Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.

(Trait de la Messe *Salve, Sancta Parens*)

Virgo-Maria.org



L'abbé Célier rejeté par deux évêques

-

Le canon 235 révélé par le CIRS

-

Procès contre VM

Virgo-Maria.org

BIMENSUEL

Mai – Juin 2007

N° 9



Lisez et diffusez

Le site internet www.virgo-maria.org publie régulièrement des analyses sur la situation religieuse catholique

Nous menons le combat pour continuer la Tradition de l'Eglise catholique dans la fidélité à Notre Seigneur Jésus-Christ et au Magistère de toujours. Nous défendons l'œuvre de transmission du Sacerdoce sacramentellement valide effectuée par Mgr Lefebvre lors des sacres épiscopaux du 30 juin 1988.



Notre site est consulté et suivi partout dans le monde par les principaux responsables de la Tradition catholique.

Nous traitons tout spécialement les thèmes suivants dans l'actualité :

- L'infiltration et la subversion au sein de la FSSPX
- L'opposition (en son sein) au ralliement de la FSSPX à l'abbé Ratzinger
- Le ralliement de la FSSPX à la Rome conciliaire et les propos de Mgr Fellay
- Les interventions de Mgr Williamson (un leurre)
- Les écrits et actions modernistes de l'abbé Celier (FSSPX)
- Les Anglicans, les Rose-Croix, les Patriarcats et l'Eglise conciliaire
- Benoît XVI-Ratzinger et le plan maçonnique
- Le trombinoscope du réseau des agents du ralliement au sein de la FSSPX
- Le combat doctrinal
- La question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale (1968)
- Les erreurs actuelles sur l'infaillibilité pontificale et celles sur le Magistère ordinaire et universel
- Les documents de Mgr Lefebvre
- Les documents principaux des quatre évêques de la FSSPX
- L'actualité de l'Eglise conciliaire

Nous suivons l'actualité religieuse sur notre Blog : http://virgo-maria.info/wordpress/

T.S.V.P.

Nous publions des archives du site CSI (Catholiques Semper Idem)

Chaque tome de Virgo-Maria.org comprend l'intégralité des analyses et documents diffusés par Virgo-Maria.org pendant la période de 2 mois indiquée.
De plus chaque tome comprend une table analytique et une table des matières
Les ouvrages publiés par Virgo-Maria.org peuvent être téléchargés GRATUITEMENT sur notre site : http://www.virgo-maria.org/index_publications_VM.htm

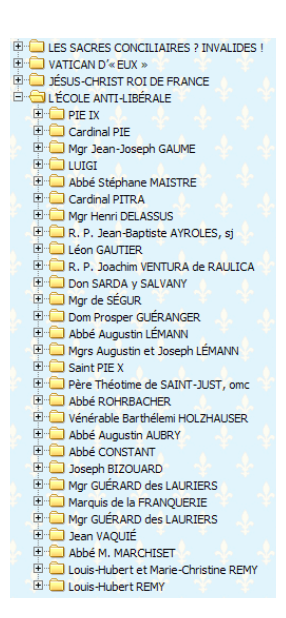
Ouvrez ou téléchargez GRATUITEMENT les tomes de Virgo-Maria.org

Faites connaître ces études de Virgo-Maria.org, études qui font connaître également celles du Comité Internationale *RORE SANCTIFICA démontrant l'invalidité du nouveau rituel des sacres épiscopaux Pontificalis Romani de Montini-paul VI de 1968*

Diffusez tous ces documents, brochures et livres, auprès de vous, de vos prêtres.
Organisez-vous pour commander ces ouvrages et les faire circuler. Réunissez-vous, parlez-en.

Publiez ces documents **sur les sites internets**, pour alerter les clercs et les fidèles. Faites connaître sur internet toutes ces actions menées.

Nous recommandons les auteurs anti-libéraux dont les œuvres sont disponibles aux Editions Saint-Rémi et sur le site www.a-c-r-f.com



Priez Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Fatima, et témoignez des grâces accordées pas son intercession.

Les prêtres et les évêques conciliaires ne sont pas sacramentellement valides en raison du nouveau rite épiscopal promulgué par Montini-Paul VI en 1968 et qui est invalide comme pour les Anglicans

Les fidèles de l'Eglise conciliaire n'adorent que du pain

Lisez et faites connaître les études
de ***Rore Sanctifica***

Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*

C.I.R.S.



http://www.rore-sanctifica.org

IL Y A URGENCE

VOUS DEVEZ AGIR ET NOUS AIDER POUR LA SURVIE DES SACREMENTS CATHOLIQUES VALIDES NOUS COMBATTONS POUR NOUS ET NOS DESCENDANTS

Diffusez tous ces documents, brochures et livres, auprès de vous, de vos prêtres. Organisez-vous pour commander ces ouvrages et les faire circuler. Réunissez-vous, parlez-en.

Publiez ces documents **sur les sites internets**, pour alerter les clercs et les fidèles. Faites connaître sur internet toutes ces actions menées. Priez Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Fatima, et témoignez des grâces accordées pas son intercession.

T.S.V.P.

CHACUN DOIT APPORTER SES EFFORTS
à cette croisade pour l'Eglise, pour la sauvegarde des sacrements en danger.

La sauvegarde des Sacrements est VITALE pour notre SALUT ETERNEL !
AIDEZ-NOUS à briser le mur du silence et à sauver
les sacrements valides. **Ce silence INCONCEVABLE sur le pire attentat contre le sacrement de l'Ordre de**
toute l'Histoire de l'Eglise dure depuis 1968, depuis la mise en application du tituel ***Pontificalis Romani*** **de Montini-Paul VI de 1968**,
vous avez le devoir de briser ce mur du silence.

C'est MAINTENANT que se joue le combat pour la sauvegarde des sacrements.
Tout catholique **doit** mener le bon combat pour l'Eglise et pour la préservation de ces grâces surnaturelles immenses,
fruit de l'Incarnation et du Saint Sacrifice de la Croix.
Ayons tous ce zèle apostolique.

Mobilisez-vous pour que l'HEURE de la Puissance des ténèbres ne sonne pas sur l'Eglise. Nous savons que ***les Portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise***, c'est-à-dire pour qu'elles n'auront pas le dernier mot à la fin des fins contre l'Eglise.

Avec cette croisade qui dénonce l'imposture et le mensonge, les ennemis de l'Eglise sont découverts, leurs manipulations sont dénoncées, ils sont déjà condamnés. L'Enfer n'a pas prévalu.

contact@rore-sanctifica.org

PRÉFACE

Le site et la liste Virgo-Maria.org

Je crois à la Sainte Eglise catholique, à la Communion des Saints

« Suivant la remarque de Saint Augustin, les prophètes ont parlé plus clairement et plus longuement de l'Eglise que de Jésus Christ, car ils prévoyaient qu'il y aurait beaucoup plus d'erreurs volontaires et involontaires, sur ce point que sur le mystère de l'Incarnation. » « On n'est pas hérétique par le fait seul qu'on pèche contre la Foi, mais parce qu'on méprise l'autorité de l'Eglise, et qu'on s'attache avec opiniâtreté à des opinions mauvaises. Si donc il est impossible qu'un Chrétien soit atteint de cette horrible peste de l'hérésie, tant qu'il continue à croire ce que cet article propose à sa Foi, les Pasteurs doivent redoubler d'efforts pour instruire les Fidèles de ce mystère, les prémunir par là même contre les artifices de l'ennemi, et les aider à persévérer dans la Foi. »

Catéchisme du Concile de Trente, Chapitre dixième, Du neuvième article du Symbole

En prenant l'initiative de la liste d'information Virgo Maria et de son site Internet à destination des fidèles, mais aussi des clercs, je souhaite et nous souhaitons tous correspondre à cet enseignement du concile de Trente et aider les fidèles à persévérer dans la Foi. Tel fut, dès le départ, l'esprit de Mgr Lefebvre qu'il s'agit aujourd'hui de conserver dans le combat pour la conservation du Sacerdoce catholique et des sacrements valides qui en découlent. L'amour de l'Eglise qui nous est enseigné par le concile de Trente nourrit notre dévotion envers la Très Sainte Vierge Marie qui en est la Mère. Cette liste et ce site Internet, que vous êtes invités à faire connaître, sont placés sous la protection maternelle de l'Epouse du Saint- Esprit qui a reçu pour vocation de vaincre toutes les hérésies.

En union de prières in Christo et Maria.

Abbé Michel Marchiset

le 4 février 2006

Directeur du site Virgo-Maria.org

TABLE ANALYTIQUE

VOLUME IX

Mai - Juin 2007

laisserait-il flatter par de telles mondanités ?), engage la confusion entre la FSSPX et l'Eglise conciliaire, préparant son absorption prochaine par cette dernière, à la manière de l'IBP de l'abbé Laguérie.

Ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Paris du 10 mai 2007. En réponse à l'appel que j'ai lancé le 24 avril 2007 auprès des lecteurs des messages Virgo-Maria et des fidèles de la Tradition, suite à l'assignation reçue, du 16 avril 2007, en référé heure à heure au Palais de Justice de Paris - une procédure d'extrême urgence particulièrement contraignante pour la personne visée - vous avez été nombreux, grâce à Dieu, à répondre par vos prières et par vos dons financiers. L'enjeu portait sur la fermeture ou la continuation du site Virgo-Maria.org, fermeture qui était demandée dans l'assignation. Mme S. I. , responsable du site *Donec Ponam* , nous a en effet attaqué par ce référé heure à heure afin d'exiger, entre autres choses, par cette procédure d'urgence la fermeture immédiate de Virgo-Maria.org. La justice étant publique en France, voici, pour votre information légitime, en pièce jointe à ce message VM, le fac-simile de l'Ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance rendue le 10 mai 2007. Elle nous est favorable.

L'abbé Celier tente pratiquement d'entraver la diffusion des textes de Mgr Lefebvre. Les menaces judiciaires de l'abbé Celier, prétendant parler au nom de la FSSPX, contre Virgo-Maria.org afin de nous empêcher de parler de Mgr Lefebvre. Une opposition sur 10 points de l'abbé Celier contre les idées et l'œuvre de Mgr Lefebvre. C'est pourquoi en effet, en dépit de leur caractère hautement diffamatoire à notre égard, nous avons trouvé nécessaire aujourd'hui, après la publication et la promotion de 'Benoît XVI et les Traditionalistes' par l'abbé Célier, de vous faire connaître, en annexe à ce message, les courriels insupportables qu'il nous avait adressés en novembre et décembre de l'année dernière, et qui semblent bien a posteriori avoir eu pour objet réel de tenter, avant le lancement de son livre, de « déblayer » le terrain des oppositions les plus précises aux thèses si contraires à la finalité de l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre qu'il y développe. Fait très notable, le dernier livre de Mgr Lefebvre : Ils l'ont découronné est épuisé et introuvable depuis des années. L'abbé Celier engage lourdement la responsabilité de ses supérieurs, car ce sont eux qui l'ont nommé, depuis treize ans, au poste de directeur des éditions Clovis, et c'est en cette qualité et en précisant qu'il agissait « au nom de la FSSPX » qu'il prétend exiger de notre site Virgo-Maria.org le silence complet sur Mgr Lefebvre, sur ses écrits et son œuvre.

Un prochain jeu de chaise musicale dans le District de France pour couvrir l'abbé aux pseudos (Celier) ? Nous apprenons depuis deux sources bien renseignés que l'abbé de Cacqueray serait écarté de son poste de Supérieur du District de France de la FSSPX lors des prochaines mutations annoncées en début du mois d'août pour le 15. L'abbé de Cacqueray peut désormais difficilement continuer à soutenir un tel moderniste et naturaliste, l'abbé Celier, si complètement discrédité. Voyant la menace, et dans l'espoir de prévenir la mise à l'écart définitive de l'abbé Celier, la petite camarilla des infiltrés modernistes chercherait ainsi à protéger leur confrère aux pseudonymes. En influençant Mgr Fellay et en mettant la loupe sur l'abbé de Cacqueray, ils chercheraient à détourner l'attention et la foudre de la tête de l'abbé Celier. Ils auraient

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 3 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Spécial invalidité du nouveau rite épiscopal (1968)

L'abbé Cekada réplique à l'abbé Celier

Etude téléchargeable depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf



L'abbé Cekada réplique aux sophismes de l'abbé Celier dans *Fideliter* n°177 (mai-juin 2007)
qui attaque le Comité international *Rore Sanctifica*
Les infiltrés modernistes de la FSSPX aux abois. Mgr Fellay accuse Ratzinger d'être un moderniste.

Le CIRS vient de publier sur son site internet[1] un communiqué où il diffuse une traduction en français de la réplique de l'abbé Cekada à l'article[2] de l'abbé Celier dans lequel ce dernier compile divers sophismes dans *Fideliter* afin de répondre à la diffusion massive parmi les clercs et les fidèles de la FSSPX des sérieux arguments du Comité international *Rore Sanctifica*. Le CIRS nous a également prévenu qu'il va doubler cette réplique de l'abbé Cekada d'un communiqué de l'ensemble du Comité au sujet de l'article de l'abbé Celier.

[1] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf
[2] http://www.laportelatine.org/accueil/editos/2007/mai2007/mai2007.php

Nous ne manquerons pas de réagir à cette première diffusion massive en France par *Fideliter* de la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopal promulgué par Montini-Paul VI (*Pontificalis Romani* – 1968), à l'initiative de l'abbé Celier, directeur en partance[3] de la revue *Fideliter*.

Nous interprétons cette initiative de l'abbé Celier comme un recul du réseau des infiltrés modernistes de la FSSPX qui se trouve de plus en débordé par les objections qui se lèvent de toute part parmi les clercs et les fidèles contre la validité du nouveau rite épiscopal et contre les nouveaux faux prêtres issus du milieu conciliaire ou des milieux *Ecclesia Dei* et qui commencent à fréquenter les prieurés et les chapelles de la FSSPX suite aux opérations DVD qui ont été lancées par les infiltrés modernistes, tel que l'abbé de La Rocque en France. Aux Etats-Unis, cette confusion des Sacerdoces, entre vrais prêtres validement ordonnés et faux prêtres suscite une vive controverse. Certains fidèles ont déjà quitté la FSSPX pour la Fraternité Saint Pie V dans certains Etats américains afin d'avoir la certitude de recevoir des sacrements certainement valides. Fraternité Saint Pie V qui vient d'être d'ailleurs dotée d'un nouvel évêque (valide celui-là !). En France, nous avons appris que depuis un an, une érosion significative de la fréquentation des chapelles de la FSSPX s'accentue inexorablement.

Cette situation d'érosion est une conséquence directe de la présence à la tête de 100% des médias de la FSSPX du réseau des infiltrés modernistes[4] (abbés Schmidberger, Sélégny, Lorans, de La Rocque, Celier, etc) et de la prise en otage de la Direction actuelle de la FSSPX par cette petite camarilla. Leurs actions continuelles en faveur du ralliement et afin de verrouiller tout débat de fond sérieux provoque cette hémorragie lente.

Les clercs et les fidèles disposent désormais de très bonnes études scientifiques faites par le CIRS et qui montrent de façon non réfutée à ce jour que la réforme liturgique de 1968 a opéré la mise en place d'un rite invalide de consécration épiscopale et donc que l'Eglise conciliaire a progressivement perdu la succession apostolique et n'est pas la véritable Eglise catholique, bien qu'elle continue à en porter le nom et qu'elle ait confisqué le contrôle du patrimoine de l'Eglise catholique. Ces études montrent que de la destruction du rite de consécration épiscopale effectuée en 1968 par le trio infernal Bugnini⁂-Dom Botte-Lécuyer, a pour conséquence que l'Eglise conciliaire est une fausse Eglise, une parodie d'Eglise telle que l'Eglise Anglicane a pu l'être depuis plus de 4 siècles. Cela explique très simplement et très lumineusement ce qui se passe depuis 40 ans et comment les ennemis de l'Eglise ont procédé afin de la détruire, mais nous savons que l'Eglise a pour elles les promesses de son fondateur, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Démasqué publiquement, le réseau des infiltrés modernistes essaie désormais de multiplier les sophismes les plus invraisemblables, ils s'accrochent à leurs postes et répandent les idées les plus farfelues telles que l'idée des *« prêtres probables »* ou l'obligation de l'acceptation *« a priori »* par les fidèles des *« prêtres probables »*. Cette notion inconcevable pour un catholique a même été prêtée à Mgr Fellay dans une interview du 25 mars 2007. Ce type de propos a déjà été anathémisé par le Pape Innocent XI. Nous y reviendrons.

Interrogé, comme nous l'avons révélé en publiant l'accusé de réception du courrier RAR que nous lui avons fait parvenir, Mgr Fellay n'a toujours pas souhaité confirmer les propos qui lui sont prêtés au sujet des « prêtres probables ». Ce silence signifierait-il qu'il reconnaît l'incompatibilité d'une telle affirmation avec la doctrine sacramentelle catholique ? Quoiqu'il en soit, Mgr Fellay ne peut continuer à se murer dans le silence, même s'il lui en coûte de démentir cette affirmation qui lui est prêtée. Sur une question aussi grave, nous ne pouvons donc accepter un tel silence de la part du responsable de l'œuvre de sauvegarde du Sacerdoce catholique fondée par Mgr Lefebvre.

Toujours sur ce sujet, nous n'avons connaissance d'aucune réaction de l'abbé Cottard (chapelle d'Orléans de la FSSPX) au sujet de la validité de son ordination sacerdotale[5]. Il n'a pour l'instant nullement confirmé que Mgr Lefebvre ait procédé à la réitération de son ordination sous condition, les fidèles d'Orléans n'ont donc pas pour l'instant l'assurance qu'il soit validement prêtre.

---

[3] En juillet 2006, le Chapitre général de la FSSPX qui se réunit une fois tous les 12 ans a décidé d'écarter l'abbé Celier de la revue *Fideliter* et des éditions Clovis. La succession est confiée par la FSSPX à l'abbé Toulza qui travaille depuis septembre 2006 à la reprise en main de ces médias.

[4] http://www.virgo-maria.org/D-Trombinoscope/index_trombinoscope_ralliement htm

[5] http://www.virgo-maria.org/D-Faux-pretre/index_faux_pretres htm

Le 29 avril 2007 à Lausanne, Mgr Fellay[6] vient d'accuser l'abbé Ratzinger d'être un moderniste :

> *"C'est un pape très très complexe, notre Benoît XVI. Très très difficile à résumer (...) Y a des contrastes, puissants, énormes, presque des contradictions, et donc des traits... où on n'arrive même plus à expliquer comment c'est possible de trouver des traits aussi opposés dans la même personne. Il y a quelque part* ***un problème on pourrait dire presque d'intégrité de la personnalité*** *(...)* ***La description que fait Saint Pie X du moderniste, eh bien sous pas mal d'aspects vous la trouvez en regardant Benoît XVI****"* Mgr Fellay, Lausanne[7]

Nous suggérons à Mgr Fellay d'étendre le champ de ses investigations vers des clercs plus proches de lui, vers les infiltrés, il y découvrira aussi des portraits de modernistes tels que les décrivait Saint Pie X. Rappelons ne serait-ce que les incroyables *« rite de La Rocque »* de l'abbé du même nom ou le *« rite Pipaule »* de l'abbé Celier.

L'organisation par le réseau des infiltrés modernistes de la FSSPX de cette politique du refus d'envisager une réelle *disputatio* et de prendre en compte sérieusement les graves objections théologiques faites par le CIRS[8] à la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite, va conduire à terme la FSSPX, pour reprendre les propos de l'abbé Cekada, au *« tabernacle vide »*. Et pour l'instant, cette action de verrouillage par les infiltrés modernistes a pour effet direct et immédiat de vider les chapelles de la FSSPX.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[6] http://www.dici.org/fraternite_read.php?id=000114
[7] http://audio.dici.org/L29-4-07conference mp3
[8] http://www.rore-sanctifica.org

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

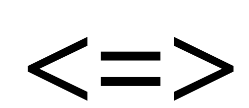
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 4 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Bishop Fellay declares that priests ordained in new rite of 1968 are "PROBABLE" priests[1]






Words of Bishop Fellay condemned by the Pope Innocent XI[2]

Le Pape Innocent XI anathémise la proposition prêtée par *Donec Ponam* à Mgr Fellay
Le large impact aux Etats-Unis des déclarations inconcevables prêtées à Mgr Fellay[3]

Un forum américain (Angelqueen) a mis récemment en ligne la traduction de notre lettre ouverte à Mgr Fellay au sujet des *« prêtres probables »* et du devoir des fidèles d'accepter *« a priori »* la validité des prêtres *« probables »*. Ces déclarations prêtées au Supérieur de la FSSPX qui sont inconcevables tant elles sont contraires à la doctrine sacramentelle catholique, commencent à connaître une diffusion mondiale et à susciter une forte réaction. Il est certain qu'aux Etats-Unis où une confusion des Sacerdoces (vrai et faux) a commencé dans certaines chapelles, les réactions des fidèles sont très vives. Nous en avons récemment eu des échos.

S'il devait se confirmer que Mgr Fellay se soit engagé sur cette **voie de la probabilité**, comment les fidèles parviendront-ils à obtenir la **certitude** d'obtenir des sacrements certainement valides ?

[1] Traduction : Mgr Fellay déclare que les prêtres ordonnés dans le nouveau rite de 1968 sont des prêtres « probables »
[2] Les propos de Mgr Fellay ont été condamnés par le Pape Innocent XI
[3] http://angelqueen.org/forum/viewtopic.php?p=177099#177099

Afin de renseigner les fidèles, et au sujet des propos prêtés à Mgr Fellay qui aurait, selon le site *Donec Ponam*[4], déclaré accepter des *« prêtres probables »*, nous citerons parmi les Actes du Magistère, le Pape Innocent XI (1679) condamnant ceux qui précisément défendent l' "opinion probable" pour la collation du sacerdoce ou de l'épiscopat et pour tous les sacrements.

INNOCENT XI : (extrait du Denzinger)

65 propositions, condamnées dans le décret du Saint-Office du 2/3/1679.

Erreurs d'une doctrine morale plus laxiste

2101
1.- Il n'est pas interdit dans l'administration des sacrements de suivre l'opinion probable sur la validité du sacrement, en laissant la plus sûre, sauf Si cela est interdit par la loi, une convention, ou qu'il y ait péril de faire courir un grave dommage. C'est pourquoi c'est seulement dans la collation du baptême, de l'ordination sacerdotale ou épiscopale qu'on ne doit pas recourir à l'opinion probable.

2102
2.- J'estime probable qu'un juge peut juger selon une opinion même moins probable.

2103
3.- En général, aussi longtemps que nous agissons en nous fiant à une probabilité soit intrinsèque, soit extrinsèque, si faible qu'elle soit, pourvu qu'elle reste dans les limites de la probabilité, nous agissons toujours très prudemment.

2104
4.- L'infidèle qui ne croit pas est excusé de l'infidélité, s'il est conduit par l'opinion moins probable.

2105
5.- Nous n'osons pas définir s'il pèche mortellement, celui qui ne ferait un acte d'amour de Dieu qu'une seule fois dans sa vie.

2106
6.- I1 est probable que le précepte de la charité envers Dieu n'oblige même pas par soi de façon rigoureuse tous les cinq ans.

Nous vous tiendrons informés, évidemment, des développements de cette affaire capitale.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Bishop Fellay declares that the priests ordained in the new rites of 1968 (with bishops consecrated in the new rite of 1968) are “probable” priests and that the faithfuls shall accepts them a priori as certainly valid[5]

A French traditionalist website has recently sent an official and public letter to Bishop Fellay. This follows the interview that Bishop Fellay has been giving to a French website […]. In this interview, Bishop Fellay declares that the faithfuls shall a priori accepts the *novus ordo* priests as being “probable” catholic priests, sacramentally ordained. Despite the arguments about the invalidity of the new rite for Episcopal consecration of 1968, and despite the tutiorist doctrine of the Catholic Church, Bishop Fellay declares that these ordinations being “probable” it is mandatory to the faithfuls to accept them a priori as actual priests and not doubtful.

[4] http://www.donec-ponam.org/site/index.php?height=1024
[5] http://angelqueen.org/forum/viewtopic.php?p=177099#177099

These statements being so incredible in the mouth of the successor of Archbishop Lefebvre, the director of the French website, Father Marchiset has sent to him the following letter and published the post mail evidence that Bishop Fellay has received his letter and is aware of it.

This new statement of Bishop Fellay shall be widely expanded among the Catholic faithfuls because of its great consequences for the future of the fight of Catholic Tradition.

Who may accept these statements about “probable” priests ? Why should catholic faithfuls obey to mandatory statement decided *a priori* ? The question of the validity of the sacraments and the salvation of souls is the kernel of the fight of the Catholic Tradition. It may not be correctly addressed by some vague and mandatory considerations about the “probable” priests.

DOCUMENTS

Monday 9 April 2007

Bishop Fellay in possession of our letter since 03 April 2007

Acknowledgement receipt of our letter of 30 March 2007 to Bishop Fellay

following his interview of 25 March 2007, published 26 March 2007 by the site Donec Ponam.

Bishop Fellay is now in possession of the letter we sent him, asking him to confirm or disclaim the terms of the statements, and most especially the three propositions that were attributed to him in the interview made by the site Donec Ponam “under the responsibility” of Madame XXXX.

Let us continue the good fight.

Abbé Michel Marchiset

Published on http://www.virgo-maria.org

http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2007/004_2007/VM-2007-04-09/VM-2007-04-09-D-01-Mgr_Fellay_a_recu_la_lettre_1.htm

&&&&&&&&&&&&&&

Abbé Michel Marchiset Mouthier Haute-Pierre

Le prieuré Friday 30 March 2007

6, rue du Chapité

25 920 Mouthier Haute-Pierre

France

Courrier RAR

To the attention of Monsignor Fellay

Society of Saint Pius X

Headquarters

Prieuré de l’Annonciation

Schwandegg

6313 Menzingen

Switzerland

Your Excellency,

It is with the greatest astonishment that I came upon the interview[1] which the site Donec Ponam made public Monday, 26 March 2007, dated 25 March 2007, feast of the Annunciation and anniversary of Archbishop Marcel Lefebvre’s call to God, from whom I received ordination in the Catholic priesthood.

The statements ascribed to you by this site, under cover of anonymity by the person interviewing you, would represent, if you confirm them as being your own, your first public declaration, as Superior General of the SSPX and successor of Archbishop Lefebvre, on the grave question of the invalidity of ordinations conferred according to the new rite of priestly ordination as well as on the invalidity of the consecrations performed according to the new rite of episcopal consecration, these two rites having been promulgated on 18 June 1968 by Montini-Paul VI in his apostolic constitution Pontificalis Romani.

Having been ordained a priest by Archbishop Lefebvre in 1984, I respectfully address myself to the episcopal authority which you represent, and specifically to the Superior of the SSPX, in order to settle this grave question of conscience posed by this interview.

This question is vital for the salvation of souls, and it touches the heart of the matter concerning the transmission of the Catholic priesthood instituted by Our Lord Jesus Christ, Himself Sovereign Priest, of a priesthood which is substantial to him.

You are not unaware that, most particularly since the summer of 2005, the question of the invalidity of the Orders conferred according to the new rituals, both sacerdotal as well as episcopal, is a question that disturbs the faithful ever more increasingly because it directly poses the question of the invalidity of the sacraments.

In the replies attributed to you, and in view of Catholic doctrine as it has been taught to me, the following propositions seem unacceptable:

First proposition:

“With regard to the priesthood (...) When a bishop confers the sacrament of the priesthood, even according to the new rite, while observing the prescriptions of the ritual, especially if it is spoken in Latin, the sacrament is a priori valid. (...) the same goes for the episcopal consecration.”

Second proposition:

“we must insist on the probability of the validity of an ordination”

Third proposition:

“The faithful, on their part, must hold to the principle a priori that these priests are validly ordained because

the invalidity of the ordination remains an exception. They must then consider that an ordination, even modern, is valid."

Consequently, I must ask you, in conscience, to confirm or to disclaim the terms of these remarks, and most especially these three propositions, which were attributed to you in this interview, I hope incorrectly.

At this time there is a Motu Proprio that is supposed to be making its appearance. This would fulfill the first condition you yourself posed to modernist Rome, and would be the preamble to an accord necessarily resulting in the takeover by Rome of the last international institution still dispensing certainly valid sacraments and transmitting the sacramentally valid Catholic priesthood. For this reason you will understand the urgency of stating your official position on the declarations attributed to you by the Donec Ponam site.

It is in fact because of the firm assurance (and not probability...) of receiving valid sacraments that the faithful come to the Society of Saint Pius X.

It is essential that you respond to this question. If this is not possible and in the absence of a reply on your part by Easter, the Virgo-Maria site will treat this article as it should, which is to say as a declaration improperly attributed to you and which therefore does not apply to you.

In expectation of and thanking you for your response, I am aware of the pressing nature of my approach, and I hope you will understand that it is dictated by a grave problem of conscience for the priesthood and for the faithful whom I must enlighten.

Abbé Michel Marchiset

Published on http://www.virgo-maria.org

http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-fellay/lettre_abbe_marchiset/lettre_abbe_marchiset.htm

[1] http://www.donec-ponam.org/site/index.php?height=1024

<u>RESPONSE by a reader, Eulogius</u>

I cannot imagine that Bishop Fellay would use the adjective "probable" in this matter, for to do so would be to provide no answer at all. "Probability" is not adequate for the administration of the Sacraments.

Henry Davis, S.J. wrote:

> CHAPTER VII
>
> THE USE OF PROBABLE OPINIONS
>
> SECTION I: Probable Opinions of Validity
>
> In conferring the Sacraments (as also in the Consecration in Mass) it is never allowed to adopt a probable course of action as to validity and to abandon the safer course. The contrary was explicitly condemned by Pope Innocent XI. To do so would be a grievous sin against religion, namely an act of irreverence towards what Christ our Lord has instituted; it would be a grievous sin against charity, as the recipient would probably be deprived of the graces and effect of the Sacrament; it would be a grievous sin against justice, as the recipient has a right to valid Sacraments, whenever

the minister, whether *ex officio* or not, undertakes to confer a Sacrament. In the necessary Sacraments there is no doubt about the triple sin; in Sacraments that are not necessary there will always be the grave sacrilege against religion.

Henry Davis, S.J.

Moral and Pastoral Theology

London: Sheed & Ward, 1935

Volume III, page 27

Innocent XI wrote:

Various Errors on Moral Subjects

Condemned by a degree of the Holy Office, March 4, 1679:

1. It is not illicit in conferring sacraments to follow a probable opinion regarding the value of the sacrament, the safer opinion being abandoned, unless the law forbids it, convention or the danger of incurring grave harm. Therefore one should not make use of probable opinions only in conferring baptism, sacerdotal, or episcopal orders. (Denzinger 1151)

Innocent XI (1676-1689)

in XTO,
M_Eulogius

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

vendredi 4 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Spécial invalidité du nouveau rite épiscopal

Le Comité International *Rore Sanctifica* réplique à l'abbé Celier

Après l'abbé Cekada, le CIRS réplique à son tour à l'articulet de *Fideliter* (n°177) sur la prétendue validité sacramentelle des sacres épiscopaux selon le nouveau rite promulgué par Montini-Paul VI le 18 juin 1968.

Télécharger le communiqué du CIRS du 2 mai 2007 depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

Puisque dans le dernier numéro d'*Aletheia*, **Yves Chiron**, l'ami de l'abbé Celier (FSSPX), vient de publier tout le bien qu'il pense (évidemment !) du travail du directeur de *Fideliter* au sujet de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale (1968), nous constatons que le débat s'étend :

> *« On lira encore avec profit un article polémique de l'abbé Celier consacré à la « validité de l'épiscopat ». Certains auteurs et sites sédévacantistes développent, depuis quelques mois, une campagne cherchant à démontrer que le nouveau rite de consécration épiscopale promulgué en 1968 est invalide et que, par conséquent, tous les évêques consacrés selon ce nouveau rite ne le sont pas et que donc tous les prêtres qu'ils ont ordonnés ne sont pas prêtres !*
> *L'abbé Celier démontre que le rite de 1968 est « certainement valide en soi » mais qu'il peut y avoir des « doutes sur certaines ordinations », épiscopales et sacerdotales.*
> *On sait par ailleurs que la FSSPX, à plusieurs reprises, a réordonné des prêtres dont l'ordination, hors de la FSSPX, avait été jugée douteuse par elle »* Yves Chiron, Aletheia, n°109, 4 mai 2007

Le débat sur la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale **<u>est désormais en train de s'élargir</u>** et de gagner l'ensemble de la sphère de la Tradition.

Les milieux *Ecclesia Dei* tentent encore d'endiguer les questions légitimes que se posent les fidèles afin de pouvoir accéder à des sacrements valides, en censurant justement la publication de cet article de l'abbé Celier,

bien que celui-ci soit favorable à la prétendue validité, c'est ce qui vient de se passer sur le *Forum Catholique* : pour ces milieux terrorisés, la question ne doit même pas être évoquée !

Le CIRS a publié dans son communiqué[1] du 1er mai 2007 la réplique de l'abbé Cekada, l'un de ses collaborateurs, et maintenant, c'est par un communiqué[2] du 2 mai 2007 que le CIRS réplique dans son ensemble aux sophismes développés par l'abbé Celier.

L'étude du CIRS fait apparaître que **l'abbé Celier a puisé l'essentiel de son argumentaire dans l'article du bénédictin conciliaire Ansgar Santogrossi, publié en juin 2006 dans le n°6 de la revue *Objections* de l'abbé de Tanoüarn.**

Rappelons que **l'abbé Barthe** a préfacé un ouvrage d'Ansgar Santogrossi sur l'œcuménisme et qu'il apparaît un peu comme son Sponsor dans la promotion de ce spécialiste de Dun Scot au sein des milieux de la Tradition en France.

L'abbé Celier fait mine d'ignorer que paru en juin 2006, **l'article de Santogrossi a été publiquement réfuté par une étude[3] approfondie et définitive du CIRS sur cet article, en août 2006**. 8 mois plus tard, l'abbé Celier publie son article, comme s'il ne s'était rien passé et comme si les arguments de Santogrossi avaient été acceptés comme des évidences, alors que leur fausseté et leur faiblesse ont été totalement mises à jour. Cette technique est classique, elle se fonde sur l'idée que la répétition des erreurs finit par l'emporter auprès du public et que l'étude de la vérité des objections est facultative pour celui dont l'argumentation est mise à bas.

En fournissant aux lecteurs de *Fideliter* une argumentation puisée essentiellement chez Santogrossi, **l'abbé Celier fait en quelque sorte de *Fideliter*,** la revue du District de France, **la succursale de la revue *Objections*, et relaie au sein de la FSSPX l'action de son ancien compère l'abbé de Tanoüarn qui fut en 2003 l'éditeur de l'ouvrage de l'abbé Celier-Sernine « *La Paille et le sycomore* »**.

Il est étonnant que l'abbé de Cacqueray, sous l'autorité duquel est publié la revue *Fideliter*, se soit prêté à une telle manœuvre, qui en quelque sorte favorise, par l'action d'un abbé Celier, **un entrisme subtil de l'IBP au sein du District de France de la FSSPX**.

Cela montre sous un jour différent son apparente polémique actuelle avec l'abbé Laguérie au sujet de la messe, qui n'apparaît alors que comme une manœuvre de diversion, **pendant que l'abbé Celier procède silencieusement à la diffusion des idées erronées du bénédictin conciliaire au sein de la FSSPX**.
De la même manière l'abbé de Cacqueray a accepté de couvrir de son autorité l'approche moderniste du **« *rite de La Rocque* »** et aussi le livre de l'abbé Celier au sujet des relations de la FSSPX avec Rome, où **ce dernier prend la parole en lieu et place de Mgr Fellay.**

L'abbé Celier serait-il devenu désormais le mentor de l'abbé de Cacqueray ?

L'analyse minutieuse du CIRS met incidemment à jour cette manœuvre d'intoxication doctrinale à partir des « travaux » de Santogrossi, et réfute totalement les pseudos arguments de **l'abbé Celier, qui, après l'abbé de Tanoüarn, voudrait faire passer cette véritable « *farce théologique* » du Frère bénédictin pour un travail théologique sérieux et digne de considération.**

Il apparaît ainsi, par exemple dans le faux argument qui consiste à mettre en cause la signification de la forme sacramentelle essentielle de l'ancien rite de consécration presbytérale, que **l'abbé Celier a recours à des arguments protestants et Anglicans**.

[1] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf
[2] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf
[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf

Où donc cet abbé va-t-il mener la FSSPX, dans quelle apostasie doctrinale, afin de parvenir à faire réussir son projet de ralliement à la Rome apostate qu'il poursuit inlassablement avec les autres membres du réseau des infiltrés modernistes de la FSSPX ?

Si l'on suit **l'abbé Celier et l'approche Anglicane et moderniste qu'il adopte** face à la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale, le Pape Léon XIII aurait eu tort de condamner définitivement les Ordres Anglicans et de les déclarer infailliblement « ***absolument nuls et entièrement vains*** ».

Mais ce qui ressort le plus nettement de cette réplique du CIRS, **c'est la réalité de l'incompétence théologique effarante et la légèreté incroyable des connaissances de l'abbé Celier sur cette question**, qui se comporte comme s'il ignorait tout des réfutations qui ont déjà été apportées publiquement et depuis longtemps par le CIRS et l'abbé Cekada.

Nous vous invitons à faire connaître largement autour de vous, tout spécialement auprès des lecteurs de *Fideliter*, cette réplique du CIRS ainsi que celle de l'abbé Cekada.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

EXTRAIT DU

Communiqué[4] du 2 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*

Réponse au désarroi d'un partisan de la validité : l'abbé Celier (FSSPX) (*Fideliter* n°177 mai-juin 2007)

En résumé : la méthode anglicane et moderniste de l'abbé Celier

L'articulet que l'abbé Celier vient de publier dans la revue *Fideliter* (n°177) où il prétend démontrer la validité du nouveau rite de consécration épiscopale constitue un véritable ramassis de sophismes puisés à plus de 50% dans les faux arguments du bénédictin conciliaire Ansgar Santogrossi, promu par l'abbé de Tanoüarn dans le n°6 de la revue *Objections* en juin 2006 et que nous avions amplement réfuté très en détail en août 2006.

L'abbé Celier adopte une approche commune aux Anglicans et aux protestants par sa mise en cause d'une soi-disant insuffisance de la forme essentielle de l'ordination presbytérale traditionnelle afin de se libérer des deux critères contraignant que la Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* du Pape Pie XII fait peser sur la forme essentielle d'un rite d'ordination.

L'abbé Celier fait mine d'ignorer l'hérésie transitive onctionniste et anti-trinitaire contenue dans la nouvelle forme sacramentelle essentielle identifiée par Montini-Paul VI et il ignore de même l'intention anti-catholique manifestée publiquement par le père de la réforme, le prêtre lazariste franc-maçon Annibale Bugnini ⁂, dit « ***Buan*** » de son nom de code maçonnique.

L'abbé Celier mêle (ignorance volontaire ou incompétence théologique ?) les trois notions distinctes de ***potestas ordinis*** épiscopale (pouvoir d'ordre épiscopal) ***potestas ordinandi*** (pouvoir à ordonner) et de ***gratia ordinis*** épiscopale (grâce épiscopale). Le pouvoir d'ordre épiscopal comprend le pouvoir à ordonner, ainsi que le pouvoir à confirmer. Tel un moderniste, l'abbé Celier invente des concepts tels que « formule », en lieu et place des termes précis de la théologie catholique (forme sacramentelle essentielle). Au terme de cette compilation de sophismes l'abbé Celier amorce une fuite en avant digne de la tradition quasi-gnostique en prétendant que la prononciation d'une « formule un peu vague » par des lèvres épiscopale suffit à assurer de la consécration sacramentellement valide d'un évêque.

---

[4] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

Sur le plan simplement rationnel, l'articulet de l'abbé Celier viole d'une part les règles de la logique et d'autre part les règles scientifiques fixées pour les travaux théologiques ou universitaires : absence de citation des sources, absence de note, imprécision dans le vocabulaire.

Nous rappelons que le bénédictin conciliaire Santogrossi dans l'article duquel l'abbé Celier puise à pleines mains son argumentation avait commis deux fausses citations en juin 2006 dans le but de tromper ses lecteurs :

a) Il avait omis le mots « fideliter – fidèlement » dans sa citation de la forme du diaconat, avec le but d'égaliser la grâce d'ordre et le pouvoir d'ordre.
b) Il avait donné l'impression que dans la forme traditionnelle épiscopale identifiée par le Pape Pie XII on trouverait *« comple in presbytero tuo »*, au lieu de *« comple in sacerdote tuo »*, parce qu'il voulait prouver au lecteur étymologiquement que même la forme ancienne parle d' *« ancien »* alors qu'elle parle de Sacerdoce.

Nous avons dévoilé ces trucages dans notre réfutation du texte de Santogrossi publiée en août 2006[5].

Dans ce présent communiqué nous réfutons les trois principales conclusions erronées que l'abbé Celier pose à la fin de son articulet.

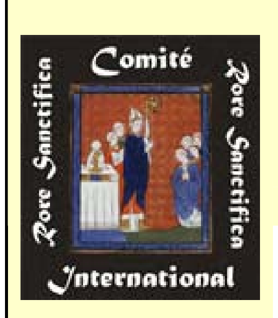
Avec un tel défenseur, la cause de la validité que d'autres clercs plus compétents que l'abbé Celier (Père Pierre-Marie par exemple) ont bien vainement jusqu'ici tenté de défendre[6], cette cause va s'effondrer encore plus vite. L'abbé Celier pourrait bien, par son articulet, par le désarroi de son argumentation, par son embrouillamini et son amateurisme, avoir achevé de discréditer la position des tenants de l'impossible validité sacramentelle de cette nouvelle consécration épiscopale promulguée par Montini PaulVI-le 18 juin 1968.

Nous n'avons toujours pas lu sous la plume d'un prêtre ou d'un évêque de la FSSPX, à laquelle appartient l'abbé Celier, une réfutation ou simplement une discussion de nos arguments qui soit de bon niveau et sérieuse, à l'égal de l'enjeu capital de cette question.

---

[5] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf

[6] Et sur laquelle le Père Pierre-Marie tente actuellement de faire machine arrière



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исслѣдованиія по поводу Происхожденія и Дѣйствительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

L'abbé Cekada réplique à l'article de l'abbé Celier dans *Fideliter* (n°177 – mai-juin 2007)

L'abbé Cekada a rédigé une réplique à l'article de l'abbé Celier. Nous en publions ici sa traduction telle que l'abbé Cekada l'a lui-même approuvée. Nous allons par ailleurs apporter un complément sous forme d'un deuxième communiqué du CIRS en réplique à l'abbé Celier.

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 1er mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org

Le nouveau rite de la Consécration épiscopale :

L'Abbé Celier et le Tabernacle vide

— Abbé Anthony Cekada —
www.traditionalmass.org

Le débat sur la question de la validité du rite de 1968 de la Consécration épiscopale continue à faire rage dans les cercles des catholiques traditionalistes, en particulier en France. Ses conclusions vont en définitive conditionner le nombre des traditionalistes prêts à recevoir des sacrements d'un clergé qui officie sous les auspices de l'Indult, de la Commission *Ecclesia Dei* ou du prochain *Motu Proprio*, car si le nouveau rite de consécration épiscopale est invalide, les ordinations conférées par des évêques consacrés selon ce nouveau rite sont de la même manière invalides, et le sont avec elles les sacrements administrés par tous les prêtres ainsi « ordonnés ».

La livraison de mai-juin 2007 de *Fideliter* (n°177), la revue de langue française de la FSSPX, ainsi que le site internet du District de France de la Fraternité, publient un éditorial de l'abbé Grégoire Celier qui défend la validité de ce nouveau rite, tout en attaquant les personnes qui l'ont mise en cause, notamment le Comité Rore Sanctifica et moi-même.

J'ai présenté ma propre démonstration contre la validité sacramentelle de ce nouveau rite en deux articles : "*Absolument Nul et Entièrement Vain*" (Mars 2006) et "*Toujours Nul et Toujours Vain*" (Janvier 2007), une réplique aux objections publiées à la suite de mon premier article. Ces deux articles sont disponibles sur www.rore-sanctifica.org (en Français) et www.traditionalmass.org (en Anglais).



Résumé de manière très simple, mon argument est le suivant : Dans sa Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* Pie XII a enseigné qu'une forme sacramentelle pour conférer les Saints Ordres doit, de manière univoque (sans ambiguïté), exprimer les effets sacramentaux : le *pouvoir* de l'Ordre reçu (diacre, prêtre ou évêque) et la *grâce* du Saint Esprit. Les réformateurs de l'après Vatican II ont complètement changé la forme sacramentelle essentielle pour conférer l'épiscopat – la phrase du rite qui contient à elle seule tout ce qui est nécessaire et suffisant pour consacrer un véritable évêque. Ce faisant, ces réformateurs ont retiré de la forme une idée essentielle : le pouvoir des Saints Ordres (*potestas ordinis*) que reçoit un évêque. Selon les principes généraux de la théologie Catholique, si la forme d'un sacrement a été changée de telle manière d'en retirer une idée essentielle, cette forme devient invalide. La nouvelle forme, ai-je donc conclu, est invalide.

Un point clé du débat constituait dans la signification dans le nouveau rite Episcopal de l'expression latine *Spiritus principalis* — traduite en Français par "*l'Esprit qui fait les chefs*," et en Anglais par "*governing Spirit* — Esprit de gouvernement." Ceux qui défendent la validité du nouveau rite soutiennent que cette expression signifierait l'Episcopat sans ambiguïté. J'ai démontré que ce n'était nullement le cas, et que dans la nouvelle forme sacramentelle elle-même, cette expression ne signifie rien de plus que le Saint Esprit, soit seulement un seul point parmi les deux éléments requis pour la validité d'une forme sacramentelle pour conférer les Saints Ordres.

Dans son éditorial l'abbé Celier n'a pas répondu à mes arguments selon une *disputatio* théologique systématique de son cru. Au lieu de cela, il s'est lancé dans des attaques *ad hominem* contre des membres de *Rore Sanctifica* et moi-même — L'abbé Cekada aurait quitté la Fraternité Saint Pie X "*d'une façon moralement contestable*" — puis en arrive à recycler les objections d'un Bénédictin moderniste auxquelles j'ai déjà répondu.

Une fois encore je vais répondre ici à ces objections, et cela me conduira à souligner en quoi leur invocation de la part de l'abbé Celier et d'autres traduit l'existence d'un problème plus large au sein de la Fraternité.

1. Un Rite Oriental ? L'abbé Celier déclare que la forme essentielle promulguée par Paul VI *"n'est que la reprise d'une formule utilisée pour le sacre dans les Églises (catholiques) copte et syrienne.… le nouveau rite contient la substance des deux rites coptes et syriens*."

L'abbé Celier aura-t-il même fait l'effort de lire mes deux articles ? En comparant les textes mentionnés j'ai démontré *par deux fois* que cela était faux.

La forme essentielle promulguée par Paul VI : (a) n'est *nullement* une "reprise" de la forme de la consécration épiscopale prescrite par le Synode Copte et approuvée par Léon XIII, et (b) qu'elle apparaît dans le rite syrien en tant que prière *non-sacramentelle* pour l'intronisation d'un Patriarche qui a *déjà été consacré* évêque.

2 Des Formules "*Ambigües*" dans l'Ancien Rite ? l'abbé Celier argumente par analogie de la manière suivante : Si nous devions appliquer aux formes sacramentelles pré-vatican II la conception de l'« univocité » que l'abbé Cejada tente d'appliquer à la forme sacramentelle prescrite par Paul VI pour la consécration épiscopale, nous devrions conclure que l'ancienne forme de consécration à la prêtrise serait invalide, car elle emploie le terme *presbyter*, dérivé du mot grec signifiant « ancien » plutôt que 'prêtre ».

Ici encore, l'abbé Celier a-t-il lu ce que j'ai écrit ? Dans mon second article, j'ai souligné que cette analogie ne convenait pas pour deux raisons :



(a) L'étymologie grecque du terme *presbyter* dans l'ancienne forme sacramentelle n'est en aucune façon pertinente. L'ancienne forme sacramentelle est écrite en Latin ecclésiastique chrétien, langage où le terme *presbyter* désigne le second rang de la prêtrise chrétienne.

(b) Le Père Hürth, l'un des théologiens qui a écrit *Sacramentum Ordinis* pour le compte de Pie XII a fait observé que la forme le spécifiait également plus loin en mentionnant "'l'office *du second* rang' (en tant qu'opposé à l'office *de premie*r rang, lequel est l'épiscopat)." (*Periodica* 37 [1948], 26)

3. Signification tirée du contexte ? L'Abbé Celier énonce le principe suivant : "*En réalité, les mots de la formule sacramentelle doivent être référés à un triple champ de signification. Car il est faux de vouloir qu'un texte exprime un sens de façon compréhensible en dehors de tout autre contexte.*"

Et là l'abbé Célier reprend le nébuleux langage à double sens de la théologie sacramentelle moderniste, laquelle rejette l'enseignement pré-Vatican II sur les formes sacramentelles essentielles la considérant comme une théologie des « *mots magiques* ».

Comme l'abbé Celier, les modernistes proposent à la place de cet enseignement celui d'un « *contexte élargi* » qui effectuerait le sacrement. A l'époque où je fréquentais encore un séminaire moderniste, il m'était fréquent d'entendre des prêtres ou de camarades séminaristes déclarer que prononcer les paroles de la Consécration à la Messe n'était pas important car « *l'ensemble de la Prière eucharistique était consécratoire* ».

C'est aussi la meme théologie qui a permis à Ratzinger et Jean-Paul II de déclarer en 2001 que, lorsque les Nestoriens schismatiques usent de l'Anaphore (Canon) d'Adaï et Mari pour leur Messe, cela reste valide, même si cette dernière ne contient pas les Mots de la Consécration — ni même ne mentionne le Corps et le Sang du Christ. (Voir Mgr. Donald J. Sanborn, "*O Sacrement impie*" www.traditionalmass.org)

Cependant, selon la théologie sacramentelle Catholique, le "*contexte*" ne saurait fournir la validité, dès lors qu'un élément essentiel est omis dans la forme sacramentelle essentielle.

Ainsi par exemple, le "*contexte*" du rite traditionnel du Baptême — en dépit de toutes ses prières qui mentionnent explicitement le Baptême, la purification, et la vie de la grâce — ne peut rendre valide le sacrement si le prêtre change ou omet un mot essentiel (par exemple, "baptise," "Je," "Te," "Père," etc) dans la forme sacramentelle essentielle. Le rite est dès lors invalide, point à la ligne.

Ni non plus la signification "implicite" que l'abbé Celier propose pour une forme sacramentelle essentielle ne pourrait produire un baptême valide. Si un prêtre disait « *Je te baptise au nom de Dieu* » le baptême serait *encore* invalide, même si le contexte environnant "*impliquait*" le Père, le Fils et le Saint Esprit.

4. Associé à l'Office Episcopal ? Pour ce qui concerne l'expression controversée "*l'Esprit qui fait les chefs*," l'abbé Celier soutient que *"Les dictionnaires de grec et de latin patristiques associent ainsi hegemonikon et principalis à la charge épiscopale."*

Ce n'est même pas là une demi-vérité. J'ai montré en effet qu'en Grec, comme en Latin, ce terme possède au moins *une douzaine* de sens différents. Parmi ceux-ci, l'on en trouve un qui connote le pouvoir *juridictionnel* d'un évêque (le pouvoir de gouverner), mais aucun qui connote le pouvoir *sacramentel* d'un évêque (*potestas ordinis*) — et c'est précisément ce dernier qu'une forme sacramentelle valide doit signifier sans ambiguïté pour conférer les Saints Ordres.



5. Etablir l'Eglise = Pouvoir Sacramentel ? Sur ce point l'abbé Celier reprend un argument inventé par le Père Pierre-Marie : *"En référence, tant à la réalité, à la tradition du vocabulaire chrétien qu'au contexte de l'ensemble du rite, cette demande d'une effusion du Spiritus principalis sur l'ordinand, Esprit de Jésus-Christ qu'il a lui-même transmis aux Apôtres pour établir l'Église en tous les lieux, est parfaitement significative de la grâce épiscopale."*

Là encore, l'abbé Celier a-t-il lu mon article ? J'ai en effet souligné dans *"Toujours Nul et Toujours Vain,"* qu'une telle prétention est fausse pour au moins deux raisons :

(a) Les Apôtres ont fondé des Eglises uniquement en raison d'une *juridiction extraordinaire* dont ils jouissaient pour cette fin. Le théologien Dorsh précise en la matière que ce pouvoir n'est *nullement communiqué* aux évêques : "*toutes les fonctions propres aux Apôtres ne sont pas également propres aux évêques — par exemple, celle d'établir des églises nouvelles*." *(De Ecclesia Christi* [Innsbrück: Rauch 1928], 290.).

(b) Etablir des "églises" (diocèses, dans la terminologie moderne) caractérise l'exercice du Pouvoir de *juridiction*, qui n'est pas un pouvoir des Saints Ordres, tel que celui d'ordonner des prêtres. Ce pouvoir juridictionnel est propre au Pontife Romain *seul*. (Voir Canon 215.1)

6. Un Eclairage Intéressant ? L'abbé Celier emploie cette expression pour qualifier l'argument de l'abbé Alvaro Calderon en faveur de la validité de la nouvelle forme sacramentelle, qu'il résume comme il suit *: "De là vient que l'imposition des mains est une matière suffisante pour l'ordre, parce que ce sont des mains d'évêque; qu'une formule même un peu vague suffit, parce que c'est une bouche d'évêque, une volonté d'évêque qui exprime sa détermination de transmettre le pouvoir qu'il possède en plénitude, d'engendrer de son propre sacerdoce plénier un prêtre ou un évêque."*

Un laïc qui lirait un tel passage pourrait penser qu'il s'agit là de quelque chose de vraiment profond ou de quelque éclair inspiré mais ineffable d'une vision théologique.

Il ne s'agit en fait que d'une mystification. L'abbé Calderon, si l'on en juge d'après son article du *Sel de la Terre* n°58, semble incapable d'élaborer un raisonnement clair ni même, en la matière, une seule phrase claire. L'essence d'un bon écrit théologique réside en effet dans sa *clarté* — l'abbé Calderon écrit comme un moderniste.

Mais le problème n'est pas qu'une pure question de style. L'"éclairage", cité plus haut et relevé par l'abbé Celier, renverse entièrement ce que la théologie Catholique enseigne sur la question des formes sacramentelles essentielles — une forme doit signifier d'une manière univoque l'effet du sacrement — et lui substitue un "*contextualisme sacramentel*" moderniste, quasi-Gnostique.

Sa déclaration, je le répète, aurait pu sortir directement de la bouche de l'un de mes professeurs modernistes de la fin des années 60 — ou d'un tract théosophique, juste avant de décrire les auras pourpres qu'un évêque produit sur le plan astral.

L'abbé Celier et l'abbé Calderon croient-ils *réellement* qu'en matière de sacrement "*qu'une formule même un peu vague suffit, parce que c'est une bouche d'évêque*"? Ou bien sont-ils en « channels » spirituels avec Tyrell, Teilhard et Madame Blavatsky ?

* * * * *

Avant de conclure notre commentaire ce dernier point nous conduit à évoquer un problème encore plus grave qui caractérise les prêtres « *à controverses* » dans la Fraternité Saint Pie X : Pour eux, semble-t-il, la recherche dans les bibliothèques et le *Tradidi quod et accepi* ne suffisent jamais ; il faut toujours jouer le rôle du grand "intello" qui inventera une idée théologique "originale".

Ainsi, l'abbé Celier tire ses arguments pour la validité du nouveau rite non pas (comme on s'y attendrait) des manuels pré-Vatican II de théologie sacramentelle, mais des nouvelles théories du Frère Ansgar Santogrossi, lequel (bien que "conservateur") adhère à la fois au *Novus Ordo* et aux erreurs de Vatican II. De la même manière, l'abbé Calderon, au lieu de s'appuyer sur les principes si clairement énoncées par les plus anciens auteurs, se sent obligé d'inventer un « éclairage » théologique qu'il attribue à Saint Tomas, mais qui en réalité renverse la doctrine Catholique commune sur la forme sacramentelle.

A l'évidence, ceci ne convient pas à des prêtres qui se considèrent eux-mêmes, ainsi que leur organisation, au premier rang des défenseurs de la Tradition. Pourquoi refuser de raisonner à partir des principes de la théologie Catholique traditionnelle ?

En dehors du prurit d'"originalité", la réponse, je pense, provient de la pratique générale que la Fraternité a développée et des "positions" qu'elle a prises depuis sa fondation, qui ne peuvent pas être réconciliés avec les normes de la théologie d'avant Vatican II.

C'est ainsi que les supérieurs de la Fraternité et les grands intellos qu'elle compte dans ses rangs ont été obligés d'inventer toute une série de théories fragiles pour permettre à cette organisation de refuser sa soumission au Pontife Romain (le Pape est semblable à un mauvais père !), repousser comme mauvaises ses lois universelles (la nouvelle messe est un poison, mais invalidement promulguée !), "trier" les enseignements du magistère ordinaire universel (juger et rejeter ce qui entre en conflit avec la "tradition" !), décider de l'invalidité des excommunications (la thèse de l'abbé Murray l'emporte sur une déclaration pontificale !), soutenir la résistance au Successeur de Saint Pierre (justifiée par Bellarmin et Vitoria !), développer un apostolat parallèle à celui des Ordinaires nommés par le Pape (état de nécessité !), et consacrer des évêques contre la volonté du Pape (Opération Survie et "les tentes ont été louées.").

Si l'on est capable d'inventer de nouveaux principes théologiques pour justifier tout cela, pourquoi s'arrêterait-on à la théologie sacramentelle ? Aussi, de "*triples champs de signification*," des formes "*implicites mais non équivoques*", de nouveaux "*éclairages*" pour la *Summa* de Saint Thomas, ainsi que de vagues formules transfigurées par des lèvres épiscopales peuvent bien être mis en avant pour la défense d'une forme sacramentelle, qui selon les principes de la vieille théologie, ne signifie nullement de manière univoque la *potestas Ordinis*, et par conséquent est invalide.

Je suis certain qu'il existe des prêtres au sein de la Fraternité — et, bien entendu, des laïcs dans les chapelles de la Fraternité — qui rejettent entièrement, ou sont du moins extrêmement sceptiques au sujet des arguments "originaux" que l'abbé Celier et l'abbé Calderon ont inventés au secours de la validité du rite de Consécration épiscopale de 1968.

Qu'ils ne pensent pas qu'il s'agisse là d'une affaire "sedevacantiste". Un véritable Pape, lui-même, n'aurait nullement le pouvoir de changer la substance d'un sacrement.

En outre, en 1975 Mgr Lefebvre m'a dit, en personne, que ce nouveau rite était invalide. Mes recherches et mes articles, plus de trois décennies plus tard, confirment cette conclusion, et j'ai produit une documentation que les lecteurs peuvent vérifier par eux-mêmes.

Car désormais, ce que l'ont doit redouter vraiment dans les milieux traditionalistes — n'en déplaise à l'abbé Celier et à ses collègues créateurs d'une théologie "originale" — ce n'est pas le spectre de la vacance du Saint Siège, mais bien plutôt la réalité d'un tabernacle vide.

1er Mai 2007



Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 4 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Spécial invalidité du nouveau rite épiscopal

L'intention anti-catholique publique d'Annibale Bugnini ⁂

Un communiqué du CIRS montre l'intention anti-catholique publique et officielle des réformateurs, **cause radicale d'invalidité** d'un rite sacramentel selon le Pape Léon XIII[1]

Télécharger le communiqué du CIRS du 3 mai 2007 depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-03_Intention-Bugnini.pdf

Le CIRS vient de publier un communiqué où il met en évidence **l'intention anti-catholique publique et officielle d'Annibale Bugnini**, le patron du *Consilium*, l'instance qui, nommé à ce poste par Montini-Paul VI, a présidé sous l'autorité de ce dernier à la réforme liturgique de 1968-69 et à la destruction de l'épiscopat catholique sacramentellement valide de rite latin.

Ce communiqué comprend une biographie d'Annibale Bugnini rédigée par Michael Davies ainsi qu'une chronologie de l'invraisemblable carrière de ce haut-prélat très protégé qui a été initié en Loge en 1963, où il portait le nom de code '*Buan*'.

C'est la révélation publique de son appartenance maçonnique qui, en 1975, obligera Montini-Paul VI à mettre un terme dans la précipitation à la carrière romaine fulgurante de ce prélat devenu compromettant, et à le catapulter pro-Nonce apostolique (sans promotion donc) à Téhéran pour s'en débarrasser, et éviter d'être compromis avec lui.

C'est donc ce prélat qui fut le grand Architecte de la nouvelle messe et surtout du nouveau rite de consécration épiscopale basé sur la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, et dont

[1] Condamnation infaillible des Ordres Anglicans par le Pape Léon XIII dans la bulle *Apostolicae Curae* (1896) téléchargeable depuis le site du CIRS : http://www.rore-sanctifica.org

les chercheurs s'accordent aujourd'hui à reconnaître l'imposture de cette attribution **et l'impossibilité d'y reconnaître une prétendue tradition liturgique romaine primitive**.

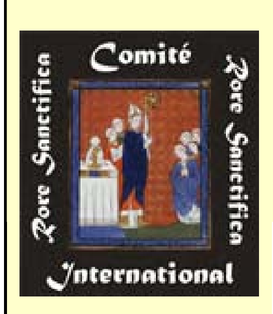
Il est très curieux d'observer que les évêques de la FSSPX **se montrent bien peu empressés à étudier la carrière étonnante de ce prélat, son ascension fulgurante sous le Pape Pie XII ainsi que l'adoption de la prétendue *Tradition apostolique*, « reconstruite » entièrement par Dom Botte**, qui constitue pourtant le cœur de la réforme liturgique.

Redoutent-ils d'y faire des découvertes inopportunes qui les contraindraient à abandonner une critique facile et peu compromettante de la nouvelle messe ?

Redoutent-ils de se trouver entraîner à découvrir **une vérité qu'ils devinent déjà et qu'ils fuient par crainte : la pérennité et la malice meurtrière de l'œuvre historique des cénacles Rose+Croix au sein de l'Eglise de Rome pour détruire le Sacerdoce de Melchisédech de notre Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ,** ainsi que Son Sacrifice de la Nouvelle et Eternelle Alliance, et Ses Sacrements valides par lesquels Il transmet la vie à nos âmes ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исслѣдования по поводу Происхожденія и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

L'intention anti-catholique de Bugnini pour la '*confection*' du nouveau rite de consécration épiscopale (1968)



Le prélat Franc-maçon[1] Annibale Bugnini ⁂ (nom de code '*Buan*')
Architecte de la réforme liturgique et patron du *Consilium*

Il est très curieux de constater, alors que certains parmi les partisans de la validité du nouveau rite de consécration épiscopale (Père Pierre-Marie d'Avrillé, Ansgar Santogrossi, abbé Calderon, abbé Portail, abbé Laguérie, abbé Celier) citent (timidement) le Pape Léon XIII et sa Bulle *Apostolicae Curae* de 1896, aucun ne s'avise de s'informer de l'intention du nouveau rite telle qu'elle est connue à travers les déclarations de ceux qui l'ont confectionné en 1966-1968, **alors que le Pape Léon XIII s'attache, lui, <u>à examiner avec soin l'intention publique des réformateurs anglicans, pour tirer un argument majeur de la volonté anti-catholique manifeste de ces réformateurs qui le conduit à condamner</u> sans appel dans cette bulle comme « *Absolument Nuls et Entièrement Vains* » les rites réformés anglicans**.

Or l'intention des réformateurs de 1968 est proprement anti-catholique.

1. L'intention publique anti-catholique de Bugnini

C'est précisément ici tout à fait le cas en raison de <u>la déclaration officielle et publique d'intention protestante et ANTICATHOLIQUE préalable</u> du « *frère* »∴ Annibale Bugnini, dit *Buan* de son nom de code maçonnique :
En effet, le Franc-Maçon, prêtre lazariste, et liturgiste moderniste, Annibale Bugnini ⁂, <u>nommé par Montini-Paul VI Secrétaire général du *Consilium*</u>, c'est-à-dire Chef des équipes de « Réformateurs » liturgistes, avait déclaré officiellement le 15 mars 1965 à *l'Osservatore Romano*, <u>un an après l'institution du *Consilium* le 25 mars 1964, et plus de trois ans avant la promulgation fallacieuse de *Pontificalis Romani* le 18 juin 1968</u> :

> ***« <u>Nous devons dépouiller nos prières Catholiques et la Liturgie Catholique de tout ce qui pourrait représenter l'ombre d'une pierre d'achoppement pour nos frères séparés, c'est-à-dire pour les Protestants</u> »***

[1] Initié en Loge maçonnique le 23 avril 1963 (registre italien publié en 1976)



Y COMPRIS DONC DANS LA PSEUDO-*FORME SACRAMENTELLE ESSENTIELLE EPISCOPALE* DEFINIE PAR MONTINI-PAULVI LE 18 JUIN 1968 !

2. **La condamnation des Ordres Anglicans par le Pape Léon XIII par défaut d'intention catholique et même pour manifestation de l'intention contraire**

Rappelons que l'une des raisons de la condamnation des Ordres Anglicans par le Pape Léon XIII en 1896 par sa bulle *Apostolicae Curae*, **fut la désignation de l'intention anti-catholique des réformateurs Anglicans.**

> *« A ce vice de forme intrinsèque, se lie le **défaut d'intention** : or, la forme et l'intention sont également nécessaires à l'existence du sacrement. La pensée ou l'intention, en temps qu'elle est une chose intérieure, ne tombe pas sous le jugement de l'Eglise ; mais celle-ci doit en juger la manifestation extérieure. Ainsi, quelqu'un qui, dans la confection et la collation d'un sacrement, emploie sérieusement et suivant le rite la matière et la forme requises, est censé, par le fait même, avoir eu **l'intention de faire ce que fait l'Eglise.***
>
> *C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle est valide tout sacrement conféré par un hérétique ou un homme non baptisé, pourvu qu'il soit conféré selon le rite catholique. Au contraire, si le rite est **modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Eglise et de rejeter celui dont elle se sert** et qui, par l'institution du Christ, est attaché à la nature même du sacrement, alors, évidemment, non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais il y a là **une intention contraire et opposée au sacrement.*** **» Bulle *Apostolicae Curae*, Léon XIII, 1896**

La déclaration publique officielle de Bugnini rappelée plus haut, a été suivie par la confection par le Groupe XX du *Consilium*, patronné par Bugnini, d'un rite **épiscopal entièrement nouveau**, repris pour l'essentiel de la prétendu *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, dont ne sait nullement s'il s'agit d'un texte ayant un auteur unique, d'origine vraisemblablement alexandrine et dont il n'existe aucune preuve qu'il ait un jour été utilisé pour cet usage sacramentel épiscopal.

Nous avons montré que la forme sacramentelle essentielle de ce rite telle que désignée par Montini-Paul VI dans sa CA *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 ne satisfait absolument pas aux deux critères de validité sacramentelle fixés infailliblement par le Pape Pie XII (Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis*) pour la validité d'une forme sacramentelle essentielle des Saints Ordres. Elle n'exprime ni la *potestas ordinis* épiscopale ni la *gratia ordinis* épiscopale. Elle ne peut donc signifier l'intention de l'Eglise.

D'ailleurs aujourd'hui plusieurs défenseurs (abbés Calderon et Celier de la FSSPX) de la validité sacramentelle du nouveau rite épiscopal s'accordent même à reconnaître que cette forme sacramentelle essentielle du nouveau rite épiscopal reste « *vague* ».

> *« la phrase probablement «formelle-effective» du rite copte (qui correspond à celle qui est considérée comme telle dans le rite nouveau) est plus brève que **celle du rite nouveau** ; et par conséquent, autant ou plus **ambiguë.** »* Abbé Calderon, *Sel de la terre* n°56, page 214
>
> *« il est question de **défauts dans le contexte, et ce contexte est très ample, car il ne se réduit pas à la seule préface mais il faut prendre en compte le rite complet**. »* Abbé Calderon, *Sel de la terre*, n°58 page 214
>
> *« qu'une formule **même un peu vague** suffit, parce que c'est une bouche d'évêque »* Abbé Celier, *Fideliter*, n°177
> *« cette formule (parfaitement suffisante en soi), même si elle est **un peu vague** »* Abbé Celier, *Fideliter*, n°177

Comme nous l'avons montré, ainsi que l'abbé Cekada, **une telle forme sacramentelle n'exprime donc plus du tout l'intention précise de l'Eglise, ce qui est parfaitement cohérent avec les déclarations de Bugnini en 1965**.



3. **Le rite Copte, exhumé des archives du *Consilium*, dévoile l'intention anti-catholique des réformateurs**

De plus, les archives[2] du *Consilium* montrent également que, lors de la discussion pour faire adopter le nouveau rite épiscopal, le texte du rite épiscopal Copte qui avait été exhibé afin de justifier la nouvelle forme sacramentelle épiscopale par comparaison avec ce dernier, **avait à cette fin été mutilé d'une phrase capitale pour sa propre validité sacramentelle, phrase qui, précisément, exprimait le pouvoir d'ordre, la *potestas ordinis* épiscopale.**

Contrairement aux allégations du Père Pierre-Marie d'Avrillé qui imagine dans le *Sel de la terre* n°56 qu'il ne s'agirait là que d'une malencontreuse *« erreur de copiste »* (tout à fait impossible pour supprimer une phrase entière essentielle à la validité sacramentel du rite épiscopal copte !), **cette coupure manifeste très clairement l'intention des réformateurs de supprimer la signification du pouvoir d'ordre, la *potestas ordinis* épiscopale, dans le nouveau rite sacramentel épiscopal**.

L'absence de la signification de la *potestas ordinis* épiscopale n'est ici nullement fortuite mais répond parfaitement à l'intention manifestée publiquement de supprimer du nouveau rite épiscopal la signification de la *potestas ordinis* épiscopale, **afin de rendre le nouveau rite épiscopal entièrement acceptable pour les Anglicans, et qu'ils puissent dès lors eux-mêmes utiliser ce même rituel pour « *introniser* » leurs « *évêques* », entièrement démunis, selon les enseignement hérétiques et schismatiques de leur théologie, des pouvoirs sacramentels et sacrificiels**. C'est d'ailleurs ce qui se fait chez les Episcopaliens américains depuis 1979 qui ont adopté la forme essentielle de Montini-Paul VI.

C'est pourquoi ces réformateurs impies et anti-christ, tant défendus par le Père Pierre-Marie et les Dominicains d'Avrillé, n'ont pas hésité une seconde à contredire le Pape Pie XII, afin de s'assurer ainsi de l'invalidité du nouveau rite mis en place pour remplacer le rite traditionnel valide que les réformateurs ont répudié.

4. **Le Cardinal Franzelin s.j., écrit en 1875 (*Votum* du Saint-Office) que la modification de la forme d'un rite sacramentel dans l' *« intention expresse de la tourner vers une autre »* rend un rite sacramentel invalide**

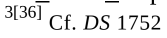
L'abbé Celier, ainsi qu'Avrillé, l'abbé Portail et l'abbé Calderon, seraient bien inspiré le prendre connaissance de ce qu'écrivait le Cardinal Franzelin dans son *Votum* à la demande du Saint-Office en 1875, au sujet des Anglicans.

> *« 9. J'ai dit que, dans le rite d'ordination par institution du Christ*, ***la signification de la collation du sacerdoce*** *pour la consécration et l'oblation du sacrifice du corps et du sang du Seigneur* ***est essentielle****. En effet, il est de foi, qu'à la dernière Cène les Apôtres ont été institués comme prêtres par les paroles du Christ : «Faites ceci en mémoire de moi » (Trid. Sess. 22 can.2)*[3[36]] *; à ce moment le Christ Seigneur a institué ce pouvoir sacerdotal pour être transmis aux successeurs des Apôtres dans le sacerdoce. Lorsque donc il institua le sacrement de l'Ordre c'est à dire le signe visible de la collation du sacerdoce, il l'institua en fait comme un signe c'est à dire comme un rite contenant la signification du pouvoir de faire ce que le Christ, lui-même comme Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech fit à la dernière Cène.* ***Il n'a pas non plus déterminé ces paroles individuellement par lesquelles cette signification serait exprimée, pourvu que, dans le rite visible (matière et forme) la signification instituée par lui soit conservée. Cette signification n'est pas moins conservée dans tous les rites orientaux que dans le rite de l'Eglise d'Occident, même si elle y est exprimée par d'autres paroles****. ; par contre,* ***le rite anglican****, non seulement* ***n'a pas conservé cette signification,*** *mais, bien plus,* ***il a été conduit à une opposition directe contre la doctrine et contre le sacrement de l'Eglise catholique afin d'exclure cette signification .*** *Or, dans les rites orientaux ce fut et reste toujours intégralement un sacrement à transmettre le sacerdoce, alors que dans le rite anglican il fut nul dès son origine (en 1552).*

---

[2] Lire notre communiqué *De Ritu Coptorum* du 27 avril 2006 : http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-04-26-FR-De_Ritus_Coptorum.pdf

[3[36]] Cf. *DS* 1752



> *10.* ***Ceci serait toujours vrai, même si quelqu'un disait par hasard que la forme anglicane considérée en soi était ambiguë*** *Car, lorsque la forme d'un sacrement est pervertie par des ministres individuels dans le but, que la forme essentielle soit changée, le sacrement est rendu invalide, même en tant que les paroles ambiguës qui ont été substituées pourraient admettre la signification véritable.* ***La réponse du Souverain Pontife S. Zacharie à la question de S. Boniface de Munich*** *au sujet du changement de la formule du baptême, de sorte que les paroles puissent être ambiguës et pourraient avoir de soi une signification vraie, mais aussi fausse, est très connue. Le Souverain Pontife dit sans conteste que le baptême doit être tenu pour valide, si celui qui baptise utilise ces paroles « non pour introduire une erreur ou une hérésie », mais uniquement à cause de la seule ignorance de la langue romaine par laquelle il commet une faute de langue » (Conc. Mansi T.XII, p. 325)*[4[37]]. ***Si donc le changement des paroles avait été introduit dans le but de changer la signification de la forme, le baptême serait invalide.*** *C'est ce que S. Thomas enseigne généralement au sujet de l'addition ou de la diminution dans les formes des sacrements :si celui qui prononce les paroles (qui, prises en soi, ne changeraient pas essentiellement la forme) « ait l'intention d'introduire par une addition de ce genre ou une diminution d'introduire un autre rite qui ne serait pas accepté par l'Eglise il ne semble pas que le sacrement se réalise, parce qu'il n'apparaît pas que le ministre ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise » (S.Th. 3, q. 60, a.8 ; Cf. a.7, ad 3 ; Vide Suarez de Sacram. Disp. N. sect. 5).*[5[38]]
>
> *Si ces choses valent pour les ministres individuels des sacrements,* ***il est beaucoup plus évident encore qu'un sacrement est rendu nul, si c'est toute une secte qui introduit publiquement un changement dans la forme reçue par l'Eglise, dans l'intention expresse que la signification essentielle soit tournée dans une autre*** *comme cela a été manifestement fait par les auteurs calvinistes de la forme anglicane, alors qu'ils avaient rejeté dès l'origine le rite de l'ordination de l'Eglise romaine et de l'Eglise en Angleterre ; et ils ont introduit la forme nouvelle pour que , conformément à leur hérésie, la signification de conférer le pouvoir sacerdotal soit éliminé par ce nouveau rite. C'est donc en vain que l'on cherche, si par les paroles de la forme anglicane « Accipe Spiritum etc », considérés en soi et en d'autres circonstances (et in aliis adiunctis) si la signification essentielle du sacerdoce à être conféré pourrait toujours se trouver à la base. Car,* ***même si l'on concèdait que cette signification pourrait se trouver à la base, les paroles, elles, sont ambiguës ; mais par l'objectif et les circonstances (ex adiunctis) du changement qui a été fait pour introduire un autre rite non reçu par l'Eglise (comme S. Thomas dit), et même afin d'éliminer le rite essentiel de l'Eglise, les paroles sont formulées non pour signifier, mais pour nier la collation du sacerdoce****. » Cardinal Franzelin,* Votum, *1875*[6]

Afin de mieux comprendre les motivations réelles d'Annibale Bugnini et de son intention anti-catholique, nous publions l'Annexe A.3 du tome I[7] de *Rore Sanctifica* (paru le 2 août 2005), celle qui fournit des éléments de biographie de ce prélat franc-maçon qui fut désigné par Montini-Paul VI pour être le patron du *Consilium* qui allait détruire l'épiscopat catholique.

5. Chronologie d'Annibale Bugnini

Montini a institué Annibale Bugnini, **Franc-Maçon, maître Architecte des deux documents liturgiques essentiels du "pontificat" de Montini-Paul VI** :

- ***Pontificalis Romani,*** promulgué le **18 juin 1968** (nouveau Sacrement de l'Ordre)
- ***In Cena Domini***, promulgué le **03 avril 1969** (*Novus Ordo Missae*)

Le 07 janvier 1972, Montini a lui-même "*ordonné*" **Bugnini** à l'épiscopat, nommé Archevêque titulaire de Dioclentiana, puis, le **15 janvier 1976**, **face au scandale divulgué de son appartenance maçonnique depuis le 23 avril 1963 sous le nom de code de 'Buan',** l'a exilé comme pro-Nonce apostolique à Téhéran

Rappel chronologique sur Annibale Bugnini (extrait du tome I de *Rore Sanctifica* – pages 107 à 109)

4[37] Cf. *DS* 588

5[38] In *Commentant et disputationes in tertiam partem P. Divi Thomae*, m, Lyon 1608, pp. 29-31

6 http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/14-anglicanisme-invalidite_des_ordres/1875-cardinal_franzelin-votum-invalidite_des_ordres_anglicans/1875_Votum_Franzelin_Invalidite_Ordres_Anglicans_Francais.pdf

7 http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2005-08-tome_1/rs_tome1_2005_08.pdf



- **Annibale Bugnini (1912-1982), ordonné Lazariste en 1936**.
- **1947, commence ses études en sciences liturgiques**
- **1947, 13 Novembre, Pie XII promulgue sa Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis***
- **1948, Secrétaire de la Commission pour la Réforme liturgique de Pie XII**
- 1949, Professeur de Liturgie à la Propaganda Fide du Vatican,
- 1955, Professeur à l'Institut Pontifical de Musique Sacrée,
- 1956, Consultant à la Sacrée Congrégation des Rites,
- 1957, Professeur de Liturgie sacrée à l'Université du Latran
- 1957, le 02 juin, lettre apostolique, Motu Proprio *Clerici Sanctitati* du Pape Pie XII promulguant le Canon 235 du Code des Canons orientaux.
- **1958, 28 octobre, élection d'Angelo Roncalli, Jean XXIII (25 novembre 1881-03 juin 1963).**
- **1960, année désignée par la Très Sainte Vierge Marie à sœur Lucie dos Santos, la survivante des trois petits témoins de ses apparitions à Fatima en 1917 (reconnues par l'Eglise), pour divulgation par le Pape, du 3° Secret de la Très Sainte Vierge qui lui avait été communiqué par sœur Lucie une vingtaine d'années plus tôt.**
- **1960, Secrétaire de la Commission Préparatoire sur la Liturgie pour le Concile Vatican II, Commission présidée par le Cardinal Gaétano Cicogiani (80 ans).**
- 1962, 13 janvier, le "schéma" Bugnini accepté par vote en séance plénière de la Commission Préparatoire sur la Liturgie
- **1962, 11 Octobre, Ouverture du Concile Vatican II par Jean XXIII**
- **1962, Secrétaire de la Commission Liturgique du Concile Vatican II**
- **1962, Bugnini démis de ses fonctions par Jean XXIII, sur intervention du Cardinal Arcadio Larraona.**
- 1962, le Franciscain Ferdinand Antonelle, O.F.M., nommé Secrétaire de la Commission Liturgique du Concile Vatican II.
- **1962, 7 décembre, le "schéma" Bugnini est adopté par un vote quasi unanime des Pères conciliaires et devient La *Constitution du Concile Vatican II sur la Liturgie Sacrée.***
- **1963, 23 avril, affiliation à la Franc-maçonnerie italienne sous le nom de code de '*Buan*' (Registre Maçonnique Italien divulgué en 1976).**
- **1963, 03 juin, mort d'Angelo Roncalli (Jean XXIII).**
- **1963, 21 juin, élection de Giovanni-Baptista Montini, Paul VI (26 septembre 1897-03 août 1978).**
- **1964, 29 février, Secrétaire du *Concilium* en cours de création (cf. ci-dessous)**
- **1964, 05 mars, Création du *Concilium*, ou Commission pour la Mise en Œuvre de la *Constitution Liturgique de Vatican II*..**
- **1965, 8 décembre, Clôture du Concile Vatican II par Paul VI**
- 1967, 15 août, promulgation de la réforme de la Curie par Paul VI
- **1967, 24 octobre, officie, en tant que Secrétaire du *Concilium*, le culte divin à la Chapelle Sixtine, selon le rituel expérimental de la *Missa Normativa* devant le Paul VI et ses cardinaux, lors du Synode des évêques.**
- **Moins de la moitié des évêques du Synode approuvent la *Missa Normativa***
- **1968, 18 juin, promulgation de la Constitution Apostolique *Pontificalis Romani* par Paul VI, réformant les Saints Ordres et dont le Bénédictin Dom Botte avait été, sous l'autorité d'Annibale Bugnini, le principal artisan.**
- **1969, 03 avril, promulgation par Paul VI de la Constitution Apostolique *In cena Domini*, instituant le *Novus Ordo Missae*, sur le modèle de la Missa Normativa dont Annibale Bugnini fut le rédacteur**.
- 1969, 8 mai, promulgation par Paul VI de la Constitution Apostolique ***Sacra Congregatio Rituum***, créant la ***Congrégation pour le Culte Divin***, englobant le *Concilium*.
- **1969, 12 mai, Secrétaire de la *Congrégation pour le Culte Divin***
- **1972, 7 janvier, 'consacré' 'évêque' par Paul VI selon le nouveau rituel du *Pontificalis Romani*, et nommé Archevêque titulaire de Dioclentiana..**



- **1975, juin, Bugnini oublie son attaché-case dans une salle de conférence du Vatican.**
- **1975, juillet, Bugnini est démis par Paul VI de toutes ses fonctions.**
- **1975, 31 juillet, promulgation par Paul VI de la Constitution Apostolique *Constans Nobis*, supprimant la *Congrégation pour le Culte Divin* et la fusionnant dans une nouvelle Congrégation intitulée *Congrégation pour les Sacrements et le Culte Divin.***
- **1975, 22 octobre, Bugnini écrit une lettre de dénégation à Paul VI**
- **1976, 5 janvier, nommé pro-Nonce Apostolique à Téhéran (Iran).**
- **1976, avril, publication du registre maçonnique d'Italie, et scandale public mondial. (livres, articles…).**
- **1978, 03 août, mort de Giovanni-Baptista Montini (Paul VI)**
- **1978, 26 août, élection d'Albino Luciani, Jean-Paul Ier (17 octobre 1912-28 septembre 1978)**
- **1978, 28 septembre, mort d'Albino Luciani (Jean-Paul Ier)**
- **1978, élection de Karol Wojtyla, Jean-Paul II (18 mai 1920-2 avril 2005).**
- **1982, 03 juillet mort d'Annibale Bugnini**
- **1983, parution à Rome du livre d'Annibale Bugnini '*La Riforma Liturgica 1945-1975*'.**
- **2005, 13 févier, mort de Sœur Lucie dos Santos, la voyante de Fatima en 1917.**
- **2005, 02 avril, mort de Karol Wojtyla, Jean-Paul II.**
- **2005, 18 avril, ouverture du conclave de 115 cardinaux votants, parmi eux seulement 4 évêques catholiques valides.**
- **2005, 19 avril, élection de Joseph Aloïs Ratzinger, Benoît XVI (16 avril 1927-)**

6. **Traduction depuis http://www.stas.org/apologetics/crisis/New_Mass/bugnini.shtml**

Annibale Bugnini
L'auteur principal du *Novus Ordo*

par Michael Davies



"Nous devons dépouiller nos prières Catholiques et la liturgie Catholique de tout ce qui pourrait représenter l'ombre d'une pierre d'achoppement pour nos frères séparés, c'est-à-dire pour les Protestants." - Archevêque Annibale Bugnini, auteur principal de la Nouvelle Messe, *L'Osservatore Romano*, March 19, 1965.

L'Archevêque Annibale Bugnini, qui est mort à Rome le 3 juillet 1982, a fait l'objet d'une notice nécrologique dans le Times, le décrivant comme "l'une des figures les plus insolites du service diplomatique du Vatican". Ce serait plus qu'un euphémisme que de qualifier la carrière de cet Archevêque de simplement "insolite". Il ne fait absolument aucun doute que l'éthos du Catholicisme dans le Rite Romain dans son ensemble a été profondément bouleversé par la révolution liturgique qui a suivi le Concile Vatican II.



Comme le faisait remarquer le Père Kenneth Baker SJ dans son éditorial du numéro de février 1979 de la Revue *Homélies et Pastorale* : "Nous avons été submergés de changements dans l'Eglise à tous les niveaux, mais c'est la révolution liturgique qui nous a tous blessés le plus intimement et le plus directement."

Des commentateurs de toutes nuances d'opinion théologique ont soutenu que nous avons subi une révolution plutôt qu'une réforme depuis le Concile. Le Professeur Peter L. Berger, un sociologue Luthérien, insiste sur le fait qu'aucun autre terme ne convient, en ajoutant : "Si un sociologue parfaitement malveillant, résolu à nuire autant qu'il est possible à la communauté Catholique, avait été Conseiller de l'Eglise, il aurait difficilement pu accomplir un meilleur travail."

Le Professeur Dietrich von Hildebrand s'exprime en termes encore plus directs : "En vérité, si l'un des démons du Screwtape Letters de C.S. Lewis avait été chargé de ruiner la liturgie, il n'aurait pu faire mieux".

Une conquête majeure

L'Archevêque Bugnini a été la figure la plus influente dans la réalisation de cette révolution liturgique, qu'il a décrite en 1974 comme "une conquête majeure de l'Eglise Catholique".

L'Archevêque est né à Civitella de Lego, Italie, en 1912. Il fut ordonné dans la Congrégation pour les Missions (Lazaristes) en 1936, s'occupa d'une paroisse pendant dix ans, et commença en 1947 à intervenir dans le domaine des études liturgiques spécialisées ; il fut engagé en 1948 comme Secrétaire de la Commission pour la Réforme Liturgique du Pape Pie XII, devint Consultant à la Sacrée Congrégation des Rites en 1956 ; et en 1957 il fut engagé comme Professeur de Liturgie Sacrée à l' Université du Latran.

En 1960 le Père Bugnini accéda à une position qui allait lui permettre d'exercer une influence décisive sur l'avenir de la Liturgie Catholique : il fut nommé Secrétaire de la Commission Préparatoire du Concile Vatican II pour la Liturgie. Il était l'éminence grise de l'élaboration du schéma préparatoire, le document qui devait être soumis aux débats des Pères conciliaires. Ce document était surnommé le "schéma Bugnini" par ses admirateurs, et il fut adopté par le vote du 13 janvier 1962, en une séance plénière de la Commission Liturgique Préparatoire.

La Constitution Liturgique pour laquelle en fin de compte les Pères conciliaires ont voté était substantiellement identique au projet de schéma que le Père Bugnini avait piloté avec succès en la faisant adopter par la Commission Préparatoire en dépit des craintes exprimées par le Cardinal Gaetano Cicognani, Président de la Commission.

Le premier exil

Après les quelques semaines de triomphe du Père Bugnini, ses supporters furent abasourdis d'apprendre qu'il était démis brutalement de sa chaire à l'Université du Latran et du Secrétariat de la Commission Liturgique Préparatoire. Dans son ouvrage posthume La Riforma Liturgica, l'Archevêque Bugnini impute cette décision au Cardinal Arcadio Larraona, laquelle, selon Bugnini aurait été injuste et basée sur des allégations infondées. Ce fut, selon son propre commentaire "Le premier exil du Père Bugnini", (p.41).

La disgrâce d'une figure aussi influente que le Père Bugnini ne pouvait pas ne pas avoir été approuvée par le Pape Jean XXIII, et, bien que les raisons n'en aient jamais été dévoilées, elles devaient être de nature très sérieuses. Le Père Bugnini était le seul secrétaire d'une commission préparatoire à ne pas être confirmé en tant que Secrétaire de la Commission conciliaire correspondante. Les Cardinaux Lercaro et Béa intervinrent en sa faveur auprès du Pape Jean XXIII, sans succès.

La Constitution Liturgique, généralement inspirée du schema de Bugnini, usait largement d'une terminologie très générale et, par endroits, ambiguë. Ceux qui avaient le pouvoir de l'interpréter seraient certains de jouir d'une grande latitude pour faire reconnaître leurs propres conceptions dans le texte conciliaire. Le Cardinal



Heenan de Westminster souligne dans son autobiographie Une Couronne d'Epines que les Pères Conciliaires n'avaient la possibilité de discuter que des seuls principes généraux.

"Les changements qui ont suivi furent bien plus radicaux que le Pape Jean et les évêques qui avaient adopté le schéma sur la Liturgie, n'en avaient l'intention. Par son sermon de clôture de la première session, le Pape Jean semblait ne pas se douter de ce que les experts en liturgie avaient prévu de faire". Le Cardinal auarit pu difficilement être plus explicite.

Les experts (periti) qui avaient rédigé le texte, avaient l'intention de se servir de la terminologie ambiguë qu'ils avaient introduite, de telle manière que le Pape et les évêques ne s'en doutent même pas. Le Cardinal anglais avait averti les Pères conciliaires de la manière avec laquelle les periti pouvaient rédiger des textes capables "tout à la fois d'une interprétation orthodoxe et moderniste". Il leur disait qu'il craignait les periti, et qu'il redoutait qu'ils n'obtiennent le pouvoir de se faire les interprètes du Concile pour le monde. "Que Dieu défende que cela n'arrive !" s'exclama-t-il, mais cela est bien arrivé.

Le 26 juin 1966, le Tablet fit état de la création de cinq commissions pour interpréter et mettre en œuvre les décrets du Concile. Les membres de ces commissions étaient, indiquait le rapport, choisis "pour la plupart d'entr'eux dans les rangs des periti du Concile".

La Constitution sur la Liturgie Sacrée fut le premier document adopté par les Pères conciliaires (4 décembre 1963), et la commission pour la mettre en œuvre (le Concilium) fut établie en 1964.

Retour triomphal

Dans une démarche qu'il est très difficile de comprendre,le Pape Paul VI décida de porter au poste clé de Secrétaire l'homme même que son prédécesseur avait renvoyé de ce même poste à la Commission Préparatoire, le Père Annibale Bugnini. Le Père Bugnini accédait désormais à une position unique et puissante pour interpréter la Constitution sur la Liturgie selon précisément la manière qu'il avait en tête au moment ou il en concevait la rédaction du schéma.

En théorie, le Concilium n'était rien de plus qu'un corps consultatif, et les réformes qu'elles préparaient devaient être approuvées par la Congrégation Romaine appropriée. Par sa Constitution Apostolique Sacrum Rituum Congregatio du 8 mai 1969, Paul VI mit fin à l'existence du Concilium en tant qu'entité séparée, en l'incorporant dans la Sacrée Congrégation pour le Culte Divin. Le Père Bugnini fut nommé Secrétaire de cette Congrégation, et devint ainsi plus puissant qu'il ne l'avait jamais été. Il était dès lors placé au poste le plus influent qu'il est possible pour consolider et étendre la révolution liturgique dont il avait été l'éminence grise et le principe de continuité. Les responsables nominaux du Concilium et des Congrégations allaient et venaient, les Cardinaux Lercaro, Gut, Tabera, Knox, mais le Père Bugnini, lui, demeurait toujours. Ses services trouvèrent leur récompense par sa consécration en tant qu'Archevêque en 1972.

Deuxième exil

En 1974 il se sentit libre de prononcer sa célèbre vantardise selon laquelle la réforme de la liturgie aurait été ".une Conquête majeure de l'Eglise Catholique". Il annonça aussi la même année que sa réforme allait entrer dans sa phase finale : "L'adaptation ou 'incarnation' de la forme Romaine de la liturgie dans les usages et mentalités de chaque Eglise individuelle". En Inde cette "incarnation" avait atteint un degré tel que dire la Messe dans certains centres rappelait plus les rites Hindous que le Sacrifice chrétien.

C'est alors qu'en juillet 1975, au moment même où son pouvoir culminait à son zénith, que l'Archevêque Bugnini fut soudainement démis de son poste au grand désarroi des Catholiques libéraux de par le monde. Non seulement il était remercié, mais l'ensemble de sa Congrégation était dissoute et fusionnée avec la Congrégation pour les Sacrements.



Desmond O'Grady exprimait l'outrage alors ressenti par les libéraux quand il écrivit dans le numéro du 30 août 1972 du Tablet : "l'Archevêque Annibale Bugnini, qui, en qualité de Secrétaire de la Congrégation pour le Culte divin, à présent abolie, fut la figure clé de la réforme liturgique de l'Eglise, n'est pas membre de la nouvelle Congrégation. En dépit de sa longue expérience, il n'a pas non plus été consulté dans la préparation de cette opération. Il a appris sa création, alors qu'il était en vacances à Fiuggi…la manière abrupte avec laquelle tout ceci a été accompli n'augure rien de bon en ce qui concerne la ligne Bugnini d'encouragement à la réforme en collaboration avec les hiérarchies locales…C'est Mgr Bugnini qui avait conçu le travail à accomplir au cours des dix prochaines années concernant principalement l'incorporation des usages locaux dans la liturgie…Il incarnait la continuité de la réforme liturgique post-conciliaire".

Dans son numéro du 15 janvier 1976, *l'Osservatore Romano* annonçait que l'Archevêque Bugnini venait d'être nommé pro-Nonce Apostolique en Iran. Ce fut son second, et final, exil.

Conspirateur ou Victime?

Des rumeurs ne tardèrent pas à circuler selon lesquelles l'Archevêque Bugnini avait été exilé en Iran parce que le Pape avait reçu des preuves lui montrant qu'il était Franc-maçon. Cette accusation fut rendue publique en avril 1976 par Tito Casini, l'un des écrivains catholiques très connu en en Italie. L'accusation fut reprise dans d'autres journaux, et prenait du poids à mesure que passaient les mois, sans que le Vatican ne fasse rien pour démentir ces allégations (Bien sûr, que l'Archevêque Bugnini ait été ou non Franc-maçon, n'était qu'accessoire et détournait l'attention de la question centrale, à savoir la question de la nature et de l'objectif de ses innovations liturgiques).

Comme j'avais souhaité parler de ces allégations dans mon livre *Le Concile du Pape Jean*, j'ai entrepris une recherche soigneuse des faits, et je les ai publiés dans ce livre, et avec des détails encore plus complets, dans le chapitre XXIV du livre qui suivit, *La Nouvelle Messe du Pape Paul*, où toute la documentation nécessaire pour étayer cet article se trouve disponible. Cela m'a valu une attaque quelque peu violente de la part de l'Archevêque par une lettre qu'il a publiée dans le numéro du mois de mai de la revue *Homélie et Pastorale*, dans laquelle il proclamait que j'étais un calomniateur, et que j'avais des collègues qui n'étaient que des "calomniateurs professionnels".

J'ai trouvé cette attaque plutôt surprenante, car je n'avançais rien de plus dans *Le Concile du Pape Jean* que ce que l'Archevêque Bugnini admit lui-même par la suite dans *La Réforme Liturgique*. Je n'ai jamais prétendu détenir la preuve que l'Archevêque Bugnini était Franc-maçon. Ce que j'ai soutenu c'était que le Pape Paul VI l'avait renvoyé parce qu'il croyait qu'il était un Franc-maçon – la distinction est importante. Il est possible que ces preuves n'étaient pas authentiques et que le Pape ait été trompé.

Dossier

La suite des événements avait été la suivante. Un prêtre romain, de très haute réputation, tomba en possession de ce qu'il a considéré être une preuve de l'appartenance de Mgr Bugnini à la Maçonnerie. Il fit transmettre par un cardinal en mains propres cette preuve au pape Paul VI, accompagnée de l'avertissement selon lequel, si des mesures n'étaient pas prises sur le champ, il serait obligé en conscience de rendre cette affaire publique. La démission et l'exil de l'Archevêque suivirent aussitôt.

Dans *La Réforme Liturgique*, Mgr Bugnini déclare qu'il n'a jamais su avec certitude ce qui avait pu ainsi conduire le Pape à prendre une décision aussi drastique et aussi inattendue, même après "avoir frappé, comme on l'imagine, à un bon nombre de portes et à tous les niveaux dans la situation de détresse où il se trouvait" (p. 100). Il a découvert qu'un cardinal de très haut rang, qui n'avait pas du tout accueilli la réforme liturgique avec enthousiasme, avait révélé l'existence d'un 'dossier' qu'il avait lui-même vu (ou placé) sur le bureau du Pape, crédibilisant l'affiliation de Mgr Bugnini à la Franc-maçonnerie (p.101). C'est précisément ce que j'avais déclaré dans mon livre, en me gardant d'aller au-delà de ces faits. Je continuerai donc à répéter que le Pape Paul VI a renvoyé l'Archevêque Bugnini parce qu'il croyait qu'il était Maçon.



Rumeur

La question qui se pose dès lors est celle de savoir si l'Archevêque était un conspirateur, ou bien s'il a été la victime d'une conspiration. Il affirmait catégoriquement que tel était bien le cas : "Cette divulgation fut effectuée dans le plus grand secret, mais l'on savait que la rumeur circulait déjà dans les milieux de la Curie. C'était une absurdité, une calomnie perverse. Cette fois-ci, afin de mieux attaquer la pureté de la réforme liturgique, ils essayaient de ternir l'intégrité du Secrétaire de cette réforme" (p.101-102).

L'Archevêque Bugnini écrivit le 22 octobre 1975 une lettre au Pape niant quelqu'implication que ce soit avec la Franc-maçonnerie, ou niant avoir quelque connaissance que ce soit de sa nature et de ses buts. Le Pape ne répondit même pas. Ce fait est d'une certaine importance au vu de leur étroite et fréquente collaboration depuis 1964. Le Pape avait en effet démontré la haute estime personnelle qu'il portait à l'Archevêque par sa décision de le porter au Secrétariat du Concilium, et plus tard à celui de la Sacrée Congrégation pour le Culte Divin, en dépit de la disgrâce qu'il avait connu sous le précédent pontificat.

Preuve

Il est également très significatif que le Vatican n'ait jamais donné aucune raison du renvoi de l'Archevêque Bugnini, en dépit du malaise qui en résultait, et qu'il n'ait jamais démenti les allégations de son affiliation maçonnique. Si nulle affiliation de ce genre n'avait été en cause dans le renvoi de Bugnini, il eût été indigne de la part du Vatican de laisser cette accusation être rendue publique, sans même prononcer un mot pour en disculper l'Archevêque.

J'ai été en mesure d'entrer en contact avec le prêtre qui s'était arrangé pour faire passer le "dossier Bugnini" dans les mains du Pape, et je l'ai pressé de rendre ces preuves publiques. Il m'a répondu : "Je regrette de ne pas être en mesure de satisfaire à votre demande. Le secret qui doit entourer cette dénonciation (à la suite de laquelle Mgr Bugnini a du partir !) est 'top secret', et tel il doit demeurer. Pour de nombreuses raisons. Le simple fait que le Monsignore sus-mentionné ait été sur le champ démis de son poste, suffit. Cela signifie que les pièces étaient plus que convaincantes".

Je regrette beaucoup que cette question d'une possible affiliation maçonnique de Mgr Bugnini ait pu être soulevée, car elle tend à détourner l'attention de la révolution liturgique dont il fut le maître d'œuvre. La question importante, n'est pas de savoir si Mgr Bugnini était Maçon, mais de savoir si la manière par laquelle la Messe est aujourd'hui célébrée dans la plupart des paroisses, élève vraiment les esprits et les cœurs des fidèles vers Dieu tout-puissant plus efficacement que ne le faisaient les célébrations pré-conciliaires. La Messe traditionnelle du Rite Romain constitue, ainsi que l'a exprimé le Père Faber, "la plus belle chose de ce côté-ci du ciel". L'idée même que des hommes de la seconde moitié du vingtième siècle pouvaient le remplacer par quelque chose de meilleur, est, ainsi que l'a souligné Dietrich von Hildebrand, une idée absolument ridicule.

La Liturgie détruite

L'héritage liturgique du Rite Romain pourrait bien être en fait le plus précieux trésor de toute notre Civilisation occidentale, quelque chose qu'il nous faut vénérer et préserver pour les futures générations. La Constitution Liturgique du Concile Vatican II a proclamé que : "Dans une obéissance fidèle à la tradition, le Sacré Concile déclare que L'Eglise, notre Sainte Mère, soutient que tous les rites légalement reconnus doivent être égaux en droit et en dignité, et qu'Elle désire les préserver pour le futur, et les promouvoir de toutes les manières".

Comment ce commandement du Concile a-t-il été obéi ? La réponse peut être obtenue du Père Joseph Gelineau SJ, un peritus du Concile, et un partisan enthousiaste de la révolution post-conciliaire. Dans son livre *Demain la Liturgie*, il déclare avec une honnêteté louable, à propos de la Messe que connaissent la plupart des Catholiques d'aujourd'hui : "A dire vrai, il s'agit d'une liturgie différente de la Messe. Cela doit être dit sans ambiguïté : le Rite Romain, tel que nous le connaissions, n'existe plus désormais. Il a été détruit" L'Archevêque Annibale



Bugnini lui-même aurait eu quelque difficulté à expliquer comment préserver et promouvoir quelque chose par sa destruction.

ADDENDUM

“Que l’Archevêque Bugnini ait été Franc-maçon pourrait sembler n’être qu’une question académique“ ("Qu’est-ce qui n’a pas marché ?", Inside the Vatican – A l’intérieur du Vatican, juin-juillet 1996). Car, à entendre le témoignage de l’Archevêque Malula of Kinshasa du Zaire, rapporté par l’Abbé Boniface Luykx ("L’âpre Combat", Inside the Vatican– A l’intérieur du Vatican, mai 1996, pp. 16-19), Bugnini avait épousé l’idéologie de l’humanisme séculier, qui n’accède même pas au Déisme insipide professé par les Frères de la Loge.

“Cependant, je sais de bonne source autorisée que le renvoi brutal de Bugnini a bien sûr été provoqué par une preuve irrécusable de son appartenance à la Loge. Un prêtre, qui fut longtemps l’ami personnel de Paul VI, fut informé par un Franc-maçon qu’il avait réconcilié avec l’Eglise, que Bugnini était un membre de sa loge, et qu’il pouvait fournir sa date d’initiation et son nom de code“ (Révérend Père G.H. Duggan, S.M.).

“En 1972 le Pape Paul VI a investi Bugnini Archevêque titulaire de Dioclentia. En 1975, cependant, l’Archevêque oublia son attaché-case dans une salle de conférence, où il fut trouvé et inspecté par un moine dominicain chargé de ranger la salle. En recherchant seulement l’identité du propriétaire de cet attaché-case, le Dominicain tomba, selon Piers Compton, sur des documents dont "les signatures et les entêtes démontraient qu’ils émanaient de dignitaires de sociétés secrètes de Rome" (The Broken Cross – La Croix brisée, p. 61). Ces lettres étaient adressées au "Frère Bugnini". […] Bugnini fut nommé pro-Nonce Apostolique en Iran, et nia à plusieurs reprises avoir des affiliations maçonniques. Cependant, lorsque le Régistre Italien fut révélé en 1976, on put y trouver son affiliation, le 23 avril 1963, comme son nom de code ‘Buan’" (Carey J. Winters).

“Un ecclésiastique de réputation internationale et d’une intégrité irréprochable m’a dit également qu’il avait entendu lui-même le compte rendu de la découverte des preuves accablant Bugnini de la bouche même du prêtre Romain qui les avaient trouvées dans un attaché-case que Bugnini avait, par inadvertance, laissé dans une salle de conférence du Vatican après une réunion” (Révérend Père Brian Harrison O.S., Rome, Italie).

"L’Archevêque Bugnini était consultant auprès de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi, en même temps qu’auprès de la Sacrée Congrégation des Saints Rites. Il était également le Président du Concilium qui rédigeait le *Novus Ordo Missae*. L’Archevêque Annibale Bugnini était un Franc-maçon, initié à la Loge maçonnique le 23 avril 1963 (Registre Maçonnique d’Italie daté de 1976). Monsignor Bugnini fut renvoyé de sa charge au Vatican parce qu’il était devenu public qu’il était un membre de la maçonnerie" (Most Asked Questions About The Society Of Saint Pius X - Questions les plus fréquemment posées à propos de la Société Saint Pie X (Angelus Press, 2918 Tracy Ave., Kansas City, MO), p. 26.).

“Combattre la Papauté est une nécessité sociale et constitue le devoir permanent de la Franc-maçonnerie“ (Congrès Maçonnique International tenu à Bruxelles en 1904, page 132 du rapport).

Léon XIII, Pape : “Montrons, par conséquent, que la Franc-maçonnerie est l’ennemie de Dieu, de l’Eglise et de notre Patrie“ (Lettre au Peuple italien, 8 décembre 1892).

Léon XII, Pape : “Ils ont montré leur mépris pour l’autorité, leur haine du pouvoir légitime, leurs attaques contre la Divinité de Jésus Christ et l’existence même de Dieu : ils se vantent ouvertement de leur matérialisme comme constituant leurs codes et statuts qui sont la raison d’être de leurs plans et de leurs efforts en vue de renverser les Chefs d’Etat légitimes et de détruire l’Eglise de fond en comble“ (Encyclique *Quo Graviora*, 13 mars 1826).

Fin du communiqué du 3 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org



CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 5 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

En 1966, le Père Bouyer disqualifie la base du nouveau rite épiscopal : *« la risée des savants »* !

Communiqué du CIRS du 5 mai avec le fac-similé de la lettre du Père Bouyer
Deux citations clés de la lettre du Père Bouyer occultés par Avrillé (*Sel de la terre*, n°54)

Télécharger le communiqué du CIRS du 5 mai 2007 depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-05_Lettre_de_Bouyer.pdf

Ce communiqué que vient de publier le CIRS sur son site met en lumière la contestation dès 1966 par le Père Bouyer de l'usage de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome pour fonder le nouveau rite de consécration épiscopale.

Que va faire désormais Avrillé ? Leur position devient intenable devant Dieu et devant les fidèles. Ces fils de Saint Dominique auront-ils l'humilité chrétienne de reconnaître leur erreur pour le salut de leur âme et de celle des fidèles et des clercs qu'ils ont égarés ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Extrait du communiqué[1] du CIRS du 5 mai 2007

En 1966, le Père Bouyer dénonce la prétendue *« Tradition apostolique »* comme la future *« risée des savants »* et conteste qu'elle puisse *« 'consacrer' dans un sens chrétien authentique »* **mais Avrillé occulte ce fait** en continuant à la prétendre valide.

[1] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-05_Lettre_de_Bouyer.pdf

(en pièce jointe le fac-similé[2] de la lettre du Père Bouyer)

En 1966, le Père Louis Bouyer met en cause la crédibilité du substrat du nouveau rite épiscopal (la prétendue *Tradition apostolique*). **Ci après le passage du Père Bouyer non reproduit par le *Sel de la terre* :**

> ***« Il est à craindre qu'une révision entreprise sous de telles auspices [les « élucubrations » d'Hippolyte] ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants »*** **Père Louis Bouyer au Groupe XX, 14 mars 1966**

Cette mise en cause est occultée par Avrillé et le passage ci-dessus mutilé dans le n°54 du *Sel de la terre*. C**ette omission bien cléricale des moines d'Avrillé vise à préserver Montini-Paul VI**. En réalité l'affirmation contenue dans la dite constitution apostolique *Pontificalis Romani* (1968) apparaît désormais bel et bien comme un énorme mensonge de Montini-Paul VI :

> *« on a jugé bon de recourir,* ***parmi les sources anciennes, à la prière consécratoire qu'on trouve dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome,*** *document du début du troisième siècle, et qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination chez les Coptes et les Syriens occidentaux. »* Montini-Paul VI – *Pontificalis Romani*, 1968[3]

Néanmoins, le Père Pierre-Marie d'Avrillé, impavide et seul contre tous, continue à prétendre que ce texte qui pour le Père Bouyer est destiné à devenir la *« risée des savants »*, serait un texte sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat catholique.

L'abbé Calderon (FSSPX), lui, en approuvant l'abbé Cekada, a déjà abandonné Avrillé à ses affirmations désormais insoutenables en la matière, et reconnaît que « *ce n'est pas un rite dont la validité soit assurée (on ne sait rien sur lui). » Sel de la terre,* n°58 page 213

L'abbé Cekada détaille en effet l'absence de garantie de validité sacramentelle qui pèse sur cette prétendue *Tradition apostolique* entièrement « reconstruite » » par Dom Botte :

> *« La question qui ouvrait cette partie était : La nouvelle forme aurait-elle été utilisée dans quelque autre rite du passé comme forme sacramentelle pour la collation de l'épiscopat, qui aurait jouit au moins d'une approbation* ***tacite*** *de la part de l'Eglise ?*
> *Notre réponse est celle-ci : nous n'en avons absolument aucune idée, parce que :*
> - *Nous n'avons aucuns textes originaux authentiques.*
> - *Nous avons des textes «reconstitués» basés sur rien de plus que l'autorité de théories savantes pour en déterminer les versions correctes.*
> - *Nous ne savons pas si ces textes étaient effectivement utilisés pour sacrer des évêques.*
> - *Nous n'avons aucun document attestant l'approbation de l'Eglise.*
>
> *On ne saurait donc soutenir sur la base ce ces textes que la forme de Paul VI serait valide. Aucun de ces textes n'a été «accepté et utilisé par l'Eglise dans ce sens», de sorte qu'il n'existe nulle garantie de validité sur cette base non plus. »* Abbé Cekada, *Absolument nul et entièrement vain*, 25 mars 2006[4]

Deuxième censure d'Avrillé sur la même lettre, **les dominicains ont également masqué l'affirmation du Père Bouyer qui conteste que le nouveau rite puisse « *"consacrer" dans un sens chrétien authentique* ».**

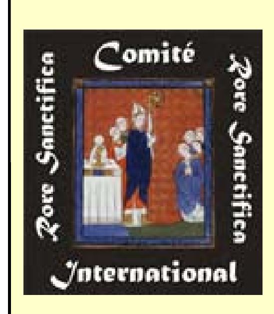
Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/02-reforme_de_1968_et_suivante-consilium-groupe_xx/1965-Kleinheyer/08_KLEINHEYERLettre14Avril66DomBOTTECONSILIUM.pdf

[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/05-rite_de_paul_6-textes_de_reference/1977-pontificalis_romani_(fr)_(eveques)/1977-Pontificalis_Romani-Francais_eveques.pdf

[4] http://www.traditionalmass.org et http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2006-03-25-father_cekada-study/CEKADA-Invalidite_de_la_Consecration_Episcopale_Version_Francaise.pdf



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхожденія и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

En 1966, le Père Bouyer dénonce la prétendue « *Tradition apostolique* » comme la future *« risée des savants »* et conteste qu'elle puisse *« 'consacrer' dans un sens chrétien authentique »* **mais Avrillé occulte ce fait** en continuant à la prétendre valide. (en pièce jointe le fac-similé[1] de la lettre du Père Bouyer)

Résumé

En 1966, le Père Louis Bouyer met en cause la crédibilité du substrat du nouveau rite épiscopal (la prétendue *Tradition apostolique*). **Ci après le passage du Père Bouyer non reproduit par le *Sel de la terre* :**

> ***« Il est à craindre qu'une révision entreprise sous une suscite de telles auspices [les « élucubrations » d'Hippolyte] ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants »*** **Père Louis Bouyer au Groupe XX, 14 mars 1966**

Cette mise en cause est occultée par Avrillé et le passage ci-dessus mutilé dans le n°54 du *Sel de la terre*. C**ette omission bien cléricale des moines d'Avrillé vise à préserver Montini-Paul VI**. En réalité l'affirmation contenue dans la dite constitution apostolique *Pontificalis Romani* (1968) apparaît désormais bel et bien comme un énorme mensonge de Montini-Paul VI :

> *« on a jugé bon de recourir, **parmi les sources anciennes,** à la prière consécratoire qu'on trouve dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome, document du début du troisième siècle, et qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination chez les Coptes et les Syriens occidentaux. »* Montini-Paul VI – *Pontificalis Romani*, 1968[2]

Néanmoins, le Père Pierre-Marie d'Avrillé, impavide et seul contre tous, continue à prétendre que ce texte qui pour le Père Bouyer est destiné à devenir la *« risée des savants »*, serait un texte sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat catholique.

L'abbé Calderon (FSSPX), lui, en approuvant l'abbé Cekada, a déjà abandonné Avrillé à ses affirmations désormais insoutenables en la matière, et reconnaît que « *ce n'est pas un rite dont la validité soit assurée (on ne sait rien sur lui). » Sel de la terre,* n°58 page 213

L'abbé Cekada détaille en effet l'absence de garantie de validité sacramentelle qui pèse sur cette prétendue *Tradition apostolique* entièrement « reconstruite » » par Dom Botte :

> *« La question qui ouvrait cette partie était : La nouvelle forme aurait-elle été utilisée dans quelque autre rite du passé comme forme sacramentelle pour la collation de l'épiscopat, qui aurait jouit au moins d'une approbation **tacite** de la part de l'Eglise ?*

---

[1] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/02-reforme_de_1968_et_suivante-consilium-groupe_xx/1965-Kleinheyer/08_KLEINHEYERLettre14Avril66DomBOTTECONSILIUM.pdf

[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/05-rite_de_paul_6-textes_de_reference/1977-pontificalis_romani_(fr)_(eveques)/1977-Pontificalis_Romani-Francais_eveques.pdf



Notre réponse est celle-ci : nous n'en avons absolument aucune idée, parce que :

• Nous n'avons aucuns textes originaux authentiques.

• Nous avons des textes «reconstitués» basés sur rien de plus que l'autorité de théories savantes pour en déterminer les versions correctes.

• Nous ne savons pas si ces textes étaient effectivement utilisés pour sacrer des évêques.

• Nous n'avons aucun document attestant l'approbation de l'Eglise.

On ne saurait donc soutenir sur la base ce ces textes que la forme de Paul VI serait valide. Aucun de ces textes n'a été «accepté et utilisé par l'Eglise dans ce sens», de sorte qu'il n'existe nulle garantie de validité sur cette base non plus. » Abbé Cekada, *Absolument nul et entièrement vain*, 25 mars 2006[3]

Deuxième censure d'Avrillé sur la même lettre, **les dominicains ont également masqué l'affirmation du Père Bouyer qui conteste que le nouveau rite puisse « *"consacrer" dans un sens chrétien authentique* ».**

1. L'historique d'un produit de substitution : la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*

Dès la parution du tome I[4] de *Rore Sanctifica* le 2 août 2005, nous avons mis en cause le fondement du nouveau rite de consécration épiscopale promulgué le 18 juin 1968, c'est-à-dire la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée *à Hippolyte de Rome.*

Ce fondement **a bénéficié indûment d'un vernis scientifique fabriqué pendant plus d'un demi-siècle par des Anglicans et des bénédictins catholiques au service des mouvements liturgique et œcuménique**. Dom Botte en fut le promoteur et en devint le spécialiste (édition à Münster en 1963) **et sur les instances pressantes de ces milieux** pendant la seconde guerre mondiale, comme il l'avouera dans ses Mémoires[5].

Afin de supprimer le rite épiscopal traditionnel dont la forme sacramentelle essentielle allait être solennellement identifiée par le Pape Pie XII le 27 novembre 1947 dans la Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis*, il était nécessaire pour les réformateurs qui fomentaient cette attaque, de procéder à une substitution par un texte paré des notes d'une pseudo-orthodoxie, de **la patine des siècles et du prestige d'une tradition romaine primitive**.

C'est à cela que devait servir de *« fatras de compilation »*[6] tiré des constitutions de l'Eglise égyptienne et que quelques prétendus savants bien relayés (le luthérien Schwartz (1910) et l'anglican Connolly (1916)) allaient désigner comme le texte de la tradition romaine primitive : la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome.

Or, les recherches scientifiques les plus sérieuses font apparaître ce texte pour tout autre chose, pour un texte d'origine alexandrine et non pas romaine. Nous avons déjà cité dans le tome I de *Rore Sanctifica* **les objections de Nautin en 1947, et dans les *Notitiae*[7] parues en février 2006, les travaux de Jean Magn**e pour sa thèse de doctorat soutenue en 1975 à l'EHESS, ancienne EPHE, devant Henri-Irénée Marrou[8].

---

[3] http://www.traditionalmass.org et http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2006-03-25-father_cekada-study/CEKADA-Invalidite_de_la_Consecration_Episcopale_Version_Francaise.pdf

[4] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2005-08-tome_1/rs_tome1_2005_08.pdf

[5] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/11-reformateurs_de_1968_&_mouvement_liturgique/dom_bernard_botte/1973-dom_botte-le_mouvement_liturgique/Dom_Botte_-_Le_mouvement_liturgique_(1973)_(CSI-30-10-2005).pdf

[6] Expression de Dom Botte dans sa première édition de la prétendue *« Tradition apostolique »*

[7] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/rs_notitiae_2006_02_07.pdf

[8] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/12-pretendue_tradition_apostolique_d_hippolyte/magne_jean/1988-jean_magne-en_finir_avec_hippolyte_(ble)/MAGNEEnFiniravecHippolyte1988-89-1BLE.pdf



2. **Isolés dans leur position, à l'encontre de l'abbé Calderon (FSSPX) et de l'abbé Cekada, Avrillé persiste à voir dans la prétendue *Tradition apostolique* un texte sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat**

L'abbé Calderon se range aux arguments de l'abbé Cekada et discrédite la prétendue *Tradition apostolique* dont il dit ne rien savoir sur la validité.

Ce texte de l'abbé Calderon s'oppose à ceux d'Avrillé qui persiste à lui reconnaître une validité sacramentelle pour conférer l'épiscopat catholique indépendamment de son origine.

Le Père Pierre-Marie continue en effet à soutenir que cette prétendue *Tradition apostolique* serait un texte sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat catholique, car prétend-t-il après Dom Botte, ce texte serait repris d'une part dans un rite Maronite, **rite qui s'avère en réalité en toute certitude n'être que purement juridictionnel (intronisation du Patriarche Maronite) et en aucune manière n'être sacramentel**, et d'autre part ce texte se retrouverait dans un autre rite, le rite sacramentel épiscopal Copte, **alors que pourtant ce rite sacramentel épiscopal reste totalement immune de la formulation « *transitive* », si spécifique de l'hérésie onctionniste dont est porteuse la prétendue *Tradition apostolique* « *reconstruite* » par Dom Botte**.

Dans sa réponse à l'abbé Cekada en octobre 2006, l'abbé Calderon (FSSPX) finit par reconnaître que l'on ignore tout de cette prétendue *Tradition apostolique* qui constitue le substrat du nouveau rite sacramentel épiscopal.

Rappelons ce que nous avons écrit dans notre réfutation[9] de l'abbé Calderon parue en avril 2007 :

> **Le fait majeur de cet articulet de deux pages est la distance que prend l'abbé Calderon avec les textes des articles des n°54 et 56 du *Sel de la Terre* signés par le Père Pierre-Marie.**
>
> Ainsi, contrairement au Père Pierre-Marie de Kergorlay, sur la question délicate de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, l'abbé Calderon n'a pas voulu tenter de s'opposer à ce qui est maintenant devenu une évidence dans les milieux scientifiques de la littérature pseudépigraphique. Depuis la thèse de Doctorat de Jean Magne[10] en effet, soutenue en 1975 devant le Professeur Henri-Irénée Marrou, **la thèse de Dom Botte, reprise des affirmations du bénédictin anglican Dom Connolly (1917) et du luthérien Schwartz (1910)**, est à présent complètement discréditée. Les scientifiques ne considèrent plus en effet ce texte comme procédant de la prétendue « *Tradition apostolique* » qui aurait eu *Hippolyte de Rome* pour auteur. Jean Magne parle à propos de ce texte du « *document X* » qu'il démontre extrait de fragments des « *constitutions de l'Eglise Egyptienne* », et qui ne serait qu'une compilation d'une succession de strates successives de textes n'ayant nullement un auteur unique ni une histoire précisément établie, ni un usage sacramentel avéré.
>
> > *« M. l'abbé **Cekada écarte avec raison la Tradition apostolique**, parce que ce n'est pas un rite dont la validité soit assurée (on ne sait rien sur lui). » Sel de la terre,* n°58 page 213.
>
> En revanche le Père Pierre-Marie continue à maintenir sa position indéfendable sans le moindre indice ni la moindre preuve, mais non sans une certaine arrogance **de la part de qui n'est nullement un spécialiste des disciplines et spécialités impliquées pour maintenir aujourd'hui encore une telle position**, dans le n°56 du *Sel de la terre* et dans la brochure « *Sont-ils évêques ?* » :
>
> > *« D'autres objections faites contre notre article concernent **l'origine incertaine de la prière d'Hippolyte** (…).*
> > *Nous avons déjà répondu d'avance :*

[9] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR_Refutation_de_l_abbe_Calderon.pdf
[10] Vori les documents de Jean Magne sur http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-12 html

> *— En ce qui concerne l'origine de la* **prière dite d'Hippolyte***, qu'elle soit de lui, de saint Clément de Rome (voir la note 2 ci-dessus) ou d'un autre auteur, peu importe :* ***le seul fait qu'elle ait été reprise par deux rites catholiques*** [Note du *CIRS* : du rite du Patriarche Maronite et du rite épiscopal copte – ce que le *CIRS* a du reste déjà entièrement réfuté dans ses publications successives référencées ici en notes] *(ce qui avait complètement échappé au Dr Coomaraswamy et à ses partisans)* ***suffit à faire tomber les objections faites contre sa validité****. Il faudrait que les adversaires de la validité* ***montrent que la prière d'ordination de Paul VI diffère substantiellement des deux rites en question****, ce qu'ils n'ont pas réussi à faire*[11]*. » Sel de la terre,* n°56 page 178

Le dominicain et l'abbé se contredisent donc à présent publiquement.

Pour le Père Pierre-Marie, la validité de la prétendue « *Tradition apostolique* » fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome* ne saurait être mise en cause, par contre pour le professeur de La Reja, **cette validité sacramentelle n'est pas assurée, et il reconnaît que l'on ne connaît rien sur ce rite, à supposer qu'il ait jamais existé, et qu'il ait jamais servi à la consécration prétendue d'un « *évêque* ».**

Néanmoins le Père Pierre-Marie d'Avrillé qui avait déjà mis en cause ce texte, répétant en cela les écrits de Marcel Metzger, **mais sans en tirer les conclusions**, persiste à prétendre dans le n°56 du *Sel de la terre* et la brochure « ***Sont-ils évêques ?*** » que cette prétendue *Tradition apostolique* serait sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat catholique d'où quelle vienne ! Qu'elle soit d'origine alexandrine et non pas la prétendue tradition romaine primitive ne gêne pas Avrillé, qu'elle n'ait pas un auteur unique mais soit une glose recomposée de plusieurs strates d'origine et d'auteurs inconnus n'émeut en rien les dominicains d'Avrillé qui ne veulent y reconnaître avec assurance qu'une marque de validité sacramentelle certaine ! (sic)

3. **Dès 1966 le Père Bouyer avait disqualifié le recours à la prétendue *Tradition apostolique* (la *« risée des savants »*) et Avrillé a censuré cette phrase en novembre 2005**

Or, déjà en 1966, le recours au texte d'Hippolyte ne faisait pas l'unanimité autour des travaux de Dom Botte.

Le 14 avril 1966 déjà en effet, le Père Louis Bouyer dénonçait le texte d'Hippolyte comme ne pouvant constituer une base crédible, il allait même jusqu'à écrire que, vingt ans plus tard, **ce texte deviendrait *« la risée des savants »* !**

> ***« Il est à craindre qu'une révision entreprise sous une suscite de telles auspices [les « élucubrations » d'Hippolyte] ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants*** **» Père Louis Bouyer au Groupe XX, 14 mars 1966**

En regardant de plus près la citation de la lettre du Père Bouyer par Avrillé en novembre 2005, nous nous apercevons que **ce jugement catégorique et moqueur du Père Bouyer a bel et bien été censuré dans le *Sel de la terre*.**

Que signifie une telle censure ?

Le Père Pierre-Marie d'Avrillé aurait-il peur qu'une remise en cause trop radicale de la prétendue *Tradition apostolique* n'aboutisse inévitablement à la remise en cause radicale du nouveau rite sacramentel épiscopal qui **repose sur cette dernière** ?

---

[11] Ce que le *CIRS*, **contrairement à cette affirmation téméraire du Père Pierre-Marie de Kergorlay**, a parfaitement déjà réalisé, en montrant très précisément depuis février 2006 dans ses publications successives que **la pseudo-forme sacramentelle essentielle épiscopale de Montini-Paul VI, infectée d'une transitivité onctioniste hérétique doublement soulignée** par rapport au texte « *reconstruit* » par Dom Botte et attribué fallacieusement à *Hippolyte de Rome*, **n'était nullement incluse, ni de près ni de loin, dans les textes authentiques et non falsifiés de ces deux rites orientaux invoqués, rites orientaux parfaitement indemnes de toute transitivité hérétique onctionniste**.



4. **<u>Une deuxième omission d'Avrillé où le Père Bouyer explique en quoi est altéré le « *sens chrétien authentique* » de la prière dite consécratoire dans le nouveau rite épiscopal</u>**

D'autre part, nous constatons que la première objection du Père Bouyer à l'endroit du nouveau rite épiscopal et de l'abandon du texte traditionnel romain a été très brièvement résumée par le *Sel de la terre*. Le Père Bouyer met en cause le caractère consécratoire du nouveau rite, et Avrillé essaie de minimiser ce passage en le réduisant à une discussion sur la Préface.

> *« Par conséquent, retirer ce caractère à la consécration épiscopale (ou à toute autre consécration du même genre), même si pour revenir à une forme plus purement romaine, aboutit à **<u>consommer l'oubli de ce fait fondamental</u>**; d'après la tradition biblique elle-même, **<u>c'est et ce n'est qu'en rapportant à Dieu</u>**, dans la louange de son dessin de salut, **<u>un être quelconque qu'on peut le "consacrer" dans un sens chrétien authentique</u>** » Père Louis Bouyer, 14 juin 1966*

Et voici ce qu'en retient le *Sel de la terre* (n°54) :

> *« Il reconnaissait que cette forme était un apport gallican, mais il la trouvait très conforme à la tradition biblique et il se demandait si la tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine. » Sel de la terre, n°54*

Avrillé a ainsi passé à la trappe la mise en cause du doute du Père Bouyer qu'un tel texte puisse *« 'consacrer ' dans un sens authentique »*. Ces fils de Saint Dominique cherchent-ils la vérité ?

<u>Les pièces du communiqué</u>

Dans le n°54 du *Sel de la terre*, **le Père Pierre-Marie d'Avrillé présente ainsi la lettre d'objections que le Père Bouyer adresse le 14 avril 1966 au secrétariat du Groupe XX**.

> « Le 14 avril 1966 le père Louis Bouyer écrivait au secrétariat du *Cœtus* 20 :
> *« Dans l'ensemble, cette révision est une simplification heureuse et un retour à une tradition plus ancienne et plus significative dans sa sobriété. Je crains cependant qu'elle ne comporte une part d'archéologisme plus que discutable.*
> *Il faisait deux critiques :*
> *- d'une part l'abandon de la prière consécratoire en forme «eucharistique» (sous forme de préface). Il reconnaissait que cette forme était un apport gallican, mais il la trouvait très conforme à la tradition biblique et il se demandait si la tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine.*
> ***- d'autre part il n'aimait pas Hippolyte :***
> *Hippolyte était certainement un archaïsant, mais, comme la plupart des archaïsants, il comprenait plus ou moins bien l'antiquité qu'il voulait maintenir telle quelle et ne se rendait pas compte qu'il en avait sans doute bien moins l'esprit que les papes ses contemporains auxquels il s'opposait (vraisemblablement en matière liturgique comme pour tout le reste). Ce n'était qu'un «intégriste» avant la lettre, et c'est faire beaucoup trop d'honneur à cet antipape, particulièrement étroit et fanatique, que substituer ses élucubrations à des textes qui ont derrière eux l'usage des siècles[12] » Sel de la terre,* n°54, page 92

Or, <u>voici le texte intégral</u> de la lettre du Père Louis Bouyer, transcrit depuis le fac-similé :

> *"Fisher Hall 343 - University of Notre Dame Notre Dame ,Indiana,46556*
> *le 14 avril 1966*
>
> *Mon Révérend Père,*
>
> *Vous m'avez adressé le texte du Pontifical révisé pour la Consécration épiscopale et les ordinations sacerdotale et diaconale. C'est sans doute que vous souhaitez que je vous communique mes observations.*

[12] Archives du *Deutsches Liturgisches Institut* (Trèves), fond Kleinheyer, 13 117.



Elles se réduisent à deux, d'ailleurs liées.
Dans l'ensemble, cette révision est une simplification heureuse et un retour à une tradition plus ancienne et plus significative dans sa sobriété. Je crains cependant qu'elle ne comporte une part d'archéologisme plus que discutable•
1°) La suppression de la prière consécratoire en forme "eucharistique" se justifie sans doute par les formes les plus anciennes du pontifical proprement romain. Elle est évidemment, comme toutes les prières de ce genre, qui se trouvent actuellement dans les livres dits romains, un apport gallican. Mais toute la question est de savoir si, sur ce point comme sur d'autres peut-être, 1a tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine. Il est incontestable en effet (le P. Audet entre autres, l'a remarquablement démontré) que, pour les premiers chrétiens, tout comme pour les juifs, toute "bénédiction" ou "consécration" d'une personne ou d'un objet était toujours d'une forme "eucharistique", une "bénédiction" adressée à Dieu le louant de ce qu'il avait fait ou voulait faire de l'être en question dans son plan de salut. Par conséquent, retirer ce caractère à la consécration épiscopale (ou à toute autre consécration du même genre), même si pour revenir à une forme plus purement romaine, aboutit à consommer l'oubli de ce fait fondamental; d'après la tradition biblique elle-même, c'est et ce n'est qu'en rapportant à Dieu, dans la louange de son dessin de salut, un être quelconque qu'on peut le "consacrer" dans un sens chrétien authentique.

La question du dialogue introductif est elle-même secondaire. Mais il faut ajouter que si, dans la tradition gallicane, on a transféré le dialogue lui-même de l'"eucharistie" aux autres prières consécratoires, c'est précisément pour qu'on y sentait fortement cette communauté étroite qui relie toute consécration a la consécration "eucharistique", au sens le plus fort.

2°) Cette obsession de ramener tout ce que l'on peut à Hippolyte me semble une autre erreur, plus grave encore. Hippolyte était certainement un archaïsant, mais, comme la plupart des archaïsants, il comprenait plus ou moins bien l'antiquité qu'il voulait maintenir telle quelle et ne se rendait pas compte qu'il en avait sans doute bien moins l'esprit que les papes ses contemporains auxquels il s'opposait (vraisemblablement en matière liturgique comme pour tout le reste). ***Ce n'était qu'un "intégriste" avant la lettre, et c'est faire beaucoup trop d'honneur à cet anti-pape, particulièrement étroit et fanatique, que substituer ses élucubrations à des textes qu'ont derrière eux l'usage des siècles. Il est à craindre qu'une révision entreprise sous une suscite de telles auspices ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants,*** *comme aujourd'hui les idées d'un Dom Guèranger et de ses émules.*

L. Bouyer»



Fac-similé de la lettre du Père Louis Bouyer[13]

Fisher Hall 343 - University of Notre Dame
Notre Dame,Indiana,46556

Mon Révérend Père,

le 14 avril 1966

Vous m'avez adressé le texte du Pontifical révisé pour la Consécration épiscopale et les ordinations sacerdotale et diaconale. C'est sans doute que vous souhaitez que je vous communique mes observations.

Elles se réduisent à deux,d'ailleurs lieés.

Dans l'ensemble, cette révision est une simplification heureuse et un retour à une tradition plus ancienne et plus significative dans sa sobriété.Je crains cependant qu'elle ne comporte une part d'archéologisme plus que discutable.

1°) La suppression de la prière consecratoire en forme "eucharistique" se justifie sans doute par les formes les plus anciennes du pontifical proprement romain. Elle est évidemment, comme toutes les prières de ce genre,qui se trouvent actuellement dans les livres dits romains,un apport gallican. Mais toute la question est de savoir si, sur ce point comme sur d'autres peut-être ,la tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine.Il est incontestable en effet (le P.Audet entre autres,l'a remarquablement démontré) que, pour les premiers chrétiens,tout comme pour les juifs,toute "bénédiction" ou"consécration" d'une personne ou d'un objet était toujours d'une forme "eucharistique" ,une "bénédiction" adressée à Dieu le louant de ce qu'il avait fait ou voulait faire de l'être en question dans son plan de salut. Par consequent, retirer ce caract ère à la consécration épiscopale (ou à toute autre consécration du même genre), même si pour revenir à une forme plus purement romaine, aboutit à consommer l'oubli de ce fait fondamental; d'après la tradition biblique elle-même, c'est et ce n'est qu'en rapportant à Dieu,dans la louange de son dessin de salut,un être quelconque qu'on peut le "consacrer" dans un sens chrétien authentique.

[13] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/02-reforme_de_1968_et_suivante-consilium-groupe_xx/1965-Kleinheyer/08_KLEINHEYERLettre14Avril66DomBOTTECONSILIUM.pdf



La question du dialogue introductif est elle-même secondaire. Mais il faut ajouter que si, dans la tradition gallicane, on a transfèré le dialogue lui-même de l' "eucharistie" aux autres prières consécratoires, c'est prècisément pour qu'on y sentait fortement cette communauté étroite qui relie toute consécration a la consecration "eucharistique", au sens le plus fort.

2°). Cette obsession de ramener tout ce que l'on peut à Hippolyte me semble une autre erreur, plus grave encore. Hippolyte était certainement un archaïsant, mais, comme la plupart des archaïsants, il componait plus ou moins bien l'antiquité qu'il voulait maintenir telle quelle et ne se rendait pas compte qu'il en avait sans doute bien moins l'esprit que les papes ses contemporains auxquels il s'opposait (vraisemblablement én matière liturgique comme pour tout le reste). Ce n'était que un "intégriste" avant la lettre, et c'est faire beaucoup trop d'honneur à cet anti-pape, particulièrement étroit et fanatique, que substituer ses élucubrations à des textes qu'ont derrière eux l'usage des siècles. Il est à craindre qu'une révision entreprise sous de telles auspices (ne suscite) dans moins de vingt ans, la risée des savants, comme aujourd'hui les idèes d'un Dom Guèranger et de ses émules.

L. Bouyer.

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 5 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 5 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le tour de France pro-ralliement de l'abbé Celier
Un lecteur réagit au livre de l'abbé Celier

Les graves défauts et insuffisances du livre de l'abbé Celier relevés par un lecteur, alors qu'a commencé le matraquage des prieurés.
Mgr Tissier de Mallerais manifeste publiquement son manque total d'intérêt pour ce livre.

Nous recevons un texte d'un lecteur qui réagit aux propos tenus par l'abbé Celier dans son livre-interview par Olivier Pichon et intitulé *« Benoît XVI et les traditionalistes »*, 2007, Editions *Entrelacs*.

Alors que l'abbé Celier entreprend une véritable campagne médiatique de matraquage des fidèles des prieurés **(12 prieurés sur toute la France, 1 passage à Radio Courtoisie, 1 passage à la Fête du livre de radio Courtoisie)**, il sera utile que nos lecteurs puissent bénéficier de notre présente analyse.

Rappelons que nous avions déjà réagi à cette publication de l'abbé Celier dans notre message[1] VM du 29 janvier 2007 : *« l'abbé Celier prend le pouvoir médiatique, passant devant Mgr Fellay : 'l'aurait-il découronné ?' »*

Décidemment après avoir étalé l'amateurisme théologique de ses « *arguments* », et révélé ce faisant, à la fois les lacunes béantes de sa formation et son total manque de rigueur sur tous les plans, sur la question de la prétendue validité sacramentelle impossible du nouveau rite de consécration épiscopal, en relayant dans *Fideliter* la « ***farce théologique*** » entièrement démystifiée par le CIRS du bénédictin conciliaire Santogrossi promu par l'IBP et l'abbé de Tanoüarn, l'abbé Celier ne manque pas d'air pour aller maintenant ainsi s'adresser à la majeure partie des fidèles de la FSSPX en France, dans l'apathie de ses Supérieurs.

Qui contrôle encore cet abbé au sein de la FSSPX ?

Mgr Fellay a-t-il approuvé le fait que l'abbé Celier s'érige en son propre représentant pour dire aux fidèles, à sa place, comment ils doivent comprendre les rapports de la FSSPX et de Rome ?

Une telle mise en avant médiatique de l'abbé Celier ne manque pas d'étonner et force est de se demander, une fois de plus, qui dirige la FSSPX ?

En effet, désormais **dans ses interventions publiques devant les fidèles** (ce qui nous a été rapporté), **Mgr Tissier de Mallerais ne se gêne plus pour manifester sa dérision et son manque total d'intérêt pour l'ouvrage-interview de l'abbé Celier dont l'évêque sacré par Mgr Lefebvre dit très clairement qu'il n'a aucune intention de le lire, dissuadant par là les fidèles de s'y intéresser**.

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-29-A-01-Role_abbe_Celier_2.pdf

Comment expliquer que **l'abbé Celier s'auto-promeuve ainsi** sans obstacle au premier plan médiatique de la FSSPX en France, alors même qu'il prépare son départ (**enfin !**) de la revue *Fideliter* (revue dont le niveau est devenu désormais pitoyable) et des éditions Clovis, après que le Chapitre général qui se réunit une fois tous les 12 ans ait dû officiellement décider en juillet 2006 de le limoger de cette revue et de ces éditions ? Qui donc a une autorité supérieure au Chapitre général pour décider que ses décisions ne doivent pas être éxecutées sans retard, et qui semble exercer dans la FSSPX un pouvoir exécutif supérieur au Chapitre Général ? Ne s'agirait-il pas là de ce que nous avons déjà désigné par l'expression l'« ***Orchestre noir*** »[2] qui correspond au réseau des infiltrés modernistes ? (cf. messages VM précédents).

L'abbé de Cacqueray a-t-il signé la mission du tour de France de l'abbé Celier ?

Est-ce à financer ces déplacements coûteux et cette activité de propagande pro-ralliement éhontée que doivent servir les dons des fidèles ?

Alors que les familles doivent épargner difficilement pour payer les études de leurs enfants dans les écoles de la FSSPX, les fidèles pourront ainsi vérifier quel usage est fait de l'argent qu'ils donnent.

Après le billet d'avion Argentine-Allemagne (sans oublier le billet retour) de Mgr Williamson pour venir parler de musique classique[3] en fin février 2007 pendant 4 jours à 23 personnes, nous avons là, une fois encore, une bien triste idée de la façon dont l'argent des humbles et des petits est ici **gaspillé à des fins contraires à la finalité même de l'œuvre de préservation du Sacerdoce catholique sacramentellement valide fondée par Mgr Lefebvre.**

Environ 7500 Kms (par calcul des divers parcours sur www.viamichelin.com) et donc d'après le barème fiscal : **3500 €** en déplacement (amortissements compris) + frais divers ! Il faudrait donc que plus de **1000 livres** soient vendus pour que les bénéfices procurés par la marge permettent de recouvrir une telle somme.

Voici les dates de la campagne de matraquage des fidèles des prieurés de la FSSPX par l'abbé Celier[4] :

Mai 2007

- Le **mercredi 2 mai** à **Aix-en-Provence** (renseignements : 04.91.87.00.50).

- Le **jeudi 3 mai** à **Marseille** (renseignements : 04.91.87.00.50).

- Le **vendredi 4 mai** à **Avignon** (renseignements : 04.91.87.00.50).

- Le **dimanche 6 mai**, à l'église Saint-Martin des Gaules de **Noisy-le-Grand**, l'abbé Celier signera son livre à l'issue de la messe.

- Le **jeudi 10 mai** à **Lyon** (renseignements : 04.78.52.27.61).

- Le **dimanche 13 mai**, à partir de 14 h 00, l'abbé Celier signera son livre **à la vente de Radio Courtoisie** (renseignements : 01.46.51.00.85).

- Le **lundi 14 mai** à **Lille** (renseignements : 03.20.89.95.22).

[2] http://www.virgo-maria.org/D-Trombinoscope/index_trombinoscope_ralliement htm
[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-02-23-A-00-Orchestre_noir_de_la_FSSPX_V3.pdf
[4] http://www.laportelatine.org/communication/presse/2007/confcelier/confcelier.php

- Le **lundi 21 mai** à **Angers** (renseignements : 02.41.74.12.78).

- Le **mercredi 23 mai**, l'abbé Celier interviendra à **Radio Courtoisie** de 10 H 45 à 11 H 45.

- Le **mercredi 23** mai à **Toulouse** (renseignements : 05.61.74.27.93).

- Le **jeudi 24 mai**, de 16H 00 à 19 H 00, l'abbé Celier signera son livre à la **librairie France Livres**, 6 rue du Petit-Pont à Paris.

- Le **mercredi 30 mai**, à 19H 30, à la **chapelle Sainte-Germaine de Paris** (renseignements : 01.43.80.46.93).

Juin 2007

- Le **vendredi 8 juin** à **Nantes** (renseignements : 02.40.29.48.70).

- Le **mardi 12 juin**, à **Perpignan** (renseignements : 04.67.85.24.10).

- Le **mercredi 13 juin**, à **Montpellier** (renseignements : 04.67.85.24.10).

L'abbé Celier ne semble donc pas compter les centaines d'euros, nous nous comptons les centimes pour régler les frais nécessaires en confiant tout à Notre Seigneur Jésus-Christ par l'intermédiaire de La Très Sainte Vierge Marie, de Saint Joseph Patron de l'Eglise universelle et de Sainte Philomène comme le faisait le Saint Curé d'Ars dans ce genre de difficultés.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Le courrier d'un lecteur de Virgo-Maria.org

BENOIT XVI ET LES TRADITIONALISTES

par OLIVIER PICHON et l'abbé GREGOIRE CELIER
Edition *Entre-Lacs* (Albin Michel), février 2007

Ce livre, dialogue entre deux personnalités (!, ?) du monde de la Tradition est édité par Albin Michel, la plus importante maison d'édition française. Cette première précision montre l'ambition du projet, et au niveau géographique (toutes les librairies de France en seront livrées) et au niveau de la pensée, puisqu'il devrait permettre des débats entre plusieurs chapelles par les recensions obligées qu'un tel écrit devrait normalement susciter.

D'autre part la Tradition n'a pas produit depuis longtemps un résumé des différentes positions du monde traditionaliste, le dernier en date, ***Pierre M'aimes-tu ?***, de 1986, - soit 21 ans -, le temps d'une génération.

Et comme en 21 ans il s'est passé beaucoup d'événements, il sera intéressant de comparer les deux ouvrages, celui de 1986 ayant été écrit sous la direction de Mgr Lefebvre. Disons tout de suite que la comparaison ne sera pas en faveur de l'abbé Celier. *Pierre M'aimes-tu ?* fut l'ouvrage qui permit à toute une génération de mieux connaître les enjeux pour la Foi, afin de mieux combattre et savoir comment nourrir et garder la Foi catholique. L'abbé Celier aux postes clefs qu'il a occupés depuis 1995, direction de la revue *Fideliter* et direction des *Editions Clovis*, aura réussi à livrer à l'oubli l'ouvrage dont Mgr Lefebvre, dans la *Postface* résumait en quelques lignes le constat qu'un catholique devait conclure du travail de l'abbé Daniel Le Roux. Nous mettons en annexe ces lignes pour que le lecteur puisse en comprendre la gravité et mieux discerner **la descente et l'impasse**, où l'abbé Celier 21 ans après essaie de conduire la Tradition.

Enfin ce nouvel ouvrage aura un rôle non négligeable sur les jeunes générations, qui déjà malformées depuis 13 ans par l'abbé Celier, et pire déformées d'une façon irréversible, croiront qu'avec cet ouvrage elles pourront "comprendre et choisir".

A moins que tout simplement ce livre connaisse ce qu'il mérite : un échec ! Nous œuvrons pour… !

A. LES OMISSIONS

"Vous les reconnaîtrez à leurs omissions" disait saint Pie X. C'est, pour un catholique, le premier repère que nous allons observer car ces omissions sont très graves. Nous n'en retiendrons que deux, qui suffisent à comprendre à qui nous avons à faire. Les lecteurs attentifs, habitués à l'abbé Celier ne seront pas surpris.

La première et la plus étonnante : **l'absence de toute référence à la très sainte Vierge Marie !** En 249 pages, pas une seule fois n'est cité son saint Nom. Pour nous, cette omission est une signature.

Ceux qui ont médité et compris Genèse III, 15 ;

ceux qui ont médité et compris le *Traité de la VRAIE dévotion à la très sainte Vierge Marie,* de saint Louis Marie Grignion de Montfort (en particulier son rôle pour les derniers temps) ;

ceux qui ont médité et compris La Salette, les châtiments annoncés dont les clercs sont les principaux responsables ;

ceux qui ont médité et compris Fatima, le rôle de la très sainte Vierge, …à la fin ;

ceux qui ont médité et compris combien notre très sainte Mère est persécutée, haïe par les ennemis du nom chrétien ;

ceux qui ont médité et compris la lettre alarmante de l'abbé Berto, le théologien de Mgr Lefebvre, écrite au début du concile (jointe en annexe II),

ceux qui ont compris combien les Pères du Concile de Vatican II ont humilié Celle qui est le chef d'œuvre de la création de Dieu le Père ;

ceux qui ont compris combien les Pères du Concile de Vatican II ont humilié Celle qui est l'épouse du Saint-Esprit ;

ceux qui ont compris combien les Pères du Concile de Vatican II ont humilié Celle qui est la Mère de notre Sauveur et Rédempteur ;

ceux qui ont compris combien les Pères du Concile de Vatican II ont humilié Celle qui est la Reine du ciel, la Reine des Anges et des Elus ;

ceux qui, conscients de ces opprobres, la vénère particulièrement

partageront notre indignation et notre conclusion : **ces deux auteurs sont du camp de nos ennemis modernistes. Ils travaillent au ralliement de l'œuvre de Mgr Lefebvre à la Rome apostate.**

La seconde omission le confirme et ne sera pas une surprise pour ceux qui ont lu l'abbé Celier : **pas un mot sur le Règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pas un mot sur le Sacré-Cœur**. Ce fut la plus grave conséquence de Vatican II : Ils sont de ceux *qui ne veulent pas qu'Il Règne sur nous* (Luc, XIX, 14). A Vatican II, les ennemis de Notre-Seigneur ont tout fait pour que Son Règne soit "enterré" à jamais. C'est pourquoi nous disons "Vatican d'eux".

Quelle trahison par rapport au combat de Mgr Lefebvre ! Oubliés, *Pierre M'aimes-tu ?* et *Ils L'ont découronné,* 21 ans après, la génération-Celier, est affranchie de la volonté exprimée et répétée par Notre-Seigneur à sainte Marguerite : "**Je veux Régner. Je règnerai malgré Mes ennemis**".

L'abbé Celier est du camp de l'ennemi moderniste, et conduit les fidèles dans le camp de l'ennemi. La "réconciliation" dont parle le directeur de collection, Jean-Luc Maxence (auteur d'ouvrages ésotériques et guénoniens, voir sa présentation sur le VM[5] du 13 mars 2007) dans sa présentation de l'ouvrage, oblige à ces deux omissions. C'est tout Vatican d'eux ! Et ces deux omissions imposées, constatées vont permettre "La Réconciliation" que prône M. Maxence.

Merci, monsieur l'abbé, nous avons compris de quel camp vous êtes.

Graves, très graves omissions. Mais ce n'est pas le pire.

Car l'abbé Celier précise plusieurs fois "qu'il est l'interprète de la pensée de la Fraternité saint Pie X" (p. 37), qu'il est l'interprète de Mgr Fellay. Et ce n'est pas un mensonge, car son livre a été "lu par ses supérieurs" (p. 37).

---

[5] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-12-A-01-Jean-Luc_Maxence_et_Celier_2.pdf

De deux choses, ou ces supérieurs sont **incompétents** et c'est très grave, ou ils **sont d'accord**. Quelle honte ! Quand on pense que ce livre va tomber aux mains des non-croyants et qu'il a la prétention d'être celui d'un défenseur de LA vérité ! Tous ces lecteurs seront trompés !

La suite prouvera la véritable résolution de ses supérieurs, car un tel livre devrait être interdit à la diffusion par les supérieurs. Ce ne sera que le troisième livre de l'abbé Celier, qui après *Le Dieu mortel* et *La paille et le sycomore*, mériterait d'être **mis au pilon** et son auteur relégué dans un poste obscur pour que cessent les dégâts doctrinaux déjà énormes qu'il fait depuis vingt ans, à tous les postes qu'il a assurés, et lui permettre de racheter ses péchés. Rappelons que sous le pseudo de l'abbé Beaumont il a préconisé dans *Fideliter* l'abandon de la doctrine du Christ-Roi au nom de la situation nouvelle que créerait la mondialisation (sic).

A ces deux omissions majeures, il est significatif d'ajouter d'autres "oublis" : pas une fois, ou presque, ou dans le sens qu'un catholique devrait attendre, les mots : Rédemption, Incarnation, Sauveur, prières, pécheurs, péchés, confession, pénitence, démon, diable, adversaire, cœur, complot, franc-maçonnerie, sociétés secrètes. **Bien plus grave : rien sur les nouveaux rituels des sacres et ordinations**[6]. L'abbé Celier se garde bien d'évoquer cette grave question dans un ouvrage qui pourrait être lu en dehors du public habituel de la FSSPX.

On découvre aussi que l'abbé Celier est un fidèle lecteur de Paul Sernine. Pour lui pas de camp ennemi, même pas d'ennemis du tout ! Et s'il parle de combat, jamais il n'explique contre qui et pourquoi. On parle souvent d'erreurs (p. 69 par exemple), mais à part deux fois on ne précise pas que ces erreurs sont des **HERESIES**, des hérésies qui font perdre la Foi. Si bien que le combat devient simplement de vagues discussions, même pas de disputes, comme si l'on se trouvait dans un "salon parisien". Cet abbé n'est pas un soldat de la Foi, c'est juste un pseudo intellectuel qui s'amuse. **Cet abbé n'a pas la Foi catholique, il est moderniste**.

Jamais la gravité exceptionnelle de la situation n'est soulignée. Jamais il n'est dit que ces erreurs, ces changements, ont eu pour but primordial de **détruire tout le passé de l'Eglise**, que ce but est accompli : tout l'enseignement passé est détruit (même les livres et les bibliothèques ont disparu), toute la vie sacramentelle passée est anéantie, et ce, d'une façon (apparemment) irréversible.

Jamais il n'est dit avec l'importance méritée, que nous avons une **nouvelle Eglise**, encore moins une nouvelle Eglise **non catholique**, d'où les incohérences habituelles, déjà souvent soulignées et réfutées.

Il est surprenant que le passage de saint Paul aux Galates ne soit pas cité : *"mais quand nous-mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait* ***un autre Evangile*** *que celui que nous avons annoncé, qu'il soit anathème"* (I, 8). Saint Paul ne parle-t-il pas particulièrement de la situation actuelle ? Cet enseignement n'est-il pas la grande référence pour les vrais fidèles ? A la religion catholique n'a-t-il pas vu que se sont substitués une religion et un évangile gnostiques, maçonniques, syncrétiques, œcuméniques, mondialistes ? Celier et consort ne veulent pas voir que la grille amis-ennemis s'était inversé ?

Jamais bien sûr, ces esprits forts, n'évoquent l'Apocalypse. Ce texte prophétique qui a pour but d'aider les croyants à voir clair, a-t-il été écrit pour rien ? N'est-il pas été inspiré par le Saint-Esprit ? N'ont-il pas remarqué que le "*Je vomirai les tièdes*" (III, 16) s'applique à la lettre ?

Jamais n'est pris en compte que les âmes se damnent se damnent dans cette fausse religion, avec ses faux prêtres, ses faux évêques, ses faux papes, ses faux sacrements. On comprend pourquoi Fatima et La Salette sont occultés, pourquoi ils ne peuvent pas et ne veulent pas parler de la très sainte Vierge Marie. Aux antipodes de Ses messages ils sont aveuglés et alors complices des ennemis de notre Reine. Quel scandale !

---

[6] Il est vrai que Mgr Fellay aurait précisé depuis : **"En ce qui concerne le sacerdoce, nous avons toujours dit, et nous maintenons, que lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est *a priori* valide. Et pour compléter, nous affirmons à la suite de Monseigneur Lefebvre, qu'il en va de même pour la consécration épiscopale".** Et plus loin : **"Les fidèles, quant à eux, devront partir du principe *a priori* que ces prêtres sont validement ordonnés car l'invalidité de l'ordination reste une exception. Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide"**.
On est loin du **tutiorisme** en matière de sacrement ! Heureusement que les fidèles ont compris et ne suivent pas aveuglément ces propos attribués à Mgr Fellay, ni l'abbé Celier qui s'est auto-proclamé son porte-parole devant les médias.

Et cet abbé Celier a la prétention d'enseigner ! d'enseigner La Vérité ! Quel scandale !

Oui, il a écrit non pour défendre "La Vérité", mais comme auraient écrit des "ralliés", avec toutes les mêmes omissions et erreurs. On comprend alors les félicitations non dissimulées que ces apostats lui ont réservées à Radio-Courtoisie lors de la présentation de son livre ! On a les éloges que l'on mérite !

B. L'ERREUR D'ANALYSE

Elle est celle que l'on répète depuis la fin du concile. C'est le rideau de fumée, inventé par les ennemis qui ont investi l'Eglise depuis Vatican II et qui nous enferme dans le mensonge : la rengaine du "**concile pastoral**". Les Editions *Fideliter* ont pourtant édité un ouvrage qui dénonce cette fumisterie, cette mystification, un livre remarquable, signé par Johannes Dörmann : *L'étrange théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise, Du deuxième Concile du Vatican à l'élection papale,* mais livre que bien sûr, l'abbé Celier ne diffuse pas et dont il n'a même pas fait une recension dans *Fideliter*.

Non monsieur l'abbé. Ce ne fut pas un concile "pastoral" comme Vatican II le répète et essaie de nous le faire croire. Ce fut **une REVOLUTION, la REVOLUTION CONCILIAIRE**, avec tout ce que ce mot comporte de mensonges, d'impasses, de trahisons, et de châtiments, malheureusement …sans solutions humaines. On revit les cauchemars de la Révolution Française. On revit les mêmes abandons et avec vous les mêmes trahisons.

Comment l'abbé peut-il reprendre les énormes mensonges que les conciliaires répètent sans fin :

> «cette désignation de Vatican II comme «concile pastoral» (et non concile tout court) exprime une volonté ferme **d'éviter de se placer sur le terrain proprement dogmatique** (p. 66) ;
>
> « le cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, a résumé l'option choisie par Vatican II de la façon suivante : «La vérité est que le Concile lui-même **n'a défini aucun dogme** et a tenu à se situer à un niveau plus modeste, simplement comme un concile pastoral» (p. 66).
>
> «Eh bien ! précisément parce qu'il a refusé de se placer sur le terrain dogmatique, le concile Vatican II a **refusé toute condamnation d'erreur** (p. 67).

En rester là, c'est se faire **le complice de ces menteurs** : Ce concile a mis en place et imposé (et avec quelle violence) une nouvelle religion, de **nouveaux dogmes**. Ce concile a **condamné tout le passé, a détruit tout le passé**, a persécuté (et parfois jusqu'à les faire mourir !), et continue à persécuter, de nombreux défenseurs de la vraie religion catholique.

Et ces mensonges ne sont pas sans conséquences graves : conclure que par ces dispositions **le concile est faillible** et peut donc être reçu en ce qu'il est bon et refusé dans ses erreurs, **quelle étrange théologie !** quelle insuffisance sur les vrais enseignements de l'Eglise Catholique, qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper et dont la note constante et jamais prise en défaut est : **NIHIL obstat**.

Non vraiment ce prêtre n'est pas catholique car il est moderniste, ce prêtre est un danger pour la Foi, est une menace pour les fidèles, pour ses lecteurs. C'est une honte de voir que ses supérieurs, ses confrères le laissent parler et écrire.

Jamais il n'explique que depuis Vatican d'eux, après la phase ***Solve***, s'est mise en place la construction ***Coagula***, violemment, obstinément, irréversible humainement, **vers la "Religion Universelle".** Mais l'abbé Celier-Sernine-Beaumont, grand lecteur ("trois heures par jour", p. 35), n'a jamais découvert un livre qui en parle. Il a même lu tout le contraire. On comprend sa haine des auteurs antilibéraux (réédités pourtant depuis dix ans par les éditions Saint-Rémi entre autres), qu'il ne cite jamais et dont il empêche ainsi la diffusion.

Jamais dans ses analyses de la Révolution liturgique il ne se demande si les autorités avaient le droit de changer quoi que ce soit. Connaît-t-il le livre, *La Réforme Liturgique,* de Mgr Klaus Gamber, autrement important que sa faible et mince plaquette, *La dimension œcuménique de la réforme liturgique* ? S'il l'avait lu il n'aurait pas l'outrecuidance de faire, à son tour "**une proposition**". Comme les conciliaires, il trouve normal que n'importe qui, sous des faux airs de "théologiens"[7], puisse proposer SA solution.

---

[7] N'oublions pas les **détails scandaleux** cités par dom Botte lors de la "création" de la "nouvelle messe" :
Bernard Botte, O.S.B., *LE MOUVEMENT LITURGIQUE, TEMOIGNAGE ET SOUVENIRS*, DESCLEE, 1973 :

> *"…J'arrivai à Locarno le jeudi matin et je me rendis à l'adresse qui m'avait été indiquée. C'était un **très confortable hôtel suisse** situé hors ville, à flanc de coteau, avec une vue splendide sur le lac. J'y trouvai une **nombreuse compagnie** : ils étaient une **quinzaine**. Parmi eux Mgr Wagner, le Professeur Fischer, Mgr Schnitzler, le Père Jungmann, le Père Bouyer, le Père Gy, dom Vaggagini. Ils semblaient **fatigués** et je le*

Avec **la messe "pipaul[8]"** on est au comble de la prétention, du ridicule, de la parodie. La sainte Eglise n'utilise l'adjectif "très saint" que pour la TSVM et pour la messe. Avoir choisi ce mot de "pipaul" est une signature : **c'est une singerie diabolique !**

Sans formation philosophique approfondie, sans formation théologique poussée[9], ce titulaire d'un diplôme en "hygiène et sécurité du travail", a lui aussi la prétention de sa réformette sur la sainte Messe ! **COMIQUE ! RIDICULE ! GROTESQUE !** Tout comme son confrère l'abbé de La Rocque !

Vrai moderniste, l'abbé Celier est bien digne des destructeurs de Vatican d'eux. Quelle honte pour la Tradition !

On pourrait rajouter de nombreux commentaires sur cet ouvrage, mais nous venons d'en souligner des points essentiels.

C. LE BUT REEL DE CE LIVRE

On aura compris que toutes ces omissions, insuffisances, approximations, cachent une **manipulation**. Son comparse est plus franc. Lui il milite pour un **ralliement au plus vite**. L'abbé Celier adopte la posture de celui qui semble quelque peu opposé. Il est d'accord, mais plus tard, mais avec quelques conditions. Et dans l'intervalle il favorise l'entrisme subtil des analyses de l'IBP au sein du District de France de la FSSPX (voir sa reprise de Santogrossi dans son dernier article de *Fideliter* sur les sacres). En fait ce n'est que de la poudre aux yeux ! Car les conditions sont pipées. Il suffit de lire les erreurs d'analyse et les omissions que nous venons de souligner. Il suffit de voir qu'**il prêche en apparence la fermeté sur la sainte messe et trois pages plus loin préconise un compromis scandaleux, prouvant qu'il est prêt à tout abandon.**

Après vingt ans de déformation par l'abbé Celier, les fidèles ont déjà dans une très forte proportion rejoint les apostats-ralliés, soit dans les faits (quand ils n'ont pas la messe de la FSSPX, comme lors de mariages, de professions de Foi, ou en vacances, ils vont n'importe où), soit dans les esprits (si demain il y a ralliement-apostasie, ils continueront à assister aux messes des nouveaux ralliés-apostats).

Ce méchant ouvrage est là pour endormir et non réveiller, pour laisser tomber armure, cuirasse, sandales, bouclier, casque, glaive. Relisez chers lecteurs ce passage de saint Paul dans l'épître aux Ephésiens au chapitre VI. **Ce livre n'est pas écrit pour fortifier la Foi, mais pour vous rendre tièdes**. Si vous ne réagissez pas il vous conduira à la tiédeur qui a pour conséquence inévitable : être vomis de Dieu. A vous de le comprendre, à vous de réagir, à vous de faire échouer cette manipulation, diffusez cette réfutation.

Oui l'abbé Celier n'a plus la Foi catholique, oui l'abbé Celier risque de vous faire perdre la Foi Catholique. Vous savez maintenant ce que vous devez faire contre ce livre. Que fait-il dans notre camp ?

Oui ce livre mérite un échec. Œuvrez pour !

Dénoncez-le sur tous les toits. Matth., x, 27.

Poursuivons le combat catholique !

---

comprends. Rien n'est si fatigant que de travailler en groupe, et plus nombreux est le groupe, plus cela devient difficile.

*"On était arrivé **au moment de rédiger les trois prières eucharistiques**.*

*(…) D'autre part **on avait décidé de mettre en lumière le rôle de l'Esprit-Saint dans l'eucharistie. Un des reproches qu'on pouvait faire au canon romain était précisément de laisser ce rôle dans l'ombre"**.*

Quand on pense qu'on nous a fait croire que ces **destructeurs** du plus grand trésor de l'Eglise, étaient des spécialistes, des "théologiens" ! **COMIQUE ! RIDICULE ! GROTESQUE !**

[8] Pour sortir de la crise, l'abbé Celier après avoir défendu apparemment fermement et exclusivement le rite antique et vénérable, préconise, quelques pages plus loin, un compromis : la messe "pipaul" : *Le rite traditionnel se célèbre selon le missel de saint Pie V. Le rite nouveau se célèbre selon le missel de Paul VI.* ***La «messe pipaule» serait tout simplement un mélange du rite «Pie» et du rite «Paul»* (p. 196).**

[9] La récente réfutation de son dernier article sur *Pontificalis Romani* par un professeur de séminaire (l'abbé Cekada) et le Comité international *Rore Sanctifica* a montré les limites de son argumentation théologique qui ne résiste pas à un examen par des connaisseurs de la question.

Voir http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2007-05-01-Refutation_de_l_abbe_Celier_par_l_abbe_Cekada/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf et aussi http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

ANNEXE I

POSTFACE DE MGR LEFEBVRE POUR LE LIVRE PIERRE M'AIMES-TU ?

La lecture de ces pages qui précèdent et présentent le vrai visage de Jean-Paul II sont **terrifiantes** et remplissent l'âme catholique et romaine **d'épouvante et de tristesse**.

Elle suscite aussi des **problèmes graves à la foi du catholique fidèle**, problèmes souvent insolubles et qui expliquent la perplexité et la confusion qui envahissent les esprits les plus solides et les chrétiens les plus convaincus.

Le Pape c'est la « Pierre » placée par Dieu à la base de Son Église, c'est celui dont la foi ne doit pas défaillir, qui confirme ses frères, qui paît les brebis et les agneaux, qui, assisté par l'Esprit-Saint, a dirigé l'Eglise pendant près de vingt siècles, conférant ainsi à la Papauté un crédit moral unique au monde.

Est-il concevable que depuis les années 1960 le Siège apostolique soit occupé par des Papes qui sont la cause de l'«autodestruction de l'Eglise» et y répandent «la fumée de Satan». Évitant même de nous poser la question sur ce qu'ils sont, nous sommes bien obligés de nous poser des questions sur ce qu'ils font et de constater avec stupeur que ces Papes introduisent la Révolution de 89 dans l'Eglise avec sa devise, sa charte, directement opposées aux principes fondamentaux de la foi catholique.

Cette brochure est éclairante sur les agissements de Jean-Paul II continuateur de Paul VI.

Les faits sont devant nos yeux, qui illuminés par la foi catholique immuable, observent avec une douleur croissante l'Eglise catholique et Romaine menaçant ruine totale.

Faisant écho aux Papes d'avant 60 qui ont prophétisé sur les malheurs à venir de l'Eglise, si on ne les écoutait pas et si l'on faisait fi de leurs condamnations, faisant écho aux prophéties de Notre-Dame de la Salette et de Notre-Dame de Fatima, efforçons-nous de reconstruire l'Église sur des principes éternels enseignés par le Magistère de l'Eglise pendant près de vingt siècles, réprouvant les erreurs de la Révolution libérale et moderniste, quand bien même elles seraient avalisées par ceux qui occupent le Siège de Pierre.

La déclaration que nous faisions le 21 novembre 1974 après la première visite Romaine est toujours d'actualité et nous devons la réaffirmer après la seconde visite de 1987. La Rome moderniste poursuivant son œuvre de démolition de la foi et de la chrétienté, c'est un devoir de la répudier en nous attachant à la Rome de toujours, proclamant plus que jamais la nécessité du Règne universel de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Sa Sainte Mère, Marie Reine.

Pour réaliser la venue de ce Règne, nous avons un besoin urgent d'évêques et de prêtres, de religieux et de religieuses qui n'ont qu'un nom sur les lèvres et un seul amour dans leur cœur : celui de Jésus-Christ.

✝ Marcel Lefebvre
Archevêque-évêque émérite de Tulle
Fondateur de la Fraternité Saint-Pie X
Ecône, le 7 juin 1988.

ANNEXE II

Lettre de l'abbé Berto

Saint André, 1963, Samedi, Rome.
[Lettre de l'abbé Berto à M. l'abbé B***]

(...) Le travail a été formidable, ce n'est rien ; il a surtout été **douloureux**. Que de fois, après les votes du 29 et du 30 octobre, j'ai pleuré, **pleuré à sanglots**, sur les pauvres feuillets que je couvrais d'écriture ! Le **châtiment de Dieu** est venu sur ces votes, surtout peut-être sur le premier ; le second, plus grave *ut res* que le premier, était moins affreux *ut signum.* Le sort de la session a été réglé ce jour-là au ciel, **où règne un Fils qui ne veut pas qu'on outrage Sa Mère**. Le **châtiment** a été ce honteux pataugeage, ce risible *fiasco* de deux mille évêques, répétant deux mille fois qu'on allait voir ce qu'on allait voir, sans rien faire voir que leur **impuissance** et leur **nullité**.

Je m'accuse, et je voudrais m'accuser devant la terre entière, d'avoir douté, douté de l'amour de Notre-Seigneur pour Sa Mère, douté du soin qu'Il aurait de venger son honneur. La vengeance a été prompte ; elle a été de rendre le Concile gâteux pendant six semaines, et elle est douce si elle s'arrête là.

Oui, j'ai douté, et je m'en accuse amèrement. Mais quoi ! Nous étions quelque soixante Pères sur deux mille, une dizaine de théologiens contre plus de cent. Nous avions en face des hommes d'un jour qui n'avaient qu'une heure, **qui savaient que cette heure ne reviendrait pas, qui voulaient que cette heure fût celle de leur triomphe, et qui pour triompher ne ménageaient ni l'intrigue, ni les effets de surprise, ni les pièges savamment dressés, ni même, hélas, l'improbité**. Que pouvait notre fragile barrière ? J'ai mis trois semaines à comprendre que **Dieu l'avait rendue infranchissable.** Je croyais qu'elle avait cédé, quand elle tenait encore ; je la croyais emportée, et elle résistait. J'ai

souffert, et mortellement souffert, avant de voir enfin ce que j'avais sous les yeux : **Dieu imposant** des limites à la mer, comme dit le Saint-Esprit dans la Sagesse, et lui défendant de les dépasser.

Pourquoi ce formidable assaut est-il soudain tombé en défaillance ? Pourquoi n'a-t-on pas battu le fer pendant qu'il était chaud ? Pourquoi les chefs de cette majorité numériquement toute puissante n'ont-ils pas sur-le-champ bâclé un schéma conforme au vote du 29 octobre, présenté ce schéma aux Pères, arraché un nouveau vote qui eût été leur victoire définitive ? Dans l'état des esprits, c'était si assuré, si infaillible, qu'aucune explication humaine de ce **FOUDROYANT AVEUGLEMENT** d'hommes jusque-là si habiles ne me suffira jamais. **Il n'y a qu'une explication. Le funeste vote de la veille, apostasiant l'Évangile des Noces de Cana, loin d'inviter la sainte Vierge, lui avait signifié son congé. Elle encombrait ! La Vierge Marie encombrait le Concile, qui l'invitait à sortir. Oh ! elle ne se l'est pas fait dire deux fois ! La terre n'a pas tremblé, la foudre n'est pas tombée sur Saint-Pierre. La Vierge Marie est sortie discrètement dans un profond silence ; seulement, si discrètement, dans un silence si profond, qu'elle n'a pas dit *Vinum non habent,* et les destins de la deuxième session ont été scellés. Quand on est un Concile œcuménique et qu'on fait sortir la sainte Vierge, on devrait au moins se rappeler qu'elle ne demande qu'à s'effacer, c'est assez connu, et qu'elle pourrait bien s'effacer trop. La sainte Vierge n'ayant rien dit, Jésus n'a rien fait ;** l'eau est restée de l'eau, même pas de l'eau potable, de l'eau de toilette, toujours comme à Cana, et encore avec beaucoup de mauvais microbes dedans. Il y en avait de l'eau dans ces urnes... ! Elles en rendent depuis six semaines par deux mille robinets, la session va finir, et il y a des robinets qui trouvent qu'ils n'ont pas assez coulé ! Mais l'avis commun est que ça suffit comme ça. On a beau changer de robinet, c'est toujours de l'eau qui sort, et comme personne n'a plus le moindre espoir de voir sortir du vin, autant fermer tous les robinets.

Je pense que la sainte Vierge, quant à elle, se serait contentée de laisser le Concile barboter dans toute cette eau pas trop propre. **Mais, au lieu de lui demander à genoux, dans une supplication solennelle, de prononcer le *Vinum non habent,* on l'a formellement déclarée gênante, embarrassante, encombrante, à la face de son Fils, elle, l'Épouse du Saint-Esprit ! Toujours quand on est un Concile œcuménique, on doit savoir que METTRE LA SAINTE VIERGE A LA PORTE EST UNE OPERATION QUI PEUT AVOIR DES SUITES, ET PEUT N'ETRE PAS RATIFIE PAR QUELQU'UN QUI LUI A OUVERT LES PORTES DU CIEL ; ON DOIT VOIR PLUS LOIN QUE LE BOUT DE SON NEZ, ET NE PAS SE FIGURER QU'ON A DROIT AU SAINT-ESPRIT COMME ÇA SUR COMMANDE, DU MOMENT QU'ON EST UN CONCILE.**

Dominus autem irridebit vos. L'Esprit-Saint qui a couvert Marie de Son ombre, est aussi l'Esprit qui plane sur les eaux. De sorte que cette deuxième session n'a pas été seulement stérile, elle a été un **marécage**, par la juste démission de Dieu. L'armée ne s'est pas débandée, elle a été arrêtée sur place, enlisée jusqu'aux genoux, chacun soulevant une jambe pendant que l'autre s'enfonçait, dégageant celle-ci et s'enfonçant de l'autre, avec des contorsions pareilles à celles des dindons que, dans les foires, on oblige à danser en les mettant sur des tôles surchauffées. Et pendant ce temps-là, l'Esprit-Saint, qui ne vient d'auprès du Père que s'Il est envoyé par le Fils, *quem ego mittam vobis a Patre,* attend dans le paradis. Qu'est-ce qu'il attend ? Que le Concile soit célébré comme au Cénacle, *cum Maria Matre Jesu.*

Voilà.... l'histoire mystique de la deuxième session ; c'est la seule histoire vraie. Je l'ai vécue, sans d'abord y **rien comprendre**, le cœur dans un étau. *Nondum venit hora mea*, Jésus n'a pas à avancer Son heure, la sainte Vierge ne L'en ayant point prié. Mais aussi *haec est hora vestra* ; vous aviez votre heure, que le Seigneur vous a laissée ; elle lui a servi à vous confondre, et maintenant elle est passée, il ne vous en sera pas accordé d'autre. *Spes nostra, Salve !*

A bientôt,... et que la mort nous trouve *super hanc Petram*.

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 7 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'appel piégé à la prière pour la conversion de l'abbé antichrist Ratzinger

Le gigantesque sophisme sur lequel les infiltrés modernistes et leurs otages (Mgr Fellay et abbé de Cacqueray) font reposer toute leur justification de leurs discussions avec Rome et des deux « *préalables* »

Le livre de l'abbé Celier (*« Benoît XVI et les traditionalistes »)* tente de mystifier les fidèles en invoquant le sophisme d'une possible conversion de Ratzinger. '*Sous la bannière*' vient de montrer la manipulation que représente ce sophisme, qu'il intitule : *« l'illusion Benoît XVI »* :

> ***« L'ILLUSION BENOIT XVI***
> *En complément de ce que nous venons de dire, il est utile de remarquer à quel point ce livre nourrit des* ***illusions étonnantes à propos de Benoît XVI.***
> *Le cardinal Ratzinger, (page 60) est repéré comme l'un des tenants de l'alliance européenne, le "noyau dirigeant" du concile, ainsi que Pichon ne peut s'empêcher de le remarquer. Et page 239, l'abbé Celier, coincé par les critiques de Monsieur Pichon, se voit obligé de rappeler les propos du même* ***cardinal Ratzinger traitant en 1988 de "disposition provisoire", ou de textes "dépassés", les encycliques comme "Mirari vos" de Grégoire XVI, "Quanta Cura" de Pie IX, "Libertas" de Léon XIII, "Quas Primas" de Pie XI, etc...*** *qui sont remises en cause par les constitutions conciliaires.*
> *Ces seules mentions devraient suffire pour conserver une prudence de serpent à l'égard de ce prélat devenu Benoît XVI ? En tout cas pour ne pas verser dans des illusions béates sur le personnage et sur ses actes réels ou supposés ?*
> *Alors si vous le voulez bien, écoutons nos deux auteurs en grappillant leurs propos et interjections au fil des pages de ce livre (sans chercher à être exhaustifs ce qui déborderait du cadre de cet article !).*
> *La voie "que le pape Benoît XVI propose, à savoir relire Vatican II à la lumière de la tradition." (O. Pichon page 185) (question :* ***où et quand ?****)*
> *"Il n'y a aucune raison pour que le pape actuel soit gêné d'en prendre à son aise" (****avec le Concile !*** *Suit un discours imaginaire du dit pape remettant en cause la liberté religieuse ! ! !) (G. Celier page 189) (question :* ***on prend ses rêves pour des réalités ?****)*

"L'élection de Josef Ratzinger nous a semblé une lueur d'espérance..." ; " Il a manifesté (..) son désir d'un certain retour à la tradition" (G. Celier page 208). Etc...

Or tout le monde sait, ou devrait savoir, que ***le père des pères conciliaires que fut Ratzinger s'est engagé, dès son élection, a mettre en œuvre avant tout le concile, tout le concile, et rien que le concile !*** *Et que* ***la liberté religieuse est au cœur de son programme,*** *ce qu'il vient encore de prouver à la mosquée bleue d'Istanbul !*

"Divine surprise" ? Olivier Pichon se moquerait-il de nous ? En tout cas, bien que plus modérément, l'abbé Celier lui fait chorus avec sa "lueur d'espérance".

Et sans doute, l'abbé Celier ne manque pas d'exprimer en plusieurs endroits des réserves prudentes. Il est bien trop malin pour ne pas le faire, ne fut-ce que pour ménager ses portes de sorties. Mais il n'en reste pas moins ***que l'ensemble du livre converge vers la création ou le maintien d'illusions et d'espoirs fallacieux, qui préparent les esprits à l'abandon des choses les plus graves pour les succès apparents d'un accord concédé sur des avantages réels peut-être, mais secondaires.*** *Et si la Fraternité et ses autorités, demeurées lucides, ainsi que nous l'espérons, refusaient lesdits accords...* ***ce livre aura préparé ses lecteurs à abandonner ladite Fraternité*** *pour se faire absorber et réduire peu à peu dans le giron d'une quelconque formule du type Saint Pierre ou Bon Pasteur. » Sous la bannière – n°130 – mars-avril 2007*

Ce même sophisme et cette illusion sont entretenus par les otages du réseau des infiltrés modernistes, Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray, qui répétant ce que leur souffle ce même réseau pro-ralliement, à rebours du combat de Mgr Lefebvre, déclarent qu'il serait légitime, catholique, apostolique et charitable d'engager un « *processus de réconciliation* » et de faire prier pour obtenir la conversion de l'abbé Ratzinger et de ses sbires.

La simple méditation des Saintes Ecritures aurait dû faire sursauter les évêques et les responsables de la FSSPX devant une telle énormité.

Prie-t-on pour la conversion de Ratzinger ?

Notre Seigneur a-t-il cherché la conversion de Caïphe et celle de Judas ?

Pour répondre à ces questions il faut se souvenir que c'est un piège bien connu dans l'histoire de l'occultisme que d'inviter les fidèles à entreprendre la conversion finale de Lucifer, au nom de la charité divine, mue par l'esprit apostolique.

Or l'Ecriture nous enseigne que Satan-Lucifer a inventé **le péché contre l'Esprit qui consiste à se prévaloir de toute sa puissance de connaissance et de tout son statut propre pour se révolter formellement et irrévocablement contre Dieu dans toute la mesure de sa connaissance**.

Au cours de toute l'histoire humaine, Satan-Lucifer a cherché à faire partager pleinement par les hommes, ce péché. **Ce partage universel forme l'objet propre de la Franc-maçonnerie illuministe au plus haut chef, ainsi qu'elle le proclame elle-même avec ses pompes et ses oeuvres. Ce péché n'est autre que la prévarication des chefs légitimes**.

Les Evangiles nous enseignent qu'à la veille du Jeudi Saint, dans le Temple de Jérusalem, **Notre Seigneur Lui-même a décrit ce péché avec une très grande précision, dans la parabole des vignerons homicides**.

Il précise de Sa bouche même, les paroles des intendants légitimes de la vigne du Seigneur : « *Voici l'héritier ! qu'allons-nous faire ? Tuons-le, jetons-le dehors,* ***ET LA VIGNE EST A NOUS !*** ». Les trois évangélistes nous précisent que les chefs du Temple et leurs envoyés présents comprenaient qu'Il parlait d'eux.

Quelques dizaines d'heures plus tard, Notre Seigneur est traduit devant le Sanhédrin et devant son chef légitime et prévaricateur Caïphe, dont Il reconnaît la légitimité, puisqu'Il lui répond. C'est donc Caïphe qu'Il désignait au travers de Sa parabole des vignerons homicides.

Et, Lui, la deuxième Personne Incarnée de la Trinité, le Verbe de Dieu qui s'est fait chair, la Charité même de par Sa nature divine, n'a aucune parole pour tenter de le convertir, puisqu'il se contente de

répondre directement à sa question solennelle (« Es-tu le Fils de Dieu ? ») : *« Tu l'as dit, je le suis et je vous dit que verrez le Fils de l'homme venir assis à la droite de la Puissance ».*

Qui est plus charitable que Jésus-Christ ! De même, Notre Seigneur n'a eu, avant la Cène du Jeudi Saint, aucune parole pour tenter de convertir Judas Iscariote, Son disciple, qu'il avait appelé, et dont Il connaissait à la fois l'incrédulité et la cupidité. Bien au contraire, le Maître lui dit : *« Judas, ce que tu as à faire, fais-le vite »*. Par ailleurs les Evangiles et les Ecritures nous répètent que le péché contre l'Esprit, ou prévarication, **est par nature IRREMISSIBLE. Qui donc se prétend plus charitable que Jésus-Christ !**

Comment Mgr Fellay a-t-il pu répéter, dans la campagne ratée de la manipulation sacrilège du *« bouquet spirituel »*[1], **ce que lui ont soufflé les agents du réseau des infiltrés modernistes ? Comment a-t-il pu inviter les fidèles à prier pour la conversion de l'apostat Ratzinger et de tous ses compères maçons illuministes antichrists.**

Le petit réseau du ralliement prétendrait-il qu'il serait un devoir pour les chrétiens de prier pour la conversion des chefs du Mystère d'iniquité ou de la Bête de la terre du chapitre XIII de l'Apocalypse de Saint Jean ? Tout cela est absurde ! et indécent ! Il s'agit d'un sophisme d'origine maçonnique et satanique.

Comme nous la enseigné Notre Seigneur Jésus-Christ, nous reconnaissons un arbre à ses fruits. Qu'a donc apporté au sein de la FSSPX la politique de la « réconciliation » inspirée des infiltrés modernistes et fondée sur un tel sophisme ?

Malgré le discours de certains, nous savons que les divisions et les discordes sont bien réelles au sein de la Fraternité. Les chapelles de la FSSPX se vident et connaissent une véritable érosion **ainsi qu'une déchéance doctrinale**.. **Il suffit de voir le discrédit[2] dans lequel ont plongé les dominicains d'Avrillé par leur fameux article (*Sel de la terre* n°54) de reprise de la pseudo-démonstration de prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale de 1968**.

Désormais, ils se murent dans le silence, alors que le regard et les questions documentées des fidèles les accablent. Est-ce là une situation digne de fils de Saint Dominique qui défendent la vérité ?

Et que dire de l'articulet-pamphlet de l'abbé Celier sur le même sujet et qui déconsidère le combat doctrinal de la revue *Fideliter* et que, fort heureusement, les communiqués[3] du CIRS[4] et le travail de l'abbé Cekada viennent de réduire à néant ?

Pour maintenir ce sophisme, contre la Foi catholique et même contre le bon sens, Mgr Fellay entraîné en juillet 2006 par le réseau des infiltrés dans l'opération sacrilège du « *bouquet spirituel* » **a commencé à mentir (interview par l'abbé Lorans à Radio courtoisie en octobre 2006),**), **et continuait son double langage**.

Le but de ce que nous avons appelé l' « ***orchestre noir*** »[5] a consisté **à compromettre par le mensonge l'autorité de celui qui gouverne**.

Malgré l'échec retentissant du *« bouquet spirituel »* (une *« gerbe magnifique »* selon l'abbé Lorans (sic)), les initiatives de préparation des esprits au ralliement continuent. Et tout ce plan de ralliement promu par la camarilla des infiltrés modernistes consiste à tourner le dos au consécrateur et fondateur Mgr Lefebvre, et à **instaurer une confusion des Sacerdoces en mêlant dans les chapelles de la FSSPX vrais et faux prêtres**.

---

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/Tract_appel_des_fideles_a_Mgr_Lefebvre%20TIRAGE.pdf
[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-25-A-00-Avrille_accule_sur_les_sacres_1.pdf
[3] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf et http://www rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf
[4] Comité international *Rore Sanctifica* : http://www rore-sanctifica.org
[5] http://www.virgo-maria.org/D-Trombinoscope/index_trombinoscope_ralliement htm

Le « *rite de La Rocque* » ou le « *rite Pipaul* » de l'abbé Celier sont là pour **entraîner cette confusion des Sacerdoces**, que le *Motu Proprio* sorte, ou non, plus ou moins rapidement, **le processus lent de désagrégation de la FSSPX est engagé par cette confusion sacramentelle**.

Ne voulant pas servir Dieu et le Sacerdoce qu'Il a institué, les infiltrés modernistes ont, au contraire, sollicité **les honneurs de Ratzinger, de celui qui porte la responsabilité la plus élevée, après Montini-Paul VI, dans la destruction du Sacerdoce**.

Ils ont besoin des antichrists ! Quelle honte !

Qui dirige la FSSPX et jusqu'où sera-t-elle menée ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 8 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Spécial Invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale
Rore Sanctifica – La lettre mensongère de Dom Botte au Père Bouyer

Le CIRS commente la lettre mensongère du père du nouveau rite
Communiqué du 6 mai 2007 du CIRS (avec fac-similé de la lettre du 2 juin 1966)

Télécharger le communiqué du CIRS depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-06_Dom_Botte_a_Bouyer.pdf

L'étude par le CIRS des circonstances de la création du nouveau rite de consécration épiscopale apporte de nouveau éléments accablants.

Dans son communiqué[1] du 5 mai 2007, le CIRS révélait déjà ce qu'Avrillé a tenté de dissimuler, la mise en cause radicale du nouveau rite par le Père Bouyer (*« la risée des savants »* !).

Dans ce nouveau communiqué nous apprenons **par quels mensonges le bénédictin belge a répondu au Père Bouyer. Nous en citons un extrait** du communiqué du CIRS:

> *« Face à la critique du Père Bouyer qui met en cause le caractère scientifique peu établi de la prétendue Tradition apostolique, **un texte entièrement « reconstruit » par Dom Botte qui va devenir la pierre angulaire sur laquelle seront appelées à reposer toutes les consécrations épiscopales postérieures,** Dom Botte ne s'émeut guère mais **avance des raisons fallacieuses pour maintenir le texte de sa réforme** :*
>
> > *« **Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte**. Qui que soit l'auteur de la prière, **il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats** et donnent de l'épiscopat une version infiniment plus riche que les prières romaines. Ne serait-ce pas là une occasion, puisqu'il faut changer, de se*

[1] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-05_Lettre_de_Bouyer.pdf

rapprocher de la tradition orientale ? Comme vous le voyez, ce n'est pas un souci d'archaïsme qui m'a guidé, ***mais un souci d'œcuménisme****.* ***Qu'après cela Hippolyte soit "intégriste" ou non, ce qui peut se discuter, il est incontestable que cette prière est d'une grande richesse. J'ai bien étudié toutes les prières d'ordination. Je n'en ai jamais trouvé qui soient d'une qualité égale.****. Qu'après cela Hippolyte ait mauvais caractère, c'est une autre question.* ***Mais il faut être impartial****. L'œuvre a une existence indépendante de son auteur. Nous n'entendons nous engager ni dans les controverses sur sa personne, ni sur l'authenticité de son œuvre.* ***Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré deux grands patriarcats orientaux. Comme vous avez le sens de l'oecuménisme, je pense que ces considérations auront du poids à vos yeux »*** *Dom Botte, 2 juin 1966*

Or l'affirmation répétée de Dom Botte selon laquelle la forme prétendue de la Tradition apostolique serait en usage dans deux patriarcats est fausse

- *«* ***Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte****. »*
- *« Qui que soit l'auteur de la prière,* ***il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats »***
- ***« Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré deux grands patriarcats orientaux » Dom Botte***

Premier mensonge de Dom Botte sur le Patriarcat d'Antioche (rite des Syriens occidentaux c'est-à-dire Maronites et jacobites)

La forme d'intronisation du patriarche Maronite qui contient des éléments (partiels et non hérétiques) de la forme de la prétendue Tradition apostolique est un rite d'intronisation ***purement juridictionnel et nullement sacramentel****. Ce rite ne peut donc en aucun cas constituer une justification du recours a des bribes de cette prétendue Tradition apostolique pour un usage sacramentel.*

Nous rappelons le Pape Pie XII a promulgué dans la ***"Lettre Apostolique" Motu Proprio "Cleri Sanctitati"*** *du 02 juin 1957, le canon 235 du code de Droit canon oriental, où il déclare (infailliblement) que l'intronisation d'un Patriarche est* ***un acte purement juridictionnelle, car l'élu doit au préalable à son intronisation être revêtu du « caractère épiscopal »*** *:*

> *« §4.* ***Que l'élu à la dignité patriarcale qui n'aurait pas le caractère épiscopal****, s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 2,* ***soit ordonné évêque avant l'intronisation*** *; mais s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 3, il peut être ordonné seulement après la confirmation du Pontife Romain. » Pape Pie XII, 2 juin 1957*

Deuxième mensonge de Dom Botte sur le Patriarcat d'Alexandrie (rite Copte)

La forme du rite de consécration épiscopal Copte qui contient des éléments (partiels et non hérétiques) de la forme de la prétendue Tradition apostolique possède une phrase qui exprime le pouvoir d'ordre (potestas ordinis) épiscopal et possède une phrase qui exprime la signification de la grâce du Saint-Esprit (gratia ordinis), ***or ces deux phrases sont absentes aussi bien de la prétendue Tradition apostolique que du nouveau rite de consécration épiscopale****.*

Le recours à ce rite pour assurer la validité du nouveau rite est donc disqualifié.

Nous rappelons ici ce que nous avions déjà montré dans nos précédents textes :

- *Communiqué du CIRS du 25 avril 2006 (De Ritu Coptorum)*[2]
- *Notitia VI – De Erratis – réfutation de la brochure d'Avrillé (« Sont-ils évêques ? »)*[3]
- *Réfutation de l'abbé Calderon du 24 avril 2007*[4]

[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2006-04-25)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf

[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-07-notitia_6-de_erratis/rs_notitia_3_de_erratis_2006_07_a.pdf

Et le Père Pierre-Marie, en novembre 2005, approuve et répéte cette fausse assertion de Dom Botte : elle va même devenir la base de son raisonnement et de sa pseudo-démonstration :

> *« Il faut reconnaître que - indépendamment de la dépréciation de la liturgie romaine -,* ***l'argumentation de Dom Botte est valable*** *: le fait que la prière*
>
> *p. 94*
> *d'Hippolyte ait été adoptée par deux patriarcats orientaux[5] assure sa valeur, abstraction faite de la personne de son auteur[6], et du caractère de cette personne » Sel de la terre, n°54*

Cette reprise du mensonge de Dom Botte intervient plus de 37 ans après la promulgation du nouveau rite sacramentellement invalide de consécration épiscopale. ***On ne pourra donc pas dire que les dominicains d'Avrillé auront manqué de temps pour effectuer une étude approfondie du sujet.***

Désormais la collusion obstinée entre les moines d'Avrillé et les réformateurs liturgistes modernistes anti-christs, qui ont détruit l'épiscopat catholique sacramentellement valide par la promulgation d'un rite invalide, est devenue publique et totale.

Jusqu'à quand le Père Pierre-Marie va-t-il continuer à soutenir ces deux mensonges éhontés de Dom Botte ?
La forme peudo-épiscopale de Montini-Paul VI que le Père Bouyer avait déjà qualifié en 1966 de « risée des savants » va-t-elle devenir la « risée de la Tradition catholique » ? [7]CIRS, Communiqué du 6 mai 2007

La crédibilité d'Avrillé est désormais gravement entamée par cette affaire, où les dominicains se retrouvent désormais au coude à coude avec Dom Botte, **partageant et relayant des affirmations sans fondements et des faits imaginaires, et dont la conséquence gravissime pour le salut de leur âme et celle des clercs et des fidèles qui leur font encore confiance, est qu'ils vont à l'encontre de la vérité connue publiquement, c'est-à-dire qu'Avrillé commet le péché contre le Saint-Esprit et incite leurs fidèles à le commettre avec eux**, tout en cautionnant par leur pseudo-démonstration la destruction finale du reste d'épiscopat catholique sacramentellement encore valide.

Dom Botte, le Père Lécuyer et les ennemis de l'Eglise catholique qui guidèrent leurs travaux eurent-ils imaginé pareils défenseurs posthumes ?

Dans les rangs même de la dite Tradition catholique ?

Faudra-t-il que les pierres crient la vérité si les dominicains se font les relais de l'erreur ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

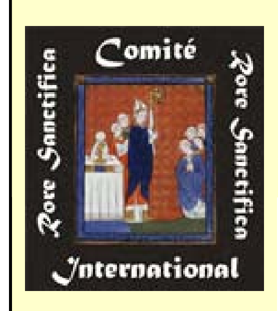
---

[4] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2006-04-25)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf

[5] Note du Sel de la terre : Dans les débuts de l'Église, on ne comptait que trois patriarcats : Rome, Antioche et Alexandrie, tous les trois liés à la personne de saint Pierre : celui-ci a fondé l'Église d'Antioche avant de venir à Rome, et il a envoyé son «secrétaire», saint Marc, fonder celle d'Alexandrie, en quelque sorte en son nom. La présence de la même prière dans les deux patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche est évidemment un argument très fort.

[6] Note du Sel de la terre : On voit combien sont vaines les discussions de *Rore sanctifica* pour savoir si la *Tradition apostolique* a, oui ou non, Hippolyte pour auteur. Là n'est pas le problème.

[7] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-06_Dom_Botte_a_Bouyer.pdf



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитéт за научные Исслéдования по поводу Происхождéния и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

En 1966, la lettre mensongère de Dom Botte en réponse au Père Bouyer qui contestait la nouvelle forme du rite épiscopal (avec reproduction du fac-similé de la lettre manuscrite)

1. Le 2 juin 1966, Dom Botte tente de circonscrire la contestation du Père Bouyer qui ébranlait l'opération de liquidation de l'ancien rite de consécration épiscopale

Dans notre communiqué[1] du 5 mai 2006, nous avons publié le fac-similé de la lettre du 14 juin 1966 du Père Bouyer au *Groupe XX* du *Consilium* et par laquelle il mettait en cause le nouveau rite épiscopal et le disqualifiait en remettant en cause son substrat même, à savoir le texte de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, ainsi qu'en soulignant la perte dans ce rite du sens chrétien authentique de la consécration.

Ce passage de la lettre du Père Bouyer a été volontairement (et très cléricalement !) censuré dans le numéro 54 du *Sel de la terre*, car il mettait en cause implicitement toute la crédibilité du nouveau rite épiscopal, **ce que les dominicains se sont évertués à masquer** :

> ***« Il est à craindre qu'une révision entreprise sous une suscite de tels auspices [les « élucubrations » d'Hippolyte] ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants »* Père Louis Bouyer au Groupe XX, 14 mars 1966**

Cette omission bien cléricale des moines d'Avrillé vise à préserver Montini-Paul VI. En réalité l'affirmation contenue dans la dite constitution apostolique *Pontificalis Romani* (1968) apparaît désormais bel et bien comme un énorme mensonge de Montini-Paul VI :

> *« on a jugé bon de recourir, **parmi les sources anciennes, à la prière consécratoire qu'on trouve dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome,** document du début du troisième siècle, et qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination chez les Coptes et les Syriens occidentaux. »* Montini-Paul VI – *Pontificalis Romani*, 1968[2]

2. **Les 2 mensonges de Dom Botte** sur la « *garantie* » qu'apporteraient le nouveau texte par un soi-disant « *déjà en usage dans les Patriarcats orientaux* »

[1] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-05_Lettre_de_Bouyer.pdf
[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/05-rite_de_paul_6-textes_de_reference/1977-pontificalis_romani_(fr)_(eveques)/1977-Pontificalis_Romani-Francais_eveques.pdf



Face à la critique du Père Bouyer qui met en cause le caractère scientifique peu établi de la prétendue *Tradition apostolique*, **un texte entièrement « reconstruit » par Dom Botte qui va devenir la pierre angulaire sur laquelle seront appelées à reposer toutes les consécrations épiscopales postérieures,** Dom Botte ne s'émeut guère mais a**vance des raisons fallacieuses pour maintenir le texte de sa réforme** :

> « *Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte*. *Qui que soit l'auteur de la prière, il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats et donnent de l'épiscopat une version infiniment plus riche que les prières romaines. Ne serait-ce pas là une occasion, puisqu'il faut changer, de se rapprocher de la tradition orientale ? Comme vous le voyez, ce n'est pas un souci d'archaïsme qui m'a guidé,* **mais un souci d'œcuménisme**. ***Qu'après cela Hippolyte soit "intégriste" ou non, ce qui peut se discuter, il est incontestable que cette prière est d'une grande richesse. J'ai bien étudié toutes les prières d'ordination. Je n'en ai jamais trouvé qui soient d'une qualité égale.*** *Qu'après cela Hippolyte ait mauvais caractère, c'est une autre question.* ***Mais il faut être impartial.*** *L'œuvre a une existence indépendante de son auteur. Nous n'entendons nous engager ni dans les controverses sur sa personne, ni sur l'authenticité de son œuvre. Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré deux grands patriarcats orientaux.* ***Comme vous avez le sens de l'oecuménisme, je pense que ces considérations auront du poids à vos yeux »*** Dom Botte, 2 juin 1966

Or l'affirmation répétée de Dom Botte selon laquelle la forme prétendue de la *Tradition apostolique* serait en usage dans deux patriarcats est fausse

- « *Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte*. »

- « *Qui que soit l'auteur de la prière, il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats »*

- *« Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré deux grands patriarcats orientaux »* **Dom Botte**

Premier mensonge de Dom Botte sur le Patriarcat d'Antioche (rite des Syriens occidentaux c'est-à-dire Maronites et jacobites)

La forme d'intronisation du patriarche Maronite qui contient des éléments (partiels et non hérétiques) de la forme de la prétendue *Tradition apostolique* est un rite d'intronisation **purement juridictionnel et nullement sacramentel**. Ce rite ne peut donc en aucun cas constituer une justification du recours à des bribes de cette prétendue *Tradition apostolique* pour un usage sacramentel.

Nous rappelons le Pape Pie XII a promulgué dans la ***"Lettre Apostolique" Motu Proprio "Cleri Sanctitati"*** du 02 juin 1957, le canon 235 du code de Droit canon oriental, où il déclare (infailliblement) que l'intronisation d'un Patriarche est **un acte purement juridictionnelle, car l'élu doit au préalable à son intronisation être revêtu du *« caractère épiscopal »*** :

> « §4. **Que l'élu à la dignité patriarcale** qui n'aurait pas le caractère épiscopal, s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 2, soit ordonné évêque avant l'intronisation ; mais s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 3, il peut être ordonné seulement après la confirmation du Pontife Romain. » Pape Pie XII, 2 juin 1957



Voici le fac-similé du texte du Pape Pie XII publié par les AAS (*Acta Apostolicae Sedis*) :

Can. 233

Electio ad normam iuris peracta, illico a praeside, vel, si praeses fuerit electus, ab illo qui eius vices gerere debet, totius Synodi nomine, formula modoque in singulis ritibus receptis, electo intimanda est, salvo praescripto can. 235, § 3, n. 1.

Can. 234

Electus intra biduum utile a recepta intimatione, manifestare debet utrum electioni consentiat, an eidem renuntiet; secus, omne ius ex electione quaesitum amittit.

Can. 235

§ 1. Si electus renuntiaverit, ad novam electionem procedendum est.

§ 2. Si electus acceptaverit, Synodus procedat, iuxta praescripta sui ritus, ad eius proclamationem et inthronizationem, dummodo sit Episcopus, haud excluso Episcopo electo seu designato, rite confirmato, etsi charactere episcopali nondum aucto, sed exclusis Episcopis qui canonice officio episcopali renuntiaverunt vel depositi sunt, iisque de quibus in can. 109, § 1.

§ 3. 1° Si vero electus talis non sit, Synodus Romano Pontifici electionem peractam illico notam faciat, suspensa eiusdem electi proclamatione et inthronizatione, et servato a Patribus, omnibusque qui qualibet ratione Synodo interfuerunt vel quomodolibet electionis exitum noverunt, secreto circa eundem exitum, etiam adversus electum, donec confirmatio pervenerit et legitime publica evaserit;

2° Interim Patres Synodi possunt residentiae sedem repetere, ad Synodum redituri cum pervenerit Summi Pontificis responsum;

3° Obtenta Summi Pontificis confirmatione, procedatur ad sollemnem Patriarchae proclamationem et inthronizationem.

4° Si electus Summi Pontificis confirmationem non obtinuerit, ad novam electionem statim procedendum est.

§ 4. Electus ad dignitatem patriarchalem qui charactere episcopali careat, si ex iis sit de quibus in § 2 agitur, ante inthronizationem Episcopus ordinetur; si autem sit ex iis de quibus in § 3, n. 1, nonnisi post Romani Pontificis confirmationem Episcopus ordinari potest.

Can. 233. — Syn. Armen., a. 1911, 175.; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars. III, cap. VI, 7, XX, XXI.

Can. 234. — Syn. Armen., a. 1911, 175; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars. III, cap. VI, 7, XXI.

Can. 235. — Pius IX, litt. ap. *Reversurus,* 12 iul. 1867, § 16; const. ap. *Cum ecclesiastica,* 31 aug. 1869, § 5, II; litt. encycl. *Quartus supra,* 6 ian. 1873, §§ 33-34; S. C. de Prop. Fide, decr. 15 mart. 1729. - Syn. Armen., a. 1911, 180, 181; Syn. Sciarfen. Syrorum, a. 1888, cap. VIII, art. II.

§ 2. — S. C. de Prop. Fide (C. P.), 28 ian. 1636, n. 2-3; 30 oct. 1894. - Syn. Armen., a. 1911, 175; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars II, cap. XIV, 47; pars III, cap. VI, 7, XX.

§ 4. — Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars II, cap. XIV, 48.

Deuxième mensonge de Dom Botte sur le Patriarcat d'Alexandrie (rite Copte)

La forme du rite de consécration épiscopal Copte qui contient des éléments (partiels et non hérétiques) de la forme de la prétendue *Tradition apostolique* possède une phrase qui exprime le pouvoir d'ordre (*potestas ordinis*) épiscopal et possède une phrase qui exprime la signification de la grâce du Saint-Esprit (*gratia ordinis*), **or ces deux phrases sont absentes aussi bien de la prétendue *Tradition apostolique* que du nouveau rite de consécration épiscopale**.

Le recours à ce rite pour assurer la validité du nouveau rite est donc disqualifié.

Nous rappelons ici ce que nous avions déjà montré dans nos précédents textes :

- Communiqué du CIRS du 25 avril 2006 (*De Ritu Coptorum*)[3]
- *Notitia VI – De Erratis* – réfutation de la brochure d'Avrillé (« Sont-ils évêques ? »)[4]
- Réfutation de l'abbé Calderon du 24 avril 2007[5]

Non seulement le texte de la prétendue Tradition apostolique ne contient pas la signification du pouvoir d'ordonner – la ***potestas ordinis*** épiscopale - figurant elle explicitement dans le rite copte, **mais de plus, le 31 mars 1967 cette phrase fut habilement masquée aux membres de la Commission qui eut à se prononcer en faveur de l'adoption du nouveau rite épiscopal** de Montini-PaulVI qui devait intervenir en 1968.

Denzinger, p24

clesiis[10]. Ita, Pater[11] omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem[12] Spiritus Sancti tui, ut (οἷόδε) sit ipsi potestas dimittendi peccata secundum (κατά) mandatum (ἐντολή) unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros (Κλῆρος, Arabs: Clericos) secundum (κατά) mandatum ejus[13] ad sanctuarium[14] (ἱερατεῖον), et solvendi vincula omnia ecclesiastica, faciendi domos novas orationis[15] (εὐκτήριον), et sanctificandi (ἁγιάζειν) altaria (θυσιαστήριον); et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium sanctum incruentum, mysterium (μυστήριον) hujus[16] Testamenti (διαθήκη) Novi, in odorem suavitatis[17].

Partie supprimée lors du comparatif dans le Consilium

Consilium, Schemata 220, 31 mars 1967, Appendice

tibi dona in sanctis ecclesiis. Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei participationem Spiritus Sancti tui, ut sit ei potestas dimittendi peccata secundum mandatum eius ad sanctuarium et solvendi vincula omnia ecclesiastica, faciendi domus novas orationis et sanctificandi altaria; et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium incruentum, mysterium huius Testamenti novi in odorem suavitatis.

Ce mensonge de Dom Botte au Père Bouyer est désormais démontré et il est aggravé par la démonstration factuelle de son intention de dissimuler aux Pères du *Consilum* la présence de la signification de la *potestas ordinis* dans le rite Copte.

[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2006-04-25)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf
[4] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-07-notitia_6-de_erratis/rs_notitia_3_de_erratis_2006_07_a.pdf
[5] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2006-04-25)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf



Il s'agissait donc manifestement pour les réformateurs de faire adopter un nouveau texte dont ils soient sûrs qu'il ne comprenaient pas la signification de la *potestas ordinis*, c'est-à-dire un texte dont, au regard des critères infaillibles fixés par le Pape Pie XII, ils aient l'absolu certitude de son invalidité.



Rite Copte (Denzinger – p23-24) **(mal traduit)**	**Rite Copte (Sel de la terre – p 101-104)** **(n°54 – nov. 2005)**	**Rite Copte cité au Consilium - 1967**	**Rite Paul VI (1968)**
Dominator Domine Deus omnipotens	Dominator Domine Deus omnipotens	Qui es; Domine Deus omnipotens,	Deus et
Pater Domini nostri et Dei nostri et Salvatoris nostri Jesu Christi,	Pater Domini nostri et Dei nostri et Salvatoris nostri Jesu Christi,	Pater Domini nostri et Dei nostri et Salvatoris Iesu Christi,	Pater Domini nostri Jesu Christi,
une sole ingenite, sine principio (αρχή) nullum regem habens super te, qui es semper[12] et es ante saecula, infinite et sole altissime, sole sapiens (σοφός), sole bone (αγαθός), invisibilis in natura (φύσις) tua, principii expers (άναρχος), et apud quem est scientia incomprehensibilis et incomparabilis[13] (ασύγκριτος), cognoscens occulta,	[...]	unus solus ingenitus, sine principio, nullum regem habens super te, qui es semper et ante saecula, infinitus et solus altissimus, solus sapiens, solus bonus, invisibilis in natura tua, prin-cipii expers et apud quem est scientia incomprehensibilis et incompara-bilis, cognoscens occulta,	
			Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui in excelsis habitas et humilia respicis
cognoscens omnia antequam fiant,	cognoscens omnia antequam fiant,	cognoscens omnia antequam fiant,	qui cognoscis omnia antequam nascantur
qui es in altissimis et respicis humiles,	qui es in altissimis et respicis humiles,		
qui dedisti statuta (Arabs : canones) ecclesiastica	qui dedisti statuta ecclesiastica	qui donasti statuta ecclesiastica	tu qui dedisti in Ecclesia tua normas
per unigenitum Filiium tuum Dominum nostrum Jesum Christum	per unigenitum Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum,	per unigenitum Filium tuum D.N.I.C.,	per verbum gratiæ tuæ,
			qui prædestinasti ex principio genus iustorum ab Abraham
qui constituisti sacerdotes ab initio,	qui constituisti sacerdotes ab initio,	qui constituisti sacerdotes ab initio	qui constituisti principes et sacerdotes
ut adsisterent populo tuo,	[...]	ut assisterent populo tuo,	
qui non reliquisti locum tuum sanctum sine ministerio,	qui non reliquisti locum tuum sanctum sine ministerio,	qui non reliquisti locum sanctum sine ministerio,	et sanctuarium tuum sine ministerio non dereliquisti,
qui complacuisti tibi glorificari in iis, quos elegisti :	qui complacuisti tibi glorificari in iis, quos elegisti :	qui complacuisti tibi glorificari in iis quos elegisti.	cui ab initio mundi placuit in his quos elegisti glorificari :
tu iterum nunc	tu iterum nunc	Tu iterum nunc	**Et nunc**



Rite Copte (Denzinger – p23-24) (mal traduit)	Rite Copte (Sel de la terre – p 101-104) (n°54 – nov. 2005)	Rite Copte cité au Consilium - 1967	Rite Paul VI (1968)
effunde virtutem Spiritus tui hegemonici,	effunde virtutem Spiritus tui hegemonici,	effunde virtutem Spiritus tui principalis,	**effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,**
			quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,
quem donasti Apostolis sanctis tuis	quem donasti Apostolis sanctis tuis	quem donasti apostolis sanctis tuis	**quem ipse donavit sanctis Apostolis,**
			qui constituerunt Ecclesiam per singula loca ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem
in nomine tuo.	in nomine tuo.	in nomine tuo	**nominis tui.**
Da igitur	Da igitur	Da igitur	Da,
			cordium cognitor Pater,
hanc eandem gratiam	hanc eandem gratiam	hanc eamdem gratiam	
super servum tuum N, quem elegisti in episcopum,	super servum tuum N, quem elegisti in episcopum,	super servum tuum quem elegisti in episcopum,	huic servo tuo, quem elegisti ad Episcopatum,
ut pasceret gregem tuum sanctum,	ut pasceret gregem tuum sanctum,	ut pascat gregem tuum sanctum	ut pascat gregem sanctum tuum,
et ut tibi esset in ministrum irreprehensibilem,	et ut tibi esset in ministrum irreprehensibilem,	et ut sit tibi in ministrum irreprehensibilem,	et summum sacerdotium tibi exhibeat sine reprehensione,
orans ante benignilatem tuam die ac nocte,	orans ante benignitatem tuam die ac nocte,	orans ante benignitatem tuam die ac nocte,	serviens tibi nocte et die,
			ut incessanter vultum tuum propitium reddat
Congregans (conservans?) nume-rum salvandorum, offerens tibi dona (δώρον) in sanctis ec-clesiis.	congregans (conservans?) numerum salvandorum, offerens tibi dona in sanctis ecclesis.	congregans numerum salvandorum, offerens tibi dona in sanctis ecclesiis	et offerat dona sanctæ Ecclesiæ tuæ;
Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem Spiritus Sancii tui, ut sit ipsi poteslas dimittendi peccata	Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei unitatem Spiritus Sancti tui, ut sit ipsi potestas dimittendi peccata	Ita, Pater omnipotens, per Christum tuum, da ei participationem Spiritus Sancti tui, ut sit ei potestas dimittendi peccata	da ut virtute Spiritus summi sacerdotii habeat potestatem dimittendi peccata
secundum mandatum (εντολή) unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros (Κλήρος, Arabs : Clericos)	secundum mandatum unigeniti tui Filii Jesu Christi Domini nostri, constituendi cleros,	**SUPPRESSION DE LA MENTION DU POUVOIR D'ORDONNER**	secundum mandatum tuum ; ut distribuat munera



Rite Copte (Denzinger – p23-24) (mal traduit)	Rite Copte (Sel de la terre – p 101-104) (n°54 – nov. 2005)	Rite Copte cité au Consilium - 1967	Rite Paul VI (1968)
secundum mandatum ejus[13] ad sanctuarium[14] (ἱερατεῖον),	secundum mandatum ejus ad sanctuarium	secundum mandatum eius ad sanctuarium	secundum præceptum tuum
et solvendi vincula omnia ecclesiastica,	et solvendi vincula omnia ecclesiastica,	et solvendi vincula omnia ecclesiastica,	et solvat omne vinculum
			secundum potestatem quam dedisti Apostolis ;
faciendi domos novas orationis [15] (ευκτηριον), et sanctificandi (ἁγιάζειν) altaria (θυσιαστηριον) ;	[...]	faciendi domus novas orationis et sanctificandi altaria;	
et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensihilitate sacrificium sanctum incruentum, mysterium (μυστηριον) hujus[16] Testamenti Novi, in odorem suavitatis[17].	et placent tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in innocentia et irreprehensibilitate sacrificium sanctum incruentum, mysterium hujus Testamenti novi, in odorem suavitatis	et placeat tibi in mansuetudine et corde humili, offerens tibi in inno-centia et irreprehensibilitate sacrificium incruentum, mysterium huius Testamenti novi in odorem suavitatis.	placeat tibi in mansuetudine et mundo corde, offerens tibi odorem suavitatis,
			per Filium tuum Iesum Christum, per quem tibi gloria et potentia et honor, cum Spiritu Sancto in sancta Ecclesia et nunc et in sæcula sæculorum. Amen.



3. Le Père Pierre-Marie d'Avrillé répète les mensonges de Dom Botte et en fait la pierre angulaire de sa pseudo-démonstration

Et le Père Pierre-Marie, en novembre 2005, approuve et répète cette fausse assertion de Dom Botte : elle va même devenir la base de son raisonnement et de sa pseudo-démonstration :

> *« Il faut reconnaître que - indépendamment de la dépréciation de la liturgie romaine -, **l'argumentation de Dom Botte est valable** : le fait que la prière*
>
> *p. 94*
> *d'Hippolyte ait été adoptée par deux patriarcats orientaux*[6] *assure sa valeur, abstraction faite de la personne de son auteur*[7]*, et du caractère de cette personne » Sel de la terre*, n°54

Cette reprise du mensonge de Dom Botte intervient plus de 37 ans après la promulgation du nouveau rite sacramentellement invalide de consécration épiscopale. **On ne pourra donc pas dire que les dominicains d'Avrillé auront manqué de temps pour effectuer une étude approfondie du sujet**.

Désormais la collusion obstinée entre les moines d'Avrillé et les réformateurs liturgistes modernistes anti-christs, qui ont détruit l'épiscopat catholique sacramentellement valide par la promulgation d'un rite invalide, est devenue publique et totale.

Jusqu'à quand le Père Pierre-Marie va-t-il continuer à soutenir ces deux mensonges éhontés de Dom Botte ? **La forme peudo-épiscopale de Montini-Paul VI que le Père Bouyer avait déjà qualifié en 1966 de « *risée des savants* » va-t-elle devenir la « *risée de la Tradition catholique* » ?**

4. Les pièces du communiqué (fac-similé de la lettre et transcription)

Voici la transcription de la lettre manuscrite de Dom Botte dont nous reproduisons le fac-similé à la fin de ce communiqué. Cette transcription **n'a été que partiellement publiée** **dans le *Sel de la terre* (numéro 54).** Les passages **en gras et souligné** sont les phrases qui ont été censurés par le Père Pierre-Marie d'Avrillé.

Dom Bernard Botte. Louvain.

Rome 2-6-1966

Mon Révérend Père,

J'ai reçu communication de votre lettre du 14 avril et je vous remercie des observations que vous avez bien voulu faire au sujet du Pontifical.

Les questions que vous posez, je me les suis posées moi-même, et je crois bon de vous exposer pourquoi je les ai résolues de la manière que vous savez.

1. - Au sujet de la prière en forme de préface, deux remarques :

a) Je ne crois pas que l'introduction «*Vere dignum*...» soit due à une influence gallicane, laquelle représenterait une tradition plus ancienne. Si on suit l'évolution des textes, on voit qu'il s'agit d'une interprétation d'une rubrique : *in topo prafationis*. D'ailleurs, nous avons les prières de consécration gallicanes conservées dans le Gélasien (et passées à titre secondaire dans le Pontifical), et elles n'ont pas de *Vere dignum*.

---

[6] Note du Sel de la terre : Dans les débuts de l'Église, on ne comptait que trois patriarcats : Rome, Antioche et Alexandrie, tous les trois liés à la personne de saint Pierre : celui-ci a fondé l'Église d'Antioche avant de venir à Rome, et il a envoyé son «secrétaire», saint Marc, fonder celle d'Alexandrie, en quelque sorte en son nom. La présence de la même prière dans les deux patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche est évidemment un argument très fort.

[7] Note du Sel de la terre : On voit combien sont vaines les discussions de *Rore sanctifica* pour savoir si la *Tradition apostolique* a, oui ou non, Hippolyte pour auteur. Là n'est pas le problème.

b) Qu'il y ait des formes de bénédiction sous forme d'action de grâces, c'est incontestable. **C'est le cas notamment de la bénédiction des aliments dont dérive l'eucharistie** Mais il faut remarquer qu'il s'agit essentiellement de bénédictions de choses et non de consécrations de personnes. **Dans le premier cas, l'action de grâces est l'objet propre de la prière : on a reçu un don de Dieu (pain, vin, lumière, prémices). L'homme doit rendre grâce de ces dons, et ce faisant, il introduit ces dons dans le domaine du sacré. Il en est tout autrement dans les consécrations de personnes de grâces n'a pas d'objet propre et paraît artificielle** Remarquez que dans aucun rite oriental, pas plus que dans le gallican ou le vieux romain, les prières d'ordination ne se font sous forme d'action de grâces. En écartant la forme d'action de grâces, nous nous conformons à

p. 93

une tradition universelle dont le rite romain s'est écarté par une fausse interprétation de rubrique. **Quant à l'analogie avec les bénédictions de choses, elle porte à faux.**

2. - Quant à l'obsession de ramener tout à Hippolyte, je crains qu'elle ne soit que dans votre esprit. **Il est cité, le cas échéant, avec d'autres témoins de la Tradition,** Il n'y a qu'un cas où nous lui avons donné la préférence, celui de la prière du sacre épiscopal. **Je me bornerai donc à répondre sur un point précis** Contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas un souci d'archaïsme qui m'a guidé. **Voici exactement comment le problème s'est présenté.**

a) La formule romaine (contrairement à ce qui se passe pour la prêtrise et le diaconat) est d'une pauvreté de pensée qui contraste avec la somptuosité de la forme. Tout se réduit au symbolisme du sacre d'Aaron, qui d'ailleurs fini par se matérialiser dans les rites. Tout le monde est d'accord pour trouver qu'elle ne donne qu'une idée très imparfaite de la théologie de l'épiscopat[8].

b) Dès lors la question se posait : peut-on la remanier, l'enrichir, ou la remplacer par une autre formule ? Je ne vois guère le moyen de la remanier. Elle a son unité. Y introduire des développements étrangers n'aboutirait qu'à en faire un monstre du genre de la chimère d'Homère. Faire composer une nouvelle formule par les théologiens ? Dieu nous en garde ! Je m'y refuse pour ma part, et je ne crois pas que qui que ce soit en soit capable. Dès lors une seule solution : chercher dans la tradition orientale.

c) Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte. Qui que soit l'auteur de la prière, il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats et donnent de l'épiscopat une version infiniment plus riche que les prières romaines. Ne serait-ce pas là une occasion, puisqu'il faut changer, de se rapprocher de la tradition orientale ? Comme vous le voyez, ce n'est pas un souci d'archaïsme qui m'a guidé, mais un souci d'œcuménisme. **Qu'après cela Hippolyte soit "intégriste" ou non, ce qui peut se discuter, il est incontestable que cette prière est d'une grande richesse. J'ai bien étudié toutes les prières d'ordination. Je n'en ai jamais trouvé qui soient d'une qualité égale.**. Qu'après cela Hippolyte ait mauvais caractère, c'est une autre question. **Mais il faut être impartial** L'œuvre a une existence indépendante de son auteur. Nous n'entendons nous engager ni dans les controverses sur sa personne, ni sur l'authenticité de son œuvre. Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré deux grands patriarcats orientaux[9] **Comme vous avez le sens de l'oecuménisme, je pense que ces considérations auront du poids à vos yeux.**

Vous pouvez constater d'ailleurs que pour les autres prières nous nous sommes bien gardés d'avoir recours à Hippolyte.

En vous remerciant encore, je vous prie de croire, mon cher Père, à mes sentiments tout dévoués in Christo.

B.Botte osb

[8] Note du Sel de la terre : C'est sans doute le passage le plus contestable de cette lettre de Dom Botte. Le rite traditionnel n'avait pas l'intention de donner une théologie complète de l'épiscopat, mais il mettait bien en relief son aspect essentiel : l'évêque est le grand-prêtre du nouveau Testament, il possède le sacerdoce à son degré suprême. Or cela est beaucoup moins clair dans le nouveau rite. Il est d'ailleurs amusant de voir Dom Botte se réclamer ici de la théologie, alors que nous allons le surprendre se moquer peu gentiment des théologiens. En réalité, c'est un manque d'amour de la liturgie romaine qui l'a conduit à chercher autre chose. (NDLR.)

[9] Note du Sel de la terre : Archives du *Deutsches Liturgisches Institut* (Trèves), fond Kleinheyer, B 117.

Dom Bernard Botte
Louvain

Rome 2-6-1966

Mon Révérend Père,

J'ai reçu communication de votre lettre du 14 avril et je vous remercie des observations que vous avez bien voulu faire au sujet du Pontifical. Les questions que vous posez, je me les suis posées moi-même, et je crois bon de vous exposer pourquoi je les ai résolues de la manière que vous savez.

1. Au sujet de la prière en forme de préface deux remarques.

a) Je ne crois pas que l'introduction Vere dignum soit due à une influence proprement gallicane, laquelle représenterait une tradition plus ancienne. Si on suit l'évolution des textes, on voit qu'il s'agit d'une interprétation d'une rubrique : in tono praefationis. D'ailleurs nous avons les prières de consécration gallicanes conservées dans le Gélasien (et passées à titre de secondaire dans le Pontifical) et elles n'ont pas de Vere dignum.

b) Qu'il y ait des formes de bénédiction sous forme d'action de grâces, c'est incontestable.

2 -

C'est le cas, notamment, de la bénédiction des aliments dont dérive l'eucharistie. Mais il faut noter qu'il s'agit essentiellement de bénédictions de choses et non de consécrations de personnes. Dans le premier cas, l'action de grâces est l'objet propre de la prière : on a reçu un don de Dieu (pain, vin, lumière, prémices). L'homme doit rendre grâces de ces dons et, ce faisant, il introduit ces dons dans le domaine du sacré. Il en est tout autrement dans les consécrations de personnes où l'action de grâces n'a pas d'objet propre et paraît tout à fait artificielle. Remarquez que dans aucun rite oriental, pas plus que dans le gallican ou le vieux romain, les prières d'ordination ne se font sous forme d'action de grâces. En écartant la forme d'action de grâces, nous nous conformons à une tradition universelle dont le rite romain s'est écarté par une fausse interprétation de rubrique. Quant à l'analogie avec les bénédictions de choses, elle porte à faux

2. Quant à l'obsession de ramener tout à Hippolyte, je crains qu'elle ne soit que dans votre esprit. Il est cité, le cas échéant, avec d'autres témoins de la tradition, mais il n'y a qu'un cas où nous lui avons donné la préférence, celui de la prière du sacre épiscopal. Je me bornerai donc à répondre sur ce point précis. Contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas un souci d'archaïsme qui m'a guidé. Voici exactement comment le problème s'est présenté.

a) La formule romaine (contrairement à ce qui se passe pour la prêtrise et le diaconat) est d'une pauvreté de pensée qui contraste avec la somptuosité de la forme. Tout se réduit au symbolisme du sacre d'Aaron, qui d'ailleurs finit par se matérialiser dans les rites. Tout le monde est d'accord pour trouver qu'elle ne donne qu'une idée très imparfaite de la théologie de l'épiscopat.

b) Dès lors le problème se posait : peut-on la remanier, l'enrichir, ou la remplacer par une autre formule ? Je ne vois guère le moyen de la remanier. Elle a son unité.

4.

Y introduire des développements étrangers n'aboutirait guère qu'à en faire un monstre du genre de la chimère d'Homère. Faire composer une nouvelle formule par les théologiens? Dieu nous en garde! Je m'y refuse pour ma part, et je ne crois pas que qui que ce soit en soit capable. Dès lors une seule solution : chercher dans la tradition orientale.

c) Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte. Qui que soit l'auteur de la prière, il y a là un fait de tradition, depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats et donnent de l'épiscopat une notion infiniment plus riche que les prières romaines. Ne serait-ce pas une occasion, puisqu'il faut changer, de se rapprocher de la tradition orientale? Comme vous voyez ce n'est pas un souci d'archaïsme qui nous a inspirés, mais un souci d'oecuménisme. Qu'Hippolyte soit "intégriste" ou non, ce qui peut se discuter, il est incontestable que cette prière est d'une grande richesse. J'ai bien étudié toutes les prières d'or-

5

dévotion. Je n'en ai jamais trouvé qui soient d'une qualité égale. Qu'après cela Hippolyte ait mauvais caractère, c'est une autre question. Mais il faut être impartial. L'oeuvre a une existence indépendante de son auteur. Nous n'entendons nous engager ni dans les controverses sur sa personne ni sur l'authenticité de son oeuvre. Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré les deux grands patriarcats orientaux. Comme vous avez le sens de l'oecuménisme, je pense que ces considérations auront du poids à vos yeux.

Vous pouvez constater d'ailleurs que pour les autres prières nous nous sommes bien gardés d'avoir recours à Hippolyte.

En vous remerciant encore, je vous prie de croire, mon cher Père, à mes sentiments tout dévoués in X°

B Botte OSB

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 6 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 8 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

'Sous la bannière' interroge publiquement Mgr Fellay sur la légitimité de l'abbé Celier à s'exprimer par son livre

Une critique décapante du livre-interview de l'abbé Celier (« *Benoît XVI et les traditionnalistes* ») dans le numéro 130 (mars-avril 2007) de '*Sous la bannière*' d'Adrien Bonnet de Villers

Texte intégral consultable sur le *Libre Forum Catholique*

http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=1578&sid=026cf89576a4acb212fc0168bc4d9b7d&mforum=lelibreforumcat

Alors qu'a commencé la scandaleuse et **coûteuse campagne médiatique de propagande** de l'abbé Celier dans une douzaine de prieurés de la FSSPX en France pour vanter les idées pro-ralliement contenues dans son livre-interview, '*Sous la bannière*' se livre à une critique en règle de cet ouvrage.

Dans notre message VM[1] du 5 mai 2007, nous avons déjà dénoncé les idées défendues par l'abbé Celier dans cet ouvrage déplorable. Nous avons également souligné que la « *campagne de France* » de l'abbé Celier-Beaumont-Sernine en mai-juin 2007 nécessiterait, pour être couverte dans ses frais, **la vente de 1000 ouvrages**, soit plus de 80 par conférence (!), ce qui ne sera pas atteint et **ce qui signifie que la dépense incombera à la charge des dons des fidèles. Ce qui n'est autre que dilapider la générosité des fidèles.** .

'*Sous la bannière'* qualifie le livre-interview de l'abbé Celier de *« mauvais livre »* et il conclut :

> *« **EN RESUME, CE LIVRE EST UN MAUVAIS LIVRE**, parce qu'il nie la cause efficiente du malheur des temps, qui sont les démons et leurs suppôts, et résume l'actuel combat à de simples erreurs de gens de bonne foi qu'un peu d'habilité pourrait résoudre sans douleurs.*
> *Non, il faut le dire avec courage en ce temps d'illusions. L'heure est grave. Elle n'est plus aux combines des petits hommes qui se croient bien malins. Et je laisserai ici la parole à un ami, dont ces quelques lignes d'une lettre formeront ma conclusion.*

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-05-B-00-Livre_Abbe_Celier_par_un_lecteur.pdf

"Je pense que le grand mal, ou danger, c'est le manque du sens de la gravité de la situation, de l'urgence de l'heure. Et si l'on avait ce sens, qu'est-ce qui serait différent ? Peut-être ne se comporterait-on plus comme si la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X était une congrégation à peu près normale dans une Eglise à peu près normale ; comme si, avec un peu de souplesse de part et d'autre cet affrontement, cette confrontation pouvait se régler, et que tout rentrerait dans l'ordre ! Alors que cet affrontement, ***cette confrontation, se fait entre deux mondes, deux religions aussi radicalement opposées que le diable et Notre-Dame.*** *De fait, nous nous trouvons dans une situation pré-apocalyptique, où cette confrontation s'approche de son avant dernier paroxysme".*
Et mon correspondant de terminer par cette question, que je livre à mes lecteurs:
"Combien de prêtres fidèles le voient ? et de ceux qui voient, combien le disent ? et ceux qui le disent, de combien sont-ils écoutés ?" » Sous la bannière – n°130

Et '*Sous la bannière*' interroge les responsables de la FSSPX, c'est-à-dire Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray à qui rapporte (?) l'abbé Celier (en théorie sur le papier mais dans les faits ?), en posant la question de la légitimité de l'abbé Celier à s'exprimer comme « ***responsable historique*** » de la Traditon et à user du « **nous** » qui engage la FSSPX :

"Responsable historique"?
Mais "responsable" en tout cas ! Et c'est bien ainsi que parle l'abbé Celier tout au long de ce livre.
*Il est naturellement trop rusé pour ne pas avoir prévu quelque "contre-feu" afin de se démarquer d'un reproche éventuel d'****abus de représentativité****. Ainsi, page 37, l'abbé Celier répond que "je parle exclusivement à titre personnel,* ***n'étant pas mandaté par la Fraternité Saint Pie X, en sorte que mes affirmations ne l'engagent en rien****".*
Voilà qui est ***habilement joué****, placé à un endroit de peu d'intérêt, que peu de gens lisent, en plein texte, cela ne risque pas d'effacer la présentation du responsable historique que tout le monde aura lu. Ni surtout le ton général du livre, où* ***l'abbé s'exprime continuellement au nom de la Fraternité par l'usage de la première personne du pluriel****. Nous avons; nous sommes; nous reconnaissons. Page 221, en 14 lignes, ce mode d'ex-pression est utilisé 7 fois par l'abbé Celier. Et page 212, ce mode nous, ou elle, ou la Fraternité, est utilisé 18 fois en 24 lignes.*
Pas de doute pour le lecteur moyen ! ***C'est bien un "responsable historique" qui s'exprime*** *au nom de la Fraternité Saint Pie X.*
Reste à savoir si les vrais responsables de celle-ci en sont conscients, et s'ils l'acceptent. » *Sous la bannière – n°130*

Il est de plus en plus manifeste que, comme nous, beaucoup de fidèles commencent à se demander **qui dirige véritablement la FSSPX.**
Désormais, cela ne se pense plus seulement, cela ne se dit plus seulement, cela s'écrit. Si '*Sous la bannière*' l'écrit, c'est qu'il se développe une véritable contestation, très large au sein des fidèles, tout spécialement parmi ceux qui sont les plus formés doctrinalement.

Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray seraient-ils les otages confortablement consentants du réseau des infiltrés modernistes qui tiennent en main 100% des médias de la FSSPX ?
Entendent-ils rester sous la coupe du réseau allemand, de l'abbé Schmidberger, l'ami de l'abbé Ratzinger ?

Que font les évêques des devoirs de leur sacre du 30 juin 1988 ?
Evêque ne signifie-t-il pas « surveillant » ?
A quoi bon des « surveillants » du troupeau s'ils les abandonnent ?

Que fait Mgr Fellay du combat de Mgr Lefebvre ?
A-t-il décidé de le confier à l'abbé Celier pour sa partie médiatique alors qu'en juillet 2006 le Chapitre général solennel de la FSSPX a décidé de limoger ce dernier de ses fonctions à la tête de la revue *Fideliter* et des éditions Clovis ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 9 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

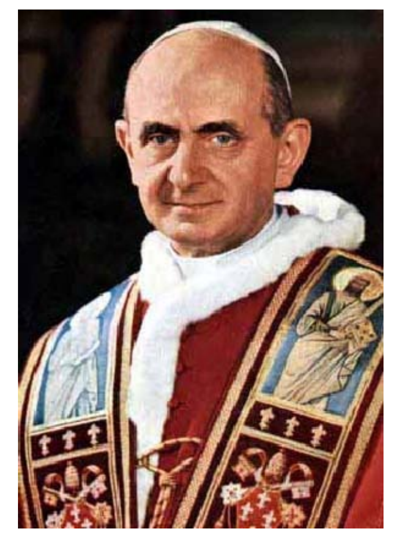
Spécial invalidité du nouveau rite épiscopal
A contrario d'Avrillé (SdT n°60), le fait objectif de l'énorme mensonge de Montini—Paul VI

Le **Canon 235** promulgué par le Pape Pie XII en 1957 **prouve** que l'intronisation du Patriarche Maronite est **non sacramentelle** et contredit Avrillé

Un communiqué du CIRS



Pape Pie XII



Montini-Paul VI

Télécharger le communiqué du CIRS du 7 mai 2007 depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-07_Canon_235.pdf

Le CIRS vient de mettre en ligne sur son site un communiqué en date du 7 mai, où il démontre le mensonge de Montini-Paul VI dans sa dite constitution apostolique *Pontificalis Romani* (1968). Avrillé a voulu nier ce mensonge de Montini-Paul VI dans le n°60[1] du *Sel de la terre* qui vient de paraître en fin avril. Et le Père Pierre-Marie d'Avrillé se voit aujourd'hui formellement démenti par les faits, en particulier par un élément très nouveau, le canon 235 du Code de droit canon oriental promulgué par le Pape Pie XII en 1957 dans sa lettre apostolique *Cleri Sanctitati*. Voici ce qu'écrit le CIRS dans son communiqué :

> **« Le canon 235 du Pape Pie XII invalide le cœur de la pseudo-démonstration d'Avrillé (l'intronisation du Patriarche Maronite est bien purement juridictionnelle et nullement sacramentelle)**
>
> Dans notre communiqué[2] du 31 mars 2007, nous avons révélé que **le canon 235 promulgué le 02 juin 1957** par la **lettre apostolique *Motu proprio Cleri Sanctitati* du Pape Pie XII** démontre que l'intronisation d'un Patriarche est purement juridictionnelle et nullement sacramentelle, puisque ce canon déclare qu'un élu au Patriarcat **doit être au préalable sacré évêque**. Par la suite, ce canon a été **repris et confirmé sous le numéro 75** dans le droit canon promulgué par Wojtyla-Jean-Paul II.
>
> Avec l'exhumation de ce texte peu connu du Pape Pie XII dans le monde latin, c'est toute la démonstration bâtie par les dominicains d'Avrillé en vue de soutenir la prétendue validité du nouveau rite de consécration épiscopale qui s'effondre.
>
> Rappelons que le Père Pierre-Marie d'Avrillé a prétendu dans le n°54 du *Sel de la terre* (novembre 2005), démontrer la validité de ce nouveau rite de façon extrinsèque, par analogie entre la forme du rite d'intronisation du Patriarche Maronite et la nouvelle forme essentielle épiscopale identifiée par Montini-Paul VI (*Pontificalis Romani*). (…)
>
> En conclusion, le fait que la nouvelle forme épiscopale dont des bribes apparaissent (sans pour autant y comporter nulle hérésie onctionniste du fait de son absence de transitivité) **dans le rite purement juridictionnel et nullement sacramentel** d'intronisation du Patriarche Maronite **contredit que cette forme soit en usage sacramentel en 1968 chez les Syriens occidentaux.**
>
> Le fait du mensonge de 1968 est désormais établi. **Ce Mensonge est un fait objectif, desormais constatable par quiconque**. Ce mensonge intervient 11 ans après la promulgation du canon 235 par le Pape Pie XII. Le mensonge est formel et précis**.** Il est incontestable, public et permanent**.**
>
> L'argumentaire d'Avrillé qui jusqu'au n°60 du *Sel de la terre* a persisté à prétendre le contraire est désormais pleinement réfuté et son erreur mise en évidence de la façon la plus formelle, la plus publique et la plus objective qui puisse être.
>
> Ce mensonge de Montini-Paul VI en 1968, associé à la déclaration publique d'intention anti-catholique de Bugnini rend ABSOLUMENT invalide le nouveau rite de consécration épiscopal promulgué le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI, selon les critères énoncés par le Pape Léon XIII dans *Apostolicae Curae*, en 1896.
>
> Rappelons que **l'une des raisons déterminantes de la condamnation** des Ordres Anglicans par le Pape Léon XIII en 1896 par sa bulle *Apostolicae Curae*, **fut la désignation de l'intention anti-catholique des réformateurs Anglicans. »** CIRS, 7 mai 2007

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

---

[1] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2007-04-27-%20Pere_Pierre-Marie_-_Le_Sel_de_la_terre-n60-pages207-209/RORE-2007-04-27-FR_Sel-N60-Pierre-Marie-Sacres-Texte-Word.pdf

[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2007-04)-avril/RORE_Communique-2007-03-31-Le_Canon_75_des_Orientaux_2.pdf

Le canon[3] 235 promulgué par le Pape Pie XII repris du site du CIRS

(la traduction en français figure dans le communiqué)

Can. 233

Electio ad normam iuris peracta, illico a praeside, vel, si praeses fuerit electus, ab illo qui eius vices gerere debet, totius Synodi nomine, formula modoque in singulis ritibus receptis, electo intimanda est, salvo praescripto can. 235, § 3, n. 1.

Can. 234

Electus intra biduum utile a recepta intimatione, manifestare debet utrum electioni consentiat, an eidem renuntiet; secus, omne ius ex electione quaesitum amittit.

Can. 235

§ 1. Si electus renuntiaverit, ad novam electionem procedendum est.

§ 2. Si electus acceptaverit, Synodus procedat, iuxta praescripta sui ritus, ad eius proclamationem et inthronizationem, dummodo sit Episcopus, haud excluso Episcopo electo seu designato, rite confirmato, etsi charactere episcopali nondum aucto, sed exclusis Episcopis qui canonice officio episcopali renuntiaverunt vel depositi sunt, iisque de quibus in can. 109, § 1.

§ 3. 1° Si vero electus talis non sit, Synodus Romano Pontifici electionem peractam illico notam faciat, suspensa eiusdem electi proclamatione et inthronizatione, et servato a Patribus, omnibusque qui qualibet ratione Synodo interfuerunt vel quomodolibet electionis exitum noverunt, secreto circa eundem exitum, etiam adversus electum, donec confirmatio pervenerit et legitime publica evaserit;

2° Interim Patres Synodi possunt residentiae sedem repetere, ad Synodum redituri cum pervenerit Summi Pontificis responsum;

3° Obtenta Summi Pontificis confirmatione, procedatur ad sollemnem Patriarchae proclamationem et inthronizationem.

4° Si electus Summi Pontificis confirmationem non obtinuerit, ad novam electionem statim procedendum est.

§ 4. Electus ad dignitatem patriarchalem qui charactere episcopali careat, si ex iis sit de quibus in § 2 agitur, ante inthronizationem Episcopus ordinetur; si autem sit ex iis de quibus in § 3, n. 1, nonnisi post Romani Pontificis confirmationem Episcopus ordinari potest.

Can. 233. — Syn. Armen., a. 1911, 175.; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars. III, cap. VI, 7, XX, XXI.

Can. 234. — Syn. Armen., a. 1911, 175; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars. III, cap. VI, 7, XXI.

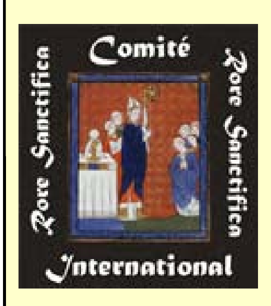
Can. 235. — Pius IX, litt. ap. *Reversurus*, 12 iul. 1867, § 16; const. ap. *Cum ecclesiastica*, 31 aug. 1869, § 5, II; litt. encycl. *Quartus supra*, 6 ian. 1873, §§ 33-34; S. C. de Prop. Fide, decr. 15 mart. 1729. – Syn. Armen., a. 1911, 180, 181; Syn. Sciarfen. Syrorum, a. 1888, cap. VIII, art. II.

§ 2. — S. C. de Prop. Fide (C. P.), 28 ian. 1636, n. 2-3; 30 oct. 1894. – Syn. Armen., a. 1911, 175; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars II, cap. XIV, 47; pars III, cap. VI, 7, XX.

§ 4. — Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars II, cap. XIV, 48.

---

[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie_XII-1957-Cleri_Sanctitati-Canon-235-traduction.pdf



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитéт за научные Исслéдования по поводу Происхождéния и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

A contrario d'Avrillé (SdT n°60), le fait objectif de l'énorme mensonge de Montini—Paul VI

Le Canon 235 promulgué par le Pape Pie XII en 1957 **prouve que** l'intronisation du Patriarche Maronite **est non sacramentelle** et contredit Avrillé

1. Le canon 235 du Pape Pie XII invalide le cœur de la pseudo-démonstration d'Avrillé (l'intronisation du Patriarche Maronite est bien purement juridictionnelle et nullement sacramentelle)

Dans notre communiqué[1] du 31 mars 2007, nous avons révélé que **le canon 235 promulgué le 02 juin 1957** par la **lettre apostolique *Motu proprio Cleri Sanctitati* du Pape Pie XII** démontre que l'intronisation d'un Patriarche est purement juridictionnelle et nullement sacramentelle, puisque ce canon déclare qu'un élu au Patriarcat **doit être au préalable sacré évêque**. Par la suite, ce canon a été **repris et confirmé sous le numéro 75** dans le droit canon promulgué par Wojtyla-Jean-Paul II.

Avec l'exhumation de ce texte peu connu du Pape Pie XII dans le monde latin, c'est toute la démonstration bâtie par les dominicains d'Avrillé en vue de soutenir la prétendue validité du nouveau rite de consécration épiscopale qui s'effondre.

Rappelons que le Père Pierre-Marie d'Avrillé a prétendu dans le n°54 du *Sel de la terre* (novembre 2005), démontrer la validité de ce nouveau rite de façon extrinsèque, par analogie entre la forme du rite d'intronisation du Patriarche Maronite et la nouvelle forme essentielle épiscopale identifiée par Montini-Paul VI (*Pontificalis Romani*).

Contredit par les *Notitiae*[2] que nous avons publié en février 2006, puis par l'étude[3] de l'abbé Cekada le 25 mars 2006, Avrillé a reculé en mai 2006 (n°56 du *Sel de la terre*) en reconnaissant **qu'actuellement la prière de l'intronisation du Patriarche Maronite *« n'est plus »* sacramentelle, mais *« qu'elle l'aurait été par le passé »* sans avancer la moindre preuve, le moindre indice… et pour cause !**...Comme s'il ne s'agissait que d'un produit de leur imagination.

Dans la *Notitia III*[4] (juin 2006), nous avons, par une étude approfondie des Pontificaux Maronite et Jacobite, démontré qu'il ne pouvait en avoir été ainsi à partir des différents éléments fournis par les autorités Orientales elles-mêmes.

---

[1] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2007-04)-avril/RORE_Communique-2007-03-31-Le_Canon_75_des_Orientaux_2.pdf
[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/rs_notitiae_2006_02_07.pdf
[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2006-03-25-father_cekada-study/CEKADA-Invalidite_de_la_Consecration_Episcopale_Version_Francaise.pdf
[4] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-06-notitia_3-de_ordinatione_patriarchae/rs_notitia_3_de_patriarchae_2006_06.PDF



Deux illustres représentants, responsables tant des Maronites que des Jacobites, ont également reconnu publiquement que l'intronisation d'un Patriarche **est toujours un acte purement juridictionnel, et n'est jamais un acte sacramentel**.

Avec ce texte du Pape Pie XII, nouvelle pièce versée au débat, nous trouvons une confirmation supplémentaire **du caractère totalement erronée des affirmations du *Sel de la terre***.

Dom Botte écrivait[5] au Père Bouyer le 2 juin 1966, afin de dissiper ses critiques légitimes :

> *« c) **Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche**, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte. Qui que soit l'auteur de la prière, il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats et donnent de l'épiscopat une version infiniment plus riche que les prières romaines »* Dom Botte[6], *Lettre au Père Bouyer, 2 juin 1966*

Après la publication de ce canon 235 du Pape Pie XII, comment les dominicains d'Avrillé peuvent-ils continuer à écrire la chose suivante en fin avril 2007 dans le *Sel de la terre* n°60 :

> *« Notre démarche était donc essentiellement «défensive». <u>Elle visait à montrer que le principal argument des partisans de l'invalidité du nouveau rite</u> (à savoir que le nouveau rite n'avait aucune correspondance parmi les rites orientaux, <u>et par conséquent que la constitution apostolique de Paul VI promulguant le nouveau rite contenait un mensonge flagrant</u>) <u>était faux</u> »* Père Pierre-Marie, *Sel de la terre, n°60, avril 2007*

Mais cependant, le Père Pierre-Marie, en novembre 2005, approuve et répète cette fausse assertion de Dom Botte : elle va même devenir la base de son raisonnement et de sa pseudo-démonstration :

> *« Il faut reconnaître que - indépendamment de la dépréciation de la liturgie romaine -, **l'argumentation de Dom Botte est valable** : le fait que la prière*
>
> *p. 94*
>
> *d'Hippolyte ait été adoptée par deux patriarcats orientaux[7] assure sa valeur, abstraction faite de la personne de son auteur[8], et du caractère de cette personne » Sel de la terre*, n°54

2. Le mensonge de Montini-Paul VI mis en évidence par le canon 235 du Pape Pie XII :

L'affirmation contenue dans la dite constitution apostolique *Pontificalis Romani* (1968) apparaît désormais bel et bien **comme un énorme mensonge de Montini-Paul VI** :

> *« on a jugé bon de recourir, **parmi les sources anciennes, <u>à la prière consécratoire qu'on trouve dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome,</u>** document du début du troisième siècle, et qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination chez les Coptes et les Syriens occidentaux. »* Montini-Paul VI – *Pontificalis Romani*, 1968[9]

---

[5] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-06_Dom_Botte_a_Bouyer.pdf

[6] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-06_Dom_Botte_a_Bouyer.pdf

[7] <u>Note du Sel de la terre :</u> Dans les débuts de l'Église, on ne comptait que trois patriarcats : Rome, Antioche et Alexandrie, tous les trois liés à la personne de saint Pierre : celui-ci a fondé l'Église d'Antioche avant de venir à Rome, et il a envoyé son «secrétaire», saint Marc, fonder celle d'Alexandrie, en quelque sorte en son nom. La présence de la même prière dans les deux patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche est évidemment un argument très fort.

[8] <u>Note du Sel de la terre :</u> On voit combien sont vaines les discussions de *Rore sanctifica* pour savoir si la *Tradition apostolique* a, oui ou non, Hippolyte pour auteur. Là n'est pas le problème.

[9] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/05-rite_de_paul_6-textes_de_reference/1977-pontificalis_romani_(fr)_(eveques)/1977-Pontificalis_Romani-Francais_eveques.pdf



Voici ce que dit le Pape Pie XII contredisant et Dom Botte et Montini-Paul VI:

> « §4. **Que l'élu à la dignité patriarcale qui n'aurait pas le caractère épiscopal**, *s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 2,* **soit ordonné évêque avant l'intronisation** *; mais s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 3, il peut être ordonné seulement après la confirmation du Pontife Romain. »*[10] – Pie XII - *Cleri Sanctitati – canon 235 - 1957*

Ce mensonge de Montini-Paul VI va de pair avec la **déclaration d'intention publique anti-catholique du prêtre Lazariste Franc-maçon Annibale Bugnini ∴, dit « *Buan* » de son nom de code maçonnique**.

En effet, le Franc-Maçon, prêtre lazariste, et liturgiste moderniste, Annibale Bugnini ⁂, nommé par Montini-Paul VI Secrétaire général du *Consilium*, c'est-à-dire Chef des équipes de « Réformateurs » liturgistes, avait déclaré officiellement le 15 mars 1965 à *l'Osservatore Romano*, un an après l'institution du *Consilium* le 25 mars 1964, et plus de trois ans avant la promulgation fallacieuse de *Pontificalis Romani* le 18 juin 1968 :

> « *Nous devons dépouiller nos prières Catholiques et la Liturgie Catholique de tout ce qui pourrait représenter* ***l'ombre d'une pierre d'achoppement pour nos frères séparés, c'est-à-dire pour les Protestants*** »

Y COMPRIS DONC DANS LA PSEUDO-*FORME SACRAMENTELLE ESSENTIELLE EPISCOPALE* DEFINIE PAR MONTINI-PAULVI LE 18 JUIN 1968 !

3. Conclusion : la « *Constitution apostolique* » de Montini-Paul VI contient un énorme mensonge, la nouvelle forme épiscopale n'est nullement en usage pour l'ordination sacramentelle dans le rite d'intronisation du Patriarche Maronite...et ne saurait jamais l'être

En conclusion, le fait que la nouvelle forme épiscopale dont des bribes apparaissent (sans pour autant y comporter nulle hérésie onctionniste du fait de son absence de transitivité) **dans le rite purement juridictionnel et nullement sacramentel** d'intronisation du Patriarche Maronite **contredit que cette forme soit en usage sacramentel en 1968 chez les Syriens occidentaux.**

Le fait du mensonge de 1968 est désormais établi. **Ce Mensonge est un fait objectif, desormais constatable par quiconque**. Ce mensonge intervient 11 ans après la promulgation du canon 235 par le Pape Pie XII. Le mensonge est formel et précis**.** Il est incontestable, public et permanent**.**

L'argumentaire d'Avrillé qui jusqu'au n°60 du *Sel de la terre* a persisté à prétendre le contraire est désormais pleinement réfuté et son erreur mise en évidence de la façon la plus formelle, la plus publique et la plus objective qui puisse être.

Ce mensonge de Montini-Paul VI en 1968, associé à la déclaration publique d'intention anti-catholique de Bugnini rend ABSOLUMENT invalide le nouveau rite de consécration épiscopal promulgué le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI, selon les critères énoncés par le Pape Léon XIII dans *Apostolicae Curae*, en 1896.

Rappelons que **l'une des raisons déterminantes de la condamnation** des Ordres Anglicans par le Pape Léon XIII en 1896 par sa bulle *Apostolicae Curae*, **fut la désignation de l'intention anti-catholique des réformateurs Anglicans.**

> *« A ce vice de forme intrinsèque, se lie le* ***défaut d'intention*** *: or, la forme et l'intention sont également nécessaires à l'existence du sacrement. La pensée ou l'intention, en temps qu'elle est une chose intérieure, ne*

[10] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie_XII-1957-Cleri_Sanctitati-Canon-235-traduction.pdf

tombe pas sous le jugement de l'Eglise ; mais celle-ci doit en juger la manifestation extérieure. Ainsi, quelqu'un qui, dans la confection et la collation d'un sacrement, emploie sérieusement et suivant le rite la matière et la forme requises, est censé, par le fait même, avoir eu ***l'intention de faire ce que fait l'Eglise.***

C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle est valide tout sacrement conféré par un hérétique ou un homme non baptisé, pourvu qu'il soit conféré selon le rite catholique. Au contraire, si le rite est ***modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Eglise et de rejeter celui dont elle se sert*** *et qui, par l'institution du Christ, est attaché à la nature même du sacrement, alors, évidemment, non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais il y a là* ***une intention contraire et opposée au sacrement.*** » [11]**Bulle *Apostolicae Curae*, Léon XIII, 1896**

Au fil des mois et des recherches, **les faits ne cessent de s'accumuler démontrant l'invalidité du nouveau rite** de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1968).

4. Annexe

Traduction en français du canon 235 du Canon de Droit Oriental promulgué par le Pape Pie XII dans la "Lettre Apostolique" *Motu Proprio "Cleri Sanctitati*" du 02 juin 1957 et s'appliquant au cas du Patriarche Maronite prouvant que son intronisation n'est pas sacramentelle

§1. Si l'élu renonce, il faut procéder à une nouvelle élection.

§2. Si l'élu accepte, que le Synode procède, selon les prescriptions de son rite, à la proclamation et à l'intronisation de celui-ci, pourvu qu'il soit évêque, en n'excluant pas un évêque élu ou désigné, confirmé selon les règles, bien que pas encore enrichi du caractère épiscopal, mais en excluant les évêques qui ont renoncé canoniquement à la fonction épiscopale ou qui ont été déposés, et ceux dont il est question au canon 109 § 1.

§3. 1° Mais si l'élu n'est pas tel, que le Synode fasse aussitôt connaître l'élection accomplie au Pontife Romain, en suspendant la proclamation et l'intronisation de cet élu, et en faisant garder le secret à l'égard de ce résultat par les Pères et par tous ceux qui pour n'importe quelle raison ont été présents au Synode ou ont connu de quelque manière le résultat de l'élection, même vis-à-vis de l'élu, jusqu'à ce que la confirmation soit parvenue et finisse par devenir officielle conformément aux règles

2° Dans l'intervalle, les Pères du Synode peuvent regagner le siège de leur résidence, pour revenir au Synode lorsque la réponse du Souverain Pontife sera parvenue

3° La confirmation du Souverain Pontife obtenue, qu'il soit procédé à la proclamation solennelle du Patriarche et à l'intronisation

4° Si l'élu n'a pas obtenu la confirmation du Souverain Pontife, il faut procéder aussitôt à une nouvelle élection.

§4. **Que l'élu à la dignité patriarcale qui n'aurait pas** **le caractère épiscopal**, s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 2, **soit ordonné évêque avant l'intronisation** ; mais s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 3, il peut être ordonné seulement après la confirmation du Pontife Romain.

[11] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/14-anglicanisme-invalidite_des_ordres/1896-leon_13-condamnation-apostolicae_curae/Leon_XIII_-_Apostolicae_Curae.pdf



Can. 233

Electio ad normam iuris peracta, illico a praeside, vel, si praeses fuerit electus, ab illo qui eius vices gerere debet, totius Synodi nomine, formula modoque in singulis ritibus receptis, electo intimanda est, salvo praescripto can. 235, § 3, n. 1.

Can. 234

Electus intra biduum utile a recepta intimatione, manifestare debet utrum electioni consentiat, an eidem renuntiet; secus, omne ius ex electione quaesitum amittit.

Can. 235

§ 1. Si electus renuntiaverit, ad novam electionem procedendum est.

§ 2. Si electus acceptaverit, Synodus procedat, iuxta praescripta sui ritus, ad eius proclamationem et inthronizationem, dummodo sit Episcopus, haud excluso Episcopo electo seu designato, rite confirmato, etsi charactere episcopali nondum aucto, sed exclusis Episcopis qui canonice officio episcopali renuntiaverunt vel depositi sunt, iisque de quibus in can. 109, § 1.

§ 3. 1° Si vero electus talis non sit, Synodus Romano Pontifici electionem peractam illico notam faciat, suspensa eiusdem electi proclamatione et inthronizatione, et servato a Patribus, omnibusque qui qualibet ratione Synodo interfuerunt vel quomodolibet electionis exitum noverunt, secreto circa eundem exitum, etiam adversus electum, donec confirmatio pervenerit et legitime publica evaserit;

2° Interim Patres Synodi possunt residentiae sedem repetere, ad Synodum redituri cum pervenerit Summi Pontificis responsum;

3° Obtenta Summi Pontificis confirmatione, procedatur ad sollemnem Patriarchae proclamationem et inthronizationem.

4° Si electus Summi Pontificis confirmationem non obtinuerit, ad novam electionem statim procedendum est.

§ 4. Electus ad dignitatem patriarchalem qui charactere episcopali careat, si ex iis sit de quibus in § 2 agitur, ante inthronizationem Episcopus ordinetur; si autem sit ex iis de quibus in § 3, n. 1, nonnisi post Romani Pontificis confirmationem Episcopus ordinari potest.

Can. 233. — Syn. Armen., a. 1911, 175.; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars. III, cap. VI, 7, XX, XXI.

Can. 234. — Syn. Armen., a. 1911, 175; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars. III, cap. VI, 7, XXI.

Can. 235. — Pius IX, litt. ap. *Reversurus*, 12 iul. 1867, § 16; const. ap. *Cum ecclesiastica*, 31 aug. 1869, § 5, II; litt. encycl. *Quartus supra*, 6 ian. 1873, §§ 33-34; S. C. de Prop. Fide, decr. 15 mart. 1729. – Syn. Armen., a. 1911, 180, 181; Syn. Sciarfen. Syrorum, a. 1888, cap. VIII, art. II.

§ 2. — S. C. de Prop. Fide (C. P.), 28 ian. 1636, n. 2-3; 30 oct. 1894. – Syn. Armen., a. 1911, 175; Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars II, cap. XIV, 47; pars III, cap. VI, 7, XX.

§ 4. — Syn. Libanen. Maronitarum, a. 1736, pars II, cap. XIV, 48.

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 7 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*

Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 10 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Spécial invalidité du nouveau rite épiscopal
La *Notitia II* de *Rore Sanctifica* met en évidence les montages d'Avrillé

Le CIRS communique sur les sources erronées ou falsifiées et les montages de la pseudo-démonstration du *Sel de la terre* n°54

Télécharger la *Notitia II – De Analogia* depuis :
http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-05-10-FR_Rore_Sanctifica_III_Notitia_2_Montage_Avrille.pdf

Nous publions ci-dessous le contenu du communiqué[1] du CIRS du 9 mai 2007.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Communiqué du CIRS du 9 mai 2007

Ce texte qui est forme l'un des chapitres des *Notitiae*[2] parues en février 2006, vient désormais de faire l'objet d'un tiré à part sous l'intitulé *Notitia II – De Analogia*. Il met en évidence la méthode de la pseudo-démonstration développée par Avrillé dans le n°54 du Sel de la terre et reprise des réformateurs de 1968, le trio infernal Bugnini∴ – Dom Botte – Père Lécuyer.

Notitia II - *De Analogia* - (extrait des *Notitiae ex tomo III* publiées en fin janvier 2006)
Réfutation de la pseudo-analogie du nouveau rite avec les rites Orientaux

Mise en cause de Dom Botte, du Père Joseph Lécuyer et de l'article du n°54 du *Sel de la terre* par les faits suivants :

[1] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-09_Notitia_II.pdf
[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/rs_notitiae_2006_02_07.pdf

- **Usage de sources « erronées » ou falsifiées**
- **Tronçonnement inadmissible supprimant l'Esprit-Saint**
- **Réassemblage fallacieux d'un rite maronite**
- **Mise en comparaison de bribes de rites non comparables**

Le rite d'intronisation du Patriarche Maronite est purement juridictionnel, il est donc disqualifié de fait pour servir à une comparaison pour justifier de façon extrinsèque de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale.
Mais, non content d'utiliser un rite non sacramentel, les réformateurs de 1968, suivi en cela par les dominicains d'Avrillé ont eu recours à des textes erronés et des montages pour parvenir à accroître l'analogie pour les besoins de leur pseudo-démonstration.
Le présent document démontre l'absence d'analogie entre le nouveau rite et le rite de consécration patriarcale maronite en établissant de façon incontestable les trois faits suivants, à partir de l'article intitulé ***Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?***, paru en automne 2005 dans le n°54 de la revue des Dominicains d'Avrillé sous la signature du Frère Pierre-Marie o.p. :

- L'usage dans l'article du n°54 du *Sel de la Terre* de sources orientales « *erronées* » ou falsifiées.
- Un « *réaménagement* » arbitraire *ad Hoc* du rite maronite, en page 102 du n°54 du *Sel de la Terre*, pour forcer son « *analogie* » avec la pseudo forme essentielle conciliaire.
- Une pseudo-démonstration centrée sur le tableau tronqué et *réaménagé* du rite du patriarche maronite de la page 102.

Ces trois réaménagements transforment la forme d'un rite maronite qui exprime, comme il se doit, **explicitement** la grâce de l'Esprit-Saint en une forme **équivoque** centrée sur un échange « ***transitif*** » ayant le *Spiritus principalis* pour objet.
La comparaison du nouveau rite conciliaire avec le rite du patriarche maronite forme le coeur de la pseudo-démonstration de validité du rite épiscopal conciliaire *par analogie* avec des rites orientaux valides de l'article du n°54 du *Sel de la terre*, alors qu'il apparaît que c'est bien ce rite qui aura été le plus manipulé dans le comparatif qui en est fait dans cet article avec le nouveau rite conciliaire.

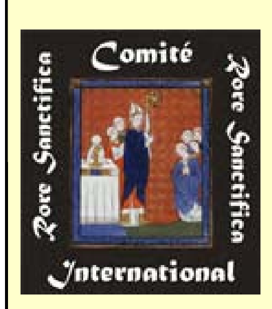
Elle constitue une réfutation de la pseudo démonstration (par analogie avec des rites orientaux) de la validité extrinsèque de la consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Montini-Lécuyer-Botte.

Cette pseudo-démonstration a été publiée par la revue *Le Sel de la Terre* n°54, automne 2005 pp. 72-129, sous la signature du frère Pierre-Marie o.p. sous le titre : « *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* ». Elle s'appuie sur les rites désignés par les réformateurs eux-mêmes afin de justifier leur réforme.

La *Notitia II* montre l'usage par les rédacteurs de cet article d'un réaménagement arbitraire *ad Hoc* du rite du patriarche maronite à partir de sources orientales « *erronées* » ou falsifiées.

Table des matières

Comité international *Rore Sanctifica*



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитéт за научные Исслéдования по поводу Происхождéния и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

Parution de la Notitia II – *De Analogia*

Mise en évidence des sources erronées ou falsifiées et des montages ou coupures effectuées par Avrillé (Le *Sel de la terre*, n°54)

Ce texte qui est forme l'un des chapitres des *Notitiae*[1] parues en février 2006, vient désormais de faire l'objet d'un tiré à part sous l'intitulé *Notitia II – De Analogia*. Il met en évidence la méthode de la pseudo-démonstration développée par Avrillé dans le n°54 du Sel de la terre et reprise des réformateurs de 1968, le trio infernal Bugnini∴ – Dom Botte – Père Lécuyer.

Notitia II

De Analogia

(extrait des *Notitiae ex tomo III* publiées en fin janvier 2006)

Réfutation de la pseudo-analogie du nouveau rite avec les rites Orientaux

Mise en cause de Dom Botte, du Père Joseph Lécuyer et de l'article du n°54 du *Sel de la terre* par les faits suivants :

- **Usage de sources « erronées » ou falsifiées**
- **Tronçonnement inadmissible supprimant l'Esprit-Saint**
- **Réassemblage fallacieux d'un rite maronite**
- **Mise en comparaison de bribes de rites non comparables**

Le rite d'intronisation du Patriarche Maronite est purement juridictionnel, il est donc disqualifié de fait pour servir à une comparaison pour justifier de façon extrinsèque de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale.

[1] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/rs_notitiae_2006_02_07.pdf



Mais, non content d'utiliser un rite non sacramentel, les réformateurs de 1968, suivi en cela par les dominicains d'Avrillé ont eu recours à des textes erronés et des montages pour parvenir à accroître l'analogie pour les besoins de leur pseudo-démonstration.
Le présent document démontre l'absence d'analogie entre le nouveau rite et le rite de consécration patriarcale maronite en établissant de façon incontestable les trois faits suivants, à partir de l'article intitulé ***Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?***, paru en automne 2005 dans le n°54 de la revue des Dominicains d'Avrillé sous la signature du Frère Pierre-Marie o.p. :

- L'usage dans l'article du n°54 du *Sel de la Terre* de sources orientales « *erronées* » ou falsifiées.
- Un « *réaménagement* » arbitraire *ad Hoc* du rite maronite, en page 102 du n°54 du *Sel de la Terre*, pour forcer son « *analogie* » avec la pseudo forme essentielle conciliaire.
- Une pseudo-démonstration centrée sur le tableau tronqué et *réaménagé* du rite du patriarche maronite de la page 102.

Ces trois réaménagements transforment la forme d'un rite maronite qui exprime, comme il se doit, **explicitement** la grâce de l'Esprit-Saint en une forme **équivoque** centrée sur un échange « ***transitif*** » ayant le *Spiritus principalis* pour objet.
La comparaison du nouveau rite conciliaire avec le rite du patriarche maronite forme le coeur de la pseudo-démonstration de validité du rite épiscopal conciliaire *par analogie* avec des rites orientaux valides de l'article du n°54 du *Sel de la terre*, alors qu'il apparaît que c'est bien ce rite qui aura été le plus manipulé dans le comparatif qui en est fait dans cet article avec le nouveau rite conciliaire.

Elle constitue une réfutation de la pseudo démonstration (par analogie avec des rites orientaux) de la validité extrinsèque de la consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Montini-Lécuyer-Botte.

Cette pseudo-démonstration a été publiée par la revue *Le Sel de la Terre* n°54, automne 2005 pp. 72-129, sous la signature du frère Pierre-Marie o.p. sous le titre : « *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* ». Elle s'appuie sur les rites désignés par les réformateurs eux-mêmes afin de justifier leur réforme.

La *Notitia II* montre l'usage par les rédacteurs de cet article d'un réaménagement arbitraire *ad Hoc* du rite du patriarche maronite à partir de sources orientales « *erronées* » ou falsifiées.

Table des matières

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 9 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Notitia II

De Analogia

(extrait des *Notitiae ex tomo III* publiées en fin janvier 2006)

Réfutation de la pseudo-analogie du nouveau rite avec les rites Orientaux

Mise en cause de Dom Botte, du Père Joseph Lécuyer et de l'article du n°54 du *Sel de la terre* par les faits suivants :

- **Usage de sources « erronées » ou falsifiées**
- **Tronçonnement inadmissible supprimant l'Esprit-Saint**
- **Réassemblage fallacieux d'un rite maronite**
- **Mise en comparaison de bribes de rites non comparables**

Le rite d'intronisation du Patriarche Maronite est purement juridictionnel, il est donc disqualifié de fait pour servir à une comparaison pour justifier de façon extrinsèque de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale.

Mais, non content d'utiliser un rite non sacramentel, les réformateurs de 1968, suivi en cela par les dominicains d'Avrillé ont eu recours à des textes erronés et des montages pour parvenir à accroître l'analogie pour les besoins de leur pseudo-démonstration.

Le présent document démontre l'absence d'analogie entre le nouveau rite et le rite de consécration patriarcale maronite en établissant de façon incontestable les trois faits suivants, à partir de l'article intitulé ***Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?***, paru en automne 2005 dans le n°54 de la revue des Dominicains d'Avrillé sous la signature du Frère Pierre-Marie o.p. :

- L'usage dans l'article du n°54 du *Sel de la Terre* de sources orientales « *erronées* » ou falsifiées.

- Un « *réaménagement* » arbitraire *ad Hoc* du rite maronite, en page 102 du n°54 du *Sel de la Terre*, pour forcer son « *analogie* » avec la pseudo forme essentielle conciliaire.
- Une pseudo-démonstration centrée sur le tableau tronqué et *réaménagé* du rite du patriarche maronite de la page 102.

Ces trois réaménagements transforment la forme d'un rite maronite qui exprime, comme il se doit, **explicitement** la grâce de l'Esprit-Saint en une forme **équivoque** centrée sur un échange « ***transitif*** » ayant le *Spiritus principalis* pour objet.

La comparaison du nouveau rite conciliaire avec le rite du patriarche maronite forme le coeur de la pseudo-démonstration de validité du rite épiscopal conciliaire *par analogie* avec des rites orientaux valides de l'article du n°54 du *Sel de la terre*, alors qu'il apparaît que c'est bien ce rite qui aura été le plus manipulé dans le comparatif qui en est fait dans cet article avec le nouveau rite conciliaire.

Elle constitue une réfutation de la pseudo démonstration (par analogie avec des rites orientaux) de la validité extrinsèque de la consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Montini-Lécuyer-Botte.

Cette pseudo-démonstration a été publiée par la revue *Le Sel de la Terre* n°54, automne 2005 pp. 72-129, sous la signature du frère Pierre-Marie o.p. sous le titre : « *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* ». Elle s'appuie sur les rites désignés par les réformateurs eux-mêmes afin de justifier leur réforme.

La *Notitia II* montre l'usage par les rédacteurs de cet article d'un réaménagement arbitraire *ad Hoc* du rite du patriarche maronite à partir de sources orientales « *erronées* » ou falsifiées.

Table des matières

1 Avertissement important

De nombreux lecteurs du *Sel de la Terre*, clercs et laïcs, ayant été induits en erreur par l'article du n°54, publié en novembre 2004 par le couvent des dominicains d'Avrillé, sur la question fondamentale de la validité (au moins théorique) de la nouvelle consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Montini-Lécuyer-Botte, il a été demandé au *Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de Pontificalis Romani*, sans attendre la publication du Tome III de *Rore Sanctifica*, de diffuser rapidement des éléments suffisants à la réfutation de cette pseudo-démonstration de validité **extrinsèque** de ce nouveau rite conciliaire par analogie avec des rites orientaux valides.
C'est pourquoi nous diffusons ici **ces extraits du Tome III suffisants pour réfuter totalement les conclusions de cet article**.

1.1 Usage dans l'article du n°54 du Sel de la Terre de sources orientales « erronées » ou falsifiées[1] :

Une « *erreur* » en page 102 sur le rite maronite, et deux « *erreurs* » en page 125 sur le *Testamentum Domini* et le rite maronite.

Nous établissons ici le constat objectif et irréfutable que les sources orientales sur lesquelles les rédacteurs de l'article, ont centré le cœur de leur « *démonstration* » par analogie à des rites orientaux valides, sont « *erronées* », ou ont été falsifiées, par rapport aux documents orientaux originaux faisant autorité.

Face à ce constat, nous tenons à préciser ici clairement **que nous n'imputons à personne, ni en particulier aux rédacteurs ni au signataire de cet article que nous réfutons ici, ces falsifications ou ces « *erreurs* » de transcription**, dont la signification est pourtant majeure et introduit dans ces rites orientaux une théologie trinitaire et christologique hétérodoxe, voire hérétique, affectant subtilement le caractère ontologique parfait et définitif du *Fiat* marial lors de l'Incarnation du Verbe, conceptions onctionistes chères au Père Lécuyer, l'un des principaux réformateurs et présentateur officiel du rite nouveau épiscopal conciliaire, qualifié d'hérétique par Mgr Tissier de Mallerais.

L'unique reproche factuel que nous adressons aux rédacteurs, c'est qu'ils étaient tenus, sur une question aussi grave, de se référer scrupuleusement, comme nous l'avons fait nous-mêmes, aux sources originales faisant autorité.

Le Tome III présentera à ce propos une critique plus complète des sources orientales (Dom Chardon, Assemani, Renaudot, Morin, Mgr Rahmani, Denzinger, Dom Cagin, Vööbus, le Pontifical de Charfet, etc…), mais dans le présent document nous exposons clairement ces différences très significatives de transcription, par rapport aux textes originaux faisant autorité, des rites orientaux en question sur lesquels l'article du n°54 du *Sel de la Terre* fonde sa pseudo-démonstration par analogie avec ces rites orientaux.

[1] L'attention du Comité international *Rore Sanctifica* a été attirée sur ces « *erreurs* » de transcription ou falsifications des rites orientaux originaux, ainsi que sur le réaménagement *ad Hoc* de ces rites dans l'article du n°54 du *Sel de la Terre* par les remarques judicieuses d'un théologien romain, liturgiste très qualifié, qui, du fait de ses fonctions, exige de conserver le plus strict anonymat.

1.2 Un réaménagement arbitraire ad Hoc du rite maronite, en page 102 du n°54 du Sel de la Terre, pour faciliter son analogie avec la forme essentielle conciliaire[1].

Les rédacteurs de l'article du n°54 du *Sel de la Terre* articulent leur pseudo-démonstration sur une comparaison du rite conciliaire montinien avec deux rites orientaux, le rite patriarcal maronite et le rite épiscopal copte.
A cette fin ces rites sont découpés en tronçons *ad Hoc* présentés en tableaux, avec, en particulier pour le rite maronite en page 102 un « *réaménagement* » *ad Hoc* de ces tronçons, de manière à induire le lecteur à la conclusion qu'ils veulent lui voir tirer.
Il s'agit du tableau des pages 101 à 104 de l'article du n°54 du *Sel de la Terre*, et principalement de la tronçonnement et du *réaménagement* du rite du Patriarche Maronite en page 102.
Bien qu'il ne soit donné, dans cet article, aucune référence à cette présentation des rites sous forme de tableaux recomposés et *réaménagés* par tronçons aux fins d'une pseudo-« *démonstration* » par analogie avec des rites orientaux valides, nous avons des raisons de penser que cette présentation *ad Hoc*, telle qu'elle apparaît dans cet article, pour les fins de cette pseudo-démonstration par analogie, n'est pas originale, et qu'elle aurait été empruntée ailleurs, et probablement aux tableaux construits par Dom Botte lui-même, dont ce dernier parle dans ses mémoires, tableaux qui, selon ses propres dires, lui auraient permis, avec l'intervention décisive du Père Lécuyer, d'emporter une majorité lors du vote pour l'adoption du nouveau rite par le *Consilium*.

Nous établissons ici, comment, le tableau de comparaison des rite comporte une « *erreur* » grave de transcription, une tronçonnement et un réaménagement du rite maronite qui en altèrent profondément le sens théologique. Ce qui permet de faire admettre au lecteur une assimilation illusoire de ce rite maronite à la forme essentielle du rite de 1968, **en affublant le rite maronite d'une sémantique onctioniste semblable à la cette pseudo forme conciliaire**.

Le réaménagement arbitraire *ad Hoc* du rite maronite du patriarche par le *Sel de la terre* n°54 – p102

Rite *Pontificalis Romani* **Rite Maronite (Denzinger) falsifié (Sel n°54) p102**

	ministerio non dereliquisti,	*ministerio non derelinquens,*	*sanctum sine ministerio,*	*sanctuarium tuum sine ministerio […].*
13.	*cui ab initio mundi placuit in his quos elegisti glorificari :*	*ex initio sæculi bene tibi placuit in his quos elegisti dari :*	*qui complacuisti tibi glorificari in iis, quos elegisti :*	*Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, præesse populo tuo ;*
14.	***Et nunc***	*nunc*	*tu iterum nunc*	
15.	***effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,***	*effunde eam virtutem quæ a te est, principalis sp(iritu)m*	*effunde virtutem Spiritus tui hegemonici (ἡγεμονικόν),*	*illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,*
16.	***quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,***	*quem dedisti dilecto filio tuo Ie(s)u Chr(ist)o,*		*quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Iesu Christo, […]*
17.	***quem ipse donavit sanctis Apostolis,***	*quod donavit sanctis apostolis*	*quem donasti Apostolis sanctis tuis*	*qui datus fuit sanctis tuis, […]*
18.	***qui constituerunt Ecclesiam per singula loca ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem***	*qui constituerunt ecclesiam per singula loca sanctificationem tuam, in gloriam et laudem indeficientem*		
19.	***nominis tui.***	*nomini tuo.*	*in nomine tuo.*	
20.	*Da,*	*Da,*	*Da igitur*	[voir ligne 22]
21.	*cordium cognitor Pater,*	*cordis cognitor pater,*		*Pater, qui nosti corda omnium,*
22.				*effunde*
23.			*hanc eandem gratiam*	*virtutem tuam*
24.	*huic servo tuo, quem elegisti ad Episcopatum,*	*super hunc servum tuum quem elegisti ad episcopatu(m),*	*super servum tuum N, quem elegisti in episcopum,*	*super hunc servum tuum, quem elegisti ad patriarchatum,*
25.	*ut pascat gregem sanctum*	*pascere gregem sanctam*	*ut pasceret gregem tuum*	*ut pascat universum gregem tuum*

Le Quem (qui a été substitué faussement au Quam) affirme alors faussement que le *Spiritus principalis* (et non pas l'intelligence de cet Esprit) a été transmis au Fils.

Le Qui (pronom relatif masculin) *semble alors* se rapporter à Spiritus principalis (autre masculin) et qui désigne l'Esprit de gouvernement.

Or, le Qui (*dans la source véritable*) se rapporte à *Spiritus Sanctus* (Esprit Saint)

Le montage *permets alors d'attribuer faussement* au rite maronite un séquencement (relation de transitivité) :
• l'Esprit de gouvernement a été transmis au Fils
• le même Esprit de gouvernement fut donné au saints par le Fils

Ce séquencement permets *in fine de suggérer faussement* une analogie avec la forme dite d'Hippolyte reprise de l'essai de reconstitution de Dom Botte de 1963

1.3 *Une pseudo-démonstration* ***centrée sur la page 102*** *du tableau tronqué et réaménagé du rite maronite.*

Les rédacteurs de l’article du n°54 écrivent en effet en page 100 de la revue *Le Sel de la Terre* :

> « *Pour s’assurer de la validité du rite de Paul VI**, il nous suffira donc de mettre en parallèle la nouvelle prière du sacre avec les deux rites orientaux en question*** [le rite de consécration épiscopale copte, et le rite d’intronisation du Patriarche maronite]. *La validité de ces deux rites ne saurait être remise en cause..(..)..*
> *Nous avons donc composé un tableau en quatre colonnes* [**le tableau des pages 101 à 104**] *: sur la première colonne se trouve le texte de la nouvelle prière de Paul VI*[2]*, sur la deuxième colonne la version latine de la Tradition Apostolique*[3]*, sur la troisième colonne le rite copte, sur la quatrième le rite syrien* [maronite]. ***Pour ces deux derniers textes, nous avons pris la traduction latine faite par Henri Denzinger***[4]***. Les quatre textes étant transcrits dans la même langue*** **[**le latin**]*****, la comparaison est facile*** *(Voir les quatre pages intercalaires* [i.e. le tableau des pages 101 à 104]*).*
> *On peut trouver une comparaison plus complète entre toutes les prières d’ordinations épiscopales de cette même famille dans Dom Paul Cagin*[5]*. L’auteur compare onze prières de consécration épiscopale* ***dont – outre les deux que nous avons données*** [notées par Cagin (Co), pour l’ordination de l’évêque copte, et (MP), pour la consécration du Patriarche maronite] ***– deux sont certainement valides : la prière de consécration du métropolitain maronite*** [notée (MM) par Cagin] ***et celle du métropolite et du patriarche copte*** [notée (Ct) par Cagin]. *Il résume le tout dans un tableau d’assemblage qui prouve que toutes ces prières sont d’une seule famille.*
> *….(..)…*
> ***« La comparaison entre ces diverses prières nous paraît suffisamment éloquente par elle-même : le nouveau rite contient la substance des deux rites coptes et syriens.***»

---

[2] Note 79 page 100 du n°54 du *Sel de la Terre* : *Pontificale Romanum*, 1968. Le texte est le même dans la deuxième édition (1990). – Le texte qui a servi de base à l’élaboration du rite n’est pas la version latine (que nous donnons en colonne 2), mais une reconstitution faite à partir de la version latine, de la version éthiopienne et du texte grec de l’*Epitomé* des *Constitutions apostoliques* (voir note 75, page 99). Cela explique certaines différences entre les deux premières colonnes.

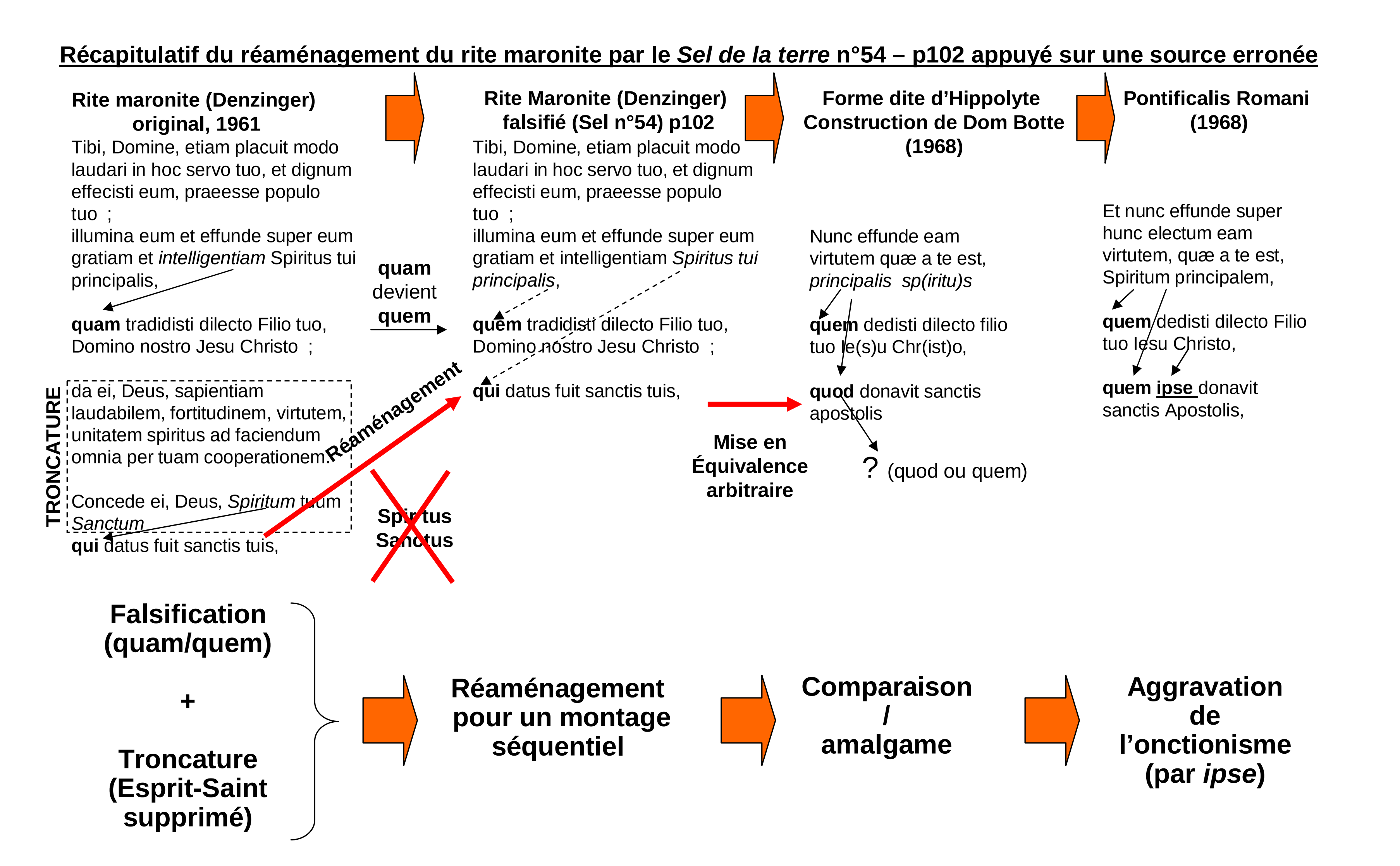
[3] Note 80 page 100 du n°54 du *Sel de la Terre* : HIPPOLYTE DE ROME, *La Tradition apostolique d’après les anciennes versions*, Introduction, traduction et notes par Bernard Botte o.s.b., 2ème éd, SC 11bis, Cerf, Paris 1984. C’est la version qui se trouvait sur le palimpseste de Vérone et qui a été publiée par Hauler (voir note 74, page 98).

[4] Note 81 page 100 du n°54 du *Sel de la Terre* : Henricus DENZINGER, *Ritus orientalium coptorum, syrorum et armenorum in administrandis sacramentis*, t.2, Graz, Autriche, 1961.

[5] Note 82 page 100 du n°54 du *Sel de la Terre* : Dom Paul CAGIN, o.s.b, *L’Anaphore apostolique et ses témoins*, Paris Lethielleux, 1919, p. 274-293.

Page 102 du numéro 54 du *Sel de la terre avec la source erronée et le réaménagement*

	Pontificalis Romani	Tradition apostolique	Rite épiscopal Copte	Rite du patriarche maronite
	ministerio non dereliquisti,	*ministerio non derelinquens,*	*sanctum sine ministerio,*	*sanctuarium tuum sine ministerio […].*
13.	*cui ab initio mundi placuit in his quos elegisti glorificari :*	*ex initio sæculi bene tibi placuit in his quos elegisti dari :*	*qui complacuisti tibi glorificari in iis, quos elegisti :*	*Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, præesse populo tuo ;*
14.	***Et nunc***	*nunc*	*tu iterum nunc*	
15.	***effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,***	*effunde eam virtutem quæ a te est, principalis sp(iritu)s*	*effunde virtutem Spiritus tui hegemonici (ἡγεμονικόν),*	*illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,*
16.	***quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,***	*quem dedisti dilecto filio tuo Ie(s)u Chr(ist)o,*		*quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ; […]*
17.	***quem ipse donavit sanctis Apostolis,***	*quod donavit sanctis apostolis*	*quem donasti Apostolis sanctis tuis*	*qui datus fuit sanctis tuis, […]*
18.	***qui constituerunt Ecclesiam per singula loca ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem***	*qui constituerunt ecclesiam per singula loca sanctificationem tuam, in gloriam et laudem indeficientem*		
19.	***nominis tui.***	*nomini tuo.*	*in nomine tuo.*	
20.	*Da,*	*Da,*	*Da igitur*	[voir ligne 22]
21.	*cordium cognitor Pater,*	*cordis cognitor pater,*		*Pater, qui nosti corda omnium,*
22.				*effunde*
23.			*hanc eandem gratiam*	*virtutem tuam*
24.	*huic servo tuo, quem elegisti ad Episcopatum,*	*super hunc servum tuum quem elegisti ad episcopatu(m),*	*super servum tuum N, quem elegisti in episcopum,*	*super hunc servum tuum, quem elegisti ad patriarchatum,*
25.	*ut pascat gregem sanctum*	*pascere gregem sanctam*	*ut pasceret gregem tuum*	*ut pascat universum gregem tuum*


Récapitulatif du réaménagement du rite maronite par le Sel de la terre n°54 – p102 appuyé sur une source erronée
Rite maronite (Denzinger) original, 1961
Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ;
illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
quam tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;
da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.
Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum
qui datus fuit sanctis tuis,
TRONCATURE
quam devient quem
Réaménagement
Spiritus Sanctus
Rite Maronite (Denzinger) falsifié (Sel n°54) p102
Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ;
illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;
qui datus fuit sanctis tuis,
Mise en Équivalence arbitraire
Forme dite d'Hippolyte Construction de Dom Botte (1968)
Nunc effunde eam virtutem quæ a te est, principalis sp(iritu)s
quem dedisti dilecto filio tuo Ie(s)u Chr(ist)o,
quod donavit sanctis apostolis
? (quod ou quem)
Pontificalis Romani (1968)
Et nunc effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,
quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,
quem ipse donavit sanctis Apostolis,
Falsification (quam/quem)
+
Troncature (Esprit-Saint supprimé)
Réaménagement pour un montage séquentiel
Comparaison / amalgame
Aggravation de l'onctionisme (par ipse)
Un fondu-enchaîné habile qui suggère la similitude

Le Bénédictin Dom Paul Cagin avait en effet déjà, en pages 274 à 293 de son ouvrage de 1919 « *L'Anaphore apostolique et ses témoins* »[6], collationné onze rites orientaux (de sources de secondes mains) de consécrations épiscopales, et en avait systématiquement numéroté tous les segments sémantiques, pour permettre leur appariement afin de mieux comparer les rites deux à deux.
Il a ainsi publié dans son ouvrage, de la page 290 à la page 293, les quatre pages du tableau d'assemblage des numéros des segments sémantiques de chaque rite, permettant de les apparier deux à deux.
Mais ces tableaux d'appariements ne comportent aucun tronçon *réaménagé*, semblable à celui de la page 102 de l'article n°54 du *Sel de la Terre*.

En effet, les rédacteurs de l'article du n°54 du *Sel de la Terre* se réfèrent, comme on vient de le voir, en page 100 à ces rites orientaux collationnés par Dom P. Cagin, et publient en annexe 2, page 123 de leur article, les deux premières pages seulement du tableau d'assemblage de Dom Cagin, les pages 290 et 291, en omettant d'en publier les deux dernières, les pages 292 et 293.
Or la partie tronquée et *réaménagée* du rite maronite du tableau de comparaison en page 102 de l'article du n°54 du *Sel de la Terre* porte sur les segments sémantiques numérotés 83 à 91 qui correspondent malheureusement précisément à la page 292 du tableau d'Assemblage de Dom Cagin.
Cette page n'ayant pas été reproduite par les rédacteurs de l'article du n°54 du *Sel de la Terre*, les lecteurs ne peuvent pas constater que, contrairement au tronçon *réaménagé* du rite maronite en page 102 du n°54 du *Sel de la Terre*, il n'existe aucun tronçon ainsi *réaménagé* dans l'assemblage de Dom Cagin.
Cependant, pour le rite correspondant au patriarche maronite (noté MP par Dom Cagin) que Dom Cagin indique repris de la page 220 de l'édition (1864) du Denzinger alors disponible, on note déjà dans le segment sémantique qu'il a numéroté 84(=77). 85, l'expression *« **quem** tradidisti dilecto Filio tuo..* », c'est à dire ***quem*** **et non** ***quam*** comme l'on peut lire en page 220 de l'édition 1961 du même Denzinger.
C'est pourquoi nous présentons ici en annexe aux lecteurs ce tableau d'assemblage de Cagin pour les segments sémantiques 77 à 91 des quatre rites orientaux, distingués comme « *certainement valides* » en page 100 du n°54 du *Sel de la Terre*, et notés par Cagin (MM), (Co), (Ct) et (MP) (cf. plus haut), ainsi que ces quatre rites décomposés par Dom Cagin en segments sémantiques.

Jean Magne dit que :

> « Cet ouvrage[7] veut « vulgariser les résultats » de *Eucharistia* (1912). En plus, tableau de concordance d'une dizaine de recensions diverses de la prière de consécration épiscopale (p. 274-293), et réflexions très censées sur la problématique de l'attribution de la *C. Eg.* à Hippolyte » Jean Magne[8]

et au sujet de *L'Euchologie*, ouvrage antérieur de Dom Cagin de 1911[9], il ajoute :

> « A la recherche de « l'anaphore apostolique», l'A. compare les cinq témoins de l'anaphore dite d'Hippolyte » [10]

---

[6] CAGIN, Dom Paul, *L'anaphore apostolique et ses témoins,* Paris 1919, XII — 383 p. + 1 dépliant
[7] de Dom Cagin en 1919.
[8] *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints apôtres*, Tome I, Identification des documents et analyse du rituel des ordinations, Jean Magne, Paris, 1975, page 209
[9] CAGIN, Dom Paul, *L'Euchologie latine étudiée dans la tradition de ses formules et de ses formulaires, 2 : L'Eucharistia, canon primitif de la messe ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies*, Rome-Paris-Tournai, 1912, 334 p. + tableaux et dépliants.

Or, toujours selon Jean Magne, Dom Cagin a été inspiré par E.Bishop qui publie en 1911 à Oxford, dans *The Journal of Theological Studies*, un article dans lequel il,

> « compare l'anaphore de la version éthiopienne de la *C. Eg.* et celle de la Liturgie éthiopienne des Apôtres. Cagin (1911 et 1919) reprendra la comparaison en y faisant entrer les cinq recensions (les deux versions, latine et éthiopienne ; les trois amplifications du Testament syriaque et des liturgies éthiopiennes des Apôtres et du Sauveur » [11]

Cet article s'intitule : *Liturgical Comments and Memoranda*[12]

Il apparaît ainsi une filiation anglaise antérieure aux comparatifs de Dom Cagin. Cette filiation anglicane, et dont la revue Oxfordienne, *The Journal of Theological Studies*, se fait l'écho, apparaît aussi dans l'attribution de la compilation des *Constitutions de l'Eglise Egyptienne* à Hippolyte de Rome sous le vocable de *Tradition Apostolique*. L'article de J.H.Srawley, dans la même revue d'Oxford, en 1917, sous le titre *Some Recent Discussions of the Church Order*, fait un point historique sur les travaux antérieurs à R.H.Connolly. L'auteur, y souligne l'importance du livre d'Acheli, *Die Canones Hippolyti*, publié en 1891. Ce livre aura une influence en Allemagne auprès de Harnack, en France auprès de Duchesne[13] et de Batiffol. J.H.Srawley écrira que la théorie de Connolly serait conforté par le fait que le rédacteur des *Canons d'Hippolyte* aurait repris son titre de ce qu'il était alors encore désigné sous le nom de Constitutions de l'Eglise Egyptienne, mais dont Connolly prétendait qu'il s'agissait d'une *Tradition apostolique* qu'il attribuait à Hippolyte de Rome :

> « Dans cette conlusion aussi, comme Dom Connolly nous informe, il a été précédé par Schwartz, bien que la voie avait été préparée en ce sens par Achelis quand il soutint que les *Canons d'Hippolyte* étaient réellement *l'APOSTOLIKE PARADOSIS* d'Hippolyte »[14]

Ainsi nous voyons que dans cette question des sources de la réforme, nous remontons rapidement à des influences anglicanes. Autre élément, la publication du *Testamentum Domini*, par Mgr Rahmani, en 1899, et que J.H.Srawley mentionne comme un facteur nouveau.[15]

---

[10] *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints apôtres*, Tome I, Identification des documents et analyse du rituel des ordinations, Jean Magne, Paris, 1975, page 206

[11] *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints apôtres*, Tome I, Identification des documents et analyse du rituel des ordinations, Jean Magne, Paris, 1975, page 205

[12] BISHOP, E., Liturgical Comments and Memoranda, sous la rubrique « Notes and Studies », dans *The Journal of Theological Studies* 12 (1911) 398 *ss.*

[13] Duchesne apparaît dans l'affaire de la « provocation » montée par l'abbé Portal et Lord Halifax, en conjonction avec le cardinal Rampolla, afin de tenter, en 1895, d'obtenir de Léon XIII une reconnaissance de la validité des ordinations anglicanes. Nous recommandons à ce sujet la biographie de l'abbé Portal, *Monsieur Portal et les siens*, par Régis Ladous, aux Editions du Cerf, 1985. Selon les archives du Saint-Office, publiées à Florence en 1997, par les Fontes, Duchesne fut l'un des acteurs de cette opération qui allait se retourner contre ses auteurs et donner naissance à la bulle *Apostolicae Curae*, par laquelle Léon XIII condamna les ordinations anglicanes (1896).

[14] J.H.Srawley, *Some recent discussions of the Church Orders*, The Journal of Theological Studies, 1917, p234.

[15] J.H.Srawley, *Some recent discussions of the Church Orders*, The Journal of Theological Studies, 1917, p230

Dom Paul CAGIN O.S.B. (Solesmes) ;

« *L'Anaphore Apostolique et ses témoins* », Paris, Lethielleux, 1919

Appendice III, pages 274-289 : *Formule de l'Ordination épiscopale*.

Les quatre rites orientaux distingués comme "*certainement valides*" en page 100 du n°54 du *Sel de la Terre* : (MM), (Co), (Ct) et (MP).

Consécration du Métropolitain Maronite (MM)
(Denzinger, *Ritus Orientalium*, II, 108 et 200)
Ordination de l'Evêque (Pontifical Copte Co)
(Denzinger, II, 23)
Ordination du Métropolite et du Patriarche (Pontifical Copte Ct)
(Denzinger, II, 33, 48)
Consécration du Patriarche Maronite (MP)
(Denzinger, II, 220)

Dom Cagin, Tableau d'Assemblage (pp. 290-293)

segments sémantiques 77 à 91 des quatre rites

Pages 291 et 292

	(MM)	(Co)	(Ct)	(MP)
77			super servum tuum N., quem tu segregasti et glorificasti,	in hoc servo tuo,
78			elegisti tibi metropolitam et patrem super ecclesiam tuam,	et dignum effecisti eum,
79			ut esset princeps (grec) et rector (grec) super populum tuum.	paeesse populo tuo ;
80			Illumina eum, Domine, lumine vultus tui,	Illumina eum et
81			ut (grec) illuminetur cor ejus fonte gloriae tuae,	
82			ut intelligat mysteria tua abscondita in veritate.	
83	effunde virtutem praefecturae Spiritus tui	effunde virtutem spiritus tui hegemonici (grec),	Effunde super eum in spiritu tuo hegemonico (grec) scientiam (grec) tuam,	effunde super eum gratiam et intelligentiam spiritus tui principalis,
84	super hunc famulum tuum N.,		in hoc quem accepit in Ecclesia sancta tua, ut renovaret in	quem(*) tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;
85	ut ministerium exhibeat Filio tuo dilecto Domino nostro Jesu Christo,			
86				Da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendo omnia per tuam cooperationem.
87			iis, in quibus complacuisti secundum generationes (grec, Arabs : omnibus generationibus)	
88				
89				
90			Spiritum Sanctum, Spiritum veritatis, spiritum perfectum (grec), Paracletum,	Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum,
91	qui voluntatem tuam sanctam honorificavit seu declaravit Apostolicis tuis,	quem donasti apostolis sanctis tuis	quem dedisti sanctis (grec) apostolis et sanctis prophetis tuis.	qui datus fuit sanctis tuis,

(*) "quem" dans Paul CAGIN et "quam" dans Denziger 1961 page 220 : "*hoy* = quam" et non "*how* = quem" en syriaque.

2 Démonstration de l'usage de sources orientales « erronées » ou falsifiées et du réaménagement ad Hoc

Voici ce qu'affirment les paroles de la forme essentielle du rite de *Pontificalis Romani* de Paul VI (désigné par PR) :

Phrase PR - *Répands sur cet élu, la force, qui est de toi, Spiritus principalis***,** ***lequel*** *tu as donné à ton Fils bien-aimé JC, qui* ***l****'(Spiritus principalis) a lui-même donn****é*** *aux saints Apôtres, (effunde super hunc electum eam virtutem,* ***quae*** *a te est, Spiritum principalem,* ***quem*** *dedisti dilecto Filio tuo JC,* ***quem ipse*** *donavit sanctis Apostolis,)*

Nous décomposons ainsi :

- **PR1** *Répands sur cet élu, la force, qui est de toi, Spiritus principalis,* ***lequel*** *tu as donné à ton Fils bien-aimé JC, (effunde super hunc electum eam virtutem,* ***quae*** *a te est, Spiritum principalem,* ***quem*** *dedisti dilecto Filio tuo JC,)*
- **PR2** *qui* ***l'****(Spiritus principalis) a lui-même donn****é*** *aux saints Apôtres, (****quem*** *dedisti dilecto Filio tuo,* ***quem ipse*** *donavit sanctis Apostolis,).*

Cette formule a le *Spiritus principalis* pour objet : elle indique que cet esprit serait donné par le Père au Fils qui le donnerait lui-même apôtres. Nous y reconnaissons la relation « *transitive* » très spécifique de la prétendue *Tradition apostolique* attribuée à Hippolyte de Rome[16], *transitivité* qui fait écho aux anciennes et multiples hérésies onctionistes et adoptionistes courantes en Asie Mineure aux IVème et Vème siècles, et sanctionnées par les grands conciles œcuméniques d'alors. C'est d'ailleurs cette relation « *transitive* » qui seule fonde l'interprétation onctioniste du Père Lécuyer, telle qu'il la développe dans son article de 1953[17], comme dans nombre d'autres publications.

Voici à présent ce qu'affirment **véritablement** les paroles du rite maronite des patriarches (désigné par **PM**) telles que le Denzinger les rapporte en 1961 en page 220:

- **Phrase PM1** - *Répands sur lui la grâce et l'intelligence de ton Spiritus principalis, (intelligence) que tu as transmis****e*** *à ton Fils bien-aimé, NSJC ; (effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,* ***quam*** *tradidisti dilecto Filio tuo, DNJC ;).*
- **Phrase PM2** - *Accorde lui, Dieu, ton Esprit-Saint, qui a été donné à tes saints, (Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum,* ***qui*** *datus fuit sanctis tuis,)*

La combinaison de la source « *erronée* », et du tronçon *réaménagé* en page 102 du n°54 du *Sel de la Terre*, introduit le syllogisme suivant :

[16] Telle que Dom Botte a prétendu l'avoir « reconstituée en 1963.
[17] *Episcopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*, Père Lécuyer, revue du CNRS, 1953

- Le rite maronite est un rite sacramentel valide[18]
- La phrase PR est équivalente aux paroles du rite maronite PM
- Donc le rite qui contient PR est valide

Nous constatons que la pseudo-démonstration de l'article du numéro 54 du *Sel de la terre*, qui repose sur ce syllogisme, procède par suggestion et ne constitue pas une véritable démonstration factuelle et logique.

Cette méthode des comparaisons pour essayer de justifier la validité d'un rite procède de l'approche qu'adoptèrent les Anglicans, lorsqu'à l'époque du Cardinal Franzelin, ils tentèrent de faire accepter leur rite, par comparaison à un rite copte comportant quelques termes identitiques et que le Saint-Office aurait prétendument accepté en 1704. Cette tentative fut défaite par l'ancien théologien de Pie IX, le R.P.Jean-Baptiste Franzelin, en 1875, lorsqu'il rédigea son *Votum*. Au contraire la méthode de Franzelin, et plus tard de Léon XIII, consista à juger de la validité du rite en lui-même, intrinsèquement.

Citons quelques extraits de cet article :

> « Pour s'assurer de la validité du rite de Paul VI, il nous suffira donc de mettre en parallèle la nouvelle prière du sacre avec les deux rites orientaux en question. » p100, Sel de la terre, n°54

> *« La comparaison entre ces diverses prières nous paraît suffisamment éloquente par elle-même : le nouveau rite contient la substance des deux rites coptes et syriens. »* p100, *Sel de la terre*, n°54

Les rédacteurs de l'article du numéro 54 du *Sel de la terre* reconnaissent qu'il s'agit là du cœur de leur démonstration de la validité du nouveau rite conciliaire:

> *«Il nous semble que l'essentiel de la démonstration est faite par cette comparaison. »* p105, *Sel de la terre*, n°54.

> *«On peut conclure : la formule est certainement valide, car elle est utilisée depuis la plus haute antiquité dans de nombreux rites orientaux »*.p107, *Sel de la terre*, n°54.

Examinons maintenant comment cette pseudo-démonstration fait converger le rite du patriarche maronite vers le rite nouveau afin de le justifier par comparaison. Il s'agit de rendre PR (=PR1 + PR2 et contenant une relation *transitive*) équivalent à PM (=PM1 + PM2) (indemne de toute relation *transitive*).

Dans l'article du n°54 du *Sel de la Terre*, le procédé des auteurs de la comparaison peut-être décomposé en **deux sous-étapes** :

- **L'établissement de l'« *identité de sens* »** entre la nouvelle forme conciliaire PR et le rite du patriarche maronite PM selon deux étapes : PM1, la première partie de PM (rite du patriarche maronite) est équivalente à PR1, la première partie de PR (nouvelle forme conciliaire):

[18] Le tome III de Rore traite de la question de la sacramentalité du rite d'intronisation du patriarche maronite et du véritable rite de consécration des évêques maronites, rite d'intronisation non-sacramentel du patriarche tel qu'il est en usage chez les maronites depuis que les élus au siège patriarcal sont tous déjà évêques, et donc déjà revêtus de la plénitudes des pouvoirs sacramentels des Saint Ordres, c'est-à-dire depuis bien longtemps avant le 18 juin 1968, date de *Pontificalis Romani*, contrairement aux allégations fallacieuses de Montini consignées dans sa Constitution Apostolique. Ce qui écarte l'application du rite d'intronisation de patriarche maronite dans une éventuelle comparaison sacramentelle avec la pseudo-forme essentielle de la consécration épiscopale conciliaire, mais il s'agit là d'un autre sujet qui est traité dans Rore III à partir des références orientales officielles.

- Le texte **« *erroné* »** du rite du patriarche maronite est d'abord comparé au rite prétendument attribué à Hippolyte de Rome (page 102 de l'article du n°54 du *Sel de la Terre*)
- Le texte **« *erroné* »** du rite du patriarche maronite est ensuite comparé au texte du *Testamentum Domini* (**lui-même « *erroné* »**), prétendument issu d'« *un simple remaniement* » de la prétendue *Tradition apostolique* attribuée à Hippolyte de Rome (page 125 de l'article du n°54 du *Sel de la Terre*)

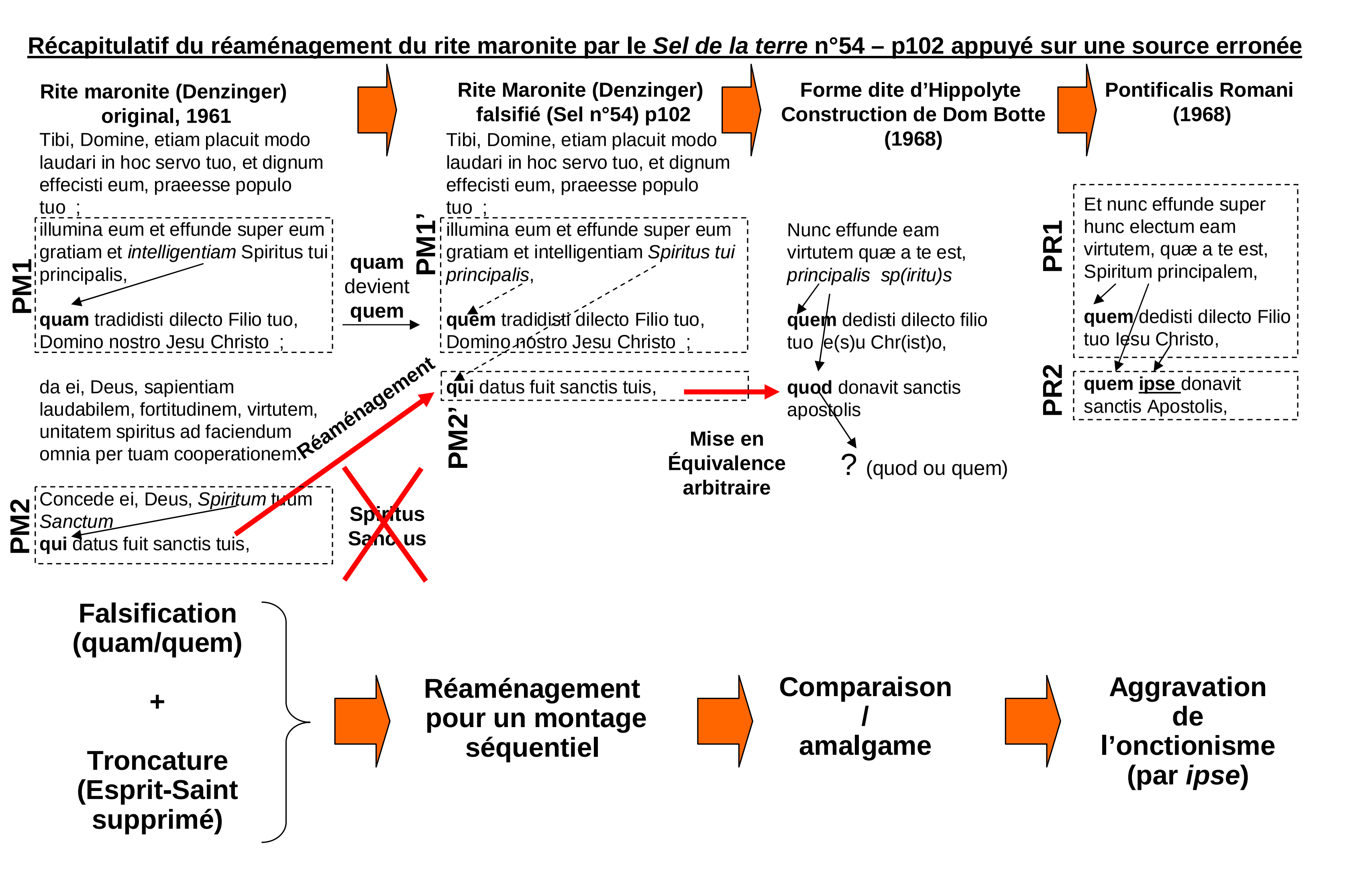
– Enfin, **l'établissement de la « *transitivité* »** prétendue du rite du patriarche maronite PM selon deux étapes :

- La phrase PM2 du rite du patriarche maronite PM, est équivalente à la deuxième partie PR2 de la nouvelle forme conciliaire PR (**ce qui conduit à éliminer le Saint-Esprit du rite du patriarche maronite**)
- La mise en tableau (PR) / (PM1 + PM2), par tronçons *réaménagés* PM1 et PM2 en page 102 de l'article, du texte PM du patriarche maronite, affublant ainsi fallacieusement ce rite du patriarche maronite PM de la « *transitivité* » de la nouvelle forme conciliaire PR

Ces deux manipulations permettent finalement de suggérer au lecteur : « la relation *transitive* est présente dans le rite du patriarche maronite » et donc le nouveau rite est « **contenu *en substance*** » dans le rite du patriarche maronite.

Nous allons maintenant examiner chacune des étapes de cette pseudo-démonstration que nous résumons sur le schéma suivant (pour le rite maronite et le nouveau rite).

.


Récapitulatif du réaménagement du rite maronite par le Sel de la terre n°54 – p102 appuyé sur une source erronée
Rite maronite (Denzinger) original, 1961
Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ;
PM1
illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
quam tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;
da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.
PM2
Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum
qui datus fuit sanctis tuis,
quam devient quem
Réaménagement
Spiritus Sanctus
Rite Maronite (Denzinger) falsifié (Sel n°54) p102
Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ;
PM1'
illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;
PM2'
qui datus fuit sanctis tuis,
Forme dite d'Hippolyte Construction de Dom Botte (1968)
Nunc effunde eam virtutem quæ a te est, principalis sp(iritu)s
quem dedisti dilecto filio tuo Je(s)u Chr(ist)o,
quod donavit sanctis apostolis
Mise en Équivalence arbitraire
? (quod ou quem)
Pontificalis Romani (1968)
PR1
Et nunc effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,
quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,
PR2
quem ipse donavit sanctis Apostolis,
Falsification (quam/quem)
+
Troncature (Esprit-Saint supprimé)
Réaménagement pour un montage séquentiel
Comparaison / amalgame
Aggravation de l'onctionisme (par ipse)
Un fondu-enchaîné habile qui suggère la similitude

1° étape : le Quam/Quem (rite maronite du Patriarche)

Commençons par la première sous-étape, à savoir l'établissement de l'identité : le nouveau rite est présenté comme étant quasi-identique à la prétendue *Tradition apostolique* attribuée à Hippolyte de Rome, telle qu'alors « *reconstituée* » par Dom Botte

Pour cela l'article du numéro 54 du *Sel de la terre* use, **en pages 102 et 125 de ce numéro,** d'un texte du rite du patriarche maronite « *erroné* » ou falsifié qui proviendrait de la page 220 du Denzinger[19].

- L'« *erreur* » ou la falsification (***quam***[20] devient ***quem***) a permis de transformer la Phrase PM1 (texte véritable du Denzinger) :

  - Phrase **PM1** - *Répands sur lui la grâce et l'intelligence de ton Spiritus principalis, (intelligence)* ***laquelle*** *tu as transmise à ton Fils bien-aimé, NSJC,* (*effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,* ***quam*** *tradidisti dilecto Filio tuo, DNJC*)

  En (texte « *erroné* » ou falsifié du Denzinger) :

  - Phrase **PM1'** - *Répands sur lui la grâce et l'intelligence de ton Spiritus principalis, (Spiritus)* ***lequel*** *tu as transmis au Fils, NSJC,* (*effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,* ***quem*** *tradidisti dilecto Filio tuo, DNJC*)

Ainsi la phrase PM1' peut être mise en tableau avec la phrase PR1 (première partie) afin d'accréditer l'identité suivante :

- Phrase **PR1** - *Répands sur lui, la force, qui est de toi, Spiritus principalis, lequel tu as donné à ton Fils bien-aimé,* (*effunde super hunc electum eam virtutem,* ***quae*** *a te est, Spiritum principalem,* ***quem*** *dedisti dilecto Filio tuo JC*)
- Phrase **PM1'** - *Répands sur lui la grâce et l'intelligence de ton Spiritus principalis, (Spiritus)* ***lequel*** *tu as transmis au Fils, NSJC,* (texte « *erroné* » ou falsifié). (*effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,* ***quem*** *tradidisti dilecto Filio tuo, DNJC*)

C'est ce que présente le schéma ci-dessous. Il met en évidence ce déplacement sémantique de *l'intelligence* de *l'Esprit de gouvernement* vers *l'Esprit de gouvernement* lui-même.

Ce déplacement permet ensuite au *«* ***qui*** *»* du *« qui datus fuit sanctis tuis » de PM2,* dont le véritable antécédent, dans le rite authentique ni tronqué et ni *réaménagé* du patriarche maronite, est explicitement le *Spiritus Sanctus* lequel désigne la personne du Saint-Esprit elle-même, de se voir directement rapporté à l'expression *Spiritus principalis*, **ce qui établit ainsi au sein du rite du patriarche maronite une fallacieuse relation *transitive* centrée sur le *Spiritus principalis* analogue à la relation *transitive* de la pseudo forme essentielle de Paul VI**, tout en prétendant que cette expression serait absolument identique à *Spiritus Sanctus.*

---

[19] Henricus DENZINGER, *Ritus orientalium coptorum, syrorum et armenorum in administrandis sacramentis*, t.2, Graz, Autriche, 1961.

[20] Quam, dans le texte authentique, se rapporte à intelligence (et non pas à grâce) pour le rite maronite. En effet, comme il s'agit d'un pronom relatif, il s'accord en genre et en nombre avec son antécédent. Etant au féminin, il n'a pour antécédent intelligence (ou intelligence et grâce si l'on considère qu'il y a là un accord de voisinage).

<u>L'usage d'une source falsifiée ou erronée du rite maronite du patriarche (Denzinger) par le *Sel de la terre* n°54</u>

Rite maronite (Denzinger) – original, 1961

et sacerdotibus fidelibus juxta formam coelorum tuorum. Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ; illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis, quam tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ; da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem. Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum, qui datus fuit sanctis tuis, confirma Ecclesiam tuam puram et sanctam et omnem locum tuum sanctum, largire etiam, Domine, ut servus tuus iste, qui placuit tibi, sit

quam

Rite Maronite (Denzinger) falsifié (Sel n°54) p102 & 125

Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, præesse populo tuo ;

illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,

quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ; [...]

qui datus fuit sanctis tuis, [...] **p102**

Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, præesse populo tuo ;

illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis, quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;

da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.

Concede ei Deus, Spiritum tuum Sanctum, qui datus fuit sanctis tuis, **p125**

quem

PM1

Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, paresse populo tuo, **illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis, quam tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;**	A toi, Dieu, … illumine et infuse sur lui la grâce et l'intelligence de ton Esprit de gouvernement, (intelligence) que tu as transmise à (ou par) ton Fils bien-aimé, Notre Seigneur Jésus-Christ.
da, ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.	Donne-lui, Dieu, la sagesse digne d'éloges, la vaillance, la puissance, l'unité de l'esprit en présence de tous par ta coopération.
Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum, **qui datus fuit sanctis tuis**, confirma Ecclesiam tuam puram et sanctam...	Accorde-lui, Dieu, ton Esprit Saint, qui fut donné à tes Saints, confirme ton Eglise pure et sainte …

PM1'

T bi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, paresse populo tuo, **illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis, quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;**	A toi, Dieu, … illumine et infuse sur lui la grâce et l'intelligence de ton Esprit de gouvernement, (Esprit) que tu as transmis à (ou par) ton Fils bien-aimé, Notre Seigneur Jésus-Christ.
da, ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.	Donne-lui, Dieu, la sagesse digne d'éloges, la vaillance, la puissance, l'unité de l'esprit en présence de tous par ta coopération.
Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum, **qui datus fuit sanctis tuis**, confirma Ecclesiam tuam puram et sanctam...	Accorde-lui, Dieu, ton Esprit Saint, qui fut donné à tes Saints, confirme ton Eglise pure et sainte …

1. L'intelligence de l'Esprit de gouvernement du Père est transmise au Fils (ou par le Fils)

1. L'Esprit de gouvernement du Père est transmis au Fils (ou par le Fils)

2. L'Esprit-Saint est transmis aux Saints de Dieu

Pas de rapport établi entre intelligence de l'Esprit de gouvernement et Esprit-Saint

Peut servir à l'amalgame entre Esprit de gouvenement et Esprit-Saint

1° étape : le Quam/Quem (Testamentum Domini)

Continuons à tirer au clair les manipulations à partir desquelles est établie une fallacieuse « *identité de substance* » entre la forme conciliaire, marquée par la « *transitivité* » du *Spiritus principalis,* et les rites orientaux.

Toujours afin de présenter la nouvelle forme conciliaire comme étant quasi-identique à la prétendue *Tradition Apostolique*, les rédacteurs présentent un deuxième comparatif en recourant à un rite oriental pseudo-canonique, le *Testamentum Domini* (désigné ici par **TE**), au sujet duquel Dom Botte prétendait qu'il s'agissait d'un « simple remaniement » de la *Tradition apostolique,* telle qu'il affirmait l'avoir lui-même « reconstituée ».

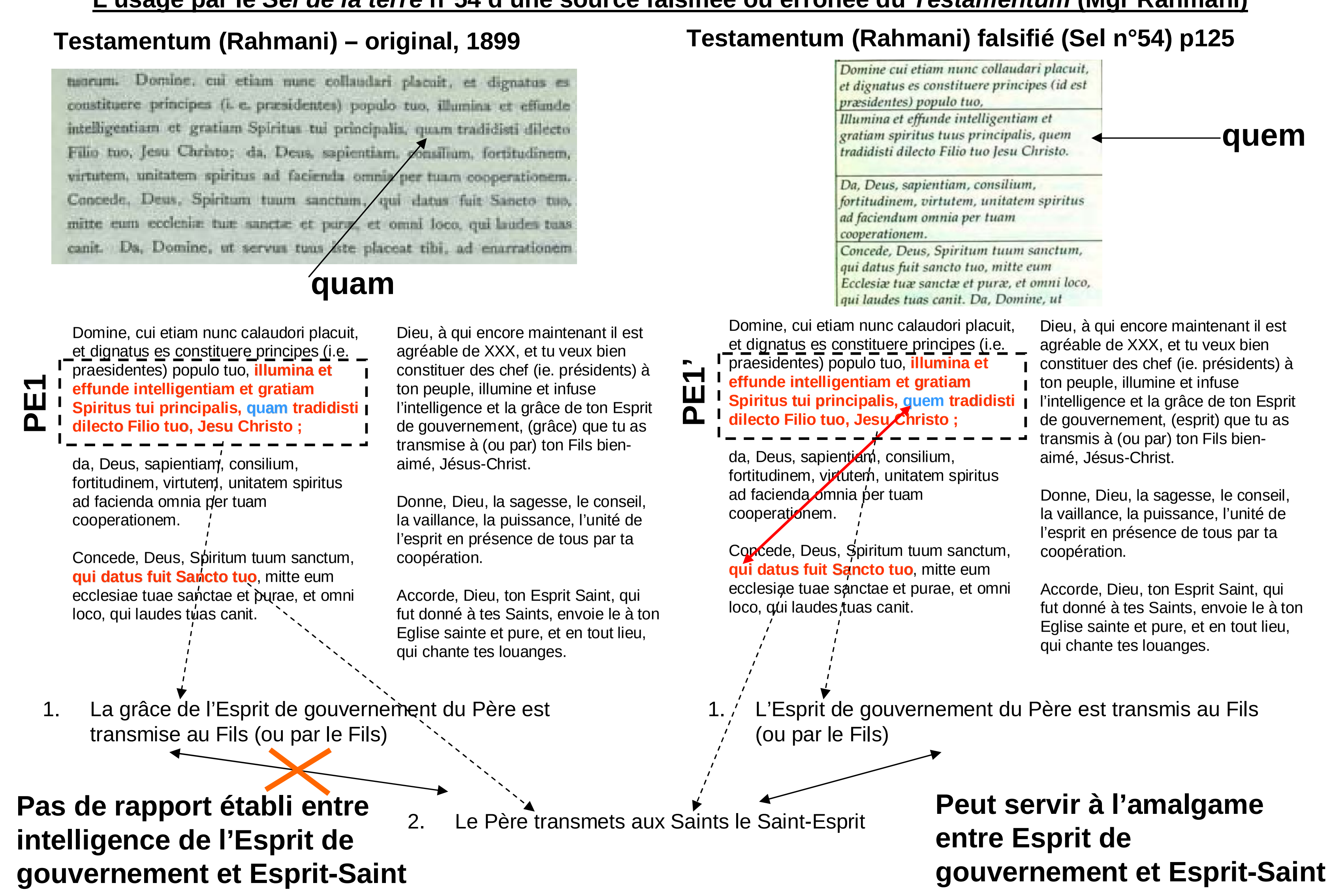
Nous pouvons résumer le raisonnement en disant qu'il suggère que le rite maronite est similaire au *Testamentum Domini*.

Cela est obtenu par le même usage, en page 125 du n°54 du Sel de la Terre, d'une source falsifiée ou « *erronée* » pour le *Testamentum*, qui y est dite reprise de la citation des pages 286-288 de l'ouvrage de 1919 de Dom Cagin[21], lequel dit lui-même l'avoir tirée de la page 30 du *Testamentum Domini Nostri Jesu Christi* de Mgr Rhamani.

- L'« *erreur* » ou la falsification (***quam*** devient ***quem***) permet de transformer la phrase authentique TE1 du *Testamentum Domini* :
  - **Phrase TE1** - *Répands l'intelligence et la grâce de ton Spiritus principalis, (grâce)* ***laquelle*** *tu as transmis****e*** *à ton Fils bien-aimé JC. (effunde intelligentiam et gratiam Spiritus tui principalis,* ***quam*** *tradidisti dilecto Filio tuo JC.).*
- En (texte « *erroné* » ou falsifié):
  - **Phrase TE1'** - *Répands l'intelligence et la grâce de ton Spiritus principalis, (Spiritus)* ***lequel*** *tu as transmi****s*** *à ton Fils bien-aimé JC. (effunde intelligentiam et gratiam spiritus tui principalis,* ***quem*** *tradidisti dilecto Filio tuo JC.)*

Ce double usage de textes « *erronés* » ou falsifiés, **portant sur deux rites différents,** produit un effet cumulatif, et crée ainsi fortement l'illusion que le texte de la prétendue *Tradition apostolique* d'Hippolyte, telle que « *reconstituée* » par Dom Botte, avec sa relation « *transitive* » caractéristique, serait «*en substance*» présent dans le rite maronite du patriarche, lequel rite maronite comporterait donc bien cette même relation « *transitive* », **alors qu'en réalité il en est totalement immune**.

[21] Dom Paul CAGIN, o.s.b, *L'Anaphore apostolique et ses témoins*, Paris Lethielleux, 1919


L'usage par le *Sel de la terre* n°54 d'une source falsifiée ou erronée du *Testamentum* (Mgr Rahmani)
Testamentum (Rahmani) – original, 1899
tuorum. Domine, cui etiam nunc collaudari placuit, et dignatus es constituere principes (i. e. præsidentes) populo tuo, illumina et effunde intelligentiam et gratiam Spiritus tui principalis, quam tradidisti dilecto Filio tuo, Jesu Christo; da, Deus, sapientiam, consilium, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad facienda omnia per tuam cooperationem. Concede, Deus, Spiritum tuum sanctum, qui datus fuit Sancto tuo, mitte eum ecclesiæ tuæ sanctæ et puræ, et omni loco, qui laudes tuas canit. Da, Domine, ut servus tuus iste placeat tibi, ad enarrationem
quam
PE1
Domine, cui etiam nunc calaudori placuit, et dignatus es constituere principes (i.e. praesidentes) populo tuo, **illumina et effunde intelligentiam et gratiam Spiritus tui principalis, quam tradidisti dilecto Filio tuo, Jesu Christo ;**
da, Deus, sapientiam, consilium, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad facienda omnia per tuam cooperationem.
Concede, Deus, Spiritum tuum sanctum, **qui datus fuit Sancto tuo**, mitte eum ecclesiae tuae sanctae et purae, et omni loco, qui laudes tuas canit.
Dieu, à qui encore maintenant il est agréable de XXX, et tu veux bien constituer des chef (ie. présidents) à ton peuple, illumine et infuse l'intelligence et la grâce de ton Esprit de gouvernement, (grâce) que tu as transmise à (ou par) ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ.
Donne, Dieu, la sagesse, le conseil, la vaillance, la puissance, l'unité de l'esprit en présence de tous par ta coopération.
Accorde, Dieu, ton Esprit Saint, qui fut donné à tes Saints, envoie le à ton Eglise sainte et pure, et en tout lieu, qui chante tes louanges.
Testamentum (Rahmani) falsifié (Sel n°54) p125
Domine cui etiam nunc collaudari placuit, et dignatus es constituere principes (id est præsidentes) populo tuo,
Illumina et effunde intelligentiam et gratiam spiritus tuus principalis, quem tradidisti dilecto Filio tuo Jesu Christo.
Da, Deus, sapientiam, consilium, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.
Concede, Deus, Spiritum tuum sanctum, qui datus fuit sancto tuo, mitte eum Ecclesiæ tuæ sanctæ et puræ, et omni loco, qui laudes tuas canit. Da, Domine, ut
quem
PE1'
Domine, cui etiam nunc calaudori placuit, et dignatus es constituere principes (i.e. praesidentes) populo tuo, **illumina et effunde intelligentiam et gratiam Spiritus tui principalis, quem tradidisti dilecto Filio tuo, Jesu Christo ;**
da, Deus, sapientiam, consilium, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad facienda omnia per tuam cooperationem.
Concede, Deus, Spiritum tuum sanctum, **qui datus fuit Sancto tuo**, mitte eum ecclesiae tuae sanctae et purae, et omni loco, qui laudes tuas canit.
Dieu, à qui encore maintenant il est agréable de XXX, et tu veux bien constituer des chef (ie. présidents) à ton peuple, illumine et infuse l'intelligence et la grâce de ton Esprit de gouvernement, (esprit) que tu as transmis à (ou par) ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ.
Donne, Dieu, la sagesse, le conseil, la vaillance, la puissance, l'unité de l'esprit en présence de tous par ta coopération.
Accorde, Dieu, ton Esprit Saint, qui fut donné à tes Saints, envoie le à ton Eglise sainte et pure, et en tout lieu, qui chante tes louanges.
1. La grâce de l'Esprit de gouvernement du Père est transmise au Fils (ou par le Fils)
1. L'Esprit de gouvernement du Père est transmis au Fils (ou par le Fils)
2. Le Père transmets aux Saints le Saint-Esprit
Pas de rapport établi entre intelligence de l'Esprit de gouvernement et Esprit-Saint
Peut servir à l'amalgame entre Esprit de gouvernement et Esprit-Saint

L'usage simultané de deux sources identiquement falsifiées masque l'opération (*Sel de la terre* n°54 – p125)

LE NOUVEAU RITUEL DE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE 125

mansionibus tuis ;	*mansionibus tuis ;*
qui elegisti Abraham qui placuit tibi in fide, et Henoch sanctum transtulisti ad thesaurum vitæ, qui principes et sacerdotes ordinasti in sanctuario tuo altissimo ;	*qui elegisti Abraham, qui placuit tibi in fide, et Henoch sanctum thesauro vitæ donasti, qui principes et sacerdotes ordinasti in sanctuario tuo altissimo, Domine ;*
Domine, qui vocasti eos ad laudandum et glorificandum in loco gloriæ tuæ nomen tuum et Unigeniti tui ; Domine Deus, qui non reliquisti sublime sanctuarium tuum sine ministerio ante constitutionem mundi et ex mundi constitutione sanctuaria tua ornasti et decorasti princibus (i. e. pontificibus) et sacerdotibus fidelibus juxta formam cælorum tuorum.	*qui vocasti eos ad laudandum et glorificandum in loco gloriæ tuæ nomen tuum et Unigeniti tui ; Domine Deus, qui non reliquisti sublime sanctuarium tuum sine ministerio ante constitutionem mundi ; sanctuaria tua exornasti et decorasti principibus (pontificibus) et sacerdotibus fidelibus juxta formata cælorum tuorum.*
Domine cui etiam nunc collaudari placuit, et dignatus es constituere principes (id est præsidentes) populo tuo,	*Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, præesse populo tuo ;*
Illumina et effunde intelligentiam et gratiam spiritus tuus principalis, quem tradidisti dilecto Filio tuo Jesu Christo.	*illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis, quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;*
Da, Deus, sapientiam, consilium, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.	*da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.*
Concede, Deus, Spiritum tuum sanctum, qui datus fuit sancto tuo, mitte eum Ecclesiæ tuæ sanctæ et puræ, et omni loco, qui laudes tuas canit. Da, Domine, ut servus tuus iste placeat tibi, ad enarrationem gloriæ et laudem incessabilem, ad glorificationes perfectas, ad tempora propitia, ad orationes acceptas, ad postulationem fidelem, ad cogitationem rectam, ad cor humile, ad actionem vitæ et humilitatis ac veritatis, ad scientiam rectitudinis.	*Concede ei Deus, Spiritum tuum Sanctum, qui datus fuit sanctis tuis, confirma Ecclesiam tuam puram et sanctam et omnem locum tuum sanctum, largire etiam, Domine, ut servus tuus iste, qui placuit tibi, sit ad enarrationem gloriæ et laudem incessabilem, ad glorificationes perfectas et tempori aptas, ad orationes acceptas, postulationes fideles, cogitationes rectas, cor humile, ad actionem vitæ et humilitatis ac veritatis, ad scientiam rectitudinis.*
Pater qui nosti corda omnium, huic servo tuo, quem elegisti ad episcopatum, ut	*Pater, qui nosti corda omnium, effunde virtutem tuam super hunc servum*

LE SEL DE LA TERRE N° 54, AUTOMNE 2005

PE1' **PM1'**

Quem (falsifié)

Comparatif dans le *Sel de la terre* des deux sources falsifiées

Quam (authentique)

Le *Testament de Notre-Seigneur* et le rite maronite

Testamentum Domini Nostri Jesu Christi, dans RAHMANI, p. 30 cité dans Dom Paul CAGIN, p. 286-288	Rite de consécration du patriarche maronite, dans Henricus DENZINGER, *Ritus orientalium*, t. 2, p. 220

Rite maronite (Denzinger) – 1961, p220

et sacerdotibus fidelibus juxta formam coelorum tuorum. Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo; illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis, quam tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo; da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem. Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum, qui datus fuit sanctis tuis, confirma Ecclesiam tuam puram et sanctam et omnem locum tuum sanctum, largire etiam, Domine, ut servus tuus iste, qui placuit tibi, sit

PM1

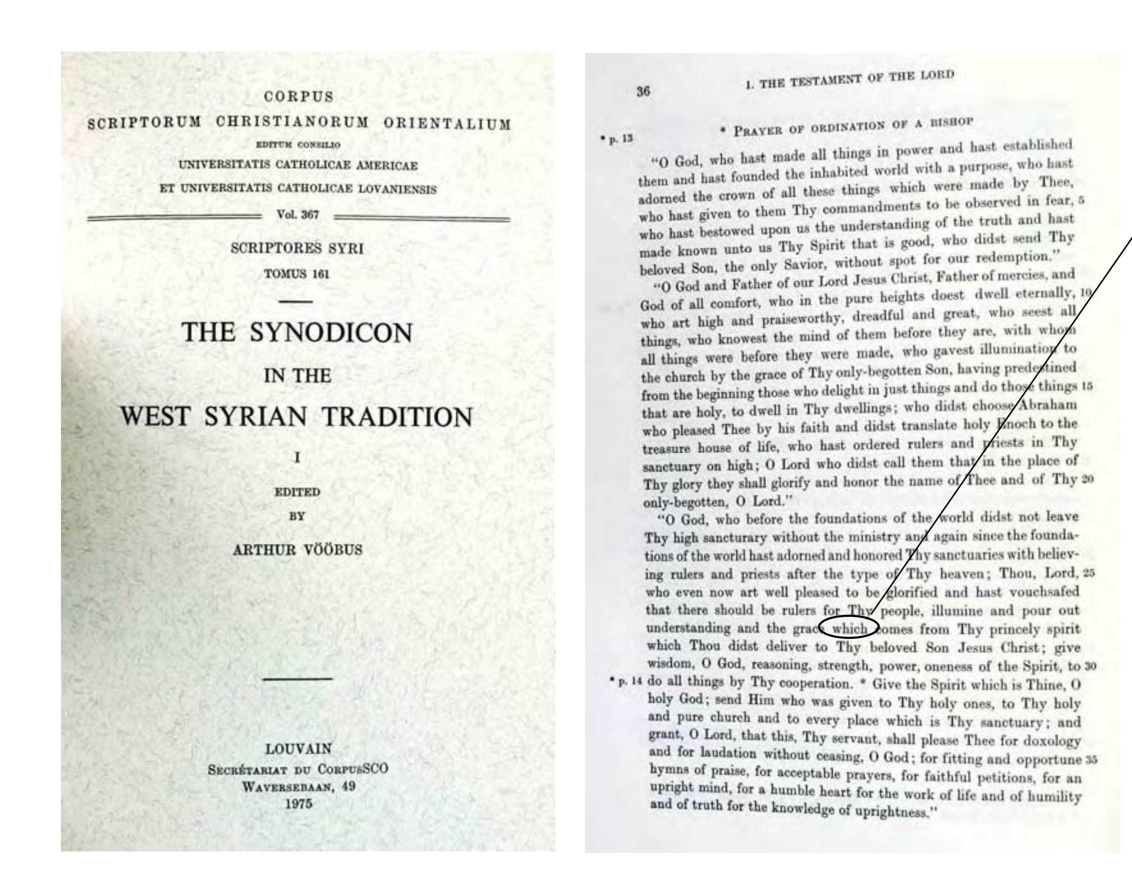
***Testamentum* (Rahmani) – original, 1899**

tuorum. Domine, cui etiam nunc collaudari placuit, et dignatus es constituere principes (i. e. præsidentes) populo tuo, illumina et effunde intelligentiam et gratiam Spiritus tui principalis, quam tradidisti dilecto Filio tuo, Jesu Christo; da, Deus, sapientiam, consilium, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad facienda omnia per tuam cooperationem. Concede, Deus, Spiritum tuum sanctum, qui datus fuit Sancto tuo, mitte eum ecclesiæ tuæ sanctæ et puræ, et omni loco, qui laudes tuas canit. Da, Domine, ut servus tuus iste placeat tibi, ad enarrationem

PE1

L’édition anglaise du Testamentum par Vööbus (1973) confirme le quam (et non pas le quem)

Après vérification, il s’avère que cette falsification est déjà présente dans l’ouvrage de Dom Cagen en 1919. Mgr Rahmani a lui travaillé sur le Msmossul (manuscrit de Mossoul) qui date du XVII siècle.



CORPUS
SCRIPTORUM CHRISTIANORUM ORIENTALIUM
EDITUM CONSILIO
UNIVERSITATIS CATHOLICAE AMERICAE
ET UNIVERSITATIS CATHOLICAE LOVANIENSIS

Vol. 367

SCRIPTORES SYRI
TOMUS 161

THE SYNODICON
IN THE
WEST SYRIAN TRADITION
I

EDITED
BY
ARTHUR VÖÖBUS

LOUVAIN
SECRÉTARIAT DU CORPUSSCO
WAVERSEBAAN, 49
1975

36 1. THE TESTAMENT OF THE LORD

* PRAYER OF ORDINATION OF A BISHOP

* p. 13 "O God, who hast made all things in power and hast established them and hast founded the inhabited world with a purpose, who hast adorned the crown of all these things which were made by Thee, who hast given to them Thy commandments to be observed in fear, who hast bestowed upon us the understanding of the truth and hast made known unto us Thy Spirit that is good, who didst send Thy beloved Son, the only Savior, without spot for our redemption."

"O God and Father of our Lord Jesus Christ, Father of mercies, and God of all comfort, who in the pure heights doest dwell eternally, who art high and praiseworthy, dreadful and great, who seest all things, who knowest the mind of them before they are, with whom all things were before they were made, who gavest illumination to the church by the grace of Thy only-begotten Son, having predestined from the beginning those who delight in just things and do those things that are holy, to dwell in Thy dwellings; who didst choose Abraham who pleased Thee by his faith and didst translate holy Enoch to the treasure house of life, who hast ordered rulers and priests in Thy sanctuary on high; O Lord who didst call them that in the place of Thy glory they shall glorify and honor the name of Thee and of Thy only-begotten, O Lord."

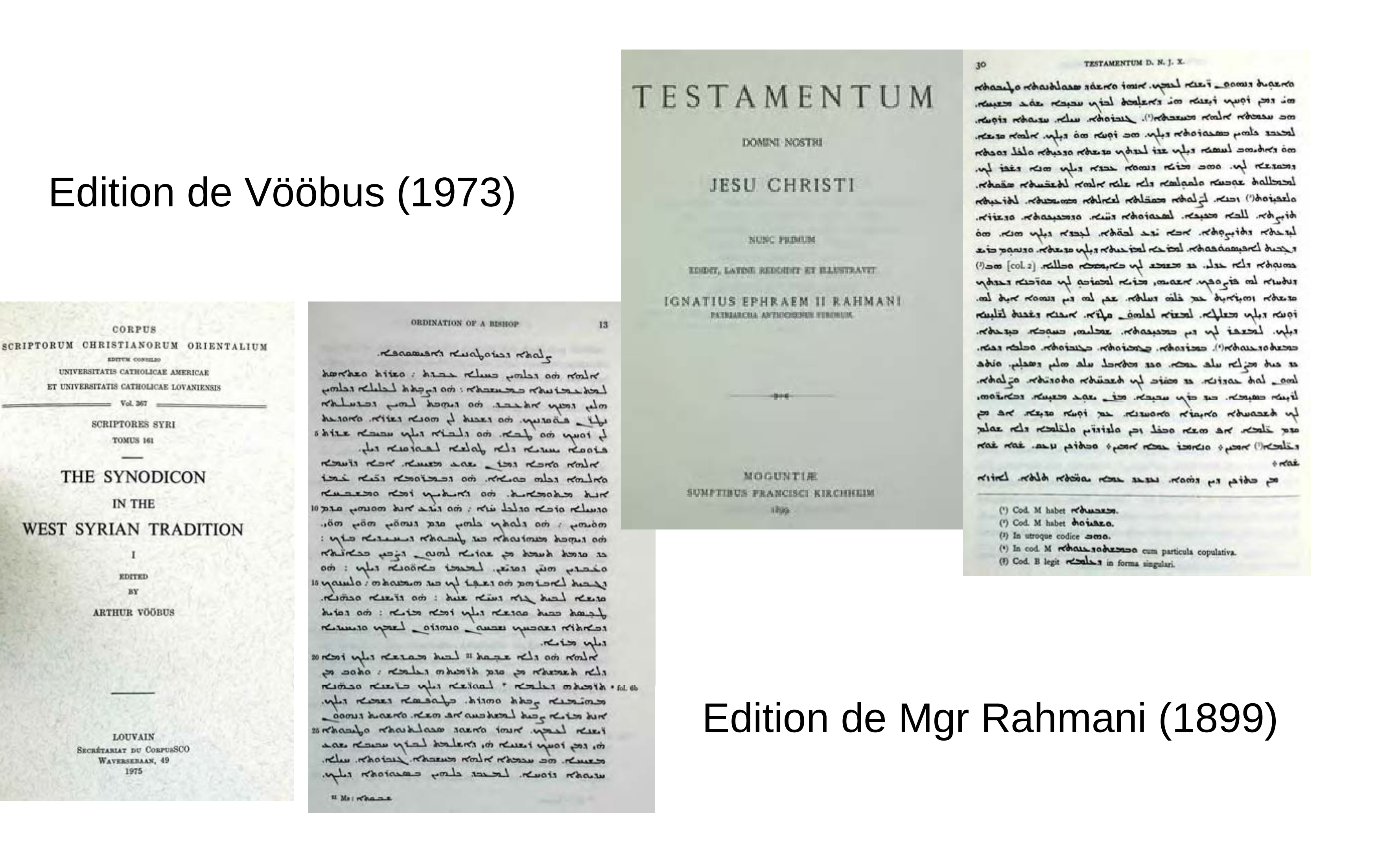
"O God, who before the foundations of the world didst not leave Thy high sanctuary without the ministry and again since the foundations of the world hast adorned and honored Thy sanctuaries with believing rulers and priests after the type of Thy heaven; Thou, Lord, who even now art well pleased to be glorified and hast vouchsafed that there should be rulers for Thy people, illumine and pour out understanding and the grace which comes from Thy princely spirit which Thou didst deliver to Thy beloved Son Jesus Christ; give wisdom, O God, reasoning, strength, power, oneness of the Spirit, to

* p. 14 do all things by Thy cooperation. * Give the Spirit which is Thine, O holy God; send Him who was given to Thy holy ones, to Thy holy and pure church and to every place which is Thy sanctuary; and grant, O Lord, that this, Thy servant, shall please Thee for doxology and for laudation without ceasing, O God; for fitting and opportune hymns of praise, for acceptable prayers, for faithful petitions, for an upright mind, for a humble heart for the work of life and of humility and of truth for the knowledge of uprightness."

Afin de faire le tour de cette question nous citons ici la publication du Testamentum par Vööbus et sa traduction en anglais (1973). Nous retrouvons bien un **which** (ou quam) pronom relatif impersonnel (intelligence) et non pas un **whom** (ou quem) pronom relatif personnel qui se serait rapporté à la personne du Fils bien-aimé.

Le texte de Paul VI en anglais traduit : *"So now pour out upon this chosen one that power which is from you, the governing Spirit whom you gave to your beloved Son, Jesus Christ.."* http://ccpl.carr.org/~meripper/faith/o-bishop.htm Le "**whom**" dans le texte de Paul VI fait clairement référence à la personne de l'Esprit.

Les sources syriaques du *Testamentum Domini*



Un universitaire européen, spécialiste de littérature Syriaque, explique également que la traduction directe du syriaque en latin donne bien l'équivalent de ***quam*** et non de ***quem***.

La phrase en question donne en syriaque :

« *anhar w'oshud sakultonutho w taybutho* ***hoy*** *d-men ruhokh rishonoyo* ***hoy*** *d'ashlemt l-abrokh habibo yeshu' mshiho* »

"***ruhokh rishonoyo***" veut dire "***votre Esprit souverain***".

"l-abrokh habibo Yeshu' Mshiho" veut dire "***votre Fils bien aimé Jésus Christ***"**.**

Le deuxième ***hoy*** correspond en latin au ***quam***. Si le texte syriaque avait signifié l'équivalent du ***quem*** latin (c'est-à-dire le rapport au *Spiritus principalis* ou ***ruhokh rishonoyo***, le syiaque eût utilisé le ***haw***. Or ce n'est pas le cas , il utilise le pronom féminin ***hoy*.**

Ce qui confirme bien que dans la phrase syriaque :

"*anhar w'oshud sakultonutho w taybutho* ***hoy*** *d-men ruhokh rishonoyo* ***hoy*** *d'ashlemt l-abrokh habibo yeshu' mshiho*"

le pronom relatif féminin *"hoy"* apparait deux fois, il faut donc traduire :

"*..illumina et effunde intelligentiam et illam gratiam,* ***quae*** *est e Spiritu tuo principali,* ***quam*** *tradidisti dilecto Filio Jesu Christo..."*

Les traductions par *quam* (et non pas par *quem*), telles l'ont établies correctement en fait le Denzinger[22], pour le rite du patriarche maronite en page 220 de son édition de 1961, et Mgr Rahmani lui-même, pour le *Testamentum Domini* dans son ouvrage authentique de 1899, sont donc les seules traductions correctes.

Ces sources orientales utilisées par les rédacteurs de l'article du numéro 54 du *Sel de la terre* dans leur pseudo-démonstration par analogie pour établir l'« *identité de substance* » de la nouvelle forme essentielle du rite conciliaire avec des rites orientaux, **sont donc gravement « *erronées* » ou falsifiées.**

2° étape : la transitivité

Examinons à présent la question de la **« *transitivité* »** des formules.

La Phrase PR de la forme conciliaire contient deux parties : PR1 et PR2 (cf. supra).

Afin de compléter leur *dispositif*, les rédacteurs, grâce à une présentation en tableau, procèdent maintenant à une mise en équivalence de la phrase PM2 du rite du patriarche maronite PM, avec la seconde partie PR2 de la nouvelle forme conciliaire PR, ce qui crée l'illusion de la présence dans le rite du patriarche maronite de la relation « *transitive* », si caractéristique de la prétendue *Tradition Apostolique,* telle que « *reconstituée* » par Dom Botte.

Ainsi les deux phrases suivants sont mis en équivalence :

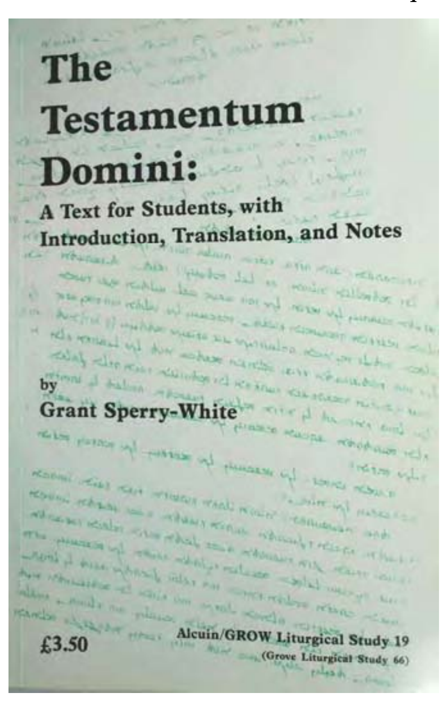
- **Partie PR2** – (*Spiritus principalis*), *lequel il a lui-même donné aux saints Apôtres (**quem** dedisti dilecto Filio tuo, **quem ipse** donavit sanctis Apostolis,)*
- **Phrase PM2** – (*ton Esprit-Saint*), *qui a été donné à tes saints ((Spiritum tuum Sanctum),* ***qui*** *datus fuit sanctis tuis)*

[22] Henricus DENZINGER, *Ritus orientalium coptorum, syrorum et armenorum in administrandis sacramentis*, t.2, Graz, Autriche, 1961

On doit vraiment s'étonner de que les rédacteurs de l'article du n°54 du *Sel de la Terre* aient ainsi tellement tenu à mettre en équivalence forcée cette partie PR2 avec cette phrase PM2 (le don du *spiritus principalis* aux apôtres qui, dans le rite du patriarche maronite, appartient à une nouvelle phrase), grâce au *réaménagement* de la page 102, ici incriminé, du rite du patriarche maronite, alors qu'en annexe 3, dans le tableau des page 124-126 de leur article[23], ils comparent ce même rite, cette fois ci non tronqué, avec celui du *Testamentum Domini – lui-même* « erroné » ou falsifié - , car les spécialistes du *Testamentum* soulignent eux-mêmes que dans ce texte le don du *spiritus principalis* aux apôtres est omis (correspondant ici à la partie PR2 citée ci-dessus).

En effet, le rite maronite du patriarche est comparé avec le *Testamentum Domini*, document présenté par Dom Botte comme un simple « *remaniement* » de la prétendue *Tradition Apostolique* attribuée à Hippolyte de Rome, elle-même « reconstituée » par Dom Botte. L'article du *Sel de la terre* présente en son annexe 3 ces deux textes, celui du rite maronite du patriarche, non tronqué, placé en vis-à-vis de celui du *Testamentum* (selon l'édition latine établie à partir du texte syriaque du patriarche syriaque Mgr Rahmani, publié en 1899).

En fait ce choix des rédacteurs de l'article du *Sel de la terre*, s'avère tout à fait arbitraire. Il est en effet contredit par Grant Sperry-White qui a travaillé sous la direction du Docteur Sebastian Brock de l'Oriental Institut de l'Université d'Oxford. Cet éminent Docteur est considéré par ses pairs comme une autorité mondiale sur cette question.



Dans son étude et sa publication en anglais du *Testamentum Domini*, Sperry-White fait en effet remarquer, au sujet du *Spiritus Principalis* (princely Spirit), **que le *Testamentum* omet la référence de la prétendue Tradition apostolique à l'Esprit donné aux Apôtres. Il écrit[24] en effet en page 41 :**

***"[Your princely Spirit] Testamentum omits the ApTrad reference to the Spirit given to the Apostles[25]"* Grant Sperry-White, *The Testamentum Domini*, 1991.**

---

[23] Frère Pierre-Marie o.p. *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?*, Le Sel de la Terre, n°54, automne 2005, pp. 73-129.

[24] *The Testamentum Domini*, a text for Students, with introduction, Translation, and Notes, by Grant Sperry-White, 1991.

[25] C'est nous-mêmes qui soulignons ce passage de cette citation.

et place en note de sa traduction :

"Make shine and pour out understanding and grace from your princely Spirit which[26] you delivered to your beloved Son Jesus Christ ; give, O God, wisdom, reasoning, strength, power, unity of spirit, to do all things by your operation.

***Give your Spirit, o Holy God, who was given to your Holy One;"* Grant Sperry-White, *The Testamentum Domini*, 1991**

La Phrase PR de la nouvelle forme conciliaire contient deux parties PR1 et PR2, nous constatons que les rédacteurs de l'article du numéro 54 du *Sel de la terre* ont tronqué en page 102 le texte du rite maronite dans leur mise en tableau, ce qui crée l'illusion de la relation « *transitive* », si spécifique à la prétendue *Tradition Apostolique* attribuée à Hippolyte de Rome, telle que « *reconstituée* » par Dom Botte.

Les rédacteurs ont tronqué en page 102 le texte du rite du patriarche maronite, de telle sorte que la référence explicite à l'Esprit-Saint a été ainsi éliminée de la Phrase PM2 authentique du rite du patriarche maronite, ce qui permet de présenter en tableau cette phrase PM2, comme équivalente à la deuxième partie PR2 de la Phrase PR de la pseudo forme essentielle du rite de Paul VI.

En final nous obtenons donc le réassemblage suivant :

[26] Ce terme est souligné ici par nous-mêmes, car si l'auteur avait considéré que l'expression ***Your princely Spirit*** désignait bien la personne même du Saint Esprit, il n'aurait pas employé le pronom ***which***, mais bien le pronom ***whom***.

Le montage du rite maronite par le *Sel de la terre* n°54 – p102

Rite maronite (Denzinger) – original, 1961

220

datoris judiciorum verorum et sanctarum revelationum divinorumque charismatum, dogmatum fidelium Trinitatis per crucem, per resurrectionem, incorruptibilatem in Ecclesia sancta Dei, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

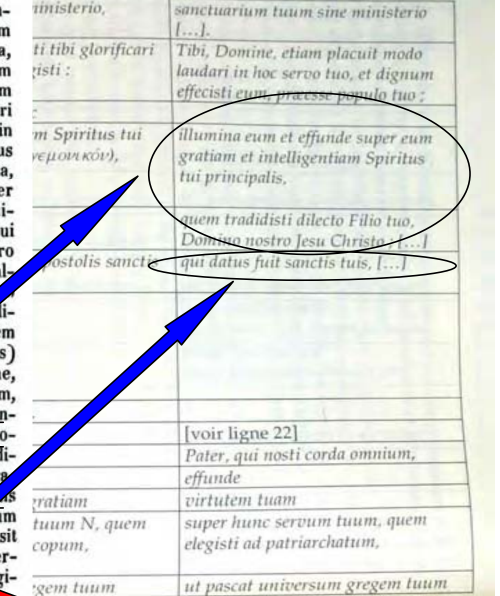
Post haec unus episcopus praeceptum habens ab episcopis reliquis imponat super eum manus dicens invocationem ipsiusmet ordinationis sanctissimae.

Inclinatio. Deus, qui omnia in virtute fecisti et firmasti ac fundasti conceptu mentis orbem habitabilem, qui ornasti coronam omnium rerum a te factarum, qui dedisti nobis in timore custodire mandata tua, qui tribuisti nobis intellectum veritatis et manifestasti nobis Spiritum tuum illum bonum, qui Filium tuum dilectum misisti unicum Salvatorem nostrum immaculatum pro redemptione nostra, Deus Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui in puris altis habitas perpetuo, qui es altissimus, laudabilis, terribilis, magnus et omnia videns, qui omnia, antequam fiant, nosti, apud quem omnia, antequam sint, jam erant *), qui illuminationem dedisti Ecclesiae per gratiam unigeniti Filii tui, praedefiniens ab initio illos, qui cupiunt aequitatem et faciunt, quae sancta sunt, habitare in mansionibus tuis **); qui elegisti Abraham, qui placuit tibi in fide, et Henoch sanctum thesauro vitae donasti, qui principes et sacerdotes ordinasti in sanctuario tuo altissimo, Domine; qui vocasti eos ad laudandum et glorificandum in l[illegible] gloriae tuae nomen tuum et Unigeniti tui; Domine Deus, qui no[illegible] quisti sublime sanctuarium tuum sine ministerio ante consti[illegible]onem mundi; sanctuaria tua exornasti et decorasti principibus ([illegible]ificibus) et sacerdotibus fidelibus juxta formam coelorum tuorum. [illegible]bi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dign[illegible] effecisti eum, praeesse populo tuo; illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis, quam tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo; da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem. Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum, qui datus fuit sanctis tuis, confirma Ecclesiam tuam puram et [illegible] et omnem locum tuum sanctum, largire etiam, Domine, ut servus tuus [illegible] qui placuit tibi, sit ad enarrationem gloriae et laudem incessabilem, ad [illegible]cationes perfectas et tempori aptas, ad orationes acceptas, postulationes [illegible] cogi-

*) Hisce expressionibus futurorum praesentia in aeternitate Dei significatur, qua de re vid. Eminentissimum Card. Aguirre in Theol. disp. 44. sect. 3. et S. Th. I. p. q. 14. art. 13.

**) S. Th. I. p. q. 23. art. 5. — dicendum ergo, quod effectum praedestinationis considerare possumus dupliciter et uno modo in particulari, et sic nihil prohibet aliquem effectum praedestinationis esse causam et rationem alterius; posteriorem quidem prioris secundum rationem causae finalis, priorem vero posterioris secundum rationem causae meritoriae, quae reducitur ad dispositionem materiae. Sicut si dicamus, quod Deus praeordinavit, se daturum alicui gloriam ex meritis, et quod praeordinavit, se daturum alicui gratiam, ut mereretur gloriam. Alio modo potest considerari praedestinationis effectus in communi et cetera.

Rite Maronite (Denzinger) falsifié (Sel n°54) p102



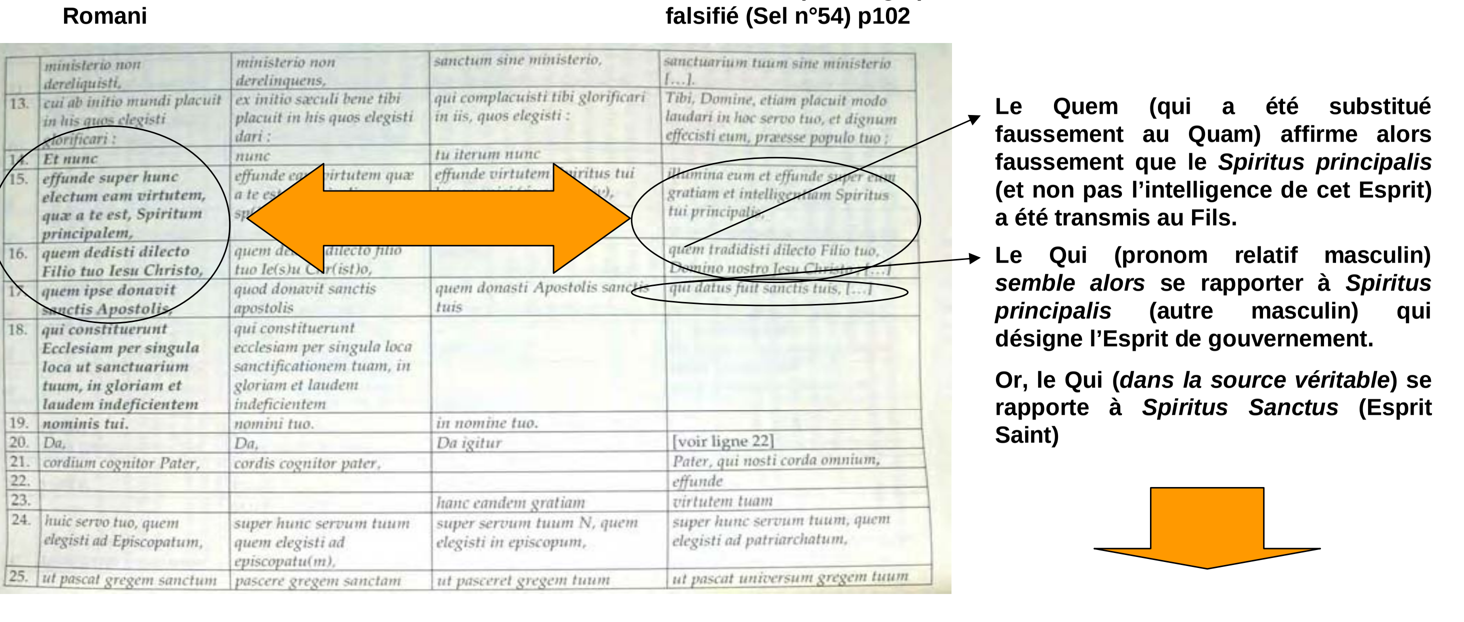
ministerio,	sanctuarium tuum sine ministerio […].
ti tibi glorificari isti :	Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ;
m Spiritus tui γεμονικόν),	illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
	quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ; […]
postolis sancti	qui datus fuit sanctis tuis, […]
	[voir ligne 22]
	Pater, qui nosti corda omnium,
	effunde
gratiam	virtutem tuam
tuum N, quem copum,	super hunc servum tuum, quem elegisti ad patriarchatum,
gem tuum	ut pascat universum gregem tuum

Dans le tableau, troncature du texte suivant :
« Da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem. Concede ei, **Spiritus tuum Sanctum**, »

Résumons dans les deux pages suivantes l'usage de sources « *erronées* » ou falsifiée, et du tronçon *réassemblé* de la page 102 de l'article.

<u>Le montage du rite maronite par le *Sel de la terre* n°54 – p102</u>

Rite Pontificalis Romani — **Rite Maronite (Denzinger) falsifié (Sel n°54) p102**



	ministerio non dereliquisti,	ministerio non derelinquens,	sanctum sine ministerio,	sanctuarium tuum sine ministerio […].
13.	cui ab initio mundi placuit in his quos elegisti glorificari :	ex initio sæculi bene tibi placuit in his quos elegisti dari :	qui complacuisti tibi glorificari in iis, quos elegisti :	Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, præesse populo tuo ;
14.	**Et nunc**	nunc	tu iterum nunc	
15.	**effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,**	effunde ea[illegible] virtutem quæ a te es[illegible] spi[illegible]	effunde virtutem [illegible]iritus tui [illegible]),	illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
16.	**quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,**	quem de[illegible] dilecto filio tuo Ie(s)u C[illegible]r(ist)o,		quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Iesu Christo, […]
17.	**quem ipse donavit sanctis Apostolis,**	quod donavit sanctis apostolis	quem donasti Apostolis sanctis tuis	qui datus fuit sanctis tuis, […]
18.	**qui constituerunt Ecclesiam per singula loca ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem**	qui constituerunt ecclesiam per singula loca sanctificationem tuam, in gloriam et laudem indeficientem		
19.	**nominis tui.**	nomini tuo.	in nomine tuo.	
20.	Da,	Da,	Da igitur	[voir ligne 22]
21.	cordium cognitor Pater,	cordis cognitor pater,		Pater, qui nosti corda omnium,
22.				effunde
23.			hanc eandem gratiam	virtutem tuam
24.	huic servo tuo, quem elegisti ad Episcopatum,	super hunc servum tuum quem elegisti ad episcopatu(m),	super servum tuum N, quem elegisti in episcopum,	super hunc servum tuum, quem elegisti ad patriarchatum,
25.	ut pascat gregem sanctum	pascere gregem sanctam	ut pasceret gregem tuum	ut pascat universum gregem tuum

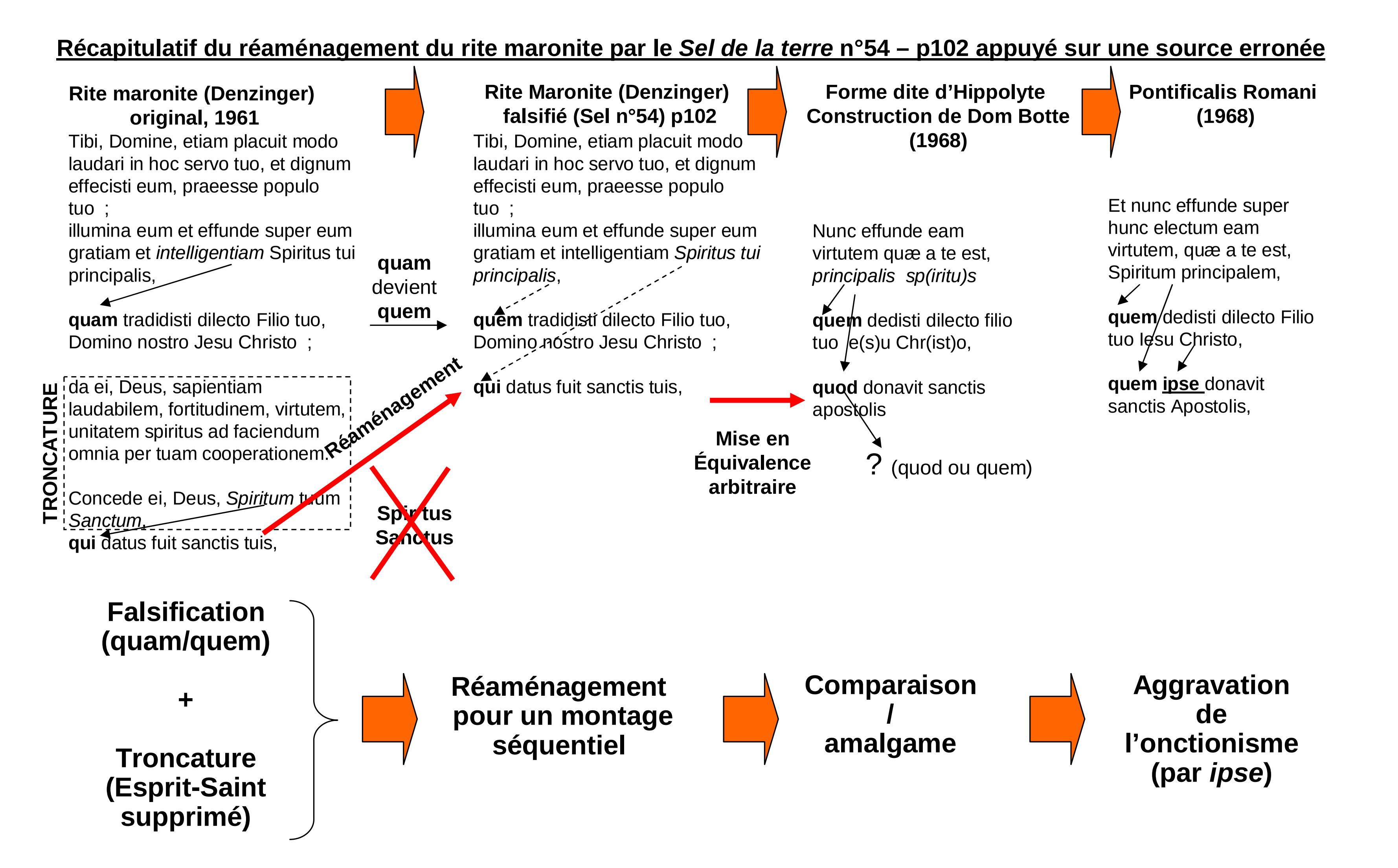
Le Quem (qui a été substitué faussement au Quam) affirme alors faussement que le *Spiritus principalis* (et non pas l'intelligence de cet Esprit) a été transmis au Fils.

Le Qui (pronom relatif masculin) *semble alors* se rapporter à *Spiritus principalis* (autre masculin) qui désigne l'Esprit de gouvernement.

Or, le Qui (*dans la source véritable*) se rapporte à *Spiritus Sanctus* (Esprit Saint)

Le montage *permets alors d'attribuer faussement* au rite maronite un séquencement (relation de transitivité) :
- **l'Esprit de gouvernement a été transmis au Fils**
- **le même Esprit de gouvernement fut donné au saints par le Fils**

Ce séquencement permets *in fine de suggérer faussement* une analogie avec la forme dite d'Hippolyte reprise de l'essai de reconstitution de Dom Botte de 1963.


Récapitulatif du réaménagement du rite maronite par le Sel de la terre n°54 – p102 appuyé sur une source erronée
Rite maronite (Denzinger) original, 1961
Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ;
illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
quam tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;
da ei, Deus, sapientiam laudabilem, fortitudinem, virtutem, unitatem spiritus ad faciendum omnia per tuam cooperationem.
Concede ei, Deus, Spiritum tuum Sanctum,
qui datus fuit sanctis tuis,
TRONCATURE
quam devient quem
Réaménagement
Spiritus Sanctus
Rite Maronite (Denzinger) falsifié (Sel n°54) p102
Tibi, Domine, etiam placuit modo laudari in hoc servo tuo, et dignum effecisti eum, praeesse populo tuo ;
illumina eum et effunde super eum gratiam et intelligentiam Spiritus tui principalis,
quem tradidisti dilecto Filio tuo, Domino nostro Jesu Christo ;
qui datus fuit sanctis tuis,
Mise en Équivalence arbitraire
Forme dite d'Hippolyte Construction de Dom Botte (1968)
Nunc effunde eam virtutem quæ a te est, principalis sp(iritu)s
quem dedisti dilecto filio tuo e(s)u Chr(ist)o,
quod donavit sanctis apostolis
? (quod ou quem)
Pontificalis Romani (1968)
Et nunc effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem,
quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo,
quem ipse donavit sanctis Apostolis,
Falsification (quam/quem)
+
Troncature (Esprit-Saint supprimé)
Réaménagement pour un montage séquentiel
Comparaison / amalgame
Aggravation de l'onctionisme (par ipse)
Un fondu-enchaîné habile qui suggère la similitude

3 La sacramentalité des prières de consécration épiscopale accompagnées de l'imposition des mains de l'évêque consécrateur.

La consécration épiscopale appartient au sacrement des Saints Ordres dont elle, seule, confère le caractère de la plénitude, conférant au nouvel Evêque la plénitude des pouvoirs sacramentaux, effet de ce sacrement :

Selon la définition infaillible et irréformable du Pape Léon XIII, proclamée avec les notes de l'infaillibilité pontificale dans sa Bulle *Apostolicae Curae* du 18 septembre 1896 :

> **"*Il est hors de doute et il ressort de l'institution même du Christ que l'épiscopat fait véritablement partie du sacrement de l'Ordre et qu'il est un sacerdoce d'un degré supérieur ; c'est d'ailleurs ce qu'insinue le langage habituel des saints Pères et les termes usités dans notre rituel où il est appelé "le sacerdoce suprême, le sommet du ministère sacré*"".**
> *Apostolicae Curae*, Acta Apostolicae Sedis.

A ce propos, nous nous étonnons de la position adoptée par les rédacteurs de l'article du n°54 du *Sel de la Terre*, article signé par le Père Pierre-Marie o.p. dominicain du couvent d'Avrillé, qui semblent considérer en page 73 de leur article que la question de la sacramentalité de l'ordination épiscopale demeurerait une question ouverte vis-à-vis de la Foi catholique, question au sujet de laquelle il existerait même une « *opinion commune* » et que les catholiques seraient libres d'adopter des *« opinions* » divergentes. Ils commencent en effet par rappeler que leur revue, *Le Sel de la Terre*, avait déjà publié dans son numéro 29 un article d'un chanoine Berthod[27] soutenant la non-sacramentalité de l'ordination épiscopale et qui serait purement juridictionnelle. Ce religieux fut de 1970 à 1971 professeur au séminaire d'Ecône, puis de 1971 à 1977 directeur de ce même séminaire.

Voici ce qu'écrit cet acteur majeur dans la naissance de l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre :

> L'« usage de l'Église », qui a modifié l'unité initiale du degré sacerdotal et l'a fait suivre d'un dédoublement en sacerdoce majeur et mineur, n'a pu diviser le pouvoir d'ordre lui-

[27] Le numéro 29 (Eté 1999) du *Sel de la terre* donne cette notice biographique du chanoine Berthod (en page 48) : *« Né le 20 juillet 1916 à Praz-de-Fort, en Valais. 1928-1934 : humanités aux collèges de Bagnes et Saint-Maurice. Il désirait rentrer chez les Pères Blancs ; ceux-ci n'étant pas venus le chercher il fit son noviciat en 1934-1935 à l'Hospice Grand-Saint-Bernard. 1935-1939 : philosophie et théologie à l'Hospice. 1939-1940 : professeur de grec et mathématiques au petit séminaire de la congrégation, à Écône. 1940-1942 : licence en théologie à l'Université de Fribourg (avec le père Ramirez O.P.). 1941 : ordonné prêtre à Sion par Mgr Bréler, le 29 juin. 1943-1945 : doctorat en théologie à Fribourg. 1946 : soutenance de thèse sur l'épiscopat. 1945-1947 : professeur de théologie à l'Hospice. 1947-1954 : professeur puis supérieur du séminaire de la congrégation à Écône. 1954-1960 : recteur du collège de la Champittet à Lausanne. 1960-1971 : prieur de la paroisse de Lens (VS) et quelques cours de théologie au séminaire de la congrégation à Martigny. 1970-1971 : il donne un cours par semaine à Écône, devenu séminaire de la Fraternité Saint-Pie X. 1971-1977 : professeur puis directeur du séminaire d'Écône. 1978-1995 : il ouvre et dessert quelques chapelles à Colombier, Bienne, La Chaud-de-fond et Lausanne. 1995-1996 : ne pouvant plus assurer son ministère en raison de sa faible santé, il revient à Praz-de-Fort, son village natal ; il fut rappelé à Dieu le 26 juin 1996 et enseveli le 28 juin dans le caveau du séminaire d'Écône. »*

> même, transmis par le rite sacramentel, de sorte qu'aujourd'hui, comme primitivement, un égal pouvoir d'ordre est possédé par l'évêque et par le prêtre. L'usage de l'Église n'a pu modifier que la participation au pouvoir sur lequel elle a compétence : celui de juridiction. Toute la différence qui existe aujourd'hui entre le prêtre et l'évêque viendrait de la différence de participation à ce pouvoir. Et la plénitude de l'exercice du pouvoir d'ordre, que seul l'évêque possède désormais, s'expliquerait par un supplément de pouvoir juridictionnel nécessaire – en plus du pouvoir d'ordre – à l'administration de certains sacrements. Pour éviter toute confusion, il convient de remarquer que ce pouvoir, rangé ici dans la catégorie des pouvoirs de juridiction, n'est aucunement le pouvoir octroyé à un évêque, dès sa nomination à un siège déterminé, avant même sa consécration épiscopale : mais il est une juridiction d'un caractère particulier, accordé ordinairement aux seuls évêques consacrés (la potestas gradus des anciens scolastiques).
>
> A cette solution, conduisent également les deux autres données du problème. Si l'épiscopat, comme tel (en ce qu'il ajoute au sacerdoce du premier degré), n'est nullement de caractère sacramentel, mais d'ordre juridictionnel, il n'est aucunement intangible au pouvoir ecclésiastique supérieur : l'Église, comme elle a pu retirer aux prêtres-évêques. primitifs l'exercice du pouvoir épiscopal, peut encore aujourd'hui retirer à nos évêques leur épiscopat. Et l'histoire des ordinations dissidentes et de leur appréciation dans la Catholica atteste précisément le fréquent usage de cette faculté.
>
> Pareillement, si l'épiscopat est juridiction et n'est que juridiction, et le sacerdoce la plénitude du pouvoir d'ordre, l'Église, comme elle a pu retirer l'exercice du pouvoir épiscopal aux évêques dissidents, pourra l'accorder de sa propre autorité aux simples prêtres, ces derniers possédant déjà de par leur ordination sacerdotale la plénitude du pouvoir d'ordre nécessaire à cet exercice. »[28]

Et le chanoine Berthod d'affirmer que l'épiscopat n'est que purement juridictionnel :

> « la présente solution de la nature proprement juridictionnelle de l'épiscopat s'intègre parfaitement dans une solution qui pourrait être dès lors générale de l'exercice du pouvoir ministériel sacré. » [29]

Sur la base de telles considérations, relayées en 1999 par la revue du *Sel de la terre*, on est en droit de se demander si les sacres de quatre évêques effectués par Mgr Lefebvre ont eu un effet, pusiqu'ils ne bénéficiaient pas de la juridiction. Ce qui entraîne, selon cette théorie du Chanoine Berthod et en toute logique, que Nos Seigneurs Tissier de Mallerais, de Gallaretta, Williamson et Fellay ne sont que de simples prêtres, et que les ordinations sacerdotales et les confirmations faites par eux depuis leur sacre en 1988 sont invalides. Répondons tout de suite à l'objection qui viendrait expliquer que ces sacres possédent une « juridiction de suppléance », laquelle permettrait de fonder la validité juridictionnelle de leur sacre si essentielle aux yeux du Chanoine Berthod. En effet cela signifierait que la validité des ordinations sacerdotales dans la FSSPX depuis qu'elles sont faites par l'un des quatre évêques seraient suspendues au fil bien ténu et ambiguë d'une « juridiction de suppléance » aux contours incertains. De tels acrobaties théologiques pour concilier et la validité des sacres de 1988 en tant qu'ayant transmis le pouvoir d'ordre et la thèse du Chanoine Berthod montrent une réelle inconséquence dans le travail effectué depuis le concile Vatican II par les tenants de la Tradition catholique sur la question de l'épiscopat.

En déclarant ainsi qu'ils demeureraient libres d'adopter d'emblée ce point de vue négateur de la sacramentalité de la plénitude de l'Ordre, ces rédacteurs et ce signataire dénient par ce fait même le caractère d'infaillibilité aux textes solennels des papes Léon XIII et Pie XII, *Apostolicae Curae* 1896 et *Sacramentum Ordinis* 1947, revêtus pourtant des notes d'infaillibilité du Magistère pontifical.

---

[28] L'épiscopat, recherches sur la nature de la consécration épiscopale, Chanoine Berthod, numéro 29 du Sel de la terre, pages 58-59

[29] L'épiscopat, recherches sur la nature de la consécration épiscopale, Chanoine Berthod, numéro 29 du Sel de la terre, pages 59

En considérant la sacramentalité de l'épiscopat comme une simple « *hypothèse* » (*sic*, en page 73 du *Sel de la Terre,* numéro 54), et en niant ainsi les obligations de la Foi catholique sur cette question, ces clercs démontrent ici aux lecteurs la réalité de l'incertitude de leur doctrine (cf. *Sel de la Terre*, n°54, p. 73, et note 89 en page 108).

Il serait prudent pour le lecteur de leur article qu'il garde bien cela présent à l'esprit.

Sacramentum Ordinis **: les conditions de validité sacramentelle de la consécration épiscopale**

Du reste, un peu plus tard, le Pape Pie XII définira infailliblement les conditions de validité sacramentelle des consécrations épiscopales dans sa Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* du 30 novembre 1947, texte irréformable, revêtu des notes de l'infaillibilité pontificale :

> *« C'est pourquoi, après avoir invoqué la lumière divine, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique et en pleine connaissance de cause, Nous déclarons, et, autant qu'il est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit* ***: la matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains ; de même la seule forme sont les paroles qui déterminent l'application de cette matière, parole qui signifient d'une façon univoque[30] les effets sacramentels, à savoir le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint****, paroles que l'Eglise accepte et emploie comme telles. »*

Par conséquent toute prière de consécration épiscopale sacramentellement valide **DOIT exprimer de manière UNIVOQUE le pouvoir d'Ordre** (en particulier le pouvoir de consacrer) et **la grâce de l'Esprit-Saint**.

Du reste les rédacteurs de l'article du n°54 du *Sel de la Terre* ne cherchent nullement à réfuter le démonstration de l'invalidité **intrinsèque** de la nouvelle prière de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* de Montini-Lécuyer-Botte, au regard de l'enseignement du Magistère et de la théologie catholiques.

Cela est d'autant plus étrange qu'ils commencent leur article en mentionnant, en page 72, l'étude du Père Athanasius Kröger o.s.b., parue en allemand dans *Una Voce Korespondenz* en 1978[31], dans laquelle ce bénédictin établissait déjà l'invalidité intrinsèque de ce nouveau rite de consécration épiscopale au regard des normes de la Foi et de la théologie catholiques.

Les annexes de ces *Notitiae* comprennent le texte français de cette étude théologique de 1978, jamais réfutée, déjà très probante par elle-même, et, depuis 28 ans, toujours inconnue des fidèles de France.

[30] Univoque selon le Petit Robert : « *de univocus, se dit d'un terme qui conserve le même sens dans des emplois différents* ».

[31] Athanasius KRÖGER o.s.b., *Theologische Ewägungen zum neuen Ritus des Bischofsweihe* (*Considérations théologiques au sujet du nouveau rite de consécration des évêques*), Una Voce, 1978.

jeudi 17 mai 2007

Un ancien consultant américain du FBI révèle l'élection du Cardinal Siri au conclave de 1958 qui a suivi la mort du Pape Pie XII



Nous livrons ici la traduction d'un texte paru sur un site catholique américain. Il reprend un passage important paru dans un ouvrage publié aux Etats-Unis :

> *« Paul L. Williams, ancien consultant du FBI, cite des documents déclassifiés des renseignements américains prouvant que le Cardinal Siri a été élu pape sous le nom de Grégoire XVII lors du conclave qui, deux jours après, devait s'achever par l'avènement de Jean XXIII. En 2003, Paul L. Williams a publié un ouvrage intitulé The Vatican exposed : Money, Murder, and the Mafia[1] (Prometheus Books)"*

Selon le consultant du FBI, le Cardinal Siri ayant choisi le nom de Grégoire XVII aurait cédé finalement à la menace, il aurait accepté d'être écarté.

[1] Le Vatican à nu : argent, meurtre et mafia

Cet article reprend aussi une citation de la célèbre interview du Cardinal Siri par le marquis de La Franquerie, Louis-Hubert Rémi et François Dallais en 1985, où il déclara à ses interlocuteurs : *« Je suis tenu par le secret ».*

Nous signalons aussi qu'un catholique américain, Garry Giuffré, a beaucoup travaillé cette question et publie des informations et des extraits de son ouvrage sur son site :

http://www.cardinalsiriandtheplotagainstthepope.com/

Traduction en français du texte paru ici :

http://www.mostholyfamilymonastery.com/siri_elction.html

Objet : Un ancien consultant du FBI reconnaît l'élection du Cardinal Siri

Paul L. Williams, ancien consultant du FBI, cite des documents déclassifiés des renseignements américains prouvant que le Cardinal Siri a été élu pape sous le nom de Grégoire XVII lors du conclave qui, deux jours après, devait s'achever par l'avènement de Jean XXIII. En 2003, Paul L. Williams a publié un ouvrage intitulé *The Vatican exposed : Money, Murder, and the Mafia*[2] (Prometheus Books). William, qui n'est pas catholique, y affirme ceci :

> « En 1954, le comte Della Torre, rédacteur en chef du journal du Vatican *L'Osservatore Romano*, **a prévenu [le pape] Pie XII des sympathies communistes de [du cardinal Angelo] Roncalli**. D'autres membres de la « noblesse noire » ont exprimé des préoccupations analogues. [5]
>
> **« Roncalli [devenu ensuite le « pape Jean XXIII »] n'échappait pas non plus à l'attention du FBI et de la CIA**. Ces deux agences ont commencé de constituer d'épais dossiers sur lui et sur les activités discutables d'autres « progressistes » du Vatican, dont Mgr Giovanni Battista Montini (le futur Paul VI). […]
>
> « Pie XII avait fait du Cardinal Giuseppe Siri celui qu'il désirait voir lui succéder. [7] Siri était un anticommuniste acharné, un traditionaliste intransigeant en matière de doctrine de l'Église, ainsi qu'un excellent bureaucrate…
>
> « **En 1958 [le 26 octobre], lorsque les cardinaux s'enfermèrent dans la chapelle Sixtine pour élire un nouveau pape, de mystérieux événements commencèrent à se produire. Au troisième tour de scrutin, Siri, selon les sources du FBI, obtint le nombre de voix nécessaire pour être élu pape sous le nom de Grégoire XVII**. [8] **De la fumée blanche s'échappa de la cheminée de la chapelle pour informer les fidèles qu'un nouveau pape avait été élu. La nouvelle fut joyeusement annoncée à 18 heures par la radio du Vatican. Le journaliste déclara : "La fumée est blanche… Il n'y a absolument aucun doute. Un pape a été élu."** [9]
>
> « Mais le nouveau pape n'apparaissait toujours pas. On commença à se demander si la fumée était blanche ou grise. Pour mettre fin à ces doutes, Mgr Santaro, secrétaire du Conclave des cardinaux, informa la presse que la fumée avait bel et bien été blanche et qu'un nouveau pape avait été élu. L'attente se poursuivit. Le soir, Radio Vatican annonça que les résultats restaient incertains. Le 27 octobre 1958, le *Houston Post* titrait : "Quatre tours de scrutin n'ont pas suffi aux cardinaux pour élire un pape : la confusion autour des signaux de fumée est source de fausses nouvelles". [10]
>
> « La nouvelle était cependant exacte : **au quatrième tour de scrutin, selon les sources du FBI, Siri avait obtenu à nouveau le nombre de voix nécessaire pour être élu pontife suprême. Mais les cardinaux français firent annuler le résultat, en prétendant que cette élection entraînerait partout des émeutes et l'assassinat de plusieurs évêques éminents derrière le Rideau de Fer.** [11]

[2] Le Vatican à nu : argent, meurtre et mafia

« Les cardinaux choisirent alors d'élire le Cardinal Federico Todeschini comme "pape de transition", mais Todeschini était trop malade pour accepter le poste.

« Enfin, le troisième jour de scrutin, Roncalli reçut le soutien nécessaire pour devenir le pape Jean XXIII… » (Paul L. Williams, *The Vatican Exposed*, Amherst, NY: Prometheus Books, 2003, Pages 90 à 92).

Les notes en bas de page ajoutées par Williams sont les suivantes : **[5]** Biographie confidentielle du Département d'État : « Jean XXIII » ; date de publication : sans date ; déclassifié le 15 février 1974 ; voir aussi Avro Manhattan, *Murder in the Vatican*, p. 31. **[7]** John Cooney, *The American Pope*, p. 259. [8] Note secrète du Département d'État, « Jean XXIII » ; date de publication : 20 novembre 1958 ; déclassifié le 11 novembre 1974. **[9]** Les paroles du journaliste sont reproduites dans le *London Tablet* du 1er novembre 1958, p. 387. **[10]** *Houston Post*, 27 octobre 1958, p. 1 et 7. **[11]** Note secrète du Département d'État : « Cardinal Siri » ; date de publication : 10 avril 1961 ; déclassifié le 28 février 1994.

Le témoignage de cet ancien consultant du FBI, qui repose sur des renseignements du FBI, confirme que le Cardinal Siri a été élu et a pris pour nom « Grégoire XVII ». Il confirme aussi ce que d'autres ont dit, à savoir que le Cardinal Siri a été empêché de prendre librement ses fonctions par la camarilla des conspirateurs français, ainsi que par des menaces. Si ces renseignements du FBI sont exacts, l'« élection » ultérieure d'Angelo Roncalli (Jean XXIII) a été dénuée du moindre fondement. Il est bon de noter que le livre de M. Williams ne porte pas sur l'élection du Cardinal Siri, l'auteur se bornant à la mentionner en passant et sans motif évident de le faire, ce qui ne fait qu'ajouter à la crédibilité de son témoignage.

Ainsi, le Cardinal Siri, cinquième pape élu du siècle dernier, aurait rapidement accepté son élection et annoncé qu'il prendrait le nom de « Grégoire XVII ». Alors se fit entendre le tollé de certains cardinaux français radicaux – dont certains étaient, paraît-il, des francs-maçons –, qui se levèrent d'un bond pour intimider le nouveau pape en menaçant de créer immédiatement une église schismatique internationale s'il sortait pape du conclave. Très ébranlé, Siri aurait alors répondu « Si vous ne voulez pas de moi, élisez quelqu'un d'autre ». Par cette unique déclaration, qui fut considérée comme une abdication, commença le cauchemar apocalyptique devant aboutir à l'« Église » de Vatican II.

Pourtant, là encore, voici ce que dispose l'Église :

« … Pour être valide, l'abdication du pape doit être un acte libre ; aussi la démission forcée de la papauté serait nulle et non avenue, ainsi que l'ont stipulé maints décrets ecclésiaux. » (L'Encyclopédie Catholique, v. 1, 1907, p. 32 de la version anglaise).

Autrement dit, l'élection ultérieure de Jean XXIII n'a pas été valide si Siri a été contraint à la démission. On ne sait pas au juste quand le Cardinal Todeschini fut élu, mais il ressort clairement des écrits précités de Williams, ainsi que des écrits de Scortesco, qu'il le fut lors d'un tour de scrutin. Peut-être fut-il élu après Siri dans la confusion provoquée par la première élection, mais alors, on l'écarta comme Siri pour qu'Angelo Roncalli (Jean XXIII) pût prendre la place.

Tout cela explique pourquoi, le 26 octobre 1958 à 18 heures, de la fumée blanche s'échappa pendant cinq bonnes minutes de la cheminée de la chapelle Sixtine ; cela explique pourquoi les gardes palatine et suisse reçurent l'ordre de se préparer à saluer le nouveau pape ; cela explique pourquoi l'on vit des cardinaux faisant partie du conclave faire signe joyeusement à la foule et pourquoi le gouverneur et le maréchal du conclave se disposèrent à saluer le nouveau pape.

Malachi Martin reconnaît l'élection de Siri

Même l'auteur de best-sellers Malachi Martin, qui connaissait bien le Vatican de l'intérieur et que de nombreux défenseurs des antipapes Jean XXIII et Paul VI considéraient comme un héro, ne fait pas mystère de la vérité (du moins en ce qui concerne l'élection de 1963) dans son livre *The Keys of This Blood* (pages 607 à

609), où il admet que le Cardinal Siri a notoirement reçu le nombre de suffrages requis pour devenir pape en 1963, mais que son élection a été « mise de côté » par ce que Martin appelle une « légère brutalité ». Cet auteur signale qu'une « communication » (c'est-à-dire une immixtion) a eu lieu entre un membre du conclave et une « organisation aux ramifications internationales » en ce qui concerne la candidature de Siri. Il évoque l'existence d'une « grave question de sécurité d'État [du Vatican] ». (On a dit que les communistes avaient menacé de lâcher une bombe atomique sur le Vatican et de tuer tous les évêques en poste derrière le Rideau de fer au cas où Siri aurait accepté son élection.) Par conséquent, Malachi Martin lui-même, pourtant défenseur des antipapes Jean XXIII et Paul VI, a reconnu que le Cardinal Siri avait été soumis à des pressions pour refuser le poste auquel il reconnaissait aussi que ce prélat avait été élu. Cela confirme ce que Scortesco a révélé et démontre à nouveau le caractère frauduleux de l'élection de Giovanni Montini, l'antipape Paul VI.

Le témoignage du principal intéressé lui-même

Mais en plus des témoignages de Martin et Scortesco, il vaut la peine de citer un entretien que le Cardinal a accordé avant sa mort. Dans cet entretien, qui a fait l'objet d'une publication, et qu'ont eu avec lui le Marquis de la Franquerie, Louis-Hubert Remy et François Dallais, Siri fut interrogé sur diverses questions, y compris les révélations de Scortesco sur son élection. Bien qu'il niât certaines choses, Siri ne démentit pas son élection à la papauté. Tout ce qu'il voulut dire, ce fut :

> « Je suis tenu par le secret. C'est un horrible secret. J'aurais des livres à écrire sur les différents conclaves, des choses très graves ont eu lieu, mais je ne peux rien dire. »

Les trois personnes qui l'ont rencontré alors ont conclu que dans la mesure où Siri avait démenti certaines informations dont elles lui avaient parlé, mais n'avait pas nié avoir été élu pape, ce que Scortesco disait devait être vrai. Force est cependant de noter que Siri se trompait en disant être tenu par la confidentialité du conclave. En effet, celle-ci ne pouvait être contraignante dès lors que le salut de millions d'âmes était en jeu et que de toute façon, elle avait déjà été violée par la bande d'apostats et de conspirateurs français (…). Et l'horrible secret du conclave auquel Siri a fait allusion n'est autre, sans aucun doute, que l'intervention illégale de forces extérieures qui ont empêché ce cardinal d'accepter le Siège de Pierre.

Tout concourt à démontrer que l'émission de fumée blanche à laquelle chacun a pu assister le 26 octobre 1958 indiquait l'élection du vrai pape, le Cardinal Siri. Tout le monde, y compris les cardinaux, pensait que nous avions alors un nouveau pape. Mais les francs-maçons et les communistes intervinrent aussitôt pour empêcher le nouveau pape d'occuper son poste. Il s'agit là de la communication avec l'extérieur révélée par Scortesco. Ensuite, la fumée blanche devint noire, et deux jours après, francs-maçons et communistes imposaient leur homme à eux, l'agent de la franc-maçonnerie Angelo Roncalli, l'antipape Jean XXIII. Une immixtion analogue eut lieu au conclave de 1963, l'élection de Siri étant bloquée cette fois en faveur de l'infiltré Giovanni Montini, l'antipape Paul VI.

Le mensuel *30 Days*, qui est favorable aux antipapes postconciliaires, a publié en 1994 une interview du chef de la franc-maçonnerie italienne, le Grand Maître du Grand Orient d'Italie. Ce dernier a fait alors la déclaration suivante :

> « Quant à cela, il semble que Jean XXIII ait été initié dans une loge maçonnique parisienne et qu'il ait participé aux travaux des ateliers d'Istanbul. » (Giovanni Cubeddu, *30 Days*, n° 2-1994, p. 25.)

Il est donc évident que l'antipape Jean XXIII était un agent de la franc-maçonnerie ayant pour mission d'entreprendre la démolition de l'Église du Christ au moyen de son faux concile.

Il est permis de se poser la question suivante : si le Cardinal Siri a été élu pape en 1958 ou 1963 ou bien même ces deux fois, pourquoi ne l'a-t-il pas revendiqué plus vigoureusement ? Notre propos n'est pas d'examiner ici cette question (voir note à la fin de l'article). Il est simplement d'établir qu'étant donné les preuves de ses deux élections successives et les communications qui ont eu lieu avec l'extérieur, quelque chose de non canonique s'est produit aux conclaves de 1958 et 1963, ainsi que l'a révélé Scortesco. Cela est parfaitement logique, car nous savons – de foi divine – que l'antipape Paul VI ne pouvait posséder les clés de

Pierre dans la mesure où il a solennellement assujetti les fidèles aux hérésies de Vatican II. Ce concile ne pouvant avoir été lié dans le Ciel, nous savons que l'antipape Paul VI n'avait pas le pouvoir de lier sur la terre, car il a bel et bien tenté de lier Vatican II sur la terre. Quant à l'antipape Jean XXIII, lui non plus ne peut avoir été un vrai pape, puisqu'il a fait le lit de l'apostasie et qu'il était lui-même un hérétique.

Dans le numéro de septembre 2004 d'*Inside the Vatican*, on trouve une interview de l'abbé Charles-Roux, qui fait cette déclaration :

> « L'élection a été marquée par certaines irrégularités lors de ce **conclave de 1958**, comme le Cardinal Tisserand l'a lui-même reconnu. Certains disent que c'est Agagianian qui a été élu, d'autres que c'est **Siri**, d'autres disent que ce sont d'autres cardinaux encore et que le camerlingue [grand chambellan] **a alors annulé l'élection**. En tout état de cause, **je suis absolument certain que Jean XXIII a choisi son nom, celui d'un antipape [du quinzième siècle], en toute connaissance de cause, afin de montrer qu'il avait été irrégulièrement élu**. » – Abbé Charles-Roux, *Inside the Vatican*, 09/04, p. 41. L'abbé Charles-Roux est le prêtre qui disait la messe sur le tournage du film de Mel Gibson *La Passion du Christ*.

___

jeudi 17 mai 2007

Face à la Rome Néo-Anglicane de 2007 :
Le précédent instructif des catholiques anglais au XVIII° siècle

Au XVIII° et en 2007 : un même ralliement apostasie par des rallieurs-jureurs
pour le confort des postes, pour l'argent et pour la reconnaissance sociale… pour les mitres !

Un parallelisme entre les catholiques anglais du XVIII° siecle et les catholiques qui defendent la Tradition en 2007

Un lecteur nous a transmis cet extrait de "Le Siècle des Lumières et la Révolution", in "Nouvelle Histoire de l'Eglise", t. IV de L.-J. Rogier. Il s'agit d'un tableau fort significatif de l'état du catholicisme anglais au XVIII° siècle.

> *"Comme les autorités [civiles britanniques] fermaient l'oeil et que l'opinion publique était d'accord, le sort des catholiques d'Angleterre pouvait passer pour supportable, en général ; cependant, là comme ailleurs, le XVIII° siècle fut, dans son ensemble, une période de décadence insensible et constante et de dépression religieuse. La persécution sanglante avait cessé ; être catholique ne réclamait plus de mépriser la mort, mais de supporter patiemment les préjudices politiques et sociaux, les manifestations d'une haine du papisme que ne craignaient pas de montrer sans ambages même les rois, même un ministre aussi influent que William Pitt l'Ancien, la double imposition [loi de 1700 qui enlève aux catholiques le droit d'acquérir des terres par héritage ou par achat ; ceux qui en possèdent déjà paieront double impôt], le sarcasme hautain et la compassion dédaigneuse montrée par l'opinion publique. »* L.-J. Rogier, "Le Siècle des Lumières et la Révolution", in "Nouvelle Histoire de l'Eglise", t. IV, pp. 204-205, Seuil, 1966

Le parallélisme s'impose entre d'une part les catholiques de 2007 qui ont gardé le vrai Sacerdoce, les vrais sacrements, le vrai catéchisme... face à la fausse Eglise conciliaire, démunie de vrai Sacerdoce, de vrais sacrements, de vrai catéchisme... et d'autre part les catholiques anglais face à la fausse Eglise anglicane, démunie de vrais Ordres, prodiguant des sacrements invalides, enseignant un faux catéchisme...

De même que l'histoire des catholiques anglais du XVIII° siècle nous présente cette situation où le pouvoir séculier royal favorise une fausse religion enseignée par une fausse Eglise, de même aujourd'hui les pouvoirs civils maçonnisés favorisent la fausse religion enseignée par la fausse Eglise conciliaire dirigée par l'abbé apostat Ratzinger. La couverture médiatique du voyage de l'usurpateur-imposteur Benoît XVI au Brésil vient de nous le rappeler opportunément en nous le présentant comme un « conservateur ».

LES CATHOLIQUES ANGLAIS DU XVIII° ONT CONNU LA DEFECTION DES PLUS RICHES D'ENTRE EUX ATTIRES PAR LES AVANTAGES MATERIELS D'UN RALLIEMENT A L'EGLISE ANGLICANE

Face à cette situation qui a duré 5 siècles jusqu'à aujourd'hui, les catholiques anglais ont connu la longueur de l'épreuve, et au XVIII° siècle, comme nous le montre l'extrait cité de L.J.Rogier, les plus riches et les plus élevés socialement parmi les catholiques anglais quittèrent progressivement le bastion de la résistance dans la vraie Foi pour apostasier au sein de l'Eglise anglicane.

> *"La persécution cultive les héros ; mais une tolérance méprisante assoupit ou bien provoque le dégoût d'une impuissance qui peut devenir étouffement.*
> *Quand toute perspective sociale est bouchée aux jeunes, quand tous les dimanches ils sont vexés de voir l'état minable de leurs "locaux à messe" et le manque de style du culte qui s'y célèbre, la tentation est grande d'échapper à cette atmosphère. A vrai dire, se réfugier dans l'Eglise établie [l'anglicanisme, ou le conciliarisme - high church de préférence - comme vous voudrez] n'était pas un réconfort pour un coeur ardent : là aussi, la vie était morne, semblable à un jour de pluie en Angleterre. [...] Mais en abjurant Rome, on s'épargnait du moins toutes sortes de frais et on levait les barrages sur la voie des situations honorables et profitables.*
>
> *"Aussi voyons-nous au XVIII° siècle plusieurs vieilles familles catholiques passer à l'Eglise officielle : les ducs de Norfolk, de Schrewsbury, de Beaufort, de Bolton et de Richmond, plusieurs comtes, vicomtes et barons, des familles bourgeoises notables comme Swinburne et Shelley. Par leur apostasie, le niveau de la société catholique s'abaissa ; ce devint un rassemblement de petites gens. Plus tard, les convertis seront la grande force qui ne cessera de rénover le catholicisme anglais : le XVIII° siècle n'en a guère fourni. Ainsi, la religion catholique semblait destinée à s'affaiblir et à disparaître."* L.-J. Rogier, "Le Siècle des Lumières et la Révolution", in "Nouvelle Histoire de l'Eglise", t. IV, pp. 204-205, Seuil, 1966

Aujourd'hui nous assistons également à une même marginalisation rampante des vrais catholiques par la société moderne.

EN 2007, C'EST UN PETIT RESEAU DE CLERCS DE LA FSSPX QUI VEUT SE RALLIER A L'EGLISE CONCILIAIRE NEO-ANGLICANE

A la différence du XVIII° siècle, nous constatons en 2007 un phénomène nouveau et singulier. Ce sont des clercs du dernier bastion international de la résistance catholique (la FSSPX) qui prône le ralliement-apostasie. Ces clercs viennent culpabiliser les fidèles en leur montrant le « danger » d'un tel isolement qui les enfermerait dans un ghetto, celui d'une « petite Eglise » disent-ils, face à la « grande Eglise ».

A l'inverse de Mgr Lefebvre qui, il faut le reconnaître, avait estimé que l'isolement permettait de protéger la survie et l'épanouissement de la vraie Foi, et de conserver le véritable Sacerdoce de Melchisedech sacramentellement valide, et qui n'hésita pas pour ce faire à interdire toute activité commune avec les ralliés, voici que ces clercs du ralliement viennent nous expliquer qu'eux-mêmes, sont là pour la « grande Eglise » et non pas pour, disent-ils d'un air dédaigneux, les « tradis », c'est-à-dire, ce qu'ils n'osent pas encore dire en public, la « petite Eglise » du « ghetto de la Tradition ».

Ces clercs pourraient quitter la FSSPX et apostasier tout de suite en ralliant la fausse Eglise conciliaire, comme l'ont fait déjà plusieurs d'entre eux. Mais non, ils veulent entraîner tout le troupeau des âmes pieuses et fidèles avec eux !

LES RALLIEURS-JUREURS DE 2007 ONT INVENTE LE SOPHISME DE LA « GRANDE EGLISE » POUR HABILLER LEURS AMBITIONS

Que cherchent-ils ? Ils ne le diront pas, ou plutôt si, ils inventeront des prétextes honorables, il s'agirait selon eux **d'aller aider au retour de la « grande Eglise »** (la fausse en réalité), à la vraie Foi.
Pour cela ils distribuent des kits en DVD et aident des faux prêtres à apprendre le vrai rite pour ensuite venir dire des fausses messes pour les vrais fidèles catholiques qui sont abusés par ces clercs auxquels ils font confiance.

Et bien, nous allons dire crûment ce que cherchent ces clercs du ralliement : **ils veulent tout simplement une place, de la reconnaissance sociale, un soutien affectif et une assurance de recevoir régulièrement de l'argent, sans souci, au sein de la « grande et fausse Eglise ». Bien plus que cela, beaucoup d'entre eux sont ambitieux, ils veulent de belles places, des places d'honneur au sein de la « grande et fausse Eglise ». Et pour cela, ils ont inventé le sophisme de la reconquête, ils se voient les 'grands prêtres' qui vont devenir le fer de lance de la restauration de la « grande et fausse Eglise ».**

Ainsi, ils seront non seulement flattés et accueillis dans les réceptions huppées des milieux les plus conservateurs et les plus fortunés de la « grande et fausse Eglise », mais même **ils deviendront des chefs dans la « grande et fausse Eglise », et plusieurs d'entre eux se voient même porter la mitre.**

LES RALLIEURS-JUREURS MEPRISENT ET TRAHISSENT LES FIDELES DE LA TRADITION QUI, A LEUR INSU, ASSURENT LEUR SUBSISTANCE MATERIELLE ET LEUR « LANCEMENT DE CARRIERE » VERS LA « GRANDE EGLISE »

Et tout cela, ayant ainsi été **financé par les dons matériels, par l'argent des fidèles de la « petite Eglise » qu'ils méprisent désormais, aura assuré le lancement de leur carrière**. Puis, ayant trahi les fidèles qui leur faisaient confiance, ils poursuivront alors cette carrière, car leur trahison sera récompensée, espèrent-ils, par les grands patrons de la « grande et fausse Eglise ».
Plus ils auront fait apostasier d'âmes dans leur ralliement, plus la récompense sera haute et importante, calculent-ils.

Combien tout cela est honteux et scandaleux. Comment supporter le comportement de ce petit réseau de rallieurs? Ce qu'ils font, finalement, c'est tout le contraire de l'attitude de Mgr Lefebvre qui, rappelons-le encore une fois, pour protéger la survie de la vraie foi, avait estimé que l'isolement était nécessaire et pour cela avait interdit toute activité commune avec les ralliés

L'emprise de ce petit réseau dont le but est d'amener toute l'Oeuvre de Mgr Lefebvre dans le giron de la « grande et fausse Eglise », est telle que ces rallieurs **ont pris en otage l'ensemble de la FSSPX. Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray tout particulièrement** ne s'en rendent-ils pas compte alors même que la consternation gagne les fidèles ?

QUI DIRIGE VRAIMENT LA FSSPX ? LE PETIT RESEAU DES RALLIEURS-JUREURS ?

Mais comment cela se peut-il ? Comment les autorités de La FSSPX peuvent-ils soutenir une telle braderie ? accomplir une telle trahison ? Et autre question qui se pose, du moins pour ceux qui comprennent et gardent le sens du combat : que dirait Mgr Lefebvre devant une telle abomination ?

L'attitude des catholiques anglais du XVIII° est donc un ferme rappel à l'ordre car ceux-ci étaient pauvres et humbles et n'avaient pas de chefs qui passaient leur journée à se demander comment amener le maximum d'entre eux au sein du giron de l'Eglise anglicane.

ET SI L'UN DES CLERCS CATHOLIQUES S'ETAIT AVISE D'INTRIGUER DANS CE SENS, IL EUT ETE EXPULSE RAPIDEMENT

Car les fidèles catholiques anglais du XVIII° siècles avaient la FOI. Ils servaient d'abord et avant tout Notre Seigneur Jésus-Christ avant de servir sous quelque forme que se soit, Mammon

Alors aujourd'hui, que font les évêques de la FSSPX ? 'Evêque ' signifie 'surveillant'.

Vont-ils continuer longtemps à jouer les profils bas, indignes de l'exemple de leurs prédécesseurs anglais face aux Anglicans ?

POURQUOI AVRILLE ET LA FSSPX FONT-ILS L'IMPASSE SUR L'ETUDE DE L'ANGLICANISME ?

Pourquoi l'étude de l'Anglicanisme, de son histoire, de ses liens avec la subversion de l'Eglise, est-elle absente des revues de la FSSPX et de la Tradition ? Pourquoi les dominicains d'Avrillé font-ils preuve d'une obstination particulière et pertinace à ne jamais rien publier sur le sujet ?

Serait-ce donc que l'exemple des catholiques anglicans ne soit trop dangereux pour le petit réseau du ralliement ?

Serait-ce donc que ces clercs qui veulent le confort que procure Mammon plus que l'instable combat de la Foi, ne veuillent masquer aux fidèles un exemple qui inciterait ceux-ci à la vigilance envers toute faiblesse et séduction ?

Serait-ce qu'il s'agisse de cacher aux fidèles l'invalidité des nouveaux Ordres conciliaires, de cacher que la « grande Eglise » est en fait une fausse Eglise ?

Serait-ce que face à cette réaction salutaire des fidèles, ces mauvais clercs ne craignent de voir disparaître à jamais leurs rêves ambitieux et les places confortables qu'ils ambitionnent pour eux-mêmes ?

L'ANNONCE DE NOTRE-DAME A LA SALETTE ET LE SACRIFICE DE SAINTE JEANNE D'ARC

A l'exemple du petit nombre des Apôtres, des disciples de Notre Seigneur Jésus-Christ au premier siècle de l'Eglise, à l'exemple de ce petit nombre annoncé par Notre Dame à La Salette, persévérons jusqu'au dénouement final et travaillons, étudions, méditons et prions afin de progresser dans la Sagesse, cette même Sagesse que l'Eglise a choisi de donner en méditation pour la solennité de Sainte Jeanne d'Arc que nous venons de fêter.

A l'opposé du petit réseau du ralliement de la FSSPX, Sainte Jeanne d'Arc n'a pas recherché les honneurs, elle n'a pas cherché de prétexte fallacieux pour se faire accorder une place confortable par les anglais.

Elle a suivi l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ : « *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et me suive* », elle a préféré les places d'honneur que Notre Seigneur Jésus-Christ réserve au Ciel à ceux qui se sont montré fidèles à Lui-même et à Sa Sainte Eglise ici-bas.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 18 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La '*campagne de France*' de l'abbé Celier révèle sa faible audience dans la FSSPX

Faible assistance aux conférences et hostilité des opposants aux idées de l'abbé Celier
L'artifice du discours '*tourné vers l'extérieur*' de l'abbé Celier est démasqué sur le terrain.

Nous avons déjà annoncé dans notre VM[1] du 5 mai 2007 le tour de France des prieurés de la FSSPX par l'abbé Celier afin de présenter son livre ('*Benoît XVI et les traditionnalistes*' aux éditions Médicis-*Entrelacs*) et de préparer les esprits au ralliement-apostasie.

Des lecteurs nous communiquent quelques informations à propos des premières conférences de l'abbé Celier qui révèlent un échec de cette coûteuse opération à travers toute la France.
Nous avions déjà eu l'occasion, en effet, de nous interroger **sur le coût de ces déplacements et la question de leur prise en charge par les dons des fidèles** car il était évident que les quelques livres vendus ne couvriraient pas les frais.

Cette '***campagne de France***' est **incompréhensible de la part d'un abbé dont le Chapitre général de juillet 2006 a demandé qu'il soit relevé de ses fonctions à la tête des éditions Clovis et de la revue *Fideliter***.

Le fait que **depuis janvier 2007 l'abbé Celier s'auto-promeuve '*porte-parole*' du District de France de la FSSPX, et se place à la hauteur de Mgr Fellay pour discourir dans les médias au sujet des relations de la FSSPX avec Rome (domaine réservé au supérieur), est parfaitement incompréhensible et irrationnel**.
Une telle situation ne se rencontre pas dans un Grand groupe économique ou dans une grande Administration. Un subalterne ne s'exprime pas en lieu et place du PDG d'une entreprise ou du Directeur d'une Administration.
Il faut véritablement venir à la FSSPX en 2007 pour voir une telle situation.

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-05-B-00-Livre_Abbe_Celier_par_un_lecteur.pdf

Alors qui dirige vraiment la FSSPX ?
La hiérarchie est-elle otage de ce petit réseau pro-ralliement des infiltrés modernistes ?

LES PREMIERES CONFERENCES A MARSEILLE ET LYON : UNE ASSISTANCE REDUITE ET EN PARTIE TRES HOSTILE

Selon nos informations, l'abbé Celier aura réuni 50 fidèles lors de sa conférence du 3 mai 2007 au prieuré de Marseille. Peu de livres auraient été vendus, quelques fidèles faisant dédicacer leurs propres exemplaires. Signalons d'ailleurs au passage, que du fait des thèses modernistes et naturalistes qu'il n'a eu de cesse de promouvoir depuis les années 1995, l'abbé Celier s'est ainsi constitué une sorte de contre-clientèle qui achète ses livres ou les revues contenant ses articles (publiés sous son nom ou sous l'un de ses pseudos) afin d'examiner en quoi ces ouvrages contiennent des idées modernistes ou naturalistes.
Cela a pour effet de lui assurer, quoiqu'il publie, **un minimum de vente assuré par ses opposants**.

Ensuite le 10 mai 2007, au prieuré de Lyon, à peine plus de fidèles se seraient déplacés (environ 60).
30 ouvrages auraient été vendus.
Parmi ces auditeurs beaucoup étaient des opposants aux thèses répandues par l'abbé Celier depuis des années sous son nom ou sous des pseudonymes (abbé Beaumont ou Paul Sernine), et il régnait lors de la conférence de Lyon un climat d'hostilité.
L'abbé Lamerand, le prieur, est même intervenu pour chasser une personne venue distribuer l'article de *Sous la bannière* qui établit une critique implacable de l'ouvrage de l'abbé Celier. Critique dont nous avons rendu compte dans notre message VM[2] du 8 mai 2007.

LE LEURRE DU DISCOURS *AD EXTRA* DE L'ABBE CELIER : UNE RUSE MODERNISTE ANALOGUE AU PRECEDENT JAC-JIC-JEC-JOC DES ANNEES 1950-60

Dans son discours, un point est important : l'abbé Celier ne cesse de répéter à ses Supérieurs et à qui veut l'entendre **qu'il mènerait son action afin de s'adresser aux fidèles extérieurs à la Tradition afin de les attirer**, de les amener dans les cercles de la Tradition. Ce discours lui permet ensuite de minimiser et censurer les propos qui sont tenus, à la seule raison de *« ne pas choquer »*, *« savoir écourter son interlocuteur »*, *« ne pas le faire fuir »*, *« savoir le prendre là où il est »*, etc.
C'est ainsi que **les points clés du combat de Mgr Lefebvre sont mis par l'abbé Celier sous le boisseau.** Citons par exemple le point de la doctrine du Christ-Roi. Il a enrobé cette argumentation sophistique du terme '***apologétique***' que le site de *La Porte Latine* et l'abbé Lorans (en conférence) relaient. Cette approche de l'abbé Celier est encore une fois un leurre. Elle vise à amoindrir et censurer certains messages catholiques de la FSSPX, toujours afin d'acclimater les esprits au ralliement.

Il existe donc une analogie entre ce discours tenu par l'abbé Celier aujourd'hui dans la FSSPX et le discours des modernistes dans l'Eglise sous le Pape Pie XII et ensuite dans les années 1960 dans les divers mouvements de l'Action catholique décadente (JAC, JIC, JEC, JOC, etc).
En effet, le discours moderniste consistait à culpabiliser les fidèles et les clercs de l'époque en leur faisant croire que l'Eglise avait *« perdu »* la classe ouvrière, ou d'autres classes sociales, et que **pour les ramener à l'Eglise il fallait *« adapter »* la doctrine, paraître moins radical, plus conciliant, gommer dans le discours de l'Eglise les *« aspérités doctrinales »*** qui pourraient faire fuir les âmes à conquérir.

L'ABBE CELIER AGIT A L'INVERSE DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Il est nécessaire de rappeler que Notre Seigneur n'a jamais cherché à réduire les exigences de son discours pour *« plaire »* à ceux qui l'écoutaient.
Ce fut tellement vrai qu'il n'hésita pas à proclamer face à une foule qui le quitta ensuite: *« Celui qui dévore ma chair et boit mon sang possède la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour»* (Jn, VI, 54). Et Saint Jean poursuit : *« L'ayant donc entendu, beaucoup de ses disciples dirent : 'cette parole est dure ! … Peut-on*

[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-08-B-00-SLB_sur_livre_abbe_Celier.pdf

seulement l'écouter ! ' » (Jn, VI, 60) (…) *« De ce moment, beaucoup de ses disciples cessèrent de le suivre et n'allaient plus avec lui… »* (Jn, VI, 67) Notre Seigneur Jésus-Christ demandera d'ailleurs à cette occasion à ses douze apôtres : *« vous aussi, voulez-vous vous en aller ?... »* (Jn, VI, 67).
Nous voyons donc que Notre Seigneur Jésus-Christ agissait à l'inverse de la prétendue « apologétique » de l'abbé Celier.

Cette rhétorique fallacieuse des modernistes des années 1940-60 a permis, **non pas de convertir les âmes à l'extérieur de l'Eglise, mais d'inoculer plus profondément l'esprit du modernisme au sein de l'Eglise**. Ainsi peu formés, l'exigence spirituelle et doctrinale abaissée, la nouvelle génération de catholiques des années 1950-60 a été **désarmée intellectuellement et spirituellement pour faire face à la révolution de Vatican II**.

SUBVERSION CLERICALE : UN DISCOURS *AD EXTRA* QUI A DESARME LES FIDELES ET PREPARE L'EFFONDREMENT DES ANNEES 1960

Quel le résultat de ce discours? Et bien ce fut l'effondrement inexorable et brutal de l'Eglise.
Cette destruction sans précédent découle de tout ce travail de sape des esprits, des âmes, effectué impunément, **avec la complicité lâche des autorités des années 1950 qui laissaient faire.**
C'était le fameux « *manteau de Noé* ». Il ne fallait pas *« mettre en cause un confrère »* !
En 2007, nous assistons à une situation analogue, car l'abbé Celier, à l'échelle de la FSSPX reproduit une rhétorique analogue.
Et les Supérieurs laissent faire, tout aussi inertes. Et pourtant l'issue est connue. Dieu a déjà douloureusement **sanctionné une telle passivité des autorités par le désastre de l'élection irrégulière de Roncalli-Jean XXIII et par le concile Vatican II.** Que réserve-t-Il aux autorités de la FSSPX qui couvrent le scandale actuel ?

Les faits montrent le caractère artificiel de cette '*apologétique*' de l'abbé Celier, car à Lyon **l'assistance était composée presque exclusivement des habitués du prieuré de la FSSPX**.
Par conséquent la conférence de l'abbé Celier n'avait pas rayonné au-delà des limites de la FSSPX. Pourtant le responsable du Forum Catholique (XA – Xavier Arnaud) est à Lyon et aurait pu être subjugué par l''*apologétique*' de l'abbé Celier, mais il n'en fut rien.

PEUT-ON VRAIMENT TIRER UNE CONCLUSION DE L'HYPOTHESE D'UN DEUXIEME TIRAGE DU LIVRE ? CE N'EST PAS EVIDENT

Olivier Pichon a révélé sur le *Forum Catholique* qu'un nouveau tirage de l'ouvrage de l'abbé Celier serait envisagé.
En général u**n premier tirage d'un tel ouvrage est d'environ quelques milliers d'exemplaires (2000 à 3000).** Une partie de ce premier tirage a certainement été prise par Médicis-*Entrelacs* qui doit alimenter les tables des différents lieux hors milieux traditionnels : Fnac, Procure, etc.

Ensuite, la situation de l'abbé est singulière car **d'une part il se fait éditer par un éditeur extérieur au milieu de la FSSPX et d'autre part il fait partie du quartier général de Suresnes, étant secrétaire de l'Association Clovis (loi 1901) et dirige les éditions Clovis qui en dépendent.**
C'est son collègue de Suresnes, l'abbé Cocault-Duverger qui est gérant de la **SARL France-Livres** pour la FSSPX.

Dans une telle situation, **c'est au quartier général de Suresnes, à l'abbé Cocault-Duverger précisément, de décider du nombre d'ouvrage qu'il commande aux éditions Médicis-*Entrelacs*** pour garnir la librairie France-Livre et les tables des prieurés où ces ouvrages seront mis en vente.

Nous ne pouvons pas deviner combien d'exemplaires auraient été commandés, mais, on peut simplement dire, en toute logique que le premier tirage est réparti entre ces deux acteurs (l'un vers l'extérieur de la Tradition et l'autre au sein de la FSSPX et il est à la main de l'équipe de Suresnes, dont l'abbé Celier fait partie).

Il faudra attendre **quelques semaines avant que reviennent les invendus des Fnac, Procure, etc**.
Alors seulement, la réalité de la vente du premier tirage sera connue.
De même pour les ouvrages mis en vente à la librairie France-Livres et sur les tables de presse des prieurés.

Alors, cette hypothèse de deuxième tirage **a-t-elle été envisagée après confirmation de l'épuisement des exemplaires déjà distribués ou est-elle déjà anticipée avant même que les invendus soient revenus ?** Nous ne savons pas.

C'est pourquoi, manquant de visibilité sur la réalité des ventes, nous restons très circonspects sur cette hypothèse d'un deuxième tirage et sur la signification que l'on peut en tirer.

POURQUOI SI PEU DE TRANSPARENCE FINANCIERE DE CETTE EQUIPE DE SURESNES DE LA FSSPX ?

Nous en profitons pour dire que la FSSPX communique peu sur la question des finances et des circuits mis en place pour gérer les différentes activités d'édition et de diffusion que financent les fidèles tant par leurs achats que par leurs dons et leurs legs.
Plus de transparence dans ce domaine serait plus conforme à l'esprit chrétien et **plus respectueux des fidèles qui assurent leur subsistance aux clercs de la FSSPX.**

Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 19 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Alors qu'ils ne sont plus soutenus que par les seuls abbés Celier et Laguérie, les Dominicains d'Avrillé tentent désormais de minimiser leur défense de la validité sacramentelle de la pseudo-consécration épiscopale conciliaire.

Un communiqué de *Rore Sanctifica* : Réponse au *Sel de la terre* n°60 (fin avril 2007) -
Un appel catholique du CIRS aux Dominicains d'Avrillé - Réfutation des arguments de l'abbé Portail
(*Le Chardonnet* – janvier 2007)

Communiqué du CIRS du 17 mai 2007 téléchargeable depuis :
http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-17_SdT_60.pdf

Le CIRS[1] vient de publier sur son site internet un communiqué du 17 mai 2007 qui répond au numéro 60 de la revue le *Sel de la terre* des Dominicains d'Avrillé.

Nous en citons ci-dessous quelques extraits. Après que l'abbé Celier se soit complètement décrédibilisé par son articulet-pamphlet[2] de *Fideliter* (mai-juin 2007), nous découvrons qu'Avrillé a amorcé dès mars-avril (leur n°60 est paru vers fin avril et a donc été rédigé un mois plus tôt) une stratégie qui s'apparente à un repli tactique.

Cette tactique de repli consiste à minorer leur rôle et à mettre en avant l'abbé Portail, alors que celui-ci, tout en reconnaissant son incompétence sur ce sujet, les déjuge sur la question des rites orientaux puisqu'il se refuse de les suivre, et qu'il reproduit, sur le plan théologique, un faux argument déjà énoncé par le Père Pierre-Marie de Kergorlay (plaquette '*Sont-ils évêques ?*'), faux argument que l'abbé Cekada avait déjà réfuté[3] et qu'il a dû réfuter à nouveau face à l'articulet-pamphlet de l'abbé Celier en début mai 2007.

---

[1] Comité international *Rore Sanctifica* – www.rore-sanctifica.org
[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-04-B-00-Le_CIRS_replique_a_l_abbe_Celier.pdf et http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf et http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf
[3] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-01-27-FR_AbbeCEKADAToujoursNul-ReponsesAuxObjectionsJanv2007FRANCAIS1.pdf

Le CIRS lance un appel à Avrillé en toute courtoisie et avec un sens catholique, car il est grand temps que les Dominicains d'Avrillé abandonnent la pseudo-démonstration inventés par le trio infernal des réformistes liturgistes modernistes antichrists, Bugnini∴-DomBotte-Lécuyer, et qu'ils entreprennent un travail sérieux.

Les études du CIRS et de l'abbé Cekada, placées sur le site www.rore-sanctifica.org ont déjà largement démystifiée publiquement la question.

Aujourd'hui, les Dominicains d'Avrillé ne trouvent plus comme soutiens publics et inconditionnels que l'IBP[4] et l'abbé Celier ! Quels soutiens compromettants !

Bientôt ce sera l'abbé Aulagnier lui-même dont on aura déjà pu mesurer la rigueur en ce qui concerne les questions touchant à la théologie du véritable Sacerdoce catholique et à la fidélité envers l'œuvre de sauvetage et de pérennité de ce dernier fondée par Mgr Lefebvre.

Quel retournement de situation pour les dominicains pour avoir suivi l'ancien Anglican (version méthodiste) Mgr Williamson, le complice discret de l'abbé Schmidberger pour faire réussir le ralliement de la FSSPX !
Et quel abandon du combat de Mgr Lefebvre par ces Dominicains qui s'étaient jusque là présentés comme le pôle de l'orthodoxie et de la fermeté au sein de la Tradition !

Qui va continuer encore à les suivre ?

Père Innocent-Marie et abbés Celier-Laguérie : même combat ?
C'est la situation objective du printemps 2007 !
Qui l'eût crû il y a encore deux ans ?

Et que d'évolutions soudaines et d'arrière-pensées démasquées en quelques mois.
L'étude des faits est accablante et la particularité de la question des sacres est qu'elle est incarnée, purement factuelle et tout à fait constatable par quiconque connaît les principes de la doctrine catholique, les enseignements irréformables et infaillibles du Magistère catholique (en particulier Pontifical), les Actes du Saint Siège et les textes et les études à présent largement publiés sur la question.

Refuser d'entreprendre ce travail sérieux et rigoureux au seul motif de la gravité des conséquences serait simplement « *puéril* » dit le CIRS, et ne résoudra en rien la grave situation dans laquelle se trouve aujourd'hui ce qui reste d'Eglise catholique sur terre.

Ce n'est pas nous qui sauverons l'Eglise, mais notre Seigneur Jésus Christ Lui-même !
Il n'exige pas de nous la victoire : IL EXIGE SEULEMENT DE NOUS, DE CONTINUER A COMBATTRE FIDELEMENT. C'EST A CE PRIX SEUL QU'IL NOUS A PROMIS NOTRE SALUT PERSONNEL.

Alors continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Quelques extraits du communiqué du CIRS du 17 mai 2007

Le document complet est téléchargeable depuis le site de *Rore Sanctifica*

Acculé par les évidences désormais publiques qui ruinent entièrement sa pseudo-« *démonstration* » extrinsèque de validité sacramentelle du nouveau rite épiscopal promulgué le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI, par « *analogie* » alléguée avec des rites sacramentels orientaux d'ordination et avec la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, le Père Pierre-Marie d'Avrillé tente à présent, dans

[4] IBP : Institut du Bon Pasteur, rallié à la Rome de l'abbé apostat Ratzinger

le *Sel de la terre*[5] n°60, d'amorcer un repli, mais sans pour autant encore accepter de reconnaître publiquement ses erreurs, ni les retirer de la diffusion de sa revue.

Nous en prenons acte, mais nous souhaitons **tout d'abord rétablir la réalité des faits.**

Nous constatons aussi, que bien que s'étant avancés tout autant, et même au-delà même que l'abbé Portail sur l'analyse intrinsèque de la forme sacramentelle essentielle (en particulier en justifiant l'onctionisme du Père Lécuyer, a contrario de l'analyse de l'abbé Chautard de la théologie déviante du Sacerdoce professée par Lécuyer), les Dominicains d'Avrillé tentent de laisser croire que l'abbé Portail (qui souligne du reste lui-même son incompétence sur le sujet) serait aujourd'hui allé plus loin dans l'analyse intrinsèque de la forme sacramentelle essentielle du nouveau rite épiscopal. Ce procédé laisse entendre que désormais Avrillé tente de passer ce dossier épineux à l'abbé Portail.

Mais cette attitude n'est pas honnête, car elle ne respecte pas les faits et la vérité. Procédé d'autant plus discutable que l'abbé Portail reprend un argument déjà avancé par Avrillé, alors qu'Avrillé le présente comme nouveau. Et l'abbé Cekada a déjà réfuté le Père Pierre-Marie sur ce sujet en janvier 2007. Et voilà qu'Avrillé fait semblant de le découvrir chez l'abbé Portail, ne tenant visiblement aucun compte de la réfutation de l'abbé Cekada. L'abbé Celier a de nouveau répété ce sophisme en mai 2007, et l'abbé Cekada a dû le réfuter une deuxième fois. La réfutation de l'abbé Cekada sera donc répétée une troisième fois pour Avrillé cette fois-ci !

Bien que nous donnions ici des arguments de réfutation de l'article de l'abbé Portail, **nous reviendrons plus tard et ailleurs sur ce texte de l'aumônier du MJCF**.

Table des matières

[5] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2007-04-27-%20Pere_Pierre-Marie_-_Le_Sel_de_la_terre-n60-pages207-209/RORE-2007-04-27-FR_Sel-N60-Pierre-Marie-Sacres-Texte-Word.pdf

Section 1 - Les dominicains d’Avrillé tentent de minorer leur rôle dans la défense de la prétendue « *validité* » sacramentelle du nouveau pseudo-rite épiscopal

Dans le n°60 du *Sel de la terre*, les Dominicains d’Avrillé tentent de minimiser leur positionnement dans la défense de la prétendue « *validité* » sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale :

> *« Dans* Le Chardonnet *n° 224 (janvier 2007), M. l'abbé Nicolas Portail s'engage dans la polémique sur la validité du rite de consécration des évêques promulgué par Paul VI.*
>
> *Dans un article «sans prétention aucune» mais non sans mérites, il commence par présenter les divers avis. Il* ***nous range parmi les «ceux qui défendent la validité du rite de Paul VI»,*** *sans doute parce que nous sommes le point de mire des partisans de l'opinion contraire.* ***Mais en réalité, nous n'avons pas eu cette prétention.*** *Nous avons simplement montré qu'aucune preuve sérieuse n'a été apportée contre la validité du nouveau rite, même si de nombreux arguments militent contre sa légitimité.*
>
> ***Notre démarche était donc essentiellement «défensive».*** *Elle visait à montrer que le principal argument des partisans de l'invalidité du nouveau rite (à savoir que le nouveau rite n'avait aucune correspondance parmi les rites orientaux, et par conséquent que la constitution apostolique de Paul VI promulguant le nouveau rite contenait un mensonge flagrant) était faux.*
>
> *Nous avons aussi montré que les autres arguments en faveur de la nullité du nouveau rite étaient pareillement sans valeur probante »* Père Pierre-Marie, *Sel de la terre, n°60 (avril 2007)*

Cette tournure très cléricale : « *Il* [l’abbé Portail] *nous range parmi les «ceux qui défendent la validité du rite de Paul VI», sans doute parce que nous sommes le point de mire des partisans de l'opinion contraire. Mais en réalité, nous n'avons pas eu cette prétention »*, en dit long **sur l’absence de conviction actuelle d’Avrillé sur leurs propres arguments**

(…)

Section 3 - Pourquoi cette tentative de minimisation de leur position, et ce recul discret d’Avrillé ?

Que s’est-il donc passé depuis début 2006, pour que, **à peine 12 mois plus tard, les Dominicains commencent à minorer leur position** ?

> *« Il* [l’abbé Portail] ***nous range parmi les «ceux qui défendent la validité du rite de Paul VI****», sans doute parce que nous sommes le point de mire des partisans de l'opinion contraire.* ***Mais en réalité, nous n'avons pas eu cette prétention*** *» Sel de la terre, n°60*

La raison est assez simple, la pseudo-« *démonstration* » d’Avrillé **ne convainc plus personne qui ait pris la peine de s’informer tant soit peu**. La tentative de **répétition** dans le milieu de la Tradition catholique, de la FSSPX plus précisément, de la fausse « *démonstration* » des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968 a désormais totalement échoué, **cette dernière ayant désormais été désormais totalement décortiquée et absolument démystifiée par les travaux et analyses publiées par le CIRS et placées sur son site public internet www.rore-sanctifica.org** .

L’article du *Chardonnet* de janvier 2007 est symptomatique de l’échec de cette pseudo-« *démonstration* » d’Avrillé.
Dans ce bulletin mensuel de l’église Saint Nicolas du Chardonnet **qui tire à 5.000 exemplaires** et est distribué dans la plupart des prieurés de la FSSPX en France, l’abbé Portail (FSSPX), aumônier du MJCF, **se refuse lui-même à soutenir la pseudo-démonstration des Dominicains** :

> *« **Les protagonistes opposent rites orientaux à rites occidentaux, se corrigent mutuellement (le P. Pierre-Marie rectifie le Dc Coosmaraswamy, l'abbé Cékada reprend le P. Pierre-Marie...) et nous sommes bien incapables de savoir qui a raison en fin de compte !** », « Les sédévacantistes ont beau jeu de souligner cette non-correspondance entre les sacres de Paul VI et ceux des orientaux catholiques », « Mais, outre que là aussi les textes ne sont pas identiques, les sédévacantistes font remarquer que la Tradition Apostolique d'Hippolyte est connue actuellement **à travers une reconstitution faite à partir de versions arabe, syriaque et éthiopienne : ce n'est donc pas le texte originel qui est en notre possession d'une part ; et d'autre part, le prêtre Hippolyte est-il vraiment catholique ? Sa liturgie fut-elle vraiment en usage chez les catholiques ?** Autant de questions sans véritables réponses qui imposent une grande prudence. Finalement, **le rite d'ordinations de la Tradition Apostolique (et de ses dérivés : les Constitutions Apostoliques et Le Testament de Notre Seigneur des IVè et Vè siècle), ne peut guère aider à résoudre la question posée.** », « A ce stade de l'étude historico-liturgique, on pourrait croire au triomphe des partisans de l'invalidité. »* Abbé Portail, *Le Chardonnet, n°224 , janvier 2007*

Cette prudence de l'abbé Parisien, **traduit en fait une désapprobation qui a gagné les rangs de la FSSPX, <u>et d'abord dans ses milieux les mieux formés doctrinalement</u> :**

> *« Nous sommes bien incapables de savoir qui a raison en fin de compte ! »* Abbé Portail, *Le Chardonnet, n°224 , janvier 2007*

Et Avrillé **fait mine d'ignorer que l'article de l'abbé Portail dans le *Chardonnet* ne soutient nullement la pseudo-« *démonstration* » d'Avrillé** ce qui eût été le moins que pouvait attendre les moines dominicains, plus de 12 mois après la diffusion de leurs travaux dans l'ensemble des chapelles de la FSSPX.

> *« M. l'abbé Portail dit fort modestement : «incapable de faire des recherches poussées sur le sujet, nous avons simplement repris les arguments des uns et des autres et essayé de comprendre...». **<u>De fait, son travail nous paraît une bonne et précieuse synthèse de la question</u>** » Sel de la terre, n°60*

Ainsi quand l'aumônier du MJCF déclare s'avérer *« bien incapable de savoir qui a raison en fin de compte ! »*, Avrillé estime qu'il s'agit d'une *« bonne et précieuse synthèse de la question »* !

C'est ainsi que l'on peut comprendre ce début de reculade d'Avrillé.
Obtempérant sans hésitation aux injonctions des partisans *a priori* de la validité sacramentelle de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire à l'été 2005, les Dominicains d'Avrillé, se sont empressés à produire en novembre 2005 une étude qui reproduise et vulgarise l'argumentaire des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968.
<u>En agissant ainsi, ils se sont solidarisés des erreurs et des manipulations de textes de l'époque</u>.
Et leur crédit en été atteint.
Leur réputation de compétence et de sérieux scientifique qu'ils cultivaient jusque là a sombré dans cette opération.
Et leur maintien de ces faux arguments persistant, leur crédibilité risque de plonger encore plus bas et d'éloigner d'eux nombre de collaborateurs.

Confrontée à un véritable travail de fond, mené par le CIRS et ses divers collaborateurs, dont l'abbé Cekada ou Thilo Stopka, pour ne citer qu'eux, **la fausse argumentation des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968 a été mise à nue, ses sources erronées et falsifiées mises au jour, ses montages divulgués.**
Les textes du Magistère que ces réformateurs se sont évertués à ignorer et contredire, ont été systématiquement exhumés, révélés et mis en lumière.
L'escroquerie **<u>d'origine anglicane</u>** de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome* a été décortiquée et démontrée.
L'étude des Pontificaux Maronite et Jacobites a été menée à bien, **et la supercherie du recours à un rite d'<u>intronisation purement juridictionnelle (rite du Patriarche Maronite) et nullement et en aucun cas sacramentelle</u>, a été mise au grand jour**. Des propos recueillis très formellement auprès des autorités Maronites et Jacobites sont venus confirmer cette réalité, tout comme le droit canon oriental **(canon 135)** promulgué par le **Pape Pie XII le 02 juin 1957** par sa lettre apostolique ***Motu Proprio Cleri Sanctitati***.

(…)

A travers tout ce travail d'étude, dont le site internet du CIRS apporte désormais les éléments **et les preuves publiques, la réalité de l'énorme mensonge de Montini-Paul VI est apparue dans toute son étendue**.

Et cette formidable remise en cause des faux arguments de 1968, et donc du crime perpétré par les réformateurs modernistes liturgistes antichrists, a rejailli par rebonds sur la revue du *Sel de la terre* et sur les Dominicains d'Avrillé qui, **pendant ce temps, tels des autistes complètement sourds et aveugles à cette avalanche de nouveaux documents et preuves publiques, faisant, comme si de rien n'était, s'obstinaient à répéter et vulgariser les erreurs de 1968, pourtant désormais publiquement entièrement réfutées et démystifiées, erreurs qu'ils avaient épousées publiquement avec opiniâtreté**.

Corollaire inévitable de cette fâcheuse posture doctrinale, après avoir été abandonnés par leur propre camp, les Dominicains se voient aujourd'hui entourés et défendus dans leurs arguments par les plus ultras, les moins sérieux, et les plus compromettants partisans de la validité sacramentelle *a priori*.
C'est ainsi que l'abbé Laguérie, Supérieur de l'Institut du Bon Pasteur (IBP), et rallié de fraîche date à la Rome du nouveau rite sacramentel invalide des sacres épiscopaux, et l'abbé Celier[6], relayant largement la farce théologique largement éventée de l' *« implicitisme »* sacramentel du bénédictin conciliaire Santogrossi, édité par l'abbé de Tanoüarn, lui aussi membre de l'IBP, viennent appuyer de leurs éloges encombrants et compromettants la pseudo-« *démonstration* » des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968 que, contre toute raison, continue à défendre si obstinément Avrillé.

Cette isolement d'Avrillé par ceux qui habituellement les suivent, comme ce soutien venu de milieux qui en sont si éloignés et qui d'autre part, n'apportent aucune réputation de compétence et moins encore d'études sérieuses, devient pour le moins embarrassante pour le couvent de dominicains.

Tout cela montre que **leur obstination à refuser d'emblée et par principe, toute *disputatio* (« *Ce serait une perte de temps* !» a même osé commenter avec une hauteur un peu légère le P. Pierre-Marie), et à rejeter sans les examiner ni pouvoir les réfuter, les arguments qui leur sont opposés n'aboutit qu'à une impasse.**

Saint Paul l'a déjà affirmé : Contre la vérité On ne peut RIEN.

Nous sommes navrés devant le spectacle qu'offre un tel comportement de la part de ces fils de Saint Dominique, alors que nous n'avons eu de cesse d'inviter à l'examen sérieux des objections graves et des pièces que nous opposons à ce pseudo-rite épiscopal.

Section 4 - Un repli peu habile et peu honnête pour se défausser grossièrement sur l'abbé Portail

Amorçant un mouvement de recul sur l'usage des rites orientaux, le Père Pierre-Marie couvre ensuite d'éloges l'abbé Portail en l'encourageant à entrer dans le débat. Puis il présente l'abbé Portail comme étant allé plus loin qu'Avrillé :

> *« M. l'abbé Portail **va plus loin, puisqu'il s'attache à montrer que la forme[7] du rite de Paul VI est substantiellement identique à la forme du rite ancien, c'est-à-dire qu'elle indique la plénitude du sacerdoce et la grâce du Saint-Esprit.** Vu l'importance du sujet, nous citerons l'ensemble de la démonstration de M. l'abbé Portail sur ce point » Sel de la terre, n°60*

> *« Nous remercions M. l'abbé Portail d'être intervenu dans ce débat (où il avait, certes, plus de mauvais coups à attendre que de remerciements, tant certains esprits sont survoltés) » Sel de la terre, n°60*

---

[6] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2007-05)-mai/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

[7] M. l'abbé Portail examine aussi la question de la matière, mais sans apporter grand chose de nouveau à ce que nous avons déjà dit.

Ce comportement a les apparences d'une dérobade et n'est pas très honnête, au regard de la vérité des faits.

En effet, Avrillé s'est prononcé sur la prétendue « *validité* » sacramentelle intrinsèque de la nouvelle forme essentielle de la consécration épiscopale **tout autant que l'abbé Portail.** **Plus encore, Avrillé s'est livré à une défense du Père Lécuyer, tentant – contre l'évidence des écrits du Père Lécuyer lui-même - de le laver de tout soupçon d'onctionisme.**
L'abbé Portail, lui, au contraire reste absolument muet sur le Père Lécuyer. Et il reproduit l'un des faux arguments avancé par le Père Pierre-Marie dans la plaquette '*Sont-ils évêques ?*'

Il faut dire aussi, pour bien comprendre le comportement des Dominicains d'Avrillé, que nous avons mis en évidence dans notre communiqué[8] du 5 janvier 2007 que l'**abbé Chautard** (FSSPX), professeur à l'Institut Universitaire Saint Pie X, a produit en octobre 2005 lors du Symposium théologique de la FSSPX **une analyse accablante de la pensée du Père Lécuyer et de sa théorie « *déviante* » du Sacerdoce céleste**, et que lorsque l'on applique son analyse de l'interprétation de la théophanie du Jourdain à la nouvelle forme essentielle du nouveau rite épiscopal, l'hérésie de cette nouvelle « *forme sacramentelle essentielle* » apparaît.

Au moment où le *Chardonnet* de janvier 2007 est sorti nous n'avions pas encore publié ce communiqué et l'abbé Portail n'avait peut être pas connaissance des travaux de son confrère Parisien.

Cette analyse de l'abbé Chautard est tout à fait en phase, quoique juste un ton en dessous, du très célèbre sermon[9] de Mgr Tissier de Mallerais aux ordinations d'Ecône le 27 juin 2002.

Section 5 - L'argumentation de l'abbé Portail pour justifier la prétendue « validité » sacramentelle est erronée

Nous reviendrons dans un communiqué du CIRS sur le texte de l'abbé Portail.
Ce communiqué est actuellement en préparation et va prochainement paraître.

Nous n'allons pas nous lancer ici dans une réfutation détaillée de l'argumentation superficielle de l'abbé Portail qui tente à son tour de justifier la prétendue validité.

Néanmoins, nous reprenons quelques éléments de ce prochain communiqué consacré à l'article de l'abbé Portail, afin de signaler quelques faits qui ruinent l'argumentation de l'aumônier du MJCF

Section 5.1 Une légèreté et une inconséquence de l'attitude de l'abbé Portail qui auto-contredit sa recommandation du tutiorisme
(…)

Section 5.2 La pensée floue et équivoque de l'abbé Portail
(…)

Section 5.3 L'abbé Portail reprend un argument du Père Pierre-Marie et déjà réfuté par l'abbé Cekada qui a répété ensuite sa réfutation à l'égard d'Avrillé
(…)

Section 5.4 Un abus d'interprétation de la forme essentielle introduit par l'artifice de la transformation d'une proposition relative en proposition infinitive exprimant un complément circonstanciel de but.
(…)

Section 5.5 Chez l'abbé Portail, une confusion similaire aux Anglicans entre pouvoir sacramentel et grâce sacramentelle

---

[8] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-01-05-FR_Communique_Sacerdoce_Lecuyer.pdf
[9] http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-tissier/27-Juin-2002-Sermon-de-Mgr-Tissier-a.pdf

(…)

Section 5.6 L'abbé Portail veut faire d'une forme hérétique, une forme qui satisferait aux critères du Pape Pie XII

(…)

Section 5.7 Le Père Pierre-Marie Avrillé voudrait laisser croire qu'il ne se serait pas exprimé sur la validité intrinsèque de la nouvelle forme

(…)

Section 5.7.1 La *Notitia IV* a déjà souligné que le Père Pierre-Marie d'Avrillé épouse les conceptions du Père Lécuyer sur le *Spiritus principalis* comme don créé

(…)

Section 5.7.2 Avrillé justifiant l'onctionisme du Père Lécuyer a déjà été implicitement désavoué par l'abbé Chautard (FSSPX)

(…)

Section 5.8 - Conclusion sur l'article de l'abbé Portail

Comme nous l'avons écrit, nous reviendrons sur l'article de l'abbé Portail dans un communiqué particulier. Nous avons simplement voulu montrer ici, sur quelques arguments, que sa pseudo-démonstration de la prétendue validité n'a pas plus de valeur que celle d'Avrillé qui a précédé.

Nous ajoutons que **dans la dernière partie de son article, l'abbé Portail développe et affirme la doctrine du tutiorisme, ce que nous ne pouvons que saluer**. Et pour la première fois, un prêtre de la FSSPX va aussi loin dans l'affirmation du tutiorisme, ce qui était pourtant la praxis de Mgr Lefebvre.

Section 6 - Qu'est-ce qui est en jeu sur le fond et qu'attendons-nous d'Avrillé ?

Section 6.1 - Retour sur notre proposition de disputatio rejetée par Avrillé dès le printemps 2006

Il y a un an environ, l'un de nos correspondants a pris contact avec les Dominicains d'Avrillé pour leur proposer une *disputatio*, selon des règles équitables et précises. Notre Comité leur a fait savoir par la bouche de ce correspondant que nous exigions l'organisation d'un véritable échange d'arguments, loyal, sans manipulation, et offrant des garanties. Et c'est bien à cette fin que nous avions alors proposé une organisation qui en fournissait toutes les garanties de liberté et d'équité des discussions.

Nous proposions la présence de deux modérateurs, tous deux polytechniciens de formation, l'un en rapport avec nous, et l'autre connu pour être un partisan *a priori* de la validité sacramentelle de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire. Ensuite nous posions **entr'autres comme conditions que les échanges soient intégralement enregistrés et que les documents nécessaires au débat soit disponibles et exposés en séance.**

Cette proposition a été rejetée, avec une arrogance que nous regrettons de la part d'un fils de Saint Dominique, par le Père Pierre-Marie d'Avrillé : **« *Ce serait une perte de temps* !» a même osé commenter avec une hauteur un peu légère le P. Pierre-Marie.**
Et il s'en est suivi une suite de persiflages de sa part à l'égard de notre Comité et du sérieux de nos travaux dans les numéros suivants du *Sel de la terre*.

A l'opposé, nous saluons l'abbé Portail qui a eu l'honnêteté de prendre en considération nos travaux, sans moquerie.
Nous ne relèverons même pas les propos indignes de l'abbé Celier dans son numéro 177 (mai-juin 2007) de *Fideliter* qui le déconsidèrent (si cela est encore possible).

Nous lui avons répondu[10] sur le fond et avons classé son article à la place qu'il mérite sur notre site (voir la rubrique « *Bêtisier* »[11])

En réponse à ce comportement d'Avrillé nous attendons toujours ce qui est resté invariablement notre souhait depuis le début, c'est-à-dire **la prise en compte très sérieuse, honnête et scientifique**, des objections très fondées que nous soulevons et des pièces que nous opposons à la prétendue « ***validité*** » sacramentelle du nouveau pseudo-rite épiscopal.

Section 6.2 - Les points précis qu'Avrillé doit désormais revoir en face des faits et des évidences désormais publiques

Au vu des arguments qui ont déjà été publiés et dont les preuves figurent en abondance dans nos études et nos communiquées sur notre site internet[12], nous attendons plusieurs choses d'Avrillé dans un premier temps. Ajoutons que notre motivation consiste à faire progresser la mise à jour de la vérité dans cette affaire et non pas à revenir sur des jugements publics envers notre Comité quels qu'ils aient pu être ni à revenir sur des considérations de personne.

Section 6.2.1 - L'abandon de la pseudo-« démonstration » de validité sacramentelle extrinsèque par allégations fallacieuses à des rites sacramentels orientaux, reprise des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968

(…)

Section 6.2.2 - La reconnaissance du mensonge public de Montini-Paul VI en 1968 sur les rites sacramentels orientaux

(…)

Section 6.2.3 - La reconnaissance de la sacramentalité de l'épiscopat

(…)

Section 6.2.4 - L'arrêt de la confusion entre la *potestas ordinis* et la *gratia ordinis* dans l'interprétation de la forme sacramentelle essentielle épiscopale

(…)

Section 6.2.5 - La reconnaissance de l'intention anti-catholique publique et officielle des réformateurs modernistes liturgistes antichrists

(…)

Section 7 - Quelle suite pour les dominicains d'Avrillé ? Un appel catholique du CIRS aux dominicains

Une fois ces 5 points agréés, la situation d'un débat sur le fond pour la forme essentielle sera clarifiée et assainie. Il est inutile de passer du temps à ressasser de faux arguments qui ont été maintes et maintes fois réfutés.

Bien au contraire, il n'est que temps de prendre en considération avec sérieux les graves objections que nous avons apportées et les pièces que nous avons opposées à la prétendue « *validité* » sacramentelle de ce nouveau pseudo-rite épiscopal.
Dans cette étude, **nous ne recherchons nullement l'humiliation des uns ou des autres, mais nous souhaitons ABSOLUMENT que la vérité triomphe en tout premier lieu TOTALEMENT ET PUBLIQUEMENT**.

[10] http://www rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf
[11] http://www rore-sanctifica.org/humour-et-betisier html
[12] http://www rore-sanctifica.org

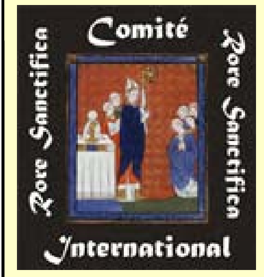
Les conséquences sont dramatiques, ce n'est qu'ensuite qu'il incombera aux autorités de prendre leurs responsabilités pour faire face aux conséquences désastreuses de cet attentat inouï et sans précédent dans toute l'histoire de l'Eglise contre l'épiscopat catholique sacramentellement valide de rite latin.

Différer l'étude franche et théologique du sujet, avec toute la rigueur scientifique requise, au motif de fuir un « ***scénario catastrophe*** » selon les mots de l'abbé Portail, **n'est qu'une attitude puérile qui ne règle rien**.

Bien au contraire la fuite de la vérité et des responsabilités de la part des clercs dans cette affaire historique ne peut que contribuer à aggraver le mal actuel qui ne s'est que trop étendu tel un cancer mortel et qui, s'il n'est pas endigué à temps, **finira par causer la disparition pure et simple de l'épiscopat catholique sacramentellement valide.**

Assumant pleinement nos responsabilités catholiques, **ayant placé les travaux du CIRS sous la protection spéciale du Saint Esprit, et confiant dans la protection que Notre Seigneur Jésus-Christ a promis à Son Eglise**, nous attendons désormais la réponse d'Avrillé à notre appel, en émettant ardemment le vœu que ces fils de Saint Dominique aient l'humilité de **sortir de cette position, mortelle pour eux-mêmes comme pour leurs fidèles et leurs familles, par une rétractation qui les grandira et leur restituera tout leur crédit**, **et mieux encore**, pour le bien des âmes et la préparation **du futur triomphe des règnes du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé promis par Notre Seigneur Jésus-Christ et la Très Sainte Vierge Marie à Paray-Le-Monial et à Fatima.**

Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*



Communiqué

Soutenus désormais encore par les seuls abbés Celier et Laguérie, les Dominicains d'Avrillé tentent désormais de minimiser leur défense de la validité

Réponse au *Sel de la terre* n°60 (fin avril 2007)

Un appel catholique du *CIRS* aux Dominicains d'Avrillé

Réfutation des arguments de l'abbé Portail (*Le Chardonnet* – janvier 2007)

Acculé par les évidences désormais publiques qui ruinent entièrement sa pseudo-« *démonstration* » extrinsèque de validité sacramentelle du nouveau rite épiscopal promulgué le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI, par « *analogie* » alléguée avec des rites sacramentels orientaux d'ordination et avec la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, le Père Pierre-Marie d'Avrillé tente à présent, dans le *Sel de la terre*[1] n°60, d'amorcer un repli, mais sans pour autant encore accepter de reconnaître publiquement ses erreurs, ni les retirer de la diffusion de sa revue.

Nous en prenons acte, mais nous souhaitons **tout d'abord rétablir la réalité des faits.**

Nous constatons aussi, que bien que s'étant avancés tout autant, et même au-delà même que l'abbé Portail sur l'analyse intrinsèque de la forme sacramentelle essentielle (en particulier en justifiant l'onctionisme du Père Lécuyer, a contrario de l'analyse de l'abbé Chautard de la théologie déviante du Sacerdoce professée par Lécuyer), les Dominicains d'Avrillé tentent de laisser croire que l'abbé Portail (qui souligne du reste lui-même son incompétence sur le sujet) serait aujourd'hui allé plus loin dans l'analyse intrinsèque de la forme sacramentelle essentielle du nouveau rite épiscopal. Ce procédé laisse entendre que désormais Avrillé tente de passer ce dossier épineux à l'abbé Portail.

Mais cette attitude n'est pas honnête, car elle ne respecte pas les faits et la vérité. Procédé d'autant plus discutable que l'abbé Portail reprend un argument déjà avancé par Avrillé, alors qu'Avrillé le présente comme nouveau. Et l'abbé Cekada a déjà réfuté le Père Pierre-Marie sur ce sujet en janvier 2007. Et voilà qu'Avrillé fait semblant de le découvrir chez l'abbé Portail, ne tenant visiblement aucun compte de la réfutation de l'abbé Cekada. L'abbé Celier a de nouveau répété ce sophisme en mai 2007, et l'abbé Cekada a dû le réfuter une deuxième fois. La réfutation de l'abbé Cekada sera donc répétée une troisième fois pour Avrillé cette fois-ci !

Bien que nous donnions ici des arguments de réfutation de l'article de l'abbé Portail, **nous reviendrons plus tard et ailleurs sur ce texte de l'aumônier du MJCF**.

[1] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2007-04-27-%20Pere_Pierre-Marie_-_Le_Sel_de_la_terre-n60-pages207-209/RORE-2007-04-27-FR_Sel-N60-Pierre-Marie-Sacres-Texte-Word.pdf



Table des matières



1 Les dominicains d'Avrillé tentent de minorer leur rôle dans la défense de la prétendue « *validité* » sacramentelle du nouveau pseudo-rite épiscopal

Dans le n°60 du *Sel de la terre*, les Dominicains d'Avrillé tentent de minimiser leur positionnement dans la défense de la prétendue « *validité* » sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale :

> *« Dans* Le Chardonnet *n° 224 (janvier 2007), M. l'abbé Nicolas Portail s'engage dans la polémique sur la validité du rite de consécration des évêques promulgué par Paul VI.*
>
> *Dans un article «sans prétention aucune» mais non sans mérites, il commence par présenter les divers avis. Il* ***nous range parmi les «ceux qui défendent la validité du rite de Paul VI»,*** *sans doute parce que nous sommes le point de mire des partisans de l'opinion contraire.* ***Mais en réalité, nous n'avons pas eu cette prétention.*** *Nous avons simplement montré qu'aucune preuve sérieuse n'a été apportée contre la validité du nouveau rite, même si de nombreux arguments militent contre sa légitimité.*
>
> ***Notre démarche était donc essentiellement «défensive»****. Elle visait à montrer que le principal argument des partisans de l'invalidité du nouveau rite (à savoir que le nouveau rite n'avait aucune correspondance parmi les rites orientaux, et par conséquent que la constitution apostolique de Paul VI promulguant le nouveau rite contenait un mensonge flagrant) était faux.*
>
> *Nous avons aussi montré que les autres arguments en faveur de la nullité du nouveau rite étaient pareillement sans valeur probante »* Père Pierre-Marie*, Sel de la terre, n°60 (avril 2007)*

Cette tournure très cléricale : « *Il* [l'abbé Portail] *nous range parmi les «ceux qui défendent la validité du rite de Paul VI», sans doute parce que nous sommes le point de mire des partisans de l'opinion contraire. Mais en réalité, nous n'avons pas eu cette prétention »*, en dit long **sur l'absence de conviction actuelle d'Avrillé sur leurs propres arguments**.

2 La réalité du rôle de fer de lance des Dominicains d'Avrillé en faveur de la prétendue « *validité* » sacramentelle du pseudo-rite épiscopal promulgué par Montini-Paul VI

Rappelons les faits. Une campagne a été menée sur internet par un site désormais disparu, **CSI-Diffusion, depuis le début janvier 2005,** dévoilant les arguments qui obligeaient déjà à conclure à l'invalidité du nouveau rite. En parallèle circulait la version allemande des travaux de Thilo Stopka qui d'ailleurs correspondait régulièrement avec le Père Pierre-Marie d'Avrillé, avec Mgr Tissier de Mallerais[2], ainsi qu'avec des prêtres de la FSSPX en Allemagne dont l'abbé Gaudron à Zaitskofen, **échange qui se poursuivra jusqu'en septembre 2005**[3].
Les dominicains d'Avrillé avaient au début adopté une attitude très prudente par rapport à cette question et **ont, au début, commencé à prendre le temps de traiter sérieusement la question**.

Entre autres révélations[4], Thilo Stopka eu en main, lors de ses études au séminaire de Zaitzkofen, la fausse « *étude* » d'une seule page qu'avaient rédigée les abbés Bisig et Bauman, sur commande de l'abbé Schmidberger en 1983, afin d'abuser Mgr Lefebvre. **L'argument invoqué était celui des**

---

[2] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2005-01-thilo_stopka-lettre_a_mgr_tissier/Lettre_Thilo_Stopka_a_Mgr_Tissier_2005_01.pdf
[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2005-09-thilo_stopka-echanges_avec_l_abbe_gaudron_(fsspx)/Thilo_Stopka_Correspondance_GAUDRON_WILLIAMSON_Traduction_2005_09_21.pdf
[4] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-04-notitia_5-de_occultanione/rs_notitia_5_de_occultatione_2006_03.PDF



réformateurs modernites liturgistes antichrists de 1968 : le prétendu « ***accord foncier*** » avec les rites sacramentels orientaux d'ordination.

En juin 2005, sortait également une première réponse de Verrua en italien, **dans la revue *Sodalitium*, qui tentait d'enterrer la question**.
A la mi-juillet 2005, l'abbé Zins publiait une première[5] analyse de la nouvelle forme essentielle et concluait à l'invalidité.

Puis est arrivé le mois d'août 2005, avec deux faits marquants :

- Le **2 août 2005, la publication aux Editions Saint Rémi du tome I[6] des travaux du Comité international *Rore Sanctifica* (CIRS)** qui s'était constitué, avec diverses compétences afin de traiter scientifiquement la question des origines et de la validité de *Pontificalis Romani*.
- **Durant tout le mois d'août 2005, le Père Pierre-Marie séjourne en Allemagne et se rend aux archives officielles du *Groupe XX* du *Consilium* à Trêves** où il consulte les documents qui contiennent les arguments et la démonstration établie par Dom Botte et le Père Lécuyer afin de convaincre les Pères du *Consilium*

Puis, en septembre 2005, le CIRS publie aux éditions Saint Remi le tome II[7] de ses études.
En octobre, lors d'un symposium théologique de la FSSPX **à huis clos** à Paris, le Père Pierre-Marie « *teste* » devant une dizaine de clercs sa reprise de la pseudo-« *démonstration* » de Dom Botte et Lécuyer.
Vers le 11 novembre 2005, paraît enfin le *Sel de la terre* (n°54)[8], qui contient le détail de cette pseudo-« *démonstration* ».
Durant la préparation de cet article, Avrillé avait été en contact très étroit avec le « *poulain* » de l'abbé Schmidberger, l'abbé Gaudron qui enseigne la théologie au séminaire de Zaitzkofen (FSSPX en Allemagne).

Dès l'été 2005, les partisans (très inquiets) de la validité *a priori* attendaient avec impatience la parution de l'étude d'Avrillé. Ils colportaient que le nouveau rite était valide en raison « *des rites orientaux* ». C'est **précisément ce même argument qui avait servi à l'abbé Schmidberger afin d'abuser Mgr Lefebvre en 1983.** Dès la parution de cette étude, les partisans de la validité *a priori* **recommandaient bruyamment avec enthousiasme et insistance la lecture de l'étude du n°54 du *Sel de la terre*.**

Aux Etats-Unis, la revue de la FSSPX, *The Angelus*, consacrait alors deux numéros entiers (décembre 2005 et janvier 2006) à la publication d'une traduction anglaise de l'article du Père Pierre-Marie d'Avrillé.

Il est donc incontestable que dès l'été 2005, les dominicains d'Avrillé ont de leur propre initiative, et soutenu par l'ensemble du camp de la validité sacramentelle *a priori*, pris la tête du combat pour la défense de la pseudo-« *démonstration* » par « analogie » fallacieusement alléguée avec des rites sacramentels orientaux, inventée par le trio diabolique des réformateurs modernistes liturgistes antichrists Bugnini∴-Dom Botte-Lécuyer du *Consilium*.
Ils ont été relayés par diverses revues en France. Nous ne citerons que la revue de l'***Action Familiale et Scolaire*** **d'Arnaud de Lassus.**

[5] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2005-07-14-abbe_zins-invalidite_de_la_forme_de_paul_6/Abbe_Zins_Invalidite_de_la_forme_episcopale_2005_07_14.pdf
[6] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2005-08-tome_1/rs_tome1_2005_08.pdf
[7] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2005-09-tome_2/rs_tome2_2005_09.pdf
[8] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2005-11-pere_pierre-marie-article_du_sel_n_54-defense_du_rite/Pere_Pierre_Marie_Sel_de_la_terre_N54_Defense_validite.pdf



Au début janvier 2005, la position des partisans de la validité sacramentelle *a priori* paraissait à leurs yeux ainsi affermie et verrouillée.
Et pourtant, les Dominicains n'avaient fait **que vulgariser les faux arguments, les fausses sources et les mensonges des responsables même de la destruction de l'épiscopat catholique de rite latin**.

Les tomes I et II du CIRS **n'avaient toujours reçu aucune réponse par rapport aux arguments précis mis en avant**. Il s'agissait ni plus ni moins que d'une dérobade par allégations fallacieuses à des rites orientaux, reposant sur une tentative de démonstration de cette impossible validité sacramentelle selon une approche purement **extrinsèque**, **mais badigeonnée d'un vernis de pseudo-érudition et de fausse apparence scientifique, selon la méthode même qui avait déjà fait illusion en 1968 pour égarer les Pères du *Consilium*.**

En réalité les Dominicains d'Avrillé venaient, en fin 2005, **avec le soutien médiatique appuyé des partisans de la validité sacramentelle *a priori*, de tenter de répéter le « *coup de bluff* » que les réformateurs avaient réalisé alors avec succès devant les Pères du *Consilium***, et qui avait même suffit à l'époque **à éliminer les objections d'un Père Bouyer, d'un évêque espagnol, Mgr Jean Hervas y Benet ou du cardinal Felici.**

3 Pourquoi cette tentative de minimisation de leur position, et ce recul discret d'Avrillé ?

Que s'est-il donc passé depuis début 2006, pour que, **à peine 12 mois plus tard, les Dominicains commencent à minorer leur position** ?

> *« Il* [l'abbé Portail] ***nous range parmi les «ceux qui défendent la validité du rite de Paul VI»****, sans doute parce que nous sommes le point de mire des partisans de l'opinion contraire.* ***Mais en réalité, nous n'avons pas eu cette prétention*** *» Sel de la terre, n°60*

La raison est assez simple, la pseudo-« *démonstration* » d'Avrillé **ne convainc plus personne qui ait pris la peine de s'informer tant soit peu**. La tentative de **répétition** dans le milieu de la Tradition catholique, de la FSSPX plus précisément, de la fausse « *démonstration* » des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968 a désormais totalement échoué, **cette dernière ayant désormais été désormais totalement décortiquée et absolument démystifiée par les travaux et analyses publiées par le CIRS et placées sur son site public internet www.rore-sanctifica.org** .

L'article du *Chardonnet* de janvier 2007 est symptomatique de l'échec de cette pseudo-« *démonstration* » d'Avrillé.
Dans ce bulletin mensuel de l'église Saint Nicolas du Chardonnet **qui tire à 5.000 exemplaires** et est distribué dans la plupart des prieurés de la FSSPX en France, l'abbé Portail (FSSPX), aumônier du MJCF, **se refuse lui-même à soutenir la pseudo-démonstration des Dominicains** :

> *« **Les protagonistes opposent rites orientaux à rites occidentaux, se corrigent mutuellement (le P. Pierre-Marie rectifie le Dc Coosmaraswamy, l'abbé Cékada reprend le P. Pierre-Marie...) et nous sommes bien incapables de savoir qui a raison en fin de compte !** », « Les sédévacantistes ont beau jeu de souligner cette non-correspondance entre les sacres de Paul VI et ceux des orientaux catholiques », « Mais, outre que là aussi les textes ne sont pas identiques, les sédévacantistes font remarquer que la Tradition Apostolique d'Hippolyte est connue actuellement **à travers une reconstitution faite à partir de versions arabe, syriaque et éthiopienne : ce n'est donc pas le texte originel qui est en notre possession d'une part ; et d'autre part, le prêtre Hippolyte est-il vraiment catholique ? Sa liturgie fut-elle vraiment en usage chez les catholiques ?** Autant de questions sans véritables réponses qui imposent une grande prudence. Finalement, **le rite d'ordinations de la Tradition Apostolique (et de ses dérivés : les Constitutions Apostoliques et Le Testament de Notre Seigneur des IVè et Vè siècle), ne peut guère aider à résoudre la question posée.** », « A ce stade de l'étude historico-liturgique, on pourrait croire au triomphe des partisans de l'invalidité. »* Abbé Portail, *Le Chardonnet, n°224 , janvier 2007*



Cette prudence de l'abbé Parisien, **traduit en fait une désapprobation qui a gagné les rangs de la FSSPX, et d'abord dans ses milieux les mieux formés doctrinalement :**

> « *Nous sommes bien incapables de savoir qui a raison en fin de compte !* » Abbé Portail, *Le Chardonnet, n°224 , janvier 2007*

Et Avrillé **fait mine d'ignorer que l'article de l'abbé Portail dans le *Chardonnet* ne soutient nullement la pseudo-« *démonstration* » d'Avrillé** ce qui eût été le moins que pouvait attendre les moines dominicains, plus de 12 mois après la diffusion de leurs travaux dans l'ensemble des chapelles de la FSSPX.

> *« M. l'abbé Portail dit fort modestement : «incapable de faire des recherches poussées sur le sujet, nous avons simplement repris les arguments des uns et des autres et essayé de comprendre...». **De fait, son travail nous paraît une bonne et précieuse synthèse de la question** » Sel de la terre, n°60*

Ainsi quand l'aumônier du MJCF déclare s'avérer *« bien incapable de savoir qui a raison en fin de compte ! »*, Avrillé estime qu'il s'agit d'une *« bonne et précieuse synthèse de la question »* !

C'est ainsi que l'on peut comprendre ce début de reculade d'Avrillé.
Obtempérant sans hésitation aux injonctions des partisans *a priori* de la validité sacramentelle de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire à l'été 2005, les Dominicains d'Avrillé, se sont empressés à produire en novembre 2005 une étude qui reproduise et vulgarise l'argumentaire des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968.
En agissant ainsi, ils se sont solidarisés des erreurs et des manipulations de textes de l'époque.
Et leur crédit en été atteint.
Leur réputation de compétence et de sérieux scientifique qu'ils cultivaient jusque là a sombré dans cette opération.
Et leur maintien de ces faux arguments persistant, leur crédibilité risque de plonger encore plus bas et d'éloigner d'eux nombre de collaborateurs.

Confrontée à un véritable travail de fond, mené par le CIRS et ses divers collaborateurs, dont l'abbé Cekada ou Thilo Stopka, pour ne citer qu'eux, **la fausse argumentation des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968 a été mise à nue, ses sources erronées et falsifiées mises au jour, ses montages divulgués.**
Les textes du Magistère que ces réformateurs se sont évertués à ignorer et contredire, ont été systématiquement exhumés, révélés et mis en lumière.
L'escroquerie **d'origine anglicane** de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome* a été décortiquée et démontrée.
L'étude des Pontificaux Maronite et Jacobites a été menée à bien, **et la supercherie du recours à un rite d'intronisation purement juridictionnelle (rite du Patriarche Maronite) et nullement et en aucun cas sacramentelle, a été mise au grand jour**. Des propos recueillis très formellement auprès des autorités Maronites et Jacobites sont venus confirmer cette réalité, tout comme le droit canon oriental **(canon 135)** promulgué par le **Pape Pie XII le 02 juin 1957** par sa lettre apostolique ***Motu Proprio Cleri Sanctitati***.

Durant ces 12 mois de début 2006 à début 2007, les travaux suivants ont été publiés :

Les *Notitiae*[9] extraits du tome III de *Rore Sanctifica* en préparation paraissent en février 2006 et détaillent deux aspects cruciaux :

[9] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/rs_notitiae_2006_02_07.pdf



- Le '*leurre*' de la prétendue *Tradition Apostolique* attribuée à *Hippolyte de Rome* et '*reconstituée*' par Dom Botte lui-même . Sont mises en évidence les assertions des réformateurs et les justifications qu'ils avancent pour leur réforme. **Elles mettent en tableau comparatif les écrits des différents acteurs de cette réforme : Paul VI, Annibale Bugnini, Dom Botte, Père Lécuyer. Y figurent également les affirmations des rédacteurs de l'article du numéro 54 du *Sel de la terre* ainsi que les résultats des travaux universitaires les plus récents qui ruinent dans ses fondement la thèse des réformateurs** *modernistes liturgistes antichrists* qui consiste à attribuer à *Hippolyte de Rome*, sous le vocable inapproprié de « *Tradition apostolique* » ce que Jean Magne désigne sous le terme de « *Document X* » et qui n'est autre qu'un « *fatras de compilations* » des *Constitutions de l'Eglise Egyptienne* ».

- Une réfutation de la pseudo-« *analogie* » du nouveau rite épiscopal avec les rites Orientaux, présente la réfutation de la pseudo « *démonstration par analogie* » avec des rites orientaux de la validité extrinsèque de la consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Montini-Lécuyer-Botte, publiée par la revue *Le Sel de la Terre* n°54 en automne 2005 pp. 72-129, sous la signature du frère Pierre-Marie o.p. sous le titre : « *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* »

Le 25 mars 2006, l'abbé Cekada fait paraître une étude[10] synthétique qui résume toute la question, et, sur la base d'une documentation complémentaire, apporte une argumentation supplémentaire sur certains points. Cette étude est rapidement diffusée en français.

A cela s'ajoutent les Notitiae suivantes parues avant que ne sorte le n°60 du *Sel de la terre*:

- **Notitia III[11], '*De Ordinatione Patriarchae*'** intitulée « *La sacramentalité des rites Orientaux et leurs différences avec les rites latins* »

- **Notitia IV[12], '*De Spiritu Principali*'** intitulée « *La 'transitivité' et la théologie trinitaire et christologique hétérodoxe, voire hérétique, qu'elle induit (onctionisme, adoptionisme)*», présente le Père Lécuyer et illustre, par quelques extraits du tome III, **la théologie onctioniste hérétique qui se dissimule dans la forme essentielle du nouveau rite de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani*.**

- **Notitia V[13], '*De Occultatione*'** Mgr Lefebvre abusé sur le nouveau rite de consécration épiscopale (1968). Les 3 paradoxes de la FSSPX face à *Pontificalis Romani*.

- **Notitia VI[14], '*De Erratis*'** Réfutation de la brochure d'Avrillé *« Sont-ils évêques ? »* : L'abbé Cekada constate l'incapacité du Père Pierre-Marie d'Avrillé à lui répondre. Réfutation de la brochure d'Avrillé **– Persistance dans l'erreur face aux évidences publiées, dissimulations et manipulations**.

- **Réfutation[15] de l'«*implicitisme*» sacramentel, sophisme inventé par Ansgar Santogrossi, o.s.b**. dans son article *« Réponse à l'abbé Cekada »* (« *Objections* », numéro 6, juin 2006) cosigné par l'abbé de Tanoüarn et le Fr. Ansgar Santogrossi, o.s.b. de l'Eglise conciliaire. Sans aucune argumentation théologique réelle, **A.Santogrossi cherche à abuser un public non**

---

[10] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2006-03-25-father_cekada-study/CEKADA-Invalidite_de_la_Consecration_Episcopale_Version_Francaise.pdf

[11] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-06-notitia_3-de_ordinatione_patriarchae/rs_notitia_3_de_patriarchae_2006_06.PDF

[12] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-07-notitia_4-de_spiritu_principali/rs_notitia_4_de_spiritu_principali_2006_07_a.pdf

[13] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-04-notitia_5-de_occultanione/rs_notitia_5_de_occultatione_2006_03.PDF

[14] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-07-notitia_6-de_erratis/rs_notitia_3_de_erratis_2006_07_a.pdf

[15] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf

averti en prétendant avoir réfuté l'invalidité sacramentelle intrinsèque de la forme du nouveau rite de consécration épiscopale.

A ce travail de publication d'études va s'ajouter la publication de communiqués qui viennent développer certains points ou **faire connaître des documents essentiels et rares tels que *Vindication*[16] qui n'avait jamais été traduit en français et qui fut publié en 1898 par les évêques catholiques anglais pour répondre aux Anglicans et défendre la condamnation des Ordres anglicans faite en 1896 par le Pape Léon XIII dans *Apostolicae Curae*.**

Voici la liste des communiqués disponibles sur notre site au moment où le Père Pierre-Marie rédige son article pour le n°60 du *Sel de la terre*:

Communiqué du 27 janvier 2007 :

- **L'abbé Cekada réfute la pseudo-démonstration de validité du nouveau rite de consécration épiscopale publiée par l'abbé Calderon à l'automne 2006 (*Sel de la terre*, n°58)**

Communiqué du 5 janvier 2007 :

- **La contribution de l'étude du Père Lécuyer par l'abbé Chautard (FSSPX) dans la signification de la nouvelle forme essentielle du rite de consécration épiscopale (*Pontificalis Romani*, 1968) - Les incohérences et les insuffisances des travaux d'Avrillé (revue «Sel de la terre»)**

Communiqué du 10 novembre 2006 :

- **Un transfuge excommunié du début de l'oecuménisme, l'abbé Hyacinthe Loyson (1827-1912)**

Communiqué du 22 octobre 2006 :

- **La destitution de l'abbé Portal par le cardinal Merry del Val**

Communiqué du 8 octobre 2006 :

- **Anaphore d'Addaï & Mari**

Communiqué du 1 octobre 2006 :

- **Nouveau site Rore Sanctifica**

Communiqué du 24 septembre 2006 :

- **« Vindication » (1898), disponible en français**

Communiqué du 29 juin 2006 :

- **Verbatim de l'abbé Cekada à Radio Courtoisie**

Communiqué du 21 juin 2006 :

- **Le Consilium rejette *Rore Sanctifica***

Communiqué du 14 juin 2006 :

- **Le Professeur Kaufhold disqualiife Avrillé**

Communiqué du 25 avril 2006 :

- **De Ritu Coptorum**

Communiqué du 19 mars 2006 :

- **Eglise et rites orientaux**

[16] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/14-anglicanisme-invalidite_des_ordres/1898-eveques_anglais-vindication-reponse_aux_anglicans/Vindication_traduction_en_francais_1898.pdf



A travers tout ce travail d'étude, dont le site internet du CIRS apporte désormais les éléments **et les preuves publiques, la réalité de l'énorme mensonge de Montini-Paul VI est apparue dans toute son étendue**.

Et cette formidable remise en cause des faux arguments de 1968, et donc du crime perpétré par les réformateurs modernistes liturgistes antichrists, a rejailli par rebonds sur la revue du *Sel de la terre* et sur les Dominicains d'Avrillé qui, **pendant ce temps, tels des autistes complètement sourds et aveugles à cette avalanche de nouveaux documents et preuves publiques, faisant, comme si de rien n'était, s'obstinaient à répéter et vulgariser les erreurs de 1968, pourtant désormais publiquement entièrement réfutées et démystifiées, erreurs qu'ils avaient épousées publiquement avec opiniâtreté**.

Corollaire inévitable de cette fâcheuse posture doctrinale, après avoir été abandonnés par leur propre camp, les Dominicains se voient aujourd'hui entourés et défendus dans leurs arguments par les plus ultras, les moins sérieux, et les plus compromettants partisans de la validité sacramentelle *a priori*.
C'est ainsi que l'abbé Laguérie, Supérieur de l'Institut du Bon Pasteur (IBP), et rallié de fraîche date à la Rome du nouveau rite sacramentel invalide des sacres épiscopaux, et l'abbé Celier[17], relayant largement la farce théologique largement éventée de l' « *implicitisme* » sacramentel du bénédictin conciliaire Santogrossi, édité par l'abbé de Tanoüarn, lui aussi membre de l'IBP, viennent appuyer de leurs éloges encombrants et compromettants la pseudo-« *démonstration* » des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968 que, contre toute raison, continue à défendre si obstinément Avrillé.

Cette isolement d'Avrillé par ceux qui habituellement les suivent, comme ce soutien venu de milieux qui en sont si éloignés et qui d'autre part, n'apportent aucune réputation de compétence et moins encore d'études sérieuses, devient pour le moins embarrassante pour le couvent de dominicains.

Tout cela montre que **leur obstination à refuser d'emblée et par principe, toute *disputatio* (« *Ce serait une perte de temps* !» a même osé commenter avec une hauteur un peu légère le P. Pierre-Marie), et à rejeter sans les examiner ni pouvoir les réfuter, les arguments qui leur sont opposés n'aboutit qu'à une impasse.**

Saint Paul l'a déjà affirmé : Contre la vérité On ne peut RIEN.

Nous sommes navrés devant le spectacle qu'offre un tel comportement de la part de ces fils de Saint Dominique, alors que nous n'avons eu de cesse d'inviter à l'examen sérieux des objections graves et des pièces que nous opposons à ce pseudo-rite épiscopal.

4 Un repli peu habile et peu honnête pour se défausser grossièrement sur l'abbé Portail

Amorçant un mouvement de recul sur l'usage des rites orientaux, le Père Pierre-Marie couvre ensuite d'éloges l'abbé Portail en l'encourageant à entrer dans le débat. Puis il présente l'abbé Portail comme étant allé plus loin qu'Avrillé :

> *« M. l'abbé Portail* ***va plus loin, puisqu'il s'attache à montrer que la forme[18] du rite de Paul VI est substantiellement identique à la forme du rite ancien, c'est-à-dire qu'elle indique la plénitude du***

[17] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiques/communique_(2007-05)-mai/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf
[18] M. l'abbé Portail examine aussi la question de la matière, mais sans apporter grand chose de nouveau à ce que nous avons déjà dit.



> ***sacerdoce et la grâce du Saint-Esprit.*** *Vu l'importance du sujet, nous citerons l'ensemble de la démonstration de M. l'abbé Portail sur ce point » Sel de la terre, n°60*
>
> *« Nous remercions M. l'abbé Portail d'être intervenu dans ce débat (où il avait, certes, plus de mauvais coups à attendre que de remerciements, tant certains esprits sont survoltés) » Sel de la terre, n°60*

Ce comportement a les apparences d'une dérobade et n'est pas très honnête, au regard de la vérité des faits.

En effet, Avrillé s'est prononcé sur la prétendue « *validité* » sacramentelle intrinsèque de la nouvelle forme essentielle de la consécration épiscopale **tout autant que l'abbé Portail. Plus encore, Avrillé s'est livré à une défense du Père Lécuyer, tentant – contre l'évidence des écrits du Père Lécuyer lui-même - de le laver de tout soupçon d'onctionisme.**
L'abbé Portail, lui, au contraire reste absolument muet sur le Père Lécuyer. Et il reproduit l'un des faux arguments avancé par le Père Pierre-Marie dans la plaquette '*Sont-ils évêques ?*'

Il faut dire aussi, pour bien comprendre le comportement des Dominicains d'Avrillé, que nous avons mis en évidence dans notre communiqué[19] du 5 janvier 2007 que l'**abbé Chautard** (FSSPX), professeur à l'Institut Universitaire Saint Pie X, a produit en octobre 2005 lors du Symposium théologique de la FSSPX **une analyse accablante de la pensée du Père Lécuyer et de sa théorie « *déviante* » du Sacerdoce céleste**, et que lorsque l'on applique son analyse de l'interprétation de la théophanie du Jourdain à la nouvelle forme essentielle du nouveau rite épiscopal, l'hérésie de cette nouvelle « *forme sacramentelle essentielle* » apparaît.

Au moment où le *Chardonnet* de janvier 2007 est sorti nous n'avions pas encore publié ce communiqué et l'abbé Portail n'avait peut être pas connaissance des travaux de son confrère Parisien.

Cette analyse de l'abbé Chautard est tout à fait en phase, quoique juste un ton en dessous, du très célèbre sermon[20] de Mgr Tissier de Mallerais aux ordinations d'Ecône le 27 juin 2002.

5 L'argumentation de l'abbé Portail pour justifier la prétendue « *validité* » sacramentelle est erronée

Nous reviendrons dans un communiqué du CIRS sur le texte de l'abbé Portail.
Ce communiqué est actuellement en préparation et va prochainement paraître.

Nous n'allons pas nous lancer ici dans une réfutation détaillée de l'argumentation superficielle de l'abbé Portail qui tente à son tour de justifier la prétendue validité.

Néanmoins, nous reprenons quelques éléments de ce prochain communiqué consacré à l'article de l'abbé Portail, afin de signaler quelques faits qui ruinent l'argumentation de l'aumônier du MJCF.

5.1 Une légèreté et une inconséquence de l'attitude de l'abbé Portail qui auto-contredit sa recommandation du tutiorisme

L'aumônier du MJCF s'est risqué à tenter de justifier en quelques lignes rapides et sans véritables références, de la prétendue validité sacramentelle de la nouvelle pseudo-forme épiscopale.

Plus de prudence et plus de travail eussent été requis de sa part pour une conclusion dont les conséquences sont si gravissimes.

[19] http://www rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-01-05-FR_Communique_Sacerdoce_Lecuyer.pdf
[20] http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-tissier/27-Juin-2002-Sermon-de-Mgr-Tissier-a.pdf



C'est en effet le même abbé qui rappelle la doctrine du tutiorisme de l'Eglise en écrivant que :

> *« un doute, **une simple probabilité** d'invalidité et il faut redonner le sacrement, quel qu'il soit »* Abbé Portail, *Le Chardonnet*, n°224 janvier 2007

L'attitude catholique, et l'abbé Portail l'exprime à bon droit, est de veiller **à obtenir la certitude en matière de validité sacramentelle**.
Et il serait souhaitable que l'abbé Portail s'applique à lui-même ce qu'il préconise pour les autres.
En effet, sur un sujet comme le nouveau rite épiscopal, dont les conséquences sont gravissimes pour le salut des âmes, **tout doute sur la validité de ce rite devrait déjà effrayer et inciter à obtenir la garantie de la certitude**.
S'il y a bien un domaine, ou **encore plus qu'ailleurs**, il faut s'assurer de la certitude de la validité sacramentelle, c'est bien dans le domaine de **la transmission de la plénitude du sacrement de l'Ordre**.

Alors, face à des études très documentées, des arguments alignés avec le plus sérieux, tant dans les documents de Dom Kröger, de Coomaraswamy, du CIRS, de l'abbé Cekada, etc, **comment l'abbé Portail peut-il prétendre se donner l'assurance d'une certitude absolue en une vingtaine de lignes sans examen précis et sérieux de la forme sacramentelle, de la signification théologique des termes, de l'intention des réformateurs ?**
Comment peut-il puiser chez le Pape Léon XIII alors que **celui-ci a fait travailler une commission de théologiens très compétents sur la question anglicane ?**
Quelle légèreté et quelle inconséquence ! Et qui ne sont pas en rapport avec la gravité du sujet.

5.2 La pensée floue et équivoque de l'abbé Portail

L'abbé Portail reprend telle quelle la nouvelle pseudo-forme sacramentelle en faisant mine d'ignorer la distinction sur le *Spiritus principalis* entre don créé et Personne.
Nous rappelons la publication de notre étude, la *Notitia IV*, entièrement consacrée à la signification de la nouvelle pseudo-forme sacramentelle du rite épiscopal. Il ne semble pas que l'abbé Portail ait seulement pris la peine d'en prendre connaissance avant de rédiger sont petit article du Chardonnet.

Avant d'aller plus loin, rappelons la forme sacramentelle essentielle identifiée par Montini-Paul VI :

> *"Et nunc effunde super hunc Electum **eam virtutem, quae** a te est, **Spiritum principalem, quem dedisti** dilecto filio Tuo Jesu Christo, **quem ipse donavit** sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui".*
>
> "Et maintenant répands sur celui que tu as choisi **cette force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même** aux saints Apôtres, qui établirent l'Eglise en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de ton Nom". (traduction en français)

L'abbé Portail prétend que cette forme satisferait aux deux critères enseignés par le Pape Pie XII dans sa Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* de novembre 1947 :

> *« Ainsi la grâce (Spiritum) et le pouvoir (successeur des Apôtres en fondant des églises) sont-ils exprimés par la forme du rite de Paul VI »* Abbé Portail, *Le Chardonnet*, n°224 janvier 2007

Rappelons le texte même des exigences du Pape Pie XII, telles qu'il les a promulguées infailliblement dans sa Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* (27 novembre 1947) :



« C'est pourquoi, après avoir invoqué la lumière divine, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique et en pleine connaissance de cause, Nous déclarons et, autant qu'il en est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit :

La matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains ; de même, la seule forme sont les paroles qui déterminent l'application de cette matière, ***paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels****, à savoir* ***le pouvoir d'ordre*** *et* ***la grâce du Saint-Esprit****, paroles que* ***l'Eglise accepte et emploie comme telles****.* » Pape Pie XII, *Sacramentum Ordinis*, 1947

L'abbé Portail considère donc que la nouvelle forme essentielle exprimerait *« la grâce du Saint-Esprit »* par la « grâce (*Spiritum*) ».
Approprie-t-il le *Spiritus principalis* à une Personne (le Saint-Esprit), ou à un don créé ?
Il ne le précise pas, alors comment peut-on interpréter le flou de sa pensée ?

Le Pape Pie XII **exigeait l'univocité de la signification** et nous constatons que nous sommes déjà dans l'équivocité pour simplement l'interprétation de la pensée de l'abbé Portail, tellement celle-ci est floue et imprécise.
Cette imprécision invalide déjà le raisonnement de l'abbé Portail.
Et c'est sur une telle base que celui-là même qui recommande le tutiorisme va établir une certitude sur la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de Montini-Paul VI ?

5.3 L'abbé Portail reprend un argument du Père Pierre-Marie et déjà réfuté par l'abbé Cekada qui a répété ensuite sa réfutation à l'égard d'Avrillé

L'abbé Portail explique que la forme essentielle du nouveau rite exprimerait la signification du *Spiritus principalis* qui désignerait le pouvoir transmis aux apôtres pour fonder les Eglises, ce qui n'est pas le cas, nous allons le voir. Et de plus, il prétend que par là serait exprimé le pouvoir d'Ordre propre à l'épiscopat.

Cette dernière proposition est apparue dans la plaquette du Père Pierre-Marie d'Avrillé ('*Sont-ils évêques ?*' page 75). Et l'abbé Cekada l'a déjà réfutée en janvier 2007 :

*« **3. Fonder des Eglises = Ordonner ?** Le P. Pierre-Marie prétend que la phrase dans la forme de Paul VI qui mentionne le "pouvoir donné aux Apôtres d'établir des églises… implique nécessairement celui d'ordonner des prêtres."*[20]

C'est faux, pour au moins deux raisons :

(a) Les Apôtres ont fondé des églises par le seul fait qu'ils étaient investis d'une juridiction extraordinaire pour agir ainsi. [21] *Le théologien Dorsch précise en l'espèce que ce pouvoir n'est pas communiqué aux évêques : "toutes les fonctions qui sont propres aux Apôtres ne sont pas également propres aux évêques — par exemple, le pouvoir d'établir des églises nouvelles."* [22]

(b) Etablir des "églises" (diocèses, dans la terminologie moderne) est un exercice du pouvoir de juridiction, et non pas du pouvoir d'ordre, tel qu'ordonner des prêtres. Ce pouvoir juridictionnel est propre au Pontife Romain seul. [23]

Note 20 : Sont-ils évêques? 75. "En effet il est affirmé que le pouvoir reçu est celui du souverain sacerdoce, qu'il est le pouvoir donné aux Apôtres pour fonder les églises (ce qui implique nécessairement celui d'ordonner des prêtres), etc. "
Note 21 : See J. Abbo & J. Hannon, *The Sacred Canons* 2ème ed. rev., (St. Louis: Herder 1960) 1:354–5.
Note 22 : A. Dorsch. *De Ecclesia Christi* (Innsbrück: Rauch 1928), 290. "Non omnes ii actus conveniunt episcopis, qui apostolis, e.g., fundare novas ecclesias etc."



Note 23 : Voir Canon 215.1. “Unius supremae ecclesiasticae potestatis est… dioceses… erigere.”[21] Abbé Cekada, *Toujours nul et toujours vain*, 20 janvier 2007

L’abbé Portail paraphrasant la plaquette d’Avrillé (page 75), cherche donc à attribuer à un évêque un pouvoir juridictionnel qui n’appartient qu’au Pape, après avoir été, de façon extraordinaire, celui des apôtres, et il prétend tirer de ce pouvoir juridictionnel un pouvoir d’ordre qui est ontologique. Quelle confusion !

Cette même erreur vient d’être reprise en avril par l’abbé Celier et l’abbé Cekada a dû une nouvelle fois intervenir pour répéter sa réfutation :

« 5. Etablir l’Eglise = Pouvoir Sacramentel ? Sur ce point l’abbé Celier reprend un argument inventé par le Père Pierre-Marie : *“En référence, tant à la réalité, à la tradition du vocabulaire chrétien qu'au contexte de l'ensemble du rite, cette demande d'une effusion du Spiritus principalis sur l'ordinand, Esprit de Jésus-Christ qu'il a lui-même transmis aux Apôtres pour établir l'Église en tous les lieux, est parfaitement significative de la grâce épiscopale.”*

Là encore, l’abbé Celier a-t-il lu mon article ? J’ai en effet souligné dans *“Toujours Nul et Toujours Vain,”* qu’une telle prétention est fausse pour au moins deux raisons :

(a) Les Apôtres ont fondé des Eglises uniquement en raison d’une *juridiction extraordinaire* dont ils jouissaient pour cette fin. Le théologien Dorsh précise en la matière que ce pouvoir n’est *nullement communiqué* aux évêques : “*toutes les fonctions propres aux Apôtres ne sont pas également propres aux évêques — par exemple, celle d’établir des églises nouvelles*.” *(De Ecclesia Christi* [Innsbrück: Rauch 1928], 290.).

(b) Etablir des “églises” (diocèses, dans la terminologie moderne) caractérise l’exercice du Pouvoir de *juridiction*, qui n’est pas un pouvoir des Saints Ordres, tel que celui d’ordonner des prêtres. Ce pouvoir juridictionnel est propre au Pontife Romain *seul*. (Voir Canon 215.1) »[22] Abbé Cekada, *L’abbé Celier et le tabernacle vide*

Mais de plus l’abbé Portail fausse grammaticalement le sens de la nouvelle forme essentielle.

5.4 Un abus d’interprétation de la forme essentielle introduit par l’artifice de la transformation d’une proposition relative en proposition infinitive exprimant un complément circonstanciel de but.

La forme du rite demande l’effusion sur l’élu du *Spiritus principalis, « que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu’il a donné lui-même aux saints Apôtres,* ***qui établirent l’Eglise*** *en chaque lieu comme ton sanctuaire »*

Cette forme change de sens sous la plume de l’abbé Portail, elle devient une demande de l’effusion *« a) «l'esprit principal» (…); b) donné par le Père au Fils Jésus-Christ ; c) transmis par Lui aux Apôtres* ***pour fonder les Églises*** *»*

En remplaçant ‘qui’ par ‘pour’, l’abbé Portail a introduit dans la phrase un principe de finalité. La fondation des Eglises devient pour lui la finalité du don du *Spiritus principalis*. Il insiste d’ailleurs dans un paragraphe plus bas : *« il reste la suite de la formule - le b) et le c) - qui désigne le pouvoir transmis par le Sauveur à ses Apôtres* ***pour fonder les Églises****. »*

[21] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2007-01-20-abbe_cekada_toujours_nul_et_toujours_vain/RORE-2007-01-27-FR_AbbeCEKADAToujoursNul-ReponsesAuxObjectionsJanv2007FRANCAIS1.pdf

[22] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2007-05-01-Refutation_de_l_abbe_Celier_par_l_abbe_Cekada/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf

Qu'a donc fait l'abbé Portail ? Il a remplacé une proposition relative (exprimant la fondation des Eglises) (*'**qui établirent l'Eglise** en chaque lieu comme ton sanctuaire'*) attachée à l'antécédent 'Apôtres', par une proposition infinitive qui joue un rôle de complément circonstanciel de but (**'pour fonder les Églises'**) et qui associe la fondation des Eglises au don du *Spiritus principalis*, c'est-à-dire qu'il a, par cette modification grammaticale, **introduit pour le don du *Spiritus principalis* une cause finale jusque là absente (la fondation des Eglises)**.

Par cette modification grammaticale de la forme essentielle du nouveau rite, l'abbé Portail affecte gravement le sens de la forme, ce qui lui permet de glisser son sophisme.

Pour bien expliquer la gravité de la modification grammaticale effectuée par l'abbé Portail, prenons une première analogie, imaginons que la forme ait dit :

> Le *Spiritus principalis*, *« que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, **qui prêchaient admirablement** »*

Il n'y aurait alors aucune raison d'en déduire que la prédication admirable des Apôtres exprimerait la signification particulière du don du *Spiritus principalis*. La phrase ne signifierait par que le don du *Spiritus principalis* confère un don de prédication.
Pour donner une telle signification au don du *Spiritus principalis* il faudrait pour cela écrire :

> Le *Spiritus principalis*, *« que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, **pour prêcher admirablement** »*

Prenons une deuxième analogie. Si la formule disait :

> L'esprit de pénitence, *« que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, **qui établirent l'Eglise** en chaque lieu comme ton sanctuaire »*

Une telle forme ne signifierait aucunement que le don de l'esprit de pénitence signifierait le pouvoir d'Ordre sacramentel épiscopal. Et pourtant aujourd'hui, dans une forme qui a la même construction grammaticale excepté que l'esprit de pénitence est remplacé par *Spiritus principalis*, l'abbé Portail, vient prétendre que cette expression signifie bien la transmission du pouvoir d'Ordre épiscopal. Comment parvient-il à faire accepter un pareil sophisme ?
Par l'artifice d'un remaniement grammatical de la nouvelle forme.

Une telle modification grammaticale, une fois identifiée, doit être écartée, le raisonnement de l'abbé Portail s'effondre. Et nous retrouvons la forme essentielle exacte du nouveau rite :

> *"Et nunc effunde super hunc Electum **eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti** dilecto filio Tuo Jesu Christo, **quem ipse donavit** sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui".*
>
> "Et maintenant répands sur celui que tu as choisi **cette force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même** aux saints Apôtres, qui établirent l'Eglise en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de ton Nom". (traduction en français)

Nous signalons au passage que ni le bénédictin Dom Kröger en 1987, ni le Père Lécuyer lui-même (et ardent défenseur du nouveau rite) n'avaient imaginé d'aller tirer de cette proposition relative (*qui constituerunt Ecclesiam per singula loca*) la signification du pouvoir d'Ordre correspondant à la plénitude du Sacerdoce.

Le bénédictin Dom Kröger écrit en 1978 :



« Alors en tant que théologien, on cherche quand même une possibilité de supprimer ***l'ambiguïté***[23] ***de la formule d'« Hippolyte »****. C'est que, dans la mesure où – dans le cadre de l'ensemble de la prière de consécration – au sens élargi – on puisse trouver quelque chose qui exprime la dignité de l'évêque, le manque de clarté pourrait être éventuellement dissipé. Deux phrases selon la « forma sacramenti » fixée s'offrent : «* ***Vous avez élu Votre Serviteur à la Charge d'Evêque*** *(quem elegisti ad Episcopatum)* ***afin de guider Votre peuple et de vous servir jour et nuit comme sublime***[24] ***prêtre sans reproche…*** *(ut… summum sacerdotium tibi exibeat…). « Charge d'évêque » et « sublime prêtre » sont certainement des expressions pertinentes. Mais la formulation est inaccessible dans la mesure où, ni impérativement on dit : « Recevez la charge d'évêque… la Prêtrise sublime… », ni on implore simultanément de Dieu, en demandant pardon, (= deprekaiv Abbitte leisten) le Sacre. Bien plus, le texte est rédigé de telle manière qu'il implique le sacre déjà accompli. La forme du passé composé : « Vous avez …élu » n'est pas compréhensible autrement. »*[25]

Dom Kröger n'examine nullement le '*qui constituerunt Ecclesiam per singula loca*'. Et dans la suite de la forme essentielle, il ne voit pas non plus une signification du pouvoir d'Ordre.

Par ailleurs, le Père Lécuyer analysait ainsi cette forme, en commentant la phrase qui commence juste à la fin de la phrase reprise pour la forme dite désormais essentielle :

« ***A ce point, la prière de consécration introduit un nouveau thème, celui du sacerdoce****. Il en a bien été question au début, mais il s'agissait des prêtres de l'ancienne Loi, qui étaient nommés avec les chefs. A ces derniers, l'évêque correspond : mais, jusqu'ici, rien ne l'a mis en relation avec les ἱερεῖς de plus haut. En revanche, désormais, les expressions en rapport avec le sacerdoce vont se multiplier : ἀρχιερατεύειν, λειτουργεῖν, ἱλάσχεσθαι, προφέρειν τά δῶρα . Et surtout il est question du πνεῦμα ἀρχιερατιχόν, de la grâce spirituelle du souverain sacerdoce.*

Or il est remarquable que le texte de la prière ne demande pas l'effusion de ce πνεῦμα, mais uniquement la grâce d'en faire l'usage qui plaît à Dieu : « qu'il exerce sans reproche le souverain sacerdoce..., qu'il rende votre visage propice..., qu'il vous offre » : puis, dans une deuxième partie, on demande pour le nouvel évêque les pouvoirs (ἐξουσίαν) qui découlent de son souverain sacerdoce : délier les péchés, distribuer les parts ou les charges (αλήρους), délier tout lien en vertu du pouvoir accordé aux Apôtres. ***Tout se passe comme si le fait de recevoir le « pneûma de chef » avait par le fait même constitué l'évêque élu comme grand prêtre : comme si pneûma hègemonikon et pneûma archieratikon n'étaient qu'un unique don spirituel.*** *Mais l'accent est mis sur le caractère de chef : l'évêque est prêtre, mais c'est un prêtre qui est chef, ἄργων, un prêtre-chef, ἀρχιερεύς*[26]*. »* [27]Père Lécuyer, *Episcopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*, 1953, Recherches de sciences religieuses, tome XLI

Le Père Lécuyer reconnaît qu'il n'a été nullement question du Sacerdoce jusque là. Il va même plus loin en affirmant que c'est du pneuma hegemonikon que découle le pneuma archieratikon qui exprimerait le Sacerdoce. Nous arrivons ici à une confusion majeure, à la fois commune aux Anglicans, aux dominicains d'Avrillé et à l'abbé Portail.

[23] (NDT) Plutôt l'incertitude, voire le risque, le danger : Le mot littéral est insécurité, ce qui est plus qu'ambiguïté ; la formule ne laisse pas la place à une bonne interprétation.

[24] (NDT) C'est plutôt grand prêtre : *Hoherpriester*. C'est le terme utilisé dans les traductions allemandes des textes évangéliques de la Passion pour désigner Ann et Caïphe. Cette remarque vaut pour la suite.

[25] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/1978-kroger-etude_de_la_validite_de_la_forme_du_rite/Kroger_traduction_francais_1978.pdf

[26] Note du Père Lécuyer : l'expression se retrouve à deux autres reprises dans La Tradition apostolique : au chapitre 9, à propos du sacrifice eucharistique (Botte, p. 41, 3e ligne) : au chapitre 30, à propos des visites que l'évêque doit faire aux malades (BOTTE, p. 66, 3e ligne).

[27] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/11-reformateurs_de_1968_&_mouvement_liturgique/pere_joseph_lecuyer/1953-lecuyer-episcopat_dans_hippolyte_(cnrs)/J-LECUYER1953EpiscopatdansHippolyte_(Format_texte).pdf

5.5 Chez l'abbé Portail, une confusion similaire aux Anglicans entre pouvoir sacramentel et grâce sacramentelle

L'abbé Portail, par les concepts flous qu'il développe succinctement, laisse croire que la seule signification du *Spiritus principalis* recouvrerait tant la signification de l'effet sacramentel de la *potestas ordinis* (d'ordre ontologique) que la signification de l'effet sacramentel de la *gratia ordinis* (non ontologique).

En effet, il déduit de sa modification grammaticale (pour fonder les Eglises) que la signification du don du *Spiritus principalis* exprimerait la *potestas ordinis* :

> *« Il peut donc y avoir une pluralité de sens pour Spiritum principalem. Est-ce si grave que cela ? Dom Botte lui-même, ne le pense pas[28]. Pourquoi ?*
> *Car il reste la suite de la formule - le b) et le c) - qui désigne le pouvoir transmis par le Sauveur à ses Apôtres pour fonder les Églises. Il s'agit donc bien de l'indication de la succession apostolique et donc du pouvoir épiscopal. Cette précision suffit pour éliminer les hésitations qui pourraient advenir de la pluralité des sens de Spiritum principalem. Il ne s'agit ni d'un abbé, ni d'un général d'ordre, d'un prieur, d'un diacre ou d'un prêtre, mais d'un successeur des Apôtres »* Abbé Portail, *Le Chardonnet*, n°224 janvier 2007

Et ensuite, sans expliciter nullement quel est son raisonnement, il conclut :

> *« Ainsi la grâce (Spiritum) et le pouvoir (successeur des Apôtres en fondant des églises) sont-ils exprimés par la forme du rite de Paul VI. »* Abbé Portail, *Le Chardonnet*, n°224 janvier 2007

Auparavant l'abbé Portail a déjà écrit :

> *« Signifie-t-elle autre chose que la plénitude du Sacerdoce et la grâce du Saint-Esprit»* Abbé Portail, *Le Chardonnet*, n°224 janvier 2007

Il équipare ainsi l'expression plus précise '*plénitude du Sacerdoce*' et le mot '*pouvoir*' qu'il utilise ici de façon imprécise.

L'abbé Portail prétend donc que le don du *Spiritus principalis*, dont nous devons déduire de sa pensée floue, qu'il s'agit d'un don créé, conférerait tout à la fois la *potestas ordinis* ainsi que la *gratia ordinis*. C'est-à-dire que le pouvoir d'ordre, **la *potestas ordinis*, propre à l'épiscopat, de nature ontologique[29], conféré *ex opere operato* par le sacrement valide,** serait signifiée par l'expression du don créé de la grâce du Saint-Esprit que nous devrions reconnaître dans le don du *Spiritus principalis*.

Bien que l'abbé Portail prétende avoir effectué la distinction entre *potestas ordinis* et *gratia ordinis*, a contrario des Anglicans, il n'en reste pas moins, que l'abbé Portail adhère à **une erreur similaire aux Anglicans pour qui la grâce du sacrement est identifiée avec la réception de l'ordre en soi.**
Nous avions déjà souligné cette erreur dans la *Notitia IV* dans le paragraphe 3.3.4.3. :

> **3.3.4.3. Illustration des distinctions nécessaires à partir de l'exemple des sacres Anglicans sacramentellement invalides et condamnés par le Magistère**

[28] Note de l'abbé Portail : «Si l'on omettait par inadvertance les mots *Spiritum principalem*, je ne vois ce que cela changerait». D. Bernard Botte, «L'ordination de l'évêque», la Maison-Dieu 97 (969), p. 119-120.
[29] Rappelons que le Pape Saint Pie X n'hésite pas à employer le terme de « *caractère épiscopal* » dans le Canon 951 du Code de Droit Canon qui sera promulgué en 1917 par son successeur la Pape Benoît XV, tout comme le Pape Pie XII emploie la même expression dans le canon 235 des Eglises orientales qu'il promulgue le 02 juin 1957.



Ce pouvoir de l'épiscopat est le **<u>suprême sacerdoce, le premier rang de l'ordre</u>.** [30]La forme anglicane a le problème suivant :

Selon la théologie catholique, l'ordre donne :

1. le **pouvoir sacramentel,** (***potestas ordinis***) ***ex opere operato***,
2. le **caractère sacramentel,** ontologique, associé à l'***ex opere operato***,
3. la **grâce sacramentelle**, si l'ordinant n'oppose pas d'obstacle (Etat de grâce de l'impétrant) (***gratia ordinis***).

Selon Saint Thomas et la doctrine sacramentelle catholique commune, le N°1 est **<u>identique</u>** avec le N°2 **et lui est indissociable : selon la doctrine catholique pouvoirs sacramentels (*potestas ordinis*) et caractère sacramentel ontologique <u>sont identiques et conférés *ex opere operato*</u>.**
Mais selon la doctrine hérétique des anglicans le N°3 et le N°1 seraient identiques : **selon la doctrine hérétique anglicane, la grâce sacramentelle (*gratia ordinis*) serait identique aux pouvoirs sacramentels (*potestas ordinis*) :**

"Recevez l'Esprit Saint pour être évêque dans l'Eglise".

Donc les anglicans refusent de dire : *"soyez fidèles dans votre épiscopat par la grâce du Saint Esprit",* non, **la grâce du sacrement est identifiée avec la réception de l'ordre en soi**.

Alors, si on perd la grâce, perd-t-on aussi l'épiscopat ?
Cette question n'est nullement rhétorique ; les protestants l'affirment bel et bien !
En dehors de la grâce il n'y a point de ministère légitime pour Luther, Calvin et Wicleff et l'on perd sa charge ET SES POUVOIRS SPIRITUELS sinon sacramentels, car les protestants nient aussi la théologie sacramentelle catholique pour les sacrements qui sont dispensés par le clergé consacré par le sacrement de l'ordre. Du reste les protestants nient farouchement que l'épiscopat soit un sacrement au sens sacramentel catholique.

[30] Citons d'ailleurs ce que dit saint Thomas d'Aquin quand il distingue le pouvoir d'ordre de l'évêque de sa juridiction :
« (4) On objecte en quatrième lieu, que **l'épiscopat n'est pas un ordre. Ceci est manifestement une erreur**, si on l'entend absolument. **Saint Denys dit expressément que la hiérarchie ecclésiastique se compose de trois ordres: les évêques, les prêtres et les diacres**. Et à la dist. XXI, chap. : *Cleros*, on trouve que l'ordre des évêques se divise en quatre parties. L'évêque en effet a un ordre par rapport au corps mystique du Christ qui est l'Église, dont il reçoit la charge principale et pour ainsi dire royale.

Mais par rapport au corps réel du Christ, contenu dans le sacrement, il n'a pas d'ordre supérieur au prêtre. Or, qu'il ait un ordre et non la seule juridiction, comme le curé ou l'archidiacre, ce qui le prouve c'est le fait que **l'évêque a le pouvoir d'accomplir beaucoup de choses qu'il ne peut confier à d'autres, par exemple confirmer, ordonner, et consacrer des basiliques**. **Pour ce qui concerne son pouvoir de juridiction, il peut le déléguer à d'autres.** Une autre preuve également, c'est que **si un évêque déposé rentre en charge, il n'est pas consacré de nouveau, étant donné que son pouvoir d'ordre demeure**. Ainsi fait-on pour les autres ordres. » saint Thomas d'Aquin - *VERS LA PERFECTION DE LA VIE SPIRITUELLE - OPUSCULE 18* - (1254-1256) - *Pour défendre la vie religieuse comme voie de perfection vers la sainteté* - Editions Louis Vivès, 1857 - opuscul. de perfectione vitae, cap. 24.

Traduit de :

"*Quod vero quarto proponitur, quod episcopatus non sit ordo, manifeste continet falsitatem si absolute intelligatur. Expresse enim dicit Dionysius esse tres ordines ecclesiasticae hierarchiae: scilicet episcoporum, presbyterorum, et diacono¬rum: et 21 dist., cap. cleros habetur, quod ordo episcoporum quadripartitus est. Habet quidem enim ordi¬nem episcopus per comparationem ad corpus Christi mysticum, quod est Eccle-sia; super quam principa¬lem accipit curam, et quasi regalem. Sed quantum ad corpus Christi verum, quod in sacramento contine¬tur, non habet ordinem supra presbyterum. Quod autem aliquem ordinem habeat, et non iurisdictionem solam, sicut archidiaconus vel curatus, patet ex hoc quod episcopus potest multa facere quae non potest commit-tere, sicut conferre ordines, consecrare basilicas, et huiusmodi; quae vero iurisdic-tionis sunt, pot¬est aliis committere. Idem etiam patet ex hoc quod si episcopus depo-situs restituatur, non iterum conse¬cratur tanquam potestate ordinis remanente, sicut etiam in aliis contingit ordinibus*."



C'est bien pourquoi Pie XII exige, à peine d'être sacramentellement invalide, qu'une forme sacramentelle de consécration signifie de manière **UNIVOQUE les deux effets** bien distincts du sacrement, **le pouvoir sacramentel (*potestas ordinis*, identique au caractère ontologique conferé *ex opere operato*) + la grâce sacramentelle (*gratia ordinis*).**

Et la *Vindication*[33] des évêques catholiques anglais martèle la même chose **en 1898**.

Or, en opposition frontale avec la doctrine catholique infaillible et inlassablement répétée sur le sacrement des Saints Ordres Catholiques, dans la nouvelle forme « *sacramentelle* » épiscopale inventée par Dom-Botte-Lécuyer-Bugnini, et promulguée le 18 juin 1968 par Montini-PaulVI, **c'est une simple grâce d'état (*gratia ordinis*) sacramentelle (*Spiritus principalis*) qui est ainsi identifiée avec le pouvoir sacramentel (*potestas ordinis*) et son caractère ontologique conféré *ex opere operato* par le sacrement**.

En d'autres termes : Dans la nouvelle « *forme sacramentelle épiscopale* » conciliaire promulguée par Montini-Paul VI, la grâce épiscopale (*gratia ordinis*) remplace désormais le caractère ontologique épiscopal (*potestas ordinis*), EXACTEMENT COMME DANS LES SACRES EPISCOPAUX ANGLICANS, DECLARES INFAILLIBLEMENT POUR CELA SACRAMENTELLEMENT INVALIDES, ET CONDAMNES PAR L'EGLISE.

Le Franc-Maçon, prêtre lazariste, et liturgiste, Annibale Bugnini, qui sera bientôt nommé par Montini-Paul VI Secrétaire général du *Consilium*, c'est-à-dire Chef de ces équipes de « *Réformateurs* » liturgistes, n'avait-il pas déclaré officiellement le 15 mars 1965 à l'*Osservatore Romano*, un an après l'institution du *Consilium* le 25 mars 1964, et plus de trois ans avant la promulgation de *Pontificalis Romani* le 18 juin 1968 :

> **« *Nous devons dépouiller nos prières Catholiques et la Liturgie Catholique de tout ce qui pourrait représenter l'ombre d'une pierre d'achoppement pour nos frères séparés, c'est-à-dire pour les Protestants*. »**

Avec cette nouvelle forme « *sacramentelle* » épiscopale conciliaire et avec sa « *curieuse* » théologie associée du sacrement de la consécration épiscopale catholique, explicitée par Dom Botte et surtout Lécuyer, et désormais reprise à leur compte par les si « *solidement traditionnels* » Dominicains d'Avrillé, le liturgiste Franc–Maçon Annibale Bugnini n'aura-t-il pas bien mérité du *Grand Architecte de l'Univers* ! Nous en laissons le lecteur juge.
L'emploi de l'expression « *grâce qui fait l'objet de la prière de consécration épiscopale* » sous la plume du Père Lécuyer va donc prêter à toutes les ambiguïtés utiles. Cependant, comme le Père Lécuyer affirme que ce don créé du *Spiritus principalis* **« *constitue l'évêque* »**, nous devons considérer **que pour lui, l'expression « *grâce de l'épiscopat* » désigne la consécration épiscopale prise dans son ensemble en incluant l'effet sacramentel du pouvoir d'ordre (*potestas ordinis*), assimilé à la la *gratia ordinis* du sacrement**.

Cette prétendue démonstration « théologique » de l'abbé Portail est vraiment la partie la plus faible de son article.
Cette fausse argumentation de l'abbé Portail tient d'abord à son manque de rigueur (modification de la structure grammaticale de la forme), au manque de précision de son étude, à l'absence de développement approfondi de ses arguments, et à son ignorance des réfutations déjà faites, en dehors de tout appareil critique et de l'étude des textes fondamentaux sur la question.
Le précepte évangélique recommande de tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler, pour le cas de l'abbé Portail, il est très présomptueux de sa part d'avoir voulu statuer avec certitude de la prétendue validité sacramentelle de la nouvelle en une page, sans travail suffisant préalable de sa part.



5.6 L'abbé Portail veut faire d'une forme hérétique, une forme qui satisferait aux critères du Pape Pie XII

Or, cette nouvelle forme, **transitive** (Esprit donné par le Père au Fils qui le transmet aux apôtres), est hérétique. Elle reproduit l'hérésie onctionniste, spécifique au Père Lécuyer qui s'appuyait sur Théodore de Mopsueste, auteur plusieurs fois condamné par l'Eglise, et aux courants dynamistes du IV° siècle anathémisés par l'Eglise.
Déjà Thilo Stopka avait rendu publique sa lettre à l'abbé Laguérie où il l'interrogeait sur l'hérésie contenue dans ce nouveau rite. Sa lettre publique est bien sûr restée sans réponse.

Nous citerons ici un extrait de la lettre ouverte que Thilo Stopka adressa à l'abbé Laguérie le 24 septembre 2006. Les questions que posent Thilo Stopka s'appliquent également à l'abbé Portail :

> « Afin de bien mettre en lumière l'importance fondamentale du problème que soulève **la nouvelle forme sacramentelle de Paul VI pour la consécration épiscopale**, il faut d'abord avoir en tête quelques actes, décisions et **condamnations du Magistère**, et vous ne saurez dès lors manquer de réaliser que l'application à cette nouvelle forme en devient évidente :
>
> Denzinger-Hünermann 260
>
> « *Ephèse, Canon 9. Si quelqu'un dit que l'unique* ***Seigneur Jésus Christ a été glorifié par l'Esprit, comme s'il avait utilisé un pouvoir étranger qui lui venait de l'Esprit et qu'il a reçu de lui le pouvoir d'agir contre les esprits impurs et d'accomplir ses signes divins parmi les hommes,*** *et ne dit pas plutôt que cet Esprit, par lequel il a opéré les signes divins, était le sien propre, qu'il soit anathème.* »
>
> Denzinger-Hünermann 434
>
> Anathématismes contre les Trois Chapitres.
>
> « *II. Concile de Constantinople 12. Si quelqu'un prend la défense de l'impie Théodore de Mopsueste qui affirme qu'un autre est le Dieu Verbe et un autre le Christ qui, troublé par les passions de l'âme et les désirs de la chair, s'est peu à peu libéré des attraits inférieurs et ainsi, rendu meilleur par le progrès de ses oeuvres et devenu tout à fait irréprochable par son comportement, a été baptisé comme un simple homme au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; et, par le baptême,* ***a été jugé digne de recevoir la grâce du Saint-Esprit et de l'adoption filiale ;*** *et, à l'égal d'une image royale, est adoré en la personne du Dieu Verbe ; et après sa résurrection est devenu immuable en ses pensées et totalement impeccable.*
> *Le même impie Théodore a dit encore que l'union du Dieu Verbe au Christ a été du même ordre que celle dont parle l'Apôtre pour l'homme et la femme : " Ils seront deux en une seule chair " Ep 5,31.* »
>
> 11ème Concile de Tolède. Denzinger-Hünermann 527
>
> « *12)* ***Car Il (l'Esprit Saint) ne procède pas du Père vers le Fils*** *ni ne procède du Fils pour sanctifier les créatures, mais il apparaît bien comme ayant procédé à la fois de l'un et de l'autre, parce qu'il est reconnu comme la charité ou la sainteté de tous deux.* »
>
> Et maintenant comparons la doctrine énoncée ci-dessus avec la nouvelle forme sacramentelle épiscopale et avec d'autres textes conciliaires.
>
> La forme française de 1977 :
>
> « *Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi* ***la force qui vient de toi, l'Esprit*** *qui fait les chefs,* ***l'Esprit que tu as donné à ton Fils*** *bien-aimé, Jésus Christ,* ***celui qu'il a donné lui-même aux saints*** *Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom.* »
>
> La forme en français pour les sacrés de Mgr Breton, Dax 2002 :



« Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit souverain que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ,
l'Esprit qu'il a lui-même communiqué aux saints Apôtres
qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire,
à la louange incessante et à la gloire de ton Nom. »

La forme en français, diocèse Auray-Vannes 2005 :

« Et maintenant, Seigneur,
répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi,
l'esprit souverain que tu as donné à ton fils bien-aimé, Jésus Christ,
l'esprit qu'il a lui-même communiqué aux saints Apôtres
qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire,
à la louange incessante et à la gloire de ton Nom. »

Le *Compendium* du Nouveau Catéchisme, question N° 47 :

« ***Qui est l'Esprit Saint, que Jésus Christ nous a révélé ? »***

243-248

*Il est la troisième Personne de la Sainte Trinité. Il est Dieu, uni au Père et au Fils, et égal à eux. Il « procède du Père » (Jn 15,26), qui, en tant que principe sans commencement, est l'origine de toute la vie trinitaire. Il procède aussi du Fils (Filioque****), par le don éternel que le Père fait de lui au Fils****. Envoyé par le Père et le Fils incarné, l'Esprit Saint conduit l'Église à la connaissance de « la Vérité tout entière » (Jn 16,13).*

Je demande ici : est-ce que le Fils reçoit bien la *vis spirativa* dans l'engendrement, **ou cette réception serait-elle complétée, parce que l'hypostase du Père donnerait à l'hypostase du Fils l'hypostase du Saint Esprit ?** Est-ce que le Fils est bien, avec le Père, comme dit le Concile de Lyon, **un seul principe du Saint Esprit**, ou ne serait-il qu'un canal transitoire pour l'Esprit ?

Cette fausse doctrine condamnée, selon laquelle l'Esprit procèderait du Père **vers** le Fils, on peut aussi la retrouver dans l'encyclique *Dominum et Vivificantem* de Jean Paul II :

« *17. Il convient de souligner ici que l'«esprit du Seigneur», qui «repose» sur le futur Messie, est clairement et avant tout un don de Dieu pour la personne de ce Serviteur du Seigneur. »*

Lisez les commentaires du Prof. Dörmann concernant cette doctrine étrange de Jean Paul II. Des conceptions de cette nature se retrouvent aussi dans la *Liturgie de Lima*, édité par Max Thurian.

(Oraison)

Seigneur Dieu, riche en grâce et en miséricorde,
tu as donné l'onction de l'Esprit Saint à ton Fils bien-aimé,
lors de son baptême au Jourdain,
et tu l'as consacré prophète, prêtre et roi;
accorde-nous une nouvelle effusion de l'Esprit
pour que nous soyons fidèles à la vocation de notre baptême,
que nous recherchions d'un grand désir
la communion au Corps et au Sang du Christ..

(Préface)

Il (le Christ) a voulu être baptisé et consacré comme ton Serviteur,
pour annoncer aux pauvres la bonne nouvelle.

Avez-vous bien réalisé que la nouvelle forme sacramentelle épiscopale de Paul VI déclare une autre Trinité, **une nouvelle Trinité, où le Fils, mineur au Père, devrait recevoir le don du Saint Esprit, sans posséder,**



ensemble avec le Père, la caractéristique de la *spiratio activa*. La nouvelle forme nie en effet explicitement et tout simplement le ***Filioque*** en tant que principe du Saint Esprit. Et le *Compendium* dégrade à son tour le ***Filioque*** en faisant du Fils un simple canal de l'Esprit.

Est-ce là ce que vous aller enseigner à l'Institut du Bon Pasteur ?

Je vous demande à présent ici si un baptême avec la forme suivante pourrait être valide ?

> *« Je te baptise au nom du Père majeur, et du Fils mineur etc… »*

Ou prenez l'exemple suivant ?

> *« Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit –le don du Père au Fils. Amen. »*

A l'évidence, **cette négation explicite du fait que le Fils est, en commun avec le Père, le principe du Saint Esprit**, et n'en est nullement un simple canal, **rendrait ce baptême radicalement nul**. Lisez Saint Thomas III q. 60 a.8 ! Il ne s'agit plus de la Trinité authentique de la Révélation ! Il s'agit d'un autre dieu !

- Trouve-t-on **oui ou non** cette hérésie bel et bien exprimée dans la nouvelle forme sacramentelle épiscopale de Paul VI ?
- Est-ce que cette doctrine se retrouve dans le *Compendium* du Nouveau Catéchisme, **oui ou non** ?
- Est-ce qu'on peut rencontrer la même idée dans *Dominum et Vivificantem*, **oui ou non** ?
- Est-ce que le père Lécuyer, un partisan connu des hésiarques condamnés Théodore de Mopsueste et Theodoret de Cyr (Trois-Chapitres), était en charge du nouveau rite de consécration épiscopale, **oui ou non** ?

De grâce, évitez surtout ici d'évoquer ce texte de l'Evangile «*l'Esprit du Seigneur se repose sur moi, car je suis l'oint du Seigneur* ». **C'est en effet d'abord l'Union hypostatique qui constitue l'« *Onction* » au sens propre, et le parfum qui sort de cette *Onction* (Filioque), c'est l'Esprit Saint**. Le Can. 9 du Concile d'Ephèse le prouve.

En résumé : si vous voulez prouvez la validité du nouveau rite, prouvez la validité d'un baptême tel qu'énoncé ci-dessus, en gardant à l'esprit les définitions du Magistère que j'ai rappelées plus haut. Mais ne faites pas comme les dominicains d'Avrillé qui ont accepté sans sourciller le changement d'un mot par un autre dans le texte des rites rassemblés par Denzinger, « *Ritus orientalium* », t.2, page 220, où l'on a remplacé *« quam »* par *« quem »*. » Thilo Stopka, ***Lettre ouverte à l'abbé Laguérie***, 24 septembre 2006[31]

Ces questions valent aussi pour l'abbé Portail qui n'examine aucunement l'hérésie contenue dans le nouveau rite de consécration épiscopale.

Nous sommes étonnés que l'abbé Portail ait occulté cette question, comment peut-il encore l'ignorer, puisqu'elle a été signalée dès le début 2005 par Thilo Stopka et puis reprise dans le tome I de *Rore Sanctifica* en juillet 2005, et ensuite en juillet 2006, elle a fait l'objet d'une étude complète dans la *Notitia IV*.

Comment l'abbé Portail peut-il considérer comme sacramentellement valide une forme de prétendue consécration épiscopale qui est hérétique ?

5.7 Le Père Pierre-Marie Avrillé voudrait laisser croire qu'il ne se serait pas exprimé sur la validité intrinsèque de la nouvelle forme

La manière dont le Père Pierre-Marie d'Avrillé introduit l'abbé Portail est étonnante.
A le lire, un lecteur nouveau ou non averti pourrait croire qu'Avrillé n'a parlé de rites orientaux et de démonstration extrinsèque de validité, et n'a pas encore abordé la question de l'invalidité intrinsèque de la nouvelle forme. En effet, *le Sel de la terre* écrit :

31



> *« M. l'abbé Portail va plus loin, puisqu'il s'attache à montrer que la forme du rite de Paul VI est substantiellement identique à la forme du rite ancien, c'est-à-dire qu'elle indique la plénitude du sacerdoce et la grâce du Saint-Esprit. » Sel de la terre, n°60*

Et Avrillé se garde de tout jugement sur la conclusion de l'abbé Portail, se contentant de le citer, comme si les Dominicains voulaient mettre en avant l'abbé Portail sur ce terrain, le laisser s'avancer seul, et se garder ensuite la possibilité de pouvoir le désavouer en disant qu'ils n'ont cautionné en rien ses arguments.

> *« M. l'abbé Portail en conclut que «le rite de Paul VI est valide en lui-même et, utilisé normalement, confère effectivement la grâce de l'épiscopat à l'ordinant». Sel de la terre, n°60*

Un tel comportement de la part du Père Pierre-Marie est très clérical, et peu courtois pour l'abbé Portail, en dépit des compléments suspects qu'il lui adresse à la fin de l'article :

> *« Nous remercions M. l'abbé Portail d'être intervenu dans ce débat (où il avait, certes, plus de mauvais coups à attendre que de remerciements, tant certains esprits sont survoltés) » Sel de la terre, n°60*

En effet, contrairement à ce qu'une lecture rapide de cet article pourrait laisser croire, **les Dominicains d'Avrillé se sont bel et bien déjà prononcés sur la validité intrinsèque de la nouvelle forme et ont conclu à sa validité sacramentelle à partir de la signification du *Spiritus principalis***.

Comme l'abbé Portail, les Dominicains d'Avrillé ont effectué la confusion des Anglicans entre *potestas ordinis* et *gratia ordinis*.
Les Dominicains d'Avrillé sont même allés plus loin en prenant la défense du Père Lécuyer et en prétendant le laver de tout soupçon d'hérésie onctionniste. Le CIRS a démontré publiquement dans la *Notitia IV* qu'il n'en est absolument rien.
Cette attitude n'est pas honnête, car elle ne respecte pas les faits et la vérité. Procédé des dominicains d'autant plus discutable que l'abbé Portail reprend un argument déjà avancé par Avrillé, alors qu'Avrillé le présente comme nouveau, car il *« va plus loin »* ! (sic). Et l'abbé Cekada a déjà réfuté le Père Pierre-Marie sur ce sujet en janvier 2007. Et voilà qu'Avrillé fait semblant de le découvrir chez l'abbé Portail, ne tenant visiblement aucun compte de la réfutation répétée de l'abbé Cekada. L'abbé Celier a de nouveau répété ce sophisme, et l'abbé Cekada a dû le réfuter une deuxième fois. La réfutation de l'abbé Cekada sera donc répétée une troisième fois pour Avrillé cette fois-ci !

5.7.1 La *Notitia IV* a déjà souligné que le Père Pierre-Marie d'Avrillé épouse les conceptions du Père Lécuyer sur le *Spiritus principalis* comme don créé

Rappelons les écrits des dominicains d'Avrillé sur le sujet, tout particulièrement en citant quelques passages de la *Notitia IV* que nous avons consacré à ce sujet précis. Nous reproduisons le paragraphe 3.3.6.

> **3.3.6. Avrillé épouse les conceptions du Père Lécuyer sur le *Spiritus principalis* comme don créé**
>
> **3.3.6.1. Avrillé reprend à son compte la confusion du Père Lécuyer sur grâce (*gratia ordinis*) et pouvoir (*potestas ordinis*) d'ordre, et contredit le rite maronite.**
>
> A ce stade de notre réflexion, il est également utile de noter ce qu'écrit le *Sel de la terre* n°54. **Au sujet du *Spiritus principalis,* les rédacteurs sont en harmonie avec le Père Lécuyer pour affirmer qu'il s'agit de la « *grâce épiscopale* » :**
>
> « ***L'expression «Spiritus principalis», pour désigner la grâce de l'épiscopat, se retrouve dans les deux rites que nous avons mis en parallèle avec la forme de Paul VI, mais aussi dans d'autres rites orientaux*** »[32]



[32] *Le Sel de la terre*, n°54, p106



> « ***Son sens (NDLR : à la formule) est : le don du Saint-Esprit qui crée l'évêque*** » [33]

Les rédacteurs du *Sel de la terre* reprennent à leur compte le même concept ambigu du Père Lécuyer de la « ***grâce de l'épiscopat*** » sans introduire la distinction nécessaire entre la signification distincte exigée entre le pouvoir d'ordre (***potestas ordinis***) et la grâce (***gratia ordinis***) sacramentelle qui accompagne la consécration.

Ce concept ambigu identifié à un don créé, est contradictoire avec le recours au rite maronite de l'intronisation non-sacramentelle du patriarche pour prétendre justifier de façon extrinsèque la validité sacramentelle du nouveau rite, car, dans ce recours assorti du montage fallacieux opéré par les rédacteurs du *Sel de la terre*, l'antécédent du pronom relatif ***quem*** qui se trouve dans ce rite être l'Esprit-Saint, est tronçonné pour être remplacé par le *Spiritus principalis*.

Cela souligne bien le caractère tout à fait fallacieux de la glose ***a posteriori*** du Père Pierre-Marie selon lequel « **le *quam* serait encore mieux que le *quem* »**, ainsi qu'il a l'audace de l'écrire[34] dans le *Sel de la terre* de mai 2006 (n°56), et de le répéter dans sa brochure *« Sont-ils évêques ? »*[35]. L'antécédent qui était alors explicitement une Personne (*Spiritus Sanctus*) dans le rite maronite deviendrait ainsi un don créé (*Spiritus principalis*) par ce tour de passe-passe réthorique.

De surcroît, les rédacteurs du *Sel de la terre* n'ont nullement cherché bien sûr à déterminer si cette forme satisfaisait bien aux critères définis infailliblement par Pie XII pour qu'une forme essentielle soit sacramentellement valide.

Les mêmes rédacteurs reconnaissent le *Spiritus principalis* (cette « ***grâce de l'épiscopat*** ») en outre comme un don créé, émanant de l'Esprit-Saint. Cette interprétation d'Avrillé est cohérente avec celle du Père Lécuyer. Le *Sel de la terre* cite Dom Botte qui se réclame du Père Lécuyer :

> « Dès lors, le choix du terme hègemonicos se comprend : c'est le don de l'Esprit qui convient à un chef. La meilleure traduction française serait peut-être : l'Esprit d'autorité. Mais, quelle que soit la traduction adoptée, le sens paraît certain. **Cela avait été excellemment démontré par un article du père J. Lécuyer** : «Episcopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome», Rech. sciences relig 41 (1953) 30-50[36].»[37]

Cependant le Père Lécuyer, comme nous venons de le voir, n'identifie pas le *Spiritus* avec l'Esprit-Saint, mais il préfère parler d'appropriation postérieure à l'Esprit-Saint. **Cette divergence (Personne ou don créé) ne semble avoir ému ni Dom Botte ni les rédacteurs du *Sel de la terre*.**

Elle recouvre pourtant toute la question qui a été traitée dans *Rore Sanctifica*, tome I, au sujet de l'hérésie anti-filioque.[38] Car **si le *Spiritus principalis* désigne véritablement l'Esprit-Saint, la nouvelle forme engendre de graves hérésies anti-trinitaire et anti-filioque.**

Dom Botte est contradictoire, et tout en adhérant pleinement à l'interprétation du Père Lécuyer, les rédacteurs du *Sel de la terre* citent le propos contradictoire de Dom Botte et l'endossent. **Cela montre leur absence d'analyse de ces questions et la profonde méconnaissance théologique qu'ils en ont**.

En dehors de ces imprécisions entretenues par le recours à Dom Botte, les rédacteurs du *Sel de la terre* abondent plus encore dans le sens du Père Lécuyer, **car ils ajoutent que ce don créé serait accordé à la nature humaine de Notre Seigneur Jésus-Christ :**

> « *En réalité,* ***il s'agit ici d'un don du Saint-Esprit, accordé à la nature humaine de Notre-Seigneur.*** *Ce don (créé) est conféré par les trois personnes divines, comme toute œuvre extérieure à la Trinité* .» [39]

---

[33] *Le Sel de la terre*, n°54, p107

[34] *« **On voit donc que les deux rites ont la même signification, et que cela apparaît mieux encore quand on restitue la vraie leçon** »*, Père Pierre-Marie, *Le Sel de la terre*, n°56, p178

[35] Brochure *« Sont-ils évêques ? »*, Editions du Sel, avril 2006 (diffusée le 4 juillet 2006)

[36] Note du *Sel de la terre* n°54 : Dom Bernard BOTTE O.S.B., «*"Spiritus principalis"* (formule de l'ordination épiscopale)», *Notitia* 10 (1974), p. 410-411

[37] *Le Sel de la terre*, n°54, p107

[38] *Rore Sanctifica*, tome I, p88 et p89

[39] *Le Sel de la terre*, n°54, p107



3.3.6.2. Avrillé, s'opposant à saint Thomas, approprie le don au Père

Par contre, les rédacteurs du *Sel de la terre* approprient au Père ce don créé que serait le *Spiritus principalis* (par don créé, les rédacteurs désignent le *Spiritus Principalis*) :

> « ***Ce don (créé) est conféré par les trois personnes divines, comme toute œuvre extérieure à la Trinité, mais il est attribué au Père*** (voir Je 1, 17), *selon les règles tout à fait classiques et catholiques de l'appropriation.* » *Sel de la terre*, n°54, p 107

En cela ils s'écartent du Père Lécuyer et de l'argument de **Saint Thomas que celui-ci emploie pour justifier l'appropriation de l'esprit de gouvernement au Saint-Esprit**.

> « *La nature divine, bien qu'elle soit commune aux trois Personnes, leur convient cependant dans un certain ordre**, en tant que le Fils reçoit du Père la nature divine, et que l'Esprit Saint la reçoit de tous deux**. De même aussi, **le pouvoir de créer**, bien qu'il soit commun aux trois Personnes, leur convient dans un certain ordre, **car le Fils la tient du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils**. Aussi attribue-t-on le nom de Créateur au Père, comme à celui qui ne tient pas d'un autre le pouvoir créateur. **Du Fils, on dit que tout a été fait par lui, en tant qu'il a le même pouvoir, mais reçu d'un autre**, car la préposition «par» désigne ordinairement une cause intermédiaire, ou un principe découlant lui-même d'un principe. **Quant à l'Esprit Saint, qui tient ce même pouvoir des deux autres Personnes, on lui attribue de gouverner et de vivifier, comme Seigneur, ce que le Père a créé par le Fils**. On peut encore trouver une raison générale de cette attribution selon la façon dont les attributs essentiels sont appropriés aux trois Personnes. Comme on l'a vu précédemment, **on approprie au Père la puissance**, qui se manifeste surtout dans la création, et c'est pourquoi on attribue au Père d'être le Créateur. **Au Fils on approprie la sagesse**, par laquelle tout agent intelligent opère, et c'est pourquoi on dit de lui : « par qui tout a été fait ». **Enfin on approprie la bonté au Saint-Esprit, et c'est à elle qu'il revient de gouverner en conduisant les choses aux fins qui leur sont dues, et de donner la vie**[40], parce que celle-ci consiste en une sorte de mouvement interne **et que ce qui donne d'abord le mouvement, c'est la fin et le bien**.* » Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia, Q45, a6, Editions du Cerf

Curieusement les rédacteurs du *Sel de la terre* adhèrent à l'interprétation du Père Lécuyer, sauf lorsque celui-ci se réfère à saint Thomas d'Aquin. Etrange position que celle de ces Dominicains, par ailleurs prétendument thomistes !?

5.7.2 Avrillé justifiant l'onctionisme du Père Lécuyer a déjà été implicitement désavoué par l'abbé Chautard (FSSPX)

Cette tentative de dérobade du Père Pierre-Marie est d'autant moins acceptable qu'il a justifié l'onctionisme du Père Lécuyer et qu'il a cherché à l'en laver de tout soupçon.

Nous avons montré dans notre communiqué[41] du 5 janvier 2007 que désormais les écrits *du Sel de la terre* sur la question sont désavoués implicitement par l'étude de la pensée théologique du Père Lécuyer qu'a effectuée l'abbé Chautard et qu'il a présentée en octobre 2005. Nous citons ici le chapitre 4 de notre communiqué.

4. Application de l'étude de l'abbé Chautard au rite épiscopal et contradiction du Père Pierre-Marie d'Avrillé

Nous abordons ici le point capital de la pensée du Père Lécuyer, eût égard à ses conséquences dans la réforme liturgique, qui est **la conséquence de cette fausse théologie aux tendances gnostiques, inspirée**

---

[40] « ***Spiritui Sancto appropriatur bonitas ad quam pertinet gubernatio, deducens res in debites fines...*** »

[41] http://www rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-01-05-FR_Communique_Sacerdoce_Lecuyer.pdf



des auteurs alexandrins des III° et IV° siècles, sur la nouvelle forme de consécration épiscopale de 1968.

> *« Lécuyer établit* ***un parallèle entre les deux onctions sacerdotales du Christ (à l'Annonciation et au Jourdain) et deux onctions sacerdotales des apôtres (au soir de Pâques et à la Pentecôte)*** *:*
>
> > *«****Il y a eu deux communications du Saint Esprit*** *aux apôtres* ***comme il y en a deux dans la vie de Jésus****»*[42].
>
> *Dire cela, c'est implicitement reconnaître que le Christ a véritablement reçu une communication du Saint Esprit.* ***C'est reconnaître que sa grâce sanctifiante a augmenté****,* ***ce qui est au minimum une grave erreur****. Ou alors, c'est reconnaître que la grâce qui fait du Christ un prêtre a augmenté. Or, il nous a dit que c'était l'incarnation et donc la grâce d'union qui faisait de lui un prêtre.* ***Est-ce que l'union hypostatique aurait augmenté en Lui ?***
>
> *La conséquence est que le parallèle que l'on fait ici entre la descente du Saint Esprit au Jourdain et celle de la Pentecôte est encore un parallèle purement métaphorique. Dans ce cas, il est inutile de s'acharner à vouloir montrer que l'onction de la Pentecôte est sacerdotale. »* **Abbé Chautard**

L'abbé Chautard pose le problème de l'interprétation de l'onction du Jourdain qui revient à dire que « ***le Christ a véritablement reçu une communication du Saint-Esprit*** » :

ou le Père Lécuyer affirme une croissance de la grâce sanctifiante dans le Christ ce qui est faux,

ou alors il affirme que son Sacerdoce qui est substantiel, car lié à l'Union hypostatique, aurait augmenté, ce qui hérétique.

L'étude approfondie de **l'abbé Chautard contredit donc radicalement les affirmations du Père Pierre-Marie** (Avrillé) dans sa revue *Le Sel de la terre*.

> *« Lécuyer établit un parallèle entre les deux onctions sacerdotales du Christ (à l'Annonciation et au Jourdain) et deux onctions sacerdotales des apôtres (au soir de Pâques et à la Pentecôte) :*
>
> > ***«Il y a eu deux communications du Saint Esprit aux apôtres comme il y en a deux dans la vie de*** *Jésus»*[43].
>
> ***Dire cela, c'est implicitement reconnaître que le Christ a véritablement reçu une communication du Saint Esprit*** *»*
> **Abbé Chautard**

En effet le Père Pierre-Marie (Geoffroy de Kergorlay) écrit :

> ***L'«hérésie onctioniste» du père Lécuyer est loin d'être prouvée***[44]***. On peut seulement lui reprocher de trop insister sur le caractère nouveau de «l'onction» lors du baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste***[45]***, alors qu'en réalité il ne s'agit que de la manifestation d'une grâce déjà existante****. »*
> **Père Pierre-Marie**, *Sel de la terre*, pages 176-177, numéro 56, mai 2006

L'onction sacerdotale du Christ au Jourdain est bien, selon l'abbé Chautard, une communication du Saint-Esprit dans la pensée théologique du Père Lécuyer à partir de ses écrits sur le Sacerdoce, ce que refuse le Père Pierre-Marie qui prétend que le Père Lécuyer n'y a exprimé qu'une « manifestation d'une grâce déjà existante » sans apporter le moindre argument.

L'examen de la référence donnée par l'abbé Chautard le prouve bien (ce texte est consultable sur notre site http://www.rore-sanctifica.org - Voir le chapitre 12, page 317 dans *Le Sacerdoce dans le mystère du Christ* du Père Lécuyer de 1957[46]). L'onctionisme du Père Lécuyer est bien avéré, que cela plaise ou non à Avrillé, c'est un fait.

---

[42] Note de l'abbé Chautard : *Sacerdoce*, p. 317.

[43] Nore de l'abbé Chautard : *Sacerdoce*, p. 317.

[44] **Note du Père Pierre-Marie :** On trouverait chez des auteurs non suspects des expressions semblables à celle du père Lécuyer. Par exemple, l'abbé Fillion, dans son grand commentaire de l'Evangile de saint Matthieu, au sujet de la descente du Saint-Esprit sous forme de colombe lors du baptême de Notre-Seigneur, écrit : «*Notre-Seigneur Jésus-Christ reçut visiblement l'onction de l'Esprit-Saint par laquelle il fut consacré Roi-Messie*. » (*La sainte Bible, Évangile selon saint Matthieu, avec commentaire de l'abbé L.-Cl. Fillion*, Lethielleux, Paris, 1878, p. 79.)

[45] **Note du Père Pierre-Marie :** Il est vraisemblable que le père Lécuyer **exagère** la nouveauté de la «***deuxième onction***» parce qu'il veut prouver la différence entre le caractère simplement sacerdotal et le caractère épiscopal : le premier caractère aurait été donné aux apôtres à la Cène et le second à la Pentecôte ; on trouverait, dit-il, une différence analogue chez Notre-Seigneur avec la première onction lors de son incarnation et la seconde lors de son baptême. On voit de suite que l'analogie ne marche pas bien, **du fait que la deuxième onction de Notre-Seigneur ne lui confère rien de réel**.

[46] http://www rore-sanctifica.org/biblio-num-11.html



816 LA PENTECOTE

Josué en souvenir du passage du Jourdain (Josué, 4, 1-19)...

Ce sens de la continuité du plan de Dieu se manifeste encore dans l'ordre donné par Jésus aux Apôtres de ne pas quitter Jérusalem avant la venue de l'Esprit : c'est de la ville sainte que doit partir l'œuvre d'évangélisation, et c'est dans ce sens que les Pères de l'Église interpréteront la prophétie conservée par Isaïe (2, 3-4) et par Michée (4, 2-3) :

> Car de Sion viendra la Loi
> et de Jérusalem l'oracle de Jahvé[1].

Si l'Esprit Saint descend donc sur tous ceux qui sont présents à la Pentecôte, si même quelque temps plus tard il descend sur des païens, réalisant en eux aussi la promesse de Jésus (Act., 10, 41), il n'en demeure pas moins que les Douze seront gratifiés d'une communication toute spéciale. Nous retrouverons d'ailleurs ce point développé dans les abondants témoignages de la tradition chrétienne : nous ne saurions ici les énumérer tous, ce qui a été suffisamment fait ailleurs[2] ; il nous a semblé plus utile de grouper cet enseignement traditionnel sous quelques chefs principaux, ce qui aura en même temps pour résultat de mettre en lumière les différents aspects du mystère de la Pentecôte dans sa relation au sacerdoce chrétien.

UNE DEUXIÈME ONCTION SACERDOTALE DES APOTRES

La descente de l'Esprit Saint sur les Douze est, d'abord, un complément de l'onction sacerdotale qu'ils

1. Cf. IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, IV, 34, 4 ; S. BASILE, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 30, 240 d-241 a). ; CHRYSOSTOME, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 56, 32) ; THÉODORET, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 81, 238) ; *In Mich.*, 4, 2 (P. G., 71, 698 d).

2. Voir l'article sur la Pentecôte dans le volume collectif : *Etudes sur le Sacremeùt de l'Ordre* (Coll. *Lex orandi*).

ET LE SACERDOCE DES APOTRES 817

ont reçue au soir du jour de Pâques. En effet, si l'on a parfois donné à la scène racontée par saint Jean le nom de « Pentecôte johannique », on ne saurait accepter d'y voir une version un peu différente de l'événement que nous rapportent les Actes des Apôtres : il y a eu deux communications de l'Esprit Saint aux Apôtres, comme il y en a deux dans la vie de Jésus. Et si l'on remarque que cette seconde descente de l'Esprit leur confère un « charisme » stable, une « force » qui les ordonne à être les témoins du Christ ressuscité d'une manière toute spéciale, qui en fait les continuateurs de la mission des douze tribus d'Israël, on sera amené à y voir la continuation et le perfectionnement du « charisme » reçu au soir de Pâques, c'est-à-dire de leur mission sacerdotale.

Si donc certains auteurs se contentent de souligner le caractère de plénitude ou de perfectionnement que la Pentecôte ajoute au premier don de l'Esprit[1], d'autres au contraire affirmeront qu'il s'agit d'une véritable ordination sacerdotale. Cet enseignement déjà sous-entendu par saint Irénée et par Hippolyte de Rome, trouve chez saint Athanase une expression frappante ; expliquant le Ps. 132, l'évêque d'Alexandrie écrit :

> Quand l'Église, affirme le Psalmiste, aura été rassemblée, et aura réalisé une sorte de communauté, alors aussi l'onction du Saint-Esprit et le sacerdoce (ἱεράτευμα) seront conférés d'abord sur la tête de l'Église qui est le Christ, ensuite sur la barbe, qui est l'ornement du visage de l'Église et qui symbolise les Apôtres ; enfin aussi cette

1. Ainsi GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat.* XLI *in Pentecosten*, XI (P. G., 36, 444 bc) ; PS.-CHRYSOSTOME, *Homil. de Sp. S.* (P. G., 52, 819) ; CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch.*, XVII, 12-13 ; JACQUES DE SAROUG, *Poésie sur le miracle des langues* (trad. LANDERSDORFER, *Ausgewählte Schrift. der Syris. Dichter*, Münich, 1912, p. 276) ; ABÉLARD, *Serm.*, XVII et XXII (P. L., 178, 502 et 522-523) ; PIERRE DE BLOIS, *Serm.*, 24 et 25 (P. L., 207, 631 et 635-636) ; THÉOPHANE KÉRAMEUS, *Homil.* 40 (P. G., 132, 777 b).

Cette analyse erronée du Père Pierre-Marie avait déjà été mise en évidence dans nos précédentes études, à partir de l'analyse des textes du Père Lécuyer. En cherchant à invoquer une interprétation thomiste (manifestation d'une grâce déjà possédée par l'union hypostatique), le Père Pierre-Marie voudrait nous faire passer le Père Lécuyer pour un adepte de la méthode scolastique, or l'abbé Chautard confirme bien dans son étude le rejet de la méthode scolastique par le Père Lécuyer qui néanmoins connaissait bien saint Thomas. Nous retrouvons là un travers de l'étude d'Avrillé déjà constaté dans son usage de textes erronés et dans le recours à des montages pour tenter à tout prix de parvenir à justifier un parti pris a priori.

L'étude de l'abbé Chautard apporte une contribution complémentaire qui conforte nos analyses, bien que son objet ne soit pas directement celle de la nouvelle forme de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1968).

Plus ciblées sur ces questions, nos analyses sont allées plus loin que celles de l'abbé Chautard, mais nous nous réjouissons que son analyse factuelle du Père Lécuyer rejoigne nos propres conclusions.

5.8 Conclusion sur l'article de l'abbé Portail

Comme nous l'avons écrit, nous reviendrons sur l'article de l'abbé Portail dans un communiqué particulier. Nous avons simplement voulu montrer ici, sur quelques arguments, que sa pseudo-démonstration de la prétendue validité n'a pas plus de valeur que celle d'Avrillé qui a précédé.

Nous ajoutons que **dans la dernière partie de son article, l'abbé Portail développe et affirme la doctrine du tutiorisme, ce que nous ne pouvons que saluer**. Et pour la première fois, un prêtre de la FSSPX va aussi loin dans l'affirmation du tutiorisme, ce qui était pourtant la praxis de Mgr Lefebvre.

6 Qu'est-ce qui est en jeu sur le fond et **qu'attendons-nous d'Avrillé ?**

6.1 Retour sur notre proposition de disputatio rejetée par Avrillé dès le printemps 2006

Il y a un an environ, l'un de nos correspondants a pris contact avec les Dominicains d'Avrillé pour leur proposer une *disputatio*, selon des règles équitables et précises. Notre Comité leur a fait savoir par la bouche de ce correspondant que nous exigions l'organisation d'un véritable échange d'arguments, loyal, sans manipulation, et offrant des garanties. Et c'est bien à cette fin que nous avions alors proposé une organisation qui en fournissait toutes les garanties de liberté et d'équité des discussions.

Nous proposions la présence de deux modérateurs, tous deux polytechniciens de formation, l'un en rapport avec nous, et l'autre connu pour être un partisan *a priori* de la validité sacramentelle de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire. Ensuite nous posions **entr'autres comme conditions que les échanges soient intégralement enregistrés et que les documents nécessaires au débat soit disponibles et exposés en séance.**

Cette proposition a été rejetée, avec une arrogance que nous regrettons de la part d'un fils de Saint Dominique, par le Père Pierre-Marie d'Avrillé : **« *Ce serait une perte de temps* !» a même osé commenter avec une hauteur un peu légère le P. Pierre-Marie.**
Et il s'en est suivi une suite de persiflages de sa part à l'égard de notre Comité et du sérieux de nos travaux dans les numéros suivants du *Sel de la terre*.

A l'opposé, nous saluons l'abbé Portail qui a eu l'honnêteté de prendre en considération nos travaux, sans moquerie.
Nous ne relèverons même pas les propos indignes de l'abbé Celier dans son numéro 177 (mai-juin 2007) de *Fideliter* qui le déconsidèrent (si cela est encore possible).
Nous lui avons répondu[47] sur le fond et avons classé son article à la place qu'il mérite sur notre site (voir la rubrique « *Bêtisier* »[48])

En réponse à ce comportement d'Avrillé nous attendons toujours ce qui est resté invariablement notre souhait depuis le début, c'est-à-dire **la prise en compte très sérieuse, honnête et scientifique**, des objections très fondées que nous soulevons et des pièces que nous opposons à la prétendue « ***validité*** » sacramentelle du nouveau pseudo-rite épiscopal.

*6.2 Les points précis qu'Avrillé doit désormais revoir **en face des faits et des évidences désormais publiques***

Au vu des arguments qui ont déjà été publiés et dont les preuves figurent en abondance dans nos études et nos communiquées sur notre site internet[49], nous attendons plusieurs choses d'Avrillé dans un premier temps. Ajoutons que notre motivation consiste à faire progresser la mise à jour de la vérité dans cette affaire et non pas à revenir sur des jugements publics envers notre Comité quels qu'ils aient pu être ni à revenir sur des considérations de personne.

6.2.1 L'abandon de la pseudo-« *démonstration* » de validité sacramentelle extrinsèque par allégations fallacieuses à des rites sacramentels orientaux, reprise des réformateurs modernistes liturgistes antichrists de 1968

Cette pseudo-démonstration est désormais en charpie.

[47] http://www rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf
[48] http://www rore-sanctifica.org/humour-et-betisier html
[49] http://www rore-sanctifica.org



L'usage de sources erronées ou falsifiées par Avrillé et du recours à un montage arbitraire *ad hoc* de ces textes dans la mise en colonne est désormais incontestable.
Le caractère purement juridictionnel et en aucune façon sacramentel du rite du Patriarche Maronite **est un fait établi, notamment par le canon 235**[50] promulgué par le Pape Pie XII, **le 02 juin 1957** (lettre apostolique *motu proprio Cleri Sanctitati*).
L'absence d'identité – voire d'analogie - entre le nouveau rite de consécration épiscopale et le rite épiscopal Copte **est également un fait établi : les phrases signifiant la *potestas ordinis* et la *gratia ordinis* dans le rite Copte étant absentes du nouveau rite**.
Sur ce point les faux arguments et sophismes de l'abbé Calderon ont été réfutés et balayés de fond en comble.

6.2.2 La reconnaissance du mensonge public de Montini-Paul VI en 1968 sur les rites sacramentels orientaux

Les documents produits, dont le canon 235 du Pape Pie XII, démontrent que la nouvelle prière épiscopale promulguées le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI **n'était nullement en usage sacramentel pour l'ordination épiscopale à cette date dans les Eglises orientales**.

L'affirmation contenue dans la dite constitution apostolique *Pontificalis Romani* (1968) apparaît désormais bel et bien **comme un énorme mensonge de Montini-Paul VI** :

> *« on a jugé bon de recourir,* ***parmi les sources anciennes, à la prière consécratoire qu'on trouve dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome,*** *document du début du troisième siècle,* ***et qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination chez*** *les Coptes et* ***les Syriens occidentaux****. »* Montini-Paul VI – *Pontificalis Romani*, 1968[51]

Voici en effet ce qu'enseigne, le 02 juin 1957 le Pape Pie XII contredisant radicalement et Dom Botte et Montini-Paul VI (qui s'appuyait sur le rite d'intronisation du Patriarche Maronite) :

> *« §4.* ***Que l'élu à la dignité patriarcale qui n'aurait pas le caractère épiscopal****, s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 2,* ***soit ordonné évêque avant l'intronisation*** *; mais s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 3, il peut être ordonné seulement après la confirmation du Pontife Romain. »*[52] – Pie XII - *Cleri Sanctitati – canon 235 - 1957*

6.2.3 La reconnaissance de la sacramentalité de l'épiscopat

L'invocation répétée (*Sel de la terre* n°54 et 58) de la thèse du Chanoine Berthod laisse entendre que les dominicains d'Avrillé ne croiraient pas que l'épiscopat serait vraiment sacramentel, position que désavouent les textes des Papes. Le Pape Pie XII, dès novembre 1947 en effet, énonce dans sa Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* les critères de matière, forme et intention spécifiques **à la validité sacramentelle des trois degrés des Saint Ordres catholiques**. En 1957, dans le canon 235, le Pape Pie XII parle même de « **caractère épiscopal** ». Ce faisant, il corrobore **la même expression déjà employée par le Pape Saint Pie X lui-même dans le Canon n°951** du Code de Droit Canon promulgué après sa mort par Benoît XV en 1917 : « Can. 951. *Sacrae ordinationis minister ordinarius est Episcopus consecratus;*

---

[50] http://www rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-03-31-Le_Canon_75_des_Orientaux_2.pdf et aussi : http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie_XII-1957-Cleri_Sanctitati-Canon-235-traduction.pdf

[51] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/05-rite_de_paul_6-textes_de_reference/1977-pontificalis_romani_(fr)_(eveques)/1977-Pontificalis_Romani-Francais_eveques.pdf

[52] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie_XII-1957-Cleri_Sanctitati-Canon-235-traduction.pdf



extraordinarius, qui, licet ***charactere episcopali*** *careat, a iure vel a Sede Apostolica per peculiare indultum potestatem acceperit aliquos ordines conferendi* »

6.2.4 L'arrêt de la confusion entre la *potestas ordinis* et la *gratia ordinis* dans l'interprétation de la forme sacramentelle essentielle épiscopale

Nous rappelons ce que nous écrivions en juillet 2006 au paragraphe 3.3.6.1 de la Notitia IV[53] :

> A ce stade de notre réflexion, il est également utile de noter ce qu'écrit le *Sel de la terre* n°54. **Au sujet du *Spiritus principalis*, les rédacteurs sont en harmonie avec le Père Lécuyer pour affirmer qu'il s'agit de la « *grâce épiscopale* » :**
>
> > ***« L'expression «Spiritus principalis», pour désigner la grâce de l'épiscopat, se retrouve dans les deux rites que nous avons mis en parallèle avec la forme de Paul VI, mais aussi dans d'autres rites orientaux »***[54]
> >
> > ***« Son sens (NDLR : à la formule) est : le don du Saint-Esprit qui crée l'évêque »*** [55]
>
> Les rédacteurs du *Sel de la terre* reprennent à leur compte le même concept ambigu du Père Lécuyer de la « ***grâce de l'épiscopat*** » sans introduire la distinction nécessaire entre la signification distincte exigée entre le pouvoir d'ordre (***potestas ordinis***) et la grâce (***gratia ordinis***) sacramentelle qui accompagne la consécration.
>
> Ce concept ambigu identifié à un don créé, est contradictoire avec le recours au rite maronite de l'intronisation non-sacramentelle du patriarche pour prétendre justifier de façon extrinsèque la validité sacramentelle du nouveau rite, car, dans ce recours assorti du montage fallacieux opéré par les rédacteurs du *Sel de la terre*, l'antécédent du pronom relatif ***quem*** qui se trouve dans ce rite être l'Esprit-Saint, est tronçonné pour être remplacé par le *Spiritus principalis*.
>
> Cela souligne bien le caractère tout à fait fallacieux de la glose ***a posteriori*** du Père Pierre-Marie selon lequel « **le *quam* serait encore mieux que le *quem*** », ainsi qu'il a l'audace de l'écrire[56] dans le *Sel de la terre* de mai 2006 (n°56), et de le répéter dans sa brochure *« Sont-ils évêques ? »*[57]. L'antécédent qui était alors explicitement une Personne (*Spiritus Sanctus*) dans le rite maronite deviendrait ainsi un don créé (*Spiritus principalis*) par ce tour de passe-passe réthorique.
>
> De surcroît, les rédacteurs du *Sel de la terre* n'ont nullement cherché bien sûr à déterminer si cette forme satisfaisait bien aux critères définis infailliblement par Pie XII pour qu'une forme essentielle soit sacramentellement valide.
>
> Les mêmes rédacteurs reconnaissent le *Spiritus principalis* (cette « ***grâce de l'épiscopat*** ») en outre comme un don créé, émanant de l'Esprit-Saint. Cette interprétation d'Avrillé est cohérente avec celle du Père Lécuyer. Le *Sel de la terre* cite Dom Botte qui se réclame du Père Lécuyer :
>
> > « Dès lors, le choix du terme hègemonicos se comprend : c'est le don de l'Esprit qui convient à un chef. La meilleure traduction française serait peut-être : l'Esprit d'autorité. Mais, quelle que soit la traduction adoptée, le sens paraît certain. **Cela avait été excellemment démontré par un article du père J. Lécuyer** : «Episcopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome», Rech. sciences relig 41 (1953) 30-50[58].»[59]

---

[53] http://www rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-07-notitia_4-de_spiritu_principali/rs_notitia_4_de_spiritu_principali_2006_07_a.pdf

[54] *Le Sel de la terre*, n°54, p106

[55] *Le Sel de la terre*, n°54, p107

[56] ***« On voit donc que les deux rites ont la même signification, et que cela apparaît mieux encore quand on restitue la vraie leçon*** », Père Pierre-Marie, *Le Sel de la terre*, n°56, p178

[57] Brochure *« Sont-ils évêques ? »*, Editions du Sel, avril 2006 (diffusée le 4 juillet 2006)

[58] Note du *Sel de la terre* n°54 : Dom Bernard BOTTE O.S.B., «*"Spiritus principalis"* (formule de l'ordination épiscopale)», *Notitia* 10 (1974), p. 410-411

[59] *Le Sel de la terre*, n°54, p107



Cependant le Père Lécuyer, comme nous venons de le voir, n'identifie pas le *Spiritus* avec l'Esprit-Saint, mais il préfère parler d'appropriation postérieure à l'Esprit-Saint. **Cette divergence (Personne ou don créé) ne semble avoir ému ni Dom Botte ni les rédacteurs du *Sel de la terre*.**
Elle recouvre pourtant toute la question qui a été traitée dans *Rore Sanctifica*, tome I, au sujet de l'hérésie anti-filioque.[60] Car **si le *Spiritus principalis* désigne véritablement l'Esprit-Saint, la nouvelle forme engendre de graves hérésies anti-trinitaire et anti-filioque.**
Dom Botte est contradictoire, et tout en adhérant pleinement à l'interprétation du Père Lécuyer, les rédacteurs du *Sel de la terre* citent le propos contradictoire de Dom Botte et l'endossent. **Cela montre leur absence d'analyse de ces questions et la profonde méconnaissance théologique qu'ils en ont**.
En dehors de ces imprécisions entretenues par le recours à Dom Botte, les rédacteurs du *Sel de la terre* abondent plus encore dans le sens du Père Lécuyer, **car ils ajoutent que ce don créé serait accordé à la nature humaine de Notre Seigneur Jésus-Christ :**

> « *En réalité, **il s'agit ici d'un don du Saint-Esprit, accordé à la nature humaine de Notre-Seigneur.** Ce don (créé) est conféré par les trois personnes divines, comme toute œuvre extérieure à la Trinité .*»[61]

Il est absolument nécessaire qu'Avrillé fasse sienne cette distinction entre *potestas ordinis* et *gratia ordinis* qui figure dans les manuels de théologie. On ne peut construire un raisonnement théologique et produire une analyse de la forme qu'en reconnaissant les distinctions nécessaires de la théologie catholique. Cette confusion entre pouvoir d'ordre et grâce que pratique Avrillé (« *la grâce qui fait l'évêque* » !) **conduit à la négation de la nécessité de signifier la réalité ontologique du pouvoir d'ordre conféré dans une consécration épiscopale et rend incompréhensible la Constitution apostolique du Pape Pie XII** pour ce qui concerne la forme essentielle du rite.

6.2.5 La reconnaissance de l'intention anti-catholique publique et officielle des réformateurs modernistes liturgistes antichrists.

Cette intention anti-catholique **a été publiquement et officiellement exprimée.**

Nous rappelons la déclaration officielle et publique d'intention protestante et ANTICATHOLIQUE préalable du « *frère* »∴ Annibale Bugnini, dit *Buan* de son nom de code maçonnique :
En effet, le Franc-Maçon, prêtre lazariste, et liturgiste moderniste, Annibale Bugnini ⁂, nommé par Montini-Paul VI Secrétaire général du *Consilium*, c'est-à-dire Chef des équipes de « Réformateurs » liturgistes, avait déclaré officiellement le 15 mars 1965 à *l'Osservatore Romano,* un an après l'institution du *Consilium* le 25 mars 1964, et plus de trois ans avant la promulgation fallacieuse de *Pontificalis Romani* le 18 juin 1968 :

> ***« Nous devons dépouiller nos prières Catholiques et la Liturgie Catholique de tout ce qui pourrait représenter l'ombre d'une pierre d'achoppement pour nos frères séparés, c'est-à-dire pour les Protestants »***

Y compris donc dans la pseudo-*forme sacramentelle essentielle episcopale* definie par Montini-Paul VI le 18 juin 1968 !

---

[60] *Rore Sanctifica*, tome I, p88 et p89
[61] *Le Sel de la terre*, n°54, p107

7 Quelle suite pour les dominicains d'Avrillé ? Un appel catholique du CIRS aux dominicains

Une fois ces 5 points agréés, la situation d'un débat sur le fond pour la forme essentielle sera clarifiée et assainie. Il est inutile de passer du temps à ressasser de faux arguments qui ont été maintes et maintes fois réfutés.

Bien au contraire, il n'est que temps de prendre en considération avec sérieux les graves objections que nous avons apportées et les pièces que nous avons opposées à la prétendue « *validité* » sacramentelle de ce nouveau pseudo-rite épiscopal.
Dans cette étude, **nous ne recherchons nullement l'humiliation des uns ou des autres, mais nous souhaitons ABSOLUMENT que la vérité triomphe en tout premier lieu TOTALEMENT ET PUBLIQUEMENT**.

Les conséquences sont dramatiques, ce n'est qu'ensuite qu'il incombera aux autorités de prendre leurs responsabilités pour faire face aux conséquences désastreuses de cet attentat inouï et sans précédent dans toute l'histoire de l'Eglise contre l'épiscopat catholique sacramentellement valide de rite latin.

Différer l'étude franche et théologique du sujet, avec toute la rigueur scientifique requise, au motif de fuir un « ***scénario catastrophe*** » selon les mots de l'abbé Portail, **n'est qu'une attitude puérile qui ne règle rien**.

Bien au contraire la fuite de la vérité et des responsabilités de la part des clercs dans cette affaire historique ne peut que contribuer à aggraver le mal actuel qui ne s'est que trop étendu tel un cancer mortel et qui, s'il n'est pas endigué à temps, **finira par causer la disparition pure et simple de l'épiscopat catholique sacramentellement valide.**

Assumant pleinement nos responsabilités catholiques, **ayant placé les travaux du CIRS sous la protection spéciale du Saint Esprit, et confiant dans la protection que Notre Seigneur Jésus-Christ a promis à Son Eglise**, nous attendons désormais la réponse d'Avrillé à notre appel, en émettant ardemment le vœu que ces fils de Saint Dominique aient l'humilité de **sortir de cette position, mortelle pour eux-mêmes comme pour leurs fidèles et leurs familles, par une rétractation qui les grandira et leur restituera tout leur crédit**, et **mieux encore**, pour le bien des âmes et la préparation **du futur triomphe des règnes du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé promis par Notre Seigneur Jésus-Christ et la Très Sainte Vierge Marie à Paray-Le-Monial et à Fatima.**

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 9 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org



Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 21 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le Vatican soutient les gouvernements qui font une politique de gauche



Une déclaration du prétendu cardinal Bertone, le bras droit de l'abbé apostat Ratzinger

Commentaire de Virgo-Maria.org : Bertone a été récemment promu par Ratzinger comme numéro 2 (Secrétaire d'Etat). Que la FSSPX le veuille ou non, ces personnages sont dans la place. Est-ce donc avec cette équipe de l'Eglise conciliaire néo-anglicane que, selon ce qu'entend l'abbé Celier (cité par l'abbé Aulagnier[1]), **tous les prêtres** de la FSSPX veulent un accord ? *« ….La Fraternité saint Pie X est prête dans l'heure à tout accord, à tout arrangement qui garantira la foi pour l'Eglise et pour elle-même ».* Abbé Célier – '*Benoît XVI et les traditionalistes'*, 2007

Communiqué de l'AFP

ROME, 8 mai 2007 (AFP)[2] - **Le Vatican soutient les gouvernements qui font une politique de gauche**

Les gouvernements qui font une politique sociale de gauche ne peuvent qu'être approuvés par l'Eglise catholique, a déclaré le cardinal Tarcisio Bertone, numéro deux du Vatican, dans un entretien publié mardi par un magazine italien à la veille du départ du pape pour le Brésil.

En revanche, **"je ne parviens pas à comprendre ce qu'il y a de gauche dans le fait de propager des lois qui ont pour effet d'éliminer les plus faibles comme le sont les enfants non encore nés",** a ajouté le cardinal Bertone dans cet entretien à 30Giorni.

L'entretien a été publié quelques jours après la dépénalisation de l'avortement à Mexico décidée par l'assemblée parlementaire de la capitale mexicaine.

Le secrétaire d'Etat du Vatican répondait à une question sur les changements politiques survenus récemment dans plusieurs pays d'Amérique latine, marqués par l'arrivée de gouvernements progressistes.

"Si les gouvernements de gauche font +quelque chose de gauche+, s'ils se préoccupent de favoriser les classes les plus humbles, de répartir plus équitablement les terres (...), d'améliorer l'assistance sanitaire et le système éducatif, de mettre en oeuvre des politiques de l'emploi qui détournent les jeunes du trafic de la drogue et freinent le phénomène de l'émigration (...), ils ne peuvent que recueillir les applaudissements et la collaboration de l'Eglise", a-t-il souligné.

"L'Eglise n'oublie pas les pauvres. Elle ne peut le faire. Si elle le faisait elle irait à l'encontre de son fondateur Jésus", a relevé Mgr Bertone, bras droit du pape Benoît XVI.

"Le problème est quand ces gouvernements veulent exhumer des régimes anachroniques et dictatoriaux ou quand ils tombent

[1] http://la.revue.item.free.fr/regard_monde120507.htm
[2] http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=281931

sous l'emprise de certains courants culturels (...) qui propagent des modèles de vie toujours plus éloignés et hostiles à la tradition chrétienne et qui menacent les droits fondamentaux de la personne humaine et de l'Eglise", a précisé le cardinal Bertone.

Il s'est également réjoui de la disparition en Amérique latine de "ces féroces dictatures militaires qui ont ensanglanté le continent durant les décennies passées".

Interrogé sur la progression des sectes protestantes au détriment de l'Eglise catholique en Amérique latine, le cardinal Bertone a estimé que celle-ci doit s'interroger sur "la qualité de l'évangélisation, l'éducation à la foi et l'édification des communautés" qu'elle met en oeuvre dans cette région.

Le premier voyage du pape Benoît XVI au Brésil a lieu à l'occasion de l'ouverture de la Ve Conférence générale de l'épiscopat d'Amérique latine et des Caraïbes (Celam), qui réunira à partir de dimanche l'ensemble des évêques du sous-continent au sanctuaire d'Aparecida, près de Sao Paulo.

La précédente conférence générale avait eu lieu il y a 15 ans.

Le pape doit aussi rencontrer jeudi à Sao Paulo le président brésilien Lula et célébrer vendredi dans la capitale économique du Brésil la canonisation du premier saint brésilien, un jésuite du 18ème siècle.

---

mercredi 23 mai 2007

Un évêque met le livre de l'abbé Celier « à l'Index »

A deux mois de son départ de *Fideliter* et *Clovis*, l'abbé Celier est entraîné dans une spirale descendante

Mgr Tissier de Mallerais a manifesté devant des fidèles son total désintérêt pour l'ouvrage '*Benoît XVI et les traditionalistes*' qu'il qualifie de *« fantaisie »* et *« d'œuvre d'imagination »*. Alors que le tour de France de l'abbé Celier tourne à la Bérézina, l'abbé sollicite le soutien des deux assistants de Mgr Fellay et n'obtient qu'une prise de distance, son livre étant qualifié d' *« œuvre très personnelle »* (donc n'engageant pas la FSSPX) par l'abbé Pfluger, premier assistant. 10 mois après la décision solennelle du Chapitre général de démettre l'abbé Celier, celui-ci ne bénéficie plus que du soutien inconditionnel et enthousiaste des abbés Aulagnier et Laguérie de l'IBP.

Interrogé au sujet du livre[1] de l'abbé Celier lors d'une conférence devant des fidèles, Mgr Tissier de Mallerais déclare :

> *« Le livre de l'abbé Celier, je ne l'ai pas lu encore. L'abbé Celier c'est une, c'est une vue, c'est une vue, je ne sais pas, **une vue fantaisiste du futur**, une imagination du futur, comment pourrait se passer un retour progressif à la Tradition liturgique, à la messe traditionnelle. Bon c'est sans doute ça. C'est **une oeuvre de fantaisie ou d'imagination**, mais je peux pas en dire plus parce que je n'ai pas lu ce livre, **je ne l'ai pas acheté, ça ne m'intéresse pas, je ne le lirai pas, ça ne m'intéresse pas du tout**.* » Mgr Tissier de Mallerais[2]

L'évêque qui s'exprime, le seul à notre connaissance jusqu'à aujourd'hui sur cet ouvrage, n'est pas n'importe qui au sein de la FSSPX, puisqu'il est le biographe de Mgr Lefebvre et en a été le secrétaire. Considéré comme le fils spirituel de Mgr Lefebvre dans la FSSPX, tant il est imprégné de la pensée du fondateur, Mgr Tissier de Mallerais vit aussi en ascète et a su gagner le respect et l'estime de beaucoup de ses confrères. Il est quasiment

[1] '*Benoît XVI et les traditionalistes*', Editions Entre-Lacs, 2007
[2] Nous conservons la preuve de cette déclaration qui nous est parvenue.

le dernier membre de la FSSPX du tout petit noyau de séminaristes qui ont rejoint Mgr Lefebvre lors de la fondation de la FSSPX.
Cette déclaration de Mgr Tissier de Mallerais, quand on connaît en quels termes feutrés il s'exprime habituellement, équivaut à une mise à l'index du livre de l'abbé Celier. L'évêque manifestant à deux reprises l'expression de son désintérêt, discrédite l'ouvrage en le reléguant dans le domaine des fantaisies, des œuvres d'imagination ! Il est vrai que la recommandation de la *« messe pipaule »* faite par l'abbé Celier suffit à elle seule à disqualifier cet ouvrage au regard de l'œuvre de sauvegarde de la transmission du Sacerdoce qui se doit être en conscience le principal soucis de Mgr Tissier de Malerais.

Les actions de l'abbé Celier se multipliant nous vous proposons de revenir sur les développements des derniers mois.

DANS LES FAITS L'ABBE CELIER EMPIETE SUR LE DOMAINE RESERVE DE MGR FELLAY : LES RELATIONS DE LA FSSPX AVEC ROME

L'abbé Celier poursuit ce qui s'apparente à une politique de prise de contrôle médiatique de la FSSPX. Déjà, dans notre message VM du 29 janvier 2007, nous avions montré comment le réseau des infiltrés modernistes avait pris le contrôle médiatique de la politique de ralliement de la FSSPX en la personne de l'abbé Celier.

Pour y parvenir, l'abbé Celier a publié, à grand renfort de publicité à l'extérieur de la Fraternité, un livre où il expose la question des rapports de la Fraternité avec Rome.
Bien que prétendant s'exprimer à titre personnel, de par la singularité de son entreprise, sans précédent ni équivalent parmi les autres prêtres de la Fraternité et de par la couverture médiatique étendue qu'il s'aroge, il s'introduit ainsi délibérément et sans y avoir été invité dans le domaine réservé du Supérieur Général de la FSSPX, Mgr Fellay.
L'abbé Celier se hisse ainsi dans le secteur stratégique des médias au même niveau que le Supérieur général. De fait, par son comportement, cela revient à dire qu'il s'**autoproclame porte-parole de la Fraternité pour les relations avec Rome**

Ains,i il occulte Mgr Fellay qui apparaît sur la touche, tel un otage.

L'abbé Celier bénéficie également de passages complaisants et à répétition sur Radio Courtoisie, se fait éditer chez un grand éditeur dépendant de Albin-Michel et, depuis début mai 2007, a entrepris une tournée de France des prieurés de la FSSPX. Dès lors il reçoit les appuis des ténors de l'IBP, les appuis des abbés Laguérie et Aulagnier[3].

Malgré sa mise à l'écart décidée par le chapitre général de la FSSPX en juillet 2006, cet abbé semble toujours n'en faire qu'à sa guise : sûr de son impunité, il ose visiblement toutes les audaces en interne dans la Fraternité.
Et fort de ses appuis extérieurs, tant médiatiques que parmi ces ténors de l'IBP, il paraît vouloir s'imposer auprès des abbés de la FSSPX.

Table des matières

[3] http://la.revue.item.free.fr/regard_monde120507.htm

I – L'hostilité envers l'abbé Celier au sein de la FSSPX

SUR LE TERRAIN DES PRIEURES L'ABBE CELIER RENCONTRE L'HOSTILITE ET DE LA PART DES FIDELES

L'abbé Celier est déjà bien connu au sein de la FSSPX. Nous savons qu'il a déjà suscité une très forte hostilité au cours des années antérieures, tant ses positions modernistes suscitent le rejet parmi l'ensemble des prieurs de la Fraternité en France. L'abbé Celier a, **par ses positions, donné naissance à un front du refus parmi les fidèles.**

Comme nous en avons rendu compte dans notre message du 17 mai 2007, l'abbé Celier rencontre une faible audience sur le terrain dans sa campagne de France des prieurés de la FSSPX, il a connu une très faible audience à Marseille et à Lyon.
Il doit affronter l'hostilité d'une partie des fidèles, et son ouvrage est peu vendu parmi les fidèles de la FSSPX.

Le lundi 21 mai 2007 au soir à Angers, il a rassemblé environ une cinquantaine de fidèles, tous des habitués de la chapelle de la FSSPX, ce qui montre qu'il n'a aucun rayonnement au-delà de la FSSPX alors qu'il se sert de ce prétexte pour justifier son discours très édulcoré. A Angers, selon nos informations, environ une dizaine d'ouvrages ont été vendus et la moitié moins a été dédicacée. Cela confirme que ce n'est pas la vente de ces quelques ouvrages qui va couvrir les importants frais des déplacements de l'abbé Celier. Fuyant les questions embarrassantes à Angers (selon nos sources) l'abbé Celier a expliqué que tout peut s'arranger avec Rome, mais qu'il faut discuter pour cela. Mgr Lefebvre avait mis un terme avec ces palabres qui détournent de l'essentiel et avait opposé son *« non possumus »* avec fermeté : *« Ils ont quitté l'Eglise, ils quittent l'Eglise, c'est sûr, sûr »*

La presque totalité des prieurs de la FSSPX en France est opposée à l'abbé Celier, et l'a manifesté, lors d'une réunion il y a deux ans, à l'été 2005 au Pointet. **Dans plusieurs prieurés, et pas des moindres, l'ouvrage de l'abbé Celier** ('*Benoit XVI et les traditionalistes*') **a été retiré ou n'est pas mis en vente.**

Des échos nous parviennent exprimant que des fidèles manifestent leur hostilité en écrivant ou en rencontrant le Supérieur de l'abbé Celier. Nous savons qu'en France ou ailleurs, **des abbés de la FSSPX ont écrit à Menzingen pour demander la mise à l'écart définitive de l'abbé Celier.**

Dernièrement donc, Mgr Tissier de Mallerais manifeste publiquement son total désintérêt (***« cela ne m'intéresse pas du tout »***) à l'égard de l'ouvrage de l'abbé Celier qu'il qualifie de ***« vue fantaisiste du futur »***, d' ***« œuvre d'imagination »***.
Ce faisant, Mgr Tissier rempli une des fonctions épiscopales, celle de surveillant.
Au regard des précédentes reculades qui ont été imposées à Mgr Tissier (par exemple sur son fameux sermon de juin 2002 qu'il avait dû atténuer par une introduction du *Sel de la terre* de l'été 2002) **il est fort probable que le petit réseau des infiltrés ne va pas tarder à se manifester (à travers l'autorité comme toujours) pour essayer de faire taire l'évêque français.**

LA FORTE HOSTILITE ANTI-CELIER S'EST AMPLIFIEE AVEC L'AFFAIRE DE LA 'PAILLE ET LE SYCOMORE' *DE SERNINE-CELIER*

Nous savons que **l'abbé Celier est un moderniste**, il a d'ailleurs écrit un article, sous le pseudonyme, de l'abbé Beaumont, où il explique que la doctrine du Christ-Roi n'est plus applicable en raison de la mondialisation :

> *« Lorsqu'ils adressent des enseignements doctrinaux à une « société catholique », les papes se réfèrent en même temps à une « conception classique » de l'autorité politique et de l'État. En gros, ils parlent à une communauté politique où un dux (roi, président, Premier ministre, etc.) a la charge de mener le peuple vers un bien commun défini par des valeurs spirituelles, culturelles et matérielles proprement humaines. C'est à cet État, à cette autorité politique, à ce dux qu'ils rappellent le devoir d'honorer Dieu par la pratique publique de la véritable religion.*
> *Incertitudes depuis la mort de Pie XII. Cet enseignement, proposé de façon systématique par Léon XIII, fut mis à jour par ses successeurs au fur et à mesure des diverses évolutions poli¬tiques et sociales que connaissait le monde. A partir de la mort de Pie XII, le Magistère est entré dans une zone d'incertitude et n'a plus mis à jour de façon fiable ce corpus doctrinal. Or, pendant ces cinquante dernières années, des réalités politiques et sociales incontestablement nouvelles sont apparues. Pour le manifester, nous proposons, conformément aux prémisses que nous venons de poser, d'examiner deux questions cruciales : Peut-il, aujourd'hui, encore exister une société majoritairement catho¬lique ? Existe-t-il aujourd'hui encore un État classique ? Peut-il exister une société catholique ?»* Abbé Beaumont – *Fideliter* n°163 – janvier 2005

De telles affirmations distillées avec subtilité reviennent à ruiner dans leur fondement tous les principes catholiques, c'est l'approche libérale bien connue : « préférons l'hypothèse, la thèse n'est plus applicable ». De tels sophismes de l'abbé Beaumont-Celier, dignes des méthodes modernistes, sont condamnés sans appel par les promesses de la Très Sainte Vierge Marie à La Salette et à Fatima, promesses que méditait Mgr Lefebvre.

Le front du refus de l'abbé Celier est déjà ancien, lors de la publication de son pamphlet *« la Paille et le sycomore »* en 2003 sous le pseudonyme de Paul Sernine (anagramme d'Arsène Lupin), l'abbé Celier avait déjà réuni, contre ses thèses négationnistes de l'action multi-séculaire et continue de la gnose, la grande majorité des fidèles qui étudient et qui se forment.

Par ce pamphlet l'abbé Celier s'était évertué à tenter de discréditer les travaux de Jean Vaquié et des *Cahiers Barruel*, pourtant soutenus par Mgr Lefebvre comme l'avait révélé une lettre à l'époque.

Le 27 septembre 1989, répondant à Jean Vaquié qui lui avait adressé son étude sur *L'Ecole de l'Esotérimse Chrétien*, publié dans le n°322-23 du *Bulletin Barruel*, Mgr Lefebvre écrivait :

> *« **Mgr Lefebvre exprime ses vives félicitations et sa profonde reconnaissance à Monsieur Jean Vaquié** pour le remarquable ouvrage qu'il a rédigé sur l'Ecole de l'ésotérisme chrétien (la gnose).*
>
> *Ce faisant il réalise le désir de Léon XIII et de Saint Pie X disant qu'il faut enlever le masque de ces gens qui se déguisent en catholiques pour mieux faire passer leurs doctrines perverses.*
>
> *Que Dieu le bénisse !*
>
> *Signé Marcel Lefebvre »*
>
> Cette lettre est reproduite dans le *Sel de la terre*, n°4 printemps 1993 et dans le livre d'Etienne Couvert, ***La Gnose en question***

Objectivement, cela revenait, de la part de l'abbé Celier, à faire le lit des **milieux de la Nouvelle Droite[4] et de l'ésotérisme pseudo-chrétien de droite** qui se sont largement étendus depuis deux à trois décennies **en infiltrant systématiquement les milieux de la Tradition catholique**. Car en attaquant les études des Cahiers Barruel, il éliminait les anti-corps qui permettent d'armer l'intelligence catholique contre les concepts subtilement subversifs que propagent ces milieux et qu'un René Guénon par exemple a très bien su synthétiser.

EN 2003 L'ABBE CELIER A ATTAQUE, DES LA DISPARITION DE L'AUTEUR, L'OEUVRE DE JEAN VAQUIE QUI POURTANT POURFENDAIT LA GNOSE AVEC L'APPUI DE MGR LEFEBVRE

L'abbé Celier a agit alors en ennemi de la Tradition catholique car on n'attaque pas Jean Vaquié sans arrière-pensée.
Jean Vaquié lui-même était depuis longtemps déjà en butte à une grande hostilité de la part des milieux gnostiques.
Ce fut précisément grâce à son intervention auprès de Mgr Lefebvre que ce dernier fit immédiatement renvoyer Jean Borella de l'Institut universitaire Saint Pie X où l'abbé Lorans (devenu maintenant un agent du ralliement) l'avait laissé entrer.
Ce travail de Jean Vaquié n'a pas encore été repris à la hauteur qu'il mérite.
Nous soulignons que la littérature ésotérico-chrétienne ne cesse de fleurir sans que des fidèles catholiques ou des clercs ne se donnent la peine de l'étudier pour la contrer.
Nous signalons notamment, parmi cette littérature gnostique la publication en 2006 aux éditions Dervy des écrits de l'abbé Stéphane ('*Introduction à l'ésotérisme chrétien*') recueillis et annotés par François Chenique et préfacé par Jean Borella. **Contrairement à ce qu'a voulu nous faire croire l'abbé Celier-Sernine en 2003, la pensée gnostique est bien vivante et menaçante pour les intelligences catholiques désarmées**.

II – La méthode de l'abbé Celier de recours à l'autorité

DANS L'AFFAIRE SERNINE, UN PRECEDENT RECOURS DE L'ABBE CELIER A L'AUTORITE EN JANVIER 2004 AFIN DE S'ASSURER PROTECTION ET IMPUNITE

Les idées modernistes de l'abbé Celier ne font plus mystère pour personne.

[4] Le n°60 du *Sel de la terre* publie un article remarquable de Geoffroy Daubuis sur « *La Nouvelle Droite, ses pompes et ses oeuvres* » : d'Europe Action (1963) à la *Nouvelle Revue d'Histoire* (2002). Un dossier très épais de 45 pages ou le GRECE et ses ramifications ainsi que ses soubassements idéologiques sont passés au crible.

Devant la vive hostilité que rencontrait son pamphlet « *La Paille et le sycomore* », l'abbé Celier, installé à Suresnes, avait tenté de se faire protéger par l'autorité pour assurer son impunité

Rappelons ce triste exemple, lors de l'affaire Sernine, lorsque l'abbé Beaublat, prieur, attaqua « *la Paille et le sycomore*» dans le bulletin du prieuré de Grenoble, «*Le Bachais* ».

« LE BACHAIS
***BULLETIN DU PRIEURE SAINT PIERRE-JULIEN EYMARD DE GRENOBLE** N° 54*
(OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2003)

*Tout récemment, un méchant petit livre vient de paraître, sur le thème de la **Gnose**, rempli de calomnies odieuses sur des personnes tout à fait estimables. Ceux qui, clercs et laïcs, ont un peu étudié la question savent qu'il s'agit d'une étape supplémentaire dans le travail de sape qui est mené depuis une dizaine d'années dans les milieux de la Tradition.*

Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas d'une banale controverse sur un sujet librement disputé, mais plutôt d'une véritable guerre, entre d'une part les tenants d'un sens chrétien de l'histoire, qui ont toujours à l'esprit Genèse 3, 15 (Je poserai une inimitié entre toi et la femme, entre ta descendance et sa descendance. Elle t'écrasera la tête, et tu tâcheras de la mordre au talon), où l'on rencontre un véritable consensus des auteurs contre-révolutionnaires et anti-libéraux, et d'autre part, un certain nombre d'esprits naturalistes, incapables de poser un regard de foi sur l'histoire de l'Église, sur l'histoire de France, et sur le monde d'aujourd'hui.

Ils sont anti-modernes ...tout comme Guénon !
Ils sont contre le Concile ...tout comme Borella !
Il se pourrait donc que ces gens-là soient des traditionalistes en peau de lapin !

Dans ce domaine aussi, il est nécessaire d'être fidèle au combat de Monseigneur Lefebvre, qui, à l'exemple de Léon XIII et de saint Pie X, invitaient nos amis des Cahiers Barruel à arracher leur masque aux gnostiques infiltrés dans nos rangs.

C'est donc la guerre, et cette guerre sera difficile. Implorons du Ciel la lumière et la force, pour ceux qui, nombreux nous l'espérons, entreront en lice, et aussi, et surtout, pour les autorités de la Tradition, qui auront sans aucun doute des décisions pénibles à prendre. Que leur bras ne tremble pas ! »

Abbé Christophe Beaublat, Prieur

Cette mise en cause modérée et objective de l'abbé Celier fut alors dénoncée et réprimandée devant ses confrères dans le Bulletin Officiel de la FSSPX par l'abbé de Cacqueray lui-même, Supérieur du District de France, qui visiblement était totalement subjugué par les sophismes de l'abbé Celier-Sernine.

Rappelons ce passage du B.O:

B.O. (Bulletin Officiel) de la Fraternité Saint-Pie X - Janvier 2004 - N° 179

(page 7 et 8) …qui s'était produite lors des réactions divergentes suscitées sur l'encyclique Ecclesia de Eucharistia (B.O. n° 174, juin 2003). J'espérais que ma mise au point suffirait pour qu'il n'y ait pas de nouvel incident d'ici le 15 août 2004 où, je l'espère, j'aurai les moyens de désigner ce précieux personnage... Las !

Pour les huit mois à venir, je rappelle donc une nouvelle fois que nos bulletins ne sont pas là pour exprimer nos impressions, nos opinions ou nos caprices personnels[5]. Nous sommes au service de l'Eglise catholique dans la Fraternité Saint-Pie X et nos bulletins ne nous appartiennent pas. Ils sont la propriété de la Fraternité et leur premier objet est de refléter la doctrine catholique[6] maintenue coûte que coûte par la Fraternité dans la crise actuelle. Une élémentaire prudence s'impose par ailleurs qui doit nous amener à respecter les trois précautions mentionnées dans le B.O. n° 174. Il est de même évident que l'on ne doit pas attaquer les textes écrits, publiés ou diffusés par l'un de nos confrères[7] ou, si l'on croit devoir le faire, sans en avoir référé au Supérieur[8]. Nos bulletins ne doivent pas être par

---

Les notes (2004) sont d'un commentateur, profondément scandalisé et affligé, par les écrits des abbés Célier et de Tanouarn, sentiments partagés par nombre d'amis du camp de la Vérité.

[5] Si ce conseil était suivi par un de Tanouarn, pourtant proche de Surennes, on pourrait y croire.

[6] La doctrine catholique ?… sauf sur certains points.

[7] Même quand ils écrivent des erreurs ?

[8] Même quand le Supérieur, couvre des erreurs ???

ailleurs le moyen de régler nos comptes[9] *avec nos fidèles ou sortir du domaine religieux qui est le nôtre... En cas de doute, mieux vaut demander conseil à l'autorité avant qu'après publication !*

Puisse chacun comprendre qu'il y va de notre crédibilité[10] *même.*

Abbé Régis de CACQUERAY VALMÉNIER

A la fin du présent message VM, nous reproduisons le texte de l'annexe à la fin de ce document.

Depuis cette triste affaire **l'abbé Celier semble être devenu le Mentor de l'abbé de Cacqueray, Supérieur du district de France**. Encore une fois, c'était celui qui dénonçait l'erreur qui était sanctionné, et non pas celui qui enseignait l'erreur**. Cette méthode d'intimidation et de répression a été appliquée lors de l'affaire Sernine, allons-nous la voir se reproduire avec l'affaire du livre** *« Benoît XVI et les traditionalistes »* ?

Il s'agit là d'un procédé classique.
Quand il est mis en cause le réseau des modernistes infiltrés **tente de faire intervenir les autorités en sa faveur et espère ainsi s'imposer. Ce qui se traduit par un climat d'intimidation, car une fois l'appui de l'autorité obtenu, les opposants aux thèses de l'abbé Celier sont alors accusés de s'opposer directement à l'autorité**.
Il faut alors choisir entre entrer dans le club des laudateurs de l'abbé Celier (ou tout au moins ne plus émettre de critique publique à son égard) ou alors se faire sanctionner.
C'est ce qui s'était passé, nous venons de le voir, avec ce désaveu opposé à la publication de l'article de l'abbé Beaublat par l'abbé de Cacqueray.
Après ce blâme, il n'était plus possible aux autres bulletins des prieurés de publier des critiques envers l'ouvrage de Paul Sernine et de mettre en garde les fidèles, et la campagne de *« La Paille et le sycomore »* pouvait se poursuivre sans obstacle au sein de la FSSPX.

Très habilement l'abbé Celier avait réussit alors à faire fonctionner le célèbre précepte 'on ne critique pas un confrère' en sa faveur.
C'est par ce dangereux principe du *« manteau de Noé »* qu'arrivent les désastres les plus radicaux.

LA TECHNIQUE D'INTIMIDATION : CRITIQUE CONTRE ABBE CELIER = CRITIQUE CONTRE LA HIERARCHIE

C'est ainsi que fonctionne le système d'intimidation. Qu'il écrive sous un pseudonyme (Paul Sernine) ou qu'il écrive « *une œuvre personnelle* » sous son nom, **l'abbé moderniste essaie toujours de s'identifier à la hiérarchie**. Une telle méthode revient à prendre en otage toute la FSSPX et à faire taire toute opposition, et se réalise grâce à l'appui arraché aux Supérieurs qui subissent les pressions de tout le réseau des infiltrés modernistes.
C'est ainsi que fonctionne la FSSPX, 16 ans après la mort du Fondateur.

III – Mgr Williamson, le protecteur de l'abbé Celier

DEJA EN 1995, MGR WILLIAMSON ETAIT INTERVENU AUPRES D'AVRILLE POUR SAUVER L'ABBE CELIER

En 1994 et 1995, la revue *Le Sel de la terre* avait entrepris de réfuter et de discréditer l'ouvrage de l'abbé Celier *« Le Dieu mortel »*, en démontrant son contenu totalement naturaliste et foncièrement étranger aux auteurs catholiques les plus sûrs tel que le Cardinal Pie.

Au moment où un article, signé Le Chasseur, devait paraître dans le *Sel de la terre,* et porter l'estocade finale au livre de l'abbé Celier, Mgr Williamson était soudainement intervenu après du Père Pierre-Marie afin de faire pression pour que l'article en préparation soit fortement édulcoré. Voici, ce qu'écrivait le Père Pierre-Marie au Chasseur et qui fait état de ces pressions :

---

[9] Cet argument est toujours le même ! *« Régler des comptes ».* Alors qu'il n'y a que défense de la Vérité.
[10] Il est sûr que la crédibilité de la FSSPX en prend un coup, chaque fois qu'un abbé de Tanoüarn écrit !

« LETTRE DES MOINES D'AVRILLÉ, LE 23 JANVIER 1995, À X (LE CHASSEUR) L'AUTEUR DE L'ARTICLE CENSURÉ

Le Sel de la Terre 23-01-1995 Couvent de la Haye-aux-Bonshommes 49240 Avrillé

X,

Finalement le Père Prieur et **Mgr Williamson** ont pensé qu'il fallait faire la recension dans un ton moins dur. J'ai donc repris complètement votre texte et je l'ai complété. J'ai pensé prendre un autre pseudonyme pour manifester que c'est nous qui prenons à notre compte la recension. J'espère que vous n'en serez pas fâché. L'essentiel de votre critique demeure, et il y a des chances que cela passe mieux ainsi, évitant une réaction en bloc de la FSSPX en France.

Le texte final n'est pas encore définitif.

Avec mon religieux dévouement

Pierre-Marie »

Nous voyons que Mgr Williamson fait partie de ces « hautes protections » dont bénéficie l'abbé Celier. Nous avons déjà eu l'occasion de mettre en évidence le véritable rôle de faux opposant que joue l'ancien Anglican (variante méthodiste) devenu évêque.[11] Ce même Mgr Williamson qui a passé 4 jours en Allemagne en février 2007 avec l'abbé Schmidberger, pour une « session de musique profane » (sic)

IV – Les déclarations des deux assistants de Mgr Fellay : pas d'engagement de la FSSPX envers l' *« œuvre très personnelle »* de l'abbé Celier

EN PLEINE BEREZINA DE SA CAMPAGNE DE FRANCE, L'ABBE CELIER SOLLICITE DEUX APPUIS DE POIDS, LES DEUX LIEUTENANTS DE MGR FELLAY

Après avoir osé prendre la parole en lieu et place de Mgr Fellay sur le domaine réservé et avoir rencontré une forte opposition, l'abbé Celier tente de s'imposer sur le terrain, mais, nous le constatons, n'y réussissant pas vraiment, il sollicite alors deux autorités, le premier et le second assistant de Mgr Fellay.

DEUX DECLARATIONS DES ASSISTANTS QUI NE SONT PAS INCONDITIONNELLES MAIS QUI EXPRIMENT UN MALAISE ENVERS LE LIVRE DE L'ABBE CELIER

Si on lit entre les lignes les déclarations des deux assistants, il apparaît que le soutien dont se flatte l'abbé Celier à travers la *Porte Latine*, n'est pas aussi inconditionnel que pourrait le laisser paraître l'affichage ostentatoire de la *Porte Latine*.

L'abbé Pfluger (premier assistant de la FSSPX) déclare[12] :

> *« Ces jours-ci vient d'arriver votre livre Benoît XVI. Merci pour ce chef-d'œuvre qui, semble-t-il, est très personnel. »*

Et l'abbé Nély (deuxième assistant de la FSSPX) écrit :

> *« C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu votre dernier ouvrage en collaboration avec M. Olivier Pichon. Je suis sûr que sa diffusion aidera beaucoup à faire connaître le combat de la Fraternité ad extra, et à rassurer ceux qui, ad intra, auraient eu quelque inquiétude quant à la fidélité à l'œuvre du Fondateur, notre vénéré Monseigneur Lefebvre. »*

[11] http://www.virgo-maria.org/D-Mgr-Williamson-leurre/index_mgr_williamson_leurre.htm

[12] http://www.laportelatine.org/communication/presse/2007/celierpresse/celierpresse.php

L ABBE PFLUGER QUALIFIE LE LIVRE DE L'ABBE CELIER DE « TRES PERSONNEL »*, SE GARDANT D'IMPLIQUER LA FSSPX*

L'abbé Pfluger, bien qu'il qualifie le livre de l'abbé Celier, de pur chef-d'oeuvre, le présente également comme une *« oeuvre très personnelle ».*
Cela signifie, en langage ecclésiastique, qu'il n'entend pas mêler la FSSPX à ce livre. Sa déclaration possède donc une porte de secours, si bien que sa déclaration ne l'engage pas véritablement en tant que premier assistant de Mgr Fellay, puisqu'il s'exprime sur ***« une oeuvre très personnelle*** » de l'abbé Celier.

Cela laisse entendre que cette unique phrase qui lui a été sollicitée le fut difficilement et sans grand enthousiasme de sa part. Si le but des clercs qui sont intervenus pour recueillir ce court écrit de sa part **était de « mouiller » l'autorité**, ils en sont pour leur frais et leurs manoeuvres jésuitiques n'ont pas abouti.

APRES EXAMEN ATTENTIF DE SON COMMUNIQUE, LA DECLARATION DE L'ABBE NELY PARAIT TRES AMBIGUË

Dans son propos, l'abbé Nély fait une déclaration ambiguë et étonnante : il dit que le livre va rassurer ceux qui s'inquiètent dans la Fraternité de la fidélité au fondateur, Mgr Lefebvre.

De la fidélité de quoi ou de qui ? S'il s'agit de la fidélité de la FSSPX à l'œuvre de Mgr Lefebvre, cela signifie-t-il que les différentes déclarations de Mgr Fellay ne suffisent pas ? Ou pire, inquiètent ?
Il est vrai que l'incroyable campagne de pré-ralliement que nous avons dénoncé de février à octobre 2006, en particulier l'imposture sacrilège du « *bouquet spirituel* » avait de quoi troubler les esprits. Mais alors cela voudrait-il dire que c'est par la bouche de l'abbé Celier et non par celle de Mgr Fellay que les fidèles doivent être rassurés de la fidélité de la FSSPX à l'œuvre du Fondateur, Mgr Lefebvre ?

Ou alors l'abbé Nély voudrait signifier que le livre de l'abbé Celier doit rassurer ceux qui, en interne, s'inquiètent de la fidélité de l'abbé Celier à l'œuvre de Mgr Lefebvre. Dans ce cas quel désaveu pour l'abbé Celier !

En effet cela signifierait que pour la première fois, le deuxième assistant de la FSSPX reconnaîtrait publiquement, l'existence d'un front du refus envers l'abbé Celier au sein de la Fraternité. Il s'agirait de ceux qui s'inquiètent, à fort juste titre d'ailleurs de la fidélité de l'abbé Celier à Mgr Lefebvre.

L'ABBE NELY DEJA SOLLICITE EN JUILLET 2006 PAR L'ABBE CELIER ALORS QUE LE CHAPITRE GENERAL VENAIT DE L'ECARTER

À peine l'abbé Celier venait-il d'être destitué par le chapitre général en juillet 2006, qu'il s'était empressé d'aller faire une interview de l'abbé Nely, le nouveau second assistant du Supérieur Général de la FSSPX, près de Rome, pour *Fideliter*, en publiant la photo de l'abbé Nély où figurait aussi l'image de l'abbé celier présent à ses côtés dans le rôle du traducteur. Il s'agissait d'un message subtil, destiné à faire comprendre à ses opposants, qu'il bénéficiait de l'appui du deuxième assistant de la FSSPX. Jusque-là l'abbé Celier était resté dans le registre de la suggestion, désormais nous avons une prise de position publique de l'abbé Nély que l'abbé Celier voudrait en contradiction totale avec la décision que lui appliquait le chapitre de la FSSPX qui se réunit une fois tous les douze ans.

En effet, l'abbé Nély sait parfaitement que le chapitre général de la FSSPX en juillet 2006 a déposé l'abbé Celier de ses responsabilités à la tête des éditions Clovis et de la revue *Fideliter*.
Il n'ignore pas que cette décision n'a toujours pas été appliquée et qu'elle a été retardée d'un an. Il sait très bien que malgré cette décision, l'abbé Celier a entrepris toute une action d'autopromotion en prenant l'initiative (ce que l'abbé Pfluger appelle une oeuvre « *très personnelle* »), de s'exprimer sur le domaine réservé du supérieur de la FSSPX.

Alors comment se fait-il, que dans sa position de responsable, en tant que deuxième assistant de la FSSPX, près de 10 mois après la décision solennelle du chapitre général de la FSSPX, l'abbé Nély semble se permettre de s'opposer à cette décision en prétendant rassurer ceux qui s'inquiètent ?

Cette déclaration de l'abbé Nély est décidemment bien peu compréhensible et fort ambiguë.
Quand à sa recommandation du livre de l'abbé Celier, l'abbé Nély l'a-t-il réellement lu et sous quel angle?
Ou a-t-il rédigé un petit communiqué très rapidement ?
Nous nous interrogeons, car nous allons produire une analyse de cet ouvrage qui ne devrait pas manquer d'inquiéter l'abbé Nély.
Il existe déjà d'ailleurs deux critiques de ce livre que nous avons publiées[13].

L'AUTO-PROMOTION DE L'ABBE CELIER PAR LA PORTE LATINE ET LA REVUE FIDELITER

Il faut remarquer que la publication des deux communiqués n'est pas le fait des deux assistants, mais de l'intéressé lui-même. C'est sur la *Porte Latine* que paraît immédiatement l'information et c'est cette même *Porte Latine* qui est tenue par Suresnes où travaille l'abbé Celier.



L'abbé Celier espère sans doute ainsi **faire savoir à tous les prieurés que ne pas soutenir son livre serait contester les deux assistants de la FSSPX**. Après tout on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, cela semble la règle de conduite de l'abbé Celier qui ne manque jamais de rappeler les soutiens qu'il reçoit.

En effet la 4° de couverture du numéro de mai-juin de *Fideliter* est entièrement consacré au livre de l'abbé Celier et ne compte pas moins de 18 citations (!) de presse qui soient favorables à son livre ! Le Directeur de *Fideliter* utilise son propre pouvoir d'éditeur pour assurer sa propre promotion ! (sic) (à titre d'information : un fidèle vient de recevoir un tract avec bon de commande du livre « *Benoît XVI et les traditionalistes* » qui est joint dans le dernier bulletin de Saint Nicolas du Chardonnet, bulletin dont la diffusion est réalisée par abonnement pour la province).

Et tout cela semble se faire sans que le moindre de ses Supérieurs ne viennent y mettre le nez et s'interroger. Malgré ce matraquage très ostentatoire, le livre a visiblement peu de succès parmi les fidèles. Cela en dit long sur le rejet que rencontre cet abbé au sein de la FSSPX, précisément en raison des thèses qu'il défend.

---

[13] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-05-B-00-Livre_Abbe_Celier_par_un_lecteur.pdf et http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-08-B-00-SLB_sur_livre_abbe_Celier.pdf

V – L'abbé Celier, agent d'une stratégie de supplantation de Mgr Fellay dans les médias, avec le soutien élogieux envers son livre de la part des ténors de l'IBP

UNE SIMULTANEITE BIEN ETONNANTE DES DEUX ASSISTANTS… UN TROISIEME HOMME ?

Comme la soudaineté, l'opportunité et la simultanéité d'une telle **double déclaration** est étonnante ! Une déclaration à deux… ou a trois ? Faut-il y voir la griffe de **l'abbé Schmidberger, aujourd'hui Supérieur du District d'Allemagne, alors qu'à l'issue du dernier Chapitre Général de la FSSPX, il avait été nommé simple Prieur de Stuttgart en juillet 2006 !!!**

Il est l'homme qui agit dans la coulisse pour le ralliement de la FSSPX. **L'abbé Schmidberger, débarqué par le dernier Chapitre général,** a réussi à s'imposer comme **le Supérieur illégitime du District d'Allemagne,**

UNE STRATEGIE EN 3 ETAPES DU GRAND LEADER MEDIATIQUE CELIER POUR SUPPLANTER MGR FELLAY

Il est fort possible qu'une telle méthode se traduise par **une prise de pouvoir de l'abbé Celier sur le domaine réservé de Monseigneur Fellay**. En effet, le fait que cet abbé ait pris en janvier et février 2007 la place de l'évêque dans les médias pour communiquer sur les relations avec Rome, représente en tant que tel **une première étape de prise de contrôle**.

Avec son tour de France des prieurés et multipliant ses passages à la radio, **l'abbé Celier entame une deuxième étape, celle où il commence à agir en lieu et place de Mgr Fellay. C'est une prise de pouvoir médiatique indirecte**. L'abbé Celier devient ainsi une sorte de patron de la FSSPX et s'affirme comme la vitrine devant les médias.

Dans **une troisième étape à venir**, il suffirait que **les médias officiels promeuvent l'abbé Celier comme unique représentant de la FSSPX**, et Mgr Fellay finirait pas réussir à se mettre dans une situation telle que son pouvoir ne pourrait que lui échapper.
Cette prochaine étape pourrait coïncider avec la sortie du *Motu Proprio* (que l'abbé Castillon Hoyos[14] vient d'annoncer très proche et une information parue le 21 mai 2007 et immédiatement démentie par l'abbé de Tanoüarn annonce **la parution du *Motu Proprio* pour la Pentecôte 2007**, jour des deux pèlerinages croisés Ecclesia- Dei et FSSPX[15]). Cette sortie, de nouveau annoncée, serait accompagnée d'un battage médiatique, et l'abbé Celier, déjà positionné de par son livre et la préparation qui l'a entourée (ainsi que désormais comme ce que l'abbé Celier espère être la caution des deux assistants), choisi comme la personne naturelle à inviter sur les plateaux de télévision ou devant les caméras. Mgr Fellay, ayant eu la faiblesse de laisser faire, se verrait ainsi voler la vedette par un abbé du rang, qui l'ayant médiatiquement complètement occulté, lui brûlant la priorité, le mettra devant le fait accompli de ses propres déclarations.
L'abbé Celier pourrait alors espérer recueillir le fruit de ses mois d'efforts consacrés à sillonner les routes de France et à arpenter les studios de radio ou les salles de rédaction.

QUOIQU'IL EN SOIT, L'ABBE CELIER EST DEJA SOUTENU PAR LES TENORS DE L'IBP

Parallèlement, l'abbé Celier reçoit déjà les appuis des ténors de l'IBP. Le 29 mars 2007 l'abbé Laguérie exulte sur son blog en recommandant avec enthousiasme le livre de l'abbé Celier :

> *« Mais voyez combien, avec les mêmes arguments d'hier et d'aujourd'hui, une entière fidélité à son Institut, une position en tous points ferme et lucide, **l'abbé Célier nous fait entrer, sinon dans l'Espérance que nous avons tous de par notre Foi, du moins dans l'espoir**. Et si l'on pense que la crise doit durer encore très longtemps, ce*

[14] http://qien.free.fr/2007/200705/20070518_afp htm
[15] Une publication du Motu Proprio à la Pentecôte 2007 apparaîtrait comme une attaque surprise, au moment où le plus grand contingent de ralliés d'une part et de fidèles de la FSSPX d'autre part seraient réunis et leurs pèlerinage couverts par les grands médias français. Dans le même temps, la Direction de la FSSPX tend à laisser croire que le Motu Proprio n'est pas pour tout de suite, mais cela ne serait qu'une ruse d'endormissement de l'abbé Ratzinger. L'attaque surprise a toujours été très prisée militairement par les allemands. Ratzinger auraient-ils hérité de ce goût de la stratégie militaire ?

qui après tout est fort possible, hélas, c'est raison de plus pour former les hommes dans cet optimisme vital qui voit le bout du tunnel. ***C'était bien l'optique continuelle de Mgr Lefebvre et un grand merci à vous, cher monsieur l'abbé, de nous y avoir replongé si brusquement, si rondement, si joyeusement. A lire absolument.*** *»*
Abbé Laguérie – 29 mars 2007[16]

Et l'abbé Aulagnier emboîte le pas à l'abbé Laguérie le 12 mai 2007. Quel enthousiasme pour l'abbé Celier à l'IBP !

Mgr Fellay va donc rapidement se retrouver face à un leader médiatique, l'abbé Celier, qui aura tenté d'obtenir des appuis de son propre entourage (les deux lieutenants de Mgr Fellay), et qui sera célébré tant par les médias extérieurs à la FSSPX, que par les ténors de l'IBP déjà ralliés à la Rome apostate de l'abbé Ratzinger.

VI – Une politique d'inversion de la part de l'abbé Celier : un faux message d'unanimité au ralliement

L'INVERSION DES ROLES : L'EVEQUE CANTONNE AU PRIEURE DE LAUSANNE AU FORMAT MP3 ET L'ABBE QUI MENE UNE ACTION NATIONALE TOUS AZIMUTS EN FRANCE, LE CŒUR DE LA FSSPX

Pendant que Mgr Fellay donne une conférence obscure à Lausanne, et qui est très peu relayée, l'abbé Celier est publié chez un grand éditeur, dépose ses ouvrages à la FNAC et à la Procure, et entreprend un tour de France des prieurés de la FSSPX.

LE POIDS MEDIATIQUE RELATIF DE CHACUNE DE CES DEUX INTERVENTIONS EST DONC DISPROPORTIONNE : IL EST EN EFFET LARGEMENT A L'AVANTAGE DE L'ABBE CELIER.

D'un côté nous voyons une **conférence confinée à l'extérieur de la France**, disponible uniquement pour ceux qui vont sur Internet, et qui peuvent lire un format MP3. Et **de l'autre côté une véritable action médiatique** avec un livre, un grand éditeur, des conférences partout en France, des passages à la radio.
Les rôles sont inversés.
Et si nous parlons de 'conférence obscure à Lausanne', c'est bien parce que nous avions déjà montré comment le réseau des infiltrés modernistes a censurés le véritable message[17] de Mgr Fellay, son «Non Possumus » à Paris en début janvier 2007, lors de la clôture du congrès de Si si No no.
Ce qui se passe actuellement, le doublon Fellay-Lausanne/Celier-France participe de la même logique de censure et de '*containment*' comme disent les anglos-saxons.
Le Supérieur est pris en otage et son message confiné ou étouffé, pendant qu'un représentant du réseau à toute latitude d'action pour jouer sur toute la gamme des communications possibles.
Nous constatons que déjà lorsqu'il vient à Paris, **Mgr Fellay ne parvient plus à faire relayer son message et que son *« Non possumus »* se trouve censuré**.
Alors à Lausanne ! Il ne risque pas de se faire entendre…

L'INVRAISEMBLABLE SITUATION DU SUBALTERNE QUI SE PREND POUR LE PDG ET DU PDG QUI SE FAIT TOUT PETIT : L'ABBE QUI VEUT SE FAIRE PLUS IMPORTANT QUE L'EVEQUE

Déjà il eût été extraordinaire que l'abbé Celier aille faire une conférence isolée dans un prieuré tel que celui de Lausanne sur le sujet des relations avec Rome, sujet qui, rappelons-le encore une fois, n'est déjà pas de son ressort puisque réservé au supérieur.

Mais de voir que ce soit le supérieur qui se retrouve dans cette position, du simple abbé de base, et que ce soit ce même abbé de base, qui s'octroie une action médiatique nationale digne du supérieur puisque cumulant tous

[16] http://blog.institutdubonpasteur.org/spip.php?article60
[17] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-17-A-00-Mgr_Fellay_censure_par_infiltres_5.pdf

les vecteurs de la communication (livres, grand éditeur, radio, site Internet, conférences, et sur tout le territoire) est absolument ahurissant.

Que l'abbé Celier tente désormais d'obtenir l'appui des deux assistants du supérieur pour appuyer **une telle opération qui inverse l'ordre naturel du fonctionnement d'une institution** normalement constituée, est stupéfiant. On comprend que l'abbé Pfluger, premier assistant, ait préféré en quelque sorte déconnecter la FSSPX du livre de l'abbé Celier en lui écrivant qu'il s'agit d'une *« œuvre très personnelle »*.

Imagine-t-on, en effet, le PDG de l'entreprise où le directeur d'une administration se contentant d'aller expliquer sa politique d'entreprise et sa stratégie vis-à-vis des concurrents dans un site isolé à l'étranger, en dehors du territoire où l'essentiel se joue, et de voir un collaborateur subalterne sorti du rang, entreprendre de publier un ouvrage, de s'exprimer sur Internet, de parler à la radio, et de sillonner l'ensemble des sites de l'entreprise ou de l'administration pour donner des conférences au personnel, imagine-t-on un seul instant pareille situation ? Dans le domaine civil ou politique une telle situation ne se rencontre pas. Et elle susciterait immédiatement une réaction des employés, des cadres, des partenaires sociaux ou des administrés. Il faut vraiment venir à la FSSPX en 2007 pour découvrir de telles aberrations.

C'EST EN FRANCE QUE TOUT SE JOUE ET C'EST EN FRANCE QU'A LIEU TOUT CE TAPAGE MEDIATIQUE

Rappelons que c'est en France que se joue l'avenir du combat de l'Oeuvre de Mgr Lefebvre pour la survie du sacerdoce sacramentellement valide, qui est le véritable enjeu de l'existence et de la survie de la FSSPX. Nous constatons que les personnages qui appuient l'abbé Celier dans la coulisse tentent une telle opération médiatique en France afin de préparer les esprits des fidèles à un ralliement. Pour l'instant un évêque, nous l'avons vu, a fait savoir qu'il ne soutenait pas cette opération, « vue fantaisiste du futur » dixit Mgr Tissier de Mallerais. Le premier assistant de Mgr Fellay a également pris la précaution de ne pas mouiller l'institution en parlant de l'ouvrage de l'abbé Celier, d'« œuvre très personnelle ».

L'ABBE CELIER AFFIRME QUE « LA FRATERNITE SAINT PIE X EST PRETE DANS L'HEURE A TOUT ACCORD », IL PARLE D' « UNANIMITE » ET L'ABBE AULAGNIER RELAIE EN DISANT QUE « TOUS SES MEMBRES LE VEULENT » (SIC) !

L'abbé Aulagnier s'enthousiasme que, selon l'abbé Celier, *« tous les membres de la FSSPX veulent l'accord avec Rome »* :

> ***« La Fraternité Saint-Pie X veut un accord. Tous ses membres le veulent.***
>
> *La première affirmation qu'il faut noter c'est que Monsieur l'abbé Celier souhaite de tout son cœur, la conclusion de cet accord. Cette idée est partagée par tous les membres de la Fraternité Saint Pie X. Il le dit et le répète. Il faut en prendre note.*
>
> *Voici quelques affirmations très nettes.*
>
> *Olivier Pichon lui pose la question : « Vous ne pouvez tout de même pas nier que la Fraternité saint Pie X est divisée sur cette question des accords, et qu'un clan très hostile fait campagne en interne contre tout rapprochement. Il y a donc un risque d'éclatement ? »*
>
> *Monsieur l'abbé Celier lui répond clairement : « …**Non, la volonté de la Fraternité Saint-Pie X, de façon unanime, est d'aboutir un jour, et le plus tôt qu'il sera possible, à un régularisation canonique fondée sur la profession entière de la foi : tout simplement parce que cela fait partie de notre volonté d'être pleinement reliés à l'Eglise catholique** » (p. 206)*
>
> *Il le répète à la page 212 de son livre.*
>
> *Olivier Pichon lui demande cette fois s'il n'y aurait pas une réelle pusillanimité dans la Fraternité qui empêcherait la conclusion de tout accord.*

*Monsieur l'abbé Celier lui répond nettement ; « ….**La Fraternité saint Pie X est prête dans l'heure à tout accord, à tout arrangement qui garantira la foi pour l'Eglise et pour elle-même ».***

*Monsieur l'abbé le confesse de nouveau, d'une manière indirecte, à la page 247 de son livre lorsqu dit qu'il souhaite une normalisation de la situation canonique de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X dans l'Eglise. Il écrit : « Si nous ne sommes pas aujourd'hui dans la régularité canonique, **nous ne demandons pas mieux que de retrouver demain cette pleine légalité.** Pourvu évidemment que nous puissions rester fidèles à la tradition, selon que nous en avons une obligation de foi ».*

Je crois qu'il est difficile d'être plus clair. » Abbé Aulagnier, Item n°129, 12 mai 2007

UN COMBAT DE L'OMBRE D'UN PETIT RESEAU ACTIF AU SEIN DE LA FSSPX MAIS MASQUE AUX FIDELES

A travers ces différents faits, qui, d'une manière générale sont masqués pour ceux qui n'ont pas les bonnes clés d'interprétation, et qui restent particulièrement dissimulés aux fidèles, se joue un combat de l'ombre. C'est celui qui fait rentrer en jeu, d'une part l'abbé Celier et le petit réseau des infiltrés modernistes qui le soutient, et d'autre part l'immense majorité des abbés de la FSSPX.
Ce combat de l'ombre met en évidence un petit noyau moderniste qui grâce au contrôle des médias, parvient à manoeuvrer pour prendre en otage, par le contrôle des médias, la masse des abbés qui doivent subir ces actions délétères pour ne pas prendre le risque d'être dénoncés comme s'opposant à leur propre supérieur ou à l'un de leur confrère.

Cette manoeuvre est désormais rodée au sein de la FSSPX. C'est ainsi qu'au fil des mois, progressivement, le message et le combat de Mgr Lefebvre sont petits à petit enterrés et trahis, et qu'augmente la mainmise de Rome et de ses agents internes sur la FSSPX en vue d'un ralliement final qui permettra à la Rome des antichrists de prendre le contrôle juridique de la Fraternité. Il est a noté du reste et à juste titre que l'abbé Aulagnier souligne bien que dans la bouche de l'abbé Celier, le terme accord signifie uniquement régularisation canonique.

« Je ferai remarquer que Monsieur l'abbé Celier utilise peu le mot « accord ». Il lui préfère manifestement l'expression « régularisation canonique ». Lorsqu'il parle d'accord, il ajoute « accord canonique ». Il a raison. » Abbé Aulagnier, Item n°129, 12 mai 2007

Que personne ne s'y trompe: tout cela signifie prise de contrôle juridique des biens et des personnes de la FSSPX par l'abbé apostat Ratzinger.

VII – Quel prochain poste pour l'abbé Celier ? A suivre…

LE CONTROLE DU « SOFT-POWER » : LE CONTROLE DES MEDIAS, OBJECTIF CONSTANT DE L'ABBE CELIER

Que deviendra l'abbé Celier après son départ de la Direction de Fideliter et des éditions Clovis ?

L'abbé Celier n'a pas la prétention de devenir Supérieur du District de France, ce poste ne l'intéresse nullement. **Son objectif est plus vaste et plus ambitieux, il veut peser de façon déterminante sur le ralliement de la FSSPX à Rome**. Il abandonne volontiers à l'abbé de Cacqueray la gestion stressante du quotidien, des problèmes administratifs, des soucis dans les prieurés… **L'abbé Celier est visiblement poussé par de *« hautes protections »* qui savent que la vraie bataille se joue dans les médias**.

Nous voyons chaque jour se confirmer le rôle toujours croissant des médias dans les comportements de nos contemporains. Par conséquent abandonner aujourd'hui les médias, ce *soft-power* ('pouvoir doux' en anglais), aux mains des autres en prétendant ne s'occuper que '***du salut des âmes***' et du ministère, **c'est ignorer qu'il n'y aura plus de ministère à terme et plus d'âmes à qui donner les sacrements, si entre-temps la bataille des idées est perdue et que les institutions qui dispensent encore des sacrements valides ont sombré**.

Yves Chiron, annonce déjà dès le 28 janvier la suite de la carrière de l'abbé Celier à la tête médiatique de la FSSPX :

> *« L'abbé Grégoire Celier, qui dirige encore pour quelques mois la principale revue de la FSSPX (Fideliter) et sa maison d'éditions (Clovis), intervient de plus en plus souvent au nom de la Fraternité Saint-Pie X pour expliquer les positions de la Fraternité fondées Mgr Lefebvre.* ***Ses interventions laissent présager du rôle qui sera le sien, à l'avenir, dans la politique de communication de la FSSPX****. » Alethiea n°104 – 28 janvier 2007*[18]

C'est donc un homme de l'extérieur qui vient, 6 mois avant le départ de l'abbé Celier, nous livrer la suite de sa carrière. C'est inconcevable.

Qui dirige la FSSPX ? Visiblement, ce n'est pas le Chapitre général qu'a voulu Mgr Lefebvre.

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE EN RELISANT LA PUBLICATION DE L'ARTICULET-PAMPHLET DE L'ABBE CELIER SUR LES SACRES A LA LUMIERE DE CETTE CAMPAGNE MEDIATIQUE QUI CONNAIT L'ECHEC

Dans le cadre de cette campagne médiatique, nous comprenons mieux la parution de l'article de l'abbé Celier, dans *Fideliter*, où il prétend démontrer la validité des sacres conciliaires. Cet article sans argumentation sérieuse, faisant fi de toutes les réfutations et répétant les sophismes désormais totalement réfutés de la pseudo démonstration des réformateurs liturgistes modernistes antichrists de 1968, doit donc s'entendre comme une manoeuvre d'occultation d'un sujet dont la discussion a gagné désormais toute la FSSPX. Le site[19] désormais mondialement connu de *Rore Sanctifica* publie des études et révéle les documents qui ont réfuté toutes les objections à l'invalidité levées jusqu'ici.

Et cette campagne médiatique de l'abbé Celier et son articulet-pamphlet sur les sacres visent aussi à **détourner du véritable combat de la Tradition catholique : celui de la sauvegarde de la transmission du Sacerdoce sacramentellement valide.**

Après la réfutation complète de son articulet-pamphlet sur les sacres par l'abbé Cekada suivie en début mai 2007 de celle du CIRS, et maintenant la mise à l'écart de son livre par un évêque ainsi que la prise de distance du premier assistant accompagné de l'échec de ses conférences sur le terrain des prieurés, l'abbé Celier paraît désormais engagé dans une spirale descendante

Nous ne manquerons pas de vous informer sur ce sujet. L'affaire est donc à suivre…

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Annexe du B.O. (Bulletin Officiel) de la Fraternité Saint-Pie X - Janvier 2004 - N° 179

Quelques précisions sur «La paille et le sycomore»

Le livre de Paul Sernine, La paille et le sycomore (éditions Servir), constitue une analyse critique de la pensée et des textes de plusieurs auteurs, principalement d'Étienne Couvert.

Paul Sernine étudie ce qu'il appelle «la thèse propre d'Étienne Couvert» et qu'il résume par la phrase du même Couvert répétée très souvent : «En toute erreur, il y a une clé, et c'est la gnose». Paul Sernine fait toutefois remarquer que ce n'est pas le mot «gnose» qui importe, mais cette théorie d'un concept unifiant toutes les erreurs sans exception (cf. pp. 63, 67, 71, etc.)[20].

---

[18] http://www.aletheia.free.fr/-/2007/aletheia104.htm

[19] http://www rore-sanctifica.org

Les notes (2004) sont d'un commentateur, profondément scandalisé et affligé, par les écrits des abbés Célier et de Tanouarn, sentiments partagés par nombre d'amis du camp de la Vérité.

[20] Voir la réponse du Sel dela Terre n° 47.

Paul Sernine rappelle que réfuter la «thèse propre» d'Étienne Couvert n'entraîne aucune conséquence pour des thèses différentes. En particulier, l'affirmation qu'un courant idéologique (de type gnostique, manichéen, cabalistique ou autre) ***pourrait***[21] *resurgir régulièrement à travers l'Histoire n'est pas rejetée par Paul Sernine, dans la mesure où cette position ne coïncide pas avec la «thèse propre» d'Étienne Couvert*[22].

Paul Sernine rappelle l'existence de la gnose historique et condamne celle-ci (cf. pp. 19, 35, 61, 62, 63, 81, 175). Il ne nie aucunement la résurgence à notre époque de pensées de type gnostique (cf. «Avertissement de l'éditeur»). Il condamne explicitement, en particulier, les thèses de Guénon (pp. 2 , 8, 30, 49, 148, 190) et de Borella[23] *(pp. 162-163). Il l'a d'ailleurs clairement rappelé dans Pacte de novembre 2003 : «La gnose est un phénomène historiquement daté, aux alentour des III*è *et IV*è *siècles de notre ère la gnose des Basilide, des Valentin et des Marcion. Celle-ci bien entendu, j'en accepte l'existence et, avec l'Église, en condamne les doctrines. On peut égale ment prendre le mot "gnose" en un sens large, comme désignant toutes les formes de "salut par la connaissance". Je condamne aussi une telle notion de "salut par la connaissance", dans la mesure où un tel salut serait opposé au salut par la foi surnaturelle».*

Certains contradicteurs, citant des phrases de sa plume, ont toutefois prétendu démontrer que Paul Sernine niait toute existence de la gnose[24]*. Mais, soit incompréhension, soit malignité, ils ont supprimé les guillemets qui, tout au long de l'ouvrage, accompagnent le mot «gnose», conformément à cet «Avertissement» de Paul Sernine : «Au long de cet ouvrage, nous utiliserons le mot "gnose" entre guillemets. Il ne s'agit nullement de la gnose historiquement déterminée, celle des III*è *et IV*è *siècles de notre ère, la gnose des Basilide, des Valentin et des Marcion. Le mot "gnose" entre guillemets désigne dans cet ouvrage, de façon spécifique, le concept élaboré par les Cahiers Barruel et par Monsieur Couvert, concept qui fait l'objet du présent débat».*

Tel est donc l'objet de ce livre : examiner critiquement la «thèse propre» d'Étienne Couvert, qui affirme que la «gnose» (selon l'acception spécifique qu'il donne à ce mot) est la forme immuable de toutes les erreurs à travers l'Histoire[25].

Cette théorie d'Etienne Couvert concernant le statut de l'erreur à travers l'Histoire n'appartient pas au corpus des dogmes révélés, ni des vérités immédiatement connexes à la foi. Il n'existe à ce jour sur ce point, à proprement parler, aucun enseignement magistériel contraignant.

De ce fait, le sujet de ce livre appartient au domaine de l'opinion librement discutable entre catholiques.

L'argumentation du livre est sérieuse et solidement construite, avec des références nombreuses et de qualité. Méritent une particulière attention l'argument du silence du Magistère, les textes des papes sur Dante et l'examen des méthodes intellectuelles d'Étienne Couvert.

La démonstration, si elle est sévère à l'égard des personnes critiquées, ne recourt à aucun argument moralement indéfendable (mensonge, calomnie, injure, etc.). Au contraire, Paul Sernine rend hommage à de nombreuses reprises à la foi, à la droiture d'intention et au zèle de ses contradicteurs[26] *(cf. pp. 25, 31, 69, 175, 176, 190, 191, 212).*

L'auteur ne fait appel, ni explicitement, ni implicitement, à des erreurs doctrinales ou à des théories hétérodoxes, et n'encourage aucune attitude ou mentalité étrangère à la foi catholique.

Si ces caractéristiques ne rendent pas la thèse de ce livre infailliblement vraie, elles la rendent en revanche défendable et, susceptible d'être exposée au public[27].

Cependant, quelques-uns invoquent, l'autorité de Mgr Lefebvre en faveur d'Étienne Couvert et au détriment de Paul Sernine. Ce recours à notre Fondateur ne paraît guère probant.

On ne connaît pas, en effet, de texte public (écrit ou oral) de Mgr Lefebvre évoquant cette question. Il n'a d'ailleurs existé aucun contact direct entre Mgr Lefebvre et Étienne Couvert, ce qui n'a rien d'étonnant, ce dernier n'étant pas à proprement parler un fidèle de la Tradition (il a tenu l'orgue, de longues années, à une messe mi-chèvre mi-choux d'une paroisse lyonnaise).

---

[21] *«Pourrait»* ? Quelle clairvoyance ! quel courage ! *« pourrait»* !
N'a-t-il pas lu le sermon de Mgr Tisssier aux ordinations 2003 ? N'a-t-il pas lu la préface de Mgr de Galaretta au livre de l'abbé Meinvielle, *De la cabale au Progressisme* ? A-t-il lu les auteurs qu'il cite ? Deschamps, Jouin, dom Benoît, etc. *«Pourrait»* On se moque de qui ?

[22] Mais c'est justement ce que démontre Etienne Couvert et les théologiens les plus compétents sur ces sujets : *«régulièrement ressurgi à travers l'histoire ce courant gnostique, manichéen, cabalistique»*.

[23] Sa réfutation contre Guénon et Borella est très insuffisante. Voir Vaquié.

[24] Ils n'ont pas dit cela. Ils ont dit que l'abbé Célier errait sur un sujet important. **Et comme toujours on s'en prend à celui qui dénonce l'erreur et non à celui qui l'enseigne !** *Nihil novi sub sole !*

[25] Répétons que ce n'est pas ce que dit Couvert. Cf. *Sel de la Terre* n° 47. Le débat inventé par l'abbé Celier (pourquoi le B.O. ne parle que de Paul Sernine et cache toujours qu'il s'agit de l'abbé Celier ?) ne correspond pas du tout à ce que dit Couvert.

[26] Après les avoir ridiculisés.

[27] Mais est-ce vraiment le moment ? Même si c'était vrai ? Alors qu'en plus c'est faux.

Les défenseurs d'Étienne Couvert n'ont pu produire sur ce sujet que deux lettres privées : l'une, à Jean Vaquié, vrai fidèle de la Fraternité et vieux combattant de la Tradition (Paul Sernine lui rend d'ailleurs hommage pour cela pp. 25-26), dans laquelle Mgr Lefebvre félicite de façon générale cet auteur pour un écrit qu'il lui a envoyé, écrit qui, au demeurant, ne relève pas exactement de la «thèse propre» d'Étienne Couvert ; l'autre, à Max Barret, qui parle d'un prêtre de la Fraternité profondément marqué par ses contacts (avant le séminaire) avec le professeur Borella, prêtre qui a d'ailleurs fini par nous quitter.

Dans les faits, Mgr Lefebvre n'a pas soutenu la «thèse propre» d'Étienne Couvert. Son attitude a plutôt été celle d'une réserve, sans approbation ni censure, en raison du caractère d'opinion libre du sujet. C'est d'ailleurs ce que reconnaît Étienne Couvert, qui reproche à notre Fondateur de n'avoir fait «ni dans ses discours ni dans ses écrits cette mise en garde qu'il aurait dû faire contre la Gnose», parce que, de l'avis d'Étienne Couvert, il n'aurait «pas bien saisi l'importance de la chose» (Lecture et Tradition, avril 2001, p. 15).

***Ces points étant précisés, il est donc permis de soutenir, avec des arguments sérieux et modérés, la thèse d'Etienne Couvert**[28]. Il est également permis de soutenir la thèse de Paul Sernine. Il est enfin permis de soutenir une thèse différente des deux précédentes voire de n'en soutenir aucun. Tout cela relève de l'opinion libre[29].*

Paul Sernine lui-même appelant à un débat d'idées, il est également loisible à chacun de lui envoyer ses réflexions et critiques[30], à l'adresse de l'éditeur (éditions Servir, 15 rue d'Estrées, 75007 Paris).

Qu'on applique en cette affaire la parole du pape Benoît XV dans Ad beatissimi : «A l'égard de questions où, sans détriment de la foi[31] ni de la discipline, on peut discuter le pour et le contre, parce que le Saint-Siège n'en a encore rien décidé[32], il n'est interdit à personne d'émettre son opinion et de la défendre ; mais que dans ces discussions on s'abstienne de tout excès de langage qui pourrait offenser gravement la charité[33] ; que chacun soutienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération[34], et ne croie pas pouvoir décerner aux tenants d'une opinion contraire, rien que pour ce motif, le reproche de foi suspecte ou de manquement à la discipline».

---

[28] Quand on lit : *«Ces points étant précisés, il est donc permis de soutenir, avec des arguments sérieux et modérés, la thèse d'Etienne Couvert»*, les bras vous en tombent !!! On crache sur Etienne Couvert depuis trois mois pour arriver à conclure : *«Ces points étant précisés, il est donc permis de soutenir, avec des arguments sérieux et modérés, la thèse d'Etienne Couvert»*.

Et l'on rajoute : *«Il est également permis de soutenir la thèse de Paul Sernine. Il est enfin permis de soutenir une thèse différente des deux précédentes voire de n'en soutenir aucun. Tout cela relève de l'opinion libre»*.

Non vraiment comment prendre au sérieux de telles affirmations !

Vite qu'ils retournent tous passer un an à méditer sur le principe de non-contradiction.

Avec une telle philosophie on ne peut douter d'une catastrophe finale.

[29] Certainement pas quand on voit les dégâts auprès des jeunes élèves mal formés par la philosophie enseignée par l'abbé Célier (cf. *Dieu mortel*) qui ont apostasié en grand nombre.

[30] Si l'abbé de Cacqueray découvre que l'abbé Celier appelle à un débat d'idées, qu'il se renseigne. Ce débat a été ouvert il y a 9 ans. Toutes les réfutations ont été faites. Malheureusement nous n'avons pas affaire à des gens honnêtes. Ils ne répondent à aucune réfutation et mensonges.

L'abbé de Tanoüarn répétait encore mi-janvier 2004 à Nantes que jamais Couvert ne définissait la gnose. Il n'a qu'à lire le premier chapitre de son premier livre où cette définition est très bien expliquée. Mais, comble du culot de cet abbé, il a avoué devant tous, à la fin de sa conférence (où j'étais) n'avoir jamais lu un seul livre de Couvert ! Et c'est cet abbé que le supérieur veut défendre !

[31] Ce n'est pas du tout le cas ici. L'abbé de Cacqueray ne connaît pas ce problème qui est très grave pour la Foi.

[32] Faux. Voir le *Sel de la Terre.*

[33] Cet argument sur la charité est pour nous les anciens très révélateur. Chaque fois que l'on a voulu nous faire prendre des vessies pour des lanternes, chaque fois on nous a asséné l'argument de la charité.

Il ne s'agit pas de charité mais de vérité, sur un problème très grave.

[34] Où voit-il de la modération dans les écrits des abbés de Tanoüarn et Celier ? De qui se moque-t-on ?

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 24 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Motu Proprio du ralliement pour la Pentecôte, les 27 et 28 mai 2007 ?

Après des mois d'endormissement, une attaque surprise de l'abbé Ratzinger pendant les 2 pélerinages de Chartres/Sacré-Coeur ?



La correspondante du *Times* Anglican annonce une publication avant la fin mai 2007
« Quelque chose arrive en mai » déclare l'abbé Ratzinger à **Alice von Hildebrand** le 26 mars 2007
Les contacts secrets entre Mgr Fellay et la Rome apostate se poursuivent

Dans le numéro 177 de *Fideliter* (mai-juin 2007), l'abbé de Cacqueray déclare : *« la libéralisation de la messe, autant qu'elle se réalisera, constitue un puissant motif d'espérance »*.
Cet éditorial a-t-il été rédigé par l'abbé Celier et signé par l'abbé de Cacqueray ?
Nous y retrouvons **l'incroyable sophisme qui consiste à confondre rite et messe, faisant totalement abstraction de la question de la validité sacramentelle du prêtre qui offre le sacrifice**.

LES CONTOURS DU *MOTU PROPRIO* DESSINES PAR L'ABBE CASTRILLON HOYOS

L'abbé Castillon Hoyos[1] vient d'annoncer le 14 mai 2007[2] à la conférence du CELAM en Amérique latine que la sortie du *Motu Proprio* est très proche.
Il annonce aussi la possible mutation de la commission *Ecclesia Dei* en dicastère romain, comme il en existe un pour les Eglises orientales :

> *« Le Saint Père, qui a été pendant quelques années membre de cette commission, veut qu'elle se transforme en un organisme du Saint-Siège avec la finalité propre et distincte de conserver et de maintenir la valeur de la liturgie latine traditionnelle »*

Nous retrouvons là ce que nous avions dénoncé dès le moi de mars 2006, à savoir la mise en place d'une forme de Patriarcat Tridentin (sur le modèle que Dom Beauduin avait imaginé en 1925 pour les conversations de Malines, celui d'un Patriarcat Anglican, *« uni mais non absorbé »*) qui permettrait à l'abbé Ratzinger de prendre le contrôle de la FSSPX en donnant une l'illusion d'une certaine autonomie.
Les projets concoctés dans les milieux Anglicano-Rose+Croix mûrissent lentement mais finissent par aboutir.

L'abbé Castrillon Hoyos a qualifié le *Motu Proprio* à venir d'*"offre généreuse"*.
Et il a résumé la portée du document en révélant que l'usurpateur du Siège de Saint-Pierre *"veut mettre à la disposition de l'Eglise tous les trésors de la liturgie latine"*.

LE *TIMES* (ANGLICAN) CITE UN VERBATIM DE RATZINGER RECUEILLI LORS DE LA VISITE D'ALICE VON HILDEBRAND

Le même jour, le 14 mai 2007, réagissant à la déclaration de l'abbé Hoyos, la chroniqueuse religieuse du *Times* très Anglican, Ruth Gledhill, fait état de la visite d'Alice von Hildebrand à Ratzinger le 26 mars 2007 et du verbatim de Ratzinger : *« quelque chose arrive en mai »*.
Cette femme est auteur et conférencière, elle a 83 ans et vit aux Etats-Unis. La journaliste Ruth Geldhill cite la femme du théologien Dietrich von Hildebrand qui déclare au *Times* après son audience privée avec Ratzinger :

> *« Je sais que le Pape apprécie la Messe Tridentine vraiment, vraiment beaucoup. Je lui ai demandé s'il se pouvait que l'autorisation soit donnée. Il m'a dit qu'elle serait donnée en mai »*.

Ensuite Ruth Gledhill tempère en évoquant la protestation unanime par lettre de la totalité des pseudo-évêques allemands, postérieure à la visite de Mme von Hildebrand. Mais, il n'en demeure pas moins que le verbatim de l'abbé Ratzinger exprime une volonté précise et que, toujours selon le *Times*, Ratzinger a renvoyé la lettre de 7 pages des allemands à l'expéditeur avec ce mot laconique : *« contenu noté »*.

Comme nous le constatons, les milieux Anglicans sont très bien informés sur ces questions, ce qui en dit long sur le contrôle que dans la coulisse et le secret des Loges ces milieux très liés aux Rose+Croix exercent sur l'Eglise conciliaire et son clergé désormais presque totalement invalide.
Et l'abbé Ratzinger est l'homme de l'exécution du plan Anglicano-Rose+Croix[3].

LE *MOTU PROPRIO* A LA PENTECOTE 2007 : UNE GAFFE-INDISCRETION DE L'ABBE DE TANOÜARN ?

Une information parue sur le *Forum catholique* le 21 mai 2007 et immédiatement démentie par **l'abbé de Tanoüarn** annonce **la parution du *Motu Proprio* pour la Pentecôte 2007**, jour des deux pèlerinages croisés (Chartres et Montmartre) *Ecclesia Dei* et FSSPX. L'abbé de Tanoüarn s'est déchargé sur l'abbé Pozetto dont il dit qu'il rapporte des rumeurs. Une nouvelle gaffe-indiscrétion de l'abbé de Tanoüarn ? Le *Forum Catholique* s'est empressé de faire disparaître les propos et d'enlever toute trace.

---

[1] http://qien free fr/2007/200705/20070518_afp.htm

[2] http://www.celam.info/content/view/277/332/
[3] http://www.virgo-maria.org/D-Anglicans-R-C-Patriarcat/index_anglicans_R_C_patriarcat.htm

LE *MOTU PROPRIO* A LA PENTECOTE 2007 : UN COUP MEDIATIQUE DE RATZINGER ?

Une publication du *Motu Proprio* à la Pentecôte 2007 apparaîtrait comme une attaque surprise, au moment où le plus grand contingent de ralliés d'une part et de fidèles de la FSSPX d'autre part seraient réunis et leurs pèlerinage couverts par les grands médias français.

Une publication interviendrait aussi au moment où l'abbé Celier essaie désespérément de faire parler de son livre dans les prieurés de la FSSPX et **annonce sur radio Courtoisie le 23 mai 2007 qu'il va prendre un poste de communication pour la FSSPX, en particulier sur internet.**

Panique et retournement : face à la contestation croissante depuis 3 mois, l'abbé Celier cherche à se réfugier derrière l'autorité qu'il voulait éclipser dans les médias

Lors de cette même émission sur radio Courtoisie, voyant son entreprise visiblement de plus en plus déstabilisé, **n'a cessé de marteler comme s'il devait s'en convaincre lui-même que son livre aurait été lu et approuvé par Mgr Fellay.**
L'abbé Celier s'inquièterait-il de voir qu'un évêque l'a mis « à l'index » et que l'abbé Pfluger le qualifie d'« œuvre très personnelle » ? Pourquoi une telle insistance de l'abbé Celier à vouloir se couvrir de l'autorité de Mgr Fellay ?

Alors qu'il écrit *« ne dit pas engager »* l'autorité de la FSSPX dans son livre, l'abbé Celier tente désormais de se faire couvrir par le sommet de l'autorité.

Qu'écrit donc l'abbé Celier dans l'ouvrage paru en février ?

> *« Dans la présente conversation, je parle exclusivement à titre personnel, n'étant pas mandaté par la Fraternité Saint-Pie X, en sorte que mes affirmations ne l'engagent en rien. Ce que je peux dire n'est ni officiel ni officieux »*
> *« je parle sous ma responsabilité personnelle. Je le fais en homme libre, avec mes mots à moi, sans prétendre engager par chacune de mes opinions la société à laquelle j'appartiens : même si, évidemment, mes supérieurs sont au courant de notre dialogue. C'est pourquoi toutes les erreurs et toutes les maladresses, s'il y en a, seront de mon seul fait »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, page 37

Que fait l'abbé Celier-Sernine le 23 mai 2007 sur radio courtoisie ?

L'abbé Celier ne cesse de répéter à en saouler ses auditeurs que Mgr Fellay a lu son livre et l'a approuvé.

En février 2007, l'abbé Celier voulait parler *« en homme libre »* en lieu et place de Mgr Fellay sur le domaine réservé des relations de la FSSPX avec Rome, et 3 mois plus tard, **il a absolument besoin de l'autorité de Mgr Fellay pour continuer à s'exprimer. Quel aveu !** Quel échec !
Jusqu'à quand va continuer cette comédie ?
Les gesticulations de l'abbé Celier commencent à lasser et deviennent de plus en plus cousues de fil blanc. Depuis l'affaire Sernine, ces enfantillages médiatiques n'ont que trop duré.

Répéter, répéter et répéter que Mgr Fellay a approuvé son livre, alors qu'il écrit dans ce même ouvrage que ses affirmations n'engagent en rien la FSSPX s'apparente à un comportement puéril. Qui ne le comprendrait ?

MGR FELLAY UN « HERON » ? ET LE COMBAT ISOLE DE MGR LEFEBVRE, UN « LIMAÇON » ? EST-CE DIGNE DE LA PUBLICATION D'UN MEMBRE DE LA FSSPX

Et puisque Mgr Fellay aurait lu le livre de l'abbé Celier, si nous devions en croire ce dernier, comment donc l'évêque a-t-il apprécié de se voir comparer à un héron ? Fût-ce à son goût ?

En réponse à Olivier Pichon qui déclare :

> *« À force de tergiverser, Mgr Fellay ne risque-t-il pas, finalement, de se retrouver comme le héron de la fable qui, ayant dédaigné la carpe et le brochet, dut finalement se contenter d'un limaçon ? »*

L'abbé Celier semble avoir beaucoup apprécié l'image, puisque qu'il accepte que cette image peu flatteuse pour le successeur de Mgr Lefebvre devienne le titre du chapitre : '*La fable du héron*'. La fable de Mgr Fellay ?

Quel abbé aurait osé, lorsque l'archevêque était encore en vie, de publier un article où Mgr Lefebvre eût été comparé à un héron et, pire, aurait été jusqu'à reprendre cette image dans le titre de l'interview ?

Et lorsque Mgr Lefebvre rejetait tout accord avant sa mort, pour sauver son combat, se *« contentait-il d'un limaçon ? »* Que signifie le *« limaçon »* appliqué au combat de Mgr Lefebvre ? Est-ce là une manière digne pour un abbé de laisser évoquer le combat pour la préservation de la transmission du Sacerdoce catholique sacramentellement valide ?

Que signifie cette expression : *« se contenter d'un limaçon ? »*. Et lorsque Notre-Dame de la Salette parle en 1846 du *« petit troupeau »,* qu'en dit l'abbé Celier ?
Laisserait-il son interlocuteur évoquer en de pareils termes vulgaires la noble prophétie de la Reine du Ciel ? Titrerait-il sur la *« fable du héron de La Salette »* ? Tout cela est indigne et il est inconcevable qu'une telle absence de la simple conscience de la dignité du combat catholique puisse se révéler ainsi dans les écrits et les actions médiatiques d'un abbé de la FSSPX !
Quelle trivialité et quelle légèreté pour traiter de sujets aussi graves et tellement empreints d'esprit surnaturel ! Cet abbé a-t-il conscience de la période historique que nous vivons ?
Ou conçoit-il tout cela comme un amusement, comme des choses avec lesquelles il est permis de badiner ?

UNE PUBLICATION DU *MOTU PROPRIO* SUR UN TERRAIN HOSTILE DE LA FSSPX EN REBELLION CONTRE LES FRASQUES MEDIATIQUES DE L'ABBE CELIER

La publication du *Motu Proprio* par l'abbé Ratzinger tomberait sur un terrain déjà miné et hostile alors qu'un évêque, Mgr Tissier de Mallerais, vient de mettre « à l'index » le livre de l'abbé Celier. La campagne de France de l'abbé Celier ravive le front anti-Sernine dans la FSSPX, la plupart des prieurs et la partie la plus formée des fidèles laissant paraître un certain « ras-le-bol » par rapport au matraquage médiatique que déploie l'abbé Celier mis en avant par le petit réseau d'infiltrés modernistes. Trop discrédité par ses idées modernistes et appuyé seulement par des éloges compromettants, ceux des ténors de l'IBP, le porte-drapeau du ralliement n'est plus crédible auprès des clercs et des fidèles.

Dans le même temps, la Direction de la FSSPX, en la personne de Mgr Fellay à Lausanne, raconte que le *Motu Proprio* n'est pas pour tout de suite, mais ne serait-elle pas victime d'une **ruse d'endormissement de l'abbé Ratzinger ?**
I**l est vrai que le conte de fée de Lausanne laisse pantois : le chevalier blanc Ratzinger impuissant au milieu d'un repaire de brigands. A qui espère-t-on faire croire pareil conte à dormir debout ?**

Dans sa conférence de Lausanne le 29 avril 2007, Mgr Fellay a révélé que la FSSPX poursuit ses échanges avec la Rome apostate. Le petit réseau continue ses actions dans l'ombre et le silence. L'aveuglement perdure.
Que font les abbés Lorans et Barthe ? Quelle étonnante discrétion depuis des mois…

L'attaque surprise, la blitzkrieg a toujours été très prisée militairement par les allemands. Ratzinger aurait-il hérité de ce goût de la stratégie militaire de ses compatriotes ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Article du 14 mai 2007 de Ruth Gledhill, chroniqueuse religieuse du *Times*

http://timescolumns.typepad.com/gledhill/2007/05/latest_on_tride.html#more

Latest on Tridentine Mass

This picture shows Pope Benedict XVI meeting Alice von Hildebrand in a private audience at the Vatican on 26 March. That was when he indicated, as we report today, that the indult, or permission, for universal celebration of the Tridentine

Mass could be published this month. That meeting did however take place before the German bishops sent a seven-page letter outlining their objections. Another person who witnessed the audience tells me that when she asked Pope Benedict XVI to grant the indult, his precise reponse to her was: 'Something is coming in May.' (Update: confirmation here from Cardinal Hoyos.)

Another extremely senior clerical source tells me that the motu proprio is still coming, but that, as other blogs have reported, it might in fact not be this month after all. It appears the Pope, concerned by the German protest and holding his compatriot bishops close tohis heart, wanted to see if the protest would take on a more international flavour. Of particular concern is the Good Friday prayer for the conversion of Jews. Cardinal Kasper, of course, President of the Council of Christians and Jews, will have objected strongly to this. This prayer, rightly, is expected to come out. In its place might go one of the many available traditional prayers emphasising the Catholic Church's 'unique' role in salvation.

(Before the Protestants among us are too self-righteously hard on the RCs here, I just want to draw your attention to this prayer that is actually still authorised as the Church of England's third collect for Good Friday in the 1662 Book of Common Prayer: 'O merciful God, who hast made all Men, and hatest nothing that thou hast made, nor wouldest the death of a sinner, but rather that he should be converted and live; have mercy upon all Jews, Turks, Infidels and Hereticks and take from them all ignorance, hardness of heart, and contempt of thy Word, and so fetch them home blessed Lord, to they flock, that they may be saved among the remnants of the true Israelites, and be made one fold, under one shepherd, Jesus Christ, our Lord… ' Debate over this continues to this day, but it is still there.)

What is particularly interesting about Alice von Hildebrand's report of her meeting with the Pope though is that she also met Pope John Paul II in the early 1980s, and suggested to him how wrong it was that the Tridentine Mass should effectively be banned, as it was after Vatican II. She said it was right to prohibit something evil, but not something good. She believes that this conversation might well have had an impact in persuading him to issue his partial permission soon afterwards. She repeated the same argument to Pope Benedict XVI and believes she saw an aknowledgement of the truth of this in his eyes. She is known as an advocate of the Tridentine Mass whose late husband's work is continued through the Dietrich von Hildebrand Legacy Project.

Anyway, my source tells me that the seven-page protest from the German bishops was returned with nothing more than a "contents noted". Mischievously, he adds: "I bet Mgr Ganswein enjoyed signing the acknowledgement."

Just a clarification as well. I should perhaps in the news story have described the French bishops as modernisers rather than modernists, which has a technical meaning. I knew that but thought modernist could also have a universal application, in other words that it could be used in a contemporary sense, ie, I was trying to be too clever. In an age when universal truth is so under threat, I guess I should have known better! In addition, it might no longer be accurate to describe the French as modernisers. Bishop Bernard Fellay, Superior General of the Society of St Pius X (link goes to UK society only), told a conference in Phoenix earlier this month that up to one fifth of new priests emerging from seminaries have been taught to say the Latin Mass. He said that in France, in the last two years, tradition has been slowly returning.

Christopher Gillibrand, who has been following the debate with interest on his blog, is among those delighted by the latest development. 'For forty years, the Church has put into a traditionalist ghetto their often best informed, committed and practising Catholics. The day of liberation for the Latin Mass seems to be at hand,' he says.

There wasn't room for this in the news story, but I also understand that the language of ordinary/extraordinary has gone and there will not be two rites, just one. Campaigners for the Tridentine Mass believe that this might lead to the conflation of the two liturgies.

Gillibrand explains: 'The news that the language of “extraordinary” Rite and “ordinary” Rite has gone has its advantages and disadvantages. There was always going to be a mismatch with reality calling the Latin Mass “extraordinary”, as after all it was fixed in all its essentials from the time of Pope St Gregory the Great onwards. It would, indeed, be better to say that the Novus Ordo is “extraordinary”, with by some estimates over a million possible variations.

'The new Rite is the first Rite in the history of the Church that has not had a unity of form and a unity of content. Its right to be called a Rite is not intrinsic and comes solely as a result of its promulgation by the Bishop of Rome.

'We are therefore looking at One Rite, Two Missals. If the two Missals, while made distinct in the language of the Motu Proprio, are given equal validity, this will be a singular advantage to the Old Mass on its path of return as the central liturgical act of the Catholic Church. However, there is a danger of the conflation of the two liturgies in subsequent

revisions of both Missals, destroying the glory of the older forever without restoring the new. Such conflationism is an easy solution to reconcile the old and the new at what is a difficult time for the Church, after having placed such a premium on novelty for the last forty years (a short time in the great sweep of ecclesiastical history). For instance, Aidan Nichols OP recommends this path, not just in liturgy, but also in philosophy and theology.'

You don't need me to tell you that we've been here before. Alice von Hildebrand's testimony does seem to offer new reason for hope to traditionalists this time. She is 84, older than Pope Benedict. As she told him at her audience, he better get on with it, 'otherwise I will miss the joy.' But the Pope seems to have strangely little real power. He is surrounded in the Vatican by people who oppose the Latin Mass. Cardinal Arinze is on the side of the German bishops, and Cardinal Sodano still won't get out of his [former] office...

'Vigilate et Orate,' says a friend, 'Sapiens nihil affirmat

From The Times
May 14, 2007

Pope set to bring back Latin Mass in face of opposition

http://www.timesonline.co.uk/tol/comment/faith/article1784779.ece

Ruth Gledhill, Religion Correspondent

The Pope is going ahead with plans to bring back the traditional Latin Mass in spite of objections from German bishops, sources have told *The Times*.

Pope Benedict XVI is understood to have signed an “indult”, or permission, that would allow Roman Catholics worldwide to celebrate the Tridentine Rite whenever they wished. At present the old rite can be said only with special permission from a diocesan bishop.

The return of the Tridentine Rite would represent a triumph for traditionalists and be an indication of the Pope’s determination to reinforce conservative Catholic doctrine as one of his most powerful weapons in the fight against secularism.

In Brazil last week the Pope made clear his conservative sympathies, emphasising that there could be no relaxation on the Church’s teaching on sexual ethics and abortion.

In a private audience with one leading traditionalist, Alice von Hildebrand, Pope Benedict said that he intended to publish the permission to celebrate the 16th-century rite this month.

The document had been expected earlier but is understood to have been delayed after a seven-page document of objections by German bishops was sent to the Pope.

Among other things, the Germans were anxious about a Good Friday prayer calling for the conversion of the Jews. A wider revolt by bishops’ conferences around the world would have seen off the indult, but in the end the Germans were isolated in their protest. However, when the permission is published, it is thought likely to exclude prayer for the conversion of the Jews, which leaders of the German and the British councils of Christians and Jews have spoken out against.

It could also include an “opt-out clause”, allowing bishops to prohibit it at a local level, which would placate both the German and the modernist French bishops.

Mrs von Hildebrand, 83, an author and lecturer who lives in the US, told *The Times*: “I know that the Pope favours the Tridentine Mass very, very much. I asked him if there was any chance that the permission would be given. He said it would be given in May.”

Mrs von Hildebrand, whose late husband was the theologian Dietrich von Hildebrand, added: “You should prohibit what is evil. But to prohibit holy tradition — that is something that goes against the tradition of the Catholic Church.” Another informed source said that the permission could not be guaranteed to be this month

---

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 25 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Père Van de Pole n°2 en 1967 – Anglicanisme et Eglise romaine
La subversion de l'Eglise catholique par l'Anglicanisme

Une importante étude de 1967, par un professeur de l'université catholique de Nimègue






Le *Motu Proprio* Tridentin avant l'*Indult* Anglican pour « Mgr » Hepworth ?

Ratzinger, l'homme du *Motu Proprio* annoncé est l'exécuteur du Plan Anglicano-Rose+Croix

De Rome à Cantorbéry en passant par Chartres ?

Confirmant la 'fausse' confidence (supprimée) de l'abbé de Tanoüarn sur le Forum Catholique, le Figaro du 25 mai 2007 cite le même abbé Pozetto, auquel renvoyait avec embarras l'abbé du Centre Saint-Paul, et révèle qu'un communiqué est prêt pour une possible parution du Motu Proprio à la Pentecôte. Le Figaro confirme ainsi nos informations, où nous l'envisagions en reprenant notamment les informations du Times Anglican.

Une ignorance stupéfiante de la question Anglicane par l'abbé Lorans

Nous avons commencé la publication des passages importants du **livre capital « *La Communion Anglicane et l'œcuménisme d'après les documents officiels* » du Père Van de Pole en 1967 sur l'œcuménisme et le rôle clé que l'Anglicanisme y a joué** **(nous renvoyons aux rubriques[1] très documentées que le CIRS a consacré à**

[1] http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-15 html et http://www rore-sanctifica.org/biblio-num-13.html et aussi http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-14 html

l'Anglicanisme sur la bibliothèque numérique de son site www.rore-sanctifica.org. Les documents qui y figurent sont très souvent difficiles à trouver).

Après avoir publié le **chapitre 1** qui traite de **l'importance œcuménique de l'Anglicanisme**, nous vous faisons part maintenant du **chapitre 2** qui expose les **rapports de l'Anglicanisme et de l'Eglise romaine**.

Ce texte est très important pour comprendre l'action de l'abbé Ratzinger à la tête de **l'Eglise conciliaire que l'on peut désormais qualifier d'Eglise néo-Anglicane**.

LA SIGNIFICATION DU MOTU PROPRIO TRIDENTIN A LA LUMIERE DE L'ANGLICANISME. DE ROME A CANTORBERY EN PASSANT PAR CHARTRES ?

La prochaine parution annoncée du ***Motu Proprio*** (la Pentecôte 2007 ? Le Figaro du 25 mai[2] semble l'annoncer. Dans notre message VM du 24 mai 2007, nous l'avions déjà évoqué[3]) nous invite à approfondir cette étude des réseaux Anglicans et de leur action déterminante sur le Vatican occupé par un **usurpateur apostat antichrist**. Et cela d'autant plus que **les milieux Anglicans sont très liés aux hautes loges maçonniques britanniques de l'illuminisme Rose+Croix.**

C'est à la lumière de ces éléments que l'on peut mieux comprendre la subversion du *Motu Proprio* et le projet de *« réforme de la réforme »* qui tend à capturer la FSSPX, **l'œuvre de Mgr Lefebvre de Sauvegarde du véritable Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide**, dans un piège digne de la subtilité de la subversion anglicane.

Nous rappelons que nous avons mentionné dans notre message VM[4] du 24 mai 2007 la qualité de l'information du *Times* et la **minutie avec laquelle cet organe de l'Anglicanisme suit de près la question du *Motu Proprio*** et des tentatives de Ratzinger de prendre le contrôle de la FSSPX dirigée par Mgr Fellay.

Le 3 janvier 2007, nous écrivions également :

> « **Une étude de 1967**, élaborée par un professeur de l'université catholique de Nimègue
>
> **« La Communion anglicane comme prototype de l' « Eglise future »**

---

[2] http://www.lefigaro fr/france/20070525.FIG000000219_messe_en_latin_les_pelerins_de_pentecote_dans_l_attente.html
« À la veille des pèlerinages de Pentecôte, les « tradis » espèrent avec impatience la libéralisation du rite tridentin (…)
ALLELUIA ou « digitus in oculo usque ad cudam » ? À la veille des pèlerinages traditionalistes de la Pentecôte entre Paris et Chartres, les catholiques attachés à la messe tridentine en latin, se partagent entre l'espoir, le fatalisme et l'ironie. Le motu proprio, ce texte de Benoît XVI qui viendra libéraliser le rite ancien, devait déjà sortir il y a plus d'un an. Il est encore attendu aujourd'hui. Sur le site leforumcatholique.org, destiné au « tradiland », un certain Corvex ne sait plus « s'il faut rire, pleurer, ou se taper la tête contre les murs ».

Ces derniers jours pourtant, s'appuyant sur des déclarations récentes du cardinal Castrillon Hoyos - chargé du lien avec les traditionalistes - les rumeurs se sont remises à galoper. Le texte de quelques pages, accompagné pour les évêques d'une lettre explicative, serait publié avant la fin mai. Benoît XVI donnerait aux seuls curés la responsabilité d'accepter ou non une messe tridentine dans leur paroisse et le texte ne dirait rien des lefèbvristes.

Du coup, certains se laissent aller à nouveau à rêver. Aumônier du pèlerinage de Chrétienté qui fête cette année ses vingt-cinq ans (Paris-Chartres, en communion avec Rome), l'abbé François Pozetto se réjouit. **Un communiqué est même prêt, au cas où**. *« Ce serait formidable ! L'attente est si grande du côté de nos pèlerins... »*

Si le texte est publié comme ils l'espèrent, l'ambiance devrait être au beau fixe. D'autant que les organisateurs attendent une forte participation. Olivier de Durat, président de Notre-Dame de Chrétienté, annonce quelque 7 000 pèlerins, une centaine de séminaristes et autant de prêtres. L'évêque de Chartres, Michel Pansard, les accueillera lundi pour une messe solennelle. » Sophie de Ravinel, *Le Figaro*, 25 mai 2007

[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-24-A-00-Rumeurs_Motu_Pentecote.pdf
[4] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-03-D-00-Van_de_Pole_1_c.pdf

Il est absolument effarant que des textes tels que ceux du **Père Van de Pol n'aient jamais (à notre connaissance) fait l'objet d'études et de commentaires par les moines et les théologiens de la Tradition depuis sa parution en 1967, soit depuis déjà 40 ans !**

Ce document donne une perspective à l'œcuménisme, et pose les conséquences inévitables qui découlent de la praxis œcuménique. Il souligne toute la signification du rôle de l'anglicanisme dans la création de la réunion des Eglises qui donnera naissance à une « ***Communion*** » **nommée « *Eglise future* »**.

Il s'agit en réalité de la réalisation concrète de la structure qui va être le vecteur de la religion universelle tant préparée par les loges maçonniques.

Comment se fait-il que la revue *Le Sel de la terre*, dirigée par le Père Pierre-Marie (Geoffroy de Kergorlay), n'ait jamais publié d'études sur le rôle fondamentalement subversif joué par le modèle de la Communion anglicane pour le projet œcuménique tel qu'il est poursuivi inlassablement depuis plus de 50 ans par ce qui est devenu l'Eglise conciliaire ?

Ce document est signé du Père Van de Pol, docteur en théologie, professeur à l'Université catholique de Nimègue. Intitulé « *La Communion Anglicane et l'œcuménisme d'après les documents officiels* », il est préfacé de Mgr Willebrands, et traduit du néerlandais par un Père bénédictin. » Message VM du 3 janvier 2007

Apparemment personne n'a releve depuis des mois, une ignorance stupefiante de la question anglicane de l'abbe Lorans

Non seulement la revue du ***Sel de la terre*, placée sous la coupe de l'ancien Anglican (variante méthodiste) Mgr Williamson, n'étudie jamais l'Anglicanisme**, mais nous découvrons avec stupeur une ignorance incroyable de ces milieux chez l'abbé Lorans.

Chacun peut constater l'ignorance totale de l'abbé Lorans dans les questions anglicanes.
Le Directeur de la Communication de la FSSPX affirme que les cinq conversations de Malines initiées par Lord Halifax et le Cardinal Mercier (1923-1925), se seraient arrêtées en raison de la condamnation des ordinations anglicanes, alors que celle-ci fut prononcée en 1896 par Léon XIII dans sa Bulle *Apostolicae Curae*.

> *« Abbé Lorans – Il y a eu des rapprochements au début du XXe siècle, ce que l'on a appelé les conférences de Malines entre Lord Halifax et le Cardinal Mercier, et puis le mouvement de Newman, et quand il y a eu la déclaration que les ordinations n'étaient pas valides chez les anglicans, cela a marqué, les conversations ont dû s'arrêter… Les Suédois ont-ils suivi ces mouvements ? »*[5] **Abbé Lorans, 29 juillet 2006**

Abbé Lorans – Avez-vous des relations avec les Anglicans et spécialement avec la High Church ?

Pasteur Sandmark – J'ai visité quelques monastères anglicans et j'ai un bon ami qui est prêtre dans la High Church au Canada. Lorsque je suis allé le voir, nous avons vécu ensemble des choses très intéressantes : nous avons annoncé par voie de presse que nous allions célébrer la grande messe suédoise à Calbury et, quand nous l'avons célébrée, l'église était pleine de suédois canadiens. Pour la première fois depuis 70 ans, ils avaient la messe solennelle telle qu'on la pratique en Suède, issue du catholicisme traditionnel. Il faut bien comprendre que la messe traditionnelle de l'Eglise suédoise est très très similaire à la messe de saint Pie V, avec les chants grégoriens.

Abbé Lorans – Il y a eu des rapprochements au début du XXe siècle, ce que l'on a appelé les conférences de Malines entre Lord Halifax et le Cardinal Mercier, et puis le mouvement de Newman, et quand il y a eu la déclaration que les ordinations n'étaient pas valides chez les anglicans, cela a marqué, les conversations ont dû s'arrêter… Les Suédois ont-ils suivi ces mouvements ?

Pasteur Sandmark - Oui, j'ai suivi cela. Lorsque j'ai rendu visite à cet ami au Canada, nous sommes allés dans une petite chapelle des Montagnes Rocheuses où nous avons rencontré un prêtre catholique irlandais. Il nous a demandé d'où nous venions. Quand mon ami lui a dit qu'il était anglican, il lui a répondu : « Vous n'avez donc pas la succession apostolique ! ». Il m'a posé la même question et je lui ai dit que je venais de l'Eglise luthérienne suédoise : « Oh vous, vous avez la succession apostolique ! » s'est-il alors écrié.

Ceci, c'était la position du prêtre irlandais. Mais j'ai étudié plus à fond les relations entre l'Eglise catholique et l'Eglise anglicane et je pense que l'Eglise suédoise est exactement dans la même position que l'Eglise anglicane : je suis certain que nous n'avons pas la succession apostolique. C'est la question la plus difficile que j'ai eu à résoudre. Quand j'ai découvert de manière certaine que j'avais été floué, que la messe que je célébrais n'avait pas la transsubstantiation et que, durant l'élévation, avec l'encens, j'ai dû me dire : « Oh ma succession n'est pas valide ! Ce n'est donc pas la messe ! », ce fut pour moi extrêmement difficile.

En effet, la condamnation des Ordres Anglicans est intervenue en 1896 sous le Pape Léon XIII, alors que les conversations de Malines avaient lieu en 1923-25 sous le Pape Pie XI.

---

[5] http://www.donec-ponam.org/site/index.php?height=1024 – Rubrique 'Documents' et puis interview du Pasteur Sandmark de juillet 2006.

Ce n'est donc pas la nouvelle de la condamnation des Ordinations Anglicanes qui, comme le laisse entendre l'abbé Lorans, aurait eu lieu en 1925 et aurait mis un terme aux conversations de Malines. **L'ancien directeur de l'Institut Universitaire Saint Pie X et du séminaire international d'Ecône commet un anachronisme de 30 ans sur une question capitale pour la compréhension de la situation actuelle !**

Pourtant cette grave question était largement débattue et exposée, notamment par les travaux du Comité international *Rore Sancti*fica : www.rore-sanctifica.org, depuis **bientôt 12 mois avant que l'abbé Lorans n'ait fait son interview**.

Depuis début 2005, le site CSI-Diffusion, tant décrié par les abbés de Suresnes, avait déjà mis en évidence et martelé le rôle fondamental des Anglicans dans la Révolution au sein de l'Eglise.

L'ANGLICANISME : UN LABORATOIRE TRAVAILLANT A LA SUBVERSION DE L'EGLISE CATHOLIQUE DEPUIS LE XIX° SIECLE

Nous vous faisons donc part de ce chapitre n°2 du livre du Père Van de Pole exposant les rapports de l'Anglicanisme et de l'Eglise romaine. La lecture de ces rapports est indispensable pour comprendre la subversion de l'Eglise catholique par l'Anglicanisme.

Cet historique des conférences de Lambeth dévoile comment, dans les milieux Anglicans sont élaborés les principes qui vont ensuite subvertir l'Eglise catholique lors de Vatican II.

Un point important :

> *« La position anglicane résulte plutôt de l'acceptation des principes fondamentaux de la Réforme. Cependant, ces principes ont été alliés consciemment à l'ouverture, typiquement anglicane, à tous les apports, anciens ou modernes, de l'humanisme et de l'étude scientifique des sources. Celles-ci comptent en premier lieu la Sainte Écriture, mais aussi les écrits des Pères de l'Église, les décrets des Conciles de l'Église indivise, les livres liturgiques et toutes les autres sources où peuvent s'apprendre «les vrais fondements de l'Église de Dieu».*
> ***Il en est résulte que l'Église anglicane ne s'est jamais donné la peine de bien préciser le contenu de la foi**. Elle a toujours maintenu une distinction très nette entre le contenu central et essentiel de la foi apostolique et l'élaboration théologique poussée dans le détail, entre les données immuables et permanentes et l'interprétation théologique de sa valeur passagère, insuffisante et transitoire. Elle a toujours manifesté de la répugnance envers les spéculations abstraites éloignées des faits solidement établis »* Père van de Pol, 1967

Dans cette description de l'Eglise Anglicane, nous voyons là le portrait de l'Eglise conciliaire sous le règne de l'abbé Ratzinger. Le « contenu de la foi » de cet apostat est pour le moins flou, c'est ce qui permet toutes les ambiguïtés et le règne de l'erreur.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

W. H. VAN DE POL

DOCTEUR EN THEOLOGIE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITE **CATHOLIQUE** DE NIMEGUE

LA COMMUNION ANGLICANE ET L'ŒCUMENISME

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

Préface par Mgr Willebrands

Traduction du néerlandais par Dom André Renard, **O.S.B.**

Les éditions du Cerf, 29, bd Latour-Maubourg, Paris **1967**

CHAPITRE II- L'ANGLICANISME ET L'ÉGLISE ROMAINE

INTRODUCTION

Notre étude de l'anglicanisme contemporain s'attachera en premier lieu à son attitude envers Rome, telle que celle-ci s'exprime dans les rapports des Conférences de Lambeth.

Le choix de ce point de départ se justifie par le fait que l'anglicanisme n'a commencé à se développer en une forme particulière du christianisme, doué d'une physionomie propre, **qu'à partir de la rupture entre Rome et Cantorbéry**[6].

L'observateur impartial n'est guère en mesure de décider laquelle des deux parties a rompu avec l'autre : est-ce Cantorbéry ? est-ce Rome ? Il sera sans doute enclin à penser que les deux parties ont eu leur part de responsabilité dans la rupture. Il en va de même dans les autres ruptures : celle entre Rome et Constantinople, celle entre Rome et la Réforme, celle aussi entre Rome et la communauté vieille-catholique. Dans tous ces cas, les Églises séparées chargent Rome de tout le poids de la responsabilité pour avoir lancé l'excommunication, tandis que Rome, de son côté, est persuadée que l'excommunication avait été provoquée par les autres et qu'elle était pleinement justifiée.

On ne peut nier que la rupture entre Rome et Cantorbéry ait entraîné dans l'Église d'Angleterre des changements profonds et qu'à d'importants égards, elle ait constitué un véritable commencement. Avant cette rupture, *l'Ecclesia anglicana*, l'Église d'Angleterre, était dans la communion avec le Siège de Rome, en parfait accord avec l'Église d'Occident dans tous les domaines de la doctrine, de la liturgie, de la pratique ecclésiastique, de la spiritualité, de la vie religieuse, du droit canonique et de la langue d'Église.

En dépit de l'insistance mise par elle sur la continuité avec l'Église d'avant la Réforme, **l'Église d'Angleterre s'est développée, à la suite de la rupture avec Rome, en cette forme nouvelle de christianisme que l'on nomme l'anglicanisme**. C'est ce qui a permis à la Réforme de jouer dans l'anglicanisme un rôle plus important et d'y laisser des traces incomparablement plus profondes que ne le pensent et le reconnaissent certains groupes, tant au sein de l'anglicanisme qu'en dehors de lui.

Une chose nous frappe aussitôt, lorsque nous entreprenons l'analyse de l'attitude anglicane telle qu'elle s'exprime dans les rapports de Lambeth. En effet, **l'Église de Rome n'y est jamais dénommée l'Église catholique**. Ceci n'a pas de quoi nous surprendre. **L'Église d'Angleterre et les autres Églises de la Communion anglicane se renieraient elles-mêmes, si elles identifiaient l'Église de Rome à l'Église catholique, se situant ainsi elles-mêmes en dehors de cette dernière. Elles s'accordent sur ce point avec toutes les autres Églises**, tant d'Orient que d'Occident, qui ne sont pas en communion avec le Siège Apostolique, car elles ne pensent pas devoir accepter les prétentions particulières de celui-ci.

Dans les rapports de Lambeth, l'Église en communion avec Rome est désignée habituellement par les expressions «l'Église romaine» ou «l'Église de Rome». Les Rapports de 1897, de 1908 et de 1920 préfèrent le titre de «Communion latine» ; ceux de 1930, de 1948 et de 1958, l'appellation «Église catholique romaine».

Cette **incertitude dans la terminologie** révèle une recherche et un tâtonnement, en vue de trouver **la place** qui, selon la conception anglicane, peut être **assignée sans inconvénient à l'Église de Rome parmi les autres Églises.**

Il importe pour l'exacte compréhension de l'anglicanisme de noter que cette question de terminologie ne rencontre pas celle qui divise Constantinople et Rome, à savoir : laquelle des deux est l'authentique Église, c'est-à-dire laquelle est la seule Église catholique. Une pareille question ne peut se poser dans l'anglicanisme. En effet, selon l'ecclésiologie anglicane, **aucune Église particulière n'a le droit de se considérer comme la seule authentique Église, car toutes les communautés de baptisés sont de vraies Églises, pourvu que la Parole de Dieu y soit annoncée et que les sacrements du baptême et de la Cène y soient administrés**. En outre, **aucune Église en ce monde ne peut être dite une «vraie» Église, à la fois au sens d'Église infaillible, dépourvue d'erreur, et d'Église parfaite, sans tache ni ride**. Dans la terminologie anglicane, l'expression «vraie Église» désigne une Église «réelle» ou «authentique». A proprement parler, il n'y a qu'une seule «vraie» Église, à savoir l'Église qui est bâtie sur le fondement jeté par les Apôtres. Il suffit de savoir que l'Église à laquelle on appartient, in casu l'Église anglicane, appartient à cette vraie, authentique et réelle Église apostolique du Christ.

L'article 1°' du droit ecclésiastique anglican, dans sa révision de 1959, déclare que

> ***l'Église d'Angleterre (...) appartient à la vraie Église apostolique du Christ et, conformément à ce qu'exige notre devoir envers cette Église d'Angleterre, nous statuons et ordonnons qu'aucun de ses membres n'aura la faculté de soutenir ou de prétendre le contraire***[7].

Cette déclaration semble être un avertissement à l'adresse de certains anglo-catholiques romanisants qui, parfois, donnent l'impression de voir dans l'Église d'Angleterre à peine plus qu'une simple expression ou qu'une branche de l'Église catholique.

---

[6] Voir plus haut p. 35.

[7] «The Church of England ... belongs to the true and apostolic Church of Christ ; and, as our duty to the said Chureh of England requires, we do constitute and ordain that no member thereof shall he at liberty to maintain or hold the contrary». (Canon *Law Revision 1959*, Londres, 1960, p. 2.)

Dans le vocabulaire anglican, les expressions d'«Église catholique» ou d'«Église universelle» recouvrent l'ensemble de la communauté de tous les chrétiens croyants et baptisés. Bâtie sur le Christ, son seul fondement, elle est, à cause du péché et de l'inclination à l'erreur des hommes, *by schisms rent asunder, by heresies distrest*, comme le chante une hymne («déchirée par les schismes, désolée par les Hérésies»). C'est pourquoi elle a toujours besoin de réforme et de renouvellement, selon l'adage des réformateurs : *ecclesia reformata semper reformanda*, **une Église réformée a toujours besoin d'une nouvelle réforme.**

I. LES CONFERENCES DE 1867 ET 1878

Un siècle se sera bientôt écoulé depuis la réunion de la première Conférence de Lambeth en 1867. Une centaine d'évêques anglicans y prirent part. Dès le début de cette Conférence se leva devant les yeux des évêques assemblés **la vision de l'unité, enfin restaurée, de tous les chrétiens**. Les forces de cohésion qui avaient uni les Églises de l'anglicanisme en une Communion anglicane, devaient à la longue se diffuser dans des cercles de plus en plus larges, jusqu'à ce qu'un jour **toute la chrétienté** reçût à nouveau le don de Dieu, «le don riche en bénédictions de l'Unité dans la Vérité». Ainsi s'exprimait la première lettre pastorale collective qui fut adressée par l'épiscopat de la Communion anglicane, assemblée en 1867, «aux croyants dans le Christ Jésus, aux prêtres, aux diacres et aux laïcs de l'Église du Christ en communion avec la **branche anglicane de l'Église catholique**».

Déjà dans cette première encyclique il fut question de l'attitude envers Rome, mais d'une façon purement négative :

> *Nous vous engageons instamment à vous garder, vous-mêmes et les vôtres, des superstitions grandissantes et des autres additions par lesquelles la vérité de Dieu a été obscurcie ces derniers temps. C'est le cas notamment de la **prétention à la souveraineté universelle sur l'héritage de Dieu que réclame pour soi le Siège de Rome**, ainsi que de **l'élévation de fait de la Bienheureuse Vierge Marie au rang de médiateur à la place de son divin Fils**, et l'adresse de prières à elle comme à quelqu'un qui intercède entre Dieu et les hommes. Préservez-vous de pareilles choses, nous vous en supplions, sachant bien que le Dieu jaloux ne donne son honneur à personne d'autre*[8].

L'encyclique publiée par la seconde Conférence de Lambeth en 1878 s'exprime de façon analogue au sujet du Siège de Rome :

> *Le fait qu'en tant d'Églises et de communautés chrétiennes du monde entier s'élève une protestation solennelle contre **les usurpations du Siège de Rome**, ainsi que contre les doctrines nouvelles promulguées par son autorité, est un motif de reconnaissance envers le Dieu tout-puissant. La sympathie de l'Église anglicane va aux Églises et aux fidèles qui protestent contre ces erreurs et qui, parfois, endurent de particulières difficultés tant du fait des assauts de l'incroyance que des prétentions de Rome.*
>
> *Nous ne reconnaissons qu'un unique Médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ, qui est au-dessus de toutes choses, Dieu à jamais. Nous rejetons comme contraire aux Écritures et à la vérité catholique toute doctrine qui voudrait ravir à la Majesté divine quelque chose de la plénitude de la bonté qui réside en lui (le Christ) et qui a donné une valeur infinie au sacrifice sans tache qu'il a offert une fois pour toutes, sur la Croix, pour les péchés du monde entier.*
>
> *C'est pourquoi il est de notre devoir de signaler aux fidèles que l'acte posé par l'évêque de Rome, au Concile du Vatican en l'année 1870 - acte par lequel, sur la base d'une **prétendue infaillibilité**, il s'est arrogé une suprématie sur tous les hommes en matière de foi et de morale - est un empiètement sur les prérogatives du Seigneur Jésus Christ*[9].

Bien que la question de l'union avec des Églises non anglicanes ne fût pas encore débattue au cours de la seconde Conférence de Lambeth, l'idée y fut cependant émise de fixer chaque année un jour de prière pour l'unité des chrétiens.

---

[8] «Furthermore, we entreat you to guard yourselves and yours against the growing superstitions and additions with which in these latter days the truth of God hath been overlaid ; as otherwise, so especially by the pretention to universal sovereignty over God's heritage asserted for the See of Rome, and by the practical exaltation of the Blessed Virgin Mary as mediator in the place of her Divine Son, and by the addressing of prayers to her as intercessor between God and man. Of such beware, we beseech you, knowing that the jealous God giveth not His honour to another" (*The Six Lambeth Conferences*, Londres, 1920, p. 50).

[9] «The fact that a solemn protest is raised in so many Churches and Christian communities throughout the world against the usurpations of the See of Rome, and against the novel doctrines promulgated by its authority, is subject for thankfulness to Almighty God. All sympathy is due from the Anglican Church to the Churches and individuals protesting against these errors, and labouring, it may be, under special difficulties from the assaults of unbelief as well as from the pretensions of Rome.

«We acknowledge but one Mediator between God and man - the Man Christ Jesus, Who is over ail, God blessed for ever. We reject, as contrary to the Scriptures and to Catholic truth, any doctrine which would set up other mediators in His place, or which would take away from the Divine Majesty of the fulness of the Godhead which dwelleth in Him, and which gave an infinite value to the spotless Sacrifice which He offered, once for all, on the Cross for the sins of the whole world.

«It is therefore our duty to warn the faithful that the act clone by the Bishop of Rome, in the Vatican Council, in the year 1870 - whereby he asserted a supremacy over all men in matters both of faith and morals, on the ground of an assumed infallibility - was an invasion of the attributes of the Lord Jesus Christ » (Ibid., p. 94).

L'encyclique de 1878 se terminait en exprimant l'espoir que les chrétiens du monde entier voudraient bien prendre connaissance de son contenu et faire connaître leur opinion à son sujet :

> *Nous ne prétendons pas être les maîtres de l'héritage de Dieu. Nous recommandons cependant les résultats de cette Conférence à la considération de nos frères, éclairés par le Saint-Esprit de Dieu. Et nous demandons dans la prière que tous ceux qui, répandus dans le monde, invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, puissent être un en esprit, puissent être unis dans une **fellowship**, puissent garder fermement la foi qui a été transmise aux saints, et qu'ils adorent leur seul Seigneur dans un esprit de pureté et d'amour*[10].

II. LA CONFERENCE DE 1888 ET L'INFAILLIBILITE

L'attitude de la Communion anglicane envers l'Église de Rome prit pour la première fois une tournure plus œcuménique au cours de la troisième Conférence de Lambeth en 1888. Le cadre en fut le rapport sur la *Home-reunion* (on entend par là la réunion à l'intérieur du monde de langue anglaise). Ce rapport fut présenté par la première des trois commissions chargées au début de la Session de rendre compte des relations déjà existantes, ou éventuellement à nouer, avec les Églises chrétiennes les plus diverses du monde entier. Ce fut là le premier véritable effort œcuménique de grande envergure qui ait jamais été entrepris depuis la désunion des Église[11].

> *A son grand regret, la commission a été d'avis que, dans les circonstances présentes, il est **sans utilité de traiter la question de l'union avec nos frères de l'Église romaine**. Elle se rend compte, en effet, qu'aucune proposition en ce sens ne serait prise en considération par les autorités de cette Église sans une soumission totale de notre part aux **prétentions à l'autorité absolue**, et une **acceptation des autres erreurs, doctrinales et disciplinaires**, contre lesquelles nous avons été obligés de protester pendant trois siècles par fidélité à la Parole de Dieu et aux véritables principes de son Église*[12].

Cette citation nous fournit un point de départ de grand intérêt. Elle a été rédigée en termes choisis intentionnellement et avec soin. Elle évoque clairement et sans voiles **le principe et le critère qui déterminent l'attitude envers Rome**. Sans doute, les rapports de Lambeth manifesteront la présence, chez les évêques de la Communion anglicane, d'une attention croissante à l'éventualité d'un rapprochement entre Cantorbéry et Rome. Il ne faudra cependant pas en conclure que les Église anglicanes sont, pour leur part, en train de modifier leurs positions de principe.

Tant au sein des Églises anglicanes qu'en dehors de celles-ci se rencontre une opinion selon laquelle il n'y aurait rien de commun entre les deux ruptures, celle qui a séparé Cantorbéry et Rome d'une part, et celle qui a divisé la Réforme et l'Église de Rome d'autre part. Ces deux ruptures seraient de nature toute différente et il ne faudrait par conséquent ne découvrir entre elles qu'une coïncidence plus ou moins accidentelle. Pareille façon de voir a le double défaut de contredire la réalité historique, et de rendre impossible la compréhension des motifs profonds et des intentions réelles qui inspirent les déclarations et les propositions anglicanes. Il est bien vrai qu'en vertu de leur respect plus grand envers la réalité historique, les Églises anglicanes présentent une ressemblance extérieure plus marquée avec l'Église de Rome que ne le font les autres Églises de la Réforme. Il ne s'ensuit aucunement, comme le prochain chapitre le fera voir, qu'elles doivent être rangées parmi les Églises de «type catholique».

On peut signaler la présence, dans les Églises anglicanes, de divers points extérieurs qui, faisant défaut dans les autres Églises de la Réforme, laissent paraître une ressemblance avec l'Église de Rome. Une enquête théologique plus attentive dévoile cependant que ces points de ressemblance reçoivent des autorités officielles de l'anglicanisme une interprétation qui **s'appuie sur une conception de l'Écriture Sainte, de l'Évangile et de la foi chrétienne (consciemment ou non) en parfaite harmonie avec les principes fondamentaux de la Réforme**.

Ceci ne se comprend pas bien sans une connaissance suffisante de la nature, de la mentalité, de l'attitude intérieure et de la spiritualité de la Réforme. Faute d'une certaine familiarité avec le protestantisme continental, les anglicans ne réalisent pas toujours **à quel point ils sont «protestants».**

L'interprétation évangélique et réformée des points de ressemblance avec les Églises «catholiques» s'impose surtout à qui néglige les opinions particulières pour se baser exclusivement sur les déclarations officielles.

Certains observateurs catholiques romains en concluent, à tort, que les anglicans manquent de principes, de logique et même de bonne foi. Pareil jugement repose sur une méprise, dont sont responsables les tenants de positions extrêmes

---

[10] «We do not claim to be lords over God's heritage, but we commend the results of this our Conference to the reason and conscience of our brethren as enlightened by the Holy Spirit of God, praying that all throughout the world who call upon the name of our Lord Jesus Christ may he of one mind, may be united in one fellowship, may hold fast the Faith once delivered to the saints, and worship their one Lord in the spirit of purity and love». (Ibid., p. 98).

[11] Le rapport de la commission porte le titre : «Report of the Committee appointed to consider what steps (if any) can be rightly taken on Behalf of the Anglican Communion towards the Reunion of the Various Bodies into which the Christianity of the English-speaking races is divided» (Cf. ibid., pp. 156 et ss).

[12] «The Committee with deep regret felt that, under present circumstances, it was useless to consider the question of Reunion with our brethren of the Roman Church, being painfully aware that any proposal for reunion would be entertained by the authorities of that Church only on condition of a complete submission on our part to those claims of absolute authority, and the acceptance of those other errors, both in doctrine and in discipline, against which in faithfulness to God's Holy Word, and to the true principles of His Church, we have been for three centuries bound to protest » (Ibid., p. 159).

tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'anglicanisme. En effet les anglo-catholiques les plus avancés, comme les protestants les plus radicaux, dénient aux Églises anglicanes leur parenté étroite avec la Réforme.

Revenons maintenant au passage du rapport de Lambeth de 1888 dans lequel il s'agissait de l'Église catholique. On y lit un double refus.

Le premier refus porte sur la «**prétention romaine à l'autorité absolue**». **L'anglicanisme s'accorde dans cette attitude avec toutes les autres Églises non-romaines.**

Ce qui n'apparaît peut-être pas au premier regard, c'est que ce refus s'adresse tout autant à n'importe quelle autre Église qui revendiquerait pour elle-même ou pour sa confession une autorité exclusive et absolue.

Ce refus anglican doit se comprendre à la lumière d'une tradition quatre fois séculaire. Celle-ci débute avec les deux apologies classiques de Jewel (1562) et de Hooker (1594)[13]. Viennent ensuite les innombrables ouvrages du XVII^{è} siècle, âge d'or de la théologie anglicane, où fleurirent **les théologiens carolins** (*Caroline Divines*). Enfin, de nos jours, de nombreuses publications défendent le point de vue anglican authentique contre les déviations possibles du côté protestant ou du côté catholique-romain.

Le recours à la tradition anglicane fait apparaître que le motif principal de rejet de toute prétention à l'autorité absolue réside dans **la ferme conviction que l'autorité absolue n'appartient qu'à «la sainte Parole de Dieu» qui parle dans la Sainte Écriture.**

L'anglicanisme ne nie pas qu'éclairée par l'Esprit-Saint, l'Église ait, en fait et quant à l'essentiel, joui d'une certaine «infaillibilité» dans la prédication de la Parole de Dieu et dans l'annonce du témoignage rendu au Christ par l'Écriture. Ce qu'il nie, c'est que cette infaillibilité existe toujours ***per se,*** que des autorités ecclésiastiques puissent revendiquer cette infaillibilité comme une qualité qui leur appartienne en propre. L'infaillibilité réside toujours dans la Parole de Dieu elle-même et doit toujours lui être référée.

La conception que se faisaient les réformateurs de la place et du rôle de la Parole de Dieu, vivante, créatrice et en toutes choses seule déterminante, était partagée par les théologiens anglicans classiques[14]. A cet égard, la théologie anglicane part, elle aussi, du principe de la ***sola Scriptura***, compris dans son sens originel et positif.

En conséquence, **l'anglicanisme ne reconnaît à aucune hiérarchie ecclésiastique, pas plus qu'à une déclaration officielle, le droit de prétendre à une autorité infaillible et absolue. Sur ce point d'importance capitale, l'anglicanisme ne se range décidément pas du côté des Églises de type «catholique» : ni du côté de celle de Constantinople, ni du côté de celle de Rome.**

La position anglicane résulte plutôt de l'acceptation des principes fondamentaux de la Réforme. Cependant, ces principes ont été alliés consciemment à l'ouverture, typiquement anglicane, à tous les apports, anciens ou modernes, de l'humanisme et de l'étude scientifique des sources. Celles-ci comptent en premier lieu la Sainte Écriture, mais aussi les écrits des Pères de l'Église, les décrets des Conciles de l'Église indivise, les livres liturgiques et toutes les autres sources où peuvent s'apprendre «les vrais fondements de l'Église de Dieu».

Il en est résulte que l'Église anglicane ne s'est jamais donné la peine de bien préciser le contenu de la foi. Elle a toujours maintenu une distinction très nette entre le contenu central et essentiel de la foi apostolique et l'élaboration théologique poussée dans le détail, entre les données immuables et permanentes et l'interprétation théologique de sa valeur passagère, insuffisante et transitoire. Elle a toujours manifesté de la répugnance envers les spéculations abstraites éloignées des faits solidement établis.

L'anglicanisme a toujours gardé son ouverture aux correctifs et aux points de vue nouveaux. Il vit d'une série d'héritages accumulés : l'héritage de l'Église indivise, celui de l'humanisme, celui de la Réforme du XVI^{è} siècle, et celui qui est constitué par tout ce que les siècles postérieurs ont transmis d'expériences inédites et de notions renouvelées.

L'appel à la tradition ne signifie pas que celle-ci soit, dans l'anglicanisme, une source distincte, égale ou supérieure à l'Écriture. Cependant, pour qui désire se former une opinion bien fondée sur ce que l'Écriture veut dire quand elle parle des formes dont la vie chrétienne s'est revêtue progressivement au cours des premiers siècles, seule la tradition permet de voir quel rôle la Parole de Dieu a joué dès les origines dans la discipline de l'Église.

Semblable respect pour l'antiquité et même appréciation des «vrais principes de l'Église de Dieu» se rencontrent également dans les écrits des Réformateurs du XVI^{è} siècle et notamment chez Melanchton, Bucer et Calvin et, dans les siècles ultérieurs, chez Hugo de Groot (Grotius) par exemple, et chez tous les théologiens pourvus d'une vaste érudition théologique et d'une connaissance des sources de l'antiquité chrétienne.

Dès ses débuts, la Réforme a été aux prises avec une tension entre les dirigeants et le peuple. Des mouvements fanatiques et autres courants extrémistes surgirent du peuple qui se laissait entraîner par **le dégoût de tout ce qui pouvait rappeler le papisme abhorré**. Des instincts populaires de ce genre poursuivent leur action occulte et s'expriment à temps et à contretemps en Angleterre dans le slogan *No popery*. Face à de telles formes d'extrémisme, les

---

[13] J. Jewel, *An Apology of the Church of England*, 1562 ; *The Works of John Jewel*, ed. by the Parker Society, Cambridge, 1848, vol. I, pp. 81-552. R. Hooker, *Treatise on the Laws of Ecclesiastical Polity*, livres I-IV, 1594 ; livre V, 1597 ; livres VI-VIII, posthumes 1648, 1662 et 1648 (édition moderne en 2 vol., Everyman's Library, Dent and Sons, Londres, 1907). Sur Jewel, voir aussi J.E. Booty, *John Jewel as Apologist of the Church of England*, Londres, 1903

[14] Sur la nature et le contenu de ce témoignage fondamental, trésor commun à toutes les Églises de la Réforme, voir : W.H. VAN DE POL, *Het Getuigenis van de Reformatie*, Roermond, 1960 (trad. allemande : *Das Zeugnis der Reformation*, Essen, 1963).

réformateurs anglicans, tout comme ceux du continent, se réclamèrent toujours de la tradition de l'Église ancienne et du sentiment commun des Pères.

On entend souvent prétendre, de nos jours, que l'anglicanisme se distingue du christianisme issu de la Réforme par son recours à l'autorité normative de l'antiquité dans l'interprétation de l'Écriture en des matières concernant l'organisation ecclésiastique, les ministères et la liturgie. En réalité le recours à l'autorité normative de l'antiquité n'est aucunement caractéristique de l'anglicanisme. Il ne peut servir à le distinguer des Églises issues de la Réforme. Il ne permet pas de le ranger parmi les Églises qui, par leur conception de l'autorité et par leur attitude envers l'Écriture et la tradition, sont complètement étrangères à l'anglicanisme authentique des documents officiels.

Le texte de 1888, cité plus haut, exprimait également un second refus. Outre les prétentions à une autorité absolue, il rejetait encore d'«autres erreurs tant théoriques que pratiques». Ces erreurs ne sont pas citées nommément dans le texte. Il importe cependant que nous nous représentions clairement la nature et l'importance des erreurs ici visées.

Les évêques assemblés ont certainement eu en vue, en ordre principal, **les erreurs romaines qui sont condamnées par les 39 Articles de l'Église d'Angleterre**. Ces *Articles of religion*, parfois dénommés ironiquement *articles of division*, sont considérés par certains anglicans comme un document désuet, vestige d'une époque révolue. Il n'en reste pas moins que le droit ecclésiastique anglican, révisé en 1959, y voit une source autoritative de la doctrine professée par l'Église d'Angleterre :

> *Article A, 5 : La doctrine de l'Église d'Angleterre est basée sur les Saintes Écritures et sur les enseignements des Pères anciens et des Conciles de l'Église qui sont en accord avec les dites Écritures. Cette doctrine s'exprime en particulier dans les* 39 Articles de religion*, le* Livre de la Prière Commune *et l'Ordinal*[15].

Demandons-nous quels sont les enseignements et les pratiques qui sont rejetées par les 39 Articles comme erreurs de l'Église romaine.

Les articles 9 à 21 inclusivement condamnent de façon indirecte divers enseignements touchant le péché originel, le libre arbitre, la justification, les bonnes œuvres, le péché commis après le baptême, l'élection et la prédestination, l'obtention du salut éternel, l'Église et l'autorité dans l'Église. Toutes ces doctrines sont considérées comme des erreurs romaines. **Sur tous ces points, l'anglicanime s'est rangé, avec pleine conviction et parfaite conscience, du côté de la Réforme, contre l'Église de Rome.** Sans doute, on a parfois cherché à montrer que ces articles fondamentaux peuvent s'interpréter d'une manière conforme aux déclarations et à l'enseignement du Concile de Trente. Mais si cette interprétation était fondée, il s'ensuivrait que la doctrine de la Réforme elle aussi s'accorderait sur ces points fondamentaux avec celle de l'Église de Rome. Il ne faudrait cependant pas en conclure que les Églises anglicanes se situent du côté de l'Église de Rome, car la doctrine des articles 9 à 21 est une doctrine purement réformée. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

C'est à partir de l'article 22 que **les erreurs romaines** apparaissent nommément désignées. Cet article est intitulé «du Purgatoire». En voici la traduction :

> *La doctrine romaine concernant le purgatoire, les indulgences, le culte et l'adoration tant des images que des reliques, et aussi l'invocation des saints, est une chose frivole, une pensée chimérique et dépourvue de fondement dans l'Écriture et qui est plutôt contraire à la Parole de Dieu*[16].

La dévotion au sacrement de l'Eucharistie qui s'est développée au moyen âge est rejetée à la fin de l'article 25 :

> *Les sacrements n'ont pas été institués par le Christ pour être contemplés et transportés, mais pour que nous en usions comme il convient*[17].

La doctrine de la transsubstantiation est rejetée à l'article 28 : «De la Cène du Seigneur» :

> ***La transsubstantiation (ou le changement de la substance du pain et du vin) dans la Cène du Seigneur ne peut être prouvée par la Sainte Écriture. Elle est contraire aux claires expressions de l'Écriture, elle détruit l'essence du sacrement et elle a fait naître de nombreuses superstitions***[18].

Le même article se termine en déclarant une fois de plus que «le sacrement de la Cène du Seigneur n'a pas été destiné, par l'institution du Christ, à être réservé, transporté, élevé ni adoré»[19].

---

[15] «The doctrine of the Church of England is grounded in the Holy Scriptures and in such teachings of the ancient Fathers and Councils of the Church as are agreeable to the laid Scriptures. In particular sueh doctrine is to be found in the Thirty-nine Articles of Religion, the Book of Common Prayer, and the Ordinal» (*Canon Law Revision* 1959, p. 10).

[16] «The Romish Doctrine concerning Purgatory, Pardons, Worshipping and Adoration, as well of Images as of Reliques, and also invocation of Saints, is a fond thing vainly invented, and grounded upon no warranty of Scripture, but rather repugnant to the Word of God». Les *Articles of Religion* sont imprimés dans les éditions courantes du *Prayer Book* de l'Église d'Angleterre. Traduction française partielle par G. Coolen, Histoire de l'Église d'Angleterre, Paris, 1932, pp. 182-191. L'art. 22 est à la page 186 et ss.

[17] «The Sacraments were not ordained of Christ to be gazed upon, or to be carried about, but that we should duly use them», art. 25 (Coolen, p. 187).

[18] «Transsubstantiation (or the change of the substance of Bread and Wine) in the Supper of the Lord, cannot be proved by holy Writ ; but it is repugnant to the plain words of Scripture, overthroweth the nature of a Sacrament, and hath given occasion to many superstitions», art. 28 (Coolen, p. 188).

Enfin l'article 31, en termes tranchés, prend **nettement position avec la Réforme continentale contre la doctrine romaine du sacrifice de la messe :**

L'offrande du Christ faite une seule fois est cette parfaite rédemption, propitiation et satisfaction pour tous les péchés du monde, originel et actuels. Et il n'y a d'autre satisfaction pour le péché que celle-là seule. C'est pourquoi les sacrifices des messes, dans lesquels on disait communément que le prêtre offrait le Christ pour les vivants et pour les morts, pour obtenir la rémission de la peine ou coulpe, étaient des fables blasphématoires et de dangereuses tromperies[20].

A l'instar de la Réforme continentale, l'anglicanisme a vu dans la célébration de «la Cène du Seigneur» un office de communion (the Holy Communion). **La Cène est le mémorial de la mort sur la Croix du Fils unique de Dieu, Jésus-Christ**, lui qui, comme le dit le Canon anglican,

par l'offrande de lui-même faite une seule fois, y (à la Croix) accomplit un sacrifice, une oblation et une satisfaction plénière, parfaits et suffisants, pour les péchés du monde entier, et qui institua, et qui recommanda dans son saint Évangile de continuer, un mémorial perpétuel de cette précieuse mort jusqu'à ce qu'il revienne[21].

On a fréquemment fait appel à ce texte liturgique pour prouver le caractère sacrificiel de l'office anglican de communion. Ceci nous oblige à bien voir que **c'est la notion réformée du sacrifice qui domine ici**. En effet, le sacrifice consiste, dans cette liturgie, principalement, dans la louange et l'action de grâces, et secondairement, dans une consécration générale de soi-même à Dieu. La prière anglicane après la communion demande, en effet, à Dieu «d'accepter ce sacrifice de louange et d'action de grâces», et plus loin : «Nous vous offrons et nous présentons, Seigneur, nous-mêmes, notre âme et notre corps, en un sacrifice raisonnable, saint et vivant»[22].

L'anglicanisme a opposé à la doctrine et à la pratique de l'Église romaine une nouvelle conception du caractère sacrificiel de la Cène. Cette conception nouvelle met l'accent sur la suffisance du sacrifice du Christ, en ce sens que la Messe **ne peut en aucun cas avoir un caractère propitiatoire** et qu'elle peut encore moins être considérée comme un sacrifice au sens vrai et propre du mot[23].

Le Dr Carpenter, actuellement évêque d'Oxford, a donné en 1955 une nouvelle édition revue de l'excellent commentaire de Bicknell sur les *39 Articles.* D'après ce commentaire, l'article 31 ne rejetterait pas la doctrine du sacrifice eucharistique, mais condamnerait seulement les abus populaires courants en ce domaine[24]. Il en serait de même des abus condamnés dans les autres articles cités plus haut.

Le commentaire traite chacun des articles en faisant des efforts méritoires, d'une part pour acquitter l'Église catholique des erreurs qui lui furent imputées à tort, et d'autre part pour souligner que le sens original des *39 Articles* est catholique. C'est ainsi qu'il fait précéder du titre «le sacrifice eucharistique» le sixième paragraphe du chapitre qui traite des Articles ayant trait à la sainte communion. Le caractère sacrificiel de la sainte Eucharistie est littéralement maintenu et il est conçu d'une façon plus «catholique» que ne l'auraient voulu les auteurs des *39 Articles*. On peut voir là la marque d'une **évolution progressive de la théologie anglicane dans la direction du catholicisme**. **Que l'on tienne compte par ailleurs du développement récent de la théologie sacramentaire au sein de l'Église catholique, et l'on sera en droit de parler d'un rapprochement.**

Il n'en reste pas moins que le commentaire de Bicknell et Carpenter demeura adversaire des déclarations du Concile de Trente sur la messe, bien qu'il ne semble pas ignorer les divergences qui existent en ce domaine parmi les théologiens catholiques. Carpenter n'a pas d'objection à adresser à la conception qui voit dans la messe une représentation du sacrifice de la Croix jusqu'au retour du Christ. Il nie cependant de manière explicite que le sacrifice de la messe soit «vere propitiatorium», et un «verum et proprium sacrificium». L'auteur se rend compte également **qu'il faut chercher dans la différence des interprétations du caractère sacrificiel de la messe, une des principales raisons qui ont motivé la déclaration de 1896 sur l'invalidité des ordinations anglicanes :**

---

[19] «The Sacrament of the Lord's Supper was not by Christ's ordinance reserved, carried about, lifted up, or worshipped» ; art. 28 (Coolen, p. 188).

[20] «The Offering of Christ once made is that perfect redemption, propitiation, and satisfaction, for all the sins of the whole world, both original and actual ; and there is none other satisfaction for sin, but that alone. Wherefore the sacrifices of Masses, in the which it was commonly said, that the Priest did offer Christ for the quick and the dead, to have remission of pain or guilt, were blasphemous fables, and dangerous deceits» ; art. 31 (Coolen, p. 189).

[21] «(Jesus Christ) who made there (on his Cross) by his one oblation of himself once offered, a full, perfect and sufficient sacrifice, oblation and satisfaction, for the sins of the whole world ; and did institute, and in his holy Gospel command us to continue a perpetual memory of that his precious death until his coming again» (*Book of Common Prayer*, *The Order for the Administration of the Lord's Supper or the Holy Communion*)

[22] «...mercifully to accept this our sacrifice of praise and thanksgiving... And here we offer and present unto thee, O Lord, ourselves, our souls and bodies, to be a reasonable, holy and lively sacrifice unto Thee » (ibid.).

[23] Le Concile de Trente, session XXII (17 sept. 1562), traite de la doctrine du Saint Sacrifice de la Messe (Denzinger 937a - 956). Cap. 2 «Sacrificium visibile esse propitiatorium pro vivis et defunctis». Can. I «Si quis dixerit in Missa non offerri Deo verum et proprium sacrificium, aut quod off erri non sit aliud quam nobis Christum ad manducandum dari A.S.» (anathema sit).

[24] E.J. BICKNELL-H.J. CARPENTER, *The Thirty-nine Articles of the Church of England*, Londres, 3è éd., 1953, p. 417 : «So this Article has its eye throughout on mediaeval abuses and on the attempt of the Council of Trent to shelter them as far as possible».

Le récent rejet par Rome de nos ordinations (orders) repose sur notre refus d'accepter une doctrine qui voit dans l'Eucharistie un sacrifice qui s'ajoute à celui du Calvaire. La protestation élevée par notre article gardera toute son actualité aussi longtemps que cette doctrine sera enseignée, quelque raffinée qu'en soit la forme[25].

Il sortirait du cadre de ce chapitre d'approfondir la différence qui, selon les articles cités, sépare Rome et Cantorbéry. Le but du présent chapitre se borne en effet à exposer l'attitude officielle de la Communion anglicane à l'égard de l'Église de Rome.

Touchant le rapport de 1888, il est utile d'indiquer pour terminer que l'encyclique d'introduction établit une comparaison entre l'Église d'Orient et l'Église latine :

Nous constatons avec reconnaissance que (du côté de l'Orient) ne se dresse aucun des obstacles qui barrent la route à la communion avec les Latins : ni la promulgation du dogme selon lequel l'infaillibilité de l'Église se concentre dans la personne du Souverain Pontife, ni la doctrine de l'Immaculée Conception, ni aucun autre des dogmes imposés par décret de conciles papaux. L'Église de Rome a toujours traité sa sœur d'Orient avec injustice. Elle envoie ses évêques comme des intrus dans les anciens diocèses, et elle continue à appliquer une méthode de prosélytisme actif[26].

III. LA CONFERENCE DE 1897 ET LES ORDINATIONS ANGLICANES

La Conférence de Lambeth de 1897 ne confia plus la question de l'unité chrétienne à trois commissions distinctes comme précédemment. Dorénavant il n'y a plus qu'une seule commission, et cette manière de faire est devenue la coutume dans les Conférences ultérieures, bien qu'une majorité, semble-t-il, ait souhaité voir la commission œcuménique divisée en diverses sous-commissions.

La commission œcuménique de 1897 avait pour tâche «d'étudier et de faire rapport sur la question de l'unité chrétienne, touchant : a) les Églises d'Orient ; b) la Communion latine ; c) les autres groupes (*Bodies*) chrétiens»[27]. Un paragraphe à part fut donc consacré à l'Église catholique, comme c'est devenu l'habitude jusqu'à nos jours.

Ce paragraphe, en 1897, concernait exclusivement la question des ordinations anglicanes (*ordinations*). On sait que ces ordinations avaient été déclarées invalides par Léon XIII, l'année précédente, dans la Bulle *Apostolicae curæ* du 13 septembre 1896.

Se conformant à tous les décrets de ses prédécesseurs concernant la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant par son autorité, le pape déclara «de Notre propre mouvement et de science certaine, nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles, irritas prorsus fuisse et esse omninoque nullas»[28].

La possibilité d'un rapprochement et d'une union entre Rome et Cantorbéry était envisagée pour la première fois. Ce début ne fut pas heureux et prometteur. Au point de vue œcuménique, il y a là un problème extrêmement délicat, et pour plusieurs raisons.

Il est clair, en particulier, que la question n'est pas de nature purement juridico-canonique. La déclaration pontificale n'avait pas simplement pour objet de rappeler que l'ordination reçue dans l'Église anglicane ne suffisait pas pour donner le pouvoir d'exercer le ministère dans l'Église catholique.

Une exclusive de ce genre existe aussi dans l'Église anglicane, comme on peut le voir dans l'Ordinal de 1549. La préface de l'Ordinal dit, en effet, que «personne ne peut être regardé comme légitime évêque, prêtre ou diacre dans l'Église d'Angleterre s'il n'en a reçu le pouvoir et n'y a été ordonné selon le rite de l'Ordinal et s'il n'a reçu antérieurement une ordination par un évêque»[29]. La pratique de l'Église d'Angleterre montre que cette règle n'a de valeur juridique qu'au

---

[25] «As we saw, the latest Roman denial of our orders is based on our rejection of any such view winch makes the sacrifice of the Eucharist additional to that of Calvary. As long as it is taught, in however refined a form, the protest of our Article will not be out of date» (Ibid., p. 418)

[26] «We reflect with thankfulness that there exist no bars, such as are presented to communion with the Latins by the formulated sanction of the Infallibility of the Church residing in the person of the supreme pontiff, by the doctrine of the Immaculate Conception, and other dogmas imposed by the decrees of Papal Councils. The Church of Rome has always treated her Eastern sister wrongfully. She intrudes her Bishops into the ancient Dioceses, and keeps up a system of active proselytism». (*The Six Lambeth Conferences*, p. 115).

[27] «Report of the Committee appointed to consider and report upon the subject of Church Unity in its relation : (a) to the Churches of the East ; (b) to the Latin Communion ; (e) to other Christian bodie" (Ibid., p. 243 et ss).

[28] «Itaque omnibus Pontificum decessorum in hac ipsa causa decretis usquequaque assentientes, eaque plenissime confirmantes ac veluti renovantes auctoritate Nostra, motu proprio, certa scientia pronuntiamus et declaramus, ordinationes ritu Anglicano actas, **irritas prorsus fuisse et esse omninoque nullas**... » (Dz, 1966 ; trad. française : Lettres apostoliques de Léon XIII, Éd. Bonne Presse, tome V, p. 75).

[29] «And therefore to the extent these orders should bec continued, and reuerentlye used, and estemed in this Church of England, it is requysite, that no man (not beynge at thys presente Bisshop, Priest, nor Deacon) shall execute anye of them, excepte he be called, tryed, examined, and admitted, accordynge to the forme here after folowing" (*The First and Second Prayer-Books of King Edward the Sixth*, Ed. Everyman's Library, Londres, réimp. 1927, p. 292).

sein de la dite Église et ne prétend porter aucun jugement sur la valeur des ministères et des ordinations des autres Églises[30].

Les mots «*irritas prorsus fuisse et esse omninoque nullas*» disent bien qu'il ne s'agit pas d'illicéité mais de nullité. Le mot *irritas* signifie **invalide au sens de dépourvu d'effet, sans but et vain** ; de même, les mots omninoque nullas répètent surabondamment que **les ordinations sont en elles-mêmes totalement nulles et sans aucune valeur** (en anglais: *totally nul and void*). La déclaration pontificale n'a donc pas un caractère historique ou canonique, mais **ontologique**. Le pape veut dire par là que les ordinations en question ne produisent à aucun égard, dans l'ordre surnaturel, les effets qu'elles prétendent produire.

Ce n'est pas peu de chose. Nous comprenons bien mieux ce que cela comporte, maintenant que nous avons dépassé le stade polémique et apologétique et que nous recherchons une approche œcuménique. Cela signifie ceci, qu'une Église a existé pendant plusieurs siècles, qu'elle possède des millions de membres, qu'en son sein, jour après jour, une foule de ministres ordonnés **pensent accomplir** la tâche que le Christ leur a confiée, mais qu'au jugement d'une autre Église **elle n'est pas vraiment une Église,** bien plus, **qu'elle est dans l'illusion quand elle s'imagine que ses ministres parlent et agissent par l'autorité du Christ et que ses sacrements ont la signification et l'efficacité qu'elle leur attribue et que dans sa bonne foi elle en attend.**

Le baptême administré par un ecclésiastique anglican ne constitue qu'une exception apparente. En effet, si l'Église de Rome en reconnaît la validité, ce n'est pas parce que le ministre de l'Église anglicane aurait reçu une ordination valide et administrerait le sacrement en sa qualité de ministre d'une véritable Église. C'est uniquement parce que, selon la doctrine de l'Église romaine, **tout baptême est valide, quel qu'en soit le ministre**, du moment qu'il est conféré avec de l'eau accompagnée de la formule sacramentelle, et que la personne qui baptise a l'intention de «faire ce que fait l'Église». **La reconnaissance éventuelle d'un baptême «non catholique» ne prouve rien, par conséquent en faveur du ministère et des sacrements de l'Église en cause.**

Que peut faire une Église qui se voit atteinte par une déclaration aussi destructrice que celle de l'invalidité de ses ordinations ? Sans aucun doute, passer outre à cette déclaration et n'en tenir aucun compte.

L'Église qui accepterait pareille déclaration, reconnaîtrait par le fait même qu'elle n'est pas une Église au vrai sens du mot et elle abaisserait **son ministère sacramentel au rang des cérémonies dépourvues de contenu**. **Elle renoncerait par le fait même à sa propre existence**. Dans leur réponse détaillée du 28 mars 1897, les archevêques de Cantorbéry et de York écrivirent de la déclaration de nullité de leurs ordinations qu'elle était «une lettre écrite dans l'intention de renverser notre statut ecclésiastique tout entier»[31].

Les deux écrits, la lettre du pape et la réponse des archevêques anglicans, montrent que la question peut être abordée de différents côtés. Le pape examine la question à partir de la pratique de l'Église et de la théologie morale sur la forme et l'intention qui sont exigées pour la validité des ordinations. Les archevêques adoptent un point de départ typiquement réformé ; ils partent, en effet, de l'Écriture Sainte et de la tradition de l'Église ancienne. Ils estiment en outre que le pape n'a tenu aucun compte de l'intention générale, exprimée dans l'introduction à l'Ordinal de 1549, à savoir que le but est de perpétuer les ministères des évêques, des prêtres et des diacres qui ont existé dans l'Église depuis l'âge apostolique. Le pape, de son côté, met tout l'accent sur l'intention personnelle des compilateurs de l'Ordinal et sur celle des évêques qui ont procédé à des ordinations sous les règnes d'Edouard VI et d'Elisabeth I.

Le pape appuie sa conclusion sur deux faits. Le premier est que **l'Ordinal de 1549 a omis à dessein certains passages du rite romain, et le second, que l'office eucharistique n'a plus, dans le *Book of Common Prayer*, le caractère du sacrifice de la messe, mais s'y présente comme un office de communion**. La combinaison de ces deux faits amena le pape à la conclusion que **l'intention des compilateurs n'a pas porté sur ce qui est requis à la validité**. **La formule : «Recevez le Saint-Esprit», aurait acquis de la sorte un sens nouveau qui rendrait invalide la forme de l'ordination.**

Le père Francis Clark, S.J., a essayé récemment de jeter quelque lumière dans la discussion menée par les deux parties depuis 1896, en s'attachant à une analyse minutieuse de la notion d'intention et des arguments qui sont basés sur cette notion dans la lettre apostolique[32]. Il donne en outre un aperçu complet des écrits publiés de part et d'autre sur la question[33].

Nous reviendrons dans notre dernier chapitre sur le problème de la validité des ordinations anglicanes, en tenant compte de la situation œcuménique actuelle. Nous nous bornerons ici à exposer l'attitude prise par la Conférence de Lambeth en 1897 face à la déclaration pontificale sur l'invalidité de ces ordinations.

La réponse conjointe des archevêques de Cantorbéry et de York est plus historique que dogmatique. Ils voyaient tout autrement les conséquences qui découlèrent de la Réforme pour l'Église d'Angleterre, et ils étaient d'avis que la lettre apostolique donnait une image inexacte des choses. D'ailleurs, pensent-ils, si les objections formulées contre la forme et l'intention de l'Ordinal de 1549 étaient justifiées, **on pourrait aussi prouver historiquement que l'Église de Rome a**

---

[30] Voir par ex. N. Sykes, *Old Priest and New Presbyter*, Cambridge, 1956, chap. II : «A parity of ministers asserted», p. 30 et ss, et chap. III : «An imparity of ministers defende", p. 58 et ss. Cf. C. Meyer, *Elisabeth I and the religious Settlement of 1559*, St. Louis, U.S.A., 1960, pp. 75 et ss.

[31] «Which aimed at overthrowing our whole position as a Church » (Anglican Orders, réimpression 1957, p. 23). Dans l'édition latine, p. 21 : «Quae totumt nostrum statum ecclesiasticum subvertere conarentur». Le texte de l'édition française (1897) a été utilisé ici (paragraphe I, p. 7).

[32] F. Clark, *Anglican Orders and Defect of Intention*, Longmans, Londres. 1956.

[33] F. Clark. ouvr. cité, pp. 203 et ss.

connu des époques où ses ordinations ne satisfaisaient pas à la forme requise (*Accipe Spiritum Sanctum*) ni à la matière exigée (imposition des mains), ce qui devait entraîner l'invalidité de ses propres ordinations :

> *C'est ainsi que le pape anéantit ses propres ordres en enlevant toute validité aux nôtres ; c'est ainsi qu'il condamne sa propre Église. Ce grand péril de nullité a menacé l'Église romaine depuis le jour où le pape Eugène IV a introduit une nouvelle matière et une nouvelle forme de l'ordre sans dire un mot de celles qui sont la véritable matière et la véritable forme de ce sacrement. Personne, en effet, ne sait combien d'ordinations ont peut-être été faites, conformément à la doctrine de ce pape, sans l'imposition des mains, et sans la forme qui convient au sacrement. Le pape Léon XIII réclame l'emploi d'une forme inconnue aux évêques de Rome ses prédécesseurs, et l'intention qu'il réclame en même temps est défectueuse dans le catéchisme de l'Église orientale*[34].

A regarder les choses d'un point de vue anglican, ce serait précisément l'Église de Rome qui, au cours du moyen âge, est tombée d'une innovation dans une autre, tandis que l'Église d'Angleterre, elle, a rétabli l'ordre ancien conformément aux exigences de la Parole de Dieu et des authentiques principes de l'Église de Dieu. Il est évident qu'en tout ceci, Rome et Cantorbéry sont partis de normes et de conceptions de l'autorité radicalement différentes. Il s'en est suivi qu'aucun des arguments mis en œuvre n'a atteint son but auprès du parti opposé. Le Père Clark le faisait remarquer déjà :

> *Les esprits peu préparés à admettre que le magistère officiel de l'Église catholique romaine et l'enseignement reconnu de ses théologiens fournissent un guide sûr en ces questions de théologie sacramentelle, n'accepteront pas la validité de mes prémisses (c'est-à-dire les prémisses catholiques)*[35].

La discussion sur la validité des ordinations anglicanes n'aboutira à rien aussi longtemps qu'elle se restreindra strictement au thème des ordinations elles-mêmes. Elle aurait avantage à se situer à un niveau ecclésiologique aussi large que possible. Il sera inutile de rouvrir le débat sur la validité des ordinations anglicanes, tant qu'on n'aura pas obtenu **un accord sur la manière de concevoir l'essence, la structure, l'exercice et l'autorité de l'Église, ainsi que sur la nature et la discipline des sacrements** (en particulier de l'Eucharistie) et, en étroite connexion avec ceci, sur la nature du sacerdoce.

En réalité, il n'y a jamais eu de dialogue sur ces questions. A l'époque préœcuménique, les Églises se combattaient, elles ne dialoguaient pas. La lettre apostolique *Apostolicæ curæ* et la réponse anglicane furent toutes deux des monologues, dont la conclusion était fixée avant tout échange de vues avec l'autre partie.

Un dialogue œcuménique en cette matière demeure-t-il possible ? On peut se demander si Léon XIII ne l'a pas exclu d'avance par la conclusion de sa lettre. Il écrivait en effet :

> *Nous décrétons que cette lettre et tout ce qu'elle renferme ne* ***pourra jamais*** *être taxée ou accusée d'addition, de suppression, de défaut d'intention de notre part ou de tout autre défaut ; mais qu'elle sera* ***toujours valide et dans toute sa force,*** *qu'elle devra* ***être inviolablement observée par tous****, de quelque grade ou prééminence qu'on soit revêtu, soit en jugement soit hors jugement ; déclarant vain et nul tout ce qui pourrait y être ajouté de différent par n'importe qui, quelle que soit son autorité et sous n'importe quel prétexte,sciemment ou par ignorance, et rien de contraire ne devra y faire obstacle*[36].

Toutes les possibilités imaginables sont ici nommément citées et exclues à l'avance et de façon définitive. Une échappée demeure, c'est que le texte est rédigé en un style curial auquel on n'attache peut-être pas à Rome l'importance qu'on imagine souvent ailleurs, **et que cette forme de prétention à l'autorité perd son sens à notre époque.**

Quoi qu'il en soit, **nous n'avons pas ici une définition dogmatique infaillible, mais une norme disciplinaire qui per se n'est pas infaillible.** Cette déclaration exige, tant qu'elle reste en vigueur, d'être observée par tous ceux qui sont soumis à la juridiction du pape.

IL N'EST PAS IMPOSSIBLE CEPENDANT, QUE LES CIRCONSTANCES SE MODIFIANT, LES RELATIONS ENTRE LES DEUX ÉGLISES PUISSENT S'AMELIORER. DES FAITS ET DES POINTS DE VUE NOUVEAUX PEUVENT SE PRESENTER, QUI RENDRAIENT SOUHAITABLE, OU MEME NECESSAIRE, UN NOUVEL EXAMEN

---

[34] «Thus in overthrowing our orders, he (the Pope) overthrows all his own, and pronounces sentence on his own Church. Eugenius IV[th] indeed brought his Church into great peril of nullity when he tought a new matter and a new form of Order and left the real without a word. For no one knows how many ordinations may have been made, according to his teaching, without any laying on of hands or appropriate form. Pope Leo demands a form unknown to previous Bishops of Rome and an intention which is defective in the catechisms of the Oriental Churc” (*Anglican Orders*, p. 60 ; édition française 1897 : pp. 43-44).

[35] «Those who are unprepared to admit that the official *magisterium* of the Roman Catholic Church and the approved teaching of her theologians provide sure guidance in these matters of sacramental theology, will not accept the validity of my premises» (Clark, ouvr. Cité. p. 202).

[36] «Praesentes vero litteras et quaecumque in ipsis habentur nullo tempore de subreptionis aut obreptionis sive intentionis Nostrae vitio aliove quovis defectu notari vel impugnari posse ; sed semper validas et in suo robore fore et esse, atque ab omnibus cuiusvis gradus et praeeminentiae inviolabiliter in judicio et extra observari dehere decernimus : irritum quoque et inane si secus super his a quoquam, quavis auctoritate vel praetextu, scienter vel ignoranter contigerit attentari declarantes, contrarüs non obstantibus quibuscumque » (ASS, 29, 1896-1897, p. 203, et Anglican
Orders, p. 31 ; trad. française : Lettres Apostoliques de Léon XlII, Éd. Bonne Presse, tome V, pp. 75 et 77).

DES ORDINATIONS ANGLICANES. IL EST VRAISEMBLABLE QUE, VU LA DIFFUSION DE L'ESPRIT ŒCUMENIQUE, LE PAPE NE SE SENTE PAS LIE PAR LES DECISIONS PRISES PAR SES PREDECESSEURS TOUCHANT LE PERMIS ET LE DEFENDU DANS LE DOMAINE ŒCUMENIQUE.

Ceci ne veut pas dire que la question des ordinations anglicanes ne soit pas un des plus épineux problèmes de l'œcuménisme. Il me semble que la déclaration d'invalidité s'est appuyée sur des faits historiques vraiment défavorables. Le principal de ces faits est que les auteurs de l'Ordinal de 1549, et tout autant les évêques des règnes d'Edouard VI et d'Elisabeth I ont bien reconnu le fondement scripturaire et l'origine apostolique du triple ministère des évêques, des prêtres et des diacres, mais qu'en réalité ils ont eu une conception réformée du sacerdoce et des ordinations. Quelques publications récentes, basées sur une étude des sources, n'ont pu que confirmer la chose. Le luthérien américain Cari Mayer, spécialiste de l'histoire ecclésiastique, aboutit à la conclusion suivante :

> *Matthew Parker fut sacré archevêque (de Cantorbéry) le 17 décembre 1559 dans la chapelle de Lambeth. William Barlow, John Scory, qui fit le sermon d'installation, Myles Coverdale et John Hodgkins prirent part au rite solennel. Ni Matthew Parker, ni la reine, ni personne d'autre ne se sont souciés de le sacrer dans la succession apostolique ». Il fut sacré par des évêques en raison de la dignité de la fonction, non pour obéir à la nécessité de maintenir une continuité ininterrompue. La succession apostolique ne devint que plus tard le souci d'hommes d'Église*[37].

Il serait possible d'établir avec de nombreuses preuves à l'appui qu'il subsistait quelques «romains» parmi les évêques du règne d'Elisabeth. Il n'empêche cependant que la grande majorité d'entre eux étaient, dans leurs conceptions comme en fait, zwingliens, calvinistes, puritains ou luthériens. Il me semble exclu que ces évêques aient pu avoir, personnellement, au cours des fonctions d'un sacre, l'intention «catholique» de sacrer des évêques ou d'ordonner des prêtres et des diacres qui est exigée par l'Église de Rome comme absolument nécessaire à la validité de ces ordinations. **On est alors obligé de se demander si, et dans quelle mesure, l'interprétation personnelle de l'intention fixée par l'Église a un effet quelconque sur la validité de l'ordination.**

Le Dr Norman Sykes, historien de l'Église à Cambridge, puis doyen de Winchester (décédé en 1961), a rassemblé d'innombrables matériaux extrêmement importants destinés à éclairer la conception anglicane des ministères. Il a publié cette documentation dans l'ouvrage intitulé *Old Priest and New Presbyter*[38]. Selon cet auteur, l'anglicanisme du XVIè siècle, tout en conservant l'usage du mot «prêtre», n'a pas vu en lui un *sacerdos* mais un *presbyter* au sens réformé de ce mot.

Demandons-nous maintenant quelle fut la réaction de la Conférence de Lambeth de 1897 à la lettre *Apostolicæ curæ*.

Le paragraphe qui y a trait dans le rapport présenté par la commission œcuménique débute en soulignant que le pape Léon XIII a manifesté dans une série de documents son désir de l'unité chrétienne. «Malheureusement il a déclaré que la seule base possible était la reconnaissance de sa suprématie papale comme étant de droit divin»[39]. La commission prend occasion de la lettre du pape sur les ordinations anglicanes et de la réponse des archevêques de Cantorbéry et de York pour faire remarquer ce qui suit :

> *Bien que la controverse soit une méthode qui rarement favorise l'unité, il y a cependant des raisons de se montrer reconnaissant : dans le ton courtois avec lequel cette discussion a été menée ; dans le fait que le pape a laissé tomber bien des choses qui étaient sans intérêt pour la question et de valeur douteuse mais qui précédemment rendait la discussion sans issue ; dans la délimitation de l'étendue de la controverse à quelques points bien définis ; dans la large documentation qui rassemble les résultats de bien des recherches ; dans le désir, enfin, manifesté de part et d'autre, de chercher à se comprendre et d'éviter consciemment les préjugés. Le développement de cet esprit donne de la valeur même à une controverse ; nous envisageons avec une entière confiance le résultat d'une controverse de ce genre*[40].

Ce passage exprime bien la mentalité œcuménique qui caractérise l'anglicanisme jusqu'à nos jours. L'œcuménisme, chez l'anglican, tient **plus en une attitude qu'en un système, plus dans une intuition que dans un plan préétabli**. Il va son chemin en cherchant et en tâtonnant. Il n'attend peu ou prou de la polémique et de la théologie de la controverse. La tâche de l'Église anglicane est de découvrir de nouvelles possibilités, de nouer de nouvelles relations amicales dont on

---

[37] «On the 17th of Decernber, Matthew Parker was consecrated in Lambeth Chapel. William Barlow, John Scory, who also preached the installation sermon, Myles Coverdale, and John Hodgkins participated in the solemn rite. Neither Matthew Parker nor the queen nor others were concerned that he be consecrated in «Apostolic Succession». He was consecrated by bishops because of the dignity of the office, not because of the necessity of keeping a direct continuity. Apostolic succession became the concern of churchmen of a later generation» (Carl MEYER, *Elisabeth I and the Religious Settlement of 1559*, St. Louis, U.S.A., 1960, p. 82).

[38] N. Sykes, *Old Priest and New Presbyter*, Cambridge, University Press, 1956, 2è édition 1957.

[39] «...but unfortunately asserting as its only basis the recognition of the papal supremacy as of divine right» (*The Six Lambeth Conferences*, p. 246).

[40] «Though controversy is rarely a method of promoting unity, there are grounds for thankfulness in the corteous tone in which much of this controversy has been conducted ; in the abandonment by the Pope of much irrelevant and spurious matter which previously rendered discussion hopeless ; in the limitation of the sphere of controversy to definite points ; in a large amount of subsidiary literature embodying the results of much research ; and in the desire shown on both sides to understand and not consciously to misrepresent one another. If this spirit increases, even controversy will not have been in vain ; and we await the issue of such controversy with entire confidenc" (Ibid., p. 246).

puisse attendre qu'elles apportent **des résultats pratiques sans s'épuiser dans des considérations théoriques sans fin.** Dès que se présentent des difficultés insurmontables, les Églises anglicanes s'efforcent de tirer le bien du mal ; **elles ne ferment jamais la porte après elles, elles attendent avec patience qu'une occasion plus favorable se présente et regardent vers l'avenir avec espoir.**

L'attitude œcuménique adoptée par la Conférence de Lambeth en 1897 à l'égard de l'Église catholique ne l'a pas empêchée de témoigner sa sympathie envers les minorités protestantes qui doivent lutter pour leur liberté dans les pays catholiques, ni non plus envers certains groupes au sein de l'Église de Rome, groupes qui «font des efforts pour se soustraire à l'autorité usurpée du Siège de Rome, tout comme nous qui, il y a trois siècles, avons reconquis notre liberté»[41]. La Conférence de Lambeth exprime sa particulière sympathie envers les efforts déployés alors, au Mexique et ailleurs, en vue d'établir une hiérarchie nationale et autonome, «et aussi aux hommes sérieux et courageux de France, d'Italie, d'Espagne et du Portugal qui ont été amenés à se libérer du fardeau des conditions illégales exigées par l'Église de Rome pour la réception des sacrements»[42]. Ces paroles de l'encyclique d'introduction sont empruntées à une des résolutions prises par la Conférence. La même résolution se termine par ces mots :

> *Nous continuons à observer ces mouvements avec un intérêt profond et inquiet, et nous prions pour qu'ils soient bénis et guidés par le Dieu tout-puissant*[43].

Le principe fondamental de l'attitude envers l'Église de Rome est établi dans le paragraphe concernant la communauté latine par une reprise quasi textuelle du passage de 1888 déjà cité plus haut[44].

Nous arrivons ainsi aux plus récentes des Conférences de Lambeth. Il apparaîtra que l'attitude de la Communion anglicane envers l'Église de Rome suit **une amélioration lente et continue**. Il faut remarquer, cependant, que les évêques anglicans attribuent cette amélioration en ordre principal à des **changements encourageants que, à leur joie, ils croient pouvoir constater dans l'Église de Rome**. A leur avis, la source de la mésentente ne se trouve pas de leur côté.

Les Églises anglicanes, d'accord en cela avec toutes les autres Églises, voient dans l'Église de Rome la seule qui mérite de graves critiques d'un point de vue chrétien commun. **Toutes les Églises attribuent les divisions à Rome seule.** L'espoir qu'elles ont du rétablissement de l'unité se nourrit principalement de l'attente de **VOIR L'ÉGLISE DE ROME COMPRENDRE ENFIN QU'ELLE A BESOIN, SUR BIEN DES POINTS, D'UNE REVISION ET D'UN RENOUVELLEMENT,** afin que, pour ce qui dépend d'elle, **elle rende possible la réconciliation, le rapprochement et la réunion longtemps souhaitée par les autres Églises**. Aux yeux de l'anglicanisme comme de toutes les Églises nées de la Réforme, la réunion avec l'Église de Rome est subordonnée à la volonté de cette dernière de se soumettre à la Parole de Dieu non falsifiée. Chaque fois qu'ils se consultent sur l'état de la question, les évêques anglicans observent dans le ciel œcuménique les signes annonciateurs d'un jour nouveau. Ils les attendent «plus qu'un veilleur n'attend l'aurore» (Ps 130,6).

IV. LA CONFERENCE DE LAMBETH DE 1908

Le rapport de la commission œcuménique de la Conférence de 1908 fut introduit par une considération générale. On y rappelait la 34è résolution de la Conférence précédente (1897) : «Toute occasion doit être saisie de mettre en vedette que le dessein divin de l'unité visible entre chrétiens fait partie de la révélation»[45].

Partant de ce donné révélé, la commission estimait devoir en tirer une conséquence pratique touchant une condition importante que devrait respecter à l'avenir tout projet de réunion. Dans tous les essais d'union entre Églises particulières, ces dernières courent en effet le danger de restreindre leur horizon œcuménique à leur problème limité et de négliger la perspective de l'ensemble. C'est pourquoi la commission propose à la Conférence d'adopter la résolution suivante :

> *La Conférence confirme à nouveau la résolution de la Conférence de 1897 (suit le texte de la résolution 34). Elle veut affirmer en outre que* ***dans tous les projets d'union et d'intercommunion****, l'accomplissement final du dessein de Dieu doit demeurer devant nos yeux comme* ***le but que nous poursuivons****, et qu'il faut veiller à exécuter ce qui peut avancer la réunion de l'ensemble de la chrétienté et à s'abstenir de faire quoi que ce soit qui puisse la retarder ou l'empêcher*[46].

---

[41] «We recognise with warm sympathy the endeavours that are being made to escape from the usurped authority of the See of Rome as we ourselves regained our freedom three centuries ago» (Ibid., p. 194).

[42] «With the brave and earnest men of France, Italy, Spain, and Portugal who have been driven to free themselves from the burden of unlawful terms of Communion imposed by the Church of Rome» (Ibid., p. 194).

[43] «We continue to watch these movements with deep and anxious interest, praying that they may be blessed and guided by Almighty God».

[44] Voir p. 52.

[45] «That every opportunity be taken to emphasize the Divine purpose of visible unity among Christians, as a fact of revelation» (*The Six Lambeth Conferences*, p. 205).

[46] «This Conference reaffirms the resolution of the Conference of 1897 that (follows res. 34, 1897). It desires further to affirm that in all partial projects of reunion and intercommunion the final attainment of the divine purpose should be kept in view as our object ; and that tare should be taken to do what will advance the reunion of the whole of Christendom and to abstain from doing anything that will retard or prevent it » (Ibid., p. 331, résolution 58).

Cette résolution est de nature concrète et pratique, non de nature abstraite et théorique ; elle est destinée à guider l'action. On peut la considérer par conséquent comme **la directive essentielle et le principe propre qui guident les Églises anglicanes dans leur pensée et leur action au plan œcuménique**. Ce principe fondamental et d'importance première pour tout travail œcuménique valable était déjà clairement perçu par les évêques de la Communion anglicane bien avant que ne commence l'actuel mouvement œcuménique.

Les anglicans sont demeurés fidèles à ce principe. Sans une notion exacte de ce principe, il est souvent difficile de comprendre la manière dont les anglicans abordent la problématique œcuménique, ainsi que leur attitude envers les autres Églises. C'est dans la ligne de ce principe qu'il faut lire les considérations exprimées dans le rapport de la commission touchant «la Communion latine».

La commission de **1908** pensait pouvoir constater **trois changements importants** dans les rapports de l'Église latine avec l'ensemble du monde chrétien :

1. l'entrée plus libre des théologiens romains dans le champ **de la science moderne**... ;
2. la tendance d'un grand nombre de chrétiens, qui ne sont pas de la Communion catholique romaine, ni même souvent membres des Églises épiscopales, à considérer avec une espérance sympathique cette grande Communion, comme donnant un corps à cet idéal qui manque en grande partie à beaucoup de sectes chrétiennes d'aujourd'hui ; cela d'autant plus qu'un **esprit nouveau de liberté intellectuelle, de réforme ecclésiastique et sociale, agite l'Église romaine**... ;
3. en même temps un **intérêt croissant** se manifeste dans la littérature courante de l'Église romaine **pour les pratiques des autres Églises**, de la nôtre en particulier, intérêt qui s'accompagne parfois du **sentiment des déficits de l'Église latine elle-même, pour lesquels on doit chercher un remède au dehors**[47].

Ces **changements** et d'autres de ce genre continuent à se développer encore aujourd'hui ; ils sont devenus chose **évidente** pour tout observateur bien disposé et impartial. Dès 1908, les évêques anglicans les avaient discernés, et dès cette date ils en concluaient que «ces symptômes donnaient bon espoir pour l'avenir»[48]. Cependant ils maintenaient l'opinion déjà exprimée dans les Conférences précédentes, à savoir que

> *dans les circonstances présentes, il est inutile de considérer la question d'une intercommunion possible avec nos frères de la Communion romaine ; toute proposition de ce genre ne serait reçue qu'à des conditions inacceptables pour nous*[49].

Ceci n'empêche que les évêques anglicans désirent insister sur leur conviction

> ***qu'aucun projet d'union ne pourra jamais être regardé comme satisfaisant s'il laisse délibérément en dehors les Églises de la Communion latine****. En conséquence, ils (les dirigeants de la commission) désirent, nulle part plus qu'ici, insister auprès de nos représentants à l'étranger, sur l'importance qu'il y a, tout en maintenant fermement notre position propre, à témoigner une* ***entière courtoisie chrétienne aux Églises de ces pays et à leurs autorités ecclésiastiques*** *; ils veulent dire aussi combien il est souhaitable que tous les chapelains choisis pour exercer un ministère en Europe ou ailleurs reçoivent la consigne de manifester cette* ***courtoisie***[50].

Enfin les membres de la commission consacrèrent un exposé détaillé à la délicate question des mariages mixtes contractés à l'étranger. Les évêques mettent en garde contre les conséquences qui découlent des mariages avec les catholiques romains, vu qu'au nombre des garanties exigées en pareil cas par l'Église catholique romaine se trouve la promesse que les enfants à naître de cette union seront élevés «dans une religion que la partie anglicane ne peut en conscience accepter»[51].

---

[47] «(1) They notice the freer entrance of Roman Catholic theologians into the general field of modern scholarship... ; (2) they notice the tendency of many who are not of the Roman Catholic Communion, or, indeed, in many cases, membres of any episcopal Church, to look with sympathetic hope towards that great Communion as embodying ideals which they find to be largely lacking in much of the sectional Christianity of to day, and this all the more when they see a new spirit of intellectual liberty and ecclesiastical and social reform stirring within its Borders ; (3) at the same time they perceive in the current literature of the Roman Catholic Church a growing interest in the practical concerns of other Churches, and not least of our own, which is sometimes accompanied with a senne of deficiencies in the Latin Church itself for which a remedy will have to be sought outside » (Ibid., p. 426 ; trad. française par J. de la SERVIÈRE dans *Études*, tome 117, 5 oct. 1908, p. 24).

[48] «These indications brighten the outlook for the future» (Ibid., p. 426).

[49] «...that under present circumstances it is useless to consider the question of possible intercommunion with our brethren of that Communion in view of the fact that no such proposal would be entertained but on conditions which it would be impossible for us to accept" (Ibid. p. 426 ; trad. Cite note 43, p. 26)

[50] « Nevertheless they desire to place upon record their conviction that no projects of union can ever be regarded as satisfactory which deliberately leave out the Churches of the Latin Communion ; and nowhere more than here would they urge the importance of the cultivation of relations of friendly courtesy on the part of our representatives abroad towards the ecclesiastical authorities in the countries where they live, and the desirability that all chaplains chosen for service on the continent of Europe and elsewhere should be instructed to show this courtesy» (Ibid., p. 426).

[51] «in a religious system which, the Anglican parent cannot conscientiously accept» (Ibid., p. 427).

L'encyclique de la Conférence de 1908 ne nomme nulle part l'Église de Rome. Celle-ci a certainement dû être présente à l'esprit des évêques au cours de la rédaction, comme en témoignent les déclarations qui semblent formulées à son adresse, par exemple lorsque les évêques jugent nécessaire de préciser : «Nous appartenons à une Église qui (..). est l'Église des hommes libres et qui les éduque à la connaissance de la liberté de laquelle le Christ nous a rendus libres»[52]. Ou encore : «Nous ne pouvons penser à aliéner, au nom de la paix, les biens dont nous avons été faits les intendants. Encore moins pouvons-nous souhaiter que les autres soient infidèles aux obligations qu'ils considèrent comme non moins sacrées»[53].

La position de la Conférence de 1908 touchant les mariages avec des catholiques romains a entraîné l'adoption d'une résolution particulière :

> *Nous voulons donner aux membres de notre Communion un sévère avertissement contre les mariages contractés avec des catholiques romains dans les conditions imposées par le droit canon actuel de Rome, surtout parce qu'au nombre de ces conditions se trouve la célébration du mariage sans aucune prière ou invocation des bénédictions divines, et la promesse que les enfants de la partie anglicane seront élevés dans une religion qu'elle-même ne peut accepter*[54].

Il y a du côté anglican deux griefs majeurs contre l'Église de Rome. Le premier concerne les dispositions paralysantes que les minorités protestantes doivent subir dans certains pays catholiques. L'autre grief porte sur la pratique des mariages mixtes. **L'idée que l'Église de Rome se fait d'elle-même, comme possédant la vérité pure et entière, et des autres Églises, comme étant dans l'erreur**, n'est pas aux yeux des anglicans un motif suffisamment fondé pour imposer à quelqu'un une condition qu'en conscience il ne peut accepter.

L'Église de Rome devrait être la première à condamner une promesse contraire à la conviction religieuse personnelle. Il ne peut en résulter qu'un manque de sincérité. Les anglicans sont d'avis qu'en exigeant une telle promesse de la partie non catholique, l'Église de Rome manifeste qu'elle ne juge pas nécessaire de tenir compte d'une autre conviction religieuse, celle-ci n'ayant à ses yeux aucune valeur réelle et positive.

V. LA CONFERENCE DE 1920 ET L'APPEL DE LAMBETH

La première guerre mondiale a retardé la convocation de la sixième Conférence de Lambeth. Cette conférence se réunit en 1920, au début d'une époque marquée par des conditions sociales et religieuses toutes nouvelles. Un vent nouveau soufflait tant dans les Églises chrétiennes que dans la vie des peuples et des États. Un grand effort fut fait, aussitôt après la première guerre mondiale, pour promouvoir la fraternité entre les peuples et pour établir une paix durable, fondée sur le droit international. Cet effort fut soutenu par les Églises grâce à l'«Alliance universelle pour l'amitié internationale par les Églises». (Cette Alliance entra, à Amsterdam en 1948, dans le Conseil œcuménique des Églises, comme le fera le Conseil international des missions en 1961).

L'année 1920 vit mettre en œuvre les premiers préparatifs qui devaient inaugurer la naissance définitive du mouvement œcuménique par la convocation de conférences internationales, celle de *Life and Work* à Stockholm en 1925 et celle de *Faith and Order* à Lausanne en 1927. Le mouvement œcuménique était ainsi vraiment mis en branle.

Jetons-nous un regard en arrière sur la période entre les deux guerres mondiales, nous avons l'impression de n'y apercevoir qu'un tout premier début, qu'un premier essai d'orientation, qu'un prélude provisoire à la transformation profonde à laquelle nous participons aujourd'hui dans tous les domaines, et notamment dans celui de la vie religieuse et ecclésiastique. Dans l'histoire du mouvement œcuménique, l'année 1920 ne représente qu'un début, mais un début qui devait avoir des conséquences d'une grande portée.

Une seconde guerre mondiale fut nécessaire, semble-t-il, pour secouer les Églises et les peuples et leur faire comprendre qu'un retour à l'époque d'avant la guerre était exclu, que l'édification d'un avenir, à maints égards entièrement nouveau, était une nécessité. La troisième assemblée du Conseil œcuménique des Églises à New Delhi a prouvé à l'évidence que la conception œcuménique a gagné presque toutes les Églises. **Ce développement de l'œcuménisme suscite notre estime et notre admiration** pour l'initiative qui fut prise en 1920 par la Communion anglicane lorsqu'elle lança l'Appel de Lambeth à tous les chrétiens sans distinction. (Cet appel fera l'objet d'un chapitre distinct.)

L'Église de Rome ne fut pas une seule fois mentionnée nommément ni dans l'encyclique ni dans les 80 résolutions adoptées par la Conférence de 1920. Par contre, dans le rapport de la commission œcuménique, la troisième partie, traitant de l'attitude à propos de l'union avec les Églises épiscopales, s'ouvre par un exposé sur la «Communion latine» :

> *Votre commission est d'avis qu'il est impossible d'établir un rapport traitant, de l'union entre les Églises épiscopales sans faire mention de l'Église de Rome, même si aucune résolution ne doit être proposée à son sujet. Nous ne pouvons mieux faire que de reprendre à notre compte les termes du rapport de 1908, qui nous rappelle qu'«**aucun***

[52] «We belong to a Church which, in the words of one of our number who has entered into rest, is the Church of free men, educating them into a knowledge of the liberty wherewith Christ has made us free » (Ibid., p. 295).

[53] «We dare not, in the name of peace, barter away those precious things of which we have been made stewards». Cf. texte II p. 23. (Ibid., p. 315).

[54] «We desire earnestly to warn members of our Communion against contracting marriages with Roman Catholics under the conditions imposed by modern Roman canon law, especially as these conditions involve the performance of the marriage ceremony without any prayer or invocation of the divine blessing, and also a promise to have their children brought up in a religious system which they cannot themselves accept» (Ibid., p. 333, résolution 67 ; trad. citée, p. 26).

***projet d'union ne pourra jamais accomplir le dessein divin s'il ne comprend pas finalement la grande Église latine d'Occident, à laquelle notre histoire a été mêlée si intimement dans le passé, et à laquelle elle est encore unie par de nombreux points de foi et de tradition**». Mais nous nous rendons compte que «toute avance de ce côté, nous est, pour le moment, interdite par les difficultés que nous n'avons pas nous-mêmes créées, et que, nous ne pouvons pas de nous-mêmes faire disparaître». Si jamais l'Église de Rome manifeste le désir de discuter les conditions d'une réunion, nous serons prêts à accueillir favorablement de telles discussions. Nous voulons en outre attirer l'attention brièvement sur les mouvements qui se produisent dans l'Église de Rome et qui peuvent porter leur fruit dans l'avenir*[55].

Le rapport mentionne un certain nombre de faits au plan des relations humaines dont il ressort qu'un heureux changement se produit chez beaucoup de catholiques romains dans leur attitude, leur appréciation et leur estime à l'égard des chrétiens non romains. Les contacts datant des années de guerre semblent avoir contribué largement à «une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des positions réciproques». L'exposé aboutit à la conclusion suivante :

Il est clair qu'aucun pas en avant ne peut être fait actuellement ; mais les faits signalés plus haut peuvent contribuer à créer dans l'avenir une situation toute différente[56].

Cette citation est parlante par elle-même. La Communion anglicane inclut l'Église de Rome dans sa réflexion et son effort œcuménique. Elle maintient intentionnellement la porte ouverte de ce côté. Elle suit avec intérêt ce qui se passe au sein de l'Église de Rome. Elle espère pouvoir bientôt apercevoir des signes qui rendront possible l'ouverture de relations officieuses, voire officielles. Elle se tient constamment à l'affût de tout signe favorable venant de Rome, prête à le saluer aussitôt avec joie.

VI. LA CONFERENCE DE 1930 ET LES CONVERSATIONS DE MALINES

La commission œcuménique de la septième Conférence de Lambeth reprit une fois de plus, en l'appuyant, la déclaration faite déjà en 1908 et en 1920 : aucun projet d'union ne peut finalement réaliser le dessein de Dieu qui, consciemment ou non, négligerait la grande Communion latine. Dès les origines du mouvement œcuménique, les Églises de la Communion anglicane ont bien vu **qu'aucune unité chrétienne ne peut être achevée si l'Église de Rome n'y est pas incluse ou ne s'y laisse pas inclure.**

Aussi la commission ajoute-t-elle, en 1930, à la déclaration des deux Conférences antérieures la précision complémentaire suivante :

*Si faibles que puissent paraître à présent les chances d'atteindre un pareil idéal, le sentiment de la commission est que, dans toute tentative de réunion, il faut avoir en vue **l'unité de l'Église tout entière** ; et **elle n'abandonne pas l'espoir que l'attitude de l'Église de Rome, au moins en certaines parties du monde, puisse changer dans un avenir assez prochain***[57].

Au reste, le paragraphe consacré à l'Église de Rome (**dénommée cette fois : l'Église catholique romaine, et non plus : la Communion latine**) se situe **entièrement sous le signe des Conversations de Malines**, qui se tinrent de 1921 à 1925 entre quelques catholiques romains et quelques anglicans[58]. En un sens, il est permis de considérer ces Conversations comme un résultat de l'Appel de Lambeth, en dépit de leur caractère strictement privé. Les termes qui

---

[55] «Your Committee feels that it is impossible to make any Report on Reunion with Episcopal Churches without some reference to the Church of Rome, even though it has no resolution to propose upon the subject. We cannot do better than make our own the words of the Report of 1908, which reminds us of «the fact that there can be no fulfilment of the Divine purpose in any scheme of reunion which does not ultimately include the great Latin Church of the West, with which our history has been so closely associated in the past, and to which we are still hound by many ties of common faith and tradition». But we realize that - to continue the quotation - «any advance in this direction is at present barred by difficulties which we have not ourselves created, and which we cannot of ourselves remove». Should, however, the Church of Rome at any lime desire to discuss conditions of reunion we shah he ready to welcome such discussions. We desire, moreover, very briefly to indicate that there are movements going on in the Church of Rome which may be fruitful in the future...» (*The Lambeth Conference 1920*, p. 144).

[56] «It is obvious that no forward step can be taken yet ; but the facts thus referred to may help to create in the future a very different position» (Ibid., p. 144).

[57] «However little prospect there may be at present of the attainment of any such ideal, the Committee feels that in any attempt at Reunion the unity of the whole Church must be in their minds, and they are not without hope that the attitude of the Church of Rome may in some parts of the world at any rate change in the not very distant future» (*The Lambeth Conference 1930*, p. 131).

[58] Voir : *The conversations at Malines* 1921-1925 (Report presented to the Archbishop of Canterbury by the Anglican Members), Milford, Londres, 1926 (le texte anglais et la version française se trouvent en regard l'un de l'autre) ; *The Conversations at Malines 1921-1925* (original documents published by **Lord HALIFAX**), Allan, Londres. 1930 (les textes sont publiés dans la langue où ils furent présentés au cours des Conversations) ; W.H. FRERE, *Recollections of Malines*, Centenary Press, Londres, 1930 ; J. DE BIVORT DE LA SAUDÉE, *Anglicans et Catholiques. Le problème de l'union auglo-romaine* (1833-1933), Plon, Paris, 1948.

introduisirent le paragraphe sur l'Église catholique semblent suggérer qu'un exemplaire de l'Appel de Lambeth avait été transmis au pape en 1920 et «qu'une réponse polie avait été reçue». Après cette courte allusion, le rapport traite aussitôt des Conversations de Malines : «La chose la plus importante que nous ayons à communiquer consiste dans les Conversations qui ont eu lieu à Malines, de 1921 à 1925, sous la présidence du cardinal Mercier». Le rapport insiste fortement sur le fait que tant l'archevêque de Cantorbéry que le cardinal Mercier ont explicitement déclaré que les participants à ces Conversations n'avaient reçu aucun mandat de leurs Églises respectives et ne pouvaient pas, par conséquent, être considérés comme leurs représentants officiels. Le but de ces conversations était simplement un «rapprochement des cœurs».

On connaît l'amitié intime qui unissait le cardinal Mercier et Lord Halifax. Mais ce n'est pas à eux qu'il faut imputer l'échec final des Conversations, leur cessation ni surtout la déception profonde qui fut ressentie par quelques-uns des participants anglicans (notamment par Walter Frere, célèbre liturgiste anglo-catholique, évêque de Truro 1923-1938). Après la mort du cardinal Mercier en 1926, Rome interdit la poursuite des Conversations. Peu après, le 6 janvier 1928, parut l'encyclique ***Mortalium animos***, **dont on ne peut dire qu'elle salua avec joie la naissance du mouvement œcuménique ni qu'elle manifesta un véritable intérêt pour son développement à venir.** A cet égard, il y a lieu de constater que Rome lui témoigna dans la suite une compréhension croissante et un intérêt plus positif.

La commission œcuménique de la Conférence de 1930 ne se laissa cependant pas décourager par les revers subis. Elle garda fermement sa conviction que des conversations et des conférences œcuméniques gardent leur valeur, lorsqu'elles sont menées dans la loyauté et «elle regretta vivement que, par décision du pape, toutes rencontres de ce genre soient interdites et qu'il ne soit pas permis aux catholiques romains de prendre part aux conférences sur l'unité. Diverses raisons nous autorisent à croire que la même déception est ressentie par plus d'un membre de l'Église de Rome»[59].

VII. LA CONFERENCE DE LAMBETH DE 1948

Telle était la situation au moment où éclata la seconde guerre mondiale. En raison des événements, il ne fut pas possible de réunir une nouvelle Conférence à Lambeth avant **1948**, année où fut fondé **le Conseil œcuménique des Églises**. Pour la première fois nous découvrons un ton quelque peu amer dans le paragraphe consacré à l'Église catholique romaine. Sans doute ce texte s'ouvrait une fois encore par la déclaration : aucun projet de réunion ne peut prétendre réaliser le désir d'unité voulu par Dieu s'il ne comprend l'Église de Rome. Cependant la commission ajoutait ce qui suit :

> *Mais la lettre encyclique sur les moyens de promouvoir l'unité (*Mortalium animos*) publiée par le pape Pie XI en 1928, a montré une fois de plus, avec toute la clarté désirable, que* ***la seule méthode de réunion que Rome veuille admettre est celle de la soumission à la papauté.*** *Durant les vingt années écoulées, il n'y a pas eu le moindre indice permettant de croire à une diminution quelconque de cette exigence. D'autre part,* ***il est impossible aux Églises de la Communion anglicane de l'accepter****. Il faut se rappeler qu'en plus de la question de la position de la papauté, il existe encore des divergences très graves de foi et de discipline entre nous et l'Église catholique romaine, qui font que pour le moment* ***des démarches en vue de l'intercommunion n'auraient guère de chances d'aboutir***[60].

La commission rappelle ensuite les Conversations de Malines, puis le *monitum* du 5 juin 1948, **qui interdisait aux catholiques de tenir avec d'autres chrétiens des réunions œcuméniques**, mais aussi la fructueuse collaboration qui s'était établie entre catholiques et protestants au cours de la guerre mondiale, tant en Angleterre que sur le continent, et encore les appels répétés du pape à la coopération de tous les chrétiens sur le plan social et international. La commission ajoute alors :

> *Mais, à parler franchement, nous sommes embarrassés par la contradiction apparente entre ces invitations générales à la coopération adressées à plusieurs reprises par le pape lui-même, et l'attitude de beaucoup de catholiques romains dans divers pays, quand il s'agit d'établir des programmes concrets. On a été déçu également de ce que certains rapports, certaines formes de coopération nés dans plusieurs pays pendant la guerre, et qui semblaient pleins d'avenir, n'aient pas été continués. Bien que la cessation de ces rapports dans tel ou tel pays puisse avoir été purement accidentelle, nous en demeurons sincèrement perplexes. En effet, il peut se présenter des*

---

[59] «...it much regrets that by the action of the Pope all such meetings have been forbidden, and Roman Catholics have been prohibited from taking part in conferences on Reunion. This regret, they have reason to believe, is shared by many members of the Church of Rome» (*The Lambeth Conference 1930*, p. 131).

[60] «But the Encyclical Letter on fostering union (Mortalium Animos) issued by Pope Pins XI in 1928 made it at once again abundantly plain that the only method of reunion which Rome will accept is that of submission to the Papacy. There are no signs whatever of any abatement of this demand in the last twenty years. Nor is there any possibility of its acceptance by the Churches of the Anglican Communion. It should be remembered that in addition to the question of the position of the Papacy, there are still most serious divergences in faith and practice between ourselves and the Roman Catholic Church, which make the prospect of hopeful approaches towards intercommunion unpromising for the present» (*The Lambeth Conference 1948*, II, p. 66).

difficultés concernant ***l'interprétation et l'application de la liberté de religion****, et d'autres difficultés de toutes sortes*[61].

La commission terminait sa critique de l'attitude catholique en relevant des exceptions notoires à ce refus de coopérer: **des amitiés personnelles, des contacts à l'occasion d'activités sociales et philanthropiques**. Elle se réjouissait aussi qu'il fût permis aux catholiques de s'unir, en certaines occasions, aux autres chrétiens dans la récitation de l'oraison dominicale.

Le texte de la commission s'achevait sur cette conclusion :

Nous avons conscience de l'urgente nécessité d'une coopération entre catholiques romains et autres chrétiens sur une base commune qui ne touche pas aux questions fondamentales de constitution ecclésiastique ou de doctrine qui nous divisent. Nous croyons qu'il reste un domaine très large en dehors de la foi et de la constitution ecclésiastique. C'est pourquoi nous attacherions une grande importance à tout éclaircissement ultérieur du côté catholique romain sur la manière de réaliser une telle coopération et nous serions reconnaissants si l'on pouvait trouver un moyen de la rendre pleinement efficace. Nous pensons que du côté anglican, aucun effort ne sera négligé[62].

Les Églises anglicanes se sont montrées, pendant un quart de siècle, les défenseurs infatigables de la priorité de *Faith and Order* sur *Life and Work*. **Elles sont persuadées, en effet, que la question œcuménique concerne en définitive la restauration de l'unité de foi et de communion ecclésiastique**. Il est dès lors regrettable que, précisément dans leurs rapports avec Rome, elles se soient constamment vues refoulées au plan de la coopération purement pratique.

Bien que la porte soit restée ouverte de ce côté, on peut dire que la Conférence de Lambeth de 1948 a marqué le point le plus bas dans les rapports entre Cantorbéry et Rome.

VIII. AMELIORATION DES RELATIONS DEPUIS 1949
LA CONFERENCE DE 1958

La situation a commencé à s'améliorer à partir du mois de décembre 1949, grâce à la publication à Rome d'une instruction enjoignant à tous les évêques «non pas seulement de veiller diligemment et efficacement sur tout ce mouvement (en vue de l'unité chrétienne), mais encore de le promouvoir et de le diriger avec prudence»[63].

Cette instruction marque un **tournant décisif dans l'attitude du Vatican à l'égard du mouvement œcuménique**. **Elle est à l'origine de l'amélioration lente mais continue qui, depuis 1950 et notamment sous le pontificat de Jean XXIII, se réalise dans les relations entre l'Église de Rome et les autres Églises chrétiennes.**

L'amélioration ainsi inaugurée fut enregistrée avec satisfaction par le rapport présenté par la commission œcuménique à la Conférence de Lambeth de 1958 :

Bien que l'Église catholique romaine maintienne sa conviction que l'unique fin de la réunion soit la soumission à la papauté, certains signes, qui sont les bienvenus, montrent que les autorités romaines reconnaissent davantage l'importance du mouvement œcuménique[64].

Le rapport accorda en conséquence un bref examen à l'instruction du Saint-Office sur le dialogue œcuménique et souligna **la participation croissante des fidèles de toutes les Églises à la Semaine universelle de prière pour l'unité chrétienne**, du 18 au 25 janvier, «**avec une large approbation des autorités catholiques romaines**»[65].

La commission marqua son accord à la formule de l'intention de prière proposée par **l'abbé Couturier** pour la Semaine de l'unité. **Cette formule exclut tout a priori concernant la voie de l'unité**, puisque la prière demande que l'unité des chrétiens se réalise «telle que le Christ la veut et par les moyens qu'il voudra». La commission est d'avis que «l'observance simultanée de cette Semaine par les catholiques romains et par les membres d'autres Églises est une contribution de valeur à la recherche de l'unité»[66].

---

[61] «But we are frankly puzzled by the apparent contradiction between these repeated general invitations to co-operation which the Pope himself has issued and the attitude of many Roman Catholics in particular countries when it comes to definite programs. It has also been a disappointment that certain co-operative relationships which seemed to promise well in some countries during the war have not been maintained. The fact of their not being maintained in particular countries may be purely accidental, but we are genuinely perplexed. Difficulties occur over the meaning and application of religions freedom ; and there are other difficulties of various kinds» (ibid., p. 67).

[62] «We are conscious of the urgent need of co-operation between Roman Catholics and other Christians on a common ground where ultimate questions of Church-order and doctrine which divide us are not raised. We believe that the area, outside the field of faith and order, is very large. We would therefore greatly value further elucidation from the Roman Catholic side on the manner of such co-operation, and would be thankful if the way could be found to make it fully effective. We feel that no effort will be wanting on the side of members of the Anglican Communion» (ibid., p. 68).

[63] Texte latin : AAS. 42 (1950), pp. 142-147 (la citation est à la page 143). Trad. française : *Irénikon* 23 (1950), pp. 221-228, DC, 47 (1950), col. 329-335. (La phrase citée est au début du n° I : Irénikon, p. 223 et DC, col. 331.)

[64] «Although the Roman Catholic Church retains its conviction that the only goal of re-union must be submission to the Papacy, there are some welcome signs of an increasing recognition by the Roman authorities of the importance of the Ecumenical Movement» (*The Lambeth Conference 1958*, II, p. 48).

[65] «With much official Roman Catholic approval» (ibid., p. 49).

[66] «The simultaneous observances of this Week by Roman Catholics and by members of other Cherches are a valuable contribution to the efforts towards unity» (ibid., p. 49).

Tel était donc, en 1958, l'état des relations entre la Communion anglicane et l'Église de Rome, après **plus d'un demi-siècle de prière, d'attente, de réflexion et d'action.**

Les années écoulées depuis ont vu s'opérer de profonds changements dans la situation œcuménique, grâce à l'intérêt, à la compréhension et à la charité du pape Jean XXIII envers le mouvement œcuménique. **Le Concile Vatican II, qui devait s'ouvrir le 11 octobre 1962, visait au premier chef au renouveau intérieur de l'Église de Rome.** Mais on sait que le pape y voyait aussi une contribution essentielle à la promotion de l'unité chrétienne.

Les signes ne manquent pas qui témoignent que l'amélioration des relations n'est pas due à la seule célébration du Concile lui-même. Que l'on songe aussi à tout le travail mis en branle par les commissions pré-conciliaires, et qui est destiné à se poursuivre ultérieurement. Que l'on songe aussi au Secrétariat pour l'unité, présidé par le cardinal Bea et qui a pour tâche d'entretenir des relations avec les représentants des autres Églises. Un secrétariat semblable a d'ailleurs été institué en Angleterre même. Que l'on songe enfin à la présence d'observateurs anglicans au deuxième Concile du Vatican comme à un signe manifeste du rapprochement en cours. **L'histoire nous dira la part prise par les observateurs anglicans dans le travail conciliaire.**

C'est avec une impatience pleine d'espoir que nous attendons la prochaine réunion de la Conférence de Lambeth. Celle-ci est prévue pour l'été de 1968, soit donc moins de trois ans après la clôture du Concile du Vatican. L'œuvre accomplie par le Concile en faveur de l'unité, et en particulier le décret sur l'œcuménisme, avec sa mention spéciale de la Communion anglicane[67], ne pourra manquer de susciter parmi les évêques assemblés à Lambeth une réflexion nouvelle sur le problème des rapports entre l'anglicanisme et l'Église romaine[68].

---

[67] Concile Vatican II, Décret *Unitatis Redintegratio*, § 13 (début du chapitre III). (Note du traducteur.)
[68] Les cinq dernières phrases de ce chapitre ont été adaptées à la situation postconciliaire. (Note du traducteur.)

W. H. VAN DE POL

DOCTEUR EN THEOLOGIE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITE **CATHOLIQUE** DE NIMEGUE

LA COMMUNION ANGLICANE ET L'ŒCUMENISME

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

Préface par Mgr Willebrands

Traduction du néerlandais par Dom André Renard, **O.S.B.**

Les éditions du Cerf, 29, bd Latour-Maubourg, Paris **1967**

CHAPITRE II- L'ANGLICANISME ET L'ÉGLISE ROMAINE

INTRODUCTION

Notre étude de l'anglicanisme contemporain s'attachera en premier lieu à son attitude envers Rome, telle que celle-ci s'exprime dans les rapports des Conférences de Lambeth.

Le choix de ce point de départ se justifie par le fait que l'anglicanisme n'a commencé à se développer en une forme particulière du christianisme, doué d'une physionomie propre, **qu'à partir de la rupture entre Rome et Cantorbéry**[1].

L'observateur impartial n'est guère en mesure de décider laquelle des deux parties a rompu avec l'autre : est-ce Cantorbéry ? est-ce Rome ? Il sera sans doute enclin à penser que les deux parties ont eu leur part de responsabilité dans la rupture. Il en va de même dans les autres ruptures : celle entre Rome et Constantinople, celle entre Rome et la Réforme, celle aussi entre Rome et la communauté vieille-catholique. Dans tous ces cas, les Églises séparées chargent Rome de tout le poids de la responsabilité pour avoir lancé l'excommunication, tandis que Rome, de son côté, est persuadée que l'excommunication avait été provoquée par les autres et qu'elle était pleinement justifiée.

On ne peut nier que la rupture entre Rome et Cantorbéry ait entraîné dans l'Église d'Angleterre des changements profonds et qu'à d'importants égards, elle ait constitué un véritable commencement. Avant cette rupture, *l'Ecclesia anglicana*, l'Église d'Angleterre, était dans la communion avec le Siège de Rome, en parfait accord avec l'Église d'Occident dans tous les domaines de la doctrine, de la liturgie, de la pratique ecclésiastique, de la spiritualité, de la vie religieuse, du droit canonique et de la langue d'Église.

En dépit de l'insistance mise par elle sur la continuité avec l'Église d'avant la Réforme, **l'Église d'Angleterre s'est développée, à la suite de la rupture avec Rome, en cette forme nouvelle de christianisme que l'on nomme l'anglicanisme**. C'est ce qui a permis à la Réforme de jouer dans l'anglicanisme un rôle plus important et d'y laisser des traces incomparablement plus profondes que ne le pensent et le reconnaissent certains groupes, tant au sein de l'anglicanisme qu'en dehors de lui.

Une chose nous frappe aussitôt, lorsque nous entreprenons l'analyse de l'attitude anglicane telle qu'elle s'exprime dans les rapports de Lambeth. En effet, **l'Église de Rome n'y est jamais dénommée l'Église catholique**. Ceci n'a pas de quoi nous surprendre. **L'Église d'Angleterre et les autres Églises de la Communion anglicane se renieraient elles-mêmes, si elles identifiaient l'Église de Rome à l'Église catholique, se situant ainsi elles-mêmes en dehors de cette dernière. Elles s'accordent sur ce point avec toutes les autres Églises**, tant d'Orient que d'Occident, qui ne sont pas en communion avec le Siège Apostolique, car elles ne pensent pas devoir accepter les prétentions particulières de celui-ci.

Dans les rapports de Lambeth, l'Église en communion avec Rome est désignée habituellement par les expressions «l'Église romaine» ou «l'Église de Rome». Les Rapports de 1897, de 1908 et de 1920 préfèrent le titre de «Communion latine» ; ceux de 1930, de 1948 et de 1958, l'appellation «Église catholique romaine».

Cette **incertitude dans la terminologie** révèle une recherche et un tâtonnement, en vue de trouver **la place** qui, selon la conception anglicane, peut être **assignée sans inconvénient à l'Église de Rome parmi les autres Églises.**

Il importe pour l'exacte compréhension de l'anglicanisme de noter que cette question de terminologie ne rencontre pas celle qui divise Constantinople et Rome, à savoir : laquelle des deux est l'authentique Église, c'est-à-dire laquelle est la seule Église catholique. Une pareille question ne peut se poser dans l'anglicanisme. En effet, selon l'ecclésiologie anglicane, **aucune Église particulière n'a le droit de se considérer comme la seule authentique Église, car toutes les communautés de baptisés sont de vraies Églises, pourvu que la Parole de Dieu y soit annoncée et que les sacrements du baptême et de la Cène y soient administrés**. En outre, **aucune Église en ce monde ne peut être dite une «vraie» Église, à la fois au sens d'Église infaillible, dépourvue d'erreur, et d'Église parfaite, sans tache ni ride**. Dans la terminologie anglicane, l'expression «vraie Église» désigne une Église «réelle» ou «authentique». A proprement parler, il n'y a qu'une seule «vraie» Église, à savoir l'Église qui est bâtie sur le fondement jeté par les Apôtres. Il suffit de savoir que l'Église à laquelle on appartient, in casu l'Église anglicane, appartient à cette vraie, authentique et ré-

[1] Voir plus haut p. 35.

elle Église apostolique du Christ.

L'article 1°' du droit ecclésiastique anglican, dans sa révision de 1959, déclare que

l'Église d'Angleterre (...) appartient à la vraie Église apostolique du Christ et, conformément à ce qu'exige notre devoir envers cette Église d'Angleterre, nous statuons et ordonnons qu'aucun de ses membres n'aura la faculté de soutenir ou de prétendre le contraire[2].

Cette déclaration semble être un avertissement à l'adresse de certains anglo-catholiques romanisants qui, parfois, donnent l'impression de voir dans l'Église d'Angleterre à peine plus qu'une simple expression ou qu'une branche de l'Église catholique.

Dans le vocabulaire anglican, les expressions d'«Église catholique» ou d'«Église universelle» recouvrent l'ensemble de la communauté de tous les chrétiens croyants et baptisés. Bâtie sur le Christ, son seul fondement, elle est, à cause du péché et de l'inclination à l'erreur des hommes, *by schisms rent asunder, by heresies distrest*, comme le chante une hymne («déchirée par les schismes, désolée par les Hérésies»). C'est pourquoi elle a toujours besoin de réforme et de renouvellement, selon l'adage des réformateurs : *ecclesia reformata semper reformanda*, **une Église réformée a toujours besoin d'une nouvelle réforme.**

I. LES CONFERENCES DE 1867 ET 1878

Un siècle se sera bientôt écoulé depuis la réunion de la première Conférence de Lambeth en 1867. Une centaine d'évêques anglicans y prirent part. Dès le début de cette Conférence se leva devant les yeux des évêques assemblés **la vision de l'unité, enfin restaurée, de tous les chrétiens**. Les forces de cohésion qui avaient uni les Églises de l'anglicanisme en une Communion anglicane, devaient à la longue se diffuser dans des cercles de plus en plus larges, jusqu'à ce qu'un jour **toute la chrétienté** reçût à nouveau le don de Dieu, «le don riche en bénédictions de l'Unité dans la Vérité». Ainsi s'exprimait la première lettre pastorale collective qui fut adressée par l'épiscopat de la Communion anglicane, assemblée en 1867, «aux croyants dans le Christ Jésus, aux prêtres, aux diacres et aux laïcs de l'Église du Christ en communion avec la **branche anglicane de l'Église catholique**».

Déjà dans cette première encyclique il fut question de l'attitude envers Rome, mais d'une façon purement négative :

Nous vous engageons instamment à vous garder, vous-mêmes et les vôtres, des superstitions grandissantes et des autres additions par lesquelles la vérité de Dieu a été obscurcie ces derniers temps. C'est le cas notamment de la ***prétention à la souveraineté universelle sur l'héritage de Dieu que réclame pour soi le Siège de Rome****, ainsi que de* ***l'élévation de fait de la Bienheureuse Vierge Marie au rang de médiateur à la place de son divin Fils****, et l'adresse de prières à elle comme à quelqu'un qui intercède entre Dieu et les hommes. Préservez-vous de pareilles choses, nous vous en supplions, sachant bien que le Dieu jaloux ne donne son honneur à personne d'autre*[3].

L'encyclique publiée par la seconde Conférence de Lambeth en 1878 s'exprime de façon analogue au sujet du Siège de Rome :

Le fait qu'en tant d'Églises et de communautés chrétiennes du monde entier s'élève une protestation solennelle contre ***les usurpations du Siège de Rome****, ainsi que contre les doctrines nouvelles promulguées par son autorité, est un motif de reconnaissance envers le Dieu tout-puissant. La sympathie de l'Église anglicane va aux Églises et aux fidèles qui protestent contre ces erreurs et qui, parfois, endurent de particulières difficultés tant du fait des assauts de l'incroyance que des prétentions de Rome.*

Nous ne reconnaissons qu'un unique Médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ, qui est au-dessus de toutes choses, Dieu à jamais. Nous rejetons comme contraire aux Écritures et à la vérité catholique toute doctrine qui voudrait ravir à la Majesté divine quelque chose de la plénitude de la bonté qui réside en lui (le Christ) et qui a donné une valeur infinie au sacrifice sans tache qu'il a offert une fois pour toutes, sur la Croix, pour les péchés du monde entier.

C'est pourquoi il est de notre devoir de signaler aux fidèles que l'acte posé par l'évêque de Rome, au Concile du Vatican en l'année 1870 - acte par lequel, sur la base d'une ***prétendue infaillibilité****, il s'est arrogé une suprématie sur tous les hommes en matière de foi et de morale - est un empiètement sur les prérogatives du Seigneur Jésus Christ*[4].

---

[2] «The Church of England ... belongs to the true and apostolic Church of Christ ; and, as our duty to the said Chureh of England requires, we do constitute and ordain that no member thereof shall he at liberty to maintain or hold the contrary». (Canon *Law Revision 1959*, Londres, 1960, p. 2.)

[3] «Furthermore, we entreat you to guard yourselves and yours against the growing superstitions and additions with which in these latter days the truth of God hath been overlaid ; as otherwise, so especially by the pretention to universal sovereignty over God's heritage asserted for the See of Rome, and by the practical exaltation of the Blessed Virgin Mary as mediator in the place of her Divine Son, and by the addressing of prayers to her as intercessor between God and man. Of such beware, we beseech you, knowing that the jealous God giveth not His honour to another" (*The Six Lambeth Conferences*, Londres, 1920, p. 50).

[4] «The fact that a solemn protest is raised in so many Churches and Christian communities throughout the world against the usurpations of the See of Rome, and against the novel doctrines promulgated by its authority, is subject for thankfulness to Almighty God. All sympathy is due from the Anglican Church to the Churches and individuals protesting against these errors, and labouring, it may be, under special difficulties from the assaults of unbelief as well as from the pretensions of Rome.

«We acknowledge but one Mediator between God and man - the Man Christ Jesus, Who is over ail, God blessed for ever. We reject, as contrary to the Scriptures and to Catholic truth, any doctrine which would set up other mediators in His

Bien que la question de l'union avec des Églises non anglicanes ne fût pas encore débattue au cours de la seconde Conférence de Lambeth, l'idée y fut cependant émise de fixer chaque année un jour de prière pour l'unité des chrétiens. L'encyclique de 1878 se terminait en exprimant l'espoir que les chrétiens du monde entier voudraient bien prendre connaissance de son contenu et faire connaître leur opinion à son sujet :

Nous ne prétendons pas être les maîtres de l'héritage de Dieu. Nous recommandons cependant les résultats de cette Conférence à la considération de nos frères, éclairés par le Saint-Esprit de Dieu. Et nous demandons dans la prière que tous ceux qui, répandus dans le monde, invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, puissent être un en esprit, puissent être unis dans une ***fellowship****, puissent garder fermement la foi qui a été transmise aux saints, et qu'ils adorent leur seul Seigneur dans un esprit de pureté et d'amour*[5].

II. LA CONFERENCE DE 1888 ET L'INFAILLIBILITE

L'attitude de la Communion anglicane envers l'Église de Rome prit pour la première fois une tournure plus œcuménique au cours de la troisième Conférence de Lambeth en 1888. Le cadre en fut le rapport sur la *Home-reunion* (on entend par là la réunion à l'intérieur du monde de langue anglaise). Ce rapport fut présenté par la première des trois commissions chargées au début de la Session de rendre compte des relations déjà existantes, ou éventuellement à nouer, avec les Églises chrétiennes les plus diverses du monde entier. Ce fut là le premier véritable effort œcuménique de grande envergure qui ait jamais été entrepris depuis la désunion des Église[6].

A son grand regret, la commission a été d'avis que, dans les circonstances présentes, il est ***sans utilité de traiter la question de l'union avec nos frères de l'Église romaine****. Elle se rend compte, en effet, qu'aucune proposition en ce sens ne serait prise en considération par les autorités de cette Église sans une soumission totale de notre part aux* ***prétentions à l'autorité absolue****, et une* ***acceptation des autres erreurs, doctrinales et disciplinaires****, contre lesquelles nous avons été obligés de protester pendant trois siècles par fidélité à la Parole de Dieu et aux véritables principes de son Église*[7].

Cette citation nous fournit un point de départ de grand intérêt. Elle a été rédigée en termes choisis intentionnellement et avec soin. Elle évoque clairement et sans voiles **le principe et le critère qui déterminent l'attitude envers Rome**. Sans doute, les rapports de Lambeth manifesteront la présence, chez les évêques de la Communion anglicane, d'une attention croissante à l'éventualité d'un rapprochement entre Cantorbéry et Rome. Il ne faudra cependant pas en conclure que les Église anglicanes sont, pour leur part, en train de modifier leurs positions de principe.

Tant au sein des Églises anglicanes qu'en dehors de celles-ci se rencontre une opinion selon laquelle il n'y aurait rien de commun entre les deux ruptures, celle qui a séparé Cantorbéry et Rome d'une part, et celle qui a divisé la Réforme et l'Église de Rome d'autre part. Ces deux ruptures seraient de nature toute différente et il ne faudrait par conséquent ne découvrir entre elles qu'une coïncidence plus ou moins accidentelle. Pareille façon de voir a le double défaut de contredire la réalité historique, et de rendre impossible la compréhension des motifs profonds et des intentions réelles qui inspirent les déclarations et les propositions anglicanes. Il est bien vrai qu'en vertu de leur respect plus grand envers la réalité historique, les Églises anglicanes présentent une ressemblance extérieure plus marquée avec l'Église de Rome que ne le font les autres Églises de la Réforme. Il ne s'ensuit aucunement, comme le prochain chapitre le fera voir, qu'elles doivent être rangées parmi les Églises de «type catholique».

On peut signaler la présence, dans les Églises anglicanes, de divers points extérieurs qui, faisant défaut dans les autres Églises de la Réforme, laissent paraître une ressemblance avec l'Église de Rome. Une enquête théologique plus attentive dévoile cependant que ces points de ressemblance reçoivent des autorités officielles de l'anglicanisme une interprétation qui **s'appuie sur une conception de l'Écriture Sainte, de l'Évangile et de la foi chrétienne (consciemment ou non) en parfaite harmonie avec les principes fondamentaux de la Réforme**.

Ceci ne se comprend pas bien sans une connaissance suffisante de la nature, de la mentalité, de l'attitude intérieure et de la spiritualité de la Réforme. Faute d'une certaine familiarité avec le protestantisme continental, les anglicans ne ré-

---

place, or which would take away from the Divine Majesty of the fulness of the Godhead which dwelleth in Him, and which gave an infinite value to the spotless Sacrifice which He offered, once for all, on the Cross for the sins of the whole world.
«It is therefore our duty to warn the faithful that the act clone by the Bishop of Rome, in the Vatican Council, in the year 1870 - whereby he asserted a supremacy over all men in matters both of faith and morals, on the ground of an assumed infallibility - was an invasion of the attributes of the Lord Jesus Christ » (Ibid., p. 94).

[5] «We do not claim to be lords over God's heritage, but we commend the results of this our Conference to the reason and conscience of our brethren as enlightened by the Holy Spirit of God, praying that all throughout the world who call upon the name of our Lord Jesus Christ may he of one mind, may be united in one fellowship, may hold fast the Faith once delivered to the saints, and worship their one Lord in the spirit of purity and love». (Ibid., p. 98).

[6] Le rapport de la commission porte le titre : «Report of the Committee appointed to consider what steps (if any) can be rightly taken on Behalf of the Anglican Communion towards the Reunion of the Various Bodies into which the Christianity of the English-speaking races is divided» (Cf. ibid., pp. 156 et ss).

[7] «The Committee with deep regret felt that, under present circumstances, it was useless to consider the question of Reunion with our brethren of the Roman Church, being painfully aware that any proposal for reunion would be entertained by the authorities of that Church only on condition of a complete submission on our part to those claims of absolute authority, and the acceptance of those other errors, both in doctrine and in discipline, against which in faithfulness to God's Holy Word, and to the true principles of His Church, we have been for three centuries bound to protest » (Ibid., p. 159).

alisent pas toujours **à quel point ils sont «protestants».**

L'interprétation évangélique et réformée des points de ressemblance avec les Églises «catholiques» s'impose surtout à qui néglige les opinions particulières pour se baser exclusivement sur les déclarations officielles.

Certains observateurs catholiques romains en concluent, à tort, que les anglicans manquent de principes, de logique et même de bonne foi. Pareil jugement repose sur une méprise, dont sont responsables les tenants de positions extrêmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'anglicanisme. En effet les anglo-catholiques les plus avancés, comme les protestants les plus radicaux, dénient aux Églises anglicanes leur parenté étroite avec la Réforme.

Revenons maintenant au passage du rapport de Lambeth de 1888 dans lequel il s'agissait de l'Église catholique. On y lit un double refus.

Le premier refus porte sur la «**prétention romaine à l'autorité absolue**». **L'anglicanisme s'accorde dans cette attitude avec toutes les autres Églises non-romaines.**

Ce qui n'apparaît peut-être pas au premier regard, c'est que ce refus s'adresse tout autant à n'importe quelle autre Église qui revendiquerait pour elle-même ou pour sa confession une autorité exclusive et absolue.

Ce refus anglican doit se comprendre à la lumière d'une tradition quatre fois séculaire. Celle-ci débute avec les deux apologies classiques de Jewel (1562) et de Hooker (1594)[8]. Viennent ensuite les innombrables ouvrages du XVII[è] siècle, âge d'or de la théologie anglicane, où fleurirent **les théologiens carolins** (*Caroline Divines*). Enfin, de nos jours, de nombreuses publications défendent le point de vue anglican authentique contre les déviations possibles du côté protestant ou du côté catholique-romain.

Le recours à la tradition anglicane fait apparaître que le motif principal de rejet de toute prétention à l'autorité absolue réside dans **la ferme conviction que l'autorité absolue n'appartient qu'à «la sainte Parole de Dieu» qui parle dans la Sainte Écriture.**

L'anglicanisme ne nie pas qu'éclairée par l'Esprit-Saint, l'Église ait, en fait et quant à l'essentiel, joui d'une certaine «infaillibilité» dans la prédication de la Parole de Dieu et dans l'annonce du témoignage rendu au Christ par l'Écriture. Ce qu'il nie, c'est que cette infaillibilité existe toujours ***per se,*** que des autorités ecclésiastiques puissent revendiquer cette infaillibilité comme une qualité qui leur appartienne en propre. L'infaillibilité réside toujours dans la Parole de Dieu elle-même et doit toujours lui être référée.

La conception que se faisaient les réformateurs de la place et du rôle de la Parole de Dieu, vivante, créatrice et en toutes choses seule déterminante, était partagée par les théologiens anglicans classiques[9]. A cet égard, la théologie anglicane part, elle aussi, du principe de la ***sola Scriptura***, compris dans son sens originel et positif.

En conséquence, **l'anglicanisme ne reconnaît à aucune hiérarchie ecclésiastique, pas plus qu'à une déclaration officielle, le droit de prétendre à une autorité infaillible et absolue. Sur ce point d'importance capitale, l'anglicanisme ne se range décidément pas du côté des Églises de type «catholique» : ni du côté de celle de Constantinople, ni du côté de celle de Rome.**

La position anglicane résulte plutôt de l'acceptation des principes fondamentaux de la Réforme. Cependant, ces principes ont été alliés consciemment à l'ouverture, typiquement anglicane, à tous les apports, anciens ou modernes, de l'humanisme et de l'étude scientifique des sources. Celles-ci comptent en premier lieu la Sainte Écriture, mais aussi les écrits des Pères de l'Église, les décrets des Conciles de l'Église indivise, les livres liturgiques et toutes les autres sources où peuvent s'apprendre «les vrais fondements de l'Église de Dieu».

Il en est résulte que l'Église anglicane ne s'est jamais donné la peine de bien préciser le contenu de la foi. Elle a toujours maintenu une distinction très nette entre le contenu central et essentiel de la foi apostolique et l'élaboration théologique poussée dans le détail, entre les données immuables et permanentes et l'interprétation théologique de sa valeur passagère, insuffisante et transitoire. Elle a toujours manifesté de la répugnance envers les spéculations abstraites éloignées des faits solidement établis.

L'anglicanisme a toujours gardé son ouverture aux correctifs et aux points de vue nouveaux. Il vit d'une série d'héritages accumulés : l'héritage de l'Église indivise, celui de l'humanisme, celui de la Réforme du XVI[è] siècle, et celui qui est constitué par tout ce que les siècles postérieurs ont transmis d'expériences inédites et de notions renouvelées.

L'appel à la tradition ne signifie pas que celle-ci soit, dans l'anglicanisme, une source distincte, égale ou supérieure à l'Écriture. Cependant, pour qui désire se former une opinion bien fondée sur ce que l'Écriture veut dire quand elle parle des formes dont la vie chrétienne s'est revêtue progressivement au cours des premiers siècles, seule la tradition permet de voir quel rôle la Parole de Dieu a joué dès les origines dans la discipline de l'Église.

Semblable respect pour l'antiquité et même appréciation des «vrais principes de l'Église de Dieu» se rencontrent également dans les écrits des Réformateurs du XVI[è] siècle et notamment chez Melanchton, Bucer et Calvin et, dans les siècles ultérieurs, chez Hugo de Groot (Grotius) par exemple, et chez tous les théologiens pourvus d'une vaste érudition théologique et d'une connaissance des sources de l'antiquité chrétienne.

Dès ses débuts, la Réforme a été aux prises avec une tension entre les dirigeants et le peuple. Des mouvements fanatiques et autres courants extrémistes surgirent du peuple qui se laissait entraîner par **le dégoût de tout ce qui pou-**

---

[8] J. Jewel, *An Apology of the Church of England*, 1562 ; *The Works of John Jewel*, ed. by the Parker Society, Cambridge, 1848, vol. I, pp. 81-552. R. Hooker, *Treatise on the Laws of Ecclesiastical Polity*, livres I-IV, 1594 ; livre V, 1597 ; livres VI-VIII, posthumes 1648, 1662 et 1648 (édition moderne en 2 vol., Everyman's Library, Dent and Sons, Londres, 1907). Sur Jewel, voir aussi J.E. Booty, *John Jewel as Apologist of the Church of England*, Londres, 1903

[9] Sur la nature et le contenu de ce témoignage fondamental, trésor commun à toutes les Églises de la Réforme, voir : W.H. VAN DE POL, *Het Getuigenis van de Reformatie*, Roermond, 1960 (trad. allemande : *Das Zeugnis der Reformation*, Essen, 1963).

vait rappeler le papisme abhorré. Des instincts populaires de ce genre poursuivent leur action occulte et s'expriment à temps et à contretemps en Angleterre dans le slogan *No popery*. Face à de telles formes d'extrémisme, les réformateurs anglicans, tout comme ceux du continent, se réclamèrent toujours de la tradition de l'Église ancienne et du sentiment commun des Pères.

On entend souvent prétendre, de nos jours, que l'anglicanisme se distingue du christianisme issu de la Réforme par son recours à l'autorité normative de l'antiquité dans l'interprétation de l'Écriture en des matières concernant l'organisation ecclésiastique, les ministères et la liturgie. En réalité le recours à l'autorité normative de l'antiquité n'est aucunement caractéristique de l'anglicanisme. Il ne peut servir à le distinguer des Églises issues de la Réforme. Il ne permet pas de le ranger parmi les Églises qui, par leur conception de l'autorité et par leur attitude envers l'Écriture et la tradition, sont complètement étrangères à l'anglicanisme authentique des documents officiels.

Le texte de 1888, cité plus haut, exprimait également un second refus. Outre les prétentions à une autorité absolue, il rejetait encore d'«autres erreurs tant théoriques que pratiques». Ces erreurs ne sont pas citées nommément dans le texte. Il importe cependant que nous nous représentions clairement la nature et l'importance des erreurs ici visées.

Les évêques assemblés ont certainement eu en vue, en ordre principal, **les erreurs romaines qui sont condamnées par les 39 Articles de l'Église d'Angleterre**. Ces *Articles of religion*, parfois dénommés ironiquement *articles of division*, sont considérés par certains anglicans comme un document désuet, vestige d'une époque révolue. Il n'en reste pas moins que le droit ecclésiastique anglican, révisé en 1959, y voit une source autoritative de la doctrine professée par l'Église d'Angleterre :

> *Article A, 5 : La doctrine de l'Église d'Angleterre est basée sur les Saintes Écritures et sur les enseignements des Pères anciens et des Conciles de l'Église qui sont en accord avec les dites Écritures. Cette doctrine s'exprime en particulier dans les* 39 Articles de religion*, le* Livre de la Prière Commune *et l'Ordinal*[10].

Demandons-nous quels sont les enseignements et les pratiques qui sont rejetées par les 39 Articles comme erreurs de l'Église romaine.

Les articles 9 à 21 inclusivement condamnent de façon indirecte divers enseignements touchant le péché originel, le libre arbitre, la justification, les bonnes œuvres, le péché commis après le baptême, l'élection et la prédestination, l'obtention du salut éternel, l'Église et l'autorité dans l'Église. Toutes ces doctrines sont considérées comme des erreurs romaines. **Sur tous ces points, l'anglicanime s'est rangé, avec pleine conviction et parfaite conscience, du côté de la Réforme, contre l'Église de Rome.** Sans doute, on a parfois cherché à montrer que ces articles fondamentaux peuvent s'interpréter d'une manière conforme aux déclarations et à l'enseignement du Concile de Trente. Mais si cette interprétation était fondée, il s'ensuivrait que la doctrine de la Réforme elle aussi s'accorderait sur ces points fondamentaux avec celle de l'Église de Rome. Il ne faudrait cependant pas en conclure que les Églises anglicanes se situent du côté de l'Église de Rome, car la doctrine des articles 9 à 21 est une doctrine purement réformée. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

C'est à partir de l'article 22 que **les erreurs romaines** apparaissent nommément désignées. Cet article est intitulé «du Purgatoire». En voici la traduction :

> *La doctrine romaine concernant le purgatoire, les indulgences, le culte et l'adoration tant des images que des reliques, et aussi l'invocation des saints, est une chose frivole, une pensée chimérique et dépourvue de fondement dans l'Écriture et qui est plutôt contraire à la Parole de Dieu*[11].

La dévotion au sacrement de l'Eucharistie qui s'est développée au moyen âge est rejetée à la fin de l'article 25 :

> *Les sacrements n'ont pas été institués par le Christ pour être contemplés et transportés, mais pour que nous en usions comme il convient*[12].

La doctrine de la transsubstantiation est rejetée à l'article 28 : «De la Cène du Seigneur» :

> ***La transsubstantiation (ou le changement de la substance du pain et du vin) dans la Cène du Seigneur ne peut être prouvée par la Sainte Écriture. Elle est contraire aux claires expressions de l'Écriture, elle détruit l'essence du sacrement et elle a fait naître de nombreuses superstitions***[13].

Le même article se termine en déclarant une fois de plus que «le sacrement de la Cène du Seigneur n'a pas été destiné, par l'institution du Christ, à être réservé, transporté, élevé ni adoré»[14].

---

[10] «The doctrine of the Church of England is grounded in the Holy Scriptures and in such teachings of the ancient Fathers and Councils of the Church as are agreeable to the laid Scriptures. In particular sueh doctrine is to be found in the Thirty-nine Articles of Religion, the Book of Common Prayer, and the Ordinal» (*Canon Law Revision* 1959, p. 10).

[11] «The Romish Doctrine concerning Purgatory, Pardons, Worshipping and Adoration, as well of Images as of Reliques, and also invocation of Saints, is a fond thing vainly invented, and grounded upon no warranty of Scripture, but rather repugnant to the Word of God». Les *Articles of Religion* sont imprimés dans les éditions courantes du *Prayer Book* de l'Église d'Angleterre. Traduction française partielle par G. Coolen, Histoire de l'Église d'Angleterre, Paris, 1932, pp. 182-191. L'art. 22 est à la page 186 et ss.

[12] «The Sacraments were not ordained of Christ to be gazed upon, or to be carried about, but that we should duly use them», art. 25 (Coolen, p. 187).

[13] «Transsubstantiation (or the change of the substance of Bread and Wine) in the Supper of the Lord, cannot be proved by holy Writ ; but it is repugnant to the plain words of Scripture, overthroweth the nature of a Sacrament, and hath given occasion to many superstitions», art. 28 (Coolen, p. 188).

[14] «The Sacrament of the Lord's Supper was not by Christ's ordinance reserved, carried about, lifted up, or worshipped» ;

Enfin l'article 31, en termes tranchés, prend **nettement position avec la Réforme continentale contre la doctrine romaine du sacrifice de la messe :**

> *L'offrande du Christ faite une seule fois est cette parfaite rédemption, propitiation et satisfaction pour tous les péchés du monde, originel et actuels. Et il n'y a d'autre satisfaction pour le péché que celle-là seule. C'est pourquoi les sacrifices des messes, dans lesquels on disait communément que le prêtre offrait le Christ pour les vivants et pour les morts, pour obtenir la rémission de la peine ou coulpe, étaient des fables blasphématoires et de dangereuses tromperies*[15].

A l'instar de la Réforme continentale, l'anglicanisme a vu dans la célébration de «la Cène du Seigneur» un office de communion (the Holy Communion). **La Cène est le mémorial de la mort sur la Croix du Fils unique de Dieu, Jésus-Christ**, lui qui, comme le dit le Canon anglican,

> *par l'offrande de lui-même faite une seule fois, y (à la Croix) accomplit un sacrifice, une oblation et une satisfaction plénière, parfaits et suffisants, pour les péchés du monde entier, et qui institua, et qui recommanda dans son saint Évangile de continuer, un mémorial perpétuel de cette précieuse mort jusqu'à ce qu'il revienne*[16].

On a fréquemment fait appel à ce texte liturgique pour prouver le caractère sacrificiel de l'office anglican de communion. Ceci nous oblige à bien voir que **c'est la notion réformée du sacrifice qui domine ici**. En effet, le sacrifice consiste, dans cette liturgie, principalement, dans la louange et l'action de grâces, et secondairement, dans une consécration générale de soi-même à Dieu. La prière anglicane après la communion demande, en effet, à Dieu «d'accepter ce sacrifice de louange et d'action de grâces», et plus loin : «Nous vous offrons et nous présentons, Seigneur, nous-mêmes, notre âme et notre corps, en un sacrifice raisonnable, saint et vivant»[17].

L'anglicanisme a opposé à la doctrine et à la pratique de l'Église romaine une nouvelle conception du caractère sacrificiel de la Cène. Cette conception nouvelle met l'accent sur la suffisance du sacrifice du Christ, en ce sens que la Messe **ne peut en aucun cas avoir un caractère propitiatoire** et qu'elle peut encore moins être considérée comme un sacrifice au sens vrai et propre du mot[18].

Le Dr Carpenter, actuellement évêque d'Oxford, a donné en 1955 une nouvelle édition revue de l'excellent commentaire de Bicknell sur les *39 Articles.* D'après ce commentaire, l'article 31 ne rejetterait pas la doctrine du sacrifice eucharistique, mais condamnerait seulement les abus populaires courants en ce domaine[19]. Il en serait de même des abus condamnés dans les autres articles cités plus haut.

Le commentaire traite chacun des articles en faisant des efforts méritoires, d'une part pour acquitter l'Église catholique des erreurs qui lui furent imputées à tort, et d'autre part pour souligner que le sens original des *39 Articles* est catholique. C'est ainsi qu'il fait précéder du titre «le sacrifice eucharistique» le sixième paragraphe du chapitre qui traite des Articles ayant trait à la sainte communion. Le caractère sacrificiel de la sainte Eucharistie est littéralement maintenu et il est conçu d'une façon plus «catholique» que ne l'auraient voulu les auteurs des *39 Articles*. On peut voir là la marque d'une **évolution progressive de la théologie anglicane dans la direction du catholicisme**. **Que l'on tienne compte par ailleurs du développement récent de la théologie sacramentaire au sein de l'Église catholique, et l'on sera en droit de parler d'un rapprochement.**

Il n'en reste pas moins que le commentaire de Bicknell et Carpenter demeura adversaire des déclarations du Concile de Trente sur la messe, bien qu'il ne semble pas ignorer les divergences qui existent en ce domaine parmi les théologiens catholiques. Carpenter n'a pas d'objection à adresser à la conception qui voit dans la messe une représentation du sacrifice de la Croix jusqu'au retour du Christ. Il nie cependant de manière explicite que le sacrifice de la messe soit «vere propitiatorium», et un «verum et proprium sacrificium». L'auteur se rend compte également **qu'il faut chercher dans la différence des interprétations du caractère sacrificiel de la messe, une des principales raisons qui ont motivé la déclaration de 1896 sur l'invalidité des ordinations anglicanes :**

> ***Le récent rejet par Rome de nos ordinations (orders) repose sur notre refus d'accepter une doctrine qui voit dans l'Eucharistie un sacrifice qui s'ajoute à celui du Calvaire. La protestation élevée par notre article***

---

art. 28 (Coolen, p. 188).

[15] «The Offering of Christ once made is that perfect redemption, propitiation, and satisfaction, for all the sins of the whole world, both original and actual ; and there is none other satisfaction for sin, but that alone. Wherefore the sacrifices of Masses, in the which it was commonly said, that the Priest did offer Christ for the quick and the dead, to have remission of pain or guilt, were blasphemous fables, and dangerous deceits» ; art. 31 (Coolen, p. 189).

[16] «(Jesus Christ) who made there (on his Cross) by his one oblation of himself once offered, a full, perfect and sufficient sacrifice, oblation and satisfaction, for the sins of the whole world ; and did institute, and in his holy Gospel command us to continue a perpetual memory of that his precious death until his coming again» (*Book of Common Prayer*, *The Order for the Administration of the Lord's Supper or the Holy Communion*)

[17] «...mercifully to accept this our sacrifice of praise and thanksgiving... And here we offer and present unto thee, O Lord, ourselves, our souls and bodies, to be a reasonable, holy and lively sacrifice unto Thee » (ibid.).

[18] Le Concile de Trente, session XXII (17 sept. 1562), traite de la doctrine du Saint Sacrifice de la Messe (Denzinger 937a - 956). Cap. 2 «Sacrificium visibile esse propitiatorium pro vivis et defunctis». Can. I «Si quis dixerit in Missa non offerri Deo verum et proprium sacrificium, aut quod off erri non sit aliud quam nobis Christum ad manducandum dari A.S.» (anathema sit).

[19] E.J. BICKNELL-H.J. CARPENTER, *The Thirty-nine Articles of the Church of England*, Londres, 3è éd., 1953, p. 417 : «So this Article has its eye throughout on mediaeval abuses and on the attempt of the Council of Trent to shelter them as far as possible».

gardera toute son actualité aussi longtemps que cette doctrine sera enseignée, quelque raffinée qu'en soit la forme[20].

Il sortirait du cadre de ce chapitre d'approfondir la différence qui, selon les articles cités, sépare Rome et Cantorbéry. Le but du présent chapitre se borne en effet à exposer l'attitude officielle de la Communion anglicane à l'égard de l'Église de Rome.

Touchant le rapport de 1888, il est utile d'indiquer pour terminer que l'encyclique d'introduction établit une comparaison entre l'Église d'Orient et l'Église latine :

Nous constatons avec reconnaissance que (du côté de l'Orient) ne se dresse aucun des obstacles qui barrent la route à la communion avec les Latins : ni la promulgation du dogme selon lequel l'infaillibilité de l'Église se concentre dans la personne du Souverain Pontife, ni la doctrine de l'Immaculée Conception, ni aucun autre des dogmes imposés par décret de conciles papaux. L'Église de Rome a toujours traité sa sœur d'Orient avec injustice. Elle envoie ses évêques comme des intrus dans les anciens diocèses, et elle continue à appliquer une méthode de prosélytisme actif[21].

III. LA CONFERENCE DE 1897 ET LES ORDINATIONS ANGLICANES

La Conférence de Lambeth de 1897 ne confia plus la question de l'unité chrétienne à trois commissions distinctes comme précédemment. Dorénavant il n'y a plus qu'une seule commission, et cette manière de faire est devenue la coutume dans les Conférences ultérieures, bien qu'une majorité, semble-t-il, ait souhaité voir la commission œcuménique divisée en diverses sous-commissions.

La commission œcuménique de 1897 avait pour tâche «d'étudier et de faire rapport sur la question de l'unité chrétienne, touchant : a) les Églises d'Orient ; b) la Communion latine ; c) les autres groupes (*Bodies*) chrétiens»[22]. Un paragraphe à part fut donc consacré à l'Église catholique, comme c'est devenu l'habitude jusqu'à nos jours.

Ce paragraphe, en 1897, concernait exclusivement la question des ordinations anglicanes (*ordinations*). On sait que ces ordinations avaient été déclarées invalides par Léon XIII, l'année précédente, dans la Bulle *Apostolicae curæ* du 13 septembre 1896.

Se conformant à tous les décrets de ses prédécesseurs concernant la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant par son autorité, le pape déclara «de Notre propre mouvement et de science certaine, nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles, irritas prorsus fuisse et esse omninoque nullas»[23].

La possibilité d'un rapprochement et d'une union entre Rome et Cantorbéry était envisagée pour la première fois. Ce début ne fut pas heureux et prometteur. Au point de vue œcuménique, il y a là un problème extrêmement délicat, et pour plusieurs raisons.

Il est clair, en particulier, que la question n'est pas de nature purement juridico-canonique. La déclaration pontificale n'avait pas simplement pour objet de rappeler que l'ordination reçue dans l'Église anglicane ne suffisait pas pour donner le pouvoir d'exercer le ministère dans l'Église catholique.

Une exclusive de ce genre existe aussi dans l'Église anglicane, comme on peut le voir dans l'Ordinal de 1549. La préface de l'Ordinal dit, en effet, que «personne ne peut être regardé comme légitime évêque, prêtre ou diacre dans l'Église d'Angleterre s'il n'en a reçu le pouvoir et n'y a été ordonné selon le rite de l'Ordinal et s'il n'a reçu antérieurement une ordination par un évêque»[24]. La pratique de l'Église d'Angleterre montre que cette règle n'a de valeur juridique qu'au sein de la dite Église et ne prétend porter aucun jugement sur la valeur des ministères et des ordinations des autres Églises[25].

Les mots «*irritas prorsus fuisse et esse omninoque nullas*» disent bien qu'il ne s'agit pas d'illicéité mais de nullité. Le mot *irritas* signifie **invalide au sens de dépourvu d'effet, sans but et vain** ; de même, les mots omninoque nullas répè-

---

[20] «As we saw, the latest Roman denial of our orders is based on our rejection of any such view winch makes the sacrifice of the Eucharist additional to that of Calvary. As long as it is taught, in however refined a form, the protest of our Article will not be out of date» (Ibid., p. 418)

[21] «We reflect with thankfulness that there exist no bars, such as are presented to communion with the Latins by the formulated sanction of the Infallibility of the Church residing in the person of the supreme pontiff, by the doctrine of the Immaculate Conception, and other dogmas imposed by the decrees of Papal Councils. The Church of Rome has always treated her Eastern sister wrongfully. She intrudes her Bishops into the ancient Dioceses, and keeps up a system of active proselytism». (*The Six Lambeth Conferences*, p. 115).

[22] «Report of the Committee appointed to consider and report upon the subject of Church Unity in its relation : (a) to the Churches of the East ; (b) to the Latin Communion ; (e) to other Christian bodie" (Ibid., p. 243 et ss).

[23] «Itaque omnibus Pontificum decessorum in hac ipsa causa decretis usquequaque assentientes, eaque plenissime confirmantes ac veluti renovantes auctoritate Nostra, motu proprio, certa scientia pronuntiamus et declaramus, ordinationes ritu Anglicano actas, **irritas prorsus fuisse et esse omninoque nullas**... » (Dz, 1966 ; trad. française : Lettres apostoliques de Léon XIII, Éd. Bonne Presse, tome V, p. 75).

[24] «And therefore to the extent these orders should bec continued, and reuerentlye used, and estemed in this Church of England, it is requysite, that no man (not beynge at thys presente Bisshop, Priest, nor Deacon) shall execute anye of them, excepte he be called, tryed, examined, and admitted, accordynge to the forme here after folowing" (*The First and Second Prayer-Books of King Edward the Sixth*, Ed. Everyman's Library, Londres, réimp. 1927, p. 292).

[25] Voir par ex. N. Sykes, *Old Priest and New Presbyter*, Cambridge, 1956, chap. II : «A parity of ministers asserted», p. 30 et ss, et chap. III : «An imparity of ministers defende", p. 58 et ss. Cf. C. Meyer, *Elisabeth I and the religious Settlement of 1559*, St. Louis, U.S.A., 1960, pp. 75 et ss.

tent surabondamment que **les ordinations sont en elles-mêmes totalement nulles et sans aucune valeur** (en anglais: *totally nul and void*). La déclaration pontificale n'a donc pas un caractère historique ou canonique, mais **ontologique**. Le pape veut dire par là que les ordinations en question ne produisent à aucun égard, dans l'ordre surnaturel, les effets qu'elles prétendent produire.

Ce n'est pas peu de chose. Nous comprenons bien mieux ce que cela comporte, maintenant que nous avons dépassé le stade polémique et apologétique et que nous recherchons une approche œcuménique. Cela signifie ceci, qu'une Église a existé pendant plusieurs siècles, qu'elle possède des millions de membres, qu'en son sein, jour après jour, une foule de ministres ordonnés **pensent accomplir** la tâche que le Christ leur a confiée, mais qu'au jugement d'une autre Église **elle n'est pas vraiment une Église,** bien plus, **qu'elle est dans l'illusion quand elle s'imagine que ses ministres parlent et agissent par l'autorité du Christ et que ses sacrements ont la signification et l'efficacité qu'elle leur attribue et que dans sa bonne foi elle en attend.**

Le baptême administré par un ecclésiastique anglican ne constitue qu'une exception apparente. En effet, si l'Église de Rome en reconnaît la validité, ce n'est pas parce que le ministre de l'Église anglicane aurait reçu une ordination valide et administrerait le sacrement en sa qualité de ministre d'une véritable Église. C'est uniquement parce que, selon la doctrine de l'Église romaine, **tout baptême est valide, quel qu'en soit le ministre**, du moment qu'il est conféré avec de l'eau accompagnée de la formule sacramentelle, et que la personne qui baptise a l'intention de «faire ce que fait l'Église». **La reconnaissance éventuelle d'un baptême «non catholique» ne prouve rien, par conséquent en faveur du ministère et des sacrements de l'Église en cause.**

Que peut faire une Église qui se voit atteinte par une déclaration aussi destructrice que celle de l'invalidité de ses ordinations ? Sans aucun doute, passer outre à cette déclaration et n'en tenir aucun compte.

L'Église qui accepterait pareille déclaration, reconnaîtrait par le fait même qu'elle n'est pas une Église au vrai sens du mot et elle abaisserait **son ministère sacramentel au rang des cérémonies dépourvues de contenu**. **Elle renoncerait par le fait même à sa propre existence**. Dans leur réponse détaillée du 28 mars 1897, les archevêques de Cantorbéry et de York écrivirent de la déclaration de nullité de leurs ordinations qu'elle était «une lettre écrite dans l'intention de renverser notre statut ecclésiastique tout entier»[26].

Les deux écrits, la lettre du pape et la réponse des archevêques anglicans, montrent que la question peut être abordée de différents côtés. Le pape examine la question à partir de la pratique de l'Église et de la théologie morale sur la forme et l'intention qui sont exigées pour la validité des ordinations. Les archevêques adoptent un point de départ typiquement réformé ; ils partent, en effet, de l'Écriture Sainte et de la tradition de l'Église ancienne. Ils estiment en outre que le pape n'a tenu aucun compte de l'intention générale, exprimée dans l'introduction à l'Ordinal de 1549, à savoir que le but est de perpétuer les ministères des évêques, des prêtres et des diacres qui ont existé dans l'Église depuis l'âge apostolique. Le pape, de son côté, met tout l'accent sur l'intention personnelle des compilateurs de l'Ordinal et sur celle des évêques qui ont procédé à des ordinations sous les règnes d'Edouard VI et d'Elisabeth I.

Le pape appuie sa conclusion sur deux faits. Le premier est que **l'Ordinal de 1549 a omis à dessein certains passages du rite romain, et le second, que l'office eucharistique n'a plus, dans le *Book of Common Prayer*, le caractère du sacrifice de la messe, mais s'y présente comme un office de communion**. La combinaison de ces deux faits amena le pape à la conclusion que **l'intention des compilateurs n'a pas porté sur ce qui est requis à la validité**. **La formule : «Recevez le Saint-Esprit», aurait acquis de la sorte un sens nouveau qui rendrait invalide la forme de l'ordination.**

Le père Francis Clark, S.J., a essayé récemment de jeter quelque lumière dans la discussion menée par les deux parties depuis 1896, en s'attachant à une analyse minutieuse de la notion d'intention et des arguments qui sont basés sur cette notion dans la lettre apostolique[27]. Il donne en outre un aperçu complet des écrits publiés de part et d'autre sur la question[28].

Nous reviendrons dans notre dernier chapitre sur le problème de la validité des ordinations anglicanes, en tenant compte de la situation œcuménique actuelle. Nous nous bornerons ici à exposer l'attitude prise par la Conférence de Lambeth en 1897 face à la déclaration pontificale sur l'invalidité de ces ordinations.

La réponse conjointe des archevêques de Cantorbéry et de York est plus historique que dogmatique. Ils voyaient tout autrement les conséquences qui découlèrent de la Réforme pour l'Église d'Angleterre, et ils étaient d'avis que la lettre apostolique donnait une image inexacte des choses. D'ailleurs, pensent-ils, si les objections formulées contre la forme et l'intention de l'Ordinal de 1549 étaient justifiées, **on pourrait aussi prouver historiquement que l'Église de Rome a connu des époques où ses ordinations ne satisfaisaient pas à la forme requise (*Accipe Spiritum Sanctum*) ni à la matière exigée (imposition des mains), ce qui devait entraîner l'invalidité de ses propres ordinations :**

> *C'est ainsi que le pape anéantit ses propres ordres en enlevant toute validité aux nôtres ; c'est ainsi qu'il condamne sa propre Église. Ce grand péril de nullité a menacé l'Église romaine depuis le jour où le pape Eugène IV a introduit une nouvelle matière et une nouvelle forme de l'ordre sans dire un mot de celles qui sont la véritable matière et la véritable forme de ce sacrement. Personne, en effet, ne sait combien d'ordinations ont peut-être été faites, conformément à la doctrine de ce pape, sans l'imposition des mains, et sans la forme qui convient au sacrement. Le pape Léon XIII réclame l'emploi d'une forme inconnue aux évêques de Rome ses prédécesseurs, et l'intention qu'il réclame en même*

[26] «Which aimed at overthrowing our whole position as a Church » (Anglican Orders, réimpression 1957, p. 23). Dans l'édition latine, p. 21 : «Quae totumt nostrum statum ecclesiasticum subvertere conarentur». Le texte de l'édition française (1897) a été utilisé ici (paragraphe I, p. 7).
[27] F. Clark, *Anglican Orders and Defect of Intention*, Longmans, Londres. 1956.
[28] F. Clark. ouvr. cité, pp. 203 et ss.

temps est défectueuse dans le catéchisme de l'Église orientale[29].

A regarder les choses d'un point de vue anglican, ce serait précisément l'Église de Rome qui, au cours du moyen âge, est tombée d'une innovation dans une autre, tandis que l'Église d'Angleterre, elle, a rétabli l'ordre ancien conformément aux exigences de la Parole de Dieu et des authentiques principes de l'Église de Dieu. Il est évident qu'en tout ceci, Rome et Cantorbéry sont partis de normes et de conceptions de l'autorité radicalement différentes. Il s'en est suivi qu'aucun des arguments mis en œuvre n'a atteint son but auprès du parti opposé. Le Père Clark le faisait remarquer déjà :

Les esprits peu préparés à admettre que le magistère officiel de l'Église catholique romaine et l'enseignement reconnu de ses théologiens fournissent un guide sûr en ces questions de théologie sacramentelle, n'accepteront pas la validité de mes prémisses (c'est-à-dire les prémisses catholiques)[30].

La discussion sur la validité des ordinations anglicanes n'aboutira à rien aussi longtemps qu'elle se restreindra strictement au thème des ordinations elles-mêmes. Elle aurait avantage à se situer à un niveau ecclésiologique aussi large que possible. Il sera inutile de rouvrir le débat sur la validité des ordinations anglicanes, tant qu'on n'aura pas obtenu **un accord sur la manière de concevoir l'essence, la structure, l'exercice et l'autorité de l'Église, ainsi que sur la nature et la discipline des sacrements** (en particulier de l'Eucharistie) et, en étroite connexion avec ceci, sur la nature du sacerdoce.

En réalité, il n'y a jamais eu de dialogue sur ces questions. A l'époque préœcuménique, les Églises se combattaient, elles ne dialoguaient pas. La lettre apostolique *Apostolicæ curæ* et la réponse anglicane furent toutes deux des monologues, dont la conclusion était fixée avant tout échange de vues avec l'autre partie.

Un dialogue œcuménique en cette matière demeure-t-il possible ? On peut se demander si Léon XIII ne l'a pas exclu d'avance par la conclusion de sa lettre. Il écrivait en effet :

> *Nous décrétons que cette lettre et tout ce qu'elle renferme ne **pourra jamais** être taxée ou accusée d'addition, de suppression, de défaut d'intention de notre part ou de tout autre défaut ; mais qu'elle sera **toujours valide et dans toute sa force,** qu'elle devra **être inviolablement observée par tous**, de quelque grade ou prééminence qu'on soit revêtu, soit en jugement soit hors jugement ; déclarant vain et nul tout ce qui pourrait y être ajouté de différent par n'importe qui, quelle que soit son autorité et sous n'importe quel prétexte,sciemment ou par ignorance, et rien de contraire ne devra y faire obstacle*[31].

Toutes les possibilités imaginables sont ici nommément citées et exclues à l'avance et de façon définitive. Une échappée demeure, c'est que le texte est rédigé en un style curial auquel on n'attache peut-être pas à Rome l'importance qu'on imagine souvent ailleurs, **et que cette forme de prétention à l'autorité perd son sens à notre époque.**

Quoi qu'il en soit, **nous n'avons pas ici une définition dogmatique infaillible, mais une norme disciplinaire qui per se n'est pas infaillible.** Cette déclaration exige, tant qu'elle reste en vigueur, d'être observée par tous ceux qui sont soumis à la juridiction du pape.

IL N'EST PAS IMPOSSIBLE CEPENDANT, QUE LES CIRCONSTANCES SE MODIFIANT, LES RELATIONS ENTRE LES DEUX ÉGLISES PUISSENT S'AMELIORER. DES FAITS ET DES POINTS DE VUE NOUVEAUX PEUVENT SE PRESENTER, QUI RENDRAIENT SOUHAITABLE, OU MEME NECESSAIRE, UN NOUVEL EXAMEN DES ORDINATIONS ANGLICANES. IL EST VRAISEMBLABLE QUE, VU LA DIFFUSION DE L'ESPRIT ŒCUMENIQUE, LE PAPE NE SE SENTE PAS LIE PAR LES DECISIONS PRISES PAR SES PREDECESSEURS TOUCHANT LE PERMIS ET LE DEFENDU DANS LE DOMAINE ŒCUMENIQUE.

Ceci ne veut pas dire que la question des ordinations anglicanes ne soit pas un des plus épineux problèmes de l'œcuménisme. Il me semble que la déclaration d'invalidité s'est appuyée sur des faits historiques vraiment défavorables. Le principal de ces faits est que les auteurs de l'Ordinal de 1549, et tout autant les évêques des règnes d'Edouard VI et d'Elisabeth I ont bien reconnu le fondement scripturaire et l'origine apostolique du triple ministère des évêques, des prêtres et des diacres, mais qu'en réalité ils ont eu une conception réformée du sacerdoce et des ordinations. Quelques publications récentes, basées sur une étude des sources, n'ont pu que confirmer la chose. Le luthérien américain Cari Mayer, spécialiste de l'histoire ecclésiastique, aboutit à la conclusion suivante :

Matthew Parker fut sacré archevêque (de Cantorbéry) le 17 décembre 1559 dans la chapelle de Lambeth. William

---

[29] «Thus in overthrowing our orders, he (the Pope) overthrows all his own, and pronounces sentence on his own Church. Eugenius IV[th] indeed brought his Church into great peril of nullity when he tought a new matter and a new form of Order and left the real without a word. For no one knows how many ordinations may have been made, according to his teaching, without any laying on of hands or appropriate form. Pope Leo demands a form unknown to previous Bishops of Rome and an intention which is defective in the catechisms of the Oriental Churc" (*Anglican Orders*, p. 60 ; édition française 1897 : pp. 43-44).

[30] «Those who are unprepared to admit that the official *magisterium* of the Roman Catholic Church and the approved teaching of her theologians provide sure guidance in these matters of sacramental theology, will not accept the validity of my premises» (Clark, ouvr. Cité. p. 202).

[31] «Praesentes vero litteras et quaecumque in ipsis habentur nullo tempore de subreptionis aut obreptionis sive intentionis Nostrae vitio aliove quovis defectu notari vel impugnari posse ; sed semper validas et in suo robore fore et esse, atque ab omnibus cuiusvis gradus et praeeminentiae inviolabiliter in judicio et extra observari dehere decernimus : irritum quoque et inane si secus super his a quoquam, quavis auctoritate vel praetextu, scienter vel ignoranter contigerit attentari declarantes, contrarüs non obstantibus quibuscumque » (ASS, 29, 1896-1897, p. 203, et Anglican Orders, p. 31 ; trad. française : Lettres Apostoliques de Léon XIII, Éd. Bonne Presse, tome V, pp. 75 et 77).

Barlow, John Scory, qui fit le sermon d'installation, Myles Coverdale et John Hodgkins prirent part au rite solennel. Ni Matthew Parker, ni la reine, ni personne d'autre ne se sont souciés de le sacrer dans la succession apostolique ». Il fut sacré par des évêques en raison de la dignité de la fonction, non pour obéir à la nécessité de maintenir une continuité ininterrompue. La succession apostolique ne devint que plus tard le souci d'hommes d'Église[32].

Il serait possible d'établir avec de nombreuses preuves à l'appui qu'il subsistait quelques «romains» parmi les évêques du règne d'Elisabeth. Il n'empêche cependant que la grande majorité d'entre eux étaient, dans leurs conceptions comme en fait, zwingliens, calvinistes, puritains ou luthériens. Il me semble exclu que ces évêques aient pu avoir, personnellement, au cours des fonctions d'un sacre, l'intention «catholique» de sacrer des évêques ou d'ordonner des prêtres et des diacres qui est exigée par l'Église de Rome comme absolument nécessaire à la validité de ces ordinations. **On est alors obligé de se demander si, et dans quelle mesure, l'interprétation personnelle de l'intention fixée par l'Église a un effet quelconque sur la validité de l'ordination.**

Le Dr Norman Sykes, historien de l'Église à Cambridge, puis doyen de Winchester (décédé en 1961), a rassemblé d'innombrables matériaux extrêmement importants destinés à éclairer la conception anglicane des ministères. Il a publié cette documentation dans l'ouvrage intitulé *Old Priest and New Presbyter*[33]. Selon cet auteur, l'anglicanisme du XVIè siècle, tout en conservant l'usage du mot «prêtre», n'a pas vu en lui un *sacerdos* mais un *presbyter* au sens réformé de ce mot.

Demandons-nous maintenant quelle fut la réaction de la Conférence de Lambeth de 1897 à la lettre *Apostolicæ curæ*.

Le paragraphe qui y a trait dans le rapport présenté par la commission œcuménique débute en soulignant que le pape Léon XIII a manifesté dans une série de documents son désir de l'unité chrétienne. «Malheureusement il a déclaré que la seule base possible était la reconnaissance de sa suprématie papale comme étant de droit divin»[34]. La commission prend occasion de la lettre du pape sur les ordinations anglicanes et de la réponse des archevêques de Cantorbéry et de York pour faire remarquer ce qui suit :

Bien que la controverse soit une méthode qui rarement favorise l'unité, il y a cependant des raisons de se montrer reconnaissant : dans le ton courtois avec lequel cette discussion a été menée ; dans le fait que le pape a laissé tomber bien des choses qui étaient sans intérêt pour la question et de valeur douteuse mais qui précédemment rendait la discussion sans issue ; dans la délimitation de l'étendue de la controverse à quelques points bien définis ; dans la large documentation qui rassemble les résultats de bien des recherches ; dans le désir, enfin, manifesté de part et d'autre, de chercher à se comprendre et d'éviter consciemment les préjugés. Le développement de cet esprit donne de la valeur même à une controverse ; nous envisageons avec une entière confiance le résultat d'une controverse de ce genre[35].

Ce passage exprime bien la mentalité œcuménique qui caractérise l'anglicanisme jusqu'à nos jours. L'œcuménisme, chez l'anglican, tient **plus en une attitude qu'en un système, plus dans une intuition que dans un plan préétabli**. Il va son chemin en cherchant et en tâtonnant. Il n'attend peu ou prou de la polémique et de la théologie de la controverse. La tâche de l'Église anglicane est de découvrir de nouvelles possibilités, de nouer de nouvelles relations amicales dont on puisse attendre qu'elles apportent **des résultats pratiques sans s'épuiser dans des considérations théoriques sans fin.** Dès que se présentent des difficultés insurmontables, les Églises anglicanes s'efforcent de tirer le bien du mal ; **elles ne ferment jamais la porte après elles, elles attendent avec patience qu'une occasion plus favorable se présente et regardent vers l'avenir avec espoir.**

L'attitude œcuménique adoptée par la Conférence de Lambeth en 1897 à l'égard de l'Église catholique ne l'a pas empêchée de témoigner sa sympathie envers les minorités protestantes qui doivent lutter pour leur liberté dans les pays catholiques, ni non plus envers certains groupes au sein de l'Église de Rome, groupes qui «font des efforts pour se soustraire à l'autorité usurpée du Siège de Rome, tout comme nous qui, il y a trois siècles, avons reconquis notre liberté»[36]. La Conférence de Lambeth exprime sa particulière sympathie envers les efforts déployés alors, au Mexique et ailleurs, en vue d'établir une hiérarchie nationale et autonome, «et aussi aux hommes sérieux et courageux de France, d'Italie, d'Espagne et du Portugal qui ont été amenés à se libérer du fardeau des conditions illégales exigées par l'Église de Rome

[32] «On the 17th of Decernber, Matthew Parker was consecrated in Lambeth Chapel. William Barlow, John Scory, who also preached the installation sermon, Myles Coverdale, and John Hodgkins participated in the solemn rite. Neither Matthew Parker nor the queen nor others were concerned that he be consecrated in «Apostolic Succession». He was consecrated by bishops because of the dignity of the office, not because of the necessity of keeping a direct continuity. Apostolic succession became the concern of churchmen of a later generation» (Carl MEYER, *Elisabeth I and the Religious Settlement of 1559*, St. Louis, U.S.A., 1960, p. 82).

[33] N. Sykes, *Old Priest and New Presbyter*, Cambridge, University Press, 1956, 2è édition 1957.

[34] «...but unfortunately asserting as its only basis the recognition of the papal supremacy as of divine right» (*The Six Lambeth Conferences*, p. 246).

[35] «Though controversy is rarely a method of promoting unity, there are grounds for thankfulness in the corteous tone in which much of this controversy has been conducted ; in the abandonment by the Pope of much irrelevant and spurious matter which previously rendered discussion hopeless ; in the limitation of the sphere of controversy to definite points ; in a large amount of subsidiary literature embodying the results of much research ; and in the desire shown on both sides to understand and not consciously to misrepresent one another. If this spirit increases, even controversy will not have been in vain ; and we await the issue of such controversy with entire confidenc" (Ibid., p. 246).

[36] «We recognise with warm sympathy the endeavours that are being made to escape from the usurped authority of the See of Rome as we ourselves regained our freedom three centuries ago» (Ibid., p. 194).

pour la réception des sacrements»[37]. Ces paroles de l'encyclique d'introduction sont empruntées à une des résolutions prises par la Conférence. La même résolution se termine par ces mots :

Nous continuons à observer ces mouvements avec un intérêt profond et inquiet, et nous prions pour qu'ils soient bénis et guidés par le Dieu tout-puissant[38].

Le principe fondamental de l'attitude envers l'Église de Rome est établi dans le paragraphe concernant la communauté latine par une reprise quasi textuelle du passage de 1888 déjà cité plus haut[39].

Nous arrivons ainsi aux plus récentes des Conférences de Lambeth. Il apparaîtra que l'attitude de la Communion anglicane envers l'Église de Rome suit **une amélioration lente et continue**. Il faut remarquer, cependant, que les évêques anglicans attribuent cette amélioration en ordre principal à des **changements encourageants que, à leur joie, ils croient pouvoir constater dans l'Église de Rome**. A leur avis, la source de la mésentente ne se trouve pas de leur côté.

Les Églises anglicanes, d'accord en cela avec toutes les autres Églises, voient dans l'Église de Rome la seule qui mérite de graves critiques d'un point de vue chrétien commun. **Toutes les Églises attribuent les divisions à Rome seule.** L'espoir qu'elles ont du rétablissement de l'unité se nourrit principalement de l'attente de **VOIR L'ÉGLISE DE ROME COMPRENDRE ENFIN QU'ELLE A BESOIN, SUR BIEN DES POINTS, D'UNE REVISION ET D'UN RENOUVELLEMENT,** afin que, pour ce qui dépend d'elle, **elle rende possible la réconciliation, le rapprochement et la réunion longtemps souhaitée par les autres Églises**. Aux yeux de l'anglicanisme comme de toutes les Églises nées de la Réforme, la réunion avec l'Église de Rome est subordonnée à la volonté de cette dernière de se soumettre à la Parole de Dieu non falsifiée. Chaque fois qu'ils se consultent sur l'état de la question, les évêques anglicans observent dans le ciel œcuménique les signes annonciateurs d'un jour nouveau. Ils les attendent «plus qu'un veilleur n'attend l'aurore» (Ps 130,6).

IV. LA CONFERENCE DE LAMBETH DE 1908

Le rapport de la commission œcuménique de la Conférence de 1908 fut introduit par une considération générale. On y rappelait la 34è résolution de la Conférence précédente (1897) : «Toute occasion doit être saisie de mettre en vedette que le dessein divin de l'unité visible entre chrétiens fait partie de la révélation»[40].

Partant de ce donné révélé, la commission estimait devoir en tirer une conséquence pratique touchant une condition importante que devrait respecter à l'avenir tout projet de réunion. Dans tous les essais d'union entre Églises particulières, ces dernières courent en effet le danger de restreindre leur horizon œcuménique à leur problème limité et de négliger la perspective de l'ensemble. C'est pourquoi la commission propose à la Conférence d'adopter la résolution suivante :

La Conférence confirme à nouveau la résolution de la Conférence de 1897 (suit le texte de la résolution 34). Elle veut affirmer en outre que ***dans tous les projets d'union et d'intercommunion****, l'accomplissement final du dessein de Dieu doit demeurer devant nos yeux comme* ***le but que nous poursuivons****, et qu'il faut veiller à exécuter ce qui peut avancer la réunion de l'ensemble de la chrétienté et à s'abstenir de faire quoi que ce soit qui puisse la retarder ou l'empêcher*[41].

Cette résolution est de nature concrète et pratique, non de nature abstraite et théorique ; elle est destinée à guider l'action. On peut la considérer par conséquent comme **la directive essentielle et le principe propre qui guident les Églises anglicanes dans leur pensée et leur action au plan œcuménique**. Ce principe fondamental et d'importance première pour tout travail œcuménique valable était déjà clairement perçu par les évêques de la Communion anglicane bien avant que ne commence l'actuel mouvement œcuménique.

Les anglicans sont demeurés fidèles à ce principe. Sans une notion exacte de ce principe, il est souvent difficile de comprendre la manière dont les anglicans abordent la problématique œcuménique, ainsi que leur attitude envers les autres Églises. C'est dans la ligne de ce principe qu'il faut lire les considérations exprimées dans le rapport de la commission touchant «la Communion latine».

La commission de **1908** pensait pouvoir constater **trois changements importants** dans les rapports de l'Église latine avec l'ensemble du monde chrétien :

1. l'entrée plus libre des théologiens romains dans le champ **de la science moderne**... ;
2. la tendance d'un grand nombre de chrétiens, qui ne sont pas de la Communion catholique romaine, ni même souvent membres des Églises épiscopales, à considérer avec une espérance sympathique cette grande Communion, comme donnant un corps à cet idéal qui manque en grande partie à beaucoup de sectes chrétiennes d'aujourd'hui ;

---

[37]«With the brave and earnest men of France, Italy, Spain, and Portugal who have been driven to free themselves from the burden of unlawful terms of Communion imposed by the Church of Rome» (Ibid., p. 194).

[38] «We continue to watch these movements with deep and anxious interest, praying that they may be blessed and guided by Almighty God».

[39] Voir p. 52.

[40] «That every opportunity be taken to emphasize the Divine purpose of visible unity among Christians, as a fact of revelation» (*The Six Lambeth Conferences*, p. 205).

[41] «This Conference reaffirms the resolution of the Conference of 1897 that (follows res. 34, 1897). It desires further to affirm that in all partial projects of reunion and intercommunion the final attainment of the divine purpose should be kept in view as our object ; and that tare should be taken to do what will advance the reunion of the whole of Christendom and to abstain from doing anything that will retard or prevent it » (Ibid., p. 331, résolution 58).

cela d'autant plus qu'un **esprit nouveau de liberté intellectuelle, de réforme ecclésiastique et sociale, agite l'Église romaine**... ;

3. en même temps un **intérêt croissant** se manifeste dans la littérature courante de l'Église romaine **pour les pratiques des autres Églises**, de la nôtre en particulier, intérêt qui s'accompagne parfois du **sentiment des déficits de l'Église latine elle-même, pour lesquels on doit chercher un remède au dehors**[42].

Ces **changements** et d'autres de ce genre continuent à se développer encore aujourd'hui ; ils sont devenus chose **évidente** pour tout observateur bien disposé et impartial. Dès 1908, les évêques anglicans les avaient discernés, et dès cette date ils en concluaient que «ces symptômes donnaient bon espoir pour l'avenir»[43]. Cependant ils maintenaient l'opinion déjà exprimée dans les Conférences précédentes, à savoir que

dans les circonstances présentes, il est inutile de considérer la question d'une intercommunion possible avec nos frères de la Communion romaine ; toute proposition de ce genre ne serait reçue qu'à des conditions inacceptables pour nous[44].

Ceci n'empêche que les évêques anglicans désirent insister sur leur conviction

qu'aucun projet d'union ne pourra jamais être regardé comme satisfaisant s'il laisse délibérément en dehors les Églises de la Communion latine*. En conséquence, ils (les dirigeants de la commission) désirent, nulle part plus qu'ici, insister auprès de nos représentants à l'étranger, sur l'importance qu'il y a, tout en maintenant fermement notre position propre, à témoigner une* ***entière courtoisie chrétienne aux Églises de ces pays et à leurs autorités ecclésiastiques*** *; ils veulent dire aussi combien il est souhaitable que tous les chapelains choisis pour exercer un ministère en Europe ou ailleurs reçoivent la consigne de manifester cette* ***courtoisie***[45]**.**

Enfin les membres de la commission consacrèrent un exposé détaillé à la délicate question des mariages mixtes contractés à l'étranger. Les évêques mettent en garde contre les conséquences qui découlent des mariages avec les catholiques romains, vu qu'au nombre des garanties exigées en pareil cas par l'Église catholique romaine se trouve la promesse que les enfants à naître de cette union seront élevés «dans une religion que la partie anglicane ne peut en conscience accepter»[46].

L'encyclique de la Conférence de 1908 ne nomme nulle part l'Église de Rome. Celle-ci a certainement dû être présente à l'esprit des évêques au cours de la rédaction, comme en témoignent les déclarations qui semblent formulées à son adresse, par exemple lorsque les évêques jugent nécessaire de préciser : «Nous appartenons à une Église qui (..). est l'Église des hommes libres et qui les éduque à la connaissance de la liberté de laquelle le Christ nous a rendus libres»[47]. Ou encore : «Nous ne pouvons penser à aliéner, au nom de la paix, les biens dont nous avons été faits les intendants. Encore moins pouvons-nous souhaiter que les autres soient infidèles aux obligations qu'ils considèrent comme non moins sacrées»[48].

La position de la Conférence de 1908 touchant les mariages avec des catholiques romains a entraîné l'adoption d'une résolution particulière :

Nous voulons donner aux membres de notre Communion un sévère avertissement contre les mariages contractés avec des catholiques romains dans les conditions imposées par le droit canon actuel de Rome, surtout parce qu'au nombre de ces conditions se trouve la célébration du mariage sans aucune prière ou invocation des bénédictions divines, et la promesse que les enfants de la partie anglicane seront élevés dans une religion qu'elle-même ne peut ac-

---

[42] «(1) They notice the freer entrance of Roman Catholic theologians into the general field of modern scholarship... ; (2) they notice the tendency of many who are not of the Roman Catholic Communion, or, indeed, in many cases, members of any episcopal Church, to look with sympathetic hope towards that great Communion as embodying ideals which they find to be largely lacking in much of the sectional Christianity of to day, and this all the more when they see a new spirit of intellectual liberty and ecclesiastical and social reform stirring within its Borders ; (3) at the same time they perceive in the current literature of the Roman Catholic Church a growing interest in the practical concerns of other Churches, and not least of our own, which is sometimes accompanied with a senne of deficiencies in the Latin Church itself for which a remedy will have to be sought outside » (Ibid., p. 426 ; trad. française par J. de la SERVIÈRE dans *Études*, tome 117, 5 oct. 1908, p. 24).

[43] «These indications brighten the outlook for the future» (Ibid., p. 426).

[44] «...that under present circumstances it is useless to consider the question of possible intercommunion with our brethren of that Communion in view of the fact that no such proposal would be entertained but on conditions which it would be impossible for us to accept" (Ibid. p. 426 ; trad. Cite note 43, p. 26)

[45] « Nevertheless they desire to place upon record their conviction that no projects of union can ever be regarded as satisfactory which deliberately leave out the Churches of the Latin Communion ; and nowhere more than here would they urge the importance of the cultivation of relations of friendly courtesy on the part of our representatives abroad towards the ecclesiastical authorities in the countries where they live, and the desirability that all chaplains chosen for service on the continent of Europe and elsewhere should be instructed to show this courtesy» (Ibid., p. 426).

[46] «in a religious system which, the Anglican parent cannot conscientiously accept» (Ibid., p. 427).

[47] «We belong to a Church which, in the words of one of our number who has entered into rest, is the Church of free men, educating them into a knowledge of the liberty wherewith Christ has made us free » (Ibid., p. 295).

[48] «We dare not, in the name of peace, barter away those precious things of which we have been made stewards». Cf. texte II p. 23. (Ibid., p. 315).

cepter[49].

Il y a du côté anglican deux griefs majeurs contre l'Église de Rome. Le premier concerne les dispositions paralysantes que les minorités protestantes doivent subir dans certains pays catholiques. L'autre grief porte sur la pratique des mariages mixtes. **L'idée que l'Église de Rome se fait d'elle-même, comme possédant la vérité pure et entière, et des autres Églises, comme étant dans l'erreur**, n'est pas aux yeux des anglicans un motif suffisamment fondé pour imposer à quelqu'un une condition qu'en conscience il ne peut accepter.

L'Église de Rome devrait être la première à condamner une promesse contraire à la conviction religieuse personnelle. Il ne peut en résulter qu'un manque de sincérité. Les anglicans sont d'avis qu'en exigeant une telle promesse de la partie non catholique, l'Église de Rome manifeste qu'elle ne juge pas nécessaire de tenir compte d'une autre conviction religieuse, celle-ci n'ayant à ses yeux aucune valeur réelle et positive.

V. LA CONFERENCE DE 1920 ET L'APPEL DE LAMBETH

La première guerre mondiale a retardé la convocation de la sixième Conférence de Lambeth. Cette conférence se réunit en 1920, au début d'une époque marquée par des conditions sociales et religieuses toutes nouvelles. Un vent nouveau soufflait tant dans les Églises chrétiennes que dans la vie des peuples et des États. Un grand effort fut fait, aussitôt après la première guerre mondiale, pour promouvoir la fraternité entre les peuples et pour établir une paix durable, fondée sur le droit international. Cet effort fut soutenu par les Églises grâce à l'«Alliance universelle pour l'amitié internationale par les Églises». (Cette Alliance entra, à Amsterdam en 1948, dans le Conseil œcuménique des Églises, comme le fera le Conseil international des missions en 1961).

L'année 1920 vit mettre en œuvre les premiers préparatifs qui devaient inaugurer la naissance définitive du mouvement œcuménique par la convocation de conférences internationales, celle de *Life and Work* à Stockholm en 1925 et celle de *Faith and Order* à Lausanne en 1927. Le mouvement œcuménique était ainsi vraiment mis en branle.

Jetons-nous un regard en arrière sur la période entre les deux guerres mondiales, nous avons l'impression de n'y apercevoir qu'un tout premier début, qu'un premier essai d'orientation, qu'un prélude provisoire à la transformation profonde à laquelle nous participons aujourd'hui dans tous les domaines, et notamment dans celui de la vie religieuse et ecclésiastique. Dans l'histoire du mouvement œcuménique, l'année 1920 ne représente qu'un début, mais un début qui devait avoir des conséquences d'une grande portée.

Une seconde guerre mondiale fut nécessaire, semble-t-il, pour secouer les Églises et les peuples et leur faire comprendre qu'un retour à l'époque d'avant la guerre était exclu, que l'édification d'un avenir, à maints égards entièrement nouveau, était une nécessité. La troisième assemblée du Conseil œcuménique des Églises à New Delhi a prouvé à l'évidence que la conception œcuménique a gagné presque toutes les Églises. **Ce développement de l'œcuménisme suscite notre estime et notre admiration** pour l'initiative qui fut prise en 1920 par la Communion anglicane lorsqu'elle lança l'Appel de Lambeth à tous les chrétiens sans distinction. (Cet appel fera l'objet d'un chapitre distinct.)

L'Église de Rome ne fut pas une seule fois mentionnée nommément ni dans l'encyclique ni dans les 80 résolutions adoptées par la Conférence de 1920. Par contre, dans le rapport de la commission œcuménique, la troisième partie, traitant de l'attitude à propos de l'union avec les Églises épiscopales, s'ouvre par un exposé sur la «Communion latine» :

> *Votre commission est d'avis qu'il est impossible d'établir un rapport traitant, de l'union entre les Églises épiscopales sans faire mention de l'Église de Rome, même si aucune résolution ne doit être proposée à son sujet. Nous ne pouvons mieux faire que de reprendre à notre compte les termes du rapport de 1908, qui nous rappelle qu'«**aucun projet d'union ne pourra jamais accomplir le dessein divin s'il ne comprend pas finalement la grande Église latine d'Occident, à laquelle notre histoire a été mêlée si intimement dans le passé, et à laquelle elle est encore unie par de nombreux points de foi et de tradition**». Mais nous nous rendons compte que «toute avance de ce côté, nous est, pour le moment, interdite par les difficultés que nous n'avons pas nous-mêmes créées, et que, nous ne pouvons pas de nous-mêmes faire disparaître». Si jamais l'Église de Rome manifeste le désir de discuter les conditions d'une réunion, nous serons prêts à accueillir favorablement de telles discussions. Nous voulons en outre attirer l'attention brièvement sur les mouvements qui se produisent dans l'Église de Rome et qui peuvent porter leur fruit dans l'avenir*[50].

Le rapport mentionne un certain nombre de faits au plan des relations humaines dont il ressort qu'un heureux chan-

---

[49] «We desire earnestly to warn members of our Communion against contracting marriages with Roman Catholics under the conditions imposed by modern Roman canon law, especially as these conditions involve the performance of the marriage ceremony without any prayer or invocation of the divine blessing, and also a promise to have their children brought up in a religious system which they cannot themselves accept» (Ibid., p. 333, résolution 67 ; trad. citée, p. 26).

[50] «Your Committee feels that it is impossible to make any Report on Reunion with Episcopal Churches without some reference to the Church of Rome, even though it has no resolution to propose upon the subject. We cannot do better than make our own the words of the Report of 1908, which reminds us of «the fact that there can be no fulfilment of the Divine purpose in any scheme of reunion which does not ultimately include the great Latin Church of the West, with which our history has been so closely associated in the past, and to which we are still hound by many ties of common faith and tradition». But we realize that - to continue the quotation - «any advance in this direction is at present barred by difficulties which we have not ourselves created, and which we cannot of ourselves remove». Should, however, the Church of Rome at any lime desire to discuss conditions of reunion we shah he ready to welcome such discussions. We desire, moreover, very briefly to indicate that there are movements going on in the Church of Rome which may be fruitful in the future...» (*The Lambeth Conference 1920*, p. 144).

gement se produit chez beaucoup de catholiques romains dans leur attitude, leur appréciation et leur estime à l'égard des chrétiens non romains. Les contacts datant des années de guerre semblent avoir contribué largement à «une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des positions réciproques». L'exposé aboutit à la conclusion suivante :

Il est clair qu'aucun pas en avant ne peut être fait actuellement ; mais les faits signalés plus haut peuvent contribuer à créer dans l'avenir une situation toute différente[51].

Cette citation est parlante par elle-même. La Communion anglicane inclut l'Église de Rome dans sa réflexion et son effort œcuménique. Elle maintient intentionnellement la porte ouverte de ce côté. Elle suit avec intérêt ce qui se passe au sein de l'Église de Rome. Elle espère pouvoir bientôt apercevoir des signes qui rendront possible l'ouverture de relations officieuses, voire officielles. Elle se tient constamment à l'affût de tout signe favorable venant de Rome, prête à le saluer aussitôt avec joie.

VI. LA CONFERENCE DE 1930 ET LES CONVERSATIONS DE MALINES

La commission œcuménique de la septième Conférence de Lambeth reprit une fois de plus, en l'appuyant, la déclaration faite déjà en 1908 et en 1920 : aucun projet d'union ne peut finalement réaliser le dessein de Dieu qui, consciemment ou non, négligerait la grande Communion latine. Dès les origines du mouvement œcuménique, les Églises de la Communion anglicane ont bien vu **qu'aucune unité chrétienne ne peut être achevée si l'Église de Rome n'y est pas incluse ou ne s'y laisse pas inclure.**

Aussi la commission ajoute-t-elle, en 1930, à la déclaration des deux Conférences antérieures la précision complémentaire suivante :

*Si faibles que puissent paraître à présent les chances d'atteindre un pareil idéal, le sentiment de la commission est que, dans toute tentative de réunion, il faut avoir en vue **l'unité de l'Église tout entière** ; et **elle n'abandonne pas l'espoir que l'attitude de l'Église de Rome, au moins en certaines parties du monde, puisse changer dans un avenir assez prochain***[52].

Au reste, le paragraphe consacré à l'Église de Rome (**dénommée cette fois : l'Église catholique romaine, et non plus : la Communion latine**) se situe **entièrement sous le signe des Conversations de Malines**, qui se tinrent de 1921 à 1925 entre quelques catholiques romains et quelques anglicans[53]. En un sens, il est permis de considérer ces Conversations comme un résultat de l'Appel de Lambeth, en dépit de leur caractère strictement privé. Les termes qui introduisirent le paragraphe sur l'Église catholique semblent suggérer qu'un exemplaire de l'Appel de Lambeth avait été transmis au pape en 1920 et «qu'une réponse polie avait été reçue». Après cette courte allusion, le rapport traite aussitôt des Conversations de Malines : «La chose la plus importante que nous ayons à communiquer consiste dans les Conversations qui ont eu lieu à Malines, de 1921 à 1925, sous la présidence du cardinal Mercier». Le rapport insiste fortement sur le fait que tant l'archevêque de Cantorbéry que le cardinal Mercier ont explicitement déclaré que les participants à ces Conversations n'avaient reçu aucun mandat de leurs Églises respectives et ne pouvaient pas, par conséquent, être considérés comme leurs représentants officiels. Le but de ces conversations était simplement un «rapprochement des cœurs».

On connaît l'amitié intime qui unissait le cardinal Mercier et Lord Halifax. Mais ce n'est pas à eux qu'il faut imputer l'échec final des Conversations, leur cessation ni surtout la déception profonde qui fut ressentie par quelques-uns des participants anglicans (notamment par Walter Frere, célèbre liturgiste anglo-catholique, évêque de Truro 1923-1938). Après la mort du cardinal Mercier en 1926, Rome interdit la poursuite des Conversations. Peu après, le 6 janvier 1928, parut l'encyclique ***Mortalium animos***, **dont on ne peut dire qu'elle salua avec joie la naissance du mouvement œcuménique ni qu'elle manifesta un véritable intérêt pour son développement à venir.** A cet égard, il y a lieu de constater que Rome lui témoigna dans la suite une compréhension croissante et un intérêt plus positif.

La commission œcuménique de la Conférence de 1930 ne se laissa cependant pas décourager par les revers subis. Elle garda fermement sa conviction que des conversations et des conférences œcuméniques gardent leur valeur, lorsqu'elles sont menées dans la loyauté et «elle regretta vivement que, par décision du pape, toutes rencontres de ce genre soient interdites et qu'il ne soit pas permis aux catholiques romains de prendre part aux conférences sur l'unité. Diverses raisons nous autorisent à croire que la même déception est ressentie par plus d'un membre de l'Église de Rome»[54].

---

[51] «It is obvious that no forward step can be taken yet ; but the facts thus referred to may help to create in the future a very different position» (Ibid., p. 144).

[52] «However little prospect there may be at present of the attainment of any such ideal, the Committee feels that in any attempt at Reunion the unity of the whole Church must be in their minds, and they are not without hope that the attitude of the Church of Rome may in some parts of the world at any rate change in the not very distant future» (*The Lambeth Conference 1930*, p. 131).

[53] Voir : *The conversations at Malines* 1921-1925 (Report presented to the Archbishop of Canterbury by the Anglican Members), Milford, Londres, 1926 (le texte anglais et la version française se trouvent en regard l'un de l'autre) ; *The Conversations at Malines 1921-1925* (original documents published by **Lord HALIFAX**), Allan, Londres. 1930 (les textes sont publiés dans la langue où ils furent présentés au cours des Conversations) ; W.H. FRERE, *Recollections of Malines*, Centenary Press, Londres, 1930 ; J. DE BIVORT DE LA SAUDÉE, *Anglicans et Catholiques. Le problème de l'union auglo-romaine* (1833-1933), Plon, Paris, 1948.

[54] «...it much regrets that by the action of the Pope all such meetings have been forbidden, and Roman Catholics have been prohibited from taking part in conferences on Reunion. This regret, they have reason to believe, is shared by many

VII. LA CONFERENCE DE LAMBETH DE 1948

Telle était la situation au moment où éclata la seconde guerre mondiale. En raison des événements, il ne fut pas possible de réunir une nouvelle Conférence à Lambeth avant **1948**, année où fut fondé **le Conseil œcuménique des Églises.** Pour la première fois nous découvrons un ton quelque peu amer dans le paragraphe consacré à l'Église catholique romaine. Sans doute ce texte s'ouvrait une fois encore par la déclaration : aucun projet de réunion ne peut prétendre réaliser le désir d'unité voulu par Dieu s'il ne comprend l'Église de Rome. Cependant la commission ajoutait ce qui suit :

*Mais la lettre encyclique sur les moyens de promouvoir l'unité (*Mortalium animos*) publiée par le pape Pie XI en 1928, a montré une fois de plus, avec toute la clarté désirable, que* ***la seule méthode de réunion que Rome veuille admettre est celle de la soumission à la papauté.*** *Durant les vingt années écoulées, il n'y a pas eu le moindre indice permettant de croire à une diminution quelconque de cette exigence. D'autre part,* ***il est impossible aux Églises de la Communion anglicane de l'accepter****. Il faut se rappeler qu'en plus de la question de la position de la papauté, il existe encore des divergences très graves de foi et de discipline entre nous et l'Église catholique romaine, qui font que pour le moment* ***des démarches en vue de l'intercommunion n'auraient guère de chances d'aboutir***[55].

La commission rappelle ensuite les Conversations de Malines, puis le *monitum* du 5 juin 1948, **qui interdisait aux catholiques de tenir avec d'autres chrétiens des réunions œcuméniques**, mais aussi la fructueuse collaboration qui s'était établie entre catholiques et protestants au cours de la guerre mondiale, tant en Angleterre que sur le continent, et encore les appels répétés du pape à la coopération de tous les chrétiens sur le plan social et international. La commission ajoute alors :

Mais, à parler franchement, nous sommes embarrassés par la contradiction apparente entre ces invitations générales à la coopération adressées à plusieurs reprises par le pape lui-même, et l'attitude de beaucoup de catholiques romains dans divers pays, quand il s'agit d'établir des programmes concrets. On a été déçu également de ce que certains rapports, certaines formes de coopération nés dans plusieurs pays pendant la guerre, et qui semblaient pleins d'avenir, n'aient pas été continués. Bien que la cessation de ces rapports dans tel ou tel pays puisse avoir été purement accidentelle, nous en demeurons sincèrement perplexes. En effet, il peut se présenter des difficultés concernant ***l'interprétation et l'application de la liberté de religion****, et d'autres difficultés de toutes sortes*[56].

La commission terminait sa critique de l'attitude catholique en relevant des exceptions notoires à ce refus de coopérer: **des amitiés personnelles, des contacts à l'occasion d'activités sociales et philanthropiques**. Elle se réjouissait aussi qu'il fût permis aux catholiques de s'unir, en certaines occasions, aux autres chrétiens dans la récitation de l'oraison dominicale.

Le texte de la commission s'achevait sur cette conclusion :

Nous avons conscience de l'urgente nécessité d'une coopération entre catholiques romains et autres chrétiens sur une base commune qui ne touche pas aux questions fondamentales de constitution ecclésiastique ou de doctrine qui nous divisent. Nous croyons qu'il reste un domaine très large en dehors de la foi et de la constitution ecclésiastique. C'est pourquoi nous attacherions une grande importance à tout éclaircissement ultérieur du côté catholique romain sur la manière de réaliser une telle coopération et nous serions reconnaissants si l'on pouvait trouver un moyen de la rendre pleinement efficace. Nous pensons que du côté anglican, aucun effort ne sera négligé[57].

Les Églises anglicanes se sont montrées, pendant un quart de siècle, les défenseurs infatigables de la priorité de *Faith and Order* sur *Life and Work*. **Elles sont persuadées, en effet, que la question œcuménique concerne en définitive la restauration de l'unité de foi et de communion ecclésiastique**. Il est dès lors regrettable que, précisément dans leurs rapports avec Rome, elles se soient constamment vues refoulées au plan de la coopération purement prati-

---

members of the Church of Rome» (*The Lambeth Conference 1930*, p. 131).

[55] «But the Encyclical Letter on fostering union (Mortalium Animos) issued by Pope Pins XI in 1928 made it at once again abundantly plain that the only method of reunion which Rome will accept is that of submission to the Papacy. There are no signs whatever of any abatement of this demand in the last twenty years. Nor is there any possibility of its acceptance by the Churches of the Anglican Communion. It should be remembered that in addition to the question of the position of the Papacy, there are still most serious divergences in faith and practice between ourselves and the Roman Catholic Church, which make the prospect of hopeful approaches towards intercommunion unpromising for the present» (*The Lambeth Conference 1948*, II, p. 66).

[56] «But we are frankly puzzled by the apparent contradiction between these repeated general invitations to co-operation which the Pope himself has issued and the attitude of many Roman Catholics in particular countries when it comes to definite programs. It has also been a disappointment that certain co-operative relationships which seemed to promise well in some countries during the war have not been maintained. The fact of their not being maintained in particular countries may be purely accidental, but we are genuinely perplexed. Difficulties occur over the meaning and application of religions freedom ; and there are other difficulties of various kinds» (ibid., p. 67).

[57] «We are conscious of the urgent need of co-operation between Roman Catholics and other Christians on a common ground where ultimate questions of Church-order and doctrine which divide us are not raised. We believe that the area, outside the field of faith and order, is very large. We would therefore greatly value further elucidation from the Roman Catholic side on the manner of such co-operation, and would be thankful if the way could be found to make it fully effective. We feel that no effort will be wanting on the side of members of the Anglican Communion» (ibid., p. 68).

que.

Bien que la porte soit restée ouverte de ce côté, on peut dire que la Conférence de Lambeth de 1948 a marqué le point le plus bas dans les rapports entre Cantorbéry et Rome.

VIII. AMELIORATION DES RELATIONS DEPUIS 1949
LA CONFERENCE DE 1958

La situation a commencé à s'améliorer à partir du mois de décembre 1949, grâce à la publication à Rome d'une instruction enjoignant à tous les évêques «non pas seulement de veiller diligemment et efficacement sur tout ce mouvement (en vue de l'unité chrétienne), mais encore de le promouvoir et de le diriger avec prudence»[58].

Cette instruction marque un **tournant décisif dans l'attitude du Vatican à l'égard du mouvement œcuménique**. **Elle est à l'origine de l'amélioration lente mais continue qui, depuis 1950 et notamment sous le pontificat de Jean XXIII, se réalise dans les relations entre l'Église de Rome et les autres Églises chrétiennes.**

L'amélioration ainsi inaugurée fut enregistrée avec satisfaction par le rapport présenté par la commission œcuménique à la Conférence de Lambeth de 1958 :

Bien que l'Église catholique romaine maintienne sa conviction que l'unique fin de la réunion soit la soumission à la papauté, certains signes, qui sont les bienvenus, montrent que les autorités romaines reconnaissent davantage l'importance du mouvement œcuménique[59].

Le rapport accorda en conséquence un bref examen à l'instruction du Saint-Office sur le dialogue œcuménique et souligna **la participation croissante des fidèles de toutes les Églises à la Semaine universelle de prière pour l'unité chrétienne**, du 18 au 25 janvier, «**avec une large approbation des autorités catholiques romaines**»[60].

La commission marqua son accord à la formule de l'intention de prière proposée par **l'abbé Couturier** pour la Semaine de l'unité. **Cette formule exclut tout a priori concernant la voie de l'unité**, puisque la prière demande que l'unité des chrétiens se réalise «telle que le Christ la veut et par les moyens qu'il voudra». La commission est d'avis que «l'observance simultanée de cette Semaine par les catholiques romains et par les membres d'autres Églises est une contribution de valeur à la recherche de l'unité»[61].

Tel était donc, en 1958, l'état des relations entre la Communion anglicane et l'Église de Rome, après **plus d'un demi-siècle de prière, d'attente, de réflexion et d'action.**

Les années écoulées depuis ont vu s'opérer de profonds changements dans la situation œcuménique, grâce à l'intérêt, à la compréhension et à la charité du pape Jean XXIII envers le mouvement œcuménique. **Le Concile Vatican II, qui devait s'ouvrir le 11 octobre 1962, visait au premier chef au renouveau intérieur de l'Église de Rome.** Mais on sait que le pape y voyait aussi une contribution essentielle à la promotion de l'unité chrétienne.

Les signes ne manquent pas qui témoignent que l'amélioration des relations n'est pas due à la seule célébration du Concile lui-même. Que l'on songe aussi à tout le travail mis en branle par les commissions pré-conciliaires, et qui est destiné à se poursuivre ultérieurement. Que l'on songe aussi au Secrétariat pour l'unité, présidé par le cardinal Bea et qui a pour tâche d'entretenir des relations avec les représentants des autres Églises. Un secrétariat semblable a d'ailleurs été institué en Angleterre même. Que l'on songe enfin à la présence d'observateurs anglicans au deuxième Concile du Vatican comme à un signe manifeste du rapprochement en cours. **L'histoire nous dira la part prise par les observateurs anglicans dans le travail conciliaire.**

C'est avec une impatience pleine d'espoir que nous attendons la prochaine réunion de la Conférence de Lambeth. Celle-ci est prévue pour l'été de 1968, soit donc moins de trois ans après la clôture du Concile du Vatican. L'œuvre accomplie par le Concile en faveur de l'unité, et en particulier le décret sur l'œcuménisme, avec sa mention spéciale de la Communion anglicane[62], ne pourra manquer de susciter parmi les évêques assemblés à Lambeth une réflexion nouvelle sur le problème des rapports entre l'anglicanisme et l'Église romaine[63].

---

[58] Texte latin : AAS. 42 (1950), pp. 142-147 (la citation est à la page 143). Trad. française : *Irénikon* 23 (1950), pp. 221-228, DC, 47 (1950), col. 329-335. (La phrase citée est au début du n° I : Irénikon, p. 223 et DC, col. 331.)

[59] «Although the Roman Catholic Church retains its conviction that the only goal of re-union must be submission to the Papacy, there are some welcome signs of an increasing recognition by the Roman authorities of the importance of the Ecumenical Movement» (*The Lambeth Conference 1958*, II, p. 48).

[60] «With much official Roman Catholic approval» (ibid., p. 49).

[61] «The simultaneous observances of this Week by Roman Catholics and by members of other Cherches are a valuable contribution to the efforts towards unity» (ibid., p. 49).

[62] Concile Vatican II, Décret *Unitatis Redintegratio*, § 13 (début du chapitre III). (Note du traducteur.)

[63] Les cinq dernières phrases de ce chapitre ont été adaptées à la situation postconciliaire. (Note du traducteur.)

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 25 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Une analyse philosophique et théologique critique des œuvres de l'abbé Celier-Sernine et de l'abbé de Tanoüarn

Questions publiques à l'abbé Celier. Lettre de l'abbé Coache de 1994.

Document d'analyse (80 pages) téléchargeable depuis :

http://www.virgo-maria.org (message VM du 25 mai 2007)

Ce document était paru sur internet lors du printemps 2004. Puis il fut diffusé par CSI-Diffusion le 2 décembre 2004 sur son site désormais disparu.
Les efforts considérables que déploie[1] depuis quelques mois l'abbé Celier, avec son livre '*Benoît XVI et les traditionalistes*', pour apparaître au devant de la scène médiatique, s'exprimant en lieu et place de Mgr Fellay[2] sur ce qui constitue le domaine réservé du Supérieur de la FSSPX (les relations avec Rome), nous invitent à revenir sur une analyse de ses écrits antérieurs.

Depuis la parution de ce document en fin 2004, l'abbé de Tanoüarn a quitté la FSSPX. Il a rallié la Rome apostate.
L'abbé Celier est toujours dans la FSSPX, où il poursuit son action afin de favoriser le ralliement de l'œuvre de Mgr Lefebvre à l'abbé Ratzinger.

Nous soulignons la qualité de l'analyse de ce document et sa finesse d'analyse des écrits de ces deux clercs, les abbés de Tanoüarn et Celier, dont les écrits sont passés au peigne fin. Cette étude fourmille de faits peu connu, dont le recoupement s'avère particulièrement instructif. La lettre de l'abbé Coache à l'abbé de Tanoüarn en 1994 prend avec le recul du temps une profondeur et une justesse de diagnostic qui honore la perspicacité de l'abbé Coache.

---

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-05-B-00-Livre_Abbe_Celier_par_un_lecteur.pdf
[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-29-A-01-Role_abbe_Celier_2.pdf

Extrayons de la très riche analyse de ce document, cette remarque pertinente sur l'analogie entre la méthode d'Emmanuel Kant et celle de l'abbé Celier-Sernine, ainsi que sur le traditionalisme méthodologique que pratique l'abbé Celier-Sernine en analysant la question de la gnose.

<u>Début de citation du document d'analyse des écrits des abbés de Tanoüarn et Celier (pages 46 et 47) :</u>

« 5.2.1 Analogies entre le criticisme de Kant et les méthodes de Sernine

5.2.1.1 La méthode critique Emmanuel Kant, constatant les **difficultés de la science métaphysique** et les oppositions entre ses différents spécialistes, **se proposa d'étudier les conditions de possibilités d'une telle science**, sans lui-même prendre parti pour l'une ou l'autre de ses écoles, et sans résoudre les questions qu'elle posait autrement que par le recours à des vérités nécessaires à l'établissement de l'édifice moral.

Dans ses attaques calomnieuses contre les *Cahiers Barruel*, **Paul Sernine prétend,** sans lui-même prendre position sur les différentes questions que peut soulever l'étude de la gnose et des mouvements gnostiques, **montrer l'impossibilité d'une telle étude, son objet, la gnose, n'ayant pas l'unité requise pour faire l'objet d'une étude scientifique.**

5.2.1.2 Positions implicites et interprétation des ouvrages

Ces deux auteurs, en réalité, sont amenés, par la force des choses, à diriger leur critique en fonction de certaines opinions sur les questions étudiées par la science dont ils nient la possibilité. Ces opinions cependant ne seront pas exposées de façon explicite, mais elles seront implicites dans l'exposé qu'ils fourniront. **D'où la possibilité de plusieurs interprétations de ces ouvrages**. Par exemple, la critique de la raison pure se prêtera à des interprétations dans le sens du réalisme, ou dans le sens de l'idéalisme ; en outre, elle sera très populaire chez certains défenseurs du positivisme. De même, *La Paille et le Sycomore* se prête à différentes interprétations.

Notons d'ailleurs que les différentes interprétations peuvent chacune avoir un certain fondement dans l'oeuvre.

5.2.2 Le traditionalisme méthodologique du prince Sernine ou : Sernine et les perroquets

Nous n'entendons nullement ici accuser M. Sernine d'hérésie, et nous espérons que M. Sernine, par fidélité envers les papes du XIXe siècle, rejette les erreurs du traditionalisme. C'est ce que nous fait espérer la lecture du ***Dieu mortel*, écrit par Grégoire Celier**, le Dr Jekyll du prince Sernine, qui **pèche plutôt par rationalisme que par traditionalisme**, et ne tient pas le moindre compte des décisions de la congrégation de l'index.

Cependant, **M. Sernine déploie, au moins dans son dernier ouvrage, une interprétation du magistère inspirée du traditionalisme.** Sans doute ce dernier ne contient-il pas d'hérésie explicitement : mais **il emploie implicitement ses critères pour déterminer la portée des textes du magistère. Ceci lui permet une interprétation minimaliste du magistère de l'Église** (voir ce qui a été écrit plus haut sur ce sujet dans l'analyse de la revue *Certitudes).* »

<u>Fin de citation du document d'analyse des écrits des abbés de Tanoüarn et Celier</u>

Nous comprenons, à la lecture de ce document capital, quel rôle a joué l'abbé Celier depuis 1994, avec la protection déterminante de Mgr Williamson[3] dans la coulisse (voir le document d'Avrillé de 1995 dans le VM du 24 mai 2007[4]), afin de bloquer le travail intellectuel de la Tradition catholique sur les questions capitales, l'étude des infiltrations de l'Eglise et le rôle de la gnose.

Car c'est en étudiant ces questions et en remontant le fil d'ariane de la subversion que les clercs et les fidèles pourraient découvrir le cœur de l'attaque contre l'Eglise qui s'est concrétisée par l'instauration en 1968 d'un

---

[3] http://www.virgo-maria.org/D-Mgr-Williamson-leurre/index_mgr_williamson_leurre htm
[4] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-24-A-00-Rumeurs_Motu_Pentecote.pdf

nouveau rite invalide de consécration épiscopale. Autre volet historique capital : l'étude de l'Anglicanisme[5] qui donne les clés de cette subversion. Les connexions avec la gnose sont proches.

Près d'un an après avoir été débarqué de sa direction de *Fideliter* et des éditions Clovis par le Chapitre général de la FSSPX de juillet 2006, l'abbé Celier continue à s'agiter et face à l'hostilité croissante des clercs et des fidèles, il tente désormais de se réfugier derrière l'autorité de Mgr Fellay dont il s'était pourtant fait le porte-parole auto-proclamé.

Nous ajoutons que d'après nos sources, et ceci dans tous les prieurés où il se rend, l'abbé Celier n'attire qu'une classe d'âge âgée. Les jeunes et les jeunes ménages brillent par leur absence.

Décidément, cet abbé qui n'hésite pas à mettre en avant sa familiarité avec la culture contemporaine (connaissance des chanteurs pop & rocks, expressions triviales ('scotché', etc.)) ne fait pas recette auprès de la jeune génération de la Tradition catholique. Cet abbé aurait peut-être plus de succès dans les milieux conciliaires ! Pourquoi reste-t-il dans la FSSPX ?

Malgré l'échec que connaît sa campagne de France des prieurés, l'abbé Celier, le 24 mai 2007 à la radio, se projetait déjà dans un poste de communication pour le District de France.

A lire une analyse aussi accablante que ce document de 80 pages, à méditer des questions aussi graves posées dès 2004 à l'abbé Celier et à ses Supérieurs (et restées sans réponse !), et à observer le rôle quasi-omniprésent de l'abbé Celier dans les médias aujourd'hui, on comprend que 3 ans plus tard, beaucoup de fidèles ont désormais bien compris à quoi joue l'abbé Celier.

Ses gesticulations médiatiques sont celles d'une mission dont il s'est lui-même saisi, sans mandat, et poussé par le petit réseau d'infiltrés modernistes qui l'encourage a occuper la scène des médias.

L'abbé Celier est désormais démasqué, il est un moderniste.

L'abbé Celier espère ainsi prendre la FSSPX en otage en jouant dans un clair-obscur entre une mission de ses supérieurs qu'il n'a pas reçue et **l'invocation de l'autorité pour intimider ceux qui s'opposent à lui**.

Dans son livre 'Benoît XVI et les traditionalistes', l'abbé Celier écrit et parle en son nom propre :

> *« Dans la présente conversation, je parle exclusivement à titre personnel, n'étant pas mandaté par la Fraternité Saint-Pie X, en sorte que mes affirmations ne l'engagent en rien. Ce que je peux dire n'est ni officiel ni officieux »*
>
> *« je parle sous ma responsabilité personnelle. Je le fais en homme libre, avec mes mots à moi, sans prétendre engager par chacune de mes opinions la société à laquelle j'appartiens : même si, évidemment, mes supérieurs sont au courant de notre dialogue. C'est pourquoi toutes les erreurs et toutes les maladresses, s'il y en a, seront de mon seul fait »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, page 37

Et maintenant il vient déclarer sur radio Courtoisie le 23 mai 2007, qu'**il s'exprime au nom de la FSSPX** ! Quelle contradiction ! Et quel aveu d'échec de la part de cet abbé qui confronté sur le terrain au front du refus anti-Celier tente désormais de « ***mouiller*** » l'autorité dans son entreprise médiatique, alors même que le premier assistant de la FSSPX, l'abbé Pfluger vient de qualifier son livre d' « ***œuvre très personnelle*** » et qu'un évêque, Mgr Tissier de Mallerais, vient de le *«* ***mettre à l'Index*** *»*[6].

Le petit réseau d'infiltrés modernistes qui pousse l'abbé Celier en avant, et l'« Orchestre noir » qui, sous la baguette du Duo infernal Schmidberger-Williamson, prépare le ralliement –apostasie de la FSSPX, apparaît depuis quelques mois sous une lumière chaque jour plus crue et plus nette.

---

[5] http://www.virgo-maria.org/D-Anglicans-R-C-Patriarcat/index_anglicans_R_C_patriarcat.htm

[6] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-23-A-00-Abbe-Celier_desavoue_par_un_eveque.pdf

Depuis 2004, la connaissance qu'ont les clercs et les fidèles de la façon dont ce petit réseau d'infiltrés modernistes tente de prendre la FSSPX en otage, est devenue de plus en plus approfondie, documentée et certaine.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Extrait du document du printemps 2004

QUESTIONS PUBLIQUES AUX ABBÉS DE TANOÜARN ET CELIER

Ces deux abbés ne peuvent que répondre par OUI *à chacune de ces questions. Toute autre réponse signifierait qu'ils se placent au-dessus de l'autorité des évêques, leurs supérieurs, ou du Magistère de l'Église.*

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que l'histoire humaine se réduit à une lutte irréductible entre la Cité de Dieu et la Cité de Satan ?

« Tout d'abord, ce livre s'inscrit dans la ligne des *Deux cités* de Saint Augustin ou dans celle, plus récente, de la *Théologie de l'histoire* du Père Calmel. Il décrit sans manichéisme la lutte irréductible entre la Cité de Dieu et la Cité de Satan tout au long de l'histoire et son paroxysme dans notre siècle. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

« Pour faire bonne mesure, Monsieur Vaquié va même faire remonter la " gnose " au Déluge du temps de Noé et à la construction de la Tour de Babel… Ne voulant pas demeurer en reste, Monsieur Raynal n'hésite pas à la faire com-mencer au *Non serviam* de Lucifer. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 38.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que de cette opposition entre les deux Cités découle une trame cachée et réelle qui n'est autre que l'opposition entre la tradition catholique qui est vraie et la tradition gnostique qui est fausse ?

« La trame cachée et réelle de l'histoire est l'opposition entre vraie tradition et fausse tradition. L'apogée de la cité de Satan, cité de l'homme, cité de la révolution, c'est le triomphe – pour l'instant –, de la fausse tradition à l'intérieur de l'Église, présentée comme la vraie cité de Dieu par les théologiens et la hiérar-chie catholiques.» Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, pré-face à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique imprègne toute l'histoire humaine ?

« […] Le résultat : l'Église et la foi sont au service de la cité naturaliste, humaniste, révolutionnaire, et en pratique au service de l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, au service de la cité du diable.

L'abbé Jules Meinvielle nous en donne l'explication, la suite logique et historique ; il nous montre d'un regard thomiste le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique qui imprègne tout et est le contraire de la vérité catholique. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

« Nous contestons […] le fait de réduire toutes les erreurs à une " gnose " indéfiniment plastique et malléable qui transcenderait le temps et l'espace. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 29.

« […] la seule révision qu'il aurait à faire, s'il acceptait nos arguments, serait d'abandonner cette idée d'une " gnose " transhistorique » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p.29.

« En aucune manière […] n'existe au yeux des papes cette “ gnose ” transhistorique qui fédérerait toutes les erreurs de l'histoire de l'humanité et en serait la source. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 82.

« [...] souligne donc l'assourdissant silence des papes sur une “ gnose éternelle ” qui causerait, expliquerait et rassemblerait toutes les erreurs de l'histoire de l'humanité. Ce silence suffit à démontrer définitivement l'inexistence de cette “ gnose ”. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 29.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique est le contraire de la vérité catholique ?

« […] Le résultat : l'Église et la foi sont au service de la cité naturaliste, humaniste, révolutionnaire, et en pratique au service de l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, au service de la cité du diable.

L'abbé Jules Meinvielle nous en donne l'explication, la suite logique et historique ; il nous montre d'un regard thomiste le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique qui imprègne tout et est le contraire de la vérité catholique. » M[gr] Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

« On rejoint l'esprit manichéen en assurant que le mal, sous forme de “ gnose ” serait comme éternel, indes-tructible et tout puissant… Un tel état d'esprit est profondément anti-catholique.» Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 55.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que la nouvelle religion de Vatican II forme une pure gnose ?

«Je conclus : tant dans ses dogmes que dans son culte, la nouvelle religion a vidé notre religion catholique de sa substance… Cette nouvelle religion n'est rien d'autre, bien chers fidèles, qu'une gnose. Je pense que c'est le mot qui la caractérise parfaitement, puisque c'est une religion sans péché, sans justice, sans miséricorde, sans pénitence, sans conversion, sans vertu, sans sacrifice, sans effort, mais simplement une autoconscientisation. C'est une religion purement intellectualiste, c'est une pure gnose.» M[gr] Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

« La véritable gnose est chrétienne. » Abbé Guillaume de Tanoüarn in *Certitudes*, n° 4, p. 21.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn rejettent-ils avec horreur la religion naturaliste et intellectualiste de Vatican II, comme contraire à la religion catholique ?

«Rejetons avec horreur, bien chers fidèles, bien chers ordinands, cette religion naturaliste, intellectualiste, qui n'a rien à voir avec la religion catholique.» M[gr] Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn dénoncent-ils les dangers d'une infiltration au sein de la tradition catholique de gens à l'esprit perverti issus des eaux troubles de la Gnose ? Dénoncent-ils l'action sournoise des milieux incroyants « de droite » pour miner de l'intérieur le bloc de la tradition catholique ?

« Mais dans nos séminaires et la quasi-totalité de nos prieurés, on est tout à fait opposé à ce monde qui navigue dans les eaux troubles de la Gnose. Il faut malheureusement reconnaître que ces gens à l'esprit perverti réussissent à pénétrer dans des milieux qui se défendent moins bien. Je suis parfaitement d'accord sur cette infiltration dangereuse. Je sens très bien que qu'une action sournoise est menée par ces milieux incroyants “ de droite ” pour miner le bloc de la tradition catholique. Je vous remercie d'attirer à nouveau mon attention sur ce genre de problème.» M[gr] Marcel Lefebvre, Écône, 16 septembre 1997, cité dans É. COUVERT, *La Gnose en question*, p. 157.

En 2004, *Liber amicorum* pour les soixante ans d'Alain de Benoist (fondateur du GRECE) avec la participa-tion de l'abbé Guillaume de Tanoüarn.

« [...] souligne donc l'assourdissant silence des papes sur une “ gnose éternelle ” qui causerait, expliquerait et rassemblerait toutes les erreurs de l'histoire de l'humanité. Ce silence suffit à démontrer définitivement l'inexistence de cette “ gnose ”. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 29.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique est le contraire de la vérité catholique ?

« […] Le résultat : l'Église et la foi sont au service de la cité naturaliste, humaniste, révolutionnaire, et en pratique au service de l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, au service de la cité du diable.

L'abbé Jules Meinvielle nous en donne l'explication, la suite logique et historique ; il nous montre d'un regard thomiste le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique qui imprègne tout et est le contraire de la vérité catholique. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

« On rejoint l'esprit manichéen en assurant que le mal, sous forme de “ gnose ” serait comme éternel, indes-tructible et tout puissant… Un tel état d'esprit est profondément anti-catholique.» Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 55.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que la nouvelle religion de Vatican II forme une pure gnose ?

«Je conclus : tant dans ses dogmes que dans son culte, la nouvelle religion a vidé notre religion catholique de sa substance… Cette nouvelle religion n'est rien d'autre, bien chers fidèles, qu'une gnose. Je pense que c'est le mot qui la caractérise parfaitement, puisque c'est une religion sans péché, sans justice, sans miséricorde, sans pénitence, sans conversion, sans vertu, sans sacrifice, sans effort, mais simplement une autoconscientisation. C'est une religion purement intellectualiste, c'est une pure gnose.» Mgr Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

« La véritable gnose est chrétienne. » Abbé Guillaume de Tanoüarn in *Certitudes*, n° 4, p. 21.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn rejettent-ils avec horreur la religion naturaliste et intellectualiste de Vatican II, comme contraire à la religion catholique ?

«Rejetons avec horreur, bien chers fidèles, bien chers ordinands, cette religion naturaliste, intellectualiste, qui n'a rien à voir avec la religion catholique.» Mgr Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn dénoncent-ils les dangers d'une infiltration au sein de la tradition catholique de gens à l'esprit perverti issus des eaux troubles de la Gnose ? Dénoncent-ils l'action sournoise des milieux incroyants « de droite » pour miner de l'intérieur le bloc de la tradition catholique ?

« Mais dans nos séminaires et la quasi-totalité de nos prieurés, on est tout à fait opposé à ce monde qui navigue dans les eaux troubles de la Gnose. Il faut malheureusement reconnaître que ces gens à l'esprit perverti réussissent à pénétrer dans des milieux qui se défendent moins bien. Je suis parfaitement d'accord sur cette infiltration dangereuse. Je sens très bien que qu'une action sournoise est menée par ces milieux incroyants “ de droite ” pour miner le bloc de la tradition catholique. Je vous remercie d'attirer à nouveau mon attention sur ce genre de problème.» Mgr Marcel Lefebvre, Écône, 16 septembre 1997, cité dans É. COUVERT, *La Gnose en question*, p. 157.

En 2004, *Liber amicorum* pour les soixante ans d'Alain de Benoist (fondateur du GRECE) avec la participation de l'abbé Guillaume de Tanoüarn.

« On a vu des activistes païens se mettre à participer aux pèlerinages de Chrétienté solidarité, puis des cadres du GRECE se dire catholiques et

l'expliquer dans *Résistance*, revue plus proche des milieux satanistes que de l'archevêché de Paris.

Puis *Fideliter*, revue officielle des lefebvristes, publie des articles de proches du GRECE, jusqu'à Jean Mabire, païen fanatique organisateur de solstices selon les rituels des SS.

Les païens du GRECE semblent vouloir séduire les intégristes en cherchant de communes critiques à l'évolution de l'Église catholique… On retrouve une cohorte d'auteurs de la Nouvelle Droite, à commencer par le gourou Alain de Benoist, Arnaud Guyot-Jeannin, Laurent Ozon, Jean Rémy, Charles Champetier, Pierre Le Vigan. En contrepoint des auteurs catho traditionalistes emmenés par l'abbé Guillaume de Tanoüarn, un abbé lefebvriste dont on aperçoit la soutane lors des colloques du GRECE, ainsi que par Alexis Arette, le leader paysan et catho du FN, Claude Polin et Claude Rousseau, universitaires et membres du conseil scientifique du FN. » René Monzat, *Ras l'Front*, n° 68, sept.-oct. 1999 (http://www.raslfront.org/journaux/68/68_2.html).

• Les abbés Celier & de Tanoüarn rejettent-ils et condamnent-ils les oeuvres de Jean Borella, comme contraires à la foi catholique, car imprégnées de gnose ?

« Il est vrai que l'abbé X… a été lié à ce milieu dangereux de Nancy et il n'est pas certain qu'il en soit complètement détaché.» M[gr] Marcel Lefebvre, Écône, 16 septembre 1997, cité dans É. COUVERT, *La Gnose en question*, p. 157.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn font-ils leur la condamnation de toute société initiatique par l'Église ?

« toutes sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se rassemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels… identiques à la Franc-Maçonnerie qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. » Léon XIII, *Humanum Genus*.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn font-ils leur la condamnation de toute connaissance initiatique par l'Église ?

Cf. *Humanum Genus* de Léon XIII.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Analyse philosophique et théologique des écrits des abbés Guillaume de Tanoüarn et Grégoire Celier, prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

Le bilan en 2004,
dix ans après la condamnation par l'abbé Coache en 1994
de la revue *Certitudes* de l'abbé de Tanoüarn.

« Dans ce domaine aussi, il est nécessaire d'être fidèle au combat de Monseigneur Lefebvre, qui, à l'exemple de Léon XIII et de saint Pie X, invitait nos amis des *Cahiers Barruel* à arracher leur masque aux gnostiques infiltrés dans nos rangs.

C'est donc la guerre, et cette guerre sera difficile. Implorons du Ciel la lumière et la force, pour ceux qui, nombreux nous l'espérons, entreront en lice, et aussi, et surtout, pour les autorités de la Tradition, qui auront sans aucun doute des décisions pénibles à prendre. Que leur bras ne tremble pas ! »

Abbé Beaublat, décembre 2003

« Déjà la revue éphémère *Quark* (de l'abbé Héry, NDLR), d'une originalité décevante et inefficace, m'avait plus que déçu et d'ailleurs semblait étrange pour notre combat. Celle qui lui succède, *Certitudes*, me surprend beaucoup et ne me semble pas digne de l'objectif et de la manière de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.

En effet, je suis stupéfié que la Fraternité, par l'un de ses prêtres ou par le truchement des étudiants, puisse laisser publier un telle revue. Qui perd la tête, le bon sens ? ou dérivez-vous ? ou vous laissez-vous abuser par un laïc, directeur en fait ?

Conclusion : revue inutile, creuse, néfaste. Propre à faire du tort à la Tradition.

La Fraternité cautionne là une œuvre mauvaise. Elle dévie sur le plan doctrinal et apostolique. »

Abbé Coache, mai 1994

TABLE DES MATIÈRES

1 DE QUI LES ABBÉS DE TANOÜARN ET CELIER TIENNENT-ILS LEUR MISSION ET QUELLE EST-ELLE ?

« J'apprends que lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a des scissions parmi vous, et je le crois en partie ; car il faut qu'il y ait parmi vous des hérésies, afin que ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée soient reconnus. »
Saint Paul, *I Cor. XI, 18-19.*

Il nous a été pénible d'écrire ce texte collectif. Mais la pression de nombre de fidèles et l'absence de réaction des autorités plus de trois mois après la diffusion médiatisée de *La Paille et le Sycomore*, venant au terme de plus de dix ans d'abandon du combat doctrinal, nous obligent aujourd'hui à réagir. Nous aurions préféré ne pas avoir à traiter d'un tel problème. À la mort de Mgr Lefebvre, il eût été inconcevable que treize ans plus tard les revues, les livres et les engagements de l'œuvre qu'il avait fondée puissent donner lieu aux commentaires qui suivent et au catalogue d'erreurs et d'influences hérétiques de toutes sortes que ces pages renferment. Mais telle est la situation, et il nous a fallu la regarder en face et réagir avant que ce qui reste encore un mal guérissable, ne se généralise et devienne irréversible.

L'abbé de Tanoüarn dirige aujourd'hui la *Nouvelle Revue Certitudes* et *Pacte* ; il participe à nombre de colloques, que ce soit ceux de la FSSPX ou du GRECE ou encore d'autres mouvements de la droite identitaire. L'abbé Celier, quant à lui, dirige les Éditions Clovis, la revue *Fideliter* et la librairie France-Livres. Il vient de publier *La Paille et le Sycomore*. Tous deux interviennent régulièrement sur Radio Courtoisie et entretiennent un réseau de relations avec les différentes revues parisiennes. C'est dire combien lourde est la responsabilité de ces deux ecclésiastiques dans le combat doctrinal et de formation que mène aujourd'hui la FSSPX près de 40 ans après la révolution de Vatican II.

Or, force est de constater que la pensée que propage la revue *Certitudes* est à connotation naturaliste, moderniste, et véhicule les thèmes gnostiques et maçonniques de droite dans sa dérision de la conjuration antichrétienne. Comment ne pas reconnaître que l'attaque menée par l'abbé Celier envers les *Cahiers Barruel* fait le jeu de la pensée d'inspiration gnostique et donc anti-catholique ? Cette complicité objective ou délibérée des deux abbés avec cette mouvance du pagano-christianisme trouve un écho public auprès de l'abbé Héry. Elle a pour effet, non seulement de priver la jeune génération de la tradition catholique de l'accès aux bons auteurs antilibéraux, mais également de détruire l'esprit critique des fidèles et des abbés face aux manœuvres et aux hérésies des milieux gnostiques et de contredire formellement les enseignements de Mgr Lefebvre et des supérieurs actuels. À plus ou moins moyen terme, elle prépare les esprits à un ralliement à une Église conciliaire elle-même imprégnée de gnose et dissolvant la foi catholique.

Les même causes produisant les même effets, une absence de réaction de la FSSPX face à cette infiltration-collusion entraînerait très logiquement des effets aussi désastreux pour elle que ce fut le cas pour la Rome de Pie XII, à la veille de Vatican II, au terme d'un travail d'infiltration et de sape modernistes de plusieurs décennies.

Il ne nous appartient pas de juger les intentions de ces deux abbés, mais seulement leurs actes. Par ceux-ci, ils engagent l'autorité de la FSSPX.

Ont-ils reçu de leurs supérieurs la mission de diffuser par les médias de la FSSPX cette pensée ennemie ?

S'ils n'ont pas reçu de mission, au nom de quelle autorité agissent-ils ?

Quelle est la légitimité de la dénonciation de l'apostasie silencieuse, lorsqu'elle émane d'un pôle de média interne acquis aux thèses et aux méthodes de l'ennemi ?

Quelle est la crédibilité du prêche de la reconquête, lorsque les moyens du combat doctrinal et de formation sont aux mains des amis de nos adversaires ?

Que la Très-Sainte Vierge Marie nous protège !

2 QUESTIONS PUBLIQUES AUX ABBÉS DE TANOÜARN ET CELIER

Ces deux abbés ne peuvent que répondre par OUI *à chacune de ces questions. Toute autre réponse signifierait qu'ils se placent au-dessus de l'autorité des évêques, leurs supérieurs, ou du Magistère de l'Église*.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que l'histoire humaine se réduit à une lutte irréductible entre la Cité de Dieu et la Cité de Satan ?**

  « Tout d'abord, ce livre s'inscrit dans la ligne des *Deux cités* de Saint Augustin ou dans celle, plus récente, de la *Théologie de l'histoire* du Père Calmel. Il décrit sans manichéisme la lutte irréductible entre la Cité de Dieu et la Cité de Satan tout au long de l'histoire et son paroxysme dans notre siècle. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

  « Pour faire bonne mesure, Monsieur Vaquié va même faire remonter la “ gnose ” au Déluge du temps de Noé et à la construction de la Tour de Babel… Ne voulant pas demeurer en reste, Monsieur Raynal n'hésite pas à la faire commencer au *Non serviam* de Lucifer. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 38.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que de cette opposition entre les deux Cités découle une trame cachée et réelle qui n'est autre que l'opposition entre la tradition catholique qui est vraie et la tradition gnostique qui est fausse ?**

  « La trame cachée et réelle de l'histoire est l'opposition entre vraie tradition et fausse tradition. L'apogée de la cité de Satan, cité de l'homme, cité de la révolution, c'est le triomphe – pour l'instant –, de la fausse tradition à l'intérieur de l'Église, présentée comme la vraie cité de Dieu par les théologiens et la hiérarchie catholiques.» M[gr] Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique imprègne toute l'histoire humaine ?**

  « […] Le résultat : l'Église et la foi sont au service de la cité naturaliste, humaniste, révolutionnaire, et en pratique au service de l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, au service de la cité du diable.

  L'abbé Jules Meinvielle nous en donne l'explication, la suite logique et historique ; il nous montre d'un regard thomiste le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique qui imprègne tout et est le contraire de la vérité catholique. » M[gr] Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

  « Nous contestons […] le fait de réduire toutes les erreurs à une “ gnose ” indéfiniment plastique et malléable qui transcenderait le temps et l'espace. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore,* p. 29.

  « […] la seule révision qu'il aurait à faire, s'il acceptait nos arguments, serait d'abandonner cette idée d'une “ gnose ” transhistorique » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore,* p.29.

  « En aucune manière […] n'existe au yeux des papes cette “ gnose ” transhistorique qui fédérerait toutes les erreurs de l'histoire de l'humanité et en serait la source. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 82.

« [...] souligne donc l'assourdissant silence des papes sur une " gnose éternelle " qui causerait, expliquerait et rassemblerait toutes les erreurs de l'histoire de l'humanité. Ce silence suffit à démontrer définitivement l'inexistence de cette " gnose ". » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 29.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique est le contraire de la vérité catholique ?**

« […] Le résultat : l'Église et la foi sont au service de la cité naturaliste, humaniste, révolutionnaire, et en pratique au service de l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, au service de la cité du diable.

L'abbé Jules Meinvielle nous en donne l'explication, la suite logique et historique ; il nous montre d'un regard thomiste le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique qui imprègne tout et est le contraire de la vérité catholique. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

« On rejoint l'esprit manichéen en assurant que le mal, sous forme de " gnose " serait comme éternel, indestructible et tout puissant… Un tel état d'esprit est profondément anti-catholique.» Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 55.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que la nouvelle religion de Vatican II forme une pure gnose ?**

«Je conclus : tant dans ses dogmes que dans son culte, la nouvelle religion a vidé notre religion catholique de sa substance… Cette nouvelle religion n'est rien d'autre, bien chers fidèles, qu'une gnose. Je pense que c'est le mot qui la caractérise parfaitement, puisque c'est une religion sans péché, sans justice, sans miséricorde, sans pénitence, sans conversion, sans vertu, sans sacrifice, sans effort, mais simplement une autoconscientisation. C'est une religion purement intellectualiste, c'est une pure gnose.» Mgr Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

« La véritable gnose est chrétienne. » Abbé Guillaume de Tanoüarn in *Certitudes*, n° 4, p. 21.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn rejettent-ils avec horreur la religion naturaliste et intellectualiste de Vatican II, comme contraire à la religion catholique ?**

«Rejetons avec horreur, bien chers fidèles, bien chers ordinands, cette religion naturaliste, intellectualiste, qui n'a rien à voir avec la religion catholique.» Mgr Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn dénoncent-ils les dangers d'une infiltration au sein de la tradition catholique de gens à l'esprit perverti issus des eaux troubles de la Gnose ? Dénoncent-ils l'action sournoise des milieux incroyants « de droite » pour miner de l'intérieur le bloc de la tradition catholique ?**

« Mais dans nos séminaires et la quasi-totalité de nos prieurés, on est tout à fait opposé à ce monde qui navigue dans les eaux troubles de la Gnose. Il faut malheureusement reconnaître que ces gens à l'esprit perverti réussissent à pénétrer dans des milieux qui se défendent moins bien. Je suis parfaitement d'accord sur cette infiltration dangereuse. Je sens très bien que qu'une action sournoise est menée par ces milieux incroyants " de droite " pour miner le bloc de la tradition catholique. Je vous remercie d'attirer à nouveau mon attention sur ce genre de problème.» Mgr Marcel Lefebvre, Écône, 16 septembre 1997, cité dans É. COUVERT, *La Gnose en question*, p. 157.

En 2004, *Liber amicorum* pour les soixante ans d'Alain de Benoist (fondateur du GRECE) avec la participation de l'abbé Guillaume de Tanoüarn.

> « On a vu des activistes païens se mettre à participer aux pèlerinages de Chrétienté solidarité, puis des cadres du GRECE se dire catholiques et l'expliquer dans *Résistance*, revue plus proche des milieux satanistes que de l'archevêché de Paris.
>
> Puis *Fideliter*, revue officielle des lefebvristes, publie des articles de proches du GRECE, jusqu'à Jean Mabire, païen fanatique organisateur de solstices selon les rituels des SS.
>
> Les païens du GRECE semblent vouloir séduire les intégristes en cherchant de communes critiques à l'évolution de l'Église catholique… On retrouve une cohorte d'auteurs de la Nouvelle Droite, à commencer par le gourou Alain de Benoist, Arnaud Guyot-Jeannin, Laurent Ozon, Jean Rémy, Charles Champetier, Pierre Le Vigan. En contrepoint des auteurs catho traditionalistes emmenés par l'abbé Guillaume de Tanoüarn, un abbé lefebvriste dont on aperçoit la soutane lors des colloques du GRECE, ainsi que par Alexis Arette, le leader paysan et catho du FN, Claude Polin et Claude Rousseau, universitaires et membres du conseil scientifique du FN. » René Monzat, *Ras l'Front*, n° 68, sept.-oct. 1999 (http://www.raslfront.org/journaux/68/68_2.html).

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn rejettent-ils et condamnent-ils les œuvres de Jean Borella, comme contraires à la foi catholique, car imprégnées de gnose ?**

> « Il est vrai que l'abbé X… a été lié à ce milieu dangereux de Nancy et il n'est pas certain qu'il en soit complètement détaché.» Mgr Marcel Lefebvre, Écône, 16 septembre 1997, cité dans É. COUVERT, *La Gnose en question*, p. 157.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn font-ils leur la condamnation de toute société initiatique par l'Église ?**

> « toutes sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se rassemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels… identiques à la Franc-Maçonnerie qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. » Léon XIII, *Humanum Genus*.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn font-ils leur la condamnation de toute connaissance initiatique par l'Église ?**

> Cf. *Humanum Genus* de Léon XIII.

3 EN 1994, LE JUGEMENT LUCIDE ET CLAIRVOYANT DE L'ABBÉ COACHE SUR LA MAUVAISE DOCTRINE DE LA REVUE *CERTITUDES* DE L'ABBÉ DE TANOÜARN

Abbé Louis Coache

Combat de la Foi

Le Moulin du Pin

F-53290 BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF

Tel 43 98 74 63

C.C.P. Abbé Coache 895 02 R PARIS

***À** Monsieur l'abbé de Tanoüarn*

Le 7 mai 1994

Cher Monsieur l'abbé

C'est à vous que j'adresse cette lettre de critique car CERTITUDES *vous mentionne comme Directeur ; je ne pense pas avoir le plaisir de vous connaître sinon par l'une ou l'autre rencontre, mais vous accepterez avec simplicité, je pense, ces remarques (dont j'enverrai copie, pour la gloire de Dieu, aux Responsables de la Fraternité. Amicus Plato, magis amica veritas !*

Déjà la revue éphémère QUARK, *d'une originalité décevante et inefficace, m avait plus que déçu et d'ailleurs semblait étrange pour notre combat. Celle qui lui succède,* CERTITUDES *me surprend beaucoup et ne me semble pas digne de l'objectif et de la manière de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.*

En effet, je suis stupéfié que la Fraternité, par l'un de ses prêtres ou par le truchement des étudiants, puisse laisser publier un telle revue. Qui perd la tête, le bon sens ? ou dérivez-vous ? ou vous laissez-vous abuser par un laïc, directeur en fait ?

*D'abord le titre « **Certitudes pour une catholicité baroque** ». Pourquoi « baroque » ? L'explication donnée à l'avant-dernière page est loin d'être satisfaisante. Le sens usuel du mot « baroque » manifeste quelque chose d'étrange, de bizarre, de pas classique. Ce mot est donc déroutant, et contredit le mot « Certitudes », original, pas sérieux ; notre catholicité est au contraire la continuation et la persévérance de la catholicité authentique, pour laquelle a été fondée la Fraternité.*

*« **Certitudes** ».. .On va voir plus loin qu'il s'agit plutôt de points d'interrogation ou de la mise en valeur d'idées peu catholiques...*

*Dans tout son ensemble la Revue (luxueuse et nécessairement onéreuse) nage dans le verbiage ; elle est prétentieuse dans les exposés, elle manque de clarté dans le discours général, frise souvent la langue de bois. L'exposé des idées ne pousse pas au fond des choses : la lumière de la Foi, la précision de nos richesses spirituelles, notre sanctification. Elle semble, pour mieux accrocher les jeunes, les flatter par un **style compliqué, obscur souvent, parfois confus.** De là un langage difficile, des formules alambiquées, allusives, comme si nos étudiants n'étaient pas capables d'être éclairés par l'exposé tout simple, même en profondeur, de la doctrine. Pas de condamnation, on flatte. C'est loin de « est est non non ».'*

*Bref, au lieu d'éclairer ou d'évangéliser, vous **tournez autour du sujet au lieu d'en tirer** les **enseignements**. Ce sont des approches concentriques, avec interrogations !*

Au lecteur de s'y retrouver...

… sans compter les mots incompréhensibles (par moi du moins) « sémasiologie, lacanien, mailing, acribie, holisme » !, et les formules (nombreuses) dénuées de sens, indigestes, ou tout simplement prétentieuses. Donnons ici un exemple parmi les moins mauvais.

Page 39 du N^0 16 « La caractéristique du christianisme comme religion de l'Incarnation c'est à la fois cet ancrage si particulier de l'espace-temps puisque Dieu prend forme humaine et aussi – en même temps et sous le même rapport – une revendication d'universalité, qui dépasse toutes les particularités... ». Il serait si simple de dire les choses comme l'a toujours fait le catéchisme à travers les siècles.

Prenons maintenant les différents articles, pour plus de précision (je me suis imposé le pensum de les lire 2 fois !).

- *"**New Age, sur les traces de la Soft-hérésie**". Pourquoi "Soft-hérésie" ? Qu'est ce que cela veut dire ? Mais je n'ai pas approfondi cet article qui, à grandes enjambées, ne me paraît pas mal.*
- ***"Guénon ou le Sphynx**" : pas clair, ne va pas au fond, ne condamne pas. Le sujet ne semble pas du tout cerné. Il mériterait pourtant une appréciation très claire qui mette carrément l'étudiant en garde contre Guénon.*
- *"**Le sacré en Terre Promise**" : le titre est obscur a priori. Beaucoup de verbiage. Comme beaucoup d'autres articles, il reste dans le vague, on suit difficilement le fil. Il se termine par une interrogation : "L'âge nouveau sera-t-il le New-Age ?". Bref, là encore, il y a un manque, qui me paraît coupable, de clarté sur la Doctrine, ou alors il eût fallu expliquer les évolutions de ces idéologies antireligieuses ou antidoctrinales.*
- ***"Catholicisme et modernité l'illusion d'un possible dépassement / achèvement**" : il y a de bonnes appréciations, c'est entendu ; mais pourquoi ne pas profiter du sujet pour souligner les graves erreurs, sur le plan gouvernemental et sur le plan "dynamique" (puisque l'article emploie ce mot), de J.P.II ? les citations portées par l'auteur sont plus ou moins incompréhensibles pour quelqu'un qui parle le français. Bref, le fond de l'article paraît bien mais pourquoi **n'avoir pas rédigé dans un langage** clair, assorti de conclusions bien doctrinales ?*
- ***"Religion et Foi" :** bien*
- ***"L'intégrisme, le mot, la chose" :** rien à dire sauf le style.*
- ***"Monseigneur Ducaud-Bourget : le franc-tireur de Dieu"** : rien à dire. Très bien.*
- ***"Ce qu'ils en disent"** : bonnes choses évidemment dans l'ensemble, On aurait aimé une distinction beaucoup plus éclairée entre intégrisme et traditionalisme ; en tout cas la réponse à cette question est confuse. C'est dommage **il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet pour éclairer** les jeunes et leur expliquer que le Traditionalisme, c'est tout simplement notre sainte religion continuée. **Beaucoup de verbiage et pas de conclusion**, si ce n'est par un point d'interrogation.*
- ***"L'avis d'un spécialiste**" (toujours sur le sujet de l'intégrisme) . L'article débute très bien. Notons cependant que l'adjectif "moderniste" n'est pas du tout un sobriquet mais caractérise au contraire malheureusement **une hérésie catastrophique** et même "une fourmilière" d'hérésies comme le dénonce Saint Pie X. Comme pour beaucoup d'autres articles, **il n'y a pas de conclusion.** Là encore, on eût aimé que les choses soient dénoncées avec plus de courage et de clarté.*
- *"**Paroles d'Évêques**" pas mal ; il n'était peut-être pas mauvais de faire cette enquête, encore que... il n'y a rien à faire avec eux. Ils sont faux par principe.*

- *“ **La charité du Christ nous presse” interview de** l’Abbé Laguérie : très bien**. Voilà enfin un article clair, courageux, positif.***
- *“**La faute à Voltaire**”. “Face à l’esprit des Lumières, l’Église n’a pas eu de réponse doctrinale charpentée” c’est trop vite dit ! L’article confus mélange XVIIème s., Vatican II et Paul VI... On aimerait plus d’insistance sur les réflexions (hypocrites) de Paul VI... Quant à résumer en 6 colonnes une réponse au §2 (quelles sont les causes historiques... ?) n’est-ce pas prétentieux ? C’est faisable mais pas par un amateur.*
- *“**Figures et destin de la catholicité**” . Obscur et pas structuré. L’essence c’est la foi, la foi transmise si l’on comprend bien. Mais les sacrements ne sont pas que des épiphanies. Et la Présence de Dieu ? Et la grâce, et l’obéissance à la foi (qui est aussi essentiel ; voir Discours après la Cène). Grands mots ; on attend les idées-forces, les réfutations des hérétiques (y compris Vatican II). Et que vient faire la femme là-dedans ? et Hegel avec son éloge ? En résumé : pourquoi dire les choses de façon si compliquée. C ‘est le style enseigné à Écône ?*
- *“**La bibliothèque de Paul VI**”. Intéressant.*
- *“**Paul VI, le Pape énigmatique**”. Bien, clair.*
- ***‘Entretien avec** Alain de Benoist”. Mauvais. Pourquoi mettre en valeur cette personnalité intellectuellement néfaste et dangereuse ? c’est l’erreur en vedette. **Très négatif**. Type du faux intellectualisme et d’un Modernisme amélioré ! **Article inutile, dangereux, complice.***
- ***“Entretien avec Pierre Boutang”.** Inutile, verbiage**.** Apologie du silence, mais un silence qui aboutit au vide ! “La parole vient après le jugement dernier” ! gargarisme de mots.*
- *Encore “la femme”, comme panacée. C’est du même amour que nous aimons la femme et Dieu”, ridicule.*
- *“**Il n’y a qu’une seule langue ! La langue impériale de ce monde : la nôtre !“ L.F. Céline**. Absolument inutile. Morale de l’histoire ?*
- ***“**L.-F. Céline ou le voyage inachevé”. Sous-titre élogieux. Grossier. Salit ce qu’il y a de noble dans la Révélation, se moque de notre sainte doctrine. Odieux.*
- *“**Le génie et l’ordure**” : grossièretés, spécialement d’une citation.*
- ***“Rouaud fils de roi” et “Le Roman d’un traître**”. À quoi peuvent servir de tels articles ?*

__Conclusion__ : revue inutile, creuse, néfaste. Propre à faire du tort à la Tradition.

La Fraternité cautionne là une oeuvre mauvaise. Elle dévie sur le plan doctrinal et apostolique.

Veuillez recevoir, Cher Monsieur l’abbé, mes sentiments bien religieux. En union de prière.

Abbé Louis Coache

4 QUELQUES REMARQUES SUR LA PENSÉE DE LA *REVUE CERTITUDES*

« Que tous les livres, journaux, **revues [entachées de modernisme et propagateurs de modernisme]** ne soient pas laissés aux mains des élèves […] : ils ne sont pas, en effet, moins pernicieux que les écrits contre les bonnes mœurs, ils le sont même d'avantage, car **ils empoisonnent la vie chrétienne dans sa source.** – Il n'y a pas à juger autrement certains ouvrages publiés par des catholiques, hommes dont on ne peut suspecter l'esprit, mais qui, dépourvus de connaissances théologiques et imbus de philosophie moderne, s'évertuent à concilier celle-ci avec la foi. Lus de confiance**,** à cause du nom et du bon renom des auteurs, ils ont pour effet, et c'est ce qui les rend des plus dangereux, de faire glisser lentement vers le modernisme. »
Saint Pie X, *Pascendi dominici gregis*.

« Nous évoquons **Vico** […] car le savant Napolitain s'est voulu, en plein XVIII[e]
le chantre de la tradition latine.
[…]
Pour établir le droit à la vérité, il faut affirmer qu'elle relève non d'une objectivité […] qui est tout individuelle [? !], mais du fond même, **du fond historique de l'être humain, de ce que** […] **Vico appelle le Certum** (par opposition au Verum justement). Il me paraît important que les lecteurs de la *Nouvelle Revue Certitudes* identifient **l'origine du nom [de] notre publication**[1]**.** »
M. l'abbé de Tanoüarn, *Certitudes*, n°6, p. 68.

« Il reste, cher Alain, qu'à tout moment l'événement peut nous rapprocher, quand bien même certains principes parmi les mieux assurés semblent éloigner définitivement nos deux démarches. **Verum et factum convertuntur**, le vrai et le fait sont **convertibles,** disait **Vico**, qui voyait là le fin mot de la sagesse des Italiens. **L'amitié qui nous unit** est un fait. Les jugements critiques que nous partageons sur le christianisme modernisé et modernisant constituent un autre fait, capable pour le moins de susciter la curiosité d'un historien des idées qui aurait appris à être impartial. La **détestation de toutes les nouvelles morales** et le **recours à l'antique** qui nous sont **communs** représentent, me semble-t-il, un troisième fait, digne de considération. **Tous ces faits**, loin des convenances et de la langue de bois, loin des partis pris et des préjugés, **me semblent peser leur poids de vérité**... Et j'ai appris, quant à moi, à répéter, avec une émotion toujours renouvelée, que " qui fait la vérité vient à la lumière ". »
M. l'abbé de Tanoüarn à Alain de Benoist, *Liber amicorum*, 2004.

« La naïveté de la stratégie [révèle] **l'hypertrophie de la notion d'autorité** au sein de l'Église, culminant avec **Vatican I**. La contradiction avec Vatican II n'est qu'apparente. […] Soulignons que cette opinion n'engage que son auteur et ne reflète pas la position doctrinale de *Certitudes*… »
François Huguenin, *Certitudes* n°7, p. 63.

«Enfin, le catholicisme, et nous pouvons ici écrire **le christianisme,**
sans souci de précision confessionnelle, est la religion
qui **a aboli la loi** par la parole d'amour.[2]»
François Huguenin, *Certitudes*, n°8, p. 34.

« Nolite putare quod veni solvere legem, aut prophetas : ***non veni solvere, sed adimplere***.
Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes :
je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. »
Notre-Seigneur, Mt V, 17.

[1] Malheureusement, il nous semble que cette phrase suffirait à mettre en lumière non seulement le nom, mais encore la vraie nature de la revue *Certitudes*.

[2] On notera ici l'expression « parole d'amour », à rapprocher des expressions modernistes employant de façon incorrecte, et parfois agrammaticale, les mots appartenant au champ sémantique de la parole.

« Et **l'arbre de la grâce et l'arbre de la nature**
Ont noué leur deux troncs de nœuds si solennels
Ils ont tant confondu leurs destins fraternels
Que c'est **la même essence et la même stature**. »
Péguy, cité par **M. De Corte** (*Fin d'une civilisation*, p. 148)
et par l'abbé de Tanoüarn (*Certitudes*, n° 8, p. 30).

« Non seulement **René Girard** est un intellectuel qui reparle de Dieu, mais **c'est au Christ qu'il nous mène** […] Il nous met en garde opportunément contre ce que **le Père Laberthonnière** […] appelait le vice de religion… ces religions archaïques […]. »
M. l'abbé de Tanoüarn, *Certitudes*, n° 9, p. 80.

4.1 Les références philosophiques de la revue *Certitudes*

4.1.1 Considérations préalables sur la philosophie d'Aristote

Il est de rigueur, chez les tenants actuels du péripatétisme, d'insister sur **la revalorisation des sens dans la philosophie d'Aristote**, par rapport aux excès de l'idéalisme platonicien. Et il est vrai qu'Aristote semble assez éloigné de la conception platonicienne selon laquelle le corps est une « prison » qui enferme l'âme[3]. Néanmoins, il convient de noter également que l'un des progrès de la philosophie aristotélicienne par rapport au platonisme tient à la **meilleure distinction qu'elle fait entre ce qui relève des facultés appétitives et ce qui relève des facultés cognitives**. Or, **il semble que certains des philosophes modernes qui mettent en avant la revalorisation des sens chez Aristote, ne tiennent pas toujours assez compte de cette distinction et de ses conséquences**.

4.1.1.1 Dans l'ordre théorique

Dans l'ordre de la connaissance, il est vrai, Aristote met en valeur le rôle des sens, qui loin de tromper l'intelligence, lui fournissent le matériau à partir duquel, par abstraction, elle pourra acquérir des notions abstraites. Cela dit, il convient de remarquer que sur ce point, le rôle des sens reste instrumental, et ordonné à celui de l'intelligence, laquelle leur reste spécifiquement supérieur.

D'autre part, l'intelligence, pour se guider, se réfère à des principes premiers – principes de non-contradiction, de causalité… – qui, eux, ne lui viennent pas des sens. De plus, on nous excusera d'en venir à de telles banalités, après avoir acquis certains notions à l'aide des sens, l'intelligence les analyse, les ordonne, en tire d'autres notions plus générales et plus abstraites… et dans le meilleur des cas, parvient à la possession de connaissances « scientifiques[4] », c'est à dire parfaitement rigoureuses. Or, dans toute ces opérations, l'intelligence utilisera sans doute l'aide des sens, et notamment de l'imagination. Néanmoins, une fois qu'elle a posé les bases d'une science, et établi ses premières conclusions, l'intelligence est en mesure d'en tirer d'autres enseignements en n'utilisant les sens que de manière secondaire. Enfin, **puisque certains représentants modernes du péripatétisme insistent sur leur souci du concret, notons que, si la science utilise de fait l'observation de réalités concrètes, elle-même ne s'arrête pas au concret**. Il n'y a de science que de l'universel, disait Aristote. **Le fait de vouloir s'en tenir au concret semble donc plus caractéristique d'une forme de nominalisme pratique, que du réalisme aristotélicien**. À la limite, on courrait le risque de ramener la philosophie dans son ensemble à la philosophie pratique, lui adjoignant tout au plus ce qu'il y a de plus descriptif dans les disciplines théoriques.

---

[3] Notons toutefois que cette comparaison ne serait pas dépourvue de pertinence, si on l'entendait seulement de l'action des passions, qui obscurcissent l'intelligence, (cf. II^a II^{ae} q. 53 a. 6 et aussi q. 46 a. 3, q. 148 a. 6 et q. 153 a. 5) et ligotent la volonté (là encore, lire la q. 153 a5).

[4] Nous prenons ici ce terme en son sens aristotélicien, qui vise avant tout les sciences philosophiques.

4.1.1.2 Dans l'ordre pratique

Mais venons en, justement, à la philosophie pratique. La partie la plus noble de la philosophie pratique est l'éthique. Or, si la revalorisation des sens par Aristote est assez nette dans le domaine de la connaissance – malgré les réserves que nous avons émises – le Stagirite se montre plus circonspect lorsqu'il aborde la philosophie morale. Au demeurant, il convient de distinguer les passions – qui relèvent des facultés appétitives – des sens, qui relèvent des facultés cognitives. Il est vrai cependant que les sens eux-mêmes peuvent induire en erreur, dans le domaine moral, en nous présentant les réalités sensibles comme meilleures que ce qu'elles sont en réalité. Et en ce sens, on peut trouver une certaine vérité dans l'affirmation de Platon selon laquelle les sens sont trompeurs.

Aristote insiste sur le fait que l'homme doit agir en fonction de la raison, qui fait sa différence spécifique[5], et non en fonction de ses passions. Et de déplorer que trop souvent, il n'agisse qu'en fonction de ses passions… Sur ce point d'ailleurs, on sait que, dans le premier livre de *La Politique*, pour mettre en valeur les bienfaits de la cité – qui permet la pratique de la vertu –, Aristote affirme que les hommes qui se laissent guider par leurs passions sont pires que des bêtes.

On pourrait nous objecter qu'Aristote définit la vertu comme un milieu. Ainsi devons nous suivre une position modérée vis-à-vis des plaisirs, acceptant certains, et refusant d'autres. Tout cela n'est pas sans une certaine vérité. Néanmoins il faut préciser que le milieu est plus proche de l'un des deux extrêmes. « À l'égard du moyen, dans certains cas, c'est le défaut qui lui est le plus opposé, et dans certains autres, l'excès : ainsi, au courage, ce n'est pas la témérité (laquelle est un excès) qui est le plus opposé, mais la lâcheté (laquelle est un manque) ; inversement, à la modération, ce n'est pas l'insensibilité, laquelle est une déficience, mais bien le dérèglement, lequel est un excès[6]. » Si bien que « celui qui cherche la position moyenne doit tout d'abord s'éloigner de ce qui y est le plus contraire, et suivre le conseil de Calypso :

> Hors de cette vapeur et de cette houle, écarte
> Ton vaisseau.

En effet, des deux extrêmes l'un nous induit plus en faute que l'autre ; par suite, étant donné qu'il est extrêmement difficile d'atteindre le moyen, nous devons, comme on dit, changer de navigation, et choisir le moindre mal […]. [7]»

Et plus loin : « Ce que les anciens du peuple ressentaient pour Hélène, nous devons nous aussi le ressentir à l'égard du plaisir, et en toute circonstance, appliquer leurs paroles : en répudiant ainsi le plaisir, nous serons moins exposés à faillir. »

On constate donc que sur ces questions, Aristote conserve en substance la même position que Platon, même s'il la corrige et y apporte de nouvelles idées.

4.1.1.3 Conclusion

Il apparaît donc que la revalorisation des sens proposée par certains philosophes modernes, tout en étant vraie à certains égards, est sur certains points excessive, et repose en partie sur un amalgame entre les positions d'Aristote sur la question de la connaissance et sur celle de la morale. Cela peut sembler étonnant, eu égard à la connaissance approfondie de l'œuvre du Stagirite que détenaient certains de ces penseurs. Sur ce point, il nous sera permis d'esquisser quelques hypothèses. **Par exemple, on peut se deman-**

[5] Cf. par exemple, *Éthique à Nicomaque* I, 6.

[6] *Ibid.* II, 8.

[7] *Ibid.* II, 9.

der si le désir de récupérer des thèmes chers à certains philosophes modernes n'a pas pu entrer en ligne de compte.

Ainsi a-t-on vu certains disciples modernes d'Aristote tenter de s'approprier la critique nietzschéenne de l'œuvre de Platon ou de celle de Kant. Or, si telle ou telle phrase isolée extraite des œuvres de Nietzsche peut paraître pertinente, son analyse en elle-même ne semble guère utilisable. Par exemple, son nominalisme radical est bien pire que la position platonicienne, et ne semble pas non plus adapté pour mettre à mal la pensée anti-métaphysique du philosophe de Königsberg. En outre, certains amalgames de Nietzsche sont problématiques. Par exemple, il est inutile de préciser qu'il ne recherche pas à hiérarchiser clairement les différentes opérations vitales[8] – bien qu'il se présente parfois comme le défenseur de « la vie », c'est à dire de la spontanéité, avec tous ses bons côtés, et ici surtout tous ses excès. Par ailleurs, s'il est vrai que Platon confond parfois ce qui relève de la philosophie théorique, et ce qui relève de la philosophie pratique, Nietzsche ne semble pas non plus faire nettement la différence entre les deux problématiques. Du moins Platon accorde-t-il la primauté à la connaissance sur l'agir, alors que Nietzsche, tributaire en cela des fausses conceptions véhiculées par Kant et surtout par Fichte, semble mettre la raison théorique à la remorque de la raison pratique, guidée cette fois non plus par l'impératif catégorique, mais par la volonté de puissance.

On notera aussi que certains « thomistes » tels que le R.P. Sertillanges ne feront pas appel au prophète de la mort de Dieu, mais aux analyses bergsoniennes[9]. Il ne nous semble pas utile de préciser que cette seconde référence ne nous semble pas plus profitable que la première : peut-être même nous engage-t-elle, si c'est possible, sur des voies plus dangereuses.

On peut cependant accorder à ces penseurs le mérite de mettre en avant le profit que nous pouvons tirer d'une meilleure attention aux vérités que nous montrent nos sens… à condition que nous n'en restions pas au niveau sensible dans l'analyse de ces vérités. Néanmoins, même sur la question des sources de nos idées, certains penseurs commettent, encore une fois une confusion : en effet , ils ne prétendent pas seulement que l'intellect doive s'accorder avec la réalité objective, comme le pense l'authentique pensée thomiste – et aussi, d'ailleurs la pensée nominaliste dont ces penseurs semblent ne pas voir toujours le danger. **Considérant que la connaissance nous vient de l'expérience, et que celle-ci n'est pas seulement expérience des réalités objectives, mais aussi expérience « de la vie », ils en concluent que c'est aussi à la vie que l'intelligence doit s'accorder.** Or les modernistes n'affirment pas autre chose : nous pensons en particulier à **Blondel**, pour qui « **la vérité est l'adéquation de la pensée et de la vie** ».

Du reste, le mot vie est assez vague. Veulent-ils désigner par là l'existence humaine, avec toutes ses péripéties ? Mais dans ce cas, l'intelligence doit être sans cesse en mouvement, puisque l'existence humaine est sans cesse en mouvement. On tombe alors dans l'erreur des sensualistes, que Platon avait déjà dénoncée en son temps, et qui semble avoir été reprise, au moins en partie, par Bergson. Il est vrai que leur discours ne serait pas faux, s'il fallait l'entendre dans le sens où « l'expérience de la vie », jointe à une bonne moralité, permet

[8] On pourra noter que sur ce point, Kant ne semble pas avoir des conceptions très claires non plus. Par exemple, il en vient à supposer l'existence d'une « passion rationnelle » - ce qui ressemble fort à un cercle carré – pour faire fonctionner sa philosophie morale.

[9] Du reste, nous ne prétendons pas que le « thomisme » très particulier du R.P. Sertillanges soit bergsonien. Néanmoins, on sait que le R.P. Sertillanges ne s'est pas fait faute d'affirmer sa sympathie pour les erreurs de Bergson : il lui semblait même qu'elles étaient proches de la pensée chrétienne, au moins sous la forme qu'elles ont prises dans les dernières œuvres de ce philosophe… On notera au passage que l'ouvrage dans lequel le R.P. Sertillanges étale sa complaisance pour Bergson a reçu les approbations canoniques nécessaires d'ecclésiastiques parmi lesquels figure le R.P. M.-D. Chenu… Comme quoi le monde est petit…

d'acquérir la vertu de prudence. Cependant, il est évident que ce n'est pas dans ce sens là que leur discours doivent se comprendre, puisque « la vie » est selon eux quelque chose de spontané, alors que la prudence demande une réflexion, fût-elle rapide. Veulent-ils alors désigner par là la spontanéité des passions ? Ce serait renverser l'ordre des choses, puisqu'au contraire ce sont les passions qui doivent se régler sur la raison.

4.1.2 Autres remarques sur la philosophie de la revue *Certitudes*

L'abbé de Tanoüarn porte aux nues René Girard, alors qu'il reconnaît lui-même (n° 9, p. 71) « qu'avec René Girard, nous sommes aux antipodes d'une philosophie de la nature, telle que la propose le thomisme, par exemple ». Or saint Pie X affirmait que « s'éloigner de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave ». Nous évoquerons surtout le cas de René Girard dans la partie consacrée à l'apologétique de la revue *Certitudes*.

Toutes ces déviations conduisent l'abbé de Tanoüarn, qui pourtant considère le libéralisme comme l'essence du modernisme, **à adopter des positions proches du modernisme sur les liens entre philosophie et théologie.** À ses interlocuteurs, l'abbé affirmera qu'il n'y a pas de vérité philosophique, parce que la vérité, « c'est le Christ », et au nom de ce principe, il en arrivera à nier l'infaillibilité du canon de Vatican I sur la démonstrabilité de l'existence de Dieu. Pour être plus précis, il invoque les arguments suivants :

1. on ne peut pas imposer à quelqu'un d'admettre la vérité d'un raisonnement philosophique qu'il ne comprend pas ;
2. malgré la forme employée, il n'y a pas infaillibilité par défaut de matière : la question évoquée est d'ordre philosophique et non théologique ;
3. d'ailleurs, Cajetan, lors d'un concile auquel il avait participé, et qui avait formulé une définition mettant en jeu des notions philosophiques, se serait opposé (vainement) à sa proclamation par le concile (fait d'ailleurs à vérifier).

On se demande dans ce cas pourquoi saint Paul affirme que les hommes devraient connaître leur Créateur à cause de ses œuvres : ne courait il pas le risque de se mêler de ce qui ne le regarde pas ?

Plus généralement, **sous prétexte que les sciences philosophiques jouissent d'une certaine autonomie à leur niveau, M. l'abbé les soustrait au jugement de la théologie**. D'où des affirmations assez étonnantes en vue de défendre les thèses de René Girard : « Les analyses de René Girard sont ancrées de plus en plus résolument dans l'Évangile, mais cela ne signifie pas que nous devions les juger à l'aune de la théologie. »

Il est étonnant que des théories – celle de René Girard – puissent légitimement fournir une interprétation naturaliste du dogme de la rédemption et « s'ancrer de plus en plus résolument dans l'Évangile » sans que « nous devions les juger à l'aune de la théologie ». En tout cas, l'apologie par la revue *Certitudes* de certains aspects de la pensée de M. Girard ne semble pas convaincante ; pour tout dire, elle rappelle quelque peu le rationalisme modéré par la liberté qu'elle prétend laisser à l'utilisation des références bibliques par les sciences humaines. Par exemple, forçant peut-être un peu sa propre pensée, **le directeur de la revue ira jusqu'à légitimer les interprétations arbitraires de l'histoire de Caïn et Abel données par M. Girard** (cf. n° 4), interprétations pour le moins hardies, qui seraient justifiées par le point de vue sociologique de leur auteur.

D'autant qu'il n'est en l'occurrence pas nécessaire d'utiliser le point de vue théologique pour juger de la question : en fait, même les païens comprenaient la différence entre les sacrifices – qu'ils soient bons ou mauvais – et les phénomènes sociologiques avec lesquels René Girard les confond. Au contraire, il faut, pour accepter de tels amalgames sans le moindre

esprit critique, se soumettre volontairement à une certaine mode intellectuelle, ou alors avoir une culture bien inférieure à celle de l'abbé de Tanoüarn et de M. Girard[10].

Thibon, Bernanos [à nuancer…], Boutang, de Corte…, toute une littérature « traditionaliste » moderniste avec laquelle il faudra savoir prendre ses distances – quitte à garder ses œuvres les plus saines – pour pouvoir vraiment restaurer la chrétienté sur des bases solides.

4.2 La théologie de la revue *Certitudes*

4.2.1 Distinction de trois formes du naturalisme

Deux formes essentielles de naturalisme :

a) négation de la grâce, ou de sa nécessité :

cf. le pélagianisme, le laïcisme ;

b) affirmation du caractère naturel de la grâce :

c'est le naturalisme de Blondel si bien étudié par le P. de Tonquédec, et celui du P. de Lubac, épinglé par le cardinal Siri dans *Gethsémani*.

Certaines doctrines qui tendent à diminuer l'autonomie de la nature débouchent logiquement vers des positions peu éloignées de ces dernières : nous pensons par exemple aux doctrines de Baïus, et même à certaines des jansénistes, Quesnel par exemple. Elles sont parfois désignées sous le terme de **« faux-surnaturalisme. »** Néanmoins comme le note le R.P. Garrigou-Lagrange dans son *De Gratia*, il ne s'agit là que d'une autre forme de naturalisme. Il nous semble donc peu opportun de les désigner simplement par le terme de « surnaturalisme », d'autant que la frontière n'est pas toujours nette entre ces deux formes de naturalisme. Par exemple, **René Girard propose une interprétation naturaliste de la rédemption**, même s'il ne refuse pas qu'on lui surajoute l'interprétation catholique[11]. **Cependant, par certains aspects, il semble se rattacher au « faux-surnaturalisme »**. D'autre part, des raisons circonstancielles s'ajoutent aux précédentes, parce que **le sens donné au terme de « surnaturalisme » par la revue *Certitudes* est ambigu, puisqu'elle lui oppose des thèses nettement naturalistes**, comme nous le verrons plus loin.

Outre les deux formes précédentes, le naturalisme peut encore se manifester par **un effacement de la distance entre nature et surnature** (cf. *PQR* de Jean Ousset, p. 102). Au demeurant, cette dernière forme de naturalisme permet de concilier ce qu'il pourrait y avoir de contradictoire dans les deux formes précédentes. **On peut se demander si *Certitudes* ne tendrait pas à se rapprocher de cette dernière forme de naturalisme** (cf. l'enthousiasme pour René Girard et la citation de Péguy au n° 8, p. 30).

4.2.1.1.1 La Babel intégriste

« L'intégriste catholique est celui qui nie ce naturalisme-là, au nom d'un idéalisme spirituel, souvent d'origine gnostique.

L'intégrisme ne met rien au-dessus de la loi. Son application justifie toutes les injustices, toutes les exactions, tous les meurtres et toutes les contraintes. » (p. 34).

---

[10] Nous reconnaissons néanmoins que cette distinction est peut-être moins évidente pour un athée. Cependant, si certains de ses devanciers, comme Freud ou Georges Bataille étaient athées, René Girard se réclame de l'Église catholique.

[11] Au moins en théorie. En pratique, il semble parfois considérer que le sens principal du texte évangélique est celui qui découle de sa théorie. Par exemple, dans l'interview à *Certitudes* (n°9, p 76) « Tenez… Quand le Christ dit " J'apporte la guerre, et non la paix. " Il dit d'une certaines manières : je vous prive des protections sacrificielles, je vous ouvre à la liberté. »

4.2.2 La hiérarchie des réalités et la seconde forme de naturalisme distinguée par J. Ousset

4.2.2.1 Hiérarchie nature-surnature

Pour bien évaluer la distance infinie entre la nature et la grâce, on pourra se référer par exemple au *De Gratia* du R.P. Garrigou-Lagrange ou encore à *Perfection chrétienne et contemplation* du même auteur.

Cette distance est niée par l'abbé de Tanoüarn déjà au n° 2, p. 116. « **En tant que telle, la grâce créée est tellement nôtre qu'elle est devenue quelque chose de nous, elle est nous.** Elle apparaît ainsi comme distincte de la motion du Saint-Esprit. **Elle est l'expression la plus élevée de notre liberté** et donc le principe de notre mérite[12] ». Phrases présentées comme découlant de la doctrine de Cajetan… Cependant, il est vrai également que le reste de l'article ne présente pas le même naturalisme, même si la comparaison avec les « fonds de pension » p. 116 n'est pas du meilleur goût. On pourrait y voir une critique discrète de la citation de saint Ignace d'Antioche donnée quelques lignes plus haut, mais peut-être aussi un simple dérapage.

Le n° 8 est beaucoup plus clair en revendiquant le naturalisme chrétien[13] (p. 64) et en affirmant qu'une phrase très discutable de Péguy est la meilleure analyse au XXe siècle de la grâce :

> « Et **l'arbre de la grâce et l'arbre de la nature**
> Ont noué leur deux troncs de nœuds si solennels
> Ils ont tant confondu leurs destins fraternels
> Que c'est **la même essence et la même stature**. »

Évidemment, en comparaison d'une telle profondeur, le R.P. Garrigou-Lagrange et le R.P. Del Prado font figure d'amateurs peu éclairés…

Pour nous, nous reconnaissons l'effort fait par Péguy pour collaborer à l'œuvre de restauration du christianisme. Néanmoins, il n'est pas forcément opportun de lui emprunter ses phrases les plus erronées…

Nous avons donc constaté **un oubli ou une diminution de la hiérarchie nature-surnature**. Quand bien même, il n'y aurait pas l'oubli de la distance entre nature et surnature, il y a parfois l'affirmation de l'indépendance du discours rationnel par rapport à la foi, comme dans les passages défendant René Girard. Or s'il est vrai que la raison est de soi autonome dans son ordre, elle est soumise au jugement fait à la lumière de la révélation. Et lorsqu'elle considère les vérités de la foi chrétienne, elle ne peut demander à n'être pas jugée « à l'aune de la théologie. »

La revue effectue également une **confusion entre l'amour naturel et l'amour surnaturel**, notamment au n° 8 p. 35. En effet, « le catholicisme, et nous pouvons ici écrire **le christianisme, sans soucis de précision confessionnelle**, est la religion qui **a aboli la loi** par la parole d'amour » selon François Huguenin. Cette phrase est inexacte, puisque le Christ a dit : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes : **je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir**. » (Mt V, 17) Mais en outre, l'amour qui loin d'abolir, accomplit la loi

---

[12] (N.d.A. : Ici, les gras sont de nous, mais l'italique se trouvait déjà dans le texte original).

[13] « **Le christianisme est la seule des trois religions monothéistes qui soit fondée sur un véritable naturalisme** ». (abbé de Tanoüarn, *Nouvelle Revue Certitudes*, n° 8, p. 64). **Nous ne nions pas que la grâce présuppose la nature** – encore qu'une des vertus de la grâce soit d'assainir la nature blessée par le péché, si bien que la grâce peut agir même lorsque la nature est déficiente (cf. par exemple II Cor IV, 7) – **néanmoins**, nous notons que **tout en se réclamant du surnaturalisme, la revue *Certitudes* professe des opinions qui de fait relèvent bien du naturalisme**…

est l'amour de charité[14]. Or les « confessions chrétiennes » non catholiques possèdent-elles réellement l'amour surnaturel ? Leur membres peuvent éventuellement posséder un fort amour naturel, mais celui-ci ne sera pas « l'accomplissement de la loi » qui réside dans l'amour surnaturel qu'est la charité.

De même pp. 27-28 du même numéro, l'abbé de Tanoüarn semble confondre amour naturel et amour surnaturel. Dans les deux cas, **la confusion a lieu dans les passages** qui sont faits pour susciter le plus d'émotion, et **où il s'agit de prêcher la guerre sainte contre le prétendu « légalisme »**.

Sur le plan naturel, on peut se demander s'il n'y a pas un oubli de la hiérarchie entre les différents appétits (végétatifs, sensibles, et spirituel) peut-être sous l'influence de Nietzsche ou de Lacan.

À l'occasion, l'abbé de Tanoüarn ne répugne pas à tenir des propos typiquement jansénistes, par exemple : « Elle [la grâce] se présente comme une nouvelle nature – obéissant à une nouvelle loi fondamentale – non plus celle de la cupidité égoïste, mais celle de la charité[15]. » Or la nature n'est pas par elle-même liée à une « cupidité égoïste » ; c'est à cause du péché originel qu'elle est blessée par la concupiscence. C'est d'ailleurs à cause d'opinions telles que celles-ci que Jansénius rejetait la possibilité de l'état de nature pure : comment Dieu, en effet aurait-il pu créer la nature humaine méchante comme elle peut l'être lorsqu'elle n'a pas la divine charité ? …(cf. le passage du *Clypeus* du R.P. Gonet sur la possibilité de l'état de nature pure).

M. l'abbé de Tanoüarn affirme en se réclamant de saint Thomas (sans d'ailleurs donner de référence) que « la grâce agit selon le mode de la nature », sans préciser que cette phrase ne s'applique pas aux dons du Saint-Esprit.

Or saint Thomas dit clairement : « **dona excedunt communem perfectionem virtutum**, non quantum ad genus operum […] sed quantum ad modum operandi, secundum quod **movetur homo ab altiori principio** [sc.a Deo] » cf. I[a] II[æ] q. 68 a. 6, ad I[um]). Or la question est d'autant plus importante que les dons du Saint-Esprit sont nécessaires au salut, comme saint Thomas le prouve dans ce même article.

Cf. Del Prado, 1[e] partie, p. 179 « Dona ergo a virtutibus distinguuntur in hoc, quod **virtutes perficiunt** ad actus **modo humano** ; **sed dona, ultra humanum modum**. »

Cf. aussi Ia IIae q. 111 a. 2 sur la distinction entre grâce opérante et grâce coopérante. L'action des dons du Saint-Esprit relève de la grâce opérante.

Cette question est importante pour deux raisons :

- Les dons se distinguent des vertus infuses par leur mode qui dépasse le mode humain, même lorsqu'ils poussent à accomplir une action d'apparence banale. Si donc on oublie leur mode, il n'y a plus de raison de leur attribuer une existence propre.

---

[14] On peut supposer que M. Huguenin n'a pas tout a fait compris ce qu'il écrivait, mais faut-il croire à un lapsus ? Si dans son article, on remplace le verbe « abolir » par le verbe « accomplir », la phrase en question ne colle plus au contexte…

[15] Lire à ce propos les propositions condamnées par Alexandre VIII. Notamment la 7[e] *Omnis humana actio deliberata est Dei dilectio vel mundi : si Dei, caritas patris est ; si mundi, concupiscentia carnis, hoc est mala est*. Cf. aussi les citations de Gonet.

Cf. aussi la 35[e] proposition de Quesnel condamnée par Clément XI : *Gratia Adami est sequela creationis et erat debita naturæ sanæ et integræ*. (cela dit dans le cas de Quesnel, cette proposition est aussi liée à une autre hérésie consistant à distinguer deux espèces différentes de grâce sanctifiante).

- Or les dons sont nécessaires au salut (cf. I^{a} $II^{æ}$ q. 68 a. 6, corps de l'article), les œuvres opérées par les dons sont parmi les plus méritoires, et en particulier la contemplation infuse repose sur l'action des dons, notamment du don de sagesse.

Nous pouvons également nous demander s'il n'y a pas une sous-estimation des effets du péché originel ? cf. n° 4.

Y a-t-il victoire naturelle du bien sur le mal, comme le laisse penser la légende du dessin illustrant la p. 68 du n° 4 : « Dans la lutte entre le bien et le mal, **le fléau de la balance tend naturellement vers le bien**. Mais un petit démon (à gauche) tente par ruse de manifester la puissance du Malin » ?

Seule la grâce permet de rétablir la nature déchue. Par conséquent, la victoire sur le mal n'est obtenue que par la Croix du Christ, qui nous rend la grâce que nous avons perdue depuis le péché originel. Cette victoire est donc impossible par les seules forces de la nature, et ce, particulièrement à notre époque, comme le rappelait le cardinal Pacelli en s'adressant aux catholiques de France, peu de temps avant d'accéder au souverain pontificat. Cette victoire est de fait très glorieuse. Il est vrai aussi que même les péchés des hommes concourent à accroître la gloire de Dieu, puisqu'elles lui permettent de manifester tantôt sa miséricorde, et tantôt sa justice. Néanmoins, il est vrai aussi que tous ne profiteront pas de cette victoire. En particulier, au point de vue théologique, la thèse du petit nombre des élus est au moins aussi probable que la thèse contraire. **On peut se demander cependant si cette thèse n'est pas rejetée implicitement par la légende que nous venons de citer, et si elle ne relèverait pas, d'après les principes de la revue *Certitudes*, de « la sacralisation du mal dans l'histoire. »** (cf. n° 4, p. 53).

4.2.2.2 La notion de hiérarchie et la question de l'« altérité »

L'abbé de Tanoüarn nous parle de « l'altérité fondatrice » du sexe féminin, au lieu de parler de différence et de hiérarchie entre les sexes (cf. n° 8, p. 28). On peut penser qu'il s'agit de récupérer le lectorat féminin – d'autant plus que la critique du « moralisme » est souvent le fait des « machos » que l'abbé de Tanoüarn considère comme intégristes : elle était en effet bien utile, à l'époque où la piété était plus vive, aussi bien aux séducteurs sans scrupules qu'aux maris las de voir leur épouse réciter le chapelet. Cependant, plus profondément, il semble que notre abbé préfère évoquer « l'altérité » que de rechercher la hiérarchie qui existe entre les réalités créées.

« L'altérité » des créatures repose sur le fait qu'elles possèdent le transcendantal « aliquid ». Une métaphysique du transcendantal « aliquid » permet-elle de rendre compte de la hiérarchie des réalités créées et de la Réalité Increée ? En tout cas pas sous sa forme développée actuellement.

4.2.2.3 Altérité et communication :

Dans l'idéologie contemporaine, **l'altérité apparaît comme le fondement qui rend tout à la fois possible et nécessaire l'un des comportements les plus valorisés par la société actuelle : le dialogue**. Nous noterons à ce propos deux choses. Tout d'abord, ce dialogue est une forme d'échange qui ne doit en aucun cas dévier vers une quelconque recherche de la vérité – sans quoi l'on tomberait dans l'étroitesse d'esprit… Évidemment, ce principe admet des exceptions : c'est ainsi qu'il est tout à fait louable de « rechercher la vérité ensemble » si cette recherche met bien en évidence le fait que les opinions reçues à ce jour ne peuvent en aucun cas prétendre au statut de vérités objectives…

Ensuite, nous observerons que, assez souvent, l'engouement pour le thème de l'altérité et de la communication s'explique par une référence au moins implicite aux deux types de communications suivants, qui sont vus comme particulièrement positifs par les tenants du libéralisme[16] :

- communication entre les sexes ;
- dialogue entre représentants de « vérités » opposées :
  - culte du consensus,
  - la question de l'œcuménisme,

  sur ces deux points :
    - ✓ la théologie d'Urs von Balthasar et du cardinal Wojtyla (voir *La Nouvelle Théologie*[17], pp. 70-72 et 72-79),
    - ✓ le thème de la communication dans la pensée New Age[18],
    - ✓ l'importance du thème de l'altérité chez certains héritiers du phénoménologisme, et de celui du dialogue dans les théories d'Habermas[19].

4.2.3 L'intégrisme d'après la revue *Certitudes*

La revue *Certitudes* invente une grave hérésie, « l'intégrisme », dont elle propose une définition assez incohérente : l'intégrisme est présenté comme une forme d'idéalisme religieux, et quelques lignes plus loin, on parle de « l'intégrisme du M.L.F. » et de « l'intégrisme laïc »… Le M.L.F. serait-il un mouvement religieux ? À moins peut-être que l'intégrisme ne soit un synonyme de l'idéalisme en général ? Dans ce cas, pourquoi ne pas parler tout simplement d'idéalisme, puisque c'est la notion que l'on veut désigner ? Mais peut-être l'intégrisme désigne-t-il le légalisme ? Dans ce cas, de nouveau, pourquoi ne pas employer ce terme de préférence à celui de légalisme ? De plus, le M.L.F. est-il légaliste ? Ne doit-on pas au contraire lui reprocher d'être révolutionnaire ? Par ailleurs, Maritain est présenté comme intégriste. Or, il n'était ni légaliste, ni « surnaturaliste », mais libéral et naturaliste, comme le prouvent l'abbé Meinvielle et le Cardinal Siri. Il est vrai néanmoins qu'il professait un « Humanisme intégral »…

Ce qui est étonnant, c'est **que, en même temps qu'elle s'en prend à « l'intégrisme », la revue *Certitudes* défend des positions naturalistes, et encense l'apologétique de René Girard…**

4.2.4 Complicité avec le modernisme

Écoutons M. l'abbé de Tanoüarn : « L'époque moderne nous présente deux hérésies retentissantes, **le jansénisme et le modernisme ; dans les deux cas, l'Église a pu paraître aggraver la situation de certains de ses enfants**[20]. Dans un entretien à *Certitudes*, **Bruno Neveu, spécialiste absolu de cette question des censures ecclésiastiques,** expliquait que

---

[16] Notons cependant que certains penseurs libéraux évitent de parler trop souvent de « dialogue », ce terme ayant été galvaudé à l'excès.

[17] *La Nouvelle Théologie*, éd. Courrier de Rome.

[18] On nous objectera peut-être que le New Age, s'il fait référence constamment à l'idée de communication dans le village planétaire, tend plutôt à effacer les différences. Ce n'est pas entièrement faux, même si en pratique le New Age s'appuie souvent sur des lobbies bien identifiables. En fait, il nous semble qu'il tend surtout à effacer les hiérarchies.

[19] Philosophe très en vue actuellement, Habermas est un ancien membre de « l'école de Francfort », un groupe de « penseurs » qui s'appuyaient sans ambiguïté sur l'idéologie marxiste.

[20] Les hérétiques seraient-ils « les enfants » de l'Église ? À Dieu ne plaise…

l'Église " fait exister l'hérésie pour la tuer ". Il s'agissait alors de désigner l'erreur ou même, dit le Père Guérard des Lauriers, de la **prophétiser**, pour que les chrétiens n'y tombent pas petit à petit » (n° 7, p. 82).

Autrement dit, saint Pie X délirait lorsqu'il parlait du complot moderniste ! De la part d'un prêtre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, c'est tout de même gros ! D'autant plus que si certains modernistes, tel Loisy, ont prétendu ne pas se reconnaître dans les propositions condamnées par *Lamentabili* et *Pascendi*, Tyrell a reconnu, dans le *Times* de septembre 1907, que la description du modernisme par *Pascendi* est si remarquablement fidèle qu'on pourrait y voir « l'œuvre d'un traître à l'orthodoxie »[21]. L'affirmation est d'autant plus grosse que *Lamentabili* relève de l'enseignement extraordinaire de l'Église, comme saint Pie X le confirmera dans *Pascendi*, en engageant à nouveau son autorité apostolique.

L'indulgence vis-à-vis du jansénisme semble elle aussi étonnante. M. l'abbé penserait-il que « la bulle *In eminenti* d'Urbain VIII est subreptice », comme l'affirme la 31e proposition condamnée par Alexandre VIII ? Notons en tout cas que M. l'abbé doit être d'accord avec Bruno Neveu, puisqu'il le considère comme le « spécialiste absolu » en la matière.

Dans le n° 2, François Huguenin, écrit à propos de Maurras : « Dès lors, le rapprochement avec **Gabriel Marcel**, **Simone Weil** ou la " monarchie franciscaine " de Bloy prend tout son sens ». Rappelons que Gabriel Marcel, malgré ses réticences vis à vis de la nouvelle « messe », est tout de même existentialiste. Sans prétendre trancher le cas de Simone Weil, nous renvoyons néanmoins notre lecteurs à *La Gnose universelle*, d'Étienne Couvert, pp. 135 à 139.

Nous renvoyons aussi à François Huguenin, n°4, p. 127, toujours sur l'Action Française : « seule l'AF proposait une érotique de l'esprit qui pût les contenter ». L'A.F avait-elle conscience de proposer une érotique de l'esprit ?

Autre propos de François Huguenin : « **l'hypertrophie de la notion d'autorité au sein de l'Église, culminant avec Vatican I** » (n° 7, p. 63). Vatican I mérite-t-il les anathèmes que François Huguenin lancera contre l'intégrisme, au numéro suivant de *Certitudes* ? Quel respect envers Pie IX et les pères conciliaires ? François Huguenin est également l'auteur de l'article sur René Girard, dans le n° 4.

Sur René Girard, les réserves maintenues par l'abbé de Tanoüarn au n° 4 se muent en enthousiasme par la suite. Notons aussi de l'abbé de Tanoüarn, sur **de Lubac : « ce digne jésuite »** (n° 4 p. 78).

4.3 La morale revue et corrigée par la revue *Certitudes*

« moralitas [..] consistit [..] in relatione transcendantali actus humanis cum regula morum. »
Joseph Gredt, o.s.b.[22].

4.3.1 Loi naturelle et loi positive – le point de vue de la revue *Certitudes*

L'intégrisme est une forme d'idéalisme : c'est pourquoi la revue *Certitudes*, en fidèle héritière de saint Thomas, se doit de le combattre vaillamment. Néanmoins de quelle forme d'idéalisme s'agit-il ? « **L'intégrisme d'aujourd'hui est un légalisme, comme un idéalisme pratique**, présenté sur le mode du Tu dois ! Il faut ! ».

Il n'est donc pas étonnant que pour combattre l'intégrisme, l'abbé de Tanoüarn fasse référence à celui qui a déclaré la guerre au dragon « Tu dois ». Et de fait, **le lecteur averti saura**

---

[21] Cf. *Face au modernisme*, de Louis Jugnet, note 4. (réédité par l'AFS).

[22] Thèse 7 de l'Éthique générale des *Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ*.

peut-être quel intérêt porte notre abbé aux analyses de Friedrich Nietzsche sur le formalisme kantien, et son corollaire le moralisme, qui réduit le christianisme à une morale pesante.[23]**.**

Ce point appelle néanmoins deux remarques. Premièrement, **il ne semble pas que, parmi les diverses accusations portées contre Kant, personne ait jamais songé à celle d'intégrisme.** Au contraire, la doctrine d'Emmanuel Kant est l'une des sources principales de l'agnosticisme des deux derniers siècles, et l'auteur de différentes erreurs qui ont été reprises par les modernistes. Par exemple, on sait qu'il professait la théorie de la double vérité, suivant laquelle une ministre religieux peut légitimement enseigner une chose en temps que représentant de sa confession religieuse, et son contraire en tant que scientifique. D'une manière générale, une large partie du mouvement moderniste se rapprochait et se rapproche des idées du philosophe de Kœnigsberg, même si, il est vrai, d'autres courant se réfèrent plutôt à Nietzsche. **Il semble donc que la revue *Certitudes* propose une définition de l'intégrisme qui convienne à un courant non négligeable du mouvement moderniste**.[24].

Par ailleurs, puisque l'abbé se réfère aux analyses de Nietzsche pour critiquer le moralisme, scorie du formalisme kantien, il convient de donner certaines précisions. De fait, le formalisme de Kant est lié à son idéalisme. Néanmoins, ce que Nietzsche et l'abbé de Tanoüarn dénoncent comme relevant du « moralisme » a été la position de nombreux prêtres, parmi lesquels certains pouvaient difficilement être taxés d'idéalisme, ou en l'espèce, de kantisme. Nous ne chercherons pas à décortiquer les arguties dénonçant le moralisme, qui ont déjà été brillamment réfutées par Mgr de Castro-Mayer dans son *Catéchisme des vérité opportunes* (chapitre IV). Nous noterons cependant que sur le plan moral, elles ne sont pas sans porter des fruits bien amers. Par ailleurs, **nous ferons remarquer que la dialectique loi-amour mise en œuvre par l'abbé de Tanoüarn est une tarte à la crème bien connue de certains courants du modernisme ou du protestantisme libéral**. *La Symphonie pastorale* d'André Gide[25] en expose certains thèmes, justifiés par des arguments exégétiques vraisemblablement inspirés par cette forme de protestantisme.

Néanmoins, l'abbé juge nécessaire de nuancer les critiques traditionnelles contre le moralisme, et de les étayer sur des arguments nouveaux. Là se trouve l'originalité de son analyse, qui pourrait par d'autres aspects sembler moins subtile que celle de bons auteurs modernistes. Les nuances posées par l'abbé de Tanoüarn tiennent en deux points. D'une part il ne critique pas frontalement la référence à une loi, mais prétend atteindre un équilibre entre l'attention due à la loi et l'impératif de l'amour – ce qui en soi, pourrait se prendre en bonne part. D'autre part, l'abbé tient compte de la différence de statut entre la loi positive et la loi naturelle (pp. 28-29). Néanmoins, il convient de noter que l'abbé fait sienne les critiques de Nietzsche et de Hegel, si bien qu'en pratique les deux restrictions évoquées ne semblent pas tirer à conséquence. (Notons d'ailleurs que de ce fait, il court le risque de porter atteinte à l'honneur de la plus grande partie des catholiques du XIXe siècle, sinon des catholiques en général[26].)

---

[23] Il pourrait sembler que l'abbé adresse son reproche de moralisme avant tout à l'islam et à la religion mosaïque. Il n'en est rien. En effet « En chrétienté, l'intégrisme se définit comme un surnaturalisme (ce qui n'empêche pas le légalisme et l'autoritarisme, au contraire) .» (p. 31) Par ailleurs, l'abbé appuie son « raisonnement » sur les analyses de Nietzsche et de Hegel. Or, à notre connaissance, ce n'est pas contre la religion musulmane que ces auteurs ont dirigé leurs critiques…

[24] Cette affirmation pourra étonner le lecteur qui constate l'ambiguïté de l'Église conciliaire par rapport à certains problèmes moraux. On sait néanmoins que Saint Pie X louait les vertus ascétiques de certains modernistes. On notera d'ailleurs que si Saint Pie X louait ces vertus ascétiques, c'est qu'il les considérait comme bonnes en elles-mêmes, bien qu'elles fussent possédées par ceux qu'il considérait comme les pires ennemis de la Sainte Église. On peut au contraire se demander si la revue *Certitudes* ne tend pas à présenter comme un mal certaines vertus naturelles peu en vogue, celles-ci étant une preuve d'étroitesse d'esprit, qu'elles soient possédées par des catholiques ou des ennemis de l'Église.

[25] Note : les œuvres de cet auteur ont été mises à l'index.

[26] À en croire certains zélateurs « chrétiens » des ouvrages de F. Nietzsche…

En conclusion, il nous semble que la revue soutient des positions qui, si on les accepte, tendent à ruiner le fondement de toute vie spirituelle. Celle-ci, en effet contient une part active, qui consiste dans l'observation des commandements, et la pratique des divers types d'exercices spirituels, et une part passive, qui est l'œuvre du Saint–Esprit, œuvre à laquelle nous coopérons grâce à l'exercice des vertus théologales et des dons du Saint-Esprit. **En effet, le « naturalisme chrétien » proposé par cette revue tend à effacer la distance insurmontable séparant le domaine de la grâce et celui de la nature.** Cette position nous semble illégitime, même appliquée aux vertus infuses, mais en outre, elle tend à vider de sa substance la doctrine traditionnelle sur les dons du Saint-Esprit. Par ailleurs, elle propose une critique du moralisme qui serait dangereuse, même si elle était menée sous prétexte de défendre la vie intérieure, mais dont on voit encore moins l'objet lorsque celle-ci tend à apparaître comme une forme d'illuminisme. Pour être bref, la critique du moralisme blesse l'ordre naturel, tandis que le « naturalisme chrétien » blesse l'ordre surnaturel[27]. En effet, loin d'éviter les confusions entre ordre naturel et ordre surnaturel[28], le « naturalisme chrétien » semble se rapprocher de la seconde forme de naturalisme distinguée par Jean Ousset.

Pour conclure, on s'interrogera sur la portée des anathèmes proférés par François Huguenin contre l'intégrisme[29]. En effet, on sait que pour M. Huguenin, « l'hypertrophie de la notion d'autorité au sein de l'Église [culmine] avec Vatican I.[30] ». D'où la question : **les diatribes de M. Huguenin contre l'intégrisme visent-elles aussi le premier Concile du Vatican – et par voie de conséquence, Sa Sainteté le Bienheureux Pape Pie IX ?**

4.3.2 La conscience d'après la revue *Certitudes*

Sur ce sujet, on note des contradictions d'un numéro à l'autre. Par exemple, l'article de l'abbé Héry dans le n° 11 semble effacer la notion de conscience de l'appareil de la philosophie et de la théologie morale. L'argument invoqué est son caractère subjectif, la possibilité pour la conscience d'être erronée. À l'inverse, au n° 8, p. 29, le rôle de la conscience est plutôt exagéré : il est fait référence à l'article 5 de la Ia IIae, q. 19, où saint Thomas affirme que celui qui croit en conscience être tenu de forniquer pèche en s'en abstenant. En revanche, M. l'abbé de Tanoüarn semble oublier l'article 6 de la même question, qui affirme que dans un tel cas, on pèche aussi en suivant sa conscience, puisqu'on aurait eu le devoir de mieux la former.

Ces contradictions tiennent-elles seulement au pluralisme de la revue *Certitudes* ? Il nous semble que non. Ainsi l'article du n° 11 est-il signé de l'abbé Héry, mais il semble exprimer la pensée du directeur de la revue, bien que, à certains égard, ses thèses s'opposent à celles présentées par celui-ci dans le n° 8[31]. Peut-être celui-ci a-t-il cherché à corriger l'importance exagérée attribuée à la conscience morale dans le numéro antérieur de sa revue : mais ce faisant, il est tombé dans l'excès inverse.

---

[27] On nous objectera peut-être que la revue *Certitudes* à cherché à éviter deux excès opposés, et cherche à atteindre un juste milieu. Tel ne semble pas être le cas puisque : « En chrétienté, l'intégrisme se définit comme un surnaturalisme (ce qui n'empêche pas le légalisme et l'autoritarisme, au contraire) .» (p 31). Par ailleurs, on sait que l'abbé ne voue pas une admiration sans mélanges au catholicisme du XIX[e] siècle.

[28] Par exemple, à la page 30 du n° 8, on ne voit pas clairement où il est question de l'amour naturel, et où il est question de l'amour surnaturel : on commence par une référence à saint Paul qui vise l'amour de charité, et on enchaîne sur des développements qui visiblement concernent plutôt l'amour naturel, voire sensible…

[29] Cf. son article dans le n° 8.

[30] N° 7 p. 63. Noter aussi dans le même article l'interprétation pour le moins discutable – pour ne pas dire scandaleuse – de la doctrine de Saint Augustin, p. 61.

[31] Pour tout dire, nous ne serions pas étonnés d'apprendre que le directeur de la revue *Certitudes* soit le vrai auteur de l'article attribué à l'abbé Héry. Son style porte à croire qu'il aura au moins collaboré à sa rédaction.

On comprend mal que l'article présenté dans le n° 11, puisse se réclamer de Mgr Lefebvre, et malgré son intention de lutter contre le libéralisme, il ne correspond pas à l'enseignement moral traditionnel. Du reste, **ces articles sont l'un et l'autre en contradiction avec les idées exprimées par Mgr de Castro Mayer dans sa réfutation des erreurs 42 et 43 énumérées par le *Catéchisme des vérités opportunes opposées aux erreurs actuelles*[32].** L'article du n° 8, quelle qu'ait été l'intention de son auteur, semble aussi favoriser les erreurs 44 et 45 dénoncées par Mgr de Castro Mayer par la manière dont il critique le « surnaturalisme ».

4.3.3 L'argument crypto-féministe

Contrairement à ce que semble penser l'abbé de Tanoüarn, l'homme ne « symbolise » pas la loi, mais, dans le cadre du mariage, détient l'autorité qui est nécessaire au bon fonctionnement de toute société, la société familiale comme la société civile. Il est donc nécessaire que sa femme lui soit soumise, et cette nécessité, loin de relever du « légalisme » ou du « machisme », relève de la loi naturelle. Elle n'a été totalement effacée de la loi française que très tardivement, quelques années après les évènements de 68.

Concernant le statut de la femme, d'ailleurs, le catholicisme l'adoucit grâce au précepte de charité qu'il adresse au mari aussi bien qu'à l'épouse : néanmoins, il ne peut supprimer le devoir d'obéissance de la femme, puisque, comme le dit l'abbé de Tanoüarn lui-même, « la grâce n'abolit pas la nature, mais l'accomplit. » Il est vrai cependant que cette autorité peut être vue de manière excessive par certaines religions telles que l'islam. L'origine de ces excès réside initialement dans les passions humaines, et plus récemment, dans les réactions de rejet face au modèle occidental décadent.

L'abbé affirme que, puisque la femme symbolise l'amour, « la première victime de l'intégrisme et de son légalisme, c'est la femme ». On pourrait noter que la femme symbolise aussi la chair… et que cette prétendue défense de la femme, justement, s'insère dans un pamphlet contre le « légalisme »[33].

Par ailleurs, il semble pour le moins dangereux d'affirmer, comme le fait l'abbé de Tanoüarn, que « la complémentarité entre l'Amour et la Loi renvoie […] à la dualité des sexes, c'est-à-dire à l'ordre naturel, tel qu'il est sorti des mains de Dieu créateur ».

Premièrement, l'amour et la loi sont des notions qui existent en Dieu lui-même, alors que, contrairement aux croyances des païens ou des cabalistes[34], la complémentarité des sexes n'existe que dans le domaine de la création matérielle. Par conséquent **il semble illogique d'affirmer que le rapport entre la loi et l'amour se définit par rapport à la dualité des sexes.**

De plus, cette phrase semble d'autant plus étrange que la Loi Éternelle est elle-même cet ordre naturel qui préexistait dans l'intelligence du Créateur et conformément auquel il a créé le monde[35], ordre naturel dont la complémentarité des sexes n'est qu'un aspect.

---

[32] Par exemple, dans le n° 11, l'encart de la p. 111, sous prétexte de se référer à Bourdaloue, reprend la 43e erreur étudiée par Mgr de Castro Mayer.

[33] On note de fait que certains considèrent comme « misogynes » tous les comportements chastes, sans excepter – bien au contraire – ceux qui relèvent de la galanterie. Les mêmes personnes n'hésitent pas, à l'occasion, à faire, sous couvert d'amour de l'art, l'apologie d'ouvrages totalement opposés à la dignité de la femme, pourvu qu'ils flattent la chair.

[34] Par exemple, du Dr Freud ou du R.P. Congar. Cf. « *Je crois en l'Esprit Saint* », t. III, pp. 262 et sq. où le R.P. Congar évoque la prétendue « féminité » du Saint-Esprit, après avoir semblé écarter cette hypothèse.

[35] Nous ne voulons pas dire par là que l'ordre physique du monde ne dépend pas du libre choix de Dieu, mais seulement que l'ordre métaphysique du monde et la loi naturelle ne dépendent que de l'intellect divin. Telle est nous semble-t-il la position thomiste traditionnelle.

En outre, en Dieu, la Loi et l'Amour ne se distinguent que d'une distinction de raison, alors que les sexes se distinguent par une distinction réelle.

On pourrait nous opposer que « le père » symbolise la loi et que la mère symbolise l'amour. En fait le père ne « symbolise » pas « la loi », mais il détient l'autorité, comme nous l'avons dit plus haut. Quant à la mère, elle ne symbolise pas l'amour[36], mais témoigne de l'affection : en cela, d'ailleurs, elle ne se distingue pas formellement du père, si ce n'est que son affection est plus tendre et moins rude que peut l'être celle d'un père.

En outre, il semble que le raisonnement de M . l'abbé semble assez vite confondre l'amour surnaturel auquel fait référence Saint Paul, et l'amour naturel. Aussi dit-il, après avoir donné une citation de saint Paul sur l'amour de charité : « Mais enfin, si l'on y réfléchit, c'est bien la femme qui est le lieu [?] de l'amour, et en ce sens l'amour est son apanage. » Cette confusion entre l'amour naturel (qu'il soit sensible ou spirituel) et l'amour surnaturel nous semble confirmer la pente naturaliste de la *Nouvelle Revue Certitudes*.

La confusion entre amour naturel et amour surnaturel semble aussi se trouver chez François Huguenin.

Il faut savoir enfin que l'abbé sait user de discernement pour saisir où est le machisme véritable. Par exemple, le lecteur bien informé saura peut-être l'intérêt que, malgré des divergences d'opinion, il porte à *L'insoutenable légèreté de l'être*, en dépit de la réputation de misogynie qui frappe Milan Kundera dans certains milieux bien pensants. Au demeurant, on comprend aisément que M. l'abbé ne tombe pas dans le panneau : en effet, qui pourrait convaincre de misogynie quelqu'un qui parle si bien des femmes ?

4.4 La pensée de la revue *Certitudes* et le jansénisme

« Qui a malo non abstinet nisi timore pœnæ , illud commitit in corde suo et iam est reus coram Deo. »[37]
Quesnel, 62e proposition condamnée par Clément XI.

Notons également que sur beaucoup de points, la critique de l'intégrisme évoque le mouvement janséniste. En effet, celui-ci méprisait les actions faites par simple crainte de l'enfer, par haine du péché, ou par désir de la gloire éternelle[38]… et estimaient, comme les rédacteurs de la revue, que nous devons toujours agir par pure charité… **À ce compte là, on ne voit guère qui pourrait espérer aller au paradis – à part peut-être, justement, les rédacteurs de la revue *Certitudes*.** De plus, les jansénistes eux aussi considéraient la grâce comme presque naturelle, même s'ils appliquaient cette affirmation surtout à la grâce initiale d'Adam et Ève, qu'ils considéraient indûment comme d'espèce inférieure[39]. « La crainte servile ne se représente Dieu que comme un maître dur, impérieux, injuste et intraitable. L'homme, en vue de sa conservation, peut se dispenser de la loi, que Dieu a fondée pour son utilité… », ces

---

[36] Il est vrai néanmoins que la femme d'une certaine manière symbolise l'amour, peut-être d'ailleurs autant comme son objet que comme son sujet. Mais si elle symbolise l'amour spirituel, elle symbolise aussi l'amour charnel... Par ailleurs, outre que ce symbolisme n'est pas le fondement de la société familiale, mais découle de la nature de celle-ci, il ne doit pas être pris d'une manière mécanique, comme le fait l'abbé de Tanoüarn à la suite de certains psychanalystes, sans quoi l'on tombe dans le paralogisme et l'amalgame.

De tels amalgames se retrouvent également chez les auteurs panthéistes : sur ce point, on pourra se référer à la critique de J. Borella par M. Couvert dans *La Gnose contre la foi* : « il ne faut pas sortir de l'analogie pour utiliser les termes dans leur sens propre au cours du raisonnement. […] Or la tentation de passer du sens métaphorique au sens propre d'un même terme au cours du discours est très forte, et c'est le péché habituel de tout panthéisme » (p. 192).

[37] Cette proposition illustre le fait que la lutte contre le moralisme ne date pas de Nietzsche ni de Hegel : sur ce point, la revue *Certitudes* peut donc se poser en digne héritière du combat des jansénistes pour la charité…

[38] Cf. la condamnation d'Alexandre VIII, propositions 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

[39] Cf. les 35e et 36e propositions condamnées par Clément XI.

affirmations ne sont pas de la revue *Certitudes*, elles sont de Pascal Quesnel[40], l'un des fers de lance du jansénisme… Notons enfin que les affirmations quelque peu démagogiques de la revue *Certitudes* destinées à obtenir la bienveillance du lectorat féminin ne l'éloignent pas non plus de la tradition janséniste : on sait en effet que ceux-ci avaient poussé leurs errements jusqu'à laisser des femmes célébrer la messe…

Le lecteur attentif aura sans doute remarqué au passage que contrairement à certaines idées reçues, les erreurs du jansénisme préfigurent sur plus d'un point celles du modernisme. Au demeurant, cette vérité a bien été remarquée dans les milieux traditionnels dans le cas des questions relevant de la liturgie : néanmoins, il serait sans doute utile d'étudier plus en détail les similitudes qui peuvent exister dans d'autres parties de la théologie.

4.5 L'Histoire selon la revue *Certitudes*

4.5.1 La revue *Certitudes* et l'islam

La revue *Certitudes* semble assez hostile à l'islam. Celui-ci est effectivement une fausse religion, qui ne reconnaît pas la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dont certaines formules contiennent des blasphème à l'égard de la Très-Sainte Trinité. Cependant, pourquoi adopter des positions ambiguës vis-à-vis de R. Guénon, si l'on prétend lutter contre l'islam ? R. Guénon n'était-il pas musulman ?

4.5.2 La revue *Certitudes* et la gnose

Indulgence étonnante vis-à-vis de maître Eckhart (n° 4, p. 80).

4.5.3 La revue *Certitudes* face aux *Cahiers Barruel*

À lire la revue *Certitudes*, il semblerait que les *Cahiers Barruel* se présentent comme une revue foncièrement gnostique. En effet, ils « développent ce qu'il faut appeler un dualisme historique »[41] sous la férule d'Étienne Couvert.

Profitons de ce sujet pour rappeler **la grande influence qu'exerce la pensée d'Alain de Benoist, théoricien du GRECE et de l'extrême droite païenne, sur l'abbé de Tanoüarn**, qui semble y puiser avec facilité. Sur ce thème de la contestation du dualisme historique, Alain de Benoist écrit dans *Psychologie du conspirationnisme* : « Ainsi, la plupart des théories du complot se fondent implicitement sur l'idée d'un ordre naturel que la conspiration viendrait parasiter ou perturber. Il s'agit, dans une perspective providentielle, d'expliquer pourquoi le Bien est mis en échec, pourquoi les desseins de la Providence divine sont apparemment contrecarrés par les forces du Mal… Le “ chef d'orchestre clandestin ” devient alors une sorte de contrefaçon, de miroir négatif de la Providence. Comme elle, il est omniscient, omniprésent, omnipuissant. Il possède, pour faire le mal, presque autant de pouvoir que la Providence en a pour faire le bien. ».

En réalité, à y regarder de plus près, il semble bien que les idées qui, dans les écrits des *Cahiers Barruel*, déplaisent le plus aux journalistes de la revue *Certitudes*, notamment sur la Contre-Église, se trouvent déjà formellement dans le magistère du pape Léon XIII, et fondamentalement, dans *La Cité de Dieu* de Saint Augustin.

Il semble par ailleurs, que pour critiquer Couvert, et en même temps couvrir les hérésies de Girard, l'abbé de Tanoüarn soit conduit à instrumentaliser les écrits de Cajetan, de manière à sous évaluer les effets du péché originel.

---

[40] Respectivement 67e et 71e propositions condamnées par Clément XI.

[41] Cf. n° 4, p. 53.

Affirmations de la revue *Certitudes* :

- La cité de l'homme tire son unité uniquement du refus de la soumission à Dieu, et de la recherche d'une fausse liberté. Cf. saint Thomas.
- Par conséquent, les thèses des *Cahiers Barruel* sur la subsistance d'une gnose à travers les âges, qui serait le cœur de la Contre-Église sont sans fondement.
- Au surplus, sur les deux points précédents, les *Cahiers Barruel* sont en contradiction avec le magistère : celui-ci, en effet, a dénoncé des hérésies bien distinctes les unes des autres ; il n'a jamais fait allusion à une unique erreur, encore moins à sa subsistance à travers les siècles.

En réalité, le magistère a à plusieurs reprise signalé que des erreurs assez diverses qui se répandaient à travers le monde avaient des origines communes. Ce fut le cas par exemple d'Innocent III, qui affirme au concile du Latran : *« Quod hæretici facies quidem diversas habent, sed caudas ad invicem colligatas »*[42]. Plus récemment, **le pape Léon XIII a dénoncé la franc-maçonnerie comme étant l'organisatrice de la coalition antichrétienne**. Par la suite est apparu le modernisme, que saint Pie X a condamné comme « l'égout collecteur de toutes les hérésies ».

On pourrait néanmoins nous objecter que nous désignons là, justement, des erreurs diverses, et qui se distinguent toutes de la gnose et du manichéisme. Du moins ce qui précède aura-t-il illustré la vérité selon laquelle il existe certaines erreurs précises qui constituent des sortes de maximum dans le mal et qui favorisent la propagation de la plupart des autres erreurs, qui apparaissent simplement comme leur corollaire, même si évidemment ces dernières peuvent aussi exister à l'état isolé.

Mais pour être plus précis, on peut affirmer que la gnose et le manichéisme sont des erreurs qui de fait sont de la plus grande gravité, et qui de fait ont une existence très ancienne. Sur ces points, nous renvoyons notre lecteur à l'article de M. Christian Lagrave, paru dans la revue *Lecture et Tradition*, et dont le texte se trouve en annexe de *La Gnose en question* d'Étienne Couvert. Nous noterons simplement, puisque la revue *Certitudes* met en avant un argument tiré de saint Thomas d'Aquin pour nier le rôle tout spécial joué par le manichéisme dans la coalition antichrétienne, que les écrits de celui-ci confirment au contraire ce rôle central. Pour être plus précis, saint Thomas d'Aquin consacre un article de la *Somme théologique* à déterminer si l'idolâtrie est le plus grand péché (II^{a} II^{æ} q. 94 a. 3). Or, **saint Thomas** répond par l'affirmative, **affirmant notamment que l'idolâtrie est plus grave que l'hérésie**. Mais dans sa réponse à la quatrième objection**, saint Thomas précise qu'il faut mettre à part le cas du manichéisme qui « même quant au genre du péché, est plus grave que celui des autres idolâtres**[43] **»**. On notera d'ailleurs que le texte cité dans la quatrième objection, et qui établit la gravité du manichéisme, est de saint Augustin.

Néanmoins, sur le même sujet, saint Thomas aurait tout aussi bien pu citer **saint Léon le Grand**, qui est lui aussi très loquace sur le manichéisme. Nous nous contenterons de citer l'une de ses phrases : « **Le démon domine sur toutes les sectes comme sur les provinces diverses de son empire ; mais il a fait sa capitale de l'hérésie manichéenne**. » Phrase que **Dom Paul Benoît ne craint pas d'appliquer à la franc-maçonnerie, qu'il considère comme**

---

[42] Cf. Del Prado, *De Gratia et libero arbitrio*, première partie, note de la p. XLIV. Del Prado y cite Thomas de Lemos, et Thomas Gonet qui appliquent cette phrase aux erreurs sur la grâce, ce dernier précisant qu'elles naissent du faux principe selon lequel « *Liberum arbitrium cum prævienente et efficace Dei motione stare nequit*. »

[43] *« Hæresis Manichæorum, etiam quantum ad genus peccati, gravior est quam peccatum aliorum idolatrorum : quia magis derogant divino honori, ponentes duos deos contrarios, et multa vana fabulosa de Deo fingentes »* II^{a}II^{æ} q 94 a 3, ad IVum.

la continuatrice de l'œuvre des gnostiques et des manichéens[44]. Sur ce point, une simple étude du contenu des rites maçonniques permet de confirmer sans ambiguïté ses affirmations.

Sa Sainteté le pape **Léon XIII** n'enseigne d'ailleurs pas autre chose dans son encyclique *Humanum genus* : d'une part il évoque le combat entre la cité de Dieu et la cité de l'homme, si bien illustré par saint Augustin, et **place la maçonnerie au cœur, ou plutôt à la tête de la cité de l'homme révolté contre Dieu**[45]. D'autre part, même s'il se concentre sur les erreurs des maçons qui touchent le plus directement l'évolution de la société, **il évoque aussi la ressemblance entre les intrigues des loges et celles des sectes manichéennes du XIIIe siècle**.

On pourra nous objecter que, selon saint Pie X, le plus grand danger vient non de la Contre-Église et de la franc-maçonnerie, mais du modernisme. Cela dit, il convient de noter que ces deux mouvements ne sont pas sans points communs, de sorte que « les rationalistes les applaudissent, et ils ont pour cela leurs bonnes raisons : les plus sincères, les plus francs, saluent en eux leurs plus puissants auxiliaires[46] ».

En réalité, leurs points communs ne portent pas seulement sur leur libéralisme, comme on pourrait le croire trop vite. En effet, dans l'un et l'autre cas, **ce libéralisme se fonde lui-même sur un naturalisme, et sur un relativisme qui rejette tous les dogmes, ou du moins les ramène à des symboles**. D'où le développement par certains modernistes d'un symbolisme de type gnostique, qui ne doit pas nous étonner, puisque le modernisme est « l'égout collecteur de toutes les hérésies »[47]. D'où aussi l'assimilation de Dieu à « l'inconnaissable », qui pourra déboucher sur l'illuminisme, ou, très souvent, sur une forme d'agnosticisme.

Nous renvoyons aussi à *La Cité de Dieu* de saint Augustin, qui ne fait que reprendre les vues de saint Jean, ainsi qu'à Maximilien Kolbe (notamment suite aux manifestations maçonniques sacrilèges de 1917 à Rome).

Au demeurant, Paul Sernine-Celier et M. l'abbé de Tanoüarn sont tout à fait libres de ne pas partager chacune des opinions de M. Couvert. Pour notre part, tout en admettant que le platonisme a pu favoriser le développement de l'hérésie gnostique, nous ferions preuve de plus d'indulgence que M. Couvert à son égard. Nous insisterions aussi plus nettement sur la distinction entre les doctrines de Tauler et de Suso et les hérésies de maître Eckhart.

Cependant, outre que ces questions n'ont que peu de rapport avec l'objet de la discussion, il faut reconnaître que sur ces points M. Couvert ne fait que reprendre des opinions assez courantes. D'ailleurs, on sait bien que certains milieux ne vantent les écrits de Platon que pour des raisons peu avouables, et que d'autres ne lisent les œuvres de Tauler et Suso que pour y retrouver la pensée de maître Eckhart, dans le sens de laquelle ils l'interprètent[48]. On pourrait en dire autant de plusieurs auteurs que nous ne condamnerions pas, mais dont les œuvres sont souvent utilisées pour conduire leurs lecteurs vers les sentiers de la perdition.

D'une manière générale, il est difficile de nier que les ouvrages de Couvert soient bien faits, instructifs, et, sur certains points, éclairants.

Pour conclure, on ne voit guère en quoi les écrits d'Étienne Couvert se rapprocheraient de la pensée gnostique. En revanche, il nous sera permis de noter **une certaine ambiguïté**

---

[44] Cf. Etienne Couvert, *La Gnose en question*, p. 202, qui donne aussi la citation de saint Léon le Grand.

[45] Au demeurant, même Jean-Paul II y fait référence dans *Evangelium Vitæ*.

[46] Cf. *Pascendi*, passage sur « le moderniste rénovateur ».

[47] Sur ce point, le cas d'Odon Casel semble assez caractéristique. Il est vrai que de telles considérations n'intéressent pas tous les modernistes, puisque certains s'intéressent davantage à la lutte pour la « libération » du prolétariat et le partage des richesses…

[48] De nos jours, c'est plutôt la lecture de tels ouvrages dans un sens orthodoxe qui est exceptionnelle.

dans l'attitude de la revue *Certitudes* vis-à-vis de René Guénon. Dans le n° 4, cette revue prétendait s'opposer à cet auteur, tout en tendant à surévaluer la valeur de ses écrits. Par exemple, pourquoi écrire que « **Guénon, par exemple est un des métaphysiciens les plus puissants qui ait écrit en langue française**. On peut (et d'un point de vue chrétien on doit) être en désaccord avec sa métaphysique, mais il faut bien reconnaître qu'objectivement[49], il n'a pas grand chose à voir avec ce folklore [théosophique].[50] » ? Cette affirmation est quelque peu étonnante, même à supposer que R. Guénon soit réellement plus sérieux que les théosophes. **Pourquoi accuser les *Cahiers Barruel* de se rendre coupables de « sacralisation du mal dans l'histoire », lorsqu'on tresse des louanges à René Guénon ?**

Dans le n° 9, la revue *Certitudes* a cru opportun d'inviter M. Arnaud Guyot-Jeannin qui a de nouveau évoqué ce représentant du mouvement gnostique, à l'occasion d'un article sur Georges Bernanos. Il y trace un parallèle entre « l'antimodernité » de ces deux auteurs, relevant seulement que « la structure de pensée [de René Guénon] demeure à certains égards trop cérébralisante ». Et de citer Christian Charrière qui évoque la différence entre la voie sèche et la voie humide des alchimistes. Notons qu'il n'y a pas que les alchimistes qui aient pu parler de tempérament sec et de tempérament humide. Seulement, **la référence à l'alchimie renvoie ici aux pratiques initiatiques de diverses sociétés secrètes – notamment les « Rose-Croix »** – qui prétendaient transformer le profane – symbolisé par le plomb – pour en faire un être nouveau, pour ainsi dire divinisé, symbolisé par l'or pur…

Sachant que tout comme René Guénon et Christian Charrière, M. Guyot-Jeannin a des positions peu claires sur la gnose, il est permis de se poser quelques questions… D'autant que **l'article de M. Guyot-Jeannin reçoit une forme de satisfecit de la part du directeur de la revue, qui l'utilise pour revenir sur ses opinions sur les rapports entre nature et surnature**.

Le même Arnaud Guyot-Jeannin après s'être « converti » au catholicisme avant l'été 2002 (l'abbé de Tanoüarn s'en portait garant), fut immédiatement invité comme conférencier par le Mouvement des Étudiants du Chardonnet à sa session de juillet 2002. En septembre 2002, la revue *Certitudes* lui ouvrait ses colonnes pour trois articles, alors que dans le même temps, le même Arnaud Guyot-Jeannin continuait l'éloge de Guénon et du gnostique Henry Montaigu dans le *Libre Journal de la France Courtoise* en septembre 2002.

4.5.4 *La Paille et le Sycomore* de l'abbé Celier-Sernine

M. Paul Sernine (anagramme d'Arsène Lupin, et pseudonyme de l'abbé Grégoire Celier) a récemment publié un ouvrage contre les idées exprimées par les *Cahiers Barruel*. Cet ouvrage, *La Paille et le Sycomore*, est publié aux éditions Servir, proches de la revue *Certitudes*. L'abbé Celier est lui-même le directeur des éditions Clovis de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. **Le fond de l'argumentation est repris de M. Daoudal** qui demandait déjà dans le n° 292 d'*Itinéraires* : « si la gnose est le réservoir de toutes les erreurs, il paraît étrange que l'Église ne l'ait jamais condamnée.[51] ». **Pour l'anecdote, la solution de M. Daoudal est que « la véritable gnose est le véritable christianisme », affirmation qu'on peut – en tenant compte des différences entre ces deux auteurs – rapprocher de celle de l'abbé de**

[49] Le terme « objectif » est il employé ici par maladresse, ou faut-il en conclure que le « point de vue chrétien » n'est pas objectif mais subjectif ?

[50] Cf. n° 4, p. 51, encart « Guénon et le bric-à-brac ». Dans le même encart, l'abbé de Tanoüarn écrit « Ce que nous avons voulu montrer dans ce numéro, c'est la diversité des visages de la gnose. Elle peut se réduire à une élite voire à un cénacle d'illuminés, et en même temps postuler au titre de religion universelle. Cela ne paraît paradoxal qu'à ceux qui n'ont pas étudié son histoire. ». Si tel est le cas, on peut s'interroger sur la nécessité pour les éditions *Servir* de publier un ouvrage selon lequel l'histoire de la gnose s'est arrêtée avec le déclin de la métropole d'Alexandrie.

[51] Cf. *La Gnose contre la foi*, pp. 219-220.

Tanoüarn pour qui « la véritable gnose est chrétienne[52] ». Il est également intéressant que ce point de vue est celui qui prévaut dans les milieux gnostiques, puisque Jean-Luc d'Albeloy, qui professe une foi pagano-catholique et gnostique, et qui est par ailleurs membre actif de l'Alliance royale d'Yves-Marie Adeline, écrit dans le texte *Que devient la « Gnose »* ? les affirmations suivantes :

> « **Cette récurrente chasse aux sorcières est délicieusement caractéristique d'un certain milieu " intégriste ".** Ces zélotes ont commencé par être naturellement minoritaires dans leur époque et leur pays. Bientôt, ils ont été marginalisés en outre au sein de l'Église.
>
> Trouvant sans doute qu'ils étaient encore trop nombreux, ils ont réussi à se faire excommunier par Rome. Il leur restait cependant encore trop de sympathisants sans doute, puisqu'ils ont entrepris de poursuivre de leur haine toute une fraction d'entre eux. De qui s'agit-il ? De catholiques, traditionalistes attachés au rite tridentin, antilibéraux et en outre royalistes (Jean Hani, Jean Borella, Michel Michel, feu Henry Montaigu, etc.) ! Mais, érudits et mystiques, ils commettent le péché d'être moins limités culturellement et spirituellement que leurs détracteurs. Péché irrémissible assurément pour les inquisiteurs de fortune, en particulier feu Jean Vaquié, puis Étienne Couvert, aujourd'hui Ploncard d'Assac, toutes personnalités que leur brillante intelligence recommande visiblement (sans même parler de la savoureuse contradiction de leçons d'orthodoxie catholique donnée par des " schismatiques ").
>
> Pour se faire une idée plus juste des idées de ces catholiques royalistes qui font référence à la Gnose vraie (c'est-à-dire la " Gnosis ", la Connaissance, dimension à la fois la plus élevée et la plus intérieure de la vie religieuse), à la suite notamment du métaphysicien René Guénon, on pourra lire un article de l'un des plus jeunes d'entre eux, Luc Saint-Étienne. Cela s'intitule " LA COURONNE FERMÉE DU TROISIÈME RÈGNE ".
>
> Cet article a été publié dans un ouvrage collectif, paru à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de Guénon, *Que vous a apporté René Guénon ?*, éd. Dualpha, Paris, 2002.
>
> À découvrir, pour mieux cerner les enjeux spirituels de demain. »

La forme de l'ouvrage de M. Sernine est plus sobre que celle de certains numéros de la revue *Certitudes*, en particulier du numéro 4 consacré à la gnose. Son contenu présente cependant des surprises.

Par exemple, **M. Sernine reproche à M. Jean Vaquié d'avoir mal critiqué, à sa sortie, *La Charité profanée* de J. Borella.** Il faut cependant rappeler qu'à cette époque, il n'était pas de mode de critiquer cet ouvrage. Ce dernier a été accueilli avec enthousiasme par la revue *Itinéraires*, et son auteur était accueilli à bras ouverts dans *La Pensée catholique*. En outre, **M. Sernine est un collaborateur de la revue *Certitudes*. Pense-t-il que l'étude de la pensée de Schuon et de Borella proposée dans le n° 4 de celle-ci soit de plus haute teneur que celle de Jean Vaquié ?** Pense-t-il, par exemple, que le concept de la « frigidité transcendantale (sic) de la mystique schuonienne » employé dans cet article soit d'une grande pertinence philosophique et théologique[53] ?

---

[52] N° 4, p. 21.

[53] Notons que cette expression n'est pas de M. l'abbé Héry lui-même mais de le revue *Certitudes* qui l'a imprimée en caractères gras p. 39 pour guider ses lecteurs… M. l'abbé Héry écrit en fait : « *Froide et raidie dans sa* frigidité*, la gnose est impuissante à délivrer de la crainte et de la solitude, mais elle affranchit de Dieu dont elle refoule le désir* » (p. 40).

Mais venons-en à l'essentiel. **La gnose est une connaissance initiatique**, et de ce fait, son principe véhicule est formé par les sociétés secrètes, bien que des auteurs comme Guénon puissent être lus même par des catholiques peu prudents, qui pourtant n'iraient pas jusqu'à donner leur nom à ces sectes. Or **il est manifeste que l'Église a condamné toutes ces sociétés initiatiques**. Elle a condamné la principale d'entre elle, la franc-maçonnerie, et en même temps, les diverses sociétés qui « bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie des buts et des moyens essentiels. » **Léon XIII ne s'embarrasse pas de savoir lesquelles défendent des systèmes monistes ou dualistes, et il affirme que ces sociétés « sont identiques à la franc-maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent ». Par conséquent, Léon XIII devait penser qu'il existait quelques affinités entre la Cabale, le martinisme, l'ésotérisme Rose-Croix, l'illuminisme, qui pourtant, tout autant que les différentes écoles marxistes auxquelles M. Sernine se réfère, étaient professés par des sectes auxquelles il arrivait d'entrer en concurrence**. Ces sectes gnostiques, comme la franc-maçonnerie elle-même, ont été condamnées par l'Église. Il s'ensuit que leur doctrine commune, en doctrine, la gnose, est elle aussi condamnée par l'Église.

L'objection de M. Paul Sernine contre l'argument se fondant sur la condamnation de la F∴M∴ est qu'il n'est pas manifeste que celle-ci soit une société de nature gnostique. Il cite un passage d'un auteur ecclésiastique selon lequel elle propose une gnose frelatée. Il est permis de se demander si une gnose frelatée cesse par le fait même d'être gnostique. **De toute façon, même à supposer qu'aucun auteur ecclésiastique n'ait jamais souligné le caractère gnostique de la F∴M∴, celui-ci ne laisserait pas d'être un fait indubitable**. **On peut donc en déduire la condamnation de la gnose**, de même que du seul fait que le Christ a une nature humaine, on peut déduire qu'il possède une volonté humaine, sans chercher à savoir si l'Église a enseigné que tout homme est doué de volonté. **Pour savoir que** la Franc-Maçonnerie est liée au mouvement gnostique, il suffit de considérer ses symboles et ses rites. Par exemple, le pentagone étoilé frappé en son centre de la lettre G est un symbole maçonnique typique. Ce symbole figure en particulier dans les temples maçonniques. Or cette lettre a été choisie principalement pour désigner la gnose. Ce fait est confirmé par l'étude des rites de la Franc-Maçonnerie.

En effet, le symbole du pentagone étoilé est expliqué en détail au cours des cérémonies initiatiques qui préparent au grade de compagnon[54]. Il s'agit de « l'Étoile flamboyante à cinq branches », « C'est notre Étoile polaire, l'astre de la libre pensée ». Dans l'instruction du Grand-Orient, le néophyte doit préciser que « cette lettre est le monogramme de Gravitation, de Géométrie, de Génération, de Génie, et de Gnose ».

Au demeurant, même M. Daoudal, grand lecteur de Borella et de Guénon, a reconnu qu'« Étienne Couvert nous montre avec pertinence comment les thèses gnostiques ont resurgi dans la franc-maçonnerie[55] ».

Par rapport à M. Guénon, Paul Sernine semble plus ferme que certains de ses collaborateurs. **Sa position vis-à-vis de la gnose n'est pas cependant dépourvue d'ambiguïté**. Ainsi, dans *La Paille et le Sycomore*, M. Sernine s'est scandalisé du rapprochement fait par M. Couvert entre la gnose et des auteurs tels que Clément d'Alexandrie et

[54] Le lecteur intéressé consultera *Le Secret des francs-maçons*, de J. Ploncard d'Assac, pp. 141-142.

[55] Cf. *La Gnose contre la foi*, p. 223.

Fénelon. Sans être hostile a priori ni à Fénelon, ni à Clément d'Alexandrie[56], il convient de rappeler que Fénelon a écrit un ouvrage intitulé justement *Le gnostique de Clément d'Alexandrie*[57], dont la publication posthume avait déchaîné les foudres de l'Aigle de Meaux... M. Sernine n'ignore sans doute pas ces faits, ni d'ailleurs la condamnation des thèses quiétistes de Fénelon et ses relation avec le chevalier de Ramsay. Quelles raisons l'ont poussé à les occulter ? **Paul Sernine chercherait-il en fait à défendre une « gnose chrétienne », et dans ce cas, quelle serait la nature de celle-ci ?** Laissons à nos lecteurs mieux informés le soin de trancher la question. **Notons cependant que Paul Sernine, dans son ouvrage, va jusqu'à douter que les hérésies dualistes[58] et la F∴M∴ puissent être qualifiées de gnostiques. Position étonnante, sans doute, mais qui serait tout à fait cohérente de la part d'un défenseur de la gnose, outré de la confusion entre celle-ci et ses contrefaçons.**

Espérons, d'ailleurs, que les positions de M. Sernine sur la question soient plus droites qu'on ne pourrait le craindre. **Il n'en restera pas moins que son refus d'admettre la dimension gnostique de la F∴M∴et des hérésies dualistes, par son manque de fondement, manifeste les limites de sa critique des Cahiers Barruel.**

4.5.5 Enthousiasme pour l'historicisme de Vico

La revue *Certitudes* a publié dans son n° 6 (p. 68) un vibrant plaidoyer en faveur de Vico, signé par l'abbé de Tanoüarn. Quelle est donc la valeur de la pensée de Vico ?

On considère souvent **Vico comme un annonciateur du mouvement historiciste, qui débutera réellement les réflexions sur l'histoire de Kant et surtout de Hegel**. Ainsi un historien peu suspect d'intégrisme, Jean-Louis Dumas[59], affirme-t-il : « Vico raconte la naissance de la propriété, des castes et des gouvernements. Il établit un parallèle entre le rythme de développement de l'esprit individuel et celui de l'humanité. Il fait plus d'une incursion dans la psychologie des peuples. Surtout, **il annonce cet historicisme que notre siècle, par la voix d'Althusser, a reproché à des Italiens tels que Gramsci**[60]. Pourtant, Croce croit déceler chez Vico l'influence de ce platonisme augustinien qui, vers la fin du XVIe et du XVIIe siècles, s'affirmera largement dans la pensée philosophique »[61].

La référence au « platonisme augustinien » de Vico n'est guère convaincante. En effet, **si pour Platon la connaissance est première, chez Vico, c'est l'activité qui est première** : « Comment se référer à Platon pour justifier le **« verum ipsum factum »,** quand pour Platon le tout premier mouvement est la connaissance ? » se demandera le Cardinal Siri dans *Gethsemani* (p. 164).

---

[56] M. Sernine cite les diverses références que Pie XII a pu faire aux Pères grecs en faveur de Clément d'Alexandrie. Évidemment, il est permis de porter sur cet auteur des jugements très différents de celui de M. Couvert. Il faut cependant reconnaître que certains Pères grecs peuvent se prêter à des interprétations discutables. Ainsi ce même Pie XII dénonce dans *Humani generis* ceux qui négligent l'enseignement des Encycliques « *dans le but très précis de faire prévaloir une notion vague qu'ils nous disent puisée chez les anciens Pères et* surtout chez les Grecs. » Dans le cas de Clément d'Alexandrie, on sait quel usage Fénelon a pu faire de certaines de ces idées. Bien que cet usage soit abusif, Bossuet semble penser que certaines limites de la pensée de Clément d'Alexandrie en ont donné l'occasion.

[57] De fait, Clément d'Alexandrie, utilise lui-même le mot « gnose », d'où sa popularité parmi les lecteurs de M. Borella, qui n'a pas fait faute de le récupérer, et en fit même une de ses références favorites.

[58] Évidemment, cela n'empêche pas M. Sernine d'affirmer dans un interview à *Pacte* que l'école des *Cahiers Barruel* est gnostique car dualiste.

[59] M. Dumas n'est pas une référence à tous égards, et dans les deux paragraphes qui suivent notre citation, il tend à présenter Rosmini comme un défenseur du christianisme, bien qu'il note que Rosmini « greffa la pensée moderne sur le vieux fond de la pensée dogmatique ». Cependant, son insertion de Vico au sein du mouvement historiciste correspond à une opinion assez commune.

[60] Précisons que Gramsci et Althusser sont, malgré certaines divergences, l'un et l'autre des auteurs marxistes.

[61] *Histoire de la pensée*, t. 3, « Temps modernes », chapitre V.

Il est vrai que Vico se réfère de fait à *La République* de Platon pour définir la cité idéale vers laquelle nous mène la « providence », mais Platon lui même a corrigé partiellement les thèses de la République dans ses écrits postérieurs. **Aussi, cette forme de « platonisme » nous semble relever plus du naturalisme que de l'augustinisme**…

En fait, **le nom de Vico évoque souvent plutôt un rapprochement avec Hegel qu'avec Platon**. D'aucuns ont cherché dans ses écrits de quoi s'émanciper de l'influence néfaste de la pensée hégélienne. Dans ce nombre figurent même des ecclésiastiques du XIXe siècle, qui nous semblent avoir été assez mal guidés dans le choix de leurs sources. **D'autres, assez nombreux, y ont vu un des précurseurs de la réflexion de Hegel sur l'histoire**. À titre d'anecdote, **Karl Marx a été un fervent lecteur de Vico**, qu'il a d'ailleurs lu dans des traductions en langue française[62]. Comme quoi, **on n'a pas attendu Pierre Boutang pour s'intéresser à la pensée du « chantre de la Tradition latine »**…

Pour rentrer plus en détail dans la pensée de Vico, nous nous référerons à *Gethsemani* du Cardinal Siri, et notamment au début du chapitre « Pierres miliaires » (pp. 153 à 176).

Malgré la référence au « platonisme augustinien »[63], **Croce ne semble pas considérer Vico comme un représentant typique du catholicisme, ainsi que le note le Cardinal Siri :**

> « Et Benedetto Croce, que personne ne pourrait classer parmi les défenseurs du christianisme, reconnaît que dans l'histoire de l'humanité, selon la doctrine chrétienne, il y a une révélation primitive que l' “ histoire idéale ” de Vico ignore et rejette :
>
> “ Vico détachait, par une coupure si nette, l'histoire profane de l'histoire sacrée qu'il en arrivait à une doctrine absolument naturelle et humaine des origines de la civilisation (grâce à l'état bestial) et des origines de la religion (grâce à la crainte, à la pudeur[64] et à l'universel fantastique), là où la doctrine chrétienne admettait une certaine communication entre l'histoire sacrée et l'histoire profane, et dans la religion et civilisation païennes reconnaissait le levain opérant d'une certaine connaissance même vague[65] de la vérité primitive révélée ” » (*Gethsemani*, pp. 169-170).

Pour conclure, laissons parler Fausto Nicolini : « D'où la nécessité de dépasser ce dangereux écueil par toute une série de subtils expédients – ainsi s'explique pourquoi il se mettait à intercaler dans ses écrits de continuelles professions de foi catholiques, particulièrement dans les passages dans lesquels une proposition nettement hétérodoxe était présentée comme une preuve irréfutable de la vérité de la religion catholique. Et **ce qui a le plus d'importance est le fait qu'il s'efforçait de christianiser le plus qu'il pouvait ce qui rendait un son trop**

[62] On notera au passage l'injustice notoire de l'abbé de Tanoüarn vis-à-vis des traducteurs français du « savant Napolitain ». En effet, l'abbé présente la traduction de *La Scienza Nuova* par Alain Pons comme étant « la première traduction scientifique du chef d'œuvre de Vico » *(ibid.)*. Or, si la traduction de Michelet n'était pas « scientifique », ni du reste, complète, c'est bien par elle que la pensée du « savant Napolitain » a conquis les esprits cultivés du vieux continent. L'abbé de Tanoüarn fait aussi bon marché de la traduction de la princesse Belgioioso, que Karl Marx, quant à lui, conseillait chaleureusement à Ferdinand Lassalle, de préférence à l'original italien, jugé trop confus. Comme quoi, l'on n'a pas attendu Pierre Boutang pour s'intéresser à la pensée du « chantre de la Tradition latine »…

[63] D'une manière générale, il est certes préférable d'être thomiste que d'être un représentant du « platonisme augustinien ». Néanmoins, comparée à la position historiciste, la position platonicienne semble beaucoup plus saine : d'où l'utilité de la vérification.

[64] Le Cardinal Siri note à ce propos: « De quelque point de vue qu'on veuille comprendre ou interpréter les assertions de Vico sur la crainte du tonnerre de la part des “ hommes primitifs ” (des “ bestioni ”) et sur le séquestre des femmes dans les grottes, on ne peut absolument pas parler de pudeur. Il suffit de se référer à *La Scienza Nuova*, n° 1098 et n° 1099 ».

[65] Et passablement déformée, pourrait-on ajouter…

antichrétien, particulièrement dans la doctrine des “ athées ” napolitains » (cité pp. 154-155 de *Gethsemani*).

M. l'abbé de Tanoüarn n'est pas le premier à chercher à utiliser les écrits de Vico dans un but apologétique : comme le note le Cardinal Siri, Giuseppe Flores d'Arcias l'avait tenté avant lui. Il nous semble cependant qu'il a été mal inspiré d'en faire l'éloge, jusqu'à prétendre chercher chez Vico le sens même de son traditionalisme, et la signification du nom de sa revue : *Certitudes*.

(Sur Gentile, un ami de Croce, voir aussi *La Nouvelle Théologie*[66], p. 171).

4.5.6 De Lubac et René Girard plus rigoureux que Couvert ?

À lire *Certitudes*, René Girard[67] et le cardinal de Lubac[68] apparaissent comme des alliés solides face à la gnose. À l'inverse, Étienne Couvert semble être l'auteur d'ouvrages dépourvus de valeur, et, au fond, imbus de préjugés gnostiques.

Il est vrai que de Lubac est moins dangereux que des auteurs tels que Borella. Mais dans ce cas, pourquoi **l'abbé de Tanoüarn** écrit-il en note de l'un de ses articles : « **À la décharge du professeur de Nancy, son idée d'un sens du surnaturel dans l'âme rejoint l'idée lubacienne (et gnosticisante) d'un désir naturel du surnaturel dans l'homme**[69] » ? La note 3 du même article donne, comme **principale référence contre la gnose, l'ouvrage de de Lubac sur « la postérité spirituelle de Joachim de Flore »**. Cohérence, quand tu nous tiens… D'une part, l'affirmation d'un désir naturel d'une connaissance surnaturelle de Dieu est parfaitement orthodoxe si l'on se borne à faire référence à un désir conditionnel et inefficace : en effet, cette idée est défendue par la majorité des théologiens thomistes à la suite de Jean de Saint-Thomas. **Le propre du cardinal de Lubac est d'avoir, au nom d'un tel désir, nié la possibilité d'un état de nature pure, et plus ou moins gommé la distance entre naturel et surnaturel**. D'autre part, malgré son amitié pour Teilhard de Chardin, de Lubac n'a jamais enseigné de thèses panthéistes, ni d'ailleurs la théorie de la tripartition de l'être humain. Par conséquent, **il est bien moins gnostique que J. Borella, même si celui-ci reprend une bonne partie de ses erreurs.**

Par ailleurs, il est vrai **que la gnose semble sur bien des points être intimement liée au naturalisme, soit sous sa forme pélagienne, soit sous la forme du baïanisme**, même si assez souvent, elle va bien plus loin que ces erreurs. Quel que soit l'intérêt de certains ouvrages du cardinal de Lubac, **il semble donc peu avisé de considérer ce disciple de Blondel** – dont les erreurs sur la grâce se rapprochent paradoxalement de celles de Baïus et des jansénistes – **comme un allié solide contre la gnose**. Par ailleurs, nous ne sachons pas non plus que le cardinal de Lubac ait mentionné dans ses études le rôle de son grand ami, le P. Teilhard de Chardin. Or, celui-ci est considéré par plusieurs théologiens pourtant peu prévenus contre le Concile, comme un précurseur du « Nouvel Âge »[70].

Enfin, admettons – ce qui est sans doute le cas – qu'il y ait une part de vérité dans l'étude du cardinal de Lubac sur les héritiers de Joachim de Flore. Dans ce cas, **pourquoi publier des textes qui nient toute dimension historique à l'hérésie gnostique ? Pour lutter contre la vérité connue ? par simple incohérence ? ou par connivence avec certaines**

---

[66] *La Nouvelle Théologie*, éd. Courrier de Rome.

[67] « René Girard est peut-être celui qui a le mieux vu “ ces choses ” comme il dit. » (cf. n° 4, p. 67).

[68] N° 4 p. 78. Cf. aussi son « intransigeance » n° 8, p. 1.

[69] N° 13, note 7, p. 15.

[70] Voir les ouvrages de Mgr Vernette. Nous ne partageons pas non plus l'opinion de M. Couvert selon lequel Teilhard de Chardin serait passé de mode.

idées gnostiques ou certains penseurs sulfureux (Éric Vatré, Arnaud Guyot-Jeannin, Alain de Benoist…) ?

Finalement, pourquoi dans les notes du même texte présenter comme principale référence sur la gnose un texte du cardinal de Lubac, et excuser un auteur nettement gnostique par l'influence qu'aurait eu sur lui de Lubac ? **Une explication possible, c'est que l'abbé de Tanoüarn ne soit pas un vrai adversaire de la gnose** – voire qu'il en soit en fait un partisan. Lorsque **l'article suivant entreprend une prétendue critique de la franc-maçonnerie en se fondant avant tout sur un livre qui vient de recevoir le premier « Prix du livre maçonnique »[71], il est permis de se poser des questions**. Surtout lorsque ce même ouvrage, qui met sur le même plan liturgie maçonnique et liturgie catholique traditionnelle, a déjà fait l'objet d'une recension élogieuse dans le numéro précédent de la même revue[72]…

Note : la revue *Certitudes* est-elle plus claire et plus rigoureuse que l'école des Cahiers Barruel ?

Elle se caractérise par d'innombrables et inénarrables (?) baragouinages (dont on ne voit pas toujours l'objet, notamment dans le dernier numéro, qui semble n'avoir été bouclé [?] que dans une certaine confusion, et peut-être dans l'urgence).

Exemple : « le seul fait d'évoquer l'idée intégriste me semble suffisant pour qualifier la dimension spécifique des intégrismes de tous les pays et de toutes les religions » (N° 8, p. 26).

Autre exemple, la confusion sur la démocratie : *Certitudes* n°7, p. 1, contre *Le libéralisme est un péché*, qui précise qu'en théorie la démocratie n'implique pas le libéralisme, même si en pratique, les deux sont liés dans l'état actuel des choses.

4.6 L'apologétique de la revue *Certitudes*

« Inde illud vulgatum in schola modernistarum præceptum, debere novam apologesim controversias de religione dirimere historicis inquisitionibus et psychologicis. »
Saint Pie X, *Pascendi*[73].

La revue *Certitudes* vante les vertus de l'apologétique de René Girard. Il nous semble donc opportun de dégager les erreurs de ce penseur, et de montrer l'ampleur de l'enthousiasme des journalistes de *Certitudes* à son égard.

4.6.1 L'apologétique naturaliste de René Girard

Critiques sur le fond à l'adresse de M. Girard :

- **Une interprétation naturaliste du christianisme.**
- **Diminution des conséquences du péché originel.**
- Les arguments opposés à ces objections ne sont pas concluants, même ceux tirés de Cajetan.
- **Interprétation naturaliste du mystère salvifique de la Très-Sainte Croix**, même si René Girard ne prétend pas exclure qu'on lui superpose l'interprétation catholique. Bien que M. Girard soit sans doute sincèrement catholique, **les théories de Girard semblent s'intégrer au moins aussi bien au protestantisme, à l'arianisme, voire**

[71] Cf. n° 13, p. 20, note 1.

[72] N° 12, p. 13.

[73] Cf. Dz 2101. La citation nous semble globalement pertinente appliquée à René Girard, même si les dernières œuvres de cet auteur tendent plutôt privilégier la psychosociologie au détriment de la psychologie, au point de déformer l'épisode de Caïn et Abel afin de pouvoir le traiter du point de vue sociologique…

au manichéisme qu'au catholicisme. En effet, en quoi la dénonciation de la violence mimétique exige-t-elle la divinité du Christ ? **Et ne doit-on pas rejoindre la position des gnostiques selon lesquels l'Ancien Testament est mauvais ?** Puisqu'il demande des sacrifices d'animaux, n'est-il pas imprégné de « violence » ? C'est la conclusion logique, si, comme René Girard, on amalgame « le sacré » et la violence. À partir de là, on déforme le sens des appels du Christ à la douceur, surtout si on les comprend en un sens naturaliste, et on parvient à un éloge de la non-violence qui évoque autant le bouddhisme que le christianisme. Au demeurant, **nous ne doutons pas de l'orthodoxie personnelle de M. René Girard ; cependant, nous regrettons les conséquences logique auxquelles ses thèses peuvent conduire**.

- **Une notion erronée du sacrifice** : celui-ci serait mauvais de lui-même, mais aurait été subverti par le christianisme. Au contraire, de soi le devoir de rendre un sacrifice à Dieu est un devoir naturel, même si dans l'ordre actuel [du monde], seul le sacrifice de la messe est agréable à Dieu depuis la mort de Son Fils, et même si, du fait du péché originel, les hommes sont plus enclins à rendre des sacrifices aux démons qu'au vrai Dieu.
- **René Girard ne peut rendre compte des sacrifices de la loi mosaïque** : or, s'il est vrai que ceux-ci sont devenus mortifères depuis que le Christ s'est offert à son Père sur la Croix pour notre salut, accomplissant ainsi le sacrifice parfait, il n'en est pas moins vrai qu'ils étaient voulus par Dieu du temps de l'ancienne alliance.
- **Tout ceci repose sur une interprétation sociologique de la notion de sacrifice**. René Girard, dans son interview à *Certitudes*, prétend l'emprunter à un texte de Freud dont il reconnaît lui-même qu'il fait sourire les ethnologues. Il prétend l'avoir améliorée en gommant de cette interprétation la référence au père. Cependant, même sur ce point, il est loin d'être original. Par exemple, dans *La Littérature et le Mal* de Georges Bataille (cf. chapitre sur Michelet – le sacrifice), qui n'est pas le moins sulfureux des textes de cet auteur, une position semblable est défendue, bien que ce soit pour des motifs différents. Rappelons que **Bataille confond « le sacré », l'érotisme, et la violence** et est l'une des sources des « artistes contemporains » qui croient accomplir une fonction sacrée quand ils peignent des horreurs. Or, si René Girard évite les allusions à la sexualité, et n'a pas le même point de vue que Bataille sur la violence, **nous le soupçonnons néanmoins fortement d'emprunter à ce dernier ou à ses épigones l'assimilation du « sacré » à la violence**, assimilation absurde, même en tenant compte de la violence de beaucoup de fausses religions.
- À cause de cette interprétation, **René Girard a pu écrire des ouvrages dans lesquels le mot « sacrifice de la Croix » est utilisé pour désigner le meurtre de Notre-Seigneur ordonné par le Sanhédrin**, et non l'offrande que le Christ a faite de Lui-Même à Son Père pour notre salut. Là encore, les arguments qui pourront être utilisés pour justifier ces ouvrages sont sans valeur : **peut-être René Girard a-t-il la vraie foi, en tout cas il est certain que ses ouvrages sont contraires à la vraie foi**.

4.6.2 Complicité de la revue *Certitudes* avec René Girard

En ce qui concerne la revue *Certitudes*, il est vrai que l'abbé de Tanoüarn et M. Huguenin émettent quelques réserves vis-à-vis du théoricien du désir mimétique. Néanmoins, ils ne cachent pas non plus leur sympathie pour ses idées. **On peut même dire que les réserves maintenues par l'abbé de Tanoüarn au n° 4 se muent en enthousiasme par la suite.**

Cependant, dès le n° 4, **le directeur de la revue *Certitudes* considère comme normal que M. Girard interprète le récit de la Genèse sur Caïn et Abel comme un mythe symbolisant l'affrontement entre deux groupes de pasteurs :**

- théorie des deux vérités et agnosticisme : il est normal qu'on nie des dogmes de foi si l'on ne parle pas en théologien… Kant et les modernistes du début du xxe siècle ne disaient pas autre chose ;
- dogme de l'inerrance des écritures Cf. le décret *Lamentabili*, prop. 12 et 13, qui relève du magistère extraordinaire ;
- Abel est quand même une figure du Christ… il est donc pour le moins surprenant de considérer qu'on peut tout naturellement l'interpréter comme symbolisant un groupe de pasteurs…

On trouve par ailleurs des perles dans la *Nouvelle Revue Certitudes*. Ainsi, **« l'apologète n'est pas un théologien »…** Sans doute l'apologète évite-t-il d'utiliser des arguments tirés de l'autorité de la révélation. Encore n'est-ce pas toujours le cas : par exemple, une fois démontrée la valeur des textes bibliques, il peut utiliser ceux-ci afin de prouver la légitimité de l'Église catholique romaine. **Cependant, dans tous les cas, l'apologète doit connaître un minimum de vérités d'ordre théologique** afin de guider son entreprise – surtout s'il prétend fonder une nouvelle branche de l'apologétique. **Et au minimum, il ne doit pas contredire les vérités contenues dans la révélation**, puisqu'au contraire, il lui appartient de les établir.

On nous permettra sur ces questions de citer une phrase de Pie IX reprise par saint Pie X dans *Pascendi* : « [docens :] Philososophiæ esse, in iis quæ ad religionem pertinent, non dominari sed ancillari, non præscribere quid credendum sit, sed rationabili obsequio amplecti, neque altitudinem scrutari mysteriorum Dei, sed illam pie humiliterque revereri[74] ».

Pour conclure nous noterons que **l'ambition de R. Girard, comme celle des modernistes[75], est de ramener les incroyants à la vraie foi**. Dans un cas comme dans l'autre, on ne sache pas que cet effort ait abouti à des conversions massives. En revanche, **il nous semble acquis qu'il à contribué à corrompre la foi de ceux qui se sont bien imprudemment entichés de ses ouvrages**.

4.6.3 L'interview de René Girard

Nous laissons à notre lecteurs le soin de lire l'intégralité de cet interview en entier. Nous l'avertissons : s'il est attentif, chaque paragraphe (ou peu s'en faut) risque de lui amener des surprises… **Il nous semble difficile d'affirmer, après avoir lu cet article, que les écrits de René Girard ne sont pas dangereux pour la foi.**

4.7 Conclusion

L'exposé non exhaustif qui précède a mis au jour des déviations sensibles de la *Nouvelle Revue Certitudes*. Sans doute contient-il des erreurs, des imprécisions, ou des maladresses, mais peut-être aussi soulève-t-il des questions qui ne sont pas toutes dépourvues d'intérêt.

Néanmoins, sauf sur des questions bien ciblées, les positions de la revue *Certitudes* ne semblent pas avoir encore entraîné de réactions publiques. Pourtant, **certaines opinions de la revue *Certitudes* semblent favoriser une certaine forme de naturalisme.** Sa défense des

[74] Dz 1656 et 2085.

[75] Au moins à l'origine…

écrits de René Girard en est un exemple : **elle évoque parfois des thèses propres au « rationalisme modéré » condamné par le pape Pie IX. Rappelons que le rationalisme modéré est, avec l'immanentisme, l'une des deux sources du modernisme.**

La question de l'immanentisme appelle celle de la gnose. Nous laisserons à notre lecteur le soin de se faire une opinion sur ce sujet. **La position de la revue *Certitudes* sur ce sujet nous semble cependant trop ambiguë.**

Les derniers numéros de la revue *Certitudes*, plus sobres à certains égards, semblent plus traditionnels : critique de Vatican II, invitation à étudier saint Thomas d'Aquin[76]… Pour autant – et bien que *Certitudes* n'ait pas tort de lutter contre le progressisme favorisé par Vatican II – certaines questions peuvent se poser. Quelle est, par exemple, l'opportunité de la collaboration de M. Guyot-Jeannin, ou de celle de M. Vatré, membre du comité de rédaction de la revue ? **Mgr Lefebvre serait-il flatté de lire un article qui, au nom de ses positions, et sous prétexte de lutter contre le libéralisme conciliaire, entreprend une refonte étonnante de la morale de l'Église, dont est presque absente la notion de conscience ?**

[76] La revue *Certitudes* cherche-t-elle à faire le ménage avant de reprendre son combat contre l'école des *Cahiers Barruel* ? Ou aurait-elle un souci sincère de mieux informer ses lecteurs ?

5 *LA PAILLE ET LE SYCOMORE* : AUTOUR D'UN PETIT LIVRE DE L'ABBÉ CELIER ALIAS PAUL SERNINE

Certains de nos contemporains sont portés à douter de l'existence même d'un mouvement d'idées susceptible d'être qualifiés de gnostique. L'un d'entre eux, a récemment publié sous le pseudonyme de Paul Sernine un ouvrage intitulé *La Paille et le Sycomore*. Cet ouvrage reprend en grande partie les idées et même les textes publiés par « Grégoire Celier » aux éditions Gricha en 1993 sous le titre *L'École des Cahiers Barruel. Avenir d'une illusion.* Cependant, alors que la première brochure était diffusée de manière confidentielle et avec interdiction de la mentionner publiquement, la seconde mouture qui vient d'être publiée par les éditions Servir a été présentée à grands renforts de publicité par une certaine frange de la presse dite « traditionaliste ». **Le moindre des paradoxes n'est pas que ce pourfendeur de l'illusion antignostique choisisse comme pseudonyme un anagramme employé par Arsène Lupin** dans la première partie du roman *813 : La Double Vie d'Arsène Lupin*. On sait en effet que **Maurice Leblanc, le créateur d'Arsène Lupin, n'était pas sans avoir un faible pour l'ésotérisme**.

Quoi qu'il en soit, **M. Sernine** – appelons le « prince Sernine », puisque le personnage de Maurice Leblanc s'était revêtu de la dignité princière – **nie l'existence de toute doctrine ou de tout mouvement de pensée durable qui puisse être qualifié de gnostique**. Selon lui, le terme de gnose ne peut s'appliquer qu'à des hérétiques du IIe ou du IIIe siècle de l'ère chrétienne, ou, à la rigueur, aux seuls auteurs qui prétendent combattre la gnose. Allez savoir pourquoi, il ne met pas dans leur nombre son propre éditeur, M. l'abbé de Tanoüarn, qui, ne partageant pas totalement le point de vue de M. Sernine, prétend lui aussi combattre la gnose. Pourtant, outre que **M. l'abbé de Tanoüarn revendique à l'occasion une gnose chrétienne**, **ses ambiguïtés vis-à-vis de M. Guénon et ses amitiés au sein de la Nouvelle Droite** – nous ne parlerons pas de « copinage » – **sont connues** ; et quant à **ses prétendues critiques de la gnose, il n'est pas rare qu'elles puissent se lire comme des critiques de ce que Guénon appelait la contre-initiation.** Après tout, le F∴ Guénon lui aussi critiquait à l'occasion la franc-maçonnerie, plus prudent en cela que M. Borella, qui ne cache pas sa sympathie pour la G.L.N.F.[77].

Mais il est vrai que les loups ne se mangent pas entre eux, et à cet égard, la complicité réciproque du prince Sernine et de M. l'abbé de Tanoüarn est de bon aloi : voila bien un signe indubitable de bonne santé et de franche camaraderie.

L'argumentation de M. Sernine repose sur le silence allégué du magistère à propos de la gnose, silence portant à penser que celle-ci n'a jamais existé[78]. Il est vrai que **dans *Le Dieu mortel*, M. Grégoire Celier ne semblait guère se soucier du magistère ni de l'index** dans le choix des ouvrages qu'il conseillait chaudement, mais en ce qui concerne la gnose le problème serait plus sérieux. Le fait d'oser s'en prendre à une hérésie qui n'a pas encore été condamnée relève, selon le prince Sernine, du scandale pur et simple, et est en fait un signe clair d'hérésie, au moins matérielle, de la part des antignostiques. En fait, il s'agirait là d'une dangereuse déviation vers le laïcisme, d'autant plus que MM. Vaquié et Couvert – puisque tels sont les ennemis de la foi que le prince prétend combattre – ont osé s'en prendre

[77] (NDLR. : *Les Lumières de la théologie mystique* de M. Borella, vendues sur le stand de M. l'abbé de Tanoüarn au cours d'une rencontre d'œuvres catholiques courant octobre 2003 semblent avoir fait quelque effet sur ce dernier ; en tout cas, s'il critique parfois M. Borella, il explique maintenant que ses erreurs doivent être replacées dans leur contexte : Borella a été trompé par les ouvrages du cardinal de Lubac sur le surnaturel…).

[78] Dans une interview à la revue *Pacte*, le prince Sernine spécifie qu'outre la gnose historique des trois premiers siècles, il admet l'emploi du mot gnose en un sens plus étendu, pour désigner les doctrines enseignant le salut par la connaissance. Dans son ouvrage cependant, M. Sernine restreint l'usage légitime du mot gnose au mouvement religieux qui va de Simon le Magicien à Valentin.

aux clercs suspects de gnosticisme, par exemple aux lecteurs de Jean Borella. Certes dans l'introduction de *La Paille et le Sycomore*, l'abbé Grégoire semble affirmer que le débat est libre, et que des laïcs sont tout à fait autorisés à critiquer ses positions. Affirmation purement verbale cependant, à en juger par les propos tenus par ailleurs par Paul Sernine et son éditeur.

Puisque, sincère ou non, Paul Sernine se prétend malgré tout ouvert au débat, nous étudierons ici les méthodes utilisées dans *La Paille et le Sycomore* et les affirmations qu'on peut y lire. Le lecteur intéressé pourra aussi se référer au numéro de décembre 2003 de *Sous la bannière*, ainsi qu'à l'article de Nicolas Pelvine en supplément au *Sel de la terre* de l'hiver 2003-2004.

5.1 Antinomies de l'École Sernine

5.1.1 Le conspirationnisme

Selon l'éditeur de *La Paille et le Sycomore*, le prince Sernine serait un grand lecteur de Mgr Jouin (cf. p. 14). Ce même éditeur affirme dans un numéro récent de la revue *Certitudes* que **l'œuvre de M. Sernine vise à discréditer définitivement le « complotisme » et le conspirationnisme**.

Cette dénonciation du conspirationnisme peut être rapprochée de celle d'Alain de Benoist dans son article « Psychologie du conspirationnisme ». Elle est partagée par l'abbé de Tanoüarn.

5.1.2 La critique gnostique de la gnose

D'après M. l'abbé de Tanoüarn, éditeur de Paul Sernine, « on sent poindre sous le discours apparemment antignostique » des *Cahiers Barruel* « une forme de dualisme » et donc de gnose, de sorte que l'on « serait tenté de parler à ce propos de la “ gnose des antignostiques ” » (pp. 7-8). Or **quelles critiques de la gnose se prêtent plus facilement que celles de l'abbé de Tanoüarn à une lecture gnostique ? Ses textes sur la question**, quelle que soit l'intention de leur auteur, **peuvent facilement se lire comme une critique de ce que René Guénon réprouvait sous le terme de « contre-initiation »**. Par exemple, **la critique du « culte de l'homme » serait juste en elle-même si elle était mieux présentée et liée à une critique du naturalisme en général et des autres thèmes gnostiques**. **Force est de constater cependant qu'il s'agit aussi d'un thème guénonien.** La partie « antignostique » du n° 4 de la revue *Certitudes* peut aussi se lire en bonne partie comme une critique de la contre-initiation, même s'il faudrait distinguer en fonction des articles.

On nous dira peut-être qu'une telle lecture est abusive. Elle ne l'est pas plus en tout cas que les calomnies formulées par M. Sernine et son éditeur contre les *Cahiers Barruel*.

5.1.3 Les rapports avec les milieux guénoniens

Le prince Sernine se défend de fréquenter des milieux guénoniens, mais **son éditeur est un grand ami d'Alain de Benoist et compte Éric Vatré, et Arnaud Guyot-Jeannin parmi ses collaborateurs habituels.** Par ailleurs, la promotion de son ouvrage a été assurée par une émission radio animée par M. de Beketch, qui pratique le « syncrétisme nationaliste », notamment en laissant M. Arnaud Guyot-[Jeannin] faire, dans sa revue, les louanges d'Evola.

5.1.4 Les rapports avec la Nouvelle Droite et ses succédanés

Interview de Mme de Bravura dans le n° de la revue *Certitudes* qui présente le livre du prince Sernine.

5.1.4.1 L'abbé de Tanoüarn en novembre 2003 au FIL, dans le sillage du MNR

Rappelons également la participation régulière de l'abbé de Tanoüarn à des colloques situés dans la mouvance de la Nouvelle Droite ou de l'extrême droite identitaire. Ainsi, le doyen de philosophie de l'Institut Universitaire Saint-Pie X a fait une intervention lors de la fête de l'Identité et des Libertés le 15 novembre. Ce congrès regroupait des éléments issus du MNR de Bruno Mégret. Cet exposé lui a valu d'être recensé comme « intégriste » (aux côtés d'un avocat négationniste) par l'organe *REFLEXes, Manifeste antifasciste radical*[79]. Notons que la situation ne manque pas de sel pour un abbé qui se veut, par ailleurs, le pourfendeur de l' « intégrisme » dans sa revue *Certitudes*.

5.1.4.2 La participation de l'abbé de Tanoüarn au GRECE et ses accointances avec cette mouvance

Ras l'Front, organisation d'extrême gauche, avait déjà fait au directeur de la revue *Certitudes* les honneurs d'une recension dans ses colonnes en septembre 1999, pour sa participation aux colloques du GRECE, organisés par Alain de Benoist. Sous le titre « **Infléchissement idéologique »**, René Monzat analysait avec une pertinence qui fait malheureusement défaut au sein des milieux de la Tradition catholique, la recomposition idéologique qui s'effectuait alors autour du MNR :

> « Ces mouvements de troupes s'accompagnent d'un infléchissement idéologique : la ND (Nouvelle Droite) cesse de dire seulement que « la christianisation de l'Europe a été un ethnocide ». **Se fondant sur une survivance des valeurs païennes au sein de la chrétienté médiévale, ce courant commence à parler des racines « pagano-chrétiennes » de l'Europe** (Dominique Venner) puis des

---

[79] Une semaine plus tard, le Palais des Congrès de Versailles accueillait l'autre grande tendance de la mouvance nationaliste, à savoir la galaxie identitaire, largement issue du MNR agonisant, en l'occurrence la Fête de l'Identité et des Libertés (FIL). Cette FIL avait déjà eu lieu l'année dernière et avait eu un réel succès dans un milieu très fractionné (Cf. *REFLEXes* n° 5 hiver 2002-2003), les organisateurs, et Gilles Soulas au premier chef, pouvaient donc espérer capitaliser ce succès lors de cette deuxième journée. Pour diverses raisons, il n'en a rien été, même si cette journée est malgré tout porteuse de multiples enseignements. Tout d'abord, la FIL a dû s'exiler à Versailles, la salle Wagram ayant visiblement refusé de réitérer la location de l'année dernière. Cette déconvenue est sans doute largement le résultat de la mobilisation antifasciste lancée à l'initiative du Scalp, mobilisation qui avait eu un petit impact médiatique. Ensuite, contrairement aux espérances des organisateurs, non seulement la fréquentation n'a pas augmenté mais elle a même baissé et ce de façon significative. On peut ainsi estimer sans trop de risque de se tromper que le nombre d'entrées payantes n'a pas dépassé la barre des 1 000 personnes. C'est sans doute parmi les jeunes que la désaffection a été la plus sensible même si leur proportion restait bien supérieure à celle présente aux BBR d'Île-de-France. Si on pouvait voir dans les allées à peu près les mêmes organisateurs ou personnalités que l'année dernière – Gilles Soulas, Denis Daudé, Jean-Yves Le Gallou, Claudine Dupont-Tingaud, Philippe Schleiter, Xavier Guillemot entre autres – il en manquait certaines comme Gilles Pennelle ou Olivier Chalmel et surtout la configuration politique était largement remaniée. Contrairement à l'année dernière, les Identitaires sous leur différentes étiquettes (Jeunesses Identitaires, Bloc Identitaire, CEPE, revue *Montségur)* étaient non seulement invités mais même largement impliqués dans la FIL puisque Fabrice Robert participait à deux débats. Cela témoigne forcément d'un revirement de Gilles Soulas et le risque est bien sûr qu'au delà de la FIL, ce dernier mette sa logistique au service des Identitaires. Il n'y a bien que Bleu-Blanc-Rock à n'avoir toujours pas été invité (là aussi, se reporter à *REFLEXes* n°5) mais c'est relativement logique puisque Memorial Records occupait le terrain du RIF. Autre changement de taille : la présence du FN par le biais de l'Esprit public de Jacques Bompard et surtout du FNJ emmené par Louis-Armand de Béjarry (directeur national) et Thibaut de Chassey (secrétaire départemental parisien). Pour le reste, hormis Alsace d'Abord, on retrouvait à peu près les mêmes stands, savant mélange de nationalisme unitaire et de régionalisme, de catholicisme intégriste et de paganisme nordique, d'action politique de terrain et de métapolitique. En ce qui concerne les débats, les thèmes étaient sans surprise et les orateurs égaux à eux-mêmes : l'islamisme avec Guillaume Faye et Martin Peltier (ancien journaliste et auteur du *Journal d'Oussama Ben L.)* ; le combat identitaire en Europe avec des militants belges (Nation et FNB), suisse (Pascal Junod, ancien secrétaire général de l'UDC, animateur du *Bulletin célinien* et de l'Association pour une Suisse Neutre et Indépendante), italien (Gabriele Adinolfi, ancien dirigeant du groupe néo-fasciste Terza Posizione) et roumain ; la géopolitique avec Pierre Vial (n° 1 à l'applaudimètre grâce à de grosses allusions antisémites), Serge de Beketch et Jean-Gilles Malliarakis (très couleur bleu horizon) ; les droits de l'homme avec quelques spécialistes de la question, en l'occurrence le philosophe belge Pierre Chassard **mais surtout l'abbé intégriste Guillaume de Tanoüarn et l'avocat négationniste Éric Delcroix** ; enfin les perspectives d'avenir avec le mercenaire F.-X. Sidos, Éric Fornal (revue *Réfléchir & Agir)*, Hervé Van Laethem (Nation / Devenir) et Fabrice Robert (Jeune Résistance), le tout précédé du film *La Bataille d'Alger*, pour bien montrer que l'avenir est à la guerre ethnique qui aura lieu même si elle n'a pas lieu.

http://reflexes.samizdat.net/article.php3?id_article=179

racines « helléno-chrétiennes » (Yvan Blot suivi par tout le FN à l'occasion de la commémoration du baptême de Clovis).

L'évolution se concrétise, apparemment loin des remous politiques, par la parution en pleine guerre du Kosovo d'un austère ouvrage collectif *Aux sources de l'erreur libérale. Pour sortir de l'étatisme et du libéralisme*, publié aux éditions L'Âge d'homme.

Une vingtaine d'auteurs s'en prennent aux « ravages » du marché unique, dans « l'objectif commun de définir une troisième voie identitaire et communautaire alternative au matérialisme marxo-libéral, et plus généralement aux ravages du libéralisme mondial ».

On retrouve une cohorte d'auteurs de la Nouvelle Droite, à commencer par le gourou Alain de Benoist, Arnaud Guyot-Jeannin, Laurent Ozon, Jean Rémy, Charles Champetier, Pierre Le Vigan. **En contrepoint des auteurs catho traditionalistes emmenés par l'abbé Guillaume de Tanoüarn, un abbé lefebvriste dont on aperçoit la soutane lors des colloques du GRECE**, ainsi que par Alexis Arette, le leader paysan et catho du FN, Claude Polin et Claude Rousseau, universitaires et membres du conseil scientifique du FN, enfin quelques militants spécialisés dans des publications économiques d'un point de vue d'extrême droite comme Janpier Dutrieux passé par la Fane (national-socialiste) et le « corporatiste » Benjamin Guillemaind.

Les auteurs explorent les thèmes d'une synthèse antilibérale s'alimentant à la fois aux travaux de la ND et à la doctrine sociale de l'Église catholique. Un ensemble aussi étonnant que détonant ne peut trouver d'autre **synthèse que rhétorique entre les travaux des sociologues de gauche du Mauss pillés par le GRECE, les encycliques papales**, des notations antilibérales empruntées au *Monde diplomatique* et une exaltation des corps intermédiaires proche du corporatisme pétainiste[80]. »

5.1.4.3 La pénétration dans *Fideliter* et l'opération de séduction de la FSSPX

Ce même article parle, toujours sous la plume de René Monzat, de la pénétration des milieux de la Nouvelle Droite au sein de la mouvance de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X :

« On a vu des fondateurs du GRECE militer à la CFTC, adhérer puis animer Renaissance Catholique, association lefebvriste (Philippe Conrad). On a vu des activistes païens se mettre à participer aux pèlerinages de Chrétienté Solidarité, puis des cadres du GRECE se dire catholiques et l'expliquer dans *Résistance*, revue plus proche des milieux satanistes que de l'archevêché de Paris.

Puis *Fideliter*, revue officielle des lefebvristes, publie des articles de proches du GRECE, jusqu'à Jean Mabire, païen fanatique organisateur de solstices selon les rituels des SS.

Les païens du GRECE semblent vouloir séduire les intégristes en cherchant de communes critiques à l'évolution de l'Église catholique. Une partie des lefebvristes soutiendra d'ailleurs fin 1998 Mégret plutôt que Le Pen[81]. »

---

[80] http://www.raslfront.org/archives/68_02.html

[81] http://www.raslfront.org/archives/68_02.html

5.1.4.4 En 2003, la publication de projets de pagano-christianisme

Depuis cette inflexion idéologique en 1999, le mouvement s'est approfondi, si l'on en juge par la publication en 2003 de textes aussi explicites que le *Manifeste pagano-chrétien*, sous la plume de Jean-Luc d'Albeloy, l'un des tenants affichés de l'idéologie gnostique[82].

5.2 La méthodologie du prince

5.2.1 Analogies entre le criticisme de Kant et les méthodes de Sernine

5.2.1.1 La méthode critique

Emmanuel Kant, constatant les **difficultés de la science métaphysique** et les oppositions entre ses différents spécialistes, **se proposa d'étudier les conditions de possibilités d'une telle science**, sans lui-même prendre parti pour l'une ou l'autre de ses écoles, et sans résoudre les questions qu'elle posait autrement que par le recours à des vérités nécessaires à l'établissement de l'édifice moral.

Dans ses attaques calomnieuses contre les *Cahiers Barruel*, **Paul Sernine prétend,** sans lui-même prendre position sur les différentes questions que peut soulever l'étude de la gnose et des mouvements gnostiques, **montrer l'impossibilité d'une telle étude, son objet, la gnose, n'ayant pas l'unité requise pour faire l'objet d'une étude scientifique.**

5.2.1.2 Positions implicites et interprétation des ouvrages

Ces deux auteurs, en réalité, sont amenés, par la force des choses, à diriger leur critique en fonction de certaines opinions sur les questions étudiées par la science dont ils nient la possibilité. Ces opinions cependant ne seront pas exposées de façon explicite, mais elles seront implicites dans l'exposé qu'ils fourniront. **D'où la possibilité de plusieurs interprétations de ces ouvrages**. Par exemple, la critique de la raison pure se prêtera à des interprétations dans le sens du réalisme, ou dans le sens de l'idéalisme ; en outre, elle sera très populaire chez certains défenseurs du positivisme. De même, *La Paille et le Sycomore* se prête à différentes interprétations.

Notons d'ailleurs que les différentes interprétations peuvent chacune avoir un certain fondement dans l'œuvre.

5.2.2 Le traditionalisme méthodologique du prince Sernine ou : Sernine et les perroquets

Nous n'entendons nullement ici accuser M. Sernine d'hérésie, et nous espérons que M. Sernine, par fidélité envers les papes du XIXe siècle, rejette les erreurs du traditionalisme. C'est ce que nous fait espérer la lecture du ***Dieu mortel*****, écrit par Grégoire Celier**, le Dr Jekyll du prince Sernine, qui **pèche plutôt par rationalisme que par traditionalisme**, et ne tient pas le moindre compte des décisions de la congrégation de l'index.

Cependant, **M. Sernine déploie, au moins dans son dernier ouvrage, une interprétation du magistère inspirée du traditionalisme.** Sans doute ce dernier ne contient-il pas d'hérésie explicitement : mais **il emploie implicitement ses critères pour déterminer la portée des textes du magistère. Ceci lui permet une interprétation minimaliste du**

[82] http://www.granika.org/manifeste_paganochretien.html

http://www.geocities.com/catholique_et_royaliste2002/arch7/articles/chretiente.htm

http://home.tiscali.be/vexilla/PAGANUS.htm

http://www.geocities.com/catholique_et_royaliste2002/arch7/articles/regne.htm

magistère de l'Église (voir ce qui a été écrit plus haut sur ce sujet dans l'analyse de la revue *Certitudes)*.

5.2.3 Costa-Gavras et le prince Sernine : Amen !

5.2.3.1 Un style commun

Aussi étrange que cela puisse paraître, on peut détecter quelques analogies entre les méthodes de désinformation utilisées par Costa-Gavras dans le film *Amen.* et les ficelles de l'ouvrage de Paul Sernine. Sans doute cette comparaison ne vaut-elle pas plus que ce qu'elle vaut : le septième art est un domaine bien différent de celui du livre de controverses. Par ailleurs, nous ne prétendons pas mettre sur le même plan les calomnies de M. Sernine, qui ne visent directement que les *Cahiers Barruel*, et celles de M. Costa-Gavras, qui visent le pape Pie XII lui-même. Malgré tout, quelques comparaisons entre ces deux œuvres ne seront peut-être inutiles pour notre lecteur.

Le premier point commun entre l'œuvre de Costa-Gavras et celle de Paul Sernine se situe sur le plan du style. Dans les deux cas, en effet, le style employé est plus sobre que ne le sont parfois les polémiques sur les sujets en question. Par exemple, le film de Costa-Gavras est moins passionné que ne l'ont été les campagnes démagogiques destinées à faire sa promotion. Mis à part les passages visant à tourner en ridicule la hiérarchie ecclésiastique, il fait preuve d'une certaine sobriété : il fait passer ses calomnies avec une certaine retenue. Il évoque à l'occasion la réaction de l'épiscopat allemand face à la pratique de l'euthanasie par le IIIe Reich, même si – chose étrange – l'évêque que l'on a présenté à cette occasion, tout vêtu de rose bonbon, est peut-être le personnage du film sur lequel Costa-Gavras a fait peser la plus lourde charge de ridicule. En fait, le film de Costa-Gavras ne prend même pas à partie les autorités du IIIe Reich : seuls Pie XII et sa curie sont visés par son attaque ; tout au plus Costa-Gavras s'en prend-il à l'occasion à un groupe de protestants allemands. Ce film, contrairement à certaines apparences, ne vise donc pas avant tout un public contestataire, mais plutôt un public conservateur qui, cependant, serait ouvert aux calomnies à l'égard de Pie XII et de son entourage.

Mutatis Mutandis, on peut faire sur *La Paille et le Sycomore* des constatations très proches de celles qu'appelle le film *Amen.* Son style est bien plus sobre que celui adopté par le n° 4 de la revue *Certitudes*, qui ouvrait le « débat » sur la gnose. Plus sobre, aussi, que la présentation qu'en fait son éditeur dans le dernier numéro de cette revue. Les calomnies les plus honteuses y sont exposées dans un style relativement peu passionné. Paul Sernine, à l'occasion, reconnaît l'intérêt de l'ouvrage de M. Vaquié sur la liturgie. L'abbé Celier va même jusqu'à critiquer de façon circonstanciée M. Borella qui fait les délices de certains de ses confrères dans le sacerdoce – ces critiques seraient-elles le fruit de la duplicité que ce ne serait qu'à moitié étonnant ; laissons lui cependant sur ce point le bénéfice du doute. **Paul Sernine – au moins en apparence – ne propose pas de « gnose chrétienne », malgré sa collaboration avec l'abbé de Tanoüarn** : il se contente de s'en prendre à « l'école des *Cahiers Barruel* », quitte, peut-être, dans un second temps, à interpréter Dante et Clément d'Alexandrie dans le même sens que Borella et ses amis. ***La Paille et le Sycomore* ne vise donc pas avant tout le public des traditionalistes proches de la G.L.N.F.** – Paul Sernine n'en est sans doute pas encore là – ni même celui des lecteurs de Borella et de Jean Hani, **mais plutôt celui des traditionalistes « honnêtes »**, bien que réceptifs au prêt-à-penser diffusé par la revue *Certitudes* et par la maison Celier.

Dans l'œuvre de Costa-Gavras comme dans celle de Paul Sernine, les silences sont aussi révélateurs que les mensonges. Costa-Gavras s'en prend aux prétendus « silences » de Pie XII sur les camps de concentration. Que ne rompt-il de son côté le silence sur l'avortement ?

Grégoire Celier s'indigne de la participation de membres de l'équipe des *Cahiers Barruel* à un colloque auquel ont participé des membres de la Nouvelle Droite, et **tout à son scandale pharisaïque**, il se garde bien de préciser qu'ils n'ont participé à ce colloque que pour répondre à l'invitation de l'Institut Saint Grégoire de Lyon, tenu à l'époque par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X dont il fait lui-même partie. **Que ne critique-t-il la collusion de son éditeur, l'abbé de Tanoüarn, avec cette même Nouvelle Droite ?** Le numéro de *Certitudes* qui rend compte de la parution de *La Paille et le Sycomore* s'ouvre pour ainsi dire sur une interview de Mme de Bravura par l'abbé de Tanoüarn. Cette interview se conclut sur une allusion discrète aux engagements politiques de Mme de Bravura… Sans préciser que celle-ci est pour ainsi dire l'égérie d'Henri de Lesquen, ou du moins que c'est une admiratrice inconditionnelle du président du Club de l'Horloge ! **L'abbé de Tanoüarn** est bien placé pour le savoir, qui a participé à des réunions de ce club. Lui-même, **grand ami du président du G.R.E.C.E., Alain de Benoist, il collabore habituellement avec Arnaud Guyot-Jeannin et Éric Vatré**.

Ne cherchez pas les allusions de l'abbé Celier – pardon, de Paul Sernine – à ces collusions : vous n'en trouverez pas. Au point qu'on peut sérieusement se demander si le titre de son ouvrage n'est pas avant tout un programme d'action : **d'abord « la paille », c'est-à-dire le scandale pharisaïque vis-à-vis d'auteurs en tout cas plus honnêtes que ne le sont les collaborateurs de Paul Sernine ; ensuite, une fois le terrain déblayé et les « antignostiques » réduits au silence, le sycomore**, qui comme le rappelle Paul Sernine dans son interview à *Pacte*, est l'un des éléments décoratifs de la mythologie des gnostiques de l'époque de Marcion et de Valentin – comme, par exemple, l'acacia l'est actuellement de la symbolique maçonnique…

5.2.3.2 L'argument du silence chez Sernine et Costa-Gavras

De même que Costa-Gavras trouve hors propos tous les discours de Pie XII ne mentionnant pas expressément le peuple juif – bien que ces discours aient parfois suscité de violentes réactions des autorité allemandes qui comprenaient sans mal les allusions de Pie XII à leur politique – Paul Sernine rejette tous les textes du magistères relevant les erreurs de groupements manifestement gnostiques comme dans le cas des manichéens, pourvu que la gnose ne soit pas citée explicitement.

Dans sa réponse au dossier de M. Lagrave, il rejette même tous les auteurs dont une ou deux phrases iraient en sens contraire de l'affirmation qu'il prête à M. Couvert… sans fondement réel dans l'œuvre de celui-ci.

N.B. : On pourra nous objecter que M. Couvert, sans avoir affirmé la proposition qu'on lui prête, l'a peut-être pensée. Cela demanderait à être prouvé, mais supposé même que ce soit le cas, cela pourrait alors aussi bien être le cas d'autres auteurs qui ont eux aussi écrit sur le sujet, sans avoir non plus fait ce genre d'affirmations.

5.3 Questions polémiques

Dans ses attaques calomnieuses contre les *Cahiers Barruel*, Paul Sernine prétend, sans lui-même prendre position sur les différentes questions que peut soulever l'étude de la gnose et des mouvements gnostiques, montrer l'impossibilité d'une telle étude, son objet, la gnose, n'ayant pas l'unité requise pour faire l'objet d'une étude scientifique.

5.3.1 Le terme de « gnose »

Selon maître Sernine :

> « Historiquement, la gnose est un mouvement religieux assez bigarré qui se développa en marge du christianisme presque dès les temps apostoliques, prit de l'ampleur vers le IIIe siècle, mais, vigoureusement combattu par les écrivains ec-

> clésiastiques, connut dès son apogée un rapide déclin, de telle sorte “ qu’à partir du IIIe siècle les sectes gnostiques, sauf les marcionites, ne firent plus que végéter, sans éclat et sans force, avant de disparaître ” (GEORGES BAREILLE, “ Gnosticisme ”, *Dictionnaire de théologie catholique*, VI, col. 1456). Le marcionisme se maintenait plus ou moins en certaines parties de l’Orient vers le Ve siècle.
>
> Ce n’est nullement de cette gnose historiquement déterminée que veulent parler nos auteurs lorsqu’ils dénoncent la “ gnose ”. La “ gnose ” des *Cahiers Barruel* et de Monsieur Couvert est quelque chose d’infiniment plus vaste que cette gnose historiquement déterminée, laquelle n’est qu’une infime partie de la “ gnose ” barruellienne. C’est pourquoi, tout au long de cet ouvrage, lorsque le lecteur verra le mot “ gnose ” entre guillemets, il devra se souvenir qu’il ne s’agit pas de la gnose historiquement déterminée, celle des Marcion et Valentin, mais du concept élaboré par les *Cahiers Barruel* et M. Couvert. » (pp. 35-36 ; voir aussi pp. 61-64).

Par conséquent, **M. Sernine semble restreindre l’emploi du mot gnose aux sectaires qui vécurent entre l’époque de Simon le magicien et celle de Marcion et de Valentin**. De fait, dans toute la suite de son ouvrage, M. Sernine ne fera pas mention d’un autre emploi possible du terme de « gnose »

Cependant, « l’Avertissement de l’éditeur » spécifie que :

> « Le propos devient si exagéré, parfois, qu’on sent poindre sous le discours apparemment antignostique une forme de dualisme : le mal semble acquérir un pouvoir, une place, une unité tout à fait comparables à celle du bien et, pour finir, à celle de Dieu lui-même.
>
> On serait tenté de parler à ce propos de la “ gnose des antignostiques ”, du manichéisme des prétendus antimanichéens. Cette proximité mentale de certains antignostiques avec les erreurs mêmes qu’ils prétendent dénoncer renvoie évidemment à l’apologue du Christ : “ Pourquoi examines-tu la paille qui est dans l’œil de ton frère… ” (Mt 7, 3-5 ; Lc 6, 41-42). D’où notre titre *La Paille et le Sycomore*, ce dernier arbre ayant une place centrale dans la tradition ésotérique. ». (pp. 7-8).

Autrement dit, la gnose qui, selon Sernine, correspond à un mouvement de pensée disparu au plus tard au Ve siècle ne serait jamais réapparue depuis… si ce n’est dans les écrits des *Cahiers Barruel* ! Au passage, **on apprend que la pensée dualiste est une pensée gnostique. Ce qui est formellement contraire aux affirmations de Paul Sernine**.

5.3.2 Gnose et manichéisme

5.3.2.1 Affirmations contradictoires de Paul Sernine et de son éditeur

Les doctrines dualistes sont apparues de façon récurrente dans l’histoire humaine : chez les manichéens des premiers siècles, plus tard chez les cathares, elles se laissent découvrir dans certains symboles Rose-Croix et s’exposent au grand jour dans *Morals & Dogma* du F.·. Albert Pike, tête pensante – et blasphémante – du rite écossais du sud des États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle. C’est pourquoi Paul Sernine, par la force des choses, a été amené à dissocier le manichéisme de la pensée gnostique. Par exemple, face aux objections de M. Kéralio, il répond ironiquement :

> « Puis Monsieur Kéralio montre longuement que les conciles et les papes ont condamné les sectateurs du manichéisme, qu’il s’agisse du manichéisme ancien ou de ses résurgences postérieures comme le catharisme. Personne n’a jamais prétendu le contraire, et on s’émerveille d’une telle énergie et d’une telle place consacrées à asséner des évidences incontestées. » (p. 82).

M. Sernine précise plus loin que les enseignements pontificaux « ne font pas le lien que veut établir M. Kéralio entre gnose et manichéisme, ce qui rend sa démonstration inopérante. Pas plus, pas moins. Pour asseoir ses affirmations, Monsieur Kéralio cite ensuite longuement un texte où le chanoine Gustave Bardy propose ses hypothèses personnelles sur les liens possibles entre la gnose et le manichéisme. Ce texte est fort intéressant, et mérite sans doute toute notre attention. Toutefois, il n'est nullement un texte du Magistère et, en y consacrant presque trois pages sur six d'un article consacré très précisément au “ silence du magistère sur la gnose ”, Monsieur Kéralio continue à noyer le poisson. » (p. 83).

Ne nous attardons pas ici sur le fait que les « hypothèses personnelles » du chanoine Bardy sur les rapports entre gnose et manichéisme sont en réalités des faits historiques certains : M. Sernine le sait sans doute mieux que nous, quoi qu'il en dise. **Ce que ce texte a de plus… intéressant est qu'il nous livre une des erreurs centrales de l'ouvrage de M. Sernine : le traditionalisme, condamné avec force par les papes du XIXe siècle.** L'ouvrage de M. Sernine n'expose pas explicitement d'idées traditionalistes, et M. Sernine lui-même rejetterait sans doute cette hérésie. En revanche, **M. Sernine interprète les textes magistériels avec des œillères traditionalistes : n'est enseigné par le magistère que ce que l'on peut déduire de deux propositions extraites des textes magistériels. Aucun ouvrage de théologie que nous connaissions ne fonctionne sur ce schéma.** Par exemple, on réfute classiquement le monothélisme à l'aide d'une prémisse révélée : le Christ possède sans confusion les deux natures divine et humaines, et d'une prémisse connue par la raison : la nature divine comme la nature humaine est douée de volonté. Point n'est besoin de savoir si le magistère enseigne que tout homme est doué de volonté !

Venu ici, on pourrait penser à une divergence de vues entre M. Sernine et son éditeur : **pour M. Sernine, le dualisme n'est pas une erreur gnostique, mais l'opinion de son éditeur sur ce point est opposée**. En réalité, M. Sernine affirme lui aussi, dans son interview à la revue *Pacte*, que les *Cahiers Barruel* sont gnostiques, donc dualistes. Comme son éditeur, il précise à cette occasion que tel est le sens du titre de son ouvrage. **M. Sernine n'est sûrement pas dualiste : il nous fournit cependant de beaux exemples de duplicité.**

5.3.2.2 Point de vue historique

D'un point de vue historique, le lien entre la gnose et le manichéisme est indéniable. Le père de Manès, son fondateur, entra dans la secte des mandéens, secte dans laquelle Manès fut éduqué. La religion mandéenne n'est guère qu'une gnose.

L'enseignement de Manès s'inspire en grande partie des thèses de Marcion et de Bardesane, dont il poussa plus loin encore le dualisme, s'appuyant sur de prétendues révélations divines.

Puisque M. Sernine s'est appuyé sur l'autorité du *D.T.C.*, M. Kéralio a montré que l'article « Manichéisme » de ce dictionnaire mentionnait cette doctrine comme une hérésie gnostique. Cela n'est pas « une hypothèse » comme le laisse entendre Sernine, mais un fait historique. Si certaines condamnations du manichéisme ne mentionnent pas le caractère gnostique de cette doctrine, c'est qu'elles visent une plus grande précision en désignant une face bien précise de l'erreur gnostique.

5.3.3 La clé de toute les erreurs

> « C'est cependant dans son deuxième livre que Monsieur Couvert a proposé **la formule** la plus ramassée et la plus expressive, **à laquelle nous nous référerons donc constamment** (sic) : en toute erreur, “ il y a une clé… et c'est la ‘gnose ” » (*La Gnose contre la foi*, p. 161). » (p. 41).

M. Sernine se réfère donc « constamment » à une phrase tronquée !

Certains défenseurs de Sernine répondront à cela que, malgré tout, l'affirmation que Sernine prête à Couvert correspond à sa « pensée »… Mais **s'il est permis de faire des affirmations si nettes sur la pensée de M. Couvert, il pourrait aussi être permis d'en faire sur celle de M. Sernine… Or il faut bien avouer que son livre peut se lire comme une défense voilée de la gnose.**

5.3.4 Le silence du magistère

5.3.4.1 Le cardinal Ottaviani et le schéma *De deposito fidei custodiendo*

Dans le §7 du schéma *De deposito fidei custodiendo*, les différents mouvements ésotériques ou occultistes qui entraînent dans l'erreur beaucoup de nos contemporains sont dénoncés énergiquement. La doctrine de la réincarnation, commune à bon nombre de ces sectes, fait l'objet d'une condamnation spéciale.

On sait que le cardinal Ottaviani avait insisté pour conserver ce paragraphe malgré l'indifférence pour ces problèmes de certains théologiens, qui ne voyaient pas plus que M. Sernine l'intérêt de ces questions. En fin de compte, le schéma dans son ensemble a été mis de côté sous la pression de certains théologiens progressistes.

5.3.4.2 Le cardinal Ratzinger serait-il plus clairvoyant sur ce sujet que l'abbé Celier-Sernine ?

Les §§ 8 à 10 de la lettre sur « Quelques aspects de la méditation chrétienne » du 15 octobre 1989, exposent les erreurs des gnostiques et des messaliens, en précisant que « ces deux erreurs continuent d'être une tentation pour l'homme pécheur (§ 10) ».

Et plus loin, toujours dans le § 10 : « Réapparues de temps à autre aux marges de la prière de l'Église, ces formes erronées semblent aujourd'hui impressionner à nouveau de nombreux chrétiens, se présentant à eux comme un remède psychologique et spirituel, et comme un procédé rapide pour trouver Dieu ».

On a bien là une affirmation du caractère « transhistorique » de l'erreur gnostique.

Plus loin, parlant du syncrétisme entre le christianisme et les spiritualités orientales :

> « Aussi proposent-ils d'abandonner non seulement la méditation des œuvres salvifiques que le Dieu de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance a accomplies dans l'histoire, mais aussi l'idée même du Dieu Un et trine, qui est amour, cela en faveur d'une immersion “ dans l'abîme indéterminé de la divinité ”.
>
> Ces propositions, ou d'autres analogues, pour harmoniser méditation chrétienne et techniques orientales, devront être soigneusement examinées […] pour éviter de tomber dans un dangereux syncrétisme. (§ 12) »

Ici, les doctrines orientales à connotations gnostiques sont rapprochées implicitement de celles de maître Eckhart qui, vers la fin de son sermon « Ave gratia plena », évoque « l'abîme indéterminé de la divinité ».

Le cardinal Ratzinger (!), comme l'abbé Meinvielle, Mgr Vernette ou plus récemment Jean Vaquié et Etienne Couvert, établit ici un rapprochement entre des systèmes à connotations gnostiques appartenant à des milieux culturels très différents, en l'occurrence l'Allemagne médiévale et l'Inde.

5.3.5 Origines de l'islam et du bouddhisme

L'honnêteté des procédés de Paul Sernine apparaît de façon nette dans la méthode dont il critique les positions de M. Couvert sur les origines de l'islam et du Bouddhisme. Bien que ces questions soient sans conteste d'une plus grande portée que l'appréciation des écrits de Dante, **Paul Sernine ne critique les positions de Couvert sur ces sujets que par**

des phrases allusives dans son chapitre sur les erreurs de méthodes qu'il impute à celui-ci.

Étant donné le caractère allusif de ces critiques, nous aurions pu nous passer de les relever. Cependant, dans la mesure où ces questions sont d'une plus grande portée sur le fond que celles que M. Sernine met en avant, il nous semble utile d'apporter quelques remarques sur ces sujets.

5.3.5.1 Les origines de l'islam

> « Faisant référence à l'œuvre (intéressante d'ailleurs, mais pas totalement convaincante) du père Théry (alias Hanna Zacharias), Monsieur Couvert se contente là aussi de citer un résumé de cette thèse, sans prendre la peine de nous indiquer les ouvrages originaux (*La Gnose universelle*, p. 206). »

M. Sernine ne critique donc pas ouvertement la thèse d'Hanna Zacharias reprise par M. Couvert. **Peut-être sur ce point a-t-il été retenu par son éditeur qui a récemment fait une recension élogieuse d'un livre sur le Coran partant des mêmes principes.** Sans compter que M. Sernine affecte de ne pas critiquer de prêtres, mais seulement des laïcs incompétents. Cependant, il saisit l'occasion de jeter le doute en précisant que cette thèse n'est « pas totalement convaincante ».

5.3.5.2 La question du bouddhisme

5.3.5.2.1 La critique de Paul Sernine

L'opinion de M. Couvert sur le bouddhisme n'est pas critiquée explicitement par Paul Sernine. Celui-ci la rejette cependant au détour d'une phrase, en traitant du défaut de méthodes qu'il attribue à M. Couvert :

> « Autrement dit, M. Couvert propose des livres d'histoire des idées sur des sujets très complexes, embrassant toute l'histoire de l'humanité, aboutissant à des thèses révolutionnaires (“ Le bouddhisme n'est pas né aux Ve ou VIe siècles avant Jésus-Christ : c'est un avatar du manichéisme né au IIIe siècle après Jésus-Christ ”, etc.), sans qu'il soit aucunement possible de contrôler les citations, d'aller les relire dans leur contexte, de les compléter par d'autres textes du même auteur ou d'auteurs différents. (pp. 202-203) »

Il y fait aussi allusion implicitement quelques pages plus haut à propos du « refus des chronologies reçues » par M. Couvert (pp. 198-199). Le lecteur non informé ne saura d'ailleurs pas que ce sous-chapitre de M. Sernine vise les datations sur les origines du bouddhisme et uniquement elles : M. Sernine n'emploie pas même une seule fois le mot « bouddhisme » sur les deux pages en question, et coupe les citations de M. Couvert de telle manière qu'il n'y apparaisse pas non plus.

5.3.5.2.2 La question de fond

La façon indirecte avec laquelle M. Sernine attaque les positions de M. Couvert sur les origines du bouddhisme lui évite d'avoir à prendre en compte les motifs qui ont poussé celui-ci à s'écarter des datations officielles sur ces origines. Inversement, l'explication de ces motifs nous permettra de mieux apprécier cette position.

Le manichéisme s'est très vite répandu, du vivant même de Manès, aussi bien en Orient, et même vers la Chine qu'à l'intérieur du Bassin méditerranéen. À cette occasion, les évangiles apocryphes, très utilisés par les gnostiques, ont pu exercer leur influence sur la pensée religieuse des peuples de l'Asie. Or **une simple comparaison permet de mettre en lumière les ressemblances frappantes entre les différentes étapes de la vie de Bouddha selon les légendes indiennes et la vie du Christ selon les évangiles, et surtout selon les évangiles**

apocryphes. Ce fait bien connu suffirait à lui seul à susciter une interrogation sur les origines réelles du bouddhisme.

Des missionnaires chrétiens parcourant l'Extrême-Orient ont, sans idées préconçues, considéré les fidèles bouddhistes comme des disciples éloignés de Manès. En outre, les plus anciennes représentations du Bouddha le représentent vêtu à la romaine, comme certaines représentations du Christ de l'Église primitive.

Étant donné l'absence de faits certains à l'origine des chronologies établies au XIXe siècle par les historiens de la période, **M. Couvert a été amené à proposer de réinterpréter le bouddhisme comme une religion issue des sectes gnostiques, et en particulier manichéennes**, qui ont envahi l'Asie au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Libre à Paul Sernine de penser autrement. Mais pourquoi n'a-t-il pas réfuté les arguments de M. Couvert, s'il les trouve si inconsistants ?

5.4 Questions secondaires

Bien que M. Sernine insiste beaucoup sur le cas de Dante et de Clément d'Alexandrie, cette question nous semble secondaire par rapport à l'objet du débat. Nous essaierons cependant de donner quelques indications sur ce sujet dans les lignes suivantes.

5.4.1.1 Dante et l'ésotérisme

S'il faut excuser Dante d'avoir mis en enfer plusieurs papes pour la seule raison qu'ils ne partageaient pas ses idées politiques, doit on blâmer Couvert d'avoir été plus sévère que certains papes récents à propos de l'œuvre de Dante ? En outre, Dante n'a pas été canonisé, de sorte que l'Église peut, aux regards de documents suffisamment probants, revenir sur la position de ces papes à son égard. Par exemple, la cause de béatification de Maria d'Agréda a été suspendue à cause de certaines limites de ses écrits, qui pourtant furent goûtés de nombreux évêques. On peut donc penser que l'Église pourrait, si cela s'avérait justifié, revenir au jugement porté sur Dante à l'époque où, **pendant deux siècles, *De la Monarchie* fut mise à l'index**.

Notons d'ailleurs que **l'opinion selon laquelle *La Divine Comédie* avait un sens ésotérique** difficilement conciliable avec la foi de l'église **n'a pas seulement été soutenue par René Guénon et par un auteur catholique isolé comme le laisse entendre la revue *Certitudes*. Elle a été soutenue par plusieurs auteurs catholiques, et par la quasi-totalité des ésotéristes qui ont abordé le sujet**. Peut-être Couvert a-t-il eu tort de leur donner raison, mais dans si tel était le cas l'erreur paraîtrait bien excusable.

5.4.1.2 Fénelon et Clément d'Alexandrie

Clément d'Alexandrie a écrit de bonnes pages : c'est pourquoi l'on trouve des extraits de ses œuvres dans l'*Enchiridion patristicum* du R.P. de Journel, à côté d'extraits d'Origène et de Denys l'Aréopagite. Cependant, de même que certaines pages de Denys prêtent à une interprétation gnostique, comme l'a très bien vu M. Borella qui ne laisse pas d'en tirer profit, de même, **certaines pages de Clément d'Alexandrie**, notamment ses descriptions du « vrai gnostique », peuvent être détournées à leurs fins par les ésotéristes, **et M. Borella ne s'en est pas fait faute non plus**.

Les aspects positifs de l'œuvre de Clément d'Alexandrie expliquent donc les louanges qu'ont pu lui adresser certains papes, en attendant un examen définitif de son œuvre. Cependant, certains textes de Clément d'Alexandrie prêtent à la critique, et ont de fait été critiqués par Bossuet lorsqu'il eut connaissance d'un opuscule de Fénelon sur *Le Gnostique* de Clément d'Alexandrie. Bossuet en effet ne s'est pas borné à critiquer l'interprétation de Clément

d'Alexandrie par Fénelon, mais il a aussi critiqué les idées mêmes de cet auteur. Si M. Sernine a lu les œuvres de M. Couvert, il doit connaître ces faits ; pourquoi alors ne fait-il aucune allusion dans son ouvrage aux critiques formulées par Bossuet, qui à tout le moins modifient le *status quæstionis* ? Et s'il a lu, comme il l'affirme, les œuvres de Mgr Jouin, pourquoi n'évoque-t-il pas l'article publié par la *R.I.S.S.* sur cette question délicate ? Voila bien les honnêtes procédés de M. Sernine. On peut se demander d'ailleurs si M. Sernine emploie ces procédés uniquement par malveillance vis-à-vis de M. Couvert ou s'il n'y est pas porté par l'interprétation ambiguë que lui-même donnerait des textes de Clément d'Alexandrie.

D'ailleurs, il n'est sans doute pas nécessaire de condamner les ouvrages de Clément d'Alexandrie, pas plus que ceux d'Origène qui pourtant contiennent des thèses gnostiques. Le lecteur averti sait en effet avec quelles précautions prendre ces textes. Mais il n'est pas non plus honnête de condamner toute critique qui peut leur être adressée sans même évoquer les ambiguïtés et les erreurs de ces auteurs. Par exemple, **Clément d'Alexandrie défend la tripartition platonicienne de l'homme**. Celle-ci n'avait pas été condamnée à son époque, mais elle l'est aujourd'hui. **Or des ésotéristes tels que Jean Borella, qui lui aussi défend la tripartition, recourent de façon habituelle à l'autorité de saint Clément d'Alexandrie… ce que M. Sernine se garde bien de signaler à ses lecteurs…**

Finalement, les citations de M. Sernine en faveur de Clément d'Alexandrie correspondent à des références aux pères grecs, parmi lesquels est cité Clément d'Alexandrie. Puisque M. Sernine prétend être si à cheval sur l'autorité des moindres allusions contenues dans les documents pontificaux, **il est regrettable qu'il ne se soit pas penché d'avantage sur la mise au point de Pie XII dans *Humani generis* concernant la prudence dans les références aux pères grecs**.

5.4.1.3 L'« anticléricalisme » des *Cahiers Barruel*

M. l'abbé de Tanoüarn et M. Sernine ont eu plusieurs occasions de se plaindre de l'anticléricalisme des *Cahiers Barruel*. Cette question a été évoquée surtout dans les réponses au courrier des lecteurs de la revue *Certitudes*, mais on en trouve des traces dans *La Paille et le Sycomore*, pp. 42-43. En fin de compte, ce serait pour défendre l'honneur de la religion que M. Sernine écrirait son ouvrage.

Est-ce de la faute des *Cahiers Barruel* si certains clercs ont diffusé des écrits gnostiques, par exemple ceux de Jean Hani et de Jean Borella, qui semblent avoir été conseillés à ses séminaristes par l'abbé Rulleau ? À en croire **l'abbé Coache, ces questions n'ont généralement pas été soulevées avec la vigilance qu'elles auraient méritée**, puisque, selon lui, même des religieux méritaient l'épithète de gnostiques et comptaient dans les rangs des lecteurs avertis de Jean Borella…

5.4.1.4 « Une insuffisance de formation » ?

M. Sernine propose finalement d'expliquer « les erreurs des *Cahiers Barruel* » par une insuffisance de formation de leurs auteurs. Nous ne prétendons pas mettre en cause la formation reçue à Écône par M. l'abbé Celier, le Dr Jekyll de Paul Sernine. Sur le plan précis de la gnose cependant, peut-être cette formation a-t-elle été mal pensée. L'abbé Rulleau, par exemple, semble avoir consacré cette dernière à, par ses incitations chaleureuses, inciter ses élèves à lire les œuvres de Borella et de Jean Hani. Sans doute le P. Bernard de Menthon regrette-t-il actuellement ses positions de l'époque, puisque même son disciple critique actuellement l'œuvre de Jean Borella. D'ailleurs, cette éducation était largement suffisante pour faire découvrir à Paul Sernine l'existence de la gnose puisque M. Borella emploie à tour de bras le terme de « gnose ».

Quant à M. l'abbé de Tanoüarn, il collabore au sein du Comité de direction de la revue *Certitudes*, avec Éric Vatré, auteur de *La Droite du Père*, dont, dans son ouvrage sur *Vatican II*

et l'Évangile, il cite une interview du P. Congar. **Puisque dans *La Droite du Père*, M. Vatré demande à la plupart de ses interlocuteurs ce qu'ils pensent de la gnose ou quelle est leur opinion sur René Guénon ou sur Mircea Eliade, l'abbé de Tanoüarn aurait pu informer Paul Sernine de l'existence de la gnose.** Ce dernier aurait sûrement été reconnaissant envers son éditeur d'avoir fait une telle découverte… Découverte qu'il aurait aussi pu faire en demandant au chroniqueur littéraire de *Fideliter*, Benoît Mancheron, quelle part de vérité contenaient les ouvrages de Borella, ou encore quelle était son opinion précise sur son colistier aux élections municipales de Versailles, M. Henri de Lesquen…

5.5 Conclusion

Sur un certain nombre de questions, il est permis de défendre des positions différentes, de sorte que certaines positions de M. Couvert, intéressantes en elles-mêmes, peuvent néanmoins être laissées de côté par le lecteur qui pencherait pour des solutions différentes aux problèmes qu'elles résolvent. Par exemple, M. Couvert présente la gnose comme une erreur née en réaction au christianisme par le mélange de celui-ci avec des éléments païens. L'étude des traditions ésotériques de l'ancienne Egypte pourraient militer en faveur d'opinions différentes : parallèlement aux légendes sur Isis et Osiris, ses prêtres enseignaient des doctrines proches de celles qu'auront plus tard les gnostiques sur le démiurge ou sur les couples de divinités (appelées syzygies par les gnostiques). Le *Corpus Hermeticum*, très goûté des Grecs d'Alexandrie à l'époque où vivaient les gnostiques, aura aussi pu les influencer.

Par conséquent, **si M. Couvert a affirmé avec raison que ses idées n'ont pas été réfutées jusqu'ici, il ne prétend nullement s'attribuer une quelconque infaillibilité,** comme le prouve sa collaboration avec M. de Lassus au cours de forums sur la gnose.

Par conséquent, **les ouvrages de M. Couvert** doivent être pris pour ce qu'ils sont et sur un point ou sur un autre, on peut leur préférer une opinion de Pierre Virion, de l'abbé Meinvielle, ou d'Epiphanius. Cependant, ils sont assez instructifs et **ne méritent pas le mauvais procès que leur fait M. Sernine**. À vrai dire, les petits opuscules de Jean Vaquié sur *Occultisme et foi catholique* et sur *Le Retour offensif de la gnose* suffiraient à eux seuls à réfuter les thèses soutenues implicitement ou explicitement par M. Sernine. **L'ouvrage de ce dernier, écrit assez habilement au demeurant, contient des mensonges manifestes et illustre assez bien le problème moderne de la désinformation**.

L'argument du silence du magistère tel que l'utilise M. Sernine-Celier, qui étouffe le magistère et correspond à un traditionalisme pratique, est très différent de la ligne suivie par le Grégoire Celier du *Dieu mortel*. Cet ouvrage, en effet, ne tient aucun compte des décisions prises par la congrégation de l'index et semble plus proche du rationalisme d'un Abélard que du traditionalisme d'un Joseph de Maistre.

Le titre de l'ouvrage, *La Paille et le Sycomore*, pourrait bien désigner un plan d'action : d'abord le scandale pharisaïque devant les écrits de MM. Vaquié et Couvert, que MM. Sernine et de Tanoüarn pourraient remplacer avantageusement par leurs propres publications sur la gnose, dans lesquelles ils mettraient vraisemblablement leurs lecteurs en garde contre les erreurs de la contre-initiation – sans doute n'emploieront-ils cependant pas le terme, allez savoir pourquoi… – et peut-être même contre celles de René Guénon, puisqu'il n'y a pas de raisons qu'ils aient moins de réserves sur certaines parties de son œuvre que Borella, qui ne manque pas de le critiquer à l'occasion…

Ensuite, bien qu'on puisse aussi espérer que l'abbé de Tanoüarn et M. Sernine soient en fin de compte moins corrompus idéologiquement qu'il ne le paraissent, **on pourrait assister à la réhabilitation progressive d'écrits gnostiques, tels ceux de M. Borella, que Paul Sernine semble critiquer – peut-être a-t-il mieux à sa disposition – mais vis-à-vis**

desquels son éditeur a dès maintenant des positions plus nuancées… Peut-être après tout n'en ont-ils pas l'intention, et agissent-ils sans mauvaise intention dans cette affaire ; cependant, **d'autres profiteront de toute façon de l'ouvrage de M. Sernine pour relancer leurs campagnes en faveur d'une connaissance supérieure**…

5.6 Annexe : Maurice Leblanc et Rennes-le Château

Le pseudonyme de Paul Sernine sous lequel a été écrit *La Paille et le Sycomore*, **est un anagramme d'Arsène Lupin que ce dernier utilise comme pseudonyme dans le fameux roman *813* de Maurice Leblanc**. Sans exclure que M. Sernine ait utilisé ce nom seulement par sympathie pour le personnage haut en couleurs qu'il désigne, nous fournissons à notre lecteurs quelques indications sur les relations de Maurice Leblanc, le créateur d'Arsène Lupin, avec **l'affaire de Rennes-le-Château, un des hauts lieux de l'occultisme français depuis la fin du XIXe siècle.**

En juin 1885, l'abbé Saunière « se voit confier la cure de Rennes-le Château, ancien lieu de séjour des templiers et des cathares[83] ».

Nous évoquerons la liaison de l'abbé Saunière avec sa propre domestique, Marie Denardaud, puis avec la cantatrice Emma Calvé[84]. Cette dernière était elle-même une grande amie de Georgette, la sœur de Maurice Leblanc et la maîtresse de Maurice Maeterlinck. Un autre beau-frère de Maurice Leblanc (du côté de sa femme) fut ministre de l'Intérieur et des Cultes. Il existait ainsi tout un réseau de relations entre le responsable des nominations épiscopales, le romancier et le cardinal de Bonnechose qui couvrit de son autorité toute l'affaire de Rennes-le-Château. Sur Rennes-le Château, cf. par exemple *Ésotérisme, occultisme…* de M.-F. James, N.EL., (articles sur l'abbé Saunière) ou encore, du très sulfureux Jean Robin, *Opération ORTH ou L'Incroyable Secret de Rennes-le-Château*, Trédaniel, 1989.

À cela ajoutons l'étude de Patrick Ferté, universitaire toulousain, intitulée *Arsène Lupin, supérieur inconnu* (1992)[85], dont seul le premier tome a été publié[86].

N.B. : Le très sulfureux Jean Robin, outre son intérêt pour Rennes-le Château, a aussi écrit sur son maître René Guénon...

---

[83] Cf. la notice biographique sur l'abbé Saunière, dans le livre de M.-F. James, p.236.

[84] *Ibid.*, p. 237.

[85] « “ Arcanes, filigranes et cryptogrammes : la clé de l'œuvre codée de Maurice Leblanc ”, ou comment passer des mystères de Rennes-le-Château, de Gisors et de Stenay au secret de l'Aiguille creuse par les souterrains de l'Histoire. Et pour ce faire, la Bibliothèque fertéenne ne le cède en rien à la Bibliothèque fortéenne, et guère moins ...à la Bibliothèque d'Arkham : comme par hasard – mais ce n'en est pas un non plus ! –, Charles Fort et H.P. Lovecraft sont deux “ initiés ” du XXe siècle qui subjuguent Patrick Ferté, avec Gurdjieff, Gustav Meyrink et Guénon, sans parler de... Maurice Leblanc ! *Arsène Lupin, supérieur inconnu* démontre-t-il contre toute attente mais sans conteste tout au long d'un dossier de 554 pages – pour le tome I, et pas moins pour le tome II, encore plus arkhamique et fortéen.

Malgré la gageure d'une révélation a priori incroyable, hissée au plus haut degré d'étrangeté, les critiques, et c'est un signe irréfragable, ont plébiscité “ cet essai ensorceleur – au vrai sens du mot – qui se lit, faut-il le dire, avec le même plaisir que la saga lupinienne ” (Alain Sanders, *Présent*, 1.08.1992). Pour *Monde et Vie* (n°535), pour *Rivarol* (août 1992), pour **Serge de Beketch**, *Arsène Lupin, supérieur inconnu* est une “ prodigieuse jonglerie littéraire et intellectuelle de Patrick Ferté ” (*Minute* n°1582 et *Libre Journal* de Radio-Courtoisie, 05/08/1992). “ L'aventure est belle, la démonstration édifiante. Au point d'être aussi fascinante que les intrigues d'Arsène Lupin ” (*Paris-Normandie*, 29.07.1992) et que “ les bras nous en tombent ” (René Duchateau dans *Le Panorama* de France-Culture, 9.01.1993).

“ Même les initiés des secrets trésoraires de Rennes-le-Château, de Gisors et de la France hermétique applaudissent à ce grand œuvre de décryptement définitif et incontestable ” car, poursuit J.-P. Deloux dans la revue *Polar* n° 9, “ tout ce qui est avancé par Patrick Ferté est indiscutable car vérifiable [...] ” ».

http://www.oeildusphinx.com/patferte.html.

[86] Il n'y aura pas de tome II, Patrick Ferté ayant mystérieusement disparu de son domicile sans plus jamais avoir donné signe de vie (information confirmée par une conversation téléphonique avec son éditeur).

6 ANNEXE 1 – MANIFESTE PAGANO-CHRÉTIEN – BIBLIOGRAPHIE DÉTAILLÉE

MANIFESTE "Pagano-chrétien" par J.L d'Albeloy

Chrétiens et Païens français et européens ont une tribune libre sur Granika du moment que leur point de vue est intelligent et argumenté. Nous laissons cet espace à J.L d'Albeloy qui fait avancer cette discussion religieuse.

La rédaction

Esquisse d'un

MANIFESTE PAGANO-CHRÉTIEN

pour l'unité spirituelle européenne

La religion est l'espace dans lequel se déploie la manifestation du sacré et, partant, de l'origine, donc des « principes ». La sophia perennis doit être cultivée au-delà de toute forme, pour nous permettre de remonter jusqu'à la source ontologique du réel. Mais la nécessité d'une « langue » religieuse particulière s'impose néanmoins avec force hic et nunc.

Dans l'Europe actuelle, la « langue » religieuse chrétienne est doublement « traditionnelle » : d'une part comme expression particulière de principes métaphysiques cosmiques (part spirituelle), d'autre part comme héritage historique concret d'un patrimoine autochtone pluriséculaire (part incarnée). Europe ou la Chrétienté, a pu ainsi écrire Novalis. Conservateur de facto d'éléments païens, notamment perses, grecs, romains et celtes, la religion chrétienne est une création essentiellement européenne, forgée par les empereurs romains, puis byzantins, carolingiens et ottoniens, et par la haute noblesse de ces mêmes empires, puis des royaumes qui en sont issus. Ce culte est en outre administré par des Églises conçues en termes organicistes (Corps mystique), et filles du système administratif romain. C'est précisément comme héritières de la tradition impériale romaine, qui fut le mythe structurateur de l'œcumène européen médiéval, qu'elles peuvent contribuer à rassembler le continent autour d'un mythe renouvelé, et à lui rendre ainsi une force qui ne peut puiser que dans le sens – celui que donne la Lumière.

Ce mythe est celui d'une « Troisième Rome chrétienne », ou plus exactement d'un « Troisième Règne » ou « Tiers Âge » de l'impérialité de spiritualité chrétienne en Europe. Celle-ci a en effet connu un premier âge antique où la Chrétienté était une (l'Empire romain chrétien), puis un deuxième âge médiéval et moderne (Empire romain d'Orient, Empire d'Occident carolingien, Saint Empire romain germanique continué par l'Empire austro-hongrois, Empire russe), où l'Église s'est divisée (1054, 1517). En cette aube du troisième millénaire chrétien, l'heure est désormais venue d'un tiers âge postmoderne, à même d'édifier un Imperium europaeum rassemblant l'ensemble des nations du continent dans une foi renouvelée : un « Saint-Empire européen », dans lequel la Chrétienté a vocation à retrouver son unité originelle.

La spiritualité de ce « Troisième Règne » de l'impérialité chrétienne reposera elle-même, sub specie interioritatis, sur un « Troisième Règne » de la Tradition, comprise comme corpus exégétique européen. Cette Tradition ecclésialement conçue devra en effet faire retour à la « sapience » authentique, providentiellement retrouvée par le « pérennialisme » contemporain, sous l'influence déterminante du français René Guénon et, plus encore, de ceux de ses disciples

chrétiens qui ont su le dépasser. Une « troisième synthèse », en quelque sorte, au sein de la Tradition ecclésiale : après l'apport prééminent du platonisme dans l'Antiquité à partir de la patristique d'Orient, puis de l'aristotélisme au Moyen Âge en Occident, celui d'un « guénonisme » à l'échelle continentale pour sortir des temps modernes – et accomplir le cycle chrétien de la civilisation européenne.

De façon générale, cette synthèse devra avoir pour manifestation un quadruple effort de renouveau, entrepris particulièrement par les élites des trois confessions conservant la référence à la « catholicité » et donc dans une certaine mesure à l'impérialité (Églises catholique romaine, catholiques orthodoxes et anglo-catholique), d'une façon convergente qui devra permettre d'aboutir à une communion œcuménique européenne (dans l'esprit de celle qu'avait appelée de ses vœux, entre autres auteurs traditionalistes, Franz von Baader), prélude à une réunification ecclésiale complète :

- *une spiritualité « cosmique », favorisée en particulier par la réintégration de la Gnosis au sommet de l'édifice théologique, avec l'appui du pérennialisme contemporain, lui-même convergeant avec la « théologie mystique de l'Église d'Orient » (Vladimir Lossky) et revivifiant la haute mystique contemplative mais aussi guerrière d'Occident ;*

- *une « théologie de la culture », replaçant la foi chrétienne dans le terreau culturel européen : restriction de la « lecture spirituelle » de la partie vétéro-testamentaire du récit biblique, au profit de l'avènement d'une « lecture spirituelle » de l'immense patrimoine sacré des mythes païens européens ; limitation du statut d' « Écriture sainte » à ce qui concerne strictement la Parole du Christ, c'est-à-dire au seul « Évangile » (ou « Evangelion », pour reprendre le terme de l'Église de Marcion), dans une perspective néo-marcionite ; précellence, dans l'interprétation de cette « Écriture sainte » redéfinie, du Christ divin et universel sur l'homme Jésus, incarné dans un contexte nécessaire mais contingent ; précellence plus générale, en outre, de l'« esprit » de la Parole du Christ sur la « lettre » de ces écrits, qui l'ont nécessairement imparfaitement fixée, son sens continuant de se dévoiler dans la compréhension progressive qu'en dégage la Tradition ecclésiale, sous l'inspiration du Paraclet ; introduction dans la liturgie de textes du sacerdoce européen, en particulier des mystiques ; référence systématique, dans les offices dominicaux notamment, aux saints, aux souverains et aux héros chrétiens, en particulier nationaux, voire locaux ; etc ;*

- *une concrétisation de cet enracinement spirituel par un enracinement physique, grâce à une reprise de l'architecture sacrale traditionnelle (restauration des sites byzantins, romans et gothiques, construction de nouveaux sites selon ces traditions), ainsi que des autres disciplines de l'art sacré européen (sculpture, peinture, chant, musique), enfin de l'art sacerdotal rituel (vêtements liturgiques, rites, langues sacrées impériales – latin de la première Rome ; grec ancien de la deuxième, Byzance ; slavon de la troisième, Moscou) ;*

- *une progressif entérinement ecclésial de cet enracinement, par une conception de la communion œcuménique européenne formulée selon l'ecclésiologie propre à l'Orthodoxie : des diocèses très enracinés et largement autonomes (épiscopocentrisme traditionnel), rassemblés en Églises nationales rendant inséparable spiritualité et identité des peuples, elles-mêmes ayant pour seul chef ultime le Christ Cosmocrator propre à la tradition spirituelle de l'Europe.*

De façon plus spécifique, il conviendra de s'appuyer sur les éléments les plus propices à une réappropriation, dans le christianisme, des racines païennes de la spiritualité européenne :

- *le folklore, au meilleur sens du terme, pagano-chrétien. Syncrétisme présent dès l'origine de l'Église romaine, puis épanoui pendant quinze siècles, demeuré actif jusqu'à la seconde moitié du XXe s. dans certaines campagnes, et encore vivant aujourd'hui dans la dimension profonde de la plupart des fêtes (Épiphanie, Chandeleur, Pâques, Saint-Jean d'été, Toussaint, Noël) ;*

- *le platonisme, majoritaire dans l'Église constantinienne indivise, et demeuré tel dans l'Église orthodoxe ;*

- *le « christianisme celtique », en particulier irlandais, mais aussi gallo-romain ;*

- *la chanson de geste occidentale. Roman de la Table Ronde, œuvres des troubadours et ménestrels, etc. ;*

- *la chevalerie, née dans la Chrétienté d'Occident vers l'an mil ; survivant de façon symbolique dans certains ordres « chevaleresques » contemporains, et plus encore chez nombre de groupements militants actuels ;*

- *les Templiers et les autres ordres religieux militaires (en particulier espagnols), incarnation de la plus authentique spiritualité européenne au sein de l'Église occidentale médiévale ;*

- *le monachisme bénédictin, et sa filiation cistercienne ; avec une attention particulière pour l'œuvre de restauration de Dom Guéranger et sa continuation par l'abbaye de Solesmes (et ses abbayes « filles ») ;*

- *le « mouvement liturgique » en cours dans l'Église d'Occident depuis le XIXe s. ; notamment les efforts de restauration du chant grégorien d'une part, et d'adaptation des chants orthodoxes d'autre part ;*

- *l'aristotélisme, intégré dans le thomisme, donc dans la théologie occidentale, à partir du XIIIe s. ; vivant encore dans les courants thomistes traditionnels actuels ;*

- *l'autocéphalisme orthodoxe, le gallicanisme, mais aussi certains traits de l'anglicanisme de la High Church, et de façon générale tous les mouvements ecclésiaux d'autonomie nationale se fondant sur la Tradition (et non sur son rejet comme le font les Églises nationales strictement protestantes) ;*

- *la Contre-Révolution, présente en France puis dans toute l'Europe occidentale à partir de 1789 ; présente aussi en Europe orientale à partir de 1917 ;*

- *l' « ésotérisme chrétien », en particulier le courant chrétien de l'école « pérennialiste », qui s'est répandu dans toute l'Europe au cours du XXe siècle (mais qui s'appuie sur des éléments présents tout au long de l'histoire du christianisme : « Gnose » des Pères de l'Église, hermétisme des ordres et confréries médiévales, symbolisme de la Renaissance, etc.).*

Dans cette optique générale, on voit qu'il sera nécessaire, pour l'édification d'une communion œcuménique européocentrique – c'est-à-dire une nouvelle Chrétienté –, de tendre à ne conserver du protestantisme que la partie de son organisation qui a produit des Églises nationales fortement enracinées, notamment le principe qui y fait du roi le chef temporel de l'Église du royaume ; à conserver du catholicisme romain, en revanche, l'ensemble de son patrimoine culturel (architectural, pictural, musical, etc.) et la meilleure part de sa liturgie ancienne ; et à conserver de l'Orthodoxie, restée la plus « traditionnelle » – aux deux sens du terme – des trois confessions chrétiennes, la plupart des éléments (ecclésiologiques, liturgiques et théologiques). En dépit de cette valeur inégale de chacune des trois confessions, chaque nation a vocation à demeurer fidèle à la confession que sa tradition historique désigne, et à cheminer de l'intérieur de cette tradition vers une complète communion ecclésiale continentale.

À l'égard de la confession majoritaire sur le continent, le catholicisme romain, il convient de veiller à désamorcer le tropisme universaliste, issu de l'évolution de sa théologie, que son poids quantitatif renforce encore. Dans cette optique, il est indispensable que ses fidèles acclimatent la notion d'« Église catholique européenne » – ou d'« euro-catholicisme » –, en redéfinissant le sens du mot « catholicisme » (du grec katholikos : « universel », ou plus précisément « selon le tout », la nuance étant évidemment d'importance), au spirituel comme au temporel. Au spirituel comme « cosmicisme » : une foi dans l'ordre de l'univers, le « Tout » cosmique, et non un universalisme. Au temporel, comme « œcuménisme impérial » : une Église couvrant le « tout » de l'Europe, mais non la planète selon un mondialisme indifférencié. Car une tradition religieuse ne peut cultiver la connaissance la plus élevée qu'en s'enracinant dans le sol d'une civilisation précise.

L'objectif final est celui d'une réunification des Églises d'Occident et d'Orient, dans un esprit de renaissance de l'Église romaine indivise, fondée par l'Empereur Constantin au IVe s. (313). Ce retour d'une Église impériale indivise ne sera pas autre chose que la manifestation, dans l'ordre historique, de ce qu'est la Parousie dans l'ordre théologique : le retour du Christ en Gloire – le règne du Christ Glorieux.

La Chrétienté, ainsi rendue à sa substance ancienne pour l'accomplir, apparaîtrait à nouveau clairement, à l'âge postmoderne, comme ce qu'elle n'a jamais cessé d'être inconsciemment : un Corps mystique européen, animé par une foi pagano-chrétienne, conservée hors d'atteinte des altérations extérieures dans les expressions de son symbolisme. Disposant aujourd'hui d'un potentiel de quelque 550 millions de baptisés (287 millions de catholiques, 86 millions de protestants et 167 millions d'orthodoxes), cette Chrétienté régénérée pourrait ramener l'unité spirituelle à l'intérieur des frontières du continent, sans chercher à prolonger cette unité à l'extérieur de celles-ci, ce qui ne constituerait guère qu'une ingérence illégitime dans la vie religieuse propre des autres espaces civilisationnels.

Enfin, au plan intérieur des États européens, à l'opposé des principes délétères de la « laïcité », les Églises nationales, exerçant une souveraineté spirituelle sur leurs peuples de fidèles, dont elles défendraient étroitement les intérêts temporels tout en les guidant vers leur bien spirituel, devraient disposer à cette fin d'un large champ de compétence : connaissance (métaphysique, philosophique, scientifique), culte (liturgie, sacrements, entretien des lieux de culte) et enseignement (formation du sacerdoce ; formation religieuse des laïques ; patronages ; scoutisme ; enseignement scolaire primaire, secondaire et supérieur, ainsi que professionnel). Soit une expression chrétienne des exigences pérennes de la « première fonction » de la tripartition indo-européenne, si bien mise en lumière par Georges Dumézil. Afin de retrouver cette verticalité qui seule permet de vivre debout.

Saint Benoît, patron de l'Europe, saints Cyrille et Méthode, copatrons de l'Europe, priez pour nous !

Jean-Luc d'Albeloy

Esquissé le 9 mars 2003,

1er dimanche du Carême,

dimanche du Triomphe de l'Orthodoxie.

7 ANNEXE 1BIS – BIBLIOGRAPHIE EN LANGUE FRANÇAISE SUR LE PAGANO-CHRISTIANISME EUROPÉEN

(en cours de constitution – état provisoire au IX. III. MMIII)

par Jean-Luc d'Albeloy

Études fondamentales sur le pagano-christianisme européen (lecture indispensable) :

- *Jérémie Benoît, Le paganisme indo-européen. Pérennité et métamorphoses, L'Âge d'Homme, Paris, 2001.*
- *André Neyton, Les clefs païennes du christianisme, Les Belles Lettres, Paris, 1979.*
- *Philippe Walter, Mythologie chrétienne. Mythes et rites du Moyen Âge, éditions Entente, Paris, 1992.*
- *Henri Vincenot , Les étoiles de Compostelle, Denoël, Paris, 1984.*
- *Julius Evola, « La spiritualité païenne au sein du Moyen Âge catholique », in Kalki, n°3 : « La voie chevaleresque dans l'Occident médiéval », printemps 1987, pp. 11-20 (Éditions Pardès – 9, rue Jules-Dumesnil – 45390 Puiseaux).*
- *Père Louis Lallement, La vocation de l'Occident, Dervy, Paris, 1989.*
- *Père Démètre Théraios (dir.), Quelle religion pour l'Europe ? Un débat sur l'identité religieuse des peuples européens (textes et débats de Claude Arsac, Alain de Benoist, Jean Borel, Paul du Breuil, François Méan, Jean-Marie Paupert, Pierre Rosniansky et Démètre Théraios), Georg, Genève, 1990.*

La « préparation » païenne du christianisme :

- *Dominique Millet-Gérard, Le chant initiatique. Esthétique et spiritualité de la bucolique, Ad Solem, Genève, 2000.*
- *Theodor Haecker, Virgile, Père de l'Occident, Ad Solem, Genève, 1994.*

Le pagano-christianisme de l'Empire romain (ou christianisme « constantinien ») :

- *Dominique Venner, Histoire et tradition des Européens, Éditions du Rocher, Paris, 2002, pour les paragraphes 40 (« Paganitas romaine et christianisme »), 44 (« Le pagano-christianisme occidental ») et 138 (« Constantin et la christianisation de l'Empire »).*
- *Karl Ferdinand Werner, Naissance de la noblesse, Fayard, Paris, 1999, ch. X : « La christianisation de l'État » et ch. X : « La foi et la politique ».*

Le pagano-christianisme platonicien de la patristique :

- *Saint Denys l'Aréopagite, Œuvres complètes, Aubier-Montaigne, Paris, 1980.*
- *René Roques, L'univers dyonisien. Structure hiérarchique du monde selon le Pseudo-Denys, Cerf, Paris, 1983.*
- *René Roques, Structures théologiques. De la gnose à Richard de Saint-Victor, P.U.F., Paris, 1962.*
- *Hans Urs von Balthasar, Parole et mystère chez Origène, Ad Solem, Genève.*

- *Cardinal Jean Daniélou, Platonisme et théologie mystique, Paris, Aubier, 1944.*

Le christianisme celtique :

- *Dom L. Gougaud, Les Chrétientés celtiques (1911), éditions Armeline (Tar-Ar-Groas, Route de l'Aber, F-29160 Crozon), Crozon, 2000.*
- *Philippe Walter, La mémoire du temps. Fêtes et calendriers de Chrétien de Troyes à La Mort Artu, Champion, Paris, 1989.*
- *Philippe Walter, Chrétien de Troyes, « Que Sais-Je » n° 3231, P.U.F., Paris, 1997.*
- *Philippe Walter, Le gant de verre. Le mythe de Tristan et Yseut, éditions Artus, La Gacilly, 1990.*
- *Pierre Ponsoye, Le mystère de Tristan et Yseult. Aspects de l'ésotérisme de Tristan. Étude suivie de Intelletto d'Amore et Saint Bernard et la Règle du Temple, Archè, Milan, 1979.*
- *Manuel Insolera, L'Église et le Graal. Étude sur la présence ésotérique du Graal dans la tradition ecclésiastique, Archè, Milan, 1997.*
- *Henri Vincenot , Les étoiles de Compostelle, Denoël, Paris, 1984.*

Le pagano-christianisme dans les traditions populaires (folk-lore) :

- *Alain de Benoist (dir.), Les traditions d'Europe, Éditions du Labyrinthe, Paris, 1996.*

Le pagano-christianisme dans les hérésies chrétiennes :

- *Prosper Alfaric, Origines sociales du christianisme, Publications de l'Union rationaliste, Paris, 1959, ch. IX : « Débuts du christianisme à Rome », parag. III : « La crise anti-juive » (sur l'œuvre fondamentale de Marcion de Sinope, au IIe siècle, refusant l'Ancien Testament au profit du seul « Evangelion »).*
- *Sigrid Hunke, La vraie religion de l'Europe. La foi des 'hérétiques', Livre-Club du Labyrinthe, Paris, 1985.*

Le christianisme cosmique de l'architecture religieuse médiévale :

- Marie-Madeleine Davy, Initiation à la symbolique romane*, coll. « Champs », Flammarion, Paris,1982.*
- *Sophie Cassagne-Brouquet et Vincent Chamberlhac, L'Âge d'or de la forêt, Éditions du Rouergue, Rodez, 1995, ch. VI : « La forêt de pierre ».*
- *Roland Bechmann, Les racines des cathédrales, Payot, 1981.*
- *Georges Duby, Le temps des cathédrales, Gallimard, Paris, 1976.*
- *Dominique Poirel (dir.), L'Abbé Suger, le manifeste gothique de Saint-Denis et la pensée victorine, Brepols, 2001.*
- *Erwin Panofsky, L'abbé Suger de Saint-Denis. Architecture et pensée scolastique, Éditions de Minuit, 1981.*

Le pagano-christianisme de la mystique médiévale germanique :

- *Maître Eckhart, Traités, coll. « Tel », Gallimard, Paris, 1996.*
- *Jeanne Ancelet-Hustache, Maître Eckhart et la mystique rhénane, coll. « Maîtres spirituels », Seuil, Paris, 1985.*
- *Hildegarde de Bingen, Le livre des heures divines, coll. « Spiritualités vivantes » n°79, Albin Michel, Paris.*

Le pagano-christianisme des ordres religieux militaires :

- *Saint Bernard, De laude novae militiae, in Jean Richard, L'esprit de la croisade, Cerf, Paris, 2000.*
- *Bernard Marillier, B.A.-BA des Templiers, Pardès, Puiseaux, 1998.*
- *Chapitre Sainte-Victoire, L'esprit de croisade, recueil de textes pour le pélérinage de Vézelay, 2001.*

Le pagano-christianisme de la chevalerie :

- *Jean Flori, L'idéologie du glaive. Préhistoire de la chevalerie, Droz, Genève, 1983.*
- *Julius Evola, Révolte contre le monde moderne (1934), L'Âge d'Homme, Paris, 1991, 1ère partie, chap.° 13 : « L'âme de la chevalerie ».*
- *Revue Kalki, n°3 : « La voie chevaleresque dans l'Occident médiéval », printemps 1987, (Éditions Pardès – 9, rue Jules-Dumesnil – 45390 Puiseaux).*
- *Bernard Marillier, B.A.-BA de la Chevalerie, Pardès, Puiseaux, 1998.*

Le pagano-christianisme impérial de la tradition gibeline :

- *Père Louis Lallement, Dante, maître spirituel, Guy Trédaniel, 1984-1988 (3 volumes).*
- *Julius Evola, Le mystère du Graal et l'idée impériale gibeline, Éditions traditionnelles, Paris, 1985.*
- *Julius Evola, Révolte contre le monde moderne (1934), L'Âge d'Homme, Paris, 1991, 2e partie, chap.° 11 « Translation de l'Empire. Le Moyen Âge gibelin ».*

Le catholicisme européen de la tradition bénédictine (et cistercienne) :

- *Henri Vincenot , Les étoiles de Compostelle, Denoël, Paris, 1984.*
- *Philippe Barthelet, Saint Bernard, Pygmalion, Paris, 1995.*
- *Les moines de Solesmes, L'Europe unie dans la pensée des papes, Éditions de Solesmes, Solesmes, 1981.*
- *Romano Guardini, L'esprit de la liturgie (1918), Plon, Paris, 1930 (édition particulièrement précieuse par la fascinante introduction de 94 p. de Robert d'Harcourt sur le « Mouvement liturgique » bénédictin et le « Mouvement de jeunesse » catholique, dans l'Allemagne de l'entre-deux-guerres).*

Le pagano-christianisme de saint Thomas d'Aquin (synthèse de la philosophie païenne d'Aristote et de la théologie chrétienne) :

- *Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, Desclée de Brouwer, Paris.*
- *Etienne Gilson, Le thomisme, Vrin, Paris, 1942.*
- *H.-D. Gardeil, Initiation à la philosophie de saint Thomas, Cerf, Paris, 1952.*
- *Yves Cattin, L'anthropologie politique de saint Thomas d'Aquin, L'Harmattan, Paris, 2001.*

Le pagano-christianisme de la mystique monarchique française :

- *Henry Montaigu, La Couronne de Feu. Symbolique de l'histoire de France, Claire Vigne éditrice, Paris, 1995.*
- *Jean Phaure, La France mystique. Réflexions méta-historiques sur l'histoire de France (1986), Dervy, Paris, 1991.*

Le christianisme cosmique de l'Orthodoxie :

- *Cahier de l'Herne Mircea Éliade, édition de poche, Paris, 1985.*
- *Saint Grégoire Palamas, De la déification de l'être humain, coll. « Sophia, L'Âge d'Homme, Paris.*
- *Serge Boulgakov, L'Orthodoxie, L'Âge d'Homme, Paris.*
- *Vladimir Lossky, La théologie mystique de l'Église d'Orient, Cerf, Paris.*
- *Paul Evdokimov, L'Orthodoxie, Desclée de Brouwer, Paris.*
- *Paul Toinet, Vladimir Soloviev, chevalier de la Sophia, Ad Solem, 2001.*
- *Constantin Andronikov, Le sens de la liturgie, Cerf, Paris.*
- *Nikos Vardhikas, Le Graal roman, éd. Jean Curutchet, Paris.*

Le pagano-christianisme dans le romantisme européen :

- *Novalis, Europe ou la Chrétienté, in Le Romantisme allemand, Les Cahiers du Sud, 1949, pp. 413-434.*
- *François-René de Chateaubriand, Le génie du christianisme, Garnier-Flammarion, Paris, 2002, 2 vol.*

Le christianisme identitaire de la Révolution conservatrice allemande :

- *Robert Steuckers, « De l'humanisme italien au paganisme germanique : avatars de la critique du christianisme dans l'Europe moderne et contemporaine », in Nouvelles de Synergies Européennes, pp. 25-32.*
- *Revue d'Allemagne, n° d'avril-juin 2000, sous la dir. de Louis Dupeux, Actes du colloque « Religion, 'religiosités' et politique dans les extrêmes droites allemandes de 1870 à 1933 » (Centre d'Études germaniques – 8, rue des Écrivains – 67081 Strasbourg cedex).*

- *Robert Steuckers, « Révolution conservatrice, forme catholique et 'Ordo Aternus' romain », in Nouvelles de Synergies Européennes, n°18, février-mars 1996, pp. 19-21 (diffusion : Europa – BPB 55 – B-1190 Forest 1 – Belgique).*
- *Guido Müller, « Note sur le Prince Karl Anton Rohan, catholique, fédéraliste, européiste et national-socialiste », in Nouvelles de Synergies Européennes, n°51, février-mars 1996, p. 27.*
- *Robert Steuckers, « Les contributions à Il Regime Fascista du Prince Karl Anton Rohan (1889-1975) », in Nouvelles de Synergies Européennes, n°51, mai-juin 2001, pp. 27-29.*
- *Jean Favrat, La pensée de Paul de Lagarde, Thèse d'État, diffusion Honoré Champion, Paris, 1978.*
- *Jean Favrat, « Conservatisme et modernité : le cas de Paul de Lagarde », in Louis Dupeux (dir.), La 'Révolution conservatrice' dans l'Allemagne de Weimar, éditions Kimé, Paris, 1992, pp. 99-114.*
- *Fritz Stern, Politique et désespoir, Les ressentiments contre la modernité dans l'Allemagne préhitlérienne (1961), Armand Colin, Paris, 1990, 1ère partie : « Paul de lagarde. Une religion germanique », pp. 29-116.*
- *Theodor Haecker, Virgile, Père de l'Occident, Ad Solem, Genève, 1994.*
- *Père Eric Przywara, Analogia entis, P.U.F., Paris, 1990.*

Le catholicisme fasciste :

- *Émile Poulat, Catholicisme, démocratie et socialisme. Le mouvement catholique et Mgr Benigni de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme, Casterman, Tournai, 1977.*
- *Joseph Merel, Fascisme et monarchie. Essai de conciliation d'un point de vue catholique, éditions Vincent Reynouard (diffusion Librairie Nationale – 12, rue de la Sourdière – 75001 Paris), s.l., s.d. (2001).*

Le christianisme cosmique de l'ésotérisme chrétien :

- *Abbé Henri Stéphane, Introduction à l'ésotérisme chrétien, Dervy, Paris, vol. 1 (1979, rée. 1984) et vol. 2 (1983).*
- *Elie Lemoine (moine trappiste), Theologia sine metaphysica nihil, Dervy, Paris, 1991.*
- *René Guénon, Écrits pour 'Regnabit, revue universelle du Sacré-Cœur', Archè-Nino Aragno Editore, Milan-Turin, 1999.*
- *René Guénon, Aperçus sur l'ésotérisme chrétien, Éditions traditionnelles, Paris, 1993.*
- *René Guénon, Saint Bernard, Éditions traditionnelles, Paris, 1987.*
- *René Guénon, Le symbolisme de la croix, Guy Trédaniel, Paris, 2000.*
- *Frithjof Schuon, Sentiers de Gnose, La Place Royale, Paris, 1987.*
- *Revue La Place Royale, n° 37 « La Gnose chrétienne », Gaillac, 1996 (La Place Royale – Mas de Combes – 81120 Sieurac).*

- *Jean Hani, La Vierge noire et le mystère marial, Guy Trédaniel, Paris, 1995.*
- *Jean Hani, La Divine liturgie, Guy Trédaniel, Paris, 1981.*
- *Jean Hani, Le symbolisme du temple chrétien, Guy Trédaniel, 3e éd ., Paris, 1990.*
- *Jean Hani, La Royauté sacrée, du pharaon au Roi très-chrétien, Guy Trédaniel, Paris, 1984.*
- *Jean Hani, Les Métiers de Dieu, Éditions des Trois Mondes, Paris, 1975.*
- *Jean Hani, Le Monde à l'envers. Essais critiques sur la civilisation moderne, L'Âge d'Homme, Paris, 2001.*
- *Jean Borella, La Charité profanée, Dominique Martin Morin, Bouère, 1979.*
- *Jean Borella, Le sens du Surnaturel, La Place Royale, Paris, 1986.*
- *Jean Borella, Le Mystère du signe, Maisonneuve et Larose, Paris, 1989.*
- *Jean Borella, La crise du symbolisme religieux, L'Âge d'Homme, Paris, 1990.*
- *Jean Borella, Symbolisme et réalité, Ad Solem, Génève.*
- *Jean Borella, Penser l'analogie, Ad Solem, Genève, 2000.*
- *Jean Borella, Ésotérisme guénonien et mystère chrétien, L'Âge d'Homme, Paris, 1997.*
- *Jean Borella, Le poème de la création, Ad Solem, Génève, 2002.*
- *Stefano Salzani et PierLuigi Zocatelli, Hermétisme et emblématique du Christ dans la vie et l'œuvres de Louis Charbonneau-Lassay, Archè-Édidit, Milan-Paris, 1996.*
- *Louis Charbonneau-Lassay, Études de symbolique chrétienne, Gutenberg Reprints, Paris, 1981-1986, 2 vol.*
- *Jacques Viret, Le chant grégorien et la tradition grégorienne, L'Âge d'homme, Paris, 2001.*
- *L'Évangile de Thomas, présenté et traduit par Jean-Yves Leloup, coll. « Spiritualités vivantes » n°61, Albin Michel, Paris.*
- *Arnaud Guyot-Jeannin, Enquête sur la Tradition aujourd'hui, Guy Trédaniel, Paris, 1996 (pour les réponses de L.-O. d'Algange, M. Bertrand, J. Borella, D. Gattegno, J. Hani, J. Parvulesco, P . Sérant).*
- *Eric Vatré, La Droite du Père. Enquête sur la tradition catholique aujourd'hui, Guy Trédaniel, Paris, 1994 (pour les réponses de L.-O. d'Algange, J. Borella, J. Hani, M. Michel, H. Montaigu, J. Parvulesco, J. Phaure, G. de Sorval).*
- *Luc Saint-Etienne, « La couronne fermée du Troisième Règne », in David Gattegno et Thierry Jolif (dir.), Que vous a apporté René Guénon ?, Dualpha, Paris, 2002, pp. 77-90.*

La synthèse christiano-hindouiste :

- *Georges Vallin, La perspective métaphysique, Dervy, Paris, 1977.*

- *Elie Lemoine (moine trappiste), Doctrine de la non-dualité et christianisme, Dervy, Paris, 1982.*
- *François Chenique, Le Cantiques des créatures. Le Yoga spirituel de saint François d'Assise, Dervy, Paris, 1978.*
- *François Chenique, Sagesse chrétienne et mystique orientale, Dervy, Paris, 1990.*
- *Père Henri Le Saux (moine bénédictin), Sagesse hindoue, mystique chrétienne, Centurion, Paris,1991.*
- *Père Henri Le Saux, La montée au fond du cœur, F.-X. de Guibert, Paris, 1986.*
- *Père Henri Le Saux, Écrits, coll. « Spiritualité vivante » n° 91, Albin Michel, Paris.*
- *Marie-Madeleine Davy, Henri Le Saux, Swami Abhishikyananda, le Pasteur entre deux rives, Cerf, Paris, 1983.*
- *Julius Evola, « Le Vedânta, Maître Eckhart, Schelling », in Orient et Occident, Archè, Milan, 1982, pp. 49-60.*
- *Père Raimon Panikkar, Entre Dieu et Cosmos, entretiens avec Gwendoline Jarczyk, Albin Michel, Paris, 1998.*
- *Père Raimon Panikkar, L'expérience de Dieu, Albin Michel, Paris, 2002.*

Le pagano-christianisme dans le traditionalisme contemporain :

- *Marcel De Corte, De la dissociété, Éditions Rémi Perrin, Paris, 2002.*
- *Marcel De Corte, Essai sur la fin d'une civilisation, Éditions Rémi Perrin, Paris, 2002.*
- *Marcel de Corte, L'intelligence en péril de mort, Dismas, Anhée (Belgique).*
- *Gustave Thibon, Diagnostics. Essai de physiologie sociale, Librairie de Médicis, Paris, 1940 (rééd. Fayard).*
- *Gustave Thibon, Destin de l'homme, Desclée de Brouwer, Paris, 1941.*
- *Gustave Thibon, Retour au réel. Nouveaux diagnostics, Lardanchet, Paris, 1943.*
- *Gustave Thibon, L'échelle de Jacob, Lardanchet, Paris, 1942 (rééd. Fayard).*
- *Gustave Thibon, Le Pain de chaque jour, Le Rocher, Monaco, 1945.*
- *Gustave Thibon, Nietzsche ou le déclin de l'esprit, Lardanchet, Paris, 1948 (rééd. Fayard).*
- *Gustave Thibon, Le voile et le masque, Fayard, Paris, 1985.*
- *Gustave Thibon, Notre regard qui manque à la lumière, Amiot-Dumont, Paris, 1955 (réed . Fayard).*
- *Gustave Thibon, L'ignorance étoilée, Fayard, Paris, 1974.*
- *Philippe Barthelet, Entretiens avec Gustave Thibon, La Place Royale, Paris, 1988 (rééd. Éditions du Rocher, Monaco, 2001).*

- *Alphonse de Châteaubriant, La réponse du Seigneur, Grasset, Paris, 1933.*
- *Alphonse de Châteaubriant, Lettre à la chrétienté mourante, Grasset, Paris, 1951.*
- *Charles Maurras, La démocratie religieuse (1921), Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1978.*
- *Patrice Sicard (Patrice de Plunkett), Maurras ou Maurras ?, G.R.E.C.E., Paris, 1977.*
- *Eric Vatré, La Droite du Père. Enquête sur la tradition catholique aujourd'hui, Guy Trédaniel, Paris, 1994 (pour les réponses de O. Germain-Thomas et G. Thibon).*

Le pagano-christianisme dans l'actuelle théologie catholique du pluralisme religieux :

- *Père Raimon Panikkar, Le dialogue intrareligieux, Albin Michel, 1985.*
- *Père Raimon Panikkar, Éloge du Simple. Le moine comme archétype universel, Albin Michel, 1995.*
- *Père Raimon Panikkar, Entre Dieu et Cosmos, entretiens avec Gwendoline Jarczyk, Albin Michel, 1998.*
- *Père Raimon Panikkar, L'expérience de Dieu, Albin Michel, 2002.*

8 ANNEXE 2 – ESQUISSE D’UN MANIFESTE POUR UNE NOUVELLE CHRÉTIENTÉ (GNOSTIQUE)

Esquisse d’un manifeste pour une nouvelle chrétienté

http ://www.geocities.com/catholique

Par Jean-Luc d’Albeloy

La religion est l’espace dans lequel se déploie la manifestation du sacré et, partant, de l’origine, donc des « principes ». La sophia perennis doit être cultivée au-delà de toute forme, pour nous permettre de remonter jusqu’à la source ontologique du réel. Mais la nécessité d’une « langue » religieuse particulière s’impose néanmoins avec force hic et nunc.

Dans l’Europe actuelle, la « langue » religieuse chrétienne est doublement « traditionnelle » : d’une part comme expression particulière de principes métaphysiques cosmiques (part spirituelle), d’autre part comme héritage historique concret d’un patrimoine autochtone pluriséculaire (part incarnée). Europe ou la Chrétienté, a pu ainsi écrire Novalis. Conservateur de facto d’éléments païens, notamment perses, grecs, romains et celtes, la religion chrétienne est une création essentiellement européenne, forgée par les empereurs romains, puis byzantins, carolingiens et ottoniens, et par la haute noblesse de ces mêmes empires, puis des royaumes qui en sont issus. Ce culte est en outre administré par des Églises conçues en termes organicistes (Corps mystique), et filles du système administratif romain. C’est précisément comme héritières de la tradition impériale romaine, qui fut le mythe structurateur de l’œcumène européen médiéval, qu’elles peuvent contribuer à rassembler le continent autour d’un mythe renouvelé, et à lui rendre ainsi une force qui ne peut puiser que dans le sens – celui que donne la Lumière.

Ce mythe est celui d’une « Troisième Rome chrétienne », ou plus exactement d’un « Troisième Règne » ou « Tiers Âge » de l’impérialité de spiritualité chrétienne en Europe. Celle-ci a en effet connu un premier âge antique où la Chrétienté était une (l’Empire romain chrétien), puis un deuxième âge médiéval et moderne (Empire romain d’Orient, Empire d’Occident carolingien, Saint Empire romain germanique continué par l’Empire autro-hongrois, Empire russe), où l’Église s’est divisée (1054, 1517). En cette aube du troisième millénaire chrétien, l’heure est désormais venue d’un tiers âge postmoderne, à même d’édifier un Imperium europaeum rassemblant l’ensemble des nations du continent dans une foi renouvelée : un « Saint-Empire européen », dans lequel la Chrétienté a vocation à retrouver son unité originelle.

La spiritualité de ce « Troisième Règne » de l’impérialité chrétienne reposera elle-même, sub specie interioritatis, sur un « Troisième Règne » de la Tradition, comprise comme corpus exégétique européen. Cette Tradition ecclésialement conçue devra en effet faire retour à la « sapience » authentique, providentiellement retrouvée par le « pérennialisme » contemporain, sous l’influence déterminante du français René Guénon et, plus encore, de ceux de ses disciples chrétiens qui ont su le dépasser. Une « troisième synthèse », en quelque sorte, au sein de la Tradition ecclésiale : après l’apport prééminent du platonisme dans l’Antiquité à partir de la patristique d’Orient, puis de l’aristotélisme au Moyen Âge en Occident, celui d’un « guénonisme » à l’échelle continentale pour sortir des temps modernes – et accomplir le cycle chrétien de la civilisation européenne.

De façon générale, cette synthèse devra avoir pour manifestation un quadruple effort de renouveau, entrepris particulièrement par les élites des trois confessions conservant la référence à la « catholicité » et donc dans une certaine mesure à l’impérialité (Églises catholique romaine, catholiques orthodoxes et anglo-catholique), d’une façon convergente qui devra permettre d’aboutir à une communion œcuménique européenne (dans l’esprit de celle qu’avait appelée de ses vœux, entre autres auteurs traditionalistes, Franz von Baader), prélude à une réunification ecclésiale complète :

- une spiritualité « cosmique », favorisée en particulier par la réintégration de la Gnosis au sommet de l’édifice théologique, avec l’appui du pérennialisme contemporain, lui-même convergeant avec la « théologie mystique de l’Église d’Orient » (Vladimir Lossky) et revivifiant la haute mystique contemplative mais aussi guerrière d’Occident ;
- une « théologie de la culture », replaçant la foi chrétienne dans le terreau culturel européen : restriction de la « lecture spirituelle » de la partie vétéro-testamentaire du récit biblique, au profit de l’avènement d’une «lecture spirituelle » de l’immense patrimoine sacré des mythes païens européens ; limitation du statut d’ «Écriture sainte » à ce qui concerne strictement la Parole du Christ, c’est-à-dire au seul « Évangile » (ou « Evangelion », pour reprendre le terme de l’Église de Marcion), dans une perspective néo-marcionite ; précellence, dans l’interprétation de cette « Écriture sainte » redéfinie, du Christ divin et universel sur l’homme Jésus, incarné dans un contexte nécessaire mais contingent ; précellence plus générale, en outre, de l’» esprit » de la Parole du Christ sur la « lettre » de ces écrits, qui l’ont nécessairement imparfaitement fixée, son sens continuant de se dévoiler dans la compréhension progressive qu’en dégage la Tradition ecclésiale, sous l’inspiration du Paraclet ; introduction dans la liturgie de textes du sacerdoce européen, en particulier des mystiques ; référence systématique, dans

les offices dominicaux notamment, aux saints, aux souverains et aux héros chrétiens, en particulier nationaux, voire locaux ; etc ;

- une concrétisation de cet enracinement spirituel par un enracinement physique, grâce à une reprise de l'architecture sacrale traditionnelle (restauration des sites byzantins, romans et gothiques, construction de nouveaux sites selon ces traditions), ainsi que des autres disciplines de l'art sacré européen (sculpture, peinture, chant, musique), enfin de l'art sacerdotal rituel (vêtements liturgiques, rites, langues sacrées impériales – latin de la première Rome ; grec ancien de la deuxième, Byzance ; slavon de la troisième, Moscou) ;

- une progressif entérinement ecclésial de cet enracinement, par une conception de la communion œcuménique européenne formulée selon l'ecclésiologie propre à l'Orthodoxie : des diocèses très enracinés et largement autonomes (épiscopocentrisme traditionnel), rassemblés en Églises nationales rendant inséparable spiritualité et identité des peuples, elles-mêmes ayant pour seul chef ultime le Christ Cosmocrator propre à la tradition spirituelle de l'Europe.

De façon plus spécifique, il conviendra de s'appuyer sur les éléments les plus propices à une réappropriation, dans le christianisme, des racines païennes de la spiritualité européenne :

- le folklore, au meilleur sens du terme, pagano-chrétien. Syncrétisme présent dès l'origine de l'Église romaine, puis épanoui pendant quinze siècles, demeuré actif jusqu'à la seconde moitié du XXe s. dans certaines campagnes, et encore vivant aujourd'hui dans la dimension profonde de la plupart des fêtes (Épiphanie, Chandeleur, Pâques, Saint-Jean d'été, Toussaint, Noël) ;

- le platonisme, majoritaire dans l'Église constantinienne indivise, et demeuré tel dans l'Église orthodoxe ;

- le « christianisme celtique », en particulier irlandais, mais aussi gallo-romain ;

- la chanson de geste occidentale. Roman de la Table Ronde, œuvres des troubadours et ménestrels, etc. ;

- la chevalerie, née dans la Chrétienté d'Occident vers l'an mil ; survivant de façon symbolique dans certains ordres « chevaleresques » contemporains, et plus encore chez nombre de groupements militants actuels ;

- les Templiers et les autres ordres religieux militaires (en particulier espagnols), incarnation de la plus authentique spiritualité européenne au sein de l'Église occidentale médiévale ;

- le monachisme bénédictin, et sa filiation cistercienne ; avec une attention particulière pour l'œuvre de restauration de Dom Guéranger et sa continuation par l'abbaye de Solesmes (et ses abbayes « filles ») ;

- le « mouvement liturgique » en cours dans l'Église d'Occident depuis le XIXe s. ; notamment les efforts de restauration du chant grégorien d'une part, et d'adaptation des chants orthodoxes d'autre part ;

- l'aristotélisme, intégré dans le thomisme, donc dans la théologie occidentale, à partir du XIIIe s. ; vivant encore dans les courants thomistes traditionnels actuels ;

- l'autocéphalisme orthodoxe, le gallicanisme, mais aussi certains traits de l'anglicanisme de la High Church, et de façon générale tous les mouvements ecclésiaux d'autonomie nationale se fondant sur la Tradition (et non sur son rejet comme le font les Églises nationales strictement protestantes) ;

- la Contre-Révolution, présente en France puis dans toute l'Europe occidentale à partir de 1789 ; présente aussi en Europe orientale à partir de 1917 ;

- l' « ésotérisme chrétien », en particulier le courant chrétien de l'école « pérennialiste », qui s'est répandu dans toute l'Europe au cours du XXe siècle (mais qui s'appuie sur des éléments présents tout au long de l'histoire du christianisme : « Gnose » des Pères de l'Église, hermétisme des ordres et confréries médiévales, symbolisme de la Renaissance, etc.).

Dans cette optique générale, on voit qu'il sera nécessaire, pour l'édification d'une communion œcuménique europécentrique – c'est-à-dire une nouvelle Chrétienté –, de tendre à ne conserver du protestantisme que la partie de son organisation qui a produit des Églises nationales fortement enracinées, notamment le principe qui y fait du roi le chef temporel de l'Église du royaume ; à conserver du catholicisme romain, en revanche, l'ensemble de son patrimoine culturel (architectural, pictural, musical, etc.) et la meilleure part de sa liturgie ancienne ; et à conserver de l'Orthodoxie, restée la plus « traditionnelle » – aux deux sens du terme – des trois confessions chrétiennes, la plupart des éléments (ecclésiologiques, liturgiques et théologiques). En dépit de cette valeur inégale de chacune des trois confessions, chaque nation a vocation à demeurer fidèle à la confession

que sa tradition historique désigne, et à cheminer de l'intérieur de cette tradition vers une complète communion ecclésiale continentale.

À l'égard de la confession majoritaire sur le continent, le catholicisme romain, il convient de veiller à désamorcer le tropisme universaliste, issu de l'évolution de sa théologie, que son poids quantitatif renforce encore. Dans cette optique, il est indispensable que ses fidèles acclimatent la notion d'» Église catholique européenne » – ou d'» euro-catholicisme » –, en redéfinissant le sens du mot « catholicisme » (du grec katholikos : « universel », ou plus précisément « selon le tout », la nuance étant évidemment d'importance), au spirituel comme au temporel. Au spirituel comme « cosmicisme » : une foi dans l'ordre de l'univers, le « Tout » cosmique, et non un universalisme. Au temporel, comme « œcuménisme impérial » : une Église couvrant le « tout » de l'Europe, mais non la planète selon un mondialisme indifférencié. Car une tradition religieuse ne peut cultiver la connaissance la plus élevée qu'en s'enracinant dans le sol d'une civilisation précise.

L'objectif final est celui d'une réunification des Églises d'Occident et d'Orient, dans un esprit de renaissance de l'Église romaine indivise, fondée par l'Empereur Constantin au IVe s. (313). Ce retour d'une Église impériale indivise ne sera pas autre chose que la manifestation, dans l'ordre historique, de ce qu'est la Parousie dans l'ordre théologique : le retour du Christ en Gloire – le règne du Christ Glorieux.

La Chrétienté, ainsi rendue à sa substance ancienne pour l'accomplir, apparaîtrait à nouveau clairement, à l'âge post-moderne, comme ce qu'elle n'a jamais cessé d'être inconsciemment : un Corps mystique européen, animé par une foi pagano-chrétienne, conservée hors d'atteinte des altérations extérieures dans les expressions de son symbolisme. Disposant aujourd'hui d'un potentiel de quelque 550 millions de baptisés (287 millions de catholiques, 86 millions de protestants et 167 millions d'orthodoxes), cette Chrétienté régénérée pourrait ramener l'unité spirituelle à l'intérieur des frontières du continent, sans chercher à prolonger cette unité à l'extérieur de celles-ci, ce qui ne constituerait guère qu'une ingérence illégitime dans la vie religieuse propre des autres espaces civilisationnels.

Enfin, au plan intérieur des États européens, à l'opposé des principes délétères de la « laïcité », les Églises nationales, exerçant une souveraineté spirituelle sur leurs peuples de fidèles, dont elles défendraient étroitement les intérêts temporels tout en les guidant vers leur bien spirituel, devraient disposer à cette fin d'un large champ de compétence : connaissance (métaphysique, philosophique, scientifique), culte (liturgie, sacrements, entretien des lieux de culte) et enseignement (formation du sacerdoce ; formation religieuse des laïques ; patronages ; scoutisme ; enseignement scolaire primaire, secondaire et supérieur, ainsi que professionnel). Soit une expression chrétienne des exigences pérennes de la « première fonction » de la tripartition indo-européenne, si bien mise en lumière par Georges Dumézil. Afin de retrouver cette verticalité qui seule permet de vivre debout.

Saint Benoît, patron de l'Europe, saints Cyrille et Méthode, copatrons de l'Europe, priez pour nous !

Esquissé le 9 mars 2003, 1er dimanche du Carême, dimanche du Triomphe de l'Orthodoxie.

9 ANNEXE 3 – PROFESSION DE FOI D'UN GNOSTIQUE

PAGANUS – KATHOLIKOS

http ://home.tiscali.be/vexilla/PAGANUS.htm

Message de Jean-Luc d'Albeloy du 24-9-2002

…. Une dernière chose : bien sûr que je suis « parfaitement, complètement païen ». Heureusement, et comme tout catholique bien entendu. « Païen » (« paganus ») vient de « pagus », le « pays ». Oui, je fais partie des « pagani », car je suis d'un pays, d'une terre, d'une patrie charnelle, d'un peuple. Comme tout catholique, respectueux des traditions que vient couronner le Christ Cosmocrator, Fils de la Théotokos. Car, c'est un point fondamental, Il ne fait en effet que les couronner, et seulement spirituellement encore ; Il l'a dit Lui-même : « Mon Royaume n'est pas de ce monde ». Dès lors, deux possibilités. La première consiste à se laisser promptement mourir de faim pour rejoindre le Royaume ; ceux qui sont tentés par l'option ne devrait pas retarder le passage à l'acte, à condition de ne pas vouloir entraîner les autres avec eux, ni espérer que leur race disparaîtra sous la pression d'autres races criant famine (preuve qu'elles ont raison, dans le raisonnement susdit). La seconde possibilité est celle qui consiste à faire fructifier le royaume qui est de ce monde, dans l'attente de l'autre – et, certes, dans la lumière de ce que la Tradition nous en fait mystérieusement connaître. C'est l'option « païenne », enracinée, qui tient à la vieille formule selon laquelle qu'il faut garder les pieds sur terre pour avoir la tête dans les étoiles. C'est l'option nourricière par excellence, qui cultive l'humus du sol natal pour nourrir une communauté située, en lui fournissant aliments matériels et spirituels – car légendes, mythes, contes, fables, chants, us et coutumes du « pagus » sont les matériaux indispensables de toute vie culturelle et donc de la vie religieuse, sommet des cultures humaines. C'est pour cela que ce fut, bien sûr, le choix de l'Eglise catholique. C'est pourquoi aussi, loin d'être menacée par le « retour du paganisme », l'Eglise meurt au contraire de sa disparition. Le professeur Jean Borella, sans doute l'un des plus grands théologiens catholiques vivants, l'a explicitement reconnu : « Ma conviction est que sans paganisme, le christianisme n'est pas possible. Fondamentalement, la crise actuelle trouve sa cause la plus radicale dans l'épuisement de la sève païenne au sein de la civilisation occidentale » (entretien in Eric Vatré, La Droite du Père. Enquête sur la Tradition catholique aujourd'hui, Guy Trédaniel, 1994, p. 55).

Si je suis donc païen, parce que tel est le préalable de toute vie religieuse, cela ne signifie pas pour autant que j'oublie le reste de la démarche spirituelle. C'est ici que vous vous méprenez, en pensant que l'on est païen OU catholique. On est au contraire catholique parce que d'abord païen – ce qui est un devoir déjà assez élevé – ; et sur cette base ferme seulement on peut, alors, s'élever jusqu'aux dimensions supérieures de l'intellectualité vraie (au sens de saint Thomas). C'est-à-dire au niveau de ce qui est « katholikos », c'est-à-dire effectivement « universel », mais NON PAS dans le sens profane désignant une chose ouverte à n'importe qui indistinctement (universalisme) : dans le sens sacré, au contraire, de ce qui constitue les règles de l'univers (universalité), ses lois cosmiques – un Ordre fondamental qui fait que l'univers est, pour le dire en grec, « Kosmos » et non « Khaos ». Cette distinction, qui allait de soi jusqu'aux temps modernes, est évidemment préalable à toute avancée spirituelle authentique. Le reste relève de « la charité profanée » (remarquablement décrite dans l'ouvrage éponyme de Jean Borella aux éditions du Cèdre, aujourd'hui chez Dominique Martin Morin).

Je m'efforce de cheminer à mon tour, après nos pères, et plus encore nos ancêtres, sur cette voie lumineuse, qui fut toujours montrée aux hommes de nos terres, d'abord par leur dieux, puis par leurs saints, par la Vierge-Mère et par le Christus-Rex. C'est pourquoi je suis aussi chrétien, de tradition catholique romaine. C'est un autre niveau de la vie de l'esprit, dont on ne saurait parler aisément. J'y chemine avec l'aide, en particulier, de saint Denys l'Aréopagite, Clément d'Alexandrie, Maître Eckkart, Vladimir Soloviev ou Romano Guardini. Ce dernier, principale figure du « Mouvement liturgique » bénédictin dans l'Allemagne des années 20 et 30, avait contribué à la fondation d'une ligue de jeunes, le « Quickborn », qui se réunissait dans les monastères, les châteaux et les forêts, et où la poésie de Stefan George jouait un rôle important. Guardini est l'auteur de « L'esprit de la liturgie », auquel le cardinal Ratzinger a récemment rendu hommage dans son ouvrage au titre identique. Preuve que les forces qui, à Rome, s'opposent encore au flot de la dissolution, ne peuvent le faire qu'en retournant à l'union de la spiritualité sévère et de l'enracinement vital, qu'avait retrouvé le « liturgischer Frühling ».

10 ANNEXE 4 – LA COURONNE FERMÉE DU TROISIÈME RÈGNE- PROJET GNOSTIQUE

Esquisse d'un manifeste pour une nouvelle chrétienté

La couronne fermée du troisième règne

http ://www.geocities.com/catholiqueetroyaliste2002/arch7/articles/regne.htm

Par Luc Saint-Etienne

Alors que j'atteignais l'âge auquel la République confie imprudemment à ses otages le droit de vote, me permettant de me rallier aussitôt au sens commun qui veut qu'au royaume des aveugles les borgnes seuls méritent d'être rois, je découvris un ouvrage de celui qui allait devenir pour moi, au sens propre, un maître à penser : Les idées à l'endroit, d'Alain de Benoist, paru bien des années plus tôt. Comme tout maître véritable, il devait m'apporter presque tout, jusqu'aux pistes mêmes qui me permettraient plus tard de m'en éloigner. Ainsi y ai-je lu, pour la première fois, les noms de Julius Evola et René Guénon [1]. Comme la plupart de ses lecteurs « politiques », je suis venu au second par le premier, que les efforts déterminants de Philippe Baillet contribuaient alors à faire connaître des milieux néo-droitiers. Le baron italien m'aida ainsi à clore un cycle universitaire, en se laissant emmurer dans un mémoire ; ces travaux de maçonnerie hâtive suffirent à éveiller mon intérêt pour une référence majeure de tout autres maçons, non moins abstraits cependant : un géant comme Evola ne pouvait avoir choisi pour « maître », selon ses propres termes, qu'un penseur de taille au moins égale. Une décennie me fut cependant nécessaire à le vérifier, le temps que l'âge m'apporte le supplément de patience exigé par l' « équation personnelle » du Blésois, prosateur désespérant de détachement à l'endroit de la res politica, compromis par son faible pour les porteurs de tablier, de fez et autres fantaisies vestimentaires contraires au goût de la vieille Europe.

René Guénon n'a guère apporté à Julius Evola, selon les termes de Pierre Pascal, que « le thème fondamental qui complètera le système de ses idées : la notion de Tradition » [2]. À mes yeux, tout Guénon est là. On ne saurait en effet trouver chez lui une appréhension encyclopédique du monde, comme chez tel ou tel philosophe de tout premier rang. On commettrait une erreur en le consultant pour résoudre quelque question historique, politique ou, pis encore, sociologique. On errerait encore en lui demandant les contours d'une éthique – que son disciple italien sait si bien inspirer. Guénon n'offre rien de tout cela, son apport est au fond des plus minces : un rai de pensée étroit et vertical. Et cependant le jour vient où l'on comprend que cet axe est celui-là même de la colonne vertébrale ; et que sans lui sont paralysés, ou désarticulés, pensée, corps social et civilisation. Il est de ces êtres au destin improbable, frêles personnages que rien n'a préparé à la geste héroïque, auxquels la fille aînée de l'Eglise aime à réserver l'évangélique victoire des derniers devenant les premiers. Ainsi Jeanne d'Arc, bergère de dix-neuf ans qui survient pour sauver la France et faire couronner le roi à Reims. René Guénon, le petit professeur dont prête à sourire l'errance première dans les cénacles d'un dérisoire occultisme, est pourtant venu lui aussi pour permettre, contre toute attente, un couronnement, sans lequel il n'est pas d'avenir pour la terre des lys, ni pour la civilisation européenne dont elle est un fleuron. Aux combattants d'une autre guerre de « Cent ans », durée symbolique qui dit assez l'âpreté d'un conflit dont une vie ne peut suffire à voir la fin, il apporte l'attribut de la souveraineté, la clôture d'un cercle, à la signification hermétique d'abord – une couronne fermée.

Le cercle que la pensée de Guénon permet de clore, au double sens où elle ouvre d'une part la possibilité de son accomplissement, et le rend d'autre part hermétiquement hors d'atteinte, est pour les hommes d'Europe celui du cycle chrétien de leur civilisation. Ici le cercle se ferme en ceci que fait retour, dans l'espace intellectuel de ce qui reste de la Chrétienté, un mode d'appréhension de la transcendance qui fut présent à ses origines. Le nommer avec précision est difficile : on sait quelles réticences le terme de « Gnose » peut légitimement soulever, même si il s'agit bien ici de la « Connaissance » que désigne le grec, incontestablement distinguée – mais nullement antagonique – de la « Foi » en sa plus simple acception. Il reste donc possible d'évoquer avec Jean Borella « la Gnose au vrai nom » [3], à laquelle le Moyen Age offrit le vêtement de la « Sapience ». Ma conviction est que cette voie spécifique de la vie de l'esprit s'impose aujourd'hui comme seul recours véritable contre la décadence effrénée de la forme religieuse catholique. Je m'en explique.

Il est certes possible de prétendre que la sécularisation presque totale de l'Occident en général et de l'Europe en particulier est un progrès, indispensable à un matérialisme enfin complet. L'idée, n'en doutons pas, est majoritaire, même si un très banal manque de courage empêche les populations repues de l'Ouest de se l'avouer tout à fait, et de céder entièrement ainsi aux suggestions de leurs classes intellectuelles. Contre ces dernières, dont le succès ne saurait masquer le caractère de minorités, tout façonnage de l'histoire demeurant à l'évidence affaire d'élites, les minorités adverses, qui ressentent comme une mutilation cette perte de contact avec la transcendance, n'ont pas seulement l'inconvénient de la division : chacune y ajoute l'erreur.

Il faut évidemment mettre immédiatement de côté le pathétique délire des sectes de tous ordres. Ce n'est pas le moindre mérite de Guénon, rencontrant ici également les efforts d'Evola [4], d'avoir d'abord mis bon ordre à l'invraisemblable confusion de l' « occultisme » contemporain. Antoine Faivre a raison d'insister sur « cette volonté de nettoyer, d'assainir » [5] : dans un domaine aussi terriblement susceptible de dérives que la très délicate quête spirituelle, rien n'est seulement possible sans ce préalable. La part de polémique de l'œuvre de Guénon, qui peut parfois étonner le lecteur d'aujourd'hui, était à cet égard indispensable : à coups de plume acérée, il a taillé dans ces terres en friche le domaine propre, identifiable et fécond de l'appréhension intérieure de la vie de l'esprit, cet « ésotérisme » dont l'étymologie ne dit rien d'autre, et que nous lui devons d'avoir séparé de l'occultisme. Sa condamnation de ce dernier se fondait certes sur l'expérience et ce mal nécessaire a laissé quelques traces, en maints passages de ses œuvres, qui me laissent personnellement dubitatif, voire parfois hilare, ce qui est du reste excellent pour la santé et pèse finalement peu devant le service rendu par cette distinction véritablement fondatrice.

Plus complexe est le cas des groupes qui ne cherchent pas un « miraculeux », une « illumination » ou une « initiation » nés des fantaisies individuelles d'un gourou ou des naïvetés de l'exotisme, mais bien un renouement avec la spiritualité propre de leur sol et de leur sang. Ces dernières notions disent assez le naturel de leur démarche, fondamentalement saine. Cependant, même dans les rares cas d'espèces où ce « naturel » n'aboutit pas précisément à un simple naturalisme (qui les ramène par d'autres voies aux platitudes des masses sécularisées), il ne prend guère que la forme d'un « néo-paganisme » revendiqué, puisque les confessions chrétiennes y sont le plus souvent assimilées à des aliénations spirituelles nées d'un greffon radicalement étranger. Aussi demeurent-ils contraints d'adopter un comportement « sectaire » en un sens ici simplement objectif (sectura : la coupure). Alain de Benoist, quoique principal théoricien de ce courant dans l'espace francophone, a lui-même reconnu le fâcheux de ce paradoxe qui met les « païens » d'aujourd'hui dans la situation que refusaient précisément les païens antiques : celle de ces asociaux, aux rites marginaux célébrés dans les catacombes, que furent les premiers chrétiens [6]. Les effets en demeurent identiques : bizarrerie du culte, schismes chroniques, enfermement dans une sous-culture étroite, rupture de continuité avec le patrimoine accumulé par les siècles précédents... Or, force est de reconnaître que Guénon, ici encore, avait su voir assez juste : dès La crise du monde moderne, il a su prêter attention aux courants paganisants de son temps et les mettre en garde. Ainsi évoque-t-il notamment le « celtisme » et les recherches d'une tradition druidique [7], indiquant qu'hors des « reconstitutions archéologiques ou simplement littéraires » [8] la transmission réelle de ce dépôt est quelque chose qui « paraît bien douteux, sinon tout à fait invraisemblable ». Or, « il est trop évident qu'on ne peut s'appuyer que sur ce qui existe d'une façon effective, et que, là où la continuité fait défaut, il ne peut y avoir que des reconstitutions artificielles et qui ne sauraient être viables » [9]. Une certaine sympathie pour l' « aspiration plus ou moins vague » qui anime cette démarche oblige Guénon à cet avertissement précieux : « Ne trouvant aucune tradition authentique sur laquelle s'appuyer, on va jusqu'à imaginer des pseudo-traditions qui n'ont jamais existé, et qui manquent tout autant de principes que ce à quoi on voudrait les substituer ; tout le désordre moderne se reflète dans ces constructions, et, quelles que puissent être les intentions de leurs auteurs, le seul résultat qu'ils obtiennent est d'apporter une contribution nouvelle au déséquilibre général » [10].

La dernière attitude possible est celle des catholiques, les seuls à pouvoir encore « s'appuyer sur ce qui existe d'une façon effective » dans les pratiques religieuses de l'Europe occidentale et centrale, ce qui ne suffit pourtant en rien à une juste orientation. La querelle du modernisme et de l'intégrisme ne dessine jamais ici que les deux pôles de l'écueil.

Les « progressistes » sont évidemment les pires, parce qu'en évacuant la Tradition, ils privent leur religion de sa spécificité. En effet, comme le rappelait Jean-Baptiste Duroselle dans son Histoire du catholicisme, pour l'Eglise, « l'Ecriture sainte n'est que l'un des fondements de la connaissance religieuse. L'essentiel est la Tradition, ensemble de vérités incluses ou non dans la Bible, mais enseignées par l'autorité de l'Eglise ». [11] Amputé de cette major pars, le catholicisme progressiste se réduit à un protestantisme qui ne dit simplement pas son nom. Par voie de conséquence, toutes les tares de l'hérésie réformée s'y retrouvent : sur la forme, un appauvrissement liturgique total et dramatique ; sur le fond, un retour maniaque à la « lettre » de l'Ecriture, aboutissant à une étrange judaïsation du discours : les références historiques palestiniennes systématiquement réduites au premier degré, les Juifs « aînés dans la Foi », l'absurdité du « judéo-christianisme » (car s'il y a un judaïsme, et un christianisme qui s'est fondé notamment sur le rejet de ce dernier, il ne peut évidemment exister un hybride des deux), l'abandon de toute référence aux innombrables saints, Pères et Docteurs européens de l'Eglise, au profit exclusif des figures vétéro-testamentaires et évangéliques, l'horreur enfin de toute référence à l'histoire de la Chrétienté, notamment à ses siècles d'or, exclusivement européens – c'est bien là que le bât blesse. Car les progressistes entendent tenir un discours exclusivement moral – première faute –, et ils n'envisagent en outre pas d'autre morale que celle d'une humilité qui se dévoie en humiliation – seconde faute, participant pleinement de l'ethno-masochisme actuel, patiemment injecté dans la conscience européenne par toutes les gauches à partir des années de la décolonisation.

Or le mécanisme de cette réduction à une prétendue « morale » a précisément retenu l'attention de Guénon : c'est en effet « la disparition des éléments intellectuels de la religion », la perte de la compréhension de la doctrine, qui relègue celle-ci au second plan, laissant place au « côté secondaire de la religion, nous voulons dire la morale (…) : de là cette dégénérescence en ''moralisme'' qui est si sensible » [12]. Il ne lui échappe pas que cette « morale », « éliminant de plus en plus toute base doctrinale, finit par dégénérer en ce qu'on appelle la ''morale laïque'', qui compte parmi ses partisans (…) les adversaires déclarés de toute idée religieuse » [13]. Même exceptionnelle lucidité sur les conséquences du « retour au texte biblique » et de l'approche « historique » du récit évangélique, pareillement dérivés de la Réforme : « il est naturel que le Protestantisme (…) ait donné naissance à cette ''critique'' dissolvante qui, dans les mains des prétendus ''historiens des religions'', est devenue une arme de combat contre toute religion, et qu'ainsi, tout en prétendant ne reconnaître d'autre autorité que celle des textes sacrés, il ait contribué pour une large part à la destruction de cette même autorité » [14]. C'est que la référence à l'Ecriture ne saurait aucunement suffire à garder « la doctrine traditionnelle qui y est contenue », car cela suppose « un enseignement traditionnel organisé, par lequel se maintient l'interprétation orthodoxe, et en fait, cet enseignement, dans le monde occidental, s'identifiait au Catholicisme » [15]. Joseph de Maistre ne disait pas autre chose : « Hors de l'Eglise, l'Evangile est un poison » ; le cardinal Daniélou non plus, qui rappelait : « Si nous séparons l'Evangile de l'Eglise, celui-ci devient fou ».

Du côté opposé, les « traditionalistes » font certes moins de mal, ne serait-ce que parce qu'ils sont malheureusement tout à fait minoritaires, et dans la mesure où ils se contentent le plus souvent de figer le catholicisme dans sa figure – sa grimace ? – du XIXe siècle. Si l'on est ici plus proche de Saint-Sulpice que de Taizé, la réduction aux aspects moralisateurs et sentimentaux est au fond identique. À l'instar de l'autel, la mortification est ici tournée non vers « le peuple » (de préférence exotique, chez les progressistes), mais vers Dieu ; le dolorisme reste néanmoins pareillement omniprésent. Traditionalisme au souffle bien court que celui qui ne parvient pas à rejoindre le serein XVIIe siècle, sinon le viril Moyen Age. C'est chez ce Guénon qui fait si peur à ses rares portes-plumes qu'il trouverait pourtant l'inlassable rappel de la clarté adamantine de saint Thomas d'Aquin, qu'il est permis de préférer aux effusions d' « adorations » aussi fébriles que creuses, ou de la Sapience flamboyante d'un Dante, dont les « chemins » conduisent à une tout autre altitude que celui d'Escriba de Balaguer, pour ne rien dire de la spiritualité des anciens ordres chevaleresques, que la lecture du bon curé d'Ars eût derechef assoupis.

Cette perte de la compréhension des dimensions supérieures de leur religion, symétrique de celle de leurs ennemis progressistes, conduit en outre les catholiques traditionalistes, non pas à l'ethno-masochisme, mais à son symétrique inverse – et non son contraire : un christiano-centrisme non moins pitoyablement simpliste. Ainsi peut-on lire dans l'une de leurs publications récentes : « Il n'existe qu'une seule civilisation, valable aussi bien pour l'Orient que pour l'Occident, et c'est la civilisation chrétienne. En dehors d'elle, il n'existe que des cultures humaines, dont les éléments sains sont appelés à prendre leur place légitime dans la civilisation chrétienne » [16] !

Une issue à la crise dramatique de la Chrétienté européenne ne pourrait avoir comme acte fondateur que la rupture avec cette pandémie universaliste, commune au modernisme et à l'intégrisme. Cet impératif pourra sembler une gageure, devant l'étymologie même de l'adjectif catholique : « universel ». C'est ici qu'intervient de la façon la plus cruciale – c'est bien le mot – Guénon, par son clair rappel de la distinction de l' universalité et de l' universalisme. « Quod ubique, quod ab omnibus et quod semper » : la maxime par laquelle l'Eglise a pu définir le contenu de sa doctrine montre assez le caractère quantitativement très limité, et qualitativement très élevé, de ce qui est réllement katholikos. Partout en effet diffèrent les sociétés, les techniques, les droits, les cultures et bien sûr les religions elles-mêmes ; seul est commun, en ces dernières, le plus intérieur noyau – esoterikos –, là où la dépersonnalisation est la plus grande dans la réception la plus directe de la lumière divine, de cette divinité que les langues indo-européennes nomment le diurne même (dios, dius …). Ce « noyau » est, dans la formulation guénonienne, l'ensemble des « principes » conservés par la traditio du souvenir de l'Origine. Ananda K. Coomaraswamy compare la « Tradition primordiale » à un sommet montagneux. Il indique ainsi, d'une part, que ce n'est qu'en ce pic, suprêmement difficile d'accès, que peuvent parfois se rencontrer les pèlerins, partis de régions très variées du pied de la montagne. Il fait comprendre, d'autre part, que tourner autour de ce mont en quête d'une voie plus séduisante est perte de temps : ce n'est qu'en prenant la voie qui est devant soi que l'on se met en chemin assez tôt pour en atteindre le but.

Cela signifie qu'il ne saurait y avoir d'œcuménisme que par le haut : il n'existe qu'une « unité transcendante des religions », selon la célèbre formule de Frithjof Schuon. Aux niveaux inférieurs, toujours plus vastes, jusqu'à l'indispensable base populaire de l'ethnos, règne la différence, la pluralité, que doit s'atteler à reconnaître, pour s'y appuyer, la « théologie de la culture », que Jean Borella a souvent appelée de ses vœux. L'exclusivisme que recèle une part du christianisme doit être combattu sur son terrain d'éclosion : l'Incarnation. Elle est généralement présentée comme l'élément d'irréductibilité à toute autre théophanie ; elle place pourtant aussi le recours au corps au centre de la manifestation divine. Comme « corps mystique », l'Eglise de Rome ne peut que s'appuyer sur sa chair, qui est païenne. Jean Borella voit juste lorsqu'il attribue à l'affaiblissement de ses éléments païens la crise du christianisme européen [17]. Une « théologie de la culture » devrait avoir pour objet de procéder à une

réintégration de tout le patrimoine culturel des peuples de la Chrétienté : une messe ne devrait pas seulement « élever nos cœurs vers le Seigneur », mais aussi, simultanément, irriguer les racines qui les lient à notre terre : verticalité et horizontalité contenues dans le si riche symbolisme de la Croix.

Tel sont les deux pôles de la restauration guénonienne : ouverture sapientielle et réenracinement culturel – « l'Occident » y étant explicitement appelé à redécouvrir sa propre tradition, que le recours à l'Orient ne doit que stimuler.

Or, et ce sera notre dernier point, ces deux orientations convergent pour permettre le renouement de la tradition spirituelle de l'Europe : sans une ouverture aux dimensions symboliques, hermétiques, initiatiques du catholicisme, les Européens ne sauraient se le réapproprier. Soyons clair : le temps du fidéisme est fini. Cela fait bien longtemps que les générations nouvelles ne peuvent plus croire dans les différents « mystères de la Foi ». Mais, si elles ne pourront plus jamais les croire, elles peuvent apprendre à les comprendre – c'est-à-dire à les connaître, au sens le plus élevé : « (re)naître avec ». Libérer l'Evangile des interprétations les plus basses, stupidement historicistes ou niaisement moralisatrices, pour restaurer ses sens supérieurs, symboliques et anagogiques : cela seul peut faire cesser le sourire du « dernier homme » (Nietzsche), l'Occidental rationaliste et repu, devant la virginité de Marie ou les miracles de son Fils. Cela seul peut retourner la situation, mettant le rationaliste vulgaire en position de benêt inculte devant le catholique éclairé par ses propres – et seules vraies – « Lumières ». Certaines autorités vaticanes ont peut-être commencé de le comprendre, comme semblent en témoigner quelques documents du Magistère, qui y définit la gnose comme « une illumination ou connaissance supérieure de l'esprit » [18] et « n'incite pas à supprimer l'intérêt pour les symboles, pour une religiosité ''cosmique'', pour les expériences mystiques, mais plutôt à redécouvrir (…) ce que les Pères de l'Eglise et la tradition de l'Occident et de l'Orient chrétien (celui-ci explicitement rappelé) ont à offrir » [19]. Cette redécouverte devrait représenter la doxa d'un élan nouveau, dont la praxis aurait à tirer les conséquences des croissantes réhabilitations de la liturgie traditionnelle, et au premier chef celle que mène le cardinal Ratzinger [20], qui a pu dire : « La vraie liturgie se reconnaît au fait qu'elle est cosmique et non réduite au groupe. Elle chante avec les anges ».

Cet élan nouveau ne trouvera pas de meilleur tuteur de sa croissance que l'épure guénonienne, si propre à trier, ordonner et éclaircir le legs religieux chrétien – afin de le rendre effectivement nôtre, une fois encore, la dernière : la troisième.

Que le christianisme soit né hors de l'espace continental européen ne doit en effet pas nous égarer : son foyer fut l'Empire de Rome, en l'une de ses provinces de l'Orient – c'est-à-dire symboliquement de ce qui pouvait le (ré)orienter. Son apparition est inconcevable hors de ce contexte, de même que son triomphe eût été impossible sans la conversion des Empereurs trois siècles plus tard : historiquement, le christianisme naît de Pilate et de Constantin – oxymore du Logos divin. Outre cette mise en forme romaine, qui a donné à l'Eglise son organisation territoriale, sa hiérarchie, sa langue et son droit, le catholicisme présente une substance fournie par l'autre pôle de la civilisation européenne antique : la pensée grecque, en ses deux courants philosophiques majeurs. Le premier âge, antique, de la doctrine de l'Eglise se plaça en effet sous les auspices de Platon : les Pères de l'Eglise sont en majorité néo-platoniciens, d'Origène aux Pères de Cappadoce. Son deuxième âge, médiéval, naquit quant à lui de la redécouverte d'Aristote, à partir de cette « renaissance du XIIe siècle », qui aboutira au siècle suivant à la scolastique des Docteurs dominicains, saint Albert le Grand et son élève saint Thomas d'Aquin. Le meilleur de la philosophie catholique devait, du reste, vivre jusqu'à nos jours de l'héritage du Doctor Angelicus. Non, décidément, il n'y a jamais eu de « judéo-christianisme ». Parler d' « helléno-christianisme » ne serait pas seulement infiniment plus juste, mais même inutilement redondant [21] .

René Guénon s'est placé face à l'Eglise comme le dernier de ces Grecs : entre Occident et Orient, indépendant de la foi chrétienne, il est comme ses deux augustes prédécesseurs l'un de ces ferments extérieurs nécessaires, en un moment donné de la vie de l'Eglise, au dépassement d'une crise majeure. Une « troisième synthèse » de portée historique, au sein de la Tradition catholique, s'impose en ces termes aujourd'hui : celle-là même que Jean Hani appelle, dans l'un des lumineux articles de son récent recueil, « La conversion intellectuelle, une nécessité pour l'Eglise » [22]. L'alternative peut paraître grandiloquente, elle n'est pourtant que dramatiquement simple : le troisième âge du catholicisme sera « guénonien », ou ne sera pas – du moins en Europe. Il n'y aucune raison, en effet, pour que ses peuples continuent de se soumettre à ce qui n'est plus qu'une « morale » débilitante, tirée d'une « histoire sainte » perçue comme absurde, et de surcroît incessamment présentée comme « juive » [23] !

Ici la couronne se referme : cette troisième synthèse, si elle se réalisait, ramènerait à la première – c'est-à-dire à ce Georges Vallin nommait « la perspective métaphysique ». La structure trinitaire de la dogmatique chrétienne semble exiger cet achèvement. On sait que, dès le XIIe siècle, le moine calabrais Joachim de Flore formula la prophétie fameuse qui annonçait, après le « Règne » du « Père » et celui du « Fils », un « Troisième Règne » devant être celui de « l'Esprit Saint ». Dans les Actes de Apôtres, le Saint- Esprit est ce qui, à la Pentecôte, descend sur eux pour leur faire le « don des langues », leur permettant de s'adresser à chacun dans sa

langue maternelle. Le retour à la sophia perennis ouvrirait bien en ce sens le « Règne » du Paraclet : la reconnaissance de l' « unité transcendante des religions », permet effectivement à chacun de prendre sans réserves sa voie religieuse propre, historiquement héritée – sa langue native. Ce n'est qu'ainsi que l'Europe et la France pourront refaire leur, pour l'accomplir, la spiritualité chrétienne : en étant assurées que la « catholicité » ne consiste qu'en une tension vers le meilleur de leur identité spirituelle.

Les miens et moi savons donc gré à Guénon d'avoir éclairé pour nous la voie d'un « troisième catholicisme », au sens historique qui vient d'être évoqué, comme au sens conjoncturel d'une séparation et du progressisme et du traditionalisme ordinaires. Grâce à lui, nous pouvons œuvrer, en un temps d'incertitude totale, avec le sentiment que cela ne sera pas tout à fait vain. Si demain, en effet, cette Eglise, en ce qu'elle a « d'humain, trop humain » (Nietzsche), devait s'abandonner à la dernière des décadences, elle ne nous entraînerait pas avec elle – n'en déplaise au masochiste clergé français. Car ce que nous aurons fait croître en nous est la connaissance de son plus intime et seul indestructible noyau, qui fut nôtre avant l'avènement du christianisme, et demeurera nôtre s'il doit disparaître. Un autre prophète du Tertium Regnum, Arthur Moeller van den Bruck [24], a de longtemps fixé notre attitude : « non pas la défense de ce qui était hier, mais celle de ce qui sera toujours ».

Luc Saint-Etienne
Article publié in D. Gattegno et T. Jolif (dir.), Que vous a apporté René Guénon ?*, Dualpha, Paris, 2002.*

Luc Saint-Etienne enseigne les science politiques, dans l'enseignement supérieur privé, à Paris. Il a donné des articles à divers périodiques politiques, dont Eléments*,* Nouvelles Synergies Européennes*, le* Bulletin Charles Maurras*,* Relève politique*, ainsi qu'à la* Nouvelle Revue d'Histoire*. Il a publié un portrait de Hans Blüher (G.R.E.C.E., 1994) et un panorama plus général de* La Révolution conservatrice allemande *(Imperium, 1997). Il a également participé au Dossier H* Julius Evola *(1997) et à l'ouvrage collectif* Aux sources de la droite *(2000), aux éditions de L'Age d'Homme. Il collabore occasionnellement aux émissions d'histoire des idées de Radio-Courtoisie.*

---

[1] A. de Benoist, *Les idées à l'endroit*, Editions Libre-Hallier, Paris, 1979, p. 37.

[2] P. Pascal, « pour une biographie de Julius Evola », in Coll., ,*Julius Evola. Le visionnaire foudroyé*, Copernic, Paris, 1977, p. 15.

[3] J. Borella, « La Gnose au vrai nom », in *Krisis*, n°3 « Tradition ? », sept. 1989, p. 86 sq.

[4] Cf. J. Evola, *Masques et visages du spiritualisme contemporain* (1932), Pardès, Puiseaux, 1991.

[5] A. Faivre, *L'ésotérisme*, « Que Sais-Je », P.U.F., Paris, 1993, p. 107.

[6] A. de Benoist, « Comment peut-on être païen », entretien in *Eléments*, n° 89, juillet 1997.

[7] R. Guénon, *La crise du monde moderne* (1927), Folio-Essais, Paris, 1999, p. 47 sq.

[8] *Ibid.*, p. 50.

[9] *Ibid.*, p. 52.

[10] *Ibid.*, p. 48.

[11] J.-B. Duroselle, *Histoire du catholicisme*, « Que Sais-Je », P.U.F., Paris, 1949, p. 7.

[12] R. Guénon, op. cit., p. 111.

[13] Ibid, p. 112.

[14] Ibid., p. 113.

[15] Ibid. p. 114.

[16] Abbé Grégoire Celier, « Civilisation chrétienne et cultures humaines », éditorial du catalogue France Livres, Noël 2001, p. 2.

[17] J. Borella, entretien in Eric Vatré, *La Droite du Père. Enquête sur la Tradition catholique aujourd'hui*, Guy Trédaniel, Paris, 1994, p. 55 : « Car ma conviction est que sans “ paganisme ”, le christianisme n'est pas

possible. Fondamentalement, la crise actuelle trouve sa cause la plus radicale dans l'épuisement de la sève païenne au sein de la civilisation occidentale ».

[18] Congregazione per la Dottrina della Fede, *Lettera ai Vescovi della Chiesa Cattolica su alcuni aspetti della meditazione cristiana*, 21 déc. 1989, n° 8.

[19] Massimo Introvigne, *Il ritorno dello gnosticismo*, Carnago, 1993, p. 231.

[20] Cf. notamment *L'Esprit de la Liturgie*, Mame-Plon, 2001, qui reprend, avec un titre identique, l'extraordinaire élan de Romano Guardini dans son ouvrage de 1918.

[21] Cf. le juste exposé d'Yvan Blot, au chapitre V (« L'helléno-christianisme ») de son essai *L'Héritage d'Athéna. Les Racines grecques de l'Occident*, Les Presses Bretonnes, Paris, 1996.

[22] In *Le Monde à l'envers. Essais critiques sur la civilisation moderne*, L'Age d'Homme, Lausanne, 2001, pp. 13-29.

[23] Les délires post-conciliaires en la matière ont malheureusement touché les progressistes comme les traditionalistes. Deux cardinaux en témoignent. L'un, Mgr Jean-Marie Lustiger, caricatural archevêque moderniste de Paris, est certes à tous égards dans son rôle quand, faisant crûment fi du refus chrétien de l'Ancienne Alliance, comme de la responsabilité des juifs dans la dénonciation et la condamnation du Christ, il proclame que « le peuple juif et son histoire seront toujours présentés comme le juste fondateur de l'histoire sainte » et qu'il invite les chrétiens à se dire ben Israël (« fils d'Israël ») et à s' « identifier eux-mêmes et leur destin au peuple juif qui souffrit dans la maison de l'esclavage »... L'autre, Mgr Christoph Schönborn, archevêque de Vienne, censé représenter un pôle « conservateur », stupéfie en revanche lorsqu'il écrit : « Que le peuple d'Israël le veuille ou non, le fardeau de l'élection l'a placé au centre de l'histoire, chargé d'une mission universelle, valable pour tous les peuples », avant d'ajouter : « Oui, il est possible de ressentir comme une sorte d'usurpation le fait que l'espérance juive de l'Erez Israël ait été ''spiritualisée'' par la tradition chrétienne, et cela avec la prétention de représenter le ''vrai Israël'' » ! Il est vrai que cet étonnant Autrichien prétend également que « les peuples européens ont eu leur ''éducation sentimentale'' dans le monde de la Bible », auquel ils seraient redevables de tout, même « de connaître quelque chose comme la ''patrie'', (…) comme l'amour du pays » ! Les citations de ces deux éminents membres du Sacré Collège peuvent être retrouvées dans l'éloquent article du cardinal Schönborn, « Que signifie pour nous Erez Israël ? », in *Revue des Deux Mondes*, n° de mai 2000, intitulé avec un involontaire piquant « Réalités du christianisme ».

[24] Arthur Moeller van den Bruck, *Le Troisième Empire* (1923), Sorlot-Nouvelles Editions Latines, Paris, 1981. Sur l'auteur, cf. en particulier Denis Goeldel, *Moeller van den Bruck (1876-1925), un nationaliste contre la révolution*, Peter Lang, Frankfurt/M., 1984.

11 ANNEXE 5 – LETTRE D'AMITIÉ DE L'ABBÉ DE TANOÜARN À ALAIN DE BENOIST EN FÉVRIER 2004 (*LIBER AMICORUM*)

Par-delà nos empires intérieurs...

par l'Abbé Guillaume de Tanoüarn

Cher Alain,

Au moment de vous écrire ces quelques mots, à l'occasion de votre soixantième anniversaire, je réfléchissais à ce qui nous est **commun** et à ce qui nous donne le **bonheur** de nous rencontrer depuis plusieurs années. En imaginant les réactions des uns et des autres, devant cette lettre, je sentais, déjà palpable, la désapprobation, plus ou moins compassée, plus ou moins exprimée, de vos amis et des miens, et puis je voyais la satisfaction de **vos adversaires qui sont aussi les miens** et qui pourront alimenter leur ignoble petite boîte à fiches. Une fiche de plus. Au même moment, laissant traîner mes yeux sur votre dernier opus, *Critiques-Théoriques,* je pus donner un nom à ce qui nous rapproche envers et contre tout : : un moine à la tonsure largement apparente orne la couverture. Il copie un manuscrit, transmettant à la postérité quelques éclats d'une pensée qui sans lui aurait irrémédiablement disparu. Je me suis dit que vous étiez ce moine copiste, inlassablement attaché à **lire et** à **transmettre les matériaux intellectuels qui demeurent utilisables dans notre société** paresseuse ou dépressive, **recueillant des informations** aux quatre coins du monde, menant une vie d'ascète, non par goût mais par choix, parce que, dans votre immense bibliothèque personnelle, qui doit avoisiner les 200 000 volumes, vous avez voulu vous mettre en quelque sorte **AU SERVICE DU SAVOIR**... Je crois que c'est de manière très consciente d'elle-même que vous avez souhaité incarner ainsi la première fonction sociale définie par Georges Dumézil, celle des clercs. Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est en tant que membres de la cléricature que nous nous apprécions l'un l'autre...

Notre **complicité** (c'est un mot que vous employez vous-même dans votre journal) échappera toujours aux petits esprits bien formatés ; elle inquiétera les âmes faibles. Et pourtant – paradoxe ! – rien n'est mondain dans la sympathie profonde qui nous lie. Oh ! Il y a d'abord votre générosité, toujours accessible : voilà dix ans, je n'étais qu'un blanc-bec, vêtu de noir et cuirassé de **certitudes**. Mais le contact entre nous s'est établi immédiatement et vous me donniez l'impression que cela se passait **sur un pied d'égalité**... Depuis, j'ai eu le loisir d'admirer votre fidélité indéfectible, votre attention, votre façon de vous mettre dans la peau de votre interlocuteur d'un soir, cherchant à deviner avec lui (et si possible avant lui) les obstacles ou vous réjouissant des courants ascendants et de toutes les bonnes fortunes. Entre nous, d'emblée, il ne s'agissait pas d'une simple curiosité réciproque qui, de mon côté se serait teintée d'une **admiration** légitime **pour l'ampleur d'une œuvre contemporaine**. Non ! Notre amitié s'est fondée sur un véritable échange. J'espère que cela ravira ceux qui croient encore, au-delà du grand brouillard des humeurs et des partis pris personnels, à **l'obscure lumière qui habite chaque cœur d'homme** et à ce qu'Aristote appelait l'inévitabilité du vrai.

Je voudrais, pour me faire comprendre, donner un exemple de notre **complicité** inattendue : c'est avec vous – avec vous qui vous déclarez **païen** – oui, c'est avec vous et pas avec un directeur de séminaire, que j'ai eu, il n'y a pas si longtemps, cette conversation profonde sur la vocation sacerdotale, sur son aspect irritant de prime abord et sur sa persistance envers et contre tout au long d'une vie. Il me souvient que vous croyiez (comme Bossuet) qu'il y a des prêtres-nés. Vous pensiez sans doute à votre interlocuteur, sans le dire. Moi, j'avoue que je pensais à vous – "prêtre-né" qui, dans un monde désespérément embourgeoisé, avez choisi des valeurs peu monnayables pour en vivre, et qui ne sauriez vivre autrement.

Il est vrai pourtant que **l'antichristianisme** est l'une des **constantes** de votre **parcours militant** et de votre **cheminement intellectuel**. Je sais bien que je parle à un **membre éminent du Cercle Ernest Renan**. Je sais que, dans l'étude que vous m'avez dédiée, non sans une pointe d'ironie sans doute, sur les frères de Jésus, vous vous êtes voulu l'émule de l'ancien séminariste, devenu un **grand historien**. Il ne s'agit pas de mettre cela de côté, comme on laisse de côté les choses qui fâchent. Mais je crois comprendre que votre opposition foncière au christianisme est d'abord d'ordre moral – et donc, si vous me permettez cette nouvelle pointe, qu'elle est de nature toute "sacerdotale" en son fond. Cette étude volumineuse que vous avez publiée sur les frères de Jésus n'est qu'un des arguments que vous voulez mettre en avant contre ce qui, pour vous, représente "le mal" encore plus que "l'erreur". Que vous importerait une erreur de plus ou de moins ? Non, le problème n'est pas là pour vous. Vous pensez, comme Nietzsche, que **le christianisme** c'est "**la non-valeur de toutes les valeurs**". Vous ajouteriez sans doute : "**C'est la faute à saint Paul, la faute à saint Augustin**". **Cette faute-là est pour vous indéniablement plus lourde dans l'histoire de l'humanité que la faute à Voltaire ou la faute à Rousseau**. C'est que, comme Nietzsche encore, vous avez tragiquement besoin d'un espace où l'innocence du monde puisse exister à l'air libre et vous considérez ces deux personnages – Paul et Augustin – comme les **malfaiteurs** qui, au nom du paradis dans l'autre monde, ont privé les hommes de la possibilité de l'innocence, en leur collant à la peau un péché d'origine... Le christianisme, pensez-vous, a **subtilisé au monde sa noblesse** au nom d'une loi identique pour tous, il a **interdit la vertu au nom des grands principes**, il a brisé sans pitié le grand élan des

cœurs d'homme pour y substituer un amour tout passif (bouddhiste disait Nietzsche), sans saveur, sans plaisir et sans grâce. Voilà me semble-t-il le fond de votre antichristianisme moral.

Et pourtant, lorsqu'on s'absorbe quelque temps dans vos *Minima moralia,* lorsqu'on compulse vos notes pour conclure le siècle, publiées sous le titre *Dernière année,* surprise : la morale que vous défendez ressemble sans conteste à une des plus célèbres expressions de la morale chrétienne, celle de saint Thomas. Contre les principes universels, contre l'idéalisme vide et parfois néanmoins mortel, contre l'utilitarisme, contre le subjectivisme, contre cet individualisme sublimé qui se réclame sans cesse d'un combat pour les valeurs et que l'on nomme "personnalisme", vous prônez un **aristocratisme** tempéré et vous en appelez à une morale des vertus. Vous chantez la nature, où vous voyez le véritable règne des fins, une invitation à l'excellence qui s'adresse à la forme humaine dans sa consistance hylique. Je n'ai pas rêvé lorsque j'ai lu ces **formules de feu**, qui concluent votre "Petite Morale". Vous y invitez vos lecteurs à "une autre approche, qui ne consisterait ni à poser la nature humaine comme antagoniste de la liberté [comme le fit Kant, le grand castrateur], ni à prôner un "retour à la nature" comme paradigme perdu [ainsi que le font trop légèrement les défenseurs à tous crins d'un droit naturel laïc et comme le firent *in illo tempore* les déistes de tout pelage], mais à voir dans la nature *(phusis)* l'espace où s'inscrit naturellement la possibilité pour l'homme de se donner la dimension de profondeur – l'excellence – qui correspond à son essence et à sa fin" *(Critiques-Théoriques, p. 557).* J'ai bien noté que vous parlez d'une essence humaine, je souligne que vous assignez volontiers à l'homme l'espace (ou la profondeur) d'une "nature" pour s'épanouir et que, dans cet espace qui est son réel à lui, vous l'invitez à l'excellence (en grec *arété :* la vertu). Mais **c'est tout le substrat philosophique de la *Somme* théologique,** cela ! Et peu importe finalement que ce soit ce Germain de Heidegger qui ait remis à la mode la *phusis* si, quant à vous, vous la voyez cette *phusis,* non pas dans le brouillard de la grande forêt primitive, mais plutôt comme un réel principe régulateur, disponible ici et maintenant ! Plût au Ciel qu'un théologien, qu'un clerc catholique ait le courage de parler ainsi, conformément à sa Tradition ! Plût au Ciel que la théologie accepte cette source grecque, que Joseph de Maistre appela "la préface humaine à l'Évangile".

Il me semble, cher Alain, malgré tout ce qui nous sépare effectivement et qu'il serait vain d'oublier même un instant, qu'actuellement, vous et moi, non seulement nous sommes, par un côté, **confrères** dans une sorte de cléricature introuvable, que Dumézil fit remonter aux Indo-Européens, mais surtout que nous ne sommes pas loin d'être théologiquement de la même obédience, une obédience grecque sans doute, ou thomiste de stricte discipline, celle qui déteste le Christ romantique auquel le XIX^{è} siècle a rêvé, celle qui refuse l'alliage de kantisme et de christianisme qu'un Maurice Blondel tenta d'imposer aux catholiques, celle qui ne se satisfait pas de la "religion naturelle" dont on voudrait bien faire le culte officiel de la République en même temps que le message principal de l'Église du Christ.

Oh ! Tout cela nous emmène loin de vos préoccupations, loin de certaines de vos professions de foi les plus solennelles, je le sais, et loin aussi de cette "**part du diable**" dont parle Maffesoli, à laquelle vous n'êtes **pas insensible** et qui représente pour vous l'éventualité, jamais à exclure, des itinéraires paroxystiques. Quant à moi, dans cette part-là, je retrouve la grande ombre de ce saint Paul que vous n'aimez pas, mais qui a averti l'humanité de l'étrange bal que menait Éros, invinciblement attiré par Thanatos, cette mort qui est son destin... En ce point, je crois, notre discord n'est **pas réductible**. Vous ne voulez pas croire à la fatalité gratuite du Bien, qui est le fond du christianisme, mais vous voulez croire à la possibilité de l'innocence, vous entretenez la pensée de l'éternel retour et de sa miraculeuse ingénuité. Quant à moi, je récuse toute innocence, comme orgueilleuse et trompeuse, mais je crois à la fatalité du Bien : je sais que – par grâce – la lumière est au bout du chemin et non dans quelque clairière de l'être où il nous faudrait batifoler pour tenter d'avoir l'air.

Il reste, cher Alain, qu'à tout moment l'événement peut nous rapprocher, quand bien même certains principes parmi les mieux assurés semblent éloigner définitivement nos deux démarches. *Verum et factum convertuntur,* le vrai et le fait sont **convertibles** disait Vico, qui voyait là le fin mot de la sagesse des Italiens. **L'amitié qui nous unit** est un fait. Les jugements critiques que nous partageons sur le christianisme modernisé et modernisant constituent un autre fait, capable pour le moins de susciter la curiosité d'un historien des idées qui aurait appris à être impartial. La **détestation de toutes les nouvelles morales** et le **recours à l'antique** qui nous sont **communs** représentent, me semble-t-il, un troisième fait, digne de considération. Tous ces faits, loin des convenances et de la langue de bois, loin des partis pris et des préjugés, me semblent peser leur **poids de vérité**... Et j'ai appris, quant à moi, à répéter, avec une émotion toujours renouvelée, que "qui fait la vérité vient à la lumière".

L'Abbé Guillaume de Tanoüarn, prêtre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X,
dirige les revues *Pacte* et *Nouvelles Certitudes.*

Virgo-Maria.org

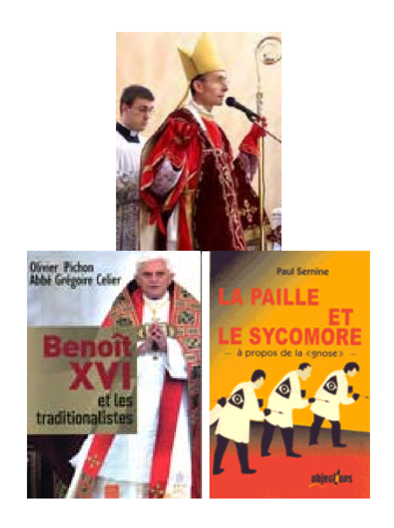
CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 26 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Tissier désavoue les écrits de l'abbé Celier
L'échec de l'abbé Celier isolé au sein de la FSSPX et rejeté



Enregistrement de la « *mise à l'Index* » du livre de l'abbé Celier par Mgr Tissier au printemps 2007, et lettre de Mgr Tissier à Monsieur Etienne Couvert en mars 2004 désavouant Paul Sernine-Celier sur la gnose

Télécharger l'enregistrement de Mgr Tissier en format MP3 (40 secondes - 165 koctets)
http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-tissier/Mgr-Tissier-Libre-abbe-Celier.mp3

« Le livre de l'abbé Celier, je ne l'ai pas lu encore. L'abbé Celier c'est une, c'est une vue, c'est une vue, je ne sais pas, ***une vue fantaisiste du futur****, une imagination du futur, comment pourrait se passer un retour progressif à la Tradition liturgique, à la messe traditionnelle. Bon c'est sans doute ça. C'est* ***une oeuvre de fantaisie ou d'imagination****, mais je peux pas en dire plus parce que je n'ai pas lu ce livre,* ***je ne l'ai pas acheté, ça ne m'intéresse pas, je ne le lirai pas, ça ne m'intéresse pas du tout****.* » Mgr Tissier de Mallerais

Voici l'enregistrement audio du propos de Mgr Tissier de Mallerais où celui-ci marque son total désintérêt pour l'ouvrage de l'abbé Celier '*Benoît XVI et les traditionalistes*'.

Nous écrivions le 23 mai 2007 dans notre message VM[1]:

> **« Mgr Tissier de Mallerais a manifesté devant des fidèles son total désintérêt pour l'ouvrage '*Benoît XVI et les traditionalistes*' qu'il qualifie de *« fantaisie »* et *« d'œuvre d'imagination »*. Alors que le tour de France de l'abbé Celier tourne à la Bérézina, l'abbé sollicite le soutien des deux assistants de Mgr Fellay et n'obtient qu'une prise de distance, son livre étant qualifié d'*« œuvre très personnelle »* (donc n'engageant pas la FSSPX) par l'abbé Pfluger, premier assistant. 10 mois après la décision solennelle du Chapitre général de démettre l'abbé Celier, celui-ci ne bénéficie plus que du soutien inconditionnel et enthousiaste des abbés Aulagnier et Laguérie de l'IBP.**
>
> Interrogé au sujet du livre[2] de l'abbé Celier lors d'une conférence devant des fidèles, Mgr Tissier de Mallerais déclare :
>
> (voir citation supra)
>
> L'évêque qui s'exprime, le seul à notre connaissance jusqu'à aujourd'hui sur cet ouvrage, n'est pas n'importe qui au sein de la FSSPX, puisqu'il est le biographe de Mgr Lefebvre et en a été le secrétaire.
> Considéré comme le fils spirituel de Mgr Lefebvre dans la FSSPX, tant il est imprégné de la pensée du fondateur, Mgr Tissier de Mallerais vit aussi en ascète et a su gagner le respect et l'estime de beaucoup de ses confrères.
> **Il est quasiment le dernier membre de la FSSPX du tout petit noyau de séminaristes qui ont rejoint Mgr Lefebvre lors de la fondation de la FSSPX.**
> Cette déclaration de Mgr Tissier de Mallerais, quand on connaît en quels termes feutrés il s'exprime habituellement, équivaut à une mise à l'index du livre de l'abbé Celier. L'évêque manifestant à deux reprises l'expression de son désintérêt, discrédite l'ouvrage en le reléguant dans le domaine des fantaisies, des œuvres d'imagination !
> Il est vrai que la recommandation de la *« messe pipaule »* faite par l'abbé Celier suffit à elle seule à disqualifier cet ouvrage au regard de l'œuvre de sauvegarde de la transmission du Sacerdoce catholique sacramentellement valide qui se doit être en conscience le principal soucis de Mgr Tissier de Malerais. »

DEJA EN MARS 2004, LE DESAVEU DE L'ABBE CELIER-SERNINE PAR MGR TISSIER DE MALLERAIS

Déjà dans sa réponse à Monsieur Etienne Couvert qui en appelait aux quatre évêques afin de réagir contre la publication du pamphlet '*La Paille et le sycomore*' par l'abbé Celier-Sernine (édité par l'abbé de Tanoüarn en septembre 2003), Mgr Tissier de Mallerais répondait ainsi à Monsieur Etienne Couvert :

> « Econe, le 25 mars 2004
>
> Cher Monsieur,
>
> Votre lettre du 21 mars m'est parvenue ce matin.
>
> Votre honneur ne me semble pas atteint par le livre de Paul Sernine, **lequel ne s'est certes pas grandi en écrivant son ouvrage.** J'ai lu et relu « *La paille et le sycomore* », et je dois avouer, malgré mon estime pour mon confrère, que c'est vous qui sortez grandi de cette dispute.
>
> Il me semble que la réponse que vous avez apportée à Paul Sernine dans le numéro de LECTURES FRANCAISES, que j'ai lu attentivement et intégralement, rétablit parfaitement la vérité.
>
> Regrettant de n'être pas un lecteur de vos ouvrages, je ne puis me prononcer moi-même sur l'idée de Gnose que vous avez dénoncée ; **mais l'ouvrage de Paul Sernine ne m'a ni convaincu ni enthousiasme ; il ne construit rien.**
> Veuillez...
> Bernard TISSIER DE MALLERAIS »[3]

---

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-23-A-00-Abbe-Celier_desavoue_par_un_eveque.pdf
[2] '*Benoît XVI et les traditionalistes*', Editions Entre-Lacs, 2007

Bien que Mgr Tissier de Mallerais s'exprime en termes mesurés, d'une nuance toute ecclésiastique, vis-à-vis de l'abbé Celier, ce dernier étant encore membre de la FSSPX, **un tel jugement sous sa plume doit se comprendre comme un désaveu cinglant de l'ouvrage de l'abbé Celier-Sernine où celui-ci attaque l'œuvre antimaçonnique et anti-gnose de Etienne Couvert et Jean Vaquié**.

L'ECHEC DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE DE L'ABBE CELIER EN 2007 ET LES RETOMBEES NEGATIVES POUR LE PROCHAIN *MOTU PROPRIO* DE L'ABBE APOSTAT RATZINGER.

Déjà bien identifié par un très grand nombre de clercs et de fidèles en 2004 comme un adversaire de Jean Vaquié, l'abbé Celier a été débarqué par le Chapitre général de juillet 2006.
En dépit de cette décision spectaculaire le désavouant, l'abbé Grégoire Celier s'est lancé dans une opération d'une audace incroyable depuis janvier 2007 : **il tente désormais de réaliser un coup de force avec la complicité des médias en prétendant, de fait et de façon auto-proclamée, sans mandat officiel, s'exprimer en lieu et place de Mgr Fellay sur le domaine réservé du Supérieur général : les relations de la FSSPX avec Rome**.

Or dès le printemps 2007, un évêque s'exprime au sujet de son livre et le met « à l'Index ».
Dans sa lettre de mars 2004, Mgr Tissier avait déjà reconnu à Etienne Couvert que la *« vérité avait été rétablie »* dans '*Lecture et Tradition*', ce qui veut dire que l'ouvrage de l'abbé Celier-Sernine ne défend pas des thèses véridiques.
Mgr Tissier a reconnu par sa lettre que l'abbé Celier (qu'il désigne pudiquement son '*confrère*') est bien Paul Sernine, et démasque ainsi l'anonymat du Directeur de *Fideliter* et des éditions *Clovis*.
L'évêque précise aussi que l'abbé Celier n'en *« sort pas grandi »*. Quel désaveu !
La crosse épiscopale voltige et se fait menaçante sur la tête de cet abbé qui a osé attaquer l'œuvre anti-maçonnique et anti-gnose de Jean Vaquié, soutenu officiellement par Mgr Lefebvre, œuvre par laquelle Jean Vaquié dénonçait les infiltrations gnostiques et maçonniques déjà à l'œuvre jusqu'au sein de la Tradition catholique.
La crosse finira par s'abattre deux ans plus tard, en juillet 2006 sur l'abbé Celier, **le Chapitre général le débarquant alors enfin spectaculairement de son poste de Directeur des éditions *Clovis* et de *Fideliter*.**

Bien que désavoué par ses Supérieurs, l'autorité des membres du Chapitre général, l'abbé Celier **va aussitôt entreprendre une opération solitaire de prise du pouvoir médiatique, en donnant le maximum de publicité médiatique à cette opération de prise de la parole publique en lieu et place de Mgr Fellay.**
L'abbé de Cacqueray sera l'otage de cette opération qu'il subit passivement **comme il a déjà subi la lettre de l'abbé de La Rocque glissée avec le « *kit Saint-Pie V* » du DVD envoyé par le prieur de Toulouse aux faux prêtres conciliaires**.

Bien qu'ayant écrit précisément le contraire dans son livre '*Benoît XVI et les traditionalistes*', l'abbé Celier a désormais reconnu publiquement le 23 mai 2007 sur radio Courtoisie vouloir s'exprimer au nom même de la FSSPX.

Il avoue ainsi publiquement désormais sa volonté de s'imposer et de prendre le pouvoir médiatique, ce qui revient à dire que son action est une manipulation.
Après sa manœuvre anonyme de 2003 sous le pseudonyme de Paul Sernine évoquée plus haut, voici le putsch médiatique de 2007. Décidément cet abbé aime l'intrigue et les jeux de coulisses.

L'abbé Pfluger, premier assistant de Mgr Fellay, a pris soin avec prudence de se démarquer de cette opération de prise de pouvoir médiatique de l'abbé Celier, en qualifiant son livre d' *« œuvre très personnelle »* et en veillant à ne pas le laisser compromettre l'autorité de la FSSPX.

[3] http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=1626&mforum=lelibreforumcat

Mgr Tissier, à son tour, donne le coup de grâce à l'ouvrage de l'abbé Celier en le qualifiant de *« vue fantaisiste »*, d' *« œuvre d'imagination »* et en répétant par deux fois que ce livre *« ne l'intéresse pas du tout »* et *« je ne le lirai pas »*.
Il est clair qu'en marquant sa volonté de ne pas lire l'ouvrage '*Benoît XVI et les traditionalistes*', Mgr Tissier déconseille, par son exemple, les clercs et les fidèles de se le procurer, et d'aller aux conférences que l'abbé Celier multiplie à présent par toute la France pour en faire la promotion. La très faible audience qu'attire l'abbé Celier à ses conférences est d'ailleurs un échec comme nous en avons rendu compte dans nos messages précédents.

Le putsch médiatique de l'abbé Celier du printemps 2007 connaît un échec retentissant qui confirme le très grand isolement de cet abbé au sein de la FSSPX.
Dans la perspective du *Motu Proprio* de l'abbé Ratzinger, l'abbé Celier qui s'en est fait l'éclaireur, vient de préparer par ses maladresses et ses audaces médiatiques, le futur échec du *Motu Proprio* parmi les clercs de la FSSPX.

MGR FELLAY UN '*HERON*' ? ET LE COMBAT DE MGR LEFEBVRE UN '*LIMAÇON*' ? SELON LE LIVRE DE L'ABBE CELIER

Que penser de cet abbé qui dans son livre **intitule un chapitre '*La fable du héron*', alors que son interviewer compare Mgr Fellay à un '*héron*', et ramène le combat de Mgr Lefebvre à un '*limaçon*' qui correspondrait à ce que s'est contentée d'être la FSSPX jusqu'à aujourd'hui ?**
Mgr Fellay avait déjà comparé en janvier 2006 l'Eglise conciliaire à un '*zoo*'.
Doit-on comprendre dans son zèle à accueillir le *Motu Proprio* que l'abbé Celier suggère de pousser le '*héron*' Mgr Fellay dans ce '*zoo*' ?
Tout cela est parfaitement indigne de la part d'un abbé de la FSSPX, appartenant à l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre pour sauver le Sacerdoce catholique sacramentellement valide et son fruit le Saint Sacrifice de la Messe catholique.

LES MEILLEURS SOUTIENS DE L'ABBE CELIER : LES ABBES LAGUERIE ET AULAGNIER !

Nous le rappelons, l'abbé Celier n'est désormais plus soutenu inconditionnellement que par les abbés Laguérie et Aulagnier que Mgr Fellay a exclus de la FSSPX, et qui ont déjà proclamé leur ralliement-apostasie à l'abbé apostat Ratzinger et à la Rome antichrist, selon le qualificatif choisi par Mgr Lefebvre lui-même dans sa lettre de mission aux quatre évêques de la FSSPX (cf. la lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX placée en tête de ce message), **exclusion approuvé *a posteriori* par la ratification unanime du Chapitre général de juillet 2006.**

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 27 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Au pèlerinage de Chartres, Mgr Tissier déclare que le *Motu Proprio* *« ne changera rien »* et dénonce le plan maçonnique



L'évêque consacré par Mgr Lefebvre dénonce le complot maçonnique bi séculaire pour détruire l'Eglise.
Mgr Tissier de Mallerais compare Ratzinger et son équipe à Luther et les accuse d'hérésie.

Le matin du dimanche de la Pentecôte, en ce 27 mai 2007, lors du pèlerinage du Sacré-Cœur de Chartres à Paris, Mgr Tissier de Mallerais célébrait la messe en plein air. Sous une pluie battante, il a déclaré lors de son sermon :

> *« C'est le **deuxième point du programme maçonnique, supprimer la messe**. Et ils y sont arrivés à la suite du second concile du Vatican. Où la messe a été pratiquement supprimée et remplacée par la nouvelle messe qui n'exprime plus le sacrifice de la Croix renouvelé sur nos autels. **La suppression de la messe, c'est la réforme post-conciliaire qui l'a réalisée**. C'est l'Eglise qui a appliqué elle-même le programme maçonnique. Est-ce possible ? (note de VM[1])*

[1] **Note de VM :** Nous avons ici un énorme sophisme touchant d'une façon très grave l'ecclésiologie. En effet, ce n'est pas l'Eglise qui applique le programme maçonnique, mais c'est l'Eglise qui a été éclipsée par une nouvelle et fausse structure, **le Sacerdoce a été détruit**. Le nouveau rite de consécration épiscopale du 18 juin 1968 (*Pontificalis Romani*) a établi **un faux épiscopat sacramentellement invalide. Il en a résulté une disparition progressive du Sacerdoce sacramentel, jusqu'à sa quasi-extinction en 2007. L'Eglise conciliaire est une sorte d'Eglise néo-Anglicane aux Ordres invalides**. Voir le site http://www.rore-sanctifica.org. **Le programme maçonnique est allé bien au-delà de la destruction de la messe : il a visé d'emblée à la destruction du Sacerdoce sacramentel avant même celle de la Sainte Messe. Et il a réussi grâce au trio infernal Bugnini ∴– Dom Botte – Père Lécuyer mis en place par Montini-Paul VI.**

***Luther** déjà disait ceci :* "Ce n'est pas l'homme qui offre quelque chose à Dieu à la messe, c'est Dieu qui donne la messe à l'homme". *Bien sûr c'est vrai, Dieu, le bon Dieu nous donne la plus grande chose en donnant la messe, mais il n'en est pas moins vrai que ces les hommes, les prêtres qui offrent la messe à Dieu, comme un sacrifice propitiatoire, pour effacer nos péchés, et bien Luther disait :* "Non ! l'homme n'offre pas la messe à Dieu, c'est Dieu qui offre la messe à l'homme". *C'est Luther. Et aujourd'hui, **ceux qui sont dans les postes principaux dans l'Eglise, disent la même chose**. Ils ont écrit cela noir sur blanc il y a trente ans : ce n'est pas l'homme qui offre la messe à Dieu, c'est Dieu qui offre la messe à l'homme". **Une hérésie épouvantable. Et qui est toujours la réalité actuelle**. **C'est pourquoi si demain, le pape, à Rome, signe un décret pour déclarer que désormais la messe est libre, la vraie messe, j'entends, ça ne changera rien à Rome**.* »

Et Mgr Tissier annonce ensuite aux fidèles de ***« nombreuses années de combat »*** face à la Rome apostate.

Cette déclaration de Mgr Tissier est donc dans la lignée de l'esprit de Mgr Lefebvre en 1987 et de son ***« non possumus »*** vis-à-vis de l'abbé Ratzinger.

Mgr Tissier oppose ainsi une fin de non recevoir aux propositions d'accord avec Rome que le réseau des infiltrés modernistes de la FSSPX s'applique à distiller et s'acharne à rendre désirables.
Cette prise de position de l'évêque est dans la lignée de la manifestation de son total désintérêt[2] pour le livre de l'abbé Celier : '*Benoît XVI et les traditionalistes*'.

Mais nous attendons aussi que certaines conclusions soient tirées

Puisque Mgr Tissier parle aussi de la *« suppression de la messe »* après le Concile Vatican II : « *Et ils y sont arrivés à la suite du second concile du Vatican. La messe a été pratiquement supprimée et remplacée par la nouvelle messe qui n'exprime plus le sacrifice de la Croix renouveler sur nos autels* », il faudra bien que tôt ou tard en arriver à ce que les conclusions de telles affirmations soient tirées. En toute logique, en effet, bien que Mgr Tissier ne le dise pas, l'invalidité du nouveau rite de la messe de 1969 s'impose, car sinon, pourquoi parler de « *suppression* » et de surcroît de « *de la nouvelle messe qui n'exprime plus le sacrifice de la Croix renouveler sur nos autels* ».

Il reste maintenant à examiner et à tirer les conclusions nécessaires suite aux faits nouveaux produits par la révélation publique des archives du *Consilium*. Les différents éléments, l**es pièces authentiques et les preuves irréfutables qui sont aujourd'hui connus, n'étaient pas encore connus publiquement en 1991, du vivant de Mgr Lefebvre**.

La FSSPX ne peut plus faire autrement que de considérer les documents[3] qui ont été publiés et les travaux qui ont été réalisés, lesquels font désormais éclater publiquement l'invalidité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale promulgué par la constitution apostolique criminellement mensongère de Montini Paul VI le 18 juin 1968.
Ce sont là à présent de nouveaux faits publiquement constatables par tous.

Mgr Tissier, ainsi que ses trois confrères de la FSSPX devront bien tôt ou tard courageusement les prendre pleinement en compte, pour leur salut et celui des fidèles de la FSSPX.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-26-A-00-Mgr_Tissier_desavoue_abbe_Celier.pdf et http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-tissier/Mgr-Tissier-Libre-abbe-Celier mp3 et http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-23-A-00-Abbe-Celier_desavoue_par_un_eveque.pdf
[3] http://www.rore-sanctifica.org

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 27 mai 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La déroute de l'Abbé Celier en campagne : le fiasco de Toulouse

L'abbé Celier réunit seulement 40 personnes dans la salle de 300 personnes louée par l'abbé de La Rocque.
Cette obstination de l'abbé Celier **à se réclamer à présent publiquement de Mgr Fellay, à l'inverse de ses protestations dans son livre où il déclare n'exprimer qu'un point de vue personnel,**
ne distille-t-elle pas les germes d'une future dissidence dans la FSSPX ?
A l'image des Mutins de 2004, une possible radicalisation face à l'échec va-t-elle provoquer une scission ?

UN TEMOIGNAGE SUR LE « *BIDE* » DE L'ABBE CELIER A TOULOUSE

Nous recevons des informations de la suite de la tournée de l'abbé Celier en France.
Le 23 mai 2007 au soir il était à Toulouse, alors que le matin même il était encore à Paris sur Radio-Courtoisie.
En voici un rapide compte-rendu qui nous a été transmis :

> *« **40 personnes seulement se sont déplacées**. L'abbé de La Rocque, le prieur de la FSSPX à Toulouse, avait loué **une salle de 300 personnes**.*
> *Parmi ces 40 personnes, nous comptons 3 abbés et quelques jeunes, les autres étant des fidèles très âges, tous fidèles du prieuré. Quelque temps auparavant Michel de Jaeghere avait attiré plus de monde au même endroit, et rassemblant des auditeurs de tous horizons.*
> *La conférence commença avec 20 minutes de retard, **l'abbé de La Rocque voyant la salle quasi vide et ayant attendu que la foule arrive avant de commencer, mais la foule ne vint jamais**.*
> *Débitant un discours assez vide, l'abbé Celier paraissait très peu à l'aise.*
> *Au moment de la séance des questions il paru même très gêné, redoutant peut être une contradiction. Face à une question embarrassante sur la 'messe pipaule', il esquiva.*
> *L'abbé Celier ne sut pas répondre à une question d'un jeune fidèle qui venait d'arriver dans la Tradition et qui voulait savoir si la FSSPX était excommuniée (et schismatique) ou non.*
> *Il n'a pas su répondre !! Peut-être parce qu'il pense peut-être au fond de lui-même qu'elle l'est réellement !!*
> *L'essentiel de son esquisse de l'avenir consistait à dépeindre avec un optimisme béat une ouverture de Ratzinger. Il espère que cela ouvrira un champ d'apostolat pour la FSSPX.*
> *Durant sa conférence, **l'abbé Celier affirma fortement qu'il parlait au nom de la FSSPX et de Mgr Fellay, tout en présentant « sa » position.** »*

Rappelons que l'abbé de La Rocque fait partie du petit réseau des infiltrés modernistes qui préparent le ralliement-apostasie de la FSSPX à la Rome apostate des Antichrists (terme de Mgr Lefebvre dans sa lettre de mission aux futurs évêques téléchargeable ci-dessus). Il est l'auteur du « *rite de La Rocque* » auquel nous avons consacré une analyse VM[1] le 5 février 2007.

UN « *APOLOGETE* » AUTOPROCLAME MAIS … SANS AUDIENCE !

L'abbé de La Rocque a donc eu la folie des grandeurs, il a réservé une salle de 300 personnes pour son ami l'abbé Celier et voilà que cette initiative met d'autant plus en relief le fiasco de son confrère qui ne parvient pas à remplir plus de 15% de la salle.

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-02-05-A-01-Rite_de_La_Roque.pdf

Après Marseille et Lyon, la dégringolade de l'abbé Celier continue, et la vérité apparaît chaque jour plus évidente et plus cruelle : l'abbé Celier n'a quasiment aucune audience au sein de la FSSPX.
Son livre n'intéresse presque personne. Même pas Mgr Tissier[2] qui déclare : *« cela ne m'intéresse pas du tout »*.

Alors qu'il se présente comme un « ***grand apologète*** » qui va attirer les foules dans la Tradition et qu'il a déjà prévu d'arracher à ses Supérieurs l'autorisation de diriger des médias pour cette cause, il apparaît en réalité que l'abbé Celier n'attire personne au-delà de la FSSPX, et que même en son sein, il n'a quasiment aucune audience.
Tant que l'abbé Celier s'est contenté de rester confiné dans les salons parisiens et de passer sur radio Courtoisie, il pouvait donner l'illusion d'être un personnage important, d'être très écouté, d'être un notable de la Fraternité. Les éditions *Entre Lacs* ont même poussé le ridicule jusqu'à le qualifier de « ***personnage historique*** » de la Tradition.
Tout cela apparaît désormais bien dérisoire, comme un simple coup de bluff, comme un mythe entretenu par un petit soufflet médiatique.
L'abbé Celier n'est en réalité qu'ultra-marginal au sein de la FSSPX.
Ses Supérieurs auraient déjà pu, et même auraient déjà dû, s'en apercevoir, quand, il y a deux ans, face à son comportement, la quasi-totalité des prieurs de France ont réclamé sa mise à l'écart.

QUI FINANCE CETTE OPERATION RATEE DE MATRAQUAGE MEDIATIQUE ? L'ARGENT DES FIDELES ?

Mais quels sont les véritables appuis de l'abbé Celier ?
Jusqu'à quel « *haut personnage* » va-t-on remonter, qui va-t-on découvrir, en cherchant ses véritables protecteurs ?
Quels noms vont finir par devenir publics ?

La location d'une telle salle est coûteuse.
Tout comme l'ensemble du tour de France de l'abbé Celier.
Nous avions déjà posé[3] cette question de l'argent. Quel budget finance toute cette opération ?
Avec quel argent la salle de 300 personnes de Toulouse a-t-elle été financée ?
Est-ce à cela que doit être utilisé l'argent des fidèles ?
Dans tous les prieurés que visite l'abbé Celier, est-ce pour financer une telle opération que les fidèles sont solliciter de donner à la quête ?
Et à côté de cette gabegie qui n'a d'autre but que de tenter (avec insuccès) à mettre en valeur l'abbé Celier et ses idées pro-ralliement, les fidèles doivent se saigner pour financer les coûteuses études de leurs enfants dans les écoles de la FSSPX.
Il est temps que plus de transparence soit faite sur la gestion financière des dons des fidèles.

EN SE RECLAMANT DESORMAIS DE MGR FELLAY, L'ABBE CELIER VA-T-IL ENTRAINER UN ESPRIT DE DIVISION QUI OUVRE LA VOIE A UN ESPRIT DE DISSIDENCE AU SEIN DE LA FSSPX ?

En prétendant aujourd'hui parler publiquement au nom de Mgr Fellay, l'abbé Celier contredit désormais publiquement la position qu'il décrit dans son livre, où il affirme ne s'exprimer qu'en son nom propre.

En effet, **dans son livre** '***Benoît XVI et les traditionalistes***', l'abbé Celier déclare écrire et parler en son nom propre, et **proteste qu'il n'*« engage en rien la FSSPX »*** :

> *« Dans la présente conversation, je parle exclusivement à titre personnel, **n'étant pas mandaté par la Fraternité Saint-Pie X**, en sorte que **mes affirmations ne l'engagent en rien**. Ce que je peux dire n'est ni officiel ni officieux »*

[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-23-A-00-Abbe-Celier_desavoue_par_un_eveque.pdf et http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-26-A-00-Mgr_Tissier_desavoue_abbe_Celier.pdf et http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-tissier/Mgr-Tissier-Libre-abbe-Celier mp3
[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-18-A-00-Tour_de_France_Abbe_Celier.pdf

« ***je parle sous ma responsabilité personnelle***. *Je le fais en homme libre, avec mes mots à moi, sans prétendre engager par chacune de mes opinions la société à laquelle j'appartiens : même si, évidemment, mes supérieurs sont au courant de notre dialogue. C'est pourquoi toutes les erreurs et toutes les maladresses, s'il y en a, seront de mon seul fait* » Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, page 37

Désormais, il a tombé le masque, il se réclame ouvertement de Mgr Fellay. Quelle manipulation !

Après avoir voulu éclipser médiatiquement Mgr Fellay, voici que confronté au fiasco de sa très faible audience, l'abbé Celier **tente désormais de se draper dans l'autorité de Mgr Fellay**.

Pourquoi l'abbé Celier a-t-il entrepris depuis janvier 2007 cette initiative (*« très personnelle »* selon l'abbé Pfluger) de lancement d'une campagne médiatique et sur le terrain des prieurés ?
La question des relations de la FSSPX avec Rome lui paraît être d'une telle urgence pastorale ?
L'abbé Celier voudrait-il sous entendre qu'il aurait-il reçu une mission secrète de Mgr Fellay pour entreprendre une telle campagne de matraquage ? Après l'opération Sernine et après l'opération Zébu, une *« mission secrète »* donnée par Mgr Fellay pour '*Benoît XVI et les traditionalistes*' ?

Et maintenant, ces conférences et interventions radiophoniques tout azimuts de l'abbé Celier ne vont-elles pas susciter un esprit de dissidence au sein de la FSSPX ?
Ne va-t-il pas exacerber des tensions et des divisions entre les abbés en voulant polariser tant les clercs que les laïcs pour on contre son livre ?
Et, si, comme il le dit, il s'exprime bien au nom de Mgr Fellay, cela veut-il dire que les clercs qui refuseraient de suivre l'abbé Celier et ses théories (ses *« vues fantaisistes »* dirait Mgr Tissier) seraient rebelles à l'autorité ?
Cela veut-il dire que l'abbé Celier entend dialectiser la FSSPX autour de son livre : pour ou contre 'Benoît XVI et les traditionalistes' ?
Cela veut-il dire que celui qui refuserait de suivre l'abbé Celier devrait quitter la FSSPX ?
On reste stupéfait devant tant d'audace et d'irresponsabilité qui consiste pour l'abbé Celier à se réclamer de l'autorité de Mgr Fellay après avoir écrit dans son livre qu'il n'engage que lui-même et n'engage en rien la FSSPX.

ET APRES LA DISSEMINATION D'UN ESPRIT DE DISSIDENCE, L'ECHEC DE L'ABBE CELIER VA-T-IL CONDUIRE A UNE SCISSION AU SEIN DE LA FSSPX ?

En réalité, ne voyons-nous pas cet ancien ami des abbés de Tanoüarn[4], Laguérie et Aulagnier reproduire deux ans plus tard **sous une autre forme** les actes de contestation de l'autorité des Supérieurs de la FSSPX que furent le Congrès des Mutins du 6 février 2005 ou l'affaire de l'agitation autour de Saint Nicolas du Chardonnet par ces abbés et l'association *Sensus Fidei* ?
Cet esprit de dissidence qui découle du comportement public actuel de l'abbé Celier va-t-il se radicaliser, face à l'échec sur le terrain de ce nouveau porte-parole auto-proclamé ?
Cet esprit se radicalisant va-t-il conduire à une nouvelle rébellion au sein de la FSSPX, voire à une scission supplémentaire ?

Nous savions déjà que le petit réseau des infiltrés[5] modernistes était ultra minoritaire dans la FSSPX, mais qu'il était en revanche ultra représenté, car il contrôle 100% des médias et de la communication de la FSSPX.
Nous savons désormais que ce petit réseau, dont l'abbé Celier s'est fait le porte-flambeau au cours des derniers mois, **n'a quasiment aucune audience réelle parmi les clercs et les fidèles – du reste leurs membres se caractérisent pour ne pratiquer que très marginalement un apostolat sacerdotal effectif et substantiel auprès des fidèles et des malades**.

---

[4] Lire l'analyse des écrits des abbés de Tanoüarn et Celier que nous avons publié le 25 mai 2007 : http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-25-A-00-Analyse_ecrits_Celier.pdf et http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Analyse_ecrits_Tanouarn_Celier.pdf
[5] http://www.virgo-maria.org/D-Trombinoscope/index_trombinoscope_ralliement htm

La tournée des prieurés de l'abbé Celier, mal commencée, est rapidement devenue une Bérézina. Le 23 mai 2007 à Toulouse elle est devenue un fiasco.

Mgr Lefebvre eût-il toléré une telle opération de son vivant ?
Il est clair qu'il ne l'aurait nullement supporté un seul instant.

Devant une telle extravagance et un tel scandale faisant écho à celui de l'affaire Sernine, les voix se multiplient :
Qui dirige vraiment la FSSPX ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 3 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Williamson, l'ancien protecteur de l'abbé Celier face à Avrillé, abandonne son protégé pour des raisons tactiques

Après Mgr Tissier de Mallerais, un deuxième évêque rejette l'abbé Celier et son livre '*Benoît XVI et les traditionalistes*'. Mgr Williamson traite l'abbé Celier de '*moderniste achevé*' et invite ses Supérieurs à sévir.



Le faux opposant au ralliement, Mgr Williamson, sacrifie le « ***fusible*** » Celier, désormais carbonisé par l'échec lamentable de sa campagne de promotion de son livre promouvant le ralliement à l'abbé Ratzinger, pour tenter de reprendre la main et de conserver son rôle de future '*voiture-balai*' des résistants au ralliement une fois le *Motu Proprio* publié, et pour continuer à verrouiller la question de l'invalidité du nouveau rite des sacres épiscopaux de Montini-Paul VI.

Publication du fac-similé de la lettre où Mgr Williamson protégeait l'abbé Celier face à Avrillé en 1995

1- Mgr Williamson dénonce l'abbé Celier comme un '*moderniste achevé*' et demande à ses Supérieurs de sévir

Le n°198 de *Tychique* révèle que dans un courriel adressé le 3 juin 2007 à Max Barret, directeur du bulletin *Tychique*, Mgr Williamson déclare au sujet de l'abbé Celier :

« Cher Monsieur Barret,

« Merci de ce dernier Courrier[1]*. Je vous trouve très modéré dans votre critique de cet abbé*[2] *qui a toute l'allure d'un moderniste achevé.*

« Je ne comprends pas que ses Supérieurs ne sévissent pas dans son cas. Faiblesse ? Jeunesse ? Chantage ? Je ne saurais lequel.

« En tout cas continuez ! Peut-être vous re-téléphonerai-je un de ces jours…

« Avec ma bénédiction. Mgr Richard Wiliamson. »

Après Mgr Tissier de Mallerais dont *Virgo-Maria.org* a révélé[3] comment il a '*mis à l'Index*' l'ouvrage de l'abbé Celier ('*Benoît XVI et les traditionalistes*') qu'il qualifie de *« vue fantaisiste du futur »* et dont il déclare que *« ce livre ne l'intéresse pas du tout »*, **c'est désormais Mgr Williamson qui monte désormais au créneau pour dénoncer en des termes plus directs l'abbé Celier, à présent que ce dernier est complètement déconsidéré par l'échec lamentable de sa promotion de son livre où il prépare au ralliement de la FSSPX à l'abbé Ratzinger et préconise la 'messe pipaule' (sic).**

Au passage, c'est bien l'abbé de Cacqueray (Supérieur de l'abbé Celier), que l'évêque prie de sévir et qui est soupçonné par ce dernier de '*faiblesse*', de '*jeunesse*', ou de céder à un '*chantage*'.

A quatre jours de la conférence de Mgr Fellay prévue le 7 juin à Paris, Mgr Williamson prend nettement position contre l'abbé Celier.

Nous allons revenir très bientôt sur cette affaire pour en exposer précisément les ressorts et les calculs.

2- Le jeu caché de Mgr Williamson : un changement brusque de tactique dont l'abbé Celier fait les frais

2.1- La protection de l'abbé Celier par Mgr Williamson en 1995, contre Avrillé

Dans notre message VM[4] du 23 mai 2007, nous avions rappelé comment Mgr Williamson agit dans l'ombre pour protéger l'abbé Celier.

DEJA EN 1995, MGR WILLIAMSON ETAIT INTERVENU AUPRES D'AVRILLE POUR SAUVER L'ABBE CELIER

En 1994 et 1995, la revue *Le Sel de la terre* avait entrepris de réfuter et de discréditer l'ouvrage de l'abbé Celier *« Le Dieu mortel »*, en démontrant son contenu totalement naturaliste et foncièrement étranger aux auteurs catholiques les plus sûrs tel que le Cardinal Pie.

Au moment où un article, signé Le Chasseur, devait paraître dans le *Sel de la terre*, et porter l'estocade finale au livre de l'abbé Celier, Mgr Williamson était soudainement intervenu après du Père Pierre-Marie afin de faire pression pour que l'article en préparation soit fortement édulcoré. Voici, ce qu'écrivait le Père Pierre-Marie au Chasseur et qui fait état de ces pressions :

« LETTRE DES MOINES D'AVRILLÉ, LE 23 JANVIER 1995, À X (LE CHASSEUR) L'AUTEUR DE L'ARTICLE CENSURÉ

Le Sel de la Terre 23-01-1995 Couvent de la Haye-aux-Bonshommes 49240 Avrillé

X,

Finalement le Père Prieur et **Mgr Williamson** ont pensé qu'il fallait faire la recension dans un ton moins dur. J'ai donc repris complètement votre texte et je l'ai complété. J'ai pensé prendre un autre pseudonyme pour manifester que c'est nous qui prenons à notre compte la recension.

[1] *Tychique* n°197
[2] Il s'agit de l'abbé Celier
[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-26-A-00-Mgr_Tissier_desavoue_abbe_Celier.pdf et http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-23-A-00-Abbe-Celier_desavoue_par_un_eveque.pdf et http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-tissier/Mgr-Tissier-Libre-abbe-Celier mp3
[4] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-23-A-00-Abbe-Celier_desavoue_par_un_eveque.pdf

J'espère que vous n'en serez pas fâché. L'essentiel de votre critique demeure, et il y a des chances que cela passe mieux ainsi, évitant une réaction en bloc de la FSSPX en France.

Le texte final n'est pas encore définitif.

Avec mon religieux dévouement

Pierre-Marie »

Nous voyons que Mgr Williamson fait partie de ces « hautes protections » dont bénéficie l'abbé Celier. Nous avons déjà eu l'occasion de mettre en évidence le véritable rôle de faux opposant que joue l'ancien Anglican (variante méthodiste) devenu évêque.[5] Ce même Mgr Williamson qui a passé 4 jours en Allemagne en février 2007 avec l'abbé Schmidberger, pour une « session de musique profane » (sic)

Voici le fac-similé de cette lettre où apparaît la protection cachée de l'abbé Celier par Mgr Williamson.



Le sel de la terre
Couvent de la
Haye-aux-Bonshommes
49240 Avrillé
Tél :
Fax :

[5] http://www.virgo-maria.org/D-Mgr-Williamson-leurre/index_mgr_williamson_leurre htm

2.2- En juin 2007 Mgr Williamson abandonne son protégé et cherche à reprendre la tête d'une fausse opposition au ralliement

L'ancien anglican (variante méthodiste) aurait pu aisément depuis 12 ans découvrir ce qu'il reconnaît publiquement aujourd'hui, une fois son « ***protégé*** » complètement déconsidéré, à savoir que l'abbé Celier est d'un « *modernisme achevé* », selon les propres termes dont il use aujourd'hui, mais dont il n'usait nullement en 1995 lorsqu'il lui évitait les réactions d'Avrillé. Son retournement subit, alors que la campagne de France de l'abbé Celier s'avère un véritable fiasco[6], est bien tardif.

Derrière cette prise de position spectaculaire contre l'ancien compagnon de l'abbé de Tanoüarn, nous devinons en fait une volonté de repositionnement de Mgr Williamson.

La divulgation par *Virgo-Maria.org* de son jeu caché avec l'abbé Schmidberger dans ce que nous avons appelé la coordination de l'‘*Orchestre noir*’ (session de musique en Allemagne en février 2007[7], **soutien forcené aux articles prétendant démontrer la validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale de Montini-Paul VI**) l'a placé dans une impasse dont il cherche à sortir **en tentant de restaurer son image auprès des clercs et des fidèles de fa Fraternité qui résistent** au ralliement de la Fraternité à l'abbé apostat Ratzinger, **politique imposée et soutenue par son compère, l'abbé Schmidberger, l'ami personnel de Ratzinger soutenu par le réseau allemand que nous avons dénoncé**.

En attaquant aujourd'hui l'abbé Celier qui est désormais rejeté par la très large majorité des prieurs en France et qui apparaît publiquement comme n'ayant **en réalité** aucune audience dans la FSSPX, **ne recueillant que le soutien inconditionnel des ténors de l'IBP,** Mgr Williamson tente de se positionner comme la figure de proue du combat contre l'abbé Celier et ce qu'il représente.

Mais cela signifie également que l'abbé Celier n'est plus du tout crédible auprès de personne. Il a donc maintenant perdu toute utilité pour les manipulateurs, devenu encombrant, il devient désormais compromettant de continuer à le soutenir.

En réalité, Mgr Williamson cherche à reconquérir sa place de conducteur de la « ***voiture-balai*** » des opposants au ralliement de la FSSPX à l'abbé apostat Ratzinger, le *Motu Proprio* une fois publié, **afin de contrôler dès lors la réaction en cas de ralliement et à empêcher que la vérité sur le nouveau rite de consécration épiscopale n'éclate publiquement, surtout auprès des fidèles**.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

[6] Nous nous apprêtons à apporter de nouveaux éléments
[7] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-02-23-A-00-Orchestre_noir_de_la_FSSPX_V3.pdf

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 4 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

'Prêtres a priori probables' : les propos prêtés à Mgr Fellay condamnés par les Papes Innocent XI et Léon XIII

Un communiqué du CIRS du 3 juin 2007 qui montre qu'il s'agit d'un triple péché sacrilège

Télécharger le Communiqué du CIRS du 3 juin 2007
http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-06-03_Probabilisme_Mgr_Fellay.pdf



« nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination » **Mgr Fellay – 25 mars 2007 !!!**

RAPPEL DES 3 PROPOSITIONS SCANDALEUSES PRETEES A MGR FELLAY

Après la parution de l'interview incroyable de Mgr Fellay par le site *Donec Ponam* le 25 mars 2007, nous avions demandé par courrier RAR s'il s'agissait bien de ses véritables propos.
Cf. http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-09-D-01-Mgr_Fellay_a_recu_la_lettre_1.pdf prouvant que Mgr Fellay est en possession depuis le 03 avril 2007 de notre lettre respectueuse que nous lui avions adressée le 30 mars 2007 (textes de l'interview et de notre lettre joints).

Rappelons que, selon le site ***Donec Ponam***, le successeur de Mgr Lefebvre **affirmait les trois propositions suivantes** :

Première proposition :

« En ce qui concerne le sacerdoce (…) lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est a priori *valide. (…) il en va de même pour la consécration épiscopale. »*

Deuxième proposition :

« nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination »

Troisième proposition :

*« Les fidèles, quant à eux, **devront** partir du **principe a priori** que ces prêtres sont validement ordonnés car l'invalidité de l'ordination reste une exception. Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide. »*

De tels propos contredisent gravement la doctrine catholique. **Et nous lui écrivions le 30 mars 2007 :**

« En conséquence, je dois vous demander, en conscience, de confirmer ou de récuser les termes de ces propos, et tout spécialement ces trois propositions, qui vous sont attribués dans cette interview, je l'espère indûment.

A l'heure où il est question que paraisse un *Motu Proprio*, qui réaliserait la première condition posée à la Rome moderniste par vous-même, comme préalable à un accord qui conduirait nécessairement à terme à la prise de contrôle par Rome de la dernière institution internationale dispensant encore de façon certaine des sacrements valides et transmettant le Sacerdoce catholique sacramentellement valide, vous comprendrez qu'il devient urgent que vous vous prononciez officiellement sur les déclarations que vous prête le site *Donec Ponam.*

C'est en effet en raison de l'assurance certaine (et non de la probabilité…) de recevoir des sacrements valides que les fidèles viennent à la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.

Il est essentiel que vous répondiez à cette demande. Si par impossible et par conséquent en l'absence de réponse de votre part pour Pâques, le site Virgo-Maria traitera cet article comme il se doit, c'est-à-dire comme une déclaration qui vous est indûment attribuée et qui ne vous engage donc pas.

Dans l'attente et en vous remerciant de votre réponse, je suis conscient du caractère pressant de ma démarche, et j'espère que vous comprendrez qu'elle est dictée par un grave problème de conscience pour le Sacerdoce et pour les fidèles que je dois éclairer » voir notre lettre du 30 mars 2007

Mgr Fellay a bien reçu notre courrier le 03 avril comme en atteste l'accusé de réception[1].

Depuis deux mois nous n'avons reçu aucune réponse sur cette gravissime question qui engage le salut des clercs et des fidèles de la Tradition, avec celui de leurs familles, de la part du successeur de Mgr Lefebvre.

L'ANALYSE DE CES TROIS PROPOSITIONS PAR LE CIRS QUI CONCLUT A UN TRIPLE PECHE CONDAMNE PAR LES PAPES INNOCENT XI ET LEON XIII

Entre temps nous avons sollicité le CIRS pour qu'il examine ces trois propositions à la lumière des principes de la théologie catholique.
Il vient de le faire dans **un communiqué en date du 3 juin et qu'il vient de mettre en ligne sur son site**.

Voici sa conclusion :

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-09-D-01-Mgr_Fellay_a_recu_la_lettre_1.pdf

« Nous avons été saisis d'une demande concernant l'orthodoxie doctrinale des déclarations prêtées à Mgr Fellay par le site *Donec Ponam*, à l'occasion d'une interview du prélat réalisée le 25 mars 2007. Notre conclusion est simple et à l'unisson avec **l'enseignement irréformable du Pape Innocent XI**, **les propos prêtés à Mgr Fellay** sont formellement contraire à la doctrine catholique et à l'enseignement des Papes, ils constituent un triple péché sacrilège. » CIRS

Et le comité *Rore Sanctifica* démontre que les propos prêtés à Mgr Fellay sont condamnés par les Papes Innocent XI et Léon XIII :

« nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination » **Mgr Fellay – 25 mars 2007**

« Il n'est pas interdit dans l'administration des sacrements de suivre ***l'opinion probable sur la validité du sacrement,*** *en laissant la plus sûre »* ***Proposition condamnée par le Pape Innocent XI, le 2 mars 1679.***
« Mais si (…) il demeure un doute probable concernant la validité du baptême, ils doivent alors être baptisés secrètement sous condition » **Déclaration du Saint-Office sous le Pape Léon XIII, le 20 novembre 1878**

« Devant cette situation qui plonge dans la perplexité, les règles sacramentelles sont explicites : ne rien laisser au hasard. ***Il faut être tutioriste : un doute, une simple probabilité d'invalidité et il faut redonner le sacrement, quel qu'il soit »*** Abbé Portail, janvier 2007

Voici ce que déclare le Révérend Père jésuite Henry Davis en 1935 :

> *« En administrant les Sacrements (comme dans la Consécration à la Messe) il n'est jamais permis d'accepter des modalités d'action simplement probables quant à leur validité et d'abandonner la procédure la plus sûre. Prétendre le contraire a été explicitement condamné par le Pape Innocent XI. Agir ainsi constituerait un* ***grave péché contre la religion****, à savoir un acte d'irrévérence envers ce que le Christ Notre Seigneur a institué, ce serait aussi* ***un grave péché contre la charité****, car celui qui reçoit le Sacrement serait probablement privé des grâces et de l'effet du Sacrement, ce serait enfin* ***un grave péché contre la justice****, car* ***celui qui reçoit le Sacrement a droit à la validité des Sacrements****, à chaque fois que le ministre, que ce soit ex officio ou non, entreprend d'administrer un Sacrement. Pour ce qui concerne les Sacrements nécessaires il n'y a aucun doute sur ce triple péché, pour ce qui est des Sacrements qui ne sont pas nécessaires, il existe toujours le grave sacrilège contre la religion »* Henry Davis, S.J. *Moral and Pastoral Theology London: Sheed & Ward*, 1935 Volume III, page 27

Et le CIRS conclut :

« En conclusion, nous déclarons que **ces trois propositions attribuées par le site *Donec Ponam* à Mgr Fellay sont contraires à la doctrine catholique et à l'enseignement du Magistère,** elles sont « *un grave péché contre la religion, à savoir un acte d'irrévérence envers ce que le Christ Notre Seigneur a institué, (…) aussi un grave péché contre la charité*».

Nous ne pouvons que souhaiter qu'un évêque catholique, validement consacré par Mgr Lefebvre lui-même en 1988 à Ecône, n'ait pas tenu de tels propos et **qu'il accepte enfin de les démentir rapidement et publiquement.**
Sinon, qu'il se rétracte immédiatement et publiquement de ses graves erreurs dans lesquelles il entraîne le salut éternel des fidèles et des clercs placés sous son autorité. » CIRS

La grave responsabilite de Mgr Fellay de retracter ou de recuser les trois propositions qui lui sont pretees

Devant de telles erreurs théologiques condamnées sans appel par les Souverains Pontifes, et qui touchent à la validité des sacrements que les fidèles ont un droit absolu de recevoir en toute certitude de leur validité, Mgr Fellay ne peut que récuser les trois propositions qui lui sont prêtées si elles le sont à tort, ou se rétracter s'il les a bien réellement prononcées.

De tels propos prêtés à l'évêque constitue un triple péché et tout spécialement un acte sacrilège d'irrévérence à l'égard de Notre Seigneur Jésus Christ qui a institué les sacrements comme nous le dit la doctrine catholique

que l'aumônier du MJCF connaît, comme tout véritable prêtre catholique, et confirme dans *Le Chardonnet* de Janvier 2007.

En effet, dans la conclusion de son article du *Chardonnet* de **janvier 2007** au sujet du nouveau rite de consécration épiscopale, l'abbé Portail (FSSPX) écrit :

> *« Bref, ce rite de Paul VI est déficient, imparfait, faible en lui-même. Garantit-il suffisamment l'intention des évêques consécrateurs En effet, l'intention est liée au rite utilisé, d'après saint Thomas d'Aquin.*
> *De plus, traduit en langue vernaculaire, garde-t-il suffisamment la précision sacramentelle du latin ?*
> *Ces raisons font dire à Mgr Lefebvre que* «les sacrements sont des sacrements bâtards - nous ne savons plus s'ils sont des sacrements qui donnent la grâce ou qui ne donnent pas la grâce... Les prêtres sortant des séminaires sont des prêtres bâtards»[2].
> *Devant cette situation qui plonge dans la perplexité, les règles sacramentelles sont explicites : ne rien laisser au hasard.* ***Il faut être tutioriste : un doute, une simple probabilité d'invalidité et il faut redonner le sacrement, quel qu'il soit.*** *Ce qui peut expliquer les réordinations faites de-ci de-là dans la Tradition et que dénoncent les sédévacantistes. Il ne s'agit pas d'un refus de principe de la validité des sacrements de l'Église conciliaire, mais d'une attitude prudentielle, semblable par exemple à celle qui se peut avoir pour les baptêmes sous condition des protestants convertis au catholicisme.*
> ***Il est donc à craindre que des prêtres et des évêques de l'Église catholique officielle ne soient pas nantis des pouvoirs sacramentels correspondants à leur identité.***
> *Il est aussi très probable, lorsque des prélats conciliaires vraiment ordonnés usent du rite traditionnel pour les ordinations des ralliés, qu'ils gardent l'intention que leur transmet habituellement l'utilisation des sacrements conciliaires. Ce qui faisait dire à certains jeunes prêtres de la Fraternité Saint-Pierre ordonnés le 29 juin 1993 par Mgr Decourtray, archevêque de Lyon, que* «vous [à Saint-Pie X] êtes plus sûrs de votre ordination que nous»*!*
> Abbé Portail, janvier 2007, Le Chardonnet n°224

Nous écrivions le 30 mars 2007 au Supérieur de la FSSPX :

> **« Il est essentiel que vous répondiez à cette demande. Si par impossible et par conséquent en l'absence de réponse de votre part pour Pâques, le site Virgo-Maria traitera cet article comme il se doit, c'est-à-dire comme une déclaration qui vous est indûment attribuée et qui ne vous engage donc pas. »**

Mgr Fellay **ayant l'occasion d'intervenir publiquement jeudi prochain 7 juin 2007 à Paris, en la fête du Très Saint Sacrement, nous attendons de lui que conscient de ses immenses responsabilités et des erreurs gravissimes des trois propositions citées et qui lui sont prêtées, il réponde enfin publiquement à la question que nous lui avons posée il y a deux mois et qui est devenue aujourd'hui celle de nombreux fidèles inquiets pour leur salut et celui de leurs familles.**

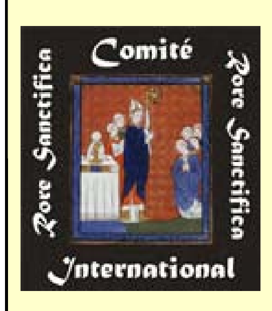
Mgr Lefebvre eût-il, sans réagir, laissé de telles erreurs, aussi graves et tellement contraires à la Foi catholique, lui être prêtées publiquement dans une interview et répandues parmi les clercs et les fidèles ? Evidemment non, en aucune manière.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

[2] Mgr Lefebvre, Sermon de Lille, 29 août 1976.



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитéт за научные Исслéдования по поводу Происхождéния и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di richerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

Le triple péché sacrilège prêté à Mgr Fellay

Le **Probabilisme sacramentel** prêté par *Donec Ponam* à Mgr Fellay est contraire à la doctrine catholique et condamné par les Papes Innocent XI et Léon XIII

Nous avons été saisis d'une demande concernant l'orthodoxie doctrinale des déclarations prêtées à Mgr Fellay par le site *Donec Ponam*, à l'occasion d'une interview du prélat réalisée le 25 mars 2007. Notre conclusion est simple et à l'unisson avec **l'enseignement irréformable du Pape Innocent XI**, **les propos prêtés à Mgr Fellay** sont formellement contraire à la doctrine catholique et à l'enseignement des Papes, ils constituent un triple péché sacrilège.

Reprenons les faits. Voici trois propositions prêtées à Mgr Fellay par le site *Donec Ponam*[1] lors d'une interview de l'évêque faite le 25 mars 2007, jour anniversaire de la mort de Mgr Lefebvre.

3 propositions sacrilèges prêtées à Mgr Fellay pour un triple péché



« nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination » **Mgr Fellay – 25 mars 2007**

« Il n'est pas interdit dans l'administration des sacrements de suivre ***l'opinion probable sur la validité du sacrement,*** *en laissant la plus sûre »* ***Proposition condamnée par le Pape Innocent XI, le 2 mars 1679.***

« Mais si (…) il demeure un doute probable concernant la validité du baptême, ils doivent alors être baptisés secrètement sous condition » **Déclaration du Saint-Office sous le Pape Léon XIII, le 20 novembre 1878**

« Devant cette situation qui plonge dans la perplexité, les règles sacramentelles sont explicites : ne rien laisser au hasard. ***Il faut être tutioriste : un doute, une simple probabilité d'invalidité et il faut redonner le sacrement, quel qu'il soit »***
Abbé Portail, janvier 2007

Voici ce que déclare le Révérend Père jésuite Henry Davis en 1935 :

> *« En administrant les Sacrements (comme dans la Consécration à la Messe) il n'est jamais permis d'accepter des modalités d'action simplement probables quant à leur validité et d'abandonner la procédure la plus sûre. Prétendre le contraire a été explicitement condamné par le Pape Innocent XI. Agir ainsi constituerait un grave péché contre la religion, à savoir un acte d'irrévérence envers ce que le Christ Notre Seigneur a institué, ce serait aussi un grave péché contre la charité, car celui qui reçoit le Sacrement serait probablement privé des grâces et de l'effet du Sacrement, ce serait enfin un grave péché contre la Justice, car* ***celui qui reçoit le Sacrement a droit à la validité des Sacrements****, à chaque fois que le ministre, que ce soit ex officio ou non, entreprend d'administrer un Sacrement. Pour ce qui concerne les Sacrements nécessaires il n'y a aucun doute sur ce triple péché, pour ce qui est des Sacrements*

[1] http://www.donec-ponam.org/site/index.php?height=1024



qui ne sont pas nécessaires, il existe toujours le grave sacrilège contre la religion » Henry Davis, S.J. *Moral and Pastoral Theology London: Sheed & Ward*, 1935 Volume III, page 27

Nous allons examiner chacune de ces propositions et apporter la réponse des faits de la théologie catholique.

1 - Première proposition fausse : la « *validité a priori* » du nouveau rite de consécration épiscopale

Première proposition :

« En ce qui concerne le sacerdoce (…) lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est a priori valide. (…) il en va de même pour la consécration épiscopale. » Mgr Fellay selon ***Donec Ponam*** – 25 mars 2007

La notion de '***validité a priori***' est opposée à la doctrine catholique. L'énoncé d'un tel jugement doit s'appuyer sur une analyse du nouveau rite d'ordination presbytérale et ne peut être affirmé ainsi gratuitement et sans argument.
D'un point de vue strictement logique l'ajout de '***surtout s'il est énoncé en latin***' contredit la précédente affirmation de '***validité a priori***'. En effet, cet ajout suggère un doute sur la validité qui dépendrait de la langue du rituel. L'usage du vernaculaire introduirait, selon cette affirmation, une invalidité possible du sacrement. L'affirmation de '***validité a priori***' trouve donc dans la même phrase sa propre infirmation.

Or l'extension de cette affirmation gratuite, contradictoirement restrictive à la seule langue latine, au nouveau rite de consécration épiscopal est fausse. L'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale a fait en effet l'objet de nombreuses études approfondies et toutes les prétendues objections soulevées jusqu'ici en faveur de la validité ont été **factuellement** réfutées au regard des critères de la théologie catholique – cf. **documents authentiques des archives du *Consilium* publiquement consultables placées désormais sur le site** www.rore-sanctifica.org.
Pour **ne donner qu'un seul argument, suffisant en lui-même**, le nouveau rite de consécration épiscopale est invalide car il ne signifie pas de façon univoque l'effet sacramentel ***ex opere operato*** de la transmission du pouvoir d'ordre (***potestas ordinis***), ainsi que l'exige pour la validité du sacrement le Pape Pie XII dans sa constitution apostolique infaillible et irréformable ***Sacramentum Ordinis*** du 30 novembre 1947.
.
En conclusion, cette première proposition est **factuellement** contraire à la doctrine catholique, sans justification ni référence argumentée pour le rite presbytéral, contraire à la logique et **témoigne d'une totale ignorance des études réalisées, comme des documents officiels publiés, sur la question de l'invalidité du nouveau rite épiscopal.**

2 – Deuxième proposition fausse : la « *probabilité de validité d'une ordination* »

Deuxième proposition :

« nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination » Mgr Fellay selon ***Donec Ponam*** – 25 mars 2007

Cette deuxième proposition est contraire à la doctrine catholique qui refuse et condamne l'invocation de la « ***probabilité de validité*** » d'une ordination.
Le Saint-Office, sous l'autorité de son Supérieur, le Pape Léon XIII, a répondu sur ce même point le 20 novembre 1878, car ce qui est dit du baptême l'est tout autant du sacrement de l'ordre.

Décret du Saint-Office, 20 novembre 1878.
Le baptême conféré de façon absolue et sous condition
3128
Question : Doit-on conférer le baptême sous condition à des hérétiques qui se convertissent à la religion catholique, quels que soient le lieu d'où ils viennent et la secte à laquelle ils appartiennent ?



Réponse : Non. Au contraire, lors de la conversion d'hérétiques, quels que soient le lieu d'où ils viennent et la secte à laquelle ils appartiennent, on doit s'enquérir au sujet de la validité du baptême reçu dans l'hérésie. Si après l'examen fait cas par cas, il apparaît qu'ils n'ont pas été baptisés ou qu'ils l'ont été de façon nulle, ils doivent être baptisés de façon absolue. ***Mais si****, pour des raisons de temps et de lieu et enquête faite, rien n'est découvert, ni pour la validité, ni pour l'invalidité, ou qu'****il demeure un doute probable concernant la validité du baptême, ils doivent alors être baptisés secrètement sous condition****. Si enfin, il apparaît qu'il était valide, ils seront admis seulement à l'abjuration ou à la profession de foi.*

Déjà, **dans le décret du Saint-Office du 2 mars 1679, le Pape Innocent XI condamnait la proposition suivante qui défendait l' "*opinion probable*" pour la collation du sacerdoce ou de l'épiscopat et pour tous les sacrements.**



INNOCENT XI : (extrait du Denzinger)

65 propositions, condamnées dans le décret du Saint-Office du 2/3/1679.

Erreurs d'une doctrine morale plus laxiste

2101
1.- Il n'est pas interdit dans l'administration des sacrements de suivre l'opinion probable sur la validité du sacrement, en laissant la plus sûre, sauf si cela est interdit par la loi, une convention, ou qu'il y ait péril de faire courir un grave dommage. C'est pourquoi c'est seulement dans la collation du baptême, de l'ordination sacerdotale ou épiscopale qu'on ne doit pas recourir à l'opinion probable.

La deuxième proposition est donc formellement condamnée par le Pape Innocent XI le 2 mars 1679 et elle est également condamnée par le Pape Léon XIII le 20 novembre 1878, qui, **en cas de doute probable, oblige à ré-administrer le sacrement *sous condition***.

3 - Troisième proposition fausse : le devoir des fidèles d'accepter la « v*alidité a priori* » des ordinations (et des sacres épiscopaux) dans le nouveau rite promulgué par MontiniPaul VI le 18 juin 1968

Troisième proposition :

« Les fidèles, quant à eux, ***devront*** *partir* ***du principe a priori*** *que ces prêtres sont validement ordonnés car l'invalidité de l'ordination reste une exception. Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide. »* Mgr Fellay selon ***Donec Ponam*** – 25 mars 2007

Cette troisième proposition erronée s'appuie sur les deux précédentes en reproduisant la grave erreur du sophisme de la prétendue *« validité a priori »* des ordinations dans le nouveau rite car ces dernières seraient « ***probables*** », et elle rajoute une seconde erreur qui consiste à intimer aux fidèles d'abdiquer leur propre jugement pour remettre leur salut et celui de leurs familles à celui erroné du prélat qui viendrait - selon ***Donec***



Ponam - **de contredire les principes de la doctrine catholique et de soutenir une opinion formellement condamnée par les Papes.**

Les fidèles ne peuvent en aucun cas se désintéresser de la question de leur salut et en remettre la réalisation à une autre personne qui de surcroît contredit l'enseignement de l'Eglise.

Cette injonction inadmissible revient à imposer aux fidèles d'accepter de recevoir sans discernement de faux sacrements par de faux prêtres ordonnés par des évêques sacrés dans un rite invalide, cela revient à demander aux fidèles d'accepter de n'adorer du pain et non le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, au nom des sophismes et des faux principes anti-catholiques de la « *validité probable* » et « *a priori* ».

Voici ce que le Révérend Père jésuite Henry Davis écrivait en 1935 :

> *Chapitre VII – Le recours aux opinions probables*
> *Section 1 - Des opinions probables sur la Validité*
> *« En administrant les Sacrements (comme dans la Consécration à la Messe) il n'est jamais permis d'accepter des modalités d'action simplement probables quant à leur validité et d'abandonner la procédure la plus sûre. Prétendre le contraire a été explicitement condamné par le Pape Innocent XI. Agir ainsi constituerait un grave péché contre la religion, à savoir un acte d'irrévérence envers ce que le Christ Notre Seigneur a institué, ce serait aussi un grave péché contre la charité, car celui qui reçoit le Sacrement serait probablement privé des grâces et de l'effet du Sacrement, ce serait enfin un grave péché contre la Justice, car celui qui reçoit le Sacrement a droit à la validité des Sacrements, à chaque fois que le ministre, que ce soit ex officio ou non, entreprend d'administrer un Sacrement. Pour ce qui concerne les Sacrements nécessaires il n'y a aucun doute sur ce triple péché, pour ce qui est des Sacrements qui ne sont pas nécessaires, il existe toujours le grave sacrilège contre la religion »* Henry Davis, S.J.
> *Moral and Pastoral Theology London: Sheed & Ward,* 1935 Volume III, page 27

4 – Des propos prêtés à Mgr Fellay qui contredisent la doctrine catholique du tutiorisme, rappelée encore pourtant récemment par l'abbé Portail (FSSPX – aumônier du MJCF)

Dans la conclusion de son article du *Chardonnet* de **janvier 2007** au sujet du nouveau rite de consécration épiscopale, l'abbé Portail écrit :

> *« Bref, ce rite de Paul VI est déficient, imparfait, faible en lui-même. Garantit-il suffisamment l'intention des évêques consécrateurs En effet, l'intention est liée au rite utilisé, d'après saint Thomas d'Aquin.*
> *De plus, traduit en langue vernaculaire, garde-t-il suffisamment la précision sacramentelle du latin ?*
> *Ces raisons font dire à Mgr Lefebvre que* «les sacrements sont des sacrements bâtards - nous ne savons plus s'ils sont des sacrements qui donnent la grâce ou qui ne donnent pas la grâce... Les prêtres sortant des séminaires sont des prêtres bâtards»[2].
> *Devant cette situation qui plonge dans la perplexité, les règles sacramentelles sont explicites : ne rien laisser au hasard.* ***Il faut être tutioriste : un doute, une simple probabilité d'invalidité et il faut redonner le sacrement, quel qu'il soit.*** *Ce qui peut expliquer les réordinations faites de-ci de-là dans la Tradition et que dénoncent les sédévacantistes. Il ne s'agit pas d'un refus de principe de la validité des sacrements de l'Église conciliaire, mais d'une attitude prudentielle, semblable par exemple à celle qui se peut avoir pour les baptêmes sous condition des protestants convertis au catholicisme.*
> ***Il est donc à craindre que des prêtres et des évêques de l'Église catholique officielle ne soient pas nantis des pouvoirs sacramentels correspondants à leur identité.***
> *Il est aussi très probable, lorsque des prélats conciliaires vraiment ordonnés usent du rite traditionnel pour les ordinations des ralliés, qu'ils gardent l'intention que leur transmet habituellement l'utilisation des sacrements conciliaires. Ce qui faisait dire à certains jeunes prêtres de la Fraternité Saint-Pierre ordonnés le 29 juin 1993 par Mgr Decourtray, archevêque de Lyon, que* «vous [à Saint-Pie X] êtes plus sûrs de votre ordination que nous»*!*
> Abbé Portail, janvier 2007, Le Chardonnet n°224

[2] Mgr Lefebvre, Sermon de Lille, 29 août 1976.

En conclusion, nous déclarons que **ces trois propositions attribuées par le site *Donec Ponam* à Mgr Fellay sont contraires à la doctrine catholique et à l'enseignement du Magistère,** elles sont « *un grave péché contre la religion, à savoir un acte d'irrévérence envers ce que le Christ Notre Seigneur a institué, (…) aussi un grave péché contre la charité* ».

Nous ne pouvons que souhaiter qu'un évêque catholique, validement consacré par Mgr Lefebvre lui-même en 1988 à Ecône, n'ait pas tenu de tels propos et **qu'il accepte enfin de les démentir rapidement et publiquement.**
Sinon, qu'il se rétracte immédiatement et publiquement de ses graves erreurs dans lesquelles il entraîne le salut éternel des fidèles et des clercs placés sous son autorité.

Extrait du Denzinger

INNOCENT XI :

65 propositions, condamnées dans le décret du Saint-Office du 2/3/1679.

Erreurs d'une doctrine morale plus laxiste

2101
1.- Il n'est pas interdit dans l'administration des sacrements de suivre l'opinion probable sur la validité du sacrement, en laissant la plus sûre, sauf si cela est interdit par la loi, une convention, ou qu'il y ait péril de faire courir un grave dommage. C'est pourquoi c'est seulement dans la collation du baptême, de l'ordination sacerdotale ou

2102
2.- J'estime probable qu'un juge peut juger selon une opinion même moins probable.

2103
3.- En général, aussi longtemps que nous agissons en nous fiant à une probabilité soit intrinsèque, soit extrinsèque, si faible qu'elle soit, pourvu qu'elle reste dans les limites de la probabilité, nous agissons toujours très prudemment.

2104
4.- L'infidèle qui ne croit pas est excusé de l'infidélité, s'il est conduit par l'opinion moins probable.

2105
5.- Nous n'osons pas définir s'il pèche mortellement, celui qui ne ferait un acte d'amour de Dieu qu'une seule fois dans sa vie.

2106
6.- I1 est probable que le précepte de la charité envers Dieu n'oblige même pas par soi de façon rigoureuse tous les cinq ans.

Texte original en anglais[3] du R.P.Henry Davis

CHAPTER VII

THE USE OF PROBABLE OPINIONS

SECTION I: Probable Opinions of Validity

In conferring the Sacraments (as also in the Consecration in Mass) it is never allowed to adopt a probable course of action as to validity and to abandon the safer course. The contrary was explicitly condemned by Pope Innocent XI. To do so would be a grievous sin against religion, namely an act of irreverence towards what

[3] http://angelqueen.org/forum/viewtopic.php?p=177099#177099



Christ our Lord has instituted; it would be a grievous sin against charity, as the recipient would probably be deprived of the graces and effect of the Sacrament; it would be a grievous sin against justice, as the recipient has a right to valid Sacraments, whenever the minister, whether *ex officio* or not, undertakes to confer a Sacrament. In the necessary Sacraments there is no doubt about the triple sin; in Sacraments that are not necessary there will always be the grave sacrilege against religion.

Henry Davis, S.J.
Moral and Pastoral Theology
London: Sheed & Ward, 1935
Volume III, page 27

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 3 juin 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site http://www.rore-sanctifica.org



mardi 5 juin 2007

-20% dans les chapelles de la FSSPX : Mgr Fellay et la FSSPX à la croisée des chemins L'échec mortifère d'une politique héritée de l'abbé Aulagnier

Divisions exacerbées, discrédit des responsables des médias, **climat d'intimidation entretenue par les hiérarchies parallèles au sein de la FSSPX**, perte de la flamme conquérante et désertion des plus jeunes, perte du sens surnaturel, évitement pavlovien de toute réactualisation du combat doctrinal de la FSSPX au regard des faits nouveaux, absence d'études de fond, éloignement de l'esprit du fondateur, **discours théologique aberrant**, ecclésiologie insoutenable et de plus en plus : l'échec de la politique du ralliement mise en œuvre par les infiltrés modernistes depuis 2000.

Nouvel échec de l'abbé Celier à Paris pour sa conférence de la chapelle Sainte Germaine le 30 mai 2007. Récit par un témoin.
Les statistiques ascensionnelles du site internet de *Rore Sanctifica*.

Table des matières

1 Introduction

1.1 Une intervention précipitée de Mgr Fellay à Paris le 7 juin 2007

Mgr Fellay donnera une conférence à Paris le 7 juin 2007 au soir, à la Mutualité.

Cette intervention est programmée dans la précipitation semble-t-il et elle fait suite à plusieurs évènements récents qui s'affichent comme autant de voyants rouges sur le tableau de bord de la conduite de la politique de la FSSPX. Elle a été annoncée le 30 mai 2007 au soir sur radio Courtoisie.

Un signe de cette précipitation de la conférence de Mgr Fellay, est que celle-ci a lieu le jeudi de la fête du Très Saint Sacrement, jour où traditionnellement et indépendamment des paroisses, ont lieu les processions aussi bien dans les communautés de religieux et de religieuses que dans les séminaires. Pour que Mgr Fellay, Supérieur de la FSSPX et successeur de Mgr Lefebvre décide d'aller ce Jeudi du Très Saint Sacrement sur les routes et faire une conférence sur l'actualité à Paris, il faut qu'il y ait véritablement une urgence. Quelle est-elle ?
L'urgence semble provoquée par le réseau des infiltrés modernistes qui ont certainement d'autres priorités que la fête du Très Saint Sacrement, tant ils sont obnubilés par leur « ***réconciliation*** » avec la Rome des Antichrists (terme choisi par Mgr Lefebvre lui-même).

L'abbé Celier racontant partout où il passe qu'il parle « *au nom de Mgr Fellay et de la FSSPX* », l'échec patent et le fiasco consommé de l'abbé Celier, qui apparaît désormais à tous comme ne représentant rien dès qu'il sort de son bureau de Suresnes (refus des prieurs de le recevoir et audience quasi-nulle), rejaillissent maintenant sur l'autorité de Mgr Fellay qui se voit ainsi directement compromis par le directeur de *Fideliter* et des éditions *Clovis*.
Ce discours de l'abbé Celier, **en raison de l'insistance que met ce dernier à se couvrir et se réclamer formellement, au cours de ses piteuses prestations publiques, de l'autorité du Supérieur Général de la Fraternité**, **a maintenant pour conséquence logique de « mouiller » totalement le Supérieur de la FSSPX dans cette Bérézina**, alors même que l'abbé Celier est en contradiction totale avec le contenu de son livre '*Benoît XVI et les traditionalistes*' où il déclare « ***n'engager en rien la FSSPX*** » :

> « *Dans la présente conversation, je parle exclusivement à titre personnel,* ***n'étant pas mandaté par la Fraternité Saint-Pie X****, en sorte que* ***mes affirmations ne l'engagent en rien****. Ce que je peux dire n'est ni officiel ni officieux* »
>
> « ***je parle sous ma responsabilité personnelle****. Je le fais en homme libre, avec mes mots à moi, sans prétendre engager par chacune de mes opinions la société à laquelle j'appartiens : même si, évidemment, mes supérieurs sont au courant de notre dialogue. C'est pourquoi toutes les erreurs et toutes les maladresses, s'il y en a, seront de mon seul fait* » Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, page 37

Ces déclarations compromettantes de l'abbé Celier viennent semble-t-il de provoquer de façon quasi-automatique, quasi-mécanique et inéluctable l'implication du Supérieur de la FSSPX, porte atteinte à son prestige et à son autorité.
Car, cela signifie, que si en France, au total quelques 200 à 300 personnes seulement se déplacent pour venir écouter l'abbé Celier alors que ce dernier prétendrait parler au nom de Mgr Fellay de la Fraternité et de son avenir face à la Rome de l'abbé Razinger, c'est que Mgr Fellay lui-même aurait perdu son audience sur l'ensemble du territoire français.

Mgr Fellay va-t-il s'associer lui-même au naufrage de l'abbé Celier qui saborde son prestige et son autorité ?
Va-t-il, contre la leçon évidente des faits, essayer de sauver cet abbé et son livre invendable dont, visiblement quasiment personne ne veut au sein des clercs et des fidèles de la FSSPX ?
Va-t-il se soumettre aux pressions et aux habiles flatteries du petit réseau des infiltrés qui cherchent à masquer leur échec en tentant une fois de plus d'impliquer l'autorité pour les couvrir contre la très large majorité des fidèles et du clergé qui attendent qu'enfin reprenne le véritable combat de Mgr Lefebvre pour le « *Sacerdoce d'abord* » ?

Mgr Fellay va-t-il tenter de couvrir les imprudences de l'abbé Celier au risque de mettre en péril l'unité de la FSSPX ?
Aura-t-il l'imprudence de prendre le risque d'enclencher un processus qui ira inexorablement et inévitablement vers l'éclatement de la FSSPX, pour « *sauver l'abbé Celier* » et son livre ?
Les enjeux sont considérables.

Confrontés à l'échec répété sur le terrain, le réseau et l'abbé Celier n'ont pas hésité une minute à provoquer cette situation en se réclamant de façon inconsidérée de l'autorité de Mgr Fellay.
Ils avancent leurs pions sur l'échiquier en faisant fi de toute considération de l'œuvre de Mgr Lefebvre, **n'ayant pour unique obsession que de se voir enfin reconnaître par la Rome des « *antichrists* », selon le terme même choisi par Mgr Lefebvre lui-même dans sa lettre de mission aux quatre futurs évêques** qu'il a sacrés à Ecône en 1988, ainsi que le lecteur pourra la lire dans le « ***message solennel aux quatre évêques de la FSSPX*** » qui figure en tête de ce message).

1.2 *L'inversion des finalités, une signature diabolique : Le combat de Mgr Lefebvre : « Sacerdoce Catholique Valide d'abord » à l'opposé du « Rite de Saint Pie V d'abord » des infiltrés modernistes.*

Charles Maurras est resté célèbre pour avoir fait valoir son « *Politique d'abord* » au détriment du « *Catholique d'abord* » de Louis Veuillot.
La bascule de Veuillot à Maurras trouve son pendant **dans la bascule actuelle de Mgr Lefebvre à l'abbé Aulagnier (ou Celier)**

Par analogie, nous pourrions dire que les infiltrés modernistes dont l'abbé Celier, et leur ancien compagnon de route, l'abbé Aulagnier, ont imposé le sophisme du « *Rite de Saint Pie V d'abord* », alors que le véritable combat de Mgr Lefebvre a été, dès l'origine de son action et la fondation de son œuvre, « *Sacerdoce Catholique Valide d'abord* ».

Qu'importe le rite de Saint Pie V s'il est célébré par un prêtre invalide ou douteux ?

Il s'agit de sauver d'abord le pommier et non la pomme, l'épiscopat et non la messe qui n'en est que le fruit seulement si le célébrant possède réellement les pouvoirs sacramentels pour accomplir le rite de Saint Pie V.

Entre le combat de Mgr Lefebvre et la politique promue par l'abbé Aulagnier et mise aujourd'hui en œuvre dans la Fraternité, nous sommes face à une inversion fondamentale et meurtrière du Sacerdoce.

Et malgré l'expulsion de ce dernier, l'inversion continue à fonctionner, entretenue par l'abbé Lorans et puis maintenant l'abbé Celier.

Telle est en effet l'inversion fondamentale conciliaire qui a inversé le principe catholique « ***la vérité vous rendra libres*** » en principe satanique « ***la liberté vous rendra vrais*** » avec les conséquences que l'on sait, et dont on peut constater aujourd'hui l'immensité des ravages, **le combat de Mgr Lefebvre et de la FSSPX est désormais totalement inversé : la préservation du rite traditionnel de la messe passant désormais avant la préservation du Sacerdoce catholique sacramentellement valide**.

Ce principe d'inversion sur le domaine de ce que la Sainte Eglise possède de plus sacré, est bien une signature authentiquement diabolique : il procède de l'« *art* » des influences illuminées Rose+Croix des infiltrés introduits au sein même de la Sainte Eglise dès le XIX° siècle comme en témoigne le cas du Cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat du Pape Léon XIII, et membre de l'O.T.O.

C'est par ce principe infernal d'inversion que le fruit ordinaire du véritable Sacerdoce catholique qui est le Saint Sacrifice de la Messe (selon le rite de Saint PieV), lequel apporte aux fidèles leurs grâces de sanctification et de Salut pour la Vie éternelle, se transforme en un fruit sec, qui ne peut être béni de Dieu puisque procédant d'un sacerdoce pastiche invalide (et blasphématoire) qui n'apporte que sacrilèges, perte de la Foi catholique authentique et mort spirituelle aux fidèles et à leurs familles.

La machine infernale à produire des Campos (l'ancien héritage spirituel et sacramentel catholique de Mgr Castro Meyer au Brésil, désormais livré depuis plusieurs années à la Rome des « *antichrists* » à la suite des manœuvres de l'Abbé Aulagnier) est désormais lancée, elle a déjà produit l'IBP, le Campos français, elle va progressivement détruire la FSSPX et produire un méga-Campos international (nouveau dicastère romain à la clé selon les dernières déclarations du Cardinal Castrillon Hoyos).

2 Les effets alarmants récents de la politique de « *réconciliation* »

2.1 Un effondrement des effectifs au pèlerinage de Pentecôte de la FSSPX

Tout d'abord, la conférence de Mgr Fellay intervient presque au lendemain du **pèlerinage de Chartres-Paris dont les effectifs ont fondu** (en dépit de l'annonce triomphale de *la Porte latine* qui essaie de sauver les apparences).
2000 pélerins au départ de Chartres, et 5000 environ à l'arrivée.
Au même moment, **les ralliés attiraient 14000 pèlerins à Chartres**.

2.2 Parallèlement à la « mise à l'Index » par Mgr Tissier de Mallerais, l'échec de la campagne de France de l'abbé Celier se confirme à Paris

L'abbé Celier vient de rajouter un nouveau fiasco à sa tournée des quelques prieurés qui, soit l'on invité (cas très rares), **soit dont les prieurs se sont vus forcer la main par Suresnes**.
La liste des prieurés qui ont refusé d'inviter l'abbé Celier est maintenant impressionnante.
La sortie du livre de l'abbé Celier ('*Benoît XVI et les traditionalistes*'), sur un sujet où les fidèles et les clercs attendaient la voix de Mgr Fellay, puis le battage médiatique qui s'en est suivi, ont ravivé l'hostilité des prieurés et des fidèles à l'égard d'un abbé Celier qui avait déjà suscité une ligue envers lui et un rejet scandalisé lors de la parution de son pamphlet sous pseudonyme '*La paille et le sycomore*' en 2003 et 2004.

L'annonce en juillet 2006 de son départ programmé, et l'arrivée prévue de l'abbé Toulza, avait calmé un peu les esprits.

L'affaire du livre d'Albin Michel a rallumé ce feu qui couvait et le rejet se cristallise aujourd'hui devant l'échec de la campagne de France de l'abbé Celier.
Ce rejet s'étend maintenant au rejet de toute **cette politique de mise à la remorque de l'Eglise conciliaire qui continue à répandre la mort spirituelle parmi les âmes**, et dont l'abbé Celier est devenu la mascotte tout en s'en faisant le porte-drapeau « *au nom de Mgr Fellay et de la FSSPX* ».
Mgr Tissier a résumé cette contestation générale en exprimant avec nuance et fermement : « *ce livre ne m'intéresse pas du tout* » et en le qualifiant de « *vue fantaisiste du futur* ».

Nous recevons un courriel d'un lecteur. Il assistait le 30 mai 2007 à la conférence de l'abbé Celier à la chapelle Sainte Germaine à Paris, et nous rapporte quelques faits intéressants :

- Selon cet auditeur, il y avait environ 70 personnes à la conférence **dont beaucoup d'opposants**. Après les 40 auditeurs de Toulouse, quel désaveu.
- L'abbé Celier a annoncé que le *Motu Proprio* était attendu pour la fin mai, mais que désormais, il était reporté à fin juin ou début juillet. Qui informe l'abbé Celier ? Ses connexions directes avec la Rome concilaire des « ***antichrists*** » ? Il semble en savoir plus que Mgr Fellay lui-même qui déclarait[1] récemment aux Etats-Unis être comme saint Thomas et attendre de voir le *Motu Proprio* pour y croire
- Une partie importante de la salle était hostile à l'abbé Celier
- **Très peu de jeunes dans l'auditoire**
- Le public n'était composé que de fidèles de la FSSPX ou presque (donc n'a eu aucun rayonnement à l'extérieur, a contrario du but affiché par l'abbé Celier pour son ouvrage)
- **L'abbé Celier a continué à prétendre parler « *au nom de Mgr Fellay et de la FSSPX* ». Mais il a écrit l'inverse dans son livre. Quelle manipulation !**
- Il prétend que les responsables d'Albin Michel seraient « ***venus le chercher pour faire remonter leurs ventes*** » (sic). Pour qui se prend-t-il ? L'abbé Celier qui ne parvient déjà pas à intéresser le public de la FSSPX viendrait sauver les ventes des éditions Albin Michel ? Cette prétention est risible. Le livre de l'abbé Celier n'a pas eu de recension dans les revues hors du périmètre de la Tradition au sens large

Voici quelques passages du courriel de cet auditeur :

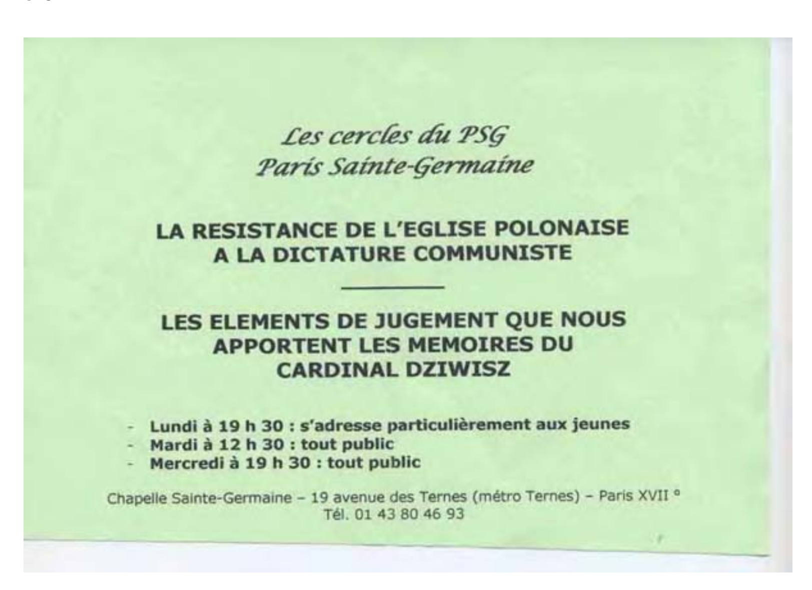
> *« Hélas, hélas... J'étais hier à la présentation du livre de l'abbé Célier à la chapelle Sainte-Germaine de Wagram, c'était pitoyable. Il nous a avoué que c'est Albin Michel qui est venu le chercher pour faire le livre parce qu'ils avaient une baisse de chiffre d'affaires à combler !!! Il y a eu à l'issue de la conférence quelques questions embarrassantes et la réponse : "*Circulez, il n'y a rien à voir*". L'abbé Célier se présente comme l'homme de confiance et le porte-parole le plus autorisé de Mgr Fellay et de la FSSPX.* ***Mgr Fellay a "entièrement et chaudement approuvé" le livre.*** *Et en même temps* ***l'abbé Célier se dit solidaire de l'IBP*** *et même des "Ecclesia Dei" et nous à encouragé à faire comme lui.* ***Je ne comprends pas que Mgr Fellay garde dans la Fraternité un prêtre qui a écrit et soutient*** **La Paille et le Sycomore.** ***Il doit être complètement aveuglé. Pourtant il a été dénoncé dans Le*** **Sel de la Terre** ***et*** **Sous la Bannière...** ***Incompréhensible!***
>
> *La chapelle, qui n'est pourtant pas bien grande, était loin d'être pleine. Je ne suis pas resté à la séance de signatures, mais je n'ai pas eu l'impression que les gens se précipitaient.* ***L'abbé compte sur le réseau de distribution confortable d'Albin Michel, évidemment plus important que celui de Clovis ou France-Livres****. Il a parlé des messes Pie-Paul, c'était affligeant.* ***Comme si un prêtre pouvait se fabriquer librement son ordo et ses rubriques en piochant dans différents rites..****.et pourquoi pas dans son imagination (C'est ce que qu'ont fait les prêtres conciliaires sous Paul VI). Impensable sous Pie XII. L'abbé Célier en a parlé à Mgr de Galarreta et celui-ci a prédit qu'"il y aurait de la confusion" après la parution du motu proprio. Autre chose de frappant, les abbés Célier et de la Roque (*Lettre à mes frères prêtres, ***tirage divisé par 2 depuis le début selon eux****) s'extasient devant les jeunes prêtres conciliaires qui "*osent porter la soutane le dimanche, et même quelquefois le samedi pour les mariages*" (!)* ***alors qu'étant ordonnés selon un rite anglican ils ne sont même pas prêtres!*** *L'abbé Laguérie se flatte de la validité des ordinations "*selon le rite de saint Hippolyte*" pour les futurs prêtres de son séminaire.*

[1] Voir la première vidéo en anglais de Mgr Fellay (date du 26 mai 2007) sur http://rorate-caeli.blogspot.com/2007_05_01_archive html

Affligeant. » Un auditeur de la conférence donnée par l'abbé Celier le 30 mai 2007 à la chapelle Saint-Germaine à Paris.

L'abbé Bonneterre se serait félicité de l'ancienneté de ses relations avec l'abbé Celier.
L'abbé Bonneterre, ancien prieur de Nantes, **est connu pour sa presque dévotion envers l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II**.
Il s'était déjà fait connaître à Nantes pour ses multiples initiatives en 2000 dans le cadre du Jubilé de Wojtyla-Jean-Paul II.
Il y a quelque mois encore, il faisait distribuer des tracts pour une conférence basée sur les mémoires de **l'ami de Wojtyla-Jean-Paul II, le 'cardinal Dziwisz' alors que ce dernier personnage est compromis dans l'affaire Wielgus** comme nous l'avons montré dans notre analyse VM[2] du 28 février 2007.

En effet, ce personnage aura tout fait pour étouffer les recherches du « Père » Zaleski sur les archives secrètes de la Police secrète communiste, alors même que le futur-ex 'archevêque de Varsovie, Wielgus, s'est révélé être un collaborateur de ces services communistes.
L'abbé Bonneterre serait-il le dernier à présenter Wojtyla-Jean-Paul II comme le tombeur du communisme alors que c'est désormais la bombe d'une possible révélation de la collaboration du prétendu pape polonais avec ces services secrets qui menace d'exploser ? et qu'en Pologne, avec l'ouverture des archives de l'IPN, les révélations se succèdent depuis des mois, compromettant chaque jour un peu plus les collaborateurs de l'ére Wojtyla ?



Tract distribué par l'abbé Bonneterre au printemps 2007

L'abbé Bonneterre fait partie du comité de rédaction de la revue *Fideliter* que dirige son ami l'abbé Celier.

Ce nouvel échec de l'abbé Celier, cette fois-ci à Paris, intervient après une campagne médiatique importante pour promouvoir sa conférence à Sainte-Germaine : annonces sur radio courtoisie, mise en avant à la une de la Porte latine, annonces dans le Forum catholique, campagne d'annonces par courriers électroniques.
Malgré cela, l'abbé Celier, n'a même pas réussi à remplir la chapelle Sainte Germaine qui n'est déjà pas grande. Mentionnons que radio courtoisie couvre environ 400.000 auditeurs en région parisienne.

70 auditeurs après une annonce devant 400.000 ! Quel échec cinglant !

Après les 40 personnes de Toulouse, il devient désormais évident que l'abbé Celier n'a dans la réalité aucune audience dans la FSSPX, dès qu'il a franchi la porte de son bureau de Suresnes.
Pire, il suscite l'hostilité, en raison des thèses qu'il ne cesse de défendre ('*La Paille et le sycomore*', anti-doctrine du Christ-Roi publiée sous le pseudo d'abbé Beaumont).

[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-02-28-A-00-Compromission_communiste_Eglise_conciliaire.pdf

L'abbé Celier n'a en réalité aucun poids dans la FSSPX dès qu'il n'est plus protégé et imposé par l'appareil de Suresnes.
Après des années de polémiques en tout genre, des années passées à bloquer le combat doctrinal de la Tradition, des années consacrées à multiplier les comportements puérils (anagramme d'Arsène Lupin, éditions du Zébu, Grichat and his keatons, etc.), des années d'un esprit dépourvu de tout sens surnaturel, sans flamme, la coupe est désormais pleine et ce livre '*Benoît XVI et les traditionalistes*' est maintenant devenu la goutte de trop.

Le 3 juin 2007, Mgr Williamson vient d'abandonner[3] cet abbé Celier qu'il soutenait discrètement face à Avrillé, et l'a traité de « moderniste achevé », avant de demander aux Supérieurs de sévir.

Auteur de cette « ***vue fantaisiste du futur*** » selon Mgr Tissier de Mallerais, l'abbé Celier imperturbable continue dans la fantaisie pour son propre avenir, on nous apprend **qu'il envisagerait désormais de chapeauter les médias de la FSSPX en France et envisagerait de créer un site internet et même une radio** ?
Cet abbé chercherait-il à masquer par l'auditoire fictif des ondes électromagnétiques l'auditoire réel qu'il n'a jamais su avoir dans les prieurés et les chapelles ?

L'abbé de Cacqueray va-t-il continuer à employer l'argent donné par les fidèles à financer ces '*fantaisies*' médiatiques rêvées par l'abbé Celier ?

Le seul succès éditorial important des dernières années dans la Tradition, c'est celui des éditions[4] Saint-Rémi dont le catalogue ne cesse de s'enrichir de très bons auteurs catholiques, et de livres devenus depuis longtemps introuvables, enseignant le sens surnaturel et la profondeur de la doctrine catholique et dont les tirages ne cessent d'augmenter.
Sur le site internet des éditions Saint-Rémi, une revue nouvelle ('*La Voix des Francs*') a même été lancée.
Rien à voir avec les piteux résultats des éditions *Clovis* et le catalogue *France-Livre* dans lesquels l'abbé Celier bloque obstinément l'apparition de toute référence aux éditions Saint-Rémi.

3 L'érosion lente et l'effondrement de fond, conséquences de la politique de « *réconciliation* »

3.1 « Rite de Saint Pie V d'abord » = -20% des fidèles en quelques mois

Nous savons, par des sources bien informées, que l'érosion des fidèles dans les chapelles de la FSSPX est importante depuis des mois.
Elle s'élève en moyenne à -20% des effectifs.
Un fidèle sur cinq s'est éclipsé discrètement : voilà un beau bilan d'apostolat !
Et en dépit de cette érosion mortifère, l'abbé Celier a l'impudence de prétendre aller convertir en masse les conciliaires, alors même qu'il s'avère incapable de retenir les fidèles habitués qui s'en vont ?

Cette érosion coïncide et s'accélère avec le développement et la prolongation de la politique de ralliement (disons le « ***processus de réconciliation*** ») initiée en 2000 **par les deux « *préalables* »** (autorisation universelle du rite de Saint Pie V et levée de la sanction des prétendues excommunications), puis actée le 29 août 2005 dans le bureau de l'abbé apostat Ratzinger à l'initiative de Menzingen, enfin menée avec force moyens médiatiques, notamment par l'opération sacrilège du « *bouquet spirituel* » auprès des fidèles.

Est-ce là l'avenir radieux attendu du « ***bouquet qui est devenu une gerbe magnifique*** » ?
C'est ainsi, nous nous en souvenons, que l'abbé Lorans, qui se fait maintenant bien discret, présentait cette opération sacrilège.

---

[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-03-B-00-Mgr_Williamson_lache_abbe_Celier.pdf
[4] http://editions.saint-remi.chez-alice.fr/

La Très Sainte Vierge Marie n'a visiblement pas exaucé cette prière guidée par des intentions sacrilèges, et ouvertement insultante à son égard : l'opération de sortie du *Motu Proprio* était en effet déjà préparée depuis des mois entre compères. **C'est en effet dès le mois d'avril 2006 que, dans un cadre bénédictin anglais, était dévoilée cette arrivée du *Motu Proprio* comme nous l'avons révélé dans de précédents messages VM**.

C'est cette opération du « *bouquet spirituel* » lancée par les abbés Lorans et de Cacqueray, qui avait d'ailleurs conduit Mgr Fellay à prononcer un mensonge public le 12 octobre 2006 sur radio courtoisie :

> **« LES JUSTIFICATIONS HESITANTES ET EMBARRASSEES DE MGR FELLAY FACE A LA SUPERCHERIE EVENTEE**
>
> En effet, la supercherie, à présent largement dévoilée, consistant à faire prier la Très Sainte Vierge Marie par les fidèles, pour obtenir une décision en fait déjà concertée depuis plusieurs mois, indigne des fidèles chaque jour plus nombreux. Verbatim de Mgr Fellay *(enregistrement MP3 en pièce jointe et sur www.virgo-maria.org*) :
>
> *« Eh bien… je n'étais pas du tout, disons, au courant, du développement de ce fameux, euh, décret, motu proprio au moment où nous avons lancé çà au Chapitre, et donc, euh,… les dernières relations que j'ai eu avec Rome, la dernière fois que j'ai parlé avec, euh, le Cardinal Castrillon, c'est le 15 novembre… (silence) … (…) … donc 2005… bientôt un an et donc, euh, euh, tout çà, ce sont des … élucubrations … paranoïdes ou paranoïaques, euh, qui, euh, qui n'ont absolument aucune valeur, euh, non, il n'y a aucune, euh, aucun complot, aucune négociation, euh, secrète, (…) »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie
>
> Et puis Mgr Fellay glisse une digression présentant l'Institut du Bon Pasteur comme une création de l'abbé Hoyos pour lui porter un coup. Et puis le Supérieur de la FSSPX continue à tenter de justifier son opération du « bouquet » :
>
> *« ces histoires comme quoi il y aurait euh des accords secrets ou que cette demande de prière serait une supercherie, euh, euh, c'est, euh, çà ne vaut absolument rien, pour être gentil »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie » Extrait du Message VM du 14 octobre 2007[5]

Le mensonge est apparu dans toute sa nudité le lundi[6] suivant, lorsque l'abbé Lorans a révélé l'existence d'une correspondance entre Mgr Fellay et l'abbé Castrillon Hoyos, trahissant ainsi le mensonge public de Mgr Fellay.

Un ancien du combat de la Tradition écrivait après le récent pèlerinage de Pentecôte :

> *« Bravo à l'équipe de l'abbé de Cacqueray qui en peu d'années ont vidé nos rangs et nos chapelles.*
> *Bravo au penseur de cette équipe, l'abbé Celier, qui a su donner une âme aux jeunes générations et renouveler les rangs.*
> *Bravo aux dominicains d'Avrillé qui ont su enseigner les élites et leur faire comprendre où aller, où ne pas aller. Grâce à eux les fidèles savent où adorer du pain.*
> *Sans oublier le rôle de l'abbé Lorans qui a su motiver les anciennes générations.*
> *Cette fine équipe a conduit les fidèles vers la Fraternité Saint-Pierre et ses faux prêtres.*
> *Cette équipe a bien mérité de Benoît XVI »* Un lecteur de VM

Face à la sanction des chiffres, les responsabilités sont désormais claires.

Qui a provoqué cette situation ?
Où en est aujourd'hui la FSSPX par rapport à la situation que Mgr Lefebvre a laissée à sa mort le 25 mars 1991 ?
Quel est par exemple aujourd'hui le nombre d'abonné à la revue *Fideliter* par rapport à 1994, date à laquelle l'abbé Celier en a pris la direction ?

---

[5] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-14-A-00-Faux_fuyants_de_Mgr_Fellay.pdf
[6] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-19-A-00-L_abbe_Lorans_compromet_Mgr_Fellay.pdf et aussihttp://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-20-A-00-Les_mensonges_de_Mgr_Fellay.pdf

4 La politique actuelle de la FSSPX a été mise en place par les futurs fondateurs de l'IBP qui regroupe aujourd'hui les « *Mutins* de 2004», amis de l'abbé Célier

4.1 L'abbé Laguérie rappelle que les « préalables » ou « présupposés » ont « d'abord été proposés » par les abbés Aulagnier et Riffan

Cette précision de l'abbé Laguérie est importante, car elle montre que, bien qu'ayant exclu à l'unanimité l'abbé Aulagnier lors du dernier Chapitre général, la FSSPX, en la personne de Mgr Fellay et des responsables des médias qu'il a mis en place, **continue à développer une politique dont les piliers sont ceux-là mêmes posés par l'abbé Aulagnier**.
Même parti, l'abbé Aulagnier continue en effet à influer sur sa politique de la FSSPX. Les principes qui guident aujourd'hui sa « ***politique étrangère*** » vis-à-vis de Rome étant ceux-là même qu'il a posés.

> *« Le problème d'un accord avec les autorités ne réside pas du tout dans les fameux présupposés. Sans aucun doute, ils sont excellents dans la mesure où ils incluent une vision globale de la crise générale de l'Eglise où la nouvelle messe et les doctrines de Vatican II ont une part majeure. On se souviendra quand même, pour mémoire, que ceux qui les ont proposés d'abord à la Fraternité s'appellent Mgr Riffan (alors abbé) et notre vaillant membre de l'Institut, l'abbé Aulagnier. Mais la question n'est pas là. Des présupposés, avec Rome, restent des suppliques pour le bien commun. »*[7] Abbé Laguérie, 1er juin 2007

Cette direction posthume de la politique de la FSSPX par l'abbé Aulagnier contredit dans les faits la décision de l'exclusion de cet abbé par cette dernière, et **ramène cette expulsion à une question personnelle.**

En agissant sur la base des deux « *préalables* » de l'abbé Aulagnier, Mgr Fellay se fait en quelque sorte l'exécuteur téléguidé, même malgré lui, d'une politique vis-à-vis de Rome qu'il n'a pas conçue lui-même.

Cette '*domination Aulagnier*' de la politique actuelle de la FSSPX, s'accompagne du maintien en fonction des '***poulains***' de l'abbé Aulagnier, **dont l'abbé Celier** qui cherche aujourd'hui par tous les moyens à s'imposer.

4.2 L'abbé Aulagnier résume « la pensée de Monsieur l'abbé Celier »

Dans son numéro[8] **129 du 12 mai 2007 de *Item*, l'abbé Aulagnier place l'abbé Celier au même rang que Mgr Fellay** puisqu'il le choisit comme interlocuteur pour parler des relations de la FSSPX avec Rome, ce qui est pourtant du ressort du 'domaine réservé' du Supérieur général de la FSSPX,

> *« Je ne m'intéresserai même seulement à l'argumentation de l'abbé, aux quelques principes qui lui dictent son attitude pratique. Nous commenterons plus tard ses jugements sur l'évolution de la crise de l'Eglise qu'il exprime lorsqu'il traite des différentes communautés qui dépendent de la commission Ecclesia Dei adflicta.*
>
> *Pour l'instant, nous en restons aux grandes affirmations.*
>
> ***La Fraternité Saint-Pie X veut un accord. Tous ses membres le veulent.***
>
> *La première affirmation qu'il faut noter c'est que Monsieur l'abbé Celier souhaite de tout son cœur, la conclusion de cet accord. Cette idée est partagée par tous les membres de la Fraternité Saint Pie X. Il le dit et le répète. Il faut en prendre note.*
>
> *Voici quelques affirmations très nettes.*
>
> *Olivier Pichon lui pose la question : « Vous ne pouvez tout de même pas nier que la Fraternité saint Pie X est divisée sur cette question des accords, et qu'un clan très hostile fait campagne en interne contre tout rapprochement. Il y a donc un risque d'éclatement ? »*
>
> *Monsieur l'abbé Celier lui répond clairement : « …**Non, la volonté de la Fraternité Saint-Pie X, de façon unanime, est d'aboutir un jour, et le plus tôt qu'il sera possible, à un régularisation canonique fondée sur la profession entière de la foi : tout simplement parce que cela fait partie de notre volonté d'être pleinement reliés à l'Eglise catholique** » (p. 206)*

---

[7] http://blog.institutdubonpasteur.org/spip.php?article71#forum180
[8] http://la.revue.item.free.fr/regard_monde120507.htm

Il le répète à la page 212 de son livre.

Olivier Pichon lui demande cette fois s'il n'y aurait pas une réelle pusillanimité dans la Fraternité qui empêcherait la conclusion de tout accord.

*Monsieur l'abbé Celier lui répond nettement ; « ….**La Fraternité saint Pie X est prête dans l'heure à tout accord, à tout arrangement qui garantira la foi pour l'Eglise et pour elle-même ».***

*Monsieur l'abbé le confesse de nouveau, d'une manière indirecte, à la page 247 de son livre lorsqu dit qu'il souhaite une normalisation de la situation canonique de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X dans l'Eglise. Il écrit : « Si nous ne sommes pas aujourd'hui dans la régularité canonique, **nous ne demandons pas mieux que de retrouver demain cette pleine légalité.** Pourvu évidemment que nous puissions rester fidèles à la tradition, selon que nous en avons une obligation de foi ».*

Je crois qu'il est difficile d'être plus clair. » Abbé Aulagnier, 12 mai 2007

Olivier Pichon a souligné à juste titre le « risque d'éclatement » de la FSSPX, ce qui est du bon sens, et l'abbé Celier va s'empresser de le nier en prétendant que tous ses confrères UNANIMENT veulent l'accord. Est-ce là un propos responsable quand on en mesure la gravité des conséquences ?

L'abbé Celier trouve ses soutiens inconditionnels à l'extérieur de la FSSPX, parmi les ténors de la FSSPX

5 A l'intérieur de la FSSPX, le bilan accablant de la politique de « *réconciliation* »

En ce 2 juin 2007, comment résumer la situation après plusieurs années de travail de l'équipe mise en place par l'abbé Aulagnier ?

Nous la résumerons ainsi en plusieurs points :

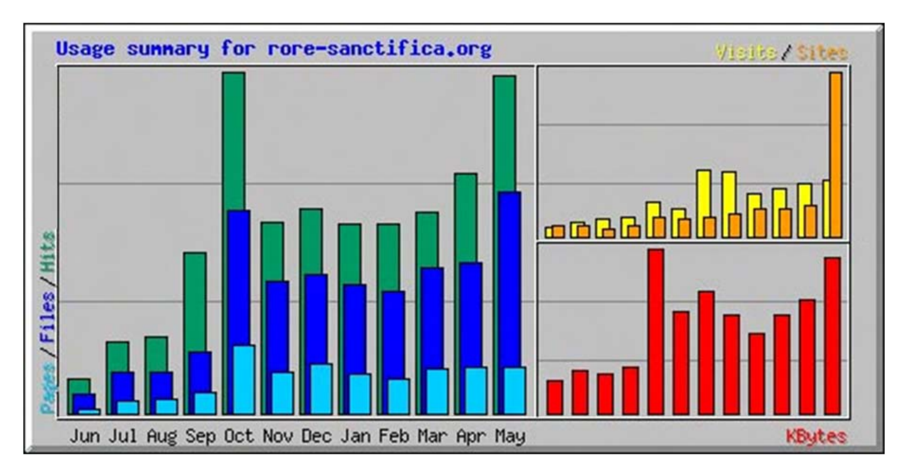
5.1 Cette politique a exacerbé les divisions au sein de la FSSPX

Le petit réseau des abbés Celier, Lorans, de La Rocque, Bonneterre et les quelques abbés qui en prennent encore la défense, a cristallisé une dissension à travers leurs dernières initiatives médiatiques (« ***bouquet*** », « ***rite de Saint Pie V*** », « ***messe pipaule*** », etc.).
Nous constatons que les quelques prieurés qui ont invités l'abbé Celier se sont marginalisés.
Le « *rite de la Rocque* » a suscité des oppositions au sein de la FSSPX, provoquant des dissensions qui jamais n'auraient vu le jour sans cette initiative invraisemblable du prieur de Toulouse guidé par sa politique de ralliement.

5.2 Cette politique a discrédité les responsables des médias qui l'ont promue

Qui va encore chercher des informations critiques et au cœur des débats réels sur *Dici.org* de l'abbé Lorans ?
Qui lit encore *Fideliter* ?
Et que dire de la médiocrité du contenu actuel de *Fideliter* ?
Où donc les fidèles vont-ils désormais s'informer ?
La hausse de la fréquentation de notre site montre que les fidèles de la FSSPX viennent à présent y chercher l'information que leur refusent les médias de la FSSPX qui sont tous « *verrouillés* » par cette petite équipe, cette camarilla, qui ne vit plus que par rapport à son projet d'accords avec la Rome des « *antichrists* ».

En comparaison, voici les statistiques de fréquentation de son site que nous communique le CIRS :



La question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale de 1968 suscite un intérêt croissant parmi les clercs et les fidèles au niveau mondial.
Les documents authentiques des archives du groupe XX du *Consilium* qui apportent la preuve, jusqu'ici inconnue, du crime secret et délibéré accompli en 1967 par le trio diabolique Bugnini∴-DomBotte-Lécuyer contre l'épiscopat sacrificiel et sacramentel catholique, sont désormais publiquement mis en ligne sur le site www.rore-sanctifica.org.
Ce site est public, ces preuves sont désormais constatables par quiconque.
Et du reste les téléchargements en sont en voie de très vive augmentation de toutes les parties du monde depuis quelques temps.

Ces documents, ces preuves étaient encore entièrement inconnues de Monseigneur Lefebvre.
Il a fallu l'avènement d'internet pour qu'elles soient enfin publiquement et mondialement révélées.
Si Monseigneur Lefebvre avait pu en avoir connaissance quelle eût été à votre avis sa réaction, et ses conséquences immédiates dans son combat contre les prévaricateurs, ces nouveaux « *vignerons homicides* » de la Rome actuelle des apostats « *antichrists* », pour reprendre le qualificatif qu'il avait choisi lui-même ?

Voilà un sujet qui est totalement passé sous silence par cette petite équipe car elle y voit la fin de ses espérances temporelles de reconnaissance par la structure de l'Eglise conciliaire invalide
.
Au moment où l'abbé Celier publie sur le sujet des sacres un articulet de 4 pages truffées de sophismes enfantins dans le numéro de mai-juin 2007 de *Fideliter*, **le site du CIRS connaît une explosion des visites et des téléchargements de fichiers, surpassant l'intérêt suscité au moment de la mise en ligne de l'important bibliothèque numérique en octobre 2006.**

5.3 Cette politique a engendré un climat d'intimidation entretenu par les hiérarchies parallèles au sein de la FSSPX

En effet, comme le petit réseau des infiltrés modernistes tient les médias, ils sont censés donner le discours officiel de la FSSPX et de ses Supérieurs.
S'opposer et dénoncer leurs actions ainsi que leurs textes très orientés, leurs problématiques biaisées, leurs informations partiales et partielles, **est immédiatement mis au compte de l'insubordination. Ainsi, le petit réseau espère faire taire toute opposition,** et malgré son petit nombre, intimide la grande masse des abbés pour la mener là où cette masse ne voudrait pas aller, c'est à dire dans l'apostasie sous la tutelle de Ratzinger.

Rappelons l'affaire Sernine **où celui qui dénonçait l'erreur, l'abbé Beaublat, fut dénoncé devant tous ses confrères par le Supérieur, l'abbé de Cacqueray, qui dans le même temps prenait la défense de celui qui enseignait l'erreur, l'abbé Celier.**
Bel exemple d'injustice et bel exemple d'intimidation au service des hiérarchies parallèles et au détriment des abbés qui essaient de défendre la doctrine catholique et le combat contre les ennemis de l'Eglise.

5.4 Cette politique provoque une perte de la flamme conquérante et une désertion des plus jeunes

L'abbé Pfluger a lui-même déclaré au pèlerinage de Chartres, **que parmi les 4000 élèves des écoles de la fraternité il y avait peu de vocations. Et parmi les vocations qu'il reste, combien vont jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'ordination sacerdotale ?**
L'abbé Pfluger a, durant son sermon du premier jour du pèlerinage de Chartres 2007, évoqué le manque de générosité et le manque d'ardeur, d'esprit apostolique et de désir de sauver les âmes.
Cette perte de la flamme conquérante et cette désertion des plus jeunes, **est la conséquence directe de toute cette politique de ralliement**.
Pourquoi aller donner sa vie dans une institution **qui désormais passe l'essentiel de son énergie à réclamer ce que les ralliés ont déjà obtenu** ?

Citons ce témoignage reçu ces jours derniers :

> « J'ai marché [au pèlerinage de Pentecôte]: Nous étions assez peu visiblement. Pour info, j'ai eu X - qui est davantage tendance IBP maintenant.. -au téléphone (…):
>
> Tous ses amis tradi dont certains piliers FSSPX depuis x années - dont certains ayant 45 à 50 ans - et selon X "ultra-formés, se tenant au courant de tous les bulletins divers et variés" "*n'en peuvent plus*" (sic) et sont allés marcher de l'autre côté... Bref, tout est mûr pour la sortie du *Motu Proprio* suscitée elle-même par Mgr Fellay… De plus, quand on entend Mgr de Galarreta à St Nicolas dire "*qu'il ne faut pas être téméraire et ne pas dévier ni à gauche ni à droite*" et dire que le fait de ne pas suivre les décisions du Chapitre FSSPX "*libéralisation du rite* etc.." est FAUX (resic), on se dit que tout s'explique… »

Pourquoi ces fidèles s'en vont-ils ? Pourquoi disent-ils qu'ils n'en peuvent plus ? Tout simplement, par ce que les raisons du combat qui leur sont données ne sont plus claires, puisque tout a été centré sur la question du rite de Saint Pie V et que cela ils peuvent le retrouver à la Fraternité Saint-Pierre. Puisque dans cette logique du ralliement il n'y a pas de différence fondamentale entre la FSSPX et la Fraternité Saint-Pierre, puisque que l'essentiel est la sortie du Motu Proprio, l'essentiel est l'obtention des préalables, l'essentiel est le rite de Saint Pie V. Le reste est secondaire, à en croire les propos des dirigeants et des médias de la FSSPX.

Et d'ailleurs désormais le rythme de la FSSPX est donné par les annonces récurrentes de prochaines sorties du Motu Proprio. Les principaux sujets d'intervention de Mgr Fellay sont sur les relations avec Rome, sur la libéralisation de la messe, et développent cet esprit de soumission et de dépendance par rapport à une actualité qui est dirigée par Ratzinger. Les fidèles qui s'en vont, on décodé le message, ils ont compris de façon grossière quelles étaient les grandes lignes de cette politique de ralliement. Puisque le but est de rallier pourquoi ne pas le faire tout de suite ? et c'est ce qu'ils ont fait. Après tout pourquoi rester à la FSSPX si c'est pour avoir la même chose que la Fraternité Saint-Pierre, avec les tracas, des soucis et la marginalisation sociale en plus.

Le souffle que donnait Mgr Lefebvre a disparu, emporté par l'atmosphère délétère neutralisante et anesthésiante des informations distillées par les relais médiatiques contrôlés par les infiltrés qui atténuent toute critique sérieuse envers la Rome apostate et amollissent les esprits.

Et la conclusion du sermon de Mgr de Garretta à Saint-Nicolas cité par ce message vient enfoncer le clou. Ces fidèles l'ont compris ainsi. Ils en ont tiré les conclusions et ils sont allés marcher de l'autre côté. C'est d'ailleurs seulement maintenant que Mgr de Galaretta vient déclarer à l'abbé Celier que le Motu Proprio va « *entraîner une confusion* ». C'est seulement maintenant qu'on le comprend ? Bel exemple de perspicacité !

5.5 Cette politique provoque une perte du sens surnaturel

Que penser du propos de l'abbé Celier dans son livre ?
Nous renvoyons à l'annexe de ce document au sujet de la culture pop & rock toujours actuelle de l'abbé Celier.

Lorsqu'il évoque les motifs de sa vocation sacerdotale, à aucun moment il ne mentionne une quelconque relation personnelle avec Notre Seigneur Jésus-Christ. Le propos est presque banal et hermétique.

Une recherche sous Word dans le fichier du livre scanné (‘*Benoît XVI et les traditionnalistes*’) révèle que le mot Marie n’apparaît JAMAIS. Quand au mot Christ il apparaît 20 à 30 fois et dans un sens souvent institutionnel (Institut du Christ-Roi, etc) et très peu dans un sens d’une expression de relation personnelle aimante entre le prêtre qui s’exprime sur 300 pages et le Christ dont il devrait être le disciple aimant. Et la recherche sur l’expression « Jésus-Christ » donne un résultat encore plus désolant. Cette absence d’occurrence du nom de notre Sauveur, est tout à fait **en cohérence avec l’absence d’esprit surnaturel qui imprègne ce livre**.

Autre signe révélateur, l’absence de références aux Saintes Ecritures dans ce livre. Nouvelle marque de sede-surnaturalisme.

Le contraste avec Mgr Lefebvre qui répétait tout le temps dans ses allocutions et ses interviews, avec une piété mêlée de tendresse aimante, l’expression ‘*Notre Seigneur Jésus-Christ*’, le contraste est saisissant. Mgr Lefebvre déclarait à Ratzinger le 14 juillet 1987:

> ‘*Pour nous, le Christ c'est tout ; Notre-Seigneur Jésus-Christ c'est tout, c'est notre vie. L'Église, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est Son épouse mystique. Le prêtre, c'est un autre Christ ; sa messe, c'est le sacrifice de Jésus-Christ et le triomphe de Jésus-Christ par la croix. Notre séminaire: on y apprend à aimer le Christ, et on est tout tendu vers le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Notre apostolat, c'est le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que nous sommes*’.[9]

Comment s’étonner que des jeunes hésitent à s’engager en voyant un personnage tel que l’abbé Celier aux commandes ? Vont-ils donner leur vie à une institution qui favorise ‘La Paille et le sycomore’ et où il semble très apprécié d’apparaître comme un naturaliste ?

5.6 *Cette politique amène une occultation de la réalité de la situation de l’Eglise conciliaire et une propagation des thèses de la ‘réforme de la réforme’*

Cette dernière invention des milieux subversifs Anglicano-conciliaires **n’est qu’un paravent de l’immense dégénérescence liturgique conciliaire.** Voici un extrait d’une vidéo d’une fausse messe à laquelle participe l’abbé Ratzinger :



Une messe ‘*pipaule*’ telle que les aime l’abbé Celier ?

Vidéo consultable sur : http://www.youtube.com/watch?v=e1cDAmZPb8M

5.7 *Cette politique a pour fruit une absence des études de fond, une médiocrité intellectuelle et des discours théologiques insoutenables*

La Tradition s’est endormie sur les travaux doctrinaux et travaille peu. Il suffit de comparer la qualité des travaux des clercs du XIX° siècle et ceux d’aujourd’hui pour comprendre l’écart abyssal. La FSSPX a-t-elle produit un nouveau Franzelin ? Non, bien au contraire, ce ne sont que plaquettes de 20 à 50 pages, condensés de

[9] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1987_09_04_%20nos_relations_avec_ROME.pdf

textes glanés ci et là et aucunement un travail de fond. Le travail théologique de fond le plus important des dernières années a été réalisé par un Comité où figurent des laïcs, il s'agit de Rore Sanctifica (CIRS). Leur site internet entièrement consacré à un seul point théologique fondamental est unique au monde.

Et pendant ce temps qu'ont fait les clercs de la FSSPX ? Ils ont produit des articulets de 2 ou 4 pages sans notes, sans références bibliographiques d'aucune sorte et ils ont ri de l'usage de la logique en théologie !

Les dominicains d'Avrillé n'ont, quant à eux rien trouvé de mieux que d'aller recopier la pseudo-démonstration des Dom Botte et Père Lécuyer et de vulgariser les pires sophismes de 1968.

Un lecteur nous écrit d'ailleurs au sujet de leur production théologique :

> *« Si l'on prend les 5 derniers n° (56 à 60) du Sel de la terre, soit cinq trimestres (15 mois), il y a hors publicité et pages blanches environ 1000 pages.*
>
> *Si l'on totalise les pages écrites par les Pères on arrive à 300 pages (dont certaines avec de longues citations et un tiers consacrées à l'Ecriture sainte) ; soit 20 pages par mois (une par jour de travail).*
>
> *Et l'on ose prétendre reconstruire quelque chose de sérieux avec une page-jour. Et l'on entretien à coups de milliard un monastère pour produire avec 9 moines une page par jour ! 2 pages-mois par moine ! »*

Au regard des moyens dont dispose soit la FSSPX ou soit Avrillé, il eût été possible de produire d'importants travaux, mais encore fallait-il travailler, avoir la flamme du combat. Qui étudie les langues anciennes parmi ces clercs ? L'affaire des sacres a montré leur totale ignorance des rites orientaux. S'est-il levé parmi eux un clerc désireux d'apprendre les langues orientales ? de se former ? Nous n'en avons nullement entendu parler.

Que font-ils dans le domaine de l'histoire ? Ont-ils produit des manuels qui permettent de donner le sens catholique de l'histoire de France ? Rien de tout cela. Ont-ils exhumé des archives les Traditions françaises ? Ont-ils fait travailler des étudiants sur le sujet ? Ont-ils sillonné les rayons des différentes bibliothèques sur la piste des documents rares témoins du passé catholique et royal de la France ? Non.

Quel usage font-ils des nouvelles technologies de numérisation ? Là encore, ce sont des laïcs, les responsables des Editions Saint-Rémi qui ont travaillé et constitué un catalogue d'auteurs catholiques sans équivalent. Et pendant ce temps, les éditions Clovis étaient remises pendant 13 ans entre les mains d'un abbé Celier. Nous voyons ce qu'il en a fait.

De cette absence de travaux sérieux, de cette médiocrité sortent des discours théologiques aberrants. La petite série des articles de défense de la prétendue validité des sacres conciliaires en offre un triste catalogue. Ajoutons les sophismes sur le Magistère ordinaire universel et la fausse ecclésiologie.

6 Pas d'alternative : en route vers l'éclatement de la FSSPX ou vers un abandon de la politique mortifère pour les âmes du « *rite de Saint Pie V d'abord* »

Après une succession de crises (Mutins, renvois de plusieurs abbés, etc) qui s'explique par les agissements du petit réseau des infiltrés modernistes qui souhaitent à tout prix réaliser cette « ***réconciliation*** » avec la Rome apostate, après une érosion des fidèles qui va en s'accélérant à mesure que progresse cette politique vers son terme et l'arrivée du ***Motu Proprio*** de l'abbé apostat Ratzinger, après une baisse des vocations qui provient de cette extinction progressive de la flamme apostolique, après un discrédit de plus en plus grand provoqué par des mensonges et toute l'affaire de l'abbé Celier, **après l'occultation opiniâtre des questions fondamentales**, après l'avancée considérable des ennemis de l'église, après des discours qui vont en s'anémiant, après un abandon progressif d'un combat offensif de la Foi, **Mgr Fellay se trouve mis face à l'échec de toute cette politique du ralliement basé sur ce principe du « rite de Saint Pie V d'abord » introduit par l'abbé Aulagnier, et dont il peut déjà recueillir les premiers fruits amers**.

Le très malin Ratzinger a compris que la simple annonce du Motu Proprio agit comme un cheval de Troie, elle permet de polariser toute l'attention des supérieurs de la FSSPX vers se simple morceau de papier imaginaire, elle légitime l'activisme débordant des infiltrés à la tête des médias de la FSSPX, elle crée artificiellement un climat psychologique dans lequel baignent les fidèles et qui les conditionne dans cette seule perspective : quand sortira le Motu Proprio ?

De la même façon, le « rite de La Rocque », fonctionne à l'inverse de son intention officielle. Officiellement, l'abbé de La Rocque prétend qu'il va faire revenir les conciliaires à la Tradition. En pratique, il agit comme l'un des pires hérétiques anti-liturgiques. Dans la réalité, ce rite artificiel et sacrilège permet ensuite de justifier la présence de faux prêtres conciliaires dans les prieurés de la FSSPX, et de commencer la confusion des sacerdoces. En fait, le « rite de la Rocque » est fait non pas pour convertir les conciliaires, mais pour détruire la FSSPX de l'intérieur, comme un véritable cheval de Troie.

La même méthode est appliquée par l'abbé Celier, il prétend atténuer les points saillants du combat de Mgr Lefebvre afin d'attirer les conciliaires. En réalité il émousse la combativité des fidèles de la FSSPX, c'est-à-dire qu'il réalise en pratique l'intention inverse de celle qu'il proclame publiquement. Ce type de méthode et d'apologétique, est également fait non pas pour convertir les conciliaires, mais pour détruire la FSSPX à l'intérieur, il fonctionne aussi comme un véritable cheval de Troie.

Finalement, à ce rythme-là, il n'est pas nécessaire que le Motu Proprio sorte, avant même d'exister, il produit déjà ses effets mortifères. Et pourquoi donc ? Car il trouve sa légitimité dans le principe des deux préalables inventés, ou plutôt soufflés, par l'abbé Aulagnier. Même celui-ci parti, le maintien des principes qu'il a inspirés, et le relais du réseau qu'il a mis en place suffit à terminer le travail qu'il n'a pu achever lui-même. Devenu aujourd'hui observateur de l'extérieur, il lui suffit d'encourager les uns, de défendre les autres et de constater chaque jour un peu plus l'effritement prévisible. Le travail de ralliement se fait désormais sans lui, les principes qu'il a inspirés ayant été adopté par la direction actuelle et étant défendus et maintenus par la petite garde rapprochée des infiltrés modernistes qui veillent sur les médias de la FSSPX.

Les questions fondamentales et les fait nouveaux, tels que la publication des archives du Consilium, de documents rares de Pie XII tels que le canon de 235, sont ignorés, relégués par les responsables hors du champ de leurs préoccupations, tout absorbés qu'ils sont à succomber à l'illusion dans laquelle ils baignent à l'instigation de la séductrice église conciliaire.

Quasi hypnotisés par Ratzinger, par les perspectives de promotion qu'il fait briller, et par la respectabilité qui les accompagnerait, ils sont prêts à tordre la doctrine catholique, à ignorer les règles de la logique la plus élémentaire, afin de réaliser cette chimère d'une pseudo restauration de l'église conciliaire

Mgr Fellay, s'il poursuit cette politique funeste, va parvenir à provoquer l'éclatement de la FSSPX.

La seule issue qui s'offre à lui afin d'éviter cette catastrophe finale, consiste à revenir aux fondements de l'oeuvre fondée par Mgr Lefebvre. Combat de Mgr Lefebvre qu'il s'agit désormais de **réactualiser au regard des faits et documents nouveaux qui ont surgi depuis la mort du fondateur, en particulier les révélations publiques gravissimes concernant le nouveau rite de consécration épiscopale promulgué le 18 juin 968 par la « *constitution apostolique* » *Pontificalis Romani*, FACTUELLEMENT mensongère de Montini-Paul VI**.

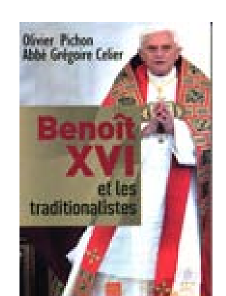
Le « ***Sacerdoce catholique valide d'abord*** », devient inévitablement la boussole d'une politique de la FSSPX qui tenteraient d'éviter l'éclatement et la dissolution finale **lesquels consacreraient l'aboutissement du patient travail de sape et de séduction de l'abbé apostat Ratzinger pour en finir avec le véritable sacerdoce catholique sacramentellement valide et muni de ses pouvoirs sacrificiels, accomplissant ainsi pour le rite latin le rêve bi-millénaire des pires ennemis de Notre Seigneur**.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

7 Annexe – Un commentaire sur le livre de l'abbé Celier '*Benoît XVI et les traditionalistes*'

7.1 *La culture 'Pop & Rock' toujours vivante de l'abbé Celier*






« ***Je vous signale qu'il existe une revue de hip hop, de musique rap si vous préférez, qui s'intitule Respect Magazine et qu'on peut trouver dans les kiosques*** » *Abbé Celier, 'Benoît XVI et les traditionalistes', 2007*

'Benoît XVI et les traditionalistes' : *un « pur chef d'œuvre ? »* quelques morceaux choisis consternants

Un propos malheureux de l'abbé Pfluger qui qualifie le livre de l'abbé Celier de '*pur chef d'œuvre*'

L'abbé Pfluger, bien qu'il présente le livre de l'abbé Celier comme une « ***oeuvre très personnelle*** » commet l'imprudence de qualifier le livre de l'abbé Celier de « ***pur chef-d'œuvre*** ».

Un « *pur chef d'œuvre* » ? En raison de la fine connaissance des groupes de Rock et de Pop par l'abbé Celier ?

C'est avec effarement que l'on découvre l'abbé Celier étalant dans son livre une connaissance fine des groupes *Pop & Rock* qui ont bercé son adolescence :

> *« GC : Il est vrai que des élèves de Balzac, qui ont à peu près mon âge, ont percé dans la musique, dans la foulée de la vague punk, notamment du groupe anglais* ***Sex Pistols****.* ***On peut citer Daniel Darc, chanteur du groupe Taxi Girl (un groupe formé à Balzac), qui a fait récemment son retour musical après des années d'errance*** *; le franco-iranien Mirwais Ahmadzai,* ***autre membre de Taxi Girl****, qui a produit deux disques de la chanteuse Madonna ; enfin, toujours dans ma tranche d'âge,* ***Catherine Ringer, la chanteuse des Rita Mitsouko****, elle aussi brièvement élève à Balzac à cette période. Je n'ai pas participé personnellement à ce genre d'aventures : le lycée était grand (2 500 élèves), et j'avais d'autres préoccupations. Mais cela manifeste dans quel étonnant bouillon de culture j'ai pu évoluer entre 10 ans et 17 ans.*
> *OP : Vous avez côtoyé la drogue ?*
> *GC : Évidemment. Elle était très présente. Un des élèves de ma classe, par exemple, était déjà sérieusement accro à l'héroïne. On peut dire que j'ai connu une période de transition, entre une* ***consommation qu'on pourrait appeler «ludique» et élitiste, celle des beatniks, des hippies, du Summer of love****, et la consommation de masse actuelle. Puisque nous venons de parler musique, il faut se souvenir de l'hécatombe qui a eu lieu autour de la drogue lors de mes premières années de lycée. En 1969 meurt* ***Brian Jones, un des Rolling Stones****. En 1970 meurent successivement* ***Jimi Hendrix et Janis Joplin****. Enfin, en 1971, meurt à Paris* ***Jim Morrison****, le chanteur des* ***Doors****, qui sera inhumé au Père-Lachaise, où il est entouré depuis ce moment d'un véritable culte. Ces groupes musicaux et ces disparitions constituaient évidemment pour mes camarades des sujets de conversation fréquents. »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, pages 25-26, Editions *EntreLacs*, 2007

Plus de 30 ans après son adolescence et plus de 20 ans après son ordination, l'abbé Celier semble très renseigné sur la suite de la carrière des stars Rocks – **lesquelles fréquemment ne se cachent pas de pratiquer ouvertement et activement des cultes sataniques** - qui enthousiasmaient ses amis au lycée : '*Daniel Darc,*

chanteur du groupe Taxi Girl (un groupe formé à Balzac), qui a fait récemment son retour musical après des années d'errance'.
Lors de ses trajets entre Etampes et Compiègne, l'abbé Celier continuerait-il à écouter de la musique Rock en 2007 ?

Peut-être même envisagerait-il sa messe « PiePaul » qu'il propose dans son livre telle que nous la montre cette vidéo où apparaît l'abbé Ratzinger :
http://www.youtube.com/watch?v=e1cDAmZPb8M

L'abbé Celier a tenu à signaler à son interlocuteur, quelques pages auparavant, son excellente connaissance actuelle des dernières parutions en kiosque des revues de rap :

> *« GC : En passant,* ***je vous signale qu'il existe une revue de hip hop, de musique rap si vous préférez, qui s'intitule Respect Magazine et qu'on peut trouver dans les kiosques*** *» Abbé Celier, Benoît XVI et les traditionalistes, pages 25-26, Editions EntreLacs, 2007*

L'abbé Pfluger apprécie-t-il aussi d'être si bien enseigné sur l'évolution des stars du Rock depuis les années 1970 et sur l'actualité de la musique rap en kiosque ? Est-ce sur de telles considérations qu'il a fondé son jugement de *« pur chef d'œuvre »* ?

Comment Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray acceptent-ils de se laisser ainsi discréditer par un abbé qui se voudrait leur porte-parole auto-proclamé ?

Est-ce là l'esprit surnaturel que l'on attend d'un prêtre ?
Comment concilier une vie sacerdotale pieuse et l'entretien d'une pareille culture musicale, **si souvent étroitement liée aux cultes sataniques entraînant des suicides d'adolescents** ?
Est-ce dans cet esprit que Mgr Lefebvre a fondé son œuvre de sauvegarde de la transmission du Sacerdoce catholique toujours valide ?

Est-ce cet abbé que Mgr Fellay aurait choisi pour s'en faire son porte-parole ?

Tout cela est insensé, l'abbé Celier se discrédite et discrédite la FSSPX par l'entretien d'une telle culture musicale et l'espèce de légèreté dont il fait preuve dans cette évocation, presque complaisante de cette ambiance de ses jeunes années.

Comment le Supérieur du District de France, l'abbé de Cacqueray, comment le Supérieur de la FSSPX, Mgr Fellay, peuvent-ils continuer à accepter qu'un personnage qui discrédite à tel point l'oeuvre de Mgr Lefebvre, puisse s'auto-proclamer leur porte-parole et plus encore l'interlocuteur des médias sur le sujet très grave des relations de la FSSPX avec Rome ?

Nous en profitons pour signaler que le livre de l'abbé Celier mériterait un passage à la loupe complet.
Nous invitons nos lecteurs à l'entreprendre et à nous transmettre le résultat de leurs travaux.

Nous signalons à nos lecteurs que nous venons d'ouvrir une nouvelle rubrique : « ***Abbé Celier – Beaumont-Sernine*** » sur notre site :

http://www.virgo-maria.org/D-Abbe_Celier-Beaumont-Paul_Sernine/index_Abbe_Celier-Beaumont-Paul_Sernine.htm

N'hésitez pas à nous communiquer vos propres réactions et informations au sujet de cet abbé Celier.

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 5 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le discrédit de l'article de l'abbé Celier au sujet du nouveau rite invalide de consécration épiscopale (1968)

Une étrange **similitude des sophismes entre Mgr Williamson et l'abbé Celier** qui révèle bien des liens. Un courrier de Mgr Williamson du 25 février 2006.

UN COMMUNIQUE DU CIRS A DEMYSTIFIE L'ARTICULET DE L'ABBE CELIER PUBLIE PAR *FIDELITER*

Preuve de la prise de conscience qui s'opère depuis des semaines sur les prieurés de la FSSPX **au sujet de la question de la l'invalidité des sacres épiscopaux conférés selon le nouveau rite de 1968,** l'abbé Celier s'est senti obligé de publier un articulet intitulé *« De la validité de l'épiscopat »* dans le numéro 177 de la revue *Fideliter*, revue qu'il s'apprête à devoir quitter suite à son limogeage, article qu'il s'est empressé de faire également publier sur le site internet de la FSSPX en France (*la Porte Latine*) qu'il contrôle avec l'abbé Cocault-Duverger.

Le CIRS a déjà répondu cet articulet par un communiqué en date du 2 mai 2007.
Dévoilant les sophismes compilés scolairement par l'abbé Celier, le CIRS les a balayés rapidement et définitivement par un rappel des réfutations qui sont déjà sur la place publique depuis des mois.
Avec un amusement mêlé de consternation face à la faiblesse, voire l'inanité, de cet articulet, le CIRS a placé ce texte dans sa rubrique « *Bêtisier* ».
Le Comité scientifique *Rore Sanctifica* a constaté avec effarement l'absence totale de notes et de sources dans cette prétendue étude qui ne cesse de répéter, comme si l'abbé Celier devait lui-même s'en persuader, que le nouveau rite serait « ***certainement valide*** », et qu'« ***à son avis*** » (sic) « ***les Dominicains d'Avrillé avaient définitivement tranché la question*** ».
Le CIRS a aussi relevé avec amusement, mais aussi consternation, **de la part d'un prêtre catholique qui prétend enseigner la philosophie aux élèves des écoles catholiques de la Fraternité, la répugnance de l'auteur à l'égard des raisonnements logiques en théologie**.

Il semble que l'auteur, diplômé Bac+2 d'un DUT (Université de Paris) en spécialité « *hygiène et sécurité du travail* » selon son CV qu'il a lui-même récemment publié à l'occasion de la sortie de son livre-interview aux éditions *Entrelacs*, **semble être resté peu familier de la rigueur des méthodes de l'étude et des exigences contraignantes de la logique**.

Nous ajoutons aujourd'hui nos propres commentaires au sujet de l'articulet de l'abbé Célier. Les voici.

L'ENFANTILLAGE D'UN CLERC SUR LE DEPART DE SON POSTE ?

Précisons que, selon des informations qui circulent, cet abbé est sur le départ de ses fonctions à la tête de la revue *Fideliter* et des éditions *Clovis*.

L'application de cette décision prise à l'occasion du Chapitre Général de juillet 2006 de la FSSPX aura connu une lenteur toute ecclésiastique, mais son remplaçant, l'abbé Toulza, ancien polytechnicien, est déjà en place et se prépare à reprendre en main cette revue tombée à présent bien bas dans le combat doctrinal.
Souhaitons lui de réussir son relèvement doctrinal.
A lire cet articulet que nous avons entre les mains, il ne saurait que réussir dans cette tâche.
Nous serions très heureux que ce nouveau rédacteur en chef contribue désormais, comme il conviendrait, à ce débat essentiel pour la survie sacramentelle du Sacerdoce catholique.

Après avoir affiché un parti pris de *« sérénité »,* l'abbé Celier entame aussitôt son poulet par une polémique dérisoire à l'égard du Comité scientifique *Rore Sanctifica*, puis l'auteur de poursuivre en développant une *théorie du complot* mené contre la FSSPX[1], dans un charabia où l'invective le dispute à la vulgarité.
Le responsable de *Fideliter* n'hésite pas, par analogie, **à qualifier d'*« insanes »* les objections soulevées contre la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale**, n'hésitant pas à prétendre également dans cette affaire prendre pour modèle Saint Thomas d'Aquin lui-même.
Tant de prétention alliée à un tel travail d'amateur relève de l'enfantillage, où le dérisoire le dispute à l'odieux.

Il est tout de même effarant de trouver dans ce numéro de *Fideliter*, **sous la plume de l'abbé Celier, des jugements téméraires et surtout des expressions auxquelles nous avaient familiarisé les rédacteurs anonymes d'Honneur.org** :

> *« Le deuxième, ancien représentant en produits alimentaires, est affligé d'une maladie psychologique que l'on peut qualifier de «Logorrhée Hautement Répétitive». II faut qu'il produise du texte à jet continu et, comme ses capacités littéraires sont limitées, il emprunte de toutes parts. »* Abbé Celier, Fideliter, mai-juin 2007

Ce site indigne Honneur.org a dû fermer dans la précipitation, sous le coup d'une procédure engagée par son confrère l'abbé Laguérie.
Pourquoi l'abbé Celier a-t-il désiré se rapprocher autant dans la revue *Fideliter*, revue française de la FSSPX, du style d'Honneur.org ?
Serait ce pour « *mouiller* » ainsi, avant son départ de la rédaction, cette revue officielle de la Fraternité avec les pratiques honteuses du défunt site honneur.org ?
Est-ce digne d'une revue telle que *Fideliter* ?
Là encore faisons remarquer que Mgr Lefebvre n'eut certainement pas accepté ce type d'écrits dans sa revue. Certainement pas !

DES PROPOS QUI OSCILLENT ENTRE LE CAFE DU COMMERCE ET L'ADOLESCENCE

Nous passons rapidement sur les termes et expressions vulgaires que nous lisons sous la plume de ce clerc : *« les gosses »*, *« un baptême célébré avec du coca-cola (défaut de matière) »*, etc.
Cette vulgarité a toujours voisiné chez les clercs avec une perte substantielle du sens du sacré et du respect qui est dû aux œuvres de Dieu. Nous espérons pour l'abbé Celier et pour son Sacerdoce qu'il ne se soit pas déjà engagé pas dans une telle voie qui le conduirait inévitablement à rejoindre les rangs de l'apostasie.

[1] Certains lecteurs ont pu rire du cocasse de la situation : il paraîtrait que cet abbé se serait justement illustré en 2003 par un travail affectant de nier la continuité historique du *complot* contre l'Eglise.

L'abbé Celier prendrait-il ses lecteurs pour des élèves d'une classe de maternelle ? On ne peut que sourire devant les écrits enfantins du responsable de la revue *Fideliter* :

> *«Je vais te dévorer tout cru», par exemple, n'a pas le même sens dans la bouche d'un père qui joue avec son enfant, et dans la bouche de l'anthropophage qui a capturé un missionnaire »*
>
> *« Lorsque je dis: «Je bois un verre», personne n'imagine que j'ingurgite le récipient. Dans la réalité, le contenant est pris pour le contenu. » Fideliter* n°177, mai-juin 1977, abbé Célier

Il nous a été dit que l'abbé Celier, à Chateauroux (Niherne), enseignait en classe de terminale dans cette école de la FSSPX. Est-ce ainsi qu'il s'adressait à ses élèves ?

On peut craindre le pire si l'on en juge par le contenu de son ouvrage *« Le Dieu mortel »* dont on dit qu'il représente son cours de philosophie.
Selon les renseignements que nous avons publié, l'abbé Celier, au lendemain de la publication de cet ouvrage en 1995, n'a dû son salut au sein de la FSSPX qu'à l'intervention brutale de Mgr Williamson auprès du Père Innocent-Marie, supérieur du couvent dominicain d'Avrillé, afin d'empêcher la publication dans le *Sel de la terre*, d'un article d'un professeur de philosophie qui, sur la base de l'enseignement du Magistère catholique et d'auteurs incontestables comme le Cardinal Pie, allait stigmatiser comme il eut convenu le naturalisme de l'ouvrage de l'abbé Celier et mettre ainsi un terme à la carrière de ce livre.

Ce goût des facéties ou des images infantiles n'est pas nouveau chez l'abbé Célier qui a publié en 1993 un premier texte *« L'avenir d'une illusion »* aux éditions Grichat (devise '*La nuit tous les chats sont gris*' (sic)) ou il attaque Jean Vaquié et son œuvre.
Il par la suite publié une plaquette sous un pseudonyme (Paul Sernine, anagramme d'Arsène Lupin (re-sic)) aux éditions du Zébu (dont le nom correspond à une publication de bandes dessinées de la mouvance de la gauche libertaire et anarchiste), cette plaquette tentant de répliquer aux objections qui lui avaient été faites à sa plaquette précédente ('*La paille et le sycomore* ') parue en 2003 aux éditions *Servir,* où il reprenait en très grande partie le texte publié chez Grichat en 1993.

Le comble du grotesque est atteint lorsque l'abbé Celier entreprend d'expliquer à son lecteur qu'un canon dans le droit qui régit l'Eglise ne doit pas être confondu avec une arme d'artillerie !

> *« Un«canon», par exemple, dans le vocabulaire chrétien, ne signifie pas une arme de guerre, mais une simple règle juridique » Fideliter* n°177, mai-juin 1977, abbé Célier

Nous n'attendons pas de l'abbé Celier qu'il nous fasse l'historique du droit canon depuis Gratien et l'école de Bologne au XII° siècle jusqu'au CIC des orientaux promulgué par étapes par les Papes Pie XI et Pie XII, ou encore le Droit canon de l'Eglise latine de 1917, mais il ne faudrait pas qu'il prenne les lecteurs de *Fideliter* pour des benêts ! De la part du responsable en partance de la revue, ils auraient de quoi s'offusquer. L'abbé Celier va-t-il désormais proposer que les prochaines éditions du missel comportent une note de bas de page expliquant que le « *Canon de la messe* » n'est pas une pièce d'artillerie ? Grotesque !

UN ARTICULET DE L'ABBE CELIER (FSSPX) CONSTITUE POUR MOITIE D'UN RESUME DU FAUX ARGUMENTAIRE DU BENEDICTIN CONCILAIRE ANSGAR SANTOGROSSI, MIS EN AVANT PAR L'ABBE BARTHE, ET DEJA PUBLIQUEMENT ENTIEREMENT REFUTE DEPUIS PLUSIEURS MOIS PAR LE CIRS ET PAR L'ABBE CEKADA.

L'analyse du texte de cet articulet de l'abbé Célier a fait ressortir que près de la moitié de sa prose consiste à **résumer l'étude sophistique du bénédictin conciliaire Santogrossi, qui avait été publiées au mois de juin 2006 en cinq pages de la revue *Objections* de son compère l'abbé de Tanoüarn, aujourd'hui rallié, avec l'IBP des anciens « *mutins* » (protégés par Mgr Williamson, l'ancien anglican - variante méthodiste) et de l'abbé Laguérie, à l'abbé apostat Ratzinger et à la Rome des « *antichrists* ».**

Le CIRS a déjà publié il y a un mois sa réfutation très détaillée et définitive de cette étude de 5 pages de cet auteur américain en août 2006 et a démontré qu'elle constituait une véritable mystification, une « ***farce théologique*** ».
Des échos que nous recevons de fidèles qui en ont parlé avec des clercs de la FSSPX, nous parviennent selon lesquels les confrères de l'abbé Celier considèrent que son article est dépourvu de toute valeur théologique.

Il est étonnant que malgré cette réfutation de Santogrossi parue en août 2006, l'abbé Celier continue, imperturbablement et comme si de rien n'était, à véhiculer les sophismes modernistes de ce bénédictin, qui est par ailleurs fortement mis en avant par l'abbé Barthe, l'abbé de Tanoüarn et l'abbé Laguérie.

Cette proximité de fausse référence entre l'abbé Celier, l'IBP et l'abbé Barthe surprend moins si l'on constate que les liens entre l'abbé de Tanoüarn et l'abbé Celier n'ont cessé d'être étroits. C'est l'abbé de Tanoüarn, propriétaire des éditions *Servir*, qui avait, par exemple, publié en novembre 2003 le pamphlet *« La paille et le sycomore »* signé du pseudonyme de Paul Sernine, attribué à l'abbé Célier.

UN RECOURS PAR ANALOGIE A UNE FAUSSE COMPARAISON AVEC LE RITE DE LA MESSE, SIMILAIRE AU PROPOS SOPHISTIQUES DE MGR WILLIAMSON.

L'abbé Celier tente de justifier la recevabilité du caractère vague de la pseudo-forme sacramentelle essentielle définie par Montini-Paul VI lui-même pour la consécration épiscopale en recourant à une analogie sophistique avec le rite de la messe.

> *« La formule traditionnelle de consécration du pain, par exemple, dit : «Ceci est mon corps». Cette formule n'exprime pas l'aspect sacrificiel, qui est pourtant essentiel.*
> *Dira-t-on que la messe traditionnelle est invalide, ou que la messe nouvelle, qui dit : «Ceci est mon corps livré pour vous», est plus sacrificielle ? Évidemment non ! Ce sont les formules sacrificielles de l'ensemble du rite qui donnent la plénitude de sens.*
> *Appliquons ces principes à la formule de 1968 : «Et maintenant, [Seigneur], répandez sur celui que vous avez choisi cette force qui vient de vous, l'Esprit qui fait les chefs [Spiritum principalem], que vous avez donné à votre Fils, Jésus-Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, qui établirent l'Église en chaque lieu, comme votre sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de votre Nom».*
> *Le cœur de cette formule est le don fait à l'ordinand du «Spiritus principalis». Le don de l'Esprit fait partie de tous les sacrements, notamment des divers degrés de l'ordre. C'est donc le caractère «principal» de ce don de l'Esprit sur lequel il faut s'arrêter. » Fideliter* n°177, mai-juin 1977, abbé Célier

Pour un catholique, conscient de sa Foi, cet argument n'a strictement aucune valeur, car le Pape Pie XII a défini infailliblement le 30 novembre 1947 dans sa Constitution apostolique *Sacramentum ordinis*, les deux conditions auxquelles doivent satisfaire impérativement, à peine de nullité sacramentelle, les formes sacramentelles essentielles des trois degrés du sacrement des Saints Ordres :

> *« C'est pourquoi, après avoir invoqué la lumière divine, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique et en pleine connaissance de cause, Nous déclarons et, autant qu'il en est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit :*
> *La matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains ; de même, la seule forme sont les paroles qui déterminent l'application de cette matière,* ***paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels, à savoir le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint, paroles que l'Eglise accepte et emploie comme telles.*** *»*

Or une telle définition, aussi précise que contraignante, n'a pas été enseignée par le Magistère pour le rite de la messe.
Et tout le problème vient justement de ce que la forme sacramentelle essentielle, inventée et définie pour la consécration épiscopale par Montini-Paul VI, ne satisfait nullement et en aucune façon aux deux conditions de validité sacramentelle très claires et très précises définies par le Pape Pie XII.
Reprenons ce qui figure sur la page d'accueil du site www.rore-sanctifica.org :

1. *« Elle ne signifie pas, et encore moins de façon univoque puisque cette signification en est totalement absente, le pouvoir d'Ordre épiscopal (*potestas ordinis *épiscopale).*
2. *Elle ne signifie pas non plus de façon univoque la grâce de l'Esprit-Saint (*gratia ordinis *épiscopale), le* Spiritus principalis *ne représentant qu'une grâce de gouvernement aucunement sacramentelle, mais purement juridictionnelle, et propre au Père abbé copte d'un monastère, au Patriarche Maronite ou Syriaque. »*

Aujourd'hui Mgr Williamson dénonce l'abbé Celier pour son « ***modernisme achevé*** » et il appelle ses Supérieurs à sévir.
Double jeu ?
Il s'agirait, comme nous l'avons expliqué, d'un repositionnement tactique, le fusible Celier étant devenu inopérant et encombrant après sa campagne de France qui a révélé son absence quasi totale d'audience en France (cf. messages VM récents).

Très curieusement, dans une lettre à un de nos lecteurs, en date du 25 février 2006, Mgr Williamson développe déjà lui-même l'argument que reprend ici l'abbé Célier :

> *« C'est parce que dans la discussion de la validité de la Nouvelle Messe, X et vous-même vous avez montré que vous ignoriez la doctrine catholique, et la discussion des théologiens, sur le moment exact où le vin dans le calice est transsubstantié. Est-ce après "...sanguinis mei", ou après "in remissionem peccatorum" ? Dans le deuxième cas, l'omission de "mysterium fidei", etc, est plus grave que dans le premier cas. Or la question est tout à fait objective. Devant Dieu la réponse doit être nette et claire. Pourtant les meilleurs des théologiens catholiques ne peuvent pas trancher ! C'est comme cela.*
>
> *Mais la question dépend de la théologie, cette théologie qui est OBJECTIVE, et de rien d'autre.*
>
> *De même pour la question des sacres, et de la validité du nouveau rite de consécration des évêques. C'est une question objective, et à régler selon les règles de la théologie classique des sacrements. Alors tous vos arguments doivent porter sur la validité de la FORME sacramentelle, et sur rien d'autre, car si la forme est valide, le sacrement est valide (en supposant que le ministre, son intention et la matière sont aussi valides), et tous les autres arguments sont à côté.*
>
> *C'est pour cela que les prêtres d'Avrillé se sont concentrés sur la nouvelle forme, et sur la comparaison entre cette forme et d'autres formes de sacre épiscopal reconnues par l'Eglise Catholique comme étant valides. Or, personne ne s'attend à ce que Y ait étudié la théologie sacramentelle comme tout prêtre doit l'avoir étudiée. Mais en même temps, Y doit se rendre compte de cela, pour les sacres comme pour la consécration du calice, pour ne pas se faire déconsidérer aux yeux de tous ceux qui connaissent leur théologie.*
>
> *+ Richard Williamson.»*

Cet argumentaire est faux car, à la différence du rite de la messe, Pie XII a solennellement et infailliblement identifié dans l'ancien rite de consécration épiscopale ancien une forme essentielle. Et Montini-Paul VI a désigné une partie de son nouveau rite de consécration épiscopale de 1968 comme relevant d'une forme essentielle.
Mgr Williamson fait mine de l'ignorer, alors qu'il s'agit d'une observation élémentaire que même un séminariste de première année pourrait faire.

A quel niveau cherche donc à se situer Mgr Williamson ?
A quel jeu joue-t-il ?

Cette identité d'argument entre l'abbé Celier et Mgr Williamson, à un an d'intervalle, peut laisser supposer que ces deux membres de la FSSPX se concertent sur cette question et coordonnent leur argumentaire.

Aujourd'hui Mgr Williamson dénonce l'abbé Celier, **mais c'est pour mieux contrôler la réaction et empêcher que la vérité sur l'invalidité du nouveau rite de consécration conciliaire (1968) n'éclate, surtout auprès des fidèles**.

Nous ne pouvons que regretter qu'un évêque validement consacré par Mgr Lefebvre dans le rite épiscopal traditionnel par un prélat validement consacré, ne travaille pas plus avant cette question, **mais au contraire s'obstine à la traiter avec autant de légèreté que son confrère et correspondant l'abbé Celier avec qui il partage des arguments aussi vains que trompeurs, AFIN DE MIEUX L'OCCULTER.**

Face à l'écrit d'un abbé Celier dans *Fideliter*, nous nous demandons si l'auteur a réellement su dépasser le niveau de la simple première année de spiritualité du séminaire de Flavigny, et encore, nombre de ceux qui y

rentrent ont fait des études supérieures profanes et n'errent pas tels des esprits hagards devant des schémas ou des démonstrations précises et rigoureuses auxquelles leur formation en Grandes écoles ou en troisième cycle universitaire les ont déjà largement familiarisés.

L'articulet de l'abbé Celier, cette compilation d'erreurs des derniers articles publiés pour réfuter les objections du CIRS ou celles de l'abbé Cekada , suggère cette image d'un novice de l'enseignement supérieur qui se serait égaré dans une soutenance de thèse à la Sorbonne, ou dans une salle de passage du Grand oral de l'école Polytechnique ou de Normale Supérieure, et qui, effaré par les notions d'*espaces de Banach ou de fonctions normables* ou de *variétés continuement différentiables* qu'il découvriraient sous ses yeux écarquillés, partirait en plein désarroi et **croirait se rassurer vis-à-vis de son entourage et trouver son salut dans une dérision à l'égard de la logique ou de la science**.

Nous ne pouvons que souhaiter à l'abbé Celier de trouver sa place en dehors de la sphère de débat théologique, pour lequel il n'est visiblement pas armé ni spirituellement ni théologiquement.

Ce serait plus confortable pour lui, et cela lui éviterait d'encombrer une place de *disputatio* où il ne suffit pas d'apparaître vêtu d'une soutane pour être compétent.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 6 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Un fidèle de la FSSPX dénonce le livre de l'abbé Celier

La réaction de rejet contre le livre et la campagne de l'abbé Celier **s'amplifie**

Un fidèle de la FSSPX nous fait part ce mardi matin de **sa réponse à un courriel de propagande (voir la fin de ce texte) envoyé par un ami de l'abbé Celier afin de faire de la publicité juste avant sa conférence du 30 mai 2007 à Paris** à la chapelle Saint Germaine.

Ce texte montre que désormais **la réaction de rejet contre les thèses et les écrits de l'abbé Celier ne cesse de s'étendre parmi les fidèles de la FSSPX**.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Courriel de X au sujet de l'abbé Celier

De : X
Date : 26 mai 2007
À : Y
Objet : Rép : Conférence abbé Celier le 30 mai à Paris

Monsieur,

Ignorant totalement qui vous êtes, je suis surpris par votre message.

1) Comment détenez-vous mon adresse mail personnelle?
2) A quel titre m'écrivez-vous?
3) Cette conférence a-t-elle reçue l'aval officiel du Supérieur Général de la FSSPX, Mgr Fellay?
4) A quel titre, enfin, faites-vous la promotion de l'abbé Cellier et de ses conférences?

Je serais heureux de recevoir une réponse à ses questions.

Néanmoins mon adresse mail privée m'appartient, et votre procédé s'apparente à du spam, procédé puni par la loi.
Je vous prie donc de ne plus utiliser mes coordonnées privées pour faire de la "retape".

J'aimerais ajouter un mot:

Le livre de M. l'Abbé est mauvais. Intrinsèquement mauvais. Plus mauvais encore que le dernier, qui était pourtant totalement condamnable selon les critères les plus catholiques (et qui l'a été, condamné, d'ailleurs).
A sa lecture (heureusement, je n'ai pas eu à l'acheter), je reste sidéré par l'aveuglement des autorités de la FSSPX, qui ne sanctionnent pas ce prêtre pour ses erreurs, sa liberté impertinente de ton et d'action, ainsi que pour son évidente volonté à ne pas suivre l'enseignement de Mgr Lefebvre.

M. L'abbé Celier n'est pas le porte-parole de la Tradition catholique; ni de ses fidèles, ni même de sa hiérarchie.
La plupart des fidèles (malgré le libéralisme qui gagnent les familles les plus pratiquantes), ne veulent plus suivre ces excès modernistes et cette volonté à trahir les autorités de la Frat'.
...Et nous sommes nombreux à plaindre ce prêtre brillant, qui se dévoie pourtant chaque année un peu plus. Ami perdu? Ou ennemi infiltré?... Je n'aurais pas l'outrecuidance de juger ni de trancher. Mais je suis certain que la route qu'il prend - et qu'il tente de faire prendre à beaucoup- et une route de perdition.

Savez-vous ce que Monseigneur Tissier de Mallerais vient d'exprimer, à voix haute et en publique, à propos de livre?

Je vous le livre ici:

« Le livre de l'abbé Celier, je ne l'ai pas lu encore. L'abbé Celier c'est une, c'est une vue, c'est une vue, je ne sais pas, une vue fantaisiste du futur, une imagination du futur, comment pourrait se passer un retour progressif à la Tradition liturgique, à la messe traditionnelle. Bon c'est sans doute ça. C'est une oeuvre de fantaisie ou d'imagination, mais je peux pas en dire plus parce que je n'ai pas lu ce livre, je ne l'ai pas acheté, ça ne m'intéresse pas, je ne le lirai pas, ça ne m'intéresse pas du tout. »

Il s'agit-là, je vous le rappelle, du biographe officiel de Mgr Lefebvre...

Je vous propose, si vous êtes à la fois un authentique fidèle de la Tradition catholique et un amant de la Vérité, d'envoyer cette citation à tous ceux à qui vous avez adressé votre message...

Sans cela... vous aurez commis, volontairement et en connaissance de cause, une mauvaise action.

Adoubé chevalier dans l'Eglise par Mgr Tissier de Mallerais et professant un amour de la Vérité, autant qu'une haine farouche pour l'erreur libérale, je recommande, au contraire, à chacun de ne pas lire ce livre, de ne pas l'acheter, de ne pas l'offrir, et de solliciter l'avis de Mgr Fellay sur ce sujet.

Si c'était en mon pouvoir, je recommanderai que les prêtres qui écrivent des livres, les soumettent, avant publication, au "nihil obstat" de leur Supérieur Général, ou à un "censor librorum" nommé par ce dernier.
Malheureusement, ce n'est pas l'usage aujourd'hui, et il faut donc aux Catholiques fidèles redoubler de vigilance.

L'ensemble des ouvrages, des écrits et des discours de M. l'abbé Cellier, conduit dans la même direction: le ralliement à une Rome qui n'est pas convertie et contre laquelle Mgr Lefebvre nous a prévenu clairement.
Ce dernier livre, sous prétexte d'avis personnel et d'apostolat à l'extérieur de nos familles de pensée, tente, lui aussi, de nous emmener dans cette direction.

Pourtant, c'est connu: on ne convertit pas le monde en se mélangeant à lui, pas plus qu'on ne peut y parvenir sans "travailler" les élites en tout premier lieu.

Vous souhaitant meilleurs discernement et sens critique (c'est demain la Pentecôte), je vous promets ma prière demain.

X

Le courriel ci-dessus a été envoyé en réponse à l'email de propagande suivant :

Le 26 mai 07, Y a écrit :

Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis

Conférence de l'abbé Celier à Paris, le mercredi 30 mai

L'abbé Grégoire Celier donnera une conférence sur son ouvrage (écrit en collaboration avec Olivier Pichon) *Benoît XVI et les traditionalistes*, le mercredi 30 mai 2007 à 19 h 30 à la chapelle Saint-Germaine, 19 avenue des Ternes, 75017 Paris.

Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis - Envoyez à votre liste de diffusion - Faites savoir à vos amis

---

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 6 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Témoignage. Avrillé bloqué face à l'abbé Celier. Par Mgr Williamson ?

Les raisons **cachées d'un demi-combat qui n'aboutit jamais** contre les thèses de l'abbé Celier.
La réaction française bloquée par un ancien Anglican ?
Un interlocuteur d'Avrillé témoigne

Un fidèle nous fait part de l'échange d'un de ses amis avec Avrillé au sujet de l'abbé Celier.
Il ressort très nettement de cette lecture qu'Avrillé est bloqué et ne mène qu'un demi combat qui ne peut aboutir.
Bloqué par qui, **si ce n'est par celui-là même qui est le Mentor et le censeur, Mgr Williamson.**

Nous avons déjà révélé comment en 1995 l'ancien Anglican (variante méthodiste) est intervenu en 1995 auprès d'Avrillé et du Père Pierre-Marie **afin d'empêcher que le *Sel de la terre* ne porte l'estocade finale contre « *le Dieu mortel* »** , livre naturaliste de l'abbé Celier si funeste pour ses élèves en particulier.

Nous comprenons mieux comment grâce à ces **connivences de l'ombre,** entre **un Mgr Williamson et un abbé Schmidberger** et grâce à **la posture de faux dur** adoptée par **Mgr Williamson afin de contrôler et de neutraliser Avrillé,** comment la situation incroyable de l'abbé Celier a pu durer dans le District de France de la FSSPX.

Le rideau des coulisses a commencé à se dévoiler, révélant le jeu très ambigu de Mgr Williamson.
La vérité peut paraître incroyable à certains, mais les faits sont accablants par leur implacable cohérence qui dévoile la détermination cachée de leur auteur.

Aujourd'hui, face au discrédit général de l'abbé Celier, Mgr Williamson tente de sacrifier son protégé. Il le fait **habilement savoir et de façon fort large** dans les milieux de la Fraternité **qui résistent à la politique de ralliement** à l'abbé apostat Ratzinger et **à sa Rome des « *antichrists* » (d'après Mgr Lefebvre lui-même)**, afin de tenter de reprendre la main, et de se repositionner comme le chef naturel de l'opposition au ralliement.

Il s'agit en réalité d'un leurre habile.

En réalité sur les sujets fondamentaux du combat de la Foi et de la Tradition **face à la révolution conciliaire romaine, tels que :**

- la question de l'invalidité sacramentelle radicale de la nouvelle consécration épiscopale promulguée le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI,
- la fausse révélation du 3° secret de Fatima en l'an 2000 par l'évêque apostat Wojtyla-Jean-Paul II, et ses adjoints les abbés apostats Ratzinger et Bertone,
- la vraie doctrine de la Sainte Eglise sur le Magistère ordinaire universel,
- l'incompatibilité entre la Nouvelle religion, l'Eglise conciliaire et l'Eglise catholique**,**

le Sel de la terre **bloque systématiquement** le travail d'étude et verrouille le débat au moyen de sophismes**.**

De même qu'**ils n'étudient JAMAIS la subversion anglicane,** son histoire et ses méthodes**.**

Cette impasse résulte de l'influence de Mgr Williamson qui agit en parfait gardien de l'ombre au service objectif de l'Eglise conciliaire néo-anglicane afin que les combats n'aboutissent jamais à mettre en cause de façon radicale cette Eglise conciliaire néo-conciliaire en démystifiant ses méthodes et son « *Art* » de tromper.

Et tout cela afin que les fidèles ne la découvrent pas pour ce qu'elle est, c'est-à-dire : **une contre-façon d'Eglise, cette '*Bête de la terre*' « *aux deux cornes de l'agneau et à la voix du Dragon* »** annoncée par l'Apocalypse.

L'abbé Schmidberger, le compère discret de Mgr Williamson à la tête de l'« ***Orchestre noir*** »[1] de la Fraternité, à propos duquel Mgr Williamson ne cesse de confier habilement, sur le ton de la confidence, à ses interlocuteurs que ce dernier serait « ***son pire ennemi au sein de la FSSPX*** », a avoué !

Il a en effet osé déclarer au terme d'une conférence prononcée aux Etats-Unis : '***mieux vaut être Novus Ordo que sédévacantiste***'.

En fait, par la cohérence de ses actions de l'ombre, Mgr Williamson, pour qui le sédévacantisme est également un sujet récurent, trahit qu'il partage bien pleinement ce même credo avec le chef du réseau allemand.

Alors que c'est **notre cher et vieux pays** qui a reçu cette **grâce immense de la mission d'une sainte Jeanne d'Arc**, et l'intervention Providentielle de Dieu pour faire sacrer à Reims le légitime Roi de France, comment les dominicains d'Avrillé ont-ils pu accepter de se faire ainsi si aisément neutraliser par un ancien Anglican ?

Et devenir ainsi les *Domini Cani* MUETS ?
Au royaume de la Pucelle d'Orléans ?
On en reste sidéré.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Courriel entre le fidèle et son ami

From: X
To: Y
Sent: 23 mai 2007
Subject: Avrillé et Celier

Le CIRS a dénoncé récemment l'alliance contre-nature entre Avrillé (le Père Innocent-Marie) et l'abbé Celier.

Voici ce que me répondait le 24 septembre 2004 le Père Innocent-Marie à un courrier où je faisais part de mon étonnement de voir *Le Sel de la terre* combattre le pamphlet "*La paille et le sycomore*" sans jamais dénoncer qui se cachait derrière le pseudonyme de Paul Sernine :

> *" **Je comprends votre étonnement concernant notre silence jusqu'à ce jour sur les noms des Abbés de Tanouarn et Célier**. Nous voulions d'abord insister sur l'aspect doctrinal, je veux dire sur les idées, et inviter à réfléchir d'abord à cet aspect de la chose qui est le plus important. Par ailleurs **il est vrai que nous ne souhaitions pas faire une querelle de personne qui aurait pu passer pour des pressions sur les***

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-02-23-A-00-Orchestre_noir_de_la_FSSPX_V3.pdf et http://www.virgo-maria.org/D-Trombinoscope/index_trombinoscope_ralliement htm

> ***autorités de la Fraternité Saint Pie X.*** *Ayant des contacts personnels avec ces autorités, nous voulions leur laisser le temps de réagir par elles-mêmes comme mettant de l'ordre chez elle. Avec l'affaire de Bordeaux la situation semble au moins pour l'un d'entre eux, l'Abbé de Tanouarn, se préciser du côté des autorités.* ***Il reste l'abbé Célier****.*
> ***Je pense que prochainement nous parlerons plus précisément de ce personnage, car le dernier numéro de Fidéliter, le dernier livre qu'il vient de publier, ainsi que le catalogue de Clovis, nous semblent si énormes que dénoncer les personnes sera alors facilement compréhensible et admissible.***
> *Vous remarquerez que, parmi ceux qui s'opposent à eux, les façons de les traiter sont un peu différentes, par exemple entre Arnaud de Lassus, ou encore Christian Lagrave dans Lecture et Tradition ou encore Sous la Bannière.*
> ***Dans la mesure où nous sommes clercs****, et eu égard aussi à la crise dans l'Eglise****, nous avons une manière de faire spéciale à trouver****. Je ne vous cache pas que c'est bien difficile et si vous pouviez invoquer l'Esprit Saint pour nous, nous vous en serions infiniment reconnaissant."*

Le Père Innocent-Marie déclare que "*nous ne souhaitions pas faire une querelle de personne qui aurait pu passer pour des pressions sur les autorités de la Fraternité Saint Pie X* ". Ne serait-ce pas plutôt le comité de rédaction du *Sel de la terre*, Mgr Williamson en tête (ainsi que l'abbé de Cacqueray de Suresnes), qui aurait fait pression sur Avrillé pour que jamais le nom de Celier soit révélé dans le *Sel de la terre* (ni par ailleurs dans une aucune publication de la FSSPX…) ?

Sous couvert de solidarité cléricale, Avrillé n'a jamais dénoncé l'abbé Célier et ce malgré les énormités de ce dernier. De ce fait, l'abbé Célier occupe toujours le devant de la scène, continuant à déverser ses thèses scandaleuses (messe pipaule, …). Merci qui ? Merci Avrillé…

On s'attendait évidemment à ce qu'Avrillé réagisse contre "*la Paille et le sycomore*" car c'est un des thèmes de prédilection de la revue. Cette réaction a permis deux choses :

- qu'Avrillé conserve son aura aux yeux de ses admirateurs, en restant à la pointe du combat contre l'infiltration gnostique au sein de la Tradition.
- que Celier ne soit qu'égratigné et non démasqué comme il aurait du l'être.

Avrillé avait ainsi la satisfaction (apparente) du devoir accompli (aux yeux du grand public) tandis que Celier restait en place, quasiment indemne (les seules vraies réactions étant l'oeuvre de revues à faible diffusion dans le monde de la Tradition).

X

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 7 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Qui gouverne l'Eglise conciliaire ? Demande Mgr Fellay Et nous, nous demandons : Qui gouverne la FSSPX ?

L'insoutenable légèreté de Menzingen

L'invraisemblable et consternante conférence de Lausanne de Mgr Fellay le 29 avril 2007[1]



Un Abbé Schmidberger très déférent à l'égard de son ami Ratzinger

Alors que Mgr Fellay s'apprête à intervenir publiquement à Paris le 7 juin 2007, il est opportun de poser plusieurs questions graves après la conférence consternante de Lausanne. L'affaire du livre de l'abbé Celier suscite désormais des réactions Outre-atlantique, nous reproduisons en fin de message un texte que vient de publier le site américain Traditio.com sur le sujet.

La fable de Sodano et du blanc Benoit. Bientot le Zebu ? Ou Arsene Lupin-Sernine ? ou Grichat ?

Mgr Fellay tente aujourd'hui de nous faire croire que le bon Ratzinger aurait perdu le contrôle du gouvernement de l'église conciliaire.
Pour cela, il nous raconte à la manière d'une fable, le conflit qui oppose Sodano et Bertone.

[1] Enregistrement en MP3 téléchargeable depuis le site http://www.dici.org

Le ton et la désinvolture avec laquelle Mgr Fellay nous explique cette situation est-elle digne d'un successeur de Mgr Lefebvre ?
Ce comportement est-il à la hauteur des exigences qui s'appliquent à un responsable, surtout dans la situation actuelle et face aux grands enjeux pour l'église et pour la survie du sacerdoce sacramentellement valide ?
Tant de légèreté ne manque pas de surprendre. Serait-ce donc que la fréquentation de la petite camarilla du réseau du ralliement qui tient 100% des médias lui ait inspiré un esprit de rigolade, de désinvolture, de méconnaissance des enjeux du combat, presque de puérilité ?

> « *Eh bien aujourd'hui, où je vous parle, le cardinal Sodano occupe toujours son bureau dans la secrétairerie d'État. Et le nouveau secrétaire d'État, alors ? Ben il a trouvé une place que dans les jardins du Vatican, il y a un bâtiment là qui s'appelle la Tour Saint-Jean, et c'est là qu'il habite et qu'il travaille, alors que toute la secrétairerie d'État, elle, elle continue autour de Sodano (amusement de Mgr Fellay). Voyez, c'est des trucs in-vrai-sem-bla-bles. On se dit, mais enfin, qu'est-ce qu'il fait le pape ?*
> *Il faut un coup de crosse, un coup de balai, qu'il appelle deux ou trois gardes suisses et puis oust. (Rire de Mgr Fellay) hé hé et non, et non, ça continue (air amusé) et vous avez Sodano qui fait, je sais pas, le petit roi là. Il s'est inventé quelque chose, il a décidé que tous les évêques qui venaient voir le pape devaient venir le voir aussi. Parce que il est le doyen des cardinaux, et donc il a institué maintenant que les évêques qui viennent à Rome (amusement de Mgr Fellay) pour visiter le pape (amusement de Mgr Fellay), et bien ils doivent aussi venir le voir. Voyez, c'est des trucs in-vrai-sem-bla-bles et **bien là vous vous dîtes vraiment : « qui gouverne l'Eglise ? qu'est-ce qui se passe ? évidemment ce genre de chose, ça jette le discrédit. Après on ne fait plus confiance à personne quand on voit ces choses là.*** »

Si un tel conflit ouvert entre Sodano et Bertone est avéré, l'explication doit être cherchée de façon sérieuse, et non pas sur le ton badin d'une *comedia dell'arte*.
Les fidèles méritent le respect, et non pas d'être pris pour des benêts, qui viendraient écouter une conférence de Mgr Fellay comme d'autres vont assister à une comédie de boulevard. Pourquoi pas bientôt le Zébu ? ou Arsène Lupin-Sernine ? ou encore Grichat ?

Si Sodano n'a pas cédé la place à Bertone **cela signifie bien évidemment très clairement que dans ce repaire de brigands, qu'est devenu le Vatican de la Rome conciliaire, le prétendu cardinal Sodano a de très bons dossiers qu'il a constitués sur Ratzinger, Bertone et son équipe**.

Mais peut-être Mgr Fellay est-il trop ingénu pour qu'une telle pensée lui vienne une seconde à l'esprit ?
Si cela était, on ne pourrait manquer de se demander si l'ingénuité est bien la première des qualités que l'on doive exiger du Supérieur Général de la Fraternité Saint Pie X ?

Il faut dire que dans les situations où Sodano s'est trouvé pendant des années, à la tête de la secrétairerie d'État, il était en mesure de pouvoir mener des enquêtes et de disposer d'informations très importantes.
Imaginons qu'il soit en possession d'éléments très compromettants pour l**e tandem actuel Ratzinger-Bertone et toutes ses implications dans la manipulation du faux troisième secret de Fatima** ?
Le sujet est très explosif, d'ailleurs face à un livre récemment paru en Italie et qui explique que le troisième secret n'a pas été révélé, le cardinal Bertone s'est empressé de publier un livre préfacé par l'abbé Ratzinger, affirmant sur un ton définitif que la publication du troisième secret prétendument effectué en 2000 était exhaustive et intégrale.
Et il existe certainement bien d'autres sujets explosifs qui puissent donner une matière à constituer des dossiers de la part de Sodano.
L'aspect ubuesque d'une telle situation si elle est avérée, doit donc être cherché avec bon sens, et connaissance de l'ennemi, et non pas à être présenté avec naïveté comme la fable du mauvais Sodano et du blanc Benoît qui, tel un chevalier blanc serait prisonnier des brigands qui l'entourent.
Ratzinger est l'une des pièces maîtresses de l'église conciliaire depuis plus de 25 ans, il est remarquablement intelligent et rusé.
Vouloir le faire passer auprès des fidèles, pour un personnage sans consistance, c'est se moquer ouvertement et odieusement des catholiques qui soutiennent le combat de Mgr Lefebvre.

Poussons un peu plus loin la logique absurde de cette fable.
Si la situation est telle que l'interprète Mgr Fellay, pourquoi n'organise-t-il pas l'exfiltration du bon Benoît.
Mgr Fellay inspiré par le petit réseau des infiltrés modernistes va-t-il bientôt nous annoncer la croisade de la libération du bon Benoît ? **Après le sacrilège du « *bouquet* » spirituel de rosaires, aurons-nous bientôt la croisade de la libération « *du bon Benoît qui voulait sauver l'église, au milieu des méchants* » ?**
Tout cela est grotesque et indigne d'un évêque catholique.

LA PAILLE ET LA POUTRE ET LA '*PAILLE ET LE SYCOMORE*'

Mgr Fellay s'étonne avec beaucoup d'amusement de cette situation ubuesque dans l'église conciliaire.
Il pose la question : ***« qui gouverne l'Eglise ? qu'est-ce qui se passe ? évidemment ce genre de chose, ça jette le discrédit. Après on ne fait plus confiance à personne quand on voit ces choses là.*** *»*

Mais face à ce que l'on constate aujourd'hui dans la Fraternité, nous lui retournons ses propres questions :
Comme nous l'avons montré depuis des semaines, **comment se fait-il qu'un abbé Celier, rejeté aujourd'hui quasiment ouvertement par la plupart de ses confrères, et par une grande majorité des fidèles, se permette de s'exprimer par toute la France au nom du supérieur de l'FSSPX, dans l'immédiat, au sujet des relations avec Rome ?**
Qui donc gouverne l'FSSPX ?
Et nous pourrions appliquer à Mgr Fellay la phrase prononcée au sujet de l'église conciliaire : « *Evidemment ce genre de choses, ça jette le discrédit.* »

> *« qui gouverne l'Eglise ? qu'est-ce qui se passe ? évidemment ce genre de chose, ça jette le discrédit. Après on ne peut plus faire confiance à personne quand on voit ces choses là. »*

Si Mgr Fellay voit une paille au Vatican, ne voit-il pas la poutre qui se trouve dans la FSSPX ? Il est vrai qu'en fait de paille, nous pourrions surtout regarder vers le sycomore de l'abbé Celier-Sernine. Quatre ans après le scandale du pamphlet '*La Paille et le sycomore*', l'abbé Celier est plus que jamais sur le devant de la scène et annonce partout où il va, et à qui veut l'entendre qu'il « parle au nom de Mgr Fellay et de la FSSPX » et qu'il en est le porte-parole le plus autorisé.

MGR FELLAY CONFIRME DESORMAIS A LAUSANNE LE MENSONGE ET L'IMPOSTURE SACRILEGE DU « *BOUQUET SPIRITUEL* »

Mgr Fellay était déjà au courant à Pâques 2006 du projet de *Motu Proprio*. Il le reconnaît désormais :

> *« **Il y a une année, à Pâques**[2], quelqu'un de très très bien placé, très proche du pape nous disait : ce Motu Proprio vous en serez déçu, **parce qu'on peut déjà à ce moment là parler d'un Motu Proprio**, parler de cette initiative du pape de vouloir libérer la messe mais il doit faire tellement de concessions que on sera déçu »* Mgr Fellay, Lausanne, 29 avril 2007

Néanmoins, pour justifier le « *bouquet spirituel* », **il a du, prisonnier de ses propres contradictions publiques, mentir publiquement sur radio Courtoisie en niant formellement être au courant du *Motu Proprio* en juillet 2006**, alors que ce « *bouquet* » avait été lancé lors du chapitre général.
Pour préciser les faits[3], rappelons que le **12 octobre 2006 au soir**, **Mgr Fellay** a du expliquer de façon hésitante aux auditeurs de ***Radio Courtoisie***[4], que :

> *« Eh bien… **je n'étais pas du tout, disons, au courant**, du développement de ce fameux, euh, décret, motu proprio au moment où nous avons lancé çà au Chapitre, et donc, euh,… **les dernières relations***

[2] A Pâques 2006
[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-19-A-00-L_abbe_Lorans_compromet_Mgr_Fellay.pdf
[4] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/010_2006/VM-2006-10-14/VM-2006-10-14-A-00-Faux_fuyants_de_Mgr_Fellay.htm

*que j'ai eu avec Rome, la dernière fois que j'ai parlé avec, euh, le Cardinal Castrillon, **c'est le 15 novembre**… (silence) … (…) … donc 2005… **bientôt un an** et donc, euh, euh, tout çà, ce sont des … **élucubrations** … paranoïdes ou paranoïaques, euh, qui, euh, qui n'ont absolument aucune valeur, euh, non, il n'y a aucune, euh, aucun complot, aucune négociation, euh, secrète, (…)* » **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

« ***ces histoires comme quoi il y aurait euh des accords secrets ou que cette demande de prière serait une supercherie, euh, euh, c'est, euh, çà ne vaut absolument rien, pour être gentil*** » **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

Et l'abbé Lorans a révélé **le 16 octobre 2006 que Mgr Fellay avait reçu en juin 2006 une lettre du même abbé Castrillon Hoyos, mettant ainsi Mgr Fellay en porte à faux avec ses déclarations publiques du 12 octobre 2006, en détruisant publiquement le faux argument que son Supérieur général avait avancé sur Radio Courtoisie (le silence de 11 mois) pour nier la supercherie du «** ***bouquet*** **».**

Tout cela confirme que nos analyses publiées en octobre 2006 et auparavant étaient parfaitement exactes.

Nous avions décrit la réalité, nous avions révélé la vérité, et c'est bien ce qui a tant gêné le réseau des infiltrés modernistes, qui n'ont cessé de dénigrer et d'insulter *Virgo Maria* – **avec la bénédiction complice et coupable de l'abbé de Cacqueray, Supérieur du District de France de la FSSPX** - en prétendant que nous nous trompions sur les dates, ou que nos analyses étaient fausses.

Tout au contraire, nous étions dans la vérité - et eux dans le mensonge VOLONTAIRE - et les analyses que nous avions alors publiées se trouvent aujourd'hui pleinement confirmées. Et confirmées par le responsable lui-même de la FSSPX.

Comment ne pas ressentir une certaine indignation, en entendant celui-là même qui a fait prier la Très Sainte Vierge Marie par des milliers de fidèles à l'automne dernier, venir déclarer désormais de ne pas mettre ses espérances en ce qui a constitué l'objet de la prière. Que dire d'un tel comportement ? Faire supplier la Mère de Dieu pour une prière, et quelques mois plus tard évoquer l'objet de cette prière avec un rire désopilant en expliquant qu'il ne faut pas « *courir d'un rêve à l'autre* » ! ou encore : « *il vient ou il vient pas ?* ». Nous avons déjà vu que ce « *bouquet spirituel* » était une imposture sacrilège, le mensonge factuel en a apporté la confirmation, la désinvolture du ton de Mgr Fellay aujourd'hui accompagne tout cet ensemble. Est-ce là un propos d'évêque ?

« et puis, le fameux Motu Proprio, il vient ou il vient pas ? »
Rire désopilant "n'y mettez pas vos espérances sinon vous courrez d'un rêve à l'autre advienne que pourra" "ça viendra, ça viendra pas" Mgr Fellay, Lausanne, 29 avril 2007

Mgr Lefebvre agissait-il ainsi ? Certainement pas.

En plus de cette désinvolture nous pouvons aussi nous poser une autre question, celle de savoir si Mgr Fellay a renoué des relations discrètes avec l'abbé Laguérie ? En effet l'évêque révèle très curieusement dans sa conférence des informations très précises possédées par l'abbé Laguérie.

A ROME, L'HUMILIATION DU SUCCESSEUR DE MGR LEFEBVRE. VANITE ET DESINVOLTURE ROMAINE A MENZINGEN ?

Autre passage significatif de la conférence de Lausanne, Mgr Fellay nous apprend que Wojtyla-Jean-Paul II lui a accordé en 2000, cinq minutes, dont trois de silence, c'est-à-dire deux minutes ! Et de plus, il lui a été permis d'effectuer des corrections au compte-rendu de la réunion qu'il avait eu la veille avec Castrillon Hoyos, pendant seulement les quelques instants d'un trajet en voiture de 300 m ! (sic) N'est-ce pas là se moquer du successeur de Mgr Lefebvre de la part des autorités conciliaires ? La dignité d'un évêque catholique, et qui plus est dépositaire du combat de la sauvegarde de la transmission du sacerdoce sacramentellement valide n'eût-elle pas

exigé qu'il mit immédiatement un terme à ses relations avec ces personnages qui le traitaient de telle manière ? Après les sacres de 1988, Mgr Lefebvre a souhaité se préserver de telles influences néfastes.

Et puis, la suite du propos de Mgr Fellay devient consternante. Que signifie cet amusement presque puéril devant cette situation qu'il décrit et qui n'est rien de plus que sa présence près du bureau de Wojtyla-Jean Paul II au Vatican comme pour tout visiteur ? Sept ans plus tard, la scène est apparemment restée gravée dans l'esprit de Mgr Fellay, et provoque encore en lui une émotion assez forte pour susciter de sa part une sorte de presque fou rire, d'amusement incontrôlable et qui ne manque pas de surprendre de la part d'un évêque enseignant des fidèles. Serait-ce donc que la possibilité de se pencher par la fenêtre du soi-disant pape, lui donne quelque vertige ? L'atmosphère romaine tourne-t-elle la tête à Mgr Fellay ? Mgr Lefebvre était-il pris de tels accès désinvoltes à la suite de ses visites romaines ? Mgr Lefebvre connaissant bien et depuis longtemps la Curie romaine, déjà du temps du Pape Pie XII et bien avant qu'elle ne devienne ce repaire délétère de l'Eglise conciliaire que nous connaissons et il n'était pas homme à se laisser aussi vite impressionner.

> *« Donc, on était assis, et là c'était très drôle, du point de vue anecdotique. Parce que donc le pape, lui il était déjà descendu dans l'ascenseur, il était déjà sur la place Saint-Pierre, et nous, nous regardions le pape depuis la fenêtre (rire), depuis sa fenêtre (rire), hé hé nous étions encore (rire) là (rire) disons (rire) juste à côté (rire) de ses appartements privés là, dans une des fenêtres (rires) où il apparaît (rire) d'habitude (rire) alors, on était les deux (rire) à regarder le pape (rire) hi hi (rire) hé hé (rire). Et donc nous nous sommes assis là, il y a une grande grande table là, dans cette salle d'audience pour faire ces corrections avec le secrétaire du pape, et donc la correction que je voulais faire, la précision, c'était que je reprochais au texte de DH d'être contre la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et bien figurez vous que le secrétaire du pape s'est tourné vers le cardinal pour lui dire 'qu'est-ce que c'est que ça ?' Le secrétaire du pape ne savait pas ce que c'était que la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ca vous donne des frissons. Alors vous voyez là, vous voyez Mgr Fellay qui est en train d'apprendre au secrétaire du pape ce que c'est que la Royauté (rire) sociale de Notre Seigneur (rire) devant le cardinal Castrillon. C'est pas mal, hein ? Ca vous montre l'état de l'Eglise, hein. C'est pas glorieux. »* Mgr Fellay, Lausanne, 29 avril 2007

Autre point, Mgr Fellay n'a-t-il pas imaginé que le secrétaire « du pape » ait feint l'ignorance de ne pas savoir ce que c'était que la Royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ et l'ait abusé, sous l'œil rusé de l'abbé Castrillon Hoyos qui voyait ainsi un moyen très habile de donner l'impression au Supérieur de la FSSPX de se trouver valorisé sur un sujet capital pour lui, et dont l'abbé Castrillon Hoyos sait qu'il s'agit d'une pierre d'achoppement majeure ?

Mgr Fellay a-t-il vraiment mesuré à quel genre d'adversaires il a affaire ? Les contacts avec la Rome néo-Anglicane sont dangereux.

Ne voyons-nous pas, à travers ses contacts répétés avec Rome, à travers sa fréquentation continuelle des membres du petit réseau du ralliement, Mgr Fellay se laisser influencer progressivement par l'atmosphère délétère et rigolarde de la Rome conciliaire, ce climat n'envahit-il pas maintenant le quartier général de Menzingen ? Lors du *non possumus* de janvier 2007 à *Si si no no*, l'évêque avait eu un discours d'une autre tenue. Il est vrai que ce discours a été censuré en France dans les médias tenus par le réseau des infiltrés modernistes.

LE SCHEMA MENSONGER ET PUERIL DE RATZINGER (CLIVAGE CONSERVATEUR/PROGRESSISTE) DESORMAIS CRU ET ENSEIGNE PAR MGR FELLAY

Autre poncif entendu pendant la conférence, à Lausanne Mgr Fellay reprend ce schéma illusoire du clivage conservateur / progressiste : *"C'est le contraire d'un homme extrême" "C'est un homme qui veut épouser les extrêmes. Il veut être ni progressiste, ni traditionaliste"(Rire de Mgr Fellay)*
La encore un tel piège nous désole. Mgr Lefebvre avait parfaitement compris à qui il avait affaire avec Ratzinger.

Et puis désormais Mgr Fellay semble adopter ce sophisme : *"interpréter le concile à la Lumière de la Tradition, c'est ce que nous disons nous"*. Pourtant, il y a un an, Mgr Tissier de Mallerais rejetait le concile aux Etats-Unis en déclarant qu'il était imprégné de la philosophie d'Emmanuel Kant et qu'il n'y avait pas d'autre méthode à son égard que d'appliquer la *Tabula rasa.*

Il ne faut pas prendre les fidèles français pour des esprits désinformés, légers, sans mémoire, désinvoltes et rigolards. Beaucoup se forment et sont très bien informés sur l'actualité réelle de la FSSPX, les agissements des manœuvres du petit réseau des infiltrés modernistes leur apparaissent clairement, ils les décodent et en devinent les intentions cachées. L'affaire Sernine-Celier a ouvert les yeux à beaucoup sur les influences actuelles de l'infiltration et de la gnose. Un excellent article du *Sel de la terre* n°60 vient d'ailleurs de mettre à jour les avancées de l'infiltration dans les milieux traditionnels en France. Nous l'avons déjà recommandé.

Nous venons de rappeler[5] il y a deux jours, les questions de fond qui se posent gravement aujourd'hui, et notamment le péril de mort qui menace le sacerdoce sacramentellement valide. Un fidèle sur cinq a quitté les chapelles de la FSSPX en France au cours des derniers mois, alors qu'en parallèle les responsables pratiquent la politique de l'autruche face aux faits publics accablants que révèlent le CIRS sur le nouveau rite épiscopal. Qui niera le canon 235 du Pape Pie XII ?

C'est à la lumière de ces enjeux, auxquels Mgr Lefebvre eut été extrêmement sensible, que nous attendons que le supérieur de la FSSPX se prononce. Lausanne n'est pas Paris. Il n'est que temps que les responsables de la Tradition et de la FSSPX tout spécialement assument pleinement leurs responsabilités et coupent définitivement avec cette atmosphère délétère et désinvolte qui vient de la Rome des antichrists et se propage par contagion par ces contacts et cette petite camarilla qui s'en fait le vecteur au sein de la FSSPX.

L'heure n'est pas à un comportement puéril, mais à celui que des fidèles attendent de véritables évêques catholiques.

Qu'en est-il de la déclaration[6] prêtée à Mgr Fellay par le site *Donec Ponam* au sujet des « *prêtres probables* » que les fidèles doivent accepter « *par principe a priori* » ? Cela veut-il dire que les seuls prêtres invalides sont les 'prêtres' conciliaires qui rentrent en contact avec la FSSPX, les autres sont tous '*a priori*' valides ? Ces propositions ont été condamnées par les Papes Innocent XI et Léon XIII, Mgr Fellay les a-t-il soutenues et les soutient-il ?

De graves questions sont posées désormais par les nombreux faits tels que la question des sacres, c'est là que la Très Sainte Vierge Marie et Notre Seigneur Jésus-Christ attendent les prêtres bien sûr, mais avant tout et surtout les évêques.

A l'école de Notre-Dame, méditons la Salette et son secret.

Continuons le bon combat

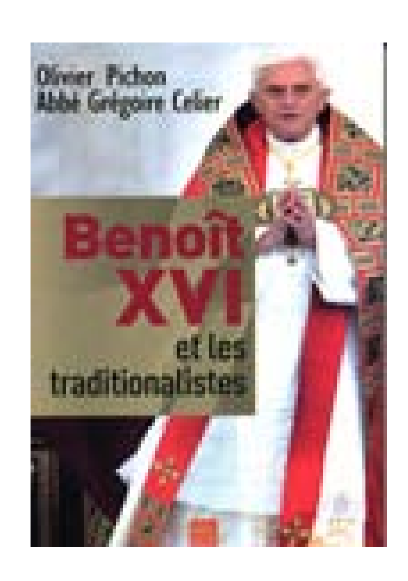
Abbé Michel Marchiset

Annexe – Un site traditionnel américain réagit à l'affaire Celier

The Crisis within the SSPX on a Sellout to Newrome Accelerates[7]

From: Francois, the TRADITIO Network's SSPX French Correspondent

[5] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-05-A-00-Echec_politique_du_ralliement.pdf
[6] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-04-A-00-Mgr_Fellay_Donec_Ponam.pdf
[7] http://www.traditio.com/comment/com0706.htm



SSPX Priest's Book, Translated *Benedict and the Traditionalists* Advocates a Sellout to Newrome by the Society of St. Pius X The Book Has Been Apparently Supported by the SSPX's Superior General, Bernie Fellay But Now Has Been Condemned by SSPX Bishops Tissier de Mallerais and Williamson

In February 2007 Fr. Gregoire Celier, a French SSPX priest of ultra-liberalist and modernist persuasion, published a book entitled *Benoît XVI et les Traditionalistes [Benedict XVI and the Traditionalists]*. This book aims at the sellout of the SSPX to Newrome. Despite the fact that Celier's book is promoted by the SSPX French District Superior, the majority of the SSPX's priests and faithful here have rejected it. **The internal crisis in the SSPX has accelerated as Celier's book in favor of a sellout to Newrome has just been condemned openly and publicly by two of the SSPX's four bishops, Tissier de Mallerais and Richard Williamson.**

In May-June 2007 Celier had written an article, *De la Validité du Sacre [On the Validity of Episcopal Consecration*], defending the validity of the 1968 Novus Ordo rite of episcopal consecration and attacking traditional Catholics who have called it into question as invalid. Since Celier's article has been circulated in publications of the SSPX, it has been generally accepted to represent the opinion of the SSPX's current General Superior, Bernie Fellay.

As a consequence, Fellay quickly set up a lecture in Paris on Thursday, June 7, 2007. Although this is the day that the Church traditionally reserves for worship of the Most Blessed Sacrament, as it is the Feastday of Corpus Christi, nevertheless Fellay judged the matter so urgent that he did not hesitate to come to in Paris to save and protect Celier and his book in favour of the sellout to Newrome.

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

Samedi 9 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

A Paris, Mgr Fellay n'a pas soutenu l'abbé Celier qu'il a marginalisé

3 évêques ne soutiennent pas le livre '*Benoît XVI et les traditionalistes*'
« L'accord pratique, (…) c'est du suicide tout simplement » déclare Mgr Fellay à Paris le 7 juin 2007
A Compiègne l'extrême-gauche va-t-elle à médiatiser l'abbé Celier pour la Fête-Dieu ?

UNE IGNORANCE ET UNE MARGINALISATION DE L'ABBE CELIER PAR MGR FELLAY QUI VALENT POUR DESAVEU

La conférence de Mgr Fellay organisée dans l'urgence à Paris alors que l'abbé Celier parcours la France en se présentant comme le porte-parole du Supérieur de la FSSPX a permis à l'évêque de reprendre la main et de donner « *sa* » version des relations de la FSSPX avec Rome, sujet que l'abbé Celier a tenté de s'accaparer dans les médias par la publication de son livre '***Benoît XVI et les traditionalistes***'.

Nous avons reçu plusieurs comptes-rendus de cette soirée qui fut suivie par différents fidèles. Ceux-ci nous apportent quelques éléments très significatifs.

Un de ces fait très significatif de cette soirée au palais de la Mutualité, fut que **jamais ni le nom de l'abbé Celier, ni le titre de son livre n'ont été cités par le prélat**.

> *« L'abbé Celier, était arrivé en avance,* ***il fut superbement ignoré par Mgr Fellay et l'abbé Lorans qui lui tournèrent le dos en rentrant dans la salle, passant à côté de lui sans même faire mine de remarquer sa présence.*** *Installé au dernier rang de la salle pendant la conférence, l'abbé Celier,* ***s'affichait de façon très visible avec l'abbé Aulagnier à la fin de la conférence, ils étaient en grande conversation très joviale.*** *En fin de conférence* ***l'abbé Bonneterre faisait montre de grande déférence envers Mgr Fellay*** » Un fidèle

Désaveu cinglant pour le directeur sur le départ de *Fideliter* qui sillonne les prieurés de France, en s'autoproclamant « ***porte-parole*** » de Mgr Fellay !

Il nous est aussi rapporté aussi que l'abbé Lorans annonça une table de presse où se trouvaient quelques numéros de *Nouvelles de Chrétienté*, **mais où ne figurait aucunement le livre de l'abbé Celier '*Benoît XVI et les traditionalistes*'**.

Présenté comme le « ***héron*** » d'une fable dans le livre, l'évêque n'avait visiblement aucunement le désir de promouvoir de quelque manière que ce soit cette « ***œuvre très personnelle*** » de l'abbé Celier.
Si telle eût été son intention, il aurait fait mettre en vente les ouvrages d'Albin Michel, aurait signalé le livre aux fidèles, l'abbé Lorans l'aurait indiqué dans son annonce, **et même l'abbé Celier aurait été assis derrière une table pour dédicacer**. **Rien de tout cela n'a eu lieu, la présence de l'abbé Celier ne s'expliquait vraisemblablement que parce qu'il s'était lui-même invité, tout comme l'abbé Aulagnier**.

Mgr Fellay, par sa façon de faire, **par son silence qui correspond à un désaveu pour l'abbé Celier, rejoint ainsi ses deux autres confrères, Mgr Tissier de Mallerais et Mgr Williamson qui ont mis le livre de l'abbé Celier « à *l'Index* » et qui, pour l'un, l'accuse de *« modernisme achevé »*, qui attend que l'abbé de Cacqueray *« sévisse »* contre l'abbé Celier et qui invite les fidèles à protester d'une façon qui ne soit pas *« modérée »***.

Constatant la disgrâce de l'abbé Celier, l'abbé Bonneterre, qui s'est fait remarquer par son zèle à inviter l'abbé Celier à la chapelle sainte Germaine à Paris et durant la conférence à faire valoir tous les liens qui les unissent, cherchait-il à faire oublier sa compromission avec l'abbé Celier et à se dédouaner devant son Supérieur qui traite par l'ignorance l'auteur de 'Benoît XVI et les traditionalistes' ?
Il est certain que, témoins de la disgrâce qui frappe l'abbé Celier que deux évêques viennent déjà de crosser **et que le Supérieur général ignore superbement,** il apparaît peu prudent à ceux qui l'ont invité, de trop afficher leurs liens avec ce directeur en partance de la revue *Fideliter* et des éditions Clovis.

UNE AMBIANCE D'ENTERREMENT, L'ABBE LORANS AYANT EVITE DE DONNER LA PAROLE AUX FIDELES AFIN QUE CEUX-CI PUISSENT POSER DES QUESTIONS

Autre réaction sur l'atmosphère qui régnait au palais de la Mutualité :

> *« Le ton de Mgr Fellay était grave et pesant, sans chaleur ni enthousiasme, dérogeant rarement par une plaisanterie, mais revenant rapidement sur son discours.*
> *L'évêque semblait gêné, peu à l'aise, débitant un discours sans âme. A un seul moment on entendit son souffle se ranimer, un certain naturel revenir, ce fut lorsqu'il évoqua l'opposition entre l'Eglise et les principes du monde.*
> ***Très étonnamment, Mgr Fellay redevenait lui-même, sans restriction ni liens, quand il rappelait les principes catholiques et qu'en un mot, il s'exprimait comme un évêque catholique. Faut-il en conclure que cet exposé de cette politique des accords lui pèse et ne lui est aucunement naturelle ?***
> *Si Mgr Fellay semblait distant, réservé, **l'abbé Lorans était quant à lui complètement éteint, la mine presque triste, le nez dans ses papiers, semblant peser au millimètre ses questions.***
> *Bref, une ambiance digne d'un enterrement qui respirait l'ennui et dont on attendait que vienne sonner le gong final qui mettrait un terme à cette soirée ennuyeuse comme la pluie. »* Un fidèle

Selon les participants, **de questions il n'y en eût point**, l'abbé Lorans enchaînant immédiatement sur le *Salve Regina*.
Une salle à genoux devait le rassurait car ainsi **il ne risquait point d'entendre monter d'elle quelque question impertinente sur les *« prêtres probables »* ou la *« validité a priori »* ou encore l'invalidité des sacres d'évêques dans le nouveau rite de consécration épiscopale**.

En un an, voire deux, quel changement d'ambiance et de ton !
Cette façon de faire à commencé le 10 décembre 2005, lorsque Mgr Fellay donna sa conférence sur les relations avec Rome dans l'église Saint Nicolas du Chardonnet, le responsable de la Communication, l'abbé Lorans, était ainsi certain que peu de fidèle se risqueraient à des questions impertinentes dans une église.
Voila où a mené la politique des « *deux préalables* » héritée de l'abbé Aulagnier.

Rappelons qu'il n'y a pas encore longtemps les questions en fin des conférences de la FSSPX étaient les bienvenues.
Désormais les responsables de la Communication et les dirigeants les redoutent, ils ont peur du dialogue public avec les fidèles !
Pourquoi ont-ils peur ? Mgr Lefebvre s'était-il mis dans cette situation de devoir redouter les fidèles ?

Les observateurs ont **remarqué la présence des abbés Celier, de Cacqueray, Bonneterre, Lorans, Quillard, Thouvenot, de Lacoste et Aulagnier.**
Selon des sources, la salle comprenait 14 rangées sur une trentaine de chaises. La salle n'était pas remplie. **Environ 300 à 330 personnes étaient donc présentes, mais peu de jeunes étaient là, la plus grande partie composée par des membres du MJCF.**

Une messe ayant eu lieu juste avant à l'église de Saint Nicolas du Chardonnet, beaucoup de fidèles avaient prolongé la soirée en rejoignant la conférence.
Mais quel faible nombre pour entendre Mgr Fellay !

300 personnes pour entendre parler de la « libéralisation de la messe » ! Preuve supplémentaire que cette politique « *des préalables* » de l'abbé Aulagnier n'intéresse guère les fidèles.

Voici un compte-rendu qui circule :

> Abbé Lorans interviewer:
>
> Ce que dit Mgr Fellay en substance
>
> -Quand arrivera le *Motu Proprio* ? "*On n'en sait rien*". Mais en regardant les déclarations de plusieurs prélats (Hoyos au CELAM); "*il est difficile de dire que ce sont des paroles en l'air*".
> -Le Motu Proprio (MP) "*est plus qu'une simple concession à des nostalgiques*".
> Selon Mgr Fellay, volonté de Rome de renforcer la commission Ecclesia Dei et aussi de regrouper les différents dicastères à Rome.
> Evocation par Mgr Fellay de la possibilité d'une nouvelle entité romaine entièrement consacrée au rite tridentin.
>
> Question de l'AB Lorans: la sortie du MP satisferait-elle à la demande du premier préalable de la FSSPX?
>
> Mgr Fellay : "*le Pape aime cette messe*". "*Elle n'a jamais été abrogée*"
> comme en témoignent les déclarations de Mgr Hoyos. Redonner la messe "*ne serait que justice*".
>
> Selon Mgr Fellay: Si le MP établit une liberté totale sans restriction aucune, le premier préalable serait satisfait.
> En revanche, si le texte donne l'occasion aux évêques de court-circuiter les demandeurs de la messe de St Pie V, le premier préalable ne serait pas satisfait.
>
> Question de l'abbé Lorans: le MP et les prêtres et fidèles de l'Eglise officielle ?
>
> -"*attente*" et rejet implicite de la nouvelle liturgie (évocation des églises qui se vident etc..).
> -Les fidèles et prêtres de la commission Ecclesia Dei "*brimés*". "***S'ils ont cet instrument - de la messe entre leurs mains, ils vont essayer de l'utiliser***".
>
> Mgr Fellay prédit par la suite un conflit inévitable entre les évêques et Rome. Pour lui, l'après *Motu Proprio* sera "***très intéressant***".
> Mais "***le Pape a peur***".
> Evocation par Mgr Fellay d'une déclaration de Hoyos à Mgr Fellay sous Jean-Paul II:
> "nous ne pouvons pas donner la liberté de la messe nous risquons de perdre le contrôle et de casser l'Eglise".
>
> (Commentaire : Il établit une dialectique "*bon pape Benoît XVI mais prisonnier/mauvais évêques*". Conclusion "***il faut aider le Pape...***")
>
> Après, le pompon: "***Si chance égale est donnée aux deux rites, il n'est pas difficile de voir quel rite va gagner***".
> "*C'est pour cela qu'à Rome certains sont hostiles*".

pour poursuivre sur un "*J'ai un petit soupçon" sur la volonté de Benoît XVI de mettre au rencard le nouveau rite "mais osera-t-il le dire?*". (no comment..)

-Selon Mgr Fellay: Les jeunes prêtres sont plus ouverts que les anciens prêtres sur la messe et le concile. Conclusion de Fellay: "*il y a de l'espoir*" (sourire…)

Question de l'abbé Lorans: Messe effet ou cause de la crise?

Mgr Fellay: *"si on dit coupons la nouvelle messe mais laissons le concile, il y aura toujours les fruits amers*".

Benoît XVI "*ne voudra jamais aller à l'extrême mais il voudrait réunir les extrêmes*".
"*Ni Mgr Lefebvre ni les super-progressistes mais il a des affections des deux côtés*".
De quel côté penchera-t-il? "*Je ne sais pas*" (sourire et rire un peu nerveux).

Evocation du discours du 22 Décembre à la Curie sur Vatican II puis considérations telles que:

"***celui qui veut vivre intégralement sa foi doit souffrir. S'il croit qu'il peut vivre intégralement sa foi de manière paisible, il se trompe***".

Evocation de la déclaration du Cardinal Arinze sur le texte de la consécration de la messe "*pro multis*" au lieu "*pro omnes*".
Mgr Fellay indique que cette correction imposée par le Pape est faite "*contre presque toutes les conférences épiscopales" "donc il y a quelque part de l'espoir*".
Conclusion de Mgr Fellay: la question du *pro multis*+celle du *Motu Proprio* sont des indices du combat que "*mène la Providence pour sauver les âmes*".

Puis il s'interroge: "*Comment arriver un jour à trouver la Tradition de nouveau dans l'Eglise?*": Il faut envisager les choses de manière "*progressive*", "*lente*".

d'où le "*faire un accord est mettre une couverture sur le problème*".
"*pas d'accord canonique maintenant, ce serait du suicide*".

Remarques: bien entendu, aucun commentaire sur le fond du problème (validité des ordres post-conciliaires, quid de l'enseignement dogmatique de Benoît XVI, visite de la Mosquée bleue, rencontres interreligieuses, éloge du charismatisme etc..).

Etablissement d'une dialectique d'opposition entre Benoît XVI, peint comme plein de bonne volonté mais craintif et l'omnipotence des méchants évêques conciliaires des conférences épiscopales qui lui mettent des bâtons dans les roues.
(**Madiran ne dit pas mieux**..). Conclusion implicite: Il faudra batailler pour aider BXVI.

Utilisation d'arguments chocs pour consolider la perspective dangereusement sentimentale qu'il veut inoculer aux fidèles tels que:
Dans certaines congrégations en Europe, impossibilité pour certains prêtres de réciter leur chapelet en public sinon, ils sont mal vus etc..
(d'où un émoi dans l'assistance au moment où il évoquait ces épisodes certes douloureux...mais bon, utilisés à mauvais escient)

Dernier détail: Répétition de la comparaison entre l'Eglise - qu'il ne cessait de répéter comme "*Une, Sainte mais faite d'hommes*" - et ....les toilettes :

"***l'Abbé Schmidberger a dit un jour à un prélat: "*laissez-nous la possibilité de nettoyer les toilettes**" (rire dans l'assistance à ce moment-là ?!)

LE CONSTAT D'IMMOBILISME DE MGR FELLAY. UNE POSITION DESORMAIS SUR LA DEFENSIVE

La *Porte Latine* a mis en ligne[1] la conférence de Mgr Fellay.

[1] http://www.laportelatine.org/formation/audiotheque/audiotheque.php

En substance, on peut dire que Mgr Fellay **reprend beaucoup d'éléments de sa conférence de Lausanne, mais avec un ton empreint de plus de gravité et de sérieux. Nous remarquons la suppression de la fable du « *bon Benoît* » qui ne parviendrait pas à diriger la Curie des « *méchants cardinaux* ». De même, l'anecdote risible de Bertone installé dans les jardins du Vatican a disparu.**

Nous remarquons aussi l'absence totale de toute allusion à l'historique du *Motu Proprio* et à la lamentable affaire du *« bouquet spirituel »* (une '*nouvelle bataille de Lépante*' (sic) selon l'abbé Lorans) qui a littéralement disparu.
Il est vrai qu'elle met directement en évidence le mensonge de Mgr Fellay qui connaissait le projet du Motu Proprio, dès mars 2006, bien avant de faire réciter un million de chapelets aux fidèles pour obtenir le « miracle » du Motu Proprio déjà planifié.

Il y aurait beaucoup de choses à reprendre sur les différents points de cette conférence, **tel que sur l'invocation inapproprié de l'indéfectibilité de l'Eglise**, **ou encore sur cette fausse Eglise conciliaire qui au lieu d'être perçue comme illégitime et sans Ordres valides, comme a pu l'être la synagogue déchue après la crucifixion, est encore perçue comme la véritable Eglise catholique**.

Comment continuer à considérer l'Eglise conciliaire comme l'Eglise catholique ?

Etablissons le parallèle entre notre situation historique et celle des premières communautés chrétiennes, il est saisissant. A entendre Mgr Fellay c'est comme si nous devions **imaginer saint Pierre et les Apôtres dépensant toute leur énergie à parvenir à conclure un « *accord* » avec la synagogue devenue illégitime, celle de Caïphe et des vignerons homicides ?**

Imagine-t-on tous les efforts des premières communautés chrétiennes orientées par les Apôtres vers la l'obtention d'une « reconnaissance » par la synagogue illégitime et se donnant pour mission de convaincre les chefs de la synagogue d'adopter la véritable religion de Notre Seigneur Jésus-Christ ?

Evidemment, il n'en fut rien, et s'ils l'avaient fait, les Apôtres auraient suscité la colère divine, <u>car Dieu avait condamné cette synagogue déchue dont les chefs avaient, en toute connaissance</u>, ainsi que nous le précisent dans les trois synoptiques les évangélistes qui rapportent la parabole des v*ignerons homicides* qui ouvre la semaine de la Passion et qui est à l'origine de la fondation, le jeudi Saint, par Notre Seigneur Jésus Christ du Sacrifice de la Nouvelle et Eternelle Alliance, scellée dans Son Sang selon le Sacerdoce nouveau et Eternel de Melchisédech <u>qui abolit pour l'éternité la légitimité du Sacerdoce d'Aaron déchu de l'Ancienne Alliance dont Notre Seigneur avait réalisé la Promesse faite à Abraham par Son Incarnation</u>.

La parabole des vignerons homicides était là en effet pour le proclamer de façon magistrale. Les grands chefs des prêtres le comprirent très bien car à peine Notre Seigneur leur avait-il répondu par la citation scripturaire de la pierre angulaire, que ces prêtres prévaricateurs se réunirent entre eux pour comploter la mise à mort de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Et la punition de Dieu fut conforme à la prophétie de Notre Seigneur qui pleurait sur Jérusalem : en l'an 70, le temple de Jérusalem fut détruit.
C'est aussi le sort qui attend cette Eglise conciliaire avec laquelle l'abbé Aulagnier, le père des deux préalables de la FSSPX, cherche tant à s'accorder.
Ceux qui s'attachent à l'Eglise conciliaire seront emportés dans sa chute, lorsque sonnera l'heure du châtiment divin. Et ce châtiment viendra, il a été annoncé par la Très Sainte Vierge Marie.

Rappelons ***La Salette*** et ***Fatima***.
Leurs prophéties révélées par Notre-Dame concordent avec les Saintes Ecritures et l'Apocalypse en particulier.

Cette dimension prophétique, biblique et historique était totalement absente de la conférence de Mgr Fellay, comme s'il vivait dans un univers fantasmagorique déconnecté de la réalité historique.

A un moment il dit ne pas comprendre comment le concile Vatican II a pu avoir lieu.

Propos extravagant dans la bouche de l'évêque successeur de Mgr Lefebvre, comme s'il n'y avait aucune étude historique sur la question.

Dans sa préface du 27 août 1976 de '***J'accuse le Concile***', Mgr Lefebvre déclarait :

> ***« Ils ont tourné le dos à la véritable Eglise de toujours,*** *lui ont donné de nouvelles institutions, un nouveau sacerdoce, un nouveau culte, un nouvel enseignement toujours en recherche, et cela toujours au nom du Concile.*
>
> ***Il est aisé de penser que quiconque s'opposera au Concile, leur nouvel évangile, sera considéré comme hors de la communion de l'Eglise. On peut leur demander de quelle Eglise ? Ils répondront de l'Eglise conciliaire*** *(…)*
>
> *On y décèlerait rapidement un* ***esprit non catholique****. De ces recherches le lien se ferait naturellement avec les réformes issues du Concile. Alors une singulière lumière éclaire le Concile. Elle provoque nécessairement la question : ceux qui ont réussi cette admirable manœuvre l'avaient-ils préméditée avant le Concile ? Qui sont- ils ? Se sont-ils réunis avant le Concile ?*
>
> *Peu à peu les yeux s'ouvrent sur une* ***conjuration stupéfiante*** *préparée de longue date. Cette découverte oblige à se demander : quel a été en toute cette œuvre le rôle du Pape ? Sa responsabilité ? En vérité, elle paraît accablante, malgré le désir de l'innocenter de cette affreuse trahison de l'Eglise.*
>
> *Mais si nous laissons à Dieu et aux futurs vrais successeurs de Pierre de juger de ces choses, il n'en est que plus certain que le Concile a été détourné de sa fin par un groupe de conjurés et qu'il nous est impossible d'entrer dans cette conjuration, quand bien même il y aurait beaucoup de textes satisfaisants dans ce Concile. Car les bons textes ont servi pour faire accepter les textes équivoques, minés, piégés.*
>
> *Il nous reste* ***une seule solution*** *:* ***abandonner ces témoins dangereux*** *pour nous attacher fermement à la Tradition, soit au Magistère officiel de l'Église pendant vingt siècles.*
>
> *Nous espérons que les pages qui suivent jetteront une lumière de vérité sur les entreprises subversives des adversaires de l'Eglise, conscients ou inconscients.*
>
> *Ajoutons que les appréciations des clercs et des catholiques libéraux, des protestants, des francs-maçons sur le Concile ne font que confirmer nos appréhensions. Le cardinal Suenens affirmant que ce Concile a été 89 dans l'Eglise n'aurait-il pas raison ?*
>
> *Alors notre devoir est clair : prêcher le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ contre celui de la déesse raison. »*

Et n'est-ce pas Mgr Fellay qui affirmait en 1999 qu'il existait quatre loges maçonniques cléricales au sein du Vatican. Et pourquoi se réunissent-elles ? Pour déguster un cappucino ?
Pourquoi Mgr Fellay ne parle-t-il plus de ces loges maçonniques ?
Que s'est-il passé depuis 1999 ?

Bien au contraire, sur la route de Chartres, Mgr Tissier de Mallerais a expliqué aux fidèles que le concile Vatican II fut la réalisation d'un plan maçonnique.

Il s'est passé qu'a été mise en place en 2000 la politique Aulagnier, c'est-à-dire celle du processus des deux préalables.
Cette même politique ou processus qui détourne la FSSPX de sa vocation qui est « ***Sacerdoce d'abord*** », **et qui instaure le faux objectif du « *Rite de Saint Pie V d'abord* », meurtrier du Sacerdoce sacramentellement valide.**

Présent le 10 juin 2007 au fond de la salle, l'abbé Aulagnier devait observer d'un œil goguenard se poursuivre la « ***politique Aulagnier*** » des « ***deux préalables*** », **mais sans Aulagnier,** car ayant été écarté par celui-là même qu'il continue à influencer par les fondements qu'il lui a fait adopter.

« *L'ACCORD PRATIQUE, (…) C'EST DU SUICIDE TOUT SIMPLEMENT* » LA FIN D'UNE POLITIQUE « *DES PREALABLES* » QUI SE TROUVE DESORMAIS DANS L'IMPASSE

Néanmoins cette politique Aulagnier des « *deux préalables* » commence à menacer la FSSPX de ruine à court terme
Déjà un fidèle sur cinq est parti.
Nous avons consacré un dossier à ce sujet.
Le rejet des accords par les abbés tend à se généraliser. Beaucoup ont décodé ces manœuvres et détecté les agissements qu'elles recouvrent.
Le rejet de l'abbé Celier et de son livre pro-ralliement est quasi-général. Il n'est plus soutenu en coulisse que par le petit réseau des infiltrés modernistes, et encore, il est devenu désormais très encombrant.

Et en conclusion de sa conférence, Mg Fellay déclare : « ***L'accord pratique, pour l'instant, avec leur manière de faire, de réagir et d'agir c'est du suicide tout simplement*** ».

Du suicide !
Oui, nous sommes d'accord, mais Mgr Fellay reconnaît-il la véritable identité de ses interlocuteurs et de cette Eglise conciliaire ?
Pour l'instant, tout ce que l'on peut dire c'est que la politique de « *réconciliation* » initiée sur les instances de l'abbé Aulagnier est désormais dans l'impasse.

POST-CONFERENCE. A COMPIEGNE, L'EXTREME GAUCHE VA-T-ELLE MEDIATISER L'ABBE CELIER ?

Il vient de paraître une information très curieuse. Le vendredi 8 juin, paraît **sur un forum d'extrême gauche un appel à manifester contre la messe de la FSSPX à Compiègne alors que doit s'y dérouler la Fête-Dieu**. Signalons que **la chapelle de Compiègne est desservie par l'abbé Celier**.

Aujourd'hui samedi, cet appel est **relayé sur le forum catholique par une personne intervenant sous le pseudonyme « *Gesta Dei* »** qui appelle les **lecteurs à se « *mobiliser* » pour « *éviter les problèmes* ».**
Le même « *Gesta Dei* » intervient peu après pour indiquer d'appeler le Quartier général de la FSSPX à Suresnes afin d'obtenir plus d'informations sur les horaires et le lieu de la Fête-Dieu à Compiègne.

Que signifie tout cela ?

Pourquoi cette soudaine manifestation ?
Pourquoi Compiègne ?
Pourquoi cette soudaine urgence d'extrémistes de gauche à venir perturber la Fête-Dieu dans ce lieu précis où officie l'abbé Celier ?

Pourquoi ce relais presque immédiat sur le Forum Catholique pour « *mobiliser* » ?
Pourquoi ce renvoi vers Suresnes pour obtenir les coordonnées de la Fête-Dieu ?

Toute cette agitation autour de la chapelle de l'abbé Celier nous étonne ? Que se passe-t-il ?

Nous invitons nos lecteurs à nous tenir informés s'ils ont plus d'informations.

http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=290032

Les bolches prévoient une manif anti-FSSPX pour dimanche ! par Gesta dei (2007-06-09 13:08:58)

> "Les Saints Pie X sont une secte d'extrême droite, faut il le rappeler, qui manifestent chaque année dans la ville de Compiègne et qui a l'autorisation de faire une messe publique sur la place du Chateau.

Vous trouverez facilement des infos sur eux, ils ont brulé un cinéma avec L'action française à Lyon il y'a quelques années.

Contre manif' rendez vous à 10h30 place du Chateau à Compiègne!
Venez nombreux, ne laissons pas la rue à ces allumés de catho!"

posté sur le redforum ...

Outre que l'info concernant l'AF brulant un cinéma soit fausse, il faut mobiliser pour éviter les problèmes ...

[réponse] par Candidus (2007-06-09 13:36:04)

Mais où se trouve la "Place du Château" ? J'ai consulté plusieurs plans et je ne la vois nulle part. L'esplanade devant le château s'appelle "Place du Général De Gaulle" et j'ai du mal à imaginer une messe sur cette place.

Le mieux est de ... par Gesta dei (2007-06-09 15:37:00)

Contacter directement la FSSPX pour en savoir plus.

Et voici l'information parue **sur le forum d'extrême gauche** :

http://redforum.propagande.org/phpBB2/viewtopic.php?t=19014



Affaire à suivre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

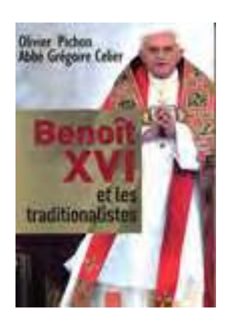
Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 15 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

„*Benoît XVI et les traditionalistes'* : synthèse du travail persévérant de l'abbé Celier qui amène la ruine de l'œuvre de Mgr Lefebvre

Dossier de 47 pages téléchargeable depuis : http://www.virgo-maria.org

Le binôme Aulagnier-Celier prétend diriger Mgr Fellay et la FSSPX, et les conduit rapidement à leur ruine. La collusion des thèses de l'abbé Celier et de l'abbé Barthe doit-elle laisser penser que ce dernier serait le théoricien extérieur de cette chute favorisée à l'intérieur de la FSSPX par l'abbé Celier ? Le fondement **substantiellement naturaliste et odieusement anti-Providentiel** du livre de l'abbé Celier est mis en évidence.





L'abbé Celier développe une illusion séductrice qui est l'antithèse de Notre-Dame à La Salette. L'abbé Celier ridiculise le sens Providentiel et surnaturel en désignant celui-ci comme un *« fallacieux prétexte de 'Dieu y pourvoira' »* (sic), alors que le dernier texte de Mgr Lefebvre lui oppose l'Apocalypse et le « *Veni Domine Jesu* ».
Près de 50 pages d'analyse du dernier livre de l'abbé Celier et une mise en évidence sous forme de tableaux de citations des oppositions fondamentales entre d'une part les idées de l'abbé Celier et d'autre part les intentions de Mgr Lefebvre et les enseignements de l'Eglise ou de Notre-Dame à La Salette**.**
„*Régularise*'-t-on une œuvre Providentielle ? A fortiori avec « ***la Rome des antichrists*** » (Mgr Lefebvre). Le livre de l'abbé Celier compare la FSSPX (que Mgr Lefebvre considérait comme une „œuvre Providentielle') à un „*vermiceau*' et celui qui la dirige, Mgr Fellay, à un „*héron*'.

Table des matières de l'étude

1 Une réaction bien tardive des évêques de la FSSPX contre l'abbé Celier

Mgr Tissier de Mallerais et Mgr Williamson **viennent de condamner publiquement l'abbé Celier et son dernier livre « *Benoît XVI et les Traditionnalistes* », et Mgr Fellay à Paris lui refuse ostensiblement son soutien** public en évitant de le citer et de le saluer lors de sa dernière prestation publique du 7 juin à Paris. Cela n'empêche nullement l'abbé Celier, avec le soutien actif de son supérieur du District de France, l'abbé de Cacqueray, de parcourir aujourd'hui le pays pour assurer dans les prieurés français de la Fraternité la promotion de ce livre qui invite la Fraternité à se rallier « ***à la Rome des antichrists*** », selon les termes mêmes de Mgr Lefebvre dans sa lettre de mission aux quatre évêques de la Fraternité (cf. *Lettre solennelle des fidèles aux quatre évêques* placée en tête de ce message, et derniers messages VM).

Mgr Williamson découvre ainsi publiquement aujourd'hui que ce personnage « *a toute l'allure d'un moderniste achevé* », alors que c'est ce même évêque (ancien anglican - variante méthodiste), **compère discret de l'abbé Schmidberger[1],** qui, censeur du Comité de lecture de la revue *Le Sel de la Terre* des Dominicains d'Avrillé, **ne cesse d'intervenir discrètement et obstinément pour protéger ce « *moderniste achevé* », en particulier pour le préserver des réactions salutaires de la revue des Dominicains** que suscitent à bon droit ses écrits insupportables pour tout catholique fidèle à l'œuvre de Mgr Lefebvre.

Car les écrits publiés par l'abbé Celier, ancien Professeur de Philosophie en classe de terminale du Collège de Châteauroux de la FSSPX, se sont toujours distingués au fil des ans par leur modernisme et leur naturalisme forcenés, sans que ses supérieurs de la Fraternité ne manifestent la moindre réprobation à son égard.
Bien au contraire, en dépit de ses écrits indéfendables, ses Supérieurs ont assuré avec impavidité sa promotion, en **le portant même à la tête du système de communication français de la FSSPX, lui confiant la responsabilité depuis 13 ans de la revue *Fideliter* et des éditions *Clovis***.

2 Oppositions fondamentales entre d'une part la pensée de l'abbé Celier et d'autre part, celle de Mgr Lefebvre et des enseignements de l'Eglise et de la Très Sainte Vierge Marie

L'analyse du livre de l'abbé Celier, de ses écrits antérieurs, et la confrontation avec les enseignements de Mgr Lefebvre, du Magistère de l'Eglise ou des révélations de Notre-Dame dans les apparitions reconnues par l'Eglise, dévoile un portrait des idées de l'abbé Celier saisissant.

En effet, derrière la façade officielle de responsable de la FSSPX qu'il tente de donner de lui-même, apparaît un personnage qui agit sous des pseudonymes et dont la pensée dans ses affirmations, repose implicitement sur des fondements naturalistes radicalement incompatibles de l'œuvre de Mgr Lefebvre.

Pour comprendre cela, il faut lire attentivement l'abbé Celier, isoler dans sa pensée ce qui constitue en quelque sorte les arcs-boutants de celle-ci et les méditer à la lumière de ce que dit Mgr Lefebvre ainsi que l'Eglise.

Il ressort de ce travail qui est détaillé par la suite, quelques grandes lignes que nous avons résumées tout d'abord dans quelques tableaux.

L'abbé Celier nie, dans les faits, un sens surnaturel et apocalyptique de la situation présente du monde et de l'Eglise. Il prétend que l'Eglise vit une crise, il ne parle jamais de Révolution contre l'Eglise, et, en dehors de toute référence aux Saintes Ecriture, en dehors de toute histoire du salut, en dehors de toute prophétie des châtiments annoncés, il décrit une „vision fantaisiste du futur' où, „sans violence', „progressivement', l'Eglise conciliaire revient à la Foi catholique. Pour rendre possible cette „pure fantaisie' il lui aura fallu écarter toute idée de complot historique contre l'Eglise, et toute idéologie gnostique qui aurait pu motiver un tel projet anti-catholique de destruction de l'Eglise, d'où son attaque masquée sous le pseudonyme de Paul Sernine contre les

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-02-23-A-00-Orchestre_noir_de_la_FSSPX_V3.pdf

travaux de Jean Vaquié qui mettaient à jour ces menées subversives contemporaines des milieux de l'ésotérisme chrétien. De même l'abbé Celier occulte le rôle de la Franc-maçonnerie dans la Révolution contre l'Eglise, c'est simple, il n'en parle jamais dans son livre qui prétend expliquer la période conciliaire. Pour prendre un exemple, l'appartenance maçonnique de Bugnini, sur laquelle Michael Davies insiste particulièrement, l'abbé Celier la passe sous silence.
Déjà promoteur d'un esprit naturaliste par son ouvrage de 1995, „Le Dieu mortel', l'abbé Celier apparaît en 2007 totalement imprégné d'un esprit naturaliste, esprit qu'il diffuse par son livre. Cherchez le surnaturel, vous ne le trouverez pas, il ramène tout à des schémas humains, des images triviales (pétroliers, déchets nucléaires, etc.), ne parlant JAMAIS de la Très Sainte Vierge Marie, s'exprimant comme si le monde des Saintes Ecritures ne faisait pas partie de son univers mental. Si l'on compare son écrit avec ceux d'un Mgr Lefebvre, où les citations bibliques affleurent, ou encore ceux d'un cardinal Pie, le contraste est totale et brutal. Par contre, il n'hésite pas à étaler sa toujours vivace culture de la musique pop & rock que pourtant Mgr Fellay a dénoncé en 1991 comme dangereuse et soumises aux influences sataniques.
L'abbé Celier nie le caractère surnaturel de l'œuvre de Mgr Lefebvre, la FSSPX, en se moquant de l' « immobilisme de type providentialiste » ou encore en parlant de « fallacieux prétexte » au sujet de l'invocation „Dieu y pourvoira', autant d'affirmations qui sont à l'opposée des textes de Mgr Lefebvre. L'archevêque affirme en tête des statuts de la FSSPX, le caractère Providentiel de l'œuvre qu'il a fondé. Mais il est vrai que l'archevêque agit comme le fondateur, et que par contre l'abbé Celier a tout l'air d'être un destructeur de cette œuvre. Ayant nié le caractère Providentiel de la FSSPX, l'abbé Celier va s'attacher à culpabiliser les fidèles de celle-ci en leur jetant à la figure le vocable d' « autojustification » et en faisant comme si la véritable Eglise catholique était l'Eglise conciliaire et comme si la véritable inquiétude serait que la FSSPX devienne ce que l'abbé Aulagnier appelle une « petite Eglise auto-céphale », alors que Mgr Lefebvre a toujours prétendu être fidèle à l'Eglise de toujours et qu'il n'a pas eu de mot assez durs pour condamner l'Eglise conciliaire dont les membres « ont quitté l'Eglise » selon ses propres termes en 1987.
L'abbé Celier va, comme l'a montré son article médiocre dans *Fideliter* en avril 2007, occulter l'attentat de 1968 contre les Saints Ordres catholiques. Et puis il va ensuite favoriser le projet anglicano-ratzinguérien de *« réforme de la réforme »* dont l'abbé Barthe est l'agent au sein de la Tradition.
Bien que foncièrement naturaliste, l'abbé Celier va néanmoins avoir recours à l'invocation de la volonté de Dieu pour introduire l'idée de la disparition de la FSSPX. Ce serait perdre une bataille pour gagner la guerre ! Au nom du Ciel ! et de l'esprit de sacrifice sans doute ! On imagine très bien l'abbé de Cacqueray (devenu le disciple de l'abbé Celier apparemment), la piété à la bouche, prêcher sur ce thème. Renoncer au combat de Mgr Lefebvre par esprit de sacrifice mais pour obtenir une « pluie de grâces ». Voilà ce que prépare le discours de l'abbé Celier : la destruction de la FSSPX.
Tout à son projet „fantaisiste' de retour progressif de l'Eglise conciliaire à la Tradition, l'abbé Celier nie l'attente de l'action providentielle de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la Très Sainte Vierge Marie dans l'histoire pour renverser le triomphe des « disciples de Satan » dont parle Mgr Lefebvre. Le fondateur ne cessait d'y placer ses espoirs, l'abbé Celier y voit un « fallacieux prétexte ». Fallacieux ! Ce qui en toute logique voudrait dire que Mgr Lefebvre était un menteur. Fallacieux ! Et de même pour les prophéties de Notre-Dame à la Salette : « fallacieux prétexte du „Dieu y pourvoira' » ?
Et corollaire de ce qui précède, l'abbé Celier, sous le pseudonyme de l'abbé Michel Beaumont en 2005, attaque la doctrine politique et sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ. Mgr Lefebvre en a fait la pierre angulaire de son combat, et Notre-Dame annonce les « nouveaux rois chrétiens » à La Salette. Mais pour l'abbé Celier, il s'agit d'un « concept inopérant » qui correspond à un « état de l'Eglise qui a définitivement disparu dans le passé ». Ratzinger n'aurait pas mieux parlé. Mais comme ces deux hommes s'entendent à merveille. D'ailleurs le 13 juin 2006 à Montpellier, l'abbé Celier a révélé qu'il participe à un « petit groupe » avec « deux évêques [conciliaires] ». Finalement tout s'éclaire. Est-ce avec l'accord de Mgr Fellay ?

Nous allons donc découvrir dans cette étude, une action cohérente et persistante de l'abbé Celier sur près de 15 ans, pour favoriser cet état d'esprit naturaliste qui aboutit à la destruction des fondements mêmes de l'œuvre de Mgr Lefebvre. Nous constatons aussi que l'abbé Celier mène sous des pseudonymes des combats très ciblés, sur des sujets capitaux : négation de la subversion (gnose) et renvoi aux oubliettes de la doctrine du Christ-Roi. Il ne s'agit pas d'un hasard mais d'un projet délibéré. Ces sujets clés sont justement les arcs-boutants du combat de Mgr Lefebvre.

Sur la base de ce dossier et des analyses qui ont précédé depuis quelques mois, nous sommes en droit non seulement de demander ce que fait l'abbé Celier à la tête de la revue Fideliter et des éditions Clovis mais aussi et surtout ce que fait cet abbé au sein de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, au sein de l'œuvre de Mgr Lefebvre.
Et ensuite, qui l'a couvert et protégé pour rester depuis 13 ans dans ce poste stratégique et mener un tel travail de sape ? Qui ?

2.1 Négation par l'abbé Celier du sens surnaturel et apocalyptique de la situation présente		
Abbé Celier	**Mgr Lefebvre**	**Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie**
« *Les décennies qui viennent vont donc nous faire assister en direct à un phénomène historique à la fois ordinaire dans son fond et inédit pour son objet concret.* ***L'Église va, en effet, avaler le gros morceau qu'est le Concile avec ses conséquences, le digérer****. À mon avis, il existe dans cette réforme conciliaire des nourritures absolument inassimilables par l'Église, qui mettent en péril la cohérence de sa doctrine et de sa vie. Je pense que* ***l'Église va procéder avec ces parties inassimilables comme on le fait avec les déchets nucléaires : on les coule dans une gangue de béton étanche, puis on les enterre profondément et à l'écart****, afin qu'ils ne fassent de mal à personne. Pour le reste de ce qui s'est dit et fait depuis quarante ans, après avoir été purgé de son mauvais esprit,* ***cela va prendre place dans une nouvelle synthèse ancrée dans la tradition****, ce qui permettra à l'Église de retrouver une nouvelle jeunesse missionnaire.* ***Oui, je crois que cela va se passer ainsi****.* » « *Ce que je crois utile de faire, c'est de montrer* ***qu'un tel processus de restauration progressive de la foi est possible, et dès maintenant, et sans provoquer une nouvelle révolution violente****, et avec les hommes d'aujourd'hui.* » p 212	« Faisant écho aux Papes d'avant 60 qui ont prophétisé sur les malheurs à venir de l'Église, si on ne les écoutait pas et si l'on faisait fi de leurs condamnations, faisant **écho aux prophéties de Notre-Dame de la Salette** et de Notre-Dame de Fatima, efforçons-nous de reconstruire l'Église sur des principes éternels enseignés par le Magistère de l'Église pendant près de vingt siècles, réprouvant les erreurs de la Révolution libérale et moderniste, quand bien même elles seraient avalisées par ceux qui occupent le Siège de Pierre » 7 juin 1988 *« Ce regroupement jette une lumière tellement fulgurante sur la* ***Révolution doctrinale*** *inaugurée officiellement dans l'Église par le Concile et continuée jusqu'à nos jours, qu'on ne peut s'empêcher de penser au* ***"Siège d'iniquité"*** *prédit par Léon XIII, ou à* ***la perte de la foi de Rome*** *prédite par Notre Dame à la Salette.* ***La diffusion et l'adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques*** *condamnées maintes fois par leurs prédécesseurs est un* ***grand mystère d'iniquité qui ruine dans ses fondements la foi catholique » 30/10/1988***	« Dans l'année 1865, on verra **l'abomination** dans les lieux saints ; dans les couvents, les fleurs de l'Eglise seront putréfiées et le démon se rendra comme le roi des cœurs. Que ceux qui sont à la tête des communautés se tiennent en garde pour les personnes qu'ils doivent recevoir, parce que le démon usera de toute sa malice pour introduire dans les ordres religieux des personnes adonnées au péché, car les désordres et l'amour des plaisirs charnels seront répandus par toute la terre. « La France, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre seront en guerre ; le sang coulera dans les rues ; le Français se battra avec le Français, l'Italien avec l'Italien; ensuite il y aura une **guerre générale** qui sera **épouvantable**. Pour un temps, Dieu ne se souviendra plus de la Italie ni de l'Angleterre, **parce que l'Évangile de Jésus-Christ n'est plus connu**. Les méchants déploieront toute leur malice ; on se tuera, on se massacrera mutuellement jusque dans les maisons. « Au premier coup de son épée foudroyante, **les montagnes et la nature entière trembleront d'épouvante**, parce que les désordres et les crimes des hommes perceront la voûte des cieux. Paris sera brûlé et Marseille englouti ; plusieurs grandes villes seront ébranlées et englouties par des tremblements de terre ; on croira que **tout est perdu** ; on ne verra qu'homicides, on n'entendra que bruits d'armes et que blasphèmes »

2.2 Elimination par l'abbé Celier de la responsabilité historique des ennemis de l'Eglise dans la Révolution contre l'Eglise		
Abbé Celier	**Mgr Lefebvre**	**Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie**
Face à la réflexion d'Olivier Pichon (« **La rhétorique du complot universel et tout-puissant qui fleurit dans des cercles proches de la Fraternité Saint-Pie X participe de cette mentalité qui semble malsaine**. »), l'abbé Celier répond : « **Il est difficile, dans le fracas de la bataille, de ne pas excéder en telle ou telle chose.** Il peut nous arriver parfois de chercher la petite bête, de pinailler sur ce qui n'en vaut pas la peine : c'est humain. » p 237 « « On rejoint l'esprit manichéen en assurant que le mal, sous forme de " gnose " serait comme éternel, indestructible et tout puissant… Un tel état d'esprit est profondément anti-catholique.» Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 55.	« Je crois sincèrement que vous êtes le seul parmi les écrivains, même dits traditionalistes, à voir clairement et à dénoncer avec une parfaite justesse l'entreprise diabolique et maçonnique qui se réalise actuellement par le Vatican et la grande majorité des évêques Le plan annoncé dans les Actes de la Haute Vente et publié par ordre du pape Pie IX se réalise aujourd'hui sous nos yeux. » « Un réseau très bien organisé tient en main toute l'activité de la curie, intérieure et extérieure. **Le pape est un instrument de cette mafia qu'il a mise en place et avec laquelle il sympathise**. On ne peut espérer aucune réaction de sa part, au contraire. L'annonce de la réunion des religions à Assise en octobre, décidée par lui , est le comble de l'imposture et de l'insulte à Notre-Seigneur. »	« En l'année 1864, Lucifer avec un grand nombre de démons seront détachés de l'enfer : ils **aboliront la Foi** peu à peu et même dans les personnes consacrées à Dieu ; ils les aveugleront d'une telle manière, qu'à moins d'une grâce particulière, ces personnes prendront l'esprit de ces mauvais anges ; plusieurs maisons religieuses perdront **entièrement** la Foi et perdront beaucoup d'âmes. « Les **mauvais livres abonderont sur la terre**, et les esprits de ténèbres répandront partout un **relâchement universel** pour tout ce qui regarde le service de Dieu ; ils auront un très grand pouvoir sur la nature ; il y aura des églises pour ces esprits. Des personnes seront transportées d'un lieu à un autre par ces esprits mauvais, et même des prêtres, parce qu'ils ne se seront pas conduits par le **bon esprit de l'Évangile**, qui est un **esprit d'humilité, de charité et de zèle pour la gloire de Dieu**. On fera ressusciter des morts et des justes. Il y aura en tous lieux des **prodiges** parce que **la vraie Foi s'est éteinte et que la fausse lumière éclaire le monde.** Malheur aux Princes de l'Eglise qui ne seront occupés qu'à entasser richesses sur richesses, qu'à sauvegarder leur autorité et à dominer avec orgueil **»**

2.3 Occultation par l'abbé Celier du rôle de la Franc-maçonnerie dans la Révolution contre l'Eglise		
Abbé Celier	**Mgr Lefebvre**	**Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie**
Aucune occurrence des mots franc-maçonnerie, maçonnique ou maçons dans le livre „Benoît XVI et les traditionalistes'. *« Devons-nous penser que les Cahiers Barruel reprennent cette tactique ? Dans quelques mois, quelques années, ne va-t-on pas nous révéler que la • gnose • n'est qu'un fruit de l'imagination des trois rédacteurs lyonnais et que des milliers de naïfs ont été honteusement trompés ? » Avenir d'une illusion, 1993*	« **Des disciples de Satan**, celui qui poursuit de sa haine Notre-Seigneur Jésus-Christ, **ont résolu d'en finir avec la chrétienté, avec l'ordre chrétien, avec le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la société, et ils ont fomenté des troubles jusqu'au moment où ils ont pu détruire, en effet, ce règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les sociétés.** Ils espéraient bien par là **ruiner l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ** : c'est ce que dit le pape Léon XIII dans son encyclique	« toutes sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se rassemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels… identiques à la Franc-Maçonnerie qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. » Léon XIII, *Humanum Genus*

L'appartenance de Bugnini à la franc-maçonnerie est occultée par l'abbé Celier dans son livre '*Benoît XVI…*'	*Humanum genus* à propos des francs-maçons. Il dit : **leur but principal, c'est de détruire toutes les institutions chrétiennes.** Toutes les institutions chrétiennes ! Voilà leur but » 30/10/1988	

2.4 *Promotion par l'abbé Celier d'un état d'esprit naturaliste et préconisation des principes du libéralisme pour servir le combat de la Tradition*		
Abbé Celier	**Mgr Lefebvre**	**Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie**
« Rome aura certainement l'idée d'utiliser, pour cette promotion de la tradition, les arguments progressistes eux-mêmes : liberté, richesse du choix, antiquité des textes, que sais-je ! Ce qui, à mon sens, serait un premier moyen pour que le moteur de l'Eglise se remette à tourner à l'endroit. Pendant quarante ans, le moteur a tourné à l'envers. La foi, la hiérarchie, l'obéissance, la dévotion au pape et aux évêques ont servi à alimenter l'autodestruction de l'Église : c'est ce que Mgr Lefebvre appelait «le coup de maître de Satan», à savoir détruire l'Eglise par un mauvais usage des règles mêmes de l'Église. Il faudrait, au contraire, que tout dans l'Église serve désormais à restaurer la tradition, y compris éventuellement les arguments classiques du libéralisme. » p 200	*« Afin de garder et protéger la foi catholique de cette peste du libéralisme, ce livre me semble venir bien à son heure, se faisant écho des paroles de Notre Seigneur : **«Celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné»**, c'est cette foi que le Verbe de Dieu incarné a exigée de tous s'ils veulent être sauvés. C'est elle qui Lui a valu la mort et à sa suite celle de tous les martyrs et témoins qui l'ont professée. Avec le libéralisme religieux, il n y a plus ni martyrs, ni missionnaires, mais des **bradeurs de religion**, autour du calumet d'une paix purement verbale !* *Loin de nous ce **libéralisme, fossoyeur de l'Église catholique**.* *A la suite de Notre Seigneur portons l'étendard de la Croix seul signe et seule source du Salut.* *Que Notre Dame de Fatima en le soixante-dixième anniversaire de son apparition, daigne bénir la diffusion de ce livre qui fait écho à ses prédictions. » 13/01/1987*	**« Les prêtres, ministres de mon Fils, les prêtres, par leur mauvaise vie, par leur irrévérence et leur impiété à célébrer les saints mystères, par l'amour de l'argent, l'amour de l'honneur et des plaisirs, les prêtres sont devenus des cloaques d'impureté. Oui, les prêtres demandent vengeance, et la vengeance est suspendue sur leurs têtes. Malheur aux prêtres, et aux personnes consacrées à Dieu, lesquelles, par leurs infidélités et leur mauvaise vie, crucifient de nouveau mon Fils ! Les péchés des personnes consacrées à Dieu crient vers le Ciel et appellent la vengeance, et voilà que la vengeance est à leurs portes, car il ne se trouve plus personne pour implorer miséricorde et pardon pour le peuple ; il n'y a plus d'âmes généreuses, il n'y a plus personne digne d'offrir la Victime sans tache à l'Éternel en faveur du monde.** **"Dieu va frapper d'une manière sans exemple. Malheur aux habitants de la terre ! Dieu va épuiser Sa colère, et <u>personne</u> ne pourra se soustraire à tant de maux réunis. » La Salette**

2.5 *Négation par l'abbé Celier du caractère Providentiel de l'œuvre de Mgr Lefebvre*		
Abbé Celier	**Mgr Lefebvre**	**Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie**
*« (…) Nous essayons de ne pas laisser les occasions favorables, de ne pas nous maintenir dans l'immobilisme, ce qui serait mortel pour nous-mêmes et pour l'Eglise. Je parle d'un **immobilisme de type providentialiste**, qui reviendrait à ne pas faire ce qui est à notre portée pour contribuer à résoudre la crise,*	*« 1965-1990, c'est la période de l'effondrement du sacerdoce catholique. 1970-1990. **<u>La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de restauration du sacerdoce catholique</u>**, afin de préserver les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses*	

*sous **le fallacieux prétexte que « Dieu y pourvoira »**. Nous inscrivons donc notre action dans la réalité historique, circonstancielle, d'aujourd'hui. »* p 212 **« Nulle œuvre humaine n'est nécessaire en soi**, et a fortiori dans l'Église. **La Fraternité Saint-Pie X est une œuvre simplement humaine »** p225 ***« Pour assurer notre domination sur les fidèles, le plus simple serait de déclarer que Rome n'est plus dans Rome, que l'Église est totalement corrompue et que la Fraternité Saint-Pie X représente désormais l'Arche de salut choisie par Dieu.*** *Nous serions alors tranquilles, et notre «petite boutique» fonctionnerait sans heurts ni difficultés. Mais une telle perspective nous fait horreur, nous la repoussons de toutes nos forces. »* p 237 L'abbé Celier laisse d'ailleurs son interviewer, Olivier Pichon, comparer le successeur de Mgr Lefebvre (Mgr Fellay) à un „héron' et comparer le combat de Mgr Lefebvre (état actuel de la FSSPX) à un „vermiceau'	*sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine. (...) » Préface aux statuts de la FSSPX* *Manifestation évidente de la bénédiction sur **l'Œuvre à laquelle Dieu va confier l'Arche d'Alliance du Nouveau Testament**. «Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti» Tel est le but de nos constitutions. **Qu'elles soient l'objet de nos méditations**, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre. » Préface aux statuts de la FSSPX* « Si nous avons pris la décision de mener ce combat et de résister à toutes les pressions qui sont faites, à l'intérieur même de l'Eglise, pour nous détourner de ce règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est qu'il nous a semblé indispensable pour défendre notre foi, de mettre en pratique le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et n'est-ce pas là même **l'objet même de notre foi, de faire régner Notre-Seigneur Jésus-Christ sur nous, sur nos familles, dans nos cités** ? *Oportet ilium regnare* dit saint Paul, il faut qu'Il règne, il faut que Notre-Seigneur Jésus-Christ règne » 30/10/1988	

2.6 Culpabilisation par l'abbé Celier de la FSSPX face à la « véritable Eglise actuelle »

Abbé Celier	Mgr Lefebvre	Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie
« pour nous l'Église consiste dans la réalité d'aujourd'hui, le pape d'aujourd'hui, les évêques d'aujourd'hui. Comme tout un chacun, nous devons veiller à ne pas nous laisser entraîner dans cette voie de l'autojustification : mais elle n'est ni dans nos principes, ni dans nos intentions, ni dans notre action réelle. »	« **ROME A PERDU LA FOI**, mes chers amis. **ROME EST DANS L'APOSTASIE.** Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. **C'EST LA VERITE. ROME EST DANS L'APOSTASIE.** On ne peut plus avoir confiance dans ce monde-là, **il a quitté l'église, ILS ONT QUITTE L'ÉGLISE, ILS QUITTENT L'ÉGLISE. C'EST SUR, SUR, SUR.** » **04/09/1987** « **Nous serons désormais de plus en plus contraints d'agir en considérant cette nouvelle Eglise conciliaire comme n'étant plus catholique** » 29/01/1986	« **Rome perdra la Foi et deviendra le siège de l'antéchrist** » "**L'Eglise sera éclipsée**, le monde sera dans la **consternation**. »

	« D'autre part, s'il nous apparaît certain que la foi enseignée par l'Église pendant vingt siècles ne peut contenir d'erreur, **nous avons beaucoup moins l'absolue certitude que le pape soit vraiment pape**. L'hérésie, le schisme, l'excommunication ipso facto, l'invalidité de l'élection sont des causes qui éventuellement **peuvent faire qu'un pape ne l'ait jamais été ou ne le soit plus**. Dans ce cas, évidemment très exceptionnel, **l'Eglise se trouverait dans une situation semblable à celle qu'elle connaît après le décès d'un souverain pontife**. Car enfin un problème grave se pose à la conscience et à la foi de tous les catholiques depuis le début du pontificat de Paul VI. **Comment un pape vrai successeur de Pierre, assuré de l'assistance de l'Esprit saint, peut-il présider à la destruction de l'Église, la plus profonde et la plus étendue de son histoire en l'espace de si peu de temps, ce qu'aucun hérésiarque n'a jamais réussi à faire ?** **A cette question il faudra bien répondre un jour** » 02/08/1976	

2.7 Occultation par l'abbé Celier de l'attentat contre les Saints Ordres et préconisation de la « réforme de la réforme »

Abbé Celier	Mgr Lefebvre	Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie
*« Si Rome voulait favoriser cette «**retraditionalisation**», **elle aurait la ressource, pour neutraliser ses adversaires, d'utiliser les principes mêmes de la liturgie nouvelle.** Et, au premier chef, son caractère très ouvert. Dans les rites, tout est au choix, désormais : on propose de nombreuses variantes. **Rome pourrait alors ajouter l'offertoire traditionnel parmi les choix possibles.** »*	*« Ce regroupement jette une lumière tellement fulgurante sur la **Révolution doctrinale** inaugurée officiellement dans l'Église par le Concile et continuée jusqu'à nos jours, qu'on ne peut s'empêcher de penser au "**Siège d'iniquité**" prédit par Léon XIII, ou à **la perte de la foi de Rome** prédite par Notre Dame à la Salette. »* 30/10/1988	***« L'Eglise, épouse de l'Agneau Immaculé, la voici saturée d'amertume et abreuvée de poison, par des ennemis très rusés ; ils ont porté leurs mains impies sur tout ce qu'elle désire de plus sacré. Là où fut institué le Siège du Bienheureux Pierre, et la Chaire de Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété ; en sorte que le Pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé »*** **Pape Léon XIII, Exorcisme contre Satan et les anges Apostats, 1884.**

2.8 Recours à Dieu réservé par l'abbé Celier uniquement pour justifier la disparition de la FSSPX		
Abbé Celier	**Mgr Lefebvre**	**Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie**
« même si la Fraternité Saint-Pie X disparaissait, je ne perdrais pas espoir dans le combat pour la tradition. Pour pasticher un mot célèbre, si, par la disparition de la Fraternité, «la tradition perdait une bataille, elle n'aurait pas pour autant perdu la guerre». Et au jour de la victoire, je crois qu'on se souviendra de la contribution décisive qu'y aura apportée la Fraternité Saint-Pie X. Donc, **oui, je suis prêt à envisager la disparition de la Fraternité Saint-Pie X, si telle est la volonté ou la permission de Dieu »**	« Le jour où le pape reviendra à la Tradition, il est clair qu'il ne pourra s'appuyer que sur la Fraternité et sur ceux qui travaillent comme la Fraternité, **sur ceux qui ont les pensées et les principes** de la Fraternité, enfin **des catholiques**, quoi. S'il veut reconstruire l'Église catholique, où va-t-il trouver les appuis ? Où ? Cela est obligé, c'est impossible autrement. Ce n'est pas pour nous vanter, ce n'est pas pour vanter la Fraternité, mais, qu'est-ce que vous voulez, c'est comme cela, c'est un fait. C'est pourquoi, il faut avoir confiance. Si le bon Dieu ne veut pas que je fasse des évêques, je Lui ai demandé, eh bien, qu'Il me fasse mourir avant. Mon caveau est prêt ! Ce n'est pas difficile, je n'ai pas loin à aller. Ce n'est pas difficile pour le bon Dieu de me faire mourir avant. Je peux être assassiné. Je peux avoir un accident de voiture. Je peux avoir n'importe quoi, ce n'est pas difficile, une maladie quelconque. On verra bien. Alors priez, et continuons à prier. **Comptons quand même sur Notre-Dame de Fatima.** » 04/09/1987	

2.9 Négation par l'abbé Celier de l'attente de l'action Providentielle de NSJC et de la TSVM pour renverser la Révolution contre l'Eglise		
Abbé Celier	**Mgr Lefebvre**	**Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie**
« Je parle d'un ***immobilisme de type providentialiste****, qui reviendrait à ne pas faire ce qui est à notre portée pour contribuer à résoudre la crise, sous* ***le fallacieux prétexte que « Dieu y pourvoira »****. Nous inscrivons donc notre action dans la réalité historique, circonstancielle, d'aujourd'hui. »* [abbé Celier] » p 212	«Oh ! c'est impossible ! On ne pourra pas, c'est trop difficile, jamais nous n'arriverons à dominer les gens qui actuellement dirigent notre pays, nous n'arriverons jamais à les renverser !» — Mais il faut compter sur la grâce du bon Dieu ! Le bon Dieu est avec nous, le bon Dieu veut régner, le bon Dieu veut le bien des âmes : par conséquent si les catholiques s'unissent, prient, font des sacrifices et militent en faveur du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il faut compter sur la grâce de Notre-Seigneur, sur l'aide de la très sainte Vierge Marie	"**Les justes souffriront beaucoup**, leurs prières, leur pénitence et leurs larmes monteront jusqu'au Ciel, et tout le peuple de Dieu demandera **pardon et miséricorde**, et demandera **mon aide et mon intercession**. "Alors Jésus-Christ, par un acte de Sa justice et de Sa grande miséricorde pour les justes, commandera à Ses anges que **TOUS Ses ennemis soient mis à mort**. Tout à coup les persécuteurs de l'Eglise de Jésus-Christ et tous les hommes adonnés au

	qui est forte comme une armée rangée en bataille, sur l'aide des saints, de saint Michel archange, de tous les saints du pays, de saint Nicolas de Flüe, ici, de saint Maurice : invoquons-les et demandons-leur de nous aider pour que Notre-Seigneur Jésus-Christ règne dans nos pays, pour sauver les âmes des générations futures, sauver nos âmes, et remettre nos pays sous le doux règne de Notre-Seigneur. » 30/10/1988	péché périront, et la terre deviendra comme un **désert**. Alors se fera la paix, la réconciliation de Dieu avec les hommes ; Jésus-Christ sera servi, adoré et glorifié ; la charité fleurira partout. Les nouveaux rois seront le bras droit de la Sainte Eglise, qui sera forte, humble, pieuse, pauvre, zélée et imitatrice des vertus de Jésus-Christ. L'Évangile sera prêché partout et les hommes feront de grands progrès dans la Foi, parce qu'il y aura unité parmi les ouvriers de Jésus-Christ et que les hommes vivront dans la crainte de Dieu. » Notre-Dame, La Salette

2.10 Négation par l'abbé Celier (-Beaumont) de l'actualité de la doctrine politique et sociale du Christ-Roi comme solution à la révolution contre l'Eglise

Abbé Celier	Mgr Lefebvre	Magistère de l'Eglise ŔMessages de la Très Sainte Vierge Marie
« Nous n'allons pas reconstruire de toutes pièces un état de l'Église qui a disparu définitivement dans le passé. *Les décennies qui viennent vont donc nous faire assister en direct à un phénomène historique à la fois ordinaire dans son fond et inédit pour son objet concret.* ***L'Église va, en effet, avaler le gros morceau qu'est le Concile avec ses conséquences, le digérer »*** p 212 « Si, en vertu de l'actuelle mondialisation, tout pays, devenu un simple territoire du « village global », se trouve inséré dans une entité politique où les catholiques sont très nettement minoritaires, comment la doctrine classique des papes demandant qu'un pays majoritairement catholique reconnaisse le règne du Christ dans ses institutions politiques serait-elle encore possible ? Dans cette hypothèse, **nous assisterions à la disparition radicale de la notion d'une « société majoritairement catholique » et donc, par conséquent, du concept d'État catholique, au sens où l'entendaient les papes.** (…) Mais il s'agira simplement d'une particularité historico-culturelle, non plus d'un **État catholique** au sens propre, **ce concept étant**	« La même chose dans les États. Mais il ne faut pas avoir peur de prendre des responsabilités. Ce n'est pas là faire de la mauvaise politique, ce n'est pas là de faire de la politique de partis, **c'est tout simplement chercher le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le règne social de Notre-Seigneur.** Alors nous devons prier pour cela, et encourager tous ceux de nos amis que nous connaissons, toutes nos connaissances, qui sont capables de prendre des mandats, dans les communes, dans les cités, dans l'État, de se présenter. [...] Sans faire de partis spéciaux, mais qu'ils soient, comme le dit saint Pie X, **le parti de Dieu, le parti de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là ce que me semble cette fête du Christ-Roi nous rappelle ; et [elle] nous demande d'agir courageusement, comme le disait Jeanne d'Arc dans son combat : «Nous combattons, nous prions, et Dieu donnera la victoire».** «Oh ! c'est impossible ! On ne pourra pas, c'est trop difficile, jamais nous n'arriverons à dominer les gens qui actuellement dirigent notre pays, nous n'arriverons jamais à les renverser !» — Mais il faut compter sur la grâce du bon Dieu ! Le bon Dieu est avec nous, le bon Dieu veut régner, le bon Dieu veut le bien des âmes : par	« « Les nouveaux rois seront le bras droit de la Sainte Eglise, qui sera forte, humble, pieuse, pauvre, zélée et imitatrice des vertus de Jésus-Christ. L'Évangile sera prêché partout et les hommes feront de grands progrès dans la Foi, parce qu'il y aura unité parmi les ouvriers de Jésus-Christ et que les hommes vivront dans la crainte de Dieu. » La Salette

devenu inopérant par disparition de son fondement (la « société majoritairement catholique ») englouti dans le grand magma de la mondialisation. » « En fait, les centres de pouvoir se dépolitisent progressivement, pour s'orienter vers une sorte de gestion administrative d'un espace public (…). Or, une pure administration pragmatique, orientée vers l'efficacité technique et la protection des droits individuels, est par définition dans l'incapacité de définir un bien commun vertueux, *a fortiori* de dire quelle est la vraie religion. » Abbé Celier-Beaumont, *Fideliter* n°163, janvier 2005	conséquent si les catholiques s'unissent, prient, font des sacrifices et militent en faveur du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il faut compter sur la grâce de Notre-Seigneur, sur l'aide de la très sainte Vierge Marie qui est forte comme une armée rangée en bataille, sur l'aide des saints, de saint Michel archange, de tous les saints du pays, de saint Nicolas de Flüe, ici, de saint Maurice : invoquons-les et demandons-leur de nous aider pour que Notre-Seigneur Jésus-Christ règne dans nos pays, pour sauver les âmes des générations futures, sauver nos âmes, et remettre nos pays sous le doux règne de Notre-Seigneur. » 30/10/1988	

3 Les abbés Aulagnier et Rifan, pères de la politique actuelle de Mgr Fellay, celle des « *deux préalables* »

3.1 L'abbé Aulagnier revendique, avec l'abbé Riffan, la paternité des « deux préalables »

Le 29 mars 2006, dans ITEM (n°86), l'abbé Aulagnier revendiquait la paternité de la politique des deux préalables :

> *« Eliminer l'excommunication et rendre à la messe saint Pie V toute sa liberté serait, de fait, changer l'atmosphère dans l'Eglise, dans les diocèses et à Rome même. Voilà à quoi doit répondre « ces deux préalables ». Ils sont nécessaires.* ***Je suis bien placé pour le dire. Avec Mgr Rifan, c'est nous deux qui les avons suggérés, le 13 janvier 2002. Mgr Fellay, en cette réunion, était bien muet…****Si Rome donnait satisfaction sur ces deux points, ce serait vraiment « poser des actes publics en faveur de la Tradition ». »* Abbé Aulagnier, le 29 mars 2006, Item[2] n°86

Mgr Fellay était resté muet !!!
Et ce sont l'abbé Aulagnier et l'abbé Rifan de l'époque, devenu depuis le rallié-apostat de Campos, ceux mêmes qui ont livré les fidèles catholiques brésiliens de Mgr Castro-Meyer à l'évêque apostat Wojtyla-JeanPaul II, se souciant comme d'une guigne du combat de ce dernier pour la préservation du Sacerdoce catholique sacramentellement valide, qui sont les pères des « ***deux préalables*** **» introduits dans la politique de la FSSPX !**
Ainsi, ce sont ces deux ralliés à la Rome des « ***antichrists*** **»,** selon l'expression même de Mgr Lefebvre dans sa lettre de mission aux quatre évêques qu'il a sacrés à Ecône en 1988 (cf. *Lettre solennelle des fidèles aux quatre évêques de la Fraternité* placée en tête de ce message), et **qui, servant aujourd'hui ces mêmes «** ***antichrists*** **» qui siègent à Rome, ont introduit ce ver mortel dans le fruit de la FSSPX !**

Nous avons déjà commenté les fruits vénéneux de la politique des « ***deux préalables*** » pour la FSSPX, **ayant pour premier effet d'entamer la ruine de la FSSPX** : *« départ d'un fidèle sur 5 dans les chapelles de la FSSPX, divisions exacerbées, discrédit des responsables des médias,* ***climat d'intimidation entretenue par les hiérarchies parallèles au sein de la FSSPX****, perte de la flamme conquérante et désertion des plus jeunes, perte*

[2] http://la revue.item free fr/regard_monde290306 htm

du sens surnaturel, évitement pavlovien de toute réactualisation du combat doctrinal de la FSSPX au regard des faits nouveaux, absence d'études de fond, éloignement de l'esprit du fondateur, ***discours théologique aberrant****, ecclésiologie insoutenable, etc. »*

3.2 L'abbé Aulagnier fait l'éloge de la communication dans la FSSPX

Et l'abbé Aulagnier de faire l'éloge de la communication de la FSSPX en mars 2006.
Or qui dirige cette communication en 2006, **ce sont les abbés Lorans, Sélégny, Celier et de La Rocque**.
Ils tiennent en effet *Dici*, *Nouvelles de Chrétienté*, les éditions *Clovis*, *Fideliter* et la *Lettre à nos frères prêtres*.
Bref, l'exclu de la FSSPX, dont la décision de renvoi par Mgr Fellay a été ratifiée à l'unanimité par les 40 capitulants du Chapitre général de juillet 2006, l'abbé Aulagnier vient maintenant faire l'éloge public de la communication organisée par le réseau des infiltrés modernistes :

> *« Il faut que les choses soient claires dans l'esprit des fidèles.* ***La communication est aujourd'hui bien assurée dans la FSSPX et à bon escient. C'est bien*** *»* Abbé Aulagnier, le 29 mars 2006, Item[3] n°86

Nous avons suffisamment montré, ne serait-ce qu'avec la manipulation sacrilège du « ***bouquet spirituel*** » et les mensonges publics de Mgr Fellay qui s'en sont suivis (Paris le 18 octobre 2006 et Lausanne le 29 avril 2007), **combien cette communication détruit le travail de Mgr Lefebvre et la crédibilité de l'œuvre Sacerdotale qu'il a fondé, compromettant fondamentalement son objectif de préservation du Sacerdoce sacramentellement valide**.

3.3 L'abbé Aulagnier présente Campos comme le fruit, la réalisation des « deux préalables » qu'il a fait adopter à Mgr Fellay

L'abbé Aulagnier est le père du ralliement de *Campos* sur lequel il ne tarit pas d'éloges.
Nous savons ce qu'a donné ce ralliement qui a détruit le magnifique combat de Mgr de Castro-Mayer, co-consécrateur des quatre évêques de la FSSPX le 30 juin 1988 dans la prairie d'Ecône.

Et l'abbé Aulagnier souligne le rapport direct entre d'une part ces « *deux préalables* » qu'il a réussit à inoculer dans la politique de la FSSPX et d'autre part le „*superbe*' exemple du ralliement-apostasie de Campos :

> *« Oui ! Il faut savoir et dire que ces deux préalables ont été déjà acceptés pratiquement par Rome dans l'affaire de Campos.*
>
> *Voilà ce que demande Mgr Fellay. Voilà la raison de « ses deux préalables », dit-il. Voilà que Rome y a parfaitement répondu dans le cas de Campos. C'est ce que nous a expliqué Mgr Rifan lors de son passage en France. Ce que Mgr Fellay exige légitimement, Rome l'a voulu et permis à Campos, avec nos amis…(…)*
>
> *Mais Monseigneur l'expérience de Campos est là. Ces prêtres font un excellent travail. Ils n'ont pas changé de messe, ils n'ont pas changé de catéchisme. Il enseigne toujours la même vérité. Comme du temps de Mgr de Castro Mayer. Là, déjà « les conditions pratiques sont réunies pour permettre une leçon de faits pleine et entière, c'est-à-dire convaincante » (…)*
>
> *Là, Monseigneur, à Campos les prêtres de Mgr Rifan ne sont plus en « liberté surveillée, ni seulement « autorisés à se manifester qu'avec parcimonie de –ci de-là, comme au compte-gouttes ». Non ils ont « pignon sur rue ». Ils se manifestent en toute liberté. Ils ont même, puisque cela semble pour vous un critère d'efficacité apostolique, construit et ouvert un autre séminaire. Il a même fière allure… »* Abbé Aulagnier, le 29 mars 2006, Item[4] n°86

L'abbé Aulagnier fait mine de prendre l'abbé Celier comme le porte-parole de la FSSPX et fait son éloge

Alors même que l'abbé Celier est marginalisé par Mgr Fellay qui, lors de sa dernière prestation publique à Paris du 7 juin 2007 au soir, l'a ignoré superbement et ostensiblement, alors même que Mgr Tissier de Mallerais l'a

[3] http://la revue.item free fr/regard_monde290306 htm
[4] http://la revue.item free fr/regard_monde290306 htm

mis à l'Index et que Mgr Williamson l'accuse de « ***modernisme achevé*** » et demande à l'abbé de Cacqueray de « ***sévir*** » contre lui, l'abbé Aulagnier de l'IBP persiste à considérer l'abbé Celier comme le porte-parole de la FSSPX et de Mgr Fellay.

4 Comment les abbés Aulagnier et Celier culpabilisent et méprisent les fidèles de l'oeuvre de Mgr Lefebvre

4.1 Le discours culpabilisant du binôme Aulagnier-Celier sur la '**régularisation**' *et la* '**petite-Eglise autocéphale**'

Il va même plus loin, il affirme que l'abbé Celier serait à l'unisson avec « *tous les prêtres de la FSSPX* » en désirant la « *régularisation* » :

> *« Le grand avantage du livre de Monsieur l'abbé Celier et d'Olivier Pichon « Benoît XVI et les traditionalistes », c'est sa clarté sur un sujet capital : celui de la normalisation de la situation canonique de la FSSPX avec Rome ou mieux sa* ***« régularisation*** *canonique ». J'ai déjà analysé la pensée de Monsieur l'abbé Celier sur ce sujet dans un précédent Regard. (cf. n° 129 du 12 mai).* ***<u>Il affirme que tous les membres de la FSSPX</u>*** *sont* ***favorables*** *à cette* ***régularisation****. C'est pour eux tous,* ***une question de foi****. Il n'est pas question* ***qu'ils se séparent de l'Eglise****, ni qu'ils créent* ***une « petite église » autocéphale*** *»*

Tous les membres de la FSSPX désireraient **se faire „*régulariser*' par l'abbé apostat Ratzinger ?**
Quel culot !
Alors que la campagne de France de l'abbé Celier est une véritable Bérézina, et que désormais deux évêques le rejettent tout comme la très grande majorité des prieurs, que le Supérieur le marginalise en l'ignorant superbement lors de sa dernière prestation publique à Paris, **voila que les abbés Aulagnier et Celier viennent nous expliquer benoîtement que *« tous les membres de la FSSPX »* voudraient un accord avec Rome.**

Que signifie **ce discours culpabilisant ? „*régularisation*'** ?
Comme un couple qui vivrait dans le péché désirerait „*régulariser*' sa situation ?
Se „*séparer de l'Eglise*' ? Mais qui se sépare de l'Eglise ?
Selon les paroles solennelles mêmes de Mgr Lefebvre que tous peuvent entendrent en ouvrant le site *Virgo-Maria*, ce sont Ratzinger et ses sbires apostats qui *« qui ont quitté l'Eglise, qui quittent l'Eglise… »* et pourquoi ?
Car selon Mgr Lefebvre, *« Rome a perdu la Foi…c'est sûr…sûr ! »*.

Et c'est à ces gens « *qui ont failli dans la foi* » - pour reprendre le terme de la Bulle de Paul IV (*Cum ex apostolatum Officio,* pourtant rappelée encore dans le Code de Droit Canon de Saint Pie X, édité en 1917) superbement ignorée des clercs en question - ces gens qui ont *de facto* quitté l'Eglise, que la FSSPX devrait venir demander à être *« régularisée »* ?

On croit rêver.
Imagine-t-on la réaction de saint Athanase ou de saint Hilaire de Poitiers si en leur temps un équivalent du tandem Aulagnier-Celier était venu leur conseiller de demander aux évêques ariens leur „*régularisation*' ?
Quelle n'eût pas été la vigueur de la réaction de ces saints évêques, confesseurs de la Foi ! Ils se seraient bien gardés de leur confier leur « *communication* » !

De même, l'abbé Celier, **créature de l'abbé Aulagnier auquel il doit toute sa carrière ecclésiastique**, confirme cette sémantique et en rajoute même en disant qu'ainsi la „*FSSPX régularisée*' se fonderait sur la « *profession entière de la Foi* » :

> *« ...Non, la volonté de la Fraternité Saint-Pie X, de façon unanime, est d'aboutir un jour, et le plus tôt qu'il sera possible, à un* ***<u>régularisation</u>*** *canonique fondée sur la profession entière de la foi : tout simplement parce que cela fait partie de notre volonté d'être pleinement reliés à l'Eglise catholique »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 206

L'abbé Aulagnier en rajoute : **si la FSSPX ne poursuivait pas cette politique mortifère et ne demande pas sa *„régularisation'*, elle créerait une *« „petite église' autocéphale »*.**

En sacrant en 1988 Mgr Lefebvre a-t-il jamais prétendu créer une *« 'petite église' autocéphale »* ? Evidemment non.
Il s'en est au contraire toujours énergiquement défendu en précisant bien, publiquement à moult reprises, les raisons supérieures qui le conduisaient à sacrer les quatre évêques actuels de la FSSPX pour le bien des âmes et la survie du Sacerdoce catholique authentique : « …***maintenant que les sièges de Rome sont occupés par des antichrists…*** ».
Et cette prétention ridicule a-t-elle jamais été revendiquée par les évêques de la FSSPX depuis ? Evidemment non.

Voila ce que répondait par avance Mgr Lefebvre au discours culpabilisant des abbés Aulagnier et Celier et qui a déjà été tenu par le „cardinal' Gagnon face au fondateur d'Ecône : *«Éminence **ce n'est pas nous qui faisons une Église parallèle** puisque **nous continuons l'Église de toujours**, c'est **vous qui faites l'Église parallèle en ayant inventé l'Église du Concile** ».*

Voici la citation de l'archevêque à la veille des sacres des quatre évêques :

> *« La presse a annoncé : accord entre Mgr Lefebvre et le Vatican. Il semble que les choses s'arrangent, que tout va s'arranger. Personnellement comme je vous l'ai dit, j'allais avec méfiance. J'ai toujours éprouvé un sentiment de méfiance et je dois avouer que j'ai toujours pensé que tout ce qu'ils faisaient c'était pour **parvenir à nous réduire, à accepter le Concile et les réformes post-conciliaires**. Ils ne peuvent admettre, et d'ailleurs le Cardinal l'a dit récemment dans une interview à un journal allemand : «Nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait des groupes, après le Concile, qui n'admettent pas le Concile et les réformes qui ont été faites après le Concile. Nous ne pouvons pas admettre çà». Le Cardinal l'a plusieurs fois répété : «Monseigneur il n'y a qu'une Église, il ne peut pas y avoir d'Église parallèle». Je lui ai dit : «Éminence ce n'est pas nous qui faisons une Église parallèle puisque nous continuons l'Église de toujours, c'est vous qui faites l'Église parallèle en ayant inventé l'Église du Concile, celle que le cardinal Benelli a appelé **l'Église conciliaire**, c'est vous qui avez inventé **une église nouvelle**, pas nous, c'est vous qui avez fait **de nouveaux catéchismes, de nouveaux sacrements, une nouvelle messe, une nouvelle liturgie**, ce n'est pas nous. Nous, nous continuons ce qui a été fait auparavant. Ce n'est pas nous qui faisons une nouvelle église». »*[5] Mgr Lefebvre, conférence de presse à Ecône, 15 juin 1988

De tels propos suffisent à condamner l'abbé Celier dont on peut se demander pourquoi il appartient encore à l'œuvre de Mgr Lefebvre. Sa place n'est-elle pas à l'IBP avec les hommes qui ont fait toute la carrière de ce prêtre qui se distingue dans la Fraternité Saint Pie X par son naturalisme et son modernisme forcenés ?

4.2 Les fidèles à la Foi catholiques méprisés par les deux émissaires de l'abbé Ratzinger

Quel mépris pour les fidèles et Mgr Lefebvre ! Les accuser de ne pas être *„régularisés'*.
Pour ceux qui combattent aujourd'hui difficilement face aux dénigrements et aux insultes,
pour ceux qui déploient des trésors de piété dans le silence,
pour tous ces fidèles malades qui offrent leur souffrances,
pour tous ceux qui supportent difficilement des sacrifices pour payer les études de leurs enfants,
pour tous ceux qui en diverses parties du monde parcours des centaines de kilomètres pour recevoir vraiment le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ validement consacré, et non pas de faux sacrements invalides et sacrilèges,
pour tous ceux qui font face à l'exclusion que leur ont imposé leur propre famille,
bref pour tous les humbles et les petits **qui tentent avec courage et piété de conserver des sacrements valides et de prier et d'œuvrer à leur propre salut et à la restauration de l'Eglise catholique**.

Et voici à présent qu'un nanti, un homme de l'*establishment* de l'abbé apostat Ratzinger, l'abbé Aulagnier, et son protégé qui lui doit toute sa carrière ecclésiastique, l'abbé Celier, viennent avec un

[5] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1988_06_15_Conference_de_presse_de_Mgr_Lefebvre.htm

aplomb invraisemblable leur reprocher de ne pas être « *régularisés* », leur intimer de songer enfin à être ‚*pleinement relié à l'Eglise catholique*', à ne pas ‚*se séparer de l'Eglise*', à ne pas ‚*créer une petite Eglise autocéphale*'.
Ces deux clercs ne manquent vraiment pas d'air.
Quel dédain et quelle condescendance pour les fidèles catholiques de la part de ces deux ecclésiastiques.
Et le comble du mépris et de la dérision est atteint quand ils justifient leur discours insupportable et anticatholique en faisant appel à la ‚*profession entière de la foi*', et qu'ils en font une ‚*question de foi*'.

Et ce sont ces deux émissaires de l'apostat Ratzinger qui osent venir parler de la Foi Catholique ?
Après la nouvelle et récente apostasie publique de ce dernier à la mosquée bleue d'Istanbul, sa signature avec le prétendu archevêque de Cantorbéry, très haut dignitaire des loges illuministes britanniques, après son rejet subtilement moderniste des limbes, après ses discours invraisemblablement œcuméniques qui se suivent semaine après semaine sur le site officiel du Vatican, etc. !!!
Combien la liste est longue et tous les jours enrichie de négations de la Foi catholique par ces ***Antichrists*** qui siègent à Rome !

Et l'abbé Aulagnier qui, lui, pour lui appliquer ses propres termes est aujourd'hui dans cette ‚*grande Eglise*' mère, et non ‚*autocéphale*', **est désormais aux ordres de ces apostats dont il se trouve de fait désormais pleinement solidaire.**

Quand à l'abbé Celier, s'il n'aspire qu'à une chose, de pouvoir enfin être reconnu par Rome, pourquoi ne part-il pas immédiatement pour l'IBP de ses grands amis, les abbés Laguérie et Tanoüarn ?

Pourquoi tient-il tant à entraîner dans son propre naufrage dans la Foi, l'ensemble de la structure de la Fraternité Saint Pie X, œuvre providentiellement fondée par Mgr Lefebvre depuis 37 ans pour la préservation du Sacerdoce catholique sacramentellement valide ?

Les abbés Aulagnier et Laguérie en effet l'apprécient tellement et aiment tellement son livre, qu'ils ne manqueraient pas de se réjouir de récupérer un si « *bon élément* », si zélé à être ‚*pleinement relié à l'Eglise catholique*'.
L'abbé Celier renouerait ainsi avec ses ardeurs de son adolescence conciliaire, avant qu'il ne découvrit la « *Tradition* », ardeurs qu'il n'a, peut-être, jamais abandonnées et qui lui faisait placer la soumission au « *Saint-Siège* » au-dessus de tout y compris de la Foi immune d'hérésies :

> *« jusqu'à dix-neuf ans, je n'ai pas une heure de «traditionalisme» à me reprocher.* ***Pour moi, l'obéissance au pape est quelque chose d'absolument fondamental****, et je n'imaginais pas qu'un catholique puisse désobéir au Saint-Père. »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 31

5 Les « *allures modernistes* » de l'abbé Celier. Sa biographie occultée dans son livre. La face cachée de l'abbé Celier.

Examinons maintenant la biographie cachée de l'abbé Celier, celle qu'il ne dévoile pas dans son livre ‚*Benoît XVI et les traditionalistes*'.

5.1 Un abbé Celier qui attaque sous des pseudonymes, des points stratégiques de l'œuvre de Mgr Lefebvre et du combat catholique

Rappelons que l'abbé Celier **a organisé ses publications** **en partie double en ayant recours à des pseudonymes :**

- Dès 1993, d'abord sous sa propre signature Grégoire Celier, **aux éditions « *Grichat, la nuit tous les chats sont gris* », il publie sous le manteau** un opuscule qu'il intitule, en empruntant le titre d'un ouvrage célèbre de Sigmund Freud, **« *l'Avenir d'une illusion* », pour tenter de ridiculiser l'œuvre de**

Jean Vaquié, disparu un an plus tôt, qui analysait et dénonçait la pénétration de la Gnose antichrist et de ses agents dans les milieux de la Fraternité, et avait pour cela reçu le soutien public de Mgr Lefebvre (cf. messages VM précédents). Ce texte est assorti d'**un avertissement très surprenant de la part d'un prêtre catholique**, interdisant toute reproduction et toute diffusion, **mais invitant fortement ses lecteurs à reformuler ses arguments en évitant soigneusement de le citer lui-même**. Cette méthode est en effet plus familière aux milieux de l'extrême gauche trotskiste qu'à celui des prêtres de la FSSPX.

- En fin 1994, il publie sous son nom un ouvrage dialogué de type philosophique intitulé « ***Le Dieu Mortel*** », sous copyright « ***Grichat and his keatons*** », ouvrage où il laisse libre cours à son naturalisme et à son modernisme fonciers que semble aujourd'hui découvrir Mgr Williamson. **C'est pour le protéger des réactions, salutaires pour ses élèves comme pour les fidèles, ainsi que celles des Dominicains d'Avrillé, que Mgr Williamson devra exiger par écrit en 1995 l'auto censure de la revue *Le Sel de la Terre*** (cf. précédents messages VM).
- En 2003, il publie sous le pseudodyme de « ***Paul Sernine*** » (anagramme d'Arsène Lupin qu'il découvre dans le roman de Maurice Leblanc « *Dorothée, danseuse de cordes* ») aux éditions « *Servir* », dirigées par l'abbé de Tanoüarn, un petit ouvrage intitulé « ***La Paille et le Sycomore*** », où il reprend et délaye la brochure qu'il avait publiée sous son nom en 1993 « *l'Avenir d'une illusion* » pour se livrer à une attaque en règle - **à partir d'une citation tronquée et extraite de son contexte** - des travaux anti-gnostiques des Cahiers Barruel et surtout de ceux d'Etienne Couvert, **pour mieux disqualifier par ce moyen, on peut le penser, l'œuvre de Jean Vaquié qui faisait encore obstacle à la pénétration de la Gnose** antichrétienne camouflée **dans les milieux de la FSSPX** et parmi leurs publications.
- En 2004 enfin, face aux vives réactions suscitées par ce livre dans les milieux traditionnels proches de la FSSPX, il publie **sous le même pseudonyme chez un imprimeur, en empruntant le nom d'un éditeur des milieux de l'extrême gauche (éditions du *Zébu*) un fascicule intitulé « *Paul Sernine répond à ses lecteurs* »**, où il se présente en victime innocente des esprits fanatiques et intégristes.
- Au printemps 2005, sous la signature de l'« ***Abbé Beaumont*** », il publie dans la revue *Fideliter*, qu'il dirige, un article où **il n'hésite pas à déclarer désormais caduc l'enseignement irréformable de l'Eglise sur la Royauté Sociale de Notre Seigneur** face à la « *Mondialisation* ».
- Enfin en avril 2007**, sous sa propre signature, il publie dans sa revue *Fideliter* un articulet-pamphlet « *De la validité des sacres* » où il tente maladroitement et plutôt grossièrement Ŕ sans aucune référence - de défendre la validité sacramentelle des Sacres conciliaires,** texte où il démontre sa profonde nullité en ce qui concerne le domaine de la théologie morale catholique et son ignorance crasse sur la question des rites orientaux, ainsi que sa méconnaissance totale du sujet et des publications et réfutations déjà parues publiquement sur la question. Dans cet article, il reprend les faux arguments du bénédictin conciliaire promu par les abbés Barthe et de Tanoüarn et déjà réfutés depuis août 2006. L'abbé Celier fait comme s'il n'en était rien, et inocule ainsi dans la FSSPX à travers *Fideliter*, les faux arguments propagés par l'IBP.

5.2 La prédilection de l'abbé Celier pour les formes dialoguées, méthode inventée par les Sophistes grecs, maîtres en manipulation intellectuelle

On sait que les œuvres de Platon qui nous sont parvenues, dans lesquelles il combat l'école des Sophistes de son temps, se présentent **sous une forme dialoguée**.
La raison en est que, précisément, cette méthode des dialogues entre deux ou trois personnages étaient celle dont les Sophistes usaient systématiquement pour tenir captifs les esprits de leurs lecteurs face à leurs acrobaties intellectuelles trompeuses, pour sembler ainsi leur « *démontrer* » et leur faire admettre de cette façon « *douce et conviviale* », ce qu'ils avaient choisi d'emblée de leur faire avaler.

C'est cette même méthode, inventée par les Sophistes grecs qu'a choisie à dessein l'abbé Celier, tant pour son ouvrage de « *Philosophie* » « *Le Dieu Mortel* » que dans son dernier livre « Benoît XVI et le Traditionnalistes », sans doute pour mieux faire avaler à ses jeunes élèves et à ses lecteurs ses propres conceptions pour le moins hétérodoxes.

Cette méthode des dialogues, employée à l'occasion de **thèmes qui traitent d'enjeux importants, permet en effet aisément, sous une forme conviviale, de faire admettre en passant, de manière quasi-subliminale au détour du discours, au lecteur détendu, insuffisamment sur ses gardes, de faux principes décisifs, enveloppés dans une formulation habile qui paraît couler de source, pour mieux ensuite en développer et en dérouler les conséquences au fil du dialogue, et pour conduire ainsi « *de manière naturelle* » l'interlocuteur Ŕc'est à dire son lecteur - à considérer comme acceptables, possibles ou envisageables, des conclusions qu'il eût rejetées d'emblée avec horreur**. Ce fut aussi la méthode de prédilection de grands destructeurs de la Foi catholique et de grands hérésiarques au cours des premiers siècles de la Chrétienté, reprise par la suite dans le même but par les maîtres de l'« *Art royal* ».

Il est intéressant de devoir constater le penchant prononcé de l'abbé Celier pour cette méthode des « *dialogues* » sophistiques dès qu'il aborde les grands enjeux de la Foi dans ses publications !

Mais bien sûr, de même qu'il prétend dans son dernier livre adopter les principes et les méthodes des libéraux pour mieux les retourner contre eux, il prétendra qu'il a fait ce choix pour la bonne cause.

Nihil novi sub sole !

5.3 La culture 'Pop & Rock' toujours vivante de l'abbé Celier






« ***Je vous signale qu'il existe une revue de hip hop, de musique rap si vous préférez, qui s'intitule Respect Magazine et qu'on peut trouver dans les kiosques*** » *Abbé Celier, 'Benoît XVI et les traditionalistes', 2007*

„Benoît XVI et les traditionalistes' : un « pur chef d'œuvre ? » quelques morceaux choisis consternants.

Un propos malheureux de l'abbé Pfluger qui qualifie le livre de l'abbé Celier de *„pur chef d'œuvre'*

L'abbé Pfluger, bien qu'il présente le livre de l'abbé Celier comme une « ***oeuvre très personnelle*** » commet l'imprudence de qualifier le livre de l'abbé Celier de « ***pur chef-d'œuvre*** ».

Un *« pur chef d'œuvre »* ?
En raison sans doute de la fine connaissance des groupes de Rock et de Pop par l'abbé Celier ?

C'est avec effarement que l'on découvre l'abbé Celier étalant dans son livre une connaissance fine et très à jour des groupes *Pop & Rock* qui ont bercé son adolescence :

> *« GC : Il est vrai que des élèves de Balzac, qui ont à peu près mon âge, ont percé dans la musique, dans la foulée de la vague punk, notamment du groupe anglais* ***Sex Pistols****.* ***On peut citer Daniel Darc, chanteur du groupe Taxi Girl (un groupe formé à Balzac), qui a fait récemment son retour musical après des années d'errance*** *; le franco-iranien Mirwais Ahmadzai,* ***autre membre de Taxi Girl****, qui a produit deux disques de la chanteuse Madonna ; enfin, toujours dans ma tranche d'âge,* ***Catherine Ringer, la chanteuse des Rita Mitsouko****, elle aussi brièvement élève à Balzac à cette période. Je n'ai pas participé personnellement à ce genre d'aventures : le lycée était grand (2 500 élèves), et j'avais d'autres préoccupations. Mais cela manifeste dans quel étonnant bouillon de culture j'ai pu évoluer entre 10 ans et 17 ans.*
> *OP : Vous avez côtoyé la drogue ?*

*GC : Évidemment. Elle était très présente. Un des élèves de ma classe, par exemple, était déjà sérieusement accro à l'héroïne. On peut dire que j'ai connu une période de transition, entre une **consommation qu'on pourrait appeler «ludique» et élitiste, celle des beatniks, des hippies, du Summer of love**, et la consommation de masse actuelle. Puisque nous venons de parler musique, il faut se souvenir de l'hécatombe qui a eu lieu autour de la drogue lors de mes premières années de lycée. En 1969 meurt **Brian Jones, un des Rolling Stones**. En 1970 meurent successivement **Jimi Hendrix et Janis Joplin**. Enfin, en 1971, meurt à Paris **Jim Morrison**, le chanteur des **Doors**, qui sera inhumé au Père-Lachaise, où il est entouré depuis ce moment d'un véritable culte. Ces groupes musicaux et ces disparitions constituaient évidemment pour mes camarades des sujets de conversation fréquents. »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, pages 25-26, Editions *EntreLacs*, 2007

Plus de 30 ans après son adolescence et plus de 20 ans après son ordination, l'abbé Celier semble très renseigné sur la suite de la carrière des stars Rocks – **lesquelles fréquemment ne se cachent pas de pratiquer ouvertement et activement des cultes sataniques** - qui enthousiasmaient ses amis au lycée : ‚*Daniel Darc, chanteur du groupe Taxi Girl (un groupe formé à Balzac), qui a fait récemment son retour musical après des années d'errance*'.
Lors de ses trajets entre Etampes et Compiègne, l'abbé Celier continuerait-il à écouter de la musique Rock en 2007 ?

Peut-être même envisagerait-il ainsi sa messe « *PiePaul* » qu'il propose dans son livre, telle que nous la montre cette vidéo où apparaît l'abbé Ratzinger :
http://www.youtube.com/watch?v=e1cDAmZPb8M

L'abbé Celier a tenu à signaler à son interlocuteur, quelques pages auparavant, son excellente connaissance actuelle des dernières parutions en kiosque des revues de rap :

*« GC : En passant, **je vous signale qu'il existe une revue de hip hop, de musique rap si vous préférez, qui s'intitule Respect Magazine et qu'on peut trouver dans les kiosques** » Abbé Celier, Benoît XVI et les traditionalistes, pages 25-26, Editions EntreLacs, 2007*

L'abbé Pfluger apprécie-t-il aussi d'être si bien enseigné sur l'évolution des stars du Rock depuis les années 1970 et sur l'actualité de la musique rap en kiosque ?
Est-ce sur de telles considérations qu'il a fondé son jugement de *« pur chef d'œuvre »* ?

Comment Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray acceptent-ils de se laisser ainsi discréditer par un abbé qui se voudrait leur porte-parole auto-proclamé ?

Est-ce là l'esprit surnaturel que l'on attend d'un prêtre ?
Comment concilier une vie sacerdotale pieuse et l'entretien d'une pareille culture musicale, **si souvent étroitement liée aux cultes sataniques, entraînant de multiples suicides d'adolescents** ?
Est-ce dans cet esprit que Mgr Lefebvre a fondé son œuvre de sauvegarde de la transmission du Sacerdoce catholique toujours valide ?

Est-ce cet abbé que Mgr Fellay aurait choisi pour s'en faire son porte-parole ?

Tout cela est insensé, l'abbé Celier se discrédite et discrédite la FSSPX par l'entretien d'une telle culture musicale et l'espèce de légèreté dont il fait preuve dans cette évocation, presque complaisante de cette ambiance de ses jeunes années.

Comment le Supérieur du District de France, l'abbé de Cacqueray, comment le Supérieur de la FSSPX, Mgr Fellay, peuvent-ils continuer à accepter qu'un personnage qui discrédite à tel point l'oeuvre de Mgr Lefebvre, puisse s'auto-proclamer leur porte-parole et plus encore l'interlocuteur des médias sur le sujet très grave des relations de la FSSPX avec Rome ?

5.4 En 1991, Mgr Fellay dénonce les dangers du rock

Dans une conférence prononcée le 7 octobre 1991, Mgr Fellay dénonce les dangers du rock et les influences sataniques qui entourent cette musique.
Nous reviendrons sur ce sujet.

5.5 En 2003, l'abbé Celier, de connivence avec l'abbé de Tanoüarn, menait une attaque masquée contre l'œuvre anti-ésotérisme chrétien de Jean Vaquié

En publiant en novembre 2003, « ***La Paille et le sycomore*** », l'abbé Celier a entrepris, sous le pseudonyme de Paul Sernine, de combattre le travail très important de **Jean Vaquié qui dénonçait les infiltrations gnostiques (ésotérisme chrétien) au sein de la Tradition catholique**.

Nous avons déjà publié un dossier très épais sur ce sujet. Reprenons cette critique qui était faite contre l'abbé Celier par l'auteur de l'article.

Début de citation du document d'analyse des écrits des abbés de Tanoüarn et Celier (pages 46 et 47) :

> « 5.2.1 Analogies entre le criticisme de Kant et les méthodes de Sernine
> 5.2.1.1 La méthode critique Emmanuel Kant, constatant les difficultés de la science métaphysique et les oppositions entre ses différents spécialistes, se proposa d'étudier les conditions de possibilités d'une telle science, sans lui-même prendre parti pour l'une ou l'autre de ses écoles, et sans résoudre les questions qu'elle posait autrement que par le recours à des vérités nécessaires à l'établissement de l'édifice moral.
> Dans ses attaques calomnieuses contre les *Cahiers Barruel*, **Paul Sernine prétend,** sans lui-même prendre position sur les différentes questions que peut soulever l'étude de la gnose et des mouvements gnostiques, **montrer l'impossibilité d'une telle étude, son objet, la gnose, n'ayant pas l'unité requise pour faire l'objet d'une étude scientifique.**
>
> 5.2.1.2 Positions implicites et interprétation des ouvrages
> Ces deux auteurs, en réalité, sont amenés, par la force des choses, à diriger leur critique en fonction de certaines opinions sur les questions étudiées par la science dont ils nient la possibilité. Ces opinions cependant ne seront pas exposées de façon explicite, mais elles seront implicites dans l'exposé qu'ils fourniront. **D'où la possibilité de plusieurs interprétations de ces ouvrages**. Par exemple, la critique de la raison pure se prêtera à des interprétations dans le sens du réalisme, ou dans le sens de l'idéalisme ; en outre, elle sera très populaire chez certains défenseurs du positivisme. De même, *La Paille et le Sycomore* se prête à différentes interprétations.
> Notons d'ailleurs que les différentes interprétations peuvent chacune avoir un certain fondement dans l'oeuvre.
>
> **5.2.2 Le traditionalisme méthodologique du prince Sernine ou : Sernine et les perroquets**
> Nous n'entendons nullement ici accuser M. Sernine d'hérésie, et nous espérons que M. Sernine, par fidélité envers les papes du XIXème siècle, rejette les erreurs du traditionalisme. C'est ce que nous fait espérer la lecture du ***Dieu mortel*, écrit par Grégoire Celier**, le Dr Jekyll du prince Sernine, qui **pèche plutôt par rationalisme que par traditionalisme**, et ne tient pas le moindre compte des décisions de la congrégation de l'index.
>
> Cependant, **M. Sernine déploie, au moins dans son dernier ouvrage, une interprétation du magistère inspirée du traditionalisme.** Sans doute ce dernier ne contient-il pas d'hérésie explicitement : mais **il emploie implicitement ses critères pour déterminer la portée des textes du magistère. Ceci lui permet une interprétation minimaliste du magistère de l'Église** (voir ce qui a été écrit plus haut sur ce sujet dans l'analyse de la revue *Certitudes)*. »

Fin de citation du document d'analyse des écrits des abbés de Tanoüarn et Celier

Ce dossier sur les abbés Celier et de Tanoüarn **comportait également une série de questions publiques qui sont restées sans réponse de la part de ces deux auteurs, preuve de leur extrême embarras**.
Ces questions publiques sont, bien sûr, demeurées sans réponse.
Elles n'ont cependant rien perdu de leur pertinence ni de leur actualité.
Cela révèle le caractère fallacieux de la proposition de l'abbé Celier qui en appelait à « ***ouvrir un débat*** ».

5.6 Au printemps 2004, les questions publiques aux abbés de Tanoüarn et Celier

Ces deux abbés ***ne peuvent que répondre par*** **OUI** ***à chacune de ces questions****. Toute autre réponse signifierait qu'ils se placent au-dessus de l'autorité des évêques, leurs supérieurs, ou du Magistère de l'Église.*

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que l'histoire humaine se réduit à une lutte irréductible entre la Cité de Dieu et la Cité de Satan ?**

> « Tout d'abord, ce livre s'inscrit dans la ligne des *Deux cités* de Saint Augustin ou dans celle, plus récente, de la *Théologie de l'histoire* du Père Calmel. Il décrit sans manichéisme la lutte irréductible entre la Cité de Dieu et la Cité de Satan tout au long de l'histoire et son paroxysme dans notre siècle. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

> « Pour faire bonne mesure, Monsieur Vaquié va même faire remonter la " gnose " au Déluge du temps de Noé et à la construction de la Tour de Babel… Ne voulant pas demeurer en reste, Monsieur Raynal n'hésite pas à la faire commencer au *Non serviam* de Lucifer. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 38.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que de cette opposition entre les deux Cités découle une trame cachée et réelle qui n'est autre que l'opposition entre la tradition catholique qui est vraie et la tradition gnostique qui est fausse ?**

> « La trame cachée et réelle de l'histoire est l'opposition entre vraie tradition et fausse tradition. L'apogée de la cité de Satan, cité de l'homme, cité de la révolution, c'est le triomphe – pour l'instant –, de la fausse tradition à l'intérieur de l'Église, présentée comme la vraie cité de Dieu par les théologiens et la hiérar-chie catholiques.» Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

- **Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique imprègne toute l'histoire humaine ?**

> « […] Le résultat : l'Église et la foi sont au service de la cité naturaliste, humaniste, révolutionnaire, et en pratique au service de l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, au service de la cité du diable.
>
> L'abbé Jules Meinvielle nous en donne l'explication, la suite logique et historique ; il nous montre d'un regard thomiste le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique qui imprègne tout et est le contraire de la vérité catholique. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

> « Nous contestons […] le fait de réduire toutes les erreurs à une " gnose " indéfiniment plastique et malléable qui transcenderait le temps et l'espace. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 29.

> « […] la seule révision qu'il aurait à faire, s'il acceptait nos arguments, serait d'abandonner cette idée d'une " gnose " transhistorique » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p.29.

> « En aucune manière […] n'existe au yeux des papes cette " gnose " transhistorique qui fédérerait toutes les erreurs de l'histoire de l'humanité et en serait la source. » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 82.

« [...] souligne donc l'assourdissant silence des papes sur une " gnose éternelle " qui causerait, expliquerait et rassemblerait toutes les erreurs de l'histoire de l'humanité. Ce silence suffit à démontrer définitivement l'inexistence de cette " gnose ". » Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 29.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique est le contraire de la vérité catholique ?

« […] Le résultat : l'Église et la foi sont au service de la cité naturaliste, humaniste, révolutionnaire, et en pratique au service de l'amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu, au service de la cité du diable.

L'abbé Jules Meinvielle nous en donne l'explication, la suite logique et historique ; il nous montre d'un regard thomiste le fond philosophique et théologique de l'erreur gnostique qui imprègne tout et est le contraire de la vérité catholique. » Mgr Alfonso de Galaretta, Madrid, en la Fête-Dieu 1998, préface à *De la cabale au progressisme* de l'abbé Julio Meinvielle.

« On rejoint l'esprit manichéen en assurant que le mal, sous forme de " gnose " serait comme éternel, indes-tructible et tout puissant… Un tel état d'esprit est profondément anti-catholique.» Paul Sernine (Abbé Celier) in *La Paille et le Sycomore*, p. 55.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn reconnaissent-ils que la nouvelle religion de Vatican II forme une pure gnose ?

«Je conclus : tant dans ses dogmes que dans son culte, la nouvelle religion a vidé notre religion catholique de sa substance… Cette nouvelle religion n'est rien d'autre, bien chers fidèles, qu'une gnose. Je pense que c'est le mot qui la caractérise parfaitement, puisque c'est une religion sans péché, sans justice, sans miséricorde, sans pénitence, sans conversion, sans vertu, sans sacrifice, sans effort, mais simplement une autoconscientisation. C'est une religion purement intellectualiste, c'est une pure gnose.» Mgr Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

« La véritable gnose est chrétienne. » Abbé Guillaume de Tanoüarn in *Certitudes*, n° 4, p. 21.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn rejettent-ils avec horreur la religion naturaliste et intellectualiste de Vatican II, comme contraire à la religion catholique ?

«Rejetons avec horreur, bien chers fidèles, bien chers ordinands, cette religion naturaliste, intellectualiste, qui n'a rien à voir avec la religion catholique.» Mgr Tissier de Mallerais, Écône, sermon des ordinations le 29 juin 2002.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn dénoncent-ils les dangers d'une infiltration au sein de la tradition catholique de gens à l'esprit perverti issus des eaux troubles de la Gnose ? Dénoncent-ils l'action sournoise des milieux incroyants « de droite » pour miner de l'intérieur le bloc de la tradition catholique ?

« Mais dans nos séminaires et la quasi-totalité de nos prieurés, on est tout à fait opposé à ce monde qui navigue dans les eaux troubles de la Gnose. Il faut malheureusement reconnaître que ces gens à l'esprit perverti réussissent à pénétrer dans des milieux qui se défendent moins bien. Je suis parfaitement d'accord sur cette infiltration dangereuse. **Je sens très bien que qu'une action sournoise est menée par ces milieux incroyants " *de droite* " pour miner le bloc de la tradition catholique**. Je vous remercie d'attirer à nouveau mon attention sur ce genre de problème.» Mgr Marcel Lefebvre, Écône, 16 septembre 1997, cité dans É. COUVERT, *La Gnose en question*, p. 157.

En 2004, *Liber amicorum* pour les soixante ans d'Alain de Benoist (fondateur du GRECE) avec la participation de l'abbé Guillaume de Tanoüarn.

« On a vu des activistes païens se mettre à participer aux pèlerinages de Chrétienté solidarité, puis des cadres du GRECE se dire catholiques et l'expliquer dans *Résistance*, revue plus proche des milieux satanistes que de l'archevêché de Paris.

Puis *Fideliter*, revue officielle des lefebvristes, publie des articles de proches du GRECE, jusqu'à Jean Mabire, païen fanatique organisateur de solstices selon les rituels des SS.

Les païens du GRECE semblent vouloir séduire les intégristes en cherchant de communes critiques à l'évolution de l'Église catholique… On retrouve une cohorte d'auteurs de la Nouvelle Droite, à commencer par le gourou Alain de Benoist, Arnaud Guyot-Jeannin, Laurent Ozon, Jean Rémy, Charles Champetier, Pierre Le Vigan. En contrepoint des auteurs catho traditionalistes emmenés par l'abbé Guillaume de Tanoüarn, un abbé lefebvriste dont on aperçoit la soutane lors des colloques du GRECE, ainsi que par Alexis Arette, le leader paysan et catho du FN, Claude Polin et Claude Rousseau, universitaires et membres du conseil scientifique du FN. » René Monzat, *Ras l'Front*, n° 68, sept.-oct. 1999 (http://www.raslfront.org/journaux/68/68_2.html).

• Les abbés Celier & de Tanoüarn rejettent-ils et condamnent-ils les oeuvres de Jean Borella, comme contraires à la foi catholique, car imprégnées de gnose ?

« Il est vrai que l'abbé X… a été lié à ce milieu dangereux de Nancy et il n'est pas certain qu'il en soit complètement détaché.» Mgr Marcel Lefebvre, Écône, 16 septembre 1997, cité dans É. COUVERT, *La Gnose en question*, p. 157.

• Les abbés Celier & de Tanoüarn font-ils leur la condamnation de toute société initiatique par l'Église ?

« toutes sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se rassemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels… identiques à la Franc-Maçonnerie qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. » Léon XIII, *Humanum Genus* 1884

5.7 *En 2007, la propagation des faux arguments du bénédictin conciliaire Santogrossi en faveur de la prétendue validité du nouveau rite de consécration épiscopale et en dépit de toutes les réfutations*

Nous reprenons un extrait du communiqué[6] du 2 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica :* Réponse au désarroi d'un partisan de la validité : l'abbé Celier (FSSPX) (*Fideliter* n°177 mai-juin 2007)

Début du communiqué du CIRS

En résumé : la méthode anglicane et moderniste de l'abbé Celier

L'articulet que l'abbé Celier vient de publier dans la revue *Fideliter* (n°177) où il prétend démontrer la validité du nouveau rite de consécration épiscopale constitue un véritable ramassis de sophismes puisés à plus de 50% dans les faux arguments du bénédictin conciliaire Ansgar Santogrossi, promu par l'abbé de Tanoüarn dans le n°6 de la revue *Objections* en juin 2006 et que nous avions amplement réfuté très en détail en août 2006.

L'abbé Celier adopte une approche commune aux Anglicans et aux protestants par sa mise en cause d'une soi-disant insuffisance de la forme essentielle de l'ordination presbytérale traditionnelle afin de se libérer des deux critères contraignant que la Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* du Pape Pie XII fait peser sur la forme essentielle d'un rite d'ordination.

L'abbé Celier fait mine d'ignorer l'hérésie transitive onctionniste et anti-trinitaire contenue dans la nouvelle forme sacramentelle essentielle identifiée par Montini-Paul VI et il ignore de même l'intention

[6] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

anti-catholique manifestée publiquement par le père de la réforme, le prêtre lazariste franc-maçon Annibale Bugnini ⁂, dit « ***Buan*** » de son nom de code maçonnique.

L'abbé Celier mêle (ignorance volontaire ou incompétence théologique ?) les trois notions distinctes de ***potestas ordinis*** épiscopale (pouvoir d'ordre épiscopal) ***potestas ordinandi*** (pouvoir à ordonner) et de ***gratia ordinis*** épiscopale (grâce épiscopale). Le pouvoir d'ordre épiscopal comprend le pouvoir à ordonner, ainsi que le pouvoir à confirmer. Tel un moderniste, l'abbé Celier invente des concepts tels que « formule », en lieu et place des termes précis de la théologie catholique (forme sacramentelle essentielle). Au terme de cette compilation de sophismes l'abbé Celier amorce une fuite en avant digne de la tradition quasi-gnostique en prétendant que la prononciation d'une « formule un peu vague » par des lèvres épiscopale suffit à assurer de la consécration sacramentellement valide d'un évêque.

Sur le plan simplement rationnel, l'articulet de l'abbé Celier viole d'une part les règles de la logique et d'autre part les règles scientifiques fixées pour les travaux théologiques ou universitaires : absence de citation des sources, absence de note, imprécision dans le vocabulaire.

Nous rappelons que le bénédictin conciliaire Santogrossi dans l'article duquel l'abbé Celier puise à pleines mains son argumentation avait commis deux fausses citations en juin 2006 dans le but de tromper ses lecteurs :

a) Il avait omis le mots « fideliter – fidèlement » dans sa citation de la forme du diaconat, avec le but d'égaliser la grâce d'ordre et le pouvoir d'ordre.
b) Il avait donné l'impression que dans la forme traditionnelle épiscopale identifiée par le Pape Pie XII on trouverait *« comple in presbytero tuo »,* au lieu de *« comple in sacerdote tuo »*, parce qu'il voulait prouver au lecteur étymologiquement que même la forme ancienne parle d' *« ancien »* alors qu'elle parle de Sacerdoce.

Nous avons dévoilé ces trucages dans notre réfutation du texte de Santogrossi publiée en août 2006[7].

Dans ce présent communiqué nous réfutons les trois principales conclusions erronées que l'abbé Celier pose à la fin de son articulet.

Avec un tel défenseur, la cause de la validité que d'autres clercs plus compétents que l'abbé Celier (Père Pierre-Marie par exemple) ont bien vainement jusqu'ici tenté de défendre[8], cette cause va s'effondrer encore plus vite. L'abbé Celier pourrait bien, par son articulet, par le désarroi de son argumentation, par son embrouillamini et son amateurisme, avoir achevé de discréditer la position des tenants de l'impossible validité sacramentelle de cette nouvelle consécration épiscopale promulguée par Montini PaulVI-le 18 juin 1968.

Nous n'avons toujours pas lu sous la plume d'un prêtre ou d'un évêque de la FSSPX, à laquelle appartient l'abbé Celier, une réfutation ou simplement une discussion de nos arguments qui soit de bon niveau et sérieuse, à l'égal de l'enjeu capital de cette question.

Fin du communiqué du CIRS

6 Le naturalisme substantiel de la pensée de l'abbé Celier

6.1 Un naturalisme déjà stigmatisé lors de la parution de son livre 'Le Dieu mortel' en 1995

[7] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf
[8] Et sur laquelle le Père Pierre-Marie tente actuellement de faire machine arrière

Voici ce qu'écrivait en 1995 le Chasseur, en réponse au livre „***Le Dieu mortel***', dans un article destiné au « *Sel de la Terre* », dont les dominicains d'Avrillé, **sous la pression de Mgr Williamson**, le protecteur de l'ombre de l'abbé Celier, censeur du comité de lecture de cette revue des Dominicains, **ont censuré les passages les plus décisifs** (nous indiquons **en bleu et en caractère Arial** les passages censurés sur intervention personnelle de Mgr Williamson) :

> *« **Grégoire Celier** méconnaît la nature qu'il exalte : car cette nature est politique, et sa perfection n'est pas une oeuvre personnelle, mais bien plutôt l'oeuvre de l'éducation. Pour lui. au contraire, c'est en l'homme que se trouve la sagesse : "Le philosophe est cet alchimiste qui se lance dans une quête spirituelle, à la poursuite du vrai, du bien, du beau et qui, par cette recherche elle-même devient un autre homme. se dépouillant progressivement de ses petitesses, de ses préjugés absurdes, pour s'ouvrir à l'être et mener une vie pleinement humaine, selon toutes les exigences de la raison [...] La sagesse se trouve en l'homme, si du moins celui-ci assume pleine-ment sa nature » (p. 293 à 298). »*

Puis encore :

> *« Dans Le Dieu Mortel, la servante se prend pour une reine, qui exige sans secourir, qui fait mourir sans donner une autre vie supérieure.*
>
> *Non, vraiment, **ce livre pêche gravement par naturalisme**. **Il nous trompe** en nous proposant une sagesse pu-rement humaine, sans nous parler jamais de la seule vrai sagesse : la Théologie, dont la philosophie n'est que la servante depuis la Révélation. **Il nous trompe** en nous promettant d'étancher notre soif de savoir, et en nous lais-sant finalement au milieu d'un aride désert. **Il nous trompe** en voulant faire de nous des Socrate du XX° siècle, comme si sa philosophie naturaliste pouvait à elle seule convaincre et sauver le monde en perdition. **Il nous trompe** en faisant comme si Dieu n'avait pas parlé pour enseigner non seulement les vérités surnaturelles, mais encore certaines vérités naturelles pour qu'elles soient connues plus facilement, par un plus grand nombre et sans risque d'erreurs. **Il nous insulte** en nous parlant comme à des païens du V° siècle avant Jésus-Christ, sans tenir compte de notre caractère baptismal. **Il nous insulte** en nous proposant une sagesse purement païenne, au lieu de nous inviter à la sainteté. **Il nous trompe** en nous proposant d'être pleinement hommes par le secours de notre seule raison, comme si le péché originel n'avait pas blessé notre nature et rendu impossible, sans le secours de la grâce, notre perfection naturelle (cl. I II 109. 2. 4. 8). **Il nous égare** en nous assurant que c'est à l'intérieur de nous-mêmes que nous trouverons la bonne route. **Il nous égare** en nous faisant croire que nous pouvons être pleinement hommes sans être des saints ; en parlant de religion sans nous guider vers la seule véritable, en nous proposant de l'humain toujours, et rien que de l'humain, en laïcisant la charité et toute la vie humaine (cf. p. 123 et 297).*
>
> *Bref, selon le mot de **Meinvielle**, **ce livre perd notre âme** : « La philosophie seule, non seulement ne sauve pas l'homme, mais elle le perd. La nature humaine et la raison humaine non seulement ne sauvent pas l'homme, mais elles le perdent » (in De Lamennais à Maritain p. 295).*
>
> *On se demande si l'auteur de la Bibliographie antilibérale a lu les auteurs qu'il recommandait il y a dix ans (il est vrai que dix années laissent place à l'oubli et donnent l'occasion de rencontrer beaucoup de personnes). Pas un d'entre eux ne se serait fait l'écho des louanges indues qui ont suivi la parution du Dieu Mortel ; ils auraient plutôt crié au danger, et dénoncé le responsable. Nous avons cité **Meinvielle**. Citons encore **Grégoire XVI** en 1832 : « Embrassant surtout de notre affection paternelle ceux qui s'appliquent aux sciences ecclésiastiques et aux ques-tions de philosophie, exhortez-les fortement à prendre garde que, **voulant s'appuyer sur les forces de leur es-prit seul, ils ne s'éloiqnent de la vérité** et ne se laissent entraîner dans la route des impies. Qu'ils se souviennent que Dieu est le guide de la Sagesse et le réformateur des Sages (Sap. VII 15) et qu'il ne peut faire que nous connaissions Dieu sans Dieu. qui apprend aux hommes, par le Verbe, à connaître Dieu » (Mirari Vos).*
>
> *Le **cardinal Pie** n'avait pas de mots assez durs pour condamner ce genre d'écrit. »*

Et encore :

> *« Mais laissons le **cardinal Pie** apprécier le vin de cette sagesse philosophique qu'on nous présente : « Vous voulez que la philosophie ne relève que de la raison : et plût à Dieu qu'elle en relevât toujours ! Car ce que notre concile (Concile de Périgueux) reproche à votre philosophie, c'est d'être en In-surrection flagrante contre les enseignements et les préceptes de la raison même. Assurément Dieu a donné la raison à l'homme pour le conduire, pour le gouverner. **Mais si le premier usage que la raison fait d'elle-même a pour résultat de l'éclairer sur sa propre faiblesse, si le plus noble effort et le plus légitime triomphe de la raison est de remettre l'homme entre les***

***bras de la foi, appellera-t-on rationnelle une philosophie qui refu-sera obstinément de prêter l'oreille aux conclusions les plus impérieuses de la raison ?** [...]*

Je ne sache pas que ce soit non plus un rôle très glorieux pour la philosophie de nous mettre en rapport avec toutes choses, excepté celles sur lesquelles nous serons examinés et jugés. ***Arrière la philosophie humaine qui se déclarerait. complètement étrangère à la question de la fin dernière et du bonheur éternel de l'homme ! »***

*Déjà nous entendons **Grégoire Celier** clamer que nous lui faisons un mauvais procès, qu'il n'est pas à confondre avec les philosophes rationalistes ou XIX° parce qu'il n'oppose pas la philosophie à la théologie, la raison à la foi, mas qu'il a tellement pris soin de bien les distinguer. Une telle défense n'aurait pas ému le saint évêque de Poitiers, qui savait sans doute mieux sa théologie et sa philosophie :*
« Sans doute la philosophie et la théologie sont des sciences distinctes ; mais, autre chose est la distinction, autre chose est la séparation, l'opposition, l'incompatibilité. La philosophie diffère de la théologie, comme la raison diffère de la foi, comme la nature diffère de la grâce. De même que la foi ne s'impose pas partout à la raison, et qu'il y a un certain exercice possible et réel des facultés naturelles sans l'intervention de la grâce (défini depuis par Vatican I ; cf. Sel de la Terre n° 5 et 6), de même il y a un certain ordre de sciences humaines qui peuvent exister et se développer sans le secours direct de la doctrine révélée. Ce principe n'a rien d'étonnant et il doit être accepté de tout le monde. ***Mais d'imaginer et de construire un système général, un cours complet de philosophie qui se tienne si exclusivement dans la sphère de la nature et si rigoureusement en dehors de toute relation avec l'ordre surnaturel qu'il ne soit pas même un acheminement vers les doctrines plus hautes d'une religion divine, qu'il ne laisse pas même soupçonner que Dieu a pu converser avec les hommes, et que réellement le Verbe fait chair a habité parmi nous. plein de grâce et de vérité : ce procédé, quel qu'il soit et quelques autres qualifications qu'on doive lui donner, non seulement n'est pas chrétien, n'est pas religieux, comme nous le dirons bientôt, mais n'est pas même philosophique parce qu'il parce qu'il n'est pas conforme à la raison même naturelle de l'homme*** *[...] »*

Puis :

*« Plus loin, le **Cardinal Pie** parle **du droit du baptême à imposer une doctrine**, ajoutant : « Quelle trahi-son du baptême plus complète et plus absolue que de s'attribuer théoriquement et pratiquement la pleine liberté de penser, de parler, de vivre, d'agir comme si l'on avait pas été baptisé ? [...]* ***La philosophie séparée de la foi fait***

du baptisé un apostat puisqu'elle entend lui constituer le droit et même le devoir de parler, d'agir et de vi-vre dans une abstraction réelle et pratique de l'ordre surnaturel et des enseignements de la foi*."*

*C'est toute la Synodale qu'il faudrait citer et faire lire à **Grégoire Celier**, particulièrement, puisqu'il est professeur de philosophie, l'avertissement sévère que le **cardinal Pie** adresse a ceux qui ont cette charge :*

(…) il a parlé de tout, de Dieu, de l'âme, du corps, de l'origine de l'homme, de ses facultés, de sa destinée, de la vie présente, de la vie future, et pas une fois il n'a prononcé, avec l'accent d'un croyant, le nom du Dieu fait homme ; pas une fois il n'a présenté à son disciple les caractères raisonnables et rationnels de la foi chrétienne ; il a déserté toute sa vie en païen, en infidèle ; et tandis que la religion demande à ré-gler et à sanctifier tous les états, il a rempli le plus noble, le plus auguste, le plus divin de tous les états humains sans jamais y faire acte positif de religion ; ou plutôt il a tenu toujours la vérité captive, il l'a opprimée dans son injuste silence ; ***toute sa philosophie, loin de conduire à Jésus-Christ, n'a semblé tendre et n'a réussi qu'à supprimer Jésus-Christ, à le rendre inutile ; toute sa sagesse humaine a eu pouf résultat d'anéantir et, comme parle saint Paul, d'évacuer la croix du Sauveur, en faisant les hommes justes par la seule loi de leur nature, son enseignement les a détachés de Jésus-Christ et fait déchoir de sa grâce.*** *Ah ! « si tous ceux qui auront dit **Seigneur**, ne seront pas admis pour cela dans le royaume des cieux », combien ceux-là sont assu-rés d'entendre la terrible parole : Nescio vos, qui n'auront pas même voulu invoquer, qui n'auront pas même voulu prononcer le nom du **Seigneur Jésus** ! "*

*Nous pensons, pour finir, que celui qui n'a même pas le courage de signer Abbé **Grégoire Celier**, **ferait mieux d'assumer d'abord et pleinement sa mission d'homme essentiellement surnaturel, dont le monde malade a tant besoin aujourd'hui.** Car si se livre actuellement « la dernière bataille pour que l'homme reste un animal raisonnable », il est clair que la victoire passe avant tout par la conversion surnaturelle et directe au seul vrai Dieu. Les Modernistes comptent assez de défenseurs de l'homme ; **soyons ceux de Dieu : alors nous sauverons l'homme »***

6.2 L'abbé Celier, soi-disant disciple de Mgr Lefebvre, promeut et favorise les principes libéraux et modernistes en 2007

Reprenant **des schémas qui rappellent étrangement les réflexions de l'abbé Barthe, ses thèmes comme ses expressions voire ses procédés,** l'abbé Celier introduit les concepts typiques du projet anglicano-ratzinguérien de « ***réforme de la réforme*** », **cette réactualisation au sein de l'Eglise conciliaire du mouvement Tractarien de type Anglo-catholique et High Church du pasteur Pusey et de Lord Halifax au XIX° siècle**.

> *« Si Rome voulait favoriser cette «**retraditionalisation**», elle aurait la ressource, pour neutraliser ses adversaires, d'utiliser les principes mêmes de la liturgie nouvelle. Et, au premier chef, son caractère très ouvert. Dans les rites, tout est au choix, désormais : on propose de nombreuses variantes. Rome pourrait alors ajouter l'offertoire traditionnel parmi les choix possibles. »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 199-200

L'abbé Celier préconise d'adopter les principes mêmes du libéralisme, condamnés par l'Eglise, pour défendre la Tradition :

> *« Rome aura certainement l'idée d'utiliser, **pour cette promotion de la tradition, les arguments progressistes eux-mêmes** : liberté, richesse du choix, antiquité des textes, que sais-je ! Ce qui, à mon sens, **serait un premier moyen pour que le moteur de l'Eglise se remette à tourner à l'endroit**. Pendant quarante ans, le moteur a tourné à l'envers. La foi, la hiérarchie, l'obéissance, la dévotion au pape et aux évêques ont servi à alimenter l'autodestruction de l'Église : c'est ce que Mgr Lefebvre appelait «le coup de maître de Satan», à savoir détruire l'Eglise par un mauvais usage des règles mêmes de l'Église. Il faudrait, au contraire, que tout dans l'Église **serve désormais à restaurer la tradition, y compris éventuellement les arguments classiques du libéralisme.** »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 200-201

Quel scandale de la part d'un membre de la FSSPX !
Faut-il rappeler avec **quelle sévérité et quelle dureté Mgr Lefebvre lui-même condamnait ce qu'il appelait la « *peste du libéralisme* »** ?

> *« Afin de garder et protéger la foi catholique de cette peste du libéralisme, ce livre me semble venir bien à son heure, se faisant écho des paroles de Notre Seigneur : **«Celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné»**, c'est cette foi que le Verbe de Dieu incarné a exigée de tous s'ils veulent être sauvés. C'est elle qui Lui a valu la mort et à sa suite celle de tous les martyrs et témoins qui l'ont professée. Avec le libéralisme religieux, il n y a plus ni martyrs, ni missionnaires, mais des **bradeurs de religion**, autour du calumet d'une paix purement verbale !*
>
> *Loin de nous ce **libéralisme, fossoyeur de l'Église catholique**.*
>
> *A la suite de Notre Seigneur portons l'étendard de la Croix seul signe et seule source du Salut.*
>
> *Que Notre Dame de Fatima en le soixante-dixième anniversaire de son apparition, daigne bénir la diffusion de ce livre qui fait écho à ses prédictions.*
>
> *Ecône, le 13 janvier 1987,*
>
> *en la fête du Baptême de Notre Seigneur*
>
> ***† Marcel LEFEBVRE »***[9]

Et l'abbé Celier continue à **inviter ses lecteurs à placer leurs espoirs dans un « *esprit libéral* » :**

> *« Cette expérience de la tradition signifierait donc d'un côté laisser par esprit catholique la Fraternité Saint-Pie X être ce qu'elle est (donc lui permettre de critiquer ouvertement le Concile), de l'autre côté protéger cette même*

[9] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1987_01_13_Ils_L_ont_decouronne.htm

*Fraternité des menaces progressistes, **au moins par esprit libéral.** »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 204

Et plus loin encore, **alors qu'il ne peut ignorer que jamais, dans l'histoire du catholicisme, l'esprit libéral qui est une ruse dynamique de Satan conçue pour la ruine de la Sainte Eglise, plusieurs fois démasquée par les Papes, ne s'est, dans les faits, retourné contre lui-même pour restreindre sa propre influence destructrice de l'Eglise :**

*« Et cette «expérience» contribue méthodiquement et au fil du temps **à accroître la part catholique de Rome et à restreindre sa part libérale** »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 204

Dans sa dernière lettre publique **à moins d'un mois de sa mort, Mgr Lefebvre démasque cet esprit libéral maçonnique**.

Loin d'envisager y recourir une seconde dans le fol espoir d'*« accroître la part catholique de Rome »*, il condamne cette « *Rome qui a perdu la Foi* », comme l'avait annoncé La Très Sainte Vierge Elle-même à La Salette, ainsi qu'il le rappelle lui-même :

« LE DERNIER TEXTE DE MONSEIGNEUR LEFEBVRE

Présentation du premier numéro de la

DOCUMENTATION SUR LA REVOLUTION DANS L'EGLISE

Monsieur l'Abbé Giulio Tam, membre de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, d'origine italienne, recevant quotidiennement l'Osservatore Romano, journal officiel de la Curie Romaine, a cru bon, pour l'information de ses confrères, de collectionner les passages les plus significatifs des discours du Pape et des autorités romaines sur les sujets les plus actuels.

*Ce regroupement jette une lumière tellement fulgurante sur la **Révolution doctrinale** inaugurée officiellement dans l'Église par le Concile et continuée jusqu'à nos jours, qu'on ne peut s'empêcher de penser au "**Siège d'iniquité**" prédit par Léon XIII, ou **à la perte de la foi de Rome prédite par Notre Dame à la Salette**.*

***La diffusion et l'adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques** condamnées maintes fois par leurs prédécesseurs est un **grand mystère d'iniquité qui ruine dans ses fondements la foi catholique**.*

*Cette dure et pénible réalité nous oblige en conscience à **organiser par nous-mêmes la défense et la protection de notre foi catholique.** Le fait d'être assis sur les sièges de l'autorité n'est plus, hélas ! une garantie de l'orthodoxie de la foi de ceux qui les occupent. **LE PAPE[10] LUI-MEME DIFFUSE DESORMAIS SANS DISCONTINUER LES PRINCIPES D'UNE FAUSSE RELIGION, QUI A POUR RESULTAT UNE APOSTASIE GENERALE. »***

Et selon l'abbé Celier ce serait donc dans les merveilles de l'« *esprit libéral* » maçonnique que la FSSPX devrait placer ses espoirs de restauration de la Tradition catholique ?

Est-ce là la conception de l'abbé de Cacqueray, Supérieur du District de France, son Supérieur hiérarchique qui fait activement la promotion des tournées de l'abbé Celier dans les prieurés de France de la Fraternité ?
Cet abbé Celier est dangereux. C'est un loup introduit dans la bergerie.

[10] Un véritable Souverain Pontife ne peut diffuser les principes d'une fausse religion. Il s'agit d'un usurpateur, non canoniquement élu. Lire à ce sujet la bulle du Pape Paul IV

6.3 En naturaliste moderniste, l'abbé Celier ridiculise le sens catholique surnaturel et providentialiste de l'histoire, c'est-à-dire le sensus fidei

L'abbé Aulagnier appuie **l'abbé Celier qui pose comme un préalable indiscutable à son discours la négation de ce sens surnaturel chrétien de l'histoire affirmé à la fois par les Saintes Ecritures, par le Magistère et par les prophéties de Notre-Dame.**

> *« Monsieur l'abbé Celier le dit nettement dans une très belle page de son livre, la plus belle peut-être, la page 212*
>
> > *« (…) Nous essayons de ne pas laisser les occasions favorables, de ne pas nous maintenir dans l'immobilisme, ce qui serait mortel pour nous-mêmes et pour l'Eglise. Je parle d'un **immobilisme de type providentialiste**, qui reviendrait à ne pas faire ce qui est à notre portée pour contribuer à résoudre la crise, sous **le fallacieux prétexte que « Dieu y pourvoira »**. Nous inscrivons donc notre action dans la réalité historique, circonstancielle, d'aujourd'hui. »* [abbé Celier] »
>
> Abbé Aulagnier, le 29 mars 2006, Item[11] n°86

Cette affirmation de l'abbé Celier **est capitale**.
Elle ne constitue pas, comme l'affirme l'abbé Aulagnier, la *« plus belle page de son livre »*, mais elle livre la clé de voûte de toute sa démarche. **L'abbé Celier fonde son projet de ralliement sur une négation délibérée de l'interprétation catholique surnaturelle de la situation présente.**

Il prétend : „***Nous inscrivons donc notre action dans la réalité historique, circonstancielle, d'aujourd'hui.***'
Or de quoi s'agit-il, sinon d'**éliminer toute référence aux Saintes Ecritures, au Magistère, aux prophéties,**.
L'abbé Celier se moque de l'„*immobilisme de type providentialiste*'.
Le „*type providentialiste*' est disqualifié à ses yeux.
Or que nous enseignent Notre Seigneur Jésus-Christ et Son Eglise, sinon de concevoir l'histoire comme essentiellement providentialiste, c'est-à-dire entièrement soumise à la Providence Divine toute puissante ?

6.4 La prétention fallacieuse de l'abbé Celier à s'inscrire dans la réalité historique qui le contredit

„*Réalité historique et circonstancielle'* ?
Nous avons pu voir comment l'abbé Celier **se garde bien de prendre en compte à aucun moment les faits historiques qui entourent la confection et la promulgation le 18 juin 1968 de *Pontificalis Romani*.**
A-t-il jamais étudié Dom Botte, le Père Lécuyer ?
A-t-il jamais étudié l'action primordiale des Anglicans ?
A-t-il jamais lu Dom Beauduin ?
Est-ce là faire œuvre de réalisme ? d'histoire ?

Cet abbé est-il encore crédible ?

6.5 L'abbé Celier développe une fantasmagorie de type Action catholique dégénérée et qui s'oppose aux Pères et à saint Thomas

En fait, son approche est anhistorique, purement fantasmagorique, déconnectée, tant des faits historiques qu'il ne veut absolument pas prendre en compte, que du sens surnaturel et des bases scripturaires, patristiques et magistérielles.
Elle ne repose sur rien d'autre qu'une dynamique propre d'illusion, d'optimisme béat, celle-là même qui permet toutes les manipulations, le même irréalisme naïf des prophètes de bonheur qui ont fleuris dans les milieux d'Action catholique dégénérée dans les années 1960 et suivantes du concile…Avec les magnifiques fruits que l'on a pu en récolter depuis lors.

Cette approche est typique de l'époque moderniste.

---
[11] http://la.revue.item.free.fr/regard_monde290306 htm

<u>Elle est totalement étrangère et contraire à la pensée et à la Foi catholique</u> qui cherchent dans la scrutation des signes des temps, dans la méditation des prophéties divines la compréhension du sens des évènements historiques que nous vivons.
Cette approche est donc à l'opposé de celle des auteurs antilibéraux, tel que Mgr Gaume qui nous rappelle précisément que « *le chrétien réfléchi compare les faits avec ce qui est prédit* ».

En agissant ainsi l'abbé Celier se révèle pour ce qu'il est.
<u>Pire qu'un moderniste, il est véritablement un naturaliste</u>. Et nous savons bien **où se trouvent les chaudrons qui mitonnent ces potions naturalistes mortelles** pour la Foi des catholiques, et tant de fois condamnées pars les Papes.

Déjà son livre „*Le Dieu mortel'* nous l'avait appris.
Et les réfutations publiées ou occultées par Avrillé (sous la pression de Mgr Williamson, - l'ancien Anglican, variante méthodiste - son discret et efficace protecteur à Avrillé), nous dévoilaient une pensée complètement étrangère au monde des rapports du naturel et du surnaturel tel qu'on peut le découvrir chez saint Thomas d'Aquin ou chez les Pères de l'Eglise.
L'abbé Celier est étranger à ce monde catholique là. Lisez ses textes, ils cherchent à être purement rationalistes.
Vous y cherchez vainement les citations des Pères ou des Saintes Ecritures, la vie spirituelle n'y affleure aucunement, elle en est absente.
Symptôme significatif, la Très Sainte Vierge Marie n'est jamais évoquée par l'abbé Celier !

Or, le chrétien vit dans une histoire qui possède sa double dimension naturelle et surnaturelle.
Il scrute les Saintes Ecritures pour y découvrir le sens de la situation présente ?
Il médite le livre de l'Apocalypse. Il écoute les prophéties reconnues par l'Eglise, il est attentif aux enseignements du Magistère qui donne des éclairages instructifs sur le sens des évènements.
Le catholique sait que Dieu est maître de l'histoire, que l'Eglise, Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, revit dans la durée de l'histoire, la vie terrestre de Celui qui est son Epoux et son Chef.
Et aujourd'hui l'Eglise, Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, vit Sa Passion et Sa mise au tombeau dans ce grand mystère qu'Il permet, le Mystère d'iniquité.

6.6 En 1884 déjà le Pape Léon XIII dressait pour notre époque une perspective apocalyptique, totalement étrangère à la fantasmagorie de l'abbé Celier

Que nous enseigne en effet, le Pape Léon XIII sur notre époque ?
Dans son exorcisme, il tient en 1884 des propos d'une exceptionnelle gravité qu'aucun Pape n'a tenu avant lui.
Ses écrits renvoient à l'Apocalypse et aux textes des Saintes Ecritures qui évoquent les temps de la fin :

> *« Or, voici que cet antique ennemi, "homicide dès le principe" (Jn. VIII, 44), s'est dressé avec véhémence, "déguisé en ange de lumière" (II Cor. XI, 14), ayant pour escorte la horde des esprits pervers, c'est en tout sens qu'il parcourt la terre, et partout s'y insère : en vue d'y abolir le nom de Dieu et de Son Christ, en vue de dérober, de faire périr et de perdre dans la damnation sans fin, les âmes que devait couronner la gloire éternelle. Le dragon maléfique transfuse, dans les hommes mentalement dépravés et corrompus par le cœur, un flot d'abjection : le virus de sa malice, l'esprit de mensonge, d'impiété et de blasphème, le souffle mortel du vice, de la luxure et de l'iniquité universalisée. »* Pape Léon XIII

Quel tableau saisissant et quel guide aujourd'hui pour comprendre le spectacle que nous donne tant la société civile que la société religieuse.

Allant plus avant, avec plus de précision, **le Pape Léon XIII décrit en des termes inouïs une attaque contre l'Eglise qui est unique et par conséquent sans précédent :**

> ***« L'Eglise, épouse de l'Agneau Immaculé, la voici saturée d'amertume et abreuvée de poison, <u>par des ennemis très rusés</u> ; <u>ils ont porté leurs mains impies sur tout ce qu'elle désire de plus sacré</u>.***

Là où fut institué le Siège du Bienheureux Pierre, et la Chaire de Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété ***; en sorte que le Pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé »*** **Pape Léon XIII, Exorcisme contre Satan et les anges Apostats, 1884.**

6.7 A rebours du sens mystique du Pape Léon XIII, l'image puérile du pétrolier et le projet naturaliste des abbés Celier et Aulagnier

Des „*ennemis très rusés'* ?
Les abbés Aulagnier et Celier nous parlent-ils de ces „*ennemis très rusés*' ?
Pas du tout. A aucun moment !
A les écouter **nous devrions nager dans la confiance et le bonheur.**

Selon l'abbé Celier, Rome serait sur le point de „*donner le coup de barre*' salutaire.
Selon l'abbé Aulagnier, Rome l'aurait déjà donné.

Mais s'agit-il réellement d'imaginer un „*coup de barre*' ? S'agit-il de se laisser bercer par l'image puérile du pétrolier que nous donne l'abbé Celier au début de son chapitre sur la scandaleuse et impie „***messe pipaule***' ?





Image puérile du pétrolier de l'abbé Celier en page 184 de „*Benoît XVI et les traditionalistes*'

Rappelons que l'abbé Celier a déjà réussi à **faire répéter cette image enfantine par le jeune abbé de Cacqueray** lors de l'incroyable conférence[12] pro-ralliement de la Mutualité à Paris le 27 septembre 2006 par le Supérieur de District de la FSSPX **qui agit désormais en parfait otage de l'abbé Celier, couvrant et endossant tout ce que lui demande l'abbé moderniste**.
« *Faiblesse ? Jeunesse ? Chantage ? Je ne saurais lequel.* » déclare Mgr Williamson.

„***Coup de barre***' selon l'abbé Celier ?
Alors que Mgr Fellay, même si les propos du prélat sont loin d'évoquer tous les remèdes, donne une autre solution que cette image naturaliste, en déclarant que la situation actuelle serait surmontée par des saints et de la sainteté comme Dieu l'a toujours fait.

A moins que le message inavoué de l'abbé Celier soit celui-ci ? :
- reconnaître en lui un saint, un homme habité d'un véritable sens surnaturel, d'un degré très élevé de piété, donnant l'exemple d'une belle humilité, d'un tel effacement de soi, d'une telle ascèse et d'un tel esprit de pénitence, et favorisé d'une telle prédilection divine que les fidèles devraient immédiatement y reconnaître l'homme de Dieu, le prophète tant attendu, **un vrai prophète de bonheur voulu et choisi par Dieu pour sauver la FSSPX et enfin lui indiquer comment la „*régulariser*'** !

6.8 L'attentat inouï contre les Saints Ordres perpétré le 18 juin 1968, anticipé par le Pape Léon XIII 84 ans à l'avance

„*Ils ont posés* [ces ennemis très rusés] *leurs mains impies sur tout ce qu'elle désire de plus sacré'*

[12] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-12-D-00-Tentations_abbe_Lorans.pdf

Qu'est-ce donc si ce n'est le Sacerdoce de Melchisedech sacramentellement valide, muni de ses vrais pouvoirs sacramentels ET SACRIFICIELS authentiques, Trésor-même et Vie même de la Sainte Eglise ?

Pourrait-il en effet exister quelque chose qui serait, pour la Sainte Eglise de Notre Seigneur, plus sacré que la préservation de la plénitude des Saints Ordres munie de ses véritables pouvoirs surnaturels sacramentels et SACRIFICIELS selon le Sacerdoce Eternel de Melchisédech pour pérenniser le Saint Sacrifice de Notre Seigneur de la Nouvelle et Eternelle Alliance scellée dans Son Sang-même ?
Pourrait-il exister quelque chose de plus sacré ?
La réponse ne peut être que NON.

Nous savons en effet maintenant, **par les nombreux faits établis et documents authentiques révélés désormais publiquement** par le Comité *Rore Sanctifica*, aujourd'hui **téléchargés dans le monde entier**, que l'attentat criminel contre la validité sacramentelle des Saints Ordres Catholiques a eu lieu le 18 juin 1968, et **qu'il a été prémédité, et perpétré par le quatuor satanique des clercs apostats Montini-Bugnini-DomBotte-Lécuyer.**

C'est donc, le Sacerdoce de Melchisedech, sa validité sacramentelle ET SACRIFICIELLE qui est devenue la cible des '*ennemis très rusés*' de l'Eglise.
Ce sont des clercs peu bruyants qui, dans le vacarme post-conciliaire, ont prémédité et ont perpétré cette attaque inouïe et mortelle contre le Sacerdoce catholique en espérant secrètement parvenir à provoquer son extinction à force de temps et de silence.
C'est ce que révèlent toute l'histoire de l'anglicanisme et celle de l'instauration du nouveau rite de consécration épiscopale.

Et le Pape Léon XIII précise :

> *« **Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de la Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété** ; en sorte que le pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé »* Pape Léon XIII

En effet, un tel attentat n'a pu être enfin perpétré que parce que *le 'trône de leur abomination'* a été placé précisément là où fut *'institué le siège du bienheureux Pierre'*.

Mais l'abbé Aulagnier a-t-il jamais étudié la grave question des sacres ? Combien de temps aura-t-il consacré à cette étude ?
Ou est-il resté ignare sur cette question VITALE ?

L'abbé Celier qui vient de se signaler par la nullité de son articulet-pamphlet sur le sujet sait-il lire ?
A-t-il lu les réfutations de l'ensemble de ses affirmations ?
Ou préfère-t-il préserver son ignorance et son incompétence théologique impressionnantes que révèlent ses écrits sur cette question ?

La situation est donc unique, encore bien plus grave qu'aux temps de l'arianisme, en raison de cet attentat criminel contre la validité sacramentelle des Saints Ordres Catholiques, et plus particulièrement de l'Episcopat, qui a eu lieu le 18 juin 1968 et qui blesse à mort depuis lors la transmission sacramentellement valide de l'authentique Sacerdoce de Melchisédech muni de ses véritables pouvoirs SACRIFICIELS.

6.9 La Salette, le Pape Léon XIII, Fatima ridiculisés par l'expression 'fallacieux prétexte que « Dieu y pourvoira »' *de l'abbé Celier*

De quoi s'agit-il, sinon tout simplement de rester catholique, d'appartenir à l'Eglise et de préserver le dépôt du Sacerdoce sacramentellement valide AVEC SES POUVOIRS SACRIFICIELS AUTHENTIQUES AFIN QUE L'ORDRE DE MELCHISEDECH, SCELLE DANS LE SANG DE NOTRE SEIGNEUR NE DISPARAISSE PAS DU RITE LATIN.

C'est ce dépôt que ***les ennemis les plus rusés*** de l'Eglise catholique (**les R+C satanistes**) ont voulu détruire.
Et que nous dit l'abbé Aulagnier sur cet immense combat ?
Que nous dit le binôme des abbés Aulagnier-Celier sur ce combat apocalyptique dont le Pape Léon XIII nous brosse le tableau saisissant et inspiré des Saintes Ecritures ?
Rien ! PAS UN MOT !

Ces abbés font de la politique ecclésiastique, et se gardent bien de se situer dans l'incarnation historique à laquelle nous invitent sans relâche les Saintes Ecritures et les prophéties de la Très Sainte Vierge Marie à la Salette et à Fatima.

> *« Priez le Dieu de la Paix qu'Il écrase Satan sous nos pieds, afin qu'il ne puisse plus, ni retenir les hommes captifs, ni nuire à l'Eglise. Offrez nos prières en présence du Très-Haut, afin que "surviennent en nous au plus vite les miséricordes du Seigneur" (Ps. LXXVIII, 8), et que vous saisissiez le dragon, l'antique serpent qui est le diable ou Satan, et que, lié dans l'abîme, **il ne séduise plus** les nations" (Apoc. XX, 3)*
> *Ainsi nous fiant à votre protection et à votre patronage, de par l'autorité sacrée de notre mère la Sainte Eglise, c'est en toute confiance que nous entreprenons de refouler, au nom de Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur, les infestations de l'astuce diabolique. »Mettre la référence*

Mais face à ce plan surnaturel de l'histoire du Salut, cette vision conforme à l'Apocalypse, l'abbé Celier emploie la dérision, non seulement sa « ***vue fantaisiste du futur*** », pour reprendre le jugement cinglant de Mgr Tissier de Mallerais, mais ignore superbement cette vision de Foi, et **par surcroît, ridiculise les fidèles qui attendent de Dieu l'issue du temps d'apostasie que nous vivons**.
Est-ce donc sa conception du Sacerdoce et des devoirs qu'il a tant envers la Sainte Eglise et Son Magistère qu'envers les âmes qui, pour leur infortune, lui sont aujourd'hui confiées ?

> *« Je parle d'un **immobilisme de type providentialiste**, qui reviendrait à ne pas faire ce qui est à notre portée pour contribuer à résoudre la crise, sous **le fallacieux prétexte que « Dieu y pourvoira »**.* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 212

Or, tout à l'inverse, Mgr Lefebvre considérait son œuvre comme Providentielle, comme de *« type providentialiste »* pour reprendre l'expression de l'abbé Celier.
Mgr Lefebvre proclamait en effet que **c'était la Providence Divine qui lui avait confié sa mission de fonder son Œuvre de préservation du Sacerdoce catholique authentique** sacramentellement valide.

Et maintenant voici l'abbé **Celier qui ose, sans aucune prudence, tourner cet esprit « *providentialiste* » en dérision**.
Voici ce qu'écrivait Mgr Lefebvre le 2 juin 1988 à Rome :

> *« les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincu que **le moment d'une collaboration franche et efficace n'est pas encore arrivé**», étant donné que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous. J'ajoutais : «C'est pourquoi nous nous donnerons nous-même les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée». »*[13] Mgr Lefebvre, conférence de presse à Ecône, 15 juin 1988

Et en préface aux statuts de la FSSPX en 1991, voici comment Mgr Lefebvre déclare solennellement que son Œuvre est éminemment providentielle et « *dépositaire de l'Arche de la Nouvelle Alliance, le Sacerdoce de Melchisech* », et pourquoi ?
Parce que, dans Sa Sagesse infinie, Dieu l'a voulu!

> *« 1965-1990, c'est la période de l'effondrement du sacerdoce catholique. 1970-1990. **La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de restauration du sacerdoce catholique**, afin de préserver les trésors que*

[13] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1988_06_15_Conference_de_presse_de_Mgr_Lefebvre.htm

Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine. (...)

*Manifestation évidente de la bénédiction sur **l'Œuvre à laquelle Dieu va confier l'Arche d'Alliance du Nouveau Testament**.*

«Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti»

*Tel est le but de nos constitutions. **Qu'elles soient l'objet de nos méditations**, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre.*

Ecône, le 20 mars 1990

+ ***Marcel Lefebvre**, Fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X »*[14]

Combien de temps l'abbé Celier aura-t-il médité ce texte, comme le demandait Mgr Lefebvre, avant d'écrire son abominable livre ?

Nous lisons sous la plume de Mgr Lefebvre que **par l'œuvre Providentielle de la FSSPX Dieu a précisément pourvu à l'effondrement du Sacerdoce catholique.**
Et c'est cette conception que l'abbé Celier moque et brocarde en parlant de *« type providentialiste »* et de *« fallacieux prétexte que 'Dieu y pourvoira' ».*
Fallacieux prétexte que le propos de Mgr Lefebvre ! Quelle impudence et quelle mentalité proprement naturaliste de la part de l'abbé Celier !
Et il appartient encore à la FSSPX ? De surcroît à la tête de la revue *Fideliter* et des éditions Clovis ?
Et ce scandale dure depuis 13 ans ? Grâce à la protection constante du tandem Schmidberger-Williamson, ses efficaces, déterminés et discrets protecteurs.

Dans cette moquerie, le *« **Dieu y pourvoira** »* est donc qualifié de *« **fallacieux prétexte** »* par l'abbé Celier. Face à cet abbé naturaliste, voici l'invocation de l'Apocalypse et du *« **Veni Domine Jesu** »* par **Mgr Lefebvre en mars 1991** :

> *« Saint Jean termine son Apocalypse par cet appel **"Veni Domine Jesu", Venez Seigneur Jésus, apparaissez enfin sur les nuées du Ciel, manifestez votre toute Puissance, que votre Règne soit universel et éternel**.*
>
> **Ecône, le 4 Mars 1991**, Marcel Lefebvre »[15]

Et l'abbé Celier nous livre sa vision de l'avenir :

> *« Grégoire Celier : (...) **Nous n'allons pas reconstruire de toutes pièces un état de l'Église qui a disparu définitivement dans le passé.** Les décennies qui viennent vont donc nous faire assister en direct à un phénomène historique à la fois ordinaire dans son fond et inédit pour son objet concret. **L'Église va, en effet, avaler le gros morceau qu'est le Concile avec ses conséquences, le digérer**. À mon avis, il existe dans cette réforme conciliaire des nourritures absolument inassimilables par l'Église, qui mettent en péril la cohérence de sa doctrine et de sa vie. Je pense que **l'Église va procéder avec ces parties inassimilables comme on le fait avec les déchets nucléaires : on les coule dans une gangue de béton étanche, puis on les enterre profondément et à l'écart**, afin qu'ils ne fassent de mal à personne. Pour le reste de ce qui s'est dit et fait depuis quarante ans, après avoir été purgé de son mauvais esprit, **cela va prendre place dans une nouvelle synthèse ancrée dans la tradition**, ce qui permettra à l'Église de retrouver une nouvelle jeunesse missionnaire. **Oui, je crois que cela va se passer ainsi**.*
> Olivier Pichon : Cela correspond à ce que vous avez dit concernant Vatican II: qu'il s'agit pour vous, simultanément, d'oublier, de dépasser et d'exposer «avec révérence». Pouvez-vous développer ces idées, de façon à décrire en quel sens vous estimez possible ce coup de barre du capitaine Benoît XVI (ou d'un de ses successeurs) ?
> *Grégoire Celier : J'insiste d'abord sur un point. Je ne suis ni un devin ni un prophète. Il m'est donc impossible de décrire **un processus futur qui dépend essentiellement des personnes et des circonstances**. Par ailleurs, **je ne bénéficie d'aucune confidence**, ni de la Curie romaine, ni **de Mgr Fellay**. **Il s'agit purement et simplement de***

[14] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/002_2006/VM-2006-02-07/VM-2006-02-04-A00-Statuts_FSSPX+votants.htm
[15] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1991_03_04_le_dernier_texte_de_Monseigneur_%20LEFEBVRE.htm

réflexions personnelles, sans aucune autre prétention. *Ce que je crois utile de faire, c'est de montrer* ***qu'un tel processus de restauration progressive de la foi est possible, et dès maintenant, et sans provoquer une nouvelle révolution violente****, et avec les hommes d'aujourd'hui.* » *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 212

En aucun cas, l'abbé Celier ne veut *« **un état de l'Eglise qui a disparu** »*. Selon lui, cette disparition serait *« **définitive** »* (ce qui *de Fide* ne se peut pour tout catholique car cela serait contraire à la promesse formelle et inconditionnelle de Notre Seigneur : *Non paevalebunt portae infernorum*).
Or la Très Sainte Vierge Marie nous dit : *« **Jésus-Christ sera servi, adoré et glorifié ; la charité fleurira partout** (…) »*.
Elle nous parle de la restauration de la Chrétienté, par le rétablissement des royautés chrétiennes, ce qui veut dire le sacre royal : « ***Les nouveaux rois seront le bras droit de la Sainte Eglise, qui sera forte, humble, pieuse, pauvre, zélée et imitatrice des vertus de Jésus-Christ.*** *»*.
Cette annonce de Notre-Dame est précisément l'antithèse des textes de l'abbé *Beaumont*-Celier qui dans *Fideliter* ose s'opposer à la royauté politique et sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, enseignement pourtant irréformable du Magistère pontifical, sous prétexte d'une situation nouvelle créée par la mondialisation.

Voilà ce que répondait Mgr Lefebvre par anticipation aux pourfendeurs de la restauration de la Chrétienté tels que l'abbé Celier aujourd'hui :

«DES DISCIPLES DE SATAN ONT RESOLU D'EN FINIR AVEC LA CHRETIENTE

POURQUOI UNE NOUVELLE FETE ?

Pourquoi le pape Pie XI a-t-il jugé bon d'ajouter au calendrier liturgique une fête particulière pour le Christ-Roi ? Était-ce vraiment nécessaire ? Est-ce que la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'était pas suffisamment signifiée dans toutes les fêtes de l'année liturgique ? En effet, si l'on lit les textes liturgiques de la fête de la Nativité, de la fête de l'Épiphanie, des grandes cérémonies de la semaine Sainte, à plus forte raison la fête de Pâques et la fête de l'Ascension, la royauté de Notre-Seigneur est constamment affirmée. Ces fêtes ne font que manifester le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ et Son royaume.

Alors pourquoi ajouter cette fête du Christ-Roi ? C'est parce que ***les hommes ont voulu détruire le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ****, après que pendant de nombreux siècles les princes, les chefs d'État ont reconnu la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* ***Des disciples de Satan****, celui qui poursuit de sa haine Notre-Seigneur Jésus-Christ,* ***ont résolu d'en finir avec la chrétienté, avec l'ordre chrétien, avec le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la société, et ils ont fomenté des troubles jusqu'au moment où ils ont pu détruire, en effet, ce règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les sociétés.*** *Ils espéraient bien par là* ***ruiner l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ*** *: c'est ce que dit le pape Léon XIII dans son encyclique Humanum genus à propos des francs-maçons. Il dit :* ***leur but principal, c'est de détruire toutes les institutions chrétiennes****. Toutes les institutions chrétiennes ! Voilà leur but.*

Ils ne pouvaient pas y arriver tant que la société était chrétienne, tant que les princes et les gouvernants étaient chrétiens. Il leur a fallu donc ***détruire ces gouvernements****, détruire ceux qui défendaient la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

UN CLIMAT D'APOSTASIE

Non seulement ils ont eu pour dessein de détruire les institutions chrétiennes, mais ils ont voulu par là détruire le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les âmes et créer ce ***climat d'apostasie générale****. Le fait que les institutions ne sont plus chrétiennes, le fait que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne règne plus dans les institutions, crée nécessairement* ***un climat d'apostasie, un climat d'athéisme.***

Ce climat d'athéisme atteint alors les familles par l'enseignement, par tous les moyens puissants que l'État a à sa disposition pour ***ruiner la foi dans les familles chrétiennes****. C'est ainsi qu'on a vu l'apostasie s'étendre petit à petit dans la société. Et si les familles deviennent elles-mêmes apostates, si dans les familles ne règnent plus Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sa loi et Sa grâce, alors* ***les vocations aussi disparaissent****, et c'est bien ce qu'ils*

espéraient ; ils espéraient atteindre l'Eglise par l'intermédiaire des familles chrétiennes et atteindre, ainsi, les séminaires, les noviciats, les congrégations religieuses. Hélas ! ils y sont arrivés.

Maintenant nous pourrions dire en vérité que ***les autorités de l'Église***[16] ***leur prêtent main****,* ***et les aident dans cette apostasie, par l'affirmation de cette liberté religieuse.*** *»*[17] Mgr Marcel Lefebvre, Ecône, 30 octobre 1988

Le discours de Mgr Lefebvre est à l'**opposé de celui de l'abbé Celier**.
Mgr Lefebvre dénonce la destruction de la Chrétienté comme étant l'œuvre des disciples de Satan, de la Franc-maçonnerie condamnée par le Pape Léon XIII.
L'abbé Celier n'en parle jamais.
L'abbé Celier au contraire présente cette subversion comme une « ***crise*** », vocable neutre qui gomme toute idée de responsabilité, comme s'il s'agissait d'un processus fatal, de la « ***faute à pas de chance*** », d'une responsabilité collective, **d'un climat général inexpliqué, alors qu'il s'agit de la mise en œuvre délibérée, patiente et continuelle d'un plan révolutionnaire, d'un complot tel que le dénonce déjà les Saintes Ecritures**.

Notre-Dame parle-t-elle d'une « ***nouvelle synthèse ancrée dans la tradition*** » ? Aucunement, elle parle d'un triomphe de l'Eglise de la façon la plus traditionnelle qui soit, et **dans le cadre d'une Chrétienté royale restaurée**.
Il n'est nullement question de *« nouvelle synthèse »,* ni de simple *« ancrage »* dans la tradition, mais cela signifie la tradition pleine et entière.

Le comble de la **trivialité et de l'esprit naturaliste, hermétique à toute référence scripturaire** est atteint lorsque l'abbé Celier évoque les « ***déchets nucléaires*** ».
Autre surprise donc, l'Eglise va « ***couler*** » les erreurs de Vatican II dans une « ***gangue de béton étanche*** » !
Cette métaphore est ridicule et anti-historique.
En effet, **l'Eglise par la voix des Papes et des conciles a toujours procédé en anathémisant les hérésies et en excommuniant *vitandis* les hérésiarques de tous poils. Elle ne les a aucunement traités par l'oubli**.
L'abbé Celier serait-il influencé par une ecclésiologie moderniste ?

L'abbé Celier décrit un *« processus de restauration progressive de la Foi»* et *« sans provoquer une nouvelle révolution violente ».*
Or Notre-Dame nous annonce la violence portée à un degré de paroxysme effrayant :

"Dans l'année 1865, on verra ***l'abomination*** *dans les lieux saints ; dans les couvents, les fleurs de l'Eglise seront putréfiées et le démon se rendra comme le roi des cœurs. Que ceux qui sont à la tête des communautés se tiennent en garde pour les personnes qu'ils doivent recevoir, parce que le démon usera de toute sa malice pour introduire dans les ordres religieux des personnes adonnées au péché, car les désordres et l'amour des plaisirs charnels seront répandus par toute la terre.*

"La France, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre seront en guerre ; le sang coulera dans les rues ; le Français se battra avec le Français, l'Italien avec l'Italien ; ensuite il y aura une ***guerre générale*** *qui sera* ***épouvantable****. Pour un temps, Dieu ne se souviendra plus de la France ni de l'Italie,* ***parce que l'Évangile de Jésus-Christ n'est plus connu****. Les méchants déploieront toute leur malice ; on se tuera, on se massacrera mutuellement jusque dans les maisons*. » [18]***Notre-Dame à Mélanie, La Salette***

A contrario du propos audacieux et odieux de l'abbé Celier, la Très Sainte Vierge Marie déclare dans son secret à Mélanie (La Salette) :

"Au premier coup de son épée foudroyante, ***les montagnes et la nature entière trembleront d'épouvante****, parce que les désordres et les crimes des hommes perceront la voûte des cieux.* ***Paris sera brûlé et Marseille englouti ;***

[16] Note de VM : Il s'agit de l'Eglise conciliaire, qui n'est pas l'Eglise catholique. Si des autorités prêtent main, aident dans cette apostasie, c'est qu'elles mêmes se sont *de facto* placées hors de l'Eglise (là encore lire la bulle du Pape Paul IV).
[17] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1988_10_30_Mgr_Lefebvre.htm
[18] http://www.virgo-maria.org/Documents/la-salette/secretsalette htm

*plusieurs grandes villes seront ébranlées et englouties par des tremblements de terre ; on croira que **tout est perdu** ; on ne verra qu'homicides, on n'entendra que bruits d'armes et que blasphèmes.*

*"**Les justes souffriront beaucoup**, leurs prières, leur pénitence et leurs larmes monteront jusqu'au Ciel, et tout le peuple de Dieu demandera **pardon et miséricorde**, et demandera **mon aide et mon intercession**.*

*"Alors Jésus-Christ, par un acte de Sa justice et de Sa grande miséricorde pour les justes, commandera à Ses anges que **TOUS Ses ennemis soient mis à mort**. Tout à coup les persécuteurs de l'Eglise de Jésus-Christ et tous les hommes adonnés au péché périront, et la terre deviendra comme un **désert**. Alors se fera la paix, la réconciliation de Dieu avec les hommes ; Jésus-Christ sera servi, adoré et glorifié ; la charité fleurira partout. Les nouveaux rois seront le bras droit de la Sainte Eglise, qui sera forte, humble, pieuse, pauvre, zélée et imitatrice des vertus de Jésus-Christ. L'Évangile sera prêché partout et les hommes feront de grands progrès dans la Foi, parce qu'il y aura unité parmi les ouvriers de Jésus-Christ et que les hommes vivront dans la crainte de Dieu. »* [19]*Notre-Dame à Mélanie, La Salette*

Selon la Très Sainte Vierge Marie, c'est de Notre Seigneur Jésus-Christ que nous devons attendre la réponse aux temps d'épreuve que nous vivons et non de mirobolants mais misérables calculs de politique ecclésiastique tel que le prétend sans vergogne l'abbé Celier.
Notre Seigneur Jésus-Christ « *mettra à mort tous ses ennemis* », nous annonce Sa Très Sainte Mère.
Cette prophétie est aussi à **rapprocher de la prophétie des trois jours de ténèbres qui a été continuellement reprise par la tradition prophétique catholique**.

Et la **Très Sainte Vierge Marie nous invite à se placer sous Sa protection**, car c'est elle qui va combattre en ces temps de séduction et d'épreuves :

*"Avant que ceci arrive, il y aura une espèce de **fausse paix** dans le monde ; on ne pensera qu'à se **divertir** ; les méchants se livreront à toutes sortes de péchés. **Mais les enfants de la Sainte Eglise, les enfants de la Foi, mes vrais imitateurs, croîtront dans l'amour de Dieu et dans les vertus qui me sont les plus chères. Heureuses les âmes humbles conduites par l'Esprit-Saint ! Je combattrai avec elles jusqu'à ce qu'elles arrivent à la plénitude de l'âge.***

*"La nature demande **vengeance** pour les hommes, et elle frémit d'épouvante dans l'atteinte de ce qui doit arriver à la terre souillée de crimes. **Tremblez**, terre, et vous qui faites profession de servir Jésus-Christ et qui au-dedans vous adorez vous-mêmes, tremblez ; car Dieu va vous livrer à Son ennemi, parce que les lieux saints sont dans la corruption ; beaucoup de couvents ne sont plus les maisons de Dieu, mais les pâturages d'Asmodée et des siens. »*[20]
Notre-Dame à Mélanie, La Salette

Nous constatons que confrontées au Magistère et aux prophéties de Notre-Dame, les thèses de l'abbé Celier sont radicalement incompatibles avec le sens catholique de l'histoire du Salut.

6.10 Mgr Lefebvre invoquait La Salette et les prophéties

A l'opposé de l'abbé Celier, **Mgr Lefebvre en appelle le 29 janvier 1988 (dans une lettre à Jean Madiran) aux prophéties de La Salette et à l'exorcisme du Pape Léon XIII pour décrire la situation actuelle de l'Eglise conciliaire** :

« Le plan annoncé dans les Actes de la Haute Vente et publié par ordre du pape Pie IX se réalise aujourd'hui sous nos yeux. J'étais la semaine dernière à Rome, appelé par le cardinal Gagnon, qui m'a remis la lettre que je vous communique ci-joint. Un réseau très bien organisé tient en main toute l'activité de la curie, intérieure et extérieure.

Le pape[21] ***est un instrument de cette mafia [2] qu'il a mise en place et avec laquelle il sympathise**. On ne peut espérer aucune réaction de sa part, au contraire. L'annonce de la réunion des religions à Assise en octobre, décidée par lui [3], est le comble de l'imposture et de l'insulte à Notre-Seigneur. **ROME N'EST PLUS LA ROME CATHOLIQUE**. **Les prophéties de Notre-Dame de la Salette et de Léon XIII dans son exorcisme [4], se***

[19] http://www.virgo-maria.org/Documents/la-salette/secretsalette htm
[20] http://www.virgo-maria.org/Documents/la-salette/secretsalette htm
[21] Il ne peut s'agir d'un véritable Souverain Pontife, mais d'un usurpateur, car un Pape ne peut errer dans la Foi

réalisent. "Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de la Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété ; en sorte que le pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé... "

C'est Léon XIII aussi qui avait interdit le "congrès des religions" qui devait avoir lieu à Paris en 1900 à l'occasion de l'Exposition universelle, comme il avait eu lieu à Chicago en 1893.

Vous verrez, dans la réponse à notre lettre, que le cardinal Ratzinger s'efforce une fois de plus de dogmatiser Vatican II. ***Nous avons affaire à des personnes qui n'ont aucune notion de la Vérité. Nous serons désormais de plus en plus contraints d'agir en considérant cette nouvelle Eglise conciliaire comme n'étant plus catholique. »***[22]

Quelle condamnation pour la « ***vue fantaisiste du futur*** » **de l'abbé Celier qui, par son naturalisme et sa réduction de ce qu'il appelle improprement la « *crise* »** (il s'agit en fait d'une révolution dont les responsables sont connus), essaie de créer l'illusion d'une **fatalité qui serait surmontée par des moyens humains de simples négociations entre gens de bonne compagnie**.

Et Mgr Lefebvre **reviendra plus tard une fois encore sur La Salette en 1988, l'année même des sacres des quatre évêques à Ecône :**

Dans Fideliter n° 65 de septembre-octobre 1988, pages 3 à 6, est cité son sermon du dimanche 10 juillet à l'Etoile du Matin, à l'occasion de ***la messe solennelle chantée par M. l'abbé Bernard Lorber, ordonné le 29 juin précédent*** *:*

(...) Demandons-le surtout à la Vierge Marie, notre Bonne Mère du Ciel, Notre-Dame de Fatima qui nous a annoncé tous ces malheurs qui fondraient sur l'Eglise, si celle-ci ne consacrait pas le monde à son Coeur Immaculé. ***Nous nous trouvons maintenant devant cette situation. La Vierge de La Salette aussi, a prédit : Rome perdra la Foi. Une éclipse se répandra sur Rome***[23]***. Nous constatons cela avec beaucoup de douleur. (...)***[24]

Mgr Lefebvre parlait à nouveau de La Salette dans sa préface à l'ouvrage « ***Pierre m'aimes-tu ?*** », **livre que l'abbé Celier exclut du catalogue des éditions *Clovis*, tant ce texte approuvé par Mgr Lefebvre le gêne et gêne le projet de ralliement du petit réseau des infiltrés modernistes :**

POSTFACE de Pierre M'aimes-tu ?.

[...]

Faisant écho aux Papes d'avant 60 qui ont prophétisé sur les malheurs à venir de l'Église, si on ne les écoutait pas et si l'on faisait fi de leurs condamnations, faisant ***écho aux prophéties de Notre-Dame de la Salette*** *et de Notre-Dame de Fatima, efforçons-nous de reconstruire l'Église sur des principes éternels enseignés par le Magistère de l'Église pendant près de vingt siècles,* ***réprouvant les erreurs de la Révolution libérale et moderniste, quand bien même elles seraient avalisées par ceux qui occupent le Siège de Pierre****.* [25]

[...]

Marcel Lefebvre
Arch. Evêque émérite de Tulle
Fondateur de la Fraternité St Pie X
Ecône, le 7 juin 1988

[22] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1988_01_29_Lettre_a_Jean_MADIRAN.htm
[23] La citation exacte du secret à Mélanie Calvat (La Salette) est que « l'Eglise sera éclipsée ». Par conséquent il est fort probable que Mgr Lefebvre ait eu ici une interprétation personnelle de ce passage.
[24]
[25] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1988_07_07_POSTFACE_de_Pierre_M_aimes-tu htm

7 Les soubassements naturalistes, la méthode moderniste et la doctrine anti-tutioriste des « *deux préalables* » inspirés par les abbés Aulagnier et Riffan

7.1 Naturalisme et modernisme sous-jacents aux « deux préalables » des abbés Aulagnier et Riffan

Ces thèses ne viennent pas de Dieu, elles ne sont aucunement inspirées par le Saint-Esprit.
Elles procèdent d'un esprit adultère en s'opposant à l'enseignement de l'Eglise catholique et à ses invitations à scruter les signes des temps d'épreuves que nous vivons.
Ces thèses sont substantiellement naturalistes.
Elles s'inscrivent en faux contre cette vision surnaturelle de l'histoire du Salut et **elles relèvent du modernisme par la méthode qui est utilisée par les abbés Aulagnier et Celier, inspirée par l'abbé Barthe, pour les propager.**

Cette conception naturaliste est sous-jacente à la politique des *« deux préalables »* inoculée par les abbés Aulagnier et Riffan auprès de la Direction de la FSSPX, c'est-à-dire Mgr Fellay.
Pour cela elles ajoutent à cette inspiration naturaliste qui en constitue la trame, **l'inversion diabolique du « *rite de Saint Pie V d'abord* » qui prend la place du « *Sacerdoce valide d'abord* », véritable objectif de l'œuvre providentielle fondée par Mgr Lefebvre pour sa préservation**.

Métaphoriquement cette inversion déplace le combat sur la préservation des pommes (que sont les messes catholiques sacramentellement valides) au détriment de la préservation du pommier qu'est l'épiscopat.

Mgr Lefebvre a PROVIDENTIELLEMENT sauvé pour un temps l'épiscopat catholique sacramentellement valide de rite latin, mais l'abbé Aulagnier et l'abbé Celier occultent ce fait majeur.
Ils réduisent au contraire le combat de Mgr Lefebvre **à la préservation du rite traditionnel de la Sainte Messe et non pas la préservation du Sacerdoce sacramentellement valide**.

7.2 La doctrine anti-tutioriste des « prêtres probables a priori » prêtée par le site Donec Ponam *à Mgr Fellay*

A partir du moment où l'inversion satanique est opérée (rite de la messe et non plus épiscopat sacramentellement valide) **et que le sens catholique de l'histoire du Salut a été répudié** pour être remplacée par une fantasmagorie idéaliste et naturaliste anhistorique, **il ne reste plus qu'à justifier les *« sacrements bâtards »* dénoncés par Mgr Lefebvre en 1976, par le sophisme suivant :** *« nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination »* et à déclarer que *« **Les fidèles**, quant à eux, **devront** partir du **principe a priori** que ces prêtres sont **validement ordonnés** car l'invalidité de l'ordination reste une exception. **Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide**. »* comme le prête le site *Donec Ponam* à Mgr Fellay dans son interview du 25 mars 2007.

Or, le concept de « ***prêtre a priori probablement valide*** » a été formellement condamné par le Pape Innocent XI[26] en 1679 et celui de la « probabilité de validité d'un sacrement » l'a été aussi par le Pape Léon XIII[27] en 1878 (cf. message précédent de VM)

Ainsi, à l'inversion diabolique et à la « ***vue fantaisiste du futur*** » et naturaliste, **vient alors s'ajouter ainsi la négation du tutiorisme qui a toujours et partout été la doctrine infaillible et irréformable de l'Eglise en matière sacramentelle**.

La boucle est ainsi bouclée et, au prix de cette triple forfaiture, il ne reste plus qu'à bercer les fidèles dans **la séduction** et l'illusion sur l'Eglise conciliaire et **à amorcer la confusion finale des Sacerdoces de la « *réforme de la réforme* » qui était le but initial**.

[26] Cf. http://www rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-06-03_Probabilisme_Mgr_Fellay.pdf
[27]http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-04-A-00-Mgr_Fellay_Donec_Ponam.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-09-D-01-Mgr_Fellay_a_recu_la_lettre_1.pdf

7.3 *Les fruits pratiques du travail de l'abbé Celier à Perpignan : **la confusion des Sacerdoces***

LA CONFUSION DES SACERDOCES A PERPIGNAN



http://tradicio.over-blog.com/

'prêtre' rallié '*a priori probable*' célébrant dans le rite de Saint Pie V

'évêque' '*a priori probable*' de Perpignan

Publicité pour la Conférence de l'abbé Celier sur sa 'vue fantaisiste du futur' et anti-La Salette

Mardi 12 juin à 20h30

Benoît XVI et les traditionalistes

Conférence par l'Abbé Grégoire Celier (FSSPX) à l'occasion de la sortie de son livre qu'il dédicacera à l'issue

http://tradicio.over-blog.com/

8 Un inspirateur de l'ombre : l'abbé Barthe. Le grand-architecte de cette subversion de la FSSPX ?

La thématique vulgarisée par l'abbé Celier dans son livre **développe, jusqu'à en conserver parfois le vocabulaire, le discours plus subtil que distille l'abbé Barthe dans ses chroniques de *Catholica* ou ses conférences.**

8.1 L'éclipse de l'abbé Barthe au moment où l'abbé Celier lance une offensive médiatique au sein de la FSSPX

Première observation, **jusqu'à fin décembre 2006, l'abbé Barthe a été très actif, apparaissant de plus en plus souvent sur la scène. Et dès janvier 2007, il s'efface.**
Mais où est donc passé l'abbé Barthe ? Pourquoi ce silence.
Or, nous observons que **l'éclipse de l'ami de Ratzinger, l'abbé Barthe, coïncide avec la montée en puissance de l'abbé Celier sur le devant de la scène médiatique de la FSSPX**.
Pour commenter l'apostasie de la mosquée bleue et puis surtout lancer son livre, **tout se passe comme s'il existait un partage des rôles entre le théoricien de la pédagogie de la „*réforme de la réforme*' et le directeur de la revue *Fideliter***.

Et le discours de l'abbé Celier prend en quelque sorte le relais au sein de la FSSPX de celui que l'abbé Barthe tient à l'extérieur.

Rappelons ce que nous écrivions le 5 décembre 2006, lorsque nous dénoncions cette collusion entre l'abbé Barthe et les propos que tient l'abbé de Cacqueray (sous l'influence de l'abbé Celier) en fin septembre 2006.

8.2 L'abbé Barthe pousse en avant l'artifice du front commun ratzinguérien-tridentin sur fond anglican de 'réforme de la réforme'

Début de citation du VM du 5 décembre 2006 :

Pour illustrer le projet de **Ratzinger**, tel qu'il le comprend, l'abbé **Barthe** a recours à l'image d'une « ***remontée de l'intérieur*** », **il l'applique** **prioritairement à la question liturgique** :

« S'il est vrai que la nouvelle liturgie a été la transposition cultuelle du bouleversement ecclésiologique de l'événement Vatican II, il est clair qu'à l'inverse que la « remontée de l'intérieur » chère à Benoît XVI se manifeste tout d'abord par une ***resacralisation*** *de la liturgie. »* Abbé Barthe, 20 novembre 2006

Et l'abbé **Barthe** de prétendre que **Ratzinger** chercherait l'appui des forces de la Tradition catholique pour le supporter dans sa remise en cause de Vatican II :

« Un nœud lie deux éléments de la pensée ratzinguérienne : d'une part, une critique implicite, sous forme de « bonne interprétation », de la réforme de Paul VI, au moins telle qu'elle s'est développée sur le terrain ; et d'autre part, un désir plus ou moins marqué selon les cas, d'« œcuménisme » en direction du monde traditionnel, considéré comme un conservatoire de la liturgie et de la doctrine d'« avant ». » Abbé Barthe, 20 novembre 2006



Porteurs de cierges dans une « *messe* » anglicane invalide (Philadelphie 2006)

Et, nous arrivons là au but véritable de l'abbé **Barthe**, **il s'agit d'unir toute la Tradition catholique, qualifiée de** « ***pôle tridentin*** », autour de **Ratzinger** :

*« Pour donner une note « politique », je dirai que **tout pousse les deux pôles tridentin et ratzinguérien**, certes très inégaux quant à leur importance numérique, non pas à fusionner mais à établir un front commun, tant du point de vue de la mission pastorale dans les diocèses français en voie de désertification, que **du point de vue de la liturgie**. »* Abbé Barthe, 20 novembre 2006

Et l'abbé **de Cacqueray** d'accourir pour soutenir ce « *front commun* » des pôles tridentin et ratzinguérien **en y précipitant l'œuvre de préservation du Sacerdoce de Mgr Lefebvre** :

« Si la Fraternité change de stratégie et adopte les accords pratiques, parce que finalement la question est là, est-ce que nous avons davantage de chance de pouvoir obtenir la progression de la Tradition en acceptant maintenant une évolution canonique »

« Le combat que nous menons c'est le combat pour le retour de Rome à sa Tradition »

« Et finalement c'est la seule question qui nous importe, quelle est la manière de mettre fin à cette horrible crise de l'Eglise et que Rome retrouve sa Tradition. » **abbé de Cacqueray**, 27 sept.2006

Mais quel va donc en être le moyen pour l'abbé **Barthe** ? il pousse alors l'idée de « ***réforme de la réforme*** », et sous-entend le *Motu proprio* pour la « ***libéralisation*** » du rite de Saint Pie V :

*« Assurément, si d'une part, en certains lieux, paroisses, communautés, la « **réforme de la réforme** » allait assez loin pour offrir aux catholiques attachés au rite tridentin la possibilité de participer à des cérémonies en faisant une place conséquente aux formes traditionnelles, et si d'autre part, la **libéralisation** du rite de Saint-Pie-V était assez conséquente, le mouvement de transition serait considérablement accéléré. »* Abbé Barthe, 20 novembre 2006

Le révérend **Chadwick** s'inscrit dans la même perspective et la double **d'une extension des facilités accordées au «*pôle tridentin*» envers les anglicans du TAC.** Pour le révérend **Chadwick** le futur document de *Motu proprio* tant attendu par les abbés **Lorans** et **de Cacqueray** ainsi que par **Mgr Fellay**, symbolisera l' « ***unité dans la diversité*** ».

« Nous connaissons nos faiblesses et nos forces, et nous faisons confiance que l'Eglise catholique romaine contemporaine va assumer ces différences comme avec ceux qui s'attachent à la tradition tridentine. C'est seulement aujourd'hui que l'Eglise catholique romaine commence à concevoir l'unité dans la diversité, à l'évidence de la possibilité que Benoît XVI fasse sortir un document pour libérer l'usage du rite pré-conciliaire pour ceux qui le veulent. C'est incroyable que certains évêques français ne peuvent pas tolérer la présence de deux rites dans l'Eglise alors que la messe dite de Paul VI n'est pas uniforme entre

deux paroisses de leurs diocèses ! ***Les "glasnost" et "perestroika" qui arrivent dans l'Eglise ne peuvent qu'encourager les catholiques anglicans dans notre démarche d'unité****.* » Révérend Chadwick

Nous voyons ainsi par la convergence, sinon l'identité des discours, combien le projet de l'abbé **Barthe** de réunir la Tradition catholique (FSSPX incluse) autour de **Ratzinger procède du même modèle que le développement de la High Church et de son succédané contemporain, le TAC, vis-à-vis de la Communion Anglicane**.

Le pivot d'une telle stratégie (c'est pourquoi il a été suggéré à **Mgr Fellay** et à l'abbé **de Cacqueray) c'est de se lancer dans le préalable de la «** ***libéralisation*** **» du rite de Saint Pie V**.

Nous voyons aujourd'hui la manifestation de cette mise en application de la stratégie de l'abbé **Barthe** lorsque les autorités de la FSSPX **lancent l'imposture sacrilège du «** ***bouquet*** **» spirituel du million de chapelets ou lors du lancement de l'opération DVD du «** ***kit de la messe traditionnelle*** **» par l'abbé de Cacqueray le 7 décembre 2006**.

Fin de citation du VM du 5 décembre 2006[28]

8.3 L'abbé Barthe et l'abbé de Cacqueray (Celier ?) font du « pro multis » le coup d'envoi de la 'réforme de la réforme'

Nous voyons aussi que l'abbé Barthe annonce une « ***remodelisation*** » du nouveau missel.
C'est exactement ce à quoi l'abbé Celier appelle de ses vœux en préconisant l'insertion de l'offertoire traditionnel dans le choix des textes du nouveau missel et dans la pratique de la « *messe pipaule* » :

Début de citation du VM du 5 décembre 2006

Sortant de l'ombre et intervenant désormais directement sous son nom dans le Forum Catholique, l'abbé **Barthe** publie le 23 novembre 2006 un court article[21] intitulé « ***La réforme de la réforme a-t-elle commencée ?*** » au sujet de la note d'**Arinze** pour que le « ***pro multis*** » du **canon** du rite de **Montini-Paul VI** cesse d'être traduit par « ***pour tous*** » afin d'être traduit par « ***pour beaucoup*** » dans les éditions vernaculaires du missel. Et l'abbé **Barthe** de conclure :

« Tout cela montre surtout que la libéralisation annoncée de la messe tridentine fait partie d'un projet beaucoup plus vaste qui, s'il arrivait à prendre forme, viserait à remodeler le nouveau missel. » Abbé Barthe, 23 novembre 2006

Le 25 novembre 2006, **Yves Chiron,** admirateur de **Hans Urs von Balthazar**, reprend l'information dans sa lettre n°100 d'*Alethia*[22]. Il annonce aussi le commencement de la « ***réforme de la réforme*** » et y voit une sortie « ***par le haut*** ». Sortie par le haut ? **ou sortie de l'Eglise conciliaire vers la Haute Eglise ?**

Voilà un auteur qui se laisse entraîner dans le grand schéma anglican à moins qu'il ne soit consentant.

Dans un grand mimétisme qui doit réjouir l'abbé **Barthe**, l'abbé **de Cacqueray** emboîte le pas et fait publier un commentaire sur le site officiel du District de France de la FSSPX.[23] Il prétend y voir *« une petite bombe théologique et liturgique dans le périmètre de l' « Eglise conciliaire » »*. Il n'a pas bien saisi que loin d'avoir des effets dévastateurs dans l'Eglise conciliaire, cette décision romaine va contribuer à faire appliquer le plan d'inspiration anglicane décrit par l'abbé **Barthe** et faire rentrer la FSSPX dans une structure invalide où la FSSPX sera placée sous la même autorité que la future *« Eglise catholique de rite Anglican »* en cours de négociation actuellement entre **Ratzinger** et **John Hepworth**, le « Mgr Fellay anglican ».

[28] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-12-05-B-00-Operation_Anglo_Tridentine.pdf

Le 2 décembre l'abbé **Barthe** intervient à nouveau dans le même *Forum Catholique* pour, citant un article de Stéphane Wailliez à paraître, faire des révélations sur la forme que pourrait prendre la promulgation du *Motu Proprio* et la réforme de la réforme par **Ratzinger**[24] :

« Peut-on imaginer que Benoît XVI appuie la réforme de la réforme par une célébration dans une paroisse romaine, en latin, face au Seigneur et, mieux encore, que le futur document libéralisant la messe tridentine soit accompagné d'une célébration de cette messe par le pape lui-même ? » Abbé Barthe, 2 décembre 2006

Très bien informé par Rome, car il est un « ***tireur de ficelles*** » privilégié et particulièrement actif depuis 1997, l'abbé **Barthe** nous lance là une information puisée aux meilleures sources. Cette promulgation aurait-elle également lieu le 8 décembre 2006 pour la fête de l'Immaculée Conception ? Ce serait le «***miracle*** » du Bouquet !

Fin de citation du VM du 5 décembre 2006[29]

8.4 Les abbés Celier et Barthe préconisent la « retraditionalisation » du Novus Ordo Missae (NOM)

La collusion entre l'abbé Celier et l'abbé Barthe est totale pour promouvoir ce qu'ils appellent la « *retraditionalisation* » du Novus Ordo Missae de 1969 :

Début de citation du VM du 5 décembre 2006

Déjà au printemps 2004, dans un article de *Catholica* intitulé « Transition pour une sortie », l'abbé **Barthe** donnait les grandes lignes de l'application de ces théories partagées avec **Catherine Pickstock** :

« Il s'agit de se guérir par étapes de l'esprit qui a présidé à la confection de la nouvelle liturgie. Ce projet d'évolution du rite réformé vers le rite non réformé gagne d'ailleurs du terrain dans les esprits sous le thème de « réforme de la réforme ». Chez ceux qui l'évoquent, elle consisterait, comme l'expression l'indique, à réformer le rite de Paul VI en fonction de la tradition liturgique romaine, c'est-à-dire concrètement en direction du rite de saint Pie V, qui reste la référence obligée. »

« Il faut que l'intention poursuivie, la « retraditionalisation » du rite, qualifie positivement les étapes qui, considérées en elles-mêmes, pourraient apparaître comme marquées par une trop grande sécularisation. Ces étapes seront parfaitement admissibles pour tous, en fonction de la fin recherchée, c'est-à-dire le retour à un rite redevenu lex orandi, profession de foi cultuelle. Une liturgie en cours de « traditionalisation » est déjà une liturgie traditionnelle. »

Cet état d'esprit n'est pas catholique et cette formule anti-catholique fera date : « ***une liturgie en cours de retraditionalisation est déjà une liturgie traditionelle*** » devant ce Lego liturgique irrespectueux de Dieu, **Dom Guéranger** doit se retourner dans sa tombe !

Fin de citation du VM du 5 décembre 2006[30]

L'abbé Celier préconise lui la « ***retraditionalisation*** » du NOM :

*« Si Rome voulait favoriser cette «**retraditionalisation**», elle aurait la ressource, pour neutraliser ses adversaires, d'utiliser les principes mêmes de la liturgie nouvelle. Et, au premier chef, son caractère très ouvert. Dans les rites, tout est au choix, désormais : on propose de nombreuses variantes. **Rome pourrait alors ajouter l'offertoire traditionnel parmi les choix possibles.** »* Abbé Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, p. 199-200

Et il ose prendre Dom Guéranger pour modèle, **alors même que Dom Guéranger excluait toute liturgie qui n'avait pas 200 ans d'âge**.

[29] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-12-05-B-00-Operation_Anglo_Tridentine.pdf
[30] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-12-05-B-00-Operation_Anglo_Tridentine.pdf

Ce terme de « ***retraditionalisation*** » est fallacieux, car cela **laisse supposer que ce rite de 1969 a été traditionnel et pourrait le redevenir**.
C'est faux, il s'agit d'un rite artificiel inventé par les réformateurs liturgistes modernistes antichrists de l'après Vatican II, sous la conduite de leur chef, le prêtre Lazarise Annibale Bugnini, dit *Buan* de son nom de code de « *frère* » franc-maçon, concocté dans des palaces de luxe, et inspiré pour une part de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, totalement « *reconstruite* » par leur complice, le Bénédictin Dom Botte, reconstruction que le Père Bouyer (pourtant lui-même moderniste) qualifiait dès 1966 de *« risée des savants »*.

9 Mieux que Dieu et Notre-Dame, les abbés Celier et Aulagnier *« y pourvoiront »* ?

9.1 L'abbé Aulagnier, nouveau saint Jean Baptiste du prophète Celier ?

Et nous touchons ici au fond du projet naturaliste qui sous-tend tout le livre ‚*Benoît XVI et les traditionalistes*' et l'action d'un abbé Aulagnier par sa politique des ‚***deux préalables***' : **il s'agit d'un pure volonté humaine qui prétendrait par elle-même résoudre la situation de l'Eglise dans ces temps d'Apocalypse par de simples négociations entre gens de bonne compagnie**. Tout cela est **grotesque !**

Lorsque l'abbé Celier parle du *« **fallacieux prétexte que « Dieu y pourvoira »** »* que signifie-t-il ?

Puisque selon lui, il serait fallacieux que Dieu y pourvoie, c'est donc que lui, l'abbé Celier va y pourvoir. **N'ayons pas recours à Dieu, ne L'attendons pas, puisque nous avons l'abbé Celier et qu'il a parfaitement compris comment résoudre la situation de l'Eglise conciliaire. Serait-ce ce que l'abbé Celier voudrait nous faire comprendre ?**

L'abbé Celier veut-il nous signifier que, mieux que la Très Sainte Vierge Marie qui a parlé à La Salette puis à Fatima, mieux que Saint Michel dont le Pape Léon XIII nous a demandé d'attendre qu'il ‚*écrase Satan sous ses pieds*', nous devons plutôt recourir au ‚*dieu mortel*', à l'abbé Celier ?

Serait-ce donc lui l'homme de la situation ? Et l'abbé Aulagnier serait en quelque sorte le saint Jean Baptiste de cet abbé Celier dans la FSSPX ?
Lui « *la voix qui crie dans le désert* » et qui « *rend droit les sentiers de l'abbé Celier* » et qui à longueur d'éditoriaux d'*Item* vient nous guider vers le message de l'abbé Celier ?

Notre-Dame annonce les deux prophètes Enoch et Elie :

> *"**L'Eglise sera éclipsée**, le monde sera dans la **consternation**. Mais **voilà Enoch et Elie remplis de l'Esprit de Dieu ; ils prêcheront avec la force de Dieu**, et les hommes de bonne volonté croiront en Dieu, et beaucoup d'âmes seront consolées ; ils feront de grands progrès par la vertu du Saint-Esprit et condamneront les erreurs diaboliques de l'antéchrist » »*[31] *Notre-Dame à Mélanie, 1846, La Salette*

Faut-il comprendre que les abbés Aulagnier et Celier **se prennent pour Enoch et Elie ?**

Le grotesque de cette situation est accablant.
Mgr Lefebvre aurait-il attendu qu'elle atteigne de telles proportions avant de ‚***sévir***' ?
Assurément non.

[31] http://www.virgo-maria.org/Documents/la-salette/secretsalette htm

9.2 L'exorcisme du Pape Léon XIII face aux séductions des forces des ténèbres

Face à cette attaque naturaliste dans son fondement et moderniste dans sa méthode, contre l'œuvre de Mgr Lefebvre et la transmission du Sacerdoce catholique sacramentellement valide, nous préférons recourir à ce que dit le Pape Léon XIII face aux loups déguisés en brebis et qui accomplissent le mystère d'iniquité.

Voici les paroles de Léon XIII, il ne parle ni de pétrolier, ni de ‚***héron***' et ni de ‚***limaçon***', **il parle comme un véritable Pasteur le fait, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ :**

> *« Ainsi donc, maudit dragon et toute légion diabolique, nous t'adjurons par le Dieu + vivant, par le Dieu + vrai, par le Dieu + Saint, par ce Dieu qui a tant aimé le monde au point de lui donner Son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle (Jean III, 15).*
>
> ***Cesse de tromper** les humaines créatures et de leur verser le poison de la damnation éternelle. Cesse de nuire à l'Eglise et d'entraver sa liberté. Arrière Satan, inventeur et **maître de toute tromperie**, ennemi du salut des hommes. Cède ta place au Christ en qui tu n'as rien trouvé de tes œuvres. Cède la place à l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique, que le Christ a acquise au prix de Son Sang. Incline toi sous la main puissante de Dieu, tremble et fuis à l'invocation que nous faisons du saint et redoutable Nom de ce Jésus qui fait trembler les enfers, à qui sont soumises les vertus des Cieux et les Puissances et les Dominations, que les Chérubins et les Séraphins louent dans un concert sans fin, disant : Saint, Saint, Saint est le Seigneur, Dieu des armées. »*

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 17 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Déroute de la campagne de France de l'abbé Celier
Le flop magistral du Sofitel-Antigone de Montpellier (26 auditeurs laïcs)







L'abbé Celier à Nantes : un loup déguisé en brebis. « ***Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous en vêtements de brebis, mais qui au dedans sont des loups ravisseurs*** » prévient Notre Seigneur Jésus-Christ. L'abbé naturaliste Celier : un ennemi de l'œuvre de Mgr Lefebvre : « ***le combat de la foi change de forme, il mute*** » déclare le directeur de ***Fideliter***. La piteuse opération d'**Intox des compères de l'abbé Celier sur la *Porte Latine***

L'ABBE CELIER RASSEMBLE 450 PERSONNES SUR TOUTE LA FRANCE

L'heure du bilan a sonné pour la campagne de France ratée de l'abbé Celier.
Au total il aura difficilement réuni plus de 450 fidèles sur la dizaine de prieurés où il s'est rendu pendant 6 semaines.
Parmi ses auditeurs, **une partie importante était constituée d'opposants qui lui sont manifestés leur désapprobation.**
L'abbé Celier aura vendu **à peine plus d'une centaine d'ouvrages**. **Et les frais engagés s'élèvent à plusieurs milliers d'euros**.
Nous avions chiffré 3000 euros de frais de déplacement environ, à cela s'ajoute la location des salles. Citons un exemple : **à Montpellier, la location de la salle du Sofitel coûte 650 euros**.

Tout cela l'abbé Celier l'a entrepris pour promouvoir son ouvrage personnel, que son ami de *la Porte Latine*, Léon-Pierre Durin, qualifie de « ***livre de l'année*** » (sic).
Signalons que jamais depuis 13 ans qu'il est à la tête des éditions *Clovis* et de la revue *Fideliter*, l'abbé Celier n'a entrepris une telle tournée pour les organes d'informations du District de France.
Mais pour son propre livre, oui.

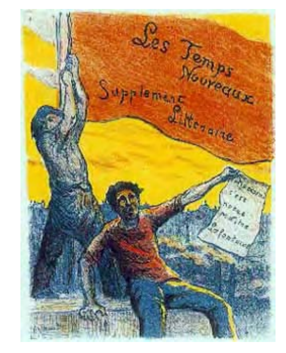
L'ABBE CELIER TRAVAILLE AVEC DEUX « *EVEQUES* » CONCILIAIRES !

Cette révélation a été faite par l'abbé Celier lui-même lors de sa conférence de Montpellier.
Ainsi l'abbé Celier fréquente vraisemblablement le G.R.E.C[1]. de l'abbé Lorans et de l'abbé Barthe.
Mais que fait encore l'abbé Celier dans la FSSPX ?
Pourquoi ne rejoint-il pas l'IBP auprès de son protecteur l'abbé Aulagnier et son compère, l'abbé de Tanoüarn ? ou mieux encore, un diocèse conciliaire comme son ancien confrère l'abbé Thuillier ?

L'ABBE CELIER S'OPPOSE A MGR LEFEBVRE EN DECLARANT : "*LE COMBAT DE LA FOI CHANGE DE FORME, IL MUTE. CE LIVRE S'INSCRIT DANS CETTE TRANSFORMATION*".

Ce sophisme de l'abbé Celier est une ruse moderniste désormais éculée.
Bref, l'abbé Celier vient nous annoncer des temps nouveaux, et pourquoi pas une *« Ere nouvelle »* dans la lignée des libéraux du XIX°s siècle au moment de la révolution de 1848 ?

Cette thématique révolutionnaire des « *temps nouveaux* » est récurrente. Nous reproduisons ci-dessous cette évocation du journal libertaire de la fin du XIX° siècle qui annonçait au seuil du funeste XX° siècle, les « *temps nouveaux* » radieux !



Et l'histoire a cruellement montré en politique ou dans le domaine religieux que ces '*prophètes du bonheur*' sont les pires annonciateurs de catastrophes.

L'abbé Celier est en train de resservir en 2007 dans la FSSPX, sur un sujet différent, **le discours de la nécessaire mutation promu par la constitution *Gaudium et Spes* de Vatican II** :

> *« 2. **Le genre humain vit aujourd'hui un âge nouveau de son histoire**, caractérisé par des changements profonds et rapides qui s'étendent peu à peu à l'ensemble du globe. Provoqués par l'homme, par son intelligence et son activité créatrice, ils rejaillissent sur l'homme lui-même, sur ses jugements, sur ses désirs, individuels et collectifs, sur ses manières de penser et d'agir, tant à l'égard des choses qu'à l'égard de ses semblables. A tel point que **l'on peut déjà parler d'une véritable métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque sur la vie religieuse.** »*[2]

Pour l'abbé Celier : "*le combat de la foi change de forme, il mute. Ce livre s'inscrit dans cette transformation*".
C'est aussi de *« mutation »* dont nous parle *Gaudium et Spes* :

> *« 1. L'ébranlement actuel des esprits et la transformation des conditions de vie sont liés à **une mutation d'ensemble** qui tend à la prédominance, dans la formation de l'esprit, des sciences mathématiques, naturelles ou*

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-06-17-3-00-Petite_grammaire_du_GREC_de_l_abbe_Lorans%20%281%29.pdf
[2] http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html

humaines et, dans l'action, de la technique, fille des sciences. Cet esprit scientifique a ***façonné d'une manière différente du passé l'état culturel et les modes de penser****. »*[3]

L'abbé Celier rejoint la cohorte **des prophètes du bonheur et des illusionnistes qui ont ruiné l'Eglise catholique** il y a 40 ans. Que fait cet abbé au sein de l'œuvre de Mgr Lefebvre ?

Alors faudrait-il croire que le fondateur de la FSSPX n'avait visiblement pas la clairvoyance de l'abbé Celier et qu'il n'avait pas compris que "*le combat de la foi change de forme, il mute. »* **? Certainement pas, puisque qu'à l'opposé de l'abbé Celier, Mgr Lefebvre décrivait ainsi la situation :**

> *« Les faits sont devant nos yeux, qui illuminés par la foi catholique immuable, observent avec une douleur croissante l'Église catholique et Romaine menaçant* ***ruine totale.***
>
> *Faisant écho aux Papes d'avant 60 qui ont prophétisé sur les malheurs à venir de l'Église, si on ne les écoutait pas et si l'on faisait fi de leurs condamnations, faisant* ***écho aux prophéties de Notre-Dame de la Salette*** *et de Notre-Dame de Fatima, efforçons-nous de reconstruire l'Église sur des principes éternels enseignés par le Magistère de l'Église pendant près de vingt siècles, réprouvant les erreurs de la Révolution libérale et moderniste, quand bien même elles seraient avalisées par ceux qui occupent le Siège de Pierre. »* Mgr Lefebvre, postface à 'Pierre m'aimes-tu ?', 7 juin 1988, Ecône.

Mais peut-être l'abbé Celier va-t-il accuser Mgr Lefebvre de s'être pris pour un prophète ?

RAPPEL DES POINTS D'OPPOSITION FONDAMENTAUX DE L'ABBE CELIER AVEC L'ŒUVRE DE MGR LEFEBVRE

Nous renvoyons au dossier[4] que nous avons publié le 15 juin 2007.

1. Négation par l'abbé Celier du sens surnaturel et apocalyptique de la situation présente
2. Elimination par l'abbé Celier de la responsabilité historique des ennemis de l'Eglise dans la Révolution contre l'Eglise
3. Occultation par l'abbé Celier du rôle de la Franc-maçonnerie dans la Révolution contre l'Eglise
4. Promotion par l'abbé Celier d'un état d'esprit naturaliste et préconisation des principes du libéralisme pour servir le combat de la Tradition
5. Négation par l'abbé Celier du caractère Providentiel de l'œuvre de Mgr Lefebvre
6. Culpabilisation de la FSSPX par l'abbé Celier face à la « ***véritable Eglise actuelle*** »
7. Occultation par l'abbé Celier de **l'attentat contre les Saints Ordres et leur transmission par l'épiscopat sacramentellement valide** et préconisation de la « ***réforme de la réforme*** » de l'abbé apostat Ratzinger.
8. Recours à Dieu réservé par l'abbé Celier uniquement pour justifier la disparition de la FSSPX
9. Négation par l'abbé Celier de l'espérance de l'action Providentielle de NSJC et de la TSVM pour renverser la Révolution contre l'Eglise
10. Négation par l'abbé Celier (-Beaumont) de l'actualité de la doctrine politique et sociale du Christ-Roi comme solution à la révolution contre l'Eglise

UN TROU FINANCIER DE PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS A COMBLER DU FAIT DE LA CAMPAGNE RATEE DE L'ABBE CELIER

Il reste maintenant à Suresnes et aux prieurés qui l'ont reçu (volontaires ou contraints) **d'éponger le trou financier de cette opération naturaliste pro-ralliement**.
Suresnes va-t-il inviter les fidèles qui veulent rester catholiques, surtout les plus pauvres, à faire des sacrifices financiers, et ajoutant aux sacrifices importants que les familles font déjà pour payer les études dans les écoles de la FSSPX, à faire désormais des dons pour boucher le trou occasionné par la campagne de France ratée de l'abbé Celier ?

---

[3] http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html
[4] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-15-A-00-Binome_Aulagnier_Celier.pdf

DANS LA SALLE VIDE DU SOFITEL DE MONTPELLIER L'ABBE CELIER ATTIRE 26 FIDELES ET SE TROUVE CONSPUE

Nous recevons ce témoignage sur la conférence de l'abbé Celier le 13 juin 2007 à Montpellier.

« L'échec cuisant de la tournée languedocienne de l'abbé Célier !

A Montpellier, ce fut un échec total ! ***La conférence commença avec 20 minutes de retard faute d'affluence. L'abbé Célier comptait nerveusement les rares fidèles qui avaient fait le déplacement. Dans une salle de 100 places assises louée (par qui ?) au luxieux hôtel SOFITEL-Antigone de Montpellier au prix d'environ 650 euros*** *(après renseignements pris auprès de l'hôtel), étaient présents : 2 abbés (l'abbé Vernoy qui est le prieur et le Père Jérôme, ancien du Barroux réintégré récemment dans la FSSPX mais laissé étrangement dans la région de son ancien monastère...), 2 religieuses et 26 fidèles dont* ***4 fermes opposants qui n'ont cessé d'interpeller l'abbé Célier par des questions très embarrassantes*** *notamment sur son utilisation de pseudonymes tels que abbé Michel Beaumont ou Paul Sernine. Il refusa de dire qui se cachait derrière le pseudo de l'abbé Michel Beaumont jusqu'à ce que* ***celui qui l'interpella le révèle publiquement aux fidèles présents. Furieux, l'abbé Vernoy menaça le jeune opposant à l'abbé Célier de le faire sortir de la salle, en vain.*** *La question portant sur l'état de schisme des autorités conciliaires fut, quant à elle, éludée. Il usa ensuite de certains* ***sophismes pour éviter de devoir reconnaître que Ratzinger n'est pas catholique et n'a donc aucune légitimité****.*



*Egal à lui-même, l'abbé Célier justifia son livre par le fait que, selon lui, l'Eglise change, le regard du monde sur la Tradition change. Pour lui, "*le combat de la foi change de forme, il mute. Ce livre s'inscrit dans cette transformation*". Pour expliquer le choix de sa personne par les éditions* Entrelacs, *il avança le fait qu'il est un prêtre parisien, de la FSSPX et un prêtre qui "*maîtrise l'écriture*" !* ***Il affirma que Mgr Fellay lui accorda son "*imprimatur*" pour publier son livre. D'ailleurs, il ne cessa de répéter qu'il ne s'était "*pas trop fatigué pour écrire ce livre*" car il n'avait fait que "*plagier Mgr Fellay*" ! Il ajouta, sur le ton de la boutade, que cela il ne l'avait pas dit "*pour pouvoir avoir ses droits d'auteur*"*** *!!*



26 fidèles seulement. Pour une salle louée 650 euros (tarif officiel). Soit 25 euros par fidèle

*Selon l'abbé Célier, Ratzinger "*connaît très bien la galaxie traditionnaliste*". C'est pourquoi, "*il a une volonté de réussir ce qu'il n'a pas pu réussir avant d'être élu pape*".* ***La création de l'IBP fut prise en exemple*** *car elle*

provoqua une "onde de choc"*. Plus tard,* ***l'abbé Célier avoua participer à "un petit groupe de travail où il y a deux évêques"****. Parlait-il du GREC ? Sans doute... Selon l'abbé Célier,* "l'Eglise a mis de côté un certain nombre de choses qu'elle doit se réapproprier" *(?!) afin de pouvoir* "faire la synthèse catholique" *de tout cela (?!).*

A la question de savoir quelle pourrait être la réaction de la FSSPX à une prochaine béatification de Jean-Paul II, l'abbé Célier affirma que ***la FSSPX avait déjà préparé le texte qui pourrait être communiqué*** *dans cette éventualité !!*

Cette conférence fut, encore une fois, lamentable et affligeante. ***Les fortes et justes réactions ont démontré que des fidèles résistent et dénoncent les modernistes infiltrés au sein de la FSSPX****.*

Avec la présence de cet abbé naturaliste placé à la tête des éditions Clovis et de la revue Fideliter et travaillant au quartier général du District de France de la FSSPX à Suresnes, ***nous voyons se reproduire un schéma d'infiltration que nous avons connu lors de la débâcle conciliaire. Ce même schéma qui était celui de l'Eglise catholique a ruiné l'Eglise et amorcé son éclipse*** *en permettant la naissance de l'Eglise conciliaire apostate.* ***Nous sommes en train de le voir se renouveler au sein même de l'oeuvre de Mgr Lefebvre*** *!* » Un fidèle

ECHEC CUISANT A PERPIGNAN : 22 AUDITEURS SEULEMENT POUR L'ABBE CELIER

Selon **une autre source, il n'y avait que 22 personnes à la conférence de l'abbé Celier à Perpignan le 12 juin** 2007, **la majorité venant du milieu *Ecclesia Dei*.** Ce fut également un échec retentissant.

Discrédité par **sa campagne de France qui n'a guère rassemblé plus de 450 personnes sur un mois**, l'abbé Celier et ses compères tentent **une opération d'intox sur la *Porte Latine***.

LA PITEUSE OPERATION D'INTOX DE LA PORTE LATINE DU 16 JUIN 2007

Le site officiel des abbés de Suresnes vient de publier un compte-rendu sur la conférence de Nantes de l'ennemi naturaliste de Mgr Lefebvre.

Avec un culot incroyable mais tout à fait caractéristique de cet abbé dont la biographie occulte révèle les manœuvres qu'il affectionne, **l'abbé Celier et ses compères l'auto-promeuvent fallacieusement en qualifiant sa conférence de Nantes de « *Grand succès* »**.

Dans cette même page, l'abbé Celier **fait qualifier son livre de « *livre de l'année* »** ! On n'est jamais bien servi que par soi-même. Quelle imposture !
Et cela sous l'autorité de l'otage, l'abbé de Cacqueray, dont l'abbé Celier est devenu le Mentor. « *Faiblesse ? Jeunesse ? Chantage ?* » interroge Mgr Williamson au sujet de l'abbé de Cacqueray.

Voici ce que fait publier l'abbé Celier :

« Qu'en est-il de Benoît XVI et des traditionalistes ? [5]

Conférence de M. l'Abbé Celier à Nantes

Qu'en est-il de Benoît XVI et des traditionalistes ? La question intéresse nombre de catholiques et une centaine de Nantais se sont retrouvés au Prieuré Saint-Louis, ***vendredi 8 juin****, dans la soirée, pour connaître un avis autorisé : celui de M. l'Abbé Grégoire Celier, directeur des éditions Clovis et responsable de publication de la revue Fideliter.*

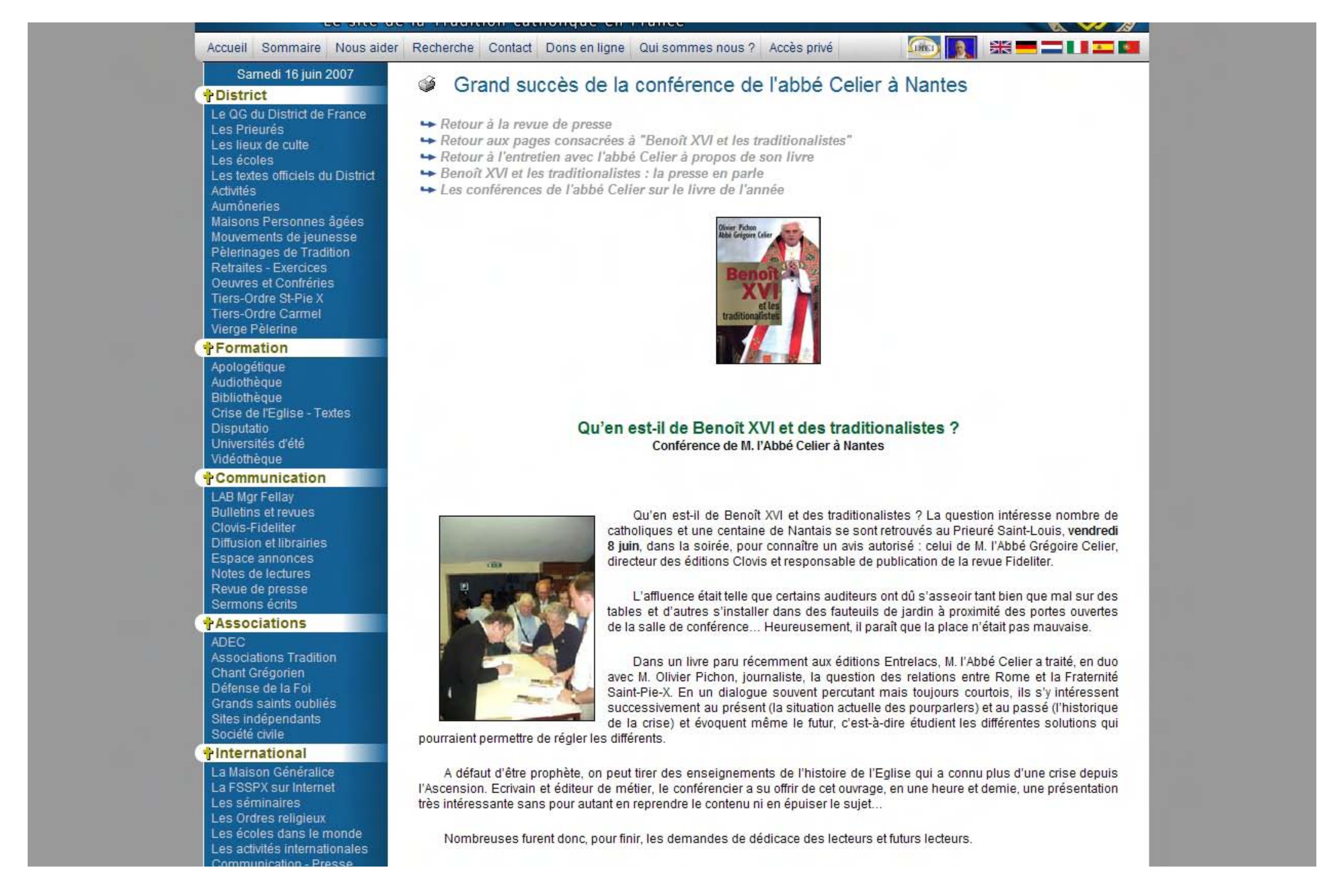
L'affluence était telle que certains auditeurs ont dû s'asseoir tant bien que mal sur des tables et d'autres s'installer dans des fauteuils de jardin à proximité des portes ouvertes de la salle de conférence… Heureusement, il paraît que la place n'était pas mauvaise.

[5] http://www.laportelatine.org/communication/presse/2007/celiernantes/celiernantes.php

Dans un livre paru récemment aux éditions Entrelacs, M. l'Abbé Celier a traité, en duo avec M. Olivier Pichon, journaliste, la question des relations entre Rome et la Fraternité Saint-Pie-X. En un dialogue souvent percutant mais toujours courtois, ils s'y intéressent successivement au présent (la situation actuelle des pourparlers) et au passé (l'historique de la crise) et évoquent même le futur, c'est-à-dire étudient les différentes solutions qui pourraient permettre de régler les différents.

A défaut d'être prophète, on peut tirer des enseignements de l'histoire de l'Eglise qui a connu plus d'une crise depuis l'Ascension. Ecrivain et éditeur de métier, le conférencier a su offrir de cet ouvrage, en une heure et demie, une présentation très intéressante sans pour autant en reprendre le contenu ni en épuiser le sujet…

Nombreuses furent donc, pour finir, les demandes de dédicace des lecteurs et futurs lecteurs. » La Porte latine, 16 juin 2007



Accueil | Sommaire | Nous aider | Recherche | Contact | Dons en ligne | Qui sommes nous ? | Accès privé

Samedi 16 juin 2007

District
Le QG du District de France
Les Prieurés
Les lieux de culte
Les écoles
Les textes officiels du District
Activités
Aumôneries
Maisons Personnes âgées
Mouvements de jeunesse
Pèlerinages de Tradition
Retraites - Exercices
Oeuvres et Confréries
Tiers-Ordre St-Pie X
Tiers-Ordre Carmel
Vierge Pèlerine

Formation
Apologétique
Audiothèque
Bibliothèque
Crise de l'Eglise - Textes
Disputatio
Universités d'été
Vidéothèque

Communication
LAB Mgr Fellay
Bulletins et revues
Clovis-Fideliter
Diffusion et librairies
Espace annonces
Notes de lectures
Revue de presse
Sermons écrits

Associations
ADEC
Associations Tradition
Chant Grégorien
Défense de la Foi
Grands saints oubliés
Sites indépendants
Société civile

International
La Maison Généralice
La FSSPX sur Internet
Les séminaires
Les Ordres religieux
Les écoles dans le monde
Les activités internationales

Grand succès de la conférence de l'abbé Celier à Nantes

Retour à la revue de presse
Retour aux pages consacrées à "Benoît XVI et les traditionalistes"
Retour à l'entretien avec l'abbé Celier à propos de son livre
Benoît XVI et les traditionalistes : la presse en parle
Les conférences de l'abbé Celier sur le livre de l'année

Qu'en est-il de Benoît XVI et des traditionalistes ?
Conférence de M. l'Abbé Celier à Nantes

Qu'en est-il de Benoît XVI et des traditionalistes ? La question intéresse nombre de catholiques et une centaine de Nantais se sont retrouvés au Prieuré Saint-Louis, **vendredi 8 juin**, dans la soirée, pour connaître un avis autorisé : celui de M. l'Abbé Grégoire Celier, directeur des éditions Clovis et responsable de publication de la revue Fideliter.

L'affluence était telle que certains auditeurs ont dû s'asseoir tant bien que mal sur des tables et d'autres s'installer dans des fauteuils de jardin à proximité des portes ouvertes de la salle de conférence... Heureusement, il paraît que la place n'était pas mauvaise.

Dans un livre paru récemment aux éditions Entrelacs, M. l'Abbé Celier a traité, en duo avec M. Olivier Pichon, journaliste, la question des relations entre Rome et la Fraternité Saint-Pie-X. En un dialogue souvent percutant mais toujours courtois, ils s'y intéressent successivement au présent (la situation actuelle des pourparlers) et au passé (l'historique de la crise) et évoquent même le futur, c'est-à-dire étudient les différentes solutions qui pourraient permettre de régler les différents.

A défaut d'être prophète, on peut tirer des enseignements de l'histoire de l'Eglise qui a connu plus d'une crise depuis l'Ascension. Ecrivain et éditeur de métier, le conférencier a su offrir de cet ouvrage, en une heure et demie, une présentation très intéressante sans pour autant en reprendre le contenu ni en épuiser le sujet...

Nombreuses furent donc, pour finir, les demandes de dédicace des lecteurs et futurs lecteurs.

L'ECHEC DE L'ABBE CELIER DANS LA DEUXIEME VILLE DE FRANCE DU COMBAT DE LA TRADITION

Nous recevons deux témoignages sur le « ***grand succès*** » de Nantes.
Il faut rappeler qu'après Paris, Nantes est la deuxième ville de France dans le combat de la Tradition.
La venue de l'abbé Celier a été précédée de celle de l'abbé de Cacqueray venu le dimanche précédent avec des ouvrages de l'abbé Celier, et qu'il ne parvenait pas à vendre, selon un témoignage qui nous est parvenu.
C'était juste avant le désaveu fracassant de Mgr Williamson le même dimanche, et avant qu'à Paris le jeudi suivant, Mgr Fellay, en présence de l'abbé de Cacqueray qui n'a pipé mot, ne marginalise l'abbé Celier qu'il n'a aucunement voulu mettre en vente ni même citer dans sa conférence.
Les agents de l'abbé Celier à Nantes avaient fait une énorme publicité dans la ville pour la conférence de l'abbé Celier. Malgré cela, à peine 90 personnes s'étaient déplacées.
Selon un fidèle de Nantes, « ***il n'y a pas encore longtemps Mgr Lefebvre quand il venait, parlait devant environ 1200 personnes. Mgr Williamson attira 800 fidèles, Mgr Tissier un peu moins de 600, l'abbé Aulagnier 400 environ, l'abbé de Tanouarn à peine 300 et aujourd'hui l'abbé Celier même pas une centaine.***

"Pourquoi préciser ces détails ? Parce qu'ils sont significatifs de deux choses : la baisse d'audience de la Fraternité Saint Pie X et la baisse grave de la flamme des "combattants" de la Tradition. Après Paris, autour de St Nicolas, Nantes est la ville de France la plus engagée dans le combat de la Tradition. »

UN AUDITEUR DE NANTES ETABLIT LE PARALLELE ENTRE L'ABBE CELIER ET LES DISCOURS DE DUPES DES EVEQUES DE L'APRES-VATICAN II, 40 ANS AUPARAVANT

Première réaction d'un auditeur de la conférence :

> *« La grande erreur de l'abbé Celier, qui se proclame porte-parole des idées de Mgr Fellay est à dénoncer de suite.* ***Pour lui Rome est bien l'Eglise Catholique, les évêques conciliaires sont bien "nos évêques"*** *(chaque année il envoie ses vœux à l'évêque conciliaire de Beauvais).* ***Pour lui on doit vivre, penser, agir en fonction de ce postulat de base. Il n'y a aucun doute, il n'y a aucune raison de remettre ce principe en doute****. Rome a l'initiative de tout, on leur est soumis intellectuellement, on n'attaque pas. On veut bien* ***de temps en temps faire une remarque désobligeante pour garder quelques fidèles plus exigeants****, mais le fond de son discours est clair et net.*
>
> *Et donc on ne parle pas du passé qui peut fâcher ;* ***il n'y a pas de complot, il n'y a pas d'ennemis, il y a des égarés.*** *D'ailleurs on ne peut pas parler de tout, on ne peut pas tout dire, inutile de remonter au péché originel. Il précise que son éditeur lui avait demandé un ouvrage de 200 000 signes et il en a déjà écrit 300 000. D'où ces omissions.*
>
> ***Et donc, il ne parle pas des monstruosités, de la révolution de Vatican II, du changement complet de tout (sacrements, enseignements, etc.), des hérésies****, de toute cette période, de tous ces papes conciliaires qui pour un vrai catholique sont des actes inadmissibles. Il botte en touche quand un auditeur l'interroge sur le compte-rendu de Sous la Bannière, précisant qu'il connaît bien l'auteur de l'article (il a été mon "très bon" paroissien pendant 10 ans, mais "****son journal ne vaut pas grand chose****", son article encore moins ! d'ailleurs quand on ne parle que d'Ovni et de fluor, on voit le niveau d'un tel périodique). Mais, pour nous lecteur, en comparant Sous la Bannière et Fideliter, la différence est énorme et pas à l'avantage de Fideliter.*
>
> *Et donc* ***aucune réserve sur Benoît 16****, nous n'avons qu'à nous préparer pour les combats de demain. Il y a même du nouveau, du positif avec B 16.*
>
> *Et ce livre va tout changer. Or, si on compare ce livre avec* 'Pierre M'aimes-Tu ?' *on est loin d'avoir un ouvrage aussi bien documenté et nourrissant, aussi bien au niveau dogmatique, analyses et réfutations des hérésies.* ***Et l'abbé Celier ne diffuse plus le livre*** **'Pierre M'aimes-Tu ?'**.
>
> *Pour lui une page se prépare et* ***le combat d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui****. Il répètera plusieurs fois : La bataille de Sète ne s'est jamais gagné à Perpignan.*
> *Un présent qui bouge, qui change, qui évolue, fait que le combat d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui ou de demain[6]. Il faut regarder le monde tel qu'il est et non pas tel que nous le croyons. Il faut être réactif !*
> ***Le combat d'hier était celui de la messe. Il est gagné.*** *A l'ordre d'interdiction de Paul VI, a succédé aujourd'hui le constat que la messe n'est pas interdite et plus, que des évêques donnent des églises pour des mariages et des enterrements. Le combat de la messe est en parti gagné et même plus Rome a compris qu'on ne peut se passer de la Tradition.*
>
> ***A écouter de telles sornettes, cela nous a ramené 40 ans en arrière, à la fin du Concile.*** *C'est ainsi que Mgr Vion nous présentait le futur qui devait suivre le Concile : illusions, rêves, discours de dupes. Enfermé dans un groupe réducteurs (les évêques d'alors), il ne comprenait plus rien.* ***Le monde viendrait à nous, heureux de découvrir que le Concile le comprenait. On a vu. Ce fut la ruine de l'Eglise****»* Un fidèle

UN DEUXIEME AUDITEUR DE NANTES DENONCE LE FAUX PROPHETE DU BONHEUR, L'ABBE CELIER, UN LOUP DEGUISE EN BREBIS AU SEIN DE LA FSSPX

Voici quelques passages d'un deuxième long commentaire de la conférence de l'abbé Celier que nous a transmis un autre auditeur de Nantes :

---

[6] **C'est ainsi que Mgr Vion nous présentait le futur qui devait suivre le Concile. Le monde viendrait à nous, heureux de découvrir que le Concile le comprenait. On a vu.**

« Une triste soirée nantaise

Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous en vêtements de brebis, mais qui au dedans sont des loups ravisseurs.
(Saint Matthieu VII-15)

Nous avons assisté ce vendredi soir, au prieuré Saint Louis de Nantes, à un numéro d'illusionnisme pitoyable, si l'on considère ce qui est en jeu, exécuté par Monsieur l'abbé Grégoire Célier, venu présenter son dernier livre, « Benoît XVI et les traditionalistes ». ***Devant une centaine d'auditeurs, beaucoup fidèles du prieuré, moult fois encouragés par leur prieur et, dimanche dernier, par le supérieur de district lui-même****, et quelques curieux, l'abbé a servi, sur un ton bonhomme, modeste, chattemite diraient les mauvaises langues, et avec nombre de précautions verbales, ce qu'il faut bien appeler* ***une bouillie pour les chats, émaillée de quelques « bons » mots faciles, pour tenter de mettre la salle de son coté****.*

Il s'est livré, en une heure, à une description de sa démarche dans cet ouvrage, qui se veut un récit de la crise traditionaliste née avec le concile Vatican II, ***sans remonter trop loin dans les causes (pas de place, que voulez-vous…)****, et en donnant un scénario de sortie qui semble devoir lui servir de ligne de conduite, et qu'il souhaite faire partager aux fidèles et aux autres. Car ce bouquin serait profitable à tous : tradi, non tradi, laïcs, prêtres, « évêques », jeunes, moins jeunes, et même à votre chien, s'il a des lunettes. »* Un fidèle

Et le fidèle démasque le discours trompeur de l'abbé Celier qui développe une illusion :

« Ce qui saute aux yeux d'emblée, ***c'est cette espèce de pétition de principe à la base de toute la démarche :*** *l'église conciliaire va revenir à la Foi traditionnelle parce qu'il y a en son sein une prise de conscience de l'impasse dans laquelle elle s'est mise. En gros, ne bougeons plus : ils sont sur le point de se mettre en mouvement ; il nous suffit d'accompagner ça.*
Sur quels indices se fonde notre orateur écrivain ? Sur des signes qu'il a perçu, ainsi que certains de ses confrères, lors des contacts qu'ils peuvent avoir avec le clergé conciliaire, notamment dans ces mondanités parisiennes dont certains semblent friands*. Et de citer l'échange entre monsieur l'abbé Lorans et « monseigneur » Ricard, président de la CEF, entre la poire et le fromage : l' « archevêque » aurait avoué qu' « ils » ne s'attendaient pas à une telle résistance de la part des traditionalistes, et que décidément, il allait falloir faire avec. Et bien oui : trente ans de coups de bâton, exclusion etc. ne sont pas venus à bout de ces forcenés, ces fanatiques, comme on disait il y a deux siècles, ces intégristes préfère-t-on dire aujourd'hui, pour faciliter l'assimilation avec les tenants de la charia.*
Mais il serait bien imprudent d'en conclure que ce constat parallèle à celui de la décrépitude de leur institution les met sur la voie de la résipiscence. Tout dans ces trente années de combat plaide pour le contraire, et nos abbés et leurs supérieurs seraient bien avisés de ne pas désarmer leurs troupes en rase campagne, sans la victoire acquise, non par pour eux, mais pour Notre Seigneur et son Église.
Auraient-ils la naïveté de penser que les héritiers des Liénart, Decourtray et autres, ces Ricard, Barbarin et consorts, avec qui ils se targuent d'entretenir des relations parfois autour d'une table fine, sont meilleurs que leurs anciens, experts avérés en démolition ?
Ce ne sont pas les paroles qui comptent, mais les actes de ces prélats, notamment pour tous ces nouveaux que l'on nous présente chaque année comme prometteurs, tradis en puissance. Qu'a fait pour la Tradition « monseigneur » Centène à Vannes, au-delà des beaux discours ? Y en a-t-il un qui a, une seule fois, rapporté ces clauses iniques qui sont ajoutées dans les innombrables contrats de « bradage » du patrimoine religieux chèrement racheté par nos parents depuis les confiscations, et qui interdisent l'usage des chapelles pour le culte catholique ? Mais non : ***Nos Seigneurs s'accommodent fort bien de la décrépitude de l'institution dont ils occupent les postes de commande.***
Et, contrairement à ce que prétend notre abbé, ***il n'y aura pas de vide : pas de couvents vides, puisqu'ils sont vendus au fur et à mesure, pas d'églises vides, sans prêtres ni fidèles, puisque maintenant on commence à démolir les églises de village.*** *Donc, pas de mauvaise conscience, la poursuite de la lente apostasie de notre monde, avec leur complicité, et en toute bonne conscience, puisqu'****il s'agit de mettre en place la « spiritualité » du XXIe siècle, cette auberge espagnole à laquelle Vatican II a ouvert la voie, et où tout un chacun devrait pouvoir se faire son petit « prêt à prier » et y trouver son compte****. Tout le monde sauf ceux qui ne sont pas du monde : Notre Seigneur Jésus Christ et les forcenés qui s'accrochent désespérément à lui ».* Un fidèle

Et l'auditeur de l'abbé Celier stigmatise l'occultation de l'ennemi que pratique le directeur de *Fideliter* :

« Ce sera le deuxième « grumeau » que je relèverai de sa bouillie : Il semble n'avoir jamais étudié la réflexion stratégique, et ***a en tout cas bien oublié les leçons du fondateur de son Institut, à tel point qu'il fait tout pour les occulter.***
Sur le champ de bataille, le souci numéro un doit être l'identification de l'ennemi, sa localisation précise et la découverte de sa stratégie. Il est vrai que, si cela s'apprend dans les grandes écoles, ce n'est peut-être pas au programme de toutes les universités, notamment dans les filières technologiques, et l'on connaît l'aversion profonde de l'abbé pour l'autodidactisme. ***Donc nulle part l'ennemi n'est désigné et nommé, au contraire*** *: Tout le monde il est bon (ou presque), tout le monde il est gentil (ou le sera très bientôt), pour reprendre un slogan post soixante-huitard. »* Un fidèle

Le fidèle rappelle qu'à l'inverse de l'abbé Celier, **Mgr Lefebvre a dénoncé les ennemis de l'Eglise** :

« ***Or Monseigneur Lefebvre a été sans faiblesse non seulement pour dénoncer toutes les erreurs qui se sont accumulées à partir du concile, mais aussi pour dénoncer leurs promoteurs qui ainsi cherchent à détruire l'Église du Christ*** *: Qui ne se souvient de l'attaque contre les « antichrists qui sont à Rome », ou de ce passage fameux où Monseigneur déclarait : «* ***J'ai résumé au cardinal Ratzinger :… Nous ne pourrons pas collaborer, c'est impossible, impossible, parce que nous travaillons dans des directions diamétralement opposées ; vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travaillons à la Christianisation. On ne peut pas s'entendre !...*** *» (4 octobre 1987), pour ne pas parler de son ouvrage lumineux au titre très clair : «* ***Ils l'ont découronné.*** *» Il n'a pas écrit : Sa couronne est tombée, ou Il a perdu Sa couronne ;* ***il nomme les auteurs de ce forfait, toute cette clique conciliaire, dont Ratzinger fut un des éléments moteurs****. »* Un fidèle

Et le fidèle accuse l'abbé Celier d'être un *« complice objectif, avec toute une camarilla qui a, à son tour, pris le pouvoir dans la FSSPX et qui, comme dans l'église conciliaire, veut faire du passé table rase : les conciliaires ne citent plus que le magistère de Vatican II et postérieur, et* ***l'abbé Célier, s'il ne peut manquer de mentionner Monseigneur Lefebvre, le cite très peu*** *».*

Et il poursuit :

« Mieux : ***la diffusion des ouvrages et textes de Monseigneur les plus embarrassants pour nos compères est systématiquement pourchassée, notamment celle de ce livre « Ils l'ont découronné », non réédité et interdit d'Internet, ou de ce sermon de 1987, par trop explicite****.*
Et l'abbé Célier a patiemment attendu la disparition du fondateur pour commettre tous les ouvrages et articles où il brave la Doctrine Catholique défendue par celui qui l'a ordonné, ce qu'ont admis ses supérieurs successifs, ***mais qu'aurait sévèrement corrigé Monseigneur Lefebvre, du « dieu mortel» à « la paille et le sycomore », en passant par les vaticinations sur l'impossibilité de l'idée même de Royauté sociale de Notre Seigneur*** *aujourd'hui, ou des propos dans le dernier Fideliter rappelant étrangement la prose indigne du site disparu Honneur.org : on voit bien quels sont ses modèles. »* Un fidèle

Le témoin conclut :

« Un autre volet important de la réflexion stratégique est ***aussi la connaissance des amis, de nos forces et de la tête de ces forces*** *: Pour nous, il n'y a pas de doute,* ***l'ennemie immémoriale du serpent c'est notre Mère du Ciel, la grande oubliée de tous les textes et conférences de l'abbé Célier****. Comment voulez-vous que nous nous en sortions comme ça : déni d'ennemi, déni de chef suprême ; plus de bataille et on peut ainsi continuer tranquillement les petites mondanités parisiennes, en attendant mieux ? La reconnaissance de l'ennemi, sachant qu'en général, les traîtres ne sont pas vraiment gratifiés.*

Soyons en assurés : la messe Pipaul ce sera comme le pâté d'alouette, coupé au cheval, 50/50 : une alouette, un cheval, avant de finir tout simplement comme la résistance à la Popaul, comme en 40 et surtout en 45 : exit Pie. Bravo les gars, bien joué !

C'est déjà ce qui se joue avec les communautés Ecclesia Dei, dont les prêtres les plus tradis sont sans ministère et les autres progressivement phagocytés par les clergés diocésains ; *les fidèles, qu'ils se débrouillent, et plutôt que de revenir vers les chapelles de la FSSPX et reconnaître par là leur naïveté, ils se « normalisent », comme on disait du temps du petit père des peuples.*
Nous nous battons depuis plus de trente ans : certaines familles y sont depuis cent, parfois plus de deux cents ans, contre cet ennemi qui trame dans l'ombre la destruction de l'Église et dont l'abbé s'emploie sans relâche à masquer l'existence. Saint Jeanne d'Arc n'est intervenue qu'après quatre-vingts ans de cette guerre dite de cent ans ! *»* Un fidèle

Ce fidèle achève sont récit en opposant à l'abbé Celier et à ses illusions trompeuses les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ :

> *« 16.* ***Vous les reconnaîtrez à leurs fruits.*** *Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des chardons ? 17. Ainsi, tout bon arbre produit de bons fruits ; mais le mauvais arbre produit de mauvais fruits. 18. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre produire de bons fruits. 19. Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits est coupé et jeté au feu. 20. C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. 21. Ce n'est pas quiconque me dit : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. 22. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé ? Et en ton nom que nous avons chassé des démons ? Et en ton nom que nous avons fait plusieurs miracles ? 23. Et alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus.* ***Retirez-vous de moi, vous qui faites l'iniquité****. »*

C'est donc cette « triste conférence » de l'abbé Celier à Nantes que *la Porte Latine* vient aujourd'hui nous présenter comme un « ***grand succès*** », alors que l'abbé Celier tient des propos qui sont ceux d'un ennemi de l'œuvre de Mgr Lefebvre.
Après une suite de conférences, où l'abbé Celier parvenait à peine à réunir une vingtaine de laïcs pour venir l'écouter, en dépit d'une campagne forcenée de racolage dans les milieux de la tradition, celui-ci a sans doute reçu comme une « *divine surprise* » la présence d'à peine une centaine de personnes venues l'écouter à Nantes (religieux compris) sous l'insistance spéciale du Supérieur de District de France l'abbé de Cacqueray à cette occasion, et **c'est ainsi qu'il en est réduit à prendre ce piteux résultat de Nantes pour un «** ***grand succès*** **».**

LES SOPHISMES NATURALISTES DE L'ABBE CELIER ET DU RESEAU DES INFILTRES

Le réseau de l'abbé naturaliste Celier continue dans le registre de leur porte-parole, à rebours de la mission que Mgr Lefebvre disait avoir reçu de la Providence, lorsque la *Porte Latine* écrit : « *les différentes solutions qui pourraient permettre de régler les différents* ». Ainsi il s'agirait de simples différents humains ! Sans doute quelques différents entre les hommes de la Curie et les clercs d'Ecône. Mais peut-être la Porte Latine veut-elle nous suggérer qu'il s'agirait de malentendus ?

Mgr Lefebvre tenait lui un tout autre discours. Prenons par exemple la lettre de mission qu'il a adressé aux quatre futurs évêques :

> ***« La chaire de Pierre et les postes de Rome étant occupés par des antichrists****, la destruction du Règne de Notre-Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de Son Corps mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte Messe, expression splendide du triomphe de Notre-Seigneur par la Croix : "Regnavit a ligno Deus", et source d'extension de Son Règne dans les âmes et dans les sociétés. »* Mgr Lefebvre, 29/08/1987

La Porte Latine voudrait régler *« quelques différents »* avec des *« antichrists qui occupent la chaire de Pierre »* ?

> *« La corruption de la sainte Messe a amené la corruption du sacerdoce et la décadence universelle de la foi dans la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »* Mgr Lefebvre, 29/08/1987

La Porte Latine voudrait régler le *« différent »* de la corruption du Sacerdoce ? Après tout ce ne serait que le Sacerdoce de Melchisedech ! Si peu ? Un simple *« différent »* la corruption du Sacerdoce ? Et la Très Sainte Vierge Marie parle des *« prêtres qui sont devenus des cloaques d'impureté »*, voulait-elle aussi « régler le léger différent » des cloaques d'impureté ? Le *« léger différent de la corruption généralisée du clergé »* ?

> *« Dieu a suscité la fraternité sacerdotale saint Pie X pour le maintien et la perpétuité de Son sacrifice glorieux et expiatoire dans l'Eglise. Il s'est choisi de vrais prêtres instruits et convaincus de ces mystères divins. Dieu m'a fait la grâce de préparer ces lévites et de leur conférer la grâce sacerdotale pour la persévérance du vrai sacrifice, selon la définition du Concile de Trente. C'est ce qui nous a valu la persécution de* ***la Rome antichrist****. »* Mgr Lefebvre, 29/08/1987

Une persécution. Mgr Lefebvre avait-il bien compris dirait l'abbé Celier. La Porte Latine nous explique qu'il s'agit simplement de *« quelques différents »* ! N'exagérons pas. Et puis nous vivons une *« mutation »*, les temps sont nouveaux ! N'est-ce pas ?

> ***« Cette Rome, moderniste et libérale****, poursuivant son* ***œuvre destructrice*** *du Règne de Notre Seigneur comme le prouvent Assise et la confirmation des thèses libérales de Vatican II sur la liberté religieuse, je me vois* ***contraint par la Providence divine*** *de transmettre la grâce de l'épiscopat catholique que j'ai reçue, afin que l'Eglise et le sacerdoce catholique continuent à subsister pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »* Mgr Lefebvre, 29/08/1987

Une *« œuvre destructrice du Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ »*, et la Porte Latine vient nous expliquer que la ruine du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ est *« un différent »* qu'il faudrait *« régler »* !

Ces propos des compères de l'abbé Celier ou de ses compères sur la Porte Latine sont proprement scandaleux et contredisent gravement, pire ils trahissent, l'œuvre Providentielle de Mgr Lefebvre.

La dérision envers l'œuvre de Mgr Lefebvre transpire à travers les lignes lorsque *la Porte Latine* écrit au sujet de l'abbé Celier : *« **A défaut d'être prophète,** on peut tirer des enseignements de l'histoire de l'Eglise qui a connu plus d'une crise depuis l'Ascension ».*
Le réseau moderniste auquel appartient l'abbé Celier réagit visiblement au dossier accablant publié sur notre site Virgo-Maria.org ce vendredi 15 juin au matin sur son naturalisme foncier et son opposition fondamentale à Mgr Lefebvre sur les points clés de son combat.
Ainsi les compères de l'abbé Celier essaient de le justifier **en feignant l'humilité**. L'abbé Celier ne prétendrait pas à être un « ***prophète*** ». Ce qui laisse entendre que Mgr Lefebvre avait cette prétention et qu'elle n'était pas fondée. Au fait mais pourquoi l'abbé Celier s'est-il investi de la mission de parler des relations de la FSSPX avec Rome ? N'est-ce pas le rôle de Mgr Fellay ?
Car aussitôt **les infiltrés enchaînent en situant notre époque dans une perspective qui remonte à l'Ascension**. Que veulent-il suggérer ?
Apparemment que **la « *crise* » que nous vivons serait une « *crise* » parmi d'autres dans toute l'histoire de l'Eglise**.
Ce sophisme avait servi de trame au congrès *Si si No no* que les infiltrés avaient organisé en début janvier 2007 à Paris : ce que Mgr Lefebvre qualifiait de *Révolution dans l'Eglise,* et qu'il interprétait à la lumière de La Salette et de Fatima, ou encore de l'exorcisme du Pape Léon XIII, est devenu une '*crise parmi d'autres*' dans toute l'histoire de l'Eglise.
Par ces quelques messages, les compères de l'abbé Celier voudraient en fait nous tenir le propos suivant : '*ce n'est pas si grave. Cela va passer, progressivement, sans violence, et grâce au grand et magnifique Benoît XVI !* ***Et pour cela il faudrait que la FSSPX rallie le « bon Benoît » qui aurait besoin d'être aidé face aux méchants évêques !'***

Et Mgr Lefebvre a déjà répondu par avance aux sophismes naturalistes de ces compères de l'abbé Celier :

> *« Ce regroupement jette une lumière tellement fulgurante sur la* ***Révolution doctrinale*** *inaugurée officiellement dans l'Église par le Concile et continuée jusqu'à nos jours, qu'on ne peut s'empêcher de penser au "****Siège d'iniquité****" prédit par Léon XIII, ou à* ***la perte de la foi de Rome*** *prédite par Notre Dame à la Salette.*
>
> ***La diffusion et l'adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques*** *condamnées maintes fois par leurs prédécesseurs est un* ***grand mystère d'iniquité qui ruine dans ses fondements la foi catholique*** *»* Dernière lettre publique de Mgr Lefebvre, Ecône, 4 mars 1991

Ses compères, ou l'abbé Celier lui-même, s'expriment comme si l'Apocalypse n'existait pas, comme si les Saintes Ecritures n'avaient rien dit sur l'apostasie générale des temps de la fin, comme si l'histoire du salut était cette histoire d'inspiration hégélienne, héritée des conceptions dialectiques d'Héraclite, où l'histoire de l'Eglise serait un fleuve continu, sans âges et sans époques, sans référence à la théologie sur l'Eglise, Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ et donc sans analogie avec la vie terrestre de Notre Seigneur et le temps de Sa Passion, ecclésiologie simplement ponctuée de temps à autre, de « ***crises*** » qui se résolvent de façon raisonnable et entre clercs éclairés, et **surtout sans attendre quoi que ce soit ni de Notre Seigneur Jésus-Christ, ni de la**

Très Sainte Vierge Marie, à l'exception peut-être d'une invocation nécessaire pour faire accepter aux fidèles le 'sacrifice' de la disparition de la FSSPX. Car en effet, sophisme ultime de l'abbé Celier : il faut savoir '***perdre une bataille pour que la Tradition gagne la guerre***'.

LA REPONSE DE MGR LEFEBVRE EN ANTICIPATION AUX SOPHISMES NATURALISTES DE L'ABBE CELIER

Mgr Lefebvre a déjà balayé les sophismes de tels ennemis de son œuvre. Voici la façon dont il appliquait les « ***enseignements de l'histoire de l'Eglise*** » à la situation présente :

> *« Pourquoi le pape Pie XI a-t-il jugé bon d'ajouter au calendrier liturgique une fête particulière pour le Christ-Roi ? Était-ce vraiment nécessaire ? Est-ce que la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'était pas suffisamment signifiée dans toutes les fêtes de l'année liturgique ? En effet, si l'on lit les textes liturgiques de la fête de la Nativité, de la fête de l'Épiphanie, des grandes cérémonies de la semaine Sainte, à plus forte raison la fête de Pâques et la fête de l'Ascension,* ***la royauté de Notre-Seigneur est constamment affirmée. Ces fêtes ne font que manifester le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ et Son royaume****.*
>
> *Alors pourquoi ajouter cette fête du Christ-Roi ? C'est parce que* ***les hommes ont voulu détruire le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ****, après que pendant de nombreux siècles les princes, les chefs d'État ont reconnu la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* ***Des disciples de Satan****, celui qui poursuit de sa haine Notre-Seigneur Jésus-Christ,* ***ont résolu d'en finir avec la chrétienté, avec l'ordre chrétien, avec le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la société, et ils ont fomenté des troubles jusqu'au moment où ils ont pu détruire, en effet, ce règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les sociétés.*** *Ils espéraient bien par là* ***ruiner l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ*** *: c'est ce que dit le pape Léon XIII dans son encyclique Humanum genus à propos des francs-maçons. Il dit :* ***leur but principal, c'est de détruire toutes les institutions chrétiennes****. Toutes les institutions chrétiennes ! Voilà leur but.*
>
> *Ils ne pouvaient pas y arriver tant que la société était chrétienne, tant que les princes et les gouvernants étaient chrétiens. Il leur a fallu donc* ***détruire ces gouvernements****, détruire ceux qui défendaient la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*
>
> ***UN CLIMAT D'APOSTASIE***
>
> *Non seulement ils ont eu pour dessein de détruire les institutions chrétiennes, mais ils ont voulu par là détruire le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les âmes et créer ce* ***climat d'apostasie générale****. Le fait que les institutions ne sont plus chrétiennes, le fait que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne règne plus dans les institutions, crée nécessairement* ***un climat d'apostasie, un climat d'athéisme.*** *»* Mgr Lefebvre, 30/10/1988

Après avoir arraché le masque de l'abbé Celier, l'ennemi naturaliste de l'œuvre de Mgr Lefebvre, se pose une nouvelle question encore plus grave : pourquoi Mgr Fellay n'assume-t-il plus ces discours de Mgr Lefebvre où éclataient une compréhension surnaturelle et catholique de la situation présente, une affirmation du caractère Providentiel de l'œuvre de Mgr Lefebvre, une dénonciation de la maçonnerie et des ennemis de l'Eglise ?

Pourquoi ? **Après tout, personne n'a obligé Mgr Fellay à choisir de devenir évêque, personne ne l'a obligé ensuite à devenir le Supérieur de l'œuvre de Mgr Lefebvre.**

A-t-il honte ? **A-t-il peur ?** Se sent-il dépassé par l'ampleur du combat ?
Se refuse-t-il à prendre la mesure de la situation où, du fait de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale, la FSSPX se retrouve dépositaire, avec quelques rares évêques à l'extérieur, de la transmission du Sacerdoce catholique de rite latin sacramentellement valide ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 19 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Une prochaine scission au sein de la FSSPX ?
Le fruit du modernisme rampant qui la pénètre insidieusement ?

Une fidèle de la FSSPX aux Etats-Unis s'interroge **sur la confusion entre les prêtres valides et les faux prêtres consacrés par de faux « évêques » conciliaires et invités dans la FSSPX**.
En France, **l'abbé Celier poursuit son travail de sape des principes de l'œuvre de Mgr Lefebvre**, ce qui entraîne **dissensions et clivages entre les Prieurs. Il travaille ainsi à la ruine de la FSSPX**



La promesse de *Motu Proprio* qui sert de support à la campagne de l'abbé Celier et du petit réseau des infiltrés, la participation de plusieurs abbés de la FSSPX aux rencontres « *œcuméniques* » du G.R.E.C., dont celle de l'abbé de Cacqueray (se laisserait-il flatter par de telles mondanités ?), engage la confusion entre la FSSPX et l'Eglise conciliaire, préparant son absorption prochaine par cette dernière, à la manière de l'IBP de l'abbé Laguérie.

Ce travail **dans la coulisse, à l'insu des fidèles**, pour la séduction et la compromission des responsables, a pour résultat **de diffuser au sein de la FSSPX des germes de division** et, en la détournant des principes religieux et surnaturels donnés par le fondateur Mgr Lefebvre, de la faire glisser vers un terrain de politique ecclésiastique en préparant une opposition interne entre clans qui soit **de nature à provoquer son éclatement futur**.

Ainsi, le ***Motu Proprio*** n'aurait même pas besoin de sortir pour être politiquement efficace : **le travail de division qu'il produit est effectué par le seul fait de le brandir et de faire valoir la politique des « *deux préalables* »** qui est substituée, à la manière modernistes, aux finalités surnaturelles assignées par Mgr Lefebvre.

Rappelons que cette politique des « ***deux préalables*** », **cheval de Troie de la Rome conciliaire introduit par l'abbé Aulagnier en 2002, a pour effet d'avoir désengagé la FSSPX et Mgr Fellay des finalités religieuses données par Mgr Lefebvre et qu'il jugeait lui-même Providentielles[1] pour les engager dans un processus politique de cliquet de crémaillère qui les rapproche chaque jour davantage d'un ralliement final de l'œuvre de Mgr Lefebvre et de scission**.

Mgr Lefebvre écrit dans sa lettre aux quatre évêques qu'il est contraint par la Providence divine :

> ***« Cette Rome, moderniste et libérale***, *poursuivant son **œuvre destructrice** du Règne de Notre Seigneur comme le prouvent Assise et la confirmation des thèses libérales de Vatican II sur la liberté religieuse, je me vois **contraint par la Providence divine** de transmettre la grâce de l'épiscopat catholique que j'ai reçue, afin que l'Eglise et le sacerdoce catholique continuent à subsister pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.*
>
> *C'est pourquoi, **convaincu de n'accomplir que la sainte Volonté de Notre-Seigneur**, je viens par cette lettre vous demander d'accepter de recevoir la grâce de l'épiscopat catholique, comme je l'ai déjà conférée à d'autres prêtres en d'autres circonstances. »*[2] Mgr Lefebvre, 29 août 1987

En quoi cette politique des *« deux préalables »* est-elle *« contrainte par la Providence divine »* ? Qu'est-ce donc sinon un agrégat de calculs humains de basse politique ecclésiastique ? Calculs dignes du modernisme envahissant et contagieux de la Rome des antichrists et qui flattent l'esprit de démission qui susurre : *« mais oui, tout va s'arranger, tout va aller de mieux en mieux »*. Et pour quelle raison injustifiable cette politique des *« deux préalables »* a-t-elle pu prendre le pas, au point de les éclipser, sur les déclarations de Mgr Lefebvre qui a solennellement signifié ses choix aux quatre futurs évêques en proclamant être convaincu d''*accomplir la sainte Volonté de Notre Seigneur*' ?

C'est d'ailleurs cet engagement ferme à vouloir le ralliement final à la Rome des « ***antichrists*** » qui avait été exigé de la part de Mgr Fellay et de l'abbé Schmidberger par l'abbé Castrillon-Hoyos lors de la rencontre secrète du 15 novembre 2005 à Rome. **Et lors de cette réunion, Mgr Fellay poussé par l'abbé Schmidberger, avait pris l'engagement d'aller jusqu'au bout, fut-ce au prix de la scission de l'œuvre de Mgr Lefebvre**, comme l'avait révélé un journal italien de l'époque (le site internet CSI en avait alors rendu compte se retrouvant couvert par les injures d'honneur.org que 'ne désavouait pas' l'abbé de Cacqueray).

S'apprêtant, car écarté lors du chapitre général de juillet 2006, à quitter la revue *Fideliter* et les éditions Clovis pour s'incruster encore davantage à Suresnes auprès de l'abbé de Cacqueray et créer un futur site internet dit d'*« apologétique »*, continuant à œuvrer au sein de son *'groupe de travail'* avec deux faux « évêques » conciliaires, **l'ennemi naturaliste de l'œuvre de Mgr Lefebvre, le moderniste abbé Celier, poursuit la diffusion des articles de sa catéchèse anti-Mgr Lefebvre, dont nous avons démasqué les axes dans notre précédent dossier[3] que nous avons publié le 15 juin 2007**.
En voici les 10 articles.

1. Négation par l'abbé Celier du **sens surnaturel et apocalyptique de la situation** présente
2. Elimination par l'abbé Celier de **la responsabilité historique des ennemis de l'Eglise** dans la Révolution contre l'Eglise
3. Occultation par l'abbé Celier du **rôle de la Franc-maçonnerie dans la Révolution contre l'Eglise**
4. Promotion par l'abbé Celier d'**un état d'esprit naturaliste et préconisation des principes du libéralisme** pour servir le combat de la Tradition
5. Négation par l'abbé Celier **du caractère Providentiel de l'œuvre de Mgr Lefebvre**

[1] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1990_03_20_Preface_aux_statuts_de_la_FSSPX.pdf
[2] http://www.virgo-maria.org/Documents/mgr-lefebvre/1987_08_29_Lettre_aux_futurs_eveques.pdf
[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-15-A-00-Binome_Aulagnier_Celier.pdf

6. **Culpabilisation de la FSSPX** par l'abbé Celier face à la « ***véritable Eglise actuelle*** »
7. Occultation par l'abbé Celier de **l'attentat contre les Saints Ordres et leur transmission par l'épiscopat sacramentellement valide** et préconisation de la « ***réforme de la réforme*** » de l'abbé apostat Ratzinger.
8. Recours à **Dieu réservé par l'abbé Celier uniquement pour justifier la disparition de la FSSPX**
9. Négation par l'abbé Celier de **l'espérance de l'action Providentielle de NSJC et de la TSVM** pour renverser la Révolution contre l'Eglise
10. Négation par l'abbé Celier (-Beaumont) de **l'actualité de la doctrine politique et sociale du Christ-Roi** comme solution à la révolution contre l'Eglise

Ce fastidieux travail du naturaliste abbé Celier, l'homme des pseudos et de la pseudo-Tradition, travail mis en pleine lumière depuis plusieurs semaines, aura eu une vertu, c'est d'avoir **mieux fait ressortir les points saillants de l'œuvre de Mgr Lefebvre que les infiltrés modernistes, inspirés par leur maîtres conciliaires, veulent écarter et détruire afin de rendre possible le ralliement-apostasie et tout au moins la scission de la Fraternité en la détournant de ses finalités surnaturelles et Providentielles fixées par son fondateur**.

Les infiltrés modernistes et leurs maîtres conciliaires veulent **imposer l'inversion satanique destructrice du *« Rite de Saint Pie V d'abord »*[4] au détriment du *« Sacerdoce sacramentellement valide d'abord »* de Mgr Lefebvre**.
Ils veulent **susciter dans la praxis, une confusion des Sacerdoces, en introduisant des faux prêtres invités dans la FSSPX, et en forçant des vrais prêtres de la FSSPX à se compromettre lors de mariages et d'enterrements en milieu rallié ou conciliaire**.

Ils veulent interdire toute *disputatio* loyale et honnête et publique sur l'introduction, par des moyens de tromperie, après déclaration d'intention officielle et publique mensongère et anti-catholique, d'un nouveau rite artificiel sacramentellement invalide et hérétique de consécration épiscopale en 1968.
Et pour cela, il leur faut éliminer le tutiorisme et imposer le sophisme condamné par les Papes de « *probabilité de validité des ordinations conciliaires* », de « *prêtres probables* » ou de prêtres « *a priori valides* ».

Et puis, ils veulent **rendre opérants les 10 articles anti-Mgr Lefebvre dont le moderniste abbé Celier s'est fait le démarcheur auprès d'une dizaine de prieurés, bien que désavoué ouvertement par deux évêques et implicitement par un troisième parmi les quatre évêques de la FSSPX**.

Ces 10 articles résument tout l'esprit moderniste distillé par le naturaliste abbé Celier, l'homme des pseudos, lors de sa campagne de France ratée et dans son pseudo combat catholique.

L'abbé des pseudos a déjà écarté la doctrine du Christ-Roi qualifiée par lui de *« concept devenu inopérant »* dans le *Fideliter* de janvier 2005, et en février 2007, dans son livre '*Benoît XVI et les traditionalistes*', il ridiculise ce qu'il appelle le *« fallacieux prétexte du « Dieu y pourvoira » »*. L'abbé Celier de la pseudo-Tradition voudrait ainsi ravir à l'œuvre de Mgr Lefebvre son caractère Providentiel.

Sur de telles bases, si celles-ci sont **confortées par les otages Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray ('*faiblesse ? jeunesse ? chantage ?*'), les rusés illuministes R+C qui dirigent la Rome des « *antichrists* » au plus niveau, sont assurés du résultat inéluctable.**

« ***Tout royaume divisé contre lui-même court à sa perte*** » nous a appris Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce conseil divin est en train de trouver un nouveau cas d'application inédit avec l'action des infiltrés modernistes au sein de la FSSPX et de la rétrogradation du surnaturel au politique appliquée par Mgr Fellay. A ce stade nous nous souvenons des propos pleins de bon sens qu'une personne ayant bien connu Mgr Lefebvre tenait à un journaliste lors du décès du fondateur de la FSSPX : « Vous me demandez ce que deviendra la FSSPX après la mort de Mgr Lefebvre ? Et bien comme toute institution humaine, la FSSPX deviendra ce qu'en feront ses

[4] Fut-ce au prix de 2000 feuilles d'or pour la Fête-Dieu comme à Toulouse à l'initiative de l'ultra-moderniste abbé de La Rocque, le réformateur liturgique, l'homme du « rite de La Rocque »

successeurs ». Et ses successeurs ne troquent-ils pas les exigences peu confortables d'une mission Providentielle de transmission du Sacerdoce sacramentellement valide pour le confort moelleux et trompeusement rassurant d'arrangements très humains ?

Par conséquent, Mgr Fellay ayant accepté de rencontrer dès l'an 2000, suite au pèlerinage du jubilé à Rome et surtout le 29 août 2005, le chef de la Rome des « *antichrists* » (terme de Mgr Lefebvre dans sa lettre aux quatre futur évêques, cf la lettre solennelle des fidèles placée en tête de ce message) il recueille maintenant, pour l'œuvre qu'il dirige, les fruits vénéneux de ce « ***dialogue*** » pour lequel ses rusés interlocuteurs et son entourage infiltré lui ont habilement fait miroiter une « ***pluie de grâces*** » ! Bref, une « pluie de grâces » (sonnantes et trébuchantes) à condition de renoncer à se laisser ***contraindre « par la Providence divine*** *de transmettre la grâce de l'épiscopat catholique* » comme le disait Mgr Lefebvre. Après l'imposture sacrilège du *« bouquet qui est devenu une gerbe magnifique »* de l'abbé Lorans et qui fut été un échec retentissant, c'est désormais la promesse d'une pseudo *« pluie de grâces »*.

C'est Mgr Lefebvre qui a demandé, en disant accomplir la volonté de NSJC, aux quatre futurs évêques d'accepter de recevoir la grâce de l'épiscopat catholique. Par leur réponse positive au fondateur n'ont-ils pas accepté et reconnu être les instruments d'une action Providentielle ? Et comment assument-ils aujourd'hui cette volonté de Notre Seigneur Jésus-Christ ? Par le silence et l'oubli ? Ils n'ont toujours apporté aucune réponse à la lettre ouverte angoissée des fidèles qui leur a été adressée le 10 octobre 2006 (cf référence placée en tête de ce message).

Mgr Lefebvre avait compris qu'on ne dîne pas avec le diable, même avec une longue cuiller : « ***Je l'ai dit au cardinal Mgr Ratzinger : nous ne pouvons pas collaborer ! C'est impossible ! impossible !...*** » (cf. message audio de Mgr Lefebvre à l'ouverture du site *Virgo-Maria*). Mais Mgr Lefebvre jugeait de son œuvre à la lumière de l'action de la Providence et d'une analyse lucide de l'action des ennemis de l'Eglise, et non pas dans la pénombre où fourmillent les compromissions humaines qui frôlent dangereusement le modernisme.

Il avait choisi d'attendre l'heure de Dieu et de la Très Sainte Vierge Marie.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

An SSPX Correspondent Reports on the Goings-on at Her Local Chapel She Asks: Is Another Schism Coming within the SSPX?

http://www.traditio.com/comment/com0706.htm
Traduction en français de l'article paru sur *Traditio.com*. Que les traducteurs soient vivement remerciés.

Une correspondante de la FSSPX rend compte de ce qui se passe dans sa chapelle et demande si un nouveau schisme va se produire au sein de la Fraternité

De : Pat

Un membre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X se demande si l'ensemble des membres suivront Mgr Fellay, Supérieur général, ou s'il va se produire un nouveau schisme, comme en 1983.
Les fidèles de la Fraternité sont perturbés, surtout en France, où la Fraternité en compte le plus et obtient la majeure partie de son financement.

Messieurs les abbés,

J'ai lu avec une vive inquiétude les nouvelles de France et, à présent, des États-Unis au sujet de ces prêtres issus de l'Église conciliaire qui sont envoyés dans des prieurés de la Fraternité pour y dire la Messe. Il y a quelques semaines, dans notre chapelle, nous avons vu débarquer un prêtre invité qui s'est révélé être issu de l'Église

conciliaire. Il nous l'a appris pendant son sermon, mais n'a rien dit de son statut actuel. J'en ai été choquée, et je ne suis pas allée communier. Certains paroissiens de la Fraternité se sont plaints, mais on leur a dit de se taire et de laisser la hiérarchie de la Fraternité s'occuper de la question.

Or, nous aurons un autre prêtre invité la semaine prochaine, et le prieur de la Fraternité a dit en chaire que la première fois, certains avaient exprimé des préoccupations, mais que celles-ci étaient superflues : « La FSSPX prend soin de vous ; contentez-vous de nous faire confiance ». N'est-ce pas là, justement, le type même de discours que nous entendons de l'Église conciliaire ? Qu'il ne faut pas remettre en question le *Novus Ordo*, qu'il faut seulement faire confiance et obéir à la hiérarchie de l'Église conciliaire ?

J'en veux tellement à la Fraternité d'avoir permis à Mgr Fellay de rester à sa tête que je me suis mise à la recherche d'une chapelle traditionnelle extérieure à la FSSPX. Pensez-vous que l'on va assister à une autre division de la Fraternité, comme celle qui s'est produite en 1983 lorsque (aux États-Unis), certains de ses membres sont partis fonder la Fraternité sacerdotale Saint-Pie V ?

Réponse des prêtres :

Vous avez vu à l'œuvre le paternalisme arrogant dont la plupart des dirigeants de la Fraternité Saint-Pie X usent vis-à-vis de leurs ouailles et même de leur clergé : « Taisez-vous et obéissez. Nous savons mieux que vous ce qui est bon pour vous ». Que quiconque ose poser une question pertinente, et la hiérarchie de la Fraternité lance une violente attaque personnelle contre lui. Il est juste de dire que tous les membres de la FSSPX ne partagent pas cette attitude (par exemple, plusieurs de ses évêques détestent ce genre de comportement de la part de la hiérarchie officielle), mais telle semble bien être la situation, ainsi que l'illustrent les dizaines de plaintes que nous recevons chaque mois au sujet du comportement de la Fraternité vis-à-vis de ses membres et de son clergé.

Quant à savoir si la Fraternité va connaître un nouveau schisme comme celui qu'elle a subi aux États-Unis en 1983, lorsque certains de ses meilleurs prêtres l'ont quittée pour former, dans un esprit plus traditionnel, la Fraternité Saint-Pie V (FSSPV), voilà qui est difficile à prédire. Ce qui est certain, c'est que la hiérarchie de la Fraternité Saint-Pie X est actuellement en butte aux attaques de ses propres membres et de son propre clergé à cause de sa tendance au rapprochement avec Rome. On estime que la moitié au moins des fidèles et des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X ne veulent rien avoir à faire avec la Rome conciliaire, les « indults » imaginaires et tout le reste. L'affrontement a pris en France un tour très violent. Comme nous l'avons indiqué précédemment, Mgr Bernard Fellay (« Bernie »), Supérieur général de la FSSPX, a fait une visite-éclair à Paris le 7 juin 2007 pour essayer de recoller les morceaux après le tollé suscité par le dernier livre en date de l'abbé Celier, dans lequel l'auteur envisage avec faveur un rapprochement avec le *Novus Ordo* de Benoît Ratzinger.

On verra, le moment venu, s'il y a schisme au sein de la Fraternité Saint-Pie X, mais nous avons reçu dernièrement un message d'un correspondant de France, qui nous a appris que Mgr Fellay s'acheminait vers une analyse de l'affaire que le réseau TRADITIO faisait déjà il y a près de deux ans, à savoir que la reprise des tractations entre la Rome conciliaire et la FSSPX et le brandissement d'un « indult » imaginaire avaient pour seul but de faire éclater la Fraternité, car Rome sait bien que celle-ci est profondément divisée. S'il est vrai que Mgr Fellay est en train de faire sienne cette analyse, peut-être cela veut-il dire qu'il a enfin retenu l'amère leçon que Mgr Lefebvre avait apprise grâce à sa longue expérience : en aucun cas il ne faut faire confiance à la Rome conciliaire.

Un autre fidèle de la FSSPX rend compte de ce qui se passe dans sa chapelle

De : Fergus

Messieurs les abbés,

Je suis en mesure de confirmer ce qui a été dit récemment sur certains prêtres de la FSSPX, à savoir qu'ils encouragent leurs ouailles à assister à la messe dite de Paul VI lorsqu'il n'y a pas de Messe traditionnelle en latin dans une chapelle de la Fraternité. Les déclarations de ces prêtres sont d'un ridicule achevé. Récemment, l'un d'eux est allé jusqu'à prétendre que nous ne devions pas tirer de conclusions sur ce qui se passe en ce moment au sein de l'Église conciliaire, et il a ajouté durant son sermon qu'en cas de Fête d'obligation, s'il n'y a pas de messe traditionnelle à la chapelle de la Fraternité, nous pouvions assister à une « digne » messe de Paul VI.

Je dois dire que bon nombre de services protestants célébrés ici sont plus « dignes » que n'importe quelle messe de Paul VI, au point que je ne voudrais surtout pas mettre les pieds dans une église où est célébrée celle-ci ! Et tant pis si je ne suis pas censé « tirer de conclusions ».

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 26 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La tentative de censure contre *Virgo-Maria.org* déboutée

Ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Paris du 10 mai 2007
Document disponible sur le site :
http://www.virgo-maria.org

En réponse à l'appel que j'ai lancé le 24 avril 2007 auprès des lecteurs des messages ***Virgo-Maria*** et des fidèles de la Tradition, suite à l'assignation reçue, **du 16 avril 2007,** en *référé heure à heure* au Palais de Justice de Paris - une procédure d'extrême urgence particulièrement contraignante pour la personne visée - vous avez été nombreux, grâce à Dieu, à répondre par vos prières et par vos dons financiers.

L'enjeu portait sur **la fermeture ou la continuation du site *Virgo-Maria.org*, fermeture qui était demandée dans l'assignation.**

Mme S. I. , responsable du site *Donec Ponam*, nous a en effet attaqué par ce référé heure à heure afin d'exiger, entre autres choses, par cette procédure d'urgence la fermeture immédiate de Virgo-Maria.org.

Visiblement, ***Virgo-Maria***, que nous avions **spécialement dédié dès l'origine à la Très Sainte Vierge Marie** et à sa Protection tutélaire, a bénéficié, à la suite de notre neuvaine fervente et suppliante envers Elle, en cette occasion, de Son aide.

Nous vous invitons à adresser avec nous, à notre Puissante Protectrice, à la Très Sainte Mère de Notre seigneur Jésus Christ, Mère et Protectrice du Sacerdoce de Melchisédech, du **Sacerdoce catholique authentique sacramentellement valide dont la préservation, la pérennité et la défense constituent le cœur même du combat de *Virgo-Maria*, nos humble prières de remerciement et de gratitude de fils reconnaissants**.

La justice étant publique en France, voici, pour votre information légitime, en pièce jointe à ce message VM, le ***fac-simile*** de l'**Ordonnance** de référé du Tribunal de Grande Instance **rendue le 10 mai 2007**. Elle nous est favorable.

Début du dispositif :

PAR CES MOTIFS
Statuant par mise à disposition au greffe, contradictoirement et en premier ressort,
Rejetons les exceptions d'incompétence territoriale et de nullité de l'assignation fondée sur l'article 648 du nouveau Code de procédure civile, soulevées par Xavier GROSSIN,
Prononçons la nullité de l'assignation délivrée à Michel MARCHISET en ce qui concerne les propos poursuivis sur le fondement de la loi du 29 juillet 1881, ainsi que des articles 1382, 1383 et 9 du Code civil,
Disons n'y avoir lieu à référé pour le surplus des demandes de S. I. ,
Donnons acte à Xavier GROSSIN de ce qu'il s'engage à retirer la photographie de cette dernière du site GESTADEI,
Condamnons S. I. à payer a chacun des défendeurs la somme de 1.500 € en application de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile,
La condamnons aux dépens.
Fait à Paris le 10 mai 2007
Le Greffier, — *Le Président,*
Sylvaine LE STRAT — *Anne-Marie SAUTERAUD*

Fin du dispositif

Nous souhaitons **remercier tous ceux qui nous ont envoyé une aide financière**.
Elle nous a permis de faire appel aux services d'un **avocat que nous tenons à remercier ici**.
La réunion du total des dons qui s'élève à **2.530 euros,** ajouté à la somme de **1.500 euros** que notre attaquante a été condamnée à verser par ce jugement, **nous a en effet permis de faire face aux frais** occasionnés, frais d'huissier compris.
Nous remercions également saint Joseph et sainte Philomène que nous avons priés lors de la neuvaine de prière que nous avons faite.
La somme des dons récoltés correspond au montant des frais engagés. Nous y voyons la marque de la divine Providence qui a pourvu au juste nécessaire et suffisant.

Nous remercions aussi à nouveau la Très Sainte Vierge Marie pour cette protection face à cette attaque qui visait à nous faire taire.

Il est désormais clair que les faits et les analyses que nous publions dérangent fortement.

Fort heureusement ce jugement du tribunal nous assure que la liberté d'expression est encore une réalité en France et que ceux qui sont dérangés par la juste critique, le légitime débat d'idées et la vérité des faits ne sont pas autorisés à instrumentaliser la loi pour faire taire ceux qui mettent en évidence leurs actions publiques et leurs propos publics, et en l'espèce aller jusqu'à exiger l'interdiction de notre site.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS

N° RG :
07/53706

N° : 1/FF

Assignation du :
16 Avril 2007

ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ
rendue le 10 mai 2007

par Anne-Marie SAUTERAUD, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Paris, tenant l'audience publique des Référés par délégation du Président du Tribunal,

Assistée de Sylvaine LE STRAT, Greffier.

DEMANDERESSE

Madame le docteur S[redacted] I[redacted]

comparante en personne et assistée de Me Pierre LAUTIER, avocat au barreau de PARIS - B.925

DÉFENDEURS

Monsieur l'Abbé Michel MARCHISET
Le Prieuré
6 rue du Chapité
25920 MOUTHIER HAUTE PIERRE

représenté par Me Basile ADER, avocat au barreau de PARIS - T.1111

Monsieur l'Abbé GROSSIN
Maison Saint-Raphaël
Le Gledic Vraz
22390 BOURBRIAC

représenté par Me Patrick PIQUET, avocat au barreau de VERSAILLES - 5 bis rue de Fontenay 78000 VERSAILLES

Copies exécutoires délivrées le:

2 exp
1 procédure

DÉBATS

A l'audience du 26 Avril 2007 présidée par Anne-Marie SAUTERAUD, Vice-Présidente tenue publiquement,

Nous, Président,

Après avoir entendu les parties comparantes ou leur conseil,

Vu l'assignation en référé à heure indiquée du 16 avril 2007, par laquelle S[illegible] I[illegible] nous demande, au visa des articles 808 et 809 du nouveau Code de procédure civile, 23, 29, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881, 1382 et 1383 du Code civil, 9 du Code civil, L.121-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle :

- de dire que les écrits cités dans l'acte sont constitutifs de diffamation et/ou d'injure et/ou d'une attitude fautive,

- de dire que les écrits et la photographie visés sont constitutifs d'atteinte à la vie privée,

- de dire que la reproduction sans autorisation d'une page de DONEC PONAM contrevient aux dispositions réglementant la propriété intellectuelle,

- d'ordonner "*la fermeture pure et simple*" des sites VIRGO-MARIA.ORG et GESTADEI et l'interdiction formelle pour les abbés MARCHISET et GROSSIN de publier, créer ou participer à des sites équivalents, sous astreinte de 500 € par infraction constatée passé le délai de trois jours à compter de la signification de la décision,

- subsidiairement, de leur faire interdiction de publier tout propos diffamatoire, injurieux ou dénigrant à son égard, sous la même astreinte,

- d'ordonner la suppression de toute mention de son nom en rapport avec ces sites, de tous les moteurs de recherches, sous astreinte,

- de condamner "*respectivement*" les défendeurs à lui verser la somme de 3.000 € sous séquestre, à titre de provision,

- d'ordonner la publication de la décision dans deux organes de presse de son choix à leurs frais et sur les deux sites, sous astreinte, si la fermeture de ceux-ci n'était pas ordonnée,

- de prononcer l'exécution provisoire,

- de condamner respectivement les défendeurs au paiement de la somme de 1.500 € chacun en application de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile,



Vu les conclusions déposées à l'audience du 26 avril 2007 par Michel MARCHISET, qui invoque la nullité de l'assignation sur le fondement de l'article 53 de la loi du 29 juillet 1881, sollicite subsidiairement le débouté des demandes adverses et réclame la somme de 3.000 € au titre de ses frais irrépétibles,

Vu les conclusions en date du 26 avril 2007, aux termes desquelles Xavier GROSSIN soulève, au visa des articles 46 et 648 du nouveau Code de procédure civile, l'incompétence territoriale de cette juridiction au profit du juge des référés du tribunal de grande instance de GUINGAMP, ainsi que, subsidiairement, la nullité de l'assignation, conclut au rejet des prétentions de Sieglinde IUNG et lui demande la somme de 1.500 € en vertu de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile,

Vu les observations orales des conseils des parties et de Mme I[redacted] à l'audience du 26 avril 2007, à l'issue de laquelle il leur a été indiqué que la décision serait rendue le 10 mai 2007,

*** **** ***

Attendu que S[redacted] I[redacted], qui exerce la profession de médecin psychiatre, expose qu'elle est la rédactrice principale du site DONEC PONAM (http://www.donec-ponam.org) qui traite de sujets religieux doctrinaux et de spiritualité et qui se présente comme ayant été conçu "*avec la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, par des fidèles attachés à la Tradition*" ;

Attendu qu'elle poursuit sous diverses qualifications plusieurs extraits diffusés sur deux sites internet, à savoir :
- d'une part, des écrits de Michel MARCHISET publiés sur le site http://www.virgo-maria.org en date des 27, 26 janvier 2007, 3 et 12 mars 2007, ainsi que la reproduction d'une page du site DONEC PONAM,
- d'autre part, des écrits et une photographie publiés par Xavier GROSSIN sur le site http://gestadei.bb-fr.com les 27 janvier et 5 février 2007 ;

Sur l'exception d'incompétence territoriale :

Attendu que Xavier GROSSIN soutient qu'il aurait dû être assigné devant le tribunal dans le ressort duquel il a son domicile et d'où proviennent les faits litigieux, soit dans les Côtes d'Armor ;

Attendu, cependant, que l'article 46 du nouveau Code de procédure civile énonce que "*le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur :*
[...]
- en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été subi" ;

Attendu qu'en matière de presse, le dommage est subi en tous lieux de diffusion, et plus particulièrement en cas de diffusion sur le réseau internet, en tous lieux où les informations sont mises à la disposition des utilisateurs éventuels du site ;

Attendu que la présente juridiction est donc territorialement compétente ;

Sur l'exception de nullité fondée sur l'article 648 du nouveau Code de procédure civile :

Attendu que Xavier GROSSIN fait valoir qu'outre son prénom qui manque dans l'assignation, cet acte ne mentionne pas le domicile de la demanderesse ;

Attendu que l'article 648 du nouveau Code de procédure civile prévoit les mentions "*prescrites à peine de nullité*" que tout acte d'huissier de justice doit comporter, qui comprennent notamment, si le requérant est une personne physique, son domicile ; que celui-ci doit s'entendre comme le domicile réel de l'intéressé au moment de la délivrance de l'assignation, à savoir le lieu officiel de son principal établissement ;

Attendu que, conformément à l'article 114 du nouveau Code de procédure civile, la nullité pour omission, dans l'assignation, de l'une des mentions exigées pour la désignation du requérant n'est encourue que si le destinataire établit que le vice lui cause un grief ; que l'absence d'indication du domicile véritable fait obstacle à la notification des actes devant être signifiés à personne ou à domicile et expose ainsi les défendeurs à l'impossibilité de pouvoir exécuter la condamnation susceptible d'être prononcée par le juge sur leur demande fondée sur l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

Attendu, toutefois, que la demanderesse réplique à juste titre que son adresse figurait dans les pièces dont la liste était jointe à l'assignation (pièce 10 notamment) et est à présent connue ; qu'une telle régularisation ne laissant subsister aucun grief, la nullité sera écartée en vertu de l'article 115 du même code, étant ajouté que l'absence de précision du prénom de l'abbé GROSSIN n'a entraîné aucun doute sur son identification ;

Sur l'exception de nullité fondée sur l'article 53 de la loi du 29 juillet 1881 :

Attendu que Michel MARCHISET invoque la nullité de l'assignation qui ne respecte pas les dispositions de ce texte, interdisant les qualifications cumulatives ou alternatives et imposant la notification de l'acte au ministère public ;

Attendu que l'article 53 de la loi du 29 juillet 1881, applicable aux actions civiles comme en référé, exige notamment que l'acte introductif d'instance précise et qualifie le fait incriminé et qu'il indique le texte de loi applicable à la poursuite ; qu'il a ainsi pour rôle de fixer définitivement l'objet de la poursuite, afin que les défendeurs puissent connaître les faits dont ils auront exclusivement à répondre, les formalités prescrites par ce texte étant substantielles aux droits de la défense ; que ces dispositions interdisent donc au demandeur de proposer, pour un même fait, des qualifications cumulatives ou alternatives dès lors qu'elles sont incompatibles entre elles, une double poursuite de ce type mettant, en effet, les défendeurs dans l'incapacité de savoir ce qui leur est exactement reproché et donc de se défendre utilement ;

Attendu que les propos visés au titre de la diffamation en pages 11 et 12 de l'assignation sont en fait poursuivis, selon le dispositif de l'acte, comme "*constitutifs de diffamation et/ou d'injure et/ou d'une attitude fautive*", qualifications incompatibles entraînant la nullité de l'assignation à ce titre ;

Attendu, par ailleurs, que Michel MARCHISET prétend que le préjudice invoqué ne résulte que de l'atteinte à la réputation, l'action artificiellement fondée sur une atteinte à la vie privée devant être requalifiée sur le terrain de la loi du 29 juillet 1881 ;

Attendu que l'article 9 du Code civil vise un intérêt distinct de celui que protègent les dispositions de la loi sur la liberté de la presse ; que la victime d'une publication illicite est en droit d'invoquer le texte de son choix, à la condition que l'engagement d'une procédure fondée sur une violation de sa vie privée n'apparaisse pas comme un détournement de la loi précitée, seule applicable lorsque le demandeur ne se plaint en réalité que d'une atteinte à sa réputation ;

Attendu, en l'espèce, que S[illegible] I[illegible] poursuit sur le fondement de l'article 9 du Code civil les mêmes propos qu'elle prétendait diffamatoires relativement à une appartenance politique (fréquentation de "*milieux de gauche (Cohn-Bendit, Rocard)*") et religieuse ("*conversion*" récente) ; qu'en page 17 de l'assignation, elle explique elle-même qu'"*en réalité, l'abbé MARCHISET passe d'une information [...] à une diffamation calomnieuse [...] Le tout dans le but évident de la décrédibiliser auprès du milieu traditionaliste*" ;

Attendu qu'aux termes mêmes de cet acte, la demanderesse ne se plaint pas véritablement de la révélation d'éléments appartenant à sa vie privée qui lui serait préjudiciable, mais plutôt de propos attentatoires à son honneur ; qu'il y a donc lieu de prononcer la nullité de l'assignation délivrée à Michel MARCHISET, poursuivant à tort les mêmes faits sous plusieurs qualifications et ne respectant pas les prescriptions impératives prévues par l'article 53 de la loi du 29 juillet 1881, notamment en ce que l'acte n'a pas été notifié au ministère public ;

Sur la contrefaçon du site DONEC PONAM :

Attendu que S[illegible] I[illegible] reproche, en outre, à Michel MARCHISET d'avoir bafoué ses droits d'auteur en violation des articles L.121-1 et L.121-2 du Code de la propriété intellectuelle, en reproduisant une partie du site DONEC PONAM au sein de son texte du 26 janvier 2007 (pièce n°3) ;

Attendu que ce défendeur répond, à cet égard, que la demanderesse ne justifie pas être titulaire des droits sur cette reproduction partielle d'une page internet, ni que celle-ci soit susceptible d'être protégée par le droit d'auteur, s'agissant d'un simple tableau, et qu'aucun des aspects du droit moral ne sont méconnus, le nom étant respecté et la divulgation déjà effectuée ;

Attendu que ces contestations apparaissent sérieuses en l'état et que la demanderesse ne justifie pas d'un trouble manifestement illicite à ce titre ; qu'il n'y a donc pas lieu à référé sur ce fondement, étant observé que les pages litigieuses ont déjà été supprimées dans un but d'apaisement ;

Sur les propos reprochés à Xavier GROSSIN :

Attendu que ce dernier n'a pas invoqué la nullité de l'assignation sur le fondement de l'article 53 de la loi du 29 juillet 1881 ; que parmi les passages diffusés sur le site GESTADEI et qualifiés d'insultants (pages 13 et 14 de l'assignation), il est notamment fait état de la participation de la demanderesse à un colloque en 1993 "*aux côtés de Michel Rocard et de Daniel Cohn-Bendit*" et d'une exposition dans son appartement "*de l'oeuvre d'un sculpteur cabaliste et ésotériste*" ; qu'il s'agit de faits précis, mais qui ne sont pas en tant que tels attentatoires à l'honneur ou à la considération ;

Attendu que l'ensemble des propos visés à cet égard s'analysent plutôt en l'expression d'une opinion critique sur le choix de S[illegible] I[illegible] en qualité de porte-parole du courant traditionaliste en cause ; qu'ils relèvent de la liberté d'expression et du droit de critique sans pouvoir constituer, en tout cas avec l'évidence requise en référé, une diffamation, une injure ou une "*attitude fautive*" ;

Attendu, en outre, que les propos reprochés à Xavier GROSSIN sur le fondement de l'article 9 du Code civil, en page 17 de l'assignation, se résument essentiellement à l'évocation de cette fréquentation de personnalités de gauche lors d'un colloque professionnel, ce qui n'apparaît pas manifestement attentatoire à la vie privée ;

Sur la publication d'une photographie :

Attendu qu'une photographie de S[illegible] I[illegible], prise avec son consentement, a été diffusée sans son autorisation sur le site GESTADEI ; que la demanderesse reconnaît que ce cliché avait été précédemment publié par elle sur le site DONEC PONAM ; que s'agissant d'une illustration identitaire à visée informative, au moyen d'une photographie déjà diffusée par l'intéressée sur internet, la violation du droit à l'image invoquée n'est pas manifeste ;

Attendu, cependant, que le conseil du défendeur ayant indiqué que celui-ci était prêt à retirer cette photographie du site par souci d'apaisement, il y a lieu de lui en donner acte ;

Sur les frais irrépétibles :

Attendu qu'il convient de faire application de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile au profit des défendeurs et de faire droit pour partie à leurs réclamations fondées sur ce texte ;



PAR CES MOTIFS

Statuant par mise à disposition au greffe, contradictoirement et en premier ressort,

Rejetons les exceptions d'incompétence territoriale et de nullité de l'assignation fondée sur l'article 648 du nouveau Code de procédure civile, soulevées par Xavier GROSSIN,

Prononçons la nullité de l'assignation délivrée à Michel MARCHISET en ce qui concerne les propos poursuivis sur le fondement de la loi du 29 juillet 1881, ainsi que des articles 1382, 1383 et 9 du Code civil,

Disons n'y avoir lieu à référé pour le surplus des demandes de S█████ I███,

Donnons acte à Xavier GROSSIN de ce qu'il s'engage à retirer la photographie de cette dernière du site GESTADEI,

Condamnons S█████ I███ à payer à chacun des défendeurs la somme de 1.500 € en application de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile,

La condamnons aux dépens.

Fait à Paris le **10 mai 2007**

Le Greffier,	Le Président,
Sylvaine LE STRAT	Anne-Marie SAUTERAUD

jeudi 28 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Celier veut censurer l'œuvre de Mgr Lefebvre, il tente pratiquement d'en entraver la diffusion

Les menaces judiciaires de l'abbé Celier, prétendant parler au nom de la FSSPX, contre *Virgo-Maria.org*
afin de nous empêcher de parler de Mgr Lefebvre

UNE OPPOSITION SUR 10 POINTS DE L'ABBE CELIER CONTRE LES IDEES ET L'ŒUVRE DE MGR LEFEBVRE

Nous avons mis en évidence dans des précédents messages **les 10 points fondamentaux sur lesquels l'abbé Celier s'oppose au combat et à la finalité sacerdotale** (préservation du Sacerdoce catholique authentique sacramentellement valide – cf. Préface aux statuts de la FSSPX réécrite en 1990, moins d'un an avant sa disparition imprévue, par le fondateur de cette œuvre sacerdotale) de l'œuvre de Mgr Lefebvre, notamment à travers son dernier ouvrage : *« Benoît XVI et les traditionalistes »*.

1. Négation par l'abbé Celier du **sens surnaturel et apocalyptique de la situation** présente
2. Elimination par l'abbé Celier de **la responsabilité historique des ennemis de l'Eglise** dans la Révolution contre l'Eglise
3. Occultation par l'abbé Celier du **rôle de la Franc-maçonnerie dans la Révolution contre l'Eglise**
4. Promotion par l'abbé Celier d'**un état d'esprit naturaliste et préconisation des principes du libéralisme** pour servir le combat de la Tradition
5. Négation par l'abbé Celier **du caractère Providentiel de l'œuvre de Mgr Lefebvre**
6. **Culpabilisation de la FSSPX** par l'abbé Celier face à la « ***véritable Eglise actuelle*** »
7. Occultation par l'abbé Celier de **l'attentat contre les Saints Ordres et leur transmission par l'épiscopat sacramentellement valide** et préconisation de la « ***réforme de la réforme*** » de l'abbé apostat Ratzinger.
8. Recours à **Dieu réservé par l'abbé Celier uniquement pour justifier la disparition de la FSSPX**
9. Négation par l'abbé Celier de **l'espérance de l'action Providentielle de NSJC et de la TSVM** pour renverser la Révolution contre l'Eglise

10. Négation par l'abbé Celier (-Beaumont) de **l'actualité de la doctrine politique et sociale du Christ-Roi** comme solution à la révolution contre l'Eglise

Fidèle à notre pacte de transparence et d'information factuelle qui nous lie à nos lecteurs catholiques, et tout spécialement vis-à-vis de nos confrères prêtres de la FSSPX qui sont nombreux à nous lire, nous sommes aujourd'hui, après le récent livre de l'abbé Celier '*Benoît XVI et les Traditionalistes*' qui apporte depuis quelques mois le trouble et les germes de division au sein de la FSSPX en scandalisant prêtres et laïcs en son sein, obligés de porter les faits suivants à leur connaissance.

C'est pourquoi en effet, en dépit de leur caractère hautement diffamatoire à notre égard, nous avons trouvé nécessaire aujourd'hui, après la publication et la promotion de '*Benoît XVI et les Traditionalistes*' par l'abbé Célier, de vous faire connaître, en annexe à ce message, les courriels insupportables qu'il nous avait adressés en novembre et décembre de l'année dernière, et qui semblent bien *a posteriori* avoir eu pour objet réel de tenter, avant le lancement de son livre, de « *déblayer* » le terrain des oppositions les plus précises aux thèses si contraires à la finalité de l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre qu'il y développe.

Note 1 : **Dans le second courriel de l'abbé Celier, nous avons également décidé de surseoir pour l'instant à la publication de plusieurs passages particulièrement diffamatoires et tout à fait indignes d'un membre de la FSSPX. Ils sont indiqués par des parenthèses qui entourent les points de suspension et sont suivies par un renvoi à cette présente note.**

L'ABBE CELIER VEUT CENSURER LE DERNIER LIVRE DE MGR LEFEBVRE : '*ILS L'ONT DECOURONNE*'

Cette action de l'abbé Celier constatable par ses écrits s'observe également à travers les actions très concrètes et déterminées qu'il mène dans le poste de responsabilité qui est le sien depuis 13 ans à la tête des éditions *Clovis* et de la revue *Fideliter*.
Fait très notable, **le dernier livre de Mgr Lefebvre : *Ils l'ont découronné* est épuisé et introuvable depuis des années**. Dans ce livre Mgr Lefebvre s'adresse aux fidèles et aux clercs catholiques et s'exprime de la manière la plus ferme et la plus claire envers l'église des « *antichrists* » (terme choisi par Mgr Lefebvre dans sa lettre de mission aux quatre évêques – cf. Lettre solennelle des fidèles aux évêques de la FSSPX du 10 octobre 2006 placée en tête de ce message), **et traite de la plupart des thèmes que l'abbé Celier aborde aujourd'hui, à l'opposé de la pensée du fondateur de la FSSPX, dans son récent livre *Benoît XVI et les Traditionalistes***.

Il est donc désormais particulièrement significatif que **les éditions *Clovis* ne l'aient toujours pas réédité, et que la revue *Fideliter* ne fait plus aucune citation de ce livre**, alors que **l'abbé Celier, sous le pseudonyme d'abbé Beaumont, développe aujourd'hui (janvier 2005) dans les colonnes de cette revue sa thèse selon laquelle la doctrine catholique du Règne social de Notre Seigneur Jésus Christ serait désormais devenue obsolète** face au phénomène de la mondialisation (un *« concept devenu inopérant »*).

Du reste, on peut constater aisément à quel point ***Benoît XVI et les Traditionalistes*** s'oppose point par point à ce dernier livre de Mgr Lefebvre ***Ils L'ont découronné*** devenu désormais introuvable, de sorte que ce livre de l'abbé Celier ne constitue ni plus ni moins qu'un véritable ***anti- Ils L'ont découronné,*** à l'approche de la publication du *Motu Proprio* (désormais annoncé pour le 7 juillet 2007).

Voici en effet par exemple ce qu'écrit Mgr Lefebvre dans son chapitre XV de *Ils L'ont découronné* :

« CHAPITRE XV - ***LA GRANDE TRAHISON***

Réconcilier l'Eglise avec la Révolution, telle est l'entreprise des libéraux dits catholiques

A la doctrine catholique du Règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'union entre l'Eglise et l'Etat, ***les libéraux dits catholiques objectent qu'elle est sans doute vraie, mais inapplicable****, même dans les pays catholiques :*

- Dans la théorie, on peut accepter la thèse proposée par les papes et les théologiens.

- Dans la pratique, il faut céder aux circonstances et se placer résolument dans l'hypothèse : promouvoir le pluralisme religieux et la liberté des cultes :

«Les libéraux catholiques n'ont cessé de répondre qu'ils ont une volonté d'orthodoxie égale à celle des plus intransigeants et l'unique souci des intérêts de l'Eglise ; la conciliation qu'ils ont cherchée n'est pas théorique, abstraite, mais pratique » (DTC. T IX, col. 509, article libéralisme catholique).

C'est la fameuse distinction entre la thèse (la doctrine) et l'hypothèse (la pratique dans les circonstances données). Cette distinction, je vous prie de le remarquer, est susceptible d'une interprétation correcte : l'application des principes doit tenir compte des circonstances et ceci se fait par la circonspection, qui est une partie de la vertu de prudence. Ainsi, la présence dans une nation catholique, de fortes minorités musulmane, juive et protestante pourra suggérer une tolérance de ces cultes dans une cité par ailleurs catholique, par un Etat qui continue à reconnaître la vraie religion, parce qu'il croit au Règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Mais attention ! pour les catholiques libéraux il ne s'agit pas de cela ! Selon eux, dans la pratique, les principes, qui sont pourtant par définition des règles d'action, ne doivent pas être appliqués, ni prêchés parce qu'ils sont inapplicables, disent-ils. - C'est évidemment faux : faut-il renoncer à prêcher et à appliquer les commandements de Dieu «tu n'auras qu'un seul Dieu», «tu ne tueras point», «tu ne feras pas d'adultère», parce que les gens n'en veulent plus ? parce que la mentalité tend à la libération de toute tutelle morale ? Faut-il renoncer au Règne social de Jésus-Christ dans le pays sous prétexte que Mahomet ou Bouddha y demandent une place ? - En somme ils refusent de croire à l'efficacité pratique de la vérité. Ils pensent pouvoir encore affirmer les principes catholiques en théorie, et agir toujours à rebours de ces principes : c'est l'incohérence intrinsèque des libéraux dits catholiques.

Voici ce qu'en dit le cardinal Billot, s.j. :

«Le libéralisme des «catholiques libéraux» échappe à toute classification et n'a qu'une seule note distinctive et caractéristique, celle de la parfaite et absolue incohérence» (P. Le Floch, Le cardinal Billot, lumière de la théologie, p. 57).

Et le cardinal relève que le titre de «catholique libéral» lui-même est une contradiction dans les termes, une incohérence, puisque «catholique» suppose sujétion à l'ordre des choses humain et divin, tandis que «libéral» signifie précisément émancipation de cet ordre, révolte contre Notre Seigneur Jésus-Christ.

Voici, pour finir, comment le cardinal Billot juge la fameuse distinction entre thèse et hypothèse des libéraux dits catholiques :

«De ce que l'ordre concret des choses diffère des conditions idéales de la théorie, il s'ensuit que les choses concrètes n'auront jamais la perfection de l'idéal, mais il ne s'ensuit rien de plus».

Ainsi, du fait de l'existence de minorités dissidentes dans une nation catholique, il suit que l'unanimité religieuse ne sera jamais réalisée parfaitement, peut-être, que le règne social de Jésus-Christ n'aura jamais la perfection qu'exposent les principes ; mais il ne s'ensuit pas que ce Règne soit à écarter en pratique et que le pluralisme religieux doive devenir la règle !

Vous voyez donc déjà qu'il y a dans le catholicisme libéral (terme que j'utilise avec répugnance, parce qu'il est un blasphème) une trahison des principes qui refuse de s'avouer, une apostasie pratique de la foi dans le Règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *C'est à juste titre que l'on peut dire : «le libéralisme est un péché» (Dom Félix Sarda y Salvany), en parlant du libéralisme catholique.* » Mgr Lefebvre, Ils l'ont découronné

Et voici ce que l'abbé Celier-Beaumont ose écrire en janvier 2005 dans *Fideliter* et qui dénote ce libéralisme que Mgr Lefebvre vient de dénoncer ci-dessus :

« Nous n'allons pas reconstruire de toutes pièces un état de l'Église qui a disparu définitivement dans le passé. *Les décennies qui viennent vont donc nous faire assister en direct à un phénomène historique à la fois ordinaire dans son fond et inédit pour son objet concret.* ***L'Église va, en effet, avaler le gros morceau qu'est le Concile avec ses conséquences, le digérer »*** *p 212*

« Si, en vertu de l'actuelle mondialisation, tout pays, devenu un simple territoire du « village global », se trouve inséré dans une entité politique où les catholiques sont très nettement minoritaires, comment la doctrine classique des papes demandant qu'un pays majoritairement catholique reconnaisse le règne du Christ dans ses institutions politiques serait-elle encore possible ? Dans cette hypothèse, ***nous assisterions à la disparition radicale de la notion d'une « société majoritairement catholique » et donc, par conséquent, du concept d'État catholique, au sens où l'entendaient les papes.***

(…) Mais il s'agira simplement d'une particularité historico-culturelle, non plus d'un ***État catholique*** *au sens propre,* ***ce concept étant devenu inopérant par disparition de son fondement (la « société majoritairement catholique ») englouti dans le grand magma de la mondialisation. »***

« En fait, les centres de pouvoir se dépolitisent progressivement, pour s'orienter vers une sorte de gestion administrative d'un espace public (…). Or, une pure administration pragmatique, orientée vers l'efficacité technique et la protection des droits individuels, est par définition dans l'incapacité de définir un bien commun vertueux, a fortiori de dire quelle est la vraie religion. »
Abbé Celier-Beaumont, *Fideliter* n°163, janvier 2005

De fait, le livre de l'abbé Celier, '*Benoît XVI et les traditionalistes*' apparaît de plus en plus comme l'antithèse du dernier livre de Mgr Lefebvre : '*Ils l'ont découronné*'. Nous allons y revenir.

L'ABBE CELIER VEUT INTERDIRE A *VIRGO-MARIA.ORG* LA DIFFUSION D'EXTRAITS DE L'ŒUVRE DE MGR LEFEBVRE COMME DE SON IMAGE OU DE SA VOIX.

Nous publions en annexe deux courriels que l'abbé Celier nous a adressés en novembre et décembre 2006.
Dans ses courriels, **l'abbé Celier manifeste très directement sa volonté de nous empêcher de publier des citations des œuvres et même jusqu'à la photo ou la voix de Mgr Lefebvre**.
Et, comble de la stupeur pour nous-même, l'abbé Celier **déclare vouloir appliquer cette censure au niveau mondial**, car l'abbé Celier prétend qu'il serait dépositaire d'un droit universel et inaliénable de décider selon son bon plaisir qui aurait le droit de citer, de publier, de montrer, de faire entendre l'œuvre de Mgr Lefebvre qu'il s'agisse de ses livres, de ses conférences, de ses sermons, de ses photos, de ses interviews, de ses discours, de ses préfaces et je ne sais quoi d'autre encore!
Et ce, **en sa qualité de directeur des éditions Clovis et de la revue *Fideliter***.

Vraiment du jamais vu ! Et par qui ?
Réponse : **Par celui-là même qui s'est fait remarquer pour son *« modernisme achevé »* (Mgr Williamson)** et **pour son opposition désormais ouverte à la pensée du fondateur de la FSSPX et à ses conceptions** de plus en plus fermement exprimées au fil du temps des rapports de cette dernière avec la Rome des « ***antichrists*** ».

Mis en demeure par nous-même de justifier le droit qu'il prétend détenir au nom duquel il fait valoir d'une telle censure, l'abbé Celier est, depuis lors, resté sans voix, ne justifiant pas le moindre début de ses prétentions invraisemblables.

L'ABBE CELIER PRETEND S'EXPRIMER TRES OFFICIELLEMENT AU NOM DE LA FSSPX. MAIS QU'EN DISENT SES SUPERIEURS ?

L'abbé Celier engage lourdement la responsabilité de ses supérieurs, car ce sont eux qui l'ont nommé, depuis treize ans, au poste de directeur des éditions *Clovis*, et c'est en cette qualité et en précisant qu'il agissait « ***au nom de la FSSPX*** » qu'il prétend exiger de notre site ***Virgo-Maria.org*** le silence complet sur Mgr Lefebvre, sur ses écrits et son œuvre.

> *« C'est pourquoi, **au nom de la Fraternité Saint-Pie X**, tant moi-même (directeur de Clovis) que les ayants droit de Mgr Marcel Lefebvre veulent faire cesser au plus vite l'utilisation trompeuse, mensongère et scandaleuse que vous faites, d'une part du souvenir même de Mgr Lefebvre et de son éminente personnalité, d'autre part d'extraits soigneusement sélectionnés de son œuvre pour donner l'impression fausse qu'il soutiendrait en quoi que ce soit votre œuvre mauvaise et funeste. »* Abbé Celier, 20 décembre 2006

Ou :

> *« Je considère, et **la Fraternité Saint-Pie X avec moi,** que vous prêtez actuellement votre nom à une œuvre répugnante. A ce titre, vous n'êtes à nos yeux, jusqu'à repentir, absolument plus un prêtre de la Tradition catholique, mais un simple agent de l'ennemi antichrétien.»* Abbé Celier, 20 décembre 2006

Ou encore :

> *« Comme je vous l'ai expliqué, **la Fraternité Saint-Pie X considère votre site** et vous-même comme des ennemis irrémédiables. Donc, **elle est décidée** à faire cesser à tout prix l'utilisation frauduleuse des œuvres et des images de Mgr Lefebvre sur votre site. »* Abbé Celier, 20 décembre 2006

L'abbé Celier qui s'est déjà auto-proclamé porte-parole de Mgr Fellay (nous pu constater le peu d'audience qu'il reçoit dans le fiasco de sa campagne de France parmi les prieurés de la FSSPX pour promouvoir son récent ***Benoît XVI et les Traditionalistes***) s'arrogerait-il illégitimement, pour les besoins de sa cause opposée aux conceptions du fondateur de la FSSPX, un rôle usurpé de porte-parole de la FSSPX ?

Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray ont-ils autorisé l'abbé Celier à légiférer universellement et mondialement sur qui a le droit ou n'a pas le droit de publier les propos et de citer les écrits de Mgr Lefebvre ?

Mgr Fellay et l'abbé de Cacqueray ont-ils vraiment mandaté l'abbé Celier comme l'unique personne sur terre qui soit le légataire universel et omnipotent de l'œuvre de Mgr Lefebvre ?

Mgr Lefebvre eut-il imaginé avoir engendré spirituellement et légalement un tel fils spirituel, un tel gardien jaloux de sa mémoire, pour mieux en dénaturer totalement l'esprit comme il le fait dans son '***Benoît XVI et les Traditionalistes'*** ?

Mgr Lefebvre eût-il pu imaginer que l'inventeur de la « ***messe pipaule*** », l'abbé des pseudonymes, le pourfendeur de la doctrine du Christ-Roi en 2005 (un *« concept devenu inopérant »*), le négateur de *« l'immobilisme de type providentialiste »*, le détracteur du *« fallacieux prétexte de 'Dieu y pourvoira' »* et le promoteur, au nom de la FSSPX, de tant d'autres idées modernistes et naturalistes, Mgr Lefebvre eût-il imaginé que pareil personnage puisse un jour devenir l'héritier castrateur de son œuvre ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

<u>Document n°1 – Premier courriel du 23/11/2006 de Mr l'abbé Celier à Mr l'abbé Marchiset</u>

Message du 23/11/06 16:32
De : "Gestion droits"
A : Abbe.marchiset@wanadoo.fr
Copie à :
Objet : Contenus illicites

A Monsieur l'abbé Michel Marchiset,

responsable légal du site internet « virgo-maria.org »

Monsieur l'abbé,

Je vous prie de trouver ci-après un certain nombre de rappels, de réflexions et de demandes.

1) Droit de la propriété intellectuelle

D'après l'article L. 112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, sont protégés par la loi « les droits des auteurs sur toutes les oeuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination ».

L'article L. 122-2 cite expressément les sermons et conférences parmi les oeuvres de l'esprit protégées par la loi : « Sont considérés notamment comme oeuvre de l'esprit au sens du présent code : 2) Les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres oeuvres de même nature…

Au terme de l’article L. 335-2 du même Code, la publication d’écrits au mépris des lois relatives à la propriété des auteurs est une contrefaçon, et toute contrefaçon est un délit, puni notamment de deux ans d’emprisonnement.

Deux jugements en contrefaçon intervenu récemment permet d’apprécier la façon dont le législateur entend faire respecter la loi en ce domaine.

Le 11 septembre 2002, *Le Nouvel Observateur* a été condamné lourdement pour avoir publié, sans l’autorisation des héritiers de Pierre Bourdieu, des extraits d’un texte autobiographique dudit Bourdieu. Le tribunal, outre la contrefaçon avérée, a noté que, Bourdieu entretenant des relations exécrables avec l’hebdomadaire, « il n’aurait jamais accepté que cet hebdomadaire publie quelques extraits du manuscrit le plus personnel qu’il ait écrit ».

Le site Virginmega.fr avait mis en ligne une simple chanson, qui bénéficiait d’une exclusivité de seulement quelques semaines chez Orange-France Telecom. En juin 2006, Virginmega.fr a été condamné à verser la somme de 350 000 euros de dépens aux ayants droit.

Seules sont en effet autorisées, aux termes de l’article L. 122-5, « les analyses et courtes citation justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d’information de l’oeuvre à laquelle elles sont incorporées ». La jurisprudence à ce propos est exposée dans le Code de la propriété intellectuelle, éditions Dalloz, 2000, p. 105, et a été résumée de façon claire par Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l’édition, dans *Le Figaro* du 24 janvier 2006, à propos d’une volonté de numérisation de parties de livres par la société Google : « Seule la citation est gratuite [et autorisée] à condition qu’elle ne dépasse pas un paragraphe. »

Les droits d’auteur patrimoniaux durent soixante-dix ans après la mort de l’auteur, plus les années de guerre. Ce n’est que passé ce délai que l’oeuvre tombe dans le domaine public, et peut être reproduite librement.

D’après la loi, l’éditeur avec lequel l’auteur (ou ses ayants droit) a signé un contrat, est subrogé dans la défense des droits dudit auteur, notamment contre toute contrefaçon et utilisation illicite de son oeuvre.

2) Droit à l’image

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d’un droit au respect de sa vie privée ainsi que d’un droit à l’image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d’une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n’est possible qu’avec son consentement préalable, que l’image soit préjudiciable ou non.

3) Propriétaires, héritiers, ayants droit

Personnellement, je suis le représentant des éditions Clovis, donc habilité à effectuer toutes les réclamations visant à défendre les droits de propriété intellectuelle desdites éditions.

Par ailleurs, les héritiers légaux et ayants droit de Mgr Marcel Lefebvre, décédé le 25 mars 1991, ont confié aux éditions Clovis la gestion et la protection mondiale des droits de propriété intellectuelle dudit Mgr Lefebvre. Pour les textes de Mgr Lefebvre, même non publiés par les éditions Clovis, toute publication doit obtenir l’autorisation préalable des éditions Clovis.

Enfin, les mêmes héritiers légaux et ayants droit de Mgr Marcel Lefebvre ont confié aux éditions Clovis la protection légale du droit à l’image dudit Mgr Lefebvre. Toute publication d’une image de Mgr Lefebvre doit obtenir l’autorisation préalable des éditions Clovis.

C’est à ces trois titres que j’interviens auprès de vous concernant des faits de contrefaçon et d’atteinte au droit à l’image commis sur le site internet « virgo-maria.org » dont vous êtes le responsable.

4) Contrefaçon et atteinte au droit à l'image

Vous publiez en effet sur votre site internet plusieurs photographies de Mgr Lefebvre, ainsi que des vidéogrammes le représentant, ceci à l'encontre de son droit à l'image.

Vous publiez une série de textes de Mgr Lefebvre, dépassant très largement la courte citation autorisée par la loi, dont la jurisprudence précise qu'elle ne doit pas dépasser un court paragraphe. Plusieurs de ces textes, au demeurant, ont été publiés par les éditions Clovis ou par la revue *Fideliter*, propriété des éditions Clovis.

Vous publiez, sous la rubrique « Archives de CSI », plusieurs chapitres extraits d'un ouvrage de Michael Davies, « La réforme liturgique anglicane », publié par les éditions Clovis.

Ces agissements constituent des atteintes volontaires, répétées et graves au droit à l'image de Mgr Lefebvre, aux droits de propriété intellectuelle de Mgr Lefebvre (dans ces deux cas représenté par ses héritiers légaux et ayants droit, dont je suis le mandataire), ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle des éditions Clovis. Ces atteintes sont punissables par la loi (emprisonnement et amende).

Ces quatre points étant rappelés et précisés, je vous demande et vous requiers de façon expresse :

- de supprimer de votre site, sous quinze jours au maximum, les contenus illicites précités, photographies, vidéogrammes et textes ;

- de ne plus désormais publier sur votre site, ni diffuser par courriel, des contenus illicites au mépris des droits des éditions Clovis, ainsi que des droits des héritiers légaux et ayants droit de Mgr Marcel Lefebvre.

Nous ne sommes encore qu'à un stade amiable. Je vous laisse donc ce délai pour vous mettre en règle avec la loi.

En revanche si, malgré mes demandes amiables, vous persistiez dans vos agissements illicites, nous nous résoudrions à porter la question en justice. Nous présenterions alors tous les documents légaux nécessaires, et la sanction ne tarderait pas à tomber sur vous, avec les conséquences, notamment financières, que vous pouvez imaginer.

Votre comparse et imitateur XXX a récemment été condamné dans un procès de presse à plus de 10 000 euros de dépens. Je suis sûr que ce rappel stimulera votre réflexion.

Avec mon religieux dévouement.

Abbé Grégoire Celier,

Directeur des éditions Clovis,

B. P. 88, rue Saint-Jacques de Bézégond,

91152 ÉTAMPES Cedex

<u>Document n°2 – Courriel de réponse du 04/12/2006 de Mr l'abbé Marchiset à Mr l'abbé Celier</u>

A Monsieur l'abbé Grégoire Celier

Directeur des Editions Clovis

Monsieur l'abbé,

J'ai bien reçu votre courrier électronique dans lequel vous me faites part de différents droits relatifs à l'oeuvre et à l'image de Mgr Lefebvre sur lesquels les Editions Clovis auraient des prérogatives en raison des droits que ses héritiers vous auraient confiés.

Considérant notre but commun de témoigner de l'oeuvre de Mgr Lefebvre, je suis sensible aux sentiments religieux que vous exprimez et, partant, de votre proposition conciliante. Compte tenu de notre état religieux commun - s'agit-il d'un point financier ? - et ne connaissant pas ces questions de réglementation patrimoniales très techniques, j'ai besoin de vos précisions.

Ayant questionné un juriste, il m'a dit que ces droits étaient multiples, que les droits sur les écrits étaient différents de ceux de l'image, que le parlé n'avait pas nécessairement le même statut que l'écrit et que le contexte de la révélation de l'oeuvre de l'esprit pouvait intervenir.

En bref, il m'a dit que tout était une question d'espèce et qu'il fallait raisonner au cas par cas. Compte tenu du contexte de bonnes relations dans lequel s'inscrit votre démarche, dans un but d'efficacité et de rapidité, il m'a dit qu'il était nécessaire pour aviser que vous me communiquiez les pièces juridiques établissant vos droits.

Etant entendu qu'il pourra alors proposer la meilleure marche à suivre pour préserver nos intérêts communs, au service du meilleur respect de l'oeuvre de Mgr Lefebvre, de sa diffusion et des intérêts des ayants droits.

Dans cette attente, soyez assuré, Monsieur l'abbé, de mes religieux sentiments in Christo et Maria.

Abbé Michel Marchiset

Responsable légal du site internet virgo-maria.org

Le Prieuré - 6, rue du Chapité

25 920 Mouthier Haute-Pierre

Document n°3 – Deuxième courriel du 20/12/2006 de Mr l'abbé Celier à Mr l'abbé Marchiset

Message du 20/12/06 16:15

De : "Gestion droits"

A : Abbe.marchiset@wanadoo.fr

Copie à :

Objet : Contenus illicites (suite)

A Monsieur l'abbé Michel Marchiset,

responsable légal du site internet « virgo-maria.org »

Monsieur l'abbé,

Votre courrier du 4 décembre dernier m'est parvenu. J'en accuse réception. Seule, la préparation de la fête de Noël m'a empêché de vous répondre plus tôt.

Voici mes réflexions et mes réponses aux points que vous évoquez.

1) Notre situation réciproque

Vous parlez dans votre courrier de « notre but commun de témoigner de l'œuvre de Mgr Lefebvre », de « nos intérêts communs au service du meilleur respect de l'œuvre de Mgr Lefebvre ». Permettez-moi de souligner avec force que je ne partage en rien de telles affirmations.

Vous avez eu un parcours personnel que je ne connais pas précisément, et que je n'entends donc pas juger. Vous tenez, concernant l'état actuel du Siège apostolique, des positions que je ne partage pas, ni la Fraternité Saint-Pie X à laquelle j'appartiens. Mais, dans l'état actuel de crise, cela ne m'empêcherait pas de vous respecter. Bref, jusqu'à la fin de l'année 2005, je ne vous connaissais pas particulièrement et n'avais pas de raisons spéciales de vous mésestimer.

(…)[1]

En attendant, le site internet que vous patronnez, les idées, les textes, les attaques, les mensonges, les calomnies, les délires (…)[2], ont fait de vous un ennemi sans merci de Mgr Lefebvre et de toute son œuvre. Ce que vous faites actuellement n'est pas autre chose que l'œuvre de la franc-maçonnerie, de la libre-pensée, des ennemis du nom chrétien, des progressistes et modernistes de la pire espèce.

Il serait difficile de trouver un site internet qui diffuse plus d'injures immondes envers Mgr Lefebvre, Mgr Fellay et les membres de la Fraternité Saint-Pie X que le site auquel vous avez donné la caution de votre nom. Tous les jours, la sanie la plus répugnante en dégouline, les mensonges et faussetés les plus abjects y sont répandus à travers le monde, et c'est vous, Monsieur l'abbé, qui en êtes objectivement le responsable (…)[3].

Autrement dit, il n'y a strictement rien de commun entre la Fraternité Saint-Pie X et vous, en ce qui concerne Mgr Lefebvre et son œuvre : vous êtes entré dans une spirale d'attaques continuelles et de textes qui ne cessent de le déshonorer, tandis que la Fraternité Saint-Pie X, pour sa part, le vénère et s'efforce de faire connaître la réalité de son œuvre et de sa doctrine. C'est pourquoi, au nom de la Fraternité Saint-Pie X, tant moi-même (directeur de Clovis) que les ayants droit de Mgr Marcel Lefebvre veulent faire cesser au plus vite l'utilisation trompeuse, mensongère et scandaleuse que vous faites, d'une part du souvenir même de Mgr Lefebvre et de son éminente personnalité, d'autre part d'extraits soigneusement sélectionnés de son œuvre pour donner l'impression fausse qu'il soutiendrait en quoi que ce soit votre œuvre mauvaise et funeste.

Notre volonté est d'agir en prenant tous les moyens nécessaire, y compris s'il le faut de vous faire condamner lourdement en justice, pour que cesse ce scandale d'une utilisation frauduleuse de l'œuvre de Mgr Lefebvre et de son image, ainsi que des textes publiés par Clovis, et qui laisse accroire au public que nous avons quelque complicité que ce soit avec les immondices que vous diffusez.

Je vous rappelle que votre comparse et imitateur XXX a récemment été condamné, dans deux procès de presse successifs, à près de 10 000 euros de dommages et intérêts, sans parler des dépens. J'ai rencontré la semaine passée la personne l'ayant fait condamner, et me suis renseigné avec soin auprès d'elle. Je vous assure que nous sommes prêts à employer les mêmes moyens judiciaires contre vous, si vous ne prenez pas la décision rapide de respecter, tout simplement, la loi. Si vous avez l'intention de persévérer dans vos illégalités, commencez dès maintenant à mettre de l'argent de côté.

Je garde avec vous les formes extérieures de la politesse, parce que vous êtes prêtre, (…)[4]. Mais ne vous y trompez pas : je considère, et la Fraternité Saint-Pie X avec moi, que vous prêtez actuellement votre nom à une œuvre répugnante. A ce titre, vous n'êtes à nos yeux, jusqu'à repentir, absolument plus un prêtre de la Tradition catholique, mais un simple agent de l'ennemi antichrétien.

2) Le droit de la propriété intellectuelle

Vous me dites avoir consulté un homme de loi. Ses réponses, telles que vous me les communiquez, montrent qu'il n'est résolument pas spécialiste de la propriété intellectuelle et des autres droits du même genre. Je vais donc essayer de vous expliquer un peu mieux la situation.

Concernant la propriété intellectuelle, la règle est extrêmement simple : diffuser une œuvre de l'esprit (écrit quelconque, musique, film, image, enregistrement sonore, etc.) sans l'accord de son auteur et des ayants droit constitue une contrefaçon, au terme de l'article L. 335-2 du Code de la Propriété intellectuelle, et toute contrefaçon est un délit, puni notamment de deux ans d'emprisonnement, sans compter amendes et dommages-intérêts.

---

[1] Voir Note 1
[2] Voir Note 1
[3] Voir Note 1
[4] Voir Note 1

Or, vous publiez, d'une part des textes de Mgr Lefebvre sans l'accord de ses ayants droit, d'autre part des textes publiés par les éditions Clovis sans l'accord desdites éditions Clovis. Ceci est un fait, que je n'ai nul besoin de prouver. Donc il s'agit d'une contrefaçon, donc vous commettez un délit punissable en justice. C'est tout, c'est simple, c'est automatique : il n'y a pas de « mais » ou de « si », pas d'échappatoire, pas de « contexte de la révélation de l'œuvre », comme vous l'écrivez. Si vous avez l'accord des ayants droit, vous pouvez publier et diffuser ; si vous ne l'avez pas, vous êtes un délinquant. Or, vous ne l'avez pas, donc vous êtes un délinquant. Il suffit pour les ayants droit de déposer plainte, et la justice suivra son cours, et elle vous condamnera comme elle a condamné avant vous des milliers de personnes et de sociétés ayant commis un délit similaire de contrefaçon.

Dites à votre homme de loi d'acquérir chez Dalloz le Code de la Propriété intellectuelle : il lui en coûtera environ cinquante euros, mais cela lui permettra de vous éviter des milliers d'euros d'amende et de dommages-intérêts. Moi aussi, quand j'ai commencé, je croyais que je pouvais, au nom du « contexte de la révélation de l'œuvre » ou d'autres fariboles, échapper à cette règle impitoyable. Mais j'ai consulté un avocat spécialiste du droit de la propriété intellectuelle, j'ai lu avec attention les mille pages du Code de la Propriété intellectuelle, j'ai suivi de près plusieurs procès sur ce point, et j'ai révisé mon opinion fausse. Publier une œuvre de l'esprit sans l'accord des ayants droit, et ceci pour quelque pseudo-raison que ce soit, constitue une contrefaçon, et toute contrefaçon est un délit (pas un dommage simplement civil : un délit !).

Seules sont autorisées, aux termes de l'article L. 122-5, « les analyses et courtes citation justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées ». La jurisprudence à ce propos est exposée dans le Code de la propriété intellectuelle, éditions Dalloz, 2000, p. 105, et a été résumée de façon claire par Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l'édition, dans *Le Figaro* du 24 janvier 2006, à propos d'une volonté de numérisation de parties de livres par la société Google : « Seule la citation est gratuite [et autorisée] à condition qu'elle ne dépasse pas un paragraphe. » Or, vos citations dépassent très largement le court paragraphe de deux ou trois lignes : elles font des pages et des pages. Donc, elles sont contrefaisantes et délictueuses.

3) Droit à l'image

Passons maintenant au droit à l'image.

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Or, vous publiez de nombreuses photographies de Mgr Lefebvre, sans le consentement préalable des ayants droit de ce prélat. Donc vous contrevenez au droit à l'image, et ceci est illicite.

J'ajoute que vous n'avez pas non plus l'autorisation des photographes, en tant que la photographie est une œuvre de l'esprit. Vous ajoutez donc, à la violation du droit à l'image, une contrefaçon dans l'usage non autorisée de photographies originales. Pour certaines de ces photographies, il n'est pas difficile de retrouver l'ayants droit, afin qu'il se joigne à notre plainte en justice : ce qui, évidemment, alourdirait la condamnation.

4) Fausse réponse

Vous me répondrez que d'autres sites utilisent des extraits de Mgr Lefebvre, des photographies, etc. sans avoir non plus la permission des ayants droit de Mgr Lefebvre et/ou des éditions Clovis. Et donc, qu'il n'y a pas de raison que, seul, vous soyez attaqué en justice.

Il s'agit d'une erreur de votre part et, devant la justice, d'un subterfuge sans aucune portée. La contrefaçon a ceci de particulier d'être un délit (je répète : un délit, donc relevant du pénal), MAIS de se déclencher exclusivement à la demande de la victime. Si la victime ne se plaint pas, la justice pénale n'agit pas ; en revanche, si la victime se plaint, la justice pénale se déclenche.

Donc, il est possible que les ayants droit de Mgr Lefebvre, ainsi que les éditions Clovis, étant victimes de diverses contrefaçons sur divers sites internet, ne soient pas décidés pour le moment à se plaindre en justice. C'est leur choix, c'est leur droit. MAIS (et c'est tout l'objet de mes courriers) ils sont désormais très fermement décidés à faire cesser cette contrefaçon en ce qui concerne le site dont vous êtes le responsable

légal, et de prendre pour cela tous les moyens, d'abord sous forme amiable, si vous êtes raisonnable et décidé à appliquer la loi, ensuite sous forme judiciaire, de façon à obtenir la condamnation pénale la plus lourde possible à votre encontre, si vous vous obstinez à violer la loi et leurs droits.

Comme je vous l'ai expliqué, la Fraternité Saint-Pie X considère votre site et vous-même comme des ennemis irrémédiables. Donc, elle est décidée à faire cesser à tout prix l'utilisation frauduleuse des œuvres et des images de Mgr Lefebvre sur votre site. De plus, si vous refusez de le faire de façon amiable, elle est décidée à prendre tout moyen de justice, et à vous faire condamner le plus lourdement possible. A vous désormais de bien réfléchir, avant qu'il ne soit trop tard.

Pour le moment, nous sommes encore au stade amiable. Il vous suffit de retirer les textes et images litigieuses, c'est-à-dire celles dont nous sommes les ayants droit. Votre site n'en sera guère altéré. Vous pourrez même, si vous le voulez, publier que l'abbé Celier est ceci ou ceci, un membre de la Grande Loge ou des Rose-Croix, ou je ne sais quel sottise et infamie (…)[5]. Et l'affaire sera terminée (même si je vous invite à réfléchir devant Dieu à l'œuvre perverse à laquelle vous prêtez la main).

Si toutefois, aveuglé, vous persistez à violer la loi, alors nous emploierons les moyens de la loi, sans aucune pitié. Vous aurez sur le dos les huissiers, les procureurs, les avocats, les juges, avec toutes les conséquences que cela implique. A vous de réfléchir. Nous sommes totalement déterminés et, par le fait que nous sommes une société ayant dû réaliser nombre de procédures judiciaires, bien organisés en ce domaine. Si vous aimez la procédure et les joies des tribunaux, allez-y gaiement, vous en aurez pour votre argent.

5) Cessation urgente de vos illégalités

Je réitère donc mes demandes formulées dans mon courrier du 23 novembre 2006.

Vous publiez sur votre site internet plusieurs photographies de Mgr Lefebvre, ainsi que des vidéogrammes le représentant, ceci à l'encontre de son droit à l'image.

Vous publiez une série de textes de Mgr Lefebvre, dépassant très largement la courte citation autorisée par la loi, dont la jurisprudence précise qu'elle ne doit pas dépasser un court paragraphe. Plusieurs de ces textes, au demeurant, ont été publiés par les éditions Clovis ou par la revue *Fideliter*, propriété des éditions Clovis.

Vous publiez, sous la rubrique « Archives de CSI », plusieurs chapitres extraits d'un ouvrage de Michael Davies, « La réforme liturgique anglicane », publié par les éditions Clovis.

Ces agissements constituent des atteintes volontaires, répétées et graves au droit à l'image de Mgr Lefebvre, aux droits de propriété intellectuelle de Mgr Lefebvre (dans ces deux cas représenté par ses héritiers légaux et ayants droit, dont je suis le mandataire), ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle des éditions Clovis. Ces atteintes sont punissables par la loi (emprisonnement, amende, dommages et intérêts).

Ces quatre points étant rappelés et précisés, je vous demande et vous requiers de façon expresse :

- de supprimer de votre site, dans un délai désormais très bref (ma première demande, non satisfaite, remontant déjà à presque un mois), les contenus illicites précités, photographies, vidéogrammes et textes ;

- de ne plus désormais publier sur votre site, ni diffuser par courriel, des contenus illicites au mépris des droits des éditions Clovis, ainsi que des droits des héritiers légaux et ayants droit de Mgr Marcel Lefebvre.

Avec mon religieux dévouement.

Abbé Grégoire Celier,

Directeur des éditions Clovis,

B. P. 88, rue Saint-Jacques de Bézégond,

91152 ÉTAMPES Cedex

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

[5] Voir Note 1

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 29 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le petit clan moderniste de la FSSPX prépare-t-il le départ de l'abbé de Cacqueray pour protéger l'abbé Celier ?

Un prochain jeu de chaise musicale dans le District de France **pour couvrir l'abbé aux pseudos (Celier)** ?

Nous apprenons depuis deux sources bien renseignés que l'abbé de Cacqueray serait écarté de son poste de Supérieur du District de France de la FSSPX lors des prochaines mutations annoncées en début du mois d'août pour le 15.

Cette nouvelle doit se comprendre dans le double contexte du discrédit désormais complet de l'abbé Celier et de la parution très prochaine du *Motu Proprio* (7 juillet 2007 selon les rumeurs).
L'abbé Celier apparaît désormais par ses écrits (avec ou sans pseudonyme) et par ses actes comme l'homme qui, à la tête des éditions *Clovis* et de la revue *Fideliter*, **aura œuvré avec pertinacité à la censure des textes de Mgr Lefebvre[1] et à l'éradication des thèmes principaux de son message**, en distillant un état d'esprit moderniste.

L'échec de la campagne de France de promotion du récent livre « ***Benoît XVI et les Traditionalistes*** » préparant les prêtres de la FSSPX au ralliement du *Motu Proprio* avec la Rome des « ***antichrists*** » (terme choisi par Mgr Lefebvre lui-même) du porte-parole autoproclamé de Mgr Fellay, l'abbé moderniste Celier, est tel et son désaveu au sein de la FSSPX est si élevé, qu'il est devenu compromettant et insoutenable.
Cet échec retentissant, ainsi que les propos que tient l'actuel directeur des éditions *Clovis*, déclarant partout s'exprimer au nom du Supérieur Général de la Fraternité, ont fini inévitablement par éclabousser l'autorité de Mgr Fellay.
L'abbé aux pseudonymes fait en effet beaucoup dans le genre pseudo.
Après le pseudo-Sernine qui attaquait Jean Vaquié que Mgr Lefebvre soutenait, et son œuvre qui dénonçait les infiltrations gnostiques jusqu'au sein de l'enseignement de la FSSPX, après le pseudo-abbé Beaumont qui dans

[1] Depuis l'an 2000, date du pèlerinage à Rome, le livre-testament de Mgr Lefebvre, *Ils L'ont découronné*, est introuvable. L'abbé Celier ne l'a jamais réédité. Ce livre dérange les plans du ralliement-apostasie de la FSSPX.

la revue même de la FSSPX *Fideliter* enterrait la doctrine du Christ-Roi, enseignement de l'Eglise que rappelait constamment Mgr Lefebvre, après avoir, à la tête des éditions Clovis, laissé, sans le rééditer, s'épuiser les stocks du dernier livre capital que Mgr Lefebvre avait publié trois ans avant sa disparition *Ils L'ont découronné*, dernier livre par lequel Mgr Lefebvre rappelait vigoureusement le sens du combat de la FSSPX et l'impossibilité de son ralliement à la Rome des « ***antichrists*** », force est de constater à présent que ce pseudo-porte-parole de Mgr Fellay ne parvient même pas à réunir plus de 450 personnes en France en six semaines, alors qu'il est rejeté par la grande majorité de ses confrères de la FSSPX.

A présent l'abbé Celier aux pseudos, le porte-parole autoproclamé de la FSSPX, vient nous vanter sa pseudo-« ***messe piepaul*** », et, pour faire bonne mesure, le pseudo-rite de consécration épiscopale conciliaire de 1968 dont il vient nous affirmer contre toutes les évidences, désormais publiques, qu'il serait sacramentellement valide, après avoir puisé à pleine mains dans les sophismes déjà publiquement maintes fois totalement réfutés du bénédictin conciliaire moderniste Ansgar Santogrossi, ami des abbés de Tanoüarn et Barthe.

Et comble de tels agissements absolument inconcevables, comme nous l'avons révélé[2], l'abbé Celier nous a adressé en fin 2006, deux courriels par lesquels il nous intime, sous peine de poursuites judiciaires, de ne plus diffuser les écrits de Mgr Lefebvre ! Dans ces courriels, l'abbé Celier, prétendu porte-parole de Mgr Fellay signe des propos inqualifiables que le successeur de Mgr Lefebvre n'eût jamais pu signer sans compromettre son autorité, et c'est pourtant lui l'abbé Celier, son prétendu porte-parole, qui les signe !

L'abbé de Cacqueray peut désormais difficilement continuer à soutenir un tel abbé moderniste et naturaliste si complètement discrédité.
Voyant la menace, et dans l'espoir de prévenir la mise à l'écart définitive de l'abbé Celier, la petite camarilla des infiltrés modernistes chercherait ainsi à protéger leur confrère aux pseudonymes.

En influençant Mgr Fellay et en mettant la loupe sur l'abbé de Cacqueray, ils chercheraient à détourner l'attention et la foudre de la tête de l'abbé Celier. Ils auraient donc choisi d'amorcer un jeu de chaise musicale dont l'abbé de Cacqueray ferait les frais.

Cette information qui nous a été rapporté est à rapprocher du courriel de Mgr Williamson, lâchant l'abbé Celier, que nous avons évoqué dans notre récent message[3] du 03 juin 2007.
Rappelons en effet comment l'ancien anglican (variante méthodiste) devenu évêque de la FSSPX s'exprimait le 3 juin 2007 :

> « *Merci de ce dernier Courrier. Je vous trouve très modéré dans votre critique de cet abbé*[2] ***qui a toute l'allure d'un moderniste achevé.***
>
> ***« Je ne comprends pas que ses Supérieurs ne sévissent pas dans son cas. Faiblesse ? Jeunesse ? Chantage ? Je ne saurais lequel****.*
>
> « *En tout cas continuez ! Peut-être vous re-téléphonerai-je un de ces jours…*
>
> « *Avec ma bénédiction. Mgr Richard Wiliamson. »*[4]

Ce qui frappe dans ce courriel de Mgr Williamson, l'homme des rencontres musicales discrètes[5] avec l'abbé Schmidberger, **est qu'il vise tout autant, sinon plus, l'autorité, c'est-à-dire l'abbé de Cacqueray que l'abbé Celier lui-même**.

Et voilà que, curieuse coïncidence, nous apprenons trois semaines plus tard, que l'abbé de Cacqueray serait écarté au mois d'août prochain.
Décidemment que de hasards, Mgr Williamson est très perspicace !

---

[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM_2007-06-28-A-00-Abbe-Celier_censure_Mgr_Lefebvre.pdf
[3] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-03-B-00-Mgr_Williamson_lache_abbe_Celier.pdf
[4] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-03-B-00-Mgr_Williamson_lache_abbe_Celier.pdf
[5] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-02-23-A-00-Orchestre_noir_de_la_FSSPX_V3.pdf

A moins qu'il ne soit très bien renseigné par son compère l'abbé Schmidberger, le chef du réseau allemand de l'abbé Ratzinger.

Nous avons désormais bien décodé le jeu subtil et très anglo-saxon de **Mgr Williamson qui essaie de se positionner en leader de la fausse opposition au ralliement, une opposition qu'il s'assurera de bien neutraliser** en lui donnant de faux arguments et en la tenant à l'écart de l'affaire explosive du nouveau rite conciliaire invalide de consécration épiscopale de 1968.
Ainsi Mgr Williamson se prépare-t-il habilement à son prochain rôle de conducteur de la « *voiture-balai* » des opposants au ralliement à la Rome des « *antichrists* », pour mieux neutraliser ensuite leur opposition.

Le 29 juin 2007, lors de son sermon aux ordinations à Ecône, nous observerons comment l'ancien protecteur de l'abbé Celier contre Avrillé en 1995, va se positionner.

Nous signalons au passage que dans les prieurés de la FSSPX, **de plus en plus de fidèles viennent questionner les abbés de la FSSPX au sujet de l'invalidité des Ordres et des sacrements, en particulier de l'épiscopat**, au sujet des pseudo-prêtres des milieux *Ecclesia Dei* et bien sûr conciliaires.
On nous a signalé ainsi **que dans certains prieurés de la FSSPX, les abbés qui l'avaient affichée ont dû retirer la photo de Ratzinger de la sacristie**, car étant gêné par les réflexions des fidèles.

Nous n'oublions pas que **le 17 octobre 2004, ce n'est pas si loin, Mgr Williamson avait déjà amorcé une tentative de déstabilisation de l'abbé de Cacqueray**, lors du fameux sermon de Saint-Nicolas du Chardonnet, alors que les mutins de l'été 2004 étaient en perte de vitesse.
Pour les ténors de l'IBP en effet, l'abbé de Cacqueray reste avant tout l'homme qui a expulsé les abbés Aulagnier, Laguérie et de Tanoüarn. Ils ne l'oublient pas, même si l'abbé Celier, leur compère secret, a su imposer sa propre liberté d'action à son apparent Supérieur, l'abbé de Cacqueray et obtenir de lui ce qu'il voulait.

Mais désormais, **alors que l'abbé Celier est complètement discrédité au sein de la FSSPX, il semble que le clan des infiltrés essaie de le sauver en intriguant pour faire muter l'abbé de Cacqueray** et amorcer un jeu de chaises musicales dans le District de France.

L'annonce des mutations n'est plus très éloignée, le mois d'août étant toujours le temps des mauvais coups surtout après la publication en juillet du fameux *Motu Proprio*, aussi n'allons nous pas tarder à pouvoir vérifier si les infiltrés modernistes ont bien amorcé le jeu des chaises musicales, à commencer par l'éviction de l'abbé de Cacqueray.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 29 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Ratzinger prépare la « *synthèse* » des deux missels
Le projet d'*Anglo-Tridentinisme*

Traduction en français d'un article de *Traditio.com*
http://www.traditio.com/comment/com0706.htm

Un quotidien italien confirme que Ratzinger veut appliquer l'« *Indult* » à la « *messe de 1967* », qui est invalide – Les « *conservateurs* » de l'Église conciliaire bouleversés par la révélation d'une commission secrète de Ratzinger

Adressé par Pierre, correspondant liturgique canadien du réseau TRADITIO

Dans son ouvrage monumental, P.-H. Omlor démontrait l'invalidité de la « *messe de 1967* ». Or on vient de divulguer le procès-verbal d'une commission secrète faisant apparaître que Ratzinger a voté pour un « *Indult* » relatif non pas à la « *messe de 1962* », mais à la « messe de 1967 », qui est invalide.

Messieurs les abbés,

Le quotidien italien *Il Giornale* vient de confirmer une révélation stupéfiante. Celle-ci a laissé en état de choc les conciliaires qui s'excitaient à la perspective d'un nouvel « *indult* » pour **la « *messe de 1962* » modernisée par Bugnini** et qui considéraient à tort Benoît Ratzinger comme un pape « *traditionaliste* ».

Il s'avère qu'en 1982, année où l'on commençait à parler d'un « indult », Ratzinger, alors Préfet de la Doctrine de la Foi, a présidé le 16 novembre une réunion où fut préconisée l'adoption d'un « indult » *non pas* pour la « messe de 1962 », mais pour la « messe de 1967 », qui est invalide. Cette « messe de 1967 » contenait déjà, en effet, les trois vagues de modification de la Sainte Messe que la Commission d'Hannibal Bugnini avaient publiées sous forme d'*Instructions* après Vatican II (1963-1967) et avant l'imposition définitive du service *Novus Ordo*, en 1969.

La « messe de 1967 » comprend les « prières d'intercession » empruntées aux services protestants (« Pour tous les gays et lesbiennes, que les catholiques accueillent leur sexualité et leur diversité : Seigneur, entends

notre prière »), la suppression des prières au bas de l'autel et du dernier Évangile, l'abandon des ornements liturgiques traditionnels et l'abolition des génuflexions, entre autres « réformes » dues à Vatican II. **Le plus notable, toutefois, c'est que la « messe de 1967 » se caractérisait aussi par l'infâme corruption du Canon et de sa Consécration et l'addition des trois nouvelles « prières eucharistiques » concoctées par Hannibal Bugnini**.

C'est cette même « messe de 1967 » qui a incité P.-H. Omlor à publier en 1968 son best-seller « *Questioning the Validity of the New, All-English Canon* » (Validité contestable du nouveau Canon entièrement anglican), premier ouvrage à lancer publiquement un défi à l'Église conciliaire et à présenter sa « messe » comme une perversion de la théologie sacramentelle catholique romaine. Pour plus amples informations, se reporter à la FAQ05 « *What Traditional Catholic Books Do You Recommend ?* », dans la « *Library of Files* » du site TRADITIO (FAQs & Traditional Apologetics).

Les recommandations de la Commission secrète présidée par Ratzinger n'avaient jamais été publiées jusqu'à ce que *Il Giornale* réussisse à se procurer le procès-verbal confidentiel de la réunion en question, où l'on apprend en outre que Ratzinger siégeait en compagnie des prélats suivants : les cardinaux conciliaires Sebastiano Baggio, Préfet des évêques, William Baum, Préfet de l'éducation catholique, Agostino Casaroli, Secrétaire d'État et premier personnage du Vatican après le pape, et Silvio Oddi, Préfet du clergé, ainsi que l'archevêque conciliaire Giuseppe Casoria, Préfet des sacrements et du culte divin.

La commission secrète de Ratzinger, nommée par Jean-Paul II, a recommandé que « le Missel romain dans la forme sous laquelle il était demeuré en usage jusqu'à 1969 [année où fut imposé le service *Novus Ordo*] … soit admis par le Saint-Siège pour toutes les Messes [*sic*] célébrées en langue latine ». Deux conditions étaient attachées à cette recommandation :

1. **que tout « *indult* » relatif à la « *messe de 1967* » exige de ceux participant à celle-ci qu'ils professent l'« *entière acceptation des normes publiées après Vatican II* » *et affirment que ces normes ne sont pas* « hérétiques ou invalides » ;**
2. **que les messes « Indult » célébrées dans les églises paroissiales les dimanches et jours de fête respectent le calendrier du *Novus Ordo*.**

Plus choquante encore était la recommandation de la commission secrète de Ratzinger que soit réalisée à l'avenir « ***une synthèse des deux Missels*** » [le Missel traditionnel et le missel du *Novus Ordo*]. **Autrement dit, le Missel traditionnel, ou du moins le Missel de 1962, aurait dû ensuite être intégré au service *Novus Ordo* de 1969, concocté par Hannibal Bugnini et sa commission de six protestants.**

Il se trouve que les recommandations de la commission secrète de Ratzinger, dont le procès-verbal montre qu'elles ont été adoptées **à l'unanimité des membres présents**, n'ont pas été toutes retenues lorsque Jean-Paul II a publié le premier « *indult* » pour la « *messe de 1962* » dans sa lettre apostolique *Quatuor abhinc annos* du 3 octobre 1984, puis le deuxième « *indult* », dans sa lettre apostolique *Ecclesia Dei* du 2 juillet 1988, sans doute en raison des menaces de l'archevêque Marcel Lefebvre, fondateur de la Société Sacerdotale Saint-Pie X, ainsi que d'autres prêtres et organisations indépendants, **dont beaucoup refusaient d'avoir à faire quoi que ce soit ne fût-ce qu'avec le missel Bugnini modernisé de 1962**.

Il est évident qu'au cas où Benoît Ratzinger publierait un nouvel « *indult* », ce ne serait pas par « *traditionalisme* », ce serait uniquement parce que l'intéressé y verrait une phase transitoire dans l'application des prescriptions modernistes de Vatican II. On voit bien, ici, la main écrire sur le mur… L'Église conciliaire de Benoît Ratzinger va amener par ruse plusieurs groupes « *conservateurs* » à traiter avec elle, et une fois qu'ils seront habitués aux arrangements ainsi conclus, elle les « *intégrera* » peu à peu au service *Novus Ordo*. **Étant donné une telle révélation, Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la FSSPX, s'il est vraiment un traditionaliste et non un vassal de l'Église conciliaire de Benoît Ratzinger, devra répondre au feu par le feu en rejetant la « *messe de 1962* » et en retournant à la Messe traditionnelle en latin d'avant 1951, c'est-à-dire antérieure aux modifications modernistes de Bugnini**.

Virgo-Maria.org

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 29 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La FSSPX négocie-t-elle en secret le ralliement à Ratzinger ?

Menzingen prépare-t-il une politique de fait accompli pour forcer le ralliement de la FSSPX ?
Que projette le petit clan moderniste à l'occasion de la sortie du *Motu Proprio* ?
Des pratiques qui détruisent l'œuvre de Mgr Lefebvre. **Des engagements secrets de Mgr Fellay ?**

Le site ultra-progressiste Golias, **en général très bien informé**, vient de révéler que, s**elon l'abbé Castrillon Hoyos, la discussion du ralliement-apostasie de la FSSPX avance très vite** :

> *« Une décision d'importance donc qui confirme que la réintégration des disciples « historiques » de Mgr Lefebvre (les abbés Laguérie et Aulagnier dans le cadre de l'Institut du Bon Pasteur) n'est que **le signe avant coureur d'un ralliement général à venir de l'ensemble de la famille intégriste. Le cardinal Castrillon de Hoyos qui a en charge le dossier des négociations avec la Fraternité St Pie X ne vient-il pas de rappeler que les discussions continuent et qu'il espère les voir déboucher à moyen terme sur un véritable accord.** »* Christian Terras, 28 juin 2007

Une telle négociation secrète aurait pour but de préparer une politique de fait accompli et s'accompagnerait certainement, pour assurer sa réussite, d'une mise à l'écart des opposants au sein de la FSSPX. Elle signifierait la victoire différée des mutins de l'été 2004. **La politique des *« deux préalables »*** dont, selon la presse, l'un des deux va être prochainement satisfait dans les jours prochains, cette politique **a été imposée à Mgr Fellay par l'abbé Aulagnier en 2002**, selon les révélations de ce dernier. Cinq ans plus tard, l'abbé Aulagnier s'apprête donc à voir triompher la politique de ralliement dans laquelle il a réussi à enfermer Mgr Fellay. L'abbé Aulagnier, dont l'expulsion a été ratifiée à l'unanimité par le Chapitre général de juillet 2006, a déjà œuvré au ralliement de Campos en 2002, cette même politique qu'il a su faire adopter en 2002 agit désormais comme une bombe à retardement pour la FSSPX et la conduit vers sa scission. **L'homme qui a inspiré les « deux préalables » a été expulsé, mais les principes qu'il a imposés demeurent et sont devenus la pierre angulaire de toute l'action du Supérieur de la FSSPX. A défaut de régner en personne, l'abbé Aulagnier règne à distance par ses principes.** Fouché, dans ses *Mémoires*, était déjà familier de telles situations à l'époque trouble du Directoire et de Thermidor. Quelle fin tragique pour l'œuvre de Mgr Lefebvre !

Lors de sa conférence à Lausanne le 29 avril 2007, Mgr Fellay a déjà révélé l'existence d'un document préparé par la Fraternité en rapport avec la prochaine *« canonisation de Jean-Paul II »*. Ce document, sorte d'opposition à cette future *« canonisation »*, constitué *« vaille que vaille, dare-dare »*, et contenant *« des pièces dont Rome devrait tenir compte »*, suivant les dires de l'évêque, est donc tenu secret et reste une fois de plus caché aux fidèles. Le fait même de l'existence de ce document qui gênerait la prétendue canonisation de Wojtyla-Jean-Paul II et puis la façon dont Mgr Fellay en parle, puisqu'il laisse ainsi entendre que Rome en est désormais en sa possession, confirment que **les pratiques de dissimulation et de duplicité continuent de plus belle à régner à Menzingen.**

Ainsi, recoupement par recoupement, nous découvrons que les « ***discussions*** » de Menzingen avec la Rome des « ***antichrists*** » (terme de Mgr Lefebvre) sont bien avancées, alors même que les « ***deux préalables*** » ne sont pas encore remplis. Quelle duplicité !
Cette tromperie est bien digne de l'imposture sacrilège du « ***bouquet spirituel*** », véritable insulte publique à la Très Sainte Vierge Marie ! **Rappelons le mensonge public de Mgr Fellay sur Radio courtoisie[1] le 18 octobre 2006 en réponse aux questions de l'abbé Lorans**.

Le petit réseau des infiltrés modernistes (abbés Schmidberger, Sélégny, Lorans, de La Rocque, Célier, etc.) qui dirige la politique de la FSSPX avec Rome, et dont le moderniste abbé Celier se veux la voix dans les médias en s'auto-proclamant porte-parole de Mgr Fellay, prépare dans le dos des fidèles la livraison de l'œuvre de Mgr Lefebvre entre les mains de la « *Rome des antichrists* ».

Et Mgr Fellay, que l'on peut considérer comme un otage en raison des méthodes pratiquées par ce réseau des infiltrés modernistes, participe à cette forfaiture et à cette apostasie ?
Après les propos erronés de « ***prêtres a priori probables*** » et de « ***probabilité d'une ordination*** » que lui prête le site *Donec Ponam* (25 mars 2007, jour de l'Annonciation) et qui marque un mépris très clérical - **mais fort peu catholique** - pour les laïcs[2], voici des méthodes qui sont à l'opposé de celles de transparence auxquelles Lefebvre avait habitué les fidèles.
Force est de constater que l'esprit du fondateur est bien loin et qu'il a été brutalement estompé depuis ce pèlerinage de la FSSPX à Rome à l'été 2000.

Alors Mgr Fellay **serait-il tenu secrètement** ? Et par quoi ?
Manœuvré par son entourage d'infiltrés, **aurait-il commis l'imprudence d'avoir déjà signé secrètement des engagements qui le lient désormais à la Rome de Ratzinger** ?
Quoiqu'il en soit en constatant les faits et gestes, il est certain que des engagements moraux sont pris, ce qui de toute façon constitue déjà une rentrée dans la toile d'araignée tendue par la « Rome des antichrists »

Ce ralliement annoncé contredit donc totalement la vision de Mgr Lefebvre qui se plaçait dans la perspective de l'Apocalypse, de l'apostasie des derniers temps et du triomphe annoncé à Fatima.

A l'opposé d'un ralliement à la Rome actuelle des « *antichrists* » qui signifierait la négation de toute son œuvre de sauvegarde de la transmission du Sacerdoce sacramentellement valide, Mgr Lefebvre écrivait à la fin de son livre '*Ils L'ont découronné*' :

> *« Je ne m'explique pas un tel **aveuglement** autrement que comme l'accomplissement de la prophétie de saint Paul concernant **les apostats des derniers temps** : Dieu Lui-même, dit-il, «**leur enverra une puissance de divagation afin qu'ils croient au mensonge**» (II The. II, 10). Quel plus terrible châtiment qu'une hiérarchie déboussolée ! Si l'on en croit sœur Lucie, c'est cela que Notre Dame a prédit dans la troisième partie du Secret de **Fatima : l'Eglise et sa hiérarchie subiront une «désorientation diabolique»**[3]. Et, toujours selon sœur Lucie, cette crise correspond à ce que l'Apocalypse nous dit du **combat de la Femme contre le Dragon**. Or la Très Sainte Vierge nous assure qu'à la fin de cette lutte, «**son Coeur Immaculé triomphera**».*

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-30-A-00-La_lettre_secrete_de_Hoyos_a_Mgr_Fellay.pdf
[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-09-D-01-Mgr_Fellay_a_recu_la_lettre_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-05-04-A-00-Mgr_Fellay_aux_Etats-Unis_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-04-A-00-Mgr_Fellay_Donec_Ponam.pdf
[3] Frère Michel de la Trinité, *Toute la vérité sur Fatima*, T. III Le troisième secret, p. 507.

p. 251

S'il en est ainsi, vous comprendrez que malgré tout je ne sois pas pessimiste. ***La Sainte Vierge aura la victoire****. Elle triomphera de la grande apostasie, fruit du libéralisme. Raison de plus pour ne pas se tourner les pouces ! Nous devons* ***lutter plus que jamais pour le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ****. Dans ce combat, nous ne sommes pas seuls : nous avons avec nous tous les papes jusqu'à Pie XII inclusivement. Ils ont tous combattu le libéralisme pour en délivrer l'Eglise. Dieu n'a pas permis qu'ils réussissent, mais ce n'est pas une raison pour déposer les armes ! Il faut tenir. Il faut bâtir, pendant que les autres démolissent. Il faut rebâtir les citadelles écroulées, reconstruire les bastions de la foi : d'abord le saint sacrifice de la messe de toujours, qui fait les saints, ensuite nos chapelles qui sont nos vraies paroisses, nos monastères, nos familles nombreuses, nos entreprises fidèles à la doctrine sociale de l'Eglise, nos hommes politiques décidés à faire la politique de Jésus-Christ, c'est tout un tissu de vie sociale chrétienne, de coutumes chrétiennes, de réflexes chrétiens, qu'il nous faut restaurer, à l'échelle que Dieu voudra, le temps que Dieu voudra. Tout ce que je sais, la foi nous l'enseigne,* ***c'est que Notre Seigneur Jésus-Christ doit régner ici-bas, maintenant et pas seulement à la fin du monde****[4], comme le voudraient les libéraux !*

Tandis qu'ils détruisent, nous avons le bonheur de reconstruire. Plus grand bonheur encore : des générations de jeunes prêtres participent avec zèle à cette tâche de reconstruction de l'Eglise pour le salut des âmes.

Notre Père, que Votre Règne arrive !
Vive le Christ Roi !
Esprit Saint remplissez les cœurs de Vos fidèles !
O Marie, chez nous soyez Reine, nous sommes à vous !

Ecône, le 13 janvier 1987,
en la fête du Baptême de Notre Seigneur
† Marcel LEFEBVRE » ***Ils L'ont découronné*** **(ouvrage censuré par la FSSPX)**

Ce livre-testament de Mgr Lefebvre est désormais très difficile à trouver. Il est enfoui[5] profondément dans le site Dici.org des abbés Lorans et Sélégny et reste ainsi bien loin des fidèles de la FSSPX, surtout des plus jeunes, dont ainsi peu découvriront les idées anti-ralliement et anti-modernistes du fondateur de la FSSPX.

Ce livre-testament du fondateur de la FSSPX est censuré depuis plus de 13 ans dans le District de France par la FSSPX en la personne de l'abbé Celier, maintenu depuis 13 ans par ses supérieurs à la tête de la revue *Fideliter* et des éditions *Clovis*, qui ne l'a jamais réédité alors qu'il est devenu depuis longtemps introuvable en édition imprimée.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Editorial de Golias – Par Christian Terras

http://www.golias.fr/spip.php?article1522

Le retour de la messe en latin ou quand l'Eglise tourne le dos à Vatican II

Le 28 juin

Le pape a donc décidé, après plusieurs mois de réflexion, de promulguer son motu proprio, un document pour la « libéralisation » de la liturgie romaine. Le contenu du document concerne la « libéralisation » totale du rite tridentin - selon les rubriques de 1962 - le mettant sur le même plan que le rite conciliaire (« protestant » pour les traditionalistes) : la « nouvelle » liturgie sera définie « rite ordinaire » alors que celle traditionaliste sera définie « rite extraordinaire », sans aucune limitation par quelque prêtre catholique que ce soit.

Dans le décret (déjà signé par Benoît XVI en septembre dernier mais en attente à cause notamment du « trouble » des évêques de France), le pape exprime - entre autres - le désir que les églises principales célèbrent au moins

[4] C'est ce que fait croire la liturgie conciliaire, qui repousse symboliquement la fête du Christ Roi au dernier dimanche du cycle liturgique.
[5] http://www.dici.org/thomatique.php#15

une messe tridentine dominicale. Une décision d'importance donc qui confirme que la réintégration des disciples « historiques » de Mgr Lefebvre (les abbés Laguérie et Aulagnier dans le cadre de l'Institut du Bon Pasteur) n'est que **le signe avant coureur d'un ralliement général à venir de l'ensemble de la famille intégriste. Le cardinal Castrillon de Hoyos qui a en charge le dossier des négociations avec la Fraternité St Pie X ne vient-il pas de rappeler que les discussions continuent et qu'il espère les voir déboucher à moyen terme sur un véritable accord.** Mais au fait quel est le diagnostic des tenants d'un retour à la liturgie ancienne ? La volonté restauratrice dans le domaine liturgique s'appuie en réalité sur la conviction que le déclin de la pratique et la poussée de sécularisme tiendraient en bonne part, sinon essentiellement, à la mutation trop rapide, pour certains, une "dévastation", de la liturgie catholique. Cette thèse a été amplement développée, même si c'est avec des variantes considérables, à la fois par les intégristes de Mgr Lefebvre, par des liturgistes comme Mgr Klaus Gamber (dont le cardinal Ratzinger a été proche de certains points de vue) et par certains représentants du catholicisme le plus conservateur, comme jadis le cardinal Giuseppe Siri.

Les traditionalistes espèrent donc qu'une restauration conservatrice en liturgie suscitera l'effet inverse. Les gens retrouvant le chemin de leur paroisse, ils misent sur la force d'attraction d'une sacralité à l'ancienne. A notre avis, il y a là une grave erreur de perspective. Sans doute, la mutation interne de l'Eglise et surtout du culte a pu surprendre et troubler. On connaît la réaction du Président Georges Pompidou qui déplorait cette évolution. Mais le maintien figé d'une liturgie d'un autre âge aurait accéléré encore, plus globalement, le processus de sécularisation. Quel que soit le jugement porté sur la réforme liturgique au plan esthétique ou historique, force est de constater qu'elle aura certainement limité l'hémorragie. En effet, comme se plaît à le souligner le cérémoniaire (en sursis) du Pape, Mgr Piero Marini, sans cette réforme les grandes messes très populaires de Jean Paul II, surtout hors de Rome, n'auraient pas été possibles. Remplacer Madonna par Chopin dans des discothèques contribuerait plus à les vider qu'à les remplir. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas et ne doive pas y avoir aussi des salles de concerts. Néanmoins, une liturgie élitiste (en latin) ne mobiliserait pas un nombre important de fidèles et en revanche en ferait fuir beaucoup d'autres. De plus, les partisans d'une restauration liturgique semblent ignorer ce que des spécialistes comme Dom Nocent, Mgr Martimort, Dom Vaggagini, Mgr Magrassi et même un historien du culte aussi peu suspect de progressisme que Dom Oury, moine de Solesmes, n'ont cessé d'établir : la messe actuelle est plus authentiquement traditionnelle que l'ancienne.

Enfin, et nous touchons là le point fondamental, névralgique il est vrai, la cause de la baisse de la pratique tient d'abord à une évolution de la société et des moeurs, au fond quelle que soit la liturgie en vigueur. Célébrer en français n'a certainement pas endigué un déclin de la pratique qui correspondait finalement au passage d'un monde à un autre. Revenir aujourd'hui à une liturgie confinée et incompréhensible ne ferait en revanche qu'accélérer un processus plus large, plus englobant. Au fond, nos critiques acharnés de la réforme liturgique n'ont semble-t-il pas vu que l'Eglise vivait dans une époque donnée et ne pouvait en faire abstraction. A moins de préférer devenir une réserve de personnages anachroniques, un conservatoire de pierres tombales en marbre, tentations qu'en deux mille ans de christianisme l'Eglise aura toujours surmontée.

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 30 juin 2007
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Forcing au sommet de la FSSPX pour ré-intégrer l'abbé Aulagnier en évinçant l'abbé de Cacqueray

Nouvelle **confirmation du projet d'éviction de l'abbé de Cacqueray** par les modernistes
Une mise en place des hommes poussés par Rome
pour accélérer le ralliement alors qu'arrive le *Motu Proprio*

UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE : FORCING POUR REINTEGRER L'ABBE AULAGNIER AU SEIN DE LA FSSPX

Des sources très bien informées nous apprennent que :

> *« le petit clan des infiltrés modernistes de la FSSPX fait actuellement le forcing pour réintégrer l'abbé Aulagnier au sein de la FSSPX.*
> *Plusieurs abbés de Suresnes, dont l'abbé Celier, oeuvrent activement dans ce sens. »*

Nous imaginons déjà les larmes de crocodiles sur l'émotion du « ***retour de la brebis égarée*** », du « ***bon prêtre*** », sur la nécessité du « ***pardon*** » et de la « ***charité fraternelle*** ». Tout le registre de la compassion et de la miséricorde chrétienne va être sollicité **pour justifier l'injustifiable, c'est-à-dire la violation du vote unanime des 40 capitulants du Chapitre général de juillet 2006 qui a ratifié la décision de Mgr Fellay d'expulser l'abbé Aulagnier de la FSSPX et qu'a révélée[1] l'abbé de Tanoüarn sur radio Courtoisie le 19 juillet 2006**.
Cela démontre que ce **Chapitre général de la FSSPX n'est qu'une autorité potiche que ces abbés piétinent allègrement**.
La promotion soudaine en effet de l'abbé Schmidberger comme Supérieur du District d'Allemagne, moins d'un mois après que les capitulants du même Chapitre Général l'aient spectaculairement débarqué de son poste de Premier Assistant du Supérieur Général de la FSSPX à celui de simple Prieur de Stuttgart, avait déjà constitué une première violation, dans la passivité générale, des décisions de ce Chapitre Général, organe suprême de la FSSPX qui ne se réunit qu'une fois tous les douze ans. C'est aussi à l'occasion du Chapitre général que l'abbé

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-07-20-1-00-Le_plan_Tanouarn_Celier_pour_diriger_la_FSSPX.pdf

Celier a été limogé de son poste de directeur des éditions Clovis et de la revue *Fideliter* (il aura fallu 12 mois pour que son mandat prenne fin !)
Ces violations deviennent désormais décidément une habitude.
Le Chapitre général voulu par Mgr Lefebvre comme l'instance solennelle de la FSSPX, précédé d'une retraite spirituelle grave et pieuse, rythmé par les messes et les prières, n'est donc pour ces violateurs de ses décisions, qu'une chose méprisable, qu'ils s'empressent d'écarter d'un revers de main, dès qu'il fait obstacle à leur plan de ralliement.

LE SITE ANONYME HONNEUR.ORG PREPARAIT DEJA LES ESPRITS A UNE REINTEGRATION DE L'ABBE AULAGNIER

Depuis la parution du **livre anti-'*Ils L'ont découronné*' de l'abbé Celier ('*Benoît XVI et les traditionalistes*'), l'abbé Aulagnier s'est illustré pour en avoir été son meilleur supporter sur internet.** Nous en avons fait état dans de précédents messages VM. L'abbé Aulagnier est un fervent partisan de livre.

Dans un article publié[2] le 3 mars 2007 sur le site anonyme Honneur.org, dans les jours qui précédèrent sa fermeture, les rédacteurs anonymes faisaient l'apologie de l'abbé Aulagnier et préparait les esprits à son retour en grâce :

> ***« Prions pour l'abbé Aulagnier dont l'affection et la fidélité à Mgr Lefebvre ne peuvent être mises en doute et qui, à ce titre au moins, doit sincèrement souffrir***... » Honneur.org, 3 mars 2007

Voici donc quelques idées très positives que le site Honneur.org a égrenés sur l'abbé Aulagnier :

- ***« un prêtre attachant***... »
- ***« on ne peut qu'être ému à la lecture de cette déclaration de fidélité à Mgr Lefebvre et à la FSSPX. »***
- ***« on ne peut s'empêcher d'avoir un élan de magnanimité envers ce clerc déchiré »***
- « ***le co-fondateur de l'IBP, c'est qu'il fait parfois les bons diagnostique »***
- ***« l'abbé Aulagnier a la claivoyance des erreurs proférées par certains »***
- ***« L'abbé Aulagnier quant à lui refuse obstinément »*** la repentance
- ***oui, nous croyons que l'abbé Aulagnier n'est pas encore "tombé".***..
- l'exclusion de l'abbé Aulagnier « ***prive la Tradition d'un bon prêtre… »***
- ***« L'abbé Aulagnier ne manque pas de courage »***
- L'abbé Aulagnier ***« dont l'affection et la fidélité à Mgr Lefebvre ne peuvent être mises en doute »***

LE BASCULEMENT DES INFILTRES MODERNISTES VERS UNE POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI

Cette information sur l'activité en cours pour réintégrer l'abbé Aulagnier au sein de la FSSPX est capitale, car à la veille de la parution du *Motu Proprio*, elle révèle la gravité du moment ainsi que les intentions et la tactique des infiltrés modernistes de la FSSPX **pour imposer à l'immense majorité des abbés et des fidèles le ralliement à la Rome des « *antichrists* » (cf. Mgr Lefebvre) comme un fait accompli**.

LE BUT DU MOTU PROPRIO : UNE MANOEUVRE DE DESTRUCTION DE L'ŒUVRE SACERDOTALE DE MGR LEFEBVRE

La sortie du *Motu Proprio* marque un tournant. Si la Rome apostate autorise à nouveau le rite de Saint Pie V (ou la « *messe de 1962* » ou celle « *de 1967* » qui sont censées en tenir lieu), ce n'est certainement pas par amour de Notre Seigneur Jésus-Christ et de on Eglise, mais pour réussir à réduire la « *poche de Cherbourg* », c'est-à-dire la **FSSPX qui constitue la dernière institution catholique internationale organisée à posséder encore le Sacerdoce catholique sacramentellement valide, la faculté de le transmettre et d'administrer des sacrements certainement valides**.

[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-08-A-00-Abbe_Aulagnier_en_reinsertion_par%20infiltres_1.pdf

Ce *Motu Proprio* n'est qu'une nouvelle manœuvre malveillante comme l'ont été toutes les attaques précédentes contre l'Eglise depuis la Révolution française.

Nécessairement, la sortie unilatérale du *Motu Proprio*, doit coïncider avec une campagne de presse qui va se déchaîner pour conditionner les fidèles, ainsi qu'avec une campagne interne à la FSSPX, orchestrée à l'initiative du petit clan des infiltrés modernistes qui en contrôle les médias.

POUR LES « TEMPS NOUVEAUX » DU MOTU PROPRIO : A NOUVELLE POLITIQUE, NOUVELLE EQUIPE !

Très vite, comme l'a anticipé l'abbé Celier avec son livre anti-Mgr Lefebvre ('***Benoît XVI et les traditionalistes***'), les infiltrés modernistes vont expliquer que « ***les temps ont changé*** », que « ***Rome a changé*** », que nous « ***assistons à une mutation du combat de la Foi*** ».
Ils n'en resteront pas dans le registre des déclamations aussi fausses que vaines, ils vont immédiatement **amorcer dans le silence, une féroce chasse aux sorcières : les abbés qui ne montreront pas un enthousiasme suffisants pour les « *temps nouveaux* » inaugurés par ce *Motu Proprio*, seront rapidement mis à l'écart**.
Ils vont veiller à restreindre toute communication et tout regroupement qui pourraient permettre aux abbés bien disposés de s'organiser entre eux, de chercher des appuis sûrs au sein de la FSSPX, d'anticiper sur les conséquences dramatiques d'une signature forcée.

Dans une telle perspective, **qui va apporter une vraie rupture**, il s'agira d'une nouvelle politique : **aussi chercheront-ils à remplacer rapidement l'équipe au pouvoir tout en écartant ceux qui ont limogé les mutins de l'été 2004**. Une telle cohabitation serait *en effet* difficile, tant pour les uns que pour les autres. Et la sortie du *Motu Proprio* sera inévitablement présentée comme la victoire de l'IBP et des ex-mutins qui avaient su anticiper « ***pour aider le bon pape Ratzinger*** ». Les médias du reste ont déjà commencé.
Dès le 28 juin, les journaux télévisés interviewaient l'abbé de Tanoüarn et montraient des images de l'abbé Laguérie.

Rome va aussi mettre une pression énorme sur la Direction de la FSSPX.
L'abbé Ratzinger tisse sa toile depuis 1982 afin, telle une « ***universelle araigne*** », y capturer l'œuvre de Mgr Lefebvre. Il a déjà « ***rasé tous les bastions*** » pour reprendre l'expression des années 1950 du « ***nouveau théologien*** » Hans Urs von Balthazar.
La FSSP, l'Institut du Christ-Roi, le Barroux, Campos sont déjà tombés.
Et l'homme de Rome, l'abbé Aulagnier a inoculé dans la FSSPX, le virus mortel des « *deux préalables* », si facilement gobés par des chefs habilement flattés.

ROME FAVORISE T-ELLE UN PUTSCH QUI REMETTRAIT LES MUTINS EN SELLE TEL UN CHEVAL DE TROIE DANS LA FSSPX ?

En vue d'opérer ce changement de personnel, **pour opérer un changement accéléré de politique, la réintégration au sein de la FSSPX de l'abbé Aulagnier deviendrait une nécessité à la fois pour Rome et, donc pour sa courroie de transmission interne : le petit clan des infiltrés modernistes (abbés Schmidberger, Celier, Lorans, de La Rocque, Sélégny, Wuilloud, etc)**.

Le putsch qui s'ourdit dans l'ombre est un putsch **conçu par des moderniste et opéré dans un milieu clérical**, il est donc subtil, il procède en plusieurs étapes.

- **Première étape, la sortie du *Motu*.**
- **Deuxième étape, éviction de l'abbé de Cacqueray de son poste.**
- **Troisième étape (en parallèle ou consécutive), réintégration de l'abbé Aulagnier.**

Cette information de **la prochaine éviction de l'abbé de Cacqueray, à la faveur des mutations du mois d'août, est donc corrélée avec la sortie du *Motu Proprio***.
Elle doit permettre de **faire place nette alors que l'abbé Aulagnier reviendrait**.

Dans notre message du 29 juin 2007, nous avons montré que l'éviction de l'abbé de Cacqueray de son poste en août prochain **visait aussi à protéger l'abbé Celier qui est devenu insoutenable aujourd'hui pour l'abbé de Cacqueray.**
Le remplacement de l'actuel Supérieur du District de France de la FSSPX **ferait d'une pierre deux coups :**

- **ouverture de la voie au ténor de l'IBP**
- **et protection de l'abbé Celier. L'abbé Celier étant d'ailleurs le protégé de l'abbé Aulagnier à qui il doit toute sa carrière**.

Du reste les observateurs ont pu noter que les abbés Celier et Aulagnier étaient en grande conversation complice, bien au fond de la salle, tandis que le Supérieur Général de la Fraternité prononçait sa conférence le 7 juin dernier à la Mutualité, comme si les propos de Mgr Fellay n'étaient vraiment pas de nature à retenir leur attention. On les comprend, leurs projets sont plus excitants dans le sillage de la parution prochaine du *Motu Proprio* du « *Bon Ratzinger* ». Et les deux abbés complices, bien qu'ignorés l'un et l'autre sur place par Mgr Fellay, éprouvaient l'agréable satisfaction de voir celui-ci user de son autorité pour assurer, sous leurs propres yeux, la diffusion des principes qu'ils avaient pour l'un conçu en son temps à Menzingen et pour l'autre promu dans les médias. N'est-ce pas là du très grand art ?

L'EVICTION DE L'ABBE DE CACQUERAY : UNE CIBLE PRIORITAIRE DU PETIT CLAN DES INFILTRES MODERNISTES

L'abbé de Cacqueray reste l'homme qui a expulsé l'abbé Aulagnier, ainsi que les abbés Laguérie et de Tanoüarn.
Il ne peut donc pas cohabiter avec le Supérieur de Courtalain. Le contentieux est trop lourd.
Et puis pour réussir à récupérer le maximum de morceaux de la FSSPX, Rome ne veut pas prendre de risque ; **les « *antichrists* » qui la dirigent, veulent éliminer toute l'équipe qui s'est opposé aux mutins à l'été 2004.**

En poussant un tel projet, **le petit clan des infiltrés trahit la façon dont il considère l'abbé de Cacqueray : comme un supérieur- potiche**, qu'il déplace sur un échiquier selon les nécessités de son projet de ralliement.

En laissant faire une telle opération, Mgr Fellay enclenche **un processus qui va ensuite, à terme, faire de lui l'ultime victime de toute cette opération de ralliement**.
En effet, de même que l'abbé de Cacqueray s'apprête à se retrouver sacrifié sur l'autel de cette opération de retour de l'abbé Aulagnier et fort probablement de reprise en main du District de France après l'échec total de la campagne de l'abbé Celier, **Mgr Fellay sera en son temps, sacrifié dans le cadre d'un accord avec Rome**.
La Rome maçonnique préfère mettre en place ses hommes dans les structures dont elle prend le contrôle.

Après le Chapitre général potiche, Mgr Fellay va-t-il subir le même sort ?

UNE PROCHAINE VICTIME COLLATERALE DE LA REINTEGRATION DE L'ABBE AULAGNIER : L'ABBE LAGUERIE EN VOIE DE MARGINALISATION

Autre dégât collatéral, ce sera celui de l'abbé Laguérie.
Rentrant au sein de la FSSPX, l'abbé Aulagnier va rapidement reprendre de l'importance à la tête de la FSSPX ; il sera soutenu par les médias et le réseau des infiltrés modernistes.
Au contraire, l'abbé Laguérie continuera à végéter à la tête de l'IBP. Selon certaines révélations, c'est initialement l'abbé Aulagnier que Rome envisageait de mettre à la tête de l'IBP.
Puis, Rome se serait ravisé et a choisi l'abbé Laguérie, **espérant par ce choix favoriser une large hémorragie de prêtres quittant la FSSPX pour rejoindre l'IBP**. Mais il n'en fut rien.

L'abbé de Cacqueray et les opposants aux mutins de l'été 2004 sont donc désormais la cible des modernistes.

MGR WILLIAMSON A TRAHI LA MEME INTENTION : EVINCER L'ABBE DE CACQUERAY

Et le courriel de Mgr Williamson qui visait directement l'abbé de Cacqueray (tout autant sinon plus que l'abbé Celier) prend un relief particulier sous la plume de **l'ancien anglican, compère de l'abbé**

Schmidberger. L'ancien anglican (variante méthodiste) devenu évêque, dénonçait chez l'abbé de Cacqueray : « faiblesse ? jeunesse ? chantage ? »
Cette attaque de **Mgr Williamson, qui entama déjà l'autorité de l'abbé de Cacqueray le 17 octobre 2004 par son sermon de soutien aux mutins à Paris, est une signature**.
Elle montre bien que la **tactique prioritaire des infiltrés est bien l'éviction de l'abbé de Cacqueray** de son poste.

L'ABBE AULAGNIER, HOMME DES PRINCIPES DES « DEUX PREALABLES » ET MAITRE DE LA POLITIQUE DE MGR FELLAY

Nous conclurons donc en reprenant ce que nous écrivions dans un précédent message :

Une telle négociation secrète aurait pour but de préparer **une politique du fait accompli** et s'accompagnerait certainement, pour assurer sa réussite, **d'une mise à l'écart des opposants au sein de la FSSPX**.
Elle signifierait la victoire différée des mutins de l'été 2004.
La politique des *« deux préalables »* dont, selon la presse, l'un des deux va être prochainement satisfait dans les jours prochains, cette politique **a été imposée à Mgr Fellay par l'abbé Aulagnier en 2002**, selon les révélations de ce dernier.
Cinq ans plus tard, l'abbé Aulagnier s'apprête donc à voir triompher la politique de ralliement dans laquelle il a réussi à enfermer Mgr Fellay.
L'abbé Aulagnier, dont l'expulsion a été ratifiée à l'unanimité par le Chapitre général de juillet 2006, a déjà œuvré au ralliement de Campos en 2002.
Cette même politique qu'il a su faire adopter en 2002 agit désormais comme une bombe à retardement pour la FSSPX et la conduit vers sa scission.
L'homme qui a inspiré les « *deux préalables* » a été expulsé, mais les principes qu'il a imposés demeurent et sont devenus la pierre angulaire de toute l'action du Supérieur de la FSSPX. A défaut de régner en personne, l'abbé Aulagnier règne à distance par ses principes. Fouché, dans ses *Mémoires*, était déjà familier de telles situations à l'époque trouble du Directoire et de Thermidor.
Quelle fin tragique pour l'œuvre de Mgr Lefebvre !

MGR LEFEBVRE REJETTE LE LIBERALISME DE RATZINGER

« «Le problème du Concile, ce fut d'assimiler les valeurs de deux siècles de culture libérale», dit

p. XIV

le cardinal Ratzinger. Et il s'explique : Pie IX, par le *Syllabus*, avait rejeté sans appel le monde issu de la Révolution, en condamnant cette proposition : «Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne» (n. 80). Le Concile, dit ouvertement Joseph Ratzinger, a été un «*Contre-Syllabus*» en opérant cette réconciliation de l'Église et du libéralisme notamment par *Gaudium et spes*, le plus long document conciliaire. Les papes du XIXè siècle, en effet, n'avaient paraît-il pas su discerner ce qu'il y avait de vérité chrétienne et donc d'assimilable par l'Église, dans la Révolution de 1789.

Une telle affirmation est absolument dramatique, surtout dans la bouche de représentants du magistère de l'Église ! **Que fut, en effet, essentiellement**, **la Révolution de 89** ? - Ce fut le naturalisme et le subjectivisme du protestantisme, réduits en normes juridiques et imposés à une société encore catholique. De là la proclamation des droits de l'homme sans Dieu, de là l'exaltation de la subjectivité de chacun aux dépens de la vérité objective, de là la mise sur le même niveau de toutes les «fois» religieuses devant le Droit, de là enfin l'organisation de la société sans Dieu, en dehors de Notre Seigneur Jésus-Christ. **Un seul mot désigne cette théorie monstrueuse : le LIBERALISME**.

Hélas, c'est là que nous touchons vraiment au «mystère d'iniquité» (II The. II, 7), dès le lendemain de la Révolution, le démon suscita à l'intérieur de l'Eglise des hommes remplis de l'esprit d'orgueil et de nouveauté, se posant en réformateurs inspirés, qui, rêvant de réconcilier l'Église avec le libéralisme, tentèrent de réaliser une union adultère entre l'Église et les principes de la Révolution ! Comment, en effet, concilier Notre Seigneur Jésus-Christ avec un amas d'erreurs qui s'opposent si diamétralement à Sa Grâce, à Sa Vérité, à Sa divinité, à Sa royauté universelle ? Non, les papes ne se trompèrent pas quand, appuyés sur la tradition et munis à ce titre de l'assistance du Saint-Esprit, ils condamnèrent de leur autorité suprême et avec une continuité remarquable la grande trahison catholique libérale. - Alors, comment la secte libérale

p. XV

a-t-elle réussi à imposer ses vues dans un concile œcuménique ? Comment l'union contre nature entre l'Eglise[3] et la Révolution a-t-elle enfanté le monstre dont les divagations remplissent maintenant d'effroi même ses plus chauds partisans ? **C'est à ces questions que je m'efforce de répondre dans ces entretiens sur le libéralisme, en montrant qu'une fois pénétré dans l'Eglise, le poison du libéralisme la conduit à l'apostasie par une conséquence naturelle.**

«**Du libéralisme à l'apostasie**», tel est donc le thème de ces chapitres. Certes, vivre en un temps d'apostasie n'a en soi rien d'exaltant ! Songeons toutefois que tous les temps et tous les siècles appartiennent à Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Ipsius sunt tempora et saecula*, nous fait dire la liturgie pascale. Ce siècle d'apostasie, sans doute différemment des siècles de foi, appartient à Jésus-Christ : d'une part **l'apostasie du grand nombre manifeste la fidélité héroïque du petit nombre** ; il en était ainsi au temps du prophète Elie en Israël, où Dieu ne préserva que sept mille hommes, qui ne ployèrent pas le genou devant Baal (III Reg. XIX,18). Ne fléchissons donc pas le genou devant l'idole du «culte de l'homme» (expression de Paul VI), «établie dans le sanctuaire et siégeant comme si elle était Dieu» (II The. II, 4). Restons catholiques, adorateurs du seul vrai Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, avec Son Père et le Saint-Esprit !

D'autre part, **comme en témoigne l'histoire de l'Eglise, tout âge de crise prépare un âge de foi et, dans la fidélité à la tradition, une rénovation véritable.** A vous tous d'y contribuer, chers lecteurs, en recevant humblement ce que l'Eglise nous a transmis, jusqu'à la veille de Vatican II, par la bouche des papes, et que je vous transmets à mon tour. C'est cette doctrine constante de l'Eglise que j'ai reçue sans arrière-pensée, c'est elle que je vous communique sans réserve : *quam sine fictione didici, sine invidia communico* (Sag. VII, 13). »

Mgr Lefebvre, *Ils L'ont découronné*, Introduction, 1987

Ce petit clan des infiltrés moderniste s'est considérablement éloigné de l'esprit de Mgr Lefebvre dont ils ont abandonné le discours afin de mieux diriger un combat opposé.
Nous nous efforcerons d'observer son action à travers les mutations du mois d'août.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Reprise d'un extrait de notre message VM[4] du 8 mars 2007

Les rédacteurs d'*Honneur.org* évoquent, presque en larmoyant, l'abbé Aulagnier. Le 6 mars 2007 ils publient la mine renfrognée et le visage triste, lors des ordinations invalides de Courtalain, de l'abbé exclu de la FSSPX :

Message d'Honneur.org

> *« Le nouveau serment de fidélité de l'abbé Aulagnier à la FSSPX et à son fondateur : toute la tristesse présente et l'échec à venir d'**un prêtre attachant**...*
>
> *Dans sa dernière livraison du 20 décembre 2006, **l'abbé Paul Aulagnier** réaffirme son appartenance à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et sa fidélité éternelle à **Mgr Lefebvre** sans qui aucune communauté Ecclesia Dei n'existerait !*
>
> *Quels que soient les reproches, **fondés, avérés et sévères**, que l'on peut faire à l'abbé Aulagnier, **on ne peut qu'être ému à la lecture de cette déclaration de fidélité à Mgr Lefebvre et à la FSSPX.** Même si l'abbé a souvent dépassé les bornes de la désobéissance et de l'irrespect, **on ne peut s'empêcher d'avoir un élan de magnanimité envers ce clerc déchiré** entre ce qu'il sait être le bon combat et l'impasse dans laquelle il s'est engagé de façon irréfléchie...*
>
> ***Le malheur avec le co-fondateur de l'IBP, c'est qu'il fait parfois les bons diagnostics mais qu'il prescrit toujours les mauvais remèdes**...On comprend aisément, alors, la torture psychologique et morale qu'une telle pratique provoque chez lui !*
>
> *Contrairement à l'abbé de Tanoüarn, qui jongle entre le cynisme des intellectuels blasés et la suffisance qui ne connait pas la honte, **l'abbé Aulagnier a la claivoyance des erreurs proférées par certains**.*

[3] Ou plutôt des hommes d'Eglise, ou de l'appareil extérieur de l'Eglise.
[4] http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-08-A-00-Abbe_Aulagnier_en_reinsertion_par%20infiltres_1.pdf

Ainsi, il n'accepte pas "un retour dans l'Eglise" contre une reconnaissance injuste et abusive de la ***"rupture de la pleine communion avec l'Eglise"*** *à cause des sacres de 1988 !*

Or, par deux fois l'abbé de Tanoüarn a reconnu que depuis 1988 il n'appartenait plus à l'Eglise : une fois lors d'un débat dans Valeurs Actuelles et une autre fois dans un entretien donné à Nice Matin.

Dans le premier, il ne s'élève pas contre cette contre-vérité formulée par Jean-Pierre Denis (directeur de la rédaction de l'hebdomadaire "catholique" ***La Vie****) : "je pense que vous avez aussi pris conscience qu'à travers les ordinations épiscopales par Mgr Lefebvre,* ***vous n'étiez plus catholique****." Dans le second, il déclare que la "****réintégration de la FSSPX dans l'Eglise****" sera difficile !*

Il est facile de comprendre que l'abbé de Tanoüarn a déjà franchi le Rubicon de la repentance ! ***L'abbé Aulagnier quant à lui refuse obstinément de faire de même*** *et il interpelle, sans le nommer, son confrère de l'IBP pour lui exprimer son mécontentement :*

Ce message de l'abbé Aulagnier est, comme à l'accoutumée, rempli de contradictions et de tentatives de justifications. C'est vrai ! Nous y sommes habitués.

Mais ce n'est là que l'écume des vagues et ce qui se passe dessous est plus important...Et c'est ce qui nous fait dire que, ***oui, nous croyons que l'abbé Aulagnier n'est pas encore "tombé".****..aussi bas que son confrère de l'IBP qui renie aussi vite que Mgr Vingtrois l'exige ! Oui, nous ne pouvons nous empêcher d'avoir de la peine pour lui parce que, tel un enfant déboussolé, il croit que les bétises qu'il a faites n'en sont pas et qu'****il refuse cependant de donner tort à ses parents à qui il crie son amour! Oui, nous espérons en ces temps de Noël que l'abbé Aulagnier recevra les lumières nécessaires pour sortir des contradictions qui le minent et qui privent la Tradition d'un bon prêtre...*** *»*[5] ***23 décembre 2006***

Autre message d'Honneur.org

« Est-ce une réponse de l'abbé Aulagnier à notre page du 23 décembre intitulée "Le nouveau serment de fidélité de l'abbé Aulagnier à la FSSPX et à son fondateur : toute la tristesse présente et l'échec à venir d'un prêtre attachant..." ?

Cela y ressemble fort et marquerait le début d'une remise en cause en profondeur dont nous saluerions l'apparition avec une joie profonde et sans triomphalisme aucun.

Voici les faits : lorsque vous cliquez sur la rubrique "flash infos" du site ITEM de l'abbé Paul Aulagnier, vous arrivez sur cette page, puis sur celle-ci que nous reproduisons en capture d'écran :

Or, cette page est la reproduction de notre message du 21 décembre 2006 dans lequel nous prenions à partie l'abbé de Tanoüarn qui déclare "avoir rejoint l'Eglise", ce qui induit que jusqu'alors il n'en était plus membre....

Si cette publication sur ITEM n'est pas une erreur de manipulation, une erreur technique, alors ***cela signifierait que quelque chose de très important est en train de se passer....d'autant que Monsieur l'abbé Aulagnier se réclame, à double titre, membre de l'IBP et membre de la FSSPX****. Or, on ne peut appartenir à deux instituts à la fois.»*[6] ***24 décembre 2006***

Autre message d'Honneur.org

« ***L'abbé Aulagnier, qui parfois ne manque pas de courage,*** *qu'il confond souvent avec la témérité, s'était élevé contre les dérives de l'abbé de Tanoüarn dans un Flash Info du 23 décembre dont nous avions effectué une capture d'écran au cas où.... »*[7] ***29 décembre 2006***

Autre message d'Honneur.org

[5] http://www.honneur.org/actualites/2006/decembre/tristesseaulagnier20061223.php
[6] http://www.honneur.org/actualites/2006/decembre/flashitem20061223.php
[7] http://www.honneur.org/actualites/2006/decembre/retraitaulagnier20061229.php

« Toute la tristesse du monde dans le regard de l'abbé Aulagnier[1] qui :

- *n'a pas officié alors qu'il est le directeur du séminaire;*
- *n'a pas participé à la photo de groupe;*
- *ne figure sur aucune photo**[2]** de bénédiction par les nouveaux prêtres;*

Prions pour l'abbé Aulagnier dont l'affection et la fidélité à Mgr Lefebvre ne peuvent être mises en doute et qui, à ce titre au moins, doit sincèrement souffrir*... »* [8] ***3 mars 2007***

Les infiltrés modernistes prieraient-ils pour que les décisions du Chapitre général soient piétinées ?

Voici donc quelques idées très positives que le site Honneur.org égrène sur l'abbé Aulagnier :

- ***« un prêtre attachant****... »*
- ***« on ne peut qu'être ému à la lecture de cette déclaration de fidélité à Mgr Lefebvre et à la FSSPX. »***
- ***« on ne peut s'empêcher d'avoir un élan de magnanimité envers ce clerc déchiré »***
- « ***le co-fondateur de l'IBP, c'est qu'il fait parfois les bons diagnostique »***
- ***« l'abbé Aulagnier a la claivoyance des erreurs proférées par certains »***
- ***« L'abbé Aulagnier quant à lui refuse obstinément »*** la repentance
- ***oui, nous croyons que l'abbé Aulagnier n'est pas encore "tombé"****...*
- l'exclusion de l'abbé Aulagnier « ***prive la Tradition d'un bon prêtre… »***
- ***« L'abbé Aulagnier ne manque pas de courage »***
- L'abbé Aulagnier ***« dont l'affection et la fidélité à Mgr Lefebvre ne peuvent être mises en doute »***

---

[8] http://www.honneur.org/actualites/2007/mars/rubicon20070303.php

TABLE DES MATIÈRES

VOLUME IX

Mai - Juin 2007

Qui et pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la « *ré-conciliation* » avec la Rome conciliaire (en fait la « *ré-conciliarisation* » de la FSSPX)?

Qui a, depuis 2000, PROMU et Pourquoi, le FAUX préalable de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé le vrai préalable du rétablissement du vrai Sacerdoce de vrais prêtres ordonnés par des évêques validement sacrés selon le rite valide des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et pourquoi, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du VRAI rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968 ?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

“Une fois qu’il n’y aura plus de prêtres validement ordonnés,

ils donneront la permission de célébrer la messe latine”.